



DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

42 Élisabeth II

VOLUME XVI, 1993

COMPRENANT LA PÉRIODE DU DEUXIÈME JOUR DE JUIN 1993
AU VINGT-TROISIÈME JOUR DE JUIN 1993, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 juin 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DECLARATIONS DE DEPUTÉS

[Français]

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, en juin 1989, notre premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, signait la déclaration de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, invitant tous les Canadiens à célébrer cette semaine afin d'améliorer la qualité de vie de la collectivité.

Depuis, partout au Canada, on peut constater les améliorations apportées dans les collectivités, notamment une plus grande accessibilité des lieux publics, des services, des installations pour les personnes handicapées. Mais il reste encore beaucoup à faire pour éliminer tous les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées qui, pourtant, ont le droit de prendre une part active à la vie quotidienne de la collectivité et bénéficier des mêmes éléments fondamentaux de la vie quotidienne dont dispose le reste de la population.

La Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées est un événement qui doit concrètement durer toute l'année.

* * *

TIOXIDE CANADA

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, la compagnie Tioxide Canada, qui pollue les eaux du Québec sans remords, vient de recevoir une amende de 4 millions, peccadilles! Soupir de soulagement, la compagnie se préparait à une amende de près de 36 millions ainsi que quelques membres derrière les barreaux; quelle différence dans la pénalité!

Pourquoi ce gouvernement n'impose-t-il pas des sentences qui auront pour effet de dissuader les pollueurs? Environnement Québec a présentement deux poursuites pendantes contre Tioxide Canada et la Couronne s'est contentée d'une petite tape sur les doigts! Le gouverne-

ment conservateur avait l'obligation morale d'aller jusqu'au bout dans ses poursuites. Ce n'est pas ainsi que notre environnement sera dépollué. Il est urgent que le gouvernement canadien revienne sur terre et applique des sentences qui feront réfléchir toutes les compagnies polluantes. Demain, il sera trop tard.

* * *

L'USINE ABB

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, je suis très heureux de réaliser que l'usine ABB, entreprise de très haute technologie située dans mon comté, franchit un autre pas en avant pour faire de leur usine de Québec l'une des plus importantes unités de fabrication de condensateurs du groupe ABB dans le monde.

• (1405)

En effet, depuis son ouverture en 1991, l'usine de Québec a connu une croissance constante et est en voie de doubler sa capacité de production de condensateurs d'ici le premier trimestre de 1994, en vue de desservir le marché nord-américain.

ABB emploie quelque 2 700 personnes dans plus de 35 établissements au Canada et a un chiffre d'affaires annuel de l'ordre du milliard de dollars. Elle est active dans plusieurs secteurs d'activités dont la production, le transport et la distribution d'énergie, l'automatisation industrielle, les systèmes générateurs de vapeur, la robotique, les instruments de mesure, les technologies de l'environnement, les télécommunications et le train à haute vitesse. C'est une fierté pour les gens de Québec de participer à l'essor technologique que génèrent les professionnels d'ABB.

* * *

[Traduction]

LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, la Banque Royale vient d'annoncer qu'elle accorde aux petites entreprises des escomptes de 10 p. 100 sur les frais bancaires. Il est évident que les principales institutions financières ne comprennent toujours pas. Les statistiques d'octobre 1991 à octobre 1992 montrent que la valeur des prêts consentis aux petites entreprises par les six grandes banques a augmenté d'à peine 3,8 p.

Article 31 du Règlement

100, alors que cette hausse était de 12 p. 100 dans le cas des prêts aux grandes sociétés.

Au cours de cette même période, les petites entreprises ont créé 450 000 nouveaux emplois tandis que les grandes sociétés ont retranché 96 500 employés de leurs listes de paie.

La plupart des gens savent que l'an dernier, les institutions financières ont imposé des augmentations de leurs frais d'administration qui, dans certains cas, atteignaient 400 p. 100. Elles veulent maintenant nous faire croire qu'elles font une faveur en réduisant ces frais de 10 p. 100 pour les petites entreprises. Ce sont elles qui contrôlent la majorité des prêts aux entreprises. En conséquence, elles doivent rendre des comptes non pas seulement à leurs actionnaires, mais au pays tout entier.

Les six grandes banques ont deux possibilités: modifier leur façon d'agir ou faire face à l'assaut de nouvelles banques au Canada.

* * *

LA REINE ELIZABETH II

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, la journée d'aujourd'hui marque le quarantième anniversaire d'un événement historique. Le 2 juin 1953, notre souveraine, la reine Elizabeth II, était couronnée Reine du Canada et faisait le serment de gouverner les peuples du Canada et de ses autres royaumes conformément à leurs lois et coutumes respectives. En réponse à ce serment, les parlementaires, les nouveaux citoyens ainsi que ceux qui entrent au service de la reine prêtent un serment d'allégeance réciproque à Sa Majesté.

Quatre jours avant son couronnement, la reine a fait une proclamation en vertu de notre Loi sur les titres royaux, dans laquelle elle adoptait officiellement le titre de Reine du Canada, répondant ainsi au rêve des Pères de la Confédération, qui désignaient souvent la reine Victoria comme la Reine du Canada.

Permettez-moi de citer deux fameux Canadiens, un conservateur et un libéral, qui ont vécu à un siècle d'intervalle. Sir Georges-Étienne Cartier a dit: «La monarchie est l'élément essentiel de la Constitution.» Quant à Vincent Massey, il a déclaré: «La monarchie nous est indispensable. Sans la monarchie en tant que bastion de la nationalité, de la raison d'être et de l'indépendance canadiennes, nous ne pourrions rester un État souverain.»

Dieu sauve la Reine.

LES VISAS DE VISITEUR

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, aujourd'hui, le *Ottawa Citizen* nous parle des difficultés éprouvées par les Canadiens qui ont encore des parents dans leur pays d'origine comme le Liban, la Guyana et l'Inde pour n'en nommer que quelques-uns.

Beaucoup de ces parents voudraient venir au Canada avant le décès de leurs proches, pas seulement pour les funérailles. Le gouvernement semble supposer que tous ceux qui, dans un pays en proie aux troubles civils ou à la pauvreté, demandent à venir au Canada resteront chez nous illégalement, même si la demande est présentée par une personne ayant dans son pays d'origine un conjoint, deux enfants et une entreprise familiale.

Il y a maintenant au Canada plus de 4 millions de citoyens qui sont nés à l'étranger, soit 16 p. 100 de la population. J'invite le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à revoir les fonctions de ses agents en poste à l'étranger, à qui il incombe de délivrer ou de refuser les visas de visiteur. Il faut assurer un traitement juste et équitable à tout le monde.

* * *

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, le gouvernement qui vient d'accéder au pouvoir en Nouvelle-Écosse a annoncé qu'il allait réexaminer le nouveau tracé de la Transcanadienne. Je suppose qu'il est obligé de le faire pour remplir une promesse électorale et éviter ainsi les critiques s'il ne le faisait pas.

Cela dit, je me préoccupe beaucoup des gens qui seront gravement touchés par toute modification du tracé de cette route. Cet examen perturbera leur vie, leur foyer et leurs entreprises. En outre, tout délai prolongé se traduira par d'autres accidents mortels sur l'actuelle transcanadienne.

Je presse le nouveau gouvernement d'examiner les points de vue des habitants des localités concernées. J'invite aussi les gens touchés à faire part de leur point de vue au ministre des Transports provincial.

J'estime que nous pouvons dépolitiser cette question et choisir le meilleur tracé pour tous les Néo-Écossais. Pour ma part, je m'engage à faire tout ce que je peux pour aider le nouveau gouvernement à régler ce problème.

LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, dans un communiqué de presse sur la petite entreprise, le gouvernement annonce que l'accès aux prêts à la petite entreprise sera plus facile par suite des changements importants qui ont été apportés à la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Un de mes électeurs a présenté une demande de prêt à une banque locale en vertu de cette loi; le taux d'intérêt aurait été d'environ 7 p. 100. Il y a longtemps que sa réputation est faite à Sudbury comme grand travailleur et comme commerçant tout dévoué à ses clients. Il a même offert sa maison privée en garantie, mais la banque a rejeté sa demande.

• (1410)

Malgré que la banque lui ait refusé son aide, il a quand même hypothéqué sa maison pour les besoins de son entreprise. La différence, c'est qu'il doit payer des intérêts de 13,25 p. 100, soit le double de ce qu'il devrait lui en coûter. C'est injuste! Son commerce va bien en dépit de tout, et il a déjà créé quelques emplois.

Je tiens à ce qu'on sache que les banques sont absolument impitoyables dans leurs rapports avec les petites entreprises. À combien d'autres petits entrepreneurs les banques ont-elles opposé un tel refus dans l'ensemble du pays? Combien sont-ils à ne pas avoir pu créer leur entreprise? Combien d'emplois n'ont pas été créés à cause de cela?

Mme le vice-président: Je suis désolée, mais le temps de parole de la députée est écoulé.

* * *

LA SANTÉ

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, l'accès aux services d'avortement demeure inégal entre les différentes régions du Canada.

Chaque année, 1 400 Canadiennes doivent aller se faire avorter dans des États américains voisins de nos frontières en raison du manque de services dans certaines régions du Canada. Les femmes du Canada atlantique, du Nord et des régions rurales doivent dépenser beaucoup de temps et d'argent pour se déplacer afin d'obtenir un avortement qui est pourtant un acte médical simple.

Lorsqu'elles arrivent finalement à une clinique d'avortement, ces femmes doivent souvent traverser des lignes de piqueurs qui les harcèlent. Les gouvernements libéraux et conservateurs successifs ont réduit les fonds consacrés à l'éducation en planification familiale, ce qui a accru le besoin en services d'avortement.

Article 31 du Règlement

J'exhorte le ministre de la Santé à permettre la vente au Canada du RU-486, qui est déjà vendu aux États-Unis, et j'exhorte le gouvernement à renoncer à ses politiques créatrices d'inégalités économiques et sociales qui nient à beaucoup de femmes le droit de choisir d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants.

* * *

LA PAUVRETÉ

L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est): Madame la Présidente, un comité des Nations Unies a critiqué le Canada parce qu'il ne fait rien pour régler le problème de la pauvreté chez lui.

Les Nations Unies ont également critiqué le Canada parce qu'il ne dépense pas suffisamment au titre de l'aide extérieure pour combattre la pauvreté dans le tiers monde. Le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a critiqué le Canada parce qu'il n'accepte pas plus de réfugiés pauvres, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes gravement handicapées.

Un autre organisme des Nations Unies, le Fonds monétaire international, a critiqué le Canada parce qu'il ne réduit pas assez rapidement sa dette et son déficit. Nous pourrions peut-être trouver les ressources nécessaires dans le budget de la défense, mais le Conseil de sécurité des Nations Unies persiste à demander au Canada de consacrer davantage de personnel et de matériel aux missions de maintien de la paix parrainées par les Nations Unies.

Il nous faudra certainement travailler fort si nous voulons régler rapidement toutes ces questions très valables.

* * *

LE FAVORITISME

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, le favoritisme et la fourberie sont toujours au rendez-vous.

Des nominations ont été distribuées à la gardienne d'enfants, à l'hôtelier et au coiffeur. Même l'épouse du coiffeur a reçu un petit cadeau du trio ministériel Mulroney—Charest—Campbell.

Aujourd'hui, nous apprenons que l'ex-député conservateur Jim McGrath n'a pas été oublié par ses petits amis politiques, puisqu'il vient d'être nommé à l'Office national des transports pour une période de trois ans.

Les Canadiens en ont ras le bol de ces fourberies et de ce népotisme. Ils en ont marre des machinations du Parti conservateur.

Questions orales

Le premier ministre espère peut-être protéger les ministres de la Défense nationale et de l'Environnement contre la réaction brutale que ces nominations ne manqueront pas de provoquer. Il n'y parviendra pas. Ces nominations par décret ont été effectuées par le gouvernement en conseil, c'est-à-dire le Cabinet.

Les ministres de la Défense nationale et de l'Environnement font partie du Cabinet. Eux qui ont approuvé la nomination des valets et des grands argentiers de leur parti se feront rabrouer par les Canadiens aux prochaines élections.

* * *

[Français]

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Vincent Della Noce (Laval-Est): Madame la Présidente, du 31 mai au 6 juin, les Canadiens et les Canadiennes de partout au pays célébreront la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, semaine qui fait la promotion d'une valeur fondamentale de notre société: l'égalité des chances pour tous les citoyens et citoyennes. Axée sur la participation des communautés et le partenariat entre les personnes handicapées et les différents secteurs d'activités, cette semaine nationale se veut une occasion par excellence de souligner la participation active des personnes handicapées à la vie de notre société.

Au Canada, des progrès tangibles ont été accomplis en ce qui concerne la qualité de vie et l'intégration sociale et économique des personnes handicapées, mais il reste encore beaucoup à faire. J'invite aujourd'hui mes collègues à prendre une part active à la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées et à promouvoir ainsi l'intégration pleine et entière des personnes handicapées à la société canadienne. L'accès, c'est plus qu'un souhait, c'est un droit pour les 4,2 millions de Canadiens et de Canadiennes handicapés.

* * *

[Traduction]

SHOWBOAT

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, la comédie musicale *Showboat* dépeint la vie des Noirs à une certaine époque, dans la tradition des spectacles où des chanteurs et des musiciens blancs sont déguisés en Noirs.

Une nouvelle production prétendument améliorée, à North York, a suscité une vive controverse et a été un facteur de division chez les collectivités noire et juive et cela, en dépit du fait qu'on prétendait y ménager la susceptibilité des Afro-Canadiens.

Venu à Toronto pour prononcer une conférence en l'honneur de Garth Drabinsky, le producteur du spectacle, M. William F. Buckley, s'en est mêlé. «Il est normal que les Juifs soient sensibles, a-t-il dit, compte tenu de l'Holocauste.» Il a raison. D'après lui, il est ridicule que les Noirs, qui ont subi l'esclavage pendant plus de deux siècles, qui ont été 25 millions à périr dans la traversée de l'Atlantique, qui ont été traités en citoyens de seconde zone pendant une centaine d'années, qui ont été les victimes de lynchages et de stéréotypes du genre de ceux de *Showboat*, se sentent offusqués.

• (1415)

Que peut-il y avoir de plus néfaste pour une alliance historique entre deux collectivités qui ont souffert que cette banalisation raciste des souffrances de l'une par rapport à celles de l'autre?

Si la voix des Buckley est le prix à payer pour *Showboat*, cela ne vaut pas le coup, M. Drabinsky.

* * *

LES LIAISONS AÉRIENNES DIRECTES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, Ottawa, la capitale du Canada, possède l'équipe de baseball des Lynx d'Ottawa, l'équipe de hockey des Sénateurs d'Ottawa, un secteur de technologie de pointe et plusieurs entreprises ayant d'importants débouchés sur le marché américain. Or, nous avons un gouvernement et un ministre des Transports qui sont incapables d'approuver une liaison aérienne directe entre Ottawa et le marché américain, notamment Pittsburgh et Chicago.

Ottawa a été la seule ville canadienne exclue de l'accord initial conclu en 1974 entre le Canada et les États-Unis en matière de transports aériens. Comme quelqu'un le disait récemment, le ministre des Transports devrait sortir de sous son bureau en rampant.

Nous avons appris hier que le ministre avait approuvé un service aérien reliant directement sa ville et Pittsburgh. Il devrait avoir honte.

L'absence de liaison directe coûte un demi-milliard de dollars par année à la région d'Ottawa. Les habitants d'Ottawa et des environs ne pourront que chasser du pouvoir le gouvernement et le ministre actuels lors des prochaines élections.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Ce matin à Washington, le premier ministre a rencontré le président Clinton et, après le déjeuner, le

Questions orales

premier ministre a dit qu'il n'était pas d'accord avec le président des États-Unis concernant les sanctions pour renforcer les ententes parallèles.

Si le gouvernement canadien n'est pas d'accord avec le président des États-Unis sur le genre de sanctions proposées pour régler les problèmes, est-ce que le ministre pourrait nous dire quelles autres sanctions seront mises de l'avant ou quelles autres sanctions le gouvernement propose, de telle façon que lorsque nous aurons des accords, il y aura des pénalités pour ceux qui les briseront.

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je crois que le premier ministre n'a fait que répéter ce que le ministre du Commerce extérieur a dit à plusieurs occasions. L'accord commercial, c'est l'accord commercial.

Il doit par ailleurs y avoir des mécanismes garantissant le respect d'un accord parallèle sur l'environnement et les codes relatifs à la main-d'oeuvre, mais ces mécanismes ne doivent pas, dans les faits, miner les bienfaits de l'accord commercial.

Les Américains ont exposé leur position, les négociations se poursuivent, et nous verrons quelle en sera l'issue. La position du Canada est très claire. Nous ne voulons pas miner les avantages de l'accord commercial en adoptant des dispositions inadéquates au sujet de l'accord parallèle.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, l'argument avancé par le ministre n'est pas très convaincant.

Nous aimerions savoir quelle est la position du gouvernement à ce moment-ci des négociations. S'il doit y avoir certaines dispositions qui régissent l'environnement et les conditions relatives à la main-d'oeuvre, nous aimerions connaître le genre de sanctions que le gouvernement propose pour garantir leur respect par chacun des partenaires.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, ces questions sont étudiées attentivement et font l'objet de pourparlers sérieux.

Il y a une foule de façons de garantir le respect des conditions, de prévoir des mécanismes de règlement des différends, et ainsi de suite. Nous estimons simplement que, quoi qu'il advienne au sujet de l'accord parallèle, cela ne devrait pas porter atteinte aux avantages de

l'Accord de libre-échange. C'est la position que nous maintenons.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, le député parle de la position du gouvernement et dit qu'il existe une foule de solutions, mais pourquoi alors le gouvernement ne peut-il pas en choisir une et nous dire en quoi elle consiste? Le gouvernement n'a pas une foule de solutions et n'a pas de plan.

Nous aimerions avoir une réponse, car cette question est très importante. Le président des États-Unis a dit que son pays n'adoptera pas l'ALÉNA en l'absence d'une entente sur l'environnement et les conditions relatives à la main-d'oeuvre.

Le ministre peut-il nous dire quelle est la position du gouvernement en ce qui concerne les sanctions proposées par le gouvernement américain?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député penserait certainement que nous ne sommes pas très responsables si nous discutons publiquement de la position que défend le Canada dans le cadre de ces négociations.

• (1420)

Je rappelle au député qu'il existe toute une série d'accords internationaux, y compris des ententes conclues avec les États-Unis, des accords bilatéraux sur les pluies acides sur la dépollution des Grands Lacs, et ainsi de suite. Ces accords sont tous assortis de critères d'exécution et, au moment de leur adoption, étaient tous considérés comme des mesures suffisamment efficaces pour garantir leur respect par les deux parties.

Voilà le genre de solution que nous privilégions au lieu de dispositions portant atteinte aux avantages des accords commerciaux.

* * *

LA BOSNIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, en l'absence de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de la ministre de la Défense nationale, je vais poser ma question au premier ministre suppléant.

Les membres de notre caucus m'ont demandé d'exprimer, en leur nom et en celui de leurs électeurs, leur sentiment d'horreur et de colère au sujet de la boucherie qui se poursuit en Bosnie et de l'indifférence de l'ONU et de ses États membres devant les horribles conditions qui existent dans ce pays.

Questions orales

Le premier ministre, après sa rencontre avec le président des États-Unis, ce matin, disait: «Toute nouvelle action en Bosnie doit être autorisée par une nouvelle résolution du Conseil de sécurité.»

Il y a une résolution à l'étude au Conseil de sécurité cet après-midi. Elle est ainsi libellée: «Les troupes de l'ONU seront autorisées à prendre les mesures nécessaires, y compris le recours à la force, pour arrêter les attaques contre des civils.»

Ma question au gouvernement est celle-ci: le Canada est-il en faveur de cette résolution?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je dirais tout d'abord que tous les députés de ce côté-ci, et sans doute tous les Canadiens raisonnables, sont révoltés par ce qui se passe dans l'ancienne Yougoslavie et par les atrocités commises contre des civils innocents, en particulier des femmes et des enfants.

Le député a raison, il y a des discussions au Conseil de sécurité. Le premier ministre a longuement discuté de cela avec le président Clinton, ce matin. Il a dit clairement qu'il pensait que les États-Unis devraient participer activement, avec leurs alliés européens, à la recherche d'une solution.

Nous avons toujours estimé qu'une action de l'ONU était nécessaire. Nous craignons les actions unilatérales. Nous souhaitons l'adoption d'une résolution qu'on soit capable de mettre en application car la sécurité de nos troupes est en cause, et c'est primordial.

Les discussions se poursuivent, et il serait prématuré de poser un jugement, vu que le Conseil de sécurité n'est pas encore parvenu à une conclusion.

Je puis vous garantir que le Canada fait connaître sa position. Le premier ministre a rencontré le président des États-Unis, et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a discuté pendant 45 minutes avec le ministre des Affaires étrangères de Russie. Nous faisons tout ce que nous pouvons sur le plan diplomatique.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je suis sûr que toutes ces discussions ont lieu, mais ce qui fait défaut, c'est un énoncé clair de la position du Canada sur cette résolution importante.

Les députés et leurs électeurs voudraient connaître cette position. À notre avis, lorsqu'on tire des coups de feu sur des secouristes des Nations Unies, lorsque des troupes restent là à ne rien faire pendant un génocide et que toute la situation va de mal en pis, il incombe au Canada, en raison de ses antécédents et de sa réputation, de prendre position.

Je répète ma question au ministre: le Canada va-t-il appuyer la résolution qui est débattue cet après-midi au Conseil de sécurité et qui autoriserait les troupes des Nations Unies en Bosnie à intervenir pour mettre un terme aux attaques contre des civils et pour faire cesser le massacre?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, l'argument du député me dérouté un peu, car il dit que le Canada devrait prendre position, laissant ainsi entendre qu'il devrait le faire sans tenir compte de celle de tout autre pays.

Il se rend certainement compte que si chaque pays agissait ainsi, aucune résolution ne serait possible. Une résolution ne peut provenir que de discussions empreintes de collaboration. Comme le député le souligne, les Nations Unies en discutent activement à l'heure actuelle. Je serais très étonné si le Canada n'approuvait pas la résolution définitive.

Mais cette résolution définitive n'a pas été adoptée. Nous avons énoncé notre position très énergiquement. Nous estimons qu'il faut une action concertée. Une action unilatérale comme celle qu'a proposée antérieurement le gouvernement Clinton ne mènerait à rien. À notre avis, il est irréaliste de proposer une action militaire que nos troupes ne pourraient pas entreprendre à cause de leur nombre limité, du matériel dont elles disposent, du terrain en Yougoslavie, et j'en passe. Nous tenons compte de tous ces facteurs. Les discussions sont en cours. Comme d'habitude, on demande les conseils du Canada. Nous cherchons à parvenir à un consensus. Nous n'adoptons pas isolément une position pour demander au reste du monde de l'accepter ou de la rejeter.

* * *

• (1425)

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Sciences.

L'autre jour, le président du Conseil national de recherches du Canada a comparu devant le Comité parlementaire de l'industrie, des sciences et de la technologie. Il a déclaré que si on continuait de faire des compressions budgétaires au CNRC, cet organisme revivrait la crise de 1990-1991 qui avait entraîné des réductions de personnel et de programmes de recherche et qui avait complètement démoralisé le personnel scientifique.

Questions orales

La question que je pose au ministre est la suivante: quel genre de politique de recherche et de développement est-ce qui ruinerait l'une de nos plus prestigieuses institutions de recherche? Annoncera-t-il à la Chambre que le gouvernement va instaurer un plan pour éviter que ne se produise la crise que prévoit le président du CNRC?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, mon collègue prend des libertés avec ce qu'a dit le président du CNRC l'autre jour. En fait, il n'a pas dit que le CNRC serait ruiné. Il ne s'est servi d'aucun des verbes que le député vient d'utiliser. En fait, le gouvernement a réduit les subventions, les contributions et les programmes intergouvernementaux de 10 p. 100 ici, de 15 p. 100 là et quelquefois plus dans certains programmes de fonctionnement.

Dans le domaine des sciences, ces réductions ne se sont pas matérialisées. En fait, il n'y en a eu aucune. Nous allons avoir une augmentation des contributions supérieure à 0 p. 100. Elle sera de 1,5 p. 100 l'année prochaine.

Cela montre que le gouvernement veut aider la recherche et le développement et les sciences et la technologie. Cela vient s'ajouter à l'annonce du PARI qui constitue une partie importante du Conseil national de recherches du Canada.

Quatre-vingt-trois millions de dollars de nouveaux crédits seront consentis au CNRC pour administrer le PARI au cours des cinq prochaines années. C'est une augmentation énorme. Au lieu d'avoir 225 agents sur le terrain qui apportent les découvertes des laboratoires à l'industrie pour éventuellement les commercialiser, nous en avons maintenant 300.

Ce sont des choses que le gouvernement a faites en cette période de restrictions budgétaires. Elles témoignent, bien mieux que n'importe quel beau discours, de l'engagement du gouvernement à l'égard des sciences et de la technologie.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, chaque fois que je pose au ministre une question concernant les sciences, n'importe quel dossier à propos des sciences, il a recours à toutes sortes de subterfuges pour ne pas y répondre.

Le fait est que le président du Conseil national de recherches du Canada a dit que la situation de 1990-1991 se répéterait si on n'y changeait rien et que le problème était urgent.

Je veux poser une question supplémentaire au même ministre. Le comité parlementaire a fait l'éloge du programme des centres d'excellence nationaux, a recommandé son maintien et s'est déclaré en faveur d'une augmentation de l'aide financière qui lui est apportée. Or, nous avons entendu—de diverses sources—qu'on s'apprêtait à sabrer dans le budget de ce programme pour le faire passer de 250 millions à 125 millions de dollars.

J'aimerais que le ministre nous explique comment le gouvernement peut justifier sa décision de réduire de moitié le budget d'un programme qui représente l'initiative la plus importante et la plus réussie qu'il ait prise récemment.

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Je tiens à remercier mon collègue de son compliment, car au moment où nous avons proposé l'idée des centres d'excellence nationaux, son parti et lui-même l'ont combattue. Ils prétendaient qu'il valait mieux verser l'argent aux conseils subventionnaires et les laisser déterminer à qui distribuer ces fonds.

Quant à nous, nous avons pris des mesures très créatives. Nous avons identifié les 15 projets de recherche les plus prometteurs au Canada, les avons associés à l'industrie, avons édifié ces centres d'excellence et les avons consolidés. Mis en place au commencement de 1989, ce programme fait actuellement l'objet d'une révision. Le comité parlementaire s'est déclaré enchanté de la façon dont fonctionne ce programme. Il croit cependant que certains changements devraient y être apportés.

Nous procédons également à une révision interne qui est réalisée par d'authentiques scientifiques travaillant dans le milieu. L'industrie se penche sur le programme. Par ailleurs, le premier ministre s'est prononcé en faveur du maintien définitif du programme. Le problème, c'est de savoir si le niveau de financement restera le même. À l'heure actuelle, le gouvernement doit réduire les dépenses. Nous invitons les provinces et l'industrie à participer davantage qu'elles ne le font actuellement et nous verrons bientôt quel sera le niveau de financement accordé.

• (1430)

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): La compétence scientifique du ministre est assez récente. J'espère qu'il ne va pas répéter que je m'opposais à la création du Programme national de centres d'excellence, car c'est absolument faux. Je ne m'y opposais pas.

Questions orales

M. Oberle: Oui, vous vous y opposiez.

M. McCurdy: Prouvez-le moi. Ma question suivante s'adresse au même ministre.

Compte tenu du fait que l'on n'a pas encore démenti qu'il était question de réduire le financement des centres d'excellence nationaux et compte tenu des réductions prévues des fonds versés au CNRC et de la crise que cela provoque, devons-nous en déduire que le gouvernement a désormais pour politique, comme le suggère le rapport sur son initiative de la prospérité, de ne plus mettre l'accent sur la recherche et le développement—et je ne suis pas sûr que le ministre sait ce que c'est— mais plutôt de quémander, emprunter et voler des technologies d'autres pays?

Une telle action passera aux yeux de la plupart des gens et des scientifiques auxquels il aura l'occasion de parler comme une consigne pour la destruction de notre capacité de nous développer, sur le plan de la technologie ou des sciences.

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, le député sait fort bien, même s'il n'aime pas qu'on le rappelle à la Chambre, que ce gouvernement, en tant que gestionnaire des fonds publics, a dû réduire les budgets d'un certain nombre de programmes.

Certains programmes ont été moins touchés que d'autres. C'est le cas, notamment, des subventions accordées aux provinces, aux groupes et aux particuliers, ainsi que des sommes versées aux autochtones. De même, les sciences et la technologie sont loin d'avoir été aussi touchées que d'autres secteurs par les réductions des dépenses du gouvernement fédéral. En fait, le gouvernement a toujours accordé une place primordiale aux sciences et à la technologie, et il continuera de le faire.

* * *

L'EMPLOI

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Aujourd'hui, l'Université Carleton a encore une fois rappelé les Canadiens à la réalité en leur disant que le gouvernement était passé maître dans la politique de l'illusion. Les auteurs de *How Ottawa Spends* révèlent qu'avec ses tactiques déloyales, le gouvernement a, depuis 1986, dérobé sournoisement plus de 4 milliards de dollars aux enfants canadiens et à leurs familles.

Le ministre peut-il nous dire comment le gouvernement espère dissimuler la réalité aux jeunes qui n'ont jamais connu d'années aussi sombres en leur faisant de beaux discours du genre *Grandir ensemble*?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, cette publication

a, je crois, été rendue publique. C'est une publication intéressante qui traite des opérations gouvernementales de façon incomplète.

Il y est question en effet des dépenses, mais pas du tout des impôts ou des niveaux d'imposition. Il n'y est pas non plus question du revenu. Ni des problèmes que causent au Canada les déficits des provinces et le déficit du gouvernement fédéral, pas plus, du reste, que des autres problèmes qui existent dans notre pays.

J'aimerais faire remarquer—et je veux que ce soit clair—les changements qui se sont produits dans le domaine social au cours des neuf dernières années. Par exemple, les fonds pour la Sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et le programme d'allocation au conjoint sont passés de 11,4 à 20,2 milliards de dollars, ce qui, pour cette période, représente une augmentation moyenne de 6,6 p. 100 par an au profit des personnes âgées. Le budget du Régime de pensions du Canada est passé de 4,2 à 14,6 milliards de dollars, une augmentation annuelle de 14,8 p. 100. Les prestations pour enfants sont passées quant à elles de 3,9 à 5,1 milliards de dollars, une augmentation moyenne de 3 p. 100 par an au cours des neuf dernières années.

Je pourrais citer bien d'autres exemples. Peut-être pourrai-je le faire si la députée a une question supplémentaire à me poser.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Madame la Présidente, ce doit être de nouveau le jour de la marmotte, parce que le gouvernement ne voit pas son ombre impudente.

Ce gouvernement porte déjà le bonnet d'âne dans le Groupe des Sept sur la question du chômage, mais nous avons appris aujourd'hui que notre taux de chômage démesuré ne tient pas compte du fait que 16 p. 100 des travailleurs canadiens cherchent du travail à plein temps sans en trouver, ce qui nous donne un nombre record de travailleurs à temps partiel.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration peut-il expliquer aux Canadiens qui ne réussissent pas à trouver du travail à plein temps, qui sont plus de deux millions, pourquoi son gouvernement ne fait rien en matière de création d'emplois?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je comprends pourquoi la députée ne pose qu'une question toutes les deux semaines. Manifestement, il lui faut tout ce temps pour réussir à la rédiger.

Des voix: Oh, oh!

• (1435)

M. McDermid: La députée peut être amusante, mais moi aussi.

Questions orales

Le Canada et d'autres pays représentés actuellement à la réunion de l'OCDE s'intéressent manifestement au problème mondial du chômage et de la création d'emplois. L'ennui, c'est qu'ils sont en même temps aux prises avec le problème de la dette et avec d'autres graves problèmes économiques qui touchent tous les pays. C'est l'une des choses dont ils discutent actuellement.

Il est malheureux que l'emploi ne suive pas immédiatement la courbe de la reprise économique. Avec la reprise, des emplois sont créés, mais malheureusement, cela prend un peu de temps. La situation de l'emploi s'améliorera d'ici peu, mais peut-être pas aussi rapidement qu'on le voudrait. Le problème n'est pas seulement propre au Canada. C'est un problème mondial.

[Français]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, ma question s'adressait au ministre des Finances, mais vu qu'il n'est pas disponible, je vais l'adresser au premier ministre suppléant ou au vice-premier ministre.

Une des pires erreurs du gouvernement conservateur fut leur obsession avec leur politique monétaire qui a contribué à un bilan économique négatif, comme en témoignent les chiffres du taux de chômage au Québec, soit 13,4 p. 100. Les régions éloignées sont les plus affectées par la fermeture d'entreprises, ce qui conduit à des pertes d'emplois.

Quand le ministre va-t-il soit corriger, améliorer ou changer sa politique de développement régional afin d'arrêter l'hémorragie de pertes d'emplois? Il y a certainement un geste qu'il pourrait poser.

[Traduction]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je me permettrais de rappeler au député qu'il a voté contre le projet de loi C-91 qui avait précisément pour objet d'améliorer la situation de l'emploi au Québec. Je tiens à ce qu'on le sache. Chaque fois que nous avons proposé une mesure en faveur de la création d'emplois, le député a voté contre, il est très important que les Québécois le sachent.

Deuxièmement, nous estimons que la construction est un secteur où on peut créer des emplois. Les logements n'ont jamais été aussi abordables en 25 ans. En outre, nous avons fait en sorte que les jeunes ménages puissent s'acheter une maison en restaurant des programmes leur permettant une mise de fonds initiale peu élevée. Les taux d'intérêts ont baissé grâce à la lutte menée par ce gouvernement contre l'inflation et les taux d'intérêts élevés afin de protéger l'épargne et de favoriser la créa-

tion d'emplois. Nous avons autorisé l'utilisation des REER à des fins d'achat domiciliaire.

Nous avons fait un certain nombre de choses pour améliorer la situation. Si le député prenait le temps d'étudier les rapports qui sont publiés, il saurait que le Canada est en extrêmement bonne posture pour qu'en 1993 et 1994, à la fin de la récession, la relance économique y soit la meilleure.

[Français]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, je plains l'audience qui vient d'écouter sa réponse, car c'est loin d'être la réponse dont on a besoin à la question que j'ai posée. Pendant qu'il explique toutes sortes de choses qui ne correspondent pas à la question, le chômage augmente et l'espoir de trouver un emploi diminue. Avec l'arrivée des étudiants sur le marché du travail cet été, le problème va s'aggraver.

Je répète, madame la Présidente: Quand le ministre va-t-il présenter une véritable relance économique pour les régions éloignées qui souffrent plus que tous les autres endroits au pays?

[Traduction]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, la situation de l'emploi dans ce pays nous préoccupe.

Je suis certain que le député serait content de lire les rapports publiés aujourd'hui. Celui de Burns Fry Limited nous apprend que l'indicateur précurseur de l'activité économique du Canada a augmenté de 3,1 p. 100, atteignant son plus haut niveau depuis mars 1990, et que l'indice de l'offre d'emploi, qui laisse habituellement entrevoir les nouvelles tendances dans l'embauche, a augmenté de 9,2 p. 100 en mai, soit la plus forte augmentation en quatre ans.

Tous les signaux sont très positifs et nous sommes convaincus que les possibilités d'emploi vont s'améliorer au cours des prochains mois.

* * *

• (1440)

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il est assis à sa place, de retour de campagne, parmi son caucus.

Comme le ministre le sait pertinemment, nous, au NPD, croyons que la société doit prendre des mesures très strictes contre les crimes de violence, mais à titre de

Questions orales

société, nous devons équilibrer les choses en mettant en oeuvre un programme de prévention du crime au départ.

Le ministre n'ignore pas que les procureurs généraux provinciaux se sont réunis la semaine dernière à Québec. Sauf erreur, ils ont recommandé non seulement un ré-examen de la Loi sur les jeunes contrevenants, mais également le recours à un processus permettant aux collectivités de discuter ensemble de tout le système judiciaire pour les jeunes.

Le ministre a-t-il reçu des recommandations à la suite de cette réunion des procureurs généraux? Dans l'affirmative, quelle a été sa réponse?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, lors de cette rencontre de vendredi dernier, j'ai signalé à mes homologues provinciaux que nous envisageons diverses modifications tendant à améliorer la Loi sur les jeunes contrevenants.

Bien entendu, vu le peu de temps qui nous reste, il sera très difficile de déposer un projet de loi et mes homologues sont d'accord là-dessus. J'ai déclaré, par contre, que nous pourrions peut-être déposer un Livre blanc ou quelque chose du genre. J'envisage cette possibilité pour nous assurer que les Canadiens puissent faire connaître leur point de vue et participer aux consultations. Je prendrai une décision finale à ce sujet sous peu.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, le ministre sait que je suis intervenu à la Chambre il y a un mois et que je lui ai soumis alors une résolution du village de Belcarra, situé dans ma circonscription de Port Moody—Coquitlam. Les pétitionnaires réclament un examen public du système judiciaire pour les jeunes, et non pas simplement un projet de loi.

À l'époque, 400 municipalités du Canada avaient donné leur accord là-dessus. Il y en a maintenant 12 autres en Colombie-Britannique, ce qui porte le total à 136 environ. Si on ajoute ce chiffre aux 400 dont j'ai déjà parlé, cela fait 536 municipalités. Voilà maintenant que les autorités provinciales préconisent un tel examen à leur tour.

Je voudrais exhorter le ministre au nom de notre parti, à faire preuve d'initiative au niveau national et à procéder à une enquête nationale tout à fait objective sur le système judiciaire pour les jeunes. Pourquoi ne pas annoncer cela maintenant, avant la fin de la présente législation?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, mon collègue sait pertinemment

qu'en ce moment-même, au comité, nous examinons, sauf erreur, huit projets de loi sur le système judiciaire et qu'il en va de même à l'autre endroit.

Nous serons saisis à la Chambre dans quelques jours du projet de loi sur les produits de la criminalité. Il y a également le projet de loi sur le harcèlement criminel, sur lequel certains des collègues du député travaillent quotidiennement. Il y a enfin le projet de loi sur la pornographie juvénile. Je pense que nous réalisons de grands progrès en ce qui concerne la protection de notre société.

Je comprends ce que dit mon collègue au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. Sauf erreur, nous l'avons modifiée l'année dernière. Cependant, dans quelques jours, je rendrai publiques les intentions du gouvernement dans ce domaine. Mon collègue a raison d'affirmer que c'est là une préoccupation constante pour la population et nous allons nous pencher sur la question.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre d'État à l'Environnement.

Hier, des groupes environnementaux ont donné une mauvaise note au ministre de l'Environnement parce qu'il n'avait pas tenu la promesse faite lors du Sommet de la Terre l'année dernière. Les réalisations en ce domaine sont plus que minces: on n'a présenté aucune loi assurant la sécurité de l'eau potable au Canada, aucune loi interdisant l'exportation en masse des eaux canadiennes, aucun plan national visant à empêcher toute augmentation des émissions de gaz à effet de serre, aucune mesure visant à protéger les forêts à peuplement mûr et des réductions constantes du financement du Plan vert.

Quant le ministre reviendra-t-il à son pupitre et entamera-t-il une campagne concernant sa responsabilité première, c'est-à-dire l'environnement?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je suis vraiment heureuse que ma collègue ait posé cette question.

Ce fut très intéressant de voir le bulletin préparé par le Sierra Club. J'ai vraiment cru que les membres de cette organisation ne s'étaient pas bien documentés. Je ne crois pas qu'ils aient été présents à la réunion de lundi alors que notre ambassadeur canadien pour l'environnement et le développement durable, M. Campeau, a présenté le bulletin relatant nos réalisations dans le dossier du suivi de la CNUED.

Questions orales

• (1445)

Nous avons respecté nos engagements. Nous avons été le premier pays industrialisé à ratifier la Convention sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique. Nous avons déjà commencé à mettre en application ces deux conventions et nous sommes en train d'élaborer des programmes nationaux. Nous avons fait figure de chef de file dans la préparation de la Conférence des Nations Unies sur la pêche en haute mer, un élément crucial de la sauvegarde de l'environnement.

On oublie trop souvent l'une des choses les plus importantes, c'est que le ministre de l'Environnement, préoccupé par la dynamique du suivi de la CNUED, a convoqué une réunion en avril qui regroupait 12 ministres de l'environnement représentant la plupart des pays industrialisés de la planète. Il a profité de cette occasion pour lancer une véritable campagne politique qui assurera la réussite de la réunion de la Commission des Nations Unies sur le développement durable qui doit avoir lieu en juin.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre.

On tient beaucoup de réunions et de conférences de presse, on parle beaucoup, mais on ne fait pas grand-chose. Quand l'ambassadeur de l'environnement fait ce qu'il est censé faire, il peint en rose l'inaction du gouvernement.

La principale mesure législative écologique adoptée durant la présente législature, la Loi sur les évaluations environnementales, a été adoptée il y a plus d'un an mais n'a toujours pas été proclamée. Nous savons que certains ministres tentent de réduire la portée des règlements qui visent à renforcer le pouvoir des mesures de protection de l'environnement.

Le ministre pourrait-il enfin faire son travail, éviter le piège que lui tendent ses collègues du Cabinet et s'assurer que la Loi sur les évaluations environnementales soit proclamée au lieu d'être éviscérée?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, ma collègue se souvient sûrement que lorsque le projet de loi a été envoyé au Sénat, ce dernier nous l'a renvoyé avec un certain nombre de recommandations et nous a demandé de les mettre en application avant que la loi ne soit proclamée.

La première recommandation prévoyait que toutes les exigences réglementaires devaient être formulées. Soucieux d'agir comme nous le devons et avec transparence, nous avons entamé de vastes consultations.

Nous venons juste de recevoir le rapport des intéressés et nous avons l'intention de nous en inspirer. En collaboration avec mes collègues, je compte faire le nécessaire pour assurer la proclamation de la loi et l'application de sa réglementation.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la même ministre.

Il y a un an, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le ministre de l'Environnement et le gouvernement ont déclaré que le changement climatique était une grande priorité.

Hier, les groupes environnementaux ont attribué au rendement du gouvernement et du ministre la note «D», qualifiant de décourageant le suivi donné à cette question.

La ministre peut-elle nous dire quand le Canada rendra public son plan d'action national visant à arrêter le changement climatique mondial et peut-elle nous expliquer pourquoi il tarde tant à le faire?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, encore une fois, ceux qui ont attribué cette note n'ont peut-être pas tenu compte du nombre considérable d'initiatives que nous avons prises depuis un an, dans le cadre de la convention sur le changement climatique.

Le Canada a non seulement été le premier pays à ratifier cette convention, mais, ce mois-ci, nous allons publier notre premier rapport national sur le changement climatique, dans la foulée des discussions multisectorielles.

Par ailleurs, j'ai assisté à la récente réunion des ministres de l'Environnement. Nous collaborons maintenant avec les ministres de l'Énergie en vue d'établir, dès cet automne, un plan qui nous permettra de réaliser nos objectifs fédéraux et provinciaux.

Il ne faut pas oublier non plus les autres initiatives que nous avons prises, notamment les programmes de plantation d'arbres et d'efficacité énergétique.

Mme le vice-président: Je crains que ce soit le début d'un discours. La ministre aura l'occasion de continuer en répondant à une question supplémentaire.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, je constate que les mots viennent aisément aux ministériels. Malheureusement, ils ne passent pas aux actes.

Permettez-moi de poser une question supplémentaire à la ministre. À la conférence de Rio, le gouvernement a également signé une convention sur la biodiversité. Cependant, ni le gouvernement ni la ministre n'ont dit le

Questions orales

moindre mot sur la biodiversité, qui revêt pourtant une très grande importance au Canada.

Est-ce que le ministre convient que, entre autres, l'intégrité écologique du parc national Pacific Rim dépend des forêts écologiquement riches de Clayoquot Sound?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je suis heureuse que le député parle de la convention sur la biodiversité.

Dans ce dossier, le Canada est un chef de file. En effet, il a été le premier pays industrialisé à signer cette convention et le premier à la ratifier.

• (1450)

Nous travaillons maintenant en suivant un plan national sur la biodiversité et nous participons avec nos collègues à l'aménagement de nouveaux parcs nationaux. Il y a peu de temps, j'ai signé l'accord avec les Haida Gwaii. Nous avons récemment annoncé la création du nouveau parc au Yukon.

Nous appliquons tous les éléments de notre stratégie sur la biodiversité, c'est-à-dire tous ceux qui relèvent de la compétence fédérale—je tiens à ce que le député en prenne note.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Il y a quelques jours, le ministre des Finances a rencontré ses homologues provinciaux à Ottawa pour discuter des problèmes liés à l'économie. À cette occasion, les ministres provinciaux ont clairement mentionné qu'ils avaient fait ce qu'ils pouvaient pour contenir le déficit au niveau provincial et qu'ils voulaient maintenant que le fédéral les aide sur le plan monétaire, en s'occupant des taux d'intérêt.

Compte tenu des déclarations faites par le ministre des Finances Lévesque du Québec et par le trésorier Laughren de l'Ontario, et compte tenu du fait que le gouvernement fédéral applique depuis plusieurs années une politique de taux d'intérêt élevés qui a contribué à ruiner l'économie, le ministre va-t-il se servir de son autorité et

ordonner à la Banque du Canada de faire baisser encore davantage les taux d'intérêt, de façon à stimuler l'économie et à créer des emplois pour tous les Canadiens?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, cette question illustre on ne peut mieux pourquoi le NPD ne formera jamais le gouvernement national.

Les taux d'intérêt ne sont pas dictés par le gouvernement et le député, qui est ici depuis un bon moment, devrait le savoir. Si celui-ci veut vraiment apprendre comment le système fonctionne, il devrait aller écouter le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, qui témoigne cet après-midi devant le comité.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, le ministre des Finances du Québec a demandé au gouvernement fédéral d'intervenir. Le trésorier de l'Ontario en a fait autant, tout comme d'autres ministres provinciaux.

Pourquoi le gouvernement ne se sert-il pas de son autorité et ne demande-t-il pas à la Banque du Canada de faire baisser les taux d'intérêt au pays?

On a récemment mentionné que le taux d'intérêt réel de la Banque fédérale de réserve aux États-Unis était maintenant autour de 0 p. 100. Au Canada, le nouveau taux est d'environ 4 p. 100. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas réduire l'écart entre les taux d'intérêt réels des deux pays, ce qui permettrait de créer des emplois chez nous?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, le député est encore une fois complètement dans l'erreur. J'étais présent lors des réunions des ministres des Finances et je n'ai pas entendu le ministre des Finances du Québec ni le trésorier de l'Ontario demander au gouvernement fédéral d'intervenir. Je répète que je ne les ai pas entendus faire une telle demande.

Par contre, je les ai entendus dire que nous avons des problèmes de dette et de déficit. Tous les ministres provinciaux ont reconnu que ces problèmes n'étaient pas encore réglés et que nous devons poursuivre nos efforts. Ils ont aussi mentionné qu'ils souhaitaient, comme nous tous, favoriser la croissance et la création d'emplois au pays, et qu'à leur avis, nous étions sur la bonne voie.

Toutefois, personne n'a demandé une intervention directe du gouvernement fédéral auprès de la Banque du Canada. Le député est tout à fait dans l'erreur.

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au suppléant du premier ministre.

À quatre reprises, ces derniers jours, mes collègues et moi avons soulevé la question de la nomination de M. Arnie Thorsteinson au conseil d'administration de la Banque du Canada, 16 jours après que ses sociétés eurent interrompu le remboursement de leurs prêts hypothécaires, laissant aux Canadiens le soin d'absorber des dettes de 6 millions de dollars.

Pourquoi le gouvernement a-t-il négligé de nous dire qu'Arnie Thorsteinson travaillait également au noir en tant que président du conseil et président d'une autre société d'État, Petro-Canada? Quelles mesures le gouvernement envisage-t-il à ce sujet?

L'hon. John McDerimid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, M. Thorsteinson faisait partie de l'ancien conseil d'administration de Petro-Canada. Lorsque la société a été privatisée, il a été chargé de gérer et d'effacer la dette de la société d'État. Il fait une excellente besogne et il a même été en mesure de verser au gouvernement du Canada des dividendes à partir des frais d'extinction au titre des comptes de l'an dernier.

Une accusation aussi sottise est tout à fait antiparlementaire. Elle est indigne du député.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, on croirait entendre les réflexions que le premier ministre a faites la semaine dernière, deux jours après qu'un autre ministre eut admis que nous avions raison de poser ces questions et de réclamer la démission de cette personne.

• (1455)

Hier, le ministre des Travaux publics a donné la réponse suivante: «Après tout, l'opposition a fait remarquer certaines difficultés à juste titre et, lorsqu'on examine la question, il ressort clairement qu'il ne convient pas que M. Thorsteinson continue d'occuper ce poste.»

S'il ne convenait pas, hier, que cet homme reste en poste, comment se fait-il que ce soit acceptable aujourd'hui?

L'hon. John McDerimid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, M. Thorsteinson

Questions orales

a occupé ce poste pendant un certain temps et il y a fait de la bonne besogne. Son travail à Petro-Canada Inc. se termine et je n'ai aucune espèce de regret qu'il ait dirigé cette société. Il a fait un travail de premier ordre. Ses réalisations sont suffisamment éloquentes.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Au mois de mai, j'ai posé une question au premier ministre suppléant au sujet d'une dépense de 43 000 \$ relative à la commission d'enquête sur l'affaire de la Somalie, dont les travaux dureront 90 jours. J'étais dans l'erreur. Le coût de l'enquête s'élèvera à plus de 225 000 \$, ce qui comprend l'ameublement, le matériel informatique et les rénovations.

Pour une enquête qui ne durera que 90 jours et compte tenu du nombre de locaux vacants et d'ordinateurs inutilisés à Ottawa, comment le gouvernement peut-il justifier des dépenses de 225 000 \$ pour cette enquête?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député a raison de dire qu'il était dans l'erreur.

Il a dit que la commission avait dépensé 43 000 \$ pour l'ameublement. C'est faux. L'ameublement a été évalué à 43 000 \$ et il a été loué pour la durée de l'enquête.

Il a dit que la commission avait acheté du matériel informatique. Il a partiellement raison. L'achat de matériel informatique fait partie du programme d'acquisition du MDN. La commission se servira du matériel acheté et, à la fin de ses travaux, elle le remettra au MDN pour les besoins de ce dernier.

La commission et le MDN veillent à ce que tout soit fait le plus efficacement possible, sans gaspillage. J'estime que le député devrait reconnaître l'intégrité des personnes en cause, qu'ils savent que c'est l'argent des contribuables et qu'ils agissent de façon responsable.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, je sais que c'est l'argent des contribuables. C'est pourquoi j'estime qu'il faut réduire les dépenses en question. Gardant cela à l'esprit, je voudrais savoir pourquoi

Questions orales

les dépenses de 150 000 \$ ont été accordées sans le moindre appel d'offres? Pourquoi?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je ne sais pas à quel contrat le député fait allusion.

Une voix: Les ordinateurs.

M. Andre: Le député devrait me laisser répondre à la question. Voici comment les choses se passent. Le gouvernement fait un appel d'offres général en fonction de ses besoins globaux, accepte l'offre la plus intéressante et achète les ordinateurs au fur et à mesure de ses besoins.

Il y a donc eu un appel d'offres général pour l'achat d'ordinateurs dont le MDN se servira en fonction de ses besoins. Certains de ces ordinateurs seront prêtés à la commission pour la durée de l'enquête, après quoi le MDN en reprendra possession pour ses besoins propres. Ces ordinateurs n'ont pas été achetés expressément pour la commission. L'achat en question ne contrevient pas aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Communications.

J'ai ici une lettre adressée au ministre et datée du 21 mai 1993, dans laquelle le président de la Société Radio-Canada, M. Gérard Veilleux, affirme que les compressions budgétaires annoncées à l'égard de Radio-Canada dans le budget d'avril «compromettent notre capacité de nous acquitter de notre mandat».

J'ai aussi copie de la lettre que M. Paul Racine, sous-ministre adjoint (politiques des communications) a fait parvenir à M. Tony Manara, le premier vice-président de la SRC, laquelle fait état du fait que le ministère des Communications s'apprête à charger un groupe de travail interne, composé de fonctionnaires, de réviser et de réduire l'ampleur du mandat de la SRC et des services qu'elle offre.

La question que je pose au ministre. . .

• (1500)

Mme le vice-président: À l'ordre, je vous prie! Ce ne serait que justice qu'on cesse de crier de part et d'autre de la Chambre pour permettre à la Présidence d'entendre ce qui se dit.

M. de Jong: Merci, madame la Présidente, de rappeler à certains députés le décorum qui est de rigueur à la Chambre des communes.

Le ministre va-t-il soumettre la question du mandat et du budget de la SRC au Comité permanent des communications et de la culture, où elle pourra être étudiée dans un climat d'ouverture et de participation, plutôt qu'à un comité de bureaucrates réunis à huis clos?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Madame la Présidente, je trouve cette question un peu étrange. Le député est membre de comités parlementaires. Il sait que les comités sont maîtres de leur emploi du temps et qu'ils peuvent étudier n'importe quelle question relevant de leur compétence.

Il va sans dire que, chaque fois qu'un rapport annuel ou un budget des dépenses est déposé, le Parlement a au moins la latitude de se pencher sur tout élément qui l'intéresse.

Est-il plus difficile pour la SRC de s'acquitter de son mandat en période de restriction? Bien sûr que c'est plus difficile. Le mandat de la SRC fait-il l'objet d'une révision? Bien sûr. Le député sait parfaitement que la SRC elle-même a entrepris une révision de son mandat et qu'elle prend en considération tout l'exercice de repositionnement dont il doit avoir entendu parler afin de s'assurer d'être en mesure de s'acquitter de ses responsabilités, en tant que diffuseur public, quand il s'agit de servir les Canadiens.

Le député n'est pas sans savoir non plus que les contribuables canadiens versent plus d'un milliard de dollars par année en subvention à la SRC à cette fin précise.

* * *

[Français]

LES COMMUNICATIONS

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Communications. Bell Canada a indiqué au CRTC son intention d'aller de l'avant avec un nouveau service d'ap-

pels d'urgence 911. Ce service serait une version légèrement améliorée de l'ancien système d'appels d'urgence. Or, ce service serait beaucoup plus onéreux que l'ancien.

Pour la Communauté urbaine de Montréal, par exemple, le coût par ligne par mois du service d'urgence serait de 47c. par ligne en comptant les taxes au lieu de 9c. comme c'est le cas en ce moment. Cette augmentation de 500 p. 100 occasionnerait un manque à gagner de 5 millions par année pour la seule CUM.

Pour le Québec, les nouveaux coûts seraient d'au moins 35 p. 100 de plus qu'en Ontario, sans compter qu'un service spécifique d'appels d'urgence n'existerait qu'en Ontario. Voici donc ma question: Est-ce que le fédéralisme rentable, cela signifie 500 p. 100 d'augmentation pour les contribuables de la région de Montréal, et 35 p. 100 de plus au Québec qu'en Ontario, ceci en plus des services auxquels on n'aura pas droit?

[Traduction]

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Madame la Présidente, comme le député le sait fort bien puisqu'il l'a lui-même mentionné, Bell Canada a présenté ces propositions au CRTC. Cette question relève du CRTC.

C'est très déloyal de sa part de laisser entendre qu'il y a de l'injustice dans cette affaire et d'essayer de cultiver la crainte d'une rivalité entre les provinces. Il devrait savoir qu'il y a actuellement beaucoup de subventions qui vont dans l'autre sens, de l'Ontario vers le Québec. Il induit les Québécois en erreur en leur faisant croire que la séparation du Québec serait avantageuse pour eux.

* * *

LA SANTÉ

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou à sa secrétaire parlementaire.

Le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick a récemment adopté une nouvelle disposition relativement à l'assurance-maladie pour les personnes qui sont à l'extérieur du Canada pendant plus de 90 jours. Au-delà de cette période, la province ne paiera plus pour les services médicaux obtenus à l'extérieur du pays. On a avisé les gens de souscrire à un régime privé d'assurance-maladie s'ils prévoient s'absenter du pays pendant une période plus longue.

Privilège

Par ailleurs, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a rappelé à la population que la protection offerte en vertu du régime d'assurance-maladie pourrait être interrompue pour les personnes qui sont à l'extérieur de la province ou du pays pendant plus de 182 jours.

Je veux savoir si l'idée de modifier la protection offerte en vertu du régime d'assurance-maladie lorsqu'une personne s'absente de la province ou du pays pendant un certain temps est fondée sur le même principe que la surfacturation et le ticket modérateur, qui ont été jugés contraires à la Loi canadienne sur la santé. Ces dispositions relatives à l'absence temporaire sont-elles conformes à la Loi canadienne sur la santé?

Mme le vice-président: Je crois que la question a été posée. Le député est en train de se lancer dans un discours. La secrétaire parlementaire a la parole.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, la Loi canadienne sur la santé exige effectivement que chaque province paie pour les services de santé nécessaires reçus par ses habitants.

Cinq critères précis sont établis. Chaque province a le pouvoir d'établir la règle de résidence qui s'applique sur son territoire. Dans certaines provinces, la couverture n'est plus assurée après six mois d'absence, mais je constate que le Nouveau-Brunswick, le Québec et même l'Ontario envisagent de ramener cette période à trois mois. Elle peuvent le faire. Qu'on ne confonde surtout pas cette question avec le ticket modérateur.

* * *

• (1505)

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Mme le vice-président: Je suis maintenant prête à rendre une décision sur la question de privilège soulevée au sujet de la divulgation prématurée aux médias du sixième rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, rapport portant sur le système de transfusion sanguine au Canada.

Je commencerai par résumer les événements qui ont abouti à la décision d'aujourd'hui. Le mardi 25 mai, le député de Delta, qui préside aussi le sous-comité sur les questions de santé, a soulevé la question de privilège au sujet de la fuite apparente du projet de rapport de son sous-comité. Le député de Delta a dit craindre que la divulgation prématurée du rapport n'en compromette

Affaires courantes

l'effet. Le député de Winnipeg-Nord est intervenu sur le même sujet et a demandé à la députée de Don Valley-Nord de lui présenter des excuses parce qu'elle l'avait accusé d'avoir divulgué le rapport. La députée de Don Valley-Nord a plus tard présenté ses excuses et a, elle aussi, demandé à la présidence de faire enquête sur l'affaire; la députée a également affirmé que la liste des personnes qui pouvaient avoir divulgué le rapport était très courte et, en le faisant, elle a mentionné expressément la députée de Halifax. Le lendemain, le 26 mai, la députée de Halifax a soulevé la question de privilège afin de demander à la députée de Don Valley-Nord de corriger la malheureuse impression laissée par sa déclaration du 25 mai. La députée de Don Valley-Nord a répondu qu'elle n'avait pas eu l'intention d'insinuer quoi que ce soit et a renouvelé à la présidence sa demande de faire enquête au sujet de la fuite en cause.

Dans la présente décision, je m'attarderai aux deux éléments qui, selon moi, sont en cause ici, d'abord l'atteinte au privilège résultant de la révélation prématurée d'un rapport de comité, puis ensuite, la nature très grave des conclusions tirées et énoncées au cours des interventions.

Les députés le savent, la confiance et l'intégrité sont essentielles à la bonne marche des travaux des comités. Au fil des années, on a signalé à la présidence de nombreux cas de prétendue divulgation de renseignements confidentiels en possession des comités. Pour résumer la pratique dégagée de ces cas, permettez-moi de rappeler un incident survenu en 1987.

[Français]

En 1987, le député de Kenora—Rainy River divulgua certaines délibérations à huis clos du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord. Par la suite, la Chambre fut saisie de la question au moyen d'un rapport déposé par ce comité. Le même jour, une question de privilège était soulevée à cet effet par le député de Selkirk—Interlake. La Présidence jugea l'affaire suffisamment sérieuse pour inviter la Chambre à se prononcer sur la question. La Chambre renvoya ainsi la question au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure qui conclut que les actions du député avaient porté atteinte aux traditions et à la procédure de la Chambre. Peu après, le député de Kenora—Rainy River offrait ses excuses à la Chambre.

[Traduction]

D'après nos usages, il est en conséquence essentiel que

le comité lui-même examine d'abord la situation et se penche sur tous les aspects des questions soulevées par les députés. S'il le juge à propos, le comité pourra saisir la Chambre de la question. De cette façon, si la présidence estime qu'il y a apparence d'atteinte à un privilège, les députés seront à même de décider s'il faut renvoyer la question au Comité permanent de la gestion de la Chambre pour examen.

[Français]

La publication prématurée de rapports de comités entrave la poursuite des travaux des comités et met en péril la confiance qui règne parmi les membres d'un comité. Notre système démocratique repose sur le principe même de la confiance et de tels incidents ne servent qu'à miner notre régime parlementaire.

[Traduction]

Enfin, il faut aborder le deuxième élément en cause en l'espèce avec beaucoup de prudence. Il est inutile que la présidence rappelle à tous les députés que les insinuations gratuites faites aux dépens de personnes de la Chambre ou de l'extérieur peuvent avoir des répercussions désastreuses, que ces insinuations soient fondées ou non.

• (1510)

Les accusations personnelles n'ont pas leur place à la Chambre des communes. La dignité doit y régner en tout temps et il est de mon devoir de l'y maintenir.

Je remercie tous les députés de leur patience et j'ai confiance qu'à propos de cette question, ils feront, comme d'habitude, preuve de discernement et de respect mutuel.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 11 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

[Traduction]

PROJET DE LOI C-122

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-122, Loi modifiant le Tarif des douanes (réduction du tarif sur le textile).

* * *

COMMUNICATIONS ET CULTURE

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des communications et de la culture qui a trait à la violence à la télévision.

Ce rapport a été produit en vertu de deux ordres de renvois reçus de la Chambre, le premier en novembre dernier, après réception d'une pétition présentée à la Chambre par Virginie Larivière, du Québec, et qui contenait plus de 1,3 million de signatures de personnes se disant préoccupées par la violence à la télévision au Canada, et le deuxième, le 12 février 1992, en réponse à une motion du député de Regina—Wascana qui réclamait qu'un comité fasse un examen approfondi de l'image que les médias donnent de la violence, particulièrement de la violence faite aux femmes et aux enfants, et que ce comité fasse des recommandations sur la façon de mieux protéger des Canadiens innocents, sans empiéter excessivement sur la liberté d'expression.

Notre comité a formulé une série de recommandations en réponse à ces deux ordres de renvoi. Nous avons notamment recommandé que l'industrie de la télédiffusion s'autodiscipline et que les Canadiens eux-mêmes réagissent à la représentation de la violence à la télévision, que des mesures soient prises pour mettre à la disposition des Canadiens un plus large éventail d'outils d'information sur les connaissances médiatiques, de nouveaux moyens de programmation des téléviseurs et de sélection des canaux, ainsi qu'un nouveau système de classification des émissions de télévision et des films vidéo. Ces recommandations devraient aider les Canadiens à mieux choisir les émissions de télévision, pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Affaires courantes

Je tiens tout particulièrement à rendre hommage au député d'Outremont qui s'est acquitté avec brio de ses fonctions de président du sous-comité qui a rédigé le rapport.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bob Kaplan (York—Centre) demande à présenter le projet de loi C-442, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2), la motion est adoptée.

M. Kaplan: Madame la Présidente, la Loi sur le droit d'auteur actuelle est modelée sur une loi britannique qui remonte à plusieurs centaines d'années. En vertu de cette loi, les droits d'auteurs sur les documents produits par le gouvernement, les textes de lois, par exemple, appartiennent à la Couronne et quiconque les copie est théoriquement et légalement tenu de verser des redevances.

Cela est contraire à la pratique suivie dans la plupart des autres pays du monde et le projet de loi vise à abolir les droits d'auteur de la Couronne pour que les documents publics deviennent des biens publics.

Mme le vice-président: M. Kaplan propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI INTERDISANT L'EXPORTATION DES EAUX DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C-443, Loi visant à interdire l'exportation des eaux du Canada par voie d'échanges entre bassins.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

• (1515)

M. Riis: Madame la Présidente, je tiens à signaler que les députés d'Okanagan—Similkameen—Merritt et de Prince George—Bulkley Valley appuient avec enthousiasme ce projet de loi.

Affaires courantes

Les 43 000 pétitions que nous avons reçues et les nombreuses consultations que nous avons tenues auprès de citoyens qui craignent que nos eaux, et surtout les eaux de la rivière Thompson-Nord, soient vendues, nous ont incités à présenter cette mesure législative.

Le projet de loi nous paraît nécessaire, puisque le gouvernement refuse de reconnaître que nos ressources en eau sont menacées étant donné l'empressement qu'il met à faire adopter l'Accord de libre-échange nord-américain au Parlement. Puisque le gouvernement n'a pas réussi à insérer dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, ni dans l'Accord de libre-échange nord-américain avec le Mexique et les États-Unis, des exclusions précises s'appliquant à l'exportation massive et au transfert des eaux, des spécialistes de la gestion des ressources et des conseillers juridiques de renommée internationale ont conclu que l'eau était un produit, tel que défini dans les deux accords et dans le GATT, et devenait par conséquent une marchandise d'exportation légitime pouvant être acheminée vers les États-Unis et le Mexique.

Des milliers et des milliers d'habitants de la Colombie-Britannique, forts de l'appui de citoyens de toutes les régions du Canada, nous ont fait savoir qu'ils voulaient que ce projet de loi soit adopté avant les vacances parlementaires afin que nos étendues et cours d'eau douce soient protégés.

Mme le vice-président: M. Riis propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Riis: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Bien qu'il n'y ait pas eu consultations, je me demande s'il y a consentement unanime pour que ce projet de loi soit renvoyé dès que possible au comité permanent compétent.

Pourrais-je demander le consentement unanime de la Chambre, s'il vous plaît?

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: De toute évidence, il n'y a pas, pour l'instant, consentement unanime pour renvoyer le projet de loi au comité.

COMMUNICATIONS ET CULTURE

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, dans la foulée de la présentation, il y a quelques instants, du rapport du Comité permanent des communications et de la culture concernant la violence à la télévision, je tiens à présenter la résolution suivante:

Que la Chambre note qu'une pétition, déposée par Virginie Larivière, de Saint-Polycarpe, le 18 novembre 1992, et signée par plus de 1,3 million de personnes, exprimait les graves préoccupations des signataires quant à la violence à la télévision au Canada et demandait au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour réduire cette violence.

Que cette pétition a été renvoyée au Comité permanent des communications et de la culture, qui a présenté son rapport à la Chambre aujourd'hui.

Qu'à titre de mesure importante visant à contribuer à la réduction de la violence dans la société canadienne, la Chambre demande à tous les Canadiens d'exercer le maximum d'influence de toutes les manières raisonnables possibles, afin de contrôler et de diminuer les scènes de violence sur les écrans de télévision au Canada.

Que la Chambre exhorte le gouvernement fédéral, les provinces et l'industrie à prendre conjointement des initiatives pour mettre sur pied un système universel de classification des films, des vidéos et des émissions de télévision, au Canada.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, il y a eu des consultations au sein de l'opposition officielle, notamment avec la députée de Mont-Royal, et l'opposition officielle veut accorder son consentement à cette motion.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, nous avons tenu des consultations et je dois dire, au nom du caucus néo-démocrate, que nous appuyons avec enthousiasme cette résolution. En fait, nous voudrions qu'elle aille encore un peu plus loin, mais c'est un début.

M. Alex Kindy (Calgary—Nord—Est): Madame la Présidente, j'appuie bel et bien cette initiative. Je la trouve excellente. Je crois bien que les indépendants l'approuvent.

[Français]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Madame la Présidente, je tiens à dire qu'effectivement, nous, du Bloc québécois, avons également été consultés et que nous sommes en faveur de cette motion, que nous appuyons.

Cependant, j'aimerais faire remarquer au gouvernement qu'on nous a remis la résolution écrite en anglais seulement, encore une fois. J'aimerais qu'à l'avenir, on puisse l'avoir en français également.

Affaires courantes

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, pour la question du document produit en anglais, j'aimerais faire remarquer à ma collègue que le document a été préparé au cours des dernières heures et, malheureusement, il n'a pas été possible de le faire traduire. Toutefois, je m'engage à ce que le document soit traduit le plus rapidement possible. Devant cette belle unanimité de la Chambre, le gouvernement donne son accord également.

• (1520)

Mme le vice-président: Alors j'en déduis que l'honorable député de Fredericton—York—Sunbury a le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion.

[Traduction]

M. Bird: Madame la Présidente, je crois que la résolution a été présentée dans les deux langues officielles.

[Français]

Mme le vice-président: Une copie française avait été déposée à la table, et je suis certaine qu'on se fera un plaisir de la faire porter tout de suite à l'honorable députée de Saint-Hubert.

Mme Venne: Madame la Présidente, quand j'ai mentionné que nous avons donné notre accord, c'était sur une résolution que j'avais à ce moment-là uniquement en anglais. Je comprends très bien que les règles de la Chambre demandent que ce soit toujours déposé, et en français et en anglais, mais lorsque j'en ai discuté, ce n'était qu'en anglais.

[Traduction]

Mme le vice-président: Nous avons maintenant les deux versions de cette motion. La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai encore une fois l'honneur de présenter une pétition au nom d'un grand nombre de pétitionnaires. Plus de 43 000 Canadiens auront ainsi manifesté leur inquiétude à l'égard de la préservation de la souveraineté canadienne en matière d'eau douce.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de s'assurer que l'eau est officiellement exclue de l'application de l'Accord de libre-échange nord-américain ainsi que de l'ALE.

LA VIOLENCE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, en conformité avec l'article 36 du Règlement, une pétition signée par près de 500 habitants de la région métropolitaine de Toronto.

Ces gens veulent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les crimes avec violence deviennent de plus en plus fréquents, que chaque acte de violence fait du tort au public et qu'il se produirait moins de ces crimes si on prenait certaines mesures législatives.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'adopter une loi applicable à tous les crimes commis avec violence et ayant pour effet d'imposer des peines beaucoup plus sévères, de permettre plus difficilement ou pas du tout la libération conditionnelle et de faire baisser l'âge limite dans la Loi sur les jeunes contrevenants.

Il me paraît approprié de déposer cette pétition au moment où l'on vient d'adopter la motion recommandant la classification des émissions de télévision.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, des parents et des grands-parents de ma circonscription demandent à faire interdire le jeu du tueur en série. Le jeu comporte un sac à dépouilles, 25 figurines d'enfants et quatre figurines de tueurs en série, et a pour objet de commettre des meurtres: le joueur qui a fait le plus de victimes est le gagnant.

Ce jeu est mauvais pour les enfants et, dans certains cas, pourrait même exercer un effet dangereux et suggestif chez des jeunes facilement impressionnables.

Venant d'une région qui a connu très récemment un triple meurtre commis dans un restaurant McDonald, je demande à la Chambre d'y réfléchir et d'exhorter le gouvernement du Canada à interdire la vente du jeu du tueur en série.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Al Horning (Okanagan—Centre): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer quatre pétitions de la part d'Oscar Kleppe, John Semple, Angus Morrison et I.J. Dayton, qui ont recueilli les signatures de 118 habitants de ma circonscription. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'adopter une loi permettant de tenir un référendum dont le résultat aurait force exécutoire pour le Parlement. Il s'agirait d'inviter les électeurs à accepter ou rejeter l'utilisation de deux

Affaires courantes

langues officielles, l'anglais et le français, pour le gouvernement et les Canadiens.

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à présenter. La première a été signée par des centaines de citoyens de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires signalent que deux jeunes Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, qui ont été condamnés à purger chacun une peine d'emprisonnement de 28 ans au Brésil, ont été victimes d'une grave erreur judiciaire. Il y a eu de nombreuses émeutes dans les établissements où ils sont détenus, leur santé et leur sécurité étant de ce fait menacées. Le seul recours pour alléger leur peine consiste à demander leur expulsion.

En conséquence, les pétitionnaires prient le Parlement d'exhorter le premier ministre à demander au gouvernement du Brésil d'expulser Christine Lamont et David Spencer et de les renvoyer au Canada, conformément à la loi brésilienne.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, les signataires de la deuxième pétition soulignent que, en octobre 1985, le sous-comité sur les droits à l'égalité du Comité de la justice a présenté au Parlement un rapport unanime recommandant que la Loi canadienne sur les droits de la personne soit modifiée de manière à ce que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle soit interdite dans tous les domaines relevant de la compétence fédérale.

• (1525)

Les pétitionnaires ajoutent que, même si le gouvernement a promis à maintes reprises de respecter cet engagement et même si la Commission canadienne des droits de la personne lui a demandé d'honorer celui-ci, le gouvernement n'a pris aucune mesure en ce sens.

En conséquence, les pétitionnaires prient le Parlement de s'assurer que le gouvernement prenne les mesures nécessaires afin de proposer immédiatement une modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne, de manière que l'orientation sexuelle soit au nombre des motifs illicites de discrimination.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par des centaines d'habitants des villes de Burnaby et de Vancouver qui

porte sur le projet d'accord de libre-échange nord-américain.

Les pétitionnaires soulignent qu'à cause de l'ALÉNA, des concessions commerciales encore plus grandes sont exigées du Canada. Ils mentionnent les problèmes de mise en marché de médicaments génériques et ajoutent qu'il sera impossible de renégocier l'ALÉNA.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et recommandent au gouvernement d'invoquer la clause de résiliation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

L'AÉROPORT DE GORE BAY-MANITOULIN

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter sept pétitions aujourd'hui. Elles portent les signatures de 225 habitants de l'île Manitoulin.

Les pétitionnaires se disent préoccupés du fait que le gouvernement compte automatiser la station météorologique de l'aéroport de Gore Bay—Manitoulin plus tard cet automne. Ils craignent que les services offerts aux navigateurs et au grand public n'en soient radicalement réduits.

Je remarque que la ministre d'État chargée des Transports est à la Chambre aujourd'hui. Nous lui avons fait des recommandations à cet égard, et je suis sûr que ces pétitions ne feront que les renforcer.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai l'honneur, cet après-midi, de présenter une pétition signée par plus d'une centaine d'électeurs du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke qui a été malade et hospitalisé, mais qui se rétablit parfaitement. Il est revenu à la Chambre au moins une fois, mais il m'a demandé de présenter cette pétition en son nom.

Cette pétition a trait au projet d'accord de libre-échange nord-américain et les signataires expriment leurs préoccupations au sujet des emplois, des incidences environnementales et de l'indépendance du gouvernement du Canada.

Je présente cette pétition au nom du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke et de ses électeurs.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Brian O'Kurley (Elk Inland): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur, aujourd'hui, de présenter un certain nombre de pétitions portant sur trois thèmes différents.

Le premier a trait à la Loi sur les jeunes contrevenants. Il s'agit d'un certain nombre de pétitions signées par plus de 2 000 habitants des localités de Sherwood Park, Fort Saskatchewan, Bruderheim, Tofield, Nisku, Beaumont, Ardrossan et de la région d'Edmonton.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de renforcer la Loi sur les jeunes contrevenants ou de la remplacer par une mesure législative plus susceptible de dissuader les jeunes de s'adonner à des activités criminelles. Ils s'inquiètent principalement du récidivisme chez les jeunes auteurs de crimes avec violence et recommandent l'imposition de peines plus sévères, dont les travaux forcés. Dans les cas de vol et de dommages matériels, ils recommandent l'indemnisation des victimes.

LES CANADIENS UKRAINIENS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, ma deuxième pétition porte sur la reconnaissance des injustices commises par le gouvernement du Canada contre les communautés de colons ukrainiens pendant et après la Première Guerre mondiale et sur l'indemnisation de ceux-ci.

Elle porte les noms d'environ trois douzaines de pétitionnaires de la région d'Edmonton. Ils demandent au Parlement de proposer un calendrier pour résoudre cette importante question d'indemnisation.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Enfin, madame la Présidente, j'ai deux dernières pétitions. L'une est au nom de M. Alec Saruk, de Lamont, qui demande au Parlement d'organiser un référendum sur la Loi sur les langues officielles.

Ce serait un référendum qui lierait le Parlement et donnerait à la population du Canada l'occasion d'accepter ou de rejeter les deux langues officielles, anglais et français. L'autre est signée par un certain nombre de personnes de la région d'Edmonton et concerne le même sujet.

• (1530)

LES CANADIENS UKRAINIENS

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de mes électeurs.

Le premier ministre a annoncé en octobre 1992 l'intention du gouvernement de régler à sa satisfaction et à celle

Affaires courantes

de la communauté ukrainienne la revendication concernant les réparations.

Ils demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à se conformer à la motion unanime de la Chambre des communes du 27 septembre 1991 et à régler la question de la reconnaissance et des réparations à la satisfaction du gouvernement et de la communauté canado-ukrainienne.

LA FISCALITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai ici une pétition au nom de plusieurs personnes.

Les signataires demandent au gouvernement de revoir ses lois et règlements fiscaux, en particulier ceux qui visent les parents qui ont des enfants ayant des besoins spéciaux, enfants que le médecin de famille conseille souvent de placer dans des établissements spécialisés, ce qui fait engager aux parents des frais supplémentaires.

Ces parents estiment, et je suis de leur avis, qu'il y a souvent des frais supplémentaires importants qu'ils ne peuvent pas déduire de leur revenu. Ils voudraient que le gouvernement y remédie.

[Français]

Je crois que c'est une demande tout à fait légitime.

[Traduction]

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, dans la deuxième pétition que j'ai l'honneur de présenter, les signataires font remarquer que les plus gros défis auxquels est confronté le Canada se situent dans le secteur social où notre pays doit faire face à des problèmes comme le manque d'équité, la pauvreté, le chômage, pour ne citer que ceux-là.

Ils font également remarquer que des recherches solides doivent être effectuées dans le domaine des sciences sociales afin de déterminer la cause de tous ces problèmes et de chercher des solutions. Ils estiment que les arrangements pris en ce qui concerne le Conseil de recherches en sciences humaines sont tout à fait appropriés.

Ils demandent que le gouvernement oublie temporairement le projet de fusion de cet organisme, qu'il étudie la question, en examine les implications et reporte sa décision à plus tard.

[Français]

Voilà une autre demande légitime que j'appuie, madame la Présidente.

Affaires courantes

[Traduction]

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition concernant deux personnes actuellement détenues dans une prison brésilienne.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'insister auprès du premier ministre afin qu'il demande au gouvernement du Brésil l'expulsion de Christine Lamont et de David Spencer et leur transfèrement au Canada conformément à la loi brésilienne.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, j'ai le devoir de présenter une deuxième pétition qui concerne un référendum sur la langue.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, j'aimerais présenter un certain nombre de pétitions signées, pour la plupart, par des agriculteurs de l'est de la Saskatchewan.

Les pétitionnaires estiment que depuis sa création, la Commission canadienne du blé joue un rôle vital dans la commercialisation ordonnée du blé, de l'orge et de l'avoine du Canada. Les pétitionnaires font remarquer que la proposition du ministre de l'Agriculture de retirer l'orge de la compétence de la Commission canadienne du blé constitue une autre étape vers le démantèlement de cet organisme.

Ils demandent au gouvernement de ne pas retirer l'orge de la compétence de la Commission canadienne du blé et d'appuyer activement la commercialisation d'autres cultures par la Commission canadienne du blé.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, j'aimerais présenter une pétition qui porte sur la concurrence sur le marché des appels interurbains ainsi que sur l'adoption du projet de loi C-62 et les mesures qui deviendraient applicables en vertu de ce projet de loi.

Les pétitionnaires dénoncent les perturbations que créerait la concurrence sur le marché des appels interurbains et la déréglementation qu'entraînera ce projet de loi.

Ils demandent au ministre des Communications de tenir des consultations de fond avec tous les éléments de

la société canadienne au sujet des répercussions de la déréglementation sur ce marché.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, le deuxième groupe de pétitionnaires s'inquiète des effets de l'Accord de libre-échange nord-américain et plus particulièrement des restrictions qu'il va imposer aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada, tant maintenant qu'à l'avenir.

Ils demandent au gouvernement de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et lui conseille d'avoir recours à la clause de dénonciation de l'Accord de libre-échange canado-américain pour mettre fin à ce dernier.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, le dernier groupe de pétitions que j'ai l'honneur de présenter concerne les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage.

Les pétitionnaires, venant de partout en Colombie-Britannique, s'inquiètent des effets de ces modifications à la Loi sur l'assurance-chômage et demandent à la Chambre de les rejeter, particulièrement celles qui portent sur le processus d'appel étant donné les difficultés qu'elles causent aux employés qui ont été renvoyés.

• (1535)

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 1 425 personnes du sud de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires rappellent à la Chambre et au gouvernement que Christine Lamont, dont la famille vit dans leur région, et David Spencer moisiront dans une prison brésilienne pendant 28 ans.

Ils demandent au gouvernement du Canada—comme ils en ont le droit—de réclamer l'expulsion au Canada de ces deux personnes, de les faire sortir de prison. Les 1 425 signataires sont des habitants de Langley, Surrey et Aldergrove, en Colombie-Britannique. Je dépose cette pétition à la Chambre.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui à la question n° 524.

[Texte]

Question n° 524—**M. Taylor:**

Le gouvernement a-t-il des employés dans la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake et, dans l'affirmative, a) combien y en a-t-il et quel est leur lieu de travail principal, b) y a-t-il des postes désignés bilingues et, dans l'affirmative, combien y en a-t-il, c) combien de vacances y a-t-il eues parmi les postes unilingues et bilingues et combien de ces vacances a-t-on comblées?

L'hon. Gilles Loiseleur (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Le gouvernement a 157 employés de la Fonction publique dans la circonscription électorale de The Battlefords—Meadow Lake. De ceux-ci, 4 sont dans des postes bilingues et 153 sont dans des postes unilingues anglais. Ces employés sont situés surtout dans les localités de Battleford, North Battleford et Meadow Lake.

Au titre du recrutement dans la Fonction publique pour 1992 en Saskatchewan, les 36 nouvelles recrues ont été nommées à des postes unilingues.

[Français]

Mme le vice-président: On a répondu à la question tel qu'indiqué par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

M. Duhamel: Madame la Présidente, j'ai inscrit au *Feuilleton* le 12 février 1993 la question n° 472 qui se lit comme suit:

[Traduction]

Combien de femmes autochtones travaillent dans le domaine juridique a) au ministère de la Justice, b) dans d'autres ministères fédéraux, c) dans les sociétés d'État et organismes gouvernementaux, d) aux diverses commissions des droits de la personne?

Les crédits

En vertu du Règlement de la Chambre, le gouvernement a 45 jours pour répondre à ce type de questions. Cela fait maintenant déjà plus de 100 jours.

[Français]

Je suis, il me semble, une personne assez raisonnable et patiente mais, franchement, on pousse un peu fort.

[Traduction]

Je me souviens d'une autre question dont la réponse s'est fait attendre pendant 400 jours. Elle portait sur l'utilisation des recettes de la TPS. Je ne peux pas attendre aussi longtemps. La session achève. Je suis de plus en plus irrité de ce délai, parce que ces questions m'ont été posées par des électeurs et que je ne suis pas en mesure de leur répondre. Je veux leur donner une réponse sans tarder.

Puis-je avoir l'assurance que j'aurai la réponse à ces questions au cours des prochains jours, s'il vous plaît?

[Français]

M. Langlois: Madame la Présidente, j'ai pris bonne note des représentations du député, et je vais faire en sorte que la réponse à sa question soit fournie le plus rapidement possible et, je l'espère, à l'intérieur des prochains jours.

Mme le vice-président: En ce qui concerne les avis de motions portant production de documents, les avis sont-ils tous réservés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1993-1994—

Mme le vice-président: Aujourd'hui étant le dernier jour désigné pour la période des subsides se terminant le 23 juin 1993, la Chambre procédera comme d'habitude à l'étude et à l'adoption d'un projet de loi des subsides.

Vu les récentes pratiques, les honorables députés sont-ils d'accord pour qu'on distribue maintenant ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

Les crédits

[Traduction]

L'hon. Frank Oberle (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que le crédit 1, au montant de 65 974 000 \$ sous la rubrique CONSEIL DU TRÉSOR—Dépenses du Programme, Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1994 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, j'ai aujourd'hui l'honneur de lancer le débat pour l'approbation de la totalité des crédits prévus au Budget des dépenses principal pour l'année financière 1993-1994.

• (1540)

Cette année, le Budget des dépenses principal totalise 161,1 milliards de dollars et en l'occurrence, le gouvernement cherche à obtenir du Parlement un nouveau pouvoir d'emprunt de 48,9 milliards de dollars. Les autres 112,2 milliards de dollars représentent les paiements législatifs qui ont déjà reçu l'approbation du Parlement.

À l'instar de ceux qui ont été déposés au cours des huit années précédentes, ce Budget des dépenses principal reflète l'engagement du gouvernement à éliminer le gaspillage et l'inefficacité, ainsi qu'à se départir des organismes qui n'assurent plus un service essentiel afin de réduire les coûts et de parvenir à l'équilibre voulu entre les services fédéraux que réclament les Canadiens et leur capacité en tant que contribuables de les financer.

À cet égard, on réalise de grands progrès depuis huit ans. Au cours des deux dernières années, on a limité les dépenses de programmes à 16,7 p. 100 du produit intérieur brut du Canada, comparativement à 20 p. 100 en 1984.

Depuis cette année-là, la croissance des dépenses de programmes, notamment les salaires de la fonction publique, n'a été en moyenne que de 3,7 p. 100 par année comparativement à un taux d'inflation moyen de 4 p. 100 par an. Cela se traduit en termes réels par une baisse de 2,6 p. 100.

Ces réalisations reflètent l'engagement du gouvernement à accroître l'efficacité de l'appareil gouvernemental grâce à un contrôle rigoureux des dépenses, ainsi que la mise en oeuvre de nombreuses méthodes de gestion novatrices. Le gouvernement administre de façon serrée et continuera d'administrer de cette façon les deniers publics. Nous sommes des chefs de file dans ce domaine comme le montrent nos réussites à cet égard jusqu'ici.

La hausse de 0,4 p. 100 du Budget principal des dépenses par rapport à l'année précédente résulte d'un examen annuel des besoins des quelque 137 programmes administrés par 111 ministères, organismes et sociétés d'État

visés dans le budget des dépenses. Cette hausse se répartit en deux grandes catégories: les rajustements des postes législatifs, qui représentent une hausse nette de 423 millions de dollars, ou 74 p. 100 de la hausse annuelle; et les changements aux postes de dépenses approuvées, qui se chiffrent à 149 millions, ou 26 p. 100 de la croissance annuelle.

Cette année, les dépenses législatives sont de 112,2 milliards de dollars, ou 70 p. 100 de l'ensemble du budget des dépenses. Les dépenses de cette catégorie comprennent notamment les importants paiements de transfert fédéraux aux Canadiens au titre de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et des prestations d'assurance-chômage; les transferts aux provinces au titre des programmes de péréquation pour la santé, l'éducation et l'aide sociale; et le service de la dette publique.

Les dépenses approuvées annuellement par le Parlement atteignent 48,9 milliards dans les prévisions de dépenses de cette année. Cela représente une hausse de 0,3 p. 100 par rapport à l'an dernier. La hausse des dépenses approuvées contenues dans le Budget des dépenses principal est surtout attribuable aux besoins permanents des postes de dépenses prévus initialement dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1992-1993.

Les postes de dépenses approuvées dans le Budget des dépenses supplémentaire et contenues dans le Budget des dépenses principal de 1993-1994 correspondent à l'introduction d'une nouvelle politique ou à des augmentations de la charge de travail annoncées ou indiquées après le dépôt des prévisions de dépenses de 1992-1993. En outre, le Budget des dépenses principal actuel tient compte du coût supplémentaire des conventions collectives reconduites en vertu de la Loi sur la rémunération du secteur public.

Sur une base consolidée, le Budget des dépenses principal n'augmentera que de 0,4 p. 100 pour la prochaine année. Quatre grandes catégories accaparent 82 p. 100 de l'ensemble des dépenses budgétaires affectées, soit: le service de la dette publique, près de 25 p. 100; les programmes sociaux, 38 p. 100; les arrangements fiscaux, près de 12 p. 100; et la défense, 7,3 p. 100.

La plus large part des dépenses de 1993-1994 est consacrée aux programmes sociaux; le gouvernement fédéral affectera plus de 61 milliards de dollars à ce poste, soit 38 p. 100 des dépenses prévues. Le gouvernement poursuivra ses efforts en matière de santé et de bien-être pour tous les Canadiens. L'aide est attribuée à ceux qui en ont le plus besoin, par le truchement de programmes qui visent à venir en aide aux gens défavorisés économiquement et socialement, notamment les chômeurs, les travailleurs non qualifiés, les handicapés, les aînés et les

Les crédits

immigrants, de même que les autochtones, les anciens combattants et les enfants.

• (1545)

Les ministères de l'Emploi et de l'Immigration, de la Santé nationale et du Bien-être social, des Affaires indiennes et du Nord canadien et des Anciens combattants et la Société canadienne d'hypothèques et de logement s'accaparent près de 99 p. 100 des dépenses totales de ce secteur. Pour 1993-1994, les dépenses consacrées aux programmes s'élèveront à 120,9 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 1,7 p. 100 environ par rapport à l'année dernière.

Cette croissance est due en grande partie à l'augmentation des prestations versées en vertu des programmes de sécurité de la vieillesse, d'assurance-chômage, de péréquation fiscale et du Régime d'assistance publique du Canada. Elle est due aussi à l'augmentation des dépenses pour les autochtones et les anciens combattants, à l'augmentation des suppléments au soutien du revenu, aux indemnités versées aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine de Terre-Neuve à la suite du moratoire sur la pêche à la morue du Nord, et aux investissements en infrastructures publiques.

Les programmes de dépenses pour 1993 et 1994 sont bien en deçà des limites fixées dans la Loi portant compression des dépenses que la Chambre a adoptée en 1992. Dans son exposé économique et financier de décembre dernier, le gouvernement a annoncé son intention de modifier le régime de l'assurance-chômage. Par suite de l'adoption du C-113, le gouvernement devrait réaliser des économies de 850 millions de dollars seulement en 1993-1994. Cependant, cette mesure a été adoptée après le dépôt du Budget des dépenses principal et, par conséquent, le Budget des dépenses de 1993-1994 ne tient pas compte de ces économies.

L'exposé de décembre a également annoncé une réduction du financement dans le secteur des transports, des subventions accordées en vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, et des subventions aux municipalités. Ces mesures devraient se solder par des économies importantes, qui ne peuvent être incluses dans le Budget de dépenses puisque les modifications législatives n'avaient pas été approuvées au moment du dépôt du Budget des dépenses principal.

Les récentes mesures budgétaires annoncées par mon collègue, le ministre des Finances, apporteront des modifications importantes aux opérations du gouvernement. Une rationalisation s'imposera dans bien des secteurs et des décisions difficiles devront être prises en vue d'élimi-

ner des programmes facultatifs. Au Canada, nous ne pouvons plus nous permettre certains de ces programmes. Les budgets des dépenses qui seront déposés dans les années à venir prouveront que ce budget aura eu une incidence positive. Nous pourrions alors vivre selon nos moyens.

La gestion des dépenses a également contraint des ministères et organismes à répondre aux demandes croissantes de services avec moins de ressources disponibles. La réduction des fonds prévus dans les budgets de fonctionnement et d'entretien a fait partie des mesures de restriction annoncées dans chaque budget depuis 1985. Il en a résulté une baisse du pouvoir d'achat dans les budgets de fonctionnement et d'entretien d'un programme en cours de l'ordre de 30 p. 100 depuis 1985.

Les Canadiens ont dit qu'ils veulent que les gouvernements dépensent moins, mais de façon plus judicieuse et plus efficace. Cette volonté de la population n'a peut-être jamais été aussi marquée que maintenant. S'attaquer au déficit national en effectuant des compressions dans les dépenses est devenu la priorité absolue des gouvernements au pays. Les paiements de transfert continuent de représenter l'essentiel de l'augmentation du Budget des dépenses principal. Pour l'année qui vient, les paiements de transfert augmenteront de près de 1,4 milliard de dollars. Cette hausse est presque intégralement attribuable à une augmentation des coûts de l'assurance-chômage, au financement des programmes établis, au Régime d'assistance publique du Canada, aux paiements aux provinces, ainsi qu'aux transferts aux comptes pour personnes âgées.

Dans le Budget des dépenses de 1993-1994, les transferts aux personnes représentent 42,6 milliards de dollars, soit 26 p. 100 du total des dépenses budgétaires. Sur cette somme de 42,6 milliards de dollars, l'assurance-chômage et les transferts aux personnes âgées représentent plus de 20 milliards de dollars. Dans son exposé économique du mois de décembre dernier, le ministre des Finances a annoncé une réduction de 10 p. 100 des paiements de transfert pour certains programmes. On s'attend à ce que cette mesure permette de réaliser des économies de 779 millions de dollars en 1993-1994. Le Budget des dépenses principal de l'année fait état de 644 millions de dollars.

Les compressions des dépenses gouvernementales ne sont pas uniquement le résultat d'une diminution des paiements de transfert aux personnes et aux provinces. En fait, les compressions les plus importantes ont été faites au niveau des dépenses de fonctionnement du gouvernement.

Les crédits

• (1550)

De 1992-1993 à 1993-1994, les transferts aux personnes et aux provinces augmenteront de 1,7 p. 100, tandis que les dépenses de fonctionnement totales des ministères auront diminué de 0,8 p. 100.

Malgré l'ampleur des récentes compressions, le gouvernement a l'intention de respecter son engagement en ce qui a trait au Plan vert. Même si une diminution de 10 p. 100 du financement de cette initiative a été annoncée dans l'exposé économique de décembre dernier, le financement du Plan vert a augmenté de 64,7 millions de dollars par rapport aux niveaux prévus pour 1992-1993. D'autres changements visant le financement du Plan vert dans le Budget des dépenses découlent du Budget de 1992, qui comportait une réaffectation de sommes pour les années à venir.

Les initiatives en matière de contrôle des dépenses ne se limitent pas seulement à l'imposition de restrictions financières aux activités courantes. Par suite du budget de février 1992, nous avons poursuivi les activités de restructuration par la suppression, la fusion ou la consolidation d'une quarantaine d'organismes. On estime que ces rationalisations se traduiront par des économies de 56,6 millions de dollars en 1993-1994.

Le principe du recouvrement des coûts par l'imposition de frais d'utilisation est de plus en plus populaire comme mode de perception de recettes pour financer des services qui ne profitent qu'à une faible portion de la population. Du même coup, cette pratique libère les contribuables de l'obligation de payer pour des services qu'ils n'utilisent pas. Compte tenu des pressions qui sont exercées sur notre pays pour qu'il réduise le déficit public au moyen surtout d'une diminution des dépenses de l'État et non de hausses d'impôt, le gouvernement accorde la priorité aux programmes qui profitent à tous les Canadiens.

En pratiquant le recouvrement des coûts par l'imposition de frais d'utilisation, le gouvernement tente d'offrir des services améliorés qu'il ne pourrait fournir autrement, tout en faisant le meilleur usage possible de ressources qui se font rares. Cette pratique favorisera aussi l'émergence d'une attitude davantage axée sur la prestation de services tarifés en fonction du marché au sein de l'administration, cette dernière devenant plus attentive aux besoins des clients.

Pour aider les ministères à mettre en oeuvre le recouvrement des coûts, nous avons, ces dernières années, présenté et adopté plusieurs lois au Parlement. En raison de l'application accrue de la formule, le montant recueilli chaque année grâce aux frais d'utilisation a doublé depuis

huit ans pour passer à plus de 3 milliards de dollars. On s'attend à ce que cette tendance se maintienne.

Les mesures que je viens de décrire ne constituent qu'un échantillon des nombreuses initiatives que le gouvernement cherche actuellement à faire adopter. C'est grâce à sa volonté de réforme que le gouvernement continuera de garantir la prestation de services de qualité supérieure aux Canadiens à un coût raisonnable.

Enfin, le Budget des dépenses principal de 1993-1994, dont la Chambre est maintenant saisie, montre que le gouvernement est sérieux quand il parle de mesures d'austérité et de réformes qui profiteront à tous les Canadiens. Compte tenu de nos succès à ce jour, je sais que nous sommes sur la bonne voie et j'ai confiance que les Canadiens feront bon accueil aux changements que nous proposons et que nous envisageons dans les domaines de la réduction des coûts et de l'amélioration des programmes.

Nous prendrons ces mesures afin de pouvoir organiser et gérer les programmes de l'État de manière à garantir le maintien de la prospérité pour tous les Canadiens.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais poser une question de nature générale et une question subsidiaire sur un point de détail. Je ne m'attends pas à ce que le député soit en mesure de répondre à cette dernière, mais je la pose à tout hasard.

Je me demande si le gouvernement tient sérieusement à dégraisser la fonction publique et à réduire les coûts autant qu'il le dit. Il me semble qu'il supprime surtout les choses qui le gênent. À bas la Commission de réforme du droit, le Programme de contestation judiciaire et tout ce qui le gêne sur le plan politique! Tout cela au nom du dégraissage. Par contre, il ne touche pas aux organismes nettement trop gros qui ne le dérangent pas.

Le député affirme que le gouvernement a essayé de comprimer ses dépenses. Quelles mesures concrètes et sérieuses a-t-il prises à cette fin? Comment s'y est-il pris pour examiner sérieusement ces programmes?

Je sais que les gouvernements provinciaux s'attaquent sérieusement au problème. Je connais personnellement le ministre des Finances de la Colombie-Britannique. Je connais aussi le trésorier de l'Ontario. Ils ont dû étudier la situation de tous les ministères, un à un, essayant de voir ce qui était vraiment essentiel, de maintenir les services vraiment utiles, et ils ont éliminé le reste, le superflu.

• (1555)

J'ai parcouru les documents. Ils font état de milliards et de milliards de dollars de dépenses. Prenons l'exemple de l'Administration du pipe-line du Nord à laquelle nous avons versé 469 000 \$. Je sais pertinemment que cet organisme a été créé dans les années soixante-dix, sous

Les crédits

un régime libéral, pour coordonner la construction du pipeline qui devait relier l'Alaska aux 48 États américains au sud en passant par le Mackenzie. Cet organisme était censé administrer le pipeline du Nord.

Or, le pipeline n'a jamais été construit, mais en 1993, l'Administration du pipe-line du Nord existe toujours, et elle coûte aux électeurs de Port Moody—Coquitlam et aux autres contribuables canadiens 469 000 \$ par année. Le gouvernement est-il sérieusement intéressé à réduire les dépenses? Quand je vois des vestiges du passé comme l'Administration du pipe-line du Nord continuer d'exister, je ne peux m'empêcher de me le demander.

Je ne m'attends pas à ce que le député de Burlington soit en mesure de me donner tous les détails sur un article de dépense donné. Peut-être l'est-il. Je ne le sais pas. Comment s'y prend-on pour décider sérieusement quels programmes abolir parce qu'ils sont superflus et lesquels garder parce qu'ils répondent vraiment aux besoins du public?

M. Kempling: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Lorsque j'étais du côté de l'opposition, je posais le même genre de questions. Je me souviens clairement lorsque nous avons fermé un organisme qui avait été établi durant la Première Guerre mondiale à la suite de l'explosion dans le port de Halifax. Des ravitailleurs en munitions avaient explosé, tuant un certain nombre de personnes et causant des dommages terribles.

Je me souviens que notre chef était M. Stanfield à ce moment-là. C'était dans les années 1970. Donc, de 1917 à 1973, si je ne m'abuse, cet organisme a été actif. Il avait des bureaux, du personnel, du papier à en-tête et présentait des rapports annuels. Mais il a finalement été dissous. Je crois que le député se rend compte que, lorsqu'on crée un organisme, c'est très difficile de le fermer.

Je me souviens lorsque l'Administration du pipe-line du Nord a été créée. J'ai eu de longs entretiens avec Mitchell Sharp, qui a été à la tête de cet organisme pendant un certain temps. L'APN avait un rôle à jouer mais, comme pour bien d'autres organismes, il était difficile de le dissoudre.

Je suppose que le Conseil du Trésor a passé au peigne fin chaque ministère et chaque organisme gouvernemental pour voir les changements qui pourraient y être apportés. Nous avons fermé plus de 40 ministères et organismes gouvernementaux, si je me souviens bien, réalisant ainsi des économies de plusieurs milliards de dollars, et nous continuerons dans cette voie. Nous avons réduit la taille de la fonction publique d'environ 12 000 fonctionnaires au moyen de l'attrition et de la fermeture de certains ministères et organismes. Nous nous sommes débarrassés de plus de 20 sociétés d'État, ce qui fait qu'environ 80 000 employés de ces sociétés ne relèvent plus du gouvernement fédéral.

Nous avons pris beaucoup de mesures que nous ne pouvons pas énumérer dans un bref discours à la Chambre des communes, mais je demande au député de penser au projet de loi sur les pensions que nous avons adopté il y a quelques mois. Auparavant, la participation du gouvernement aux régimes de pension faisait partie intégrante de la dette nationale. Maintenant, tous ces régimes de pension sont autofinancés. Le gouvernement et les employés versent chacun leur part, sous la supervision d'un conseil. Cette mesure nous aidera grandement dans la gestion des régimes de pension. C'est quelque chose qu'on aurait dû faire il y a des années, mais qu'on n'a tout simplement pas fait. Ne me demandez cependant pas pourquoi.

• (1600)

Nous avons fait d'énormes progrès en peu de temps. Le budget des dépenses est très élevé depuis un certain nombre d'années, dans les milliards de dollars, mais il a diminué. Nous allons continuer de faire notre possible pour améliorer la situation.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voulais ajouter une chose seulement. J'espère que le député comprendra dans quel esprit je formule ce commentaire.

Au début de ma carrière de député, il y a 14 ans, Tommy Douglas venait de prendre sa retraite, mais on le croisait souvent dans le hall ou ailleurs sur la Colline. Je l'ai un jour questionné au sujet du budget des dépenses et il m'a dit que de son temps, tous les budgets de tous les ministères étaient habituellement examinés par la Chambre.

Il m'a dit qu'il avait pris l'habitude de participer au débat sur les budgets. C'est ainsi qu'il avait appris à mieux connaître le Canada et d'en apprendre davantage notamment sur les pêches et sur les affaires autochtones. Ces débats constituaient une excellente occasion d'en apprendre beaucoup.

La situation est maintenant plus difficile pour nous parce que je constate que je n'apprends que quelques bribes d'information par l'intermédiaire des comités dont je fais partie. J'ai appris ce que je sais sur le dossier du pipeline en participant aux travaux du comité de l'énergie et parce que j'ai une certaine expérience du Nord. Cependant, il y a beaucoup d'autres dossiers dont je ne sais rien.

Ce n'est pas une question, mais simplement un commentaire que je voulais formuler à l'intention du député. Peut-être l'ancienne méthode de faire les choses, c'est-à-dire d'étudier le budget des dépenses ministère par ministère à la Chambre offrait-elle aux députés une occasion privilégiée de se faire une idée d'ensemble. Il y a maintenant 30 comités et on ne peut assister aux séances que d'un seul.

Les crédits

J'aimerais que le député s'informe sur l'Administration du pipe-line du Nord et me dise, un autre jour, si cet organisme sert vraiment à quelque chose. Est-ce que Mitchell Sharp y est toujours? Qui sait? C'était un excellent parlementaire. Peut-être y est-il encore.

Je devrai me fier à la parole du député. Il essaie de dégraisser la fonction publique en oubliant peut-être cet organisme.

M. Kempling: Monsieur le Président, le député fait appel à mes souvenirs. Je me souviens très bien de Tommy Douglas. C'était un grand parlementaire.

La pratique dont parle le député qui consistait à soumettre le budget des dépenses de chaque ministère à la Chambre constituait une véritable épreuve pour les ministres. Chaque ministre présentait le budget des dépenses de son ministère et répondait aux questions de la Chambre, formée en comité plénier. S'il s'en tirait sans difficulté et donnait des réponses raisonnables on disait de lui qu'il était un très bon ministre.

Cependant, le budget des dépenses est devenu tellement volumineux que nous n'avons plus le temps de procéder comme autrefois. Peut-être devrions-nous trouver le moyen de revenir à l'ancienne pratique. Je sais qu'il est difficile de passer à travers le budget des dépenses.

Il y a quelques années, un représentant du Conseil du Trésor ou du vérificateur général a fait le tour de tous les députés pour recueillir des idées sur la manière de faciliter la compréhension du budget des dépenses. Un guide devait être produit en plus de tous les autres documents budgétaires.

Les budgets sont maintenant si volumineux, sans compter les budgets supplémentaires, que si on ajoute un guide en plus, cela fera énormément de papier à digérer en une année.

[Français]

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Tout d'abord, monsieur le Président, je dirais que c'est un plaisir de participer à cette discussion, suite à la motion portant sur l'adoption du budget des dépenses principal pour l'exercice en cours. Mais, pour moi comme pour les Canadiens, l'exercice est plus pénible que plaisant.

[Traduction]

En écoutant le secrétaire parlementaire, je me rappelle le problème important que mentionnait le député qui est intervenu pendant la période réservée aux questions et aux observations. Il est vrai que le budget des dépenses semble désormais passer par un processus d'examen plutôt bizarre.

On constate que très peu de temps est consacré à l'étude du budget des dépenses en comité. Je trouve plutôt triste que la Chambre des communes et d'autres organismes parlementaires s'attardent davantage à l'examen de dépenses de 100 000 \$ ou de un million de dollars.

Je ne veux pas être associé à C.D. Howe, qui déclarait: «Qu'est-ce qu'un million?» Nous savons tous que chaque dollar compte. Il semble que ce soit les dépenses qui représentent des sommes faciles à concevoir et à analyser qui retiennent surtout l'attention. Voilà les choses que nous examinons. Pourtant, on dépense des centaines de millions, voire des milliards de dollars sans étudier minutieusement la nécessité de ces dépenses et sans trop bien comprendre la situation.

• (1605)

Si nous reconnaissons qu'il est de notre devoir, en tant que parlementaires, de redonner aux Canadiens confiance en leur régime politique et de combattre le cynisme qui règne actuellement, il me semble que nous devrions aborder les finances de l'État de façon beaucoup plus efficace.

Nous parlons aujourd'hui de dépenses qui totalisent 161 milliards de dollars. Nous en parlons depuis le dépôt du budget. Les participants aux travaux des comités les groupes d'intérêt de toutes les régions du pays, les citoyens, les organisations et les secteurs de notre économie touchés par les augmentations, les réductions et les changements apportés aux subventions versées par le gouvernement ont tous eu voix au chapitre. Je voudrais aujourd'hui m'étendre un peu sur la notion des dépenses, des taxes, des impôts et des finances publiques que je veux remettre dans leur contexte.

J'ai mis au point un petit test que j'utilise de diverses façons lorsque je me rends dans les écoles secondaires et les universités et que je m'adresse à des groupes qui s'inquiètent de la dette et du déficit. Même si nous parlons de nos jours de dépenses gouvernementales totalisant environ 161 milliards de dollars, il ne faut pas oublier que les recettes de l'État atteindront seulement 125 ou 130 milliards de dollars, ce qui représente un manque à gagner de 30 milliards de dollars.

Comme je le disais tout à l'heure à mon collègue de Hamilton, il est navrant de voir où en sont arrivés notre système parlementaire et notre société quand nous pensons pouvoir parler de 161 milliards de dollars comme si nous savions ce que cela représente. Je me suis entretenu avec des jeunes et des moins jeunes qui sont préoccupés par la dette. Les jeunes sont préoccupés par la dette parce qu'ils savent qu'elle hypothèque sérieusement leur avenir. Ils savent qu'ils ne bénéficieront pas des mêmes

possibilités que les gens de ma génération et moi-même avons eues dans notre jeunesse. Ils savent que tous les gouvernements de quelque parti politique qu'ils soient, au fédéral comme au provincial, hypothèquent depuis de nombreuses années l'avenir de bien des jeunes Canadiens.

En même temps, les moins jeunes se demandent si ce qu'ils ont investi dans leur avenir et dans leurs années de retraite rapportera quelque chose. Le Régime de pensions du Canada survivra-t-il aux changements qui bouleversent notre société et la situation financière du Canada? L'assurance-maladie, l'assurance-chômage et le filet de la sécurité sociale resteront-ils en place? L'économie canadienne en a-t-elle les moyens? Or donc, l'inquiétude est grande dans la population.

Et voici que des politiciens et des bureaucrates, dont beaucoup n'ont jamais eu à dresser une liste de paye, n'ont jamais eu, un vendredi après-midi, à s'inquiéter du bilan, à s'inquiéter de savoir s'il s'agit d'un déficit ou d'un excédent, voici donc que ces gens-là, qui n'ont jamais eu à s'occuper de cela, ont beaucoup à dire au sujet de sommes énormes.

Lorsque je prends la parole dans des endroits comme des écoles secondaires, des universités, des collèges communautaires et des centres communautaires, par exemple, je m'efforce de choisir des exemples qui aideront les gens à comprendre ces énormes dépenses dont certains d'entre nous parlent avec tellement de désinvolture. Par exemple, la dette fédérale tourne autour de 480 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent. Je suis persuadé que tous les Canadiens le comprennent, mais examinons cela de près et livrons-nous seulement à un simple exercice—je sais que des députés ont toujours contesté la conversion au système métrique—pour voir si nous pouvons, en tant que Canadiens, comprendre de quoi il retourne.

Pour 4,80 \$, on peut avoir un Big Mac, un Coca et une portion de frites. Les Canadiens savent ce que représentent 4,80 \$. Pour 48 \$, on peut, pour la Fête des pères qui approche, inviter papa à manger dans un assez bon restaurant et lui offrir une bière ou peut-être une bouteille de vin pas trop chère. On peut donc se payer un dîner pour deux et une agréable soirée. Que peut-on s'offrir pour 480 \$? Peut-être une fin de semaine dans un bon hôtel pour célébrer son anniversaire de mariage. Et pour 4 800 \$? Un voyage en Floride, peut-être. Un couple peut aller passer quelques semaines dans une région

exotique des États-Unis ou des Antilles, en espérant qu'il fasse beau.

• (1610)

Et pour 48 000 \$. Avec 48 000 \$, monsieur le Président, on pourrait songer à acheter une Cadillac ou une Lincoln ou une voiture de luxe, mais cela commence à représenter une jolie somme. On pourrait également acheter un chalet, comme le suggère mon collègue d'Ottawa.

À 480 000 \$, on parle maintenant d'une maison de grand standing dans l'un des quartiers les plus huppés des diverses grandes villes canadiennes; mais qu'ils habitent dans un bungalow ou dans un manoir, les Canadiens peuvent jongler mentalement avec une somme de 480 000 \$.

Parlons maintenant de 4,8 millions de dollars. Cela fait beaucoup d'argent et c'est un gros chiffre. La plupart des Canadiens diraient: «À 4,8 millions, nous ne sommes plus dans la même classe.»

D'accord, mais que dire de 48 millions de dollars? Combien de billets de mille dollars y a-t-il dans 48 millions? Combien de billets de 2 \$? Qu'est-ce que je pourrais acheter avec 48 millions de dollars? On entend parfois parler de ces énormes gros lots qui sont parfois offerts lors du tirage d'une loterie. Un montant de 48 millions est donc réellement difficilement concevable pour la plupart des Canadiens.

Parlons maintenant de 480 millions de dollars; nous sommes bien loin de notre Big Mac accompagné d'une boisson gazeuse et de frites, mais la somme de 480 millions représente encore une bagatelle par rapport à la situation financière actuelle au Canada.

Nous pourrions parler de 4,8 milliards; là, nous sommes en pleine stratosphère. Les politiciens parlent de pareils chiffres. Ils disent que l'acquisition d'hélicoptères coûtera seulement 5 milliards environ, c'est-à-dire 4,8 milliards plus quelques centaines de millions. Nous sommes vraiment loin de notre Big Mac à 4,80 \$.

Parlons maintenant de 480 milliards de dollars. Combien de billets de cent dollars y a-t-il dans 480 milliards? Combien de billets de mille? Combien de SkyDomes obtient-on pour 480 milliards? Faisons le calcul. Le SkyDome, disons, coûte environ 480 millions de dollars. Ce sont des chiffres faciles à calculer. Combien de SkyDomes aurions-nous au Canada si nous pouvions utiliser la dette nationale comme instrument d'achat? Nous en obtiendrions probablement mille. Imaginez, des localités

Les crédits

de 200 ou 300 habitants au Canada posséderaient un SkyDome si nous y faisons servir la dette.

L'incroyable à cet égard, c'est que nous, les économistes, les politiciens, les bureaucrates, sommes entrés collectivement dans le jargon, les systèmes, les programmes et les processus qui ont semé le cynisme chez les Canadiens qui se disent: «Je ne pense pas qu'ils sachent de quoi ils parlent. Je ne peux pas le comprendre, mais en les voyant agir et en voyant ce qui arrive à mon pays, je ne pense vraiment pas qu'aucun de nous y comprenne vraiment quelque chose.»

Il y a sûrement un moyen de s'en sortir. Je veux faire comprendre que nous devons rétablir une certaine intégrité dans le système. Je ne peux pas laisser passer cette occasion. J'en parle avec le plus grand sérieux, car nous sommes aux prises avec un très grave problème quand nous parlons de la compréhension que les contribuables canadiens ont du processus d'établissement du budget des dépenses et du montant d'argent que nous dépensons.

Voici ce que nous pouvions lire aujourd'hui dans le cahier des affaires du *Globe and Mail*: «Un bureaucrate met en garde contre une révolte fiscale. On risque de pousser les Canadiens dans une économie souterraine, déclare aux députés un haut fonctionnaire des Finances.»

Ce haut fonctionnaire, David Dodge, est maintenant sous-ministre aux Finances. Lorsqu'il a comparu devant le Comité des finances, à l'occasion d'un exposé concernant la taxe sur les produits et services, il était sous-ministre adjoint aux Finances. C'est ce type qui a dit aux Canadiens que la taxe sur les produits et services était la solution qui s'imposait, la solution par excellence, celle qu'adopteraient les pays du monde entier.

Le gouvernement australien vient d'utiliser l'exemple de la TPS pour se faire réélire. À ceux qui n'ont pas suivi les élections australiennes, je dirai que le parti ministériel australien s'est servi de l'exemple du Canada pour expliquer ce qui arrive aux gouvernements qui instaurent la TPS. Évidemment, le parti de l'opposition en Australie avait laissé entendre qu'il établirait peut-être ce genre de taxe.

Voici où je veux en venir. Les Canadiens sont très cyniques et exaspérés, et voilà qu'un haut fonctionnaire, celui qui occupe le sommet de la hiérarchie au ministère des Finances, dit que les contribuables pourraient se révolter, alors qu'il a été lui-même un artisan et le plus ardent défenseur de la taxe sur les produits et services, que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a décrite comme le cauchemar de la rue Commerciale.

• (1615)

Voici la seule façon de résoudre le problème de la TPS, selon la FCEI: «La Fédération canadienne de l'entrepri-

se indépendante essaiera de jouer un rôle constructif dans l'actuelle réforme de la taxe de vente au Canada et demandera à ses membres un nouveau mandat lorsqu'un nouveau gouvernement sera formé et que de nouvelles solutions de rechange seront présentées à la population canadienne. La mise en oeuvre d'un nouveau projet de taxe de vente nécessite un leadership politique et un nouvel esprit de coopération entre tous les intervenants politiques et économiques.»

C'est certainement là la façon de mettre de l'ordre dans le fouillis de la TPS. Le plus haut fonctionnaire du ministère des Finances a même ajouté qu'il serait très difficile de justifier une augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers et que c'est aux politiciens qu'il appartient de décider s'ils peuvent annoncer une hausse.

Il faut nous rendre compte que les Canadiens doutent vraiment de l'intégrité du système. Ils nous demandent de nous en rendre compte à titre de politiciens. Ils se montreront très agressifs dans leurs contestations au cours des prochains mois, alors que certains d'entre nous tenteront de se faire réélire et que, partout au Canada, de nombreux autres solliciteront un premier mandat de l'électorat.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que les Canadiens comprennent la nécessité de bien gérer les ressources en période de crise financière. Je crois que personne dans notre pays n'a intérêt à ce qu'on accuse les gouvernements néo-démocrates de l'Ontario, de la Saskatchewan ou de la Colombie-Britannique, ou l'ancien gouvernement libéral ou le gouvernement conservateur actuel sur la scène fédérale d'avoir fait un travail épouvantable. Nous connaissons tous la situation. Tout le monde essaie simplement de faire de son mieux pour essayer de remettre le pays dans la bonne voie.

Ce que je veux proposer aujourd'hui fait directement écho à ce que mon collègue néo-démocrate a dit au sujet du processus budgétaire et à la réponse du secrétaire parlementaire.

Pour réussir à convaincre les Canadiens qu'ils doivent continuer de payer des impôts et de composer avec les compressions de services et de programmes, il faudra nous atteler à la tâche.

Les gouvernements devront se montrer extrêmement sérieux et ouverts par rapport à ce qu'ils font. Nous devons établir des objectifs mesurables. Les partis politiques et les gouvernements devront dire aux Canadiens quels objectifs ils comptent avoir atteint dans un certain délai en fonction de leurs politiques et de leurs programmes. Les objectifs devront être mesurables. Les mécanismes permettant de faire rapport sur ces objectifs devront être transparents.

Les crédits

Certains ont essayé de mettre au point un processus de reddition de comptes que les Canadiens et les parlementaires puissent comprendre. Lorsqu'on examine le Budget des dépenses et les Comptes publics, il y a des quantités de documents disponibles. Tout y est, il suffit de bien chercher. Néanmoins, je défie la plupart des Canadiens d'y parvenir même en suivant un raisonnement sans faille. C'est très compliqué! C'est loin d'être facile!

Avec les moyens électroniques et la technologie de l'information dont on dispose actuellement, on devrait avoir un processus d'imputabilité tout à fait transparent qui permette aux Canadiens de tout savoir, un processus pertinent, fiable, compréhensible, logique. Si le gouvernement fixe des objectifs, nos objectifs, et ne les atteint pas, il doit s'expliquer auprès de la population canadienne.

Si, par exemple, nous avons un programme de dépenses au Canada et que les producteurs de céréales de l'Ouest se retrouvent dans une situation extrêmement critique qui bouleverse tous les plans, les Canadiens comprennent. Mais ils veulent que le gouvernement leur dise pourquoi il n'atteint pas ses objectifs d'élimination du déficit. Qu'il leur dise par exemple qu'il ne peut honorer ses engagements parce qu'il s'occupe des agriculteurs ou des pêcheurs de l'Atlantique, ou encore parce qu'il intervient dans une crise majeure qui secoue l'industrie automobile, ce qui change tout le programme.

Cela exigera beaucoup de collaboration de notre part. À propos de responsabilisation, nous devons nous interroger sur la façon de réformer la Chambre, sur la participation des députés au processus, sur les données dont nous disposons pour élaborer ces programmes de dépenses, sans nous contenter des données passées lorsqu'il s'agit des Comptes publics.

Comme le Budget des dépenses est censé être adopté d'ici la fin de la journée, malgré tout ce que nous pouvons dire dans cette enceinte aujourd'hui, est-ce qu'il y a encore quelqu'un qui croit qu'on puisse proposer un amendement visant à modifier un tant soit peu les projets de dépenses du gouvernement?

Nous devons peut-être nous orienter vers un compromis entre le système parlementaire britannique traditionnel et le régime démocratique en vigueur aux États-Unis et ailleurs. Chose certaine, nous nous devons d'aller dans cette direction et de prouver aux Canadiens que nous sommes sérieux quand nous parlons de mettre de l'ordre

dans l'appareil gouvernemental et quand nous nous engageons à leur fournir les renseignements dont ils ont besoin pour comprendre ce que nous tentons de faire.

• (1620)

À cet égard, il y a un aspect que, à mon avis, nous devons examiner et que je voudrais soulever dans le débat d'aujourd'hui sur le Budget des dépenses. Depuis de nombreuses années, le vérificateur général produit un rapport sur les dépenses du gouvernement et examine les comptes des divers ministères.

On vérifie les méthodes comptables dans les ministères afin de s'assurer qu'ils font bien leur travail. Or, une grande partie de ce processus se déroule à posteriori. En effet, le rapport est publié longtemps après que les comptables et les spécialistes du Bureau du vérificateur général se sont rendus dans les ministères, soit habituellement en octobre ou en novembre de chaque année.

Je recommande qu'on autorise le vérificateur général à déposer un rapport plus fréquemment, comme cela se fait dans d'autres pays. Je sais qu'il faudra modifier la loi actuelle en ce sens et je pense que les Canadiens seraient d'accord. Autrement dit, lorsque le vérificateur général aurait des observations à faire sur ce qui se passe dans un secteur précis, il devrait pouvoir déposer un rapport à ce moment-là, pour que les parlementaires et les citoyens canadiens puissent savoir exactement comment les ministères dépensent l'argent des contribuables.

En Grande-Bretagne, le vérificateur général et le contrôleur général déposent une quarantaine de rapports par année, car leurs postes sont jumelés. Il ne s'agit pas de prendre le gouvernement sur le fait 40 fois par année! D'un point de vue général, j'estime que la présentation des renseignements à intervalles réguliers, plutôt qu'au gré des motifs sectaires, donne lieu à une meilleure gestion des fonds publics. Les parlementaires et les citoyens de la Grande-Bretagne sont régulièrement mis au courant des problèmes que découvre leur vérificateur général, soit beaucoup plus rapidement qu'au Canada.

Nous sommes convaincus que les Canadiens comprennent le problème de la dette et du déficit. Ils savent le défi qu'ils posent et le grave problème qu'ils présentent. L'avenir que ce pays pourrait avoir est menacé par une dette écrasante et des déficits toujours considérables. Les libéraux, les conservateurs, les néo-démocrates, les réformistes, les bloquistes, quiconque prendra le pouvoir sera confronté à cette réalité.

Les crédits

Dans les années à venir, les politiciens devront considérer tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement afin de déterminer s'il faut les maintenir. Nous devrions justifier tout ce que nous faisons.

Nous devrions dire aux gens: «Bien sûr que nous voulons un accès gratuit et universel aux soins; bien sûr que nous voulons maintenir l'intégrité du Régime de pensions du Canada; bien sûr que nous voulons conserver l'assurance-chômage et continuer à protéger les chômeurs; bien sûr que nous voulons continuer à former la main-d'oeuvre; et bien sûr que les transferts aux provinces continueront de se faire. Mais est-ce que tout cela est administré efficacement? Faisons-nous tout ce qu'il est possible de faire pour s'assurer que ces programmes sont viables et rationnels?»

On ne pourra plus tolérer de vaches sacrées dans ce pays. Les Canadiens exigeront une transparence totale, une responsabilité comptable des gouvernements et des parlementaires. Ils l'exigeront parce qu'ils estiment que nous devons respecter nos engagements. Ils savent que, sans transparence et sans responsabilité financière, les problèmes que nous connaissons ne seront qu'exacerbés.

Nous avons parlé du doublement de la dette au cours des sept ou huit dernières années. Quelles que soient les raisons, elles importent peu; ce qu'il faut savoir, c'est ce que nous ferons à l'avenir pour réduire la dette et le déficit.

J'espère que la prochaine fois que nous étudierons le Budget des dépenses, les Canadiens et les parlementaires comprendront mieux en quoi consiste le processus.

[Français]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, d'abord permettez-moi de vous signaler que les remarques de mon collègue d'Acadie—Bathurst, en plus d'être pertinentes, ne relèvent pas de ce qu'on entend ordinairement dans cette Chambre.

[Traduction]

Je veux féliciter le député de nous avoir exposé sa conception éclairée du problème de l'endettement que nous avons dans notre pays et de nous avoir fait des propositions concrètes.

Le député décrit en termes simples et ordinaires les dangers que présente une augmentation toujours plus grande du déficit et de la dette, parce que c'est toujours le contribuable canadien qui finit par devoir payer la note. Malheureusement, depuis trop longtemps, les gouvernements de tout ordre estiment que ce ne seront même pas nos petits-enfants, mais les Canadiens qui ne sont pas

encore nés, qui assumeront le coût des programmes que nous avons aujourd'hui.

• (1625)

Je suis sûr que le gouvernement, le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances voudront examiner la proposition qui préconise que le vérificateur général soumette peut-être plus régulièrement des rapports, comme c'est l'usage en Grande-Bretagne.

En ce qui concerne les objectifs fixés dans le dernier budget, le ministre des Finances, je pense, a décidé que nous allions ramener le déficit à 0,9 p. 100 d'ici la fin du plan financier qui s'échelonne sur les cinq prochaines années. C'est un objectif. Est-ce aussi celui du député?

Certaines personnes qui ont étudié le dernier budget ont vu que l'on se proposait de réduire de 30 milliards de dollars les dépenses du gouvernement. C'est une grosse somme sur une période de cinq ans qui aura des répercussions importantes. Que pense le député de cet objectif et n'est-ce pas le genre de choses qu'il propose?

Les autres observations du député sont aussi très pertinentes en ce qui concerne les initiatives du gouvernement. Il n'a pas été partial dans ses observations, et je ne veux pas l'être non plus. Depuis un peu plus de huit ans maintenant, puisqu'on nous a reportés au pouvoir en 1988, je ne peux pas croire que toutes les mesures que le gouvernement a proposées pour réduire les dépenses et le déficit ont été contestées par tous ceux de ce côté-là de la Chambre qui ne sont pas membres de notre parti.

Si je ne m'abuse, il réclame que les Canadiens, les Canadiennes et les jeunes comprennent le processus et y participent. Pourtant, le chef de l'opposition et le chef du NPD prennent la parole à la Chambre pour condamner toutes les mesures que le gouvernement propose. Je me trompe peut-être, mais comment le député peut-il préconiser ce qu'il estime à juste titre qu'on devrait faire? Nous ne verrons jamais cela se réaliser.

[Français]

M. Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, premièrement, au sujet de la réduction du déficit, je crois que tout le monde est d'accord avec l'objectif visant à tenter de le réduire par tous les moyens, et les objectifs que s'est fixés le gouvernement sont certainement intéressants.

Étant donné que j'ai été critique pour le ministère des Finances pendant assez longtemps, je puis vous dire qu'on a réalisé que les objectifs fixés par le gouvernement, pour toutes sortes de raisons, n'ont pas été atteints, surtout le programme à long terme qui tendait à diminuer le déficit. Si je me souviens bien, d'après les prévisions de l'époque, le déficit, à l'heure actuelle, devrait être à moins de 20 milliards de dollars. Mais comme on le

Les crédits

sait, il dépassera probablement, cette année, les 30 milliards de dollars.

Je comprends la préoccupation du ministre d'essayer de trouver des solutions afin qu'un palier de gouvernement puisse diminuer ses coûts d'opérations. Plusieurs des crédits budgétaires dont on discutait aujourd'hui, par exemple, impliquent des obligations statutaires à 70 p. 100.

[Traduction]

Je comprends la préoccupation du ministre et celle du gouvernement.

Quand je parle de réformer la Chambre, je pense que nous devons réfléchir à ce que doit être l'opposition. La réaction automatique de dire que tout ce que propose le gouvernement est mauvais et d'accorder très peu d'appui à la plupart des initiatives qu'il propose vient du système parlementaire britannique, où tous les députés d'un côté votent d'une façon et la plupart des députés de l'autre côté votent d'une autre. Je pense qu'il est nécessaire de repenser cet aspect de la chose.

Je voudrais parler du problème soulevé par le ministre à propos de la façon dont nous traitons certaines initiatives du gouvernement visant à réduire les dépenses. C'est là, à mon avis, que survient le problème que pose le fait, pour un gouvernement, de se décharger de ses responsabilités.

• (1630)

Je pense qu'avant de nourrir tout espoir de rétablir l'intégrité financière de ce pays, il est essentiel d'organiser une conférence nationale tripartite regroupant le gouvernement fédéral, les ministres provinciaux des Finances et les municipalités. Je ne crois pas que nous puissions faire quoi que ce soit pour régler notre dette publique de 700 milliards de dollars si nous ne travaillons pas ensemble, de façon très sérieuse et très structurée, pour trouver une solution au problème de la dette publique nationale.

Il n'est vraiment pas logique, si nous voulons parler sérieusement de réforme fiscale, d'exclure Toronto et d'inclure le Nouveau-Brunswick, d'exclure Montréal et d'inclure le Manitoba, d'exclure la ville de plus en plus prospère qu'est Vancouver et d'inclure l'Île-du-Prince-Édouard.

J'espère que le ministre va prendre ça comme une suggestion. Je pense que tout gouvernement qui veut vraiment régler le problème de la dette, voire éliminer le déficit, doit le comprendre. C'est idiot de parler de réduire la dette tant qu'on a un déficit. Qu'importe la

façon dont les fonds sont utilisés ou le genre de jargon que l'on emploie.

Le député de Mississauga-Nord était président du Comité des finances à l'époque où j'ai entendu pour la première fois parler de cette façon de procéder du gouvernement. Le maire de Vancouver avait dit à ce propos que le fait, pour un ordre de gouvernement, de se décharger de ses responsabilités sur un autre ne changerait rien.

Je propose que l'on établisse un programme. Il ne faudrait pas seulement convoquer des gens, braquer sur eux des caméras et leur faire dire qui sont les bons et qui sont les méchants, qui paie le prix, comment il faut payer l'infrastructure municipale, etc., mais prendre le temps de s'asseoir et d'entendre toutes les personnes qui représentent les intérêts des contribuables, parce que peu importe l'origine du compte de taxes, qu'il vienne du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial ou de l'administration municipale, il n'y a qu'un seul contribuable. Il faut trouver ensemble un moyen de régler ce que les gens perçoivent, après le chômage, comme le problème le plus important du pays, je veux parler de la crise financière dans laquelle nous ont plongés la dette et le déficit.

Je recommande donc la tenue d'une conférence nationale sur la gestion de la dette, conférence à laquelle participeraient les trois ordres de gouvernement de ce pays.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de pouvoir prendre la parole aujourd'hui en ce dernier jour de débat sur le budget du gouvernement. De toute évidence, ce budget est le chant du cygne d'un gouvernement fatigué, un gouvernement qui a appliqué durant huit ans, presque neuf, un programme néo-conservateur. Ce programme a donné lieu à de nombreuses mesures qui ont fait beaucoup de tort à notre pays. Il a semé le doute sur l'avenir de notre nation et a fait beaucoup de chômeurs. Il a engendré la misère et on voit de plus en plus de signes de révolte dans la population. La manifestation qui a eu lieu sur la Colline, pas plus tard que samedi dernier, en est la preuve.

Le déficit suscite des préoccupations qui ne sont pas injustifiées, mais je pense que tous les députés et tous les Canadiens doivent reconnaître que ce déficit est le résultat d'une attitude, d'une idéologie précise qu'on a imposée à la nation. Selon cette idéologie, empruntée au courant néo-conservateur représenté par George Bush, Margaret Thatcher et notre premier ministre, le meilleur gouvernement est celui qui en fait le moins, c'est-à-dire qui en fait le moins pour aider la grande majorité des citoyens afin d'aider plutôt les sociétés multinationales à

Les crédits

réaliser leurs objectifs, à investir là où elles le souhaitent, à bâtir les usines où elles les veulent et à déplacer les travailleurs à leur gré.

• (1635)

Jamais auparavant depuis la dépression les sociétés n'ont eu autant de pouvoir et de liberté que ce que leur permet l'Accord de libre-échange, et la perspective de l'ALÉNA fera encore empirer les choses. Bien sûr, comme le disait l'un de mes collègues un peu plus tôt, la domination des États-Unis au GATT fait que ce pays contribue notablement à l'application, à l'échelle internationale, du néo-conservatisme qui fait tant de ravages.

Le déficit n'est qu'un des résultats de ce programme global. Ce que l'on ne sait pas bien, c'est depuis quand ce programme est appliqué. En fait, cela remonte aux années 70, quand les libéraux ont rejeté la proposition que défendait M. MacEachen, qu'on aurait pu considérer comme un effort sincère de réforme fiscale. Le gouvernement a alors préféré modifier la politique fiscale pour alléger le fardeau des sociétés. Résultat, une proportion plus petite des recettes fiscales provient des sociétés, la majeure partie provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et d'autres sources.

Il a également apporté au régime fiscal certains changements qui étaient à l'avantage non seulement des sociétés mais aussi des riches qui ont nettement plus d'influence que les Canadiens ordinaires. Comme l'a constaté Statistique Canada, cela a donné lieu à un manque à gagner considérable. Les déficits ont commencé à croître au moment où les dépenses ont elles-mêmes commencé à augmenter lors de la récession du début des années 1980.

Il faut reconnaître que le maintien de taux d'intérêt élevés durant la récession du début des années 1980 a été une politique qui a également contribué de façon considérable à l'insuffisance des recettes.

Tous ces facteurs combinés ont entraîné l'accumulation d'une dette d'environ 200 milliards de dollars, à cause des politiques libérales qui favorisaient les sociétés et les riches aux dépens des Canadiens ordinaires.

Pour combattre l'inflation, les libéraux ont augmenté les taux d'intérêt, convaincus que le moyen de lutter contre l'inflation était de maintenir des taux d'intérêt

élevés de façon à créer de l'emploi. Comme on se souviendra, les taux d'intérêt étaient montés à 22 p. 100.

Vint ensuite le gouvernement conservateur dont la politique consiste également à favoriser les grosses sociétés et les riches. Finalement, confronté à un chômage grandissant et au problème de l'inflation, M. Crow a décidé encore une fois de s'attaquer à l'inflation aux dépens des chômeurs.

Il faut reconnaître—Statistique Canada l'a démontré dans son étude—que les problèmes de la dette et des déficits enregistrés de 1975 à nos jours sont dus au favoritisme dont ont fait preuve les gouvernements qui se sont succédé à l'égard des grosses sociétés et des riches, ceci à tel point que 44 p. 100 de la dette que nous avons aujourd'hui est attribuable à l'insuffisance des recettes du fait du traitement favorable accordé aux groupes les plus nantis de notre société.

• (1640)

En outre, il convient de remarquer que 50 p. 100 de la dette accumulée est dû à l'intérêt sur la dette. C'est le résultat direct de la politique des taux d'intérêt élevés des libéraux, puis des conservateurs. C'est cette même politique qui a fait augmenter la valeur du dollar, réduisant ainsi nos exportations. Et selon une étude de la WEFA, c'est à cette seule même politique que nous devons quelque 400 000 chômeurs.

On parle du déficit qui, pour ce gouvernement, est devenu une excuse pour ne pas prendre les initiatives qui auraient créé des emplois et une nouvelle économie de haute technicité sans laquelle ce pays ne pourra soutenir la concurrence internationale, mais ce n'est qu'une partie de l'équation. L'autre partie est le chômage dû au déficit, qui vient s'ajouter au chômage qu'ont engendré à eux seuls les taux d'intérêt élevés et il faut préciser, que la Banque du Canada, sous la gouverne de M. Crow, a délibérément infligé aux Canadiens dans le but de combattre l'inflation aux dépens des membres les plus vulnérables de notre société.

Puis est arrivé un autre élément du programme du monde des affaires, l'Accord de libre-échange. Selon de nombreuses études, cet accord est à lui seul responsable de la perte de quelque 350 000 emplois.

De toute évidence, lorsque les usines sont fermées et que le chômage. . .

Les crédits

Monsieur le Président, je m'arrête pour invoquer le Règlement. Je trouve très gênant qu'un député soit en pleine conversation avec un page. Puis-je continuer, monsieur le Président?

Puisque le gouvernement considérait l'Accord de libre-échange comme une initiative valable dans le contexte de son programme néo-conservateur, il a adopté cet accord qui a créé directement 350 000 nouveaux chômeurs. Le résultat global est évident. Les chômeurs ne paient pas d'impôt. Les usines qui ferment sont des entreprises qui ne paient pas d'impôt. En outre, en situation de chômage endémique, le gouvernement doit consacrer des sommes énormes aux programmes sociaux de toutes sortes qui apportent de l'aide à ceux qui perdent leur emploi et cela représente un fardeau.

En fait, chaque chômeur coûte 17 000 \$. En examinant le taux de chômage actuel, on constate qu'il draine 27 milliards de dollars des coffres du gouvernement.

Par conséquent, il est facile de comprendre pourquoi nous sommes confrontés à une situation où le gouvernement s'attaque aux programmes sociaux et où les divers candidats à la direction du Parti conservateur rivalisent entre eux à qui proposera les réductions les plus draconiennes dans les programmes d'assurance-maladie et d'assurance-chômage et dans les programmes sociaux dont profitaient les Canadiens.

Ce programme néo-conservateur, qui n'a pas connu autant de succès avant la grande crise de 1929, continue de répéter les erreurs du passé.

• (1645)

La dernière fois que les grandes sociétés et les financiers internationaux ont été si puissants, c'était juste avant la grande crise; ce fut également la dernière époque où nous étions dépourvus du genre de programmes sociaux comme ceux que nous connaissons à l'heure actuelle, qui aident les victimes des excès de ces financiers internationaux et de ces grandes sociétés, qui, à cette époque comme maintenant, étaient libres de s'installer où bon leur semblait, là où les salaires étaient les plus bas, les programmes sociaux les plus faibles, les normes les plus médiocres en matière de santé et d'environnement et le fardeau fiscal le moins lourd. Elles veulent donc boucler la boucle.

Les conséquences sont inévitables. On peut le constater un peu partout à travers le monde. Cette approche

porte en elle le germe de sa propre destruction. Si cela continue, si les sociétés transnationales sont en mesure de s'établir où elles le veulent, là où leurs coûts, leur fardeau fiscal et leurs responsabilités sont les moindres, qui achètera leurs produits? Qui les protégera contre les masses de chômeurs, de gens sans défense, de gens exclus?

Le déficit découle notamment de la politique de favoritisme qui fait fi des responsabilités des nations. Cette politique s'appuie sur des accords commerciaux qui donnent l'impression que les gouvernements n'ont aucune responsabilité et que les sociétés n'ont pas à assumer les leurs. Le déficit se ramène au fond à un problème de recettes et de chômage; il tient à un engrenage qui empêche les gouvernements de servir le peuple, comme ils sont censés le faire.

Si on veut remédier à cette situation, il ne s'agit certes pas de poursuivre la politique du gouvernement actuel ni celle proposée par les libéraux. Ces derniers font partie du problème. Ils ont été les premiers à accumuler un déficit. Ce sont eux qui ont entrepris le programme néo-conservateur que n'a fait que poursuivre le gouvernement actuel.

Il faut changer les choses et, pour ce faire, adopter à nouveau les principes de la social-démocratie et reconnaître, dans le cadre de cette nouvelle économie mondiale, que l'on ne pourra parvenir à la prospérité qu'en donnant davantage de pouvoirs aux gens. Cette prospérité doit être basée sur l'investissement dans notre pays. C'est là le type de mesures que le Nouveau Parti démocratique propose pour redonner du travail aux gens.

Si on met en oeuvre notre programme intégralement, le déficit cessera d'être un problème pour exactement les raisons que nous avons décrites plus tôt. En effet, les gens auront à nouveau du travail, ce qui permettra de percevoir des recettes sans avoir à supporter les coûts de l'assurance-chômage. Par contre, tout cela passe au départ par l'abrogation de l'Accord de libre-échange. Il faut également mettre de côté l'ALÉNA. Il s'agit en outre de modifier notre politique monétaire et de réduire les taux d'intérêt, car chaque diminution crée des emplois et permet également de réduire le déficit.

À l'heure actuelle, selon les propres documents du ministère, le déficit influe sur le niveau des taux d'intérêt. Le déficit découle du service de la dette.

Les crédits

Les libéraux refusent d'abroger l'Accord de libre-échange. Dieu sait ce qu'ils feraient de l'ALÉNA. Nous l'abrogerions et nous lancerions de nouveaux programmes pour créer des emplois.

• (1650)

Cela permettrait de résorber le déficit sous un gouvernement néo-démocrate, et partant, nous pourrions commencer à réduire la dette.

Que comporte ce programme? Tout d'abord un programme d'infrastructures qui dotera notre pays de bases solides et des moyens de transport, notamment l'autoroute électronique, ainsi que des infrastructures scientifique et pédagogique dont nous avons besoin. Ce programme permettra de créer immédiatement 130 000 emplois et préparera la voie au développement économique futur.

Nous proposons de créer un fonds d'investissement national qui aiderait les petites et moyennes entreprises, de nouvelles entreprises à démarrer. Nous pourrions ainsi créer 200 000 autres emplois.

Nous proposons de créer un programme national de garderies dans le cadre de notre initiative de la garderie au doctorat, dans le but d'assurer la formation et l'éducation des travailleurs canadiens. Cette mesure permettrait de créer 70 000 emplois.

Nous créerions un conseil national de l'éducation, afin de rendre les programmes éducatifs nationaux plus conformes à nos objectifs économiques et afin d'assurer aux étudiants l'équité et leur épanouissement au travail. Nous proposons de créer un système de contributions qui permettra de subventionner la formation dans l'industrie.

Nous accroîtrions dans le domaine des ressources et du développement, le financement du Programme d'aide à la recherche industrielle, le financement des conseils subventionnaires, et nous trouverions des moyens d'encourager l'utilisation de meilleures méthodes que celles qu'on utilise actuellement pour encourager l'industrie à faire de la recherche et du développement sur place.

Nous prendrions des mesures pour assurer la transformation de nos ressources naturelles au Canada et créer ainsi des emplois chez nous plutôt qu'à l'étranger.

En agissant ainsi, nous nous attaquerions au problème du déficit de la seule manière possible, c'est-à-dire en remettant les gens au travail. Le Canada se retrouverait avec un gouvernement ayant la capacité et la volonté de nous doter d'un sens de la collectivité canadienne. Le gouvernement est l'organe par lequel nous exprimons notre responsabilité les uns envers les autres. Nous proposons non pas de faire la charité aux gens, mais de les

aider, et c'est ainsi que nous nous attaquerions au déficit, non pas aux dépens des chômeurs mais en créant des emplois.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je félicite le député pour son excellent discours, dans lequel il a proposé une solution au déficit que le Canada pourrait appliquer. Il s'agirait en effet de remettre les gens au travail justement pour lutter contre ce déficit. Il a parlé de nos deux problèmes, soit le chômage et le déficit, et il l'a fait avec fougue, selon son habitude.

Je voudrais faire quelques observations et lui poser une question. Le député qui a pris la parole auparavant a cité un article de journal d'aujourd'hui au sujet du témoignage de M. Dodge, l'actuel sous-ministre des Finances. M. Dodge a déclaré que les contribuables canadiens sont au bord de la révolte et refusent qu'on les impose davantage. Même si M. Dodge a contribué à l'établissement de bon nombre de ces taxes, il déclare que les contribuables vont se révolter.

Il a ensuite déclaré qu'en dépit des sombres prédictions de la Banque du Canada, l'économie canadienne avait connu une croissance très vigoureuse en 1988. Or, la Banque a continué de serrer la vis. Elle a maintenu sa politique monétaire et ses taux d'intérêt élevés, même en 1989. Il ajoutait: «La Banque a continué à se montrer inflexible, mais la réaction, sous forme d'un fléchissement des salaires et des prix, ne s'est pas manifestée avant 1991.» Il parlait du sud de l'Ontario.

Puis, et je crois que c'est le moins qu'on puisse dire, il a déclaré: «Nous avons tous commis des erreurs et c'est ce qui a causé le problème des rajustements.» Par problème des rajustements, il faut entendre un taux de chômage de 12, 20 ou 25 p. 100, du chômage chez les jeunes, la pauvreté, la misère, la croissance du déficit, le Canada qui se transforme en pays du tiers monde et la récession. C'est ça le problème des rajustements.

Voilà ce qui se produit quand on traite avec les banques.

• (1655)

Ensuite, le député de Windsor a dit que les libéraux étaient aussi responsables du problème. J'étais à la Chambre au début des années 1980 et je me souviens de leur Programme énergétique national. Au comité, j'ai appris qu'ils avaient accordé 13 milliards de dollars, en dollars de 1970, sous forme de subventions du PESP, subventions d'encouragements pétroliers sur les terres canadiennes et en Alberta. En échange des subventions de 13 milliards de dollars accordées aux pétrolières, ils n'ont reçu du Nord que l'équivalent d'un navire-citerne. D'après moi, c'est sous le régime libéral que notre dette

nationale est d'abord apparue. C'est à ce moment qu'elle a commencé à échapper à tout contrôle.

Les dépenses du gouvernement sont égales à ses revenus aujourd'hui. Le déficit tient aux paiements de la dette. Le député a parlé des taux d'intérêt élevés. Le Canadien ordinaire dit: «Regardez, les taux sont en baisse. Mon taux d'hypothèque s'établit à 5 ou à 6 p. 100. C'est merveilleux.»

Qu'est-ce que le député veut dire quand il affirme que les taux d'intérêt sont encore trop élevés et qu'un des problèmes causés par le gouvernement actuel, dont la dette, c'est sa politique monétaire? Pourrait-il élaborer à ce sujet?

M. McCurdy: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Nous discutons en effet des taux d'intérêt réels, qui représentent la différence entre, d'une part, ce qu'il en coûte pour emprunter et, d'autre part, l'augmentation de l'IPC.

Depuis une décennie, nos taux d'intérêt sont, pour la première fois, aussi élevés que durant la Crise. Je répète que les taux d'intérêt réels n'ont jamais été aussi élevés que maintenant, sauf durant la Crise, dans les années trente.

Je signale aussi que jamais, depuis les années trente, les multinationales et les financiers ont-ils joui d'une telle liberté de manoeuvre pour favoriser leurs propres intérêts. En fait, il existe tellement de similitudes entre la situation actuelle et celle de la Crise que c'en est préoccupant. La Crise aurait pourtant dû nous apprendre qu'on ne peut laisser libre cours à la cupidité égoïste des grandes sociétés, autrement la grande majorité finira inévitablement par en souffrir. La situation ne peut plus durer.

Partout dans le monde, au Canada et en Europe, on peut en voir les conséquences. Le chômage augmente, indépendamment de ce que peuvent dire toutes les statistiques du gouvernement sur la croissance économique, qu'il s'agisse du PIB, des données sur la production et ainsi de suite.

En Allemagne, où le taux de chômage s'est situé à 4 p. 100 ou moins durant des années, ce taux est maintenant de 12 p. 100. Cette situation est la conséquence inévitable d'un système en vertu duquel les compagnies n'ont aucune obligation envers quelque nation que ce soit, et en

Les crédits

vertu duquel est appliquée une politique qui a provoqué le déficit tout en favorisant les intérêts de ces compagnies, comme l'ont fait à outrance les libéraux, et comme le font maintenant les conservateurs. Or, comme nous pouvons le constater, cette politique est synonyme de ruine pour un trop grand nombre et le moment est venu de réagir.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Windsor du discours qu'il vient de prononcer. Je sais qu'il a déjà été professeur à l'université où j'ai étudié. J'aurais cru qu'il aurait suivi les cours d'économique de l'Université de Windsor, qui sont réputés.

J'ai trouvé intéressantes ses observations sur les moyens qu'il prendrait pour résorber le déficit et commencer à éponger la dette.

• (1700)

Il me semble que ce qu'il propose devrait s'appliquer, mais au gouvernement de l'Ontario. D'autre part, peut-être devrions-nous appliquer sa pensée en matière de création d'emplois et de réduction du déficit à ce que fait le gouvernement dans l'ensemble du Canada et à ce que le député propose qu'il devrait faire.

Compte tenu des réalités auxquelles les gouvernements sont confrontés, ce dont le premier ministre Ray commence à se rendre compte, comment le député propose-t-il que soient appliquées à la province de l'Ontario les idées qu'il a exposées aujourd'hui à la Chambre? L'Ontario étant la locomotive économique du Canada, si on pouvait faire redémarrer l'activité dans cette province, nul doute que cela contribuerait à relancer l'ensemble de l'activité dans tout le Canada.

M. McCurdy: Monsieur le Président, comme le député l'a dit, je lui ai déjà enseigné, mais j'ai échoué. J'ai suivi tous ces cours d'économique à l'Université de Windsor, mais je suppose qu'il a échoué là aussi.

L'Ontario est l'exemple classique de la subtilité avec laquelle les idées néo-conservatrices ont réussi à se répandre partout. Je ne parle pas des réductions des paiements de transfert aux provinces, ni du fardeau supplémentaire en matière d'aide sociale imposé aux provinces, ni de l'injustice dont fait preuve le gouvernement fédéral dans les paiements versés au Québec relativement à l'immigration et aux réfugiés par rapport à ceux qu'il verse à l'Ontario. Je parle d'une situation dont les causes sont, d'une part, les taux d'intérêt élevés et une

Les crédits

dette croissante et, d'autre part, la dette secrète léguée par les libéraux de l'Ontario.

La marge de manoeuvre de Bob Rae est considérablement limitée s'il n'y a pas une certaine coordination des politiques monétaire et budgétaire des gouvernements fédéral et provincial. La province ne maîtrise pas la politique monétaire. Elle ne maîtrise pas la politique de l'argent cher. Toutes les provinces en souffrent.

Il est donc important de comprendre que la marge de manoeuvre des provinces, particulièrement l'Ontario, est réduite de beaucoup par l'Accord de libre-échange. Tout le monde sait que cet accord est responsable, à lui seul, de la perte de près de 300 000 emplois dans le secteur manufacturier en Ontario. Nul doute qu'une bonne partie des 397 usines qui ont fermé leurs portes sont allées s'installer au sud de la frontière.

[Français]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, aujourd'hui, de participer au débat sur les crédits du budget des dépenses principal de 1993-1994. Ce budget des dépenses principal témoigne de l'engagement pris par ce gouvernement de maîtriser les dépenses et de mettre en oeuvre des mesures qui permettent d'enregistrer des gains importants d'efficacité. Nous devons continuer de nous efforcer, bien sûr, d'offrir les services que souhaitent les Canadiens et Canadiennes de la façon la plus efficace qui soit. Nous sommes maintenant dans une période qui nécessite des changements, et les Canadiens et Canadiennes sont prêts à appuyer, je vous le soumets, le gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour réussir cette transition.

Vous trouverez dans ce budget des dépenses principal bon nombre des économies qui devraient permettre de réaliser les mesures annoncées dans le budget de février 1992 et dans l'exposé économique et financier de décembre. En réalisant ces économies, le gouvernement a accompli des progrès importants pour ce qui est de se départir d'activités et d'organismes, d'organisations qui ne répondent plus à un besoin public essentiel. Cette pratique est compatible d'ailleurs avec la philosophie que nous avons adoptée et qui consiste à maintenir un juste équilibre entre les demandes de services fédéraux de la part des citoyens canadiens et notre capacité en tant que pays de payer ces services grâce aux recettes fiscales que nous percevons.

• (1705)

[Traduction]

Nos réalisations dans la gestion des dépenses ont été nombreuses au cours des huit dernières années. Permettez-moi de vous donner quelques exemples.

Les dépenses au titre des programmes ont été maintenues à 16,7 p. 100 du produit intérieur brut du Canada ces deux dernières années, alors que la proportion était de 20 p. 100 en 1984. Pendant la même période, la croissance des dépenses de programmes, ce qui englobe les traitements des fonctionnaires, a été en moyenne de seulement 3,7 p. 100 par année, alors que le taux annuel moyen d'inflation a été de 4 p. 100. Cela se traduit par une diminution réelle nette de 2,6 p. 100.

Au moment du budget de 1991, nous nous sommes engagés à légiférer pour limiter les dépenses de programmes au cours des cinq prochaines années. La Chambre a adopté la Loi sur le contrôle des dépenses, et les plans exposés dans le Budget des dépenses principal restent bien en-deça des limites fixées par cette loi. En fait, le ministre des Finances a annoncé que les limites prévues par la loi seraient abaissées de façon à correspondre aux réductions prévues dans le dernier budget.

Ces exemples, monsieur le Président, témoignent clairement de la détermination du gouvernement à appliquer un régime d'austérité et à améliorer l'efficacité. Il gère et continuera de gérer avec soin l'argent des contribuables en contrôlant rigoureusement les dépenses et en appliquant de nouvelles méthodes de gestion.

Depuis que nous avons pris le pouvoir, en 1984, notre bilan à cet égard a été remarquable. Le budget des dépenses de 1993-1994, qui est dans la même lancée, sera à la hauteur des grands espoirs que les Canadiens ont mis dans le gouvernement actuel.

Cette année le Budget des dépenses principal totalise 161,4 milliards. Par ce budget, le gouvernement demande au Parlement d'approuver un nouveau pouvoir de dépenser de 48,9 milliards de dollars, dont quelque 13,9 milliards en crédits provisoires déjà accordés par la Loi de crédits n° 1 de 1993-1994. Les 112,2 milliards qui restent représentent des dépenses prévues par les lois et pour lesquelles le Parlement a déjà donné son approbation.

La croissance des dépenses a été limitée à 0,4 p. 100 grâce à un certain nombre de décisions et de facteurs divers qui ont touché le budget des 137 programmes des 111 ministères, organismes et sociétés d'État qui figurent dans le Budget des dépenses principal. Cette croissance se divise en deux grandes catégories: rajustement des postes législatifs, qui représente une augmentation nette de 423 millions de dollars ou 74 p. 100 de la croissance

Les crédits

annuelle nette; et changements dans les postes votés, ce qui correspond à 140 millions ou 26 p. 100 de la croissance annuelle.

Les Canadiens ont fait savoir qu'ils voulaient que les gouvernements dépensent plus frugalement, qu'ils fassent des investissements plus judicieux qui rapportent sur plus d'un plan, qu'ils évitent les initiatives qui entraînent de lourdes dépenses par la suite, qu'ils améliorent l'efficacité pour que les contribuables en aient plus pour leur argent.

C'est pourquoi le gouvernement continue à examiner avec le plus grand soin les demandes de ressources provenant des organismes fédéraux. Nous devons relever les défis de l'austérité et servir les Canadiens le mieux possible de telle sorte que nous ne dépensions que dans les domaines où les Canadiens ont besoin de services ou veulent en recevoir.

• (1710)

Dans son dernier budget, le ministre des Finances a annoncé un train de mesures qui réduiront considérablement les dépenses et accroîtront de façon durable l'efficacité des programmes et services gouvernementaux. Au total, les compressions et autres mesures permettront d'économiser 30 milliards de dollars. Le coût de l'activité gouvernementale diminuera à partir de 1993-1994, par suite de la réduction des budgets de fonctionnement qui sont amputés de 12 milliards de dollars par année jusqu'en 1997-1998. Les dépenses de programmes seront limitées dans de nombreux secteurs de dépense, dont la défense et les subventions de fonctionnement.

La réduction annoncée dans l'exposé économique de décembre au chapitre des subventions et contributions pour 1993-1994 sera maintenue, et des réductions supplémentaires sont à prévoir dans l'avenir. Les dépenses au chapitre du logement social n'augmenteront pas dans les années à venir; elles seront maintenues au niveau actuel d'environ deux milliards de dollars par année. Les fonds destinés aux abris pour victimes de violence ainsi qu'aux logements pour les Indiens vivant dans les réserves et pour les personnes handicapées continueront d'être versés comme prévu. En raison de la compression des dépenses en cours, le pouvoir d'achat des ministères fédéraux a baissé d'environ 30 p. 100 par rapport à 1985.

Comme l'application des mesures annoncées par le ministre des Finances se poursuivra jusqu'en 1997 et 1998, il va falloir prendre des décisions difficiles quant à l'avenir de programmes que nous n'avons peut-être plus les moyens de nous payer au Canada. Outre les réductions de dépenses annoncées dans les budgets, la restructuration du gouvernement s'impose afin de maximiser l'efficacité de l'appareil gouvernemental. Nous avons

adopté une approche proactive dans ce domaine; depuis 1984, nous avons vendu ou dissous 20 sociétés d'État et nous en avons fusionné ou regroupé 40 autres. Il sera encore possible de réaliser des économies considérables grâce à la restructuration et à la rationalisation de l'administration gouvernementale.

Nous avons préconisé activement le recouvrement des coûts et l'emploi de frais d'utilisation à l'égard des services qui ne profitent qu'à une petite tranche de la population. Ainsi, les contribuables n'auront plus à assumer involontairement le coût de services qu'ils n'utilisent pas. Grâce aux frais d'utilisation, le gouvernement pourra maintenir des services qui risqueraient autrement de disparaître. Essentiellement, ce sont ceux qui bénéficient le plus d'un service qui devraient y cotiser le plus. En fin de compte, ces deux mesures ont favorisé l'adoption d'une approche davantage axées sur la prestation de services tarifés en fonction du marché dans la conduite des affaires du gouvernement.

[Français]

Au cours des huit dernières années, ces frais d'utilisation ont permis, dans une large mesure, au gouvernement fédéral, de maintenir la prestation de services. En effet, depuis 1985 les sommes recueillies annuellement grâce à ce système de paiements ont doublé et sont maintenant bien supérieures à 3 milliards de dollars.

• (1715)

En raison de la compression des dépenses en cours, les gestionnaires et les organisations de la fonction publique doivent composer avec des demandes stables et souvent croissantes de services, d'une part, et des ressources toujours à la baisse, d'autre part. Les gestionnaires ont dû chercher à établir cet équilibre de manière créative, sensible et constructive. Afin d'offrir des programmes dans ce nouveau contexte, nos gestionnaires ont dû se montrer plus innovateurs et ont dû examiner leur milieu de travail afin d'accroître leur efficience.

Selon moi, il en est résulté une augmentation du travail d'équipe et de la collaboration au sein de la fonction publique, alors que nos employés comprennent le rôle essentiel qu'ils jouent dans la compétitivité du pays, du Canada et sur les marchés mondiaux. Des employés fédéraux dévoués et compétents, dans tout le pays et dans les missions à l'étranger, travaillent au service des Canadiens dans les domaines tels que la santé et la sécurité, la protection des intérêts des consommateurs, l'aide à l'industrie aux régions, aux autochtones, aux sciences et à la technologie et à l'étranger, la représentation et la protection de nos intérêts à l'étranger, la protection des personnes et des biens, la protection des contribuables grâce à l'administration efficace et juste de la Loi sur l'impôt sur

Les crédits

le revenu et des lois sur les douanes et l'accise, et bien sûr, toute la prestation de programmes sociaux.

En tant qu'employeur, le gouvernement désire reconnaître cet apport important des fonctionnaires d'avoir examiné et mis en oeuvre un grand nombre de nouvelles idées pour mieux répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes et rapprocher de cette façon-là, par cette qualité de services, bien sûr, le gouvernement des gens.

Le gouvernement continue d'accorder la priorité à l'adoption de pratiques de gestion innovatrices. Depuis son entrée en fonction, il a instauré une vaste gamme de mesures pour améliorer la gestion des opérations. De nombreuses initiatives prises récemment découlent du principal exercice de renouvellement Fonction publique 2000 qui avait été annoncé par le premier ministre en 1989.

Au cours de la dernière année, des progrès énormes ont été accomplis en vertu de cet exercice. Des mesures législatives visant à réformer la fonction publique ont été adoptées par le Parlement et le régime des budgets de fonctionnement s'applique maintenant à tous les ministères et organismes gouvernementaux.

[Traduction]

En janvier 1993, douze organismes spéciaux ont officiellement été mis sur pied, et deux autres devraient être approuvés sous peu. Ces organismes, même s'ils font partie de la fonction publique, jouissent d'une plus grande souplesse afin de pouvoir s'administrer d'une manière semblable à ce qui se fait dans le secteur privé.

On a créé ces organismes dans le but d'améliorer la qualité des services offerts aux Canadiens grâce à la capacité de s'adapter rapidement aux besoins changeants des clients. Les Canadiens n'ont plus les mêmes attentes à l'égard de leur gouvernement. Les gens veulent avoir accès plus rapidement et plus facilement aux renseignements et services gouvernementaux. Le gouvernement continuera de voir à ce que les Canadiens reçoivent des services d'excellente qualité, en tenant compte des ressources disponibles.

Pour ce faire, nous continuerons de compter sur l'attachement des fonctionnaires au service à la clientèle. Nous nous engageons aussi à aplanir les obstacles auxquels se heurtent les Canadiens dans leurs contacts avec

le gouvernement. Nos clients devraient trouver les services gouvernementaux plus accessibles et plus faciles à utiliser. Nous atteindrons ces objectifs grâce à la restructuration de nos services et à la formation continue de nos employés. Dans ce contexte, plusieurs initiatives sont actuellement en cours.

On est en train d'établir des normes de services dans les divers ministères au moyen de consultations avec les clients. On examine aussi le concept du guichet unique, initiative qui verrait plusieurs ministères s'unir pour offrir un vaste éventail de services au même endroit.

Des centres canadiens de services aux entreprises sont actuellement à l'essai à Edmonton, Winnipeg et Halifax. Ces centres visent à donner aux entreprises, à un seul et même endroit, des renseignements rapides et précis sur les programmes et services gouvernementaux. Au total, 18 ministères et organismes fédéraux participent à cette initiative.

On revoit aussi les heures de service pour qu'elles soient mieux adaptées aux besoins des clients. On fait également l'essai, cette année, d'un numéro d'enregistrement unique pour les entreprises. Dans certains cas, ce numéro pourrait remplacer jusqu'à deux douzaines de numéros différents qui sont utilisés actuellement dans les divers ministères. Les ministères revoient aussi les formulaires afin de les rendre plus faciles à remplir et aussi d'éliminer tous ceux qui sont inutiles. On a de plus en plus recours à l'informatique en ce qui concerne les marchés de l'État, et nous continuerons d'investir dans la nouvelle technologie et dans la formation des employés afin de servir le public de façon efficiente et efficace à l'avenir.

• (1720)

Le message du gouvernement est clair. Nous voulons vraiment réduire les dépenses gouvernementales, à la demande des contribuables.

Il faut continuer la réforme gouvernementale. Nous devons réorganiser les activités du gouvernement afin d'offrir aux Canadiens les services les plus en demande, et les mesures que nous avons annoncées dans le dernier budget et dans l'exposé économique de décembre montrent clairement que nous sommes déterminés à exercer une gestion financière saine et à réduire le fardeau des contribuables canadiens.

Les crédits

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au ministre au sujet de son ministère.

Nous le savons, son ministère a deux composantes: l'immigration et l'emploi. Le ministre et moi avons échangé nos vues à maintes reprises sur l'immigration. L'opposition a posé beaucoup de questions à la Chambre sur les problèmes d'immigration que connaît le Canada et sur les coûts très élevés de certaines décisions prises par le gouvernement, ce qui a ajouté au lourd déficit que nous nous efforçons tous de combattre.

Je concentrerai mes questions d'aujourd'hui sur l'emploi. Pendant que le ministre parlait tout à l'heure des crédits qu'il demande pour administrer son ministère, je pensais que si nous pouvions relancer notre économie, nous pourrions créer les emplois nécessaires parce que c'est le ministère de l'Emploi qui donne l'image la plus juste de l'état du pays. Parfois, le ministre n'a plus aucun pouvoir sur les dépenses de son ministère en raison du contexte et de l'état lamentable de notre économie.

Je crois que si le gouvernement créait les emplois nécessaires— et je reconnais qu'il essaie de le faire, même s'il n'y réussit pas— nous pourrions juguler notre déficit. Les sommes mêmes que le ministre réclame pour payer la note du chômage correspondent exactement au déficit national.

La création d'emplois revêt deux dimensions: Tout d'abord, il faut nous occuper des gens qui arrivent sur le marché du travail chaque année, notamment les étudiants qui terminent leurs études. Nous devons aussi nous occuper du recyclage de gens qui, malheureusement, constatent que leurs compétences sont obsolètes.

Je veux donc demander au ministre pourquoi nous n'avons pas fait appel à la technologie que nous maîtrisons au Canada pour nous occuper de ceux qui arrivent sur le marché du travail et aussi, mais surtout, de ceux qu'il faut recycler. Je parle ici des travailleurs non qualifiés, du perfectionnement et des programmes de recyclage.

Le ministre sait aussi bien que moi combien cela coûtera à son ministère cette année. Je suis un peu consterné que nous n'ayons pas fait appel à la technologie à notre portée pour améliorer les programmes de perfectionnement et de recyclage.

• (1725)

La fin de semaine dernière, j'ai visité des amis dans un des États du nord des États-Unis qui connaît les mêmes problèmes que nous. Utilisant leur technologie, ils ont mis sur pied un réseau de communication qui relie 67 universités, collèges et écoles secondaires de l'État qui est un peu plus petit que l'Ontario. Tous ces établissements d'enseignement sont reliés électroniquement. Les citoyens qui doivent améliorer leurs compétences pourront dorénavant recevoir les cours dans leur propre maison. On offrira des programmes de perfectionnement pour les gens qui veulent améliorer les compétences qu'ils possèdent déjà, car nous savons qu'il est toujours plus économique de garder les emplois existants que d'en créer de nouveaux.

Ce réseau permettra également de recycler les travailleurs dont les compétences sont devenues obsolètes pour les préparer à occuper les emplois de l'avenir. En nous servant de la technologie déjà existante, nous pouvons offrir les services de formation et de perfectionnement à bien meilleur coût que ce que nous faisons en ce moment.

Je demande au ministre si son ministère a envisagé l'établissement d'un tel réseau et, sinon, s'il aimerait me rencontrer pour discuter davantage du système dont je parle?

M. Valcourt: Monsieur le Président, le député signale là un aspect absolument crucial du défi que tous les Canadiens doivent relever. Il faut établir au Canada un cadre qui permette aux jeunes et aux travailleurs qui perdent leur emploi par suite du virage technologique de se recycler et d'acquérir les aptitudes et les connaissances dont ils ont besoin pour contribuer activement à notre économie.

Le député se rappellera que, en apportant des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage, notre gouvernement a activé certains des fonds passifs qui servaient à assurer un soutien du revenu et cela, afin de venir en aide aux Canadiens en chômage.

Je signale au député que, au cours du présent exercice financier, nous allons consacrer 2,4 milliards de dollars à cette partie du programme de formation de l'assurance-chômage, ce qui constitue une hausse de 400 p. 100 par rapport à il y a deux ans.

Les crédits

En outre, 1,6 milliard de dollars, tirés du Fonds du revenu consolidé, iront à certains de ces programmes de formation. La responsabilité de relever le défi qui se présente à tous les Canadiens est partagée entre tous les ordres de gouvernement. Nous savons tous que l'éducation et la formation relèvent de la compétence provinciale en ce sens que les maisons d'enseignement sont la responsabilité des provinces.

Grâce à notre pouvoir de dépenser, nous nous efforçons effectivement de faire notre part au niveau fédéral. En fait, nous libérons au plan national 73 p. 100 des sommes que les gouvernements consacrent à la formation. Cet argent vient de notre ministère.

Dans le cadre de l'initiative de la prospérité, le comité directeur composé de représentants du secteur privé et dirigé par M. McCamus et M^{me} Marie-Josée Drouin a consulté 6 000 Canadiens dans 186 localités de même que tous les groupes de gens d'affaires et tous les syndicats au Canada qui souhaitaient participer pour finir par proposer un plan d'action pour la prospérité. L'une des recommandations de ce groupe concernait l'autoroute électronique.

Ce que le député a vu dans un État du nord des États-Unis, c'est exactement ce que nous allons pouvoir faire avec ce programme de modernisation des infrastructures que mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, des Sciences et de la Technologie, a annoncé après son exposé économique de décembre. Cette autoroute électronique va nous permettre et permettre à nos partenaires du secteur privé et aux gouvernements provinciaux d'inculquer davantage d'aptitudes et de transmettre davantage de connaissances aux travailleurs déplacés et aux Canadiens qui désirent les acquérir afin de prendre leur place sur le marché du travail.

• (1730)

Le député soulève un bon point, mais nous avons déjà pris des mesures à cet égard et j'encourage les Canadiens à y songer en plus grand nombre. Les temps sont révolus où un ordre de gouvernement pouvait tout régler. Cette affaire nous concerne tous, à tous les niveaux et nous, parents, enfants, éducateurs, chefs communautaires, devons tous collaborer à créer la main-d'oeuvre active qui assure la prospérité du Canada au sein de l'économie mondiale. Ce ne sont pas là des mots à la mode, mais bien la simple réalité. C'est ce que nous devons être disposés à faire et c'est ce que l'initiative de la prospérité exige, à savoir un partenariat que nous encourageons.

Je termine là-dessus, monsieur le Président. L'exposé économique de décembre et le dernier budget prévoyaient des compressions budgétaires de 30 milliards de dollars sur cinq ans, mais cela ne visait pas les dépenses

de formation de mon ministère, soit du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Bien au contraire, on a accru ces dépenses en décembre afin justement de relever le défi dont parle le député.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'aurais voulu poser une question ou faire un commentaire au ministre qui vient de prendre la parole. Je le remercie, d'ailleurs, pour ses commentaires d'appui. Lorsqu'il a fait un commentaire sur le discours du député d'Acadie—Bathurst, il a dit qu'il trouvait la proposition excellente, à savoir que le vérificateur général du Canada pourrait déposer des rapports ponctuels à l'occasion à la Chambre pour tenir les députés mieux informés de ce qui se passait dans le domaine de l'imputabilité de l'administration générale du gouvernement. Je pense que cette proposition est excellente. D'ailleurs, j'ai un projet de loi devant la Chambre depuis près d'un an et demi qui propose justement la même chose.

Maintenant que j'ai l'appui du ministre, je vais tenter de convaincre d'autres ministres de m'appuyer. Peut-être qu'un jour on va faire cela. Ce serait, je pense, une mesure positive, qui permettrait au vérificateur général du Canada de faire ce qu'il doit faire, c'est-à-dire rapporter à la Chambre des communes, comme officier de la Chambre, occasionnellement ses opinions, ses constatations sur l'évolution des dossiers économiques.

Monsieur le Président, nous avons devant nous un projet de loi, le projet de loi C-134 si j'ai bien compris, qui propose d'approuver quelque 161 milliards de dépenses pour le gouvernement pour l'année qui vient.

Le 25 février dernier, on se souviendra que le gouvernement conservateur nous a présenté en cette Chambre un budget de dépenses principal qui représente le plan de dépenses de 83 ministères et agences pour l'année financière 1993-1994, que nous appelons, nous, les prévisions budgétaires en général. Ce plan de dépenses, qui découle de l'exposé économique et financier prononcé le 2 décembre dernier par le ministre des Finances, nécessite, comme je le disais tantôt, un déboursé de quelque 161 milliards de dollars, et si on ajoute les supplémentaires qui ont été déposés le 25 mai dernier, on peut ajouter à cela un montant de 414 millions de dollars, ce qui porte les dépenses totales du gouvernement pour l'année en cours à quelque 162 milliards de dollars, du moins c'est ce qu'on nous demande d'approuver aujourd'hui.

Monsieur le Président, pour être adoptées à la Chambre, ces prévisions budgétaires font l'objet d'une étude en comité. Habituellement, les commissions parlementaires se penchent sur les projets de dépenses, et c'est une étape importante qui permet aux députés de la Chambre ou de tous les partis de rendre le gouvernement imputa-

Les crédits

ble auprès des Canadiens et des Canadiennes des sommes d'argent assez substantielles qu'il désire dépenser.

Toutefois, les coutumes parlementaires et la réalité sont dans ce cas-ci bien opposées. En effet, de par sa majorité, le gouvernement contrôle et fait élire les présidents des comités, et ce sont eux qui convoquent les réunions des commissions parlementaires pour l'étude de ces prévisions.

• (1735)

Je dois dire que je suis extrêmement préoccupé et déçu de voir le peu d'intérêt que manifestent certains présidents de commissions parlementaires lors de l'étude des prévisions budgétaires de leur ministère, c'est-à-dire leur agence. J'ai des statistiques que je pourrais déposer ou faire parvenir à quiconque y serait intéressé sur l'assiduité, si on peut dire, ou la préoccupation qu'ont accordée les comités à cette pratique de revoir les dépenses. En effet, le Comité des comptes publics, celui que je préside avec beaucoup de plaisir, est le seul comité présidé par un député de l'opposition. Tous les autres comités sont habituellement présidés par un député du gouvernement, un député ministériel, comme on dit.

Or, si on regarde les statistiques de ces comités, ce n'est pas tellement sérieux. Il s'agit de ministères très importants tels que Affaires indiennes, Agriculture Canada, Finances, Forêts et Pêches, Santé nationale, Affaires sociales, Troisième âge, Statut de la femme et je peux continuer avec le ministère des Transports et même celui qui est responsable des langues officielles. Ces commissions parlementaires ont démontré très peu d'intérêt dans les prévisions budgétaires de leur ministère ou agence dans les années 1991-1992 et 1992-1993.

En ce qui a trait aux prévisions budgétaires de 1993-1994 par exemple, pour lesquelles on nous demande notre aval aujourd'hui, la situation n'est pas tellement reluisante. Le Comité permanent des finances, entre autres, comité important de la Chambre chargé d'étudier les crédits relatifs au ministère des Finances ainsi que ceux de Revenu Canada, Revenu national, représentant en tout probablement quelques milliards de dollars, n'a même pas daigné étudier cette question une seule fois. C'est triste de devoir dire cela.

Le Comité de l'énergie, des mines et des ressources et celui des transports—des comités tout de même très importants—ne se sont pas réunis non plus une seule fois pour l'étude des prévisions budgétaires. Je trouve que c'est une faille importante, dans le système parlementaire, d'imputabilité du gouvernement envers la Chambre des communes. Je regrette de le dire, mais c'est un peu «laxe» de la part des députés de critiquer le gouvernement si, d'une autre part, on n'a pas assuré une étude

sérieuse de ces prévisions budgétaires, de ces plans de dépenses.

Seuls les députés conservateurs en cette Chambre, aujourd'hui, sont assez suicidaires, si je peux employer ce terme-là, pour voter en faveur d'une motion—comme celle que nous avons devant nous—qui demande 161 milliards de dollars, sans avoir au préalable étudié sérieusement l'impact des plans de dépenses des gouvernements. C'est comme donner un chèque en blanc au gouvernement. Je ne suis pas prêt à faire cela, monsieur le Président, même si je suis dans l'opposition, je ne suis pas prêt à donner à l'exécutif d'un parti, le Parti conservateur au pouvoir actuellement, le chèque en blanc nécessaire pour dépenser 161 milliards de dollars, sans qu'il y ait eu un examen sérieux et sans qu'on se soit assuré qu'il y a une limpidité, une imputabilité dans le processus.

Je pense que j'ai des raisons sérieuses de tenir de tels propos. Par mon expérience parlementaire de l'année fiscale qui vient de se terminer, au niveau des comptes publics, j'ai vu que les arrangements fiscaux pour corporations étrangères ont coûté au Canada des centaines de millions de dollars en manque à gagner. Les taxes n'ont pas été payées, même si ces compagnies-là ont réalisé des profits importants. Elles n'ont pas payé d'impôt parce que la loi est rédigée de telle sorte que c'est permis. Ce n'est ni illégitime, ni illégal pour elles de le faire, c'est-à-dire que ce n'est pas illégal, mais c'est illégitime, à mon avis.

Les coûts prohibitifs de la mise en oeuvre de la TPS se chiffrent à 1,7 milliard d'après les Comptes publics; 808 millions comme frais de démarrage et 900 millions en crédits transitoires. L'octroi sans appel d'offres par le Secrétariat à la prospérité de 22 contrats dont la valeur totalise 3,3 millions de dollars, c'est inquiétant. Mais personne ne s'y est attardé. Soixante-cinq millions de dollars versés en pensions à des bénéficiaires qui n'y ont pas droit. Les sommes excédentaires accordées, en 1989-1990, pour le Programme canadien de prêts aux étudiants pourraient coûter 39 millions de dollars. Les Canadiens ne le savent pas, mais il y a 1,088 milliard de dettes payables au gouvernement canadien de la part d'étudiants canadiens. Je trouve cela difficile à accepter qu'on veuille nous faire adopter un projet aussi important, de quelque 161 milliards, mais que les députés de cette Chambre n'aient pas pris le temps, à mon avis, du moins, d'examiner attentivement ces dossiers. Donc, ce que le gouvernement nous demande aujourd'hui c'est de marcher, si je puis utiliser l'expression, un peu dans le fumier en se tenant le nez. Je ne suis pas prêt à faire cela. En fait, le gouvernement demande qu'on lui accorde l'absolution sans confession. Compte tenu des circonstances, je ne suis aucunement disposé à accorder mon appui à ce projet de loi.

Les crédits

• (1740)

Si on examine les raisons qui entourent la mauvaise gestion, on se rend compte du manque de logique du gouvernement conservateur au pouvoir. Après le discours du Trône, le budget constitue, comme on le sait, le premier document qui donne une image globale de la volonté politique du gouvernement. Il reflète la position financière du gouvernement. Son influence sur les programmes et leur gestion et les conséquences sur le déficit et la dette sont indéniables.

Le budget comporte généralement un ensemble disparate de données statistiques, de prévisions économiques et au cours des neuf dernières années, on a eu droit à certaines rhétoriques conservatrices. Ces données sont censées expliquer aux Canadiens et aux Canadiennes en des termes simples et faciles à comprendre comment les mesures prises par le gouvernement en matière de réglementation, y compris la politique monétaire de la Banque du Canada—et Dieu sait qu'on en a souffert de cette politique monétaire à intérêts élevés—donc, comment tout cela contribue aux objectifs visés par un bon gouvernement qui a pris des décisions d'une façon limpide dans l'intérêt général du public.

Au cours des dernières années, le vérificateur général du Canada en a longuement fait état dans ses rapports, et plus particulièrement dans son rapport annuel de 1991, où il recommandait une solution devant permettre au gouvernement de faire connaître à l'ensemble de la population, de façon informative et efficace, les résultats de ces politiques monétaires et fiscales.

Il recommandait une carte de pointage. Ce n'est pas tellement compliqué; le vérificateur général proposait au gouvernement de préparer et de publier, dans un rapport financier annuel, une carte de pointage qui informerait les Canadiens et Canadiennes des résultats de son plan d'action visant à réduire le déficit. Ces cartes de pointage compareraient les résultats obtenus avec les prévisions budgétaires. Je trouve regrettable que le gouvernement n'ait pas jugé utile, à ce jour, une telle carte de pointage pour que les Canadiens et les Canadiennes comprennent mieux les objectifs et les difficultés auxquels on fait face.

Le député d'Acadie—Bathurst a très bien expliqué l'ensemble du problème, et il vaudrait la peine que certains députés relisent son allocution. Si le gouvernement avait mis en pratique cette recommandation du vérificateur général du Canada, il aurait pu éviter les écarts désastreux auxquels il est parvenu dans ses prédictions des dernières années en ce qui a trait au déficit, par exemple. Le gouvernement a perdu beaucoup de crédibilité parce qu'ils sont incapables de prédire comme il se doit ce qui se produira l'an prochain ou l'année suivante.

Par exemple, en février 1991, le gouvernement prévoyait que le déficit annuel pour 1991-1992 représenterait 30,5 milliards de dollars. Un an plus tard, c'est-à-dire onze mois après le début de l'exercice 1991-1992, le gouvernement signalait que le déficit annuel serait de 31,4 milliards. Et pourtant, lorsque les états financiers ont été publiés l'automne dernier, le déficit réel avait atteint 34,6 milliards de dollars, soit un écart de plus de 13 p. 100 entre ce qui avait été prévu et la réalité, écart équivalant à plus de 14 milliards de dollars dans les prévisions du ministère des Finances. Il ne faut pas la tête à Papineau et des modèles économétriques très très sophistiqués pour réussir si maladroitement à prévoir la taille du déficit. Ils ont tout l'équipement nécessaire, tous les experts, mais ils ne sont pas capables de nous donner les chiffres comme il faut.

• (1745)

Dans le secteur privé, la personne qui ferait preuve d'une telle incompétence serait remerciée de ses services sur-le-champ. Voilà huit ans que nous tolérons ce gouvernement incapable de bien gérer cette dette nationale. Je reconnais la magnitude, la grandeur de la dette; je reconnais que l'intérêt composé est un problème. Je reconnais qu'au commencement c'est doux quand ça part, une dette, mais à mesure que ça va, ça agrandit, parce que l'intérêt sur l'intérêt, ça coûte cher. C'est cela qui est le problème. Mais le gouvernement n'a pas expliqué aux Canadiens et aux Canadiennes l'ampleur du problème. Et, pressé qu'il était de se justifier sur l'écart disproportionné de ses prévisions, le gouvernement conservateur n'a jamais été en mesure de fournir les explications adéquates qui auraient permis d'améliorer ses projections futures, par conséquent d'éviter les mêmes erreurs.

Pour réduire le déficit, les Conservateurs ont privilégié les compressions budgétaires, sans au préalable établir des priorités. Le gouvernement n'a pas compris que le déficit, l'emploi, la croissance économique, l'inflation, la fiscalité, la bonne gestion sont interdépendants et qu'il faut donc des politiques équilibrées et coordonnées pour sortir le pays du marasme dans lequel nous nous trouvons.

Avec une si mauvaise expérience à prédire les impacts budgétaires, de ses mauvaises décisions, qui peut croire que ce gouvernement dit vrai lorsqu'il nous dit que le déficit se situera à 8 milliards en 1997-1998, dernier budget. Je pense qu'on peut mettre en doute cette projection. En outre, qui voudrait croire les candidats à l'investiture conservatrice actuellement qui promettent de supprimer le déficit en quatre ou cinq ans, suivant qui vous écoutez, sans instauration de nouvelles taxes, sans augmentation de nouvelles taxes? Il faudrait qu'ils s'ex-

Les crédits

pliquent. Beaucoup d'experts nous disent que cela n'a pas de sens.

Il est évident que le gouvernement a perdu le contrôle de la dette avec de tels écarts dans les déficits estimés. La gestion de la dette est désastreuse actuellement. Il n'y a même pas eu une étude d'évaluation de la dette, de la gestion de la dette, et c'est important que l'on commence à le faire. On nous a dit récemment, au Comité permanent des comptes publics, que le ministère des Finances commençait à penser que c'était une bonne chose d'évaluer le programme de la dette. Il est grand temps qu'il le fasse.

Par ailleurs, au fil des ans, le gouvernement a emprunté plus de 70 milliards dans le compte de pension des employés fédéraux, sans connaître quels étaient les impacts budgétaires d'une telle décision. En appliquant cette politique aveuglement, le gouvernement ne sait pas si ces emprunts sont rentables ou si cette politique coûte plusieurs centaines de millions de dollars. Personne n'a évalué l'impact de ces emprunts. Monsieur le Président, 70 milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent.

Avec une gestion financière douteuse, le gouvernement conservateur hypothèque l'avenir de plusieurs générations de Canadiens et de Canadiennes. Dans la seule région d'Ottawa, dans ma région à moi ici, il y a 62 311 personnes recevant des prestations d'assurance-chômage ou qui retirent des prestations de bien-être social. En avril de cette année, en 1993, 4 400 ou 7,6 p. 100 de plus que l'année passée. Cela représente 11,6 p. 100 de la population active de la région de la Capitale nationale. Avec le gouvernement actuel, on a 1 581 000 chômeurs. On a 2 723 000 assistés sociaux. Il y a 12 333 000 Canadiens qui travaillent, mais ils peuvent difficilement avoir confiance dans l'avenir avec la nouvelle qui n'est pas bonne, avec la dette qui est trop haute et avec l'administration gouvernementale qui laisse beaucoup à désirer.

Avec un taux d'imposition qui frise les 40 p. 100, les citoyens et les citoyennes d'Ottawa—Vanier, chez nous, comme tous les autres Canadiens, d'ailleurs, sont tannés d'être les poules pondeuses du gouvernement. Ils veulent des chiffres réels, des raisons, des informations simples, claires et précises. Ils veulent savoir comment est géré leur argent. Ils veulent que le gouvernement rende compte de la façon dont il perçoit les dollars et de la façon dont il les dépense. C'est clair. En fait, ils veulent un gouvernement intègre. Le testament que s'appête à léguer le gouvernement actuel est trop loin des ces objectifs pour être conciliable avec la perception qu'ont les Canadiens d'une bonne administration financière.

• (1750)

[Traduction]

L'incapacité des conservateurs de bien gérer les finances de l'État passera à l'histoire. En neuf ans, ils auront fait grimper la dette nationale à plus de 450 milliards de dollars. Pendant leur règne, les conservateurs auront ajouté au moins 260 milliards de dollars à la facture que nos enfants et nous aurons à payer. Ils ont constamment raté l'objectif qu'ils se fixaient pour juguler la dette.

Il faut donc nous demander si nous pouvons nous permettre de maintenir ce gouvernement au pouvoir. Les Canadiens auront bientôt l'occasion de signifier à ce gouvernement prodigue qu'il est temps qu'il laisse sa place à d'autres. L'incapacité des conservateurs de gérer la dette a rendu de nombreux Canadiens très cyniques à l'endroit de leur gouvernement fédéral.

Plus du quart des dépenses gouvernementales, soit 26 p. 100, est actuellement consacré au service de la dette, comparativement à 20,5 p. 100 en 1984. Devant la taille de notre dette, beaucoup de gens ont parlé ces derniers mois de crise. Il faut remettre les choses dans leur contexte.

Même si nous devons réduire la dette accumulée par notre pays et réduire le fardeau des contribuables de même que les compressions appliquées aux dépenses gouvernementales, il ne faut pas penser que le ciel va nous tomber sur la tête dès demain. Il y a d'autres solutions au problème.

Tant que nous pourrons prouver aux étrangers qu'ils y gagneront en investissant chez nous, les créanciers du Canada ne se défilent pas. La confiance que nous avons en notre avenir contribue beaucoup à encourager et à rassurer les investisseurs. Cependant, il faut aussi montrer aux investisseurs que les gouvernements fédéral et provinciaux, tout comme les Canadiens, prennent les mesures qui s'imposent pour réduire les dépenses et les déficits.

Les conservateurs ont omis de rendre des comptes, ce qui explique le cynisme que ressentent les Canadiens à l'endroit de leur régime politique.

De nos jours, nous sommes plus à la merci des investisseurs internationaux, puisque les étrangers détiennent actuellement 23 p. 100 de la dette fédérale, comparativement à 11 p. 100 en 1984. Je le répète, nous devons assurer. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps accordé au député est écoulé.

Les crédits

[Français]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député d'Ottawa—Vanier. À mon avis, c'est un discours très intéressant. Il a tracé un portrait assez juste du comportement des Conservateurs, du gouvernement au pouvoir, concernant la dette. Bien sûr, on avait déjà une dette sous le gouvernement libéral dont ce député faisait partie. On peut dire que cette dette a été amorcée il y a environ 20 ans.

Le député a quand même tracé un portrait assez juste du problème de la dette, mais il a oublié, à mon avis, de nous expliquer quelque peu les moyens pour faire en sorte que cette dette—là diminue. En tout cas, je crois personnellement, comme nous du Bloc québécois, que la principale cause attribuable à cette dette, c'est la mauvaise gestion bien sûr, mais cette mauvaise gestion—là dépend tout d'abord et principalement des dédoublements entre les provinces et le fédéral. Et de cela, le député d'Ottawa—Vanier n'en a pas parlé.

D'ailleurs, quand les experts de la Commission Bélanger—Campeau ont fait l'exercice en question, ils se sont rendu compte, et cela a été approuvé par certains experts de la France et de l'Angleterre, du fait que les dédoublements entre le Québec et Ottawa seulement coûtent environ 2,5 à 3 milliards de dollars par année en frais d'administration inutiles. En outre, on ne voit pas toutes les conséquences et le manque à gagner attribuables à cette mauvaise gestion, ce qui a eu des conséquences négatives au niveau des revenus du gouvernement, et là, je parle strictement des dédoublements entre Québec et Ottawa.

Mais si on tient compte des autres provinces et du Canada, on pourrait peut-être dire que cela coûte, en frais d'administration, environ 10 à 12 milliards de dollars, juste le fait de la duplication et les coûts d'opération de cette duplication, sans oublier bien sûr le manque à gagner dû à l'inefficacité de cet exercice. Et de cela le député d'Ottawa—Vanier n'en a pas parlé.

J'aimerais beaucoup avoir son opinion là-dessus. C'est bien beau de tracer le portrait ou l'inventaire de ce qui se passe, mais il faut aussi proposer des solutions. La solution que nous, du Bloc québécois, préconisons, c'est qu'il faut décentraliser les pouvoirs afin que le Québec puisse gérer ses affaires, et qu'il les gère selon ses priorités. De cette façon—là, on va sortir ce pays qui est considéré par les Nations Unies... et les grands experts dernièrement viennent de dire que la dette du Canada est égale à la dette des pays en développement.

• (1755)

Alors, j'aimerais demander au député d'Ottawa—Vanier qu'il nous propose quelques solutions, du moins, parce qu'il a fait partie de ce gouvernement—là pendant un bout de temps.

M. Gauthier: Monsieur le Président, oui il y a des solutions au problème. Le problème du dédoublement des niveaux de gouvernement est un problème important qu'il faut régler. Mais je pense que le député d'Acadie—Bathurst, aujourd'hui, a soumis à la Chambre une idée originale qu'il vaudrait la peine d'étudier sérieusement. Il a suggéré une rencontre des trois niveaux de gouvernement: le fédéral, le provincial et le municipal, afin de se concerter sur cette dette nationale qui, si on inclut le fédéral, le provincial et le municipal, peut s'élever jusqu'à 575 milliards de dollars.

Il a suggéré que, étant donné que ces niveaux de gouvernement ont des obligations d'intendance—je ne sais pas si c'est un mot qui va bien décrire mon idée—mais il y a une obligation d'intendance des gouvernements envers les revenus qu'ils reçoivent des contribuables et les dépenses qu'ils font en leur nom. Il doit y avoir un genre d'équilibre qui s'établit. Et de transmettre, comme on l'a fait depuis quelques années, du niveau supérieur fédéral les obligations aux provinces et qu'elles, en retour, transmettent au niveau municipal, ce n'est pas une solution, parce qu'il y a des joueurs, il y a des participants dans ce jeu—là qui sont très importants. Il y a des villes comme Toronto, Montréal, Vancouver, des grandes villes qui font plus que les provinces au niveau démographique et au niveau économique, mais qui ne sont pas à la table quand vient le temps de décider des politiques monétaires ou économiques de ce pays.

On a suggéré, nous, les Libéraux, une conférence tripartite, si je puis employer ce terme—là, qui voudrait réunir les intéressés des paliers fédéral, provincial et municipal afin que tous ensemble on puisse en venir à trouver la solution. C'est une question d'intendance. C'est une question de vouloir collectif de régler notre problème et de ne pas charger à l'autre niveau gouvernemental inférieur, si on veut, des charges sociales ou des charges économiques qu'ils ne peuvent pas se payer.

[Traduction]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais commencer par féliciter mon savant collègue de Vanier qui s'est acquis une réputation bien établie à la Chambre en matière de responsabilisation du gouvernement, qu'il soit député ministériel ou de l'opposition. Je crois qu'en politique municipale et en tant que commissaire d'écoles, il s'est

également acquis une réputation à cet égard. J'apprécie beaucoup et je respecte les arguments qu'il a fait valoir.

J'allais lui demander d'élaborer sur certaines autres mesures auxquelles il pourrait songer. Je sais que nous disposons de peu de temps, mais je voudrais faire une brève observation avant de lui rendre la parole.

J'ai appris ici ce soir, et on me l'a confirmé, que le budget alloué à la formation au Canada, dans le cadre du régime d'assurance-chômage et des programmes du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, atteignait actuellement 3,8 milliards de dollars. Je m'intéresse à la façon dont cet argent est dépensé par rapport aux programmes de développement de l'emploi qui ont eu beaucoup d'importance pour ma circonscription.

Je vois le député de Burlington qui se rappellera les difficultés que nous avons connues quand ces programmes de développement de l'emploi ont été supprimés. Cette initiative avait donné aux sans travail la chance de participer à des programmes. C'était une initiative importante pour les collectivités. Elle a maintenant été supprimée pour céder la place aux programmes de formation pour lesquels on dépense 3,8 milliards de dollars. Il faut examiner très attentivement l'efficacité de ces programmes.

Dans le temps qui reste, le député de Vanier pourrait peut-être nous donner une idée de certains des autres domaines de responsabilisation auxquels il pourrait songer pour la gestion globale de la dette publique.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je trouve la question intéressante, car demain matin, au Comité permanent des comptes publics, nous examinerons le Chapitre 9 du rapport du vérificateur général, qui traite précisément de l'efficacité des programmes offerts par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. S'il veut venir participer à cette formidable expérience avec le ministère et ses experts, je serai très heureux de l'y accueillir.

Il est question de responsabilisation. Le mot est peut-être à la mode, mais c'est un mot très important pour les Canadiens de nos jours. La responsabilisation, à mon avis, c'est l'obligation d'expliquer comment on s'est acquitté de ses responsabilités. Voilà en quoi consiste la responsabilisation: les responsabilités et la façon dont on les a exercées. Il n'y a de véritable responsabilisation qu'en conjonction avec le pouvoir et la responsabilité.

• (1800)

Je sais que cela peut paraître lourd à certains. Cependant, si nous ne comprenons pas que les gouvernements doivent nous rendre des comptes quant à la façon dont ils dépensent et comptent dépenser notre argent, il n'est absolument pas possible qu'un gouvernement fonctionne, qu'un pays fonctionne.

Les crédits

Je soutiens que le gouvernement actuel n'a pas fait preuve de responsabilisation en réaction directe aux attentes des Canadiens. Je m'intéresse aux gouvernements à venir. Je sais que lorsque nous serons au pouvoir, notre gouvernement libéral rendra parfaitement compte aux Canadiens de tous les aspects des finances publiques.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat. Je crois qu'il s'agit d'un sujet qui revêt une grande importance pour tous les Canadiens et qui devrait aussi intéresser grandement tous les députés.

Je veux d'abord aborder officiellement deux grandes questions, puis entrer un peu plus dans les détails. Je veux d'abord souligner que le Budget des dépenses principal de cette année prévoit un très faible taux d'augmentation des dépenses fédérales. Ce taux d'augmentation de 1,5 p. 100 est inférieur au taux de croissance, à l'augmentation du coût de la vie, etc. Il s'agit du plus faible taux d'augmentation depuis des décennies. Cela fait ressortir notre engagement ferme à réduire le gaspillage et à améliorer notre efficacité en garantissant que chaque dollar des contribuables est dépensé judicieusement.

Par ailleurs, parce que nous avons décidé de restreindre les dépenses, nous avons un véritable défi à relever au chapitre de la gestion, car il est difficile d'opérer ce genre de changements. Par exemple, comment le gouvernement peut-il, avec des ressources limitées, dispenser efficacement des services aux Canadiens? Il faut pour cela que nous changions notre façon de faire et que nous adoptions des approches différentes.

Pour relever ce défi, nous comptons notamment sur les gestionnaires de la fonction publique qui doivent être aussi déterminés et imaginatifs que possible et qui ont besoin d'outils pour se montrer souples et innovateurs dans leur milieu de travail. Je crois qu'ils sont imaginatifs et déterminés et qu'ils ont les outils nécessaires. Compte tenu du budget des dépenses, ils auront des lignes directrices qui les renseigneront sur l'orientation que nous voulons prendre.

Permettez-moi d'abord d'expliquer très brièvement pourquoi les gestionnaires devront faire preuve d'imagination pour garantir que les Canadiens continuent de bénéficier d'aussi bons services que dans le passé, mais surtout, pour faire en sorte qu'ils continuent de bénéficier de bons services dans l'avenir, alors que nous vivons des moments très difficiles.

Le budget d'avril a élargi et accentué la portée des réductions de dépenses annoncées dans l'exposé économique de décembre dernier. Toutes ces mesures nous permettront d'économiser 7,5 milliards de dollars au

Les crédits

chapitre des opérations gouvernementales durant les cinq prochaines années.

Le gel des salaires des employés durant les deux prochaines années est un élément clé de ce programme de restriction des dépenses. Actuellement, les salaires représentent environ 55 p. 100 des coûts de fonctionnement du gouvernement fédéral.

Compte tenu des compressions budgétaires, la fonction publique devrait compter 16 500 employés de moins en 1997-1998. Dans une large mesure, cette réduction se fera grâce aux retraites et aux démissions. Personne de ce côté-ci ne veut imposer de dures épreuves aux nombreux fonctionnaires très compétents qui nous ont très bien servis au fil des ans.

Même si nous essaierons de faire de notre mieux en nous appuyant sur l'attrition et sur ces mesures, il ne fait malheureusement aucun doute que certaines personnes devront chercher un autre emploi. À mon avis, c'est regrettable, mais c'est la réalité.

Il est certain que le gouvernement devra fournir des services alors qu'il disposera d'un personnel réduit, dans un climat de changement et à un moment où la situation évolue très rapidement. Cela veut dire que nous devons changer notre façon de faire. Il n'est tout simplement plus possible de faire les choses comme dans le passé. Nous devons donc être innovateurs. Nous devons nous adapter et faire preuve de souplesse.

Ce sera essentiel si nous voulons pouvoir relever le défi des compressions budgétaires très réelles auxquelles font face tous les gouvernements au Canada.

J'en arrive maintenant à la deuxième question que je veux aborder. Nous avons à notre disposition des moyens pour composer avec les changements que suppose cette nouvelle fonction publique aux effectifs plus restreints qui est en train de voir le jour. Le projet de réforme de la fonction publique, aussi appelé FP 2000, est l'un d'eux. C'est une étape importante en vue de donner aux gestionnaires les moyens d'être plus innovateurs et souples et davantage responsables. Comme le député vient de le mentionner, c'est indispensable dans une société démocratique.

• (1805)

En vertu de ce projet, les gestionnaires ont maintenant plus de souplesse et de pouvoirs ainsi que de responsabilités et ils doivent davantage rendre compte de leurs décisions. Ils ont plus de latitude lorsqu'il s'agit de déployer leurs effectifs. Cela leur permet de prendre des décisions qui sont pratiques et non pas axées sur les considérations bureaucratiques. En d'autres termes, le

processus décisionnel a été ramené aux exécutants, de sorte que nous réduisons le nombre de paliers de gestion lorsqu'il s'agit de prendre de petites décisions qui sont toutefois essentielles pour assurer un fonctionnement très efficace de l'appareil gouvernemental. Cela aide aussi à supprimer certaines contraintes qui, dans le passé, ont eu tendance à étouffer la créativité et, partant, à créer une certaine insatisfaction professionnelle qui, de toute évidence, entraîne une inefficacité.

Le projet FP 2000 comporte aussi d'autres avantages, mais je veux maintenant axer mes observations sur les budgets de fonctionnement afin d'expliquer la transformation que subit actuellement la fonction publique, transformation qui s'impose si nous voulons relever les défis résultant des compressions budgétaires auxquelles il nous faut absolument procéder dans les années à venir.

Des budgets de fonctionnement sont en place dans toute la fonction publique depuis le 1^{er} avril dernier. Cela suppose des changements très importants et très intéressants. Sous le régime des budgets de fonctionnement, les cadres recevront un certain montant d'argent pour l'année en cours et devront prendre en charge les salaires, les dépenses de fonctionnement et les diverses dépenses secondaires. Par «dépenses de fonctionnement», on entend les dépenses d'eau, de gaz, d'électricité, les matériaux, les fournitures, les biens et services, enfin tout ce qui leur est nécessaire pour faire fonctionner la boutique. Les dépenses secondaires comprennent les meubles, les machines et autre matériel dont ils ont besoin pour faire de la gestion efficace.

Cela peut sembler peu de choses, monsieur le Président, mais il s'agit là d'un changement profond dans la fonction publique fédérale. Pour saisir l'importance et la signification de ce changement, il conviendrait de nous arrêter brièvement sur la façon dont cela se passait jusqu'alors.

Depuis 1970, le Conseil du Trésor exerce un contrôle sur le nombre d'années-personnes et sur les sommes d'argent au titre des salaires qui reviennent aux ministères. Pour ceux qui ne le savent pas, je précise qu'une année-personne, cela équivaut au travail d'une personne pendant une année. C'est un des instruments dont on se sert à Ottawa pour mesurer la productivité et l'emploi.

Lorsque le gouvernement a commencé à réduire les effectifs en 1985, les systèmes de contrôle des années-personnes ont constitué un véritable obstacle au recouvrement des coûts pour certains services parce que nous étions en présence d'un système très structuré et bureaucratique. Il y avait aussi un manque de concertation avec le secteur privé. De toute évidence, nous avons donc

Les crédits

besoin d'une approche plus flexible des activités gouvernementales.

L'intérêt des budgets de fonctionnement, c'est que les cadres considéreront l'ensemble des dépenses engagées dans la prestation d'un programme ou d'un service, et pas seulement le nombre d'années-personnes nécessaire, c'est-à-dire pas seulement le nombre de personnes dont dispose leur ministère, car c'est le facteur qui détermine le montant à allouer. À présent ils vont devoir utiliser cette mesure de façon plus méthodique et, à mon sens, plus productive et plus efficace. Ainsi, ils vont pouvoir doser la quantité de ressources humaines et autres qui leur est vraiment nécessaire pour mener la tâche à bien.

C'est le genre de décisions réfléchies qu'il faut mettre en oeuvre dans le secteur public si nous voulons atteindre les objectifs que nous nous sommes déjà fixés et ceux, plus rigoureux encore, qu'il faudra peut-être adopter dans les années à venir.

Ce faisant, nous aurons assuré une plus grande efficacité et, plus important encore—je le signale à l'intention de mon collègue qui vient tout juste de prendre la parole—une plus grande responsabilité. Le député a tout à fait raison: responsabilité va de pair avec pouvoir, ça, tout le monde en convient.

On demandera aussi aux gestionnaires de mettre davantage l'accent sur la rentabilité, mais pas à n'importe quel prix, car cela ne rend service à personne. Ils devront plutôt songer très attentivement à des méthodes pour réduire le coût de la fonction publique et pour faire en sorte que les activités gouvernementales soient gérées d'une façon à tirer le meilleur parti possible de l'argent des contribuables. En fin de compte, ils devraient réduire le coût global des activités gouvernementales.

Si la fonction publique s'engage pleinement à réaliser cet objectif, comme elle le fait d'ailleurs, elle nous aidera à trouver des moyens de réduire les programmes, ou peut-être même d'en supprimer, sans pour autant nuire aux citoyens canadiens, qui s'attendent à ce que l'argent provenant de leurs impôts soit dépensé judicieusement et efficacement.

• (1810)

J'estime que cette façon d'aborder les activités gouvernementales permettra d'étirer davantage le budget sans pour autant causer trop de torts à quelque groupe que ce soit. Le mécanisme est en grande partie en place et un nouveau processus de gestion créatif et plus efficace devrait voir le jour au cours des quelques prochaines années.

Je voudrais passer brièvement à un autre sujet, soit la qualité des gestionnaires et des employés de notre fonction publique. Forte de mon expérience dans la fonction publique depuis cinq ans et dans le secteur privé pendant plus de 20 ans, je n'ai que des félicitations à offrir à un grand nombre de nos fonctionnaires, qui font un excellent travail, qui sont très dévoués pour les Canadiens et qui leur assurent un service très professionnel.

Je sais que bien des fonctionnaires traversent actuellement une période très difficile. Nous vivons à une époque où les changements se bousculent et où la sécurité d'emploi n'est plus ce qu'elle était autrefois. Comme les fonctionnaires fédéraux ne sont pas préparés à de tels changements, ils éprouvent un vif sentiment d'insécurité, même de crainte dans certains cas.

Nous devrions donc féliciter tous les employés de la fonction publique pour le travail qu'ils ont fait et pour la façon dont ils se sont conduits au cours de cette période difficile, où l'insécurité règne partout. Je sais qu'ils ont participé aux sacrifices que tous les Canadiens ont dû faire pour que nous puissions réduire le déficit budgétaire et qu'ils devront peut-être le faire encore à l'avenir si nous voulons le supprimer complètement.

La fonction publique a fait preuve d'imagination et d'ingéniosité pendant cette période difficile. Je suis très fière d'en mentionner quelques exemples récents. Par exemple, vous savez sans doute, monsieur le Président, qu'il existe un prix de la gestion innovatrice, créé par l'Institut d'administration publique et Coopers & Lybrand. Eh bien, pour la première fois, peut-être grâce aux nouvelles attitudes suscitées par le gouvernement fédéral, la fonction publique faisait partie des finalistes. Le ministère des Pêches et des Océans et le ministère des Approvisionnements et Services étaient parmi les cinq finalistes pour leurs idées créatrices et innovatrices et pour leurs nouvelles méthodes de faire les choses plus efficacement. Je pense que cela fait ressortir le dévouement et la volonté de ces fonctionnaires qui tiennent à s'assurer que l'argent est dépensé de la façon la plus efficace possible et qui comprennent que les temps sont durs pour tout le monde.

Je voudrais rappeler à la Chambre que nous avons adopté l'an dernier une mesure législative créant la semaine nationale de la fonction publique, ce qui prouve que nous apprécions le travail de nos fonctionnaires. Pendant cette semaine-là, à la mi-juin, les Canadiens ont l'occasion de rendre hommage aux réalisations des employés de la fonction publique. Je voudrais féliciter tous les fonctionnaires pour le grand dévouement avec lequel

Les crédits

ils ont servi le pays et ce gouvernement depuis des années.

Le Budget des dépenses principal est la preuve tangible du sérieux avec lequel le gouvernement aborde la gestion financière. Je dirais que même si nous avons pu réduire notablement le déficit, en particulier le déficit de fonctionnement qui a été totalement éliminé en neuf ans, il reste encore beaucoup à faire.

Maintenant, peut-être plus que jamais, les Canadiens sont prêts à nous aider, car les attitudes ont changé radicalement au cours des dernières années. Je pense que les gens comprennent qu'ils ont leur mot à dire et qu'ils devraient exprimer ce qu'ils attendent des gouvernements, plutôt que de se contenter d'être les clients passifs de programmes créés par les politiciens, pour des raisons qui ne sont pas nécessairement tout à fait bénéfiques pour le grand public.

Je pense que les gens savent aussi, monsieur le Président, qu'il faut distinguer entre ce que l'on veut et ce dont on a besoin, car il n'y a plus d'argent pour le genre de luxe que nous nous sommes accordé au cours des deux dernières décennies. En disant cela, je reconnais que nous sommes tous responsables, qu'on ne saurait imputer la culpabilité à un seul gouvernement ou à un seul régime. Le monde dépense depuis une vingtaine d'années, mais le moment de payer est maintenant venu. J'estime que les Canadiens nous ont dit sans ambiguïté qu'ils étaient prêts, qu'ils comprenaient que de difficiles décisions devaient être prises pour éliminer le déficit et accumuler des excédents permettant de créer des fonds qui, à l'avenir, donneront des choix à la population.

• (1815)

Ainsi, le Budget des dépenses principal est un pas dans la bonne direction et est manifestement l'une des premières étapes de la deuxième phase du plan du gouvernement qui a pour objet de rajuster le tir de l'économie du Canada pour la rendre viable et prospère et pour faire en sorte que les Canadiens aient, dans l'avenir, des choix à leur disposition.

L'étape suivante sera, je pense, de se préparer, comme l'a dit un de mes collègues dans un discours cet après-midi, à examiner d'un oeil critique tout ce que nous faisons et tout ce que nous dépensons. À mon avis, tous nos programmes et toutes nos dépenses doivent être évalués rigoureusement. Il faut se poser les questions suivantes: est-ce que ce programme apporte le genre d'avantages qu'il était censé offrir aux Canadiens? Ces dépenses apportent-elles ou non un avantage mesurable? Est-ce que le programme vaut l'argent qui est

dépensé? Il arrive souvent qu'on se demande pourquoi, au bout d'un certain nombre d'années, des programmes existent toujours, mais il peut être difficile politiquement de prendre la décision de les supprimer.

Finalement, est-ce quelque chose dont nous avons vraiment besoin ou est-ce seulement quelque chose que quelqu'un veut à tout prix? Les programmes ou les dépenses qui ne permettront pas de répondre de façon satisfaisante à ces questions devront être supprimés si nous voulons vraiment combattre sérieusement ce déficit.

Dans un an, j'espère que je parlerai ici du Budget des dépenses principal et que j'annoncerai que, grâce au bon travail qui a été fait en 1993, nous pouvons maintenant passer à l'étape suivante et que nous pouvons diminuer encore davantage le déficit et rationaliser encore davantage le gouvernement. Une des façons d'y parvenir est naturellement de changer la manière dont nous procédons maintenant. Nous devons être prêts à examiner d'un oeil absolument critique non seulement combien nous dépensons d'argent, mais comment nous le dépensons, et peut-être aussi la manière dont le gouvernement procède. Nous devons être prêts à apporter des changements structurels afin de rationaliser la manière dont fonctionne le gouvernement.

Les députés, je pense, ont aussi un grand rôle à jouer, comme l'a dit aussi un de mes collègues plus tôt cet après-midi, dans cet examen critique des dépenses du gouvernement. Il me semble que tous les députés devraient estimer que leur tâche la plus importante est de faire l'examen critique des dépenses du gouvernement et d'aider les décideurs et le Cabinet à déterminer les genres de changements qu'il faut apporter dans le prochain budget, parce que, manifestement, c'est pour cela que nous sommes là.

Nous sommes ici pour veiller à ce que les Canadiens en aient pour leur argent. Cela fait partie de nos fonctions que de surveiller les dépenses du gouvernement et de veiller à ce que l'argent aille aux priorités des Canadiens et non seulement aux priorités de certains politiciens.

Nous devons surveiller non seulement l'utilisation qui est faite de nos dollars, mais la façon dont ils sont dépensés. Sont-ils dépensés de la façon la plus efficace qui soit? Quand une personne prépare un cahier de charges pour des travaux publics ou quelque autre produit, allons-nous retenir la formule qui semble la plus rentable et qui convient le mieux ou allons-nous nous baser sur d'autres critères qui ne répondent pas aux besoins actuels du public? Je pense que nous pourrions

réduire nos dépenses et dépenser de façon plus intelligente.

Je pense enfin que nous devons être prêts à remettre en question le statu quo dans tous les secteurs. On peut apprendre beaucoup rien qu'en regardant, par exemple, ce qui s'est fait en Nouvelle-Zélande, où l'on a compris qu'à moins d'en réformer en profondeur la structure, le gouvernement ferait faillite. Cette réforme a notamment permis au gouvernement de réduire de 11 p. 100 en un an ses coûts de fonctionnement grâce à la conclusion, entre un ministre et son sous-ministre, d'un contrat fondé sur la capacité de voir tout au long de l'année à arriver à la production prévue plutôt que de respecter un objectif budgétaire qui peut avoir été fixé de façon artificielle ou avoir augmenté, au fil des ans, en raison du critère artificiel qu'est le coût de la vie.

Pour terminer, je voudrais dire que nous devons faire preuve de souplesse et de créativité, et que les cadres et les gestionnaires canadiens doivent faire de même. Je suis très satisfaite de ce qui s'est fait jusqu'ici. Je suis certaine que les Canadiens s'attendent à plus dans les prochaines années et qu'ils continueront d'être bien servis.

• (1820)

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je constate avec satisfaction que la députée de Winnipeg-Sud est d'accord pour dire que l'obligation de rendre des comptes est l'un des enjeux importants. J'ajouterais peut-être à cela l'importance de la gérance. J'en ai parlé dans mon intervention, il y a quelques minutes. Par gérance, j'entends l'obligation des élus d'examiner consciencieusement chacune des dépenses pour voir si elle est justifiée, compte tenu de la capacité de payer des Canadiens. Je pense que cette méthode devrait être appliquée plus ouvertement et plus régulièrement, dans notre régime.

J'ai une observation à faire sur le thème de Fonction publique 2000, que ma collègue de Winnipeg-Sud a abordé brièvement. Je conviens que l'objectif de donner plus de pouvoirs aux gestionnaires est raisonnable. Cependant, ces gestionnaires ne sont absolument pas tenus de rendre des comptes au Parlement. S'il y a une faiblesse dans le projet Fonction publique 2000, c'est bien que les gestionnaires auront plus de pouvoirs, mais qu'ils n'auront aucun compte à rendre à la Chambre quant à l'usage qu'ils feront de ces pouvoirs. Je trouve que c'est une faiblesse de ce système.

Les crédits

Je veux poser une question à ma collègue progressiste conservatrice à propos d'une suggestion qu'on a faite à la Chambre. J'en ai aussi parlé dans mon intervention. Il s'agit de la nécessité d'un effort concerté de tous les ordres de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, de l'idée que tous les gouvernements devraient coopérer et se rencontrer régulièrement pour discuter de ce problème de la dette nationale auquel nous devons tous faire face.

Comme elle le sait, son gouvernement s'est déchargé d'un grand nombre de responsabilités sur le dos des provinces qui, à leur tour, ont refilé leurs responsabilités aux gouvernements municipaux. Ce fut le cas des programmes d'aide sociale et de logement et d'autres.

Pourrait-elle me dire si elle approuve l'idée d'une conférence fédérale-provinciale-municipale, où des représentants des grandes villes, des provinces et du gouvernement fédéral se rencontreraient pour chercher des moyens de maîtriser l'énorme dette? On me dit que cette dette s'élève à près de 575 milliards de dollars—si l'on considère la dette cumulative du fédéral, des provinces et des municipalités—et qu'elle augmente rapidement dans notre pays.

Je pense qu'à Vancouver, il y a une horloge qui indique que la dette augmente de 63 000 \$ chaque minute, soit d'environ 100 millions de dollars par jour. En dix jours, la dette augmente d'un milliard de dollars. L'intérêt composé qu'il faut payer sur cette dette, c'est-à-dire l'intérêt qu'on paye sur les intérêts, est l'un des grands problèmes auxquels nous devons faire face.

Peut-elle me dire précisément si elle appuie l'idée de constituer une conférence fédérale-provinciale-municipale, un genre de conférence tripartite, pour qu'on puisse discuter du problème de la dette et des solutions possibles?

Mme Dobbie: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député. Je pense que l'idée de réunir les trois niveaux de gouvernement est originale. Bien que le fédéral soit certainement le niveau de gouvernement qui recueille le plus d'impôt aujourd'hui parce que c'est à ce niveau que les contribuables sont les plus nombreux, le municipal est sans aucun doute le deuxième en importance en raison du grand nombre de Canadiens qui vivent dans les villes, qui connaissent d'énormes problèmes administratifs.

Le député a raison. Quand un niveau de gouvernement déclare qu'il n'augmentera pas ses contributions, le niveau intermédiaire refile le problème au suivant et quel-

Les crédits

qu'un finit toujours par souffrir de restrictions, et ce sont généralement les villes.

Une réunion de tous les niveaux de gouvernement afin de discuter de cette question de façon neutre serait effectivement utile et, même si je pense que c'est une solution à court terme, cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas le faire. Au contraire, c'est à mon avis une excellente idée.

Il nous faut cependant, je crois, aller plus loin. Ce qui nous arrive n'est pas nouveau. Ce n'est pas quelque chose qui vient de nous arriver. C'est une situation qui dure depuis longtemps. Du fait que nous avons trois ordres de gouvernement, nous avons tendance à oublier qu'il n'y a, par contre, qu'un seul contribuable et que c'est lui qui finalement subit les conséquences de la concurrence que se livrent entre eux les différents niveaux de gouvernement.

Cela est dû, je crois, en partie au fait que notre pays est une confédération et que nous devons nous y faire—ce qui ne veut pas dire, pour autant, que nous ne pouvons pas trouver de solutions à long terme.

J'irai en fait plus loin que mon collègue. On devrait, à mon avis, mettre en place un mécanisme qui s'occuperait systématiquement de ces questions budgétaires, mais aussi du démantèlement des barrières commerciales et de la négociation de normes nationales en matière d'éducation, de santé et de mobilité de la main-d'oeuvre, cela à grande échelle. À mon avis, il incombe au gouvernement fédéral de prendre les devants à cet égard.

• (1825)

[Français]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'ai écouté la députée de Winnipeg-Sud nous expliquer longuement le fait que le gouvernement avait entrepris des démarches et qu'il avait discuté avec les fonctionnaires afin d'obtenir des ententes qui permettraient de diminuer les dépenses du gouvernement et celles des programmes dans le but d'améliorer la situation financière.

Alors, dans le dernier budget du 26 avril 1993, à la page 21, si on regarde les dépenses des programmes par exemple, on se rend compte que le gouvernement ne diminue pas les dépenses des programmes, mais qu'il les augmente. Par exemple, de 1992-1993 à 1993-1994, il s'agit d'environ 3,1 milliards. L'année suivante, c'est à nouveau 3,1 milliards d'augmentation des programmes. En 1995-1996, c'est 1,5 milliard de dollars. Cela veut dire que pendant les cinq prochaines années, alors qu'elle nous dit qu'on a fait des arrangements pour améliorer la gestion et pour diminuer les dépenses au niveau des programmes, donc, au cours des cinq prochaines années, les dépenses se situent à environ 12,5 milliards. Ce ne sont pas des «peanuts», ce sont des milliards. On parle de 12,5

milliards d'augmentation dans les programmes. La députée tente de nous faire croire qu'on a diminué les dépenses. C'est complètement le contraire.

Le gouvernement prétend pouvoir diminuer le déficit, mais c'est dans ses revenus qu'il le fait et non pas dans ses dépenses. Il va augmenter ses revenus de plus de 41 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Où va-t-il prendre l'argent? Encore dans les poches des contribuables. Le Canada est déjà en faillite. Comment pensez-vous qu'il va réussir à aller chercher 41 milliards de plus dans les cinq prochaines années?

Alors, je ne sais pas où la députée a pris ses renseignements, mais moi je les prends directement dans le document de son gouvernement, celui du ministre des Finances du 26 avril 1993. Pendant ce temps-là—et c'est encore pire—même en augmentant les dépenses, et en augmentant les revenus, le gouvernement fédéral continue à diminuer les transferts aux provinces. Il donne moins de services qu'avant. Comme le député d'Ottawa—Vanier le disait tantôt, les provinces sont obligées de transférer leur déficit aux municipalités. Malgré tout cela, le gouvernement va continuer à dépenser encore plus et ainsi augmenter son déficit. Il y a quelque chose d'irréaliste dans tout cela.

C'est pour cette raison que tantôt j'ai posé la question au député d'Ottawa—Vanier à savoir s'il croyait avoir trouvé la solution—miracle en pensant que les fonctionnaires allaient diminuer les dépenses. *No way!* Il n'y a pas de volonté gouvernementale de vouloir vraiment gérer le pays. D'ailleurs, dans le budget, on le voit, on laisse encore augmenter les dépenses au lieu de. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): En toute équité, je me dois de donner la parole à l'honorable députée de Winnipeg-Sud.

[Traduction]

Mme Dobbie: Monsieur le Président, je pense que certains arguments avancés par mon collègue sont excellents.

Il est dit dans le budget—et je pense que le Budget des dépenses le montre—que nous comptons accroître les dépenses de 1,5 p. 100 par an. La question qui devrait se poser est, je crois, devrait-on augmenter les dépenses? Certains estiment que l'on devrait geler toutes les dépenses aux niveaux de 1993. Je pense que ça se défend.

Le député a également demandé d'où vont venir les recettes nécessaires pour faire face à l'augmentation de quelque 12,5 milliards qu'il a calculée d'après le budget de l'an dernier. Certainement pas des contribuables. En tous cas pas dans ce budget. Elles proviendront de la croissance de l'économie, qui devrait tourner autour de 2,9 p. 100—une prévision assez raisonnable si on la compare avec celle de certains économistes qui prédisent

qu'elle va être de 3,5 à 4 p. 100 au cours des quelques prochaines années.

Le député dit que nous devons faire attention pour ce qui est d'augmenter le coût des programmes et de mettre en place de nouveaux programmes alors que les gens n'arrêtaient pas de demander au gouvernement de réduire ses dépenses, d'éliminer le déficit et de commencer à s'attaquer au problème de la dette. Je suis tout à fait d'accord avec lui.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ce n'est pas une question d'innovation contrairement à ce que la députée de. . .

• (1830)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je serais reconnaissant au député de bien vouloir me dire s'il va partager son temps de parole.

M. Caccia: Monsieur le Président, je pensais qu'on vous avait indiqué que nous partagerions notre temps de parole.

Je prétends que ce n'est pas d'innovation ou de souplesse dont il est question aujourd'hui, contrairement à ce que la députée de Winnipeg-Sud aurait voulu faire croire à son auditoire.

Quand nous examinons le bilan du gouvernement, comme nous donne l'occasion de le faire le projet de loi de subsides aujourd'hui à l'étude, le problème auquel nous avons affaire tient au manquement aux promesses. Nous avons affaire au non-respect des engagements d'un gouvernement qui préconise telle chose et qui fait exactement l'inverse.

Permettez-moi de donner quelques exemples. Lorsque ce gouvernement se prononce, surtout à l'étranger, il se dit très préoccupé par certains dossiers. Le gouvernement canadien a dit, par exemple, que les changements climatiques étaient pour lui un dossier prioritaire. Il l'a dit, il y a trois ans à Bergen, il y a deux ans à Genève et l'an dernier, à Rio.

Et pourtant, à l'heure même où nous parlons, il n'a toujours pas de plan en dépit de ses déclarations grandioses à l'étranger. La ministre d'État à l'Environnement a eu beau patiner pendant la période des questions, ce pays n'a toujours pas de plan pour stabiliser les émissions de dioxyde de carbone et encore moins pour les réduire.

Passons à la biodiversité. Le Canada va à l'étranger proclamer qu'il s'engage sans réserve à protéger la biodiversité. Mais lorsque la question se pose pour la première fois au Canada de protéger la biodiversité dans la région de Clayoquot, sur la côte ouest, pas une seule voix ne s'élève du côté des ministériels. C'est le silence complet.

Les crédits

Et par conséquent, l'avenir de Clayoquot dépend maintenant des décisions de la province alors que le gouvernement aurait très bien pu inclure la forêt de cette région dans la réserve du parc national Pacific Rim, renforçant ainsi la présence fédérale et son intervention pour protéger la biodiversité.

Et que dire de nos tergiversations dans le domaine des pêches? Nous allons à l'étranger. Nous nous engageons à organiser des conférences. Mais quand il s'agit de protéger nos stocks de morue, la pêche hauturière et les pêcheries au-delà de la zone de 200 milles, tout ce que nous sommes capables de faire en fait de démonstration de force est d'accepter de tenir une autre conférence.

Et l'exploitation forestière? Nous nous préoccupons plus d'avoir bonne presse en Europe que d'améliorer nos techniques de coupe. Et l'agriculture durable? Le gouvernement n'a absolument pas tenu compte de l'étude sur la réforme de la politique en matière de pesticides en dépit des excellentes recommandations faites par une commission, voilà deux ans.

Prenons la question de l'aide aux pays en voie de développement. L'année dernière à Rio, le gouvernement s'est engagé à augmenter cette aide à 0,7 p. 100 de son produit national brut. Savez-vous ce qu'il a fait, huit mois plus tard? Il a réduit le montant de cette aide. Et non seulement a-t-il réduit le montant total, il a réduit l'aide accordée aux pays du quart monde comme la Tanzanie, le Ruanda, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, Madagascar et le Burundi. De plus, il transforme l'ACDI, l'Agence canadienne de développement international, en un organisme commercial oeuvrant dans son propre intérêt. Quelle hypocrisie lorsqu'on compare les déclarations et les actes du gouvernement.

Examinons maintenant ce qui se passe chez nous, au pays.

• (1835)

Le gouvernement déclare qu'il veut renforcer l'unité canadienne et que fait-il? Il soumet le malheureux Accord du lac Meech, puis, n'ayant pas encore appris sa leçon, il recommence avec l'entente de Charlottetown. Dieu merci, la majorité des Canadiens n'ont pas été dupes de ce petit tour de passe-passe et ils lui ont fait un sort. Le gouvernement promet des emplois au pays. Comment peut-il expliquer le taux de chômage de 11 p. 100? Comment comparer cette promesse au nombre croissant de jeunes qui sortent des institutions d'enseignement et doivent faire face à des années de chômage car il n'existe aucun débouché pour eux puisque le gouvernement coupe dans ses programmes. Il réduit les

Les crédits

possibilités d'emploi. Il ne crée pas d'emplois pour ces jeunes qui arrivent en masse sur le marché du travail.

En outre, le gouvernement avait qualifié de dépôt sacré notre système de sécurité sociale. Mais il lui a fallu peu de temps pour réduire les dépenses à ce chapitre; il a réduit le financement et presque suspendu l'application des programmes de logements sociaux. J'y reviendrai un peu plus tard si le temps me le permet, en décrivant les constatations du comité des Nations Unies, le comité des droits de l'homme, qui vient de publier les résultats d'une étude sur la prestation du Canada en matière de droits de l'homme, de pauvreté et de dépenses sociales et sur le phénomène des banques alimentaires et des sans-abri. J'y reviendrai dans un moment si le temps me le permet.

Le gouvernement proclame qu'il respectera ses propres évaluations environnementales. Toutefois, il adopte des mesures qui vont à l'encontre des recommandations des groupes responsables des études d'impact écologique dans le cas du barrage Oldman, de Rafferty-Alameda, de l'aéroport international Pearson et, dernière inspiration brillante de sa part, dans le cas du projet de raccordement permanent entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne ferai pas d'observations à ce sujet car je n'ai pas le temps et je ne veux pas m'éloigner des principaux points qui nous intéressent. Je dirai simplement que c'est l'une des propositions les plus idiotes qui aient été présentées à la Chambre des communes.

En ce qui concerne le libre-échange, après avoir promis de respecter la volonté du peuple et de la majorité, après avoir obtenu aux élections de 1988 une majorité de sièges, mais un pourcentage moindre du vote populaire que les libéraux et les néo-démocrates réunis, qui s'opposaient, pour leur part, à l'Accord de libre-échange, le gouvernement est quand même allé de l'avant et il a adopté cet accord. Il en découle, bien entendu, que nous sommes maintenant saisis de l'ALÉNA qui est adopté envers et contre tous en cette cinquième année de la présente législature alors que le mandat du gouvernement tire à sa fin et que les gouvernements des États-Unis et du Mexique n'ont pas encore ratifié définitivement cette entente.

En ce qui concerne les budgets, le gouvernement étrangle les provinces. Il a supprimé le Programme de contestation judiciaire, le Conseil économique du Canada, le Conseil des sciences du Canada, l'Institut de relations internationales, le Centre international d'exploitation des océans et la Commission de réforme du droit. Je le répète, le gouvernement étouffe les activités de la

Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il combat le chômage au détriment des chômeurs, en réduisant les prestations. Il fait fi des ententes fédérales-provinciales. Ainsi, l'entente entre le Canada et l'Ontario n'a pas été renouvelée depuis 1991. Il sabre dans le transport ferroviaire alors qu'il avait promis d'encourager les modes de transport économes en énergie.

Malgré l'engagement qu'il a pris en théorie d'améliorer les normes environnementales et la situation à cet égard, le gouvernement a une politique énergétique digne du XIX^e au mieux. Il continue de subventionner des mégaprojets dépassés et il poursuit une politique énergétique désuète. Le gouvernement déforme le régime fiscal canadien; il le fait passer d'un système progressif à un système régressif en imposant un certain nombre de taxes de vente qui frappent plus durement les gens à faible revenu que les plus nantis. Notre régime fiscal actuel est une honte. Il aide les riches à s'enrichir davantage, mais appauvrit encore plus les pauvres.

• (1840)

Une voix: C'est faux.

M. Caccia: Le ministre prétend que ce n'est pas vrai. Je le mets au défi d'intervenir et de nous donner des preuves du contraire. Il est vraiment terrible de voir ce que le Canada est devenu sous le gouvernement conservateur depuis huit ans et demi. Alors que le mandat de nos vis-à-vis tire à sa fin, il nous incombe de soulever ces questions lorsque le gouvernement cherche à obtenir des crédits afin de poursuivre ses activités jusqu'en 1994. À ce moment-là, il ne sera plus au pouvoir.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, mon collègue de Davenport fait toujours preuve de bon sens et il parle toujours des questions environnementales avec beaucoup d'énergie et de conviction.

Il a fait état d'un rapport des Nations Unies sur la pauvreté, les sans-abris et les banques alimentaires. Je voudrais connaître son point de vue sur le lien qui existe entre le rapport des Nations Unies sur les droits de la personne, et la pauvreté, les sans-abris et les banques alimentaires au Canada.

M. Caccia: Monsieur le Président, je suis très reconnaissant au député d'Ottawa—Vanier de soulever la question car il est important que nous exposions le point de vue d'un organisme indépendant et neutre qui a étudié la situation au Canada et qui a notamment écrit à propos des ressources financières et autres, sous la rubri-

que intitulée «Principaux sujets de préoccupation», ce qui suit:

Compte tenu de la situation enviable du Canada en matière de ressources, le comité constate avec inquiétude la persistance de la pauvreté au Canada. Ce phénomène ne semble pas avoir régressé de façon sensible depuis une décennie, non plus que la gravité de la pauvreté au sein d'un certain nombre de groupes vulnérables.

On peut lire ensuite ce qui suit:

Le comité est également préoccupé par le fait que, selon les données dont il dispose, plus de la moitié des mères célibataires et un nombre élevé d'enfants vivent dans la pauvreté.

Faisant ensuite allusion au Parti progressiste-conservateur, le rapport ajoute:

Le parti au pouvoir n'a annoncé aucune mesure nouvelle ou planifiée afin de remédier à cette situation. Le comité trouve particulièrement préoccupant que le gouvernement fédéral semble avoir réduit le pourcentage de ses contributions aux accords à frais partagés au chapitre de l'aide sociale.

Nous le savons bien. Il poursuit:

Le comité a été informé par des organismes non gouvernementaux que des familles ont été contraintes de laisser leurs enfants aller dans des foyers nourriciers parce qu'elles étaient incapables de les loger convenablement et de répondre à leurs besoins divers.

Voilà l'image que nous projetons à l'étranger. On peut aussi lire ce qui suit:

Le comité est également préoccupé par le fait qu'il ne semble y avoir en place aucun mécanisme pour faire en sorte que les personnes qui dépendent entièrement de l'aide sociale ne reçoivent pas des prestations qui leur assurent un revenu égal ou supérieur au seuil de pauvreté.

Plus loin, le rapport traite des banques alimentaires, auxquelles le député a déjà fait allusion:

Un autre sujet de préoccupation pour le comité est le phénomène de la faim qui se manifeste au Canada et la nécessité d'avoir recours aux banques alimentaires tenues par des organismes de charité.

J'aurais voulu que les députés conservateurs soient encore ici pour entendre cela. Permettez-moi de citer encore le rapport:

Le comité a appris par des organismes non gouvernementaux qu'il existe une discrimination répandue dans le domaine du logement à l'endroit des personnes qui ont des enfants, des bénéficiaires de l'aide sociale, des personnes à faible revenu et des personnes endettées. Bien que la loi les interdise dans plusieurs provinces, ces formes de discrimination semblent répandues. Il semblerait donc indiqué de concerter davantage les efforts en vue d'éliminer ces pratiques.

Voici ce qu' on lit ensuite:

Le comité remarque que le rapport écrit et l'exposé oral du gouvernement ne font aucune mention des problèmes des sans-abris.

Le comité regrette que le gouvernement ne puisse pas fournir de données sur le nombre des sans-abris, sur celui des gens qui sont chassés de leur logis chaque année au pays, sur la longueur des listes

Les crédits

d'attente sur le pourcentage de logements accessibles aux personnes handicapées.

• (1845)

Le rapport poursuit en ces termes:

Étant donné le problème des sans-abris et de l'insuffisance du logement, le comité s'étonne que les dépenses en matière de logement social ne dépassent pas 1,3 p. 100 des dépenses du gouvernement.

Le rapport précise encore:

Le comité s'inquiète du fait que, dans certains jugements et dans les récentes négociations constitutionnelles, les droits socio-économiques aient été décrits comme étant de simples «objectifs des grandes orientations» des gouvernements plutôt que comme des droits fondamentaux de la personne.

Le président suppléant (M. DeBlois): La période prévue pour poser des questions et faire des observations est maintenant terminée.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai apprécié les observations de mon collègue. Il nous a fait remarquer la valeur du rôle du gouvernement pour les programmes sociaux, en citant une troisième source qui est neutre. Ce ne sont pas des partis d'opposition qui parlent de lacunes concernant la santé, l'alimentation et le logement des Canadiens. Il a aussi souligné que le gouvernement avait manqué à ses engagements à l'égard de l'environnement, du déficit, de la dette et de la création d'emplois. Il est vraiment regrettable qu'il n'ait pas eu plus de temps à sa disposition, ce dont je suis en partie responsable parce que nous partageons le même temps de parole.

Pour ma part, je voudrais parler non seulement des défauts du gouvernement, mais aussi de ses résultats. Depuis neuf ans, les conservateurs répètent sans vergogne qu'ils sont les maîtres de la politique économique. Cette opinion est loin de la réalité, tout le monde le sait. Comme on l'a vu dernièrement, le bilan économique du gouvernement conservateur est constamment désastreux.

Le 14 avril, la Conférence des évêques catholiques du Canada a publié un rapport dénonçant le taux de chômage élevé qui sévit au Canada. Quelques jours plus tard, les Canadiens ont appris que, dans un rapport du Fonds monétaire international, on prévoyait une stagnation de la croissance économique due à l'incapacité des conservateurs de contrôler le déficit. Dans ces deux cas, on condamne la façon dont les conservateurs gèrent l'économie canadienne.

Les crédits

Dans leur rapport les évêques canadiens écrivaient: «Le chômage très répandu dans la société canadienne est une plaie béante.» Invitant le gouvernement à assumer sa responsabilité face aux problèmes de chômage, ils ajoutaient: «Tant que la création d'emplois ne sera pas une priorité ferme au Canada, notre crise sociale ne fera qu'empirer.»

Voilà les messages que les évêques catholiques envoient au gouvernement, aux partis politiques en général et aux Canadiens. Le nombre de chômeurs s'élevant à 1,6 million, et celui des sous-employés à 2,3 millions, il est clair que cela n'est pas la priorité des conservateurs. Si c'est le cas, ils ont lamentablement échoué. En outre, le problème du chômage est largement attribuable à la politique budgétaire malavisée des conservateurs, à un piètre ensemble de mesures qui ont arrêté net la croissance économique et gravement réduit les perspectives d'emploi.

Dans son rapport, le Fonds monétaire international a enjoint au gouvernement de mettre de l'ordre dans ses affaires. Il estime que le déficit fédéral et notre dette croissante menacent sérieusement la vigueur du dollar canadien et, partant, qu'ils pourraient miner une reprise déjà intermittente. Je la qualifie d'intermittente parce qu'elle fluctue beaucoup. Elle n'est pas constante.

Ce n'est pas la première fois, tant s'en faut, que le Canada entend pareil appel à la prudence de la part du FMI. Cependant, à en juger par son bilan jusqu'au dernier budget, il faut croire que le gouvernement conservateur ne comprend pas vite. Depuis presque neuf ans, les conservateurs—dont la priorité, ne l'oublions pas, est la réduction du déficit—ont accusé année après année des déficits dépassant les 30 milliards de dollars. Le problème est clair: le gouvernement ne pratique pas ce qu'il prêche; si oui, il est incapable de faire ce qu'il veut. Voici un gouvernement qui n'hésite pas à dépenser 5,8 milliards de dollars sur plusieurs années pour acheter des hélicoptères rappelant l'époque de la guerre froide, un gouvernement qui n'hésite pas à offrir, au coût de 50 000 \$ par jour, une tournée en Europe à un premier ministre qui a du temps à tuer et qui ne veut pas nuire aux candidats dans la course à la direction.

• (1850)

À cause de l'incurie des conservateurs sur le front de la réduction du déficit, notre dette va augmenter, d'après le FMI, à 553 milliards de dollars en 1996-1997, soit 55 milliards de dollars de plus que le gouvernement a prévu

dans son budget de 1992. Pas 55 millions de dollars, mais 55 milliards de dollars de plus qu'il n'avait prévu en 1992. L'exactitude dans les budgets n'a jamais été son fort. Après neuf ans d'idées conservatrices peu judicieuses en matière financière et de promesses invariables d'alléger le fardeau, la dette a fait un bond, passant de près de 168 milliards à près de 460 milliards de dollars.

Lorsque les candidats à la direction du Parti conservateur, le ministre de l'Environnement, la ministre de la Défense nationale et d'autres, prétendent éliminer le déficit en quatre ou cinq ans, ils ne trompent personne. Personne ne les croit. Jeffrey Simpson, du *Globe and Mail*, a eu des commentaires que je voudrais citer parce qu'ils sont particulièrement pertinents et perspicaces à propos du ministre de l'Environnement, de la ministre de la Défense nationale et d'autres qui prétendent pouvoir maîtriser le déficit et la dette en quatre ou cinq ans. Voici ce qu'il a écrit: «Les candidats nous ont servi des banalités assorties d'illusions.» Il a ajouté: «La promesse d'abattre en quatre ou cinq ans le monstre qu'est devenu le déficit est, implicitement, un aveu d'échec.»

Une chose est claire, c'est que les Canadiens ne peuvent plus se permettre la très coûteuse gestion de l'économie que nous proposent les conservateurs. En somme, les Canadiens ont besoin d'un gouvernement ayant à sa tête un chef qui possède une vision d'avenir et les connaissances voulues pour remettre l'économie sur pied.

Un gouvernement libéral aura pour objectif de réduire le déficit substantiellement, en termes absolus, et de ramener la proportion qu'il représente par rapport au produit intérieur brut de 5,2 à 3 p. 100, de faire diminuer le pourcentage de la dette publique par rapport au produit intérieur brut. Pour atteindre cet objectif, il faut évidemment assurer une saine gestion et une discipline inflexible en matière de dépenses, faire des choix difficiles et, avant tout, établir de nouvelles priorités.

[Français]

La situation actuelle indique clairement que le budget et toutes les prévisions que le gouvernement nous a données ne font aucunement quoi que ce soit pour répondre aux besoins de la population canadienne aujourd'hui. Il y a en ce moment 1,6 p. 100 d'hommes et de femmes qui veulent travailler et qui sont en chômage. On nous dit que presque trois millions, 2,2 millions de personnes seront nourries par des banques alimentaires cette année et que 2,7 millions recevront de l'aide sociale. Il y a presque cinq millions de gens qui vivent sous le seuil

Les crédits

de la pauvreté. La majorité sont des femmes et au-delà de un million sont des enfants.

La dette, monsieur le Président, et cela vous le savez, en 1984, lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, était d'un peu moins de 168 milliards. Le gouvernement avait dit qu'il était pour contrôler le déficit et la dette. Le déficit était à l'époque au-delà de 30 milliards. Mais depuis ce temps-là, il y a eu un déficit chaque année sauf une, je crois, et même là on se pose des questions sérieuses, parce que cela a dépassé les 30 milliards. Et la dette, qui se chiffrait à presque 168 milliards est maintenant rendue à 468 milliards. Donc, il est évident que les politiques ne fonctionnent pas.

Il faudrait se rappeler que lorsque le gouvernement parle de contrôler ses dépenses, il oublie toujours de dire qu'il a transféré ses dépenses sur le dos des provinces et que les provinces ont à le faire sur le dos des municipalités, sur le dos des universités, des collèges, des hôpitaux, et cela ce n'est pas une façon responsable de leur part.

• (1855)

On m'indique que mon temps de parole est écoulé. C'est malheureux parce que j'en avais tellement à dire. Il est évident, monsieur le Président, et je crois que vous serez tout à fait d'accord avec moi, qu'il est temps d'avoir des élections, qu'il est temps d'élire un nouveau gouvernement et qu'il est temps d'essayer de nouvelles politiques pour tenter de répondre de façon innovatrice aux vrais problèmes des Canadiens. Et quels sont ces vrais problèmes? Eh bien, le premier, c'est la création d'emplois, créer un élément d'espoir chez nos citoyens et nos citoyennes qui maintenant se sentent perdus et pensent que le pays n'a plus de sens, que le gouvernement ne fonctionne pas, ou fonctionne extrêmement mal. Je suis maintenant prêt à répondre aux questions de mes collègues.

[Traduction]

Merci. Je suis maintenant disposé à répondre à des questions.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je vais commencer par expliquer brièvement ce que sont les travaux relatifs aux crédits. Il s'agit de la procédure qui sert à accorder au gouvernement l'argent, ou les crédits, dont il a besoin pour exécuter ses programmes, pour faire ce qu'un gouvernement doit faire.

C'est la dernière journée de débat sur le Budget des dépenses principal, mais je crois que c'est aussi l'occasion pour nous d'examiner l'importance que toute la question des crédits revêt aujourd'hui à la Chambre des communes. À une certaine époque, c'était l'une des principales fonctions de la Chambre des communes. Évidemment, en théorie, c'est encore le cas aujourd'hui. Cela remonte

à l'époque de la Grande Charte. Le roi ne pouvait pas hausser les impôts ni dépenser de l'argent sans la permission du Parlement.

Jusqu'en 1969, comme c'est le cas encore dans certaines assemblées législatives au Canada, le gouvernement devait présenter toutes ses prévisions budgétaires à l'ensemble de la Chambre des communes, et les ministres étaient obligés—si l'opposition le voulait—de répondre à toutes les questions qui leur étaient posées sur les moindres détails du budget de leur ministère. C'était l'époque où, souvent, les députés arrivaient à découvrir des tas de détails, où ils étaient capables d'exercer une pression considérable sur les ministres et où ils pouvaient obtenir certaines choses pour leurs électeurs en retour de l'adoption rapide du budget des dépenses.

Cette pratique a cessé d'exister en 1969 lorsque le gouvernement libéral a imposé unilatéralement une série de réformes, dont l'une était que le budget des dépenses serait étudié par des comités. Lorsque je suis arrivé ici, l'étude du budget des dépenses revêtait encore une importance considérable, malgré certaines limites. Au printemps, les ministres témoignaient devant les comités pour défendre le budget de leur ministère et devaient évidemment, du même coup, donner des explications sur toute autre question relevant de leur compétence.

La presse assistait habituellement à ces séances et c'était l'occasion de voir les députés de l'opposition ou même les députés d'arrière-ban du parti ministériel discuter de la politique et des dépenses gouvernementales avec les ministres. Bien entendu, à une certaine date, le budget des dépenses était adopté d'office.

Cette pratique n'a plus vraiment cours. Même lorsqu'elle était plus courante que maintenant, les ministres savaient qu'ils n'avaient qu'à tenir bon jusqu'à ce que la séance du comité soit terminée. Ils savaient que c'était impossible que le budget des dépenses ne soit pas approuvé. Ils savaient que le comité ne pouvait pas vraiment modifier le budget des dépenses. Il ne s'agissait donc que de tuer le temps jusqu'à ce que les minutes attribuées à un député soit écoulées. Il arrivait même souvent qu'un ministre se lance dans une longue réponse et utilise le temps dont disposait un député. Je suis convaincu qu'il est déjà arrivé au député qu'un ministre lui donne une réponse longue au point de ne pas lui laisser le temps de poser une deuxième question. C'est ainsi que se faisait l'examen des budgets des dépenses.

• (1900)

J'ai été le porte-parole de mon parti en matière de santé pendant un certain temps au début des années 1980. Le budget du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'élevait à des milliards de dollars et j'avais dix minutes pour interroger le ministre sur ce budget, et peut-être une deuxième période de dix minu-

Les crédits

tes lorsque j'étais chanceux, c'est-à-dire si nous réussissions à fixer une deuxième réunion.

L'un des problèmes actuels, c'est que toute la notion de crédits, de responsabilité et d'examen du budget des dépenses n'est plus aussi importante qu'elle l'était il y a peu de temps. Et même il y a peu de temps, elle avait déjà perdu en importance.

Mais ce n'est pas là mon sujet principal ce soir. Je veux surtout parler du contexte économique et financier général où se voit le gouvernement et dans lequel il a plongé le Canada. Nous le savons, il y a partout des débats sur les déficits et les dettes.

Mais parler du problème sans aller au coeur de la question—je tenterai plus tard d'expliquer ce que je veux dire par là—c'est tromper les Canadiens sur l'évolution de la situation ces 15 ou 20 dernières années.

Il y a plusieurs façons d'arriver à une situation déficitaire. On peut avoir un niveau de revenu stable et dépenser plus que ce que l'on gagne. Si, tout en maintenant vos dépenses à un niveau stable, vous prenez des mesures qui ont pour effet de réduire vos recettes, vous vous retrouvez avec un déficit. Le gouvernement aime bien donner aux Canadiens l'impression que le déficit est attribuable aux sommes excessives consacrées à certaines initiatives, comme les programmes sociaux.

Le point que je tiens à faire valoir ce soir, c'est que le déficit n'est pas attribuable aux sommes excessives versées aux programmes sociaux, car si l'on compare les dépenses dans ce domaine aux dépenses totales, au PIB ou à bien d'autres choses, on s'aperçoit que les dépenses des programmes sociaux n'ont pas autant augmenté que le gouvernement veut le faire croire aux Canadiens. Ce qui s'est produit, c'est que plusieurs gouvernements successifs, à partir des gouvernements libéraux des années 1970, ont adopté des mesures fiscales, où ils renonçaient à des recettes auxquelles le gouvernement du Canada avait droit.

Lorsqu'on parle de dette et de déficit, il est important de réfléchir au passé. Il est important de savoir que, déjà en 1972, le NPD, par la voix de son chef à l'époque, David Lewis, tentait d'avertir les Canadiens que le Trésor public était filouté par les sociétés. Comme s'en souviennent sûrement certains députés, en 1972, le NPD a axé sa campagne électorale sur les sociétés parasites, tentant d'attirer l'attention des Canadiens sur le fait que certains

d'entre nous se préoccupent beaucoup des services gratuits dont peuvent bénéficier les gens qui doivent vivre de l'aide sociale et pas du tout de l'aide gouvernementale offerte aux sociétés.

Très souvent, on a l'impression d'avoir au Canada un régime socialiste pour les riches et un régime capitaliste pour les pauvres. Les bien-nantis n'ont aucun scrupule à faire la queue pour avoir leur part de l'assiette au beurre. Naturellement, lorsqu'ils demandent de l'argent, ils parlent de subventions pour créer un climat propice aux affaires ou d'encouragements.

• (1905)

Il n'est pas question alors d'aide sociale, mais d'encouragements pour les sociétés. Par contre, lorsque de simples citoyens ont besoin d'argent pour se nourrir, on parle d'aide sociale au sens le plus péjoratif qui soit. Lorsque c'est au tour des sociétés de recevoir de l'aide du gouvernement, on parle d'encouragements. Déjà en 1972, le NPD et David Lewis signalaient la situation de ce que nous appelions à l'époque les sociétés parasites. Depuis, les sociétés parasites ont atteint de nouveaux sommets.

En 1972, nous n'avions pas encore eu droit aux budgets qu'ont déposés les gouvernements libéraux pendant les années 1970 et qui ont, à vrai dire, grandement contribué à gonfler le déficit. Ces budgets ne sont pas les seuls responsables de la détérioration de la situation. Il ne faut pas oublier les taux d'intérêt élevés imposés au début des années 1980 et d'autres facteurs. Il ne faut pas oublier non plus que le gouvernement actuel n'a pas jugé bon d'abolir bon nombre des échappatoires fiscales. Le fait est que, pour avoir une perspective historique, il faut remonter aux budgets libéraux des années 70, budgets qui supposaient à tort une croissance illimitée et une économie éternellement solide.

Cela me rappelle que le ministre libéral de l'Énergie, M. Joe Greene, avait un jour prédit que nous aurions du pétrole pendant 500 ou 600 ans. C'est symptomatique d'un temps où, en dépit du fait que des groupes comme le Club de Rome disaient que tout n'était pas aussi rose que les gouvernements de l'époque voulaient bien le croire, en dépit de tels avertissements, notre politique était fondée sur l'illusion qui a encore cours aujourd'hui sous bien des formes, à savoir qu'on peut avoir, dans un monde fini, une économie fondée sur la nécessité d'une croissance infinie. C'est là un problème que, en un sens, aucun parti n'a su régler.

Les crédits

Et il restera non résolu tant que nous aurons des modèles de croissance économique ou des modèles d'activité économique qui présupposent une certaine croissance pour que des bonnes choses arrivent, pour que les pauvres cessent d'être pauvres. On espère que, si l'on obtient un taux de croissance suffisant, les pauvres vont cesser en quelque sorte d'être pauvres sans que les riches aient à partager ce qu'ils ont avec eux. On espère donc que la croissance va d'une certaine façon résoudre le problème moral qui est à la racine de notre économie.

Or, nous aurons toujours et de plus en plus un grave problème avec les pauvres, non seulement au Canada mais dans le monde entier, à moins que nous changions notre façon de penser et que nous reconnaissons que nous n'arriverons pas à nourrir, à habiller et à loger le moins le monde entier si les riches ne donnent pas un peu de ce qu'ils ont. C'est là un problème difficile à affronter.

Pour en revenir à l'historique du problème du déficit et de la dette, il me semble que nous en avons semé les germes dans les années 1970 lorsque nous avons ces attentes injustifiées. Nous avons eu ensuite la politique de taux d'intérêt élevés du début des années 1980 et à ce propos, même si cela pouvait dépendre à certains égards d'un contexte mondial plus général, le fait reste néanmoins que les taux d'intérêt excessivement élevés que nous connaissions ici au Canada au début des années 1980, nous nous les étions infligés nous-mêmes. Il s'agissait d'un choix politique.

On pourra soutenir que c'était absolument nécessaire. On ne l'a certes pas soutenu à l'époque, mais on pourrait le faire maintenant. Le fait est qu'il s'agit de choix politiques faits par des gouvernements canadiens. D'après une étude de Statistique Canada publiée il y a un an et demi environ, la dette que nous déplorons maintenant est attribuable à 50 p. 100 aux taux d'intérêt élevés pratiqués à l'époque.

• (1910)

Elle est attribuable aux programmes sociaux dans une proportion de 6 p. 100 seulement, contre 44 p. 100 aux recettes auxquelles l'État a renoncé à cause des dépenses fiscales, des échappatoires fiscales, des abris fiscaux ou quel que soit le nom qu'on leur donne.

En 1979, le gouvernement conservateur dirigé par le député de Yellowhead a publié des comptes de dépenses fiscales. C'était la première fois qu'on le faisait. Si je me rappelle bien les chiffres révélés à l'époque, pour l'année 1979—peut-être 1978—le total des dépenses fiscales,

c'est-à-dire les impôts ou l'argent que le gouvernement du Canada n'avait pas perçus, s'élevait à 32 milliards de dollars. Cette année-là, le déficit atteignait 14 milliards.

L'argent que le gouvernement n'avait pas perçu en 1979 était donc deux fois supérieur, plus 4 milliards, au déficit pour la même année. Les dépenses fiscales ne sont pas toutes mauvaises. Elles englobent notamment les crédits d'impôt pour enfants et divers autres crédits. Ce n'est pas comme si toutes les dépenses fiscales étaient intrinsèquement mauvaises, pour ainsi dire.

Le fait est que la dette s'est accumulée au fil des années. Beaucoup de ces dépenses fiscales étaient inutiles. Il s'agissait essentiellement de cadeaux accordés au monde canadien de l'entreprise, dont les membres sont très prompts à critiquer les autres qui bénéficient des fonds publics, mais pas aussi enclins à faire leur examen de conscience quand il s'agit de la façon dont ils reçoivent de l'aide du Trésor public. Bien sûr, ils se plaisent à en parler en termes de stimulants plutôt que d'aide sociale.

Voilà la racine du problème. Nous avons un problème de recettes au Canada, pas un problème d'endettement. La dette est un symptôme du problème de recettes plus vaste qui a été créé par certains des phénomènes dont je viens de parler. Je n'ai pas eu le temps d'en parler en détail.

Le chômage vient aggraver ce problème de recettes. Quand on adopte des politiques qui créent délibérément du chômage, on aggrave son problème de recettes. Des gens qui étaient auparavant des contribuables deviennent tributaires de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale. Les gens qui ne travaillent pas sont un coût pour notre pays de bien des façons. Le parti ministériel ne semble pas du tout disposé à le reconnaître.

Un taux de chômage élevé contribue à l'augmentation de la dette publique. Le chômage n'est pas gratuit. Nous savons que, en 1992, chaque chômeur a coûté au gouvernement fédéral une moyenne de 2 200 \$ en recettes fiscales non perçues, 730 \$ au titre du remboursement de la taxe de vente fédérale, 730 \$ en cotisations non perçues aux régimes de pensions et d'assurance-chômage, 6 700 \$ en prestations d'assurance-chômage et 2 300 \$ en prestations d'aide sociale.

Chaque chômeur coûte au gouvernement provincial ou territorial 1 150 \$ en recettes fiscales non perçues, 850 \$ au titre du remboursement de la taxe de vente provinciale et 2 800 \$ en prestations d'aide sociale. Cet exemple montre bien pourquoi nous disons que les recettes non perçues et les politiques qui créent délibérément du chômage ou qui tolèrent celui-ci au nom de certains

Les crédits

autres objectifs économiques sont la cause fondamentale du problème.

Nous ne réglerons pas nos problèmes budgétaires tant que nous ne serons pas déterminés à les résoudre, non pas en suivant les politiques actuelles du gouvernement, mais par la création d'emplois.

C'est pour cette raison que nous avons proposé un programme de création d'emplois et que nous avons demandé, à l'instar de nombreux autres intervenants au Canada, la mise en place d'un programme d'infrastructure municipale qui permettra aux Canadiens de travailler et de faire ce qu'il faut pour bâtir notre avenir.

• (1915)

Il ne s'agit pas tant de dépenser, mais d'investir dans l'avenir du Canada. Ce serait une façon avisée d'engager des dépenses qui permettraient aux Canadiens qui sont actuellement un poids pour le Trésor public d'enrichir à nouveau celui-ci.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour faire quelques observations et poser une question à mon ami et collègue, le député de Winnipeg Transcona. En cette dernière journée réservée à l'opposition au cours de la présente session, nous débattons d'un chiffre qui, je crois, avoisine les 161 milliards de dollars. Nous avons sous les yeux un pays en crise. Les effets de cette crise se font particulièrement sentir dans nos provinces et nos municipalités à cause de l'habitude qu'a prise le gouvernement de faire assumer cette dette par ces dernières.

Je sais que le député de Winnipeg Transcona éprouve beaucoup de sympathie à l'égard des gouvernements provinciaux, notamment ceux de l'Ontario—qui, Dieu sait, mérite toute notre sympathie—de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Bon nombre de députés libéraux qui ont pris la parole aujourd'hui se sont prononcés en faveur de la tenue d'une conférence qui réunirait les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour traiter d'un certain nombre de problèmes qui découlent de ce déchargement de la dette sur le dos des autres niveaux de gouvernement.

Je voudrais donc demander si mon collègue de Winnipeg Transcona et son parti sont d'avis qu'il s'agit là d'une initiative qui permettrait d'apporter des précisions, de

traiter de diverses questions et de profiter de la collaboration des divers niveaux de gouvernement—même si certains n'ont parlé que de la participation des gouvernements provinciaux. Originaire des provinces atlantiques, je ferai remarquer, au risque d'en froisser certains, que les problèmes que connaît Toronto, qui compte deux millions d'habitants, sont à tout le moins aussi importants que ceux qui assaillent l'Île-du-Prince-Édouard qui en compte 125 000. Je demande donc au député de dire ce qu'il pense de la proposition du Parti libéral.

M. Blaikie: Monsieur le Président, l'idée de tenir une telle conférence ne présente aucun inconvénient pour moi. En fait, je trouve qu'elle a beaucoup de mérite. Mais il faudra que le gouvernement fédéral y assiste en faisant preuve d'ouverture d'esprit, car les provinces et les municipalités n'ont cessé de lui faire des recommandations par le passé, et même très récemment. Il s'agit là d'une bonne idée, mais il est possible que le gouvernement fédéral ne les écoute plus.

Les municipalités ne cessent de réclamer des fonds pour améliorer leurs infrastructures. J'ai rencontré les représentants de l'Union des municipalités du Manitoba, qui m'ont dit que des fonds pourraient être consacrés à d'autres sortes de travaux qui s'imposent dans cette province.

Le gouvernement fédéral se plaît à dire qu'on ne gère pas un ménage comme on gère un pays. C'est peut-être vrai, mais il présente souvent sous un faux jour la manière dont il gère le pays.

Lorsque nous calculons nos dépenses du mois de janvier, par exemple, nous n'y ajoutons pas notre hypothèque étalée sur 25 ans; nous faisons une distinction entre l'argent que nous avons emprunté à long terme, qui donnera une plus-value, et celui que nous consacrons à des dépenses courantes. Or, contrairement aux municipalités, le gouvernement fédéral semble incapable de faire la distinction entre les deux.

À mon avis, tous les gouvernements provinciaux, pas seulement les gouvernements néo-démocrates, sont coincés. Ils se trouvent dans une situation fort différente de celle du gouvernement fédéral, car ils ne contrôlent pas la politique financière et monétaire. Théoriquement, ils ne contrôlent pas la Banque du Canada. Ils ne peuvent pas prendre de nouvelles mesures fiscales, comme le fait le gouvernement fédéral. En fait, si une province prend

quelques nouvelles mesures fiscales, une province voisine cherchera à profiter de la situation.

• (1920)

À bien des égards, contrairement au gouvernement fédéral, les provinces ont les mains liées. C'est pourquoi il est absolument primordial que le gouvernement fédéral fasse preuve d'un peu de leadership. Entre-temps, chaque province pourra décider de la façon de faire face aux responsabilités que lui aura refilées le gouvernement fédéral; elle pourra choisir les programmes qu'elle supprimera et la façon dont elle le fera. À mon avis, il faudra juger les gouvernements provinciaux non pas en fonction des compressions qu'ils auront été obligés de faire, mais de la façon dont ils les auront faites et des programmes qu'ils auront supprimés.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue, le député de Winnipeg Transcona.

En ce qui concerne toute la situation du niveau d'imposition, on entend souvent dire—et c'est légitime—que les Canadiens sont trop imposés. Quand on compare le niveau d'imposition au Canada à celui des quelque vingt-quatre pays membres de l'OCDE, on voit que notre pays se situe en fait à peu près au milieu. D'une manière générale, nous ne payons pas trop d'impôts. C'est quand on songe à combien d'impôts paient les particuliers par rapport aux sociétés qu'on voit l'écart. Les particuliers canadiens sont très lourdement imposés par opposition aux sociétés qui paient très peu d'impôts, lorsqu'on analyse les pourcentages.

Dans les années 50, les sociétés et les particuliers payaient une part égale quand on examine les recettes fiscales perçues en général. Environ 50 p. 100 chacun. Depuis lors, on peut voir que la proportion de l'impôt sur le revenu que les particuliers doivent payer est passé de 50 p. 100 à presque 90 p. 100, tandis que celle de l'impôt des sociétés baissait progressivement de 50 p. 100 à environ 10 p. 100.

L'écart est très important et il a été amplifié ou exacerbé par les politiques du gouvernement.

Je me demande si le député de Winnipeg Transcona voudrait faire des observations sur cet écart très réel que nous constatons dans la part respective des impôts.

Les crédits

M. Blaikie: Monsieur le Président, je pense que le député a raison de dire qu'il y a un déséquilibre entre l'impôt des sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers. Je pense qu'il a dit qu'à un moment donné, ils se répartissaient le fardeau à peu près moitié-moitié, c'est-à-dire que l'impôt des sociétés était égal à l'impôt sur le revenu des particuliers. Aujourd'hui, l'impôt des sociétés ne représente plus guère que 10 à 15 p. 100 du total. La tendance a commencé avec les budgets libéraux des années 70 et elle n'a fait que s'amplifier.

C'est une tendance que le gouvernement actuel n'est pas prêt à enrayer, pas plus qu'il n'est prêt à mettre un terme aux avantages fiscaux indus et aux concessions fiscales dont bénéficient les sociétés, ou aux avantages qu'il a accordés délibérément aux très riches de ce pays.

L'actuel ministre du Commerce extérieur, ancien ministre des Finances, disait dans son premier budget que le problème du Canada, c'était qu'il n'avait pas suffisamment de riches. Il a réussi à en enrichir certains, mais, pour cela, il lui a fallu en appauvrir considérablement beaucoup d'autres. Il y est parvenu en modifiant le régime fiscal de façon que les plus riches paient beaucoup moins que ce qu'ils auraient payé en vertu du régime qui était en place lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir.

Quant à dire que les Canadiens sont trop imposés, il est certain qu'il y en a qui sont beaucoup trop imposés par rapport à d'autres. La classe moyenne, celle des gens respectueux de la loi, est celle qui est taxée à outrance. Elle est constituée de gens qui ne peuvent pas se payer de comptables ni d'avocats pour savoir comment ne pas payer d'impôts. C'est d'eux que le gouvernement et le pays dépendent pour financer le fonctionnement du Canada. Ce sont eux qui sont trop imposés. Cependant, il ne faut pas qu'ils oublient—et personne, je crois, ne doit oublier—que quand on compare le Canada avec d'autres pays, notamment avec nos voisins du Sud, le coût des soins de santé entre dans le calcul de notre charge fiscale.

• (1925)

Les Canadiens qui vont faire leurs achats aux États-Unis s'émerveillent quand il voient que les taxes sur l'alcool, ou sur quelque autre produit, sont pratiquement nulles et se demandent pourquoi le Canada ne pourrait pas avoir un régime fiscal comparable à celui des Américains. Ce dont ils ne se rendent pas compte, c'est qu'aux États-Unis, la famille moyenne de quatre personnes paie aux alentours de 300 \$ ou plus par mois pour l'assurance-

Les crédits

maladie—et encore un régime d'assurance-maladie qui n'a rien de comparable avec celui que nous pouvons nous offrir grâce aux impôts que nous payons. Sans parler des 35 millions d'Américains qui ne sont pas du tout assurés.

Quand on parle de la charge fiscale, il est important de faire ce genre de macro-calcul. Il ne faut pas oublier, en effet, que les Canadiens retirent des impôts qui paient certains avantages sociaux sous la forme du régime d'assurance-maladie et d'autres programmes, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup d'autres pays, notamment les États-Unis, qui ont supposément un fardeau fiscal plus faible quand, en fait, ce n'est pas vrai.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le budget déposé en mars était le dernier de ce gouvernement. En tant que tel, il constitue un épilogue approprié à neuf ans de pouvoir conservateur. Son objet était semblable à celui de l'exposé financier de décembre 1992, c'est-à-dire qu'il ne s'adressait pas directement au Parlement ni même aux Canadiens en général, mais plutôt aux prêteurs étrangers.

Le budget présenté en mars avait pour principal objet, comme l'exposé financier de décembre dernier, de rassurer les prêteurs étrangers de plus en plus nerveux, de leur montrer que le gouvernement maîtrisait fermement les finances du Canada. Évidemment, ce n'est pas facile à faire.

Depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, en 1984, la dette nationale a presque triplé. La dette et le déficit des provinces ont grandi hors de toute proportion. En outre, année après année, le ministre des Finances a toujours dépassé son objectif, pourtant plutôt modeste, en matière de déficit.

Il est encore plus difficile pour le gouvernement de convaincre les Canadiens qu'il est finalement parvenu à assainir les finances, comme on lui en avait confié le mandat—c'est du moins ce qu'il prétendait—quand on l'a porté au pouvoir en 1984. Bien qu'un peu tard, le grand public a soudainement été mis au courant de la gravité du problème de notre dette. Ce sera l'un des grands thèmes des prochaines élections fédérales, sinon le plus important. Les chefs de parti, tout comme les premiers ministres provinciaux, se targueront tous d'être le mieux en mesure de circonscrire la dette et le déficit. Plutôt que de se livrer une lutte avec des promesses de dépense, comme on le faisait aux cours des dernières décennies, plutôt que d'en promettre toujours plus aux Canadiens, les dirigeants de demain promettent de réduire les dépenses.

Si le gouvernement a un problème de crédibilité, c'est qu'il s'est encore une fois fondé sur des prévisions économiques excessivement optimistes pour masquer son impuissance à résoudre le problème de la dette et du déficit.

Comme il l'a signalé dans le discours du budget, le gouvernement présume que la production canadienne augmentera rapidement en 1993, grâce à une solide croissance des exportations et à de nouvelles baisses des taux d'intérêts.

• (1930)

Durant cette période, on s'attend à ce qu'une croissance économique soutenue de 4,5 p. 100 soit accompagnée d'une inflation d'environ 1,5 p. 100. Ce serait un résultat réellement remarquable, par rapport non seulement à nos principaux partenaires commerciaux mais aussi aux résultats peu reluisants du Canada au cours des dix dernières années.

Les taux d'intérêt à court terme se stabiliseront aux alentours de 5 p. 100, soit seulement 70 centièmes de point au-dessus des taux américains. Le rendement des obligations à long terme du gouvernement tombera à 6 p. 100 p. et ne bougera pas. Apparemment, la combinaison d'une croissance économique reposant sur l'augmentation des exportations, de taux d'intérêt peu élevés et de taux d'inflation stationnaires suffirait à faire tomber le déficit en deça du niveau record de 35 milliards de dollars.

Jamais la vieille tendance de ce gouvernement à se servir d'hypothèses par trop optimistes pour en tirer des dividendes financiers à long terme n'a été aussi évidente que dans ses prévisions pour 1994-1998. Des prévisions plus réalistes et plus prudentes donneraient des résultats budgétaires beaucoup moins favorables.

Par exemple, le déficit pourrait se maintenir aux environs de 30 milliards de dollars si le taux de croissance était de 3 p. 100 et si les taux d'intérêt étaient un peu plus élevés. Sans une augmentation sensible des recettes due à une croissance importante et à des pressions inflationnistes faibles, le gel proposé des dépenses, compte tenu de l'inflation, ne suffira probablement pas à rectifier le grave déséquilibre financier du gouvernement. Le gel des dépenses de programmes actuelles pendant plusieurs années serait nécessaire pour que le déficit corresponde aux prévisions officielles.

La faiblesse de l'approche du gouvernement au problème de la dette et du déficit au cours des neuf dernières années se manifeste de deux façons. Tout d'abord, en cherchant à équilibrer ses budgets, de plus en plus déficitaires, le gouvernement a opté pour ce qu'il pensait être

Les crédits

plus payant du point de vue politique et a augmenté les impôts au lieu de réduire ses dépenses.

Depuis 1984, les contribuables canadiens ont dû subir pas moins de 38 augmentations d'impôt distinctes, dont la TPS, ce qui représente près de 1 900 \$ par foyer. Les Canadiens qui, comme les habitants de pays tels que les États-Unis et le Japon, ont déjà connu l'un des taux d'imposition par habitant les plus faibles parmi les pays de l'OCDE, ont maintenant l'honneur moins insigne de se retrouver parmi ceux qui paient le plus d'impôt de tout le monde industrialisé.

Le gouvernement ne cesse de se vanter que, abstraction faite des paiements d'intérêt sur la dette, comme si on pouvait laisser ça de côté, il a réussi finalement à avoir un budget de fonctionnement excédentaire. À strictement parler, c'est vrai. Toutefois, ce faisant, il a imposé aux Canadiens un fardeau fiscal énorme. Dans une ère où la compétitivité mondiale dépend tellement de l'augmentation des niveaux d'épargne intérieure et des investissements, ce que les conservateurs ont cherché à faire, par leurs politiques économiques, a été d'imposer de plus en plus les revenus des Canadiens, au lieu d'encourager les investissements.

Ces dernières années, nous avons atteint le point où il n'est plus réaliste, pour les futurs gouvernements du Canada, de recourir à la fiscalité, tant sur le plan économique que sur le plan politique. Comme le sous-ministre des Finances l'a déclaré pas plus tard qu'hier, si les impôts sur le revenu des particuliers augmentent encore, le gouvernement risque d'amener les Canadiens «à quitter le pays ou à chercher à se soustraire à l'économie officielle».

Même s'il est vrai que le gouvernement n'a pas augmenté les impôts cette année, surtout parce qu'il ne s'est laissé vraiment aucun autre choix à cet égard, les recettes fiscales atteindront au total, dans l'avenir prévisible, près de 18 p. 100 de notre produit intérieur brut. Cela représente près de deux points de pourcentage au-dessus des niveaux qui existaient lors du boom économique du milieu des années 80.

• (1935)

De plus, des provinces telles que l'Ontario, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et Terre-Neuve ont profité de ce répit pour accroître de façon agressive la charge fiscale de leurs propres contribuables.

En optant pour la solution la plus facile, le gouvernement n'a pas combattu l'inflation à la source, comme il avait dit qu'il le ferait dans sa politique économique. Il l'a plutôt alimentée en faisant lui-même des dépenses exagérées et en décrétant trop souvent des augmentations d'impôt.

Il s'en est remis à la Banque du Canada pour combattre l'inflation au moyen du seul instrument, ou devrais-je

dire de la seule massue dont celle-ci dispose, soit les taux d'intérêt élevés. Cela a contribué à entraîner le Canada dans le cercle vicieux d'un accroissement du service de la dette à mesure que les intérêts augmentaient, d'une augmentation des déficits, des impôts et des pressions inflationnistes, ainsi que d'un aggravement de la récession.

L'effet peut-être le plus inquiétant de ce cercle vicieux dans lequel le gouvernement s'est enfermé, c'est l'escalade rapide de notre endettement auprès de l'étranger qui représente à l'heure actuelle plus de 200 milliards de dollars.

D'une part, nos emprunts à l'étranger ont monté en flèche et, d'autre part, notre déficit sur les transactions courantes avec le reste du monde, c'est-à-dire nos exportations, nos importations, nos investissements à l'étranger et les investissements étrangers chez nous, est passé à 4,2 p. 100 de notre produit intérieur brut. C'est un niveau beaucoup trop élevé.

Pour bien montrer la gravité du problème, permettez-moi de souligner que de 1985 à 1992, les paiements nets d'intérêt et de dividendes sur notre dette à l'étranger ont augmenté de 74 p. 100 comparativement à une augmentation de 43 p. 100 de notre produit intérieur brut. Manifestement, ce type d'accroissement de notre endettement à l'étranger ne peut se poursuivre indéfiniment.

Il n'y a, bien entendu, rien de mal a priori à emprunter à l'étranger. Ce qui importe, ce sont les raisons pour lesquelles nous empruntons et ce que nous faisons de l'argent emprunté. Ainsi, nous pouvons très bien emprunter pour profiter de débouchés rentables pouvant nous procurer un rendement supérieur à l'intérêt versé sur l'argent emprunté. Dans ce cas-là, il est tout à fait sensé sur le plan économique d'accumuler un déficit courant.

C'est précisément ce qui s'est souvent passé au Canada au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Il faut ajouter que cela a permis de soutenir le boom dans le domaine des investissements et des ressources naturelles dans les années 1950 et 1970 et, dans une moindre mesure, le boom dans l'investissement public dans les années 1960.

Malgré un endettement relativement élevé durant ces périodes, l'économie du Canada s'est quand même bien comportée en ce qui concerne la création d'emplois et la croissance, surtout parce que cette dette a été accumulée à la suite d'investissements productifs dans la construction de routes et de pipelines et l'exploitation de mines. Les investisseurs étrangers et nous-mêmes avons vu les possibilités extraordinaires d'investissement qui s'offraient en ce qui concerne le capital physique et le capital humain. Le recours à des capitaux étrangers était probablement la meilleure décision à prendre dans les circonstances.

Une dette extérieure élevée peut également refléter un manque d'épargne au niveau national qui force le pays

Les crédits

à emprunter à l'étranger si les investissements intérieurs ne sont pas suffisants en fonction des normes passées. Ces emprunts servent alors à maintenir la consommation à des niveaux relativement élevés par rapport à nos propres revenus. Comme on dit, nous risquons alors de vivre au-dessus de nos moyens.

Il semble probable que la montée en flèche du déficit courant de 1985 à 1992 tombe dans cette dernière catégorie. Contrairement à ce qui s'est passé durant les booms d'investissement des années 1950, 1960 et 1970, les investissements intérieurs au cours des cinq dernières années ont été beaucoup moins importants. Les deux tiers ont été effectués dans le secteur du logement par opposition à des usines productives, à de l'équipement et à des structures.

Chose encore plus importante, l'investissement intérieur global est en baisse depuis longtemps déjà. Le point culminant des investissements à la fin des années 80 équivaut pratiquement au creux du début des années 1970. La crise est encore plus grave en ce qui concerne l'épargne nationale. En 1992, elle représentait 15 p. 100 du produit national brut, soit son plus bas niveau depuis la grande crise.

• (1940)

Le problème réside en partie dans l'effondrement de l'épargne du gouvernement et des entreprises dû à la récession. Même le sommet atteint en 1989, alors que l'épargne représentait 20 p. 100 de notre produit national brut, n'était qu'un faible pourcentage historiquement et se comparait mal à la moyenne de 24 p. 100 du début des années 1970. La baisse de l'épargne comme celle des investissements, est un phénomène à long terme et non à court terme.

Il faut noter que cette situation présente aussi un danger important pour le marché des capitaux. La baisse des taux d'intérêt fait partie de la solution officielle au problème du déficit. Si les gouvernements fédéral et provinciaux ne manifestent pas la volonté de diminuer leur demande d'emprunts étrangers, les investisseurs internationaux, déjà sensibilisés aux risques de change à cause de l'extraordinaire turbulence de l'année dernière sur les marchés des devises, vont malheureusement considérer que l'absence d'améliorations fiscales appréciables renforce leurs inquiétudes quant à la valeur du crédit des titres nationaux. Ils augmenteront la prime de risque sur leurs investissements et restreindront ainsi la possibilité d'un allègement durable des taux d'intérêt.

La deuxième faiblesse de l'approche du gouvernement face à la dette du Canada correspond en fait à la première, mais amplifiée. Si le gouvernement a trouvé qu'il était politiquement difficile de réduire les dépenses au cours des neuf dernières années, c'est largement parce qu'il n'a

pas élaboré un plan global de restructuration et de redéfinition du fonctionnement du gouvernement au Canada.

Après tout, cette question ne touche pas que des chiffres abstraits appelés dette nationale. Elle concerne la dimension, le rôle et l'efficacité du gouvernement, un secteur qui représente au moins 50 p. 100 du produit intérieur brut du Canada, même si de nombreux experts de la concurrence l'oublient trop facilement. Elle concerne aussi la répartition des ressources de manière à favoriser des investissements productifs en capital physique et humain au lieu de favoriser la consommation à outrance comme celle dont nous avons été témoins au cours de la dernière décennie au Canada.

Au lieu d'imaginer des moyens pour que le gouvernement fonctionne plus efficacement et plus intelligemment, si je peux m'exprimer à la manière du président Clinton, les conservateurs ont choisi de conserver les anciennes structures et les anciens programmes tout en procédant à des réductions ici et là. Le fait que le déficit se maintienne à 35 milliards de dollars après neuf ans de réductions de ce genre fait ressortir les limites de cette approche.

Pour régler la crise de la dette, il aurait fallu, avant tout, concevoir une solution nationale à ce problème qui est manifestement d'envergure nationale. Étant donné l'absence d'une véritable collaboration entre Ottawa et les provinces, il y avait tout simplement beaucoup trop de latitude pour refiler d'un gouvernement à un autre les dépenses publiques ou dédoubler des activités et adopter des politiques contradictoires.

Le gouvernement conservateur a proposé à la place une réduction unilatérale des paiements de transfert aux provinces ainsi que de pieuses remontrances pour inviter ces dernières à suivre l'exemple d'Ottawa pour remettre de l'ordre dans leurs finances. Face à une soudaine baisse de recettes, les provinces ont réagi de façon prévisible en accroissant leur propres déficits et en occupant tout champ d'imposition libéré par le gouvernement fédéral.

Un autre sujet de réforme évident, c'était le recouplement étonnant des transferts individuels et des exemptions fiscales que l'on prenait pour un filet de sécurité sociale complet depuis trois décennies. Même les aspects de notre régime de sécurité sociale qui sont plus ciblés ont eu tendance à évoluer comme s'ils étaient des expédients politiques et sociaux, ou une longue accumulation de réponses à des demandes spéciales, et non une méthode coordonnée de perfectionnement des ressources humaines.

L'actuel régime de déductions et d'exemptions fiscales, par exemple, s'est souvent révélé peu adapté pour cibler l'aide sociale, ne serait-ce que parce que les avantages tendent à augmenter avec la hausse du revenu, de sorte

Les crédits

qu'elles deviennent fréquemment des abris fiscaux et des échappatoires.

La série de transferts existants n'étaient pas davantage conçu pour favoriser l'efficacité. En effet, la plupart des programmes de sécurité sociale comportent peu d'incitatifs au travail. Pourtant, ils refusent le soutien du revenu à un groupe social qui mérite particulièrement de recevoir de l'aide, mais que le régime actuel néglige en grande partie, c'est-à-dire, les petits salariés.

• (1945)

De plus en plus, le Canada canalise ses rares ressources dans un régime de sécurité sociale qui n'est pas désuet, mais, dans une certaine mesure, impossible à financer. En fait, il faut absolument repenser la façon dont les services sociaux sont fournis au Canada et peut-être le faire en fonction d'un impôt négatif.

Les politiques fiscales, économiques et monétaires du gouvernement ces dernières années ont laissé le Canada dans une position de plus en plus difficile. Comme les taux d'intérêt sont plus élevés que les taux de croissance économique et que l'économie canadienne reprend, même si les économies étrangères demeurent au ralenti, il semble peu probable que les taux de croissance normaux et les cycles normaux de l'économie finissent par régler le problème.

C'est le prochain gouvernement du Canada qui devra relever le défi.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue du discours qu'il a prononcé ce soir. Les votes que nous tiendrons tout à l'heure sont au coeur même de la démocratie parlementaire. C'est en effet le moment où nous votons les crédits du gouvernement.

J'ai fait un peu de recherche sur les crédits que le Parlement a accordés au gouvernement au cours d'un exercice précédent. En fait, j'ai obtenu récemment grâce à des questions inscrites au *Feuilleton* des renseignements que je voudrais faire connaître à mon collègue. Il aura peut-être quelque chose à dire là-dessus.

En avril 1992, j'ai demandé combien avaient coûté les sondages d'opinion commandés par le gouvernement au cours de l'exercice 1991-1992 et à quoi ils avaient servi.

Le gouvernement a dépensé plus de 5 millions de dollars pour de futiles sondages d'opinion.

Je voudrais que mon collègue prenne conscience de certaines dépenses ridicules qui ont été faites par ce gouvernement qui prétend être partisan de la responsabilité budgétaire et prendre soin des deniers publics.

Ainsi, le gouvernement a dépensé 140 000 \$ pour évaluer un programme spécial de soutien du revenu au moyen d'un sondage d'opinion fait par Agriculture Canada. Il a dépensé 200 000 \$ pour connaître les attitudes et les perceptions des agriculteurs au sujet des politiques agricoles du gouvernement fédéral et des problèmes auxquels l'industrie est confrontée au moyen d'un sondage d'opinion.

Il a fait un sondage pour savoir si les habitants de cette région connaissent l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. En ces temps très difficiles, il avait de l'argent à dépenser pour cela.

Ce n'est pas tout. Immigration Canada a dépensé 452 427 \$ pour savoir ce que pensaient les Canadiens sur diverses questions d'immigration.

Le gouvernement devrait tenir des élections plus souvent. Il saurait alors ce que les gens pensent de lui et de ses politiques.

Énergie, Mines et Ressources Canada a dépensé 15 000 \$. Pourquoi? Pour tester de nouveaux logos R-2000. C'est tout juste en deçà du salaire minimum annuel que gagnent certains travailleurs canadiens.

Voilà le genre de dépenses que le gouvernement, qui sollicite notre appui pour son budget, a réussi à faire. Et je n'ai feuilleté que quelques pages d'un très long rapport.

Je sais que d'autres députés veulent avoir la parole, aussi vais-je donner à mon collègue, le député d'Etobicoke-Nord, l'occasion de faire des observations sur la prudence, sur le plan budgétaire, de la pratique à grande échelle des sondages d'opinion de nos vis-à-vis.

M. MacLaren: Monsieur le Président, le député attire notre attention sur un problème important dans le gaspillage que le gouvernement s'est permis au cours de ses huit ou neuf années au pouvoir. L'exemple qu'il a donné en est un parmi bien d'autres de recours excessif à des consultants de l'extérieur et, dans ce cas-ci, aux entreprises de sondage d'opinion.

Les crédits

• (1950)

Les faits qu'il a exposés ce soir font surgir deux questions fondamentales. Tout d'abord, est-il souhaitable qu'un gouvernement ait recours aussi largement et de manière aussi irresponsable aux sondages? Deuxièmement, s'il tombe dans ces extravagances, n'est-il pas normal qu'il communique les résultats des sondages aux contribuables, qui les ont payés?

Le principal problème est le premier. Est-il possible de justifier de telles extravagances? De toute évidence, c'est l'un des cas que le vérificateur général devrait examiner et qui devraient préoccuper tous les contribuables, au moment où nous nous interrogeons sur la manière de nous gouverner.

J'ai du mal à croire que des Canadiens puissent penser que leurs impôts doivent être dépensés de la manière que le député d'Ottawa vient de décrire. Je suis très heureux qu'il ait profité de ce débat pour attirer notre attention sur ce genre d'extravagance irresponsable qui a marqué tout le mandat du gouvernement actuel.

[Français]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'ai bien écouté le député d'Etobicoke-Nord plus tôt qui a fait un bel exposé sur ce que le gouvernement n'a pas bien fait, ce qui a mené au résultat que nous connaissons aujourd'hui concernant le déficit et la gestion gouvernementale non rentable. Je tiens à faire remarquer à ce député qui est membre du Parti libéral, que son propre parti a été responsable de la gestion du pays en tant que gouvernement pendant plusieurs années, particulièrement de 1972 à 1984 alors que le gouvernement libéral, bien sûr, a dépensé au-delà de ses moyens. La principale cause, on la connaît aujourd'hui, et très bien, c'est le gouvernement centralisateur libéral qui a causé justement ces déficits épouvantables parce qu'il a créé la confrontation entre les provinces et le fédéral.

Le gouvernement conservateur a continué dans le même sens. L'année dernière, pour la première fois dans l'histoire du Canada, on créait un ministère de l'Éducation, sachant très bien que l'éducation est de juridiction provinciale. La duplication de la gestion entre les provinces et le Canada coûte plus de 10 milliards par année.

Le député libéral qui essaie de nous faire croire qu'il y a des moyens pour améliorer l'administration, tout en voulant continuer la confrontation entre le gouvernement fédéral et les provinces, ne fera que perpétuer ce

que le gouvernement conservateur et ce que le gouvernement libéral précèdent ont fait.

Je poserais donc cette question à l'honorable député: Est-ce qu'il va finir par comprendre que la seule façon de réussir, pour éviter que le Canada ne continue sur la voie de la faillite, si ce n'est déjà fait, c'est de prendre en considération qu'il faut décentraliser, puisque la décentralisation est la seule façon de réussir à diminuer les dépenses et à rendre plus efficaces toutes ces opérations. Quelle est la façon qu'il préconise, au sein du Parti libéral, pour améliorer la situation économique au pays?

[Traduction]

M. MacLaren: Monsieur le Président, j'ignore si mon collègue qui vient de poser une question veut engager une conversation où nous nous lancerions mutuellement des accusations. Il a été conservateur pendant quelques années et, à ce titre, il a sans doute appuyé les dépenses extravagantes du gouvernement actuel.

• (1955)

Il me semble assez vain de passer beaucoup de temps à se demander quel gouvernement a fait telle ou telle chose par le passé. Notre débat porte ce soir sur les crédits du gouvernement et nous nous interrogeons sur les pratiques qu'il a adoptées au cours des dernières années.

Si le député veut discuter de centralisation et de décentralisation, je pense qu'il ne pose pas correctement le problème. Ce qu'il souhaite, certainement, comme tous les contribuables canadiens, c'est l'élimination des doubles emplois ainsi que l'élimination des barrières interprovinciales qui entravent la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux à l'intérieur de notre propre pays. Il faudrait avoir l'intelligence—et je ne pense pas que ce soit impossible pour le gouvernement actuel ou les parlementaires— de déceler et faire disparaître la multitude de cas où il y a des doubles emplois scandaleux entre deux, voire trois ordres de gouvernement. Si nous nous attaquons sérieusement à la question des barrières au commerce interprovincial, nous ferions de vrais progrès dans la réduction des dépenses excessives de l'État.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, il est malheureux qu'il ne reste presque plus de temps, car je voulais poser une question au député d'Etobicoke-Nord. Il a parlé du passé et c'est ce qui m'a donné l'envie de lui poser une question. Je suis sûr qu'il y répondra.

Dans le budget de Bill Clinton, on voit que pour chaque dollar en nouvelles taxes, il y en a trois en compression des dépenses, tandis que dans celui du der-

Les crédits

nier ministre des Finances, il n'y a pas d'augmentation de taxes, mais les dépenses ont été réduites. Je serais curieux de savoir ce que le député d'Etobicoke-Nord pense de cela.

J'admire le député d'Ottawa-Sud, mais je ne peux pas remonter à 1984, car à cette époque, ni lui ni moi n'étions ici. Cependant, il a cité des chiffres intéressants et je suis convaincu que si je remontais aux années 1968 à 1984, je pourrais facilement trouver le même genre d'exemples que lui. J'en trouverais probablement de plus extravagants encore.

Entre 1979 et 1984, les dépenses du gouvernement libéral ont augmenté de 13,8 p. 100. À cette époque, le taux d'inflation s'établissait à 8,6 p. 100. C'est dire que les libéraux ont augmenté leurs dépenses à un rythme supérieur de cinq points de pourcentage au taux d'inflation. Cependant, entre 1984 et 1992, le gouvernement a su limiter ses dépenses.

Par contre, de 1984 à 1992, le taux d'inflation moyen s'est établi à 4,4 p. 100, mais les dépenses au titre des programmes n'ont augmenté que de 3,7 p. 100, c'est-à-dire qu'elles ont augmenté d'un pourcentage inférieur au taux d'inflation. Pendant la même période, toutes les provinces ont accru leurs dépenses de 7,2 p. 100, soit de trois points de pourcentage de plus que le taux d'inflation. Il faut évaluer les choses en prenant des points de repère, et je crois que le taux d'inflation est un bon point de repère.

Depuis leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont pris des mesures fermes pour réduire les dépenses gouvernementales parce qu'il était grand temps que le gouvernement commence à vivre selon ses moyens. Le gouvernement actuel a eu le courage de procéder au grand nettoyage qui s'imposait.

Nous avons transformé les impressionnants déficits de fonctionnement—c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de programmes—que l'on connaissait au début des années 1980, en des excédents de fonctionnement substantiels. Qu'est-ce que cela signifie? En 1984, le gouvernement touchait 71 milliards de dollars en recettes, mais dépensait 87 milliards de dollars pour ses programmes. Il devait également payer 22 milliards de dollars pour le service de la dette. Donc, nous avions un déficit de 16 milliards de dollars juste pour les services. Imaginez, avoir des recettes de 71 milliards et dépenser 87 milliards. Un ménage ne survivrait pas dans de telles circonstances, mais le gouvernement libéral avait la possibilité d'emprunter, et c'est ce qu'il a fait. Il a emprunté les 16 milliards, a payé les intérêts de 22 milliards, ce qui fait que nous nous sommes retrouvés avec un déficit de 38 milliards.

• (2000)

Les recettes gouvernementales atteignent aujourd'hui 120 milliards de dollars, et nous entendons les candidats à la direction du Parti conservateur dire que, si nous n'en avons pas assez de 120 milliards pour vivre, nous n'avons qu'à réaménager nos priorités. Un gouvernement devrait avoir assez de cette somme pour subvenir à ses besoins. Nos dépenses de programmes ne sont que de 115 milliards de dollars. Nous avons donc un excédent. Les députés ont tout à fait raison de dire que la dette totale a augmenté et que les intérêts à payer se chiffrent aujourd'hui à quelque 40 milliards de dollars, ce qui explique le déficit de 34 ou 35 milliards de dollars dont nous avons entendu parler aujourd'hui.

Comment comparer des chiffres de ce genre? Eh bien, en 1969-1970, moment important dans l'histoire du Canada puisque c'est la dernière fois que le gouvernement fédéral a eu un budget équilibré, les dépenses de programmes représentaient 14,7 p. 100 du produit intérieur brut. En 1984-1985, cette proportion atteignait 19,5 p. 100. Je signale en passant que le PIB, c'est comme le revenu d'une famille, c'est le revenu du pays. Les dépenses avaient donc augmenté de presque 5 points de pourcentage, sans que les recettes n'augmentent, il y avait donc un déséquilibre.

En faisant en sorte que la croissance des dépenses de programmes soit inférieure de presque 1 p. 100 au taux d'inflation au lieu d'être supérieure de 5 p. 100 au taux d'inflation, notre gouvernement a réussi à ramener les dépenses de programmes à 16,7 p. 100 du PIB en 1991-1992. Cela veut dire que nous retournons graduellement au point où nous en étions à la fin des années 50 et dans les années 60, à l'époque où les dépenses gouvernementales représentaient 14 p. 100 du PIB. C'est l'objectif que nous devons viser, et nous sommes sur la bonne voie.

Il y a eu des compressions budgétaires. Le député d'en face, qui représente la circonscription d'Ottawa-Sud, était membre du Comité des finances avec moi lorsque nous avons étudié une mesure législative visant à limiter les dépenses publiques. Nous nous sommes rendus tous les deux à Washington, avec le comité, pour examiner les recommandations Gramm-Rudman sur le contrôle du budget américain, parce que nous, au Canada, pensions que les Américains réussissaient très bien à contenir leur déficit. Nous sommes allés là-bas et avons découvert, en parlant à certains membres du Congrès et à leurs adjoints, que les recommandations Gramm-Rudman étaient un échec.

Le projet a échoué pour deux raisons. Les auteurs de la proposition visaient deux objectifs. Ils ont tenté de prévoir le niveau des dépenses et l'ont sous-estimé. Ils ont également établi des prévisions en ce qui concerne les recettes et se sont alors montrés trop optimistes. Les Américains voulaient se servir de la différence pour

Les crédits

ramener leur déficit à zéro et ils devaient constamment rajuster leurs prévisions. Leur démarche n'a pas fonctionné parce qu'ils surévaluaient leurs recettes et sous-estimaient leurs dépenses.

Nous sommes revenus de Washington avec certaines recommandations. J'ai appris à écouter, parce que les députés d'en face font parfois de bonnes suggestions. Le député d'Ottawa-Sud a reconnu qu'il était bon de plafonner les dépenses. Il a fait des suggestions aux membres conservateurs du comité, qui les ont acceptées, tout comme le ministre de l'Environnement écoute attentivement les suggestions que peuvent lui faire des députés d'arrière-ban comme moi pour l'aider à maintenir les dépenses à 120 milliards de dollars, comme il a promis de le faire. Nous verrons la situation se transformer au cours des cinq prochaines années. Et je sais que je serai ici pour observer le tout.

• (2005)

Une voix: Au cours des quatre prochaines années.

M. Sobeski: Au cours du mandat du prochain gouvernement. Je sais que le député d'Ottawa-Sud sera à Ottawa, mais il reste à savoir s'il siègera à la Chambre à ce moment-là.

Nous avons plafonné à 3 p. 100 la croissance des dépenses. Cette mesure a fait l'objet d'un bon débat, et nous avons produit un projet de loi. Le député d'en face me corrigera si j'ai tort, mais au moment où le ministre des Finances actuel envisageait d'inscrire une telle mesure dans son budget et au moment où nous avons plafonné la croissance des dépenses à 3 p. 100, le taux d'inflation tournait autour de 3 ou 4 p. 100.

De 2 p. 100 qu'il était, le taux d'inflation a maintenant baissé à 1,5 p. 100. Le ministre des Finances se devait logiquement de dire: «Très bien. Si l'inflation est passée à 1,5 p. 100, nous devrions plafonner à 1,5 ou 1,7 p. 100 la croissance des dépenses.» Par conséquent, en réduisant les dépenses de 1,3 p. 100 au cours des cinq prochaines années, en gérant bien les finances de l'État, en agissant avec circonspection et en ayant un ministre des Finances capable de rejeter les demandes des députés d'arrière-ban et de l'opposition qui réclament des dépenses, le gouvernement parviendra à économiser 7,5 milliards de dollars, économie qui sera reportée d'une année à l'autre dans les budgets. C'est très important.

La Loi sur le contrôle des dépenses ne doit pas servir de bouc émissaire, comme l'étude de 15 000 \$ que dénonçait le député d'Ottawa-Sud. Il y a des boucs émissaires qu'on voudrait voir sacrifier, mais c'est grâce à des

mesures comme la Loi sur le contrôle des dépenses que nous parviendrons à réaliser de véritables économies.

Nous avons aussi réduit des programmes de la Défense. L'exposé économique de décembre et le budget d'avril 1993 prévoyaient à eux seuls des réductions de 5,9 milliards de dollars sur cinq ans, réductions qui viennent s'ajouter aux compressions prévues par les budgets successifs depuis 1989. Au total, cela donnera des réductions de 14 milliards de dollars pour la période allant de 1989 à 1997. Le ministère de la Défense nationale devra donc commencer à établir des priorités, à mieux organiser ses priorités. Encore là, le gouvernement estime que le ministère dispose de suffisamment d'argent pour faire son travail s'il réorganise ses priorités.

Les trois milliards de dollars de financement du Plan vert, par exemple, qui devaient à l'origine être répartis sur cinq ans le seront désormais sur six, étant donné que les programmes sont réduits et que tous les ministères doivent supporter une partie du fardeau.

On a aussi modifié le programme de l'assurance-chômage en bloquant les prestations moyennes dans l'exposé économique de 1992 et dans le budget de 1993. Cela va épargner aux travailleurs et aux employeurs qui contribuent à la caisse de l'assurance-chômage quelque quatre milliards et demi de dollars au cours des cinq prochaines années. Les règles régissant l'admissibilité ont également été modifiées. Cela touche, comme on l'a dit, les gens qui quittent volontairement leur emploi. Encore là, on épargnera 2,7 milliards de dollars sur cinq ans au niveau des cotisations que les travailleurs et les employeurs versent au fonds de l'assurance-chômage.

On a aussi réduit les subventions et les contributions. Par exemple, les subventions aux entreprises et aux groupes d'intérêt spéciaux ont été comprimées dans le budget de 1993. Les subventions à la plupart des organisations et des groupes d'intérêt seront réduites de 10 p. 100 en 1993 et en 1994, de 15 p. 100 en 1995 et de 20 p. 100 l'année suivante. Les entreprises, les groupes d'intérêt et les particuliers ont aussi vu leurs subventions réduites à 75 millions de dollars l'année dernière et à 125 millions de dollars cette année.

• (2010)

La députée de Mont-Royal demande si c'est un tel plaisir de faire cela. Ma foi non, mais ce n'est pas plaisant non plus de demander aux contribuables d'Ottawa-Sud de payer 125 millions de dollars d'impôt pour financer les programmes que souhaite la députée de Mont-Royal. C'est pénible aussi, car c'est là la raison d'être des impôts, à savoir redistribuer l'argent des contribuables. C'est cette redistribution qui est difficile à faire.

Les crédits

J'admire la députée de Mont-Royal qui connaît bien ses dossiers. Quand je parle de réductions des subventions dans le domaine culturel, elle est parfaitement au courant. Les subventions du Conseil de recherches ont été réduites. Je lui reconnais le mérite de rappeler constamment au gouvernement l'importance de ces secteurs. J'admire sa constance et je lui en sais gré. J'en ai certes été témoin lors du débat sur l'ALÉNA quand nous avons vu apporter de nombreuses modifications à la Loi sur le droit d'auteur et à la Loi sur les brevets. Elle a apporté une contribution remarquable au débat. Les artisans du monde culturel et probablement même les fonctionnaires du ministère fédéral l'apprécient. Mais je m'écarte du sujet.

Nous avons également vu supprimer des programmes. L'élimination du Programme d'encouragement du secteur pétrolier en 1986-1987 a permis des économies d'un milliard de dollars par année. Nous avons adopté des mesures de recouvrement des coûts. Les gouvernements fournissent des services; on a considéré que si on rendait un service à quelqu'un ou si on délivrait un permis, il faudrait imposer des frais pour récupérer les coûts. On a ainsi augmenté les frais pour la délivrance de visas de visiteur et d'autres services touchant l'immigration. Cela permettra de faire entrer dans le Trésor 100 millions de dollars de plus chaque année. Cela suffit simplement à payer ce qu'il en coûte pour fournir ces services.

La gestion du Programme canadien de prêts aux étudiants a été améliorée. À cause du nombre élevé de prêts non remboursés, le gouvernement recouvre maintenant une partie des prêts en souffrance, ce qui permet de récupérer plus de 40 millions de dollars par année sur le montant de un milliard que doivent les étudiants.

Nous voyons apporter des améliorations de gestion, dans le cas, par exemple, du dépôt direct des chèques de paye des fonctionnaires et des chèques de pension. Bien que modeste, une mesure aussi simple que le dépôt direct représente une économie de près d'un million de dollars par année.

On a demandé aux sociétés d'État rentables de payer davantage de dividendes à leur actionnaire, le gouvernement. En 1990-1991, par exemple, 150 millions de dollars sont ainsi rentrés dans les coffres de l'État.

On a limité les provisions pour inflation dans les budgets des immobilisations et de fonctionnement des ministères. Cela permettra une économie d'un milliard de dollars d'ici 1994-1995.

Il y a eu des privatisations. Des actions d'Air Canada ont été vendues au public. Cela a fait rentrer 707 millions de dollars dans le Trésor public. On a vendu 30 p. 100 des actions de Petro-Canada, de même que de Téléglobe

Canada, Canadair, de Havilland, Télécommunications CNCP et CN Hôtels Inc., et la liste continue.

Le budget du Programme de logement social de la SCHL a été gelé. Il en a été de même pour le budget de Radio-Canada. Les subventions à VIA Rail ont été réduites. La hausse des paiements de transfert aux provinces a été plafonnée. Pourtant, dans son dernier budget, le ministre des Finances n'a pas réduit les paiements de transfert aux provinces.

J'ai essayé d'exposer rapidement, dans le peu de temps dont je disposais, les mesures que le gouvernement a prises. Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir écouté très patiemment durant mon intervention de 20 minutes.

• (2015)

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue, le député de Cambridge, qui avait tout à fait raison de dire que nous avons travaillé ensemble au sein du comité des finances, lorsque celui-ci a examiné le projet de loi sur le contrôle des dépenses.

Il a omis de dire que le gouvernement a rejeté, dans une large mesure, le rapport unanime que le comité des finances avait rédigé à ce sujet. Il n'en a pas tenu compte. Tous les partis avaient formulé des recommandations qui auraient renforcé la Loi sur le contrôle des dépenses, mais le gouvernement n'en a pas tenu compte.

Je voudrais en revenir à la réponse que j'ai reçue du gouvernement il y a un certain temps, relativement à une question que j'avais fait inscrire au *Feuilleton* et qui concernait l'exercice financier 1991-1992. J'ai demandé combien ont coûté, au total, tous les sondages d'opinion réalisés ou commandés par les ministères. J'ai aussi demandé quel était le but de chacun.

Le député a dit que je parlais de sommes de 15 000 \$. J'ai effectivement parlé de dépenses de 15 000 \$ qui ont été engagées pour tester le logo R-2000. Je ne sais pas ce qu'en pense le député de Cambridge, mais moi, mes parents m'ont toujours enseigné qu'il faut des cents pour faire des dollars.

J'ai reçu du gouvernement du Canada une liasse de feuilles en réponse à ma question sur les sondages d'opinion publique. Je suis dégoûté. Le député peut-il m'expliquer pourquoi le gouvernement conservateur nous a rebattu les oreilles pendant neuf ans avec la nécessité de réduire le déficit, alors que ce genre de chose se produisait encore en 1991-1992?

Permettez-moi de donner d'autres exemples au député. Le ministère des Affaires extérieures a dépensé 159 751 \$ pour réaliser deux sondages d'opinion publique. On a fait, en 1991, une mise à jour d'un sondage

Les crédits

visant à connaître l'opinion des Canadiens sur la politique étrangère et les relations internationales.

Passons maintenant au ministre des Finances. Cet exemple est savoureux et succinct. C'est ce ministre qui prêche à tous la nécessité de réduire le déficit. Des dépenses de 226 800 \$ ont été engagées. Pourquoi? Pour évaluer ce que le public sait des questions budgétaires et économiques ainsi que les opinions et les attitudes en matière économique, avant et après le budget. Je vous parle du ministre des Finances qui nous dit de nous serrer la ceinture.

Qu'a dépensé le ministre des Pêches et des Océans et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'ancien ministre des Finances? Il a dépensé 204 985 \$ cette année-là. Il voulait un sondage général sur la consommation de poisson et de fruits de mer. Dans ce rapport, il est question d'un sondage sur les habitudes, d'un sondage d'opinion sur les phoques et la chasse aux phoques, de sondages sur les coûts et les revenus des pêcheurs et d'autres sur différents aspects des permis de pêche commerciale délivrés sur les deux côtes.

Ce n'est pas tout. La liste continue encore. Je suis certain que le député de Cambridge est impatient de prendre la parole pour se dissocier d'un gouvernement qui gaspille l'argent des contribuables pour des projets peu sérieux comme ceux dont je viens de parler, l'argent que les contribuables de sa circonscription et de la mienne gagnent durement.

M. Sobeski: Monsieur le Président, je ferai trois observations.

Une des choses que nous avons apprise durant cette législature, c'est que les Canadiens veulent être consultés. On ne saurait blâmer un gouvernement de consulter la population d'un pays qui compte 27 millions d'habitants et qui mesure 4 000 milles de longueur.

Comme d'habitude, le député a énuméré une longue liste. Si je reviens au dernier exemple qu'il a donné, je constate que l'on a engagé un tiers de cent par Canadien pour étudier les attitudes et obtenir des données sur le secteur des pêches. Si le député veut dire que les Canadiens refusent de dépenser moins d'un cent par personne pour améliorer la situation dans l'industrie de la pêche, je me demande bien d'où il sort.

Enfin, le député a devant lui un rapport. Je me demande s'il y a une annexe à ce rapport qui pourrait expliquer aux contribuables ce que leur a coûté la collecte de toutes les informations futiles demandées par le député.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je voudrais faire une brève observation et poser une question au député au sujet d'un

programme très important que le gouvernement met réellement en danger.

• (2020)

Je veux parler des ententes avec les provinces sur la mise en valeur des ressources forestières. Comme vous le savez, ces ententes ont été excellentes pour le reboisement, la sylviculture et la recherche dans le domaine forestier. Or, dans son budget du 26 avril, le ministre des Finances dit que le gouvernement ne renouvellera pas ces ententes, pas plus que dans le secteur minier et dans d'autres secteurs.

Je voudrais faire deux brèves observations au sujet des ententes de mise en valeur des ressources forestières. Mes renseignements ne viennent d'aucune des lettres que j'ai écrites, mais de la propre publication du gouvernement. Le budget du ministre des Finances dit que le gouvernement compte abolir ces ententes, car elles concernent généralement des domaines de compétence provinciale.

Je voudrais cependant que le député se reporte au Budget des dépenses de 1992-1993 du ministère des Forêts. À la page 59, on dit exactement le contraire, que la plupart de ces ententes sont désormais financées dans des secteurs qui relèvent exclusivement du gouvernement fédéral, soit la recherche, les boisés et d'autres domaines. Les habitants de plus de 300 localités canadiennes qui dépendent de la seule industrie forestière sont particulièrement déçus que le gouvernement leur dise que lui-même et le ministère des Forêts ne se préoccupent pas des forêts.

Le député pense-t-il que cette décision du gouvernement qui figure dans le budget annonce la fin du ministère des Forêts?

M. Sobeski: Monsieur le Président, il m'est impossible de répondre à cette question. Le député sait que dans l'Accord de Charlottetown, il y avait un article où figuraient six domaines reconnus comme étant de compétence provinciale exclusive. Cela comprenait le logement et, de fait, les forêts. Cependant, je ne peux pas dire avec certitude ce qui va se passer maintenant.

Le député soulève un point tout à fait légitime, et je ne conteste pas du tout les chiffres qu'il avance, car je suis sûr qu'il a lu le budget attentivement. Ce que je trouve intéressant, c'est qu'après le dépôt du budget, on a reproché au ministre des Finances de ne pas avoir fait de coupures plus draconiennes.

Après la présentation du budget, il y a eu un certain nombre de réceptions. Je me suis rendu à une, où j'ai été accueilli par un groupe de huit ou neuf hommes d'affaires qui nous reprochaient de ne pas avoir coupé assez. Après m'être libéré de ce groupe, alors que j'étais seul, j'ai été approché par quelqu'un du secteur minier. Les subventions accordées au secteur minier avaient été réduites

comme celles du secteur des forêts. Je ne connais pas exactement l'étendue des réductions, mais il y en a eues dans les deux secteurs.

M. Gardiner: Les ententes ne seront pas renouvelées.

M. Sobeski: Le député dit que «les ententes ne seront pas renouvelées.» Cette personne du secteur minier faisait partie du groupe qui reprochait au gouvernement de ne pas avoir fait plus de réductions de dépenses, mais à titre personnel, il m'a demandé: «Pourquoi vous en prendre à notre secteur?» C'est cela le problème du ministre des Finances. Il doit considérer un grand nombre de programmes et se fixer des priorités. Il a choisi de procéder à des coupures dans les secteurs minier et forestier.

Il y a toujours des coupures. Moi-même, j'avais un faible pour le Conseil économique du Canada qui a connu le même sort lors d'un budget précédent. Il existe des organismes très valables, il existe des subventions très utiles pour l'industrie, mais quand il faut faire des coupures, ces coupures font mal. C'est la meilleure réponse que je puisse donner à cette question.

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a eu une inversion dans l'ordre des orateurs, car le député d'Etobicoke-Nord avait un engagement. Le député de Cambridge lui avait cédé sa place, par conséquent, il a parlé après lui. Maintenant, nous reprenons l'ordre normal. Je vais donc donner la parole au député d'Hochelaga-Maisonneuve, puis à la députée de Mont-Royal. Le député d'Hochelaga-Maisonneuve.

• (2025)

[Français]

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole dans le débat d'aujourd'hui sur le budget des dépenses.

Selon le budget des dépenses de cette année, les dépenses totales n'augmenteront que de 1,5 p. 100, une augmentation minimale qui montre bien à quel point on y tient compte des deux défis importants auxquels sont confrontés les Canadiens et les Canadiennes que leur gouvernement. Plus que jamais, en raison de l'importance de notre dette et du coût de plus en plus lourd du service de cette dette, les Canadiens et les Canadiennes exigent de leur gouvernement qu'il continue à contrôler les dépenses.

C'est dans cette optique qu'en 1992, la Loi sur le contrôle des dépenses a reçu la sanction royale. Cette loi

Les crédits

prévoit des plafonds de dépenses assurant qu'au cours de la période allant de 1991-1992 à 1995-1996, les dépenses de programmes ne pourront, sauf dans des situations bien précises, dépasser les niveaux projetés dans le budget de 1991. Les plafonds de ces dépenses pourront en outre être réajustés à la baisse chaque année. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que les plans de dépenses figurant dans le présent budget des dépenses sont bien en deçà des limites prévues dans la loi.

Au cours de la période de cinq ans visée, dans le cadre de l'effort global de réduction du déficit de 30 milliards de dollars, il est prévu de réaliser des économies de 7,5 milliards de dollars sur les dépenses de l'administration publique.

Pour y parvenir et continuer cependant à fournir aux Canadiens et aux Canadiennes les services qu'ils sont en droit d'attendre, le gouvernement poursuit la réforme de son administration publique dans le double but de réduire ses frais de fonctionnement et d'accroître son efficacité. C'est dans ce but que certaines activités sont éliminées et des points de service fermés. Ainsi, par exemple, les Affaires extérieures fermeront neuf missions, dont trois ambassades, et le nombre de Centres d'immigration sera ramené de 64 à 51. Vingt-deux d'entre eux seront par ailleurs relogés dans des Centres d'emploi du Canada.

Avec le régime des budgets de fonctionnement, en place dans l'ensemble de la fonction publique fédérale depuis le 1^{er} avril 1993, les gestionnaires ont désormais un plus grand pouvoir de décision. Les budgets de fonctionnement comprenant les salaires, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital secondaires, les gestionnaires peuvent en effet choisir la combinaison la plus efficace des ressources qu'il leur faut pour atteindre les objectifs de leurs programmes et répondre aux besoins de leurs clients.

Comme l'indiquait le budget, les budgets de fonctionnement et les réserves destinées aux imprévus et aux nouvelles initiatives sont réduits de 300 milliards de dollars en 1993-1994 et le seront encore en 1994-1995; les réductions passeront de 1,2 milliard de dollars en 1997-1998. Si l'on y ajoute la stratégie salariale et les diminutions des budgets de fonctionnement instituées dans l'exposé de décembre 1992, les économies totales devraient se chiffrer à un milliard de dollars en 1993-1994 et passer à 2,1 milliards en 1997-1998, ce qui veut dire que

Les crédits

pour les cinq années du cadre financier, les économies totales représenteront plus de 7,5 milliards de dollars.

Il va sans dire qu'une telle diminution de budgets de fonctionnement oblige plus que jamais l'administration publique à s'adapter, à innover, à adopter des façons de faire qui la rendent plus efficace.

• (2030)

Nous pouvons dire aujourd'hui que l'administration publique est à l'avant-garde des technologies de pointe en matière d'information en ce qui concerne par exemple l'application de l'ÉDI, soit l'échange des données informatisées, ainsi que des technologies complémentaires comme les codes à barres. On recourt déjà à l'ÉDI pour la perception de la TPS et les retenues à la source, pour l'archivage électronique des déclarations de la TPS et des impôts sur le revenu des particuliers, enfin, pour remplacer les documents sur papier au point d'entrée. En outre, dès le 30 juin, grâce à l'initiative de "fast track", d'Approvisionnement et de Services Canada, des fournisseurs seront reliés par voie électronique aux ministères et organismes fédéraux, ce qui contribuera d'une part à faire baisser les dépenses du secteur public et de ses fournisseurs et, d'autre part, à améliorer la position concurrentielle de notre secteur des affaires sur les marchés mondiaux.

Nous innovons sur d'autres fronts, notamment en ce qui concerne la prestation des services. L'administration publique a par exemple mis sur pied, à titre de projet pilote, trois centres de service aux entreprises canadiennes où les gens d'affaires peuvent obtenir rapidement des renseignements précis sur les services et les programmes offerts par les principaux ministères et organismes fédéraux. C'est le cas du Centre de service d'Edmonton où l'on peut entre autres se renseigner sur le processus d'appel d'offres ouvert d'Approvisionnement et Services du Canada. Celui de Winnipeg regroupe, en plus de 14 ministères et organismes fédéraux, certains services provinciaux et municipaux, enfin, plusieurs regroupements de gens d'affaires, d'industriels et d'universitaires. Que toutes les administrations publiques se regroupent pour fournir à un seul endroit les services requis par leurs clients communs est la suite logique et souhaitable de l'application du concept «guichet unique».

Le concept de «guichet unique», dont il a été question pour la première fois dans le budget de 1992, est devenu l'initiative InfoCentre du gouvernement du Canada. Un InfoCentre permet à plusieurs ministères d'offrir, en un seul endroit, les renseignements, les publications, les formulaires, les entrevues, etc., à des clients qui ne sont pas nécessairement des gens d'affaires. Pour vous donner un exemple des services rendus dans un InfoCentre, on peut s'y faire remplacer un chèque du gouvernement qui aurait été perdu. Celui de Cornwall s'occupe du répertoire InfoSource qui fournit tous les renseignements sur les

programmes offerts par les ministères et organismes fédéraux. Sous l'égide d'Emploi et Immigration, 129 InfoCentres offrent déjà des services au nom de huit ministères dont les ministères du Revenu national, des Anciens combattants, de la Santé nationale et du Bien-être social, enfin du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les organismes de services spéciaux dont le concept date de 1989 témoignent aussi de l'effort du gouvernement pour traiter ses affaires à la manière du secteur privé. Ces organismes, maintenant au nombre de 12 et qui seront 16 sous peu, sont des secteurs opérationnels qui, tout en restant au sein de leur ministère, fonctionnent davantage selon les normes en vigueur dans le secteur privé. De nombreux Canadiens ont déjà pu constater une amélioration du service du bureau des passeports, un organisme de service spécial de la première heure.

Il est évident que dans le contexte de tels changements, l'administration publique et les fonctionnaires ont dû faire preuve d'une grande faculté d'adaptation. Je tiens à rappeler ici que ces derniers participent, comme tous les autres Canadiens, à l'effort de réduction du déficit, mais qu'ils relèvent en outre avec brio les défis de tout ordre auxquels ils sont confrontés. C'est ainsi que pour la première fois depuis que l'Institut de l'administration publique du Canada et la société Coopers et Lybrand décernent le Prix pour la gestion innovatrice, la fonction publique fédérale s'est classée parmi les finalistes. En effet, le ministère des Pêches et Océans ainsi qu'Approvisionnement et Services ont été choisis pour leurs idées innovatrices et figuraient parmi les cinq finalistes.

• (2035)

Pour mieux connaître la contribution des fonctionnaires et remercier ces derniers, le gouvernement a institué, par un projet de loi qui a reçu la sanction royale le 4 juin 1992, une Semaine nationale de la fonction publique, qui se déroulera cette année du 13 au 19 juin. En vue de souligner cet événement, le gouvernement décernera ses prix annuels d'excellence et ses primes annuelles d'équité en emploi. Ce sera aussi l'occasion pour les ministères d'organiser des activités telles que des remises de prix, des colloques sur leurs meilleures pratiques de gestion, des expositions dans les centres commerciaux et des visites dans les écoles. Plus que jamais, il est important de montrer que l'administration publique peut être fière de ses employés.

Monsieur le Président, je terminerai par ces quelques mots: le Budget des dépenses proposé à l'examen de la Chambre est la preuve tangible du sérieux que le gouvernement apporte à sa gestion financière. Tout est mis en oeuvre pour réduire le coût du fonctionnement de l'administration fédérale et ce faisant, réduire notre déficit; tout est également mis en oeuvre pour donner aux Canadiens et aux Canadiennes les services qu'ils réclament de

Les crédits

la façon la plus innovatrice, créative et économique qui soit.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, le député d'Hochelaga—Maisonnette, bien sûr, pendant une bonne partie de son exposé, de son discours, mentionnait le fait que le gouvernement avait entrepris avec ses fonctionnaires justement une démarche, et il en avait conclu justement que le gouvernement diminuerait ses dépenses. Il a parlé des dépenses du gouvernement des années passées et il a parlé aussi des dépenses du gouvernement des années futures.

J'aimerais lui rappeler que dans le dernier budget 1993, du 26 avril dernier, s'il se reporte à la page 21, il va se rendre compte que pour ce qui est de la diminution des dépenses, c'est exactement le contraire qu'on y retrouve. C'est-à-dire qu'il y a une augmentation de près de 3,6 milliards pour l'an prochain, 3,1 milliards l'année suivante, c'est-à-dire que dans les cinq prochaines années il y aura une augmentation d'environ 12,5 milliards de dollars. Ce n'est quand même pas négligeable: 12 000 millions de dollars d'augmentation dans les cinq prochaines années, et ce, pendant que le député vient nous faire accroire que le gouvernement diminue les dépenses, bien qu'il s'agisse plutôt d'une augmentation dans les dépenses. Il n'a qu'à parcourir l'exposé budgétaire de son ministre des Finances pour s'en rendre compte.

Quand il parle de diminution du déficit, il parle plutôt d'augmentation des revenus, puisque les revenus vont passer de 122 à 163 milliards, si on compare avec les dépenses. J'aimerais que le député commence par vérifier ce que son ministre des Finances a écrit dans son exposé. Pour ma part, je crois au ministre des Finances, mais le député ne semble pas y croire puisqu'il ne se réfère même pas à son exposé budgétaire de 1993. J'aimerais aussi qu'il me dise en même temps de quelle façon le député de Hochelaga—Maisonnette prétend diminuer le déficit. Mais ce dernier sait très bien, puisqu'il vient du Québec, qu'une des meilleures façons de diminuer le déficit, c'est d'éviter d'abord la duplication.

• (2040)

On sait qu'il y a des études approfondies qui ont été faites là-dessus. Il en coûte environ 2,5 à 3 milliards de dollars par année strictement pour la duplication dans la gestion gouvernementale due au fait que le fédéral et la province de Québec font la même gestion. Il y a des gestionnaires au niveau des Finances au Québec et ceux des Finances à Ottawa, même chose pour le Développe-

ment économique au Québec et celui d'Ottawa; les gestionnaires de la Main-d'oeuvre au Québec et ceux de la Main-d'oeuvre à Ottawa. Cela coûte 2,5 à 3 milliards de dollars par année strictement en administration. Il ne faut pas oublier toute l'inefficacité que cela occasionne aussi. Alors, la première question que je lui pose est celle-ci: Est-ce qu'il croit en ce qu'il dit ou croit-il en ce que le ministre des Finances de son propre parti a écrit dans son budget?

M. Koury: Monsieur le Président, mon collègue de Longueuil a dit que nous n'avons pas coupé dans les dépenses. Si vous regardez bien, vous êtes en train d'inclure les déficits passés. Je crois que vous faites erreur en disant cela parce que si vous remarquez, pratiquement tous les ministères ont subi des coupures. Je crois que vous devriez chercher pour essayer de voir. Ne regardez pas seulement le livre.

À mon avis, vous avez choisi des chiffres. Je peux vous dire que le Québec reçoit environ 4 milliards de dollars de plus que ce qu'il envoie ici au fédéral. Alors, ne me dites pas que vous êtes en déficit.

Pour ce qui est du dédoublement, c'est bien normal d'avoir un ministre des Finances au Canada, parce que celui-ci se penche sur tous les autres ministères des Finances à travers le Canada, pour chaque province. Il y a également d'autres ministères qui sont très importants pour qu'on soit plus efficaces. Surveillez aussi certains ministères qui existent dans les différentes provinces et il ne s'agit pas là de dédoublement. Je pense qu'il est important qu'on les ait.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je crois que le député d'Hochelaga sera d'accord avec moi pour dire que le vrai gaspillage au Québec, c'est l'effort du Bloc québécois à chercher l'indépendance politique quand les Québécois et les Québécoises, eux, cherchent réellement de l'emploi. Ça, c'est du gaspillage.

Je vais aussi poser une question au député d'Hochelaga au sujet de la gestion du gouvernement en matière de finances. Il a prononcé un discours au sujet des finances du gouvernement et, comme je l'ai dit tantôt à la Chambre, j'ai posé une question au gouvernement et j'ai reçu des informations assez complètes et complexes qui me donnent beaucoup d'information au sujet de l'administration de ce gouvernement.

J'ai posé des questions spécifiques touchant les coûts des sondages d'opinions effectués par des ministères du gouvernement. Je vais lui donner quelques exemples, et peut-être aura-t-il des commentaires à faire. Le ministre

Les crédits

à la Condition physique et au Sport amateur a effectué un sondage d'opinions sur le groupe de travail du ministre sur la politique fédérale en matière de sports. Deux contrats ont été conclus au montant total de 75 000 \$, mais le montant payé était un peu moindre. Deux autres contrats ont été conclus, le premier au montant de 34 430 \$ pour un questionnaire au téléphone, et le deuxième de 14 000 \$ pour un sondage parmi des jeunes athlètes.

• (2045)

Et cela continue. On a fait des sondages au ministère des Forêts. Le ministère des Affaires indiennes a dépensé 150 974 \$ et ça continue. Tantôt, le député de Cambridge a dit que ce n'était pas important parce que c'étaient des montants pas tellement élevés. Mais pour mes commettants et peut-être pour ceux d'Hochelaga, ces chiffres ne sont pas si minimes. Ce sont des chiffres extraordinaires quand on entend toujours le ministre des Finances dire qu'il est nécessaire de réduire le déficit.

Alors, j'aimerais les commentaires du député à ce sujet.

M. Koury: Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de pouvoir répondre à la question de mon collègue. Je crois dans la consultation à travers le Canada. Les gens nous disaient «Vous faites des affaires sans nous consulter»; eh bien là maintenant, on fait des affaires en les consultant. Je pense qu'il est assez important et ça coûte moins cher de consulter ainsi que de faire du porte-à-porte et des voyages en groupe d'un bout à l'autre du pays.

Il est assez important de s'assurer que les gens aient le droit de parole et qu'ils puissent s'exprimer. La seule manière est de dépenser quelques sous et non pas des dollars comme vous le dites. Cela finit par faire des dollars, mais si vous regardez dans l'ensemble, au lieu de parler des millions et des centaines de millions de dollars, quand on traverse le pays en avion pour aller consulter tous et chacun, il est bien mieux de les consulter de la façon dont on le fait dans le moment, et cela coûte moins cher et ainsi, la population est consultée. Je crois sincèrement que c'est une façon adéquate et importante de le faire.

[Traduction]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, j'interviens au nom de mes électeurs de la circonscription de Mont-Royal, qui regroupe les villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Mont-Royal ainsi que les quartiers de Snowdon et Côte-des-Neiges, afin d'examiner, avec leurs yeux, le Budget des dépenses que le

gouvernement a déposé, le vote sur les crédits et ce que tout cela signifie pour eux.

J'aimerais faire connaître aux députés et à la population canadienne tout entière certaines de mes préoccupations à l'égard du secteur culturel, car il s'agit là d'une industrie importante. Il représente un important potentiel de revenus. Sa vitalité, assurée à tous les paliers de gouvernement, présente un potentiel développement essentiel aux Canadiens, quelle que soit leur langue et peu importe le coin de pays où ils habitent.

Si on s'arrête à l'oeuvre du ministre conservateur des Finances et aux idées qui animent les conservateurs, on constate que les huit dernières années et demie ont été tout aussi catastrophiques les unes que les autres. Leur théorie économique de la percolation qui cède toute la place aux forces du marché, sans que le gouvernement ne se sente le moins responsable de les orienter, a fait ses ravages. Si on songe à la lutte que nous avons engagée contre ce fameux déficit qui a été créé dans une large mesure par l'incurie du gouvernement actuel, il y a tout lieu de s'interroger sur la façon dont ce même gouvernement entend répondre aux besoins d'une société qui est confrontée à une grave récession en partie attribuable à ses politiques.

Il devrait essayer de rebâtir ce pays, de redonner espoir à la population, d'aider les gens à envisager l'avenir avec la conviction que leurs élus se soucient d'eux, sont attentifs à leurs besoins.

[Français]

Les sondages auxquels mon collègue a fait allusion, le député d'Hochelaga—Maisonneuve a dit qu'ils ne coûtent que des sous. Pour moi, 5 millions de dollars, ce ne sont pas des sous, ce sont des sommes impressionnantes.

• (2050)

[Traduction]

Voilà pourquoi j'estime que protéger notre société, conserver notre culture et respecter l'évolution historique du Canada sont des objectifs fondamentaux.

Le Budget de dépenses définit le champ d'activité, la vision et les principes d'un gouvernement en matière de finances. Or, qu'a fait le gouvernement? Une fois de plus, il a pondu un budget qui cherche désespérément à réaliser l'inflation zéro et le déficit zéro. En fait, l'écart est beaucoup plus sérieux, nous sommes à des années-lumière du zéro. Le gouvernement n'est pas respectueux des Canadiens et ne se soucie guère du fait que la plupart d'entre eux ont du mal à joindre les deux bouts. Pendant que les riches s'enrichissent, il appauvrit rapidement une bonne partie de notre société.

Comme je l'ai dit, nous avons été confrontés à la pire récession à survenir depuis les années 30. Notre dette nationale s'élève actuellement à près de 490 milliards de dollars.

La dette accumulée entre l'époque de la Confédération et 1984 était inférieure à 200 milliards de dollars. De 1984 à maintenant, soit en neuf ans, la dette a plus que doublé. Elle dépasse les 450 milliards de dollars. Qui a fait ça? Le gouvernement actuel, qui ne sait même pas comment la gérer. Il a plus que doublé la dette nationale depuis son arrivée au pouvoir.

Quand j'entends parler de ces grands gestionnaires conservateurs qui n'ont pas su faire autrement que de doubler la dette, et qui n'ont certes pas réussi à réduire le déficit, eux qui ont décrété 38 augmentations d'impôt, je suis tentée de leur poser la question suivante: que répondent-ils à tous mes électeurs, et aux leurs aussi, j'en suis certaine, qui veulent savoir où vont toutes ces recettes fiscales?

Nous sommes devenus ceux qui paient le plus d'impôts dans le monde industriel. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'OCDE. Je n'ai pas examiné ces chiffres. Je vous rapporte ce que disent les chiffres et les conclusions qu'en tirent les autres pays du monde. Ces chiffres sont exacts. Ils ont des répercussions concrètes et brutales sur les Canadiens, sur les familles de notre pays et sur un grand nombre de personnes qui connaissent des temps difficiles dans ma circonscription.

Je veux savoir quand le gouvernement va mettre un terme à sa quête obstinée d'un taux d'inflation zéro et va commencer à se soucier des chômeurs qui essaient désespérément de trouver du travail dans une économie qui a été ruinée par des licenciements massifs dans les secteurs privé et public et par des faillites incessantes dans le secteur des petites et moyennes entreprises.

Le budget garde un silence complet sur toute la question de la création d'emplois. Il n'y a pas de programmes de formation qui ont été mis en oeuvre pour les travailleurs, il n'y a aucun mécanisme de transition des anciens emplois aux nouveaux ni aucune formation pour le 1,5 million de chômeurs de notre pays, sans parler des 2,6 millions de Canadiens qui touchent des prestations d'aide sociale. C'est une honte que des milliers de Canadiens aillent grossir leurs rangs toutes les semaines.

Le chômage est très élevé dans ma circonscription, en particulier chez les minorités visibles et chez les jeunes, des gens confrontés tous les jours à la discrimination et qui essaient d'entrer sur un marché du travail qui diminue chaque jour un peu plus à cause de cette récession.

Les crédits

Que contient ce budget pour leur donner de l'espoir, sinon ce principe de temporisation et, comme je l'ai dit, cette théorie de la percolation? Je dirais que dans les files d'attente devant les banques d'alimentation, qui devraient fermer leurs portes au lieu de prendre de l'expansion et d'ouvrir des succursales, rares sont ceux qui mangeront à leur faim avec le genre de politiques que nous avons vu adopter en face. Il y aura peu de nouvelles maisons qui vont se construire et la liste d'attente pour les logements sociaux s'allonge sans cesse. Les personnes handicapées ont aussi de graves problèmes.

Si c'est ainsi que nous allons élaborer le programme de la prospérité, je ne veux pas penser à ce que cela demandera, parce qu'il s'agit en fait d'un programme d'austérité. Pour les millions de chômeurs, des études ont montré que le gouvernement peut réaliser des économies. Nous économiserions 25 millions de dollars pour chaque million de personnes qui travaillent. Par conséquent, si le gouvernement a vraiment de bonnes intentions, je propose qu'il étudie la question, qu'il trouve une solution pour l'avenir et qu'il remette les gens au travail pour qu'ils puissent arrêter de toucher des prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage et montrer, par leur désir de travailler, qu'ils peuvent relancer l'économie. C'est ainsi qu'on peut y parvenir et changer la conjoncture actuelle.

Le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir avec une idée en tête: réduire le rôle de l'État.

Vous n'avez pas besoin de lui écrire ses questions. Croyez-moi, il est ici depuis assez longtemps pour pouvoir écrire lui-même ses questions. Excusez-moi, monsieur le Président, je n'ai pas pu ne pas remarquer le genre de notes qu'on écrit là-bas.

• (2055)

Les Canadiens ne savaient vraiment pas que réduire le rôle de l'État signifiait réduire les avantages qu'ils en recevaient. À cause de l'inaction des conservateurs, les Canadiens ont fortement l'impression que le gouvernement ne travaille pas pour eux et, je dois le dire, ils ont absolument raison.

Le gouvernement n'a aucun plan concret pour favoriser les investissements dans la recherche et le développement, aucune stratégie à long terme de création d'emplois, aucun projet pour ranimer l'économie d'une façon équitable.

Le Parti libéral a des plans très intéressants qui, selon moi, pourraient faire beaucoup pour redonner du travail aux gens. Nous en avons fait part au gouvernement. Nous lui avons souvent offert notre aide, mais il ne veut pas redonner du travail aux Canadiens. C'est honteux!

Les crédits

Plutôt que de se concentrer sur les mesures qui permettraient d'assainir l'économie en améliorant l'infrastructure, par exemple des programmes pour les jeunes, les conservateurs ont réduit le financement du logement social. Ils ont sabré tellement dans tout que c'en est scandaleux.

En fait, en attendant de prendre la parole ce soir, j'ai feuilleté un livre intitulé *How Ottawa Spends*. Il est écrit dans le but de favoriser une attitude plus démocratique au Canada, et est publié annuellement. J'ai en main l'édition 1993-1994. Les chiffres que je cite ne sont donc pas de moi. Ils viennent de cette publication, et sont également repris par le *Toronto Star*. Les auteurs signalent que le gouvernement conservateur a discrètement retiré des milliards de dollars des programmes d'aide sociale et qu'ils s'en sortent sans trop de conséquences sur le plan politique. Là-dessus, je dois admettre qu'ils ont le tour. Ils savent préparer de jolis petits programmes qui paraissent bien même s'ils n'ont que très peu de substance.

Les dépenses de programmes ont été restreintes, gelées ou réduites dans les secteurs du logement social, de l'aide juridique, de l'assurance-chômage, des soins de santé, de l'assurance sociale et de l'éducation postsecondaire, entre autres. C'est ce qu'affirment ces auteurs. Ils disent que les conservateurs de Mulroney ont radicalement modifié certains fondements de la politique sociale moderne du Canada. Ils ont mis fin au programme d'allocations familiales, à l'universalité du programme de sécurité de la vieillesse et aux contributions fédérales à la caisse d'assurance-chômage. C'est ce qu'affirment MM. Michael Print, James Rice et Ken Battle.

Il en résulte un affaiblissement de nos mesures de sécurité sociale et des liens qui unissent notre nation. Je pense que nous paierons très cher pour l'application de ces mesures à très courte vue.

Dans ce fouillis de mesures fiscales et de promesses creuses, nous avons perdu le sens des institutions culturelles et sociales qui nous caractérisaient, en tant que Canadiens. Que pourrait-on trouver d'autre qui soit caractéristique des Canadiens, sur une longue période?

J'aimerais voir ce que le gouvernement a fait dans son budget des dépenses, surtout en ce qui concerne le ministère des Communications et la culture.

Je ne veux pas me répéter sans cesse, mais le gouvernement finira peut-être par comprendre que lorsque je parle de culture, j'entends par là la façon dont nous vivons, quel que soit l'endroit où nous habitons, la langue que nous parlons, la façon dont nous mangeons, la façon

dont nous nous habillons, la façon dont nous allons au travail, la façon dont nous jouons, les jeux auxquels nous jouons, ainsi que les arts visuels, les arts plastiques, la musique, la danse, les chansons, la culture populaire, la culture moderne, les traditions que nous avons, ce qui comprend certainement l'expression du multiculturalisme, la diversité qui compose ce pays, la diversité que l'on retrouve dans la langue française, chez les francophones du Québec et de partout au Canada, ainsi que la diversité que l'on retrouve dans la langue anglaise, chez les anglophones et chez les allophones.

La culture, c'est aussi l'essence même de notre identité nationale et la base de notre souveraineté et de notre fierté nationales. Elle donne un sens à la vie de tous les Canadiens. Elle enrichit le pays du point de vue social, politique et économique.

La mondialisation accrue et les technologies de pointe qui abattent les frontières nationales, créant ce que l'économiste canadien Marshall McLuhan a si bien baptisé le «village global», sont devenues réalité.

Les industries qui fabriquent les messages et les images qui créent l'atmosphère culturelle sur le plan national et international ont pris énormément d'ampleur et d'envergure depuis 50 ans, et peuvent aujourd'hui produire beaucoup plus. Grâce aux nouvelles technologies, aux satellites, aux semi-conducteurs, aux micro-puces, aux fibres optiques et à la numérisation, ces industries avancent à une vitesse étourdissante.

La culture, tout comme l'agriculture et la pêche, est une industrie. Il y a beaucoup d'argent en jeu. Beaucoup d'argent, et le Canada y gagnerait beaucoup si nous pouvions ensemble travailler au succès de cette industrie qui contribue à nous faire connaître dans le monde.

• (2100)

Les industries culturelles prennent de l'expansion, elles fusionnent et adoptent un caractère transnational, elles deviennent une composante importante de l'économie mondiale et ont, sur nos enfants et nos petits-enfants, une influence plus forte que la Première ou la Deuxième Guerre mondiale.

Nous avons déposé aujourd'hui une étude sur les percussions de la violence à la télévision qui montre la grande influence de ce médium, l'importance qu'il a dans nos vies et les nombreuses questions qui peuvent y être abordées.

Pour relever ces défis, nous devons, plus que jamais, nous engager à promouvoir le développement de la culture. En l'absence de tels engagements, le Canada—ce pays

Les crédits

que nous connaissons, que nous aimons et dont nous sommes si fiers—ne survivra pas.

Les gouvernements libéraux précédents ont mis en place un tas de mesures que ce gouvernement s'est systématiquement appliqué à réduire à néant. Les libéraux ont établi en ce qui concerne la radio un règlement en matière de contenu canadien qui, on le sait, a encouragé le développement de l'industrie de la musique pop au Canada.

Le projet de loi C-58 accordait un allègement fiscal aux entreprises qui faisaient de la publicité au Canada—ce qui nous a permis de développer une industrie du périodique. Grâce à ces encouragements fiscaux, à la mise en place du règlement en matière de contenu canadien, à la création de l'Office national du film et de Téléfilm Canada, les libéraux ont encouragé le développement de l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision.

Nous avons créé le Conseil des Arts du Canada, qui réclame désespérément les fonds supplémentaires dont il a besoin pour établir la base propice à la création artistique. Cet organisme a joué un rôle-clé. Il a encouragé la création dans le domaine des arts du spectacle et des arts visuels.

C'est grâce à ses initiatives et à sa clairvoyance, que des cinéastes, des écrivains, des artistes, des dessinateurs—créateurs, des architectes, des musiciens et des comédiens peuvent prétendre aujourd'hui à la renommée internationale. Pourtant, qu'avons-nous fait?

Les conservateurs sont arrivés au pouvoir après 35 années de succès soutenu dans le domaine des arts où le Canada s'est vu décerner toutes sortes de prix et de médailles dans toutes les spécialités artistiques et pendant lesquelles la majorité de nos artistes avaient dû se serrer la ceinture. Ils sont arrivés au pouvoir et n'ont cessé d'imposer des réductions budgétaires. Ils ont procédé à des réductions massives. Ils s'en sont pris surtout aux subventions indirectes qui, durant la majeure partie des années 1980, étaient accordées sous la forme, par exemple, de déductions pour amortissement pour le cinéma et de tarifs postaux préférentiels pour les publications.

Pour vous donner un exemple, la TPS et la réduction des tarifs postaux préférentiels ont privé l'industrie de l'édition de 200 millions de dollars l'an dernier. Un chiffre nettement supérieur aux 19 millions de dollars annoncés l'an dernier par le ministre des Communications dans le cadre du Programme d'aide à l'édition. Quand on tient compte de la perte de ces programmes, les réductions effectuées de 1984 à l'an dernier atteignent les 24 p. 100, alors que les dépenses de défense ont augmenté de 38 p. 100.

Il y a un an, notre comité permanent s'est dit réellement alarmé quand il a appris que l'investissement canadien dans ces industries avait diminué en termes réels.

Nous avons demandé que l'on mette fin à cette tendance. Reconnaisant le potentiel que présentaient ces industries sur le plan de la croissance, de l'identité et de l'image du Canada, nous avons demandé une augmentation de 5 p. 100 par an.

Qu'a fait le gouvernement? Il a continué, dans le budget présenté au mois d'avril, de réduire les fonds et ce, pour trois ans encore, jusqu'en 1997-1998. Il a maintenu la réduction de 10 p. 100 annoncée dans l'exposé économique de décembre en ce qui concerne les subventions et contributions pour les exercices 1993-1994 et 1994-1995.

Non seulement ça, ces réductions vont augmenter. Elles seront portées les années suivantes à 15 et à 20 p. 100 par an. Autrement dit, une réduction de 246 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Je trouve ça honteux.

Le budget s'en prend également à la SRC, amputant son budget de 50 millions de dollars en 1994-1995 et de 100 millions de dollars chaque année par la suite. Les conservateurs n'aiment décidément pas la radiodiffusion publique.

Fait digne de mention, le gouvernement réduit ses dépenses dans le culturel de 10 p. 100 au cours des deux années à venir alors qu'il ne réduit ses dépenses de fonctionnement que de 3 p. 100. Exemple remarquable, la Conférence canadienne des arts souligne que le gouvernement impose au secteur culturel des normes d'austérité qu'il n'est même pas capable de suivre.

Quel ne fut pas mon chagrin d'apprendre dernièrement que le gouvernement continuait à faire des ravages à Radio Canada International, RCI, la voix du Canada en Europe, en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et au Japon. RCI est écouté par environ 10 millions d'auditeurs, dont les Canadiens à l'étranger. Pour nos concitoyens à l'étranger, c'est la voix de leur pays. C'est ce lien, cet outil de promotion d'une grande valeur socio-économique que le gouvernement veut couper.

• (2105)

On vient de transférer RCI, qui relevait du ministère des Affaires extérieures, qui au moins choisissait les langues dans lesquelles cette station diffusait. En 1990, le financement de RCI a entièrement été pris en charge par le ministère qui y attribuait 13 millions de dollars au poste des subventions et contributions. Par conséquent, le budget de RCI sera amputé de 10 p. 100 en 1993, en 1994 et en 1995; de 15 p. 100 en 1995-1996, et ensuite, de 20 p. 100 par an. Avec un budget annuel de moins de 13 millions de dollars, ces compressions sont un arrêt de mort pour Radio Canada International.

Nous en faisons moins que la Hollande et moins que la Finlande. Bonté divine! N'avons-nous donc aucune fierté? N'est-il pas important de rester en contact avec les Canadiens qui travaillent à l'étranger et nos soldats

Les crédits

stationnés un peu partout dans le monde? Je suppose que non.

Le député calculateur et sans cœur n'en a que faire. On fusionne le Conseil des Arts du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines. On fait disparaître le Conseil des Arts du Canada si essentiel à la vitalité, à la croissance et au développement d'un réservoir de talents canadiens.

En passant, le coût du déménagement, de la renégociation du bail, de la mise en place d'un nouveau système informatique et de la négociation de nouveaux contrats de travail, qui ne devait pas être très élevé, se chiffre à plus de 9,2 millions de dollars, soit plus de 500 000 dollars par an pour cette mesure d'économie qu'est soit-disant la fusion du Conseil des Arts du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines. C'est un mariage dont ils ne voulaient pas. Ils étaient en train de divorcer mais les conservateurs les forcent à se remarier. Dieu merci, le Sénat propose un amendement qui remettra peut-être de l'ordre dans tout ça. Le gouvernement risque d'être obligé de faire marche arrière.

Je termine. J'ai encore beaucoup à dire mais, monsieur le Président, vous me signalez que c'est la fin. C'est certainement la fin pour beaucoup d'entre nous ici sur les banquettes ministérielles. Les Canadiens espèrent que c'est la fin. Nous pouvons dire adieu aux ministériels, comme M^{me} Denis s'adressant au premier ministre lorsqu'il a essayé de réduire la pension de vieillesse: «Bye-bye, Charlie Brown, adieu, mes amis.» C'est la fin de ce gouvernement j'espère et le plus tôt sera le mieux.

[Français]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je vais faire des commentaires assez brefs parce qu'il y a d'autres députés qui se sont levés pour poser des questions à la députée de Mont-Royal.

Au tout début, j'aimerais dire à la députée de Mont-Royal que ma circonscription, c'est la circonscription de Manicouagan, sur la rive nord du Saint-Laurent, à l'est de Baie-Comeau et le territoire de ma circonscription s'étend jusqu'à Blanc-Sablon, incluant les villes de Fermont, Schefferville et les villages inuit de la baie d'Ungava. La population de la circonscription de Manicouagan est une population de travailleurs et de travailleuses qui oeuvrent dans les mines de minerai de fer et qui font de l'exploitation forestière. Ce sont aussi des pêcheurs et des gens qui travaillent tous les jours pour gagner leur vie et qui paient des taxes importantes au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada. Donc, je pense que la députée de Mont-Royal aurait peut-être avantage à connaître une circonscription comme la mienne, com-

posée de gens qui travaillent à la sueur de leur front pour payer des taxes et supporter des programmes que le gouvernement fédéral s'est donnés.

J'aimerais revenir sur un commentaire de la députée de Mont-Royal qui a dit qu'entre le début de la Confédération, soit 1867 et l'année 1984, le déficit du gouvernement du Canada était de 200 milliards de dollars. J'aimerais lui demander et je vais lui donner l'opportunité de répondre ensuite car j'ai une autre question à lui poser, mais j'aimerais lui demander quel était le déficit accumulé du gouvernement du Canada en 1980 et quel était ce chiffre en 1984, au moment où son parti a perdu le pouvoir et c'est nous, les Conservateurs, qui sommes arrivés ici? Je vais lui donner la chance de répondre à cette question-là dans quelques instants.

J'aimerais lui faire remarquer aussi qu'au moment de la prise du pouvoir par les Conservateurs en 1984, le Compte courant du gouvernement du Canada était en déficit de 16 milliards. Ceci signifie que les Libéraux empruntaient chaque année 16 milliards pour payer l'épicerie. J'aimerais lui faire remarquer qu'en 1989-1990, le Compte courant du gouvernement fédéral, qui est la différence entre les entrées d'argent par les taxes, les douanes, les impôts sur les profits des entreprises et les dépenses, ce même Compte courant, qui était de 16 milliards en déficit à l'automne de 1984, à la fin de l'année financière 1984-1985, était, en 1989-1990, en surplus d'une dizaine de milliards de dollars. Donc, entre 1984-1985 et 1989-1990, notre gouvernement a pris le compte courant du gouvernement qui était en déficit de 16 milliards de dollars et est arrivé avec un surplus d'opération en 1989-1990 d'au-delà de 10 milliards de dollars. Cela a monté jusqu'à 14 milliards de dollars et je peux vous dire qu'à la fin de l'exercice financier 1992-1993, même en temps de récession, le compte courant du gouvernement est encore à 9 milliards de surplus, ce qui veut dire que depuis 1989-1990, ce gouvernement a géré le Canada dans le noir, non pas dans le rouge, comme les Libéraux le faisaient en 1984-1985 quand nous avons pris le pouvoir.

• (2110)

Je vais terminer en adressant une deuxième question à la députée de Mont-Royal. Je lui demanderais de se rappeler, qu'en 1976, 1977 ou 1978, peut-être peu de temps avant qu'elle n'arrive ici, mais à tous le moins au moment où elle y est arrivée, j'en suis sûr, le parti politique dont elle fait partie, qui formait le gouvernement à ce moment-là, a mis en place une politique de contrôle des prix, des profits et des dépenses pour essayer de contrer l'inflation qui était galopante à ce moment-là. Finalement, cela n'a pas marché. J'aimerais lui poser ma deuxième question et lui demander quel type de politique

Les crédits

son gouvernement a mis en place à ce moment-là pour contrôler l'inflation? Elle et ses collègues se plaignent de la politique des taux d'intérêt du gouvernement pour en arriver à une inflation plus basse, mais qu'est-ce que son gouvernement a fait en 1979 pour essayer de contrer l'inflation et contrôler l'augmentation de l'inflation?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je vais répondre, ne vous inquiétez pas. J'ai pris note de vos remarques et je peux vous assurer que je vais vous répondre en temps et lieu.

Premièrement et à prime abord, je connais le député de Manicouagan. Vous êtes venu au Comité de la culture et vous êtes venu mêler les cartes du projet de loi C-62. Je me rappelle très bien d'où vous venez, vos intérêts et je n'oublierai jamais ce que vous avez fait non plus.

Mais au sujet de Manicouagan, je vous dirai que j'y ai déjà voyagé et je connais Manicouagan assez bien. Ma nièce travaille à Blanc-Sablon depuis quatre ans; elle est maîtresse d'école. C'est très beau chez vous. Je suis déjà allée à la pêche là-bas et j'ai bien apprécié les gens du coin. Je connais un peu les Cris et leur leader qui vivent là-bas, de même que certaines femmes.

Au sujet de vos questions sur l'inflation et ce qu'on a fait entre 1976 et 1978, je peux vous dire qu'on a créé des jobs. Vous connaissez les jobs, jobs, jobs. C'est nous, les Libéraux, qui avons créé des jobs. Non seulement on a créé des jobs, mais allez demander à M. et M^{me} Tout-le-Monde s'ils vivaient mieux dans les années 1960 à 1970, 1970 à 1980, qu'ils vivent maintenant. Est-ce qu'il y avait moins d'argent qui sortait de leurs poches à ce moment-là que maintenant?

Je dois vous dire qu'ils se sentaient bien mieux à ce moment-là, et même pendant la période de récession de 1981 et 1982, où on a eu une récession mondiale, tandis que nous, à ce moment-ci, on a une récession créée par les politiques de ce gouvernement et cela fait toute la différence.

[Traduction]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je voudrais féliciter la députée pour son discours tout à fait passionné sur un sujet extrêmement important. Étant donné que je m'intéresse de près, comme elle le sait, au multiculturalisme, je vais lui demander de se pencher quelque peu sur cette question et sur la culture canadienne en général.

Nous savons que dans le cadre de notre culture, nous respectons la diversité. Cependant, quel que soit notre groupe ethnique ou notre groupe linguistique ou encore la région du pays dont nous venons, je crois que nous devrions tous quand même avoir un lien qui nous unit, à savoir le Canada, qui est plus grand que l'ensemble de

toutes ses parties. Il est très difficile de décrire ce que c'est.

Je me demandais si elle voudrait essayer de nous dire si, oui ou non, le Canada a une culture distincte et en quoi elle consiste, et de nous préciser également les mesures que nous pourrions prendre pour promouvoir de façon plus efficace une culture canadienne distincte.

• (2115)

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'ai visité la circonscription de ma collègue de Vancouver-Est et j'ai eu beaucoup de plaisir dans cette région. Nous nous sommes beaucoup amusées ensemble. C'est là une question sur laquelle nous devrions nous pencher pendant des heures, car elle a de nombreux aspects.

Si l'on mettait entre les mains de Canadiens les moyens de distribution et de commercialisation voulus, on pourrait faire beaucoup mieux connaître nos artistes et créer ainsi des vedettes, un art dans lequel les Américains excellent.

On sait que sur nos écrans, que ce soit à la télévision ou au cinéma, ou encore dans les clubs vidéo, il y a moins de 5 p. 100 de contenu canadien, et pourtant, nous avons plus de talent par pouce carré au Canada que dans pratiquement tous les autres pays du monde.

Je suppose que du fait de la nature régionale de notre pays, nous sommes parvenus à une expression culturelle extraordinaire qui nous est propre. Elle ne remonte pas à suffisamment longtemps pour qu'on puisse dire qu'elle a résisté au passage du temps.

C'est certainement le cas en ce qui concerne nos écrivains qui remportent des prix dans le monde entier pour leurs oeuvres en français ou en anglais. C'est également vrai dans le domaine de la chanson et de la danse. Bien entendu, du côté français, nous pouvons compter des oeuvres extraordinaires qui se sont taillées une réputation mondiale.

Il est difficile de dire que notre culture est purement canadienne, car elle est un amalgame des régions dans lesquelles nous vivons. Le Canada est un pays très régionalisé également. Qu'ils appartiennent à une minorité visible ou qu'ils soient blancs, les Canadiens ont des origines diverses, ce qui fait qu'on retrouve au Canada toutes les nuances possibles et un mode d'expression qui reflète une sensibilité et une tendresse propres au Canada.

Cette différence s'exprime dans les chansons, dans la musique et dans les écrits. L'immense étendue de notre territoire, notre Grand Nord, notre climat rigoureux et le reste, sont tous des facteurs qui jouent. Vous m'entraînez maintenant dans un discours théorique et je ne veux pas le faire en ce moment.

Les crédits

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, immédiatement avant d'arriver à la Chambre pour participer au débat, j'ai reçu un appel téléphonique de Patrick Lyons, de l'Association des anciens de Woodsworth College, à l'Université de Toronto; il s'adressait aux anciens élèves pour recueillir des fonds car, a-t-il dit, le financement de cette année a été le plus bas depuis 10 ans à l'Université de Toronto.

Je voulais demander à la députée si les institutions d'enseignement postsecondaire du Québec sont confrontées au même problème, c'est-à-dire la baisse des paiements de transfert du gouvernement fédéral aux institutions postsecondaires? Quelles seront les conséquences de ces mesures pour la génération de Canadiens de demain?

Mme Finestone: Monsieur le Président, les paiements de transfert ont été réduits partout au pays; il est bien évident que les diminutions ont touché aussi le domaine de l'enseignement postsecondaire dans toutes les régions du pays.

Les conséquences se feront sentir dans un contexte de développement et de croissance économiques mondiaux où la connaissance de la technologie, l'excellence et la valeur ajoutée prédomineront. Si nous ne pouvons offrir maintenant à nos étudiants la possibilité de développer leurs aptitudes intellectuelles afin de devenir de plus en plus compétitifs, nous ne nous rendons pas service. Voilà ce que le gouvernement a fait: il a rendu un très mauvais service aux Canadiens.

M. John Manley (Ottawa—Sud): Monsieur le Président, je serai très bref. Je veux simplement faire remarquer à ma collègue qui s'inquiète des compressions budgétaires et qui cherchera sans doute à déterminer où l'on pourrait couper encore, que j'ai des suggestions à faire au ministère des Communications qui lui plairont peut-être.

Est-elle d'avis que le gouvernement, qui parle de réduire le déficit, a été bien avisé de consacrer 30 000 \$ à une enquête d'opinion publique entreprise pour le compte du ministère des Communications qui voulait déterminer les principaux indicateurs d'évaluation de l'impact économique des infractions à la loi sur les droits d'auteur?

Que pense-t-elle des enquêtes sur certaines émissions, par exemple une étude des réactions des spectateurs du film *Nurses*; d'une étude sur les vidéocassettes préenregistrées dans le domaine des services sociaux et de la santé au Québec; d'une étude sur l'achat et l'utilisation de vidéocassettes préenregistrées dans le milieu de l'enseignement francophone en Ontario? Est-ce une bonne façon de dépenser nos maigres ressources destinées à la culture et aux communications?

• (2120)

Mme Finestone: Non, bien sûr que non. Je remercie mon collègue de tous ces renseignements qu'il nous apporte sur le gouvernement qui se prétend compétent, prudent et bienveillant; je le remercie de nous montrer que nous n'avons pas reçu grand-chose pour cette somme de 5 millions de dollars.

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, il y aura bientôt neuf ans que j'ai l'honneur et le privilège de représenter mes électeurs à la Chambre des communes. Je suis encore étonné lorsque j'entends les propos que tient l'opposition officielle.

Sauf tout le respect que je lui dois, puisque nous nous respectons tous à la Chambre, je suis étonné d'entendre ma collègue parler de réduction des dépenses et de la dette gouvernementales, alors que le Parti libéral a accumulé une dette de 200 milliards de dollars jusqu'en 1984 puisqu'il n'y avait aucune dette nationale lorsqu'il est arrivé au pouvoir.

Et ma collègue ose traiter les conservateurs de mesquins parce qu'ils tentent de contrôler la dette! Je comprends ce que ressentent mes électeurs lorsqu'ils voient les partis politiques se contredire à la Chambre, mais c'est autre chose que d'induire les gens en erreur au sujet des réductions imposées dans le domaine de la culture ou des communications.

En 1984, nous avons hérité d'une dette de 200 milliards de dollars. Si nous n'avions pas eu à payer seulement l'intérêt accumulé sur la dette, nous disposerions aujourd'hui d'un excédent de 40 à 50 milliards de dollars, avec lequel nous pourrions répondre aux besoins de tous ces groupes d'intérêts et ministères dont la députée a parlé.

La députée a déclaré que la dette était de 200 milliards et que nous l'avons doublée. Si je me souviens bien, le déficit annuel laissé par le Parti libéral en 1984 était de presque 40 milliards. Nous avons seulement essayé de continuer de payer l'intérêt sur les sommes gaspillées par le gouvernement précédent. Si mes calculs sont exacts, et ils le sont souvent, si les libéraux étaient restés au pouvoir avec leurs programmes et leurs mesures, notre dette nationale dépasserait aujourd'hui 700 milliards, et c'est là une estimation très modeste.

Au sujet des dépenses gouvernementales, la députée a déclaré que la politique libérale avant 1984 consistait à créer des emplois. Cette politique a fait merveille dans ma circonscription, avec ce qu'on a appelé le projet national de tables de pique-nique. Les participants travaillaient pendant dix semaines à construire des tables de pique-nique ou à débroussailler. Les jeunes hommes et les jeunes femmes qui participaient à ces projets ne

recevaient aucune formation professionnelle ni information sur leur emploi et ne travaillaient que les dix semaines réglementaires. Pour se montrer à la page, le gouvernement a dilapidé 200 milliards de dollars et nous n'avons rien obtenu en retour qu'un projet ponctuel de création d'emplois.

Nous avons essayé de réduire nos dépenses depuis 1984, et nous y sommes parvenus. Comme le disait le député de Manicouagan, nous avons réduit les dépenses et avons obtenu un excédent de fonctionnement.

Les Canadiens se sont rendu compte en 1984 qu'on ne pouvait plus acheter des votes en lançant l'argent par les fenêtres, en faisant de fausses promesses, et qu'il fallait se mettre à l'heure des restrictions budgétaires. C'est ce que nous avons entrepris de faire en 1984 et nous continuons dans cette voie.

Le gouvernement tente, d'abord par le Budget des dépenses principal, puis par le budget de mon collègue le ministre des Finances, d'atteindre deux objectifs, deux défis importants pour les Canadiens, soit réduire les dépenses et effectuer une réforme.

• (2125)

Au cours de la période qui a suivi les élections de 1984, il a été très difficile pour le gouvernement progressiste conservateur d'annoncer qu'il devait imposer des restrictions. C'était une décision très difficile et impopulaire. L'ancienne taxe sur les ventes des fabricants était cachée, de sorte qu'on ne savait pas ce qu'on payait. Nous avons institué la taxe sur les produits et services, une taxe très impopulaire, mais transparente.

Aujourd'hui, nous, les ministériels, avons écouté avec grand intérêt les députés de l'opposition officielle expliquer leur politique fiscale. À un moment donné, le chef du Parti libéral a déclaré qu'ils élimineraient la TPS. Une autre fois, il a dit qu'ils l'étudieraient pendant deux ans. Puis, quelqu'un a soutenu que cette taxe devrait peut-être être cachée.

Or, s'ils ont été battus en 1984, c'est en partie parce que la taxe était cachée et que les Canadiens voulaient savoir ce qu'ils payaient au juste. Enfin, ils ont dévoilé leur dernière proposition ou la dernière partie de leur programme en disant qu'ils confieraient la question à un comité multipartite. Ils ont formé le gouvernement pendant la majeure partie de l'existence du Canada, qui a plus de 126 ans, et pendant tout ce temps, ils n'ont fait qu'à leur tête. Pour quelle raison les Canadiens accepteraient-ils de croire qu'ils écouteront quelqu'un d'autre?

Nous avons donc continué à appliquer des restrictions, car le problème était de taille pour tous les Canadiens.

Les crédits

Depuis huit ans, le gouvernement a privatisé ou dissous 20 sociétés d'État, il a fusionné ou regroupé 40 autres organismes gouvernementaux. C'est une performance remarquable que nous nous efforçons toujours d'améliorer. Cependant, le gouvernement n'insiste pas sur ses succès passés. Il préfère préparer l'avenir.

En 1992, la Chambre a adopté la Loi portant compression des dépenses du gouvernement, qui est une mesure qui limite sensiblement les dépenses de programmes pour les cinq prochaines années. Je vous assure que les plans de dépense énoncés dans le Budget des dépenses principal sont bien en deçà des limites prévues dans la loi. En fait, mon collègue, le ministre des Finances, a annoncé que ces limites seront encore abaissées afin d'être conformes à l'objectif de réduction fixé dans le dernier budget.

Les Canadiens répètent sans cesse qu'ils veulent que le gouvernement réduise ses dépenses et qu'ils en veulent plus pour leur argent. C'est ce que nous faisons. Nous avons répondu en proposant un total de 30 milliards de dollars de compressions des dépenses dans le dernier budget, soit une réduction de 1,2 milliard de dollars du coût du gouvernement en 1997-1998. Nous l'avons fait parce que les Canadiens nous l'ont demandé. Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, ce sont des mesures impopulaires et difficiles à prendre. Mais nous devons veiller à ce que les Canadiens en aient pour leur argent.

Pour maintenir ces efforts de réduction des dépenses, le premier ministre a créé le programme appelé Fonction publique 2000. Les députés des deux côtés de cette enceinte en conviendront, il arrive souvent que les fonctionnaires ne soient pas en bons termes avec les politiques, et vice versa. Les fonctionnaires font leur part. Ils se rendent compte qu'ils sont payés par les contribuables et qu'ils doivent comme tout le monde être plus productifs. Ils mettent en oeuvre des idées nouvelles et tirent un meilleur parti de ressources limitées pour le bien de tous les Canadiens.

Le gouvernement s'efforce aussi d'enlever les obstacles qui empêchent les Canadiens de traiter facilement avec les fonctionnaires.

[Français]

Nous avons en français une expression, un «guichet unique».

[Traduction]

La formule du guichet unique permettrait la prestation de plusieurs services en même temps. C'est une idée innovatrice qui serait moins coûteuse pour les Canadiens ayant besoin à la fois de services et de renseignements. Les fonctionnaires travaillent plus fort pour établir un climat davantage axé sur le client afin de mieux servir les

Les crédits

Canadiens. Notre gouvernement est déterminé à faire fonctionner le système avec des moyens limités.

Nous avons hypothéqué l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Cela ne peut pas continuer. Il faut faire plus avec des recettes fiscales moindres, et la grande majorité le savent.

• (2130)

Dans sa conclusion, la députée a de nouveau parlé de coupes dans plusieurs ministères. Il faut faire des choix. Tous les Canadiens et les gouvernements doivent prendre des décisions sur ce que nous pouvons nous permettre, sur ce que nous pouvons nous payer ou non. Je suis fermement convaincu que tous les Canadiens veulent faire leur part. Tous veulent contribuer à leur manière: physiquement, intellectuellement, financièrement. Il faudrait que tous les Canadiens soient obligés de contribuer au bien-être de leur société.

Aucun député ne peut nier que le gouvernement ait eu le courage de ses convictions et ait imperturbablement tenu le cap sur la responsabilité financière. Nous sommes un gouvernement qui vit selon ses moyens et, de la sorte, nous garantissons l'avenir de tous les Canadiens.

Les réductions budgétaires qu'on observe dans le Budget principal des dépenses aujourd'hui à l'étude ne sont qu'une des nombreuses mesures qui ont été prises pour assurer des lendemains plus prospères et veiller à ce que les générations futures n'aient pas à payer nos dettes.

Nous avons été passionnés de réforme et, bien des fois, nous nous sommes fait reprocher de ne pas aller assez loin. Il est très difficile de faire des coupes radicales sans toucher un secteur ou l'autre de notre société.

Au début des années 80, il y a eu une horrible récession. À la fin des années 70, je bâtissais ma maison; les taux d'intérêt et mon taux hypothécaire étaient de 22,75 p. 100. L'excuse du gouvernement, à l'époque? C'était une dure récession et les taux d'intérêt élevés s'imposaient. Comme tous les autres Canadiens, j'ai payé le prix. Nous avons emprunté de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à un taux de 22,75 p. 100.

Nous venons juste de sortir d'une récession très difficile, très longue et très grave. Les Canadiens qui se tiennent informés des mesures que prend le gouvernement progressiste-conservateur savent qu'après deux ans d'une dure récession mondiale, nos taux d'intérêt sont de 6 p. 100 environ. Un député impartial doit reconnaître que

le gouvernement y est pour quelque chose. Au sortir de la précédente récession, qui n'a pas été jugée aussi grave que la récession dont nous sortons à peine, les taux d'intérêt étaient de 22,75 p. 100. Nos politiques doivent y être pour quelque chose.

Une famille qui effectue des versements hypothécaires de 500 \$ en bénéficiant de taux d'intérêt inférieurs de 10, 12 ou 14 points à ce qu'ils étaient sous les libéraux au sortir d'une légère récession économise plus de 50 \$ par mois. Je profite de l'occasion pour féliciter le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances pour notre politique financière éclairée.

Pendant notre débat, les Canadiens ont peut-être de la difficulté à faire la part des choses. Qu'ils sachent que notre parti a la politique financière qu'il faut et la volonté politique d'agir sur la scène financière. Nous l'avons démontré dans le passé et nous continuerons sur notre lancée. Aux prochaines élections, les Canadiens ne donneront pas leur faveur aux partis qui n'ont pas de programmes ou qui font des promesses en l'air.

Les Canadiens nous ont posé un défi, nous l'avons relevé. Avec le budget des dépenses présenté aujourd'hui, le gouvernement fera plus avec moins. De plus, nous restons aussi déterminés à prendre les dépenses en mains, à éliminer le gaspillage et à limiter les dépenses gouvernementales.

Le budget des dépenses présenté démontre que le gouvernement maintient la tradition de saine administration des finances publiques qu'il a établie depuis longtemps. Dans notre marche vers l'an 2000, nous avons jeté les bases nécessaires pour rendre le Canada meilleur, plus sûr et plus riche et nous renforcerons ces bases.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Je serai bref, monsieur le Président. C'est avec plaisir que j'ai écouté les observations du député. Je n'ai qu'une question à lui poser au sujet du présent budget des dépenses de Forêts Canada. J'ai siégé au Comité des forêts avec mon collègue porte-parole en matière forestière et je sais que l'avenir de nos forêts le préoccupe.

• (2135)

Étant donné que le budget des dépenses fait ressortir quelques-uns des traits marquants de Forêts Canada pour les différentes parties du Canada, y compris la Colombie-Britannique et le Québec, et que les accords forestiers ont énormément accompli dans ma province et dans celle du député, je voudrais poser une question au député, car je sais que le fait que ces accords ne seront

pas reconduits, comme l'a annoncé le gouvernement, l'inquiète sans doute.

Je sais que le député s'inquiète pour les localités de notre pays qui dépendent de l'exploitation forestière, des mines et d'autres industries de ressources et je me demande s'il pourrait nous donner une idée de l'orientation que nous prenons à cet égard. Je peux me tromper, mais j'ai l'impression que, avant même les prochaines élections, nous aurons un nouveau ministre des Forêts ou nous assisterons peut-être à la suppression de ce ministère. Je me demande si le député sait quelque chose à cet égard et je voudrais savoir ce qu'il pense de l'expiration et de la possible suppression des accords forestiers.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, mon collègue me pose une question au sujet des programmes forestiers qui sont en place, notamment en Colombie-Britannique et au Québec. Comme on l'a mentionné à la Conférence des premiers ministres, l'un des problèmes vient de ce que les programmes se chevauchent.

Il a été proposé, et je crois que cette suggestion a été généralement bien accueillie, de supprimer le chevauchement des pouvoirs entre les ministères. À long terme, il serait préférable qu'il y ait un partage de ces pouvoirs, de manière que les provinces sachent ce qu'elles font, ce dont elles sont responsables, et que le gouvernement fédéral sache ce qu'il fait. Nous n'avons pas besoin de deux structures gouvernementales.

Comme mon collègue le sait—et je me sens plus à l'aise de parler de la province de Québec—le ministre des Forêts du Québec, l'honorable Albert Côté, a demandé depuis un certain temps déjà que la province ait des pouvoirs exclusifs dans le domaine de la foresterie. C'est une solution, mais elle n'est pas parfaite, car il doit y avoir une période de transition.

Je dois dire à mon collègue que la situation est difficile en raison des compressions dans les différents ministères. La seule façon d'en arriver à une solution, c'est évidemment d'augmenter les impôts et de réduire les dépenses gouvernementales. Le fardeau fiscal des contribuables est cependant déjà assez élevé. Les compressions que nous pouvons faire sont par ailleurs limitées. On a demandé au secteur forestier d'absorber des compressions de 10 p. 100, comme les autres ministères.

La situation est difficile, mais je crois que la collaboration entre les provinces, le gouvernement fédéral et le secteur forestier de nos provinces nous permettra de

Les crédits

trouver une solution. Comme je l'ai dit plus tôt, nous devons apprendre à faire plus avec moins d'argent.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai écouté le député et je l'ai entendu dire que le gouvernement est déterminé à vivre selon ses moyens. Je suis sûr de l'avoir entendu dire cela.

Je sais que le député votera ce soir en faveur du budget des dépenses et d'un programme financier gouvernemental qui prévoit un déficit de quelque 38 milliards de dollars. Ce n'est pas ce que j'appelle vivre selon ses moyens. Je dois reconnaître que le gouvernement et le Parlement n'ont pas réussi à vivre selon leurs moyens depuis bien des années.

Cela dit, j'aimerais que le député m'explique ce qu'il pense de l'observation suivante. L'une des principales fonctions de notre institution, c'est d'autoriser des crédits et d'approuver chaque dollar qui est dépensé par le gouvernement. Nous autorisons les impôts et les dépenses. C'est ce qu'on appelle le processus budgétaire.

• (2140)

Chaque année, les budgets des dépenses sont présentés à la Chambre et ils sont renvoyés à des comités qui sont censés les examiner et faire des observations à ce sujet. Corrigez-moi si je me trompe, mais je crois que pas un comité de la Chambre n'a terminé son examen du budget des dépenses et n'en a fait rapport à la Chambre en cette année cruciale.

En guise de préambule à la question que je veux poser au député, je dirai que notre parti a proposé certaines réformes pour aider la Chambre à mieux s'acquitter de ses fonctions au regard du budget des dépenses. Peut-il nous dire ce que lui, à titre de simple député, ou son gouvernement ont fait ou feront pour procéder à une réforme de notre institution et permettre au Parlement d'affecter des crédits et d'autoriser les dépenses gouvernementales?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je reviens à ce que j'ai dit précédemment. J'ai signalé que nous avons suivi la Loi sur le contrôle des dépenses, une des lois que nous avons adoptées pour assurer un contrôle effectif à ce chapitre.

À propos des observations de mon collègue au sujet des comités et du budget des dépenses, je crois que tout le monde sait qu'à la suite de la réforme réalisée par le gouvernement, les comités ont maintenant beaucoup plus de pouvoirs.

Les crédits

Je ne suis pas en mesure de parler au nom de tous les comités, mais tous ont la possibilité de se pencher sur le budget des dépenses. Par ailleurs, ils peuvent faire comparaître qui bon leur semble et examiner toutes les mesures législatives qui les intéressent.

Quant aux crédits que nous adopterons ce soir à la Chambre, ce soir, mon collègue devrait se rendre à l'évidence que trois partis officiels sont représentés au sein de tous les comités et que si un député—qu'il s'agisse d'un ministériel ou, comme c'est plus souvent le cas, d'un député de l'opposition—emploie des moyens dilatoires en comité, il va de soi que le temps manque.

J'ignore si cette réponse satisfait mon collègue, mais le fait est que le chiffre des dépenses étant ce qu'il est, c'est-à-dire astronomique, il est très difficile de justifier les 480 \$ dont son collègue a parlé cet après-midi. Scruter chaque élément de dépense tient de l'impossible.

Je suis persuadé que la réforme des comités et du secteur public que le gouvernement a entreprise partait d'un bon sentiment. Nous nous apprêtons à former le prochain gouvernement et nous saurons alors, comme toujours d'ailleurs, faire preuve de plus en plus d'indépendance et accorder à tous les députés plus de pouvoirs pour leur permettre d'examiner la façon dont nous gérons l'argent des contribuables.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je suis sûr que le député était là quand le premier ministre actuel a été élu en 1983 chef du Parti conservateur. Le chef a alors annoncé qu'il pourrait réduire le déficit à environ trois milliards de dollars d'ici 1993. En fait, en 1990, le déficit était dix fois plus élevé que cette prévision et avait atteint la coquette somme de 30,5 milliards de dollars.

Le député était au caucus. Il appuyait le chef. Que s'est-il passé? Pourquoi n'a-t-il pas insisté au caucus pour que son chef tienne la promesse qu'il avait faite pendant la course à la direction?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, j'étais effectivement au congrès en 1983 et, si Dieu le veut, je serai aussi à celui de 1993. Il ne serait pas loyal, je pense, de dire que j'appuie à la Chambre, mais nous savons que la province de Québec est célèbre pour avoir produit de grands hommes d'État.

Quand on prend les rênes du pouvoir, on donne souvent comme excuse que les livres ne sont pas les mêmes. Nous avons adopté davantage de restrictions budgétaires de ce côté-ci de la Chambre que l'ancien gouvernement libéral ne l'a fait depuis la Confédération.

Mon collègue parle de trois milliards de dollars, nous avons réduit les dépenses du gouvernement et supprimé les dépenses inutiles. Nous avons pris des initiatives dans le domaine de la création d'emplois et de la formation professionnelle, ce qu'on n'avait jamais vu auparavant. Nous avons traversé une récession mondiale avec un déficit de 30,5 milliards de dollars, alors que les libéraux ont connu des années d'expansion avec un déficit de 40 milliards de dollars.

• (2145)

Nous avons connu la pire récession depuis les années 30. Nous nous en sommes sortis avec des taux d'intérêt de 6 p. 100. Les libéraux ont traversé une légère récession et ils avaient des taux d'intérêt de 22,75 p. 100. Voilà qui révèle une politique financière extrêmement saine!

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je vais être Charestable, je veux dire charitable, et lui poser une brève question.

En 1975, la dernière fois où le budget du Canada n'était pas déficitaire, la dette était de 55,8 milliards. En 1993, elle se situe à 458 milliards. Est-ce que le député pourrait nous donner les noms des deux partis politiques qui ont été au pouvoir entre 1975 et 1993?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, le Nouveau Parti démocratique n'était pas l'un deux. Il a eu sa chance en Ontario et, Dieu merci, nous avons pu constater ce qu'il a su faire en trois brèves années.

Comme je l'ai dit plus tôt, malgré la dette accumulée de 200 milliards dont nous avons hérité en 1984 et les intérêts qu'il fallait payer, nous avons pu ramener le déficit annuel à quelque 30 milliards. Si les libéraux étaient restés au pouvoir, nous aurions aujourd'hui une dette de plus de 700 milliards.

Le budget de fonctionnement du gouvernement affiche un excédent de 9,7 milliards, une chose qui ne s'est jamais vue sous les libéraux qui n'avaient hérité d'aucun déficit et qui ont gaspillé 200 milliards. Encore dix ans de gouvernement conservateur et de bonne politique financière, et tout sera rentré dans l'ordre.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots dans ce débat. Il nous reste assez de temps d'ici 22 heures pour que mon ami d'Okanagan—Shuswap prenne aussi la parole, si vous le voulez bien.

Je crois que le problème du déficit est maintenant très grave dans notre pays. Commençons par examiner certains faits élémentaires. En 1975, il y a seulement 18 ans, la dette nationale se chiffrait à environ 55,8 milliards de dollars, et les intérêts annuels à payer sur cette dette s'élevaient à 3,9 milliards. Dix-huit ans plus tard, après neuf ans de gouvernement conservateur et neuf ans de

gouvernement libéral, la dette nationale a grimpé de 55,8 milliards à 458 milliards. En 18 petites années, elle a atteint 458 milliards. Les intérêts annuels ne sont plus de 3,9 millions, mais de 39,5 milliards. C'est dix fois plus qu'il y a 18 ans.

Il y a deux ou trois grandes raisons qui expliquent pourquoi les gouvernements libéraux et conservateurs ont fait grimper cette dette. La dette augmente parce que, depuis bon nombre d'années, nous n'avons plus de politique adéquate en matière de création d'emplois. Nous devrions mettre toute notre énergie et toute notre imagination à créer des emplois à long terme pour les Canadiens. Le meilleur moyen de rembourser la dette est de faire en sorte que les citoyens travaillent.

Deuxièmement, depuis quatre ou cinq ans, et surtout entre 1988 et 1991, nous avons maintenu des taux d'intérêt élevés. Le taux d'escompte est beaucoup plus élevé qu'il le devrait au Canada, et c'est le cas aussi des taux d'intérêt à court terme. C'est cela qui nous fait payer des milliards et des milliards de plus en intérêts sur notre dette nationale. Cette dette est plus élevée à cause de notre politique des taux d'intérêt élevés.

Il est arrivé que notre taux d'escompte soit supérieur de 5 p. 100 à celui des États-Unis. Quand cela se produit, l'économie ralentit, ce qui engendre plus de chômage. Dans tout le pays, le service de la dette nationale, des dettes municipales et provinciales, des dettes des particuliers et de celles des entreprises, est plus lourd.

C'est notamment pour ces deux raisons que nous enregistrons aujourd'hui une dette nationale qui est beaucoup plus élevée qu'elle ne devrait l'être. Par l'importance de sa dette nationale, le Canada vient au deuxième rang des pays du G-7 et presque en tête des pays de l'OCDE. C'est ce que nous lègue le gouvernement conservateur. C'est ce qu'il nous lègue après neuf longues et misérables années au pouvoir.

Si notre dette est aussi écrasante, cela tient notamment au fait que notre régime fiscal est très injuste. Les riches ont droit à de nombreux allègements fiscaux pour les fiducies familiales. Les grandes sociétés profitent, elles aussi, d'importantes échappatoires. Une exemption a été prévue pour les gains en capital réalisés à l'extérieur de l'exploitation agricole familiale, pour la résidence et pour les petites entreprises. Des exemptions ont été prévues pour les frais de représentation. Les exemptions sont très nombreuses. En ce qui concerne les recettes,

nous percevons moins d'argent que nous le pourrions à cause des allègements fiscaux accordés aux riches.

• (2150)

En même temps, nous avons donné des cadeaux aux riches. Dans le dernier budget qui a été déposé il y a seulement un mois environ, il est prévu d'accorder quelque 3,3 milliards de dollars en subventions aux entreprises de ce pays, surtout aux grandes entreprises. Au fil des ans, nous avons vu très souvent le gouvernement accorder une aide à ses amies, les grandes entreprises. Je pense aux frères Reichmann, à Olympia & York, à la société Campeau et à de nombreuses autres sociétés qui ont érigé des tours d'ivoire, des immeubles gigantesques, dont bon nombre ne servent pas à grand-chose. Ces entreprises sont aujourd'hui très endettées. Un grand nombre de ces immeubles ont été construits grâce à l'aide que le gouvernement a accordée aux riches de ce pays. C'est pour toutes ces raisons que nous avons aujourd'hui une dette nationale qui nous cause de si grandes difficultés.

Pourquoi devons-nous nous attaquer à ce problème? Tout d'abord, cette dette coûte très cher aux travailleurs. Nous nous sommes livrés l'autre jour à certains calculs qui nous ont permis de constater que le travailleur canadien moyen, marié, avec deux enfants, qui gagne un salaire moyen, finit par coûter beaucoup plus au gouvernement quand il est au chômage. Par exemple, le travailleur moyen coûtera au gouvernement fédéral quelque 2 200 \$ en recettes fiscales non perçues, 730 \$ en taxes sur les ventes non perçues, 730 \$ en cotisations non versées à la caisse de retraite et à l'assurance-chômage, 6 700 \$ en prestations d'assurance-chômage qu'il faudra lui verser, et quelque 2 300 \$ en prestations sociales. Voilà en moyenne ce que coûte au gouvernement fédéral un travailleur qui se retrouve au chômage, un travailleur marié, avec deux enfants, qui gagne un salaire moyen.

Ce même chômeur coûtera au gouvernement de la province où il habite 1 150 \$ en recettes fiscales non perçues, 850 \$ en taxes sur les ventes non perçues et 2 800 \$ en prestations sociales.

Si on additionne tout ça, monsieur le Président, la somme totale qu'un travailleur moyen au chômage coûte au gouvernement fédéral et au gouvernement de la province où il habite est de 17 500 \$ par an. D'une part, cette personne ne paie pas d'impôt sur le revenu alors qu'elle le ferait normalement, ne paie pas de taxe sur les ventes, ne paie pas la TPS ni les autres taxes d'accise qu'elle paierait normalement si elle travaillait, et d'autre part, on

Les crédits

doit lui accorder des prestations d'assurance-chômage, ou la province ou le territoire doit lui accorder une aide sociale.

Quel gaspillage humain quand on voit tout l'argent que ce travailleur coûte et fait perdre à ce pays en étant au chômage. Et encore, cela ne tient pas compte du coût humain. Songez à la détresse que ressent une personne qui est obligée de faire la queue au bureau d'assurance-chômage. Je veux parler, bien entendu, de ces gens qui cherchent un emploi et qui présentent d'innombrables demandes qui sont, chaque fois, rejetées par les employeurs du pays. Il s'agit là d'un coût humain qu'on ne peut même pas mesurer. Cependant, c'est là le coût de la politique de nos vis-à-vis.

Pourquoi nous attaquer à notre dette, aux coûts humains, au coût pour le gouvernement du pays et pour le Canada lui-même? Eh bien, nous devrions nous attaquer également à notre dette, car elle menace la capacité du gouvernement d'agir. Un tiers de nos recettes fiscales, un tiers de notre budget, vont au service de la dette, ce qui laisse très peu d'argent pour continuer de mettre en oeuvre nos programmes sociaux et nos programmes d'emploi au Canada.

Une bonne partie de cet argent est due à des gens nantis du pays et lorsque le déficit augmente, dans bien des cas, c'est un transfert de richesses vers les nantis, ce qui accroît les inégalités et l'injustice au Canada.

Pourquoi nous attaquer à la dette? Parce que faute de le faire, les banquiers vont continuer à nous harceler. Ainsi, nous n'aurons pas l'argent nécessaire pour créer de nouveaux programmes sociaux et pour protéger ceux que nous avons déjà comme le Régime de pensions du Canada ou l'assurance-maladie. Ce sont là les raisons pour lesquelles il faut nous pencher sur notre problème d'endettement.

Nous devons nous attaquer à la dette car une part de plus en plus importante de cet argent est due à des étrangers. Ces derniers détiennent quelque 22,5 p. 100 de la dette fédérale actuelle. Il y a quelques années, la proportion était inférieure à 10 p. 100, mais de nos jours, une plus large part de cet argent vient de Paris, de Zurich, de New York et de Chicago. C'est peut-être un riche républicain de Phoenix, en Arizona, roulant en Cadillac, qui s'enrichit aux dépens d'un gouvernement provincial du Canada ou du gouvernement fédéral.

Enfin, au niveau provincial, quelque 35 p. 100 de la dette sont dus maintenant à des étrangers.

• (2155)

Nous pouvons prendre bien des mesures. Nous pouvons dépenser plus judicieusement en consacrant notre argent à la création d'emplois, réduire les taux d'intérêt, annuler des programmes comme le programme d'achat d'hélicoptères et supprimer une bonne partie des subventions aux grosses entreprises du pays.

Ce sont là des choses que nous pouvons faire. Faute d'agir, nous allons voir des gouvernements conservateurs à l'avenir s'attaquer à nos programmes sociaux. On peut voir déjà Preston Manning parler de cela dans tout l'Ouest; il veut s'attaquer aux programmes sociaux, aux pensions de vieillesse, au Régime de pensions du Canada et éventuellement, à l'assurance-maladie.

Ce sont là certaines des raisons pour lesquelles nous devrions nous attaquer à notre problème d'endettement. Je vais laisser le reste de mon temps de parole à mon collègue d'Okanagan.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'avoir accepté de partager le temps de parole avec moi, car il s'agit d'une question très importante.

Depuis quatre ans, nous devons compter avec l'Accord de libre-échange canado-américain, et nous constatons que notre pays a durement souffert d'une récession prolongée, que les Canadiens doivent supporter une escalade de la dette nationale et qu'ils ont vécu une restructuration éprouvante et longue de l'économie.

Les Canadiens éprouvent un sentiment grandissant de désespoir et ils sentent qu'il faut faire quelque chose pour se libérer de cette sorte de camisole de force économique qui menace d'étrangler l'économie et de les empêcher de contrôler notre destin national.

Depuis quatre ans, la création d'emplois au Canada a diminué considérablement, alors que le nombre des sans-emploi s'est accru de plus de 530 000. Le taux de chômage national atteint le niveau record de 11,6 p. 100, ce qui représente 1,6 millions de Canadiens sans emploi.

La récession actuelle est différente des autres. Un nombre important des emplois perdus ne réapparaîtront pas. Il ont disparu à tout jamais. Entre 60 p. 100 et 70 p. 100 des emplois dans le secteur de la fabrication sont perdus sans espoir de retour, tout simplement parce que les usines ont fermé leurs portes et sont allées s'établir au sud de la frontière. Voilà ce que nous a apporté le libre-échange.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, la base industrielle du Canada s'est gravement érodée dans presque tous les secteurs. Un peu partout au Canada, les usines réduisent leur activité, ferment leurs portes, déménagent aux États-Unis ou sont tout simplement transformées en centre de distribution ou en entrepôts. L'effet le plus immédiat du libre-échange a été la désindustrialisation du Canada.

Comme l'avait écrit Peter C. Newman il y a quelque temps dans la revue *Maclean's*, nous sommes en passe de devenir le seul pays de l'histoire qui aura inversé l'évolution qui, traditionnellement, va du sous-développement à l'économie industrielle.

Dans la liste des 13 premières puissances industrielles de 1991 selon *The Economist*, le Canada se classait bon dernier et sa position n'a pas changé beaucoup depuis pour ce qui est de sa production économique. En mai 1992, nous avons perdu plus de 560 000 emplois dans le secteur de la production des biens depuis la signature de l'Accord de libre-échange.

En 1980, le secteur manufacturier canadien représentait environ 73 p. 100 de notre marché intérieur tandis qu'en 1991, pour montrer à quel point le secteur a changé, ce pourcentage avait baissé à 56 p. 100. Il est clair que notre économie a pris une mauvaise direction.

Nous savons tous que le chiffre qui décrit vraiment la production dans une économie quelconque est le produit intérieur brut. Il correspond à la valeur totale de tous les biens et services produits. Dans les données de Statistique Canada pour les trois années antérieures à l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, on voit que notre PIB augmentait en moyenne de 12,5 p. 100. Durant les trois années subséquentes à l'entrée en vigueur de l'ALE, cette augmentation a presque disparu puisque la croissance n'était plus que de 0,1 p. 100.

Il faut se demander ce qui se passe. Le Canada devait bénéficier du libre-échange. L'accord devait ouvrir de nouveaux débouchés. Nous devions avoir accès au vaste marché américain. En réalité, l'ALE sert beaucoup plus à déterminer à quel endroit se concrétiseront les nouveaux investissements qu'à nous donner un meilleur accès aux marchés américains.

On a répété aux Canadiens que l'Accord de libre-échange produirait de nouveaux investissements, de nouveaux emplois et une plus grande activité économique. Ce qu'on ne leur a pas dit toutefois, c'est que tout cela se passerait au sud de la frontière.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 22 heures, je dois, aux termes du paragraphe 81(16) du Règlement, interrompre les délibérations et mettre aux voix immédiatement toute motion relative aux crédits.

Les crédits

Le vote porte sur la motion du président du Conseil du Trésor concernant le crédit n° 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

• (2220)

Après l'appel du timbre:

Mme le vice-président: Avant de mettre la motion aux voix, je tiens à dire à la Chambre que notre président est sorti de l'hôpital aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

Mme le vice-président: Il passera quelques semaines de convalescence en Colombie-Britannique. Il m'a demandé de vous remercier tous pour vos prières et vos bons vœux. Il espère nous revoir tous très bientôt.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 504)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Cadieux
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Couture
Darling
de Cotret

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Brightwell
Casey
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Côté
Danis
DeBlois
Della Noce

Les crédits

Desjardins	Dobbie	Kilger (Stormont—Dundas)	Kindy
Domm	Dorin	Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Duplessis	Epp	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Fee	Feltham	Lee	MacAulay
Ferland	Fontaine	MacLaren	MacWilliam
Fretz	Friesen	Maheu	Manley
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Marchi	Marleau
Greene	Guilbault	Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes	McGuire	Mifflin
Hicks	Hockin	Milliken	Mitchell
Hogue	Holtmann	Nault	Nowlan
Horner	Horning	Nunziata	Nystrom
Hughes	Jacques	Ouellet	Parent
James	Jelinek	Peterson	Phinney
Johnson	Joncas	Pickard	Proud
Jourdenais	Kempling	Rideout	Riis
Koury	Langlois	Robinson	Rocheleau
Larrivière	Lewis	Rompkey	Skelly (North Island—Powell River)
Littlechild	Loiselle	Speller	Stewart
Lopez	MacDonald (Rosedale)	Tobin	Vanclief
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay	Venne	Waddell
Malone	Marin	Wappel	Young (Acadie—Bathurst)—88
Martin (Lincoln)	Masse		
Mayer	McCreath		
McDermid	McKnight		
McLean	Merrithew		
Monteith	Moore		
Nicholson	Oberle		
O'Kurley	Paproski		
Plourde	Porter		
Redway	Reid		
Reimer	Ricard		
Richardson	Robitaille		
Roy—Arcelin	Saint-Julien		
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields		
Siddon	Sobeski		
Soetens	Sparrow		
Stevenson	Tardif		
Tétreault	Thacker		
Thompson	Thorkelson		
Tremblay (Québec—Est)	Tremblay (Lotbinière)		
Valcourt	Van De Walle		
Vankoughnet	Vien		
Vincent	Weiner		
White	Wilbee		
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Worthy—127		
Winegard			

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bélaïr
Bellemare	Benjamin
Bevilacqua	Black
Blaikie	Boudria
Breaugh	Brewin
Caccia	Catterall
Clancy	Crawford
Dingwall	Duceppe
Duhamel	Ferguson
Finestone	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Funk
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hovdebo	Hunter
Jordan	Keyes

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Berger	Charest
Copps	Dick
Edwards	Halliday
Hopkins	Turner (Vancouver Quadra)
Vézina	Walker

• (2225)

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1994, déposé sur le Bureau le jeudi 25 février 1993, à l'exception des crédits adoptés plus tôt aujourd'hui et moins les sommes votées au titre des crédits provisoires, soit agréé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES (A)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose:

Que le Budget des dépenses supplémentaires (A), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1994, déposé sur le Bureau le mardi 25 mai 1993, soit agréé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Les crédits

• (2230)

M. Loisel propose: Que le projet de loi C-134, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994, soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. Loisel propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: À l'ordre! La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-134, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994.

L'article 2 est-il adopté?

(L'article 2 est adopté.)

Le vice-président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

Le vice-président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

Le vice-président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 5 est adopté.)

Le vice-président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 6 est adopté.)

Le vice-président: L'annexe A est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe A est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe B est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe B est adoptée.)

Le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor peut-il nous donner l'assurance que le projet de loi est présenté sous la forme habituelle des projets de loi de crédits sans ajouts ni modifications?

L'hon. Gilles Loisel (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le président, j'informe le député et la Chambre que le projet de loi est présenté sous la même forme que ceux qui ont été adoptés les années passées.

(L'article 1 est adopté.)

Le vice-président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le vice-président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Loisel propose: Que le projet de loi soit agréé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La motion est adoptée.

M. Loisel propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Les crédits

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

• (2235)

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 1^{er} juin, du projet de loi C-101, Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Mme le vice-président: Conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion n° 3, à l'étape du rapport du projet de loi C-101, Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

(La motion n° 3, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 505)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bélair
Bellemare	Benjamin
Bevilacqua	Black
Blackburn (Jonquière)	Blaikie
Boudria	Breaugh
Brewin	Caccia
Catterall	Clancy
Crawford	Dingwall
Duceppe	Duhamel
Ferguson	Finestone
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Funk	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hovdebo
Hunter	Jordan
Keys	Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)	Lee
MacAulay	MacLaren
MacWilliam	Maheu
Manley	Marchi
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy	McGuire

Mifflin	Milliken
Mitchell	Nault
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Parent
Peterson	Phinney
Pickard	Proud
Rideout	Riis
Robinson	Rocheleau
Rompkey	Saint-Julien
Skelly (North Island—Powell River)	Speller
Stewart	Tobin
Vanclief	Venne
Waddell	Wappel
Young (Acadie—Bathurst)—89	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Brightwell	Cadieux
Casey	Chadwick
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Côté	Couture
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Dommm
Dorin	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Langlois	Larivière
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
McCreath	McDermid
McKnight	McLean
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plourde
Porter	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy—Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec—Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Winograd
	Worthy—125

Les crédits

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Berger
Copp
Edwards
Hopkins
Vézina

Charest
Dick
Halliday
Turner (Vancouver Quadra)
Walker

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail) propose:
Que le projet de loi tel que modifié soit agréé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Mme le vice-président: Comme il est 22 h 44, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain matin, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 44.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 juin 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'INFORMATION

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau le rapport du Commissaire à l'information pour l'exercice terminé le 31 mars 1993, conformément à l'article 38 de la Loi sur l'accès à l'information.

[Traduction]

Conformément au paragraphe 32(5) du Règlement, ce document est renvoyé en permanence au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

* * *

ÉTAT DES FORÊTS CANADIENNES

TROISIÈME RAPPORT ANNUEL

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le troisième rapport annuel sur l'état des forêts canadiennes. L'année 1992 fut comme une année de transition et une année marquée par une importante étape de l'histoire des forêts canadiennes.

En mars 1992, les nombreux groupes qui s'intéressent à nos forêts ont mis au point une nouvelle stratégie nationale concernant les forêts. Une vaste coalition de Canadiens ont signé un nouvel accord dans ce domaine. Le 1^{er} juin, j'ai annoncé les lieux choisis pour l'implantation d'un réseau national de forêts types qui s'étendra à

l'échelle internationale. Les travaux effectués dans ces forêts types constitueront un précieux stimulant pour assurer un développement durable des forêts canadiennes.

L'année 1992 a également été marquée par un changement intervenu dans les marchés des produits forestiers, les consommateurs s'intéressant de plus en plus aux répercussions de leurs achats sur l'environnement.

Enfin, en 1992, la question de la gestion mondiale des forêts a acquis une nouvelle importance au niveau international. Ces sujets figurent tous dans le rapport que je présente au Parlement pour 1992.

En outre, le rapport met à jour la série d'indicateurs économiques et environnementaux élaborés par mon ministère. Ces indicateurs permettent de mesurer objectivement les progrès que le secteur canadien des forêts a accomplis dans les domaines de la qualité de l'environnement et de la productivité économique.

Enfin, le rapport fournit de nouvelles données sur l'inventaire forestier national qui établit une comparaison entre les augmentations et les réductions réalisées dans le secteur forestier au cours des dix dernières années. Ces données sont très encourageantes et témoignent des bons résultats obtenus dans la revitalisation de la ressource naturelle la plus importante du pays.

* * *

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 14 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

Affaires courantes

• (1010)

[Traduction]

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES**TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources.

Le rapport recommande que le gouvernement retienne les services d'un vérificateur comptable du secteur privé pour qu'il vérifie la production de pétrole et de gaz provenant des terres indiennes. Il recommande aussi que le vérificateur général fasse une vérification du rendement de la gestion de cette activité par le gouvernement fédéral et que celui-ci adopte sans tarder les modifications apportées au règlement sur le pétrole et le gaz qui ont déjà été négociées avec les Premières nations.

Enfin, il recommande que le gouvernement fédéral et les Premières nations négocient une première résolution sur le transfert du contrôle des ressources et des recettes pétrolières et gazières et que ces négociations soient fondées sur le principe que le contrôle va de pair avec la responsabilité.

Comme il s'agit probablement du dernier rapport que le comité permanent déposera pendant cette session, je voudrais remercier les députés qui ont siégé au comité pour leur excellent travail et pour l'appui qu'ils ont apporté au comité.

Je tiens également à remercier le greffier, M. Stephen Knowles, et les attachés de recherche, dont la contribution à l'établissement de ce rapport et d'autres rapports a été inestimable.

* * *

PROJET DE LOI C-116**RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL MIXTE**

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité spécial mixte sur le projet de loi C-116, Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des titulaires de charge publique et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications à la Loi sur le Parlement du Canada et des modifications corrélatives à certaines autres lois.

Le comité spécial mixte a conclu qu'il ne fallait pas poursuivre l'étude du projet de loi C-116.

J'étais le président du comité mixte qui a étudié le projet de loi C-43, l'hiver et le printemps derniers. Ce comité a présenté son rapport à la Chambre en juin dernier et le rapport unanime de ce comité comprenait un avant-projet de loi. Le rapport portait essentiellement sur la divulgation. Le gouvernement a reçu le rapport et le comité a estimé qu'il l'a compris.

Malheureusement, le projet de loi C-116 sème la confusion dans les esprits en voulant ressusciter le projet de loi C-43. Le comité estime à l'unanimité que l'orientation des projets de loi C-116 et C-43, pour ne pas dire en fait toute cette législation dans son ensemble, est tellement erronée qu'il a le devoir de recommander à l'unanimité à la Chambre de ne pas poursuivre l'étude du projet de loi C-116.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est peut-être un des rapports de comité les plus inhabituels dont la Chambre a été saisie depuis très longtemps.

Je voudrais dire que les membres du comité, indépendamment de leur affiliation politique, étaient unanimes au sujet de ce projet de loi. Je tiens à féliciter les membres des deux Chambres et de tous les partis qui ont travaillé à ce rapport unanime pour la qualité de leur travail.

Pour ce qui est du personnel, nous avons eu la chance d'avoir des spécialistes du plus haut calibre. Aucun membre du comité ne pourra tenir un autre membre responsable du sort de ce projet de loi. La situation que nous vivons actuellement est regrettable, étant donné le nombre d'années que bien des députés ont passées à étudier cette question.

* * *

PROJET DE LOI C-126**RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF**

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-126, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants.

Il s'agit du projet de loi contre le harcèlement, une mesure qui apporte aussi des modifications visant à améliorer la protection des enfants. Le comité a fait une demi-douzaine de changements qui ont tous pour effet de renforcer le projet de loi.

*Affaires courantes***PROJET DE LOI C-85**

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-85, Loi portant réglementation des substances psychotropes et de leurs précurseurs, modifiant le Code criminel, la Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et abrogeant la Loi sur les stupéfiants en conséquence, avec des propositions d'amendement.

* * *

• (1015)

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES
SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION
FÉMININE**

SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le septième rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, qui porte sur une étude sur l'exploitation des personnes âgées.

Le comité demande que le gouvernement dépose une réponse détaillée à ce rapport dans un délai de 150 jours.

* * *

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

NEUVIÈME ET DIXIÈME RAPPORTS DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le neuvième rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.

Dans le rapport, le comité mixte continue de s'opposer rigoureusement à ce que l'on accorde des dérogations à l'application de lois subordonnées sans l'autorisation expresse du Parlement. C'est en 1977 que le comité avait dénoncé pour la dernière fois cette pratique, qu'il juge à la fois illégale et contraire aux principes constitutionnels.

L'adoption de ce rapport tient au fait que l'exécutif a apparemment réitéré sa demande en vue d'obtenir le pouvoir de ne pas appliquer des lois subordonnées à

certaines personnes ou dans certaines circonstances. Seul le Parlement peut accorder cette autorisation.

Le rapport traite de deux cas en particulier, celui d'une disposition du règlement d'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et celui du décret de 1990 sur les lignes directrices concernant la réalisation du projet Kemano.

Le comité se dit aussi en désaccord total avec les opinions judiciaires incidentes faites récemment par la Cour d'appel fédérale dans une décision qu'elle a rendue et dans laquelle elle semble corroborer la revendication de ce pouvoir de dérogation par l'exécutif.

Je suis déçu du peu d'attention que semble porter ce tribunal aux principes constitutionnels qui sont énoncés dans notre rapport, principes fondés sur la règle de droit, la suprématie du Parlement, ainsi que l'article 12 de la Charte des droits de 1689, sur laquelle est fondée la Constitution du Canada. Cet article interdit de telles dérogations.

J'ai aussi l'honneur de présenter le dixième rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation. Dans le rapport, le comité mixte rappelle que dans sa réponse à un rapport présenté en 1987, le gouvernement s'était engagé à présenter une mesure législative qui validerait rétroactivement certaines proclamations faites en vertu de l'article 4 de la Loi sur les Indiens, proclamations qui, autrement, auraient été invalides.

Le comité mixte voudrait attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'il continue de considérer ces proclamations comme illégales et que le gouvernement n'a toujours pas rempli l'engagement qu'il avait pris il y a cinq ans.

Nous trouvons regrettable que les questions soulevées dans le sixième rapport soient demeurées sans réponse, et aimerions que le gouvernement, dans un proche avenir et sans que le comité soit tenu de prendre d'autres mesures, présente une mesure législative qui valide rétroactivement ces proclamations et ces questions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des dizaines d'habitants de la ville de Niagara Falls.

Les pétitionnaires se disent préoccupés par le problème de la pauvreté chez les enfants et ses effets débilants sur ceux-ci et sur l'ensemble de la société.

Initiatives ministérielles

Ils demandent au Parlement de réaffirmer l'engagement qu'il a pris d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Je suis tout à fait d'accord avec eux.

LA FISCALITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, dans la première pétition que j'ai l'honneur de présenter, les signataires demandent que les frais de garderie soient déductibles de l'impôt sur le revenu, notamment dans le cas des familles qui ont des enfants nécessitant une attention spéciale et surtout des familles monoparentales.

Certains enfants handicapés ont besoin d'installations et de services spéciaux qui peuvent revenir extrêmement cher. Les pétitionnaires estiment, comme moi, que la loi actuelle est injuste, insensible, pour ne pas dire discriminatoire.

Ils demandent que cette loi soit revue et espèrent que le gouvernement le fera. À mon avis, il s'agit là d'une requête tout à fait louable.

• (1020)

[Français]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je désire présenter une autre pétition. Les pétitionnaires demandent que l'indexation des pensions des aînés reflète le besoin du troisième âge. Ils indiquent que l'indexation ne reflète pas les besoins financiers de ces gens en ce moment. Ils trouvent que souvent les aînés qui reçoivent des pensions, même avec le supplément qu'on leur offre, vivent sous le seuil de la pauvreté. Il y a un nombre d'aînés, comme vous le savez, qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Ils indiquent qu'il y a chez un nombre d'aînés une crise à cause de leur manque de revenu.

[Traduction]

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES SOCIALES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, vous n'ignorez pas que le Conseil de recherches en sciences sociales a été créé en 1977 pour répondre à certains besoins de la société canadienne.

Certains des plus grands défis que nous devons relever sont la pauvreté, l'équité en matière d'emploi et le chômage.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement remette à plus tard son projet d'amalgamation du Conseil de recherches en sciences sociales et du Conseil des arts du Canada. Ils demandent que ce projet fasse de

nouveau l'objet d'une étude; il faudra ensuite en venir à une décision à ce sujet. J'appuie leur demande.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LA MONNAIE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-124, Loi modifiant la Loi sur la monnaie, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre d'État (Finances et Privatisation)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Lee: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dois-je comprendre que rapport est fait du projet de loi C-124 avec des propositions d'amendement et qu'il est agréé tel que modifié? Je ne pense pas que Votre Honneur l'ait précisé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député a raison. Le projet de loi est agréé à l'étape du rapport tel que modifié.

M. Lewis (au nom du ministre d'État (Finances et Privatisation)) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ce projet de loi vise à élargir la capacité du gouvernement d'administrer les biens qu'il détient ce qui représente, si on transformait tous ces biens, notamment nos réserves d'or, en dollars canadiens, 20 milliards de dollars environ.

• (1025)

Il s'agit de lui permettre de mieux administrer ces biens en les investissant, non pas de la façon restreinte prévue à l'heure actuelle dans le projet de loi, aux États-Unis seulement, mais en étant plutôt en mesure d'acquérir des valeurs d'origine allemande ou japonaise par exemple, afin d'accroître les revenus tirés du Compte du fonds des changes.

Ce fonds représente beaucoup d'argent, 20 milliards de dollars environ, et nous devons emprunter cet argent sur des marchés. Il est donc important, dans la mesure du possible, que ce fonds s'autofinance et, en ce sens, le gouvernement pourra effectuer de bien meilleurs investissements à partir de ce fonds grâce au projet de loi modifié qui est maintenant présenté en troisième lecture.

Au comité, l'opposition officielle a présenté deux amendements qui ont été appuyés par le gouvernement. Le premier porte sur la publication dans la *Gazette du Canada* des devises admissibles à des investissements à partir du fonds des changes et sur la désignation des critères utilisés pour les gouvernements et les institutions financières.

Selon nous, en rendant ces renseignements publics, nous pourrions bien montrer que les réserves du Canada ne sont investies que dans les devises les plus solides appartenant aux économies les plus fortes du monde. Cela montrera en outre que l'élargissement des investissements permis afin d'inclure les institutions appuyées par le gouvernement, ne présente aucun risque financier supplémentaire.

Le second amendement prévoit la publication dans la *Gazette du Canada* du nom du mandataire du ministre et des produits dérivés détenus en tant que fonds. Il faut remarquer dans ce contexte que la Banque du Canada est le mandataire du gouvernement depuis la création du fonds des changes en 1954 et on n'envisage ni ne souhaite aucune modification à cet égard. Cet article prévoit cependant qu'on devra aviser à l'avance la population si on décide de changer de mandataire à l'avenir.

En ce qui concerne les produits dérivés, un certain nombre des principaux produits sont déjà précisés dans le projet de loi. Cependant, on doit faire preuve d'une plus grande souplesse, car les marchés financiers évoluent très rapidement. Nous croyons qu'il est important et souhaitable de pouvoir compter sur un moyen de faire connaître la stratégie du gouvernement dans ce domaine. Je voudrais vous préciser clairement que dans le cas des

Initiatives ministérielles

produits dérivés, on conservera les plus hautes normes de crédit.

Il s'agit là d'une mesure importante qui devrait accroître de façon marquée le rendement sur le fonds des changes, ce qui est bon pour nous tous, à mon avis.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, mon collègue de Mississauga—Sud a parfaitement bien décrit la portée de ce projet de loi modifié. J'aimerais simplement ajouter une explication à ses observations très complètes.

La pensée qui sous-tend les amendements apportés par le comité concerne l'expansion du nombre de produits et du type d'investissements que la Banque du Canada voudrait pouvoir utiliser, en sa qualité de mandataire du gouvernement du Canada, lorsqu'elle transige sur les marchés financiers mondiaux afin de protéger la devise canadienne.

Le projet de loi autorise une souplesse accrue quant aux échéances des instruments dans lesquels la banque peut investir, à titre de mandataire. Il semble aussi assurer une plus grande souplesse quant à la désignation des personnes autorisées à faire ce travail au nom du ministre. Théoriquement, on peut déléguer ces tâches en dehors de la Banque du Canada, mais que je sache, telle n'est pas l'intention pour le moment.

Le nombre de produits, c'est-à-dire les instruments financiers, où l'on pourra investir sera aussi augmenté; compte tenu de ces pouvoirs et de cette souplesse accrue, nous avons demandé et obtenu qu'on augmente légalement l'obligation de faire rapport au public, par le truchement de la *Gazette du Canada*, de toutes les désignations ministérielles des unités de compte des mandataires et des produits ou instruments dérivés où la banque investira les biens, canadiens ou autres, qu'elle possède.

• (1030)

Nous espérons, bien entendu, qu'étant donné cette nouvelle souplesse, la Banque du Canada continuera de maintenir son portefeuille d'investissements avec la prudence qu'on lui a toujours connue; je suis certain que ce sera le cas et qu'elle en a la ferme intention, et ce faisant, qu'elle protégera les intérêts financiers des contribuables canadiens.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Au nom du Nouveau Parti démocratique, je suis heureux d'appuyer ces amendements. Il s'agit d'amendements de forme que nous appuyons volontiers s'ils peuvent aider notre monnaie.

Initiatives ministérielles

J'ai cependant des réserves pour ce qui est d'apporter quelque forme d'aide que ce soit à la Banque du Canada, étant donné la déclaration du sous-ministre, sauf erreur M. Dodge, rapportée dans la presse et que le président du comité aura certainement remarquée, à savoir que la Banque du Canada avait délibérément ralenti l'économie, à cause d'une surchauffe en 1988 et 1989, je pense, surchauffe qui caractérisait surtout l'économie de l'Ontario. La Banque y est cependant allée un peu trop fort et a provoqué une récession.

Le sous-ministre n'a pas vraiment parlé de récession mais il a déclaré que «à la suite des mesures prises par la Banque, il y a eu un problème d'adaptation», ce qui est certainement l'euphémisme de la décennie. Ce problème d'adaptation, qui correspond à une récession majeure au Canada, s'est traduit par un taux de chômage de 12 p. 100 dans l'ensemble de la population et de 25 p. 100 chez les jeunes, beaucoup d'épreuves et de pauvreté, ainsi que des problèmes considérables d'un bout à l'autre du pays.

Mon parti n'est pas entiché des décisions que prend la Banque du Canada depuis un certain temps. Comme il s'agit cependant d'amendements de forme, nous sommes heureux de pouvoir les appuyer. Je réserve le reste de mes observations pour plus tard.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR L'ADMINISTRATION DES BIENS SAISIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-123, Loi concernant l'administration de biens saisis ou bloqués relativement à certaines infractions, l'aliénation de biens après confiscation et, dans certains cas, le partage du produit de leur aliénation, dont

le Comité permanent de la justice et du solliciteur général a fait rapport avec des amendements.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'étape du rapport, on propose deux amendements au projet de loi C-123, Loi concernant l'administration de biens saisis ou bloqués relativement à certaines infractions, l'aliénation de biens après confiscation et, dans certains cas, le partage du produit de leur aliénation.

[Français]

La motion n° 1, inscrite au nom de l'honorable député de Port Moody—Coquitlam, et la motion n° 2, inscrite au nom du ministre de la Justice seront regroupées pour les fins du débat et mises aux voix de la façon suivante:

a) si la motion n° 1 est agréée, il ne sera pas nécessaire de mettre la motion n° 2 aux voix;

b) si la motion n° 1 est rejetée, il faudra procéder au vote sur la motion no 2.

Je vais maintenant soumettre à la Chambre les motions nos 1 et 2.

[Traduction]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam) propose:

Motion n° 1

Qu'on modifie le projet de loi C-123 à l'article 16, en retranchant la ligne 42, page 10 et les lignes 1 à 4, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«conformément aux articles 10 et 11 sont, dans une proportion de 70 p. 100, portées au compte de service et de réduction de la dette ouvert en application de la *Loi sur le compte de service et de réduction de la dette*, et dans une proportion de 30 p. 100, affectées à accroître le financement de programmes de prévention du crime administrés en tout ou en partie par le Procureur général, après soustraction des sommes réservées:».

[Français]

L'hon. Marcel Danis (au nom du ministre de la Justice) propose:

Motion n° 2

Qu'on modifie le projet de loi C-123 à l'article 16, par substitution, aux lignes 40 à 42, page 10 et 1 à 3, page 11, de ce qui suit:

«sommes portées au crédit du compte des biens saisis qui n'ont pas été partagées conformément aux articles 10 et 11 sont portées au crédit du compte du Canada désigné par règlement».

Initiatives ministérielles

• (1035)

[Traduction]

M. Waddell: Monsieur le Président, ce projet de loi concerne les produits de la criminalité. Il ferait en sorte que les biens obtenus par suite d'infractions criminelles soient confisqués au profit du gouvernement. Ce projet de loi prévoit la procédure à suivre et le partage entre les provinces, entre autres.

Je sais que les chiffres varient, mais on parle surtout de 20 millions de dollars environ. J'ai aussi entendu que le montant pouvait atteindre 60 millions de dollars, mais je retiendrai celui de 20 millions de dollars, qui est assez élevé.

À titre de porte-parole en matière de justice pour les néo-démocrates, je déclare que nous ne sommes pas opposés au projet de loi. Nous nous opposons néanmoins à la façon dont le gouvernement entend utiliser les produits de la criminalité. À notre avis, les produits de la criminalité devraient être affectés à la prévention du crime et c'est précisément l'objet de mon amendement. C'est très simple: les produits de la criminalité devraient être affectés à la prévention du crime, du moins en partie.

Le gouvernement veut consacrer une partie de cet argent à la réduction de la dette. Eh bien, qu'il consacre 70 p. 100 de ces produits à la réduction de la dette, mais qu'il en affecte une partie à la prévention du crime. Voilà précisément ce que prévoit mon amendement. Comme je vais l'expliquer dans mon discours, le principe qui sous-tend mon amendement est très important, car il reprend celui d'un rapport unanime présenté en février 1993 par le Comité de la justice de la Chambre et intitulé *La prévention du crime au Canada: vers une stratégie nationale*.

Selon la recommandation n° 3 du rapport, une portion des fonds confisqués en tant que produits de la criminalité devrait être affectée à des activités de prévention du crime. C'est très simple, mais examinons un peu les aspects techniques du projet de loi. L'article 16 dit:

«Aux moments fixés par règlement, les sommes qui sont portées au crédit du compte des biens saisis et qui n'ont pas été partagées conformément aux articles 10 et 11 sont portées au compte de service et de réduction de la dette ouvert en application de la Loi sur le compte de service et de réduction de la dette en y soustrayant les sommes réservées:

- a) aux pertes anticipées;
- b) aux paiements des indemnités relatives aux engagements pris par le procureur général en application des paragraphes 462.32(6) et 462.33(7) du Code criminel.
- c) aux dépenses de fonctionnement.»

Le gouvernement propose de modifier cette disposition et de porter ces sommes au crédit du compte des recettes générales. Toutefois, même si la dette est réduite par le biais des recettes générales, cela ne respecte toujours pas le critère fixé par le Comité de la justice. J'ai

proposé, dans ma motion, que l'article en question soit modifié pour préciser que les sommes qui n'ont pas été partagées:

«conformément aux articles 10 et 11 sont, dans une proportion de 70 p. 100, [soient] portées au compte de service et de réduction de la dette ouvert en application de la Loi sur le compte de service et de réduction de la dette, et dans une proportion de 30 p. 100, affectées à accroître le financement de programmes de prévention du crime administrés en tout ou en partie par le Procureur général, après soustraction des sommes réservées:».

De cette façon, nous ne nous immisçons pas dans les affaires des provinces. Il s'agit du procureur général du Canada. Le NPD veut que le gouvernement affecte une partie des produits de la criminalité à la prévention du crime et je vous explique pourquoi.

Le rapport du Comité de la justice auquel j'ai fait allusion a fait l'unanimité chez les membres de tous les partis; le comité était présidé par le député de Mississauga-Ouest. La recommandation n° 3 formulée par le comité dans son rapport dit:

Le Comité recommande qu'une portion des fonds confisqués en tant que produits de la criminalité soit affectée à des activités de prévention du crime et que le gouvernement fédéral alloue à des activités de prévention du crime, pendant une période de cinq ans, 1 p. 100 par année du budget actuellement consacré à la police, aux tribunaux et au système correctionnel.

Au bout de cinq ans, le Canada devrait consacrer à la prévention de la criminalité 5 p. 100 du budget fédéral affecté au système de justice pénale.

Le rapport dit clairement qu'une partie des fonds confisqués en tant que produits de la criminalité devrait être affectée à des activités de prévention du crime. Le gouvernement dit qu'il le fera, mais nous ne pouvons être certains que ce sera le cas. L'amendement dit expressément qu'un certain montant y sera affecté.

• (1040)

Je voudrais attirer votre attention sur les recommandations n°s 1 et 2 du même rapport. J'estime que c'est un excellent rapport. C'est un grand pas en avant dans la lutte contre le crime au Canada. Voici ce qu'on y lit:

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et les municipalités, assume un rôle national de premier plan pour prévenir le crime et énonce une politique nationale de prévention de la criminalité.

Voilà ce qu'il nous faut, une politique nationale de prévention de la criminalité. Mais il faut de l'argent pour cela, n'est-ce pas? Le distingué député de Mississauga et président du Comité des finances, qui est à la Chambre, ne cesse de répéter qu'il faut de l'argent pour financer ces programmes.

La politique nationale de prévention de la criminalité devrait contenir les principes et initiatives suivants:

- a) La prévention de la criminalité fait partie du mandat des ministères fédéraux [. . .]
- b) Tous les paliers de gouvernement ont la responsabilité d'agir contre le crime et ils doivent lutter ensemble [. . .]

Initiatives ministérielles

Les priorités en matière de prévention de la criminalité doivent être déterminées là où les crimes sont commis, c'est-à-dire au niveau local. La prévention du crime et l'accroissement de la sécurité au niveau local passent principalement par la coordination d'efforts multidisciplinaires visant à corriger le problème à sa source.

Enfin:

e) Les mesures préventives comprennent l'application de la loi, le maintien de la paix au niveau local, le développement social et la réduction des situations propices au crime.

La recommandation n° 2 se lit comme suit:

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral, en consultation avec les provinces, les territoires et la Fédération des municipalités canadiennes, appuie l'établissement d'un conseil national de prévention du crime.

Le mandat du conseil serait de promouvoir la sécurité, de conseiller le gouvernement fédéral, de recueillir des données et de les analyser.

Nous avons constaté que, alors que Coquitlam fait des choses très valables dans les services communautaires de police, on n'est pas au courant de ces initiatives dans la région de Montréal. Inversement, à Montréal, il se fait un travail splendide dans les programmes de quartier, mais cela ne se sait pas à Coquitlam.

Nous voulons donc établir des communications. Nous ne tenons pas à ce que chacun réinvente la roue de son côté. L'échange d'information se fera par l'intermédiaire du conseil national de prévention de la criminalité.

En fait, le ministre de la Justice, qui est un excellent homme animé de bonnes intentions, a mis en place les premiers éléments d'un conseil de prévention. Nous devons doter cet organisme d'un budget. Quel meilleur moyen de financer le conseil que de lui réserver une partie de l'argent provenant des trafiquants et autres criminels? Lorsqu'on saisit de l'argent, on devrait le réinvestir dans la prévention du crime.

On dit aussi que le conseil national de prévention de la criminalité devrait offrir des services de formation, de recherche, d'évaluation et de sensibilisation de l'opinion dans le domaine de la prévention. Il faut de l'argent pour faire ce travail. Le comité de la justice dit que le conseil devrait aussi aider financièrement les administrations locales et les organisations communautaires qui souhaitent mettre en oeuvre des initiatives pour garantir la sécurité de la collectivité.

Dans ma propre circonscription, Port Moody—Coquitlam, un certain nombre de personnes participent à des programmes de surveillance de quartier. Même les compagnies d'assurances y prennent part. La police locale, les travailleurs sociaux, les enseignants, tout le monde veut collaborer à prévenir la criminalité. Ils le font au niveau

local, car c'est à ce niveau que les choses se passent. Or, ils ont besoin d'argent.

Voici une façon d'obtenir du financement:

f) [le conseil devrait] compter des représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités, de même que des professionnels et intervenants dans le domaine de la prévention du crime [. . .]

C'est un excellent rapport que ce rapport du Comité de la justice. Il va dans la bonne direction. Il a été salué unanimement par les journalistes. Je rappelle une fois de plus au gouvernement que la recommandation n° 3 porte ce qui suit:

Le Comité recommande qu'une portion des fonds confisqués en tant que produits de la criminalité soit affectée à des activités de prévention du crime [. . .]

C'est exactement ce que prévoit ma motion. Raison de plus pour que le gouvernement l'appuie. C'est le test décisif qui révélera dans quelle mesure l'intérêt du gouvernement pour la prévention du crime est réel.

À la parution du rapport, il y a des sceptiques, des journalistes et diverses personnalités canadiennes qui ont eu la réaction suivante: «Pas possible. Le gouvernement aurait-il vraiment pris la bonne direction pour une fois? Attendons voir.»

Un pas en avant et deux en arrière, voilà ce que fait le gouvernement, semble-t-il. Le journaliste de renom Daniel Drolet écrivait justement l'autre jour dans le *Ottawa Citizen*:

Certains critiques s'interrogent sur l'intérêt réel du gouvernement pour la prévention du crime.

La réponse, nous l'avons. Voici la mesure de son intérêt: il est en train de laisser passer une bonne occasion de prouver qu'elle lui tient à coeur.

• (1045)

J'aperçois mon ami le porte-parole du Parti libéral dans la salle. Je lis dans le document d'orientation du Parti libéral sur la prévention du crime que le parti s'engage à allouer des fonds à la prévention du crime et qu'il approuve les travaux accomplis par le Comité de la justice.

Par contre, on rapporte dans le *Vancouver Sun* du 1^{er} juin que mon ami le député de Cap-Breton—The Sydneys, porte-parole du Parti libéral en matière de justice, aurait déclaré qu'à son avis, c'est une mauvaise idée que de réinvestir les produits de la criminalité dans la prévention du crime. Il préconise un budget distinct. «Quand cela va-t-il se faire?» lui a demandé le journaliste. C'est une bonne question, parce que cela ne se fera pas. J'espère que le député de Cap-Breton—The Sydneys, comme le Parti libéral d'ailleurs, va changer d'idée. Pour le moment, le Parti libéral et le Parti conservateur refusent tous deux de suivre les recommandations unanimes formulées dans le rapport. . .

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie! Le temps de parole du député est écoulé.

M. Waddell: Monsieur le Président, je pensais que je disposais de 20 minutes.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle à l'honorable député qu'en vertu de l'*Ordre projeté des travaux*, et comme c'est d'ailleurs indiqué au *Feuilleton*, à l'étape du rapport, les discours ont une durée maximale de 10 minutes. Le temps est donc expiré.

[Traduction]

M. Waddell: Monsieur le Président, je demanderais à la Chambre de m'accorder encore une minute pour que je puisse récapituler. Je n'abuserai pas de sa bonté.

Des voix: D'accord.

M. Waddell: Les députés ont l'âme généreuse aujourd'hui, je ne mérite pas toujours autant d'indulgence.

En terminant, permettez-moi de faire une dernière observation, car je voudrais recueillir le point de vue du Parti libéral et du gouvernement, qui accepteront peut-être mon amendement.

On peut lire dans l'éditorial publié aujourd'hui dans l'*Ottawa Citizen* que les conservateurs laissent passer l'occasion de faire un bon investissement, qu'on qualifie d'investissement sage. On dit: «Le comité a recommandé de redoubler d'ardeur pour prévenir la criminalité. En repérant les gens susceptibles de devenir des criminels, les enfants pauvres, les victimes de violence familiale, ceux qui ont du mal à s'intégrer au milieu scolaire, les gouvernements peuvent réduire les dépenses qu'occasionnent les actes criminels et les peines.»

Je crois que le rapport du comité allait dans la bonne direction. Il faut affecter l'argent saisi à cette fin. Je demande simplement de réserver 30 p. 100 des sommes recueillies par le fédéral, mais au moins l'argent sera là. Il sera consacré à la prévention du crime. Ce sera un geste historique, enfin peut-être pas historique, mais important, qui prouvera que le gouvernement est vraiment disposé à tenir compte du rapport unanime déposé par un comité de la Chambre des communes.

J'exhorte tous les députés à appuyer cet amendement. Je ne cherche pas à retarder l'adoption du projet de loi. Je pense que la mesure législative pourra être adoptée aujourd'hui. J'aimerais que le gouvernement s'engage à financer la prévention du crime. S'il arrivait que mon amendement ne soit pas adopté, j'espère que le gouvernement promettra, du moins de vive voix, de consacrer des fonds à la prévention du crime, car il s'agit d'une question très importante au Canada. Les Canadiens veulent que le gouvernement lutte contre la criminalité; la meilleure façon d'y parvenir est de mettre l'accent sur la

prévention. Le NPD veut qu'on se montre dur envers les criminels violents, mais il veut également subventionner les programmes de prévention du crime, surtout ceux qui s'adressent aux jeunes, et éviter ainsi que des crimes soient commis.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je vais parler de l'amendement présenté par le gouvernement et de celui qu'a présenté mon collègue du Nouveau Parti démocratique.

Je vais d'abord commencer par celui du gouvernement. Je ne comprends absolument pas la raison de cet amendement. Je voudrais bien que le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice nous donne des explications à ce sujet.

Pour ce qui est de l'amendement de mon collègue de Port Moody—Coquitlam, il se trompe certainement lorsqu'il dit que nous n'appuyons pas sa motion, car nous l'appuyons. L'article tiré d'un journal de Vancouver qu'il a cité est inexact. Je n'ai jamais dit que ce n'était pas une bonne idée d'utiliser les produits de la criminalité pour la prévention du crime. Comme il le sait, nous étions tous deux membres du groupe de travail sur la prévention du crime du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

• (1050)

Nous avons tous deux appuyé le rapport, dans lequel le comité recommandait «qu'une portion des fonds confisqués en tant que produits de la criminalité soit affectée à des activités de prévention du crime». Par ailleurs, dans le document sur la justice publié par notre parti, nous proposons qu'une partie des produits de la criminalité soit utilisée pour financer les programmes d'éducation antidrogue, qui sont certainement un autre moyen de prévenir le crime.

Le député sait aussi que j'ai appuyé la motion qu'il a présentée au comité législatif au sujet de l'utilisation des produits de la criminalité pour la prévention du crime. C'est vraiment la chose à faire. Le malentendu vient du fait que j'ai essayé d'expliquer aux journalistes la position du gouvernement. Le gouvernement n'est pas en faveur de cet amendement même si, comme l'a dit le député de Port Moody—Coquitlam, il va ainsi à l'encontre du rapport du comité permanent.

Le gouvernement dit qu'il ne veut pas prendre une telle mesure parce qu'il a besoin de savoir exactement, dans son budget, combien d'argent sera consacré à la prévention du crime. Selon lui, si nous nous servions des produits de la criminalité à cette fin, nous ne saurions jamais exactement de quel montant nous disposons. Il soutient que les fonds consacrés à la prévention du crime devraient être prévus dans le budget; de cette façon, nous aurions un montant précis sur lequel nous pourrions compter.

Initiatives ministérielles

Je peux comprendre que le gouvernement veuille un budget fixe. Je crois cependant qu'il se sert de cet argument pour éluder la question. Nous pourrions certainement avoir un budget dont les fonds viendraient des produits de la criminalité. S'il arrivait que ces fonds étaient inférieurs à ce qui a été prévu dans le budget, le gouvernement pourrait verser la différence. Rien ne nous empêcherait de procéder de cette façon.

Comme on l'a dit, les collectivités veulent des programmes de prévention du crime. Le gouvernement a fait du rapport du Comité permanent sur la prévention du crime le pivot de son colloque tenu à Toronto la première semaine de mars. Si ce rapport était assez bon pour servir ainsi, pourquoi diable le gouvernement ne peut-il pas l'adopter?

À ce colloque, nous avons entendu des ministres vanter le rapport et dire à quel point la prévention du crime était nécessaire, mais le gouvernement tarde à donner suite au rapport ou à prouver qu'il est favorable à la prévention du crime.

Si le gouvernement veut prévoir des sommes fixes dans le budget des dépenses ou peu importe, je suis prêt à l'appuyer, mais qu'il fasse quelque chose pour prévenir le crime. Or, il ne fait absolument rien. Il s'est contenté d'en parler lors de son colloque pour soigner son image en faisant croire aux gens qu'il répondait à leurs attentes.

Cela ne suffit pas. Il doit prendre un engagement ferme. L'amendement proposé par le député de Port Moody—Coquitlam donnerait du mordant aux déclarations faites par le comité permanent dans son rapport. Je l'appuie parce que c'est la première proposition présentée à la Chambre pour financer la prévention du crime. Si le gouvernement a une autre solution, qu'il nous la présente.

Le Parti libéral a clairement affirmé son appui sans réserve au rapport du Comité permanent sur la prévention du crime. Pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas faire de recommandations concrètes sur le financement des programmes de prévention du crime? Il dit ne pas vouloir appuyer la proposition d'amendement. Fort bien, mais qu'il nous dise ce qu'il propose à la place. Il ne veut pas bouger. C'est à ce demander quelles sont au juste ses intentions. Se pourrait-il qu'il n'accorde aucune importance à la prévention du crime? Aucune mesure concrète

ne nous démontre qu'il y attache de l'importance. Nous, du Parti libéral, voulons des mesures concrètes et nous demandons au gouvernement d'agir. Nous appuyons l'amendement proposé par le député.

• (1055)

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et du ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il est question aujourd'hui de deux amendements que l'on propose d'apporter au projet de loi C-123, sur les produits de la criminalité. C'est là un bon projet de loi, qui a l'appui de tous les partis représentés à la Chambre, je crois, et à juste titre d'ailleurs.

Le projet de loi sur les produits de la criminalité fait partie de notre programme de prévention contre la toxicomanie. Je crois—et j'espère que les autres députés en conviendront—que l'un des meilleurs moyens de faire la guerre à la criminalité, c'est de s'en prendre aux produits de celle-ci. Le projet de loi C-123 s'intègre bien à notre stratégie. Il prévoit une bonne méthode de gestion des biens qui sont saisis par la Couronne. Il établit en outre un cadre pour le partage des produits de la criminalité avec d'autres autorités chargées de l'application des lois.

Dans Niagara Falls, ma circonscription, je distribue régulièrement des questionnaires visant à sonder l'opinion des gens et, à la question sur ce sujet, on répond souvent qu'il faut en effet partager les produits de la criminalité avec les autorités qui sont sur la ligne de front et dont le travail consiste à saisir les produits de la criminalité.

C'est un grand pas dans la bonne direction. Il s'harmonise avec toutes les autres choses que fait le gouvernement. Les députés de l'opposition ont beau dire qu'ils sont tous en faveur de la prévention de la criminalité, qu'ils dénoncent la criminalité, mais qu'ils n'approuvent pas ce que fait le gouvernement, il n'en reste pas moins que le gouvernement accomplit beaucoup dans ce domaine.

Un projet de loi dont le Parlement sera saisi dans les deux ou trois prochains jours et qui obtiendra, je l'espère, l'appui de tous, vise à criminaliser le harcèlement auquel se livrent à faire des individus qui suivent sans arrêt des personnes et qui cherchent à communiquer avec elles de telle sorte que celles-ci finissent par craindre pour leur sécurité. C'est là un pas dans la bonne direction. Je crois et j'espère qu'il aura l'appui de tous les députés.

Initiatives ministérielles

Toutefois, l'activité du gouvernement ne se résume pas seulement à cela. Puisqu'on a soulevé ce matin à la Chambre toute la question de la stratégie gouvernementale en matière de prévention du crime, je précise que nous allons, pour la première fois dans la loi canadienne, faire en sorte qu'on puisse rendre une ordonnance d'interdiction contre les agresseurs d'enfants, les pédophiles reconnus coupables d'agression. On pourra désormais leur interdire pour toujours de s'approcher des parcs publics, des piscines et des autres endroits fréquentés par les enfants.

De même, hier soir encore, il y a 12 heures à peine, nous avons amendé de nouveau le projet de loi afin d'interdire à ces individus de faire partie d'organismes bénévoles comme les scouts et les grands frères. Nous avons inscrit cette interdiction dans le projet de loi.

Toutes ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie plus vaste visant à rééquilibrer le système au Canada pour veiller à ce que les victimes soient protégées et à ce qu'on tienne compte en tout temps des droits des citoyens respectueux des lois. Le projet de loi sur les produits de la criminalité fait justement partie de cette stratégie.

Le député de Cap-Breton—The Sydneys demande comment il se fait que, par sa motion, le gouvernement modifie les dispositions actuelles prévoyant que les produits de la criminalité seront versés immédiatement au compte de service et de réduction de la dette—un objectif louable, soit dit en passant. Les contribuables canadiens tiennent beaucoup à ce qu'on prenne des mesures pour réduire la dette. Mais le député demande pourquoi nous modifions cette disposition pour la remplacer par une autre prévoyant que les produits de la criminalité seront «portés au crédit du compte du Canada désigné par règlement». C'est parce que cela nous assure plus de souplesse. Nous pouvons alors décider, par règlement, si nous voulons différents comptes ou à quel compte nous voulons les porter, de sorte que la loi ne nous lie pas les mains en stipulant que les produits de la criminalité doivent être versés exclusivement au compte de service et de réduction de la dette.

Le député soutient que c'est ainsi que nous devrions financer la prévention du crime, en prévoyant à cette fin un certain pourcentage. D'après l'amendement qu'il propose aujourd'hui, ce pourcentage serait de 30 p. 100.

• (1100)

Voyons ce qui s'est produit en 1992 et comment la proposition du député s'appliquerait. D'après les chiffres cités ce matin, la Couronne a saisi en 1992 20 millions de dollars en produits de la criminalité. Il ne s'agit toutefois pas de 20 millions de dollars que nous avons en main et

dont nous pouvons disposer à notre guise. Il ne s'agit absolument pas de cela. La plupart des gens savent sûrement que lorsque nous saisissons des biens, nous devons les administrer efficacement, car ils sont encore la propriété de la personne à qui nous les avons saisis. La confiscation n'est pas définitive. Il existe des processus d'appel. À titre d'exemple, le gouvernement a saisi un centre de villégiature il y a plusieurs années, et le processus d'appel n'est toujours pas terminé.

Si les députés veulent parler de chiffres, je leur dirai que la somme de 2 millions de dollars a été confisquée au profit de la Couronne en 1992. Conformément à la proposition du député de Port Moody—Coquitlam, si nous affectons 30 p. 100 de cette somme au financement de la prévention de l'usage des drogues. . .

M. Waddell: Non, pour accroître ce financement.

M. Nicholson: Très bien, pour l'accroître. Monsieur le Président, le député de Cap-Breton—The Sydneys dit que si cette somme est moins élevée une année et plus élevée l'autre, le gouvernement n'aura qu'à combler la différence.

Eh bien, j'ai des nouvelles pour les députés de cette Chambre. Je ne crois pas apprendre quelque chose aux députés du parti ministériel si je dis que le gouvernement affecte à la prévention de la criminalité beaucoup plus que 30 p. 100 de 2 millions de dollars et beaucoup plus que 30 p. 100 des 20 millions de dollars qui ont été mentionnés. Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de l'usage des drogues, le gouvernement a engagé 70 p. 100 de cette dernière somme afin de réduire la demande et d'essayer d'enrayer le problème à la source.

Tous les députés connaissent certainement de nombreux projets valables, dont l'objectif très louable est justement de prévenir la criminalité.

Je ne crois pas que les groupes qui oeuvrent dans ce domaine voudraient d'un programme en vertu duquel les priorités pourraient être établies une année où les biens confisqués au profit de la Couronne représentent 50 millions de dollars, alors que l'année suivante, ils pourraient ne représenter que 2 millions de dollars ou rien du tout. Les groupes seraient incapables de faire leur planification budgétaire avec certitude.

Je sais que l'argent n'est jamais un problème pour les néo-démocrates, mais je crois que les groupes avec lesquels nous participons à. . .

M. Waddell: Demandez au premier ministre de l'Ontario.

M. Nicholson: Je dis cela sincèrement. Je sais qu'il n'y a jamais de problème à dépenser l'argent.

Initiatives ministérielles

À mon avis, nous devons faire une planification de manière à aider ceux qui travaillent dans ce domaine et à être responsables envers les contribuables qui nous paient. Par conséquent, si une année la Couronne saisit des biens d'une valeur de 500 millions de dollars, alors que le NPD estime cette valeur à 470 millions, il suffirait, selon ce parti, que le gouvernement comble la différence et verse les 30 millions de dollars qui manquent. Il suffirait qu'il fasse un chèque, et l'affaire serait réglée.

Je ne crois pas que ce soit une bonne façon de fonctionner. À mon avis, nous devrions évaluer chaque projet auquel nous participons, vérifier s'il permet bel et bien de réduire la demande de drogue ou de prévenir la criminalité et éviter de décider arbitrairement, à l'avance, comment nous allons procéder.

Je demande à la Chambre de rejeter l'amendement du NDP. À mon avis, le gouvernement propose un amendement plus équitable. Il se réserve le droit de décider et dit qu'il pourra utiliser cet argent pour compléter ou remplacer n'importe quel budget. Au moins, le gouvernement veut maintenir sa marge de manoeuvre, sans être lié par un projet de loi qui l'obligera à porter ces crédits au compte de la réduction de la dette.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 506)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair	Bellemare
Black	Boudria
Brewin	Caccia
Clancy	Comuzzi
Crawford	Duhamel
Ferguson	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Grey (Beaver River)
Harb	Harvard
Heap	Hovdebo
Hunter	Jordan
Keys	Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)	Lee
MacLaren	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Manley	Marchi
Marleau	Nowlan
Nunziata	Nystrom
Peterson	Phinney
Pickard	Rideout
Riis	Rompkey
Skelly (Comox—Alberni)	Tobin
Vanclief	Venne
Volpe	Waddell
Wappel	Young (Acadie—Bathurst)—64

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bird	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Brightwell
Browes	Chadwick
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Côté
Couture	Danis
DeBlois	de Cotret
Dobbie	Dommm
Duplessis	Epp
Fee	Feltham
Fontaine	Fretz
Greene	Hicks
Hockin	Holtmann
Horner	Hughes
Jelinek	Johnson
Jourdenais	Langlois
Larivée	Lewis
Littlechild	Loiselle
MacDonald (Rosedale)	MacKay
Marin	Masse
McDermid	Monteith
Nicholson	Oberle
Porter	Redway
Reimer	Ricard
Richardson	Roy—Arcelin
Saint-Julien	Sobeski
Soetens	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thorkelson	Tremblay (Québec—Est)
Van De Walle	Vankoughnet
Vien	Weiner

Initiatives ministérielles

Wilbee
Worthy—73

Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

ni/aucun

• (1145)

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 2.

[Français]

M. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, je pense que vous allez trouver le consentement unanime à l'effet d'appliquer le résultat du vote que l'on vient de prendre, à l'inverse, sur l'amendement du gouvernement.

[Traduction]

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour appliquer le résultat du vote que nous venons d'avoir à l'inverse?

[Français]

Des voix: D'accord.

M. Ouellet: Madame la Présidente, je voudrais que mon vote soit enregistré pour cette deuxième motion avec l'opposition.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 507)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bird	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Brightwell
Browes	Chadwick
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Côté
Couture	Danis
DeBlois	de Cotret
Dobbie	Dommm
Duplessis	Epp
Fee	Feltham
Fontaine	Fretz
Greene	Hicks
Hockin	Holtmann
Horner	Hughes
Jelinek	Johnson
Jourdenais	Langlois
Larrivée	Lewis
Littlechild	Loiselle
MacDonald (Rosedale)	MacKay
Marin	Masse
McDermid	Monteith
Nicholson	Oberle
Porter	Redway
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Sobeski

Soetens
Tardif
Thorkelson
Van De Walle
Vien
Wilbee
Worthy—73

Stevenson
Tétreault
Tremblay (Québec-Est)
Vankoughnet
Weiner
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair	Bellemare
Black	Boudria
Brewin	Caccia
Clancy	Comuzzi
Crawford	Duhamel
Ferguson	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Grey (Beaver River)
Harb	Harvard
Heap	Howdebo
Hunter	Jordan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)	Lee
MacLaren	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Manley	Marchi
Marleau	Nowlan
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Peterson
Phinney	Pickard
Rideout	Riis
Rompkey	Skelly (Comox—Alberni)
Tobin	Vanclief
Venne	Volpe
Waddell	Wappel
Young (Acadie—Bathurst)—65	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

ni/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Initiatives ministérielles

• (1150)

M. Nicholson: Madame la Présidente, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à la Chambre pour passer immédiatement à la troisième lecture de ce projet de loi.

M. Waddell: Madame la Présidente, nous serions prêts à accorder notre consentement si le ministre ou le secrétaire parlementaire nous donnaient l'assurance qu'ils prennent au sérieux l'objectif qui vise à consacrer les revenus de la criminalité à la prévention du crime au Canada. Je crois que tous les députés sont d'accord là-dessus. D'ailleurs, un comité parlementaire, celui de la justice, a présenté un rapport unanime à ce sujet.

Si le ministre ou le secrétaire parlementaire consentaient à nous donner un signe tangible de leur sérieux, je serais ravi d'exprimer notre consentement unanime.

M. MacLellan: Madame la Présidente, pour faire suite aux propos du député de Port Moody—Coquitlam et étant donné que tous les partis souscrivent au rapport du comité permanent sur la prévention du crime, je crois qu'il est important que le gouvernement précise ce qu'il compte faire avec les recettes provenant d'activités criminelles. Dans le rapport du comité permanent, il est recommandé que le produit de la criminalité soit affecté à la prévention du crime. Nous voulons que le gouvernement manifeste son accord et nous donne des précisions sur cette question très importante.

M. Blais: Mes homologues provinciaux et les représentants municipaux souscrivent à l'orientation que nous avons adoptée, comme en témoignent les propos tenus au colloque sur la prévention du crime qui a eu lieu en mars dernier. Les négociations ne sont pas encore terminées, mais il est clair que je reçois cinq sur cinq le message envoyé aujourd'hui et que je suis très sensible aux opinions exprimées.

[Français]

M. Kindy: Madame la Présidente, je trouve surprenant que l'on ait défait l'amendement qui a été proposé par le Nouveau Parti démocratique et que maintenant on veuille simplement que le ministre nous promette d'appliquer peut-être ces sommes à la prévention du crime. Je trouve que c'est inacceptable. Ou bien il veut allouer ces sommes-là à la prévention du crime, ou bien je ne donne pas mon consentement.

[Traduction]

M. Attewell: Je me demandais si l'on ne pourrait pas entendre le député de Mississauga—Ouest qui est prési-

dent du Comité de la justice et qui est très au courant de cette question?

Mme le vice-président: Ce que l'on demandait à la Chambre, c'était de passer à la troisième lecture. Il n'y a pas consentement unanime. Est-ce que le député de Calgary est toujours d'avis que nous ne pouvons pas passer à la troisième lecture? Non, oui. Le député pourrait-il préciser sa position? Non, oui n'aide pas beaucoup.

[Français]

M. Kindy: Madame la Présidente, non, je ne donne pas mon consentement.

[Traduction]

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

LOI CORRECTIVE DE 1993**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-125, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement, dont le Comité permanent de la justice et du solliciteur général a fait rapport sans propositions d'amendement.

• (1155)

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Tout de suite, avec la permission de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Blais propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, le projet de loi C-125, Loi corrective de 1993, est une mesure qui apporte des modifications de forme à une série de lois fédérales. Ces modifications ne sont pas matière à controverse et n'entraîneront pas de dépenses de fonds publics. Elles ne portent pas préjudice aux droits de la personne, ne créent pas de nouvelles infractions et

n'assujettissent pas une nouvelle catégorie de personnes à une infraction existante.

Ce projet de loi vise à corriger des anomalies, des incompatibilités, des archaïsmes et des erreurs dans les lois du Canada et ne traite que de questions non contro-versables.

Le projet de loi abroge également des mesures législatives qui ont cessé d'avoir effet. Les dispositions de ce projet de loi ont été présentées comme des propositions au Comité permanent de la justice et du solliciteur général et au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, en février dernier. Les deux comités ont examiné les propositions et fait rapport à leur Chambre. Seules les propositions acceptées à l'unanimité par les deux comités figurent dans le projet de loi.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le Comité permanent de la justice et du solliciteur général a fait une étude préalable du projet de loi C-125. Nous avons pris note des recommandations et avons fait des propositions. Le projet de loi a été lu pour la deuxième fois, puis a été renvoyé au comité, qui l'a examiné.

Mon parti et moi estimons que ce projet de loi est acceptable. Comme le secrétaire parlementaire l'a dit, il vise surtout à apporter des modifications de forme.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le Nouveau Parti démocratique souscrit aux propos du secrétaire parlementaire et du député de Cap-Breton—The Sydneys. Nous sommes d'accord pour que ce projet de loi soit adopté.

Pendant que j'ai la parole, je voudrais simplement rappeler au député de Calgary un passage intéressant d'une chanson de Mick Jagger, des Rolling Stones: «On n'a pas toujours ce qu'on veut, mais on arrive parfois à avoir ce dont on a besoin». Il pourrait peut-être appliquer cela aux délibérations qui ont eu lieu à la Chambre au cours des dernières minutes.

Quoi qu'il en soit, nous convenons que le projet de loi C-125 devrait être adopté. Il traite essentiellement de modifications de forme et vise à épurer certaines lois.

M. Alex Kindy (Calgary—Nord—Est): Monsieur le Président, à mon avis, si ce projet de loi vise simplement à épurer certaines lois, il convient assurément de l'adopter. J'ignore quelle sorte d'étude le Comité de la justice en a faite mais, apparemment, il y a apporté certains correctifs. Je présume qu'ils sont justes.

Pour répondre à l'observation du député de la Colombie-Britannique, j'estime que si l'on a une modification à présenter, il faut y croire. Elle a été rejetée, et le ministre n'a pris aucun engagement. Un engagement de

Initiatives ministérielles

sa part ne vaut pas tripette! Par conséquent, je ne peux pas souscrire et consentir à l'adoption du projet de loi en question.

Quant à celui-ci, je n'ai aucune objection à ce qu'il soit adopté.

• (1200)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je mettrai à profit les quelques minutes qui me sont accordées dans le cadre de l'examen du projet de loi C-125 pour attirer l'attention du Parlement et de la Chambre sur un point que j'estime important.

Il y a quelques instants, nous étions en train d'examiner le projet de loi C-123. Nous avons débattu d'un amendement que le député de Port Moody—Coquitlam avait proposé que l'on apporte au projet de loi C-123. À mon avis, cet amendement était excellent et méritait d'être appuyé. Je l'ai du reste appuyé, ainsi que mes collègues.

Tous les députés devraient savoir qu'il y a une différence entre un projet de loi qui est bon et un projet qui, même s'il est bon, peut être amélioré. Le projet de loi que nous venons d'examiner était déjà bon dans la forme sous laquelle il avait été présenté, mais nous voulions l'améliorer. L'amendement a été rejeté, mais nous devons continuer d'examiner le projet de loi puisque, comme nous l'avons dit au départ, c'est un bon projet de loi.

J'habite une circonscription où la contrebande est un terrible problème qui fait beaucoup de tort aux habitants. Mon collègue de Stormont—Dundas, qui représente une circonscription ontarienne voisine de la mienne, me disait qu'il y a eu récemment à Cornwall une vente aux enchères au cours de laquelle on a vendu 250 voitures saisies à des contrebandiers au port d'entrée. Les amendes sont tellement basses que c'en est ridicule. Nous devons absolument les augmenter. Nous devons faire le nécessaire afin de réduire la contrebande, voire—espérons-le—d'y mettre fin. Or, si nous n'arrivons pas à faire adopter le projet de loi C-123 au cours des quelques jours qui restent à cette législature, ce ne sera pas possible.

Il n'y a pas longtemps, des coups de feu ont été tirés dans ma circonscription. Des gens se tiraient les uns sur les autres pour prendre le contrôle de ce trafic. C'est absolument terrible et j'estime donc qu'il incombe au Parlement de faire en sorte que ce projet de loi crucial soit adopté au cours des quelques derniers jours qu'il lui reste. Nous n'avons pas réussi tout à l'heure à obtenir le consentement unanime. Je demande à tous mes collègues à la Chambre d'y réfléchir encore quelques minutes. Peut-être qu'alors le bon sens l'emportera et que nous obtiendrons le consentement de tous. Nous examinerons ensuite cette mesure législative et ferons ce qui est dans

Initiatives ministérielles

l'intérêt des Canadiens et des gens que j'ai l'honneur et le privilège de représenter à la Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Boudria: Monsieur le Président, je vais faire quelque chose d'assez inhabituel. Je vais demander à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que nous revenions au projet de loi pour lequel nous n'avons pas donné notre accord tantôt. Ce n'est pas courant qu'un député de l'opposition demande le consentement unanime des députés pour qu'on puisse traiter d'un projet de loi d'initiative ministérielle. Je présente cette demande pour les raisons que j'ai déjà exposées à la Chambre. J'espère que la compassion et le bon sens amèneront les députés à acquiescer à ma demande.

M. Nicholson: Monsieur le Président, je veux seulement signaler à la Chambre que le député de Calgary a raison. La motion du député de Port Moody—Coquitlam a été rejetée. Cette motion précisait quel pourcentage des produits de la criminalité serait investi dans la prévention du crime, et ce qui serait affecté comme prévu ou autrement, selon les instructions du gouvernement.

La motion du gouvernement qui a été adoptée par la Chambre permet en fait au gouvernement de placer les produits de la criminalité dans un compte désigné par règlement. Cela modifie la loi qui stipulait que tous les fonds dont la Couronne prenait possession devaient être investis dans le compte de réduction de la dette. Nous avons modifié cela.

• (1205)

Je n'en ai pas eu la chance, mais j'aurais dû parler du rapport du comité permanent qui présentait des recommandations très impressionnantes. Évidemment, le ministre a chargé un comité spécial d'examiner cette question, et je m'attends à ce que celui-ci fasse également des recommandations au ministre sur la façon de dépenser cet argent. Je ne veux pas que la Chambre garde l'impression que nous sommes fermés à ce genre de proposition

ni que nous dénigrons ce remarquable rapport du Comité permanent de la justice.

Je pense que la Chambre devrait tenir compte des propos du député de Glengarry—Prescott—Russell. Il s'agit, en effet, d'une excellente mesure, appuyée par tous les partis, qui apporte une modification réclamée par nos électeurs, et il nous reste très peu de temps pour l'adopter. J'espère que tous les députés consentiront à cette demande afin que nous puissions passer à l'étape de la troisième lecture du projet de loi.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec intérêt. Mon expérience passée à titre de membre du Comité de la justice m'a appris que si l'on attend qu'un règlement et le processus bureaucratique permettent l'application de la recommandation, l'argent n'arrivera jamais dans un compte de réduction de la dette ou de prévention du crime.

Si cette question nous préoccupe vraiment et si le gouvernement avait été sérieux sur cette question, il aurait accepté l'amendement, parce que c'était une proposition valable. Il aurait été très simple de voter en faveur de la motion, parce que cela aurait garanti l'affectation de 70 p. 100 des fonds à la réduction de la dette et des 30 p. 100 qui restent à la prévention du crime. Si le gouvernement est encore sérieux à cet égard, il a le pouvoir de présenter la proposition à nouveau et de suivre le processus normal. Je ne peux pas donner mon consentement.

M. Angus: Monsieur le Président, il faut reconnaître que puisque nous ne sommes plus à l'étape du rapport, nous ne pouvons plus proposer d'amendements ici; l'autre endroit pourrait le faire, s'il en décide ainsi. Je pense que le fait d'en retarder la troisième lecture ne donne pas au gouvernement l'occasion d'amender ce projet de loi.

Nous ne pourrions le faire que si, par consentement unanime, la Chambre revenait à l'étape du rapport. Je ne dis pas ici que c'est ce que nous devrions faire. Nous avons essayé, nous n'avons pas réussi, et donc passons à la suite.

J'invite le député à réfléchir encore une fois. Peut-être qu'alors, il donnera son consentement, ce qui nous permettra de faire franchir l'étape de la troisième lecture à ce projet de loi, qui pourra alors être examiné par l'autre endroit et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

LA LOI SUR LES EXPLOSIFS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Danis (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi C-107, Loi modifiant la Loi sur les explosifs, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources naturelles.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je m'adresse aujourd'hui à mes collègues de la Chambre des communes à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-107, Loi modifiant la Loi sur les explosifs.

Cette loi, qui date de 1914, vise à assurer la sécurité du public et des travailleurs et pour ce faire, réglemente la composition, la qualité et les caractéristiques des explosifs et des substances pyrotechniques, ainsi que des articles contenant de telles substances. La Loi sur les explosifs réglemente également la fabrication, l'importation, la vente, l'achat, la possession et l'entreposage de ces substances. Le projet de loi C-107 est une mesure législative de nature très concrète, ayant un but très clair, comme je vais le démontrer en quelques minutes.

Le projet de loi contient cinq dispositions principales. Pour commencer, il redéfinit avec plus de précision ce qu'est un explosif. En outre, les explosifs dangereux servant à des fins autres que des explosions peuvent tomber sous le coup de la loi par le biais du règlement alors que les substances pyrotechniques inoffensives, qu'il n'est pas nécessaire de réglementer ou qui devraient relever d'autres lois, peuvent être exclues au moyen du règlement.

Parmi les explosifs dangereux qui vont être inclus dans la définition, mentionnons l'acide picrique, substance actuellement non réglementée, qui est plus sensible et plus puissante que le TNT. Au nombre des produits relativement inoffensifs qui seront exclus, citons, par exemple, les pétards de Noël. Outre qu'il améliore la définition de ce qu'est un explosif, le projet de loi permet de soustraire les articles inoffensifs, en partie ou en totalité, à l'application de la Loi sur les explosifs ou de son règlement.

• (1210)

L'effet net de ces modifications sera de créer la souplesse nécessaire pour adapter le degré de réglementation à l'explosif. Les cas de surréglementation, conséquence de la définition actuelle, seront éliminés.

Deuxièmement, une autre disposition du projet de loi limitera la possession de certains explosifs spécialisés à

Initiatives ministérielles

certaines groupes ou à certaines personnes. Cette disposition renforcera la sécurité en ce qui a trait à la manipulation et à l'utilisation de ces matériaux, tout en régissant les éléments de sécurité liés à leur distribution. Par exemple, la possession ou l'utilisation à des fins non militaires d'explosifs au plastique sera limitée, sauf dans les cas exceptionnels, aux sections de la police chargées de désamorcer des appareils explosibles.

Certains pouvoirs des inspecteurs et agents de police, en matière de visite et d'arrestation, jugés incompatibles avec la Charte des droits et libertés, seront abolis. À l'heure actuelle, les inspecteurs peuvent procéder à une visite dans une habitation privée, sans mandat de perquisition et sans qu'il existe de raison de soupçonner l'existence d'un méfait. Ces pouvoirs, qui datent de temps reculés, sont intolérables à notre époque. Les modifications contenues dans le projet de loi permettront de limiter les pouvoirs trop étendus des inspecteurs, en ne leur laissant que les pouvoirs de visite et d'arrestation dont ils ont raisonnablement besoin pour protéger le public contre un danger immédiat.

Un autre article du projet de loi permet de prévoir des conditions particulières et la délivrance de licences, permis et certificats en vue de protéger les biens, le public et les travailleurs qui manipulent des explosifs.

Les pénalités prévues dans la loi n'ont pas été mises à jour depuis un certain temps. Dans les cas de déclaration de culpabilité par procédure sommaire, le projet de loi prévoit des amendes dont les montants rattrapent deux décennies d'inflation. Le projet de loi crée des infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire qui comportent des pénalités plus lourdes dans les cas d'infractions graves.

Même si les pénalités proposées sont plus lourdes, elles demeurent plus légères que celles contenues dans d'autres lois relatives à la sécurité publique. Cela tient à l'existence de longue date d'une approche consultative propre à la réglementation de l'industrie des explosifs, qui prévoit le recours aux tribunaux uniquement en dernier ressort.

Outre les principales dispositions que je viens de passer en revue, le projet de loi propose d'autres améliorations auxquelles il convient de s'arrêter maintenant. Ce projet de loi répond également à la nécessité d'étiqueter les explosifs à des fins de sécurité ainsi que de fournir des directives sur la manutention, le stockage et l'utilisation en toute sécurité des explosifs. Les dispositions sur l'étiquetage et les directives pertinentes sont manifestement importantes pour la sécurité des expéditeurs, des manutentionnaires et des utilisateurs.

Initiatives ministérielles

On accroît le pouvoir de réglementation afin de permettre l'établissement de normes de sécurité relatives à la recherche sur les explosifs et aux essais à grande échelle, ainsi qu'à l'emplacement des fabriques et poudrières. Il s'agit de créer un système exigeant un examen attentif aux fins de sécurité de toutes les opérations fort risquées, comme la recherche, la mise à l'essai et la fabrication.

Une disposition tendant à donner aux inspecteurs le pouvoir d'exiger la prise de mesures de sécurité pour remédier à des contraventions à la loi et aux règlements en ce qui concerne la fabrication, le transport, l'essai ou le stockage d'explosifs et l'utilisation de pièces pyrotechniques permettra de régler ces problèmes de façon efficace.

La dernière modification proposée dont je voudrais parler à ce stade-ci porte sur l'application de droits pour les essais d'explosifs et leur désignation à titre d'explosifs autorisés. On prévoit également recouvrer les coûts reliés aux explosifs confisqués par la Couronne sur consentement ou à la suite d'une condamnation pour un délit aux termes de la Loi sur les explosifs. On juge ces modifications nécessaires afin que les contribuables canadiens n'aient pas à supporter injustement certains coûts.

Comme on le sait fort bien, la consultation est une étape importante dans la rédaction de toute mesure législative. Je suis heureux de préciser qu'on a consulté 44 organismes différents avant de déposer le projet de loi C-107. On a consulté notamment les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi que des corps policiers qui étaient connus pour s'intéresser vivement à ce projet de loi, et ce non seulement directement, mais également par la voie du courrier et à l'occasion d'autres rencontres.

L'Association des distributeurs d'explosifs du Canada, un organisme privé qui représente les intérêts des fabricants et distributeurs d'explosifs canadiens, a eu l'occasion d'examiner le projet de loi C-107. Je suis heureux de vous préciser qu'elle souscrit aux modifications proposées.

Je voudrais souligner que l'adoption de ces modifications par le Parlement n'aurait pas de conséquences importantes pour les autres entreprises ou les simples citoyens. On prévoit aussi qu'en définissant mieux les fondements de la réglementation, la compétitivité dans l'industrie des explosifs s'en trouvera favorisée.

• (1215)

En modernisant ainsi la Loi sur les explosifs, on crée le cadre essentiel à la révision et à la réforme complète des

règlements sur les explosifs, ce qui donnera lieu à l'instauration d'un système de réglementation plus clair, plus concis et plus précis.

Le projet de loi C-107 proposé permettra d'aborder plus efficacement le problème du contrôle des explosifs et des substances pyrotechniques au Canada. De telles initiatives de modernisation contribueront à l'amélioration de la sécurité publique dans le domaine des explosifs.

Il me semble que les révisions proposées dans le projet de loi C-107 ne peuvent être contestées. J'aurais du mal à imaginer que quelqu'un veuille les remettre en question, les car elles visent à mettre à jour une loi peu spectaculaire, mais combien importante.

J'espère que mes observations illustrent bien à quel point les révisions à la loi proposées dans le projet de loi C-107 sont tout à fait pratiques, réalistes et valables. Elles seront aisément acceptées par l'industrie et par les consommateurs.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi C-107, qui réglemente la composition, la qualité et la nature, la fabrication, l'importation, la vente, l'achat, la possession et le stockage des explosifs.

Le projet de loi C-107 tient compte des changements importants qui sont survenus au cours des vingt dernières années, notamment l'adoption de la Charte des droits et libertés. Cette mesure législative rendra les pouvoirs d'enquête et de saisie conformes aux dispositions de la Charte.

Le projet de loi apporte aussi des modifications importantes au cadre réglementaire. Ainsi, il prévoit de limiter l'utilisation de certains explosifs spéciaux à des personnes ou groupes précis, et autorise le ministre, au moment où celui-ci délivre une licence, à fixer des conditions permettant d'assurer la protection du public et des travailleurs. En d'autres mots, le projet de loi améliore sensiblement la sécurité des Canadiens qui doivent manipuler des explosifs.

En tant que porte-parole adjoint de mon parti relativement aux questions d'énergie, je suis très préoccupé par la sécurité dans l'industrie minière en général et dans les mines de charbon en particulier.

Au cours des derniers mois, l'attention du pays tout entier s'est tournée vers la mine de charbon Westray, en Nouvelle-Écosse, où 26 mineurs ont perdu la vie de façon tragique lors d'une explosion souterraine survenue le 9 mai 1992. Depuis que l'on a découvert du charbon dans le comté de Pictou, le prix de son extraction s'est mesuré en pertes de vies humaines.

Initiatives ministérielles

En 1979, 12 hommes avaient perdu la vie lors d'une explosion survenue à Glace Bay, tôt le matin. La pire tragédie fut celle de Springhill, en 1891, au cours de laquelle 125 hommes et garçons ont péri par suite d'une explosion. L'épisode le plus miraculeux est survenu au même endroit, en 1956. À cette occasion, 36 mineurs avaient perdu la vie, mais 54 avaient survécu plus de cinq jours sous terre.

Les mines du comté de Pictou avaient déjà à elles seules coûté la vie à plus de 244 personnes suite à des explosions. L'an dernier, 26 autres noms sont venus s'ajouter à cette liste déjà beaucoup trop longue.

Depuis 1867, plus de 2 400 personnes ont perdu la vie dans les mines de charbon de la Nouvelle-Écosse. Des mineurs sont morts noyés, asphyxiés, écrasés par des éboulements de roche ou de charbon ou brûlés dans des incendies et des explosions.

Les mineurs connaissent mieux que quiconque les risques de leur métier et, jusqu'à maintenant, une de leurs réalisations les plus frappantes a été leur capacité de faire respecter les règles et les règlements visant à améliorer la sécurité de leur milieu de travail.

On constate avec consternation que la direction de la mine Westray a peu tenu compte des inquiétudes exprimées à cet égard par les mineurs. Dans les 12 mois qui ont précédé l'explosion fatale de 1992, les inspecteurs du ministère du travail de la Nouvelle-Écosse ont rédigé 22 rapports sur des incidents et des situations dangereuses. Selon toute évidence, au moment de l'explosion, on avait ordonné à la direction de la mine de présenter un plan de sécurité en vue de prévenir l'explosion de la poussière de charbon.

Le niveau léthal du mélange explosif de méthane et de poussière de charbon ainsi que l'effondrement de plafonds ont constamment provoqué des inquiétudes à la mine Westray. Les mineurs ont souvent travaillé dans des conditions dangereuses 24 heures par jour, sept jours par semaine, la mine arrivant à peine à respecter ses contingents de production. Dans un grand nombre de mines de charbon, cinq jours sont consacrés à l'exploitation et les deux autres, à l'entretien et aux réparations.

• (1220)

De nombreux mineurs d'expérience ont quitté la mine Westray à cause du manque de sécurité. L'un d'eux a déclaré: «Certaines équipes faisaient des actions de grâces chaque soir en sortant de la mine. Ils avaient survécu une autre journée.»

Selon les éléments de preuve saisis par la GRC, de nombreux rapports rédigés à ce moment par le personnel d'entretien faisaient état de problèmes relatifs à la sécurité. La déclaration des employés indique en outre que les représentants de l'entreprise étaient au courant de ces problèmes, mais qu'ils ont néanmoins ordonné aux

employés de travailler dans ces conditions dangereuses. Le jour anniversaire de la catastrophe approche et il n'y a encore aucune véritable réponse concernant ce qui est arrivé, mais les questions s'accroissent sans cesse.

Un autre cas controversé vient à l'esprit quand on parle de mesures de sécurité dans les mines: c'est celui de la mine d'or Giant, de Yellowknife, où neuf mineurs ont été tués l'an dernier dans une grande explosion souterraine. Étant donné qu'une grève sauvage durait depuis des mois, on croit que des explosifs commerciaux destinés à l'exploitation minière ont pu être utilisés pour tendre un piège. Le 1^{er} septembre, on a placé de la dynamite dans une installation de pompage d'air frais alimentant les travailleurs sous terre. Une semaine plus tard, on a fait sauter à la dynamite une antenne parabolique de télévision située dans les environs.

Les employés ont demandé de meilleures normes de sécurité, par exemple, l'interdiction aux employés de transporter des explosifs, peu importe l'économie de temps ou d'argent que cela représente. Le syndicat a soutenu que des hommes se promenaient dans la mine avec des sacs de 20 kilogrammes contenant un mélange de nitrogène en poudre et de diesel, et deux boîtes de détonateurs. La localité a vécu dans la terreur, la confusion et la colère pendant quatre mois, et la société ne savait pas s'il lui manquait des explosifs dans ses nombreux dépôts souterrains, parce qu'elle n'exerçait aucun contrôle sur la poudre, une fois celle-ci arrivée dans la mine.

Si la loi proposée aide à éliminer ce type de négligence, il y aura beaucoup moins de risques dans la manipulation des explosifs sur les lieux de travail.

En terminant, je voudrais insister sur le fait que la sécurité n'est que l'une des nombreuses difficultés que doit surmonter notre secteur minier, si vital. De nos jours, les mines, qui assurent 4,4 p. 100 de notre produit national brut et fournissent environ 330 000 emplois directs et indirects, font face à de graves problèmes à cause des politiques fiscales fédérale et provinciales, de l'évaluation et de la réglementation en matière environnementale, des difficultés d'accès et de la sécurité du régime d'occupation, autant de facteurs qui rendent les investissements très risqués.

Les dépenses en prospection minière, par exemple, sont à leur plus bas niveau en dix ans. Elles se sont établies à 646 millions de dollars en 1991, contre 751 millions en 1990 et 1,3 milliard en 1988. De manière générale, les réserves de beaucoup des métaux produits au Canada ont beaucoup diminué depuis le début des années 80. Ainsi, les réserves prouvées et probables de cuivre, de nickel et de zinc ne représentent plus que les deux tiers de celles de 1981; quant au plomb, la baisse a été de 60 p. 100 par rapport à 1981.

Initiatives ministérielles

Pour la première fois dans l'histoire récente, le rythme d'extraction est supérieur à celui de la découverte de nouvelles réserves, et les conditions restent peu favorables pour la prospection minière et la mise en valeur. Il va sans dire que la prospection coûte très cher et présente de grands risques. Il est très important que la prospection reprenne sur une grande échelle si nous voulons remplacer des réserves qui s'épuisent, mais cela ne sera possible que s'il y a des incitations suffisantes pour attirer l'investissement dans ce secteur à haut risque de l'exploration minière. Si nous ne prenons aucune mesure pour relancer l'industrie minière au Canada, celle-ci risque de voir sa position de producteur de calibre mondial remise en question.

• (1225)

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour faire franchir dès aujourd'hui au projet de loi C-107 toutes les étapes y compris le comité plénier.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Adoptée.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour dire quelques mots sur le projet de loi C-107, Loi modifiant la Loi sur les explosifs.

La Loi sur les explosifs n'a pas été modifiée depuis presque 20 ans. Ce projet de loi ne fait que la moderniser. Il a pour objet principal de rendre les dispositions sur les enquêtes et les saisies conformes à la Charte des droits et libertés ainsi que de modifier certaines dispositions, dont la définition du terme explosif. Je voudrais d'abord attirer votre attention sur un aspect particulier du projet de loi, qui me préoccupe vraiment beaucoup.

C'est vrai que le projet de loi C-107 ne prévoit pas de protection semblable au SIMDUT pour les travailleurs qui manipulent des explosifs. Le gouvernement a donné l'assurance qu'on s'occuperait de cette question à l'étape de l'élaboration du règlement. Je voudrais donner d'autres explications là-dessus en faisant un petit retour en arrière.

En juin 1987, dans le cadre de modifications apportées à la Loi sur les produits dangereux, on a créé un Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, dont l'abréviation est SIMDUT.

Le SIMDUT est un système national; il a pour objet de renseigner les travailleurs sur la manipulation des matières dangereuses au travail afin de réduire les risques d'accident, de maladie et de blessure. Le SIMDUT est fondé sur un accord intervenu entre l'industrie, les syndicats ainsi que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. La loi de mise en oeuvre du SIMDUT est entrée en vigueur en octobre 1988.

La Loi sur les produits dangereux exige des fournisseurs qu'ils respectent deux conditions pour vendre et importer des matières dangereuses utilisées au travail. Les fournisseurs doivent étiqueter les contenants et fournir un document appelé «fiche signalétique de sécurité de produit».

En outre, d'autres dispositions fédérales, provinciales et territoriales imposent des exigences semblables aux employeurs. Ceux-ci sont tenus d'étiqueter les matières dangereuses utilisées ou stockées sur les lieux de travail. Ils doivent mettre des fiches signalétiques de sécurité du produit à la disposition des travailleurs et leur offrir des programmes d'information.

La Loi sur les produits dangereux prévoit un certain nombre d'exclusions, dont une concerne les explosifs. Donc, les explosifs ne bénéficient pas de la protection assurée par le SIMDUT. Ces exclusions devaient être examinées par un comité parlementaire, en l'occurrence le Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale, qui devait présenter son rapport en avril 1992.

Les recommandations ont été faites en fonction de la nécessité de maintenir les exclusions. On a cherché à déterminer si les objectifs du SIMDUT étaient atteints. Lorsque le SIMDUT a été mis en place, on a jugé que les explosifs pouvaient être exclus parce que les travailleurs étaient protégés par d'autres mesures législatives comme la Loi sur les explosifs et son règlement, la Loi sur le transport des marchandises dangereuses et son règlement, ainsi que par les dispositions relatives à la sécurité que renferment les lois provinciales sur les mines et sur la main-d'oeuvre.

Les groupes qui ont témoigné devant le comité permanent ont appuyé cette décision, mais ils voulaient être certains que l'industrie des explosifs se conformerait aux règles. On n'a cependant pas réussi à s'entendre sur la meilleure façon de procéder, certains préférant inclure les explosifs dans la Loi sur les produits dangereux, d'autres préférant modifier le règlement d'application de la Loi sur les explosifs.

Initiatives ministérielles

Les fabricants d'explosifs ont dit que, selon eux, les dangers que posent les explosifs sont uniques et qu'il est donc préférable de ne pas les inclure dans le SIMDUT. L'inspecteur en chef des explosifs a appuyé le maintien de l'exclusion et la modification de la Loi sur les explosifs. Il a signalé que l'administration d'une loi sur la sécurité nécessitait des connaissances spécialisées.

Le Congrès du travail du Canada a recommandé qu'on ne crée pas de système parallèle d'information pour les explosifs. D'autres organismes, comme le ministère du Travail de l'Ontario, ont appuyé cette recommandation, ajoutant qu'un système unique régi par la Loi sur les produits dangereux serait plus simple du point de vue de l'administration et de l'application.

Cependant, quelques fabricants canadiens d'explosifs n'étaient pas d'accord. Ils recommandaient que les renseignements sur les explosifs, semblables à ceux exigés pour le SIMDUT, soient fournis en vertu de la Loi sur les explosifs. Selon eux, en intégrant les explosifs au SIMDUT, certains renseignements importants ne recevraient pas toute l'importance qu'ils méritent, notamment la nature explosive d'un produit, et il pourrait y avoir confusion au sujet de différents types de renseignements sur les dangers possibles.

Ces fabricants croient également que la direction des explosifs du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui réglemente actuellement les explosifs, serait la mieux placée pour administrer les dispositions relatives aux renseignements sur les explosifs que l'on envoie maintenant dans le SIMDUT. Par conséquent, les différents secteurs s'entendent à dire qu'il faut protéger ceux qui manipulent les explosifs. Le désaccord porte sur le meilleur moyen d'y parvenir.

Voici les options: retirer les explosifs des exclusions du SIMDUT pour les faire passer sous la Loi sur les produits dangereux ou modifier le règlement de la Loi sur les explosifs en créant un système distinct pour les explosifs.

• (1230)

En dépit du fait qu'il n'ait pas été possible d'arriver à un consensus sur le processus d'examen des exclusions, le comité permanent a recommandé des modifications au Règlement sur les explosifs. Le comité s'est dit d'avis qu'un système national d'information sur les produits dangereux cohérent était préférable à la prolifération de systèmes parallèles, mais qu'étant donné les caractéristiques particulières des explosifs, ceux-ci devaient rester assujettis à la Loi sur les explosifs.

Deux arguments assez forts appuient cette position: premièrement, l'industrie des explosifs tient à n'avoir affaire qu'à un seul organisme de réglementation;

deuxièmement, la réglementation des explosifs nécessite de solides compétences.

Par conséquent, le comité permanent a formulé les recommandations qui suivent. Il convient de créer, pour le cas précis des explosifs, des fiches signalétiques et des étiquettes du type que l'on emploie dans le SIMDUT. Il faut continuer à exclure les explosifs des dispositions de la partie II de la Loi sur les produits dangereux et mettre en oeuvre les recommandations du comité sectoriel par la voie de la Loi sur les explosifs et du Règlement sur les explosifs.

Le comité permanent s'est aussi intéressé à un autre aspect de la question. Il a été déterminé que l'application de la réglementation sur les déchets dangereux aux explosifs risquerait de créer des problèmes. Selon le rapport du comité, l'inspecteur principal des explosifs estime que la réglementation des explosifs doit être cohérente pendant tout le cycle de vie de ces produits. Le transport d'explosifs selon le règlement sur les déchets dangereux pourrait présenter des dangers, car il échapperait alors aux mesures de sécurité prévues dans la Loi sur les explosifs et le Règlement sur les explosifs. Par conséquent, le comité a fait une troisième recommandation: les substances et objets qui constituent des explosifs au sens de la Loi sur les explosifs ne doivent pas être classés comme des résidus.

Le 12 mai 1993, le gouvernement publiait sa réponse au rapport du comité permanent, dans laquelle il acceptait de mettre en oeuvre les deux dernières recommandations avec l'aide d'un groupe de travail tripartite formé de représentants de l'industrie, des syndicats et les organismes de réglementation en matière de santé et de sécurité au travail. Toutefois, en ce qui concerne la première recommandation, où le comité affirmait qu'il conviendrait de créer, pour le cas précis des explosifs, des fiches signalétiques et des étiquettes du type que l'on emploie dans le SIMDUT, le gouvernement a déclaré que «seul l'objectif du SIMDUT peut être adopté, et non les méthodes actuellement appliquées.»

J'estime que cet objectif doit être inséré et renforcé dans le règlement associé au projet de loi C-107 et, comme la Chambre s'appête à se former en comité plénier pour étudier article par article la mesure législative, j'espère que le gouvernement pourra accéder à ma demande.

Voilà les observations que j'avais à faire pour l'instant. J'aurai peut-être des choses à ajouter plus tard aujourd'hui, lorsque nous en serons à l'étape de la troisième lecture.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. DeBlois.)

Le vice-président adjoint: La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-107, Loi modifiant la Loi sur les explosifs.

(Les articles 1 à 14 inclusivement sont adoptés.)

• (1235)

Le vice-président adjoint: Le titre est-il adopté?

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le président, à propos du titre, je me demande si je peux poser une question au ministre au sujet de la recommandation du comité permanent voulant que l'on crée, pour les explosifs, des fiches signalétiques et des étiquettes du type que l'on emploie dans le SIMDUT. La réponse du gouvernement, en date du 12 mai, est que «seul l'objectif du SIMDUT peut être adopté, et non les méthodes actuellement appliquées.»

Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi on ne peut pas, au moyen d'un règlement, adapter un mécanisme déjà existant, à savoir les formulaires du SIMDUT, au maniement des explosifs par les travailleurs?

Si le ministre n'est pas en mesure de répondre lui-même à cette question technique, peut-il s'engager à examiner cette demande particulière du comité permanent et, lorsqu'on rédigera le règlement, à voir si l'on ne pourrait pas adapter le formulaire déjà en usage au lieu d'essayer de réinventer la roue, si je puis dire, pour répondre aux besoins d'une loi existante.

Le ministre peut-il envisager de donner suite à la recommandation du comité permanent, à savoir que l'on crée, pour les explosifs, des fiches signalétiques et des étiquettes du type que l'on emploie dans le SIMDUT? Je rappelle au ministre que seul l'objectif du SIMDUT a été approuvé.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, dans mes anciennes fonctions de ministre des Transports, je me suis occupé de la question de l'emballage et du transport des produits dangereux.

Mon honorable collègue fait une observation éminemment raisonnable quand il dit que je devrais m'engager à demander qu'on rédige le règlement de telle sorte qu'on puisse utiliser un formulaire et des formulations que l'on connaît déjà. Comme il y va vraiment de la sécurité des travailleurs, que ce soit dans le cadre normal de leurs activités ou dans les opérations de nettoyage après un accident, je n'ai absolument aucune hésitation à promettre au nom du gouvernement qu'on tiendra compte de l'objectif dans la rédaction des règlements.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, comme le ministre suppléant est aussi le solliciteur général, je me demande si ce projet de loi aurait pu contribuer à prévenir le genre de tragédie qui s'est produite à la mine Giant de Yellowknife et qui a fait un certain nombre de victimes, et si le renforcement de la Loi sur les explosifs pourrait contribuer à prévenir la répétition de ce genre d'accident, puisqu'il doit manifestement être au courant de l'enquête à ce sujet et des détails de ce tragique événement.

M. Lewis: Monsieur le Président, dans mes fonctions actuelles de solliciteur général, je ne suis pas en mesure de dire quoi que ce soit sur la question de savoir si ces modifications auraient pu ou non avoir une incidence sur la tragédie survenue dans la mine de Yellowknife.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

[Français]

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi soit adopté à l'étape du rapport.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec le consentement unanime, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Lewis (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Article 31 du Règlement

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Langlois: Monsieur le Président, la Chambre ayant travaillé de façon très efficace ce matin, nous avons complété, à toutes fins pratiques, l'étude des projets de loi inscrits à l'ordre du jour. Je suggère donc que nous reconnaissons qu'il est 13 heures. De plus, je voudrais donner avis à la Chambre qu'après la période des questions à 15 heures, nous soumettrons pour débat le projet de loi C-128 sur la pornographie juvénile.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre suspend donc ses travaux jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 12 h 41.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

L'INDICE DES OFFRES D'EMPLOIS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, un signe de la reprise économique, selon Statistique Canada, c'est l'indice des offres d'emplois. Or, il vient de grimper de huit points en mai et l'agence gouvernementale disait hier qu'à 95, c'était la meilleure performance de l'indice depuis qu'il soit descendu jusqu'à 85 il y a 15 mois.

L'indice, considéré comme un important signe de la demande future de main-d'oeuvre, mesure les changements survenus dans le nombre d'annonces classées sous «offres d'emplois» publiées dans 20 centres urbains importants du pays. L'indice des offres d'emplois a progressé de 9 p. 100 au Québec et les chiffres montrent un progrès de 17 p. 100 au Québec, de mai 1992 à mai 1993.

* * *

[Traduction]

LE CARREFOUR CANADIEN INTERNATIONAL

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canada): Madame la Présidente, je suis heureux de souhaiter

la bienvenue à la Chambre des communes à une délégation de représentants de plus de 25 pays venus ici pour participer avec des bénévoles canadiens à la consultation internationale de 1993 du Carrefour canadien international.

Ces représentants et leurs homologues de partout au Canada font partie d'un organisme dynamique qui donne un caractère véritablement canadien à la poursuite d'un objectif que nous partageons tous, soit une compréhension, une harmonie et une égalité accrues entre les peuples et les cultures du monde entier.

[Français]

Chaque année, Carrefour canadien international place environ 250 et 300 participants et participantes dans 30 pays, dans le cadre de projets d'éducation, de santé et de développement communautaire. L'expérience est inoubliable et, bien souvent, débute un engagement qui dure toute la vie.

[Traduction]

En tant qu'ancien membre de Carrefour ayant travaillé en Zambie en 1975, je partage l'appartenance à cette famille spéciale avec notre collègue, le chef du Nouveau Parti démocratique, avec plus de 3 500 Canadiens et avec plus de 1 000 citoyens de pays en voie de développement partout dans le monde.

Depuis 1970, le Carrefour a reçu plus de 18 millions de dollars du gouvernement canadien, et les bénévoles canadiens lui en expriment leur gratitude cette semaine.

Ce soutien public, conjugué aux dons du secteur privé. .

Mme le vice-président: Je dois malheureusement interrompre le député.

* * *

[Français]

L'AUDIOTHÈQUE

M. Marcel R. Tremblay (Québec—Est): Madame la Présidente, permettez-moi de souhaiter à toute l'équipe de l'Audiotèque du Québec un heureux dixième anniversaire. En 1983, ce projet pensé, créé et réalisé par Pierre Schram et Sylvie Ouellet, handicapés de la vue, voit le jour dans le cadre d'un projet de développement communautaire du Canada, ayant comme objectif principal d'apporter un service d'information auditif par lequel la personne handicapée de la vue aurait accès à l'information.

Article 31 du Règlement

Dix ans plus tard, l'Audiothèque respecte toujours ce même objectif tout en rendant accessible l'information que l'on retrouve dans les journaux, les revues, les dépliants, en aidant les personnes handicapées visuelles dans leurs démarches au niveau de la correspondance et ainsi à créer des activités pour amener ces personnes à utiliser les services déjà existants et les orienter vers ces ressources.

La nature des services actuellement offerts par l'Audiothèque est aussi diversifiée et couvre tous les secteurs de l'activité humaine. Bravo à l'équipe de l'Audiothèque et ses nombreux bénévoles qui prouvent, par leur participation, que l'esprit volontaire apporte réconfort et sert au bien-être de ceux et celles qui nous entourent.

* * *

[Traduction]

L'ÎLE PENDER

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, je vais vous raconter une histoire qui ressemble à celle de David et Goliath. Dans le rôle de David, nous avons les habitants de l'île Pender, qui ne voulaient pas qu'on érige une tour de transmission sur leur magnifique île. Dans celui de Goliath, nous avons la société Roger's Cantel qui, malgré les vœux des habitants de l'île et de l'administration locale, a obtenu un permis de construction dans des circonstances douteuses et a érigé la tour. C'est maintenant à Communications Canada qu'il appartient de décider si cette tour restera en place ou non.

Avant de rendre une décision finale, le ministère a donné aux parties 60 jours pour régler leurs différends. Entre-temps, la société Cantel utilise la tour, car elle a déjà reçu du gouvernement fédéral l'assurance que la tour restera en place.

Rien n'incite la société à négocier avec les habitants de l'île. Après tout, elle sait que le gouvernement, fidèle à son idéologie conservatrice, s'est déjà rangé secrètement de son côté.

Lorsque j'ai soulevé cette question à la Chambre il y a à peine deux jours, j'ai demandé au ministre d'empêcher Goliath d'écraser le fragile David.

Malheureusement, le ministre a préféré se dérober et a délivré une licence temporaire, certain que les bénéfices d'une société l'emporteraient, comme d'habitude. . .

Mme le vice-président: Je suis désolée, mais le temps accordé à la députée est écoulé.

L'ÉCONOMIE

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, les Canadiens ont subi beaucoup de changements ces derniers temps, mais les derniers rapports économiques révèlent que nous commençons à récolter les fruits de nos sacrifices.

L'OCDE et le FMI prévoient tous les deux que le Canada connaîtra la plus forte croissance des pays du G-7 en 1993 et en 1994. En outre, ces deux organismes soulignent que le taux d'inflation de 1,8 p. 100 au Canada est l'un des plus faibles de tous les pays industrialisés.

Parmi les autres signes témoignant d'une amélioration, mentionnons que, durant le premier trimestre de 1993, notre PIB a connu un taux de croissance annuel exceptionnel de 4 p. 100 et que 69 000 nouveaux emplois ont été créés.

• (1405)

La création d'emplois est presque entièrement attribuable à l'Accord de libre-échange; grâce à lui, en 1992, nos exportations aux États-Unis ont atteint un niveau record de 122,3 milliards de dollars, soit 19,6 milliards de plus qu'en 1988.

Les faits sont clairs. De nouveaux emplois sont maintenant créés et l'économie reprend. Le Canada s'est bien engagé dans la voie d'une nouvelle prospérité. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LE PROGRAMME «FINISSANTS SANS ACCIDENT»

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, les cérémonies de remise des diplômes dans les écoles secondaires approchent à grands pas.

Des célébrations organisées à cette occasion se dérouleront pendant tout le mois. Les étudiants pourraient opter pour une fête sans alcool et sans drogue. À tout le moins, c'est l'option que je souhaite qu'ils prennent. Mais il existe une autre option, c'est le programme «Finissants sans accident».

Le programme «Finissants sans accident», lancé dans le cadre des fêtes organisées à l'occasion de la remise des diplômes, propose des mesures réalistes pour prévenir les accidents et d'autres problèmes liés à l'alcool au volant. Dirigé par des étudiants, ce programme répond aux besoins et aux souhaits de chaque école.

Il a pour but de permettre aux finissants de participer pleinement à la fête, puisqu'il y aura quelqu'un qui se chargera de les ramener chez eux après.

Je suis très impressionné par les mesures que les étudiants du Manitoba ont prises et par l'appui qu'ils accordent au programme «Finissants sans accident». Je profite donc de l'occasion pour leur rendre hommage.

Je recommande cette option à tous les étudiants du Canada. Au nom de nous tous, je leur souhaite de joyeuses fêtes de remise des diplômes sans accident.

* * *

LES CONTREVENANTS DANGEREUX

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): La semaine dernière, le gouvernement a présenté une nouvelle loi pour protéger le public contre les contrevenants dangereux. Cette initiative répond au consensus évident des Canadiens qui souhaitent que le gouvernement puisse garder en prison les contrevenants violents tant que leur libération présente une grave menace pour la société.

Ce projet de loi permet aux tribunaux de garder en détention les contrevenants dangereux à risque élevé au-delà de leur peine initiale pour les empêcher de commettre d'autres actes violents contre des Canadiens innocents, en particulier des femmes et des enfants.

* * *

LES FINANCES

L'hon. Lorne Nystron (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, depuis deux jours, les audiences du Comité des finances se révèlent fort intéressantes.

Il y a deux jours, le sous-ministre des Finances, M. David Dodge, a déclaré qu'en rétrospective, la Banque du Canada avait commis certaines erreurs au sujet de sa politique de taux d'intérêt élevés et de lutte contre l'inflation, qui a trop tardé et qui s'est prolongée trop longtemps.

Hier, quand il a été confronté à ces faits, le gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow, a soutenu qu'il n'était pas du même avis que David Dodge, le sous-ministre des Finances. Il a dit qu'il allait s'entretenir avec M. Dodge.

Il est vraiment exceptionnel que les propos du sous-ministre des Finances divergent de ceux du gouverneur de la Banque du Canada. Je voudrais savoir de quel côté penche le gouvernement? Qui est le porte-parole du gouvernement du Canada? Est-ce le gouverneur de la

Article 31 du Règlement

Banque du Canada, John Crow, ou le sous-ministre des Finances, David Dodge?

Il est temps que le gouvernement démissionne et déclenche des élections pour que nous puissions avoir de nouvelles idées et un nouveau gouvernement qui remettra les Canadiens au travail.

* * *

L'INDE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le neuvième anniversaire de l'attaque de l'armée contre le Darbar Sahib, le Temple d'or.

Tout le monde abhorre la violence locale constante qui entraîne la mort de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. Le Canada devrait encourager le secrétaire général de l'ONU à jouer un rôle actif dans la recherche d'une paix durable en Inde et au Pendjab.

Le gouvernement canadien devrait donner suite à l'engagement officiel qu'il a pris de lier son aide au respect des droits de la personne dans le pays destinataire. Il est essentiel que l'on cherche des solutions non violentes dans ces régions.

Devant des incidents, chez-eux comme à l'étranger, les Canadiens devraient toujours se prononcer en faveur de solutions non violentes. Le recours à la violence pour atteindre des objectifs politiques est totalement inadmissible.

Nous devons continuer à encourager le gouvernement indien et toutes les parties au conflit à explorer de nouvelles avenues susceptibles d'apporter une solution pacifique au problème constant de la violence.

* * *

LES GRANDS LACS

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, étant donné que 25 p. 100 de tous les Canadiens tirent leur eau des Grands Lacs, nous avons été consternés de prendre connaissance des conclusions d'une nouvelle étude qui révélait qu'en 1990, des usines de fabrication américaines avaient déversé plus de 680 millions de livres de produits chimiques toxiques dans les Grands Lacs. En 1989, elles en avaient déversé 750 millions de livres; la diminution est attribuable à une baisse de production causée par la récession.

Les trois pires contrevenants dans les huit États qui touchent les Grands Lacs ont été la 3M Corporation, au Minnesota, la GE Plastics, en Indiana, et la Eastman Kodak, à Rochester, dans l'État de New York.

Article 31 du Règlement

Non loin derrière eux, il y avait l'Occidental Chemical Corporation, de Niagara Falls, dans l'État de New York, qui est tristement célèbre pour son association avec le Love Canal, le dépotoir de produits chimiques de Hyde Park, le dépotoir du secteur S et le dépotoir de la 102^e Rue.

Peut-on s'étonner que nous ayons du mal à nettoyer les Grands Lacs?

* * *

• (1410)

LE CAMBODGE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, malgré la violence et l'intimidation, des millions de Cambodgiens ont participé aux élections nationales qui ont eu lieu la semaine dernière.

C'étaient les premières élections libres et équitables en 14 années de guerre civile au Cambodge. Malgré la menace de perturbation lancée par les Khmers rouges, cet événement ouvre la voie à l'établissement d'une nouvelle constitution par un gouvernement élu.

Le député de Brandon—Souris et moi-même sommes très fiers d'avoir assisté aux élections à titre d'observateurs pour le compte de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, l'APRONUC. Nous n'étions cependant pas les seuls Canadiens à participer à ce merveilleux effort international. Plus de 330 Canadiens y ont assisté à titre de volontaires civils et de membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies et aussi à titre de représentants d'Élections Canada.

Compte tenu du fait que huit représentants officiels des Nations Unies ont été tués et que 32 autres ont été blessés avant le début des élections, je demande à la Chambre de rendre hommage au courage de tous les Canadiens—hommes et femmes—qui ont risqué leur vie au nom de l'humanité et de la démocratie.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Madame la Présidente, le 31 mai dernier commençait la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, qui nous donne l'occasion de nous pencher sur les préoccupations et les aspirations des personnes handicapées.

La Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées est organisée par le gouvernement, les associations de personnes handicapées, les organismes bénévoles, les entreprises et les sociétés commanditaires qui ont à coeur de faire disparaître les obstacles que doivent

surmonter les 4,2 millions de Canadiens atteints d'un handicap.

Cette semaine nationale invite les collectivités à évaluer leur accessibilité dans les domaines du transport, du logement, de l'emploi, des loisirs et de l'éducation, à sensibiliser la population à l'existence des obstacles qui se posent pour les personnes handicapées et à prendre les mesures nécessaires pour les faire disparaître.

Au cours de cette semaine spéciale, j'invite tous les députés à réaffirmer leur engagement à faire du Canada un pays où les personnes handicapées sont des membres à part entière de la société, à l'égal de leurs concitoyens.

* * *

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, il est très difficile de changer les vieilles habitudes, mais il semblerait que ce soit ce qu'est en train de faire le gouvernement de la Colombie-Britannique avec le remaniement de sa législation régissant l'exploitation forestière.

Le gouvernement est sur le point de mettre en application un nouveau code d'exploitation forestière et prévoit, pour la région de Clayoquot, la diminution de la coupe à blanc, la participation du public au processus de planification, et la création d'une forêt modèle ainsi que d'une réserve de la biosphère sous l'égide de l'UNESCO.

Il est pertinent de soulever cette question aujourd'hui étant donné que le ministre des Forêts vient de déposer son rapport annuel au Parlement. Il est regrettable qu'en même temps, le gouvernement fédéral ait fait un pas en arrière en ce qui concerne le rôle qu'il peut jouer en faveur du développement durable de nos forêts lorsqu'il a annoncé son intention de laisser expirer les accords forestiers.

Nous faisons tous un effort pour mieux gérer nos forêts et nous demandons au gouvernement fédéral de revoir son projet d'abandonner les ententes sur la mise en valeur des ressources forestières et d'oeuvrer à l'amélioration de la gestion de nos forêts, de concert avec toutes les parties intéressées.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, la rivière Saint-Jean a très souvent été appelée le Rhin de l'Amérique. Cette rivière s'étend sur des centaines de milles et traverse la campagne du Nouveau-Brunswick, du Québec et du Maine. Elle rapproche des dizaines de milliers de Canadiens et d'Américains et crée entre eux des liens d'amitié internationale et interculturelle.

Questions orales

La création de la Société de la rivière Saint-Jean couronnera l'existence de cette merveilleuse ressource et nous encouragera à connaître son histoire et ses possibilités.

Cette société sera inaugurée le 24 juin, 389 ans après que cette rivière eût été baptisée par Samuel de Champlain et Pierre du Gua de Monts.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Girve Fretz (Erie): Madame la Présidente, je voudrais lire les manchettes suivantes: «Augmentation du volume de production des usines—Le Canada en tête des pays industrialisés»; «Le Canada surmonte la tendance économique mondiale»; «La croissance économique du Canada atteint son plus haut niveau depuis deux ans»; «La croissance, au Canada, devrait dépasser celle des autres pays du G-7».

Ces titres, que l'on retrouve aujourd'hui dans les journaux, font suite à neuf années de choix difficiles et d'engagements réels envers la prospérité économique à long terme, choix et engagements qui sont tant critiqués. Ce n'est pas un hasard si les journaux écrivent aujourd'hui ces titres.

Que peut-on faire pour convaincre les Canadiens que notre stratégie économique est la bonne? Alors que nous sortons d'un cycle de ralentissement économique à l'échelle mondiale, la croissance de la production manufacturière du Canada est plus forte que celle de tous les autres grands pays industrialisés. Le PIB du Canada, dont la croissance est de 4 p. 100, augmente régulièrement depuis janvier 1991. Au cours du premier trimestre de 1993, son taux de croissance était quatre fois plus élevé que celui des États-Unis.

En prédisant que l'économie du Canada devrait croître plus rapidement que celle des autres grands pays industrialisés, l'OCDE a déclaré hier que la reprise au Canada.

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

• (1415)

LES EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, nous sommes à nouveau à l'époque de la remise des diplômes. Des milliers d'étudiants vont bientôt terminer leurs études dans tous les coins du pays.

De nombreux diplômés ont accumulé une dette de 15 000 \$ à 20 000 \$. Le marché du travail n'est plus ce qu'il était il y a 30 ou 40 ans. La fin des études secondaires

ou universitaires n'est plus l'occasion de réjouissance qu'elle a déjà été pour nos familles et nos grand-parents.

Examinons ce que le gouvernement a fait ces dernières années. L'année dernière, par exemple, il a augmenté de 3 millions de dollars le financement du programme de création d'emplois d'été, le programme Emploi d'été/Expérience de travail, ce qui correspond à une goutte d'eau dans la mer lorsque le taux de chômage est de 18 p. 100 et plus chez les étudiants.

Cette année, le gouvernement n'a ajouté que 5 millions de dollars à ce programme dont le financement total s'élève à environ 88 millions de dollars, ce qui demeure bien inférieur aux chiffres de 1985.

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

**L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE
NORD-AMÉRICAIN**

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, le gouvernement des États-Unis a déclaré que l'ALÉNA ne serait pas appliqué sans accords parallèles sur la main-d'oeuvre et l'environnement comportant des sanctions commerciales.

Or, après sa rencontre avec le président Clinton hier, le premier ministre a déclaré que les sanctions commerciales sont «tout à fait inacceptables en ce qui concerne le Canada». Il s'ensuit logiquement que le Canada devra ou bien accepter les exigences des États-Unis ou refuser de proclamer l'ALÉNA.

Ma question au premier ministre est la suivante: Le gouvernement est-il prêt à renoncer à l'ALÉNA à cause de la question des sanctions commerciales? Oui ou non?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, ce que j'ai dit hier à Washington, c'est que nous n'accepterons aucune modification à l'Accord de libre-échange nord-américain qui porterait atteinte à la souveraineté du Canada. Si le député veut énoncer une opinion différente au nom du Parti libéral, qu'il dise à la Chambre si c'est là sa position.

J'ai dit que nous n'accepterions pas cela et que je ne trouvais pas logique qu'on ait recours à des sanctions commerciales en vue de détruire un mécanisme de règlement des différends qui est la cause déterminante de l'Accord de libre-échange. Cela étant, j'ai dit espérer et croire que le problème pourrait être résolu par la négociation, et c'est ce qui semble devoir se produire.

Questions orales

Le président Clinton m'a dit hier et il a déclaré aux médias qu'il s'attendait à ce que l'ALÉNA soit entériné par le Congrès.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, je serai heureux de répondre aux questions du premier ministre à une autre occasion, mais aujourd'hui, bien entendu, nous lui demandons d'expliquer aux Canadiens en quoi consiste la politique du Canada.

Le premier ministre n'est pas sans savoir que dans le cadre des négociations sur l'ALÉNA, il y a un an, le Canada a proposé un chapitre sur les investissements aux termes duquel toute violation de l'accord aurait été assujettie à une décision liant les parties. En d'autres termes, le Canada lui-même a proposé des sanctions commerciales, suggestion que le gouvernement Bush a rejetée par la suite.

Le gouvernement a-t-il modifié sa position sur les sanctions? Pourquoi le Canada, qui a proposé des sanctions l'année dernière, affirme-t-il maintenant qu'elles sont tout à fait inacceptables?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mon collègue dénature, par inadvertance bien entendu, la position du gouvernement et cela lui arrive si peu souvent que je ne vais pas lui demander de retirer ses paroles.

J'ignore pourquoi il s'inquiète tellement du bien-être des États-Unis à cet égard. Ils me semblent tout à fait capables de s'occuper eux-mêmes de leurs intérêts. . .

M. Crawford: Et comment!

M. Mulroney: Mon collègue dit que c'est bel et bien le cas. Il sera donc heureux d'apprendre que Mickey Kantor, le représentant commercial des Américains, a déclaré il y a quelques heures à Paris qu'il y avait des raisons d'être optimiste au sujet du règlement de la question des sanctions. À l'occasion d'un déjeuner privé, il a déclaré aux journalistes américains qu'on réalisait des progrès. Il a ajouté que les divergences de vues sur cette question étaient beaucoup moins grandes qu'auparavant.

Le député pourrait cesser de s'inquiéter des Américains, ses amis. Ils affirment que les choses vont très bien.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, on ne demande pas au premier ministre de répondre pour les États-Unis. Nous voulons simplement qu'il nous précise la position du Canada.

• (1420)

Fondamentalement, la position du gouvernement, c'est que rien dans les accords parallèles n'empiète sur le

traité lui-même. C'est pourquoi le gouvernement s'est empressé de faire adopter l'ALÉNA à la Chambre des communes sans permettre aux Canadiens de tenir le débat voulu là-dessus.

Le gouvernement sait fort bien qu'encore le mois dernier, les Américains ont déclaré que les accords parallèles sur l'environnement et la main-d'oeuvre, qui n'ont pas encore été négociés, modifieraient l'ALÉNA et influeraient sur son interprétation.

Le premier ministre ne reconnaît-il pas que cela confirme que l'ALÉNA lui-même va être modifié à la suite de la négociation d'accords parallèles? Dans ces circonstances, pourquoi s'est-il empressé de faire adopter l'ALÉNA par la Chambre des communes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, j'ai agi ainsi, car la Chambre des communes souhaitait adopter la mesure législative pertinente.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je suis entré à la Chambre une journée et les députés se sont immédiatement tous levés et m'ont dit vouloir adopter l'ALÉNA. C'est donc ce que nous avons fait.

Hier, le président Clinton a précisé qu'il serait possible, selon lui, d'adopter l'ALÉNA grâce à des efforts concertés pourvu qu'on puisse offrir certaines garanties au Congrès sur les questions d'environnement et de main-d'oeuvre. Nous sommes prêts à fournir des garanties sur l'environnement et la main-d'oeuvre, mais pas des garanties pouvant être perçues comme une atteinte à la souveraineté du Canada. Nous n'abandonnerons pas notre souveraineté. Le gouvernement ne l'a jamais fait et ne le fera jamais.

[Français]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre. Il est de plus en plus évident que le Canada s'est fait avoir dans le Traité de libre-échange avec les États-Unis. Il y a tellement de preuve: le blé dur, la semaine passée; l'industrie de l'acier, cette semaine. Maintenant que l'on sait que les Américains manipulent de façon indécente les règlements commerciaux en leur faveur et que les Mexicains seront encore plus profiteurs, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas d'abord négocié les mêmes règles du jeu pour les trois partenaires avant d'adopter l'ALÉNA?

Questions orales

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, mon ami de Montréal dit que le Canada s'est fait avoir dans les négociations avec le Mexique et les États-Unis. Cela serait une surprise extraordinaire au Congrès américain. Ils sont rébarbatifs à l'idée d'endosser et de signer le Traité de libre-échange, comme M. Ross Perot l'est, comme les syndicats américains le sont, parce qu'ils disent publiquement aux États-Unis que le Canada a si bien négocié qu'il a presque tout obtenu dans ses négociations, et le Mexique également. Nous, nous disons: Mais non, nous avons eu, bien sûr, des résultats convenables et pour les trois parties. Alors mon ami devrait savoir qu'aux États-Unis les Américains se font reprocher d'avoir trop cédé aux Canadiens et aux Mexicains, ce qui devrait faire plaisir à mon ami de LaSalle—Émard.

[Traduction]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, M. Perot parlait du Mexique, mais je comprends que le premier ministre confonde les pays.

Qu'il s'agisse du blé dur ou de l'acier canadien, les Américains se moquent éperdument du gouvernement canadien.

Hier, en rendant la décision sur le fil machine, par exemple, les Américains n'ont laissé aucune chance au Canada, mais, ô miracle, ils ont fait une exception pour Trinidad, parce que ce pays a participé à l'Initiative du bassin des Caraïbes.

Le premier ministre dit qu'il sait négocier. Comment se fait-il que même Trinidad, dans l'IBC, a pu négocier un meilleur accord pour ses aciéries que le Canada tout-puissant l'a fait dans l'Accord de libre-échange?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, le député s'en prend maintenant à Trinidad. Je vous le dis, avec les libéraux, personne n'est à l'abri.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, les exportations canadiennes vers les États-Unis ont augmenté d'environ 25 p. 100. Les nouvelles exportations aux États-Unis, qui ont une valeur de plusieurs milliards de dollars, stimulent la création d'emplois au Canada.

• (1425)

M. Martin: La question porte sur les aciéries de Trinidad!

M. Mulroney: En fait, la plupart des pays donneraient ce qu'ils ont de plus précieux pour obtenir un mécanisme

de règlement des différends semblable à celui dont nous disposons avec les États-Unis d'Amérique.

Ce mécanisme nous a servi à merveille, puisqu'il a donné raison au Canada plus souvent qu'aux États-Unis. Ce mécanisme s'est avéré extrêmement avantageux pour nous. Nous avons un instrument unique à notre disposition.

Le député, qui vient du milieu des affaires, sait fort bien à quel point l'Accord de libre-échange nous est profitable. Il sait aussi que nous allons grandement bénéficier de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Je ne vivrai pas assez vieux pour le voir, mais si jamais les libéraux forment un jour le gouvernement, ce qui n'arrivera sûrement pas avant plusieurs décennies, ils se lèveront pour proclamer les vertus de l'Accord de libre-échange et de L'ALÉNA.

* * *

LA PAUVRETÉ

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, la semaine dernière, l'ONU a publié son troisième rapport en autant de mois pour condamner les politiques sociales du gouvernement canadien. Dans ce rapport, l'ONU critique sévèrement le gouvernement qu'elle accuse ne n'avoir fait aucun progrès mesurable dans la lutte contre la pauvreté.

Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il sait que les groupes sociaux et les pauvres eux-mêmes disent la même chose. Même le propre organisme consultatif du gouvernement, le Conseil national du Bien-être, a déclaré: «Il est clair que le gouvernement fédéral a contribué aux difficultés péculaires des assistés sociaux.»

La pauvreté est en hausse. Le Conseil national du Bien-être, le propre organisme consultatif du gouvernement, a dit que le gouvernement était en partie responsable du problème.

Quand le gouvernement changera-t-il de politique socio-économique? Quand contribuera-t-il à la solution plutôt qu'au problème?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je pourrais contester les conclusions de ce rapport, mais je ne le ferai pas. Je préfère dire qu'il n'y a pas un député ici présent qui ne s'inquiète de la pauvreté au Canada. J'estime que c'est une des raisons pour lesquelles le gouvernement a dépensé tant d'argent l'an dernier pour les initiatives destinées à venir en aide aux enfants.

Questions orales

Dans le dernier budget, nous n'avons pas réduit les paiements de transfert pour les victimes de la pauvreté. Cependant, le Canada, à l'instar des autres pays industrialisés, est aux prises avec une récession et des problèmes comme le chômage.

Nous nous engageons dans une nouvelle situation et je pense que nous allons continuer d'améliorer nos acquis. Mais, je le répète, à l'instar des autres pays, le Canada doit faire face à la réalité.

Même si je respecte beaucoup le rapport de l'ONU, j'estime qu'il ne fait aucune allusion à ce que nous avons fait depuis 1991.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, il n'y a pas que les Nations Unies. Le gouvernement s'est fait dire par son propre conseil consultatif qu'il était un élément du problème et non de la solution. Il est grand temps que le gouvernement écoute ses propres conseillers.

Le Conseil national du Bien-être a également signalé une autre chose dont nous sommes tous conscients, soit que, partout au Canada, l'aide sociale se situe bien en deçà du seuil de la pauvreté. Je n'ai pas à rappeler au ministre que la Loi sur le Régime d'assistance publique du Canada exige que l'aide sociale soit suffisante pour répondre aux besoins essentiels comme l'alimentation, le logement, le vêtement, le chauffage et ainsi de suite.

Compte tenu des dispositions expresses de la loi, quand le gouvernement va-t-il prendre les mesures voulues pour satisfaire aux besoins essentiels de 2,8 millions de Canadiens, hommes, femmes et enfants? Quand le gouvernement combattra-t-il la pauvreté, au lieu d'aggraver le problème?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je répète ce que j'ai dit en anglais plus tôt. Le gouvernement du Canada a pris un certain nombre de mesures pour tenter de faire face au problème de la pauvreté au Canada qui a augmenté—je suis d'accord avec mon collègue—en tenant compte des conditions économiques auxquelles nous avons fait face.

Mais en même temps, quand il se réfère au rapport du Conseil national sur le bien-être, il devrait, je pense, apporter la précision suivante, à savoir que le Conseil met particulièrement l'emphase sur un certain nombre de données qui réfèrent directement à la responsabilité des provinces. Ce n'est pas le rôle du gouvernement fédéral de remplacer les provinces même si le gouvernement fédéral, de façon constante, a transféré des sommes

toujours plus importantes au niveau du programme national d'aide sociale.

L'an dernier particulièrement, au-delà de 7,3 milliards de dollars ont été transférés, et ces sommes sont en progression constante mais, encore une fois, en fonction de la capacité que nous avons actuellement de faire face à ces obligations, dans le cadre des budgets dont nous disposons.

• (1430)

[Traduction]

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, je suis heureux que le ministre reconnaisse enfin que la pauvreté est en hausse au Canada. Il est temps que le gouvernement l'admette.

Ceci m'amène à soulever une question un peu différente. Le ministre est au courant de la controverse concernant le seuil de pauvreté soulevée par sa collègue, la présidente du Sous-comité sur la pauvreté. Cette dernière veut redéfinir la pauvreté au lieu d'essayer d'y remédier.

Le Conseil national du Bien-être a dit que le sous-comité prend le seuil de faible revenu de Statistique Canada comme seuil de pauvreté. Le ministre va-t-il profiter de l'occasion pour dire publiquement qu'il accepte le point de vue du Conseil national du Bien-être et rejette celui de la députée de Don Valley-Nord?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, premièrement, si le député avait été présent à la Chambre, il saurait que j'ai dit à maintes reprises que la pauvreté est un problème qui préoccupe le gouvernement. Ce n'est pas la première fois que je le dis.

Deuxièmement, je ne veux pas discuter du rapport, qui n'a pas encore été déposé par le comité. Nous en discuterons lorsque nous en aurons pris connaissance.

Dans l'intervalle, nous devons faire notre possible pour lutter contre la pauvreté au Canada. C'est ce que nous avons fait jusqu'à maintenant, et c'est ce que nous continuerons à faire.

* * *

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre.

À deux reprises la semaine dernière, le gouvernement a nié que le ministre de l'Environnement ait eu tort de conclure avec M. David Small, qui dirige actuellement la campagne de ce dernier à la direction du parti, des marchés totalisant 200 000 \$ et ce, sans appel d'offres.

Questions orales

J'ai appris depuis que, outre M. Small, cinq autres contractuels, sinon plus, faisant partie de l'équipe d'exploitation du Plan vert au ministère de l'Environnement, s'employaient activement à organiser une campagne avant même que la course à la direction ne soit annoncée et pendant qu'ils étaient encore des employés de l'État.

Le premier ministre est-il prêt à faire enquête sur l'emploi abusif qui a été fait de l'argent des contribuables pour subventionner une campagne à la direction du Parti conservateur?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député a la mauvaise habitude de dénigrer et de calomnier à tort et à travers.

Les personnes qui travaillent pour le gouvernement, à contrat ou pas, peuvent faire ce qu'elles veulent dans leur temps libre, en dehors des heures de travail. Elles peuvent même participer aux activités entourant une campagne conservatrice, libérale ou néo-démocrate. Rien ne les en empêche.

Les calomnies du député à l'endroit de ces personnes, même s'il est vrai qu'il n'a pas encore mentionné leur nom, sont déplacées. Il n'y a pas lieu de laisser entendre qu'il était moralement incorrect de leur part de participer à des activités politiques dans leur temps libre.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, le ministre sera intéressé de savoir qu'outre M. Small, le directeur de campagne qui a obtenu le contrat de 200 000 \$, M. Tim Rath, le directeur des communications pour la campagne du ministre de l'Environnement, travaillait aussi à contrat pour le ministre, tout comme M. Mitch Patten, le directeur responsable du suivi des délégués, ainsi que trois autres personnes dont je tairai le nom pour l'instant.

Je veux que le ministre sache qu'il est évident que toute une campagne a été orchestrée depuis le 14^e étage de l'édifice Jules-Léger, à Hull, bien avant l'annonce officielle de la course à la direction, et il sait qu'il était incorrect d'utiliser l'argent des contribuables à cette fin.

Qu'est-ce que le ministre entend faire pour que soit recouvré l'argent des contribuables qui a été utilisé à mauvaise fin et sans permission?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, les accusations du député ne sont absolument pas fondées. Je lui recommanderais de lire le dernier numéro de la revue *Maclean's*. Il constatera qu'au mo-

ment de prendre l'autobus pour Sherbrooke, le ministre n'avait pas encore décidé s'il allait annoncer son entrée dans la course.

À partir du moment où il a annoncé sa candidature, MM. Rath et Small n'ont plus touché un sou du gouvernement. J'ai en outre vérifié ce qu'il en était des autres membres de l'équipe, et je peux dire que les accusations que porte le député sont complètement erronées et irresponsables.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre. Il ne s'agit pas de ce que les gens font pendant leur temps libre. Il s'agit de personnes qui ont reçu des contrats sans appel d'offres du gouvernement, contrairement aux règles du Conseil du Trésor et qui par la suite, sinon en même temps, ont travaillé à la campagne en vue de la direction du parti. C'est la question en jeu.

• (1435)

Le premier ministre, pendant les derniers jours de son mandat, prendra-t-il position, pour une fois, en faveur des Canadiens plutôt qu'en faveur des candidats à la direction du Parti conservateur?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Ce que je voudrais voir pendant les derniers jours de la législature, c'est que le député se comporte d'une manière responsable. Il continue de prétendre, sans fondement aucun, que l'on a dérogé aux lignes directrices du Conseil du Trésor. C'est faux.

Il sait que le contrat de M. Small visait le Sommet de Rio et que, par suite de son travail dans ce contexte, il a obtenu un contrat pour les activités postérieures au sommet. Le député sait que, dès que M. Small a accepté un poste dans la campagne de M. Charest, il a cessé de toucher une rémunération du gouvernement. S'il est juste et honnête, le député sait aussi que M. Charest n'a pris la décision de se porter candidat que quelques heures avant l'annonce de sa candidature.

Que le député laisse entendre que l'on a dérogé aux lignes directrices—ce qui est totalement faux—et qu'il y a des irrégularités dans cette affaire révèle que quelque chose ne tourne pas rond chez le député.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, il n'y a qu'une semaine, le premier ministre a lancé des accusations semblables contre moi. Il a dû les rétracter, et la personne qui était en cause a été obligée de démissionner par la suite.

Questions orales

Donc, je demande à celui qui répond aux questions maintenant, le leader du gouvernement à la Chambre. . .

[Français]

Est-il en train de nier aujourd'hui que les contrats accordés à M. Small allaient à l'encontre des règles du Conseil du Trésor? Est-il en train de nous dire que la partition de contrats est parfaitement légitime en ce gouvernement? Est-il en train de nous dire que c'est acceptable au Conseil du Trésor d'agir ainsi? Dans l'affirmative, bien, qu'il consulte son collègue deux sièges plus loin!

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je répète, comme on l'a dit à la Chambre à plusieurs reprises, que l'accusation du député selon laquelle on a dérogé aux lignes directrices du Conseil du Trésor est fausse.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Vendredi dernier, le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement de transférer au système d'aide sociale de la Saskatchewan la responsabilité de 10 000 Indiens soumis à des traités qui reçoivent des prestations d'aide sociale.

Cette décision cause des difficultés énormes sur le plan organisationnel et suscite beaucoup de stress et d'anxiété chez les familles les plus vulnérables de la société, en plus d'accroître de 25 millions de dollars le fardeau fiscal déjà lourd des contribuables de la Saskatchewan.

Le ministre peut-il nous assurer aujourd'hui qu'il renversera cette décision des plus irresponsables?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, depuis plus de deux ans maintenant, le gouvernement essaie de convaincre la Saskatchewan d'accepter un nouveau partage des responsabilités constitutionnelles relatives aux services sociaux pour les autochtones en dehors des réserves, pour les raisons suivantes.

Aux termes de la Constitution, toutes les provinces sont responsables des services de santé et des services sociaux pour tous les Canadiens qui habitent dans leur territoire. Cette responsabilité a été confirmée par les tribunaux. En Saskatchewan, la province doit assumer la responsabilité des services sociaux pour les autochtones et les non-autochtones en dehors des réserves, sans faire de discrimination. Nous comptons nous servir de l'argent

ainsi économisé pour améliorer les services sociaux dans les réserves afin qu'ils soient de niveau équivalent.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Que le gouvernement se soit délesté de ses responsabilités envers les autochtones sur les autres provinces ne signifie pas qu'il avait raison de le faire en Saskatchewan, surtout pas comme il l'a fait.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Dans son dernier budget, le gouvernement a réduit les fonds du programme de développement économique des autochtones de 28 p. 100. Il a éliminé le programme de logement pour les ruraux et les autochtones qui s'adressait aux Indiens vivant hors réserve et aux Métis et, encore une fois, il n'a rien fait pour remédier à la pénurie chronique de logements dans les collectivités autochtones, ce qui est un problème très bien connu.

Par conséquent, je demande au premier ministre si le gouvernement a décidé de propos délibéré de contraindre les autochtones à quitter leur collectivité en leur refusant des emplois et des logements, puis de se délester de toute responsabilité envers eux sur les collectivités qui les accueillent. Est-ce sa politique ou est-ce seulement l'impression qu'il donne?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, pour ce qui est de la partie du préambule de la question sur le délestage de responsabilités, le gouvernement fédéral verse 50c. à la province pour chaque dollar qu'elle consacre à la santé et aux services sociaux des habitants de la Saskatchewan, en dépit du fait qu'il s'agit là d'une responsabilité exclusivement provinciale.

Quant au budget du gouvernement fédéral pour les programmes des autochtones, il s'élève maintenant à plus de cinq milliards de dollars. Ces programmes ont reçu 350 millions de dollars de plus dans le dernier budget, 347 millions de dollars sont prévus pour le développement économique et, fait intéressant, l'Organisation internationale du travail a récemment déclaré que le Canada était l'un des rares pays du monde où la situation des autochtones a beaucoup progressé.

* * *

• (1440)

LA BOSNIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Sud—Centre): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au premier ministre. Celui-ci n'est pas sans savoir que, hier, les deux côtés de la Chambre ont exprimé le profond dégoût qu'inspirent aux Canadiens le carnage qui perdure dans l'ancienne Yougoslavie et l'inaction de la collectivité internationale.

Questions orales

Hier, à Washington, après son entretien avec le président, le premier ministre a laissé entendre que les États-Unis pourraient envoyer des troupes conformément à une nouvelle résolution de l'ONU. Le Conseil de sécurité étudie aujourd'hui et adoptera peut-être demain une nouvelle résolution de l'ONU qui se lit comme ceci:

Que l'ONU prenne les mesures qui s'imposent, y compris le recours à la force, pour mettre fin aux attaques contre tous les civils.

Le premier ministre me dira-t-il si c'est là le genre de résolution auquel il faisait allusion? Le Canada appuie-t-il cette résolution? Sommes-nous disposés à modifier la mission de nos troupes en Bosnie de façon que celles-ci puissent protéger les civils, comme le prévoit cette résolution?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, madame la Présidente, nous appuyons la résolution dont est saisi à l'heure actuelle le Conseil de sécurité car, à l'instar de mon collègue, je crois que les Canadiens sont pour la plupart mécontents et découragés de ce qu'on ne fasse rien pour mettre un terme à la guerre civile meurtrière qui déchire les Balkans.

Cela étant dit, je ferai remarquer à mon collègue que je n'ai pas laissé entendre hier que les États-Unis avaient besoin de cette résolution pour envoyer des troupes là-bas. Ils peuvent fort bien le faire sans une résolution des Nations Unies et ils peuvent décider de le faire en Macédoine, par exemple. En soi, un tel geste pourrait être considéré comme positif.

Mais le règlement de ce conflit ne peut manifestement passer que par une autre résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment pour ce qui concerne des pays comme le Canada, qui ont déjà déployé des milliers de gardiens de la paix sur le terrain, dans l'ancienne Yougoslavie.

Nous appuyons ce qui se fait à l'ONU. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même continuons d'examiner très étroitement avec notre ambassadrice aux Nations Unies, M^{me} Fréchette, si nous pouvons jouer un rôle utile dans cette démarche.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, étant donné que le Canada appuie cette résolution, de portée considérable, qui sera mise aux voix demain, et qu'il ne reste qu'une semaine avant que les travaux parlementaires ne soient interrompus à cause du congrès du Parti conservateur, le premier ministre peut-il nous promettre que le gouvernement présentera à la Chambre une résolution claire visant à modifier la mission et les règles d'engagement que les forces

canadiennes seront appelées à respecter, en conformité avec la nouvelle résolution de l'ONU?

Le premier ministre ne croit-il pas qu'il serait très important d'obtenir l'aval de la population du Canada, en s'adressant au Parlement, avant d'autoriser les soldats canadiens faisant partie des troupes de maintien de la paix de l'ONU à avoir recours à la force?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, mon collègue constatera que la résolution dont est saisi aujourd'hui le Conseil de sécurité reprend bon nombre de points importants que j'ai mentionnés dans le discours que j'ai prononcé à Londres il y a quelques semaines, au sujet non seulement de l'intervention du Conseil de sécurité, mais également du rôle que pourraient jouer le gouvernement et le Parlement du Canada dans cette affaire.

Nous avons environ 2 500 soldats de la paix en mission là-bas. Leur protection et leur sécurité constituent la grande priorité du gouvernement du Canada. Si leur mission doit être modifiée ou si les Nations Unies ou un État membre de l'ONU veulent prendre des mesures unilatérales susceptibles de menacer le bien-être des troupes du Canada et d'autres pays, nous voulons que les changements envisagés fassent l'objet d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité.

Nous ne modifierons notre position qu'avec l'assentiment du Conseil de sécurité des Nations Unies.

La requête de mon collègue n'est pas déraisonnable. Si nous en avons l'occasion et si le projet va de l'avant, je serai heureux de consulter le député et tous les élus à la Chambre au sujet des changements envisagés. Ce genre de consultations et de débats au Parlement ne peuvent que contribuer à accroître le bien-être de nos troupes et l'efficacité du rôle confié au Canada.

* * *

LES FINANCES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, au Canada, c'est le ministre des Finances, sous la direction du premier ministre, qui est en fin de compte responsable de la politique monétaire.

● (1445)

Se repentant en quelque sorte sur son lit de mort, le plus important fonctionnaire du ministère des Finances reconnaît maintenant que la Banque du Canada a appliqué trop tard et trop longtemps sa politique des taux d'intérêt élevés, ce qui a eu pour effet d'aggraver nos problèmes de dette et de déficit.

Questions orales

Pourquoi le premier ministre n'est-il pas intervenu et a-t-il laissé faire autant de dommages? Est-il prêt à exiger une approche plus équilibrée?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, les observations de ma collègue, qui dit que le gouvernement dicte la politique monétaire à la Banque du Canada, sont pour le moins intéressantes. Elle sait pertinemment qu'il n'en est rien.

La Banque du Canada administre les affaires de notre pays en fonction de la situation économique. C'est le marché qui dicte le niveau des taux d'intérêt. Nous étions d'accord avec la Banque du Canada pour abaisser les taux d'intérêt et d'inflation. C'est ce qu'elle a fait.

Le gouverneur de la Banque du Canada et le sous-ministre des Finances ont maintenant une discussion intéressante. Je crois qu'il est facile de faire des évaluations a posteriori. N'importe qui peut dire après coup qu'il aurait fallu faire ceci ou cela. Il s'agit d'une discussion saine sur les décisions prises dans le passé. Nous croyons toutefois, à l'instar du gouverneur de la Banque du Canada, que la ligne de conduite adoptée était la bonne.

À mon avis, les résultats le confirment. Les rapports de l'OCDE publiés aujourd'hui prévoient que notre pays obtiendra les meilleurs résultats pour ce qui est de la création d'emplois, de la croissance au cours des deux prochaines années, du plus faible taux d'inflation, des plus faibles taux d'intérêt. Voilà des facteurs économiques favorables. Un de ces jours, les libéraux se réveilleront et reconnaîtront que c'était ce qu'il fallait faire.

[Français]

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Est-ce que le ministre partage l'avis du sous-ministre des Finances, à savoir que la politique monétaire était trop rigide et a duré trop longtemps? Dans l'affirmative, est-ce qu'il demandera une politique monétaire moins rigide? C'est toujours plus facile après de changer notre mode de conduite quand on voit les résultats. Oui ou non?

[Traduction]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, la députée interprète assez librement les paroles du sous-ministre.

Nous avons décidé qu'il fallait juguler l'inflation. Il nous a fallu réduire les taux d'intérêt pour pouvoir surmonter la récession et finalement sortir gagnants. C'est exactement ce qui se produit.

Nous pourrions discuter jusqu'à la semaine des quatre jeudis s'il aurait mieux valu adopter ces mesures un mois plus tôt ou un mois plus tard et les appliquer un mois de plus ou un de moins. Nous pouvons nous poser ces questions, ce que, du reste, les économistes prendront plaisir à faire au cours des prochaines années. Il en sera question dans les cours d'économie partout au Canada et peut-être même dans le monde entier.

Il reste que notre pays sort de cette récession mieux armé que tout autre pays du G-7.

Des voix: Oh, oh.

M. McDermid: De tous les pays de l'OCDE, le Canada est celui qui bénéficiera de la meilleure fiche de création d'emplois et qui connaîtra la meilleure croissance au cours des deux prochaines années. Voilà ce qui importe aux Canadiens. Un de ces jours, les libéraux se réveilleront et le comprendront.

* * *

LE PROJET DE LA RIVIÈRE KEMANO

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Après une année de délibérations, le Comité mixte d'examen de la réglementation en est arrivé à la conclusion, dans un rapport déposé ce matin à la Chambre, que le Cabinet avait agi illégalement en exemptant d'une évaluation et d'un examen en matière d'environnement le projet controversé de dérivation de la rivière Kemano.

Ce jugement vient s'ajouter aux très nombreux témoignages démontrant que le gouvernement a agi abusivement dans cette affaire. C'est un scandale qui prend des proportions de plus en plus énormes.

Le ministre acceptera-t-il ce rapport et admettra-t-il enfin que les décisions ou l'incurie du Cabinet menacent l'avenir de la rivière Nechako, dans le nord de la Colombie-Britannique?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Madame la Présidente, je tiens à remercier les membres du comité pour le rapport qui a été déposé aujourd'hui à la Chambre.

Je crois savoir que l'opinion exprimée dans ce rapport diffère du jugement rendu par la Cour d'appel fédérale qui a conclu que les lignes directrices relatives à l'achèvement du projet Kemano étaient valables. Nous croyons également savoir que ce dossier a été renvoyé à la Cour suprême, qui a refusé de l'examiner.

Questions orales

Je tiens à assurer au député que le gouvernement examinera le rapport et fera connaître sa réponse à la Chambre.

• (1450)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse de nouveau au ministre de la Justice, qui a refusé l'autre jour de répondre à une question à propos d'une lettre de menace écrite par des hauts fonctionnaires de son ministère dans le but de déconseiller de comparaître à l'enquête que la B.C. Utilities Commission consacre à ce projet en Colombie-Britannique.

Le ministre de la Justice annulera-t-il cette interdiction de comparaître et finira-t-il par rendre publique toute l'information à ce sujet et par s'associer avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour faire effectuer une étude complète et appropriée sur ce projet?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Madame la Présidente, les tribunaux sont saisis du projet Kemano depuis plusieurs années. La Cour d'appel fédérale a rendu un jugement à ce sujet. Aucune instance supérieure n'a accepté d'examiner le dossier.

Le Parlement du Canada est maintenant saisi du rapport du comité mixte. Le gouvernement l'étudiera et fera connaître sa réponse à la Chambre.

* * *

[Français]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre et concerne le dossier du financement, du développement et de l'épanouissement des arts et de la culture pour les communautés francophones vivant en milieu minoritaire.

On a appris aujourd'hui que celles-ci reçoivent seulement 50c. du gouvernement fédéral, dans ce secteur, pendant que les autres citoyens canadiens touchent en moyenne 1 \$. Voici ma question: Quelle mesure va-t-il entreprendre pour corriger cette lacune grave et injuste envers les Canadiens d'expression française vivant hors Québec?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Je remercie la députée pour sa question. La ministre est malheureusement absente aujourd'hui car elle est retenue par des affaires gouvernementales. Je sais qu'elle est un défenseur des droits des minorités de langues officielles en situation minoritaire dans tout le pays et je suis sûr qu'elle répondra aux questions dès son retour à la Chambre.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, le premier ministre est censé protéger les langues minoritaires et les droits linguistiques partout au Canada. À cet égard je demande ceci au premier ministre: Quand lui-même ou son ministre des Communications va-t-il reconnaître qu'il y a des communautés francophones hors Québec? Quand va-t-il appliquer l'esprit de la Loi sur les langues officielles qui fut adoptée en 1988? S'engage-t-il personnellement à inciter le ministre des Communications à rencontrer la Fédération culturelle canadienne-française dans les prochains sept jours? Cela fait deux ans qu'il attend une réunion avec ce ministre des Communications.

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Comme je l'ai dit, je vais soulever la question auprès du ministre des Communications plus tard aujourd'hui, et je suis sûr qu'il répondra à la députée prochainement.

* * *

[Traduction]

L'EMPLOI

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, en l'absence de tout ministre chargé du dossier de l'emploi, ma question s'adresse au premier ministre.

Comme le premier ministre le sait sans doute, les jeunes Canadiens ont beaucoup de mal à trouver un premier emploi. En fait, le nombre de jeunes qui n'ont jamais occupé un emploi a augmenté de 53 p. 100 depuis 1989.

Pourquoi le ministre d'État responsable de la Jeunesse ne dote-t-il pas son ministère d'un programme ou d'une stratégie qui permettrait à ces jeunes de trouver enfin du travail?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Madame la Présidente, je suis très heureuse de pouvoir répondre à cette question au nom du ministre d'État responsable de la Jeunesse et à titre de ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration.

Je pense que le député n'est pas très au fait de ce qui s'est passé ces dernières années. Nous avons mis en oeuvre le programme l'École avant tout, afin de donner des renseignements sur l'acquisition de compétences et sur la formation. Nous avons aussi créé des programmes d'alphabétisation. De plus, nous avons créé, de concert avec les provinces, des comités sectoriels et le programme d'apprentissage. Je pense que les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'an dernier, 179 000 jeunes ont bénéficié du programme Défi 92. Cette année, nous consacrons cinq millions de dollars de plus aux emplois pour les jeunes. Cela prouve je pense, que nous avons fait beaucoup pour venir en aide aux jeunes.

Questions orales

• (1455)

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, il y a 20 p. 100 de chômage chez les jeunes Canadiens parce que le ministre et son ministère n'ont aucun programme orienté vers le marché du travail.

Ma question s'adresse au premier ministre. Les jeunes Canadiens ont été le plus touchés par cette récession. En fait, leur groupe d'âge a subi 84 p. 100 des pertes nettes d'emplois depuis 1989. Le premier ministre peut-il nous dire quels nouveaux programmes précis ou quelles nouvelles idées il a pour remédier à cette crise et pour remettre les jeunes Canadiens au travail?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Madame la Présidente, mis à part le programme Défi 93, qui représente quelque 88 millions de dollars pour remettre les jeunes au travail, et environ 400 centres d'emploi pour étudiants dans tout le Canada, nous avons institué le programme Prêts aux étudiants entrepreneurs pour que les jeunes puissent démarrer une entreprise, le programme Promotion des initiatives privées en collaboration avec l'Association des manufacturiers canadiens et nous embauchons des étudiants pour travailler à des projets gouvernementaux.

Je suis très heureuse de voir le nombre de jeunes qui ont décidé de créer leur propre entreprise. En Amérique du Nord, nous avons le premier centre de jeunes, Nouvelles entreprises, pour ceux qui veulent lancer leur entreprise. C'est le genre de mesures que nous prenons pour permettre aux jeunes de se trouver un emploi en faisant démarrer leur entreprise.

* * *

[Français]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Dans le but de relancer l'exploration minière au Québec, surtout en Abitibi, le 10 mai dernier dans cette Chambre, je suis intervenu à deux reprises à la période des questions pour lancer un message précis et fort afin que le ministère comprenne la réalité d'aujourd'hui dans l'exploration minière en Abitibi.

Ma question est la suivante: Mine de rien, est-ce que le sous-ministre peut venir en Abitibi pour une journée d'étude ce mois-ci, dans le but de discuter avec l'Associa-

tion des prospecteurs du Québec pour connaître la réalité de l'exploration minière chez nous? Oui ou non?

[Traduction]

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, il faudrait que le sous-ministre ou le ministre soit sourd ou distrait pour ne pas reconnaître l'intérêt que le député porte à l'industrie minière dans sa circonscription, et je l'en félicite.

Il sait, comme d'autres le savent, d'ailleurs, que le Canada possède un des régimes d'investissement dans l'exploration minière les plus avantageux qui soient. Il sait également que les dispositions de la loi fédérale de l'impôt sur le revenu prévoient la déduction de la totalité des frais d'exploration et de mise en valeur. Nous avons accordé cette aide à l'industrie minière parce que, tout comme le député, nous reconnaissons son importance.

Nous avons aussi lancé le projet d'exploration minière à Whitehorse, avec la collaboration des syndicats, de l'industrie et de nos partenaires des provinces, pour stimuler davantage la mise en valeur de cette activité importante.

Le député sait que le sous-ministre se réjouirait, comme il me l'a dit, de se rendre n'importe où au Canada, notamment dans l'admirable circonscription d'Abitibi, pour rencontrer les membres de l'industrie minière.

* * *

**LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES**

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre. Je suis très heureux de lui souhaiter un bon retour à la Chambre. Je l'ai vu prendre l'hélicoptère de la Maison Blanche et il ressemblait exactement à George Bush.

Aujourd'hui, le CRTC, dans une très importante décision, a autorisé de nouveau les câblodistributeurs à prendre plus d'argent dans la poche des consommateurs pour payer la programmation canadienne.

Étant donné que ces sociétés font trois fois plus d'argent que les sociétés de télédiffusion et que le gouvernement a le pouvoir de donner des directives au CRTC, est-ce qu'il va lui demander de réglementer complètement les câblodistributeurs et de prendre une partie de l'argent de la programmation, les 300 millions que veut le CRTC, dans les poches de ces grasses sociétés et non dans celles des consommateurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je voudrais dire que les derniers mots que j'ai entendus en quittant Washington venaient de George Bush qui me disait: «Transmettez mes affectueux respects à Ian Waddell.»

Des voix: Oh, oh!

• (1500)

M. Mulroney: Après ce que vous venez de dire, j'espère qu'il ne regarde pas. Je sais qu'il nous regarde régulièrement.

Je remercie le député de son point de vue sur la décision du CRTC. Nous examinerons cette décision très soigneusement et nous donnerons à son point de vue toute l'attention que nous lui donnons habituellement.

M. Waddell: J'ai effectivement un peu d'attention aujourd'hui, Brian.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, étant donné que c'est jeudi, est-ce que le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous dire quels seront les travaux de la Chambre pour cette semaine et la semaine prochaine?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je crois que nous avons convenu cet après-midi de procéder à la deuxième lecture du projet de loi C-128, qui modifie les dispositions du Code criminel relatives à la pornographie juvénile.

Nous espérons être en mesure de faire adopter demain les deux projets de loi concernant le Nunavut—l'un portant création du territoire de Nunavut et l'autre réglant les revendications territoriales des Inuit dans ce territoire. Nous espérons ensuite terminer l'examen du projet de loi C-103, sur les titres de biens-fonds.

Lundi, nous commencerons par la troisième lecture du projet de loi C-101, Loi modifiant le Code canadien du travail, puis nous passerons au projet de loi C-122, modifiant le tarif sur le textile, et le projet de loi C-121, Loi sur la marine marchande du Canada.

Mardi, nous aimerions terminer l'examen à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications.

Affaires courantes

Pour le reste de la semaine, je me mettrai en rapport avec les leaders parlementaires. Toutefois, il est fort probable que mercredi, nous poursuivions l'examen à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-62.

Quant aux autres jours de la semaine, je demanderai à la Chambre de bien vouloir s'ajourner vendredi prochain en raison du congrès à la direction du Parti progressiste-conservateur. Je demanderai donc à la Chambre de ne pas siéger ce jour-là.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, le leader du gouvernement à la Chambre voudra-t-il nous dire quelles sont les chances que la loi sur les revendications territoriales au Yukon soit présentée à la Chambre avant le congrès conservateur, qui se tiendra vendredi en huit?

M. Andre: La rédaction se poursuit avec la participation des groupes autochtones du Yukon. Il reste à s'entendre sur certains détails, mais on me dit que ce n'est plus qu'une question de jours.

Je dois rencontrer aujourd'hui des fonctionnaires du Conseil privé pour savoir où en est ce projet de loi. Je reste confiant. Je puis vous assurer que j'ai exercé des pressions pour que ce projet de loi soit présenté avant l'ajournement d'été, mais je ne peux rien dire de plus précis, à l'heure actuelle.

M. McKnight: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour demander si je peux, avec le consentement unanime de la Chambre, déposer un rapport.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA COMMISSION D'INGÉNIEURS PERMANENTE DU TRAITÉ DU FLEUVE COLUMBIA

RAPPORT AUX GOUVERNEMENTS DES ÉTATS-UNIS ET DU
CANADA

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'invoque le paragraphe 32(2) du Règlement pour déposer le rapport que la Commission d'ingénieurs permanente du Traité du fleuve Columbia a présenté aux gouvernements des États-Unis et du Canada pour la période du 1^{er} octobre 1991 au 30 septembre 1992.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL**MESURE MODIFICATIVE**

L'hon. Gerry Weiner (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-128, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes (pornographie juvénile et corruption des mœurs), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-128. Ce projet de loi, qui vise à modifier le Code criminel et le Tarif des douanes afin d'interdire expressément la pornographie juvénile, est une mesure importante pour protéger les enfants contre l'exploitation et les agressions sexuelles.

Le gouvernement répond ainsi aux demandes des Canadiens qui réclament que l'on mette un frein à la pornographie juvénile dans ce pays. Je partage cette préoccupation.

• (1505)

Comme je l'ai déclaré lors du colloque national sur la sécurité et la prévention du crime dans les collectivités, qui a eu lieu à Toronto en mars, les enfants comptent chez nous. Ils sont les membres les plus vulnérables de notre société. Ils sont exposés à des actes de violence psychologique, sexuelle et physique. Il faut leur donner la possibilité de grandir dans un environnement sûr, à l'abri de ces diverses formes d'exploitation.

En présentant ce projet de loi sur la pornographie juvénile, nous avons voulu traiter de l'exploitation sexuelle des enfants et prendre position sur l'utilisation et la représentation sexuelle inappropriée d'enfants, dans les médias et dans les arts.

Le message que nous voulons transmettre au moyen de ce projet de loi, c'est que les enfants ont besoin d'être protégés des effets terribles de l'exploitation et des agressions sexuelles et qu'on ne peut en faire des partenaires sexuels.

Pour remettre les choses dans leur contexte, je rappellerai aux députés que, par la décision qu'elle a rendue en février 1992 dans l'affaire Butler, la Cour suprême du

Canada a maintenu la définition de l'obscénité donnée par le Code criminel.

Dans cette décision, la cour devait se prononcer sur la constitutionnalité de la définition de l'obscénité qui se trouve au paragraphe 163(8) du Code. Cette définition décrit comme obscène toute publication dont une caractéristique dominante est l'exploitation indue des choses sexuelles, ou de choses sexuelles et de l'un quelconque ou plusieurs des sujets suivants: le crime, l'horreur, la cruauté et la violence.

Dans la décision Butler, la Cour suprême précise que la pornographie décrivant des actes sexuels impliquant des enfants constitue une exploitation indue des choses sexuelles et que, par conséquent, la production et la distribution de ce genre de pornographie est interdite par les dispositions actuelles du Code criminel.

Ce que le Code criminel n'interdit pas encore, c'est la simple possession de pornographie juvénile; il n'interdit pas non plus spécifiquement ce genre de pornographie.

Les députés se souviendront que deux comités spéciaux mandatés par le gouvernement fédéral ont recommandé, dans le rapport Badgley en 1984 et le rapport Fraser l'année suivante, que le Code criminel soit modifié pour interdire spécifiquement la pornographie juvénile et que ces modifications soient limitées à la représentation ou à la description graphique d'actes sexuels explicites impliquant des personnes âgées de moins de 18 ans.

On se préoccupait alors, tout comme aujourd'hui, du pouvoir de suggestion des images.

Plus récemment, en 1990, le conseiller spécial en matière d'exploitation des enfants auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Rix Rogers, recommandait l'adoption d'une mesure législative qui protégerait les enfants contre les effets nocifs de la pornographie et, en particulier, la révision du Code criminel pour y inclure des peines plus sévères contre l'utilisation d'enfants dans la production de tout document sexuellement explicite.

Le projet de loi C-128 apporte au Code criminel ces modifications portant sur la pornographie juvénile. Il comprend une définition de la pornographie juvénile et précise que la distribution, la vente, la production et la possession de pornographie juvénile correspondant à cette définition sont des infractions.

Je l'ai déjà dit, la production et la distribution de ces formes de pornographie juvénile est déjà interdite mais leur possession ne l'est pas.

Initiatives ministérielles

Bien que la pornographie juvénile ne soit peut-être pas distribuée commercialement au Canada, nous savons tous que les pédophiles en réalisent chez eux, qu'ils disposent de réseaux de communications et font partie de groupes d'échange. Il s'agit de personnes qui ont un intérêt commun pour les activités sexuelles qui impliquent des enfants et qui s'échangent les photographies des enfants qui ont été victimes de leur exploitation. Ces photographies et ces vidéocassettes sont des preuves tangibles de l'exploitation sexuelle de ces enfants.

En faisant en sorte que la possession de produits de pornographie juvénile soit considérée comme une infraction, nous espérons dissuader les gens de s'adonner à cette activité. Nombreux sont ceux qui nous ont priés de prendre une telle mesure, notamment les agents chargés de l'application de la loi qui estiment qu'en ne faisant pas une infraction de la simple possession de pornographie juvénile, on empêche d'en limiter la commercialisation.

• (1510)

En outre, si l'on considère la simple possession comme une infraction et si la loi impose des sanctions au consommateur, nous nous attaquons au marché commercial de produits de ce genre, comme les vidéocassettes, les revues ou les programmes informatiques qui montrent ou représentent des enfants participant à des activités sexuelles explicites, et nous décourageons la production de ces produits.

La définition proposée parle de toute représentation photographique, filmée, vidéo ou autre, réalisée ou non par des moyens mécaniques ou électroniques, où figure une personne âgée de moins de dix-huit ans ou présentée comme telle et se livrant ou présentée comme se livrant à une activité sexuelle explicite.

Les députés vont remarquer que la définition proposée parle d'une personne âgée de moins de 18 ans ou présentée comme telle. Nous avons ajouté l'expression «présentée comme telle» pour ne pas être accusés de ne pas nous attaquer à une question qui inquiète de nombreux Canadiens, à savoir la nécessité de s'assurer que les enfants ne sont pas perçus comme des objets sexuels; ainsi, en ajoutant ces mots à la définition, on interdit la pseudo pornographie juvénile, c'est-à-dire, la pornographie où des adultes jouent des rôles d'enfants une forme de pornographie qui est distribuée plus ouvertement que les autres formes de pornographie juvénile et qui encourage quand même l'exploitation sexuelle des enfants.

Il est important de protéger les enfants victimes directes des méfaits de l'exploitation sexuelle d'enfants dans la

production de pornographie juvénile, ainsi que d'autres enfants, en dénonçant le message que la pornographie juvénile transmet aux consommateurs de documents de ce genre, à savoir que les enfants peuvent être des partenaires sexuels.

En limitant la définition proposée aux représentations visuelles, nous nous sommes attardés sur les documents qui incitent le plus clairement à l'exploitation sexuelle des enfants afin de protéger ces derniers contre cette exploitation et les torts qui en découlent.

On continuera de s'occuper des documents écrits en ayant recours aux dispositions actuelles du Code criminel sur la question, qui ont été confirmées par la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Butler.

La production, la distribution et la vente de pornographie juvénile sont des actes criminels passibles d'un emprisonnement maximal de dix ans. En outre, toute personne en possession de pornographie juvénile est passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans au maximum. Ces infractions sont hybrides, c'est-à-dire qu'elles peuvent être poursuivies par voie de mise en accusation ou de déclaration sommaire de culpabilité selon les circonstances dans chaque cas, bien entendu.

Invoquer la valeur artistique ou un but éducatif, scientifique ou médical comme moyen de défense en vertu du projet de loi C-128 n'impose pas de fardeau de persuasion à une personne accusée de l'une des infractions relatives à la pornographie juvénile. L'introduction de ce moyen de défense est importante car elle empêche la loi d'interdire des formes d'expression que les tribunaux jugent bénéfiques pour la société, par exemple l'éducation en matière d'hygiène.

Il est essentiel d'introduire ce moyen de défense dans le projet de loi afin de protéger les droits relatifs à la liberté d'expression, qui sont clairement reconnus dans la Charte des droits et libertés. Il peut arriver que le matériel représentant des enfants de moins de 18 ans ait une valeur artistique ou un autre but et, à ce titre, il mérite la protection du Code criminel.

Le projet de loi apporte également des modifications corrélatives au Code criminel, qui ont pour effet d'inclure les infractions relatives à la pornographie juvénile dans la définition d'«infraction» à la Partie VI du Code criminel, afin de permettre l'application des dispositions relatives à la surveillance électronique, et dans la définition d'«infraction de criminalité organisée» du Code criminel, afin que ce genre d'infraction tombe également sous le coup des dispositions relatives aux produits de la criminalité.

Initiatives ministérielles

La définition de pornographie juvénile sera ajoutée en tant que modification corrélative à l'annexe VII du Tarif des douanes, afin que les agents des douanes aient le pouvoir d'interdire l'importation de ce genre de matériel au Canada. Cette mesure ne fera évidemment pas l'affaire de ceux qui tentent d'importer du matériel de ce genre, mais nous avons pris les dispositions nécessaires pour les en empêcher.

En résumé, le projet de loi C-128 vise à modifier le Code criminel afin d'inclure dans la loi une définition précise de la pornographie juvénile et des infractions de possession, de production, de distribution et de vente du matériel visé, et il rend les personnes accusées de ces infractions passibles de peines plus lourdes que celles qui sont actuellement prévues par les articles du Code criminel relatifs à l'obscénité.

• (1515)

Nous devons insister pour dire que les enfants ont besoin de protection, qu'ils ne doivent pas être des partenaires sexuels. Il faut punir ceux qui encouragent et exploitent les situations nuisibles et humiliantes auxquelles les enfants sont exposés.

Le projet de loi C-128 renforce l'engagement du gouvernement à assurer le bien-être des enfants, comme le souligne d'ailleurs la partie portant sur la protection dans l'initiative Grandir ensemble. Cette dernière a été annoncée par mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en avril, l'an dernier.

Par ce projet de loi, nous faisons un pas de plus pour garantir un meilleur avenir à tous les enfants du Canada. J'invite les députés à étudier cette mesure avec célérité et je crois sincèrement que lorsqu'ils l'auront adoptée, ils seront fiers de rentrer chez eux pour l'été, sachant que le Canada est un meilleur pays où habiter parce qu'on y aura criminalisé la possession de pornographie juvénile.

[Français]

M. Langlois: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable secrétaire parlementaire sur un recours au Règlement.

M. Langlois: Monsieur le Président, s'il reste du temps lorsque nous aurons complété l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-128 aujourd'hui, j'aimerais demander le consentement unanime de la Chambre pour que nous puissions procéder à la troisième lecture du projet de loi C-123 plus tard aujourd'hui.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole relativement au projet de loi C-128, que l'on attendait depuis longtemps. Ces dernières semaines, le gouvernement nous a inondés de projets de loi liés à la justice. Nous devons toujours procéder rapidement, puisque le Parlement doit ajourner et que des élections s'en viennent.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, faisons face à un dilemme, en ce sens que nous ne voulons pas adopter cette mesure à la hâte, mais que nous voulons néanmoins faire ce qui s'impose. Nous avons vécu la même situation dans le cas du projet de loi C-126 qui porte sur les individus qui traquent d'autres personnes. Le comité s'est réuni jusqu'à 22 heures hier soir afin d'essayer de présenter une bonne mesure législative au Parlement avant que la session ne prenne fin.

Il s'agit ici d'un autre bon projet de loi dont les détails devraient probablement être revus par le comité. J'espère seulement que le gouvernement permettra au comité d'effectuer une étude assez poussée de cette mesure, au lieu de recourir à des mesures dictatoriales, comme il l'a fait relativement à d'autres projets de loi, notamment le projet de loi C-90, et de faire adopter en quelques heures à peine des mesures qui doivent être étudiées adéquatement.

Cela dit, nous appuyons le renvoi de ce projet de loi à un comité pour qu'on l'y examine de façon appropriée. Je pense que tous reconnaissent que la pornographie existe depuis toujours, c'est-à-dire depuis que nous avons appris à dessiner.

La pornographie, qui était une industrie de 5 millions de dollars dans les années 70, est aujourd'hui devenue une industrie de 10 milliards de dollars. C'est inquiétant de constater qu'une telle somme soit tirée d'une telle activité.

Ce qui est encore plus répréhensible toutefois, c'est l'ampleur du phénomène de la pornographie juvénile. Pour cette raison, nous félicitons le gouvernement d'avoir déposé cette mesure. Il est quelque peu irritant toutefois de constater que la documentation du ministre lui-même mentionne que c'est depuis 1984 que l'on presse le gouvernement de présenter une telle mesure. Or, celui-ci a attendu jusqu'en 1993, jusqu'aux derniers jours de la législature, pour enfin agir.

Initiatives ministérielles

• (1520)

Il y a quelques complications dans le projet de loi. Ce n'est pas une mesure dont l'étude est de tout repos. Il est difficile de définir la pornographie, et il n'est pas facile non plus de concevoir des dispositions que les tribunaux ne vont pas annuler lorsqu'elles commenceront à s'appliquer.

Je suis persuadé que nous avons tous passé en revue les diverses décisions et préoccupations. Il a été réconfortant de voir que la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Butler nous autorisait à légiférer. Elle permet de légiférer sur toute forme de pornographie jugée dégradante, déshumanisante et violente. Or, je ne pense pas qu'il y ait plus déshumanisant que la pornographie juvénile.

Je ne suis pas certain que la définition proposée dans le projet de loi C-128 aille assez loin. Je vais donner lecture du projet de paragraphe 163.1(1) du Code criminel. La chose me paraît importante.

163.1(1) Au présent article, «pornographie juvénile» s'entend de toute représentation photographique, filmée, vidéo ou autre, réalisée ou non par des moyens mécaniques ou électroniques, où figure une personne âgée de moins de dix-huit ans ou présentée comme telle et se livrant ou présentée comme se livrant à une activité sexuelle explicite.

Cette définition est très large et laisse place à des interprétations: qu'est-ce qui constitue une activité sexuelle explicite et jusqu'où cela peut-il aller?

J'ai hâte d'entendre le témoignage des experts sur les moyens de resserrer cette définition et de décrire ce que nous sommes disposés ou non à autoriser.

D'autres dispositions du projet sont positives. Le secrétaire parlementaire y a fait allusion. Voici une autre question qui va être intéressante. Il s'agit encore de l'article 163.1, au paragraphe (4), aux termes duquel quiconque a en sa possession de la pornographie juvénile est coupable d'un acte criminel ou d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Je suis curieux de voir comment cela va s'appliquer. L'idée me paraît bonne et j'espère qu'elle donnera des résultats. Cependant, une grande latitude est laissée dans l'interprétation: que faut-il entendre par possession et quel est le type d'infraction qui en découle?

On voit encore une fois assez clairement pourquoi le comité doit consacrer son temps et ses efforts à produire une bonne loi. Je sais que dans ses délibérations sur le projet de loi C-126 contre le harcèlement le comité a travaillé très fort pour apporter les modifications nécessaires afin d'améliorer le projet de loi.

Il semble que les députés de l'opposition se retrouvent toujours avec la responsabilité d'essayer d'améliorer tout

ce que le gouvernement propose. Ce dernier n'arrive jamais à bien faire les choses dès le départ. Je suis d'avis que le projet de loi à l'étude comporte des lacunes qui vont exiger ce genre d'efforts de la part des députés de l'opposition.

C'est un bon projet de loi en général. Il comprend un autre excellent article qui fait de la pornographie juvénile une infraction punissable par voie d'acte d'accusation passible d'une peine maximale de 10 ans. C'est une bonne idée, je le répète. Cela montre que nous prenons les choses au sérieux, que le coupable ne s'en sortira pas avec une déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou une peine d'un an ou deux.

En prévoyant une peine maximale de 10 ans, le Parlement montre qu'il se préoccupe de la pornographie juvénile. Il montre qu'il se préoccupe du problème de la pornographie en général.

Nous, de ce côté-ci de cette enceinte, sommes heureux pour deux raisons: la première, c'est que nous soyons saisis du projet de loi et que nous disposions de suffisamment de temps pour l'adopter; la deuxième, c'est que ce n'est pas la première fois que le gouvernement conservateur s'empare d'une idée des libéraux et tente de la faire adopter avant de nous céder le pouvoir.

Il y a quelques semaines, après que j'eusse présenté un projet de loi d'initiative parlementaire sur le harcèlement, le gouvernement s'est décidé à déposer le sien sur le même sujet. Nous avons présenté notre plate-forme sur la prévention de la criminalité, qui comprenait un projet de loi sur la prévention du crime et le harcèlement. Surprise, peu de temps après, le gouvernement présente le même genre de projet de loi.

• (1525)

La même chose s'est produite dans le cas de la proposition relative à la pornographie juvénile, une idée du Parti libéral. Voici que le gouvernement présente son propre projet de loi sur la pornographie juvénile.

Je pense que si nous continuons de divulguer notre plate-forme électorale, le gouvernement va finir par présenter de bonnes lois, mais le temps va lui manquer.

Quoi qu'il en soit, je sais que je partage mon temps de parole avec mon collègue, le député de Dartmouth, et c'est pourquoi je vais conclure en disant simplement que nous sommes en faveur du renvoi de ce projet de loi au comité. Nous sommes favorables à l'idée de donner au comité tout le temps qu'il lui faudra pour vraiment étudier ce projet de loi et lui apporter les correctifs qui s'imposent.

Initiatives ministérielles

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mes collègues de Moncton et de Cap-Breton—The Sydneys de l'excellence du travail qu'ils ont accompli comme porte-parole dans ce domaine, et pas seulement ces derniers temps, mais depuis quelques années. Ce travail les a amenés à aborder des questions comme celle-ci.

Chose certaine, ce qui doit préoccuper tous les parlementaires et l'ensemble des Canadiens, c'est la sécurité de nos enfants. Il est clair que la pornographie est une forme d'agression, une forme d'atteinte à la sécurité de nos enfants.

Le Parti libéral et mes collègues de Moncton et de Cap-Breton—The Sydneys ont travaillé d'arrache-pied et avec diligence sur ce problème ces dernières années. La position officielle du Parti libéral, rendue publique il y a à peine quelques semaines, précise clairement certaines des mesures qui s'imposent dans l'administration de la justice si nous voulons réprimer des abus qui ne sont plus acceptables dans la société canadienne, pour peu qu'ils l'aient jamais été.

Je tiens aussi à féliciter mon collègue de Saskatoon. Il y a environ une semaine, la Chambre a été saisie d'une motion dont il est l'auteur et qui porte exactement sur le même sujet. Dans mon intervention, j'ai alors déploré l'esprit de parti qui règne à la Chambre et qui ne permet pas aux députés de demander l'unanimité sur des questions aussi importantes que celle-ci, car tous les députés conviennent, j'en suis sûr, que ce problème doit être réglé rapidement par la Chambre.

Comme mon collègue l'a dit, l'un des problèmes, c'est que toute une série de mesures législatives qui n'ont que trop tardé sont présentées alors qu'il ne nous reste plus que cinq jours de séance.

Il est évident que le gouvernement tente d'exploiter ces problèmes réels, comme le harcèlement criminel, la pornographie juvénile et toute une série de problèmes d'administration de la justice. Il s'en sert en déposant une série de projets de loi alors que la législature est pour ainsi dire terminée. Il est probable qu'un certain nombre ne seront pas adoptés—peut-être aucun ne le sera—mais le gouvernement pourra toujours axer sa plate-forme électorale sur l'ordre public. Si c'est bien sa tactique, il mérite d'être voué aux gémonies.

Nous parlons ici de modifications fondamentales qui visent à protéger nos jeunes et nos enfants. J'ignore pourquoi le projet de loi n'a pas été présenté depuis déjà longtemps.

Nous avons entendu notre critique, le député de Moncton, et vous entendrez aussi des néo-démocrates. Tous les députés, sans exception, s'entendent pour dire qu'il faut s'occuper du problème. Tous les députés, sans exception, conviennent qu'il faut adopter une loi sur le harcèlement avec menaces.

Le problème, c'est que le gouvernement a décidé qu'il était trop pris par d'autres dossiers et qu'il ne présenterait quelques mesures législatives progressives qu'à la fin de la session pour faire bonne figure à la veille d'élections. Cette attitude est répréhensible.

J'espère que le gouvernement est sérieux lorsqu'il dit vouloir procéder régulièrement et laisser le comité tenir des audiences rapides, mais poussées, sur la question. Nous pourrions alors dire que pour une fois au cours de la présente législature, le Parlement a produit une mesure législative remédiant à des lacunes de nos lois pour protéger les plus vulnérables de notre société, c'est-à-dire les enfants.

Je crois que tout le monde conviendra que les gens qui exploitent des enfants à des fins sexuelles et pour en tirer un profit sont des gens répugnants et minables. Cela ne fait aucun doute. Exploiter ainsi des enfants, notre plus précieuse ressource, pour faire de l'argent ou pour toute autre raison, est répugnant et cela se produit hélas trop souvent.

• (1530)

Je lisais tout à l'heure quelque chose au sujet de la pornographie et de l'accessibilité accrue de la pornographie. On dit clairement que chaque année, au Canada, des dizaines de milliers d'enfants et d'adolescents sont exploités sexuellement par ces gens que je qualifierai de sans scrupules puisque le terme auquel je pense est antiparlementaire.

Ce projet de loi présente peut-être certains problèmes, et j'espère que nous pourrions les régler rapidement au comité. Vous devez comprendre que je ne suis pas le porte-parole de mon parti pour la justice. Je suis simplement un Canadien que cette question préoccupe beaucoup parce que j'ai trois enfants. C'est le genre de mesure législative qui doit être adoptée.

Initiatives ministérielles

L'un des points qui m'inquiètent se trouve juste au début du projet de loi. Il concerne la définition de la pornographie juvénile, qui dit ceci:

«pornographie juvénile» s'entend de toute représentation photographique, filmée, vidéo ou autre, réalisée ou non par des moyens mécaniques ou électroniques, où figure une personne âgée de moins de dix-huit ans ou présentée comme telle et se livrant ou présentée comme se livrant à une activité sexuelle explicite.

Voilà la définition de la pornographie juvénile aux termes de ce projet de loi. J'ai un peu de difficulté avec cette définition, mais peut-être que certains de nos juristes l'examineront au comité et réussiront à me rassurer un peu.

Il ne suffit pas de parler d'activité sexuelle explicite. Il y a des gens qui photographient des enfants nus ou en petite tenue afin de pouvoir vendre ces photographies à des personnes qui tirent leur plaisir sexuel de ce genre de choses. Je crois que la définition devrait être élargie afin que toute mesure d'exploitation qui vise à stimuler sexuellement d'autres personnes par l'image soit considérée comme obscène.

Lorsqu'il est question de définir la pornographie et l'art érotique, la situation n'est pas du tout la même si on a affaire à des adultes. Mais lorsqu'il s'agit d'enfants. Il faudrait peut-être adopter une définition plus sévère de la pornographie.

De toute évidence, la plupart des dispositions du projet de loi sont louables. Nous devons absolument nous pencher sur ces questions. Il reste peut-être quelques points de détail à régler. L'opposition espère pouvoir compter sur l'entière collaboration du gouvernement pour renvoyer le projet de loi au comité et permettre à tous les fonctionnaires du ministère de la Justice concernés de comparaître immédiatement devant le comité afin que nous puissions corriger cette partie du Code criminel.

Il faut aussi songer sérieusement aux peines imposées. La peine maximale d'emprisonnement de dix ans dont est passible quiconque produit ou distribue de la pornographie juvénile est probablement convenable. La peine doit être suffisamment longue pour dissuader ceux qui voudraient exploiter nos enfants à des fins sexuelles ou lucratives.

En terminant, je voudrais de nouveau rappeler que notre parti et le Nouveau Parti démocratique, c'est-à-dire les députés des deux partis d'opposition, ne cessent depuis des années de soulever la question. Nous avons toujours incité le gouvernement à lui accorder une grande priorité dans son programme législatif.

En fait, l'ex-ministre de la Justice, aujourd'hui prétendante au trône des conservateurs. . .

M. Nicholson: Le prochain premier ministre.

M. MacDonald (Dartmouth): Le ministre de l'Environnement aura peut-être son mot à dire là-dedans. L'ex-ministre de la Justice, qui se targuait d'être extrêmement progressiste et d'avoir proposé toutes sortes de mesures législatives qui se faisaient attendre depuis longtemps au Canada, a déclaré en 1990 que le gouvernement se penchait sur la question et qu'il s'agissait d'un dossier très compliqué.

Nous avons dû attendre depuis 1990 jusqu'aux six derniers jours de cette session pour quoi? Pour quatre pages. Le gouvernement a mis trois longues années à concocter un projet de loi de quatre pages visant à essayer d'empêcher cette vile racaille d'exploiter sexuellement nos enfants.

• (1535)

Les libéraux, de ce côté-ci, les néo-démocrates, qui prendront la parole tout à l'heure, tous les députés, je l'espère, appuieront ce projet de loi et lui accorderont la priorité. J'espère que nous l'étudierons très rapidement et que le ministre de la Justice va s'engager à faire preuve de diligence et à libérer les hauts fonctionnaires qu'il faut pour que soit adopté avant l'ajournement du Parlement ce projet de loi qui met un terme à l'exploitation de nos enfants.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis heureux de vous voir occuper le fauteuil de la présidence. Il est bon d'avoir un Albertain au fauteuil.

Je vais intervenir durant 10 minutes, après quoi je céderai la parole pour le reste de la période à mon collègue, le député de Saskatoon—Clark's Crossing, un autre député de l'Ouest.

Je veux me faire bien comprendre. Depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 1984, nous avons eu un comité spécial sur la pornographie juvénile en 1984, en 1985 et en 1990 qui a recommandé au gouvernement fédéral de s'attaquer à ce problème. Or, ce n'est que le 13 mai de cette année, alors qu'il ne restait plus que 24 jours de séance prévus au calendrier parlementaire, puisque la Chambre est censée s'ajourner le 23 juin et peut-être même avant, que le gouvernement a décidé de présenter la mesure à l'étude.

Initiatives ministérielles

Si on était méfiant, on soupçonnerait le gouvernement de le faire uniquement dans le but de se faire bien voir à la veille de la prochaine campagne électorale. Nous traiterons cependant cette mesure avec sérieux puisqu'elle s'attaque à un problème sérieux et qu'il faut s'y attaquer.

Je vais vous dire pourquoi nous, du Nouveau Parti démocratique, appuyons ce projet de loi, bien que nous ayons certains doutes et certaines réserves. J'ai pour ma part certaines réserves, car je suis fondamentalement un défenseur des libertés civiles et je m'inquiète quand on cherche à limiter les libertés individuelles et spécialement la liberté de la presse et de l'édition. Mais le véritable problème, et la véritable question que nous devons nous poser, est de savoir pourquoi la plupart des gens sensés sont contre la pornographie juvénile.

La véritable raison, c'est que les victimes de la pornographie juvénile, les enfants qu'on exploite à cette fin, risquent plus tard de faire subir eux-mêmes le même sort à d'autres enfants. Un professeur au département de criminologie de l'Université Simon Fraser, M. Ezzat Fattah, un éminent criminologue qui habite dans ma circonscription, a beaucoup écrit à ce sujet. Ses travaux montrent dans quelles conditions les victimes deviennent à leur tour des criminels.

Nous, du NPD, avons élaboré une politique que d'autres députés appuient aussi. Nous préconisons d'adopter des mesures rigoureuses à l'égard des crimes et des criminels violents, mais d'essayer aussi de prévenir la criminalité.

Ce projet de loi satisfait à ces deux conditions, car j'estime que, fondamentalement, il vise à prévenir la criminalité. La Commission Badgley a recommandé l'adoption d'un projet de loi comme celui-ci, mais je ne suis pas certain qu'il y était question de la possession. Il n'en était pas fait mention dans la dernière loi, alors que le projet de loi à l'étude traite de cette question. La Commission Fraser a recommandé des dispositions à cet égard. Dans un rapport au ministre, M. Rix Rogers a mentionné la nécessité de protéger les enfants.

À mon avis, tous les députés veulent assurer la protection des enfants et prendre à cette fin les mesures qui s'imposent. La pornographie juvénile n'est pas une industrie au Canada ou aux États-Unis. Elle vient d'outre-mer. Le matériel pornographique circule clandestinement.

Un policier de l'agglomération torontoise a fait une déclaration que je trouve intéressante. Il arrive parfois que la police saisisse trop de choses et se montre trop zélée dans ces situations. Le policier a toutefois fait une

déclaration intéressante. Il a dit qu'il n'y a pas de pornographie juvénile sans exploitation des enfants. Cela dit tout. Voilà pourquoi nous appuyons ce projet de loi.

Nous avons une journée de projets de loi liés à la justice: je crois qu'il y en a six. Ils sont tous renvoyés au comité. Je plaisantais aujourd'hui en disant que je suis tout essoufflé parce que je passe mon temps à aller de comité en comité. Or, ce sujet-ci, nous tenons à l'aborder en profondeur.

Je vous rappelle que l'ancienne ministre de la Justice a préconisé une justice fondée sur la participation de tous. Cela suppose que des gens représentant tous les points de vue viennent discuter du projet de loi, que nous tenions des audiences sérieuses et que nous obtenions la meilleure mesure législative possible. Alors, le projet de loi sera accepté devant les tribunaux et il ne sera pas rejeté comme étant anticonstitutionnel.

• (1540)

Je crois comprendre que le gouvernement peut présenter ce projet de loi en raison, entre autres, de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Butler qui ouvre manifestement la voie à une loi sur la pornographie juvénile. C'est une autre raison pour laquelle nous appuyons ce projet de loi.

Je veux sérieusement attirer l'attention de la Chambre en disant, et il me faudra peut-être un peu de courage pour le faire à ce stade, que les libertés civiles sont en cause ici. Il faut prendre garde de ne pas limiter le droit des gens de diffuser de l'information, que vous détestiez cette information ou ce que les gens disent ou présentent comme argument. Les gens ont le droit de présenter des arguments pour défendre leur position et cela peut ne pas nous plaire. Je ne parle pas de montrer de la pornographie juvénile. Je ne pense pas que cela puisse se défendre. Ce qui est défendable, ce sont les écrits et ce que les gens ou différentes associations peuvent avoir préconisé. C'est une question difficile. Cela ne figure pas dans le projet de loi, et je pense que cela doit y figurer. D'autres peuvent avoir un point de vue différent.

Alan Borovoy, l'éminent président de l'Association canadienne des libertés civiles, dit qu'il est en faveur de la protection des enfants, mais qu'il s'oppose à la partie du projet de loi qui concernent des adultes qui jouent des rôles d'enfants. Je cite:

Il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement voudrait en faire un délit et interdire à des acteurs adultes de jouer des rôles d'enfants.

Il dit:

Encore une fois, nous avons un projet de loi qui vise la débauche et qui pourrait finir par mettre en péril des documents légitimes, voire même des oeuvres d'art.

J'espère que non, mais nous devrions, je pense, faire témoigner Alan Borovoy devant ce comité pour découvrir ce qu'il a d'autre à dire à ce sujet et nous devrions examiner les articles du projet de loi.

Keith Kelly, qui est l'éminent directeur de la Conférence canadienne des arts et de la Writers Guild s'inquiète de la charge de la preuve dans le projet de loi. Je cite ce qu'il a dit, le 28 mai, à David Vienneau, journaliste du *Toronto Star*:

La défense de la valeur artistique existe, mais le fardeau de la preuve—et c'est un fardeau onéreux—retomberait sur la personne qui est accusée. Nous sommes vraiment très inquiets à ce sujet.

Faisons-le venir devant le Comité de la justice pour qu'il nous dise de quoi il retourne.

Je veux entendre mon collègue de Saskatoon—Clark's Crossing qui avait proposé un projet de loi d'initiative parlementaire à ce sujet et qui a fait une étude approfondie de la question.

Pour conclure, je voudrais faire une récapitulation, en tant que porte-parole néo-démocrate en matière de justice. Nous sommes en faveur de ce projet de loi. Nous nous inquiétons des points qui nuisent aux artistes et à la liberté d'expression. Nous voudrions que le comité aborde cette question. Nous voulons avoir un processus auquel tout le monde participe. Nous voulons nous attaquer aux crimes avec violence et, en même temps, nous voulons faire de la prévention dans le domaine de la criminalité. Comme je l'ai dit, trop souvent, les enfants victimes de la pornographie juvénile pourraient devenir eux-mêmes des agresseurs dans l'avenir. Nous devons protéger ces enfants.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer les buts et objectifs de ce projet de loi concernant la criminalisation de la pornographie juvénile, de la possession de matériel pornographique de ce genre et de toute activité qui s'y rattache.

Je voudrais remercier le député de Port Moody—Coquitlam et le député de Dartmouth d'avoir accordé leur appui à mon projet de loi d'initiative parlementaire. S'il a contribué à faire bouger le gouvernement, j'en suis très heureux.

Il est tard dans la session, mais je ne pense pas que cela devrait nous empêcher d'agir le plus rapidement possible car, comme mes collègues qui ont déjà parlé, je serais heureux que ce projet de loi soit adopté. J'ai deux points que je voudrais soulever pour donner au gouvernement l'occasion d'y réfléchir. J'espère qu'au comité, nous pourrions en parler, entendre des témoins sur les points les

Initiatives ministérielles

plus complexes et améliorer encore le projet de loi. Je vais en parler brièvement.

Un point qui a déjà été soulevé est celui de la définition de la pornographie juvénile, car il n'est jamais facile de définir ce genre de choses dans une mesure législative. Je pense qu'il faut considérer très soigneusement les interprétations ou les définitions restrictives qui, comme cela a déjà été dit, limitent la pornographie juvénile à la présentation d'une activité sexuelle explicite.

• (1545)

À mon avis, mises à part les activités sexuelles explicites, il y a d'autres activités qui mettent des enfants en cause et que la grande majorité des Canadiens considèrent comme pornographiques. Nous devrions donc envisager d'élargir cette définition, car j'estime qu'elle est trop restreinte en ce moment.

Un autre aspect qu'il vaut la peine d'examiner, c'est la criminalisation de l'importation ou de la tentative d'importation de pornographie juvénile. Or, ni ce projet de loi ni aucune autre mesure législative, à moins que je ne me trompe, ne criminalise cette activité.

Il est évident que de la pornographie juvénile serait confisquée si les agents des douanes en découvraient à la frontière, mais il n'est pas certain que la personne qui en importerait ou qui tenterait d'en importer serait accusée d'infraction. Nous devrions examiner cette question.

En outre, le projet de loi ne traite pas des spectacles pornographiques dans lesquels figurent des enfants. Nous devrions peut-être examiner cela aussi.

Enfin, au Canada, les nouvelles technologies permettent d'importer de la pornographie juvénile et, bien sûr, d'autres types de pornographie, mais surtout celle qui met en cause des enfants, en raison de son caractère clandestin, et d'en favoriser très facilement la circulation à l'aide de machines de traitement de textes et de magnétoscopes.

Nous devons instaurer un mécanisme comme celui que j'ai proposé dans mon projet de loi d'initiative parlementaire pour pouvoir examiner de temps à autre la façon dont les progrès de la technologie permettent d'importer, de produire et de favoriser la circulation de la pornographie juvénile au Canada. Je propose que nous examinions cela également.

Donc, bien que j'appuie les intentions et l'objectif du gouvernement dans ce projet de loi, et je sais que mes collègues du Parti libéral sont du même avis, j'estime que nous devrions examiner certains aspects de cette question et j'ai hâte de le faire en comité.

Initiatives ministérielles

Monsieur le Président, je crois que vous jugerez qu'il y a consentement pour que je présente la motion suivante. Je propose :

Que la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-128 soit modifiée pour que le projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de la justice et du solliciteur général au lieu d'être renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.)

* * *

LOI SUR L'ADMINISTRATION DES BIENS SAISIS**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

L'hon. Gerry Weiner (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-123, Loi concernant l'administration de biens saisis ou bloqués relativement à certaines infractions, l'aliénation de biens après confiscation et, dans certains cas, le partage du produit de leur aliénation, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole sur ce projet de loi également à l'étape de la troisième lecture.

Je voudrais dire tout d'abord que pas plus que le ministre de la Justice ou que quiconque de ce côté de la Chambre, je ne suis prêt à présenter des excuses pour les projets de loi en matière de justice dont la Chambre est saisie ou encore leur nombre.

Le gouvernement a toujours pris des mesures pour faire de ce pays un endroit meilleur et plus sûr. Quand les gens s'étonnent que l'on fasse quelque chose au sujet de la pornographie juvénile, que l'on ait des mesures législatives sur l'écoute électronique, je ne me sens pas du tout obligé de présenter des excuses. Ça fait partie d'un processus permanent.

Que je sache, il ne s'est pas écoulé un mois, depuis quatre ans et demi, sans que le Parlement n'ait à examiner des mesures législatives en matière de justice. La plupart de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre en sont heureux.

• (1550)

Les députés savent qu'à elle seule, la modification de la Loi sur les jeunes contrevenants améliore considéra-

blement les dispositions qui étaient en vigueur au début de la session.

Bien sûr, nous devons faire quelque chose, et ça presse. Certaines dispositions du Code criminel sur les tables d'écoute ont été déclarées invalides par la Cour suprême du Canada. Nous ne nous sommes pas résignés en disant qu'il valait mieux ne pas en présenter de nouvelles pour éviter de choquer des députés d'opposition, sous prétexte que nous en avons déjà fait beaucoup dans le domaine de la justice. Nous n'avons pas dit cela. Nous nous sommes dit que si une disposition sur les tables d'écoute faisait problème, il fallait chercher à la corriger. Nous avons donc modifié la disposition en question.

Pour ce qui est du projet de loi sur la pornographie juvénile, j'espère que tous les députés l'appuieront et qu'ils feront diligence. Cependant, nous avons déjà essayé plus d'une fois. Franchement, nous avons eu beaucoup de difficulté à obtenir la coopération nécessaire pour faire adopter un projet de loi sur la pornographie à la Chambre.

Le projet de loi dont nous sommes saisis porte sur les produits de la criminalité. Il doit être envisagé de concert avec plusieurs autres mesures, dont celle sur les tables d'écoute dont je viens de parler. Je vais vous dire pourquoi nous présentons toutes ces mesures.

Les gens dont les agissements tendent à empêcher que le Canada soit un lieu où il fait bon vivre, ceux qui ont des activités criminelles, sont très bien équipés. Ils ne manquent pas d'argent. Faut-il par conséquent que la législation soit constamment mise à jour pour nous donner les moyens de lutter efficacement contre le crime?

Selon moi et les députés qui siègent de ce côté-ci, oui, c'est ce que veulent les Canadiens. Tous les questionnaires que j'ai distribués dans ma circonscription le confirment. J'ai interrogé les gens sur un grand nombre de domaines, y compris la question de la prévention du crime. Je leur ai demandé ce qu'ils pensaient de la distribution des produits de la criminalité, de l'idée de partager cet argent avec les organismes chargés de faire appliquer la loi. Une écrasante majorité a répondu que oui, c'était une bonne idée.

Par conséquent, lorsque mon collègue le ministre de la Justice présente une nouvelle mesure, je vous assure qu'il a mon appui et ma bénédiction. Or, c'est d'une telle mesure que nous sommes saisis aujourd'hui. Ce projet de loi qui traite des produits de la criminalité est une bonne mesure législative.

Initiatives ministérielles

Quand les gens me parlent de prévention du crime, je dis qu'il faut s'attaquer aux produits de la criminalité, que c'est l'un des moyens de contribuer à prévenir le crime. Nous en avons déjà discuté dans le débat sur le projet de loi précédent, pour ce qui est de l'argent que rapporte la pornographie. Prenons-nous en à cela. Attaquons-nous à la source du problème.

Ce projet de loi donne les moyens de gérer convenablement les biens saisis par l'État et nous fournit un cadre nous permettant de partager les produits de la criminalité avec les forces de l'ordre. À ceux qui disent que nous n'avons pas encore de règlement, nous répondons que c'est bien évident mais que ça ne saurait tarder. Il est important pour le Parlement de proclamer son intention de répartir les produits de la criminalité de façon équitable.

Le processus de saisie et de confiscation n'est pas simple. Nous avons l'exemple d'une station de ski qui a été saisie au Québec par l'État, il y a au moins trois ans. L'appel n'est pas terminé. Pour le moment, l'État n'est pas propriétaire de cette station, mais nous avons l'obligation de bien la gérer au nom de la personne à qui elle a été confisquée, obligation qui durera tant que l'affaire ne sera pas réglée d'une façon ou d'une autre. Et si la station est finalement remise à l'État, il faut que nous ayons un système en place nous permettant de partager le produit de la liquidation.

Ce n'est qu'une partie du programme du gouvernement, mais c'est une partie importante. Et, comme je le disais, nous sommes saisis de projets de loi en matière de justice tous les mois depuis l'assermentation au début de cette législature, il y a plus de quatre ans, projets de loi qui ont l'appui des habitants de ma circonscription de Niagara Falls et d'un grand nombre d'autres circonscriptions à travers le pays.

• (1555)

Je n'ai pas à m'excuser si cette législature a passé beaucoup de temps là-dessus. Je pense que ce sont des choses qui inquiètent la plupart des Canadiens et ils sont rassurés lorsqu'ils voient que leurs parlementaires partagent leurs sentiments et adoptent des mesures législatives qui contribuent à rendre la vie moins dangereuse dans ce pays.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je partagerai le temps de parole qui m'est alloué avec le député de Moncton qui a également certaines remarques à faire au sujet de cette mesure législative.

J'ai écouté le début des remarques du député ministériel qui pilote cette mesure législative. Peut-être exagère-t-il un peu. Je le trouve particulièrement sensible aux observations de l'opposition aujourd'hui.

Sauf erreur, c'est le député néo-démocrate qui a dit que certains cyniques pourraient se demander pourquoi ce n'est que cinq jours avant la fin probable de son règne que le gouvernement a décidé de déposer cette série de projets de loi sur l'ordre public.

Voulant appuyer le ministre de la Justice, le député a également dit qu'il avait énormément travaillé. Dernièrement, la Chambre n'a cessé d'être inondée chaque minute, chaque jour, bref sans arrêt de projets de lois concernant la réforme de la justice.

Domage que l'ancienne ministre de la Justice n'ait pas fait preuve d'une telle diligence! Domage que l'ancienne ministre de la Justice, qui se vante dans tous les journaux, dans *Maclean's* et partout ailleurs, de la dure tâche qui a été la sienne lorsqu'elle était à la tête du ministère de la Justice, n'ait pas fait preuve de la même éthique du travail dont, selon le député, fait preuve l'actuel ministre de la Justice, qui dépose ces projets de loi à tour de bras et à la vitesse de l'éclair. Je suppose que c'est ce qui arrive parfois quand on est ministre et qu'on vise un autre siège à la Chambre des communes.

Disons simplement que ce projet de loi C-123 sur le produit de la criminalité aurait dû être déposé il y a bien longtemps. Il modifie simplement le régime légal relatif au produit de la criminalité qui est en vigueur depuis 1989.

Toute personne condamnée pour trafic de drogue se verrait confisquer ses biens, qui seraient alors aliénés. La valeur de ces biens ou les biens eux-mêmes reviendraient à l'État.

De toute évidence, l'État essaie par là de s'attaquer—comme mon collègue l'a dit—à la racine du problème. Les personnes qui vendent de la drogue ou se prêtent à des activités de pornographie juvénile le font pour de l'argent. Leur confisquer leur argent est une peine supplémentaire qui viendrait s'ajouter à la peine d'incarcération ou à l'amende à laquelle elles seraient condamnées en vertu de la loi. Il est temps qu'il en soit ainsi.

Ce n'est pas réellement au gouvernement fédéral que revient le produit de la criminalité. Nous faisons les lois ici. À l'exception de la GRC, qui est une force fédérale, cela va presque toujours aux forces de police municipales, qui sont contrôlées et payées par les municipalités. Ce sont ces dernières qui pourchassent les gens de basse espèce, les arrêtent, montent un dossier contre eux, les traduisent devant les tribunaux et voient à ce qu'ils soient poursuivis dans les règles et, si ces personnes sont condamnées, à ce qu'elles soient incarcérées. Dans la plupart des cas, ce sont les gouvernements provinciaux et municipaux, et non le gouvernement fédéral, qui assument les coûts de l'administration de la justice pour ces causes et pour d'autres.

Initiatives ministérielles

On pourrait se demander pourquoi la loi de 1989, dont l'intention était excellente puisqu'elle visait à saisir les biens ou les profits d'activités criminelles, remettait la valeur de ceux-ci au gouvernement fédéral et non aux gouvernements provinciaux.

Pour illustrer mon point, je vous dirai que dans ma circonscription de Dartmouth, qui est une ville, il y a deux corps policiers. Il y a la GRC à l'échelle du comté, qui manque désespérément de personnel, ce qui a nui énormément au moral de ses membres qui s'efforcent d'assurer la sécurité de la collectivité. La GRC fait de son mieux compte tenu des ressources dont elle dispose.

Pour vous donner une idée des problèmes auxquels fait face le service de police de Dartmouth, en période de récession, la criminalité augmente. Il y a plus de cambriolages avec effraction, plus de crimes avec violence et plus de trafic de drogue. Tous les secteurs d'activité criminelle susceptibles de créer des profits prennent de l'expansion.

Dans ma circonscription de Dartmouth, le chef de police, M. McRae, et son prédécesseur M. Cole, pourraient vous dire que depuis deux ans, le budget n'a pas augmenté étant donné la baisse des paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces, puis des provinces aux municipalités.

• (1600)

Le budget du service de police demeure toujours à 11 millions de dollars depuis deux ans, mais le taux de criminalité lui n'est pas demeuré stable. Il continue de grimper rapidement. Mais puisque le gouvernement fédéral se décharge sur les provinces du fardeau de sa dette, les ressources attribuées aux corps policiers municipaux, comme celui de Dartmouth, n'ont pas augmenté en fonction de l'accroissement de la criminalité.

En fait, d'après ce qu'on me dit, Dartmouth est non seulement aux prises avec une augmentation de la criminalité et un gel de ses ressources, mais elle doit en plus assumer des coûts qui étaient auparavant absorbés par la GRC, l'organisme fédéral d'application de la loi. C'est l'une des conséquences du transfert de coûts du gouvernement fédéral aux provinces ou aux municipalités.

On a gelé les budgets, la criminalité est en hausse, les policiers ne reçoivent de l'argent de nulle part et ainsi, même la GRC qui a subi un gel de ses budgets au cours des dernières années parle maintenant d'exiger des droits pour les analyses de laboratoire de nature médico-légale qu'elle effectue pour les corps policiers municipaux. Les budgets sont gelés et les autres coûts continuent d'augmenter. De plus, à Dartmouth, en deux ans, 13 postes de

policiers ont été supprimés, soit une réduction de 10 p. 100 de l'effectif.

J'ai appelé les intéressés juste avant la présentation de ce projet de loi et ils m'ont répondu que le coût d'une opération d'infiltration, si elle était confiée à contrat, s'élèverait à 60 \$ l'heure par agent. Généralement, dans le cas d'une opération d'infiltration pour la lutte antidroque, il faut prévoir au moins deux agents et une voiture de patrouille et, étant donné que ce travail n'est généralement pas effectué durant le jour, on doit ajouter à cela la rémunération en temps supplémentaire, dans bien des cas.

Le coût de l'application de la loi, lorsqu'il s'agit d'essayer de démanteler des réseaux de trafic de stupéfiants et de s'attaquer à la distribution et à la vente de stupéfiants dans nos collectivités, est excessif. Il est très élevé. À Dartmouth, selon les statistiques pour la dernière année, il y a eu 108 accusations de trafic dans une ville de 68 000 à 70 000 habitants. On a porté 73 accusations de possession et 181 personnes ont été arrêtées.

On me dit à Dartmouth qu'à cause de certains facteurs, mais surtout à cause de la récession créée par le gouvernement actuel et des problèmes économiques qui en découlent, on assiste à une recrudescence de ce type de crime depuis 1991. Par contre, on n'a pas accru les ressources consacrées à la lutte contre ces crimes. Le projet de loi permet dans une certaine mesure de remédier à cette situation.

Au lieu que le gouvernement fédéral s'approprie tous les biens qui sont confisqués parce que ce sont des produits de la criminalité, surtout du trafic de stupéfiants, on versera une partie de cet argent aux gouvernements provinciaux et municipaux. Les biens saisis ne seront pas distribués aux forces policières, mais il faut espérer qu'ils reviendront aux forces qui auront utilisé des ressources pour nous débarrasser de ces individus de basse espèce qui trop souvent infestent nos collectivités.

Nous devrions peut-être discuter plus longuement de projets de loi de ce genre. Nous sommes à l'étape de la troisième lecture et le projet de loi a donc déjà été au comité. Il reste sans doute des questions à poser. Il est regrettable que nous procédions aussi rapidement à l'étude du projet de loi, mais cela est sans doute dû au fait que le gouvernement est en toute fin de mandat et qu'il ne reste plus que six jours avant que les députés d'en face ne se fassent mettre à la porte pour un bon bout de temps. Ils font sans doute de leur mieux pour donner l'impression qu'ils ont tenté, après neuf ans de pouvoir, de remédier à certaines lacunes graves du système de justice pénale.

Initiatives ministérielles

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, le député de Dartmouth a parfaitement saisi l'état d'esprit qui règne à la Chambre. Bien sûr, aux derniers jours d'un gouvernement moribond, il n'est pas surprenant qu'on présente de tels projets de loi, sachant fort bien qu'ils n'ont aucune chance d'être adoptés.

Je pense que nous sommes en train de jouer un tour au gouvernement, parce qu'en travaillant nuit et jour comme nous le faisons pour faire avancer des projets de loi, nous voyons les progrès que nous réalisons. En ce qui concerne ce projet de loi particulier, qui porte sur les produits de la criminalité, je pense que nous sommes tous d'accord.

Je peux dire au député de Dartmouth ce qui en est vraiment, car je sais de quoi il parle. J'ai déjà été maire de Moncton et je sais ce que comporte la direction d'une force de police municipale. Je sais aussi les coûts qui sont associés au nombre d'hommes et de femmes qui doivent faire partie de cette force simplement pour essayer d'enrayer la hausse de criminalité. Comme le député de Dartmouth l'a dit avec tant d'éloquence, il suffit d'une récession provoquée par le gouvernement pour que ces coûts montent en flèche.

À Moncton, nous avons réussi à négocier avec le gouvernement provincial quelque chose de totalement différent. C'est nous qui nous chargeons des infractions aux règlements de la circulation, notamment des excès de vitesse, et c'est la province qui percevait toutes les amendes. Nous avons pu négocier avec la province afin qu'une partie du montant des amendes soit retournée à la municipalité pour être réinvestie dans notre corps policier et ainsi servir à arrêter d'autres chauffards et à mener d'autres activités de prévention du crime.

• (1605)

Je pense que c'est cet aspect qui importe dans le cas de la mesure à l'étude. Il ne fait aucun doute que le projet de loi autorise le ministre à distribuer les produits de la criminalité à d'autres niveaux de gouvernement.

Ce qui me préoccupe toutefois, lorsque je lis les définitions et les dispositions de cette mesure, c'est que celle-ci ne fait que fournir au ministre le pouvoir nécessaire. Elle ne rend pas obligatoire cette distribution à d'autres ordres de gouvernement. On peut par conséquent se demander comment cet argent sera divisé et si, en fait, il sera versé aux corps policiers qui exécutent le travail. À mon avis, c'est le point important.

Si cet argent est tout simplement versé aux recettes générales de la province ou de la municipalité sans être expressément affecté à la prévention du crime, aux enquêtes et à toutes les autres activités nécessaires, je ne

pense pas que cela serve véritablement les intérêts de la population.

Je suis convaincu que chacun d'entre nous a vu des statistiques alarmantes sur l'argent gagné par les barons de la drogue, de même que sur le matériel perfectionné qui est maintenant utilisé par les trafiquants dans le monde. Si nous ne consacrons pas des sommes semblables afin d'aider nos organismes de répression, nous allons avoir des problèmes très graves.

Ils vont tout simplement dominer la situation par le simple poids de leur opulence. C'est d'ailleurs ce qu'ils ont fait par le passé. Entre-temps, les gouvernements, notamment le gouvernement fédéral, font des compressions qui se répécotent sur les municipalités, qui n'ont pas les ressources voulues pour bien équiper leurs forces de police, lesquelles reçoivent quand même l'ordre d'arrêter les coupables et de maîtriser la situation.

De côté-ci de la Chambre, nous sommes en faveur du projet de loi. Nous voulons que l'on précise davantage où iront les fonds; nous voulons qu'ils servent principalement à la lutte contre les narco-trafiquants. Les troupes qui se trouvent en première ligne en ont besoin pour combattre le crime. C'est pourquoi nous sommes en faveur de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Port Moody—Coquitlam, je dois, en conformité de l'article 38 du Règlement, faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Saint-Boniface—L'aide aux étudiants; le député de Parkdale—High Park—La prévention du crime; le député d'Okanagan—Shuswap—Le commerce extérieur; le député de Prince George—Buckley Valley—Les soins de santé.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le rapport du Comité de la justice sur la prévention de la criminalité au Canada dit clairement, dans la recommandation n° 3, qu'une partie de l'argent saisi comme produit de la criminalité devrait être affectée aux activités de prévention du crime.

Le gouvernement présente un projet de loi qui porte justement sur la saisie du produit de la criminalité, de l'argent que la police peut recouvrer et d'autres biens. Il me semble que le gouvernement tient là une occasion en or pour franchir une deuxième étape vers un programme national de prévention de la criminalité, soit de prévoir un moyen sûr de financer, par ce mécanisme, les initiatives de prévention. Je crois que le public serait d'accord. Je vous ai fait part d'un éditorial du *Ottawa Citizen* disant que le gouvernement laisse passer l'occasion de faire un bon investissement.

Initiatives ministérielles

Aujourd'hui, le gouvernement a amendé le projet. Celui-ci disait au départ que l'argent devait être versé au fonds de réduction de la dette. Il n'y a plus d'obligation de cette nature. Par réglementation, il est toujours possible d'affecter cet argent à la prévention de la criminalité.

Comme je le disais il y a quelques heures au député de Calgary en citant Mick Jagger, «on n'a pas toujours ce qu'on veut, mais on arrive parfois à avoir ce dont on a besoin.» Ce dont nous avons besoin, c'est d'argent pour la prévention du crime. Ce que nous avons, c'est un article qui prévoit cela. Il faut le reconnaître, le secrétaire parlementaire a déclaré aujourd'hui à la Chambre qu'il allait faire tout son possible pour que l'argent soit affecté à la prévention du crime, comme le ministre de la Justice d'ailleurs. Il l'a déclaré officiellement ici même, à la Chambre des communes. Il peut être sûr que nous ne sommes pas près de le lui laisser oublier. Ne laissons pas passer une aussi magnifique occasion de consacrer des fonds à la prévention du crime.

• (1610)

J'aurais deux choses à ajouter en terminant. Premièrement, en ce qui concerne la prévention du crime et l'argent qu'on y consacre, le gouvernement ne doit pas oublier qu'il y a un rapport entre le niveau d'emploi et la violence ainsi que la criminalité. Un vent de violence se lève chez les jeunes au Canada. C'est inquiétant. Quand on pense à l'entrée par effraction dans L'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, au cours d'une manifestation écologique ou à l'affrontement ici, à Ottawa, la semaine dernière, entre jeunes nazies et un groupe de jeunes qui protestaient contre le nazisme, ça fait peur, et ce n'est qu'un commencement.

Il existe des preuves irréfutables de l'existence d'une corrélation entre l'emploi et la criminalité, surtout les crimes avec violence. Ce fait ressort on ne peut plus clairement d'une analyse approfondie que le Home Office britannique a faite en 1990 des données des 40 dernières années pour le Royaume-Uni et qui conclut à «l'influence déterminante des facteurs économiques sur la criminalité. Une étude comparative de la consommation personnelle par habitant et des crimes contre la personne ou les biens en Grande-Bretagne et dans d'autres pays révèle que l'importance de ces facteurs transcende les frontières.» Cela vaut pour le Canada aussi.

Voici ce qu'on a découvert au sujet des taux de chômage dans le cadre de cette étude: «Un rapport a également

pu être établi entre l'augmentation des actes de violence contre la personne et l'augmentation du chômage. Il est très net en ce qui concerne l'année dernière.» Ce sont des études sérieuses. J'ai les rapports en main et je vais les mettre à la disposition de la Chambre.

Il y a aussi lieu de croire que les Canadiens comprennent qu'il en est ainsi et qu'ils considèrent la prévention du crime comme une politique d'application générale. Mais, dans l'ensemble, les politiques continuent de souscrire au mythe des néo-conservateurs qui font la vie dure à la criminalité, en paroles seulement. D'après un sondage récent, les Canadiens ne croient pas que des peines sans cesse plus sévères constituent, à eux seuls, un moyen de dissuasion efficace dans ce domaine.

Dans un sondage réalisé pour le compte de la Commission canadienne sur la détermination de la peine, la solution proposée le plus souvent pour réduire la criminalité a été la réduction du niveau de chômage. Dans un sondage sur les moyens les plus efficaces d'enrayer la criminalité, 41 p. 100 des Canadiens ont dit qu'il fallait réduire le niveau de chômage; 27 p. 100 ont dit qu'il fallait imposer des peines plus sévères; 13 p. 100 ont dit qu'il fallait recourir davantage aux peines de substitution comme le dédommagement et les travaux communautaires; 4 p. 100 ont dit qu'il fallait accroître le nombre de policiers et 10 p. 100 ont dit qu'il fallait accroître le nombre de programmes sociaux.

Le gouvernement, dans son programme d'ordre public qui n'est que de la frime, est vraiment dans la mauvaise voie. Ce qu'il faut faire, c'est prendre des mesures plus sévères envers les auteurs de crimes avec violence, mais aussi mettre sur pied un programme de prévention du crime axé particulièrement sur les jeunes, afin d'empêcher ceux-ci de devenir des criminels.

Avez-vous regardé les nouvelles hier soir? Avez-vous entendu parler de ce jeune de 20 ans qui a tué des gens dans un restaurant McDonald au Cap-Breton? Nous nous demandons comment nous aurions pu intervenir plus tôt pour aider cette personne, manifestement un être troublé, pour aider sa famille ou encore pour isoler cette personne du reste de la société, si c'était ce qu'il fallait faire. Il y a un véritable défi à relever sur le plan de la prévention du crime. C'est ça, maintenir l'ordre public; c'est ça, lutter avec efficacité contre le crime. Nous le devons à nos enfants.

Un enseignant au niveau de la maternelle pourrait nous dire quel enfant risque d'avoir des problèmes plus tard. Nous devons intervenir le plus tôt possible au moyen de programmes de prévention du crime, mais nous devons avoir les fonds nécessaires pour financer ces programmes.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, acceptons d'adopter ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture aujourd'hui. Cependant, nous prions instamment le gouvernement de tenir les promesses qu'il a faites à la Chambre aujourd'hui et de se servir des fonds confisqués en tant que produits de la criminalité pour la prévention du crime, car la prévention du crime à l'avenir, c'est la clé du succès.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois comprendre que nous pouvons déclarer qu'il est 17 heures?

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député d'Abitibi est ici, nous pouvons continuer, autrement je peux suspendre la séance.

Des voix: Suspendez.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais suspendre la séance jusqu'à l'appel de la présidence.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le whip pourrait peut-être aviser le député?

(La séance est suspendue à 16 h 16.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 25.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 36 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LA CONDITION FÉMININE

MOTION VISANT À VERSER UN SALAIRE À LA FEMME AU FOYER

M. Guy Saint-Julien (Abitibi) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de verser un salaire à la femme qui demeure au foyer.

— Monsieur le Président, nous savons tous qu'en 1991, je recevais plusieurs pétitions provenant de mon comté de la part de plusieurs hommes et femmes qui signalaient qu'un salaire devrait être accordé à la femme qui demeure au foyer. J'ai donc déposé cette pétition à la Chambre des communes qui a été jugée irrecevable parce que dans cette pétition on demandait un montant d'argent de 12 000 \$. Immédiatement après ce refus, selon la procédure de la Chambre des communes, j'ai pris l'initiative de la présenter sous forme de motion qui se lisait ainsi: «Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de verser un salaire à la femme qui demeure au foyer.» Nous connaissons tous la procédure de la Chambre des communes, qui est de procéder par tirage au sort. J'ai été chanceux le mois dernier, puisque le tirage au sort m'a favorisé. Parmi les 21 motions que j'ai déposées en cette Chambre, motions qui viennent de gens de chez nous et qui déterminent ce qu'on peut faire pour notre circonscription, j'ai choisi cette motion.

Nous savons tous que la plupart des Canadiennes passent au moins une partie de leur vie au foyer à temps plein. Près de la moitié d'entre elles ne sont pas sur le marché du travail, et moins d'un tiers de celles qui ont des enfants d'âge préscolaire occupent un emploi rémunéré à temps plein.

Dans la tâche d'élever des enfants, les parents canadiens semblent pleins de bonnes intentions en ce qui concerne le partage du travail. Mais, pour le meilleur et pour le pire, le travail au foyer reste toutefois un métier de femme.

Génétiquement, rien ne dit que le travail au foyer doit être accompli par des femmes. Pourtant, dans la pratique, ce sont les femmes qui se chargent de la plupart des tâches domestiques. C'est pour cette raison que je parle ici de «femme au foyer» ce qui sous-entend, bien entendu, «mère au foyer».

Au Canada, les femmes au foyer sont au travail à temps plein et font même des heures supplémentaires. Des études ont démontré qu'elles travaillent entre 41 et 60 heures par semaine, selon le nombre et l'âge des enfants. La femme au foyer est par ailleurs de garde 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Essayez de trouver un autre métier aussi exigeant!

Initiatives parlementaires

La femme au foyer travaille avant tout à domicile, et ce sont donc le mari, les enfants et les autres membres de la famille qui bénéficient le plus directement de son travail. Toutefois, la liste des bénéficiaires ne s'arrête pas là. C'est pourquoi payer les femmes au foyer stimulerait l'économie parce qu'elles dépenseraient cet argent pour des besoins essentiels, tels de la nourriture plus appropriée et des vêtements plus durables, etc.

Les employeurs tirent aussi parti des femmes au foyer sur d'autres plans. Puisque les femmes assurent le fonctionnement de la maison et prennent soin des autres membres de la famille, il devient plus facile pour le mari de se consacrer entièrement à un travail rémunéré à temps plein en dehors du foyer.

Enfin, si l'on se place sur un plan plus général, les femmes au foyer sont les garantes de l'avenir dans la mesure où elles prennent soin de la prochaine génération. Nous avons besoin, pour nous perpétuer de génération en génération, d'une population dynamique et en bonne santé.

Quelle est donc la valeur exacte que l'on doit attribuer au travail de cette femme placée en première ligne 24 heures sur 24 pour tout effectuer? Si l'on devait inclure le travail au foyer dans le Produit national brut, on estime qu'il s'élèverait à 35 ou 40 p. 100 du PNB, ce qui représenterait au minimum 136 milliards de dollars.

C'est là une somme considérable et pourtant, la femme au foyer n'a aucun moyen de transformer cette production en argent. Contrairement aux autres travailleurs et travailleuses de notre société, la femme au foyer ne reçoit pas de salaire. Et parce qu'elle n'est pas rémunérée, elle ne bénéficie pas de jours de congé, d'assurance-chômage, d'indemnités en cas d'accident, d'incapacité ou de maladie. Plus grave encore, à long terme, elle ne bénéficie pas d'un régime de pensions.

• (1630)

Pourtant, comme tous les autres travailleurs et travailleuses, les femmes au foyer atteignent un jour, elles aussi, l'âge de la retraite. Il arrive un moment où elles ne peuvent plus continuer à accomplir toutes les tâches qu'elles avaient l'habitude de remplir. Que se passe-t-il à ce moment-là? En dépit des nombreuses années qu'elles ont passées au service de leur famille et de la société, beaucoup de femmes au foyer sont pauvres à la fin de leur vie. Il est triste de constater que l'apport économique individuel de la femme au foyer n'est absolument pas reconnu.

L'ancien député créditiste, M. Lambert, qui demeure à Berthier-sur-mer, me disait aujourd'hui que jamais aucun gouvernement n'a comptabilisé le travail de la femme au foyer. M^{me} Judith Richard, adjointe de feu Réal

Caouette, que j'ai rencontrée aujourd'hui en même temps, me tenait les mêmes propos à transmettre à la population canadienne.

Il est inacceptable que les femmes au foyer soient la proie de l'insécurité financière toute leur vie, et de surcroît à l'âge de la retraite, après avoir passé tout leur temps à oeuvrer pour le bien de leur famille et de l'ensemble de la société. Lorsque les mères décident d'aller travailler à des conditions souvent médiocres, tout compte fait, c'est parce qu'elles ne sont pas payées pour rester au foyer, élever les enfants et effectuer toutes les tâches s'y rapportant. C'est un surcroît de travail puisqu'elles sont obligées d'y ajouter en plus les tâches du foyer.

Les mères se trouvent rangées dans deux camps: les mères qui travaillent et les mères au foyer à temps plein. Ces expressions mêmes ont une charge émotive. Si certaines femmes sont des mères qui travaillent, qu'est-ce qu'une femme qui ne travaille pas? S'il y a des mères à temps plein, cela veut-il dire que celles qui ont une carrière à l'extérieur du foyer ne sont des mères qu'à temps partiel?

La femme au foyer mariée ne retire aucun bénéfice personnel du Régime de pensions du Canada ou des rentes du Québec. Les propositions qui visent à partager les crédits de pensions entre les conjoints sont bonnes mais elles ne tiennent pas compte de la valeur du travail effectué par la femme au foyer, puisque la pension totale du couple n'est pas augmentée.

Kathy Cooke a soutenu que les femmes au foyer sacrifiaient la capacité de production de la moitié de notre population active potentielle.

Il est évident que, dans l'esprit de certains, les termes «emploi» et «travail» s'appliquent à tout sauf à la situation de la mère qui reste à la maison.

Voici ce qu'on lisait récemment dans un formulaire de recensement du gouvernement de la Saskatchewan: «Si vous avez travaillé toute votre vie à la maison, inscrivez «jamais travaillé.» On établit une équivalence entre argent et valeur.

M. Gérard Amyotte, directeur de programme à la Direction générale des programmes de service social, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, écrit: «Il arrive souvent qu'on ne considère pas comme des travailleurs les femmes qui restent à la maison avec leurs enfants parce qu'elles ne touchent aucun salaire.» «Dans notre société, le travail non rémunéré est souvent mal reconnu, mal apprécié. Les valeurs sociales sont centrées sur la mesure de la valeur de l'individu en fonction de son statut professionnel ou de la grosseur de son chèque de paie plutôt qu'en fonction du temps passé à s'occuper des autres.»

Initiatives parlementaires

Kid First, de Calgary, organisme qui a vu le jour en 1987, propose un moyen. Il veut protéger le droit des familles de choisir la forme de soins pour les enfants qui répond le mieux à leurs besoins. Il veut rétablir la possibilité de choisir et se donne pour but l'égalité des droits et de traitement financier pour les nombreuses options possibles.

En 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme disait: «La femme qui reste à la maison produit autant de biens et de services que celle qui a un travail rémunéré.»

Il y a de l'espoir lorsqu'on entend la ministre chargée de la Condition féminine, dire qu'elle voudrait donner de l'argent aux femmes, à charge pour elles de le dépenser pour leurs enfants en aliments, vêtements ou services de garde.

Health Canada Inc., compagnie d'assurance, a annoncé récemment son intention d'offrir une assurance-invalidité aux conjoints au foyer, reconnaissant la valeur de leur travail à la maison.

Glenda Simms, présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme a admis, le 4 avril 1992, que la définition actuelle de travail constituait de la discrimination contre les femmes au foyer.

Il y a également de l'espoir lorsqu'on entend un député conservateur dire aux Communes, comme celui de Calgary-Nord l'a fait le 15 mai 1992: nous pouvons revoir notre approche et concevoir des lois qui sont, avant tout, justes pour toutes les familles qui rendent aux parents leur responsabilité première et leur permettent de choisir la formule qu'ils jugent préférable pour élever leurs enfants.»

Un article publié dans *Châtelaine* en février 1992 signale que beaucoup de femmes des professions libérales optent maintenant pour rester à la maison avec leurs enfants. C'est ce qu'elles préfèrent.

• (1635)

Voici quelques réflexions sur les aspects juridiques: droits et libertés—article 15—qui dit: Toute personne a un droit égal à la protection et au bénéfice de la loi sans discrimination. Les lois fiscales actuelles n'accordent pas aux mères un traitement égal. Certaines sont favorisées mais pas les autres, ce qui va à l'encontre des principes démocratiques de l'égalité des chances.

Aux termes du paragraphe 136(1), le gouvernement s'engage à promouvoir l'égalité des chances pour assurer le bien-être des Canadiennes et Canadiens. Les lois fiscales actuelles ne donnent pas de chances égales aux parents qui décident que l'un des conjoints reste à la maison.

Voici quelques réflexions sur des définitions juridiques: travail—la femme au foyer fait un travail, a un produit autre que son propre bien-être, est utile à la société et

contribue au PNB. Il faut montrer que son travail est utile au bon fonctionnement de la société, au bien-être des enfants, au bien-être du conjoint dont elle s'occupe et qui peut travailler l'esprit tranquille à un emploi rémunéré. Il faut montrer que le travail de la femme au foyer est une contribution à la société, car elle prépare une génération de citoyens en santé, bien éduqués et stables qui assurera des services lorsque nous serons vieux.

Nous ne sommes pas seuls au monde, et les Canadiens ne sont pas les seuls à tenter de résoudre le problème de la mère à temps plein. La plupart des autres pays sont aux prises avec la même question. En 1970, la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme a reconnu que: le soin des enfants est une responsabilité que doivent partager la mère, le père et la société. En 1983, l'honorable Flora MacDonald, ministre conservateur, disait: «Je suis d'accord pour dire qu'il faut faire davantage pour reconnaître la contribution à la société que font les femmes qui travaillent à la maison.»

En février 1983, l'honorable Judy Erola, ministre libérale chargée de la condition féminine s'exprimait en ces termes: «Selon moi, nous devons trouver des moyens pour renforcer la famille en revoyant les avantages accordés aux familles par notre régime fiscal.» «À mon avis, il est important que ces avantages soient accordés à tous les types de famille: celles qui ont des enfants, que l'un des conjoints reste à la maison ou que les deux fassent partie de la population active (ce qui est le cas de la majorité des familles ayant des enfants), et celles où il n'y a qu'un parent (qui reste au foyer ou qui fait partie de la population active).»

En 1983, le député néo-démocrate de Kamkoops disait à la Chambre des communes: «Je vais continuer à demander au ministre de réformer le régime fiscal de façon à favoriser toutes les situations familiales, un régime qui tienne compte du coût et du travail que suppose l'éducation des enfants, sans égard à l'état civil et au niveau de revenu, un régime qui accorde aux femmes qui restent au foyer le même statut et la même reconnaissance qu'à celles qui sont sur le marché du travail.» En 1984, selon un sondage national, 81 p. 100 des Canadiens sont en faveur de la participation des conjoints au foyer au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec (les conjoints au foyer n'ont toujours pas droit à la pension, toutefois).

En juin 1986, la ministre d'État aux Transports, une conservatrice, est citée dans le *Western Producer* et disait ceci: «Si nous payons un programme universel de garderies, pourquoi ne pas prévoir de l'argent pour la femme qui reste à la maison, si tel est son choix? Près de 50 p. 100 des Canadiennes gardent toujours leurs enfants à la maison.» En octobre 1986, M. Michael D. Harris, député à l'Assemblée législative de l'Ontario s'exprimait ainsi: «Il ne faut certes pas refuser leur chance à celles qui

Initiatives parlementaires

veulent faire carrière dans divers domaines, mais nous devons toujours reconnaître et aider celles qui consacrent leur vie à leur famille.»

Je cite les propos, en avril 1986, de M. Fred Driscoll, ministre suppléant de la Santé et des Services sociaux de l'Île-du-Prince-Édouard: «Si on envisage le financement public des services de garderie, alors il faut se demander si celles qui restent à la maison n'ont pas des droits elles aussi. Il s'agit là d'un groupe qui a peut-être été négligé.» En ce qui me concerne, il s'agit là d'un groupe qui est négligé.

Je crois en fait que l'expérimentation de politiques sociales devrait être envisagée, notamment le salaire de la femme au foyer. La Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement, c'est-à-dire la Commission MacDonald, proposait une réorganisation en profondeur de notre régime de sécurité sociale. Elle a proposé que le Canada mette en oeuvre un régime universel de sécurité du revenu (RUSR) qui, pour l'essentiel, correspondait à un revenu annuel garanti pour toutes les familles.

L'idée controversée des années 1960 selon laquelle le gouvernement devrait offrir un revenu annuel garanti à tous, était devenue une recommandation fondamentale d'une commission royale d'enquête. Les expériences sur les politiques sont-elles un échec d'hier ou un espoir de demain? La réponse en matière d'offres de travail est une question importante dans l'évaluation du soutien du revenu et d'autres politiques sociales, car les désincitations au travail constituent un argument puissant contre l'adoption de tels programmes.

• (1640)

À maintes reprises, les propositions de réforme des programmes de soutien du revenu ou d'assurance sociale au Canada se sont butées à la crainte que la modification des prestations offertes à ceux qui sont capables de travailler pourrait se révéler antiproductive. On s'inquiète essentiellement à ce que les transferts en argent puissent réduire les incitations au travail.

Étant donné que le régime du revenu annuel garanti est bien supérieur pour donner un supplément de revenu à tous ceux qui en ont besoin et non seulement aux travailleurs à faible salaire (selon le document de Humm et Simpson de 1986), les conclusions viennent renforcer l'idée de l'adoption d'un revenu annuel garanti pour éliminer la pauvreté, car il ne faut pas nous le cacher, la pauvreté est au Canada un problème social persistant.

J'exhorte mon gouvernement à faire une priorité de la situation de la femme au foyer et à prendre les mesures nécessaires pour reconnaître leurs droits à percevoir un salaire justifié.

En terminant, j'aimerais remercier toutes les nombreuses personnes, femmes et hommes, qui m'ont manifesté leur appui depuis 1991, comme tous ceux qui ont signé des pétitions et tous ceux et celles qui m'ont téléphoné. Je ne peux les nommer tous ici et je crois qu'ils voudront bien m'en excuser, mais j'aimerais toutefois adresser un merci spécial à M^{me} Beverley Smith de Calgary, dont l'étude *Throwing out the baby with the bathwater* m'a beaucoup aidé dans ce débat, ainsi que le journal *Vers demain*.

On a souvent vu des pancartes dans les circonscriptions fédérales et provinciales qui demandaient 12 000 \$ comme salaire pour la femme au foyer. Je tiens à les remercier, ainsi que la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises pour le bien-fondé des idées qu'elles défendent pour cette cause.

Nous savons aujourd'hui que j'ai attendu depuis 1991 pour en discuter à la Chambre des communes, mais j'ai l'occasion aujourd'hui de déposer dans le *Feuilleton des Avis* des questions concernant le salaire de la femme au foyer. J'aurai aussi l'occasion demain de répéter cette motion à la Chambre des communes. Je dis, surtout aux femmes de tout le Canada, aux mères au foyer et aux enfants: Ne lâchez pas.

On fait toujours des discours. Vous avez vu que j'ai noté qu'il y avait plusieurs hauts personnages au Canada qui avaient prononcé des discours dans les assemblées législatives, dans les assemblées nationales, à la Chambre des communes, concernant le salaire de la femme au foyer, c'est-à-dire la mère au foyer.

Vous avez un exemple avec le projet concernant le retrait préventif de la femme enceinte. Depuis 1990, grâce à des femmes, à l'intérieur du gouvernement, des femmes des syndicats, des travailleuses, on s'est battu depuis trois ans pour essayer de faire reconnaître le retrait préventif dans le Code canadien du travail. Mais dès lundi, nous en entreprendrons la troisième lecture. Cela nous a pris trois ans. Aujourd'hui, c'est un début dans cette Chambre pour essayer de trouver une solution pour nos mères qui sont au foyer, nos mères qui travaillent 24 heures sur 24, qui se font réveiller durant la nuit à cause des petits problèmes des enfants.

Je dis aux gens, ainsi qu'aux députés de cette Chambre, de tous les partis politiques: Travaillons ensemble et essayons de trouver une solution concernant le salaire pour la femme au foyer. Je dis que dans quelques mois d'ici, ce serait une excellente idée venant de la part d'un gouvernement, peu importe les couleurs de ce gouvernement. C'est important aujourd'hui alors qu'on parle de pauvreté. On parle beaucoup de programmes et de toutes sortes de programmes fédéraux et provinciaux, mais on n'a jamais eu une commission royale concernant le salaire de la femme au foyer, c'est-à-dire la mère au foyer.

Initiatives parlementaires

Je tiens à vous remercier, monsieur le Président, et je souhaite bonne chance à toutes les femmes. Je dis aussi à tous les hommes qui veulent nous aider de correspondre avec leur député dans chaque circonscription fédérale au Canada. C'est gratuit, car lorsque vous écrivez à votre député, vous n'avez pas à apposer de timbre sur votre correspondance. Mais ce qui est important, c'est de contacter votre député, peu importe la couleur afin que le message se rende, même si ça prend des mois. Il ne faut pas arrêter, il faut gagner cette victoire.

[Traduction]

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à féliciter le député d'Abitibi pour avoir soulevé la question à la Chambre et pour avoir présenté une motion proposant une mesure que le gouvernement devrait envisager sérieusement, à savoir, verser un salaire aux femmes qui restent à la maison. Depuis beaucoup trop longtemps, j'imagine depuis le début des temps, la société a sous-évalué le travail des femmes qui élèvent des enfants et qui effectuent un travail non rémunéré, souvent à la maison. Il est grand temps que nous commençons à chercher une solution au problème et que nous trouvions le moyen de déterminer la valeur de ce travail actuellement non rémunéré ainsi que le moyen de le rémunérer.

• (1645)

Le Canada a souscrit aux stratégies progressistes en faveur de l'avancement des femmes adoptées lors de la conférence mondiale sur les femmes tenue à Nairobi en 1985. Le Canada a pris un engagement international. Toutes les nations, y compris le Canada, doivent s'assurer que le travail des femmes, qu'il soit rémunéré ou pas, sera évalué à sa juste valeur.

Le Canada a souscrit à une convention internationale exigeant que l'on s'occupe du problème du travail non rémunéré fait par les femmes qui restent à la maison et aussi par des femmes qui travaillent à l'extérieur, mais qui doivent quand même consacrer de nombreuses heures aux soins des enfants, activité importante s'il en est. Nous n'indemnisons pas les femmes pour ce travail.

Nous avons pris un engagement international. Des députés ministériels et des ministres ont exprimé leur appui, mais aucune mesure n'a encore été prise, aucune étude n'a été faite sur le moyen de quantifier le travail et de le rémunérer.

Il s'agit là d'une question qui, comme toutes les questions sociales et comme tous les choix que doivent faire

les pays et les gouvernements, doit être placée dans un contexte plus large. Les femmes qui sont restées chez elles toute leur vie et qui n'ont pas travaillé à l'extérieur de la maison éprouvent d'énormes difficultés vers la fin de leur vie, lorsqu'elles atteignent l'âge de la retraite, surtout si leur conjoint ne vit pas avec elles ou est décédé. Comme leur admissibilité à une pension du Canada est très limitée, elles vivent souvent dans la pauvreté.

Il est difficile de quantifier le travail que font les femmes et pour lequel elles ne sont pas rémunérées, de trouver un moyen de les payer pour ce travail ainsi que de modifier la législation canadienne des pensions afin de s'assurer que ce travail donne droit aux pensions du Régime des pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec. Les femmes sont défavorisées à bien des égards quant à leur admissibilité à des pensions et, bien sûr, elles le sont aussi parce qu'elles ne sont pas payées pour le travail qu'elles font.

Il ne faut pas oublier que les femmes et les hommes, bien sûr, mais surtout les femmes, accomplissent un certain travail à la maison. En élevant les enfants, qui sont notre ressource la plus précieuse, elles accomplissent l'une des fonctions les plus importantes sinon la fonction la plus importante qu'il soit donné à tout citoyen d'accomplir. Nous conviendrons tous, je crois, qu'il faut cesser de considérer que cette contribution ne mérite pas salaire, qu'elle ne vaut pas d'être rémunérée. Il faut aussi en tenir compte.

Enfin, il y a autre chose qu'il faut garder à l'esprit et qui pose aussi un problème d'évaluation.

• (1650)

En moyenne, les revenus des femmes équivalent aux deux tiers seulement de ceux des hommes. On sait aussi qu'il existe d'énormes inégalités du point de vue d'un salaire égal pour un travail d'égale valeur. Depuis toujours les femmes sont moins payées que les hommes pour un même travail, dans certains cas, et certes moins pour un travail d'égale valeur. Il faut corriger cela aussi.

Pour en venir au principal point que soulève le député d'en face, tant qu'on ne reconnaîtra pas la valeur du travail que les femmes accomplissent à la maison et qu'on ne reconnaîtra pas qu'il mérite salaire, on ne reconnaîtra pas à sa juste valeur le rôle important que jouent les femmes dans la société et on n'accordera pas à d'autres problèmes de salaire égal pour un travail d'égale valeur l'attention qu'ils méritent.

Initiatives parlementaires

Pour terminer, je confirme l'appui de mon parti et mon appui personnel à la motion du député. Je félicite celui-ci d'avoir proposé cette motion. J'espère que, dans un avenir pas trop lointain, le travail que font les femmes sera rémunéré. Il importe que le gouvernement s'engage à faire progresser les choses dans ce domaine.

[Français]

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je veux bien me joindre à mon collègue de l'Abitibi et au précédent collègue du Nouveau Parti démocratique pour aborder cette épineuse mais importante question, je l'avoue, sur la rémunération des femmes au foyer.

Il est bien entendu que personne n'est contre cette possibilité; tout le monde sera même d'accord. Je dirais qu'il y a même eu des efforts de la part du présent gouvernement qui, à travers les quelques années, depuis huit ans en particulier, a essayé de démontrer l'importance d'une telle tendance de façon à rémunérer les femmes. Par exemple, on sait que les prestations qui viennent d'être votées constituaient là-dessus un effort.

Mon propos, cependant, tout en étant d'accord avec le principe, vise à démontrer que l'applicabilité de cette motion, son implantation, va causer des problèmes et de conception et d'équité.

Je suis, bien sûr, heureux de prendre la parole au sujet de la motion d'initiative parlementaire M-563, à savoir:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de verser un salaire à la femme qui demeure au foyer.

Commençons par examiner les objectifs de cette motion. Elle propose que le gouvernement verse un salaire à un groupe de personnes, sous certaines conditions. Le versement d'un salaire laisse supposer, bien sûr, qu'un paiement est effectué, par exemple, en contrepartie de services rendus.

J'aimerais discuter aujourd'hui de la façon dont ces services seraient définis et de la façon dont ils seraient évalués dans le cadre d'un tel programme public. J'aimerais aussi discuter de la façon dont un programme public pourrait offrir un salaire seulement aux femmes, comme le dit la motion, qui demeurent au foyer et non à d'autres personnes qui pourraient rendre les mêmes services.

Je démontrerai ensuite clairement que toute tentative visant à établir un tel programme se heurterait bien vite à de graves problèmes d'application probablement insurmontables, que ce soit au niveau de l'équité ou de la conception.

La conception d'un programme public qui prévoit le versement d'un salaire à un groupe de personnes laisse

supposer tout d'abord qu'un tel groupe puisse être nettement délimité et, deuxièmement, qu'un paiement pourrait leur être accordé pour les services qu'elles offrent. Dans ni l'un ni l'autre des cas la proposition qui nous est présentée, selon la motion du député d'Abitibi, ne répond à ces conditions fondamentales.

Permettez-moi de vous fournir quelques explications. Premièrement, examinons de quelle façon la notion de clientèle visée, à savoir les femmes qui demeurent au foyer—c'est le texte de la motion—pourrait être définie aux fins de l'octroi d'un avantage public.

Le groupe de toutes les personnes qui sont des femmes est un groupe nettement identifiable, j'en conviens, et qui pourrait être défini de manière à inclure toutes les personnes de sexe féminin, âgées d'au moins 18 ans, par exemple. Cependant, la Charte des droits et libertés interdit explicitement de faire de la discrimination fondée sur le sexe, et le gouvernement a même dû modifier lui-même ses programmes de manière à éliminer une telle notion parce qu'elle constituait une discrimination.

• (1655)

Il est donc inconcevable qu'un gouvernement puisse instaurer alors un programme qui fasse de la discrimination contre les personnes d'un sexe, de la façon dont cette motion, en tout cas, le propose. Il faudrait par conséquent trouver une façon d'inclure aussi les hommes qui resteraient au foyer et qui pourraient, par exemple, aussi bien que les femmes, garder les enfants. Pour ce faire, il faut s'attarder au critère qui permet de déterminer les personnes qui «demeurent au foyer». Je dis bien aux «personnes» qui demeurent au foyer, sans référence à «hommes ou femmes».

De quelle façon alors un programme public mettrait-il en application cette notion? Le gouvernement ne pourrait tout simplement pas demander aux gens s'ils considèrent qu'ils «demeurent au foyer» seulement, étant donné que cette question serait trop subjective. Un autre critère pourrait être la participation au marché du travail. Par exemple, tous les travailleurs rémunérés pourraient être exclus. Mais alors, les travailleurs indépendants, monsieur le Président, qui travaillent chez eux ou chez elles à la maison, qu'advierait-il d'une telle demande de leur part pour recevoir un salaire comme personnes qui résident au foyer? Ces travailleurs devraient-ils être exclus? Et, le cas échéant, de quelle façon le faire? Et alors les travailleurs à temps partiel, qui passent une partie de leur temps à la maison? Vous voyez donc quelle applicabilité difficile on pourrait instituer à une telle motion.

L'ajournement

Plus encore, les chômeurs qui sont à la maison, toutes ces personnes donc, monsieur le Président, ne devraient-elles pas être incluses? Et, le cas échéant, en fonction de quel critère seraient-elles incluses?

Enfin, comme nous le savons tous, en raison de la façon dont le régime de l'assurance-chômage fonctionne, le versement d'avantages aux personnes qui ne sont pas employées peut souvent avoir des effets secondaires peu souhaitables. Les gens veulent naturellement maximiser leur consommation de produits, de services et de loisirs, y compris de produits et de services qu'ils peuvent produire par eux-mêmes. Cela signifie alors que si le gouvernement accordait des avantages à des personnes qui ne sont pas sur le marché du travail, certaines d'entre elles seraient naturellement encouragées à quitter le marché du travail afin d'obtenir les avantages dits, pardonnez-moi l'expression, «gratuits», offerts par le gouvernement sous un tel système. Est-ce que le gouvernement veut vraiment favoriser une telle attitude? Posez la question, c'est y répondre, monsieur le Président.

Nous pouvons rapidement constater donc que le critère qui servirait à déterminer les personnes qui «demeurent au foyer», et j'insiste, n'est pas facilement applicable. Les quelques exemples que je viens de donner et les questions que je viens de poser le démontrent. Il y aurait peut-être possibilité en établissant un lien de rallier, disons, le mot «salaire» et «résidence au foyer». Ce lien entre le salaire et le revenu individuel pourrait assurer que toutes les femmes au foyer reçoivent un revenu, par exemple, de leur propre droit. Cependant, la plupart des programmes qui reposent sur l'évaluation de l'état des revenus tiennent déjà compte du revenu familial, parce que ce dernier constitue la meilleure mesure des ressources dont dispose chaque membre de la famille.

Il y aurait une autre façon, j'en conviens, qui serait de mettre en application cette notion qui serait de lier le salaire à la présence d'enfants au foyer, hommes ou femmes, ou peut-être aux soins offerts à des parents ou à d'autres membres de la famille frappés d'incapacité, par exemple. L'établissement d'un tel lien entre le salaire et la présence d'enfants est assez facile. Nous l'utilisons d'ailleurs déjà ce critère-là, dans le cadre des programmes comme la prestation fiscale pour enfants et la clause d'exclusion du Régime de pensions du Canada pour élever des enfants. Un lien entre le salaire et les soins fournis à des membres de la famille frappés d'incapacité serait peut-être à ce moment-là plus difficile à établir de façon permanente. Cependant, supposons que ce problème puisse être surmonté et penchons-nous sur la notion de «salaire» dans la proposition qui nous est ainsi présentée par le député d'Abitibi.

Comme je l'ai déjà mentionné, la notion de «salaire» présuppose que le paiement est effectué en contrepartie de services rendus.

• (1700)

Nous sommes tous familiers avec les services nombreux et souvent difficiles que rendent les personnes au foyer, hommes ou femmes d'ailleurs. La liste comprendrait les services rendus exclusivement aux enfants; d'autres, ce serait des services rendus à tous les membres de la famille ou peut-être d'autres, enfin, qui seraient rendus uniquement aux conjoints ou même à eux-mêmes. Aussi, de nombreuses personnes au foyer subviennent aux besoins de membres de la famille âgés et handicapés, ou encore se portent bénévoles pour effectuer du travail non rémunéré pour toutes sortes d'organismes de charité.

Je suis sûr que la plupart des gens conviendront que le gouvernement ne pourrait pas, de façon réaliste et réalisable, envisager l'application d'une telle politique. Il y aurait, d'une part, de la discrimination et, d'autre part, inapplication en fonction des personnes, hommes ou femmes, qui resteraient au foyer en fonction de la notion des services rendus.

Tout cela pour dire que je ne saurais souscrire à cet objectif noble en soi mais encore dont l'application est inconcevable.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA PRÉVENTION DU CRIME

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le 17 mars, j'ai posé une question au ministre de la Justice et procureur général du Canada à propos de recommandations faites lors d'un symposium national à Toronto.

J'ai rappelé au ministre qu'à l'occasion de ce symposium, quatre ministres avaient confirmé que si l'on voulait réduire la criminalité et rendre nos villes plus sûres, il fallait remédier à la pauvreté, à l'analphabétisme, au chômage et au manque de logements convenables. Quatre ministres ont donc admis que les véritables causes de la criminalité étaient la pauvreté, l'analphabétisme, le chômage et le manque de logements convenables. Dans sa réponse, le ministre n'a cependant pas dit ce que faisait le gouvernement pour remédier à ces quatre problèmes.

L'ajournement

Dans ma question supplémentaire, j'ai demandé au ministre s'il allait répondre à une lettre signée par Chris Korwin-Kuczynski, conseiller municipal de la Ville de Toronto, Derwyn Shea, conseiller municipal du Grand Toronto, Tony Ruprecht, député provincial de Parkdale, et moi-même, que nous avons adressée en novembre 1992 à la ministre de la Justice, qui détenait alors le portefeuille de la Justice. Je suppose qu'elle était déjà occupée à ce moment-là à préparer sa campagne à la direction de son parti. Jusqu'à présent, nous n'avons aucun programme qui s'appuie sur les recommandations résultant du symposium national.

Le gouvernement dépense l'argent des contribuables par millions pour organiser un symposium dans la ville de Toronto, qui connaît un taux de criminalité élevé, il y recueille des recommandations, puis ne fait rien pour les mettre en oeuvre. Je tiens cependant à féliciter le ministre d'avoir retenu la recommandation concernant la remise du produit des propriétés et des biens confisqués aux autorités locales dont les policiers ont fait échec au crime. Je me suis réjoui de voir adopter le projet de loi C-123 aujourd'hui à la Chambre. Je félicite le gouvernement de son action à cet égard. Il a enfin écouté ce que les gens demandaient.

J'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous éclairer aujourd'hui à ce sujet en mettant en regard les recommandations de ce symposium national et les lois que le gouvernement a maintenant mises en oeuvre. Je ne sais pas pourquoi il a fallu neuf ans au gouvernement pour présenter des mesures législatives visant à rendre nos villes plus sûres. C'est sans doute parce que les élections s'en viennent. Le voilà donc soudain qui présente des projets de loi qu'il aurait dû mettre en application il y a quatre, cinq ou neuf ans.

• (1705)

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. J'espère que vous donnerez un peu plus de temps au secrétaire parlementaire pour qu'il fournisse de meilleures réponses que ne l'a fait le ministre lors de la période des questions.

[Français]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, évidemment, je vais m'efforcer de donner les réponses les plus précises possible à mon collègue, le député de Parkdale—High Park.

Je voudrais lui dire que le système de justice est bien placé pour assumer clairement un rôle de premier plan dans la sécurité accrue de nos collectivités et pour inciter

tous les secteurs de la société à collaborer efficacement au développement de nos collectivités, tout en réduisant le crime au minimum. Le ministre de la Justice s'engage à élaborer une stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, de concert avec la multitude d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui se consacrent à la promotion de la sécurité.

En mars dernier, le Colloque national sur la sécurité communautaire et la prévention du crime a réuni des représentants de ces organismes. Les participants sont parvenus à atteindre un consensus exceptionnel, après des discussions approfondies sur des questions telles que la violence, la peur du crime, les groupes vulnérables de la société, la recherche d'un équilibre et l'établissement de communautés et de partenariat.

Le colloque est à l'origine des principes directeurs de la stratégie nationale. En premier lieu, la stratégie devrait comporter une approche globale, c'est-à-dire qu'elle devrait aller au-delà de l'image traditionnelle de la justice qui est axée uniquement sur le contrevenant et se préoccuper également de l'incidence de la criminalité sur la victime et sur la collectivité.

En deuxième lieu, la stratégie devrait viser les causes et non seulement les symptômes. Les discussions ont reflété les recommandations du Comité permanent de la justice et du solliciteur général sur le sujet. Au Canada et sur la scène internationale, on reconnaît de plus en plus que la pauvreté, le chômage, le racisme, le sexisme, la toxicomanie et les possibilités restreintes d'études et de formation constituent des facteurs qui incitent au crime. On reconnaît en outre que des mesures visant à améliorer ces conditions contribueront directement à une sécurité accrue dans les collectivités.

Pour terminer, je voudrais vous dire que la stratégie devrait reposer sur le partenariat, composé notamment des organismes communautaires, de la police, des autorités locales, des gouvernements des Premières nations, des autorités provinciales et fédérales ainsi que des organismes non gouvernementaux.

[Traduction]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, il y a quelque temps de cela, j'ai soulevé à la Chambre la question des dérivations de cours d'eau et du transport de l'eau en grandes quantités. J'ai alors souligné notre vulnérabilité dans ce domaine face aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le gouvernement s'en est sorti en faisant valoir l'argument que l'eau n'était pas incluse dans l'Accord de libre-échange nord-américain et qu'il n'y avait aucune disposition prévoyant le transport de l'eau en grandes quantités, qu'il s'agisse de cet accord ou de l'ALÉ.

Le fait est que sans exclusion formelle du transport de l'eau en grandes quantités, que ce soit par transfert entre bassins hydrographiques ou par transport par rivières-citernes ou pipelines, l'eau fait partie intégrante de l'Accord de libre-échange et de l'Accord de libre-échange nord-américain. Bien des opinions d'expert ont été exprimées à cet égard, et ce, même devant le comité législatif chargé d'étudier l'ALÉNA.

Je veux dissiper certains malentendus qu'entretient le gouvernement. Pour cela, je vais lire un exposé présenté par l'Académie Rawson des sciences de l'eau concernant l'ALÉNA et les exportations d'eau. On peut y lire ceci: «Sans exclusion, l'eau fait assurément partie de l'accord» —il s'agit de l'ALÉNA. «Tout bien ou service visé par un chapitre tarifaire annexé à l'ALÉNA est assujéti aux droits et obligations énoncés dans l'accord lui-même. Le chapitre tarifaire 22.01 de l'Accord de libre-échange nord-américain précise: «Eaux, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige».

Le document présenté par l'Académie Rawson des sciences de l'eau explique ensuite l'exclusion formelle de l'eau comme bien pouvant faire l'objet d'échanges commerciales en vertu du numéro tarifaire 22.01 dont il est question dans l'Accord de libre-échange nord-américain et dans l'ALÉ. L'article, un document récent rendu public en avril dernier, apporte d'autres précisions: «Des experts canadiens reconnus et respectés en droit commercial international et en ressources sont d'avis que l'eau qui coule naturellement est visée par le chapitre tarifaire 22.01. Même l'étude d'avocats à laquelle le gouvernement fédéral a fait allusion dans le débat sur le commerce de l'eau qui a eu lieu en 1988 le reconnaît.»

• (1710)

Si l'on examine les dispositions qui portent sur cet aspect dans l'Accord de libre-échange nord-américain, on constate que l'objet de l'accord est de réduire les obstacles au commerce des biens et services entre les parties ou les pays signataires.

L'ajournement

Le document dit ensuite que les biens d'une partie sont identifiés comme des produits au sens de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Pour pousser l'affaire encore plus loin, voyons ce que dit l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Son système harmonisé de codes des produits identifie comme bien d'une partie ce qui correspond au numéro tarifaire 22.01. Or, dans la longue liste des codes numériques, on trouve l'article 22.01 tel qu'il est défini dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, soit l'eau naturelle de toutes sortes, à l'exception de l'eau de mer.

Qu'on regarde dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ou dans l'ALÉNA ou l'ALÉ, on trouve l'article 22.01, qui traite de l'eau naturelle ordinaire sous toutes ses formes, sauf l'eau de mer. Cela ne fait aucun doute. L'eau est bel et bien comprise dans l'ALÉ et l'ALÉNA comme un produit de commerce.

L'argument que j'ai fait valoir à maintes reprises, c'est que l'Accord de libre-échange nord-américain doit prévoir une disposition précise pour exclure la possibilité qu'on transporte de l'eau en grandes quantités, comme on a exclu la possibilité d'exporter des grumes ou du poisson non transformé.

En dépit de toute loi de mise en oeuvre ou de toute politique fédérale sur les eaux qui puisse dire le contraire, à défaut d'une disposition expresse interdisant les exportations d'eau, l'Accord de libre-échange et le projet d'accord de libre-échange nord-américain risquent de mettre cette eau en danger.

En résumé, étant donné que le président des États-Unis a réclamé une étude environnementale, nous avons ici une occasion exceptionnelle de faire insérer dans les accords parallèles des dispositions précises interdisant les exportations d'eau en grandes quantités, ce qui aiderait à cette. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps du député est écoulé.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, l'eau dans son état naturel n'est pas visée par l'ALÉNA. Elle n'est pas visée non plus par l'Accord de libre-échange, le GATT ni aucun autre accord commercial. Les lacs et les rivières ne sont tout simplement pas des produits, pas plus que les poissons qui y nagent et le pétrole et le gaz qui se trouvent dessous.

L'ajournement

Les accords commerciaux ne visent que l'eau considérée comme produit. Les exportations croissantes de produits de l'eau du Canada profitent de cette disposition. Il n'y a absolument rien dans l'ALÉNA ni dans aucun autre accord commercial qui oblige le Canada soit à exploiter son eau à des fins commerciales, soit à l'exporter.

Ce qu'il y a dans l'ALÉNA, c'est le droit de limiter ou d'interdire l'exportation des produits de l'eau lorsque cela est nécessaire pour protéger l'environnement ou protéger la vie humaine, animale ou végétale, ou encore la santé.

La politique fédérale de 1987 sur l'eau interdit les exportations importantes d'eau par transfert entre bassins ou détournement. Par conséquent, puisque nous n'effectuons pas d'importantes exportations d'eau sous quelque forme que ce soit, l'exigence de proportionnalité n'aurait aucun impact réel sur le Canada. Une proportion de zéro égale zéro.

En vertu de l'ALÉNA, les investisseurs et fournisseurs de services américains et mexicains seront assujettis aux mêmes lois et règlements nationaux que les Canadiens. L'ALÉNA ne crée absolument aucune nouvelle obligation ni aucun droit pour quiconque d'exploiter ou d'exporter de l'eau en tant que produit.

Pourquoi n'avons-nous pas dissipé tout doute éventuel en exemptant simplement l'eau de l'ALÉNA? La réponse est simple. Il n'existe aucune exemption pour l'eau dans l'ALÉNA, simplement parce qu'il n'est pas nécessaire d'insérer une exemption sur des obligations qui n'existent pas.

Prendre une telle mesure permettrait de supposer qu'il y a des obligations pour d'autres ressources naturelles dans leur état naturel comme les arbres sur le sol, alors qu'aucune obligation de cet ordre n'existe non plus.

• (1715)

Au bout du compte, les gouvernements canadiens ont maintenant et auront, en vertu de l'ALÉNA, la liberté d'action requise pour réglementer l'exploitation des ressources en eau. Tant qu'elle ne sera pas exploitée et entrée dans le commerce en tant que produit, l'eau ne sera pas visée par l'ALÉNA ou tout autre accord commercial.

LES SOINS DE SANTÉ

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le 16 mars dernier, j'ai pris la parole à la Chambre et j'ai posé au ministre de la Santé une question concernant la surfacturation que pratiqueraient des médecins et des spécialistes de Prince-George et d'autres régions de la Colombie-Britannique.

Le ministre m'a donné une réponse que j'ai jugée excellente et très instructive, étant donné qu'il a reconnu avoir eu vent de la situation. Il a dit que, en vertu de la Loi canadienne sur la santé, le gouvernement pouvait prendre des mesures à cet égard et qu'il évaluait d'ailleurs la situation avec le gouvernement de la province.

À la suite de mon intervention du 16 mars à la Chambre, j'ai écrit au ministre pour obtenir d'autres renseignements. Dans sa réponse, il m'a dit que son personnel étudiait la question. Récemment, il a aussi mentionné qu'il a écrit à la ministre de la Santé de la Colombie-Britannique, l'honorable Elizabeth Cull, afin de déterminer si, de l'avis du ministère, la surfacturation est effectivement pratiquée.

De toute évidence, un certain temps s'est écoulé depuis que j'ai posé cette question. J'aimerais, ce soir, savoir si le gouvernement a progressé dans l'étude de ce dossier. Tard hier, j'ai parlé à des employés de mon bureau de circonscription, à Prince-George. Je tiens à dire au gouvernement que des gens de Prince-George continuent de leur téléphoner pour leur dire qu'ils ont été surfacturés ou alors qu'on leur a demandé de payer directement les frais des services de santé.

Je tiens à en informer le gouvernement. Je suis impatient de savoir ce qu'il a à dire au sujet de ce problème particulier, des mesures qui ont été prises ou des progrès qui ont été réalisés.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre aux questions que le député a soulevées à la Chambre.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit à la Chambre qu'il fera «respecter la Loi canadienne sur la santé jusqu'au dernier cent» et qu'il imposera des amendes équivalentes à toute province dont les patients sont surfacturés pour les services de santé qu'ils reçoivent.

La Loi canadienne sur la santé reconnaît que c'est aux gouvernements des provinces et des territoires qu'il appartient de déterminer comment sont fournis et financés les services de santé. Elle ne confère pas au ministre fédéral le pouvoir de mettre un terme à la surfacturation dans une province ou un territoire. Cependant, elle l'autorise à ne pas remettre à la province où se pratique la surfacturation une partie des paiements de transfert fédéraux au titre de la santé. Cette réduction des contributions fédérales décourage la pratique de la surfacturation.

L'ajournement

Aux termes de la Loi canadienne sur la santé, la surfacturation désigne les frais qui sont exigés d'un patient pour un service de santé assuré, en excédent par rapport au montant payé par le régime provincial d'assurance-santé. La loi prévoit que le paiement versé au ministre de la Santé de la province sera réduit proportionnellement au montant de la surfacturation pratiquée dans la province. En d'autres termes, un dollar est déduit pour chaque dollar provenant de la surfacturation. Nous devons toutefois avoir des certitudes avant de décider de retenir une partie des paiements de transfert.

La possibilité que certains médecins de la Colombie-Britannique pratiquent la surfacturation pour des services assurés préoccupe le ministre au plus haut point. Cette pratique obligerait les patients à payer de leur poche des soins et des services de santé qu'ils ont déjà payés par l'entremise de leurs impôts.

En outre, la surfacturation constituerait un obstacle financier pour certains patients qui ont besoin de recevoir

des soins. Cela va à l'encontre des principes sur lesquels notre système de soins de santé est fondé.

En conclusion, le gouvernement s'oppose catégoriquement à la surfacturation, en principe et en pratique. Le ministre est prêt à se prévaloir des pouvoirs que lui confère la Loi canadienne sur la santé et à prendre les mesures qui s'imposent si notre système de soins de santé est vraiment menacé par la surfacturation, sous quelque forme que ce soit.

Je puis dire au député que l'enquête suit son cours et que le ministre a l'intention de prendre les dispositions qui s'imposent si les allégations du député s'avèrent fondées.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne donc à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 juin 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[Traduction]

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne (orientation sexuelle), qu'il la prie d'approuver.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI CONCERNANT L'ACCORD SUR LES RENDICATIONS TERRITORIALES DU NUNAVUT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-133, Loi concernant l'Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources humaines.

—Madame la Présidente, je veux présenter aujourd'hui à mes collègues le projet de loi C-133, qui édictera l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Mardi dernier, j'ai connu l'un des moments les plus heureux de ma carrière, en tant que ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, quand je me suis joint au premier ministre, à Iqaluit, pour signer cette entente.

Cette entente suscite un nouvel esprit d'optimisme et une énergie renouvelée chez les Inuit de la région de l'Arctique de l'Est. J'ai remarqué que le député de Nunatsiak avait applaudi. Nous apprécions grandement l'appui qu'il a manifesté et sa participation enthousiaste à cet événement, la semaine dernière.

J'ai été frappé de voir les larmes de joie et de bonheur dans les yeux des personnes âgées qui se sont rendues à l'école Inukshuk d'Iqaluit, se joignant aux enfants et au reste de la population de l'Arctique de l'Est venus célébrer cette signature historique.

En écoutant Susan Aglukark chanter l'*Ô Canada* en inuktitut, nous étions conscients de la confiance, de la joie et de la fierté des participants, mais surtout des enfants, qui envisagent leur avenir sous le signe de cette nouvelle relation avec l'ensemble des Canadiens.

Personnellement, je tiens beaucoup à la mise en oeuvre de cette entente et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour assurer l'adoption de ce projet de loi par le Parlement. Je sais que le premier ministre m'épaule dans cette entreprise, parce qu'il a fait preuve d'un appui infaillible à ce projet. Son attitude à l'égard des questions touchant les autochtones et le Grand Nord, y compris la reconnaissance du Nunavut, est la preuve de sa confiance dans l'avenir et de son engagement exceptionnels. J'ai également l'appui de mes collègues du Cabinet, qui ont approuvé l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut dont nous débattons aujourd'hui.

• (1010)

J'ai l'appui des Inuit de l'Arctique de l'Est sans la détermination desquels cette revendication territoriale n'aurait pas atteint le stade crucial où elle en est aujourd'hui.

Le projet de loi C-133 porte sur la mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut visant à régler la revendication territoriale de la Fédération Tungavik, qui représente les Inuit de l'Arctique de l'Est. Soixante-neuf pour cent des Inuit vivant dans la région visée ont approuvé en novembre dernier cet accord sur lequel on travaillait depuis 1976, soit depuis dix-sept ans. Quatre-vingt-cinq pour cent des Inuit qui ont, en fait, voté ont approuvé le règlement de la revendication territoriale. Par leur appui massif, les Inuit veulent faire part à la Chambre de leur volonté de devenir des partenaires au sein du Canada.

La revendication territoriale de la Fédération Tungavik du Nunavut est la plus importante de toute l'histoire du Canada. Le Nunavut représente environ un cinquième du compartiment continental canadien, une superficie de quelque 2 millions de kilomètres carrés, qui couvrent le centre et l'est de l'Arctique, ainsi que des zones extracôtières adjacentes. C'est ce qu'on appelle la région du

Initiatives ministérielles

Nunavut, à ne pas confondre avec les terres qui vont, en fait, appartenir aux Inuit, lesquelles représentent 20 p. 100 de l'ensemble de cette superficie.

Cette région, de même que les zones extracôtières adjacentes, est la patrie traditionnelle et le territoire de chasse de quelque 17 500 Inuit. C'est dans cette région de l'est de l'Arctique que les ancêtres des Inuit ont toujours vécu, depuis plusieurs milliers d'années. Grâce à leur persévérance, ils ont remarquablement survécu sur la toundra de l'Arctique. C'est dans cette région que les Inuit veulent continuer de vivre, libres de décider de leur propre destinée au sein du Canada.

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut garantit aux Inuit que cette région leur appartiendra toujours. Elle garantit la protection durable des intérêts territoriaux des Inuit, de même que les droits et avantages qui leur permettront d'assurer leur développement économique et social.

Par cet accord, les Inuit deviennent propriétaires de plus de 350 000 kilomètres carrés de terres dans la région du Nunavut, ceci sur une superficie totale de 2 millions de milles carrés. Les Inuit posséderont également les droits miniers sur plus de 10 p. 100 de cette région. Dans le reste du Nunavut, les Inuit participeront à la gestion des ressources fauniques et de l'environnement, et partageront les avantages économiques de tout développement éventuel.

Les dispositions de cet accord concernant les terres sont extrêmement importantes non seulement pour les Inuit, mais aussi pour tous les Canadiens. En précisant, sur le plan juridique, les droits des autochtones à des terres et à des ressources, en établissant de façon certaine leurs droits de propriété à ces terres et les limites de ces terres, et en clarifiant les droits des autochtones et des non-autochtones dans la région visée, l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut permettra à cette immense région du Canada de se développer de façon ordonnée.

Cela signifiera des emplois pour les Canadiens, dont les Inuit et les autres autochtones et non-autochtones qui vivent et travaillent dans le Grand Nord et dans tout le Canada, en fait. L'établissement d'un cadre juridique et économique stable et prévisible apportera de nouvelles richesses aux habitants du Nord et aux autres Canadiens, et leur assurera la prospérité.

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut présentera d'énormes avantages pour le nord du Canada: nouveaux investissements, niveau de vie plus élevé et meilleures perspectives d'avenir pour les jeunes de la région.

Cet accord présentera aussi des avantages financiers pour les Inuit de la région du Nunavut. Au cours des 14

prochaines années, des paiements en capital s'élevant à 580 millions de dollars, en dollars de 1989, seront versés au Trésor du Nunavut, qui gèrera cet argent pour le compte des Inuit.

• (1015)

À titre de comparaison, je signale que le gouvernement consacre actuellement, dans le cadre des programmes d'aide financière à l'intention des Inuit, des centaines de millions pour venir en aide à l'est de l'Arctique. Nous ne voulons plus que les autochtones dépendent de l'aide sociale; nous voulons qu'ils soient autonomes. C'est le but de cet accord qui prévoit la cession de terres et qui fait intervenir un gouvernement populaire. Nous en parlerons tout à l'heure quand nous examinerons le projet de loi C-132.

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut a été conclu pour permettre une meilleure exploitation des ressources, ce qui engendrera d'importantes recettes pour la région visée.

Les intérêts des Inuit sont bien protégés. En effet, ils recevront chaque année 50 p. 100 des deux premiers millions de dollars des redevances payées au gouvernement sur tout projet d'exploitation des ressources dans la région du Nunavut. Ils recevront 5 p. 100 de toutes les redevances dépassant ces 2 millions perçues sur les terres domaniales ne leur appartenant pas en titre.

Cet accord porte sur bien plus que sur des titres de propriété et des transferts de capitaux. Il reconnaît les besoins particuliers des Inuit. Il protège leur mode de vie et leurs activités traditionnelles.

L'un de ces besoins est la formation professionnelle qui assurera que les Inuit puissent participer à part entière à leur gouvernement et jouer un rôle important dans ses institutions et dans le secteur privé. Un fonds en fiducie de 13 millions de dollars sera créé à cette fin aux termes de cet accord.

Il est regrettable que la majorité des tâches administratives relatives aux projets réalisés dans l'Arctique de l'Est soient confiées à des blancs du Sud. Nous voulons que les changements permettent aux Inuit d'être les propres artisans de leur destinée.

En outre, le gouvernement engagera davantage d'Inuit et aidera les entreprises appartenant à des Inuit à répondre aux appels d'offres du gouvernement.

Les députés n'ignorent pas que l'un des traits communs à tous les accords de règlement de revendications territoriales est qu'ils garantissent au groupe autochtone concerné un rôle central dans la gestion des ressources fauniques. L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut ne fait pas exception. Les Inuit auront droit à une représentation égale à un conseil qui sera créé pour

contrôler l'exploitation des ressources fauniques dans la région du Nunavut.

Les Inuit se verront garantir des droits d'exploitation des ressources fauniques spécifiques, dont le droit de chasser et de pêcher pour leur subsistance comme ils le font depuis des milliers d'années. Les Inuit pourront travailler comme guides et trouver des débouchés économiques dans les pourvoiries et la commercialisation des ressources fauniques.

Les Inuit de l'est de l'Arctique dépendent probablement plus des activités traditionnelles que n'importe quel autre groupe autochtone du Canada. En conséquence, l'accord reconnaît cette dépendance et protège les intérêts des Inuit.

Les Inuit seront indemnisés si des travaux d'aménagement causent des dégâts prouvables à des biens ou à du matériel qu'ils utilisent pour exploiter les ressources fauniques. Ils le seront également si de tels travaux entraînent une perte de revenu provenant de l'exploitation des ressources fauniques ou une diminution des prises pour leur usage personnel.

Outre ce rôle dans la gestion des ressources fauniques, l'accord garantit aux Inuit une participation aux conseils chargés de la planification de l'utilisation des terres, de l'évaluation environnementale et socio-économique des projets de développement et de la gestion des eaux.

Enfin, j'ai le plaisir d'informer les députés que l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut aidera le gouvernement à atteindre l'un des objectifs clés du Plan vert qui est de compléter le réseau canadien de parcs nationaux. À la suite de consultations avec les Inuit et les autres habitants locaux, trois parcs au moins, un dans chacune des trois régions du Nunavut, seront créés dans la région touchée par l'accord, dans les quatre ans suivant la proclamation de ce dernier.

• (1020)

Je tiens à souligner que l'entente sur les revendications territoriales du Nunavut et le projet de loi C-133 tendant à la mettre en oeuvre ne réduisent en rien les droits des autres peuples autochtones garantis aux termes de l'article 35 de la Loi constitutionnelle. En fait, l'entente finale protège de façon explicite le gagne-pain traditionnel et les activités de chasse de tous les groupes autochtones sur les terres situées dans la région du Nunavut. C'était là un objectif essentiel du gouvernement.

Afin de bien montrer qu'ils entendent respecter les intérêts des autres groupes autochtones, les Inuit du Nunavut négocient des accords transfrontaliers avec les Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique et les Inuit du

Initiatives ministérielles

nord du Québec. On procède également à des négociations avec les Dénés et les Métis de Sahtu dans la région ouest de l'Arctique.

Nous sommes heureux de constater qu'on négocie maintenant des ententes semblables avec les Dénés du nord de la Saskatchewan et du Manitoba qui revendiquent également l'utilisation traditionnelle de certaines terres situées au nord du 60^e parallèle.

Je rappelle aux députés que la Cour fédérale a jugé que l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut protégeait tous les intérêts que les bandes dénées de la Saskatchewan et du Manitoba pouvaient avoir dans la région du Nunavut. En fait, cette entente leur donne peut-être même des droits juridiques dont ils ne profitent pas à l'heure actuelle aux termes d'un traité. Ainsi, les bandes du Manitoba et de la Saskatchewan ont décidé de ne pas s'opposer à la ratification de cet accord. Je félicite certains députés d'avoir facilité la conclusion de cette entente.

L'article 4 est un élément essentiel de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Elle demande aux gouvernements du Canada et les Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'à la Fédération Tungavik du Nunavut, de négocier un accord politique afin de diviser les Territoires du Nord-Ouest en deux régions et d'établir un nouveau gouvernement territorial, un gouvernement public, dans la région est de l'Arctique.

De cette façon, le projet de loi C-133 établira les bases d'une nouvelle collaboration entre les Inuit et le Canada dans le cadre de la création du Nunavut. On permettra ainsi à un groupe fier et autonome d'autochtones canadiens de réaliser des objectifs politiques et économiques qu'ils cherchent à atteindre depuis longtemps dans le Nord.

On s'appuie sur les traditions et la culture des anciens dont les ancêtres ont survécu sur les terres désertiques de l'Arctique pendant des milliers d'années et cette entente laisse un héritage durable aux futures générations d'Inuit.

Elle garantira aux Inuit une assise territoriale et leur donnera les moyens et les droits de poursuivre des activités traditionnelles qui sont au coeur même de leur culture et ce, en harmonie avec tous les autres Canadiens.

Ainsi, j'exhorte tous mes collègues à souscrire fermement et catégoriquement à ce projet de loi. En ce sens, madame la Présidente, vous constaterez, je pense, qu'il y a consentement unanime pour adopter le projet de loi C-133 à toutes les étapes aujourd'hui, y compris celle du comité plénier, afin que nous puissions terminer l'étude de ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

Le débat se déroule aujourd'hui en présence des membres inuit de la direction de la Fédération Tungavik du Nunavut et d'autres qui espèrent vivement que les députés prendront les engagements que les intéressés attendent de nous aujourd'hui.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Le consentement a été refusé. J'ai demandé le consentement unanime et il n'a pas été accordé.

ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, après discussion entre les partis, et conformément au paragraphe 78(1) du Règlement, je propose:

Que, relativement au projet de loi C-133, Loi concernant l'Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada, au plus une heure et 45 minutes soient attribuées pour l'étude à toutes les étapes ce projet de loi, y compris l'étude en comité plénier;

Que, nonobstant l'article 45(6) du Règlement, tout vote par appel nominal demandé soit tenu immédiatement;

Que, nonobstant l'article 24 du Règlement, la Chambre siège au delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, si nécessaire, afin de compléter toutes les étapes du projet de loi;

Qu'à l'expiration du temps prévu par cet ordre, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer des étapes restantes soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

• (1025)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, la Chambre sait que mon caucus est contre l'attribution de temps et que nous nous y sommes opposés jusqu'à maintenant parce que cela semble être une pratique unilatérale de la part du gouvernement actuel.

Je tiens cependant à dire que pour cette fois-ci, nous appuyons la motion que le leader du gouvernement à la Chambre vient de présenter, car il ne s'agit pas d'une action unilatérale mais d'une mesure prise au nom de l'ensemble de la population canadienne. Les Canadiens l'appuient et nous l'appuyons également.

M. John Manley (Ottawa—Sud): Madame la Présidente, je tiens également à dire, au nom de mon parti, que nous avons été consultés.

Je souscris aux propos du whip du Nouveau Parti démocratique qui affirme qu'il ne s'agit pas d'une action unilatérale de la part du gouvernement. Nous appuyons la motion qui vise à donner effet au projet de loi à l'étude.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Madame la Présidente, ce n'est pas tant notre consentement au projet de loi qui nous pose un problème, que la procédure suivie par la Chambre.

Nous n'avons pas été consultés à ce sujet. Comme dans le cas du projet de loi concernant le Nouveau-Brunswick, on profite du dernier vendredi de la session pour l'introduire en vitesse.

La procédure suivie nous pose un problème. Même si je tiens à féliciter les Inuit qui sont ici aujourd'hui, on se rend compte que le gouvernement peut faire adopter tout ce qu'il veut.

Mme le vice-président: Nous entamons un débat, et la motion présentée à la Chambre par le ministre en vertu du paragraphe 78(1) du Règlement l'interdit.

Aussi, s'il y a accord entre les partis, je vais maintenant mettre la motion aux voix conformément au paragraphe 78(1) du Règlement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Une voix: Non.

Mme le vice-président: La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

Initiatives ministérielles

[Français]

C'est un grand honneur et un privilège pour moi de parler aujourd'hui des projets de loi sur le Nunavut, c'est-à-dire le projet de loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et le projet de loi tendant à créer le territoire du Nunavut. Ces deux mesures modifieront en profondeur l'avenir du nord du Canada et de tout le pays. Elles changeront le cours de l'histoire. Le Canada est en pleine évolution et les Inuit de Nunavut sont à l'avant-plan de cette évolution.

[Traduction]

Mme le vice-président: Je signale aux députés qu'ils peuvent passer au canal cinq pour obtenir l'interprétation vers l'anglais. Un autre interprète traduit de l'anglais au français. Ainsi, tous les députés pourront comprendre ce que dit le député en inuktitut en ce jour très spécial.

[Français]

M. Anawak: Nous vivons donc un moment capital pour les Inuit de Nunavut. C'est une occasion de fierté, mais j'ai aussi personnellement un autre motif de me réjouir. Je m'adresse à vous aujourd'hui en ma qualité de député représentant la région en cause, mais aussi à titre de bénéficiaire de l'accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Je ne crois pas qu'un tel concours de circonstances se soit déjà présenté à la Chambre. Il s'agit donc d'un précédent et d'une expérience qui me rend humble.

• (1030)

[Traduction]

Pour les Inuit, le règlement des revendications territoriales et la création du Nunavut correspondent à un nouveau point de départ et signifient la possibilité de participer comme partenaires à part entière au développement de notre région et de notre pays. Et, sous-jacent à tout cela, se trouve toujours l'espoir de voir nos enfants profiter d'un meilleur avenir.

[Français]

Les revendications territoriales et la création du Nunavut sont des éléments essentiels de l'autodétermination des Inuit. Ces derniers ont été pendant trop longtemps écartés de la prise de décisions économiques et politiques importantes qui avaient un impact sur leurs vies. Grâce à l'accord sur les revendications territoriales et à la création du Nunavut, nous reprenons enfin le contrôle de nos propres affaires. Par ces moyens, nous assurons aussi la protection et le rehaussement de notre identité comme peuple distinct, c'est-à-dire notre culture, notre langue et notre mode de vie.

J'aurai davantage à dire au cours de la journée au sujet de l'importance de la création du Nunavut, lorsque nous traiterons du projet s'y rapportant.

[Traduction]

Le projet dont la Chambre est saisie maintenant, le projet de loi C-133, concerne la ratification de l'accord sur les revendications territoriales. Il est difficile toutefois de parler de ce projet sans parler de la création du Nunavut puisque les deux sont inextricablement liés.

Les Inuit ont toujours considéré comme un tout la création du Nunavut et le règlement des revendications territoriales. Dès le début, l'obtention d'un engagement à l'égard du territoire du Nunavut était un élément fondamental des négociations sur les revendications territoriales. En fait, c'était une condition préalable.

Je demande votre indulgence pendant que je m'exprime en français.

[Français]

Ce qu'on fait aujourd'hui est très important pour tout le Canada. Le projet de loi concernant le territoire du Nunavut, qui est lié à notre revendication, donnera la reconnaissance fédérale au nouveau territoire. Mais les députés et les Canadiens doivent savoir que le Nunavut existe déjà et qu'il a toujours existé dans l'esprit et le cœur des Inuit. Nous savons que le Nunavut, c'est notre terre.

Nous remercions le Canada de reconnaître ainsi notre droit et notre souhait de maîtriser notre propre destinée dans notre territoire et de contribuer au renforcement de ce pays.

[Français]

Je félicite les Inuit de la région de Nunavut pour cette magnifique réalisation et je remercie leurs représentants à la table de négociation qui, pendant des années, ont déployé de durs efforts et manifesté une grande détermination, et je les remercie tous, eux et leurs familles, pour les sacrifices qu'ils ont consentis.

De nombreux intéressés étaient présents à Iqaluit, le 25 mai, pour la signature officielle de l'accord concernant les revendications territoriales. Par contre, pour diverses raisons, d'autres n'ont pu y assister. Or, je tiens à remercier les nombreuses personnes qui ont contribué aux travaux.

Il faut aussi remercier les négociateurs actuels et précédents ainsi que les membres du conseil et les employés de la Fédération Tungavik du Nunavut et de l'Inuit Tapiristat du Canada: Paul Quassa, James Eetoolook, John Amagoalik, James Arvaluk, Tagak Curley, Perer Ernerk, Donat Milortuk, Bob Kadlun, Jack Kupeuna, David Aglukark, Louis Tapardjuk, Mark Evaluardjuk, Louis Pilakapsi, Thomas Suluk, Simon Taipana, John Maksagak, Peter Ittinuar et Kane Tologanak.

Initiatives ministérielles

Il y en a d'autres et j'ai peut-être oublié quelqu'un par inadvertance. Si je l'ai fait, je m'en excuse.

Je signale également la contribution des aînés, comme Peter Kaminguak et Abe Ookpik, et d'autres qui ne sont plus parmi nous.

• (1035)

[Traduction]

Cette revendication territoriale remonte à de nombreuses années. Elle a été étudiée par plusieurs gouvernements fédéraux et par de nombreux ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien. Bien peu de gens se rendent compte qu'avant 1973, le gouvernement ne disposait même pas d'une politique de négociation en cas de revendications territoriales. C'est le chef de l'opposition actuel, l'honorable Jean Chrétien, que je suis fier de servir, qui, lorsqu'il était ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a présenté la première politique à suivre pour négocier et régler les revendications territoriales.

En 1975, les Inuit de la région du Nunavik ont conclu la Convention de la Baie James et du Nord québécois. L'année suivante, en 1976, les Inuit des Territoires du Nord-Ouest, représentés par l'Inuit Tapirisat du Canada, ont présenté leur revendication territoriale au gouvernement fédéral en vue de négocier. Leur mémoire comprenait la proposition visant la création du territoire du Nunavut.

Cette revendication territoriale a été révisée en 1977. Cette année-là, les Inuvialuit de la région de l'ouest de l'Arctique ont présenté leur propre revendication territoriale. En 1978, ils ont signé une entente de principe avec le gouvernement fédéral et ils ont conclu une entente définitive en 1984. Entre 1976 et 1979, les Inuit du centre et de l'est de l'Arctique ont éprouvé des difficultés à la table de négociation. En effet, ils sont arrivés à une impasse concernant les revendications territoriales du Nunavut.

Un développement important est survenu en 1980, alors qu'on a convenu de s'occuper des propositions des Inuit sur la région du Nunavut, dans le cadre d'un processus dans les Territoires du Nord-Ouest distinct des négociations sur les revendications territoriales mais parallèle à celles-ci. En 1982, la Fédération Tungavik du Nunavut était créée expressément pour négocier les revendications territoriales des Inuit.

En avril 1990, un accord de principe était conclu. L'article 4 de cette entente affirmait le soutien du fédéral, des territoires et des Inuit relativement à la création, le plus tôt possible, de la région du Nunavut. En décembre 1991, les négociations ont connu leur aboutissement en ce qui a trait aux questions non réglées dans les revendications territoriales, notamment la création du territoire du Nunavut. En novembre 1992, les Inuit de la région du

Nunavut votaient en faveur de la ratification des accords relatifs à leurs revendications territoriales.

• (1040)

[Français]

Le chemin a été long, difficile et parsemé d'embûches. Je veux m'arrêter sur la revendication territoriale comme telle et sur certains des obstacles que les Inuit ont dû surmonter dans leurs négociations avec le gouvernement. Depuis le début, le gouvernement a posé toutes sortes de conditions et restrictions préalables. Par contre, les Inuit se sont montrés très généreux.

Au cours des dernières années, j'ai déjà formulé à plusieurs occasions certaines des observations que je vais faire, et un grand nombre de ceux qui nous écoutent ou qui nous regardent aujourd'hui s'en souviendront. J'estime néanmoins qu'il y a lieu de répéter ces remarques afin d'être bien compris.

[Traduction]

Je veux d'abord dire que je n'aime pas l'expression «revendication territoriale», qui est tout à fait inappropriée. J'aimerais que l'on emploie une autre expression, mais je vais essayer de vous expliquer ce que j'entends par inapproprié.

Lorsque les peuples autochtones parlent de leurs terres, ils font allusion à leur patrie. Nous parlons des territoires et des ressources qui ont permis à nos peuples de survivre durant des milliers d'années. Nous parlons d'abord et avant tout de nos cultures et de notre mode de vie dans ces territoires, où les terres, les eaux, la faune et nous, la population, ne formons qu'une entité. Nous ne sommes pas séparés de notre environnement. Nous en faisons partie et celui-ci fait partie de nous.

Pourtant, les gouvernements non autochtones ont considéré le règlement de nos revendications territoriales comme des transactions immobilières. Nous ne partageons pas ce point de vue. Nous avons de la difficulté à comprendre le concept non autochtone de titre de propriété et de propriété individuelle.

[Français]

Nous considérons ces négociations principalement comme un moyen de préserver notre relation avec la terre et de garantir notre survie collective au sein de la société plus large qui nous entoure. C'est pourquoi il est question aussi de pouvoir politique et économique. Nous avons besoin de leviers politiques et économiques pour être maîtres chez nous.

Dans les négociations territoriales, les peuples autochtones ne demandent pas quelque chose appartenant déjà à quelqu'un. Nous contestons cette interprétation. Nous ne demandons pas au gouvernement de nous donner quelque chose qui ne nous appartient pas. Nous ne voulons que la confirmation de nos droits de propriété.

Initiatives ministérielles

Nous essayons de reprendre ce que les gouvernements nous ont enlevé par le passé, sans notre consentement.

Nous sommes des gens raisonnables. Nous avons toujours accepté de partager nos terres et nos ressources. Nous reconnaissons que tous les peuples et tous les gouvernements doivent unir leurs efforts pour le bien de tous. C'est pourquoi les Inuit, comme d'autres peuples autochtones, ont entrepris ces négociations sur les revendications territoriales.

[Traduction]

Nous partons du principe que nous sommes les premiers occupants et légitimes propriétaires de la terre. Le gouvernement devrait nous demander la permission d'occuper nos terres et d'utiliser nos ressources. Il devrait négocier avec nous à partir de ce principe. Au contraire, il soutient que la terre lui appartient et qu'il fait preuve de générosité en en partageant une partie avec nous.

[Français]

Le gouvernement n'a jamais admis que les Inuit ont un titre ancestral sur le Nunavut. Le préambule du projet de loi sur les revendications territoriales du Nunavut commence ainsi:

• (1045)

[Traduction]

Attendu que les Inuit de la région du Nunavut revendiquent un titre ancestral fondé sur leur utilisation, leur exploitation et leur occupation — traditionnelles et actuelles — des terres, des eaux et de la banquise côtière, suivant leurs us et coutumes;

Je tiens à préciser que les Inuit ne font pas que revendiquer un titre de propriété sur la région de Nunavut. Notre titre est réel. C'est le gouvernement du Canada qui a revendiqué la propriété du Nunavut. Notre titre de propriété précède toute revendication de la part du gouvernement, qu'il le reconnaisse ou non.

[Français]

Le gouvernement ne négocierait pas de règlements territoriaux avec nous ni avec d'autres autochtones s'il ne croyait pas que, comme autochtones, nous avons des droits et des titres. J'ignore pourquoi le gouvernement refuse de l'admettre.

[Traduction]

Je ne peux pas parler de règlements territoriaux sans réitérer mes objections contre la clause d'extinction des

droits. Cette disposition figure dans la partie intitulée «Précisions» de l'accord sur les revendications territoriales, à l'article 2.7.1

En contrepartie des droits et des avantages qui leur sont conférés par l'Accord, les Inuit:

a) renoncent, en faveur de Sa Majesté du chef du Canada, à l'ensemble de leurs revendications, droits, titres et intérêts ancestraux, s'il en est dans des terres et des eaux situées à quelque endroit au Canada et dans les zones extracôtières adjacentes relevant de la souveraineté ou de la compétence du Canada;

b) conviennent, en leur nom et au nom de leurs héritiers, descendants et successeurs, de ne pas faire valoir ni de présenter, selon le cas, quelque cause d'action, action déclaratoire, réclamation ou demande de quelque nature que ce soit — passée, présente ou future — à l'encontre soit de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province, soit du gouvernement d'un territoire ou de toute autre personne, et qui seraient fondées sur quelque revendication, droit, titre ou intérêt ancestral dans des terres et des eaux visés à l'alinéa a).

Je répète les mots «s'il en est».

Cette extinction complète des droits a été une exigence du gouvernement, qui en a fait une condition nécessaire à la conclusion d'un accord. Les Inuit ne voulaient pas et ne veulent toujours pas renoncer à leurs droits, mais c'est le prix que le gouvernement leur a demandé de payer.

[Français]

Le gouvernement a exigé le gros prix pour des droits qu'il n'est même pas sûr que nous ayons. Il a agi de la sorte en prétextant vouloir préciser les choses.

Ce règlement territorial est aussi une bonne affaire pour le gouvernement du Canada sur un autre plan. On a l'impression que les Inuit ont obtenu une très grande partie des territoires qu'ils réclamaient. Ce n'est pas le cas.

[Traduction]

Il est vrai qu'il s'agit du plus important règlement de revendications territoriales au Canada, mais c'est parce que les Territoires du Nord-Ouest représentent environ le tiers du Canada et que le territoire réclamé par les Inuit en recouvre une grande partie.

Le règlement conclu avec les Inuit porte sur deux millions de kilomètres carrés dans les Territoires du Nord-Ouest. Aux termes de ce règlement, les Inuit auront des droits de surface sur environ 350 000 kilomètres carrés et des droits d'exploitation du sous-sol sur 36 000 de ces 350 000 kilomètres carrés.

Initiatives ministérielles

Cela veut dire que le gouvernement du Canada obtient des titres sur environ 82 p. 100 des territoires réclamés et les Inuit sur 18 p. 100. Pour ce qui est de la zone pour laquelle les Inuit obtiennent des droits d'exploitation du sous-sol, le pourcentage baisse à environ 2 p. 100.

[Français]

Le gouvernement se retrouve avec autant de territoire parce qu'il a fixé des conditions préalables au départ. Il a dit que les Inuit ne pouvaient obtenir en tout qu'un certain territoire. Les Inuit n'ont pas pu obtenir de choisir des terres dans certaines régions. Le gouvernement a pu agir de la sorte parce qu'il est plus gros et plus fort.

• (1050)

[Traduction]

Les Canadiens devraient comprendre l'énorme déséquilibre des forces qui existe dans les négociations territoriales entre les autochtones et le gouvernement fédéral. Ce dernier fait les règles, les défait, les enfreint. Il a de l'argent et des moyens de pression à sa disposition ainsi qu'une armée de bureaucrates et il mise sur le jargon juridique.

Les négociateurs autochtones ne disposent pas des mêmes ressources. De plus, ils s'entretiennent avec les représentants du gouvernement dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle, et il faut ensuite qu'ils essaient d'expliquer à leurs gens des notions et des expressions qui n'existent tout simplement pas dans la langue autochtone. Le processus de prise de décision est aussi très différent.

Même si la politique et les pratiques, le système et la politique continuent néanmoins de favoriser nettement le gouvernement fédéral.

Il y a d'autres aspects de cet accord qui me préoccupent encore.

[Français]

Je continue de penser que 580 millions de dollars, ce n'est pas payer bien cher l'extinction des droits des Inuit à l'égard de 82 p. 100 de leur territoire. Il reste que cette somme pourrait être fort utile si elle était investie judicieusement. Il va falloir faire preuve de beaucoup de vigilance et de prudence.

Je m'inquiète aussi au sujet du nombre de conseils et d'organismes qui vont être créés en vertu de cet accord. Nous nous dirigeons vers un système d'administration extrêmement complexe, et je ne peux qu'espérer que nous saurons nous y retrouver.

Je voudrais aussi dire un mot au sujet de la mise en oeuvre de l'accord. Dans le passé, la mise en oeuvre

d'ententes de règlement comme la Convention de la Baie James et du Nord québécois et l'entente sur la revendication des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique ont posé de graves difficultés. Comme une section entière de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut est réservée à la mise en oeuvre, nous espérons que des problèmes de ce genre ne se poseront pas cette fois-ci.

[Traduction]

Dans ce contexte, je prie instamment le gouvernement de ne jamais perdre de vue l'esprit, ni l'intention de cet accord.

[Français]

Comme je le disais tout à l'heure, le but recherché par les Inuit dans cet accord est un avenir meilleur pour leurs enfants. Aussi, le droit d'exploiter nos ressources fauniques et aquatiques sur l'ensemble du territoire du Nunavut est-il un élément capital de l'accord. Les Inuit seront en outre sur un pied d'égalité avec le gouvernement dans les organismes chargés de gérer les terres, les eaux et les ressources fauniques du Nunavut, y compris au large des côtes, et d'évaluer l'incidence des projets de développement sur l'environnement.

De plus, les Inuit toucheront une part des redevances que le gouvernement fédéral tire de l'exploitation pétrolière, gazière et minière des terres domaniales. Les Inuit pourront aussi négocier avec l'industrie des avantages économiques et sociaux en contrepartie de l'exploitation de ressources non renouvelables sur les terres pour lesquelles ils détiennent un droit de superficie.

[Français]

L'accord prévoit aussi la création d'une fiducie de formation, à laquelle sera affectée la somme de 13 millions de dollars, ainsi que des mesures pour augmenter le nombre d'emplois gouvernementaux occupés par des Inuit et pour améliorer l'accès de ceux-ci aux marchés publics.

[Traduction]

C'est très prometteur. Il y a des occasions à saisir et des défis à relever.

[Français]

Cet accord doit profiter à tous les Inuit du Nunavut. Nous devons faire en sorte que ce soit à l'avantage de tous. Nous ne devons jamais oublier les gens dans les collectivités locales.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Nous devons nous pencher sur les besoins en éducation et en formation. Nous devons encourager et appuyer nos jeunes afin de profiter de leurs talents et de leurs énergies. Nous devons mettre à profit la sagesse de nos aînés. Ensemble, avec la collaboration du gouvernement et de tous les citoyens du Nunavut, nous nous servirons de cet accord pour bâtir l'avenir meilleur que nous envisageons.

[Traduction]

Je voudrais terminer en reconnaissant encore une fois l'appui et le travail acharné des membres de la Fédération Tungavik du Nunavut et de l'Inuit Tapirisat du Canada, ainsi que l'apport d'innombrables personnes qui ont dû voyager beaucoup et vivre loin de leur famille. Ils étaient souvent dans l'incertitude, mais ils avaient toujours l'intention d'obtenir le meilleur accord possible pour les Inuit du Nunavut.

J'ai bon espoir que les Inuit du Nunavut se préparent un avenir qui leur sera avantageux et dont bénéficieront les autres Canadiens aussi.

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Vous remarquerez qu'il ne reste que trois minutes environ avant la période des questions.

Il est très difficile d'entreprendre un discours en si peu de temps. Je me demande si la Chambre accepterait de suspendre le débat pendant trois minutes, ce qui me permettrait de faire mon discours après la période des questions.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Mme le vice-président: La Chambre est-elle d'accord pour que je suspende la séance jusqu'à 11 heures?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Ce sera une très brève suspension.

(La séance est suspendue à 10 h 57.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 11 heures.

Mme le vice-président: La Chambre passe maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

[Traduction]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Howard Crosby (Halifax—Ouest): L'assurance-maladie est-elle en sérieuse difficulté au Canada? Si c'est le cas, ce n'est pas en sacrifiant des médecins, particulièrement de jeunes médecins, qu'on réglera le problème.

Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario propose de réduire les paiements versés aux nouveaux médecins à un niveau qui les forcera à quitter la province et probablement même le pays. Pire encore, cela pourrait avoir un effet d'entraînement dans les autres provinces.

Chaque diplômé en médecine représente un investissement public énorme. Cet investissement nous donne, comme dividende, un corps médical qui est sans égal dans le monde entier et qui est le noyau du système de santé au Canada. Si nous laissons la politique gouvernementale assombrir les perspectives d'avenir des nouveaux médecins, nous perdrons toute une génération de jeunes Canadiens parmi les plus brillants et les plus talentueux, un groupe qui comprend les Banting, les Best et les Penfield de demain.

Je prie instamment le ministre de la Santé d'intervenir non seulement pour aider les jeunes médecins, mais aussi pour protéger notre système de santé que nous avons mis plus d'un siècle à établir et à perfectionner.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, il y a quatre ans aujourd'hui, le monde a vu avec horreur les troupes du gouvernement chinois ouvrir le feu sur les milliers de manifestants pour la démocratie rassemblés sur la place Tiananmen. Pourtant, quatre brèves années plus tard, le gouvernement du Canada donne l'impression d'avoir oublié les atrocités.

Récemment, le vice-premier ministre de Chine, à l'époque premier ministre intérimaire et l'un des plus haut placés du gouvernement chinois, était invité au Canada, non pas par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, je dois le préciser, n'a pas été invitée aux rencontres, mais par le ministre du Commerce extérieur. Aussi incroyable que cela puisse paraître, le ministre n'a pas une

Article 31 du Règlement

fois fait allusion aux droits de la personne dans son discours de bienvenue. Cela illustre on ne peut mieux l'importance que le gouvernement actuel accorde aux droits de la personne, qui ne sont pour lui qu'un irritant mineur.

Je saisis bien toute l'importance du commerce. Il faut cependant comprendre un peu mieux le lien entre le commerce et les droits de la personne, d'autant plus que, dans un mois, il y aura à Vienne une conférence mondiale sur les droits de la personne. La Chine s'y opposera à tout raffermissement des normes applicables aux droits de la personne et au renforcement des mécanismes d'application de ces normes.

Le Canada, en tant que nation, devrait dire au monde des affaires qu'il l'appuiera dans la mesure où il liera le commerce aux droits de la personne. À cet égard, il faut féliciter les sociétés Reebok et Sears pour les efforts qu'elles déploient en ce sens.

* * *

LE SECTEUR TERTIAIRE

M. Girve Fretz (Erie): Madame la Présidente, est-ce que les entreprises canadiennes, y compris celles du secteur des services, font plus d'efforts qu'auparavant? Les récessions sont pénibles, tant pour ceux qui perdent leur emploi que pour les propriétaires d'entreprise.

Cependant, au sortir d'une récession, les Canadiens sont plus concurrentiels et plus productifs, et ils accordent plus d'importance au service. Selon les données, nos exportations mensuelles continuent de battre des records, mais quelque chose d'autre semble se produire sur la scène nationale: les entreprises offrent de meilleures garanties, et le service est devenu le mot d'ordre.

Je félicite tous les acteurs du secteur des services, de la vente en gros et au détail, ainsi que du secteur manufacturier. Ces gens fournissent du travail à des millions de Canadiens. C'est grâce à leur vision, à leur initiative et à leurs entreprises que les Canadiens bénéficient de l'un des plus hauts niveaux de vie du monde.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, plus tard aujourd'hui, je présenterai une pétition portant environ 5 000 signatures recueillies par deux habitants de Scarborough, M. et M^{me} Crawford, qui sont à la tribune ce matin.

La pétition vise à renforcer les dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants et fait suite au décès du fils

de M. et M^{me} Crawford, qui a été traîné dans un égout pluvial et sauvagement assassiné par trois jeunes contrevenants. Il ne faut pas traiter à la légère ce genre de crimes. Des changements doivent être apportés à la loi, et ce, dès aujourd'hui.

Des Canadiens de toutes les régions du pays réclament des changements depuis de nombreuses années, et le gouvernement les a complètement laissés tomber. J'exhorte le gouvernement, qui a informé la Chambre merchantil dernier qu'il pourrait déposer un livre blanc concernant la Loi sur les jeunes contrevenants, à mettre un terme à ses tactiques dilatoires et à proposer, d'ici la fin de la session qui ne saurait tarder, des modifications importantes à la Loi sur les jeunes contrevenants. À défaut de quoi, il pourrait mettre sur pied une commission d'enquête chargée de recueillir, au cours de l'été, le point de vue des Canadiens sur cette loi imparfaite.

Le temps est venu de changer les choses.

* * *

M. MICHAEL HO

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame la Présidente, en cette Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, pour laquelle vous avez vous-même manifesté un intérêt spécial, je suis heureux de saluer, au nom du député de Calgary-Ouest, ainsi que des membres du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, le récipiendaire de la bourse de recherches de la flamme du centenaire, M. Michael Ho, de Calgary, que nous avons l'honneur d'accueillir à Ottawa aujourd'hui. La bourse est financée par les pièces de monnaie lancées dans la fontaine de la flamme du centenaire.

• (1105)

M. Ho, qui ne peut plus pratiquer le droit à cause d'un traumatisme crânien qu'il a subi, est membre actif d'organisations offrant des services aux victimes de traumatisme crânien, y compris la Head Injury Association of Alberta.

M. Ho propose de documenter l'exploit de ceux qui ont survécu à des traumatismes crâniens afin d'inspirer les gens frappés par ce genre d'incapacité.

Son ouvrage portera surtout sur le cas de M^{me} Laurie Cormack, qui a été victime non seulement d'un traumatisme crânien, mais aussi de violence conjugale.

En reconnaissance de sa contribution au Canada, M. Ho a reçu, en 1992, une récompense à l'occasion du 125^e anniversaire du Canada et, en 1989, un témoignage d'appréciation de la part du premier ministre.

Félicitations à M. Ho, véritable source d'inspiration pour ses concitoyens.

* * *

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, des doutes ont surgi concernant le ministre de l'Environnement et l'exercice de ses fonctions. En vertu de la loi créant le ministère de l'Environnement, son titulaire a pour responsabilité de favoriser et d'encourager des comportements tendant à protéger et à améliorer la qualité de l'environnement.

Où était le ministre quand le Cabinet a décidé d'accepter le projet Kemano, une décision qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre a récemment déclarée illégale? Que fait le ministre à propos d'autres problèmes écologiques pressants dont il a été question il y a un an à Rio?

Je suis d'avis que le ministre devrait faire l'objet d'un examen plus rigoureux, car il a négligé de protéger nos précieuses ressources environnementales, notamment nos ressources en eau.

* * *

LA FISCALITÉ

M. John Reimer (Kitchener): Madame la Présidente, au moment où le gouvernement ontarien termine ses négociations touchant un contrat social et cherche des moyens de réduire son déficit, il néglige malheureusement une mesure toute simple qu'il pourrait prendre.

D'après des chiffres du Trésor ontarien, le gouvernement provincial réaliserait un gain net de 500 millions de dollars s'il harmonisait la taxe de vente provinciale avec la taxe sur les produits et services. Cela représente le quart de la somme qu'il cherche à économiser grâce aux négociations concernant le contrat social.

Deuxièmement, d'après les chiffres du ministère fédéral des Finances, les entreprises ontariennes pourraient bien en retirer des avantages appréciables, évalués entre 2,1 et 2,3 milliards de dollars en chiffres de 1992-1993. Cet argent pourrait servir aux investissements et à la création d'emplois au lieu d'être perdu à payer pour le temps nécessaire pour observer deux systèmes distincts de taxe de vente.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante est résolument en faveur de l'harmonisation des taxes de vente, car l'observation fiscale coûterait alors moins cher aux entreprises de l'Ontario.

Article 31 du Règlement

Au lieu de se livrer à la politique des classes, le premier ministre de l'Ontario devrait harmoniser le système de taxe de vente pour le bien de la population ontarienne. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'EMPLOI

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Madame la Présidente, Statistique Canada a rendu publics aujourd'hui les chiffres sur le chômage; ma circonscription affiche le taux de chômage le plus élevé de l'Ontario, soit plus de 13 p. 100, ce qui en fait une des régions les plus durement touchées par le chômage au Canada.

Peu importe ce que dit l'OCDE, il est évident que la récession continue de sévir au Canada. La déclaration de l'OCDE selon laquelle la situation dans notre pays est en train de s'améliorer n'est qu'une piètre consolation pour les habitants de ma circonscription qui cherchent un emploi et, parfois, leur prochain repas.

Le gouvernement pourrait aider notre circonscription en octroyant des fonds pour le pont de la rue Peter, à Thorold. Si nous perdons ce pont parce qu'aucune mesure n'est prise ou que l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent refuse de nous aider, il s'ensuivra d'autres pertes d'emplois non seulement dans la ville de Thorold, mais également dans l'ensemble de la circonscription. La perte de ce pont aurait des répercussions importantes sur les recettes touristiques dont nous avons besoin, sans parler de la question de la sécurité.

J'exhorte le gouvernement à s'occuper immédiatement de ma circonscription en nous donnant les fonds dont nous avons désespérément besoin et en nous aidant à y créer des emplois.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, hier, le ministre de l'Agriculture a fait un croc-en-jambe à la Commission canadienne du blé et au système coopératif de commercialisation des céréales.

En décidant unilatéralement d'ouvrir un marché continental pour l'orge, le ministre menace le travail de quatre générations d'agriculteurs qui, de façon démocratique et par l'entraide, se sont employés à améliorer leur situation sur le marché.

Il me fait plaisir d'annoncer aujourd'hui que le Nouveau Parti démocratique réitère sa position, celle de faire

Article 31 du Règlement

en sorte que l'orge soit à nouveau entièrement assujettie à la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Nous connaissons la position du gouvernement. Je mets le Parti libéral au défi d'exposer clairement la sienne, lui aussi.

Pourquoi le ministre fait-il cela maintenant? En annonçant cette décision au beau milieu de la campagne électorale albertaine, il montre clairement que quelques votes dans le sud de l'Alberta sont plus importants que le maintien du meilleur système de commercialisation des céréales du monde entier.

* * *

LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'AUTOFINANCEMENT

M. Bob Porter (Medicine Hat): Madame la Présidente, le ministre de l'Agriculture a annoncé hier que le programme d'amélioration de l'autofinancement a été prolongé et qu'il s'appliquera à la campagne agricole 1993-1994. Grâce à ce programme, les agriculteurs qui ont récolté leurs produits, mais qui ne les ont pas encore vendus pourront bénéficier d'avances de fonds assorties d'un faible taux d'intérêt.

• (1110)

Pour la campagne agricole 1993-1994, le gouvernement fédéral et les agriculteurs partageront les coûts d'intérêt sur des avances de fonds allant jusqu'à 60 000 \$. Dans l'ancien programme, elles pouvaient atteindre 50 000 \$. En faisant passer le plafond de 50 000 \$ à 60 000 \$, le gouvernement aidera les agriculteurs et les producteurs de maïs qui, par rapport à la dernière campagne agricole, ont un important report. Les horticulteurs et les producteurs de cultures en lignes qui ont généralement besoin d'avances importantes bénéficieront aussi de l'augmentation du plafond.

Cette annonce faite avant la campagne agricole aidera les producteurs à prévoir la marge d'autofinancement dont ils ont besoin pour la campagne de cette année. Ce programme coûtera 32 millions de dollars au gouvernement et permettra d'injecter jusqu'à 1 milliard de dollars dans le secteur agricole cet automne.

Malgré les compressions annoncées dans le budget fédéral, les programmes visant à stabiliser les revenus agricoles ont été protégés.

* * *

[Français]

LES PÊCHES

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Madame la Présidente, l'industrie des pêches du nord-est du Nou-

veau-Brunswick est en détresse. Le programme de compensation et de formation annoncé par le gouvernement fédéral est inéquitable et ne répond pas aux attentes de ce secteur sévèrement touché par la réduction des quotas de poisson de fond.

L'occupation des bureaux du ministère des Pêches et Océans à Tracadie-Sheila est un autre signe du désespoir et de la frustration qui existent chez les employés d'usine et pêcheurs d'Acadie—Bathurst. Je comprends les sentiments d'impuissance et de découragement des employés d'usine de poissons de ma région, qui, cette année encore, sont sans espoir de se trouver des emplois convenables parce que, une fois de plus, les ministres des Pêches et des Océans et de l'Emploi et de l'Immigration ont manqué de planification.

J'exhorte le gouvernement du Canada à annoncer le plus tôt possible des programmes qui viendront en aide à tous les travailleurs et travailleuses affectés par une situation absolument intolérable.

* * *

[Traduction]

LE 861^E ESCADRON SILVERFOX

M. Ross Belsher (Fraser Valley—Est): Madame la Présidente, je voudrais féliciter les jeunes gens du 861^e Escadron Silverfox des Cadets de l'Aviation royale du Canada.

J'ai eu le plaisir, samedi dernier, d'assister à la quinzième inspection annuelle de l'Escadron Silverfox au centre récréatif de Matsqui-Abbotsford. L'après-midi s'est passé agréablement à regarder les cadets du 861^e escadron faire un certain nombre de démonstrations pour la foule de spectateurs. Il convient de mentionner l'excellent travail de la fanfare.

Je veux aussi faire remarquer les efforts du commandant de l'escadron, le capitaine Ian Anderson. Il a la lourde responsabilité d'orienter les activités récréatives et de formation des cadets sous ses ordres. C'est ainsi que les cadets améliorent leurs compétences et apportent une contribution concrète à notre collectivité.

Encore une fois, je dis bravo et j'adresse toutes mes félicitations au 861^e Escadron Silverfox d'Abbotsford et de Matsqui.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, d'après les traités signés avec les peuples indiens, les Indiens inscrits doivent avoir des logements acceptables, recevoir un enseignement moderne et bénéficier de soins de santé comparables à ceux qui existent dans la société canadienne. Les populations sur les territoires indiens connaissent une croissance démographique. En Saskat-

chewan, la population double tous les 20 ans. Les logements deviennent donc un besoin urgent.

Dans ma circonscription, il y a des bandes qui ont besoin de plus de 20 logements, mais le gouvernement fédéral ne consent aucun financement, ce qui force des membres des bandes à quitter la réserve. Que se passe-t-il alors? Parce que le gouvernement fédéral refuse de respecter le droit au logement qui est prévu dans les traités, les conservateurs obligent les membres des bandes à quitter la réserve et à devenir à la charge du système d'aide sociale de la province.

Le gouvernement fédéral fait donc doublement des économies en ne fournissant pas de logements et en forçant les provinces à subvenir aux besoins de ces gens par le truchement de l'aide sociale. C'est une escroquerie dont le gouvernement devrait avoir honte!

* * *

[Français]

LE CHÔMAGE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, les effets du chômage se font sentir de plus en plus et d'année en année. Le taux de chômage élevé que connaissent les régions comme Chicoutimi-Jonquière, de 16 p. 100, le taux le plus élevé au Québec, suivi de Trois-Rivières, Montréal et Sherbrooke, confirme l'échec d'un gouvernement qui refuse d'accepter comme réalité les ravages du Traité de libre-échange, tel que négocié par le gouvernement conservateur.

Contrairement aux rapports publiés indiquant une reprise dans le secteur des produits manufacturiers, on se rend compte qu'au Québec le chômage continue d'augmenter dans ce secteur. Le manque de programmes pour venir en aide aux industries en période de transition depuis quatre ans témoigne de la faiblesse du gouvernement. Les conséquences négatives du libre-échange, pour nous les Canadiens, le manque de formation dans le domaine de la technologie et l'augmentation du fardeau fiscal de la classe moyenne contribuent, non seulement à affaiblir davantage notre économie, mais à développer une économie «au noir», malheureusement.

* * *

[Traduction]

LES ENFANTS

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, les électeurs que je représente ont toujours manifesté un vif intérêt pour les problèmes d'ordre pu-

Questions orales

blic. Récemment, un nombre incalculable de gens ont communiqué avec moi au sujet de deux questions dont la Chambre est actuellement saisie. L'une d'elles est, bien sûr, la pornographie juvénile, tandis que l'autre porte sur l'exploitation d'enfants. Le nombre de gens qui appuient ces mesures législatives me renverse.

• (1115)

Jusqu'ici, plus de 1 000 habitants de collectivités de ma circonscription, entre autres, Williams Lake, Quesnel, 100 Mile House, Alexis Creek, et j'en passe, m'ont contacté. Ils considèrent ces mesures législatives comme un engagement envers les enfants du Canada. Les gens que je représente veulent que cet engagement soit inscrit dans le Code criminel.

Ils m'ont demandé de dire à tous les députés de la Chambre combien il importe d'examiner soigneusement ces questions, de sorte que lorsque nous ajournerons pour l'été, ils sauront que les enfants canadiens seront mieux protégés.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE CHÔMAGE

Mme Sheila Coppins (Hamilton—Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Le gouvernement en est à sa dernière semaine et tout ce que les candidats à la direction du Parti conservateur trouvent à dire, c'est à quel point il a fait du bon travail sur le plan économique. Quelle blague!

Lors des dernières élections, un million de Canadiens cherchaient un emploi. Aujourd'hui, 1,6 million de Canadiens sont au chômage. Depuis les dernières élections, le taux de chômage a grimpé de 60 p. 100.

Il y a 41 000 chômeurs à Hamilton et il y en aura d'autres, à cause de la politique commerciale ridicule du gouvernement. Il y a 45 000 chômeurs à Calgary et près de 500 000 à Toronto qui cherchent du travail.

Comment le gouvernement peut-il dire qu'il est sur la bonne voie économique, alors qu'il y a tant d'autres personnes qui souffrent aujourd'hui?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je voudrais attirer l'attention de la députée sur les bonnes nouvelles économiques qui sont publiées tous les jours.

Questions orales

Par exemple, les ventes ont augmenté plutôt radicalement chez les fabricants canadiens d'automobiles. Pas plus tard qu'hier, General Motors a annoncé un troisième quart de travail; elle embauchera 650 travailleurs de plus. Chez Chrysler, la société qui fabrique ses automobiles à Brampton, en Ontario, les ventes ont augmenté de 16,1 p. 100, soit de 15,3 p. 100 pour ses camions et de 17 p. 100 pour ses automobiles. Ces fabricants canadiens d'automobiles se tirent extrêmement bien d'affaire.

L'utilisation de la capacité a beaucoup augmenté dans le secteur de la fabrication. Statistique Canada attribue cela à la forte hausse de nos exportations.

La députée est totalement dans l'erreur lorsqu'elle dit que l'Accord de libre-échange, entre autres choses, est la cause de tous les malheurs.

Ce qui se passe actuellement, c'est que l'économie se remet très lentement d'une récession extrêmement grave. Toutefois, on peut voir les signes d'une reprise. Le Canada sortira de cette récession beaucoup plus fort que tous les autres pays de l'OCDE, ce que l'OCDE elle-même vient de confirmer cette semaine. Il s'agira de sa plus forte croissance non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan de l'emploi.

[Français]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, cela m'étonne que le ministre puisse se vanter d'une hausse du chômage qui, depuis la dernière élection, est de l'ordre de 60 p. 100. On parle de 1 600 000 Canadiens qui n'ont pas d'emploi. À Montréal, 80 000 emplois ont été perdus, seulement depuis la dernière élection. À Toronto, 150 000 emplois de plus ont été perdus. Comment le ministre peut-il dire qu'il fait un bon job quand le gouvernement sait que les chiffres et les statistiques sur les travailleurs démontrent tout à fait le contraire?

[Traduction]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, ce que la députée a omis de dire, c'est que par rapport à 1984, l'année où nous avons été élus, il y a 1,3 million de travailleurs de plus. Un léger oubli, j'en suis sûr, de la part de ma collègue.

Je peux dire à ma collègue, qui ne semble pas ou ne veut pas le savoir, que durant la période dont elle parle, on a connu une récession dont nous sortons tout juste. Elle sait très bien, car son parti a eu le même problème,

que les périodes de récession entraînent une augmentation du chômage.

Ce que nous avons réussi à faire, c'est abaisser les taux d'intérêt et l'inflation et mettre le Canada dans une position où il pourra profiter de la croissance que nous allons avoir cette année et l'an prochain. Cette croissance se traduira par une augmentation des emplois.

[Français]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, j'étais ici à la Chambre lorsque le ministre des Finances a déclaré, il y a quatre ans, qu'il allait provoquer une récession au Canada. J'étais ici aussi lorsque les deux candidats à la chefferie du Parti conservateur ont appuyé entièrement les politiques de ce même ministre des Finances.

Il parle d'emplois, alors je lui demande donc comment il peut expliquer que dans un mois, on ait perdu 78 emplois à temps plein? Il est bien beau d'avoir des emplois à temps partiel au *fast food*, mais quand y aura-t-il une politique de création d'emplois à temps plein qui paieront de bons salaires aux Canadiens et aux Canadiennes?

• (1120)

[Traduction]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je pourrais donner la liste des sociétés qui, ces dernières semaines, ont parlé d'embaucher des travailleurs. Il y a d'abord General Motors, dont j'ai parlé, qui rappelle 650 personnes à Oshawa, et d'autres sociétés font des déclarations semblables.

Je pourrais mentionner également l'indice des offres d'emploi. . .

Mme Copps: Combien y a-t-il eu de licenciements ce mois-ci?

M. McDermid: Elle n'écoute pas la réponse. Elle ne fait que japper, comme d'habitude. Elle est à son meilleur lorsqu'elle dit n'importe quoi.

Mme le vice-président: La parole est au député de York-Nord.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, selon Statistique Canada, le taux de chômage se maintient à 11,4 p. 100. Il n'a pas changé depuis le mois dernier et il est supérieur à celui du mois précédent.

Le ministre des Finances doit convenir que le chômage au Canada est un problème sérieux. Il doit également convenir que ce facteur sape l'énergie de notre écono-

Questions orales

mie, ébranle la confiance des consommateurs et constitue un obstacle à la reprise.

Les Canadiens sont en quête de nouvelles possibilités d'emploi. Les Canadiens veulent trouver du travail. Pourquoi le gouvernement poursuit-il sa politique économique de percolation et se croise-t-il les bras quand des millions de Canadiens cherchent de nouvelles possibilités d'emploi? Les Canadiens sont impatients de rétablir leur économie.

L'hon. John McDerimid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député pour dire que le chômage a atteint un niveau inacceptable au Canada. Il en est de même dans les autres pays. Les ministres des Finances et du Commerce extérieur de l'OCDE en ont discuté cette semaine à leur réunion. Tous sont d'accord.

L'idée chère au Parti libéral pour relancer l'emploi consiste à englober de l'argent dans des programmes ponctuels de création d'emplois. Telle est la politique des libéraux. Pour eux, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux n'ont qu'à emprunter de l'argent et à l'englober dans des programmes ponctuels de façon à créer peut-être 10 000 ou 15 000 emplois à temps partiel. Ce n'est pas la solution aux problèmes que nous connaissons.

Ce que la population veut, ce sont des emplois à plein temps, des emplois intéressants. Ce qui importe, c'est de consolider les principes fondamentaux, ce que nous faisons. Nous sortons d'une grave récession. Les emplois vont suivre. On prévoit que le Canada va afficher un bilan enviable sur le chapitre de l'emploi et de la croissance économique au cours des deux prochaines années. Cela est très important.

Je ne conteste pas que le chômage est un problème très sérieux. Il y a cependant bien des façons de s'y attaquer.

Le député veut que le gouvernement et la population canadienne empruntent davantage pour mettre sur pied des programmes ponctuels de création d'emplois. C'est de cette façon que son parti entend stimuler l'économie. Or, ça n'a pas marché dans les années 80 et ça ne marcherait pas davantage aujourd'hui.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, ce que mon parti et moi voulons, c'est que le gouvernement joue son rôle, qu'il soit attentif aux besoins, qu'il donne du travail aux chômeurs. Nous voulons que le gouvernement donne la chance aux jeunes de terminer leurs études.

Le ministre parle d'édifier une économie solide soutenue par les emplois à plein temps. Or, notre économie a

subi la perte de 78 000 emplois à plein temps, qui ont été remplacés par 77 000 emplois à temps partiel.

Le ministre croit-il que l'avenir du Canada repose sur une reprise marquée par le chômage et sur une économie à temps partiel?

L'hon. John McDerimid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, non, ce n'est pas ce que je crois.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

J'ai assisté à des assemblées d'agriculteurs où le premier ministre a manifesté un appui sans équivoque à la gestion de l'offre et à la commercialisation à comptoir unique. J'ai entendu le ministre du Commerce extérieur annoncer, il y a une semaine ou deux, que cela restait la politique du gouvernement.

Hier, le ministre de l'Agriculture a annoncé l'établissement d'un système de commercialisation de l'orge à double comptoir, comme il l'a appelé, ce qui risque de nuire gravement au système à comptoir unique de la Commission canadienne du blé.

Le ministre peut-il nous donner la raison de ce changement de politique?

• (1125)

L'hon. John McDerimid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Le Parti progressiste conservateur n'est pas comme le Nouveau Parti démocratique. Il apporte des changements là où ils sont nécessaires et importants, afin d'adapter la situation à l'évolution du monde. Le NPD vit dans le passé, et il vivra toujours dans le passé à cause de son attitude.

Le ministre a annoncé hier que, à partir du 1^{er} août, les producteurs d'orge de l'Ouest pourront choisir entre commercialiser leur orge fourragère et de brasserie, au Canada et États-Unis, à leur compte ou par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé. La commission conserve sa compétence en matière de commercialisation de l'orge pour l'extérieur de l'Amérique du Nord. Cela laisse un choix aux agriculteurs.

Le député tente de convaincre les Canadiens que cela signe l'arrêt de mort de la Commission canadienne du blé. Je lui signale que les ventes d'orge ne représentent que 1,2 p. 100 du chiffre d'affaires total de la commission.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, le gouvernement ne semble pas se préoccuper le moins du monde du sort des malteurs qui représentent l'une des rares industries de transformation appartenant encore à des Canadiens.

Questions orales

Les malteurs ont fait remarquer au comité qui a tenu des audiences sur ce sujet que la proposition que vient d'adopter le gouvernement les rendrait moins concurrentiels sur les marchés japonais et chinois. En effet, cela ferait monter le prix des produits de maltage qu'ils offrent à ces marchés naissants où les consommateurs potentiels sont légion.

Cette décision prive les malteurs de l'avantage qu'ils avaient, car maintenant, leurs collègues américains vont avoir accès à la même orge de haute qualité, mais à des prix sensiblement plus bas, car c'est ce qui arrive lorsqu'un produit n'est pas commercialisé par un organisme unique.

Comment cela pourrait-il être mieux pour l'industrie canadienne alors que les malteurs perdent l'avantage qu'ils avaient sur leurs concurrents avant l'adoption de cette mesure?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, peut-être n'ai-je pas bien compris la question du député? S'il dit que cette décision va entraîner une augmentation des ventes d'orge aux États-Unis et que les agriculteurs vont donc cultiver et vendre davantage d'orge, alors moi je dirais que c'est une excellente décision.

Je dois rappeler au député que les agriculteurs auront le choix. Je tiens également à lui rappeler que la Commission canadienne du blé continuera à commercialiser l'orge, ailleurs que sur le marché nord-américain et sur ce dernier si les agriculteurs le désirent.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, un ministériel connaît sûrement les problèmes que pose tout choix. On ne nous a pas donné la possibilité de prendre les décisions à la place du gouvernement. On n'a pas donné cette possibilité aux libéraux. Les décisions sont centralisées, et c'est l'avantage que présente la Commission canadienne du blé pour les agriculteurs canadiens depuis 50 ans, puisqu'elle décide pour eux. Le ministre devrait comprendre ça.

De même, il avait été annoncé que la frontière entre le Canada et les États-Unis serait ouverte, ce qui signifie que l'orge des États-Unis, qui est subventionnée à plus de 47 p. 100, rivaliserait sur un pied d'égalité avec l'orge du Canada, qui est subventionnée à 24 p. 100. En vertu du chapitre 7 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, c'est irréversible, à moins que l'accord ne soit abrogé.

Pourquoi avoir fait ça? Pourquoi avoir placé les producteurs canadiens dans une position désavantageuse en les forçant à livrer concurrence aux importations américaines d'orge fortement subventionnée, quand rien ne nous y obligeait en vertu de l'Accord de libre-échange? C'est ce qui a été offert et proposé à la table des négociations, et cela fait partie de l'annonce. Cela n'a absolument aucun sens.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Le député est en train de nous dire que les producteurs canadiens ont peur de la concurrence. Or, c'est absolument faux. Ils ne redoutent pas du tout. Ils sont prêts à livrer concurrence et à le faire d'une manière juste, et c'est ce qu'ils feront.

Le Canada produit de l'orge d'excellente qualité. Il n'a pas besoin de la protection du NPD ou de tout autre gouvernement. Ce produit peut se vendre dans le monde entier, parce qu'il est réputé pour sa grande qualité.

• (1130)

Le député a tort. Bien sûr, des gens s'opposent à cette mesure alors que d'autres l'appuient. Après avoir bien soupesé tous les arguments, il a été décidé d'adopter un système qui permettrait aux producteurs de choisir comment ils veulent commercialiser leur orge en Amérique du Nord. C'est ce qui est envisagé.

J'aimerais rappeler au député que ce programme fera l'objet d'un examen six ans après sa mise en oeuvre, ce qui suffira amplement pour nous permettre de voir s'il fonctionne bien comme le prédisent les gens qui appuient ce programme. Nous l'examinerons donc six ans après sa mise en oeuvre.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je voudrais insister sur la question de l'orge car j'aime autant vous dire que les habitants des Prairies sont très mécontents de la décision du gouvernement de créer un marché continental de l'orge.

Le ministre qui vient de prendre la parole devrait savoir que ces derniers mois, des milliers d'agriculteurs et toutes les grandes organisations de producteurs au Canada n'ont pas arrêté de demander au ministre de ne pas faire une telle chose. Le ministre n'a pas tenu compte de leurs demandes. Au lieu de cela, il a laissé tomber les agriculteurs, ceux-là même dont il est censé protéger les intérêts.

Le président de la Fédération canadienne de l'agriculture qualifie la décision du gouvernement de trahison. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il a fait ça? Pourquoi n'a-t-il pas écouté les agriculteurs?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, les organisations

Questions orales

représentant les producteurs d'orge appuient cette décision.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je trouve drôle que, le lendemain d'une annonce aussi importante que celle-ci, le ministre de l'Agriculture ne soit pas là pour parler de ce problème.

Si le ministre responsable n'avait pas été aussi dogmatique, cette question aurait pu être réglée à l'amiable et de façon démocratique. Les agriculteurs voulaient, si les choses se coraient, qu'il y ait un plébiscite sur la question. C'était une demande raisonnable. Après tout, l'orge et la Commission canadienne du blé ne sont pas la propriété du ministre. . .

Mme le vice-président: Le député a-t-il une question?

M. Harvard: J'en ai une. Est-ce que j'ai le temps de la poser?

Mme le vice-président: Que le député pose sa question maintenant.

M. Harvard: Ma question est très simple. Elles s'adresse au ministre responsable de ce dossier aujourd'hui. Pourquoi n'a-t-on pas tenu un plébiscite sur cette question, ainsi que le voulaient les agriculteurs? C'est aussi simple que ça. Pourquoi pas un plébiscite? Qu'on laisse aux agriculteurs le soin de décider!

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, que ce soit bien clair. Les agriculteurs canadiens qui s'opposent à cette décision peuvent continuer de passer par la Commission canadienne du blé pour commercialiser leur orge. C'est à eux de décider ce qu'ils veulent faire. Ils ont le choix. Ils peuvent commercialiser leur orge sur le marché nord-américain seuls ou en passant par la Commission canadienne du blé.

Les agriculteurs qui veulent passer par la Commission canadienne du blé peuvent le faire. Rien ne les en empêche.

* * *

LE PORT DE CHURCHILL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse à celui ou celle qui répond au nom du ministre des Transports aujourd'hui.

Hier, un groupe d'investisseurs privés, de dirigeants autochtones et d'habitants du nord du Manitoba a annoncé la création d'un consortium tendant à établir le premier bureau spatial polaire commercial du monde.

Or, le maintien des installations ferroviaires et portuaires de Churchill est essentiel au développement de ce

projet important de haute technologie dans l'ouest du pays. Pourtant, depuis plus d'un an, le ministre des Transports tergiverse et ne prend aucun engagement ferme à long terme au sujet du maintien de ces installations.

Le porte-parole du gouvernement pourrait-il prendre aujourd'hui l'engagement de maintenir en service les installations portuaires et ferroviaires de Churchill?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, en fait, depuis un an, le ministère des Transports ne tergiverse pas au sujet de Churchill. Nous collaborons avec les intéressés et nous les consultons. Le port ouvrira cette année et demeurera ouvert toute l'année.

Je suis heureuse d'entendre qu'on a formé un consortium afin d'attirer davantage d'entreprises à Churchill, où on en a bien besoin.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je ne pense pas que la ministre ait bien compris la question. Il ne s'agit pas de savoir si le port restera ouvert cette année. Je veux obtenir la garantie que le port aura un avenir à long terme, au cours des prochaines décennies et non de la prochaine année. Le ministre n'a fait aucune annonce et aucune déclaration au sujet du maintien des installations portuaires et ferroviaires de Churchill.

Pourquoi le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest a-t-il rejeté ce projet et refusé de lui apporter le moindre appui? Pour quelles raisons l'Agence spatiale et le ministre des Transports font-ils de même? Pourquoi le gouvernement s'oppose-t-il à un projet important de haute technologie dans l'ouest du pays?

• (1135)

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, le gouvernement ne bloque aucun projet de haute technologie dans l'Ouest ni dans n'importe quelle autre région du pays.

Le consortium ne s'est pas adressé au ministère des Transports afin d'obtenir de l'aide financière pour mener à bien son projet. Il s'agit là d'un groupe de citoyens qui ont décidé d'unir leurs efforts pour créer une nouvelle entreprise.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Leur demande a été rejetée par votre gouvernement. Vous le sauriez, si vous aviez lu vos notes. On leur a opposé un refus.

Mme Martin: Je n'ai pas besoin du député pour savoir comment faire mon travail ou lire mes notes. Je réponds au nom du ministère des Transports au député et je vous dis que le port de Churchill est ouvert cette année, qu'il le demeurera toute l'année et que nous collaborons avec les autorités portuaires et ferroviaires, ainsi que les dépu-

Questions orales

tés intéressés pour nous assurer de faire tout ce qui peut être fait pour ce port.

* * *

L'EMPLOI

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Les données publiées aujourd'hui sur la main-d'oeuvre apportent malheureusement d'autres mauvaises nouvelles aux chômeurs canadiens. Pas d'emplois, pas d'espoir. Le taux de chômage demeure à 11,5 p. 100, les emplois à plein temps continuent de disparaître au profit des emplois à temps partiel. Le secteur manufacturier offre de moins en moins de travail, le chômage chez les jeunes grimpe et le nombre d'étudiants ayant accès à des emplois d'été diminue.

Une génération complète de Canadiens perd espoir. Au Canada, le taux de chômage est demeuré supérieur à 10 p. 100 depuis février 1991 tandis que, durant la même période, il est descendu à 6,9 p. 100 aux États-Unis.

Quel espoir le ministre peut-il offrir aux Canadiens sans emploi pendant que son gouvernement continue d'accepter un taux de chômage tragiquement élevé au Canada? Quand le gouvernement va-t-il enfin comprendre que le Canada ne fonctionne bien que lorsque les Canadiens travaillent?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Madame la Présidente, nous ne nous résignons jamais à voir des Canadiens en chômage et nous consacrons beaucoup d'efforts à la création d'emplois. Permettez-moi d'attirer l'attention de la députée sur un certain nombre d'indicateurs.

L'enquête sur les agences de placement temporaire montre que 21 p. 100 des agences interrogées projetaient d'engager du personnel en juillet et août.

À l'heure actuelle, 116 000 Canadiens de plus que l'année dernière sont au travail. L'indice de l'offre d'emploi a connu cette année sa hausse la plus importante en six ans. Les demandes de prestations d'assurance-chômage ont diminué de 18 p. 100 au cours du dernier trimestre, comparativement à l'année dernière. Certains indicateurs sont très prometteurs quant au retour des gens au travail.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, on constate dans les données, que parmi les jeunes qui ne sont ni étudiants ni travailleurs, 72 p. 100 sont des femmes et un peu plus de la moitié d'entre elles sont des mères. Les femmes de ce groupe

sont quatre fois plus nombreuses que les hommes et 60 p. 100 d'entre elles disent que les responsabilités rattachées au soin des enfants les empêchent de chercher du travail rémunéré.

Il faut aussi remarquer que les femmes sont plus que deux fois plus nombreuses que les hommes à occuper des postes à temps partiel et que c'est le seul genre d'emplois que le Canada crée à l'heure actuelle.

Comment le gouvernement peut-il continuer de refuser d'instaurer un programme national de garderies alors que ces chiffres démontrent clairement que l'absence de garderies empêche les femmes de se joindre à la main-d'oeuvre rémunérée? Comment la ministre peut-elle continuer à sanctionner la marginalisation économique des femmes au Canada?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Madame la Présidente, j'aimerais attirer l'attention de la députée sur le fait que la main-d'oeuvre compte maintenant 944 000 femmes de plus qu'en 1984 et que, de 1984 à 1992, le nombre de femmes occupant des postes de gestion et d'administration a augmenté de 85 p. 100. Ces postes représentent 31 p. 100 de tous les emplois créés pour les femmes de 1984 à 1992.

Je crois qu'il s'agit d'une excellente nouvelle en ce qui concerne les postes de cadres de gestion et d'administration occupés par des femmes.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Nous traversons une terrible récession. Le taux de chômage atteint 11,4 p. 100, deux millions de Canadiens sont des assistés sociaux et des centaines de milliers de personnes, dont des enfants, font chaque jour la queue devant les banques d'alimentation. Le gouvernement prétend qu'il n'a pas d'argent pour remédier à ces problèmes. Dans ce cas, comment le Cabinet et le Conseil du Trésor ont-ils pu, en dépit des graves difficultés socio-économiques actuelles, approuver le déblocage de 55 millions de dollars pour l'achat de la société Purolator?

• (1140)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je lisais dans le journal hier que mon collègue était en faveur de l'achat si la seule autre solution était la vente de la société à des entreprises américaines. Je trouve regrettable que le député ait cédé à l'esprit parti-

Questions orales

san ou aux pressions de ses collègues et qu'il soit revenu sur sa première opinion, qui était raisonnable.

La transaction ne se fera pas avec l'argent des contribuables puisqu'elle sera entièrement financée de l'intérieur. Pour l'information de mon collègue, je peux lui dire que les fonds proviennent en partie d'une décision de la Société canadienne des postes de confier tout le traitement de ses données internes à une autre entreprise canadienne, Systemhouse, au coût de 100 millions de dollars par année. Cette transaction a rapporté de l'argent et a permis d'éviter les problèmes de liquidités.

Le député sera sans doute intéressé et se réjouira d'apprendre que la Société canadienne des postes a accru sensiblement sa productivité, et qu'en dépit de la récession, elle affiche des profits cette année, de sorte que les tarifs postaux n'augmenteront pas en janvier prochain. Si mon collègue examine la situation, je crois qu'il félicitera la Société canadienne des postes pour son rendement exceptionnel.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Madame la Présidente, le député est complètement dans l'erreur en ce qui concerne mes observations. J'ai dit que c'était mal, que c'était peut-être moins pire que de laisser une société américaine faire cette acquisition, mais que les arguments présentés ne tiennent pas.

Ces dernières années, le gouvernement a vendu Air Canada, Petro-Canada et Télésat; cependant, étant donné la situation financière tellement désastreuse du Canada, comment peut-il annoncer l'acquisition de Purolator au prix de 55 millions de dollars? Pourquoi le ministre croit-il que nous devons posséder un autre service de livraison de colis postaux?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député est tout un vendeur pour le Canada! Au sein de l'OCDE, les ministres des finances se réunissent et conviennent qu'au cours des deux prochaines années, le Canada devancera 21 des 22 principaux pays industrialisés au chapitre de la croissance, de la création d'emplois et de la prospérité.

Or, le député insiste pour dire que le Canada n'est pas le pays formidable qu'ils croient et qu'au contraire, c'est un pays très pauvre. Pourquoi le député ne peut-il pas accepter une bonne nouvelle? Dans le cas présent, il s'agit d'une décision qui est excellente pour les affaires et logique pour la Société canadienne des postes.

Quand les libéraux étaient responsables de la Société canadienne des postes, ils lui versaient des subventions annuelles de l'ordre de 300 à 400 millions de dollars venant du Trésor public. Est-ce que le député veut retourner à ce bon vieux temps, pour que les contribuables vident leurs poches afin de subventionner la Société canadienne des postes, ou est-ce qu'il préfère accepter

qu'on dise que c'est une société remarquable qui accomplit un travail formidable et que la décision est excellente pour les affaires? Allons, reconnaissez-le.

* * *

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

Nous savons que le ministre de l'Environnement compte, au sein de l'équipe qui l'aide à mener sa campagne à la direction, des personnes, notamment M. David Small et M. Tim Ralfe, qui ont auparavant obtenu des contrats du ministère de l'Environnement sans que l'on ait eu recours au processus d'appel d'offres.

L'édition d'aujourd'hui du *Globe and Mail* cite la déclaration suivante du ministre de l'Environnement, et j'invite le leader du gouvernement à écouter attentivement: «Les gens qui nous aident à mener notre campagne ne sont pas payés par le gouvernement comme c'est le cas, si je comprends bien, de ceux qui travaillent pour d'autres candidats.»

Comme le ministre de l'Environnement a clairement prétendu aujourd'hui dans le *Globe and Mail* que la campagne d'autres candidats à la direction était financée à même les deniers publics, quelles mesures prend le leader du gouvernement au nom des contribuables afin de mettre un terme à cette pratique?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je tiens d'abord à préciser que le ministre de l'Environnement a dit qu'aucun membre à temps plein de son équipe n'était payé par le gouvernement et que cela valait aussi pour tous les autres candidats. Qu'y a-t-il de mal à cela?

Je signale qu'hier, le député s'est levé à la Chambre pour citer un document non signé et non sollicité—qui aurait pu lui avoir été remis par le député de Glengarry—Prescott—Russell. Qui sait d'où vient le document en question? Le député a déclaré que les contrats de M. Ralfe ont dépassé 50 000 \$ au cours du dernier exercice, et que les services de ce dernier ont été de nouveau retenus en avril, bien que celui-ci semble travailler à plein temps à la campagne de M. Charest. Cette déclaration est tout à fait fautive, voire diffamatoire.

Si le député a le moindre respect pour notre institution et pour la vie privée des gens, il s'excusera, parce que le contrat en question n'a pas été renouvelé. Ce contrat a pris fin le 31 mars et n'avait pas une valeur supérieure à 50 000 \$. M. Ralfe a commencé à travailler pour la campagne de M. Charest après l'expiration de son contrat et il ne reçoit rien du gouvernement du Canada. La

Questions orales

déclaration du député est diffamatoire et celui-ci devrait avoir la décence de s'excuser.

• (1145)

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, pour rétablir les faits, les propos du ministre qui viennent d'être cités ne sont pas tirés du hansard ni de mes observations à la Chambre. En effet, ces propos sont tirés du document que j'ai mis à la disposition de la presse hier. Ils ne sont pas tirés d'observations que j'aurais faites à la Chambre ou ailleurs.

Permettez-moi de les citer de nouveau. Ce que j'ai dit au sujet de MM. Ralfe et Small, c'est qu'ils ont tous deux reçu des contrats, qu'ils ont tous deux obtenu des postes de direction dans l'organisation de la campagne. Je le soutiens toujours.

Voici la citation en cause. Dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, on lit que le ministre de l'Environnement—écoutez bien, monsieur le Ministre—a dit: «Les gens qui nous aident à mener notre campagne ne sont pas payés par le gouvernement, comme c'est le cas, si je comprends bien, de ceux qui travaillent pour d'autres candidats.»

On lit plus loin: «Le ministre a refusé de donner le nom des candidats qu'il soupçonnait de faire payer leur campagne par les contribuables.»

Étant donné que le ministre de l'Environnement a soutenu que d'autres candidats faisaient payer leur campagne par les contribuables, quelles mesures le ministre entend-il prendre pour faire la lumière sur cette affaire? Va-t-il consulter le ministre de l'Environnement et mettre fin à cet abus?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): En colportant ainsi ces calomnies, le député abuse du principe de l'immunité parlementaire. Il dit qu'il cite un document et que, par conséquent, il jouit de l'immunité. Autrement dit, si quelqu'un lui remet un écrit diffamatoire, il estime tout à fait raisonnable et responsable d'en divulguer le contenu et d'entacher ainsi des réputations.

Je voudrais lui rappeler la citation de Shakespeare qui suit: «Qui me vole ma bourse vole une camelote; mais qui me filoute de mon bon renom, me dérobe ma vie.» Le

député devrait y penser à deux fois et être un peu plus responsable avant de s'en prendre à quelqu'un de la sorte.

Je le répète. Ce qu'il vient de dire. . .

Mme Copps: Répondez à la question!

M. Harvard: Il cite votre propre ministre.

M. Andre: Si les députés arrêtaient de parler et de m'interrompre, je pourrais continuer.

Mme le vice-président: Le ministre peut terminer sa réponse.

M. Andre: Le député semble incapable de la boucler, madame la Présidente. Le député a cité les propos selon lesquels les «gens qui nous aident dans notre campagne ne sont pas payés par le gouvernement, comme c'est le cas, si je comprends bien, de ceux qui travaillent pour d'autres candidats». Il est absolument contraire aux règles établies par le premier ministre au début de la course à la direction que des gens travaillant à temps plein à l'organisation des campagnes soient payés par le gouvernement. C'est très clair.

Le député n'a pas de preuve. Hier, ses collègues et lui ont porté des accusations contre David Small. Ces accusations ne sont pas fondées. Que le député ait la décence de les retirer à moins d'avoir des preuves.

* * *

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre des Forêts au sujet d'une décision que le gouvernement a prise dans son dernier budget, soit de ne pas renouveler les accords fédéraux-provinciaux sur les forêts lorsqu'ils expireront.

Le ministre n'est pas sans savoir que, d'après des déclarations faites à la Chambre, notamment, le gouvernement, au moins à une certaine époque, considérait ces accords comme un excellent exemple de collaboration efficace entre les pouvoirs fédéraux et provinciaux, qui ont uni leurs efforts à ceux de l'industrie privée et des gestionnaires de forêts privées pour assurer un approvisionnement en bois plus économique et prévoir un très important financement pour la sylviculture, les recherches et la gestion des boisés.

Voici ma question: le ministre et le gouvernement réexaminent-ils la décision du ministre des Finances sur le non-renouvellement de ces accords?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, le député a raison. Ces accords ont donné tous les résultats qu'il a énumérés.

La réalité, c'est que nos besoins changent, que les besoins de la société évoluent, qu'il faut conclure de nouvelles ententes pour satisfaire les besoins de la population du Canada et honorer nos obligations internationales.

• (1150)

Les ministres des Forêts et le Conseil des ministres des Forêts ne sont pas étonnés de cette décision, car nous travaillons depuis quelques années à définir pour le gouvernement fédéral un rôle plus légitime dans le domaine de la forêt, un rôle dans lequel nous puissions nous engager à beaucoup plus long terme.

Le programme des forêts modèles, par exemple, donne une idée de la nature du rôle futur des instances fédérales, rôle qui sera davantage axé sur les activités liées à la recherche et aux sciences. C'est d'ailleurs de ce côté que le public souhaite nous voir agir.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, j'adresse ma question supplémentaire au même ministre.

Le ministre et d'autres ministériels doivent savoir que l'ancien président du Conseil du Trésor aurait, à ce qu'on rapporte dans les nouvelles, soumis la composition du gouvernement du Canada à un examen interne approfondi. Certains des candidats à la direction du Parti conservateur parlent même de réduire la taille du Cabinet fédéral.

Le ministre saurait-il nous dire si le poste de ministre des Forêts sera maintenu et s'il est d'accord pour continuer de l'occuper un petit bout de temps encore? Y aura-t-il quelqu'un au Cabinet pour protéger l'une de nos plus importantes ressources dans l'avenir?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, je ne peux évidemment pas prédire ce que le prochain premier ministre fera en réponse aux instances de la population qui réclame la rationalisation et la modernisation de l'administration fédérale, au même titre que le secteur privé et d'autres institutions, afin de s'adapter aux exigences du monde moderne.

Questions orales

Le député devrait regarder tout ce que notre gouvernement a accompli au cours des huit dernières années pour les forêts. Qu'il suffise de mentionner la nouvelle stratégie nationale relative aux forêts, l'accord sur les forêts, le programme des forêts modèles, toutes ces belles structures qui rendent notre ministère indispensable afin de permettre au gouvernement de s'acquitter de ses obligations. Cela devrait lui donner une bonne idée de ce que l'avenir pourrait nous réserver.

* * *

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Transports.

C'est la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, et il convient de noter que l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les Canadiens handicapés est le manque de moyens de transport accessibles, que ce soit pour le travail ou pour les loisirs. C'est une grande préoccupation du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées.

Je voudrais demander à la ministre si elle ou le gouvernement a réussi à aider les transporteurs, qui connaissent des difficultés, à rendre les moyens de transport plus accessibles aux Canadiens handicapés.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, je voudrais remercier le député, ainsi que les députés de tous les partis qui ont siégé au comité, pour le travail remarquable qu'ils ont accompli dans le but de faciliter la vie aux personnes handicapées au Canada.

Certes, des progrès énormes ont été réalisés dans le secteur des transports depuis un an dans le cadre de la stratégie nationale annoncée par le premier ministre en 1991.

À l'aéroport d'Ottawa hier, j'ai pu annoncer le versement d'une contribution de 120 000 \$ à Air Canada pour doter de passerelles d'embarquement les installations d'Ottawa, de Moncton, de Vancouver, de Calgary ainsi que celles des transporteurs régionaux, afin de permettre aux personnes handicapées un accès plus sûr et plus confortable aux petits avions.

Parallèlement, on a accordé 98 000 \$ aux compagnies de location d'automobiles Thrifty et Hertz à Ottawa pour mettre à la disposition de leurs clients des véhicules

Questions orales

munis de commandes manuelles et pouvant transporter des fauteuils roulants.

On prend de telles mesures partout au pays, et je suis heureuse de la collaboration que nous ont prêtée les compagnies aériennes, malgré les difficultés qu'elles éprouvent pour améliorer les services de transport.

J'aimerais cependant vous faire part d'une déception, si vous me donnez un moment pour le faire. Les médias nationaux n'ont pas fait état du tout des réalisations dans ce domaine, de sorte que les personnes handicapées qui ne peuvent pas sortir de chez elles ne connaissent pas les services qui sont mis à leur disposition et ne savent pas qu'elles peuvent se déplacer, sinon dans le monde, au moins au Canada.

* * *

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse aussi au leader du gouvernement à la Chambre et porte sur l'affaire soulevée par le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

Il y a quelques instants, le ministre a refusé de répondre à la question qui lui a été posée au sujet de la déclaration que le ministre de l'Environnement a faite hier. Ce dernier a dit: «Les gens qui nous aident à mener notre campagne ne sont pas payés par le gouvernement comme c'est le cas, si je comprends bien, de ceux qui travaillent pour d'autres candidats.»

L'article disait ensuite ceci: «M. Charest n'a pas précisé à qui, parmi ses adversaires, il faisait allusion.» Autrement dit, il n'a pas dit lequel de ses adversaires fraudait les contribuables.

• (1155)

Le ministre doit répondre aux questions suivantes. Premièrement, a-t-il été mis au courant des accusations portées par le ministre de l'Environnement? Deuxièmement, que fait-il pour protéger les contribuables, ce qu'il a la responsabilité de faire aujourd'hui à titre de premier ministre suppléant?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si le député avait écouté, il aurait entendu ma réponse à cette question. Il sait fort bien que les règles du Parti progressiste-conservateur, établies par M. Mulroney, sont très claires à cet égard: quiconque est payé par

le gouvernement pour faire quelque travail que ce soit ne peut participer activement à la campagne d'un candidat. Il sait que cela fait partie des règles.

Je demanderais donc au député, qui, comme son collègue de Terre-Neuve, a sali la réputation de M. David Small et de M. Tim Ralfe à la Chambre, de bien vouloir s'excuser pour toutes ces paroles diffamatoires.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je vais vous laisser décider si le ministre peut accuser un autre député de diffamation sans preuves à l'appui. Vous pourrez le faire au moment opportun.

Pour l'instant, le ministre doit nous donner une réponse non pas au sujet des accusations que j'ai portées, mais bien au sujet des accusations portées par le ministre de l'Environnement, accusations sur lesquelles ce dernier a refusé de donner des détails lorsqu'André Picard, du bureau du Québec du *Globe and Mail*, l'a interrogé à ce sujet.

Le ministre va-t-il enfin répondre à la question qui a été posée ici aujourd'hui? Va-t-il nous dire ce qu'il compte faire pour savoir à qui le ministre de l'Environnement faisait allusion lorsqu'il a parlé de gens payés par le gouvernement qui travaillent à la campagne d'autres candidats conservateurs? Va-t-il répondre à la question?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, pour commencer, je suggérerais au député de relire ce qui a été dit. Ce n'est pas le ministre de l'Environnement qui a fait cette déclaration, mais bien André Picard.

Ce qu'écrivent les journalistes est souvent bien éloigné de la réalité, particulièrement en ce qui concerne cette campagne à la direction.

Je demanderais encore une fois au député, si son collègue et lui sont convaincus que les accusations qu'ils ont portées contre MM. Small et Ralfe sont fondées, de respecter la tradition selon laquelle un député doit démissionner si les accusations qu'il a lancées se révèlent non fondées.

* * *

L'AIDE ÉTRANGÈRE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures.

Privilège

Nous savons tous que la protection de l'environnement planétaire passe par la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Il y a un an, au Sommet de la Terre de Rio, le gouvernement du Canada s'est engagé à consacrer davantage de fonds à l'aide au tiers monde.

Comment le Canada peut-il respecter cet engagement s'il réduit son aide à l'étranger?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, je dois vous dire que l'ACDI continue et est déterminée à poursuivre et à soutenir très activement le programme qui a été accepté au dernier Sommet de Rio. La politique environnementale pour le développement durable qui a été publiée en 1992 est respectée à l'intérieur des programmes de l'ACDI.

Je dois également confirmer, ici en cette Chambre, que le développement durable respectant justement cette pensée intégrée du développement durable est une priorité et une exigence au sein de tous les programmes qui sont appliqués dans notre programme d'aide au développement international.

[Traduction]

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, la ministre a de la difficulté à répondre à ma question.

Dans un article publié dans la section «Opinions des lecteurs» du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, la ministre elle-même vante ses programmes d'aide étrangère, mais elle ne mentionne pas les pays pauvres.

Ma question est la suivante: le gouvernement a-t-il encore comme but d'aider les pays les plus pauvres comme il l'avait promis dans le document *Partageons notre avenir* produit par le ministère des Relations extérieures? Comment la ministre justifie-t-elle l'interruption de l'aide à l'Éthiopie, à Madagascar, au Burundi, à l'Ouganda, au Kenya et à la Tanzanie?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, nous l'avons répété à plusieurs reprises depuis le mois de décembre. Nous avons eu des décisions difficiles à prendre à la suite de la décision de réduire les sommes à l'aide au développement international. Nous avons respecté nos priorités gouvernementales, y compris, bien sûr, l'aide aux plus démunis de cette nation.

• (1200)

Nous continuons, par le biais de nos programmes, à soutenir les moins bien nantis, qui ont besoin de l'aide du gouvernement canadien; et nous avons mis en place des programmes tout à fait spéciaux qui permettront à ces populations démunies de présenter une demande, que ce soit au niveau des programmes environnementaux ou des liens à établir avec le secteur économique et commercial.

Bref, madame la Présidente, le gouvernement respecte ses engagements, protège le développement durable et vient en aide aux plus démunis au niveau international.

[Traduction]

Mme le vice-président: Un député m'a donné avis de son intention de soulever la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, je veux parler aujourd'hui de certaines mesures qui, à mon sens, m'empêchent de bien m'acquitter de mes fonctions de député.

Une ou deux minutes avant la période des questions, j'ai reçu dans le hall un avis de l'étude d'avocats Radnoff, Pearl, Slover, Swedko, Dwoskin me faisant part de son intention d'intenter des procédures contre moi si je ne retirais pas certaines paroles. Cet avis m'a été remis il y a quelques minutes dans le hall de la Chambre des communes. J'estime qu'il s'agit là d'un geste délibéré visant à m'empêcher de faire mon travail. J'expliquerai pourquoi.

En ce moment même, le leader parlementaire du gouvernement est en train de lire l'avis juridique qui m'a été signifié. De toute évidence, le leader parlementaire du gouvernement avait entre les mains, avant même que j'en prenne connaissance, une copie de l'avis et de la lettre qui m'ont été remis par l'étude d'avocats. Pendant la période des questions, le leader parlementaire du gouvernement a cité un extrait de la lettre qui m'a été remise. Il la relit pendant que je parle.

Vous l'avez citée tout à l'heure, Harvie. Quelqu'un, assis derrière vous, vous a vu la citer. Je vous ai vu pendant que vous la citez.

Je suis prêt à remettre copie de la lettre à la présidente. Madame la Présidente, je voudrais que vous vérifiez au hansard que le leader parlementaire, M. Harvie Andre, a bel et bien cité cette lettre.

Il est évident que le directeur des communications de la campagne Charest, M. Ralfe, l'étude d'avocats que j'ai nommée tout à l'heure et le leader parlementaire du

Privilège

gouvernement se sont concertés pour tenter d'intimider et d'empêcher un député de s'acquitter de ses fonctions.

Madame la Présidente, je vous demande d'enquêter sur cette tentative concertée de museler un député en brandissant la menace d'une action en diffamation. Si vous constatez que la question de privilège paraît fondée à première vue, je suis prêt à présenter la motion appropriée.

Je demande au leader parlementaire du gouvernement de déposer la lettre qu'il a citée pendant la période des questions. Il sera alors évident qu'il s'agit du même document que celui que j'ai reçu une ou deux minutes avant la période des questions. Manifestement, le leader parlementaire a eu ce document entre les mains. Le leader parlementaire a décidé de s'en servir dans le cadre d'une action concertée visant à faire taire et à intimider un député qui faisait son travail. Je suis convaincu qu'il regrette déjà son geste stupide.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, la vérité sort enfin.

Effectivement, on m'a signalé que cette lettre avait été remise au député. J'en ai reçu une copie et le député a avoué qu'il avait obtenu la lettre avant la période des questions. J'ai reçu ma copie après que la lettre lui a été envoyée.

M. Tobin: Vous l'avez.

M. Andre: On m'a donné une copie de la lettre que le député a reconnu avoir reçue avant la période des questions. Je l'ai reçue après le député.

Le passage que j'ai lu, et le député pourra vérifier dans les «bleus», est tiré du document que le député a diffusé. Le point que je veux faire valoir, c'est que la citation est identique au passage de la lettre que j'ai lue. Elle est tirée du document. Voici ce qu'elle dit:

Les contrats de M. Ralfe ont dépassé 50 000 \$ au cours du dernier exercice. Les services de ce dernier ont été de nouveau retenus en avril. Bien que celui-ci semble travailler à temps plein à la campagne de M. Charest, son contrat avec le ministère est encore en vigueur.

Cette déclaration est fausse.

Le député a diffusé ces faux renseignements dans le hall, à l'extérieur de la Chambre, où il a tenu un point de presse et cherché à salir la réputation d'un député. Je ne sais pas pourquoi il pense assainir le régime politique et relever sa réputation en faisant de fausses affirmations.

Je laisse à la victime de ce sale coup le soin de traiter ces accusations comme bon lui semble.

• (1205)

Je soutiens que les députés qui se servent de leur immunité parlementaire pour diffamer des gens qui n'ont pas l'occasion de se défendre ne font rien pour maintenir le respect auquel a droit notre institution. Je laisse au député le soin de s'occuper de cette affaire.

De toute façon, aucune des observations qu'il a faites avait quelque chose à voir avec les règles de privilège de la Chambre et je n'arrive pas à comprendre comment il peut soulever une question de privilège et prétendre que les événements qu'il décrit l'ont empêché de remplir son devoir à la Chambre.

Il détient la lettre; qu'il la dépose s'il le veut. Ça m'est égal. Le fait est que la lettre reprend les accusations que le député a portées lorsqu'il a tenu son point de presse et diffusé des documents et que ces accusations sont fausses et diffamatoires.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, je pense que le harsard électronique montrera que, pendant la période des questions, le ministre a cité directement un passage d'une lettre de deux pages. D'après l'usage à la Chambre, lorsqu'un ministre ou un député citent un passage d'un document, ils sont tenus de déposer ce document.

Je demanderais donc au ministre de déposer le document qu'il a utilisé dans sa réponse; il s'agit d'une lettre de deux pages.

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, à propos de cette lettre, je voudrais également vous signaler le fait que ma collègue d'en face a dit que le Parti libéral avait des gens à la tribune qui lisent le courrier et les documents que les ministres ont devant eux. S'il y eut jamais une question de privilège à soulever, c'est bien celle-là.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, avant de vous prononcer sur la question, il y a deux éléments dont vous voudrez peut-être tenir compte.

Vous voudrez sans doute d'abord vous demander s'il s'agit là d'une tentative d'intimidation à l'endroit d'un député dans l'exercice de ses fonctions.

Deuxièmement, on a signifié au député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, ici, dans l'enceinte du Parlement, cet avis ou cette lettre d'un cabinet d'avocats. Comme vous le savez, madame la Présidente, on ne peut signifier à un député ici un avis juridique de cette nature s'il s'agit d'un document judiciaire. Dans une affaire civile, cela ne peut pas se faire ici sur la Colline du Parlement. Étant donné que cela ne peut pas se faire, cette lettre a pour objet de produire le même effet, c'est-à-dire faire comme s'il s'agissait de la notification

d'un acte judiciaire. C'est pourquoi je prétends, et j'invite la présidence à examiner cet aspect, que le cabinet d'avocats en question n'aurait jamais dû faire signifier cet avis au député ici, sur la Colline du Parlement.

M. Crosby: La lettre a été remise au député; on ne lui a pas signifié un avis.

M. Boudria: Je regrette d'interrompre le député de Halifax-Ouest qui a sans doute quelque chose d'extrêmement important à nous dire, mais si le gouvernement maintient qu'il ne s'est rien produit d'incorrect en l'occurrence, il sera sûrement d'accord pour que le comité parlementaire fasse enquête sur la situation pour faire immédiatement rapport à la Chambre. Sinon, je devrai conclure que l'argument du ministre est bien difficile à défendre.

M. Andre: Madame la Présidente, je me réjouis qu'un comité parlementaire ait l'occasion d'examiner les accusations fausses et diffamatoires du député pour voir si cela est un comportement bien parlementaire.

M. Tobin: Madame la Présidente, il n'a pas déposé la lettre. Qu'il la dépose. Madame la Présidente, vous devriez l'obtenir. Un extrait en a été cité à la Chambre. Le ministre quitte maintenant la Chambre sans avoir déposé la lettre. Madame la Présidente, vous ne devriez pas laisser le leader du gouvernement à la Chambre quitter le Parlement, la Chambre des communes, alors qu'il a encore la lettre avec lui, ce qui confirme qu'il s'agit bien d'un effort concerté de gens de l'extérieur et de la Chambre pour bâillonner un député.

Mme le vice-président: J'ai écouté très attentivement ce qui s'est dit durant la période des questions et après que le député a soulevé la question de privilège. J'ai écouté toutes les parties. Je vais évidemment étudier la question.

• (1210)

Deux mises au point s'imposent toutefois actuellement. Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte m'a demandé à maintes reprises d'obliger le ministre à déposer la lettre. Tout ce que le ministre est tenu de déposer, c'est un document d'État, ce qui n'est pas le cas, en l'occurrence. Je ne peux pas obliger le député à déposer un document qui n'est pas un document d'État.

Affaires courantes

Le document en question ne vient pas du gouvernement du Canada.

M. Boudria: Ce n'est pas prévu dans le Règlement. Je suis désolé.

Mme le vice-président: Nous pourrions discuter de cela plus tard. Pour l'instant, c'est là ma décision.

M. Tobin: Pendant que nous parlons, il est en train de brûler la lettre.

Mme le vice-président: Nous examinerons le hansard.

La question des documents juridiques qui sont remis ou signifiés ici sans l'autorisation expresse de la présidence me préoccupe aussi.

J'examinerai toute la situation et j'en ferai rapport à la Chambre le plus tôt possible.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

DÉPÔT DE PROPOSITIONS

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des propositions visant à modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, la Loi nationale de 1987 sur les transports, la Loi sur la Commission canadienne du blé et la Loi sur la protection du revenu agricole.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 62 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

PROJET DE LOI C-106

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le rapport, sans propo-

Affaires courantes

sition d'amendement, du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-106, Loi modifiant certaines lois concernant les hydrocarbures en ce qui touche les critères de participation canadienne et confirmant la validité d'un règlement.

* * *

PROJET DE LOI C-121

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-121, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et une autre loi en conséquence.

Tandis que j'ai la parole, je demanderais que la Chambre consente à ce que nous nous dispensions de donner avis de l'étape du rapport du projet de loi C-121, pour qu'il puisse être mis en délibération le lundi 7 juin.

Je pense que tous les députés de la Chambre donneraient leur consentement.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: C'est d'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LE CODE CRIMINEL

M. John Reimer (Kitchener): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 111 habitants du comté de Waterloo.

Les signataires signalent le fait que la représentation d'actes sexuels explicites mettant des enfants en cause et d'actes de violence faite aux femmes dépasse les bornes de la décence, témoigne d'une vision anormale des valeurs de notre société et est nuisible à l'unité familiale.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral d'inclure dans le Code criminel de sévères sanctions pour empêcher la publication et la distribution de films, de vidéos et d'émissions de télévision montrant des actes sexuels explicites comportant la participation d'enfants,

ainsi que des actes de violence faite aux femmes dans un contexte sexuel.

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Madame la Présidente, il y a quelque temps, j'ai rencontré un groupe de personnes qui sont très préoccupées par la vente de cartes de tueurs au Canada. J'aimerais présenter huit pétitions portant des milliers et des milliers de signatures.

• (1215)

Ces personnes tiennent à faire savoir qu'ils sont contre la vente au Canada de ce qu'on appelle des cartes de tueurs. Elles exhortent le gouvernement à empêcher ces cartes d'entrer au Canada.

«Nous, les pétitionnaires»—et je me compte parmi eux—«exécrons les crimes de violence contre la personne et croyons que les cartes de tueurs à échanger n'offrent aux enfants et aux adultes aucun exemple à admirer ou à imiter, mais encouragent plutôt la violence.» C'est pourquoi ils estiment que ces cartes devraient être interdites au Canada.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition portant plusieurs milliers de signatures recueillies par M. et M^{me} Crawford qui sont parmi nous à la tribune. Leur fils a été brutalement assassiné et jeté dans une bouche d'égout de Scarborough par trois jeunes contrevenants.

La pétition précise que la nécessité de protéger la société l'emporte de beaucoup sur la nécessité de protéger les jeunes contrevenants.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, je prends la parole pour présenter une pétition signée par plus de 100 citoyens canadiens, en général de New Westminster, dans ma circonscription, qui expriment leur inquiétude devant la pauvreté chez les enfants.

Ils mentionnent la motion adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes, en novembre 1989, qui disait que, en tant que pays, nous éliminerions la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

Il font état de l'augmentation du coût des soins, de la justice et de l'aide sociale. Ils mentionnent que, chez les enfants pauvres, la préparation pour l'emploi est rendue plus difficile par l'inhibition de l'apprentissage. C'est

donc un coût considérable pour la productivité future du pays et pour la nation dans son ensemble.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour réaffirmer l'engagement qu'il a pris d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000 et de préparer un plan de mise en oeuvre de cet engagement.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Ross Belsher (Fraser Valley—Est): Madame la Présidente, j'ai le devoir et le privilège de présenter deux pétitions signées par 72 de mes électeurs de Fraser Valley—Est, et plus spécialement de la région de Chilliwack et Sardis.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour organiser un référendum sur la question des langues officielles au Canada.

LA VIOLENCE

L'hon. Shirley Martin (Lincoln): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter deux pétitions au nom des électeurs de Lincoln et des villes de Jordan, Vineland, Beamsville, Grimsby, Stoney Creek et régions avoisinantes. Ces pétitions visent les cartes de meurtriers et le jeu du tueur en série qui sont distribués dans ce pays.

La première pétition demande au Parlement d'envisager de modifier le Code criminel pour interdire la distribution au Canada de matériel violent et dégradant comme le jeu du tueur en série.

La deuxième pétition demande que l'on modifie les lois du Canada pour interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication des cartes de tueurs et demande aussi que l'on avise les producteurs de ces cartes que leur produit sera saisi et détruit s'ils essaient de l'exporter au Canada.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition similaire.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'envisager de modifier le Code criminel du Canada afin d'empêcher la distribution dans notre pays d'articles dégradants incitant à la violence comme le jeu du tueur en série et les cartes à échanger de tueurs en série.

Affaires courantes

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai aussi une pétition signée par un certain nombre d'habitants de toute la province de la Colombie-Britannique.

Ces personnes demandent au Parlement de ne pas poursuivre l'étude du projet de loi C-91—il est un peu tard pour cela—et d'abroger le projet de loi C-22 adopté en 1987, de sorte que les Canadiens puissent pleinement bénéficier des médicaments génériques moins chers et que les régimes d'assurance-médicaments provinciaux et privés puissent servir les Canadiens sans être obligés d'augmenter leurs cotisations ou de réduire leur protection.

LA JUSTICE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, voici une autre pétition signée par des habitants de toute la province de la Colombie-Britannique. Des milliers de gens ont déjà signé cette pétition dans le passé.

Celle-ci a été produite à la mémoire de Dawn Shaw, une petite fille de six ans qui a été assassinée et agressée sexuellement dans ma circonscription. Les signataires demandent qu'on apporte un certain nombre de changements au système de justice pénale et à la manière dont les délinquants sexuels sont traités dans le système judiciaire ou à leur sortie de prison, de sorte qu'ils puissent être surveillés dans la collectivité.

Les pétitionnaires demandent, à la mémoire de Dawn Shaw, que le Parlement légifère pour changer le système judiciaire afin de mieux protéger les enfants contre les agressions sexuelles et d'assurer la condamnation des délinquants.

• (1220)

LE FONDS SPÉCIAL POUR LA PAIX

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer plusieurs pétitions signées par 1 253 Canadiens de la Saskatchewan, de Winnipeg, de Vancouver, de l'île de Vancouver, de Toronto, d'Ottawa, de Hamilton, de Kitchener, de Niagara, d'Elmira et de bien d'autres endroits encore.

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de créer un fonds spécial pour la paix qui s'adresserait aux contribuables canadiens qui, pour des raisons de conscience ou de religion, veulent qu'une partie des impôts qu'ils paient au gouvernement soit versée dans un

Affaires courantes

fonds et serve au financement de programmes d'information et de recherche sur la paix, ainsi que d'aide humanitaire et à d'autres fins pacifiques, au lieu d'être utilisée à des fins militaires.

En tant qu'auteur d'un projet de loi d'initiative parlementaire visant la création d'un tel fonds, j'aimerais remercier toutes les personnes grâce auxquelles il a été possible de recueillir toutes ces signatures.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 29 habitants de Stormont—Dundas. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une mesure législative prévoyant la tenue d'un référendum sur l'acceptation ou le rejet des deux langues officielles—l'anglais et le français—au sein du gouvernement et au Canada.

[Français]

L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Aussi, madame la Présidente, je voudrais déposer devant la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition qui m'est parvenue de l'école Notre-Dame-du-Saint-Rosaire de Crysler dans le cadre de la semaine de l'éducation, le 7 mai dernier. J'ai assisté au lancement officiel de leur campagne de sensibilisation contre la violence.

Sous le thème «Donnons-nous la main pour un monde sans violence», une pétition m'a été remise appuyant les efforts de M^{me} Cléroux qui dénonce la commercialisation des jeux violents, particulièrement *Serial Killer Board Game, First Edition*.

[Traduction]

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAU

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui une pétition signée par des habitants de Colombie-Britannique qui font part de leurs inquiétudes concernant une entreprise du nom de Multinational Resources qui a l'intention de faire un barrage sur la rivière Thompson Nord et d'en déverser les eaux dans le lac Kinbasket pour les vendre éventuellement au marché californien.

L'AÉROPORT DE GORE BAY-MANITOULIN

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions aujourd'hui. La première est signée par 175 personnes qui demandent au gouvernement de maintenir en place la station météoro-

logique à l'aéroport de Gore Bay-Manitoulin et son personnel.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, la seconde pétition est signée par 36 personnes qui demandent au gouvernement d'adopter une mesure législative prévoyant la tenue d'un référendum sur les deux langues officielles du Canada.

LE PROJET DE LOI C-113

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour déposer une pétition signée par des centaines de Canadiens habitant Chatham, Wallaceburg, Sarnia, Renfrew, Arnprior, Caledonia, Guelph, Hamilton, Burlington, Whitehorse, Calgary, St. John's et Sudbury, et notamment par une personne qui a indiqué «sans-abri, Canada». Les pétitionnaires demandent au gouvernement, comme ils en ont le droit, d'abroger le projet de loi C-113 qui vient d'être adopté. Ils donnent comme raison la réduction des prestations d'assurance-chômage qui passent de 60 à 50 p. 100 et le fait que ce projet de loi gèle les salaires des fonctionnaires sans tenir compte des négociations collectives, augmente le coût du transport du grain et réduit le montant des transferts aux provinces de l'impôt sur le revenu des entreprises de services publics. Ils prient le Parlement d'abroger le projet de loi C-113.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui aux questions n^{os} 472 et 492.

[Texte]

Question n^o 472—**M. Duhamel:**

Combien de femmes autochtones travaillent dans le domaine juridique a) au ministère de la Justice, b) dans d'autres ministères fédéraux, c) dans les sociétés d'État et organismes gouvernementaux, d) aux diverses commissions des droits de la personne?

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): a) Trois avocates et une stagiaire se sont identifiées elles-mêmes comme autochtones. *b) et c) Les services juridiques du gouvernement du Canada, à l'exception de ceux fournis à certains organismes indépendants, au Bureau du Conseil privé (BCP) et aux Affaires extérieures (AE), sont fournis exclusivement par le ministère de la Justice.

Dans le cas BCP et des AE: aucune.

Affaires courantes

d) Une avocate s'est identifiée comme autochtone à la Commission des droits de la personne.

*Ces chiffres sont basés sur une identification volontaire et ne reflètent pas nécessairement le nombre d'employées autochtones qui sont avocates ou stagiaires.

Question n° 492—**Mlle Grey (Beaver River):**

Entre le 1^{er} novembre 1992 et le 15 décembre 1992, est-ce que le ministère de la Justice a produit des annonces de télévision sur l'amnistie concernant les armes à feu et, dans l'affirmative, a) combien d'annonces différentes y avait-il, b) quelle était leur durée (c.-à-d. 15 ou 30 secondes), c) combien de fois les annonces ont-elles été diffusées à la télévision, d) quels autres moyens ont été utilisés pour informer les propriétaires d'armes à feu de cette amnistie, e) a-t-on eu recours au publipostage, f) a-t-on tenté de communiquer avec les propriétaires d'armes à feu par l'intermédiaire de leurs clubs ou de la police, g) quel a été le coût de chacun des moyens utilisés et de l'ensemble de la campagne de publicité sur l'amnistie, h) quelles mesures ont été prises afin de former les policiers quant à la façon de mettre en application le nouveau règlement, i) combien le ministère de la Justice a-t-il déboursé pour assurer cette formation?

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): En réponse à la demande de renseignements susmentionnée, il est important de préciser que le ministère fédéral de la Justice a élaboré et mené en août 1992 une campagne d'information et de publicité complète (CIP) sur les dispositions concernant le contrôle des armes à feu, et ce, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. La publicité portant sur l'amnistie sur les armes à feu, qui comprenait des annonces télévisées, ne constituait qu'un volet de cette campagne.

a) Une annonce sur l'amnistie a été réalisée en anglais et en français. Lorsque la période d'amnistie a été prolongée, on a rediffusé la même annonce après y avoir ajouté une mention mettant en évidence la période de prolongation.

b) Cette annonce était d'une durée de 30 secondes.

c) Du temps d'antenne a été acheté sur tous les grands réseaux de télévision anglais et français pour un total de 630 points d'écoute brute. Ces annonces ont probablement touché entre 70 et 75 p. 100 des adultes du Canada.

d) Outre la publicité à la télévision, en septembre 1992, un cahier d'information a été distribué à l'échelle nationale dans 11 millions de foyers canadiens. Ce cahier d'information mettait l'accent sur les principaux éléments des nouvelles dispositions sur le contrôle des armes à feu et incluait une section consacrée à l'amnistie sur les armes à feu.

Au cours des deux premières semaines de novembre 1992, des annonces sur l'amnistie (au total 400 lignes) ont été placées dans tous les journaux hebdomadaires et ethniques.

Une brochure expliquant le programme d'amnistie sur les armes à feu a également été préparée et envoyée en grande quantité dans les bureaux des chefs provinciaux et territoriaux des préposés aux armes à feu et les services de police de tout les pays pour distribution au grand public. Cette brochure ainsi que plusieurs communiqués annonçant l'amnistie ont été envoyés aux médias avant le début de la période d'amnistie. Pendant toute cette période et jusqu'à un mois après qu'elle eut pris fin, les services de police du pays ont fourni à chaque semaine leurs résultats qui ont été relayés aux médias.

De plus, au cours de la semaine qui a précédé le début de l'amnistie et tout au long de la période d'amnistie, des hauts fonctionnaires des ministères de la Justice fédéral et provinciaux, des représentants de la GRC ainsi que des services de police provinciaux et locaux de toutes les régions du pays ont accordé de nombreuses entrevues sur l'amnistie aux médias (journaux, radio et télévision), tant à l'échelle nationale que régionale.

e) Tel que mentionné ci-dessus, un cahier d'information national (en format tabloïd) a été distribué par courrier à 11 millions de foyers canadiens avant l'amnistie.

f) À partir d'avril 1992, on s'est efforcé d'aviser les propriétaires d'armes à feu de l'amnistie sur les armes à feu en leur envoyant des communiqués par courrier. Ces renseignements ont été transmis aux organismes qui s'intéressent aux armes à feu, à la plupart des clubs de tir, aux tenants et aux opposants du contrôle des armes à feu et aux services de police du pays.

En outre, un vidéo de formation et d'information sur l'amnistie sur les armes à feu a été monté et distribué au corps de police du Canada, aux propriétaires et utilisateurs d'armes à feu ainsi qu'au grand public. Ce vidéo a permis aux agents de police de répondre aux demandes de renseignements sur l'amnistie provenant des propriétaires d'armes à feu et du grand public.

g) Pour le gouvernement fédéral, le coût total du programme d'information et de publicité concernant l'amnistie sur les armes à feu comprend la réalisation, l'impression ou la reproduction et la distribution des éléments suivants:

Initiatives ministérielles

Cahier d'information**	1 076 329 \$
Annonces télévisées	1 512 452
Brochure sur l'amnistie	58 424
Trousses d'information sur l'amnistie	50 000
Vidéo de formation et d'information sur l'amnistie	122 275
	2 819 480 \$

** Le cahier d'information incluait une petite section consacrée à l'amnistie sur les armes à feu. Le coût de 1 076 329 \$ est celui du format tabloïd au complet.

Par conséquent, la campagne d'information sur l'amnistie sur les armes à feu a coûté environ 2 819 480 \$ au gouvernement fédéral.

Nous ne disposons d'aucune donnée sur les frais qu'ont engagés les services de police locaux et provinciaux du Canada pour les campagnes de publicité et d'information sur l'amnistie (télévision, radio, journaux) destinées à leurs publics respectifs.

h) Pour faire en sorte que les policiers soient bien formés sur la procédure à suivre en rapport avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires, et sur l'exécution du programme d'amnistie, un programme de formation de la police a été élaboré, en collaboration avec la GRC et les gouvernements provinciaux et territoriaux, et mis en oeuvre dans quatre régions du Canada. Ce programme comprenait:

- 1) un atelier préparatoire à Ottawa;
- 2) quatre ateliers régionaux: Vancouver (Colombie-Britannique), London (Ontario), Montréal (Québec) et Halifax (Nouvelle-Écosse);
- 3) un guide complet sur la formation des policiers;
- 4) une série de vidéos de formation et d'information.

Plus de quatre cents policiers ont été formés au cours de ces sessions qui ont été offertes un peu partout au Canada. Ce sont les chefs provinciaux et territoriaux des préposés aux armes à feu qui ont recommandé que ces policiers deviennent des instructeurs. Après avoir terminé le programme de formation, ces instructeurs sont retournés dans leurs provinces et leurs services de police respectifs et ont formé leur propre personnel à l'aide des outils élaborés par mon Ministère (guide de formation et vidéos d'information). Les vidéos de formation et d'information, qui ont été distribués au grand public, sont maintenant distribués aux instructeurs dans le cadre du programme de formation sur le maniement sécuritaire des armes à feu.

i) Ce programme de formation a coûté au total 1,2 million de dollars au ministère de la Justice du Canada. Les frais engagés par les provinces et les territoires pour former d'autres agents de police dans leurs administrations respectives n'ont pas été fournis au Ministère.

[Traduction]

M. Nicholson: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Foster: Madame la Présidente, mon rappel au Règlement a trait à un document qui a été déposé cet après-midi par la ministre d'État aux Transports au sujet du projet de loi concernant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Toute mesure législative de ce genre qui est présentée à la Chambre devrait être mise à la disposition des députés. Si je comprends bien, un député qui avait demandé au bureau de voir le document en question s'est fait dire qu'il n'était pas disponible. J'estime que tous les députés devraient avoir accès à ce document et non seulement le ministre. Au moment même où nous nous parlons, le ministre est en train de donner une conférence de presse dans l'ouest du Canada. C'est à la Chambre qu'il devrait faire cette déclaration. S'il ne le peut pas, qu'il permette au moins que le document qui a été déposé ici soit mis à notre disposition.

Je demande donc aux fonctionnaires de la Chambre de prendre des mesures pour que ce document, qui s'intitule «Réforme du transport du grain de l'Ouest: Proposition de modification de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest», soit mis immédiatement à la disposition des députés.

• (1225)

Mme le vice-président: Je remercie le député. Je vais m'informer. Je n'étais pas au courant de la situation, mais ce qui doit être fait le sera et cela, dès que possible.

Il a été répondu aux questions nos 472 et 492 que vient de citer le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI CONCERNANT L'ACCORD SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DU NUNAVUT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Sidon: Que le projet de loi C-133, Loi concernant l'Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je voudrais dire, au nom du chef de mon parti, la députée du Yukon, et au nom de mon caucus, que je suis heureux de participer à ce débat en tant que critique du Nouveau Parti démocratique pour les questions autochtones.

Je remercie également la Chambre de m'avoir permis de ne participer à ce débat qu'après la période des questions, mais je me sens obligé de présenter mes excuses à nos amis inuit qui nous rendent visite et qui ont été témoins du genre de débat qui a eu lieu durant la période des questions. Il faut espérer que les choses vont aller en s'améliorant.

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et la création du territoire du Nunavut sont deux choses dont tous les Canadiens devraient être fiers, que tous les Canadiens et notre Parlement devraient célébrer aujourd'hui et nous devrions reconnaître qu'il s'agit là d'un événement très important dans l'histoire de la Confédération canadienne et de notre évolution politique en tant que pays. Il s'agit là de la première modification des frontières politiques du Canada depuis l'entrée, en 1949 je crois, de Terre-Neuve et du Labrador dans la Confédération. C'est là le premier changement important dans la structure du Canada depuis cette époque.

À l'instar du député de Nunatsiak, je voudrais féliciter tous les peuples autochtones qui ont participé aux négociations dès le début, qui ont été à l'origine de la proposition en question au départ et qui pendant 20 ans—soit un cinquième de siècle—ont poursuivi leurs efforts en sachant se montrer patients, persévérants et persuasifs au point que le Nunavut est maintenant presque une réalité, selon le résultat du débat d'aujourd'hui dans cette enceinte, lorsque l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut sera enfin ratifiée par la Chambre des communes. Tout comme lui, je voudrais dire que les Inuit qui ont poursuivi cet objectif et participé aux négociations ont fait de l'excellent travail.

J'aimerais aussi ajouter, étant donné que cela s'est produit, je suppose, au cours des deux derniers jours ou très récemment, que les négociateurs inuit ont toujours été très compréhensifs, ouverts et prêts à négocier avec les groupes d'autochtones des régions limitrophes qui estimaient que certaines revendications territoriales dans la région du Nunavut entraient en conflit avec les leurs. Ils ont toujours tenté de faire de leur mieux pour faciliter la résolution de ces problèmes, soit lorsqu'il fallait intervenir auprès du gouvernement ou d'autres parties, soit lorsqu'il était utile de modifier le libellé des accords.

Ils étaient disposés à en arriver à la rédaction d'accords satisfaisants pour les autres, en particulier les bandes indiennes Denesuline du nord de la Saskatchewan et du Manitoba. Les négociateurs étaient toujours prêts à garantir aux autres groupes autochtones que cet accord et ces projets de loi ne lèseraient aucun des droits issus des traités et ne nuiraient à aucune démarche en vue de

résoudre leurs problèmes au sujet des droits découlant de traités au nord du 60e parallèle.

Les négociateurs inuit ont donc toujours été très compréhensifs, ouverts, prêts à discuter avec les gens des régions limitrophes des solutions possibles aux problèmes qu'aurait pu leur causer la création du territoire du Nunavut et disposés à expliquer comment ces groupes d'autochtones conservaient toujours leur droit d'ester pour faire valoir leurs droits découlant de traités.

• (1230)

Je ne me sens pas tout à fait à l'aise de dire ce qui va suivre, mais je tiens à féliciter le gouvernement et en particulier le ministre des Affaires indiennes du rôle qu'il a joué pour mener à terme ce processus qui traînait depuis vingt ans, et pour trouver une solution qui satisfait, je crois, tous les intéressés.

Il faut porter ce résultat au crédit du gouvernement. Je n'en dirais pas autant de beaucoup de choses que fait le ministre ou qu'il a négligé de faire. En l'occurrence, cependant, le ministre pourra constater que presque tous les députés approuvent ce qu'il a fait.

Il aura peut-être été nécessaire de pousser le ministre à agir, de le persuader, de le cajoler, mais quoi qu'il en soit, je crois que le gouvernement s'est bien tiré d'affaire. C'est ce qui a rendu possible l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et la création du nouveau territoire du Nunavut.

Je ne tiens cependant pas à être trop élogieux au sujet de la façon dont le ministre a agi durant les discussions, pour des raisons qu'on verra peut-être plus tard. Le projet de loi suscite cependant certaines réserves, qui résultent d'une fuite concernant les résultats d'un sondage effectué par la société Decima et qui révèlent que les Canadiens sont préoccupés par le montant qui sera versé aux Inuit en vertu de la loi.

D'après des nouvelles parues dans un journal, ce montant serait d'au moins 580 millions de dollars de 1989, soit 1,14 milliard en valeur actualisée. Si l'on prend la peine d'examiner la situation de près, on constatera que le libellé des accords nous donne l'heure juste à ce sujet.

Comme le faisait remarquer mon collègue de Nunatsiak, les accords sur les revendications territoriales prévoient surtout la cession aux autochtones de vastes territoires, de vastes régions riches en ressources qui pourront rapporter des redevances et recettes que les Inuit ne toucheront pas. Ces richesses reviendront au peuple canadien, en vertu d'une entente qui permet de régler, après vingt ans de discussions, un différend sur le territoi-

Initiatives ministérielles

re et les ressources entre ceux qui habitent ce territoire depuis au moins 4 000 ans.

Afin de permettre la cohabitation des non-autochtones et des Inuit, nous avons accepté de confier l'administration du territoire à un gouvernement public, qui sera l'un des gouvernements canadiens auxquels tous les Canadiens ont accès. Les Inuit ne garderont pour leur propre usage qu'une très petite partie du territoire qui, comme le disait le député de Nunatsiak, ne représente que 2 p. 100 de la superficie souterraine et jusqu'à 18 p. 100 de la superficie territoriale totale. Ceux qui bénéficient vraiment de cet accord, ce sont les Canadiens.

Dans ses programmes d'information sur cette question et dans ses sondages, le ministre devrait exposer la question de cette façon plutôt que d'induire les gens en erreur. On a l'impression que les autochtones bénéficient, alors qu'en fait ils donnent.

C'est le Canada qui est bénéficiaire. En fait, les autochtones bénéficient en partie aussi. Nous avons réglé cette question pour le moment. Il est maintenant possible pour l'ensemble des Canadiens et pour les Inuit de l'est de la région arctique de coexister et de collaborer. Les mécanismes sont maintenant en place pour le permettre.

Selon le libellé de l'accord, les Inuit reçoivent certains droits concernant la pêche, la faune et le territoire. En réalité, ce sont des droits qui leur appartiennent de temps immémorial, qui ont toujours été leurs droits inhérents.

• (1235)

Je m'inquiète parce que le libellé de l'accord ne le déclare pas vraiment, parce que, comme mon collègue l'a fait remarquer, l'accord ne reconnaît pas l'existence d'un titre autochtone à l'égard de ces régions. L'accord est loin de le reconnaître et ne fait que mentionner une revendication des droits autochtones.

Il faudra bien qu'un jour le gouvernement donne des précisions là-dessus et qu'il dise franchement ce qu'il en est. Nous sommes venus près de reconnaître la vérité au moment de l'Accord de Charlottetown, lorsque nous avons entamé un débat sur la question des droits inhérents et déclaré que ces droits inhérents étaient issus de l'occupation d'un territoire et de l'organisation chez les autochtones d'États ayant des compétences pratiquement nationales sur ce territoire. À l'avenir, en réglant

des revendications territoriales, il faudra reconnaître la situation réelle, c'est-à-dire, reconnaître d'abord que les autochtones possèdent ces droits et ensuite, qu'ils les remettent aux Canadiens, qui sont donc les bénéficiaires.

Je vais parler un peu des choses négatives que le ministre a faites ou de ce qu'il a omis de faire dans le passé et je le ferai seulement parce que cela peut se refléter sur les problèmes dont le nouveau gouvernement du Nunavut devra s'occuper. Quand on examine la feuille de route du gouvernement ou des gouvernements du Canada, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, on constate que bien des travaux sont restés en plan en ce qui concerne les autochtones au Canada.

En gros, cet accord rappelle encore une relation de type colonial entre le Canada et ses peuples autochtones. Une telle relation provoque de graves problèmes sociaux parce qu'elle retire le pouvoir aux colonisés pour le confier aux colonisateurs. Dans une certaine mesure, ce projet de loi permet de faire volte-face, de sorte que les colonisateurs cèdent le pouvoir et le confient aux colonisés.

Le Comité permanent des affaires autochtones de la Chambre des communes s'est déplacé un peu partout au pays. Il a constaté, à l'égard de pratiquement toutes les questions qu'il a étudiées, que ce soit l'enseignement postsecondaire, l'alphabétisation des autochtones ou les logements pour autochtones, que les autochtones eux-mêmes étaient ceux qui pouvaient le plus efficacement cerner les problèmes de leurs collectivités, trouver des solutions pertinentes et appliquer des programmes appropriés.

Tant les peuples autochtones que le gouvernement du Canada ont intérêt à ce que les intéressés disposent des ressources et des pouvoirs nécessaires pour appliquer ces programmes, parce que ces intéressés sont de loin ceux qui sont le mieux en mesure de résoudre les problèmes susmentionnés.

Le ministre doit assumer une lourde part de responsabilité en ce qui a trait aux questions qu'il n'a pas réglées, notamment celle des Cris du lac Lubicon qui va sûrement le hanter, l'épisode de Davis Inlet, Shamattawa, ou Big Cove. Un grand nombre de problèmes n'ont pas été traités de façon équitable, précise et efficace par le ministre et le gouvernement, et ces problèmes feront

malheureusement partie de la région du Nunavut devront s'occuper.

Selon moi, lorsque les peuples autochtones s'occupent de leurs propres affaires, ils sont plus efficaces et plus capables de trouver rapidement des solutions que le gouvernement fédéral.

Le gouvernement dont nous parlons s'occupe d'une population de 17 000 habitants éparpillée sur ce qui est maintenant l'un des plus grands territoires au Canada. Cette situation posera énormément de problèmes au gouvernement.

• (1240)

Heureusement, ces ententes prévoient qu'un pourcentage des recettes tirées des minéraux et d'autres sources sera versé au gouvernement du territoire du Nunavut. Il existe aussi d'autres façons d'obtenir des recettes, mais le gouvernement éprouvera des difficultés énormes, compte tenu de l'étendue du territoire, à s'occuper des problèmes existants.

Nous savons déjà que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest consacre quelque chose comme 20 p. 100 de ses ressources totales aux logements. Ces problèmes constituent l'héritage laissé par le ministre aux peuples du nouveau territoire du Nunavut.

Comment ces derniers vont-ils s'occuper de la question du logement? Est-ce au ministre qu'il appartiendra de transférer au territoire du Nunavut les montants affectés au logement et à d'autres services sociaux? Est-ce qu'on suivra le modèle des transferts entre le gouvernement fédéral et les provinces dans le cadre de la péréquation ou du Programme d'assistance publique du Canada?

Le Nunavut sera-t-il un poste dans le budget des Affaires indiennes? Est-ce que les relations ressembleront davantage à des relations intergouvernementales, ce qui permettrait des transferts directs, sans l'intervention du ministère des Affaires indiennes? Comme le ministre doit le savoir, son ministère aurait à s'occuper de bien des choses.

La semaine dernière encore, un ancien fonctionnaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a défendu ce qu'il avait fait par exemple dans le cas des exilés de l'Extrême-Arctique en employant la même logique, le même type d'argumentation que dans les

Initiatives ministérielles

années 50. Il est clair que cet homme a gardé la mentalité de cette époque et que ses collègues du ministère des Affaires indiennes se sont portés à sa défense pour préserver sa réputation d'il y a 40 ans. Ce genre de problème se pose au ministère des Affaires indiennes.

Un moyen d'éliminer l'approche paternaliste du ministère des Affaires indiennes est de permettre à ce territoire d'obtenir ses transferts directement et d'établir des relations de type fédéral-provincial, par le truchement d'autres instances gouvernementales et non des services paternalistes avec qui les Inuit ont traité par le passé, ceux que dirige le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Quoi qu'il en soit, notre parti voit d'un très bon oeil les changements que va entraîner le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. D'abord, il y a le règlement des revendications territoriales ancestrales des Inuit de la région est de l'Arctique.

Ensuite il y a la création d'un gouvernement qui, en traitant avec la majorité des Inuit de cette région, reflètera sans doute beaucoup mieux leurs points de vue. Ce gouvernement sera mieux à même de déterminer leurs besoins et reflètera plus fidèlement leurs aspirations. Il pourra donc traduire plus efficacement ces besoins et aspirations en mesures concrètes visant à régler leurs problèmes et à assurer leur avenir.

Au nom de mon parti, je voudrais remercier tous ceux qui ont pris part à la création du nouveau territoire du Nunavut et au règlement des revendications territoriales en cause. Au nom de mon chef, la députée du Yukon, et de mon parti, je leur offre mes meilleurs vœux de succès. Ce succès leur est assuré, mais s'ils ont besoin d'aide, qu'ils n'hésitent pas à faire appel à notre parti.

• (1245)

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député qui vient de parler ainsi que le député de Nunatsiak et le ministre des Affaires indiennes et du Nord d'avoir présenté ce projet de loi conformément à l'entente intervenue à la Chambre.

De là justement la confusion dans mes propos. Malgré tout le bien qu'en dit le député de Nunatsiak, qui a été de presque toutes les négociations qui ont donné lieu à cet accord, ainsi que toutes les autres personnes qui ont participé aux négociations, cet accord est le produit de l'activité parlementaire, l'oeuvre de la population travail-

Initiatives ministérielles

lant de concert avec les représentants et organismes du gouvernement.

C'est presque un mensonge que je fais là. Cela m'amène à l'accord proprement dit que je suis heureux de voir ici. Je dois dire que je m'élève absolument contre tout le processus. Le discours de 18 minutes que le ministre a prononcé pour présenter le projet de loi en deuxième lecture n'a aucune commune mesure avec les 15 ou 16 années, voire les 20 ou 25 années dont parlait le député de Comox—Alberni, que cela a pris pour en arriver à un accord. Je suppose que cela dépend du moment où l'on décide de se pencher sur cette question fort compliquée.

S'il fut jamais un exemple des risques qu'un Parlement moribond est prêt à prendre, c'est malheureusement ce projet de loi. Le moment est mal choisi, à la toute fin d'une législature, la semaine avant que nous ajournions nos travaux, quand nous ne savons même pas quand nous les reprendrons, pour présenter un tel projet de loi.

À en croire tout le bien que le ministre des Affaires indiennes et d'autres intervenants en ont dit, ce projet de loi donnerait matière à renforcer la fibre nationale en ralliant les Inuit à la fédération canadienne autour de certains des points principaux de l'accord.

Le ministre a fait un discours de 18 minutes ce matin. Le leader parlementaire du gouvernement invoque ensuite le paragraphe 78(1) du Règlement, de connivence avec l'opposition qui se plaint toujours du recours à l'attribution de temps.

Un accord de cette ampleur et de cette importance devrait cependant être débattu sur la place publique en tant que projet de loi. Il s'agit d'un accord qui a fait l'objet de négociations durant 15 à 20 ans, selon les points de vue, et après tout ce temps, il y a des gens qui jugeraient peut-être que tel ou tel point soulevé à l'étape de la deuxième lecture ou en comité plénier mérite un examen plus approfondi.

La règle vise à faire avancer les choses quand le débat s'étire indûment, quand il y a obstruction. Cependant, nous avons un exemple terrible pendant cette législature, où le gouvernement, à la toute fin de son mandat, invoque le paragraphe 78(1) du Règlement, de connivence avec l'opposition. Les partis se sont entendus, mais d'au-

tres députés, des indépendants, ne peuvent pas se prononcer au nom de leurs électeurs et d'autres Canadiens.

Nous savons qu'au cours de cette législature ce parti-là n'a eu aucune crédibilité en matière constitutionnelle. Les trois partis se sont entendus sur l'Accord du lac Meech il y a plusieurs années, mais cet accord est tombé à l'eau.

Plus récemment, comme nous le savons tous, les trois grands partis se sont réunis pour appuyer l'accord de Charlottetown. Trois ou quatre d'entre nous se sont prononcés contre l'accord de Charlottetown, mais nous étions incapables d'obtenir un vote là-dessus. Il faut cinq députés, aux termes du Règlement, pour forcer la tenue d'un vote, et qu'est-ce qui s'est passé dans le cas de l'accord de Charlottetown? Les trois grands partis, y compris le député de Glengarry—Prescott—Russell, ont tous pris position dans un sens sur l'accord de Charlottetown, pour le bien du Canada, disaient-ils, mais les Canadiens avaient des réserves. Au référendum, ils ont rejeté cet accord.

C'est pour une autre raison que le gouvernement ne doit pas à la toute fin de son mandat invoquer le paragraphe 78(1) pour clore le débat sur une question d'une telle portée et d'une telle importance pour les personnes concernées. Voilà pourquoi je suis tout à fait d'accord avec le rappel au Règlement de tout à l'heure. Comme vous le savez, le Règlement prévoit que celui qui invoque le paragraphe 78(1) ne peut pas entamer un débat. La députée de Beaver River a invoqué le Règlement à ce sujet. J'avais quitté la Chambre pour parler au téléphone; lorsque je suis rentré, j'ai constaté que le leader du gouvernement à la Chambre s'en était prévalu.

• (1250)

Malgré cela, les députés de l'opposition, qu'ils soient libéraux ou néo-démocrates, protestent vigoureusement chaque fois qu'on leur impose l'attribution de temps ou la clôture. Quand ils ne sont pas visés par une telle mesure, ils s'entendent comme larrons en foire avec le gouvernement sur les questions les plus. . .

Cela n'a jamais été le but visé par une telle disposition. C'est la deuxième fois depuis un mois que le gouvernement invoque le paragraphe 78(1).

Dans les cas précédents, par exemple dans le cas de la Loi électorale qui m'intéressait particulièrement et qui touchait tous les députés, le gouvernement a pu se servir

de cette disposition parce qu'il n'y avait que quatre ou cinq députés à la Chambre.

Ce qui se passe aujourd'hui m'attriste parce que le député de Nunatsiak a fait un grand discours, comme les gens présents à la tribune pourront en témoigner. Cette entente ne devrait pas être adoptée à la Chambre presqu'en cachette, comme si nous en avions honte. Le débat sur ce projet de loi aurait dû être un débat historique.

Monsieur le Président, vous venez de l'Ouest. Vous pouvez aller voir dans le harsard comment les choses se sont déroulées ici lorsque la Saskatchewan et l'Alberta sont entrées dans la Confédération en 1905. Je ne m'attendrai pas sur ce sujet parce que je n'ai pas beaucoup de temps.

Lorsque le député de Comox—Alberni a commencé son discours, il nous restait, selon les services du greffier, une heure treize minutes pour adopter ce projet de loi fondé sur une entente plutôt compliquée. Une heure treize minutes, à partir du moment où le député de Comox—Alberni a pris la parole, pour adopter ce projet de loi à toutes les étapes, y compris à l'étape de l'étude en comité plénier, si jamais nous nous rendons jusque-là. Encore une fois, le gouvernement limite le débat.

Je voudrais comparer cela à ce qui s'est passé en 1905—et je n'insisterai pas trop là-dessus—lorsque le Parlement a débattu le projet de loi C-69, la Loi sur l'Alberta, et le projet de loi C-70, la Loi sur la Saskatchewan. Les index étaient différents à l'époque. Cependant, si on consulte rapidement l'index pour cette période où le Canada a accueilli ces deux nouvelles provinces dans la Confédération, on verra que cela ne s'est pas fait à la fin du mandat d'un gouvernement. Cela ne s'est pas fait tard un vendredi après-midi ni dans la nuit. Cela s'est fait en plein jour, et il y a eu un vrai débat à la première lecture, à la deuxième lecture et à la troisième lecture. On peut voir qu'il y a 84 pages dans l'index sur ces deux projets de loi. Cinquante-deux députés ont participé au débat sur une des deux mesures, et je crois que plus de 52 députés ont participé au débat sur l'autre. C'est de cette façon que les choses se passaient à l'époque.

Malheureusement, nous sommes encore témoins aujourd'hui d'une utilisation abusive du Règlement. Cette motion d'attribution de temps est un travestissement du Parlement, dont le nom même, comme nous le savons tous, vient du verbe parler. On est censé pouvoir parler au Parlement. Comment alors le leader du gouvernement à la Chambre peut-il prendre la parole, après dix-huit minutes de débat, pour imposer l'attribution de temps, nous laissant une heure quarante-cinq minutes pour terminer le débat? En réalité, comme je l'ai dit, il ne

Initiatives ministérielles

nous restait qu'une heure treize minutes lorsque le député de Comox—Alberni a pris la parole. C'est à n'y rien comprendre.

Après tout, comme vous l'avez entendu dire aujourd'hui, cette mesure est d'une importance extrême pour le gouvernement et pour les Canadiens. D'après les cartes et les autres documents que j'ai pu rassembler, je crois que je ne me trompe pas en disant que le nouveau territoire défini dans cette mesure couvre le quart de la superficie totale du Canada. Il ne fait aucun doute, et cela est à porter au crédit des habitants du territoire, qui sont 16 000 ou 17 000 Inuit sur 20 000 habitants, que le processus d'émancipation se poursuivra et aboutira peut-être à la transformation du territoire en État ou en province.

Nous étudions aujourd'hui un projet de loi concernant un quart du territoire canadien. Il résulte de négociations qui ont duré 15 ou 16 ans, je crois. Pourtant, le discours du ministre ne donne même pas une petite idée de ce qu'a été ce processus de négociation. Je crois donc que le projet de loi ne rend justice ni aux Inuit ni au Parlement et je crois que le moment où il nous est présenté tourne en dérision notre processus parlementaire.

Il y aurait tant de questions à poser, mais nous sommes à l'étape de la deuxième lecture et le meilleur moment pour les poser sera peut-être celui de l'étude en comité plénier, si c'est la voie que nous choisissons. Je sais qu'il y a eu des négociations. Le projet de loi ne nous est pas seulement soumis vers la fin d'une législature, mais à un moment où beaucoup d'autres dossiers importants occupent l'attention du public. Les répercussions du projet de loi n'ont pas fait l'objet d'un débat public.

• (1255)

J'ai écouté le député parce que je le respecte beaucoup. Cependant, nous pourrions utiliser le très bref délai dont nous disposons pour étudier de nombreuses questions. Ainsi, une nouvelle fonction publique sera créée dans le territoire. On pourrait assister à l'arrivée dans le Nunavut de beaucoup de gens du Sud, ce qui risquerait de modifier la composition de la population actuelle du territoire. Il y a bien des questions à examiner.

Lorsque la création du territoire a été annoncée, en 1991, Ovide Mercredi a soulevé des questions au sujet des répercussions négatives que cela pouvait avoir sur les droits inhérents des autochtones. Il y a bien des facteurs à prendre en considération. Il y a également un autre facteur que peu de gens apprécient. Pourtant, il a fait l'objet de pourparlers et permis au gouvernement de conclure un accord. Si j'ai bien compris, c'est la première fois que le transfert de titres de propriété est inscrit dans un projet de loi. Je ne parle pas des titres ancestraux,

Initiatives ministérielles

mais bien des titres de propriété s'appliquant à une bonne partie du territoire dont il est question. Cette mesure touche tous les Canadiens, qu'ils habitent au nord ou au sud du 60^e parallèle, car ils avaient tous, jusqu'à maintenant, des intérêts dans ces terres par l'entremise de la Couronne. Je ne sais pas trop quels intérêts les Canadiens qui vivent au nord du 60^e parallèle peuvent avoir dans ce projet de loi.

Je pourrais aborder plusieurs autres points. Je ne sais même pas où se trouve l'accord de mise en oeuvre. La mesure législative dont nous serons saisis après avoir adopté le projet de loi C-133 constitue-t-elle l'accord de mise en oeuvre, que la Chambre aurait dû étudier avant de ratifier le projet de loi actuellement à l'étude? Le processus de ratification comporte plusieurs étapes au Parlement, mais pas chez les Inuit qui ont déjà voté et ratifié l'accord. Il s'agit là d'une autre question qui me préoccupe et que nous pourrions peut-être examiner en comité plénier.

Je félicite le ministre, qui a dû vivre des moments pénibles. Je n'ai pas eu à essayer les critiques qui ont été formulées à son endroit simplement parce qu'il se trouve à la tête d'un ministère très difficile à gérer. Il a très bien su faire face à la situation, malgré toutes les difficultés que lui ont données non seulement le projet de loi dont nous sommes saisis, mais également bien d'autres dossiers.

Je suis quand même triste de voir qu'il a ressenti le besoin de demander conseil au dur à cuire qu'est le leader du gouvernement à la Chambre, le député de Calgary ou quelque chose du genre. On a préféré invoquer le paragraphe 78(1) du Règlement pour mettre un terme au débat sur une question aussi importante, au lieu de nous donner l'occasion de chanter des hosannas à mesure que nous en aurions appris davantage sur l'accord. Nous avons plutôt été muselés par l'application du paragraphe 78(1) du Règlement.

Nous pourrions peut-être nous former en comité plénier. Il existe cependant un processus que nous devons, à mon avis, respecter, peu importe la question à l'étude. Monsieur le Président, vous me faites signe qu'il me reste peu de temps. J'espère que je serai ici pour exprimer malheureusement mon désaccord, comme l'aurait fait la députée de Beaver River, lorsque la mesure législative sera mise aux voix à l'étape de la deuxième lecture. Je suis fortement convaincu que le gouvernement s'y est mal pris pour aborder une question qui revêt autant d'importance pour les personnes visées. Cela ne contribue en rien à redorer l'image du Parlement. Plus tôt nous pourrions tenir des élections, plus tôt nous aurons divers partis à la Chambre qui mettront un terme à cette conspiration du silence de la part de l'opposition officielle et du NPD qui s'associent à un gouvernement qu'ils ne cessent pourtant de critiquer jour après jour.

Très souvent, le vendredi après-midi, les partis d'opposition se glissent sous les draps du gouvernement pour entretenir des relations plutôt malsaines. Voilà ce qu'ont fait les partis d'opposition. Je ne veux plus les entendre contester l'attribution de temps lorsque cela ne fera pas leur affaire.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je respecte certainement mon vieux collègue, le député d'Annapolis Valley—Hants et j'ai écouté très attentivement ce qu'il a dit.

La durée du débat a été fixée dans la motion qui a été adoptée plus tôt aujourd'hui, conformément au paragraphe 78(1) du Règlement. Je crois toutefois que le moment est tout indiqué pour que je réponde au député qui s'inquiète du peu de temps à notre disposition.

Premièrement, les négociations en vue d'un règlement de ces revendications territoriales remontent à peu près à l'année où le député a été élu à la Chambre. Il a peut-être même été élu après cela. Pendant toutes ces années, le député a assisté à de nombreux débats sur des questions autochtones et à l'adoption d'importantes mesures législatives concernant les revendications territoriales.

• (1300)

Je veux d'abord dire que ce serait une tragédie si le Parlement ne pouvait terminer le travail entrepris il y a de si nombreuses années, notamment en raison de la bonne volonté et du dévouement dont ont fait preuve non seulement la FTN et les Inuit, mais aussi les autorités territoriales et le gouvernement fédéral pour régler cette question maintenant.

Je comprends que le député se préoccupe de la brièveté du débat, mais la législature en cours tire à sa fin et il y a d'autres mesures importantes dont il faudra aussi s'occuper dans les quelques jours qui restent. Aussi, grâce à la coopération des deux partis qui forment l'opposition officielle, la majorité des députés ont exprimé le désir d'adopter cette mesure législative.

Je respecte le point de vue du député, mais je lui signale que j'ai signé l'accord de principe il y a trois ans, le 30 avril. Tous les députés ont pu, par l'entremise des comités parlementaires, suivre l'évolution de ces mesures législatives. J'ai d'ailleurs comparu devant le comité permanent au mois de février et j'ai répondu alors à de nombreuses questions. Certains députés ont été présents pendant plus de trois heures, pendant que nous examinons les éléments de l'accord.

Les Inuit ont ratifié celui-ci en novembre dernier. Il a fallu rédiger et traduire le projet de loi. Je signale d'ailleurs au député que le dernier problème de chevauchement n'a été réglé que mardi de cette semaine, grâce à la coopération de certains députés. C'est seulement mardi que le premier ministre a pu opposer sa signature, étant

donné qu'il y a trois semaines les tribunaux n'avaient pas encore rendu leur décision au sujet d'une question.

Il ne s'agit pas simplement de dire que nous aurions dû faire cela plus tôt ou que nous devrions peut-être prendre un peu plus de temps. Le temps est écoulé. Il y a de nombreuses personnes dans les tribunes qui estiment qu'il est maintenant temps que le Parlement du Canada s'acquitte de son devoir et qu'il adopte le projet de loi C-133 ainsi que le projet de loi qui l'accompagne et dont nous parlerons brièvement, le projet de loi C-132.

Je demande donc au député de comprendre qu'il s'agit d'une circonstance exceptionnelle, mais aussi d'une occasion extraordinaire pour les Canadiens de faire quelque chose de bien, de tendre la main aux Inuit qui, après tout, pendant des milliers d'années, ont bien géré ce territoire merveilleux, leurs terres qu'ils appellent le Nunavut, et de le reconnaître en adoptant ce projet de loi.

Je signale au député qu'il a pu étudier ce projet de loi depuis vendredi dernier, jour où il a été déposé et où il a franchi l'étape de la première lecture. Il a eu la possibilité d'assister à des séances d'information; je crois qu'il a assisté ces derniers jours à une séance de la Fédération Tungavik du Nunavut. J'espère donc qu'il acceptera de s'attacher à l'essentiel du projet de loi, de sorte que nous puissions l'adopter aujourd'hui, de même que le projet de loi C-132.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député veut-il répliquer aux observations du ministre?

M. Nowlan: Oui, monsieur le Président, très brièvement. S'il y a une autre question, j'y répondrai dans le peu de temps réservé aux observations.

Je comprends ce que le ministre a expliqué, et je lui ai reconnu un certain mérite. Nous avons eu des discussions hier, comme le ministre le sait très bien. Je regrette d'être dans la position dans laquelle je me trouve aujourd'hui à cause de cette motion de clôture imposée en vertu du paragraphe 78(1) du Règlement.

Je m'attendais vraiment, après les discussions d'hier, et étant donné que le projet de loi avait été présenté tout récemment, à ce qu'on procède normalement au débat. Je ne suis pas vraiment étonné de voir l'assistance que nous avons à la Chambre en ce vendredi après-midi, mais nous aurions pu tenir un débat de deuxième lecture sans motion de clôture, avoir des échanges sur certains points, et le débat serait quand même arrivé à son terme. Cependant, si le débat n'avait pas pu se terminer aujourd'hui, vendredi, étant donné le très vif intérêt que le premier ministre porte à la question et l'intérêt constant qu'y porte le ministre, je pense bien qu'il serait encore du

Initiatives ministérielles

domaine du probable ou du possible qu'on puisse tenir un débat de troisième lecture suivi d'un vote la semaine prochaine à l'occasion des séances prolongées prévues pour cette semaine-là.

Le ministre parle en termes très fleuris. Il a beaucoup travaillé à ce projet, et je lui en reconnais le mérite. Il a dit dans son intervention qu'il était très heureux de le voir finalement aboutir. Je trouve cependant regrettable que, par son travail et par le fait que le premier ministre se soit rendu dans le Nord, on ait, à mon avis, abusé du processus législatif en cherchant à faire une bonne chose.

• (1305)

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiak):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Je voudrais seulement adresser une brève observation au député d'Annapolis Valley. En tant que député de la région concernée, en tant que bénéficiaire du règlement des revendications territoriales et en tant que représentant de tous ceux qui bénéficieront de cette entente, je n'ai absolument aucune hésitation à dire ici que nous ne trouvons absolument rien à redire aux moyens qui ont été utilisés au début de la journée pour faire adopter aujourd'hui ce projet de loi très important pour les Inuit du Nunavut.

Je ferai remarquer à mon collègue que ce sont les Inuit qui ont approuvé et ratifié cette entente et que par conséquent, le projet de loi a été présenté à la Chambre vendredi. Une très grande majorité des Inuit de l'Arctique de l'Est ont ratifié l'entente.

Je n'ai absolument aucune hésitation à recommander qu'on adopte le projet de loi en troisième lecture aujourd'hui pour le transmettre à l'autre Chambre.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, pour reprendre les observations que mon collègue, l'éminent député de Nunatsiak, vient de faire, je dirai que c'est l'une des rares occasions ici où il y a un consensus de tous les côtés de la Chambre et de la part de tous les partis politiques. Par conséquent, on désire voir cette proposition adoptée. Nous n'utiliserons peut-être pas tout le temps attribué pour conclure. Qui sait, mais nous verrons bien.

Je voudrais seulement faire les brèves observations suivantes. La première est que le projet de loi C-133 est un projet de loi historique et, par conséquent, c'est un jour historique et une étape historique. Il referme une décision qui revêt une énorme importance pour les Inuit et qui leur donne l'occasion de participer à la mise en

Initiatives ministérielles

valeur de leur patrie, comme le député de Nunatsiak l'a exprimé si éloquemment.

C'est un accord qui montre le désir des Inuit d'accéder à l'autodétermination. C'est une mesure, c'est une loi, qui donnera au moins un certain contrôle aux Inuit ou—pour reprendre les termes exacts du député de Nunatsiak—qui leur redonnera un certain contrôle sur la conduite de leurs affaires. C'est donc une initiative très éclairée.

Par conséquent, il convient de féliciter le ministre et le gouvernement pour avoir pris cette mesure. Nous voyons tous que c'est une initiative très heureuse.

Au départ, il est important de considérer l'immensité géographique. La région du Nunavut va couvrir une superficie qui représente un cinquième du Canada, soit, je pense, quelque deux millions de kilomètres carrés. Elle a une population de quelque 22 000 personnes dont à peu près 17 500 sont des Inuit. Elle a une température moyenne, en janvier, de moins 35 degrés Celsius et, en juillet, de plus 10 degrés Celsius. Elle a une population d'un habitant au kilomètre carré contre 20 à 25 au kilomètre carré dans le reste du Canada.

Elle est bénie par une chose importante pour ceux qui, comme moi, viennent de Toronto. Elle ne dispose que de 20 kilomètres de route. Pouvez-vous imaginer cela? C'est un signe de grande civilisation. Ce sont des gens qui savent comment se déplacer sans polluer leur environnement.

L'une des choses qui frappe le visiteur, c'est de découvrir qu'un litre de lait peut coûter jusqu'à 4 \$, qu'une miche de pain coûte entre 2,50 \$ et 3 \$ et qu'un kilo de pommes de terre peut atteindre le prix de 2 à 3 \$.

• (1310)

Le coût de la vie dans l'Arctique et dans le territoire du Nunavut est extrêmement élevé. Il importe donc de faire en sorte que les ressources naturelles du Nunavut soient préservées, protégées et accessibles à la population actuelle et à la population élargie à venir, pour que les Inuit puissent tirer de la terre la nourriture dont ils ont besoin, sans devoir compter de plus en plus sur l'importation de produits alimentaires.

Le député de Nunatsiak a également fait une observation très intéressante au sujet de la terre, des eaux et de la faune, soulignant que les Inuit ne sont pas séparés de leur environnement. Ils sont en communication avec lui et le

considèrent comme faisant partie intégrante de leur culture. C'est là une façon fort impressionnante de définir leur mode de vie, et c'est une attitude dont nous, qui ne sommes pas Inuit, pourrions tirer profit.

Le député de Nunatsiak a ajouté que les non-autochtones considèrent les négociations sur les revendications territoriales comme une opération immobilière. Les Inuit ne voient pas les choses de cette façon, car ils ont du mal à saisir la notion non autochtone de titre de bien-fonds et de propriété individuelle.

Leur point de vue est bien meilleur que le nôtre. À mon avis, la terre n'appartient à personne. Nous pouvons la louer et l'utiliser pendant que nous sommes sur cette planète, mais en substance, elle appartient à l'environnement. Si nous empruntons cette notion aux Inuit, je crois que nous traiterions la terre avec beaucoup plus de respect et que nous aurions beaucoup moins de problèmes avec l'environnement, surtout en ce qui a trait à la gestion des déchets.

J'estime qu'il est beaucoup plus noble de considérer cette transaction non pas comme la vente d'un titre de bien-fonds et de propriété individuelle, mais comme un moyen d'assurer que les gens conservent un lien avec la terre dont ils tirent leur gagne-pain. Cette notion est extrêmement louable et nous pourrions en apprendre beaucoup.

Le député de Nunatsiak a aussi souligné l'importance pour les Canadiens de comprendre que, dans les négociations, il y a un énorme déséquilibre des pouvoirs entre les autochtones et le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral établit les règles et peut les changer ou même les briser. Il a l'argent, tout le savoir-faire voulu à sa disposition et des armées de fonctionnaires. Le député a très bien décrit la situation, qui n'est une répétition de l'histoire. Les négociateurs autochtones, eux, n'ont pas accès à toutes ces ressources.

L'intention est bien sûr de donner un avenir meilleur à la génération actuelle et aux générations futures, et nous comprenons et respectons cet objectif à long terme. En regardant l'accord, j'ai été heureux de constater qu'il y avait un article 5 fort sur la faune qui contient des principes assez stricts de conservation. Peut-être que ces principes pourront être encore renforcés à l'avenir, notamment à l'alinéa 5.1.5a) qui dit que l'un des principes de la conservation est

le maintien de l'équilibre naturel des systèmes écologiques dans la région de Nunavut.

Initiatives ministérielles

C'est peut-être plus qu'une question d'équilibre. Il faudrait reconnaître que la conservation et les ressources naturelles, comme je l'ai déjà dit, sont essentielles à la survie dans l'Arctique.

J'ai été heureux de lire qu'on allait créer un Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, encore que je partage la crainte qu'exprimait le député de Nunatsiak qu'il pourrait y avoir trop de structures. Espérons que ces structures auront un rôle positif et ne deviendront pas trop bureaucratiques et égocentriques.

Il y a un excellent article 8 sur les parcs. Je souscris tout à fait au paragraphe 8.3.4 qui parle de la participation des Inuit. Il est absolument essentiel que le processus de dévolution de l'administration des parcs de l'Arctique aux Inuit soit accéléré, pour que ce soient les gens eux-mêmes qui s'occupent de leurs parcs.

• (1315)

Ce principe a été établi il y a déjà 10 ou 15 ans. Je suis heureux de voir que le gouvernement a continué dans cette voie. Tout ce que je demande, c'est que le processus soit accéléré pour qu'un jour, tous les parcs du Nunavut soient administrés par des Inuit, ce qui leur donnerait des emplois.

L'article 9, sur les aires de conservation, est aussi très bon. J'ai été heureux de voir qu'il avait été considérablement élargi. J'aimerais que la partie 9 de l'article 11, qui traite de dépollution, aille plus loin. Je souhaiterais qu'elle entre davantage dans les détails. Je suis ravi qu'elle fasse état des stations abandonnées du réseau avancé de détection. J'espère que, dans les documents ultérieurs, on insistera sur l'importance de réprimer la pollution en provenance du sud, en l'occurrence des régions industrielles du Canada, des États-Unis et du Mexique.

La pollution ne connaît pas les frontières. Elle se moque bien des frontières. L'Arctique et la région du Nunavut sont constamment soumises à la pollution transfrontalière qui est très néfaste, tout le monde s'entend là-dessus, pour la nature et la santé des animaux, aussi bien dans l'eau que sur terre. Étant donné que les humains utilisent les fruits de la récolte, cela va finir par avoir des effets sur le tissu humain.

La dépollution sur le territoire même du Nunavut, est importante, mais il faudra se préoccuper également de la pollution transfrontalière.

Je me suis réjoui à la lecture de la partie 6 de l'article 12, concernant la commission fédérale d'évaluation environnementale. J'espère simplement que les futurs gouvernements, lorsqu'ils recevront les rapports de l'organisme, vont mettre en oeuvre ses recommandations et en tenir compte au moment de prendre des décisions.

À l'annexe 12-1 figure une liste des types de projets qu'on se propose d'exempter de l'examen préalable. Au premier coup d'oeil, j'ai trouvé la liste un peu trop étendue. Je souhaite que les cas d'exemption soient moins nombreux. J'espère que, l'expérience aidant et avec les années, on réduira cette liste.

L'article 15 traite des zones marines. Je n'ai pas eu le temps de l'étudier à fond, pas plus d'ailleurs que le reste du document.

Pour terminer, j'aimerais ajouter ceci. Le Nunavut aura besoin d'une politique de l'environnement très dynamique. L'énergie jouant un rôle que l'on sait capital dans la qualité de l'environnement, je profite de l'occasion pour inciter les autorités du Nunavut à élaborer une politique énergétique très progressiste, puisqu'il y va de l'intérêt de leur population.

Le défi consiste à réduire la dépendance vis-à-vis du combustible cher qui est transporté par mer. Le coût du pétrole transporté chaque année d'Iqaluit à Grise Fjord est astronomique. Il existe d'autres sources, comme l'énergie éolienne et même l'énergie solaire. Elles ne sont pas compétitives pour l'instant, mais elles le seront bientôt. Je pense que le Nunavut pourrait être cité en exemple au reste du monde, pour montrer comment on peut graduellement, après avoir été dépendant des combustibles fossiles durant des années, en venir par divers moyens à utiliser des sources d'énergie renouvelables. Les techniques nécessaires existent. Elles ne sont pas encore concurrentielles, comme je le disais, mais c'est faisable. En fait, à long terme, on peut très bien amortir le coût d'une telle entreprise. L'avenir est donc très prometteur.

• (1320)

Même si je ne connais pas grand-chose des Inuit et du Nunavut, il me semble que l'objectif final de cet accord et de ce projet de loi est de préserver à jamais la qualité et la condition de leur environnement pour les générations à venir. Pour ce faire, il fallait d'abord reconnaître que la santé économique du peuple inuit repose sur un environnement sain et stable. Une fois cette condition préalable

Initiatives ministérielles

reconnue, il devient presque certain que ce projet de loi atteindra son objectif.

Ceux qui ont déjà visité l'Arctique de l'Est savent que c'est une région magnifique. Dans cette partie du globe, la nature commande le respect et l'admiration, et c'est pourquoi nous sommes, en un sens, très fiers d'avoir participé au processus qui trouve son aboutissement à la Chambre, aujourd'hui, parce qu'il suscite de grands espoirs pour les générations à venir.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir m'exprimer à la Chambre en ce moment historique. Je veux particulièrement souscrire aux propos du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, du député de Nunatsiak et du député de Comox—Alberni, qui m'ont pour ainsi dire enlevé les mots de la bouche.

J'ai l'honneur de représenter l'un des groupes touchés par l'accord transfrontalier, les Dénéshulines du nord de la Saskatchewan. J'aurais aimé parler plus longuement de ce projet de loi, mais l'objet du projet de loi suivant est semblable. Comme ce que je voulais dire s'applique aussi à celui-là, je réserve mon intervention pour tout à l'heure. J'espère aussi économiser assez de temps pour pouvoir poser quelques questions au ministre au comité plénier.

Je conclus donc en signalant que nous vivons aujourd'hui un moment historique, qui constitue un changement profond pour le Canada, et que je suis heureux de participer à cet événement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi.)

• (1325)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. Siddon propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LE NUNAVUT**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-132, Loi concernant la création du territoire du Nunavut et l'organisation de son gouvernement, et modifiant diverses lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources humaines.

—Monsieur le Président, j'ai le privilège de prendre la parole pour la deuxième fois en cette importante journée de notre histoire afin de parler du changement qui se produit actuellement dans nos liens avec les Inuit de l'est de l'Arctique.

Le projet de loi C-132, dont nous entamons la deuxième lecture, s'intitule Loi concernant la création du territoire du Nunavut. Nous discuterons ici, pendant la prochaine heure ou à peu près, de la création, sur le plan politique, d'une nouvelle assemblée législative dans l'est de l'Arctique, engagement qui se rattache à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut que la Chambre vient tout juste d'adopter en troisième lecture.

Les Inuit du Nunavut demandent depuis longtemps à avoir leur propre assemblée ou leur propre gouvernement territorial, et ils souhaitent que cette institution soit distincte du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Il est prévu à l'article 4 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut que le gouvernement fédéral s'engage à recommander au Parlement la création du territoire du Nunavut.

• (1330)

L'accord sur les revendications territoriales de même que l'accord politique énonçant la façon de créer le territoire du Nunavut ont déjà été signés. En fait, après le vote de ratification, le 31 octobre dernier, comme nous l'avons déjà reconnu dans cette enceinte, les Inuit de l'est de l'Arctique ont ratifié la création du Nunavut à une très

Initiatives ministérielles

forte majorité. Je pense que 85 p. 100 des personnes qui ont voté ce jour-là ont appuyé la création du Nunavut.

Qui plus est, les habitants des Territoires du Nord-Ouest ont organisé deux référendums sur cette question. Le plus récent a eu lieu au printemps 1992. La question a été définie par l'assemblée des Territoires du Nord-Ouest et approuvée par le chef du gouvernement et le Cabinet. La question concernant l'adoption de la limite occidentale du Territoire du Nunavut en tant que nouvelle limite politique à l'est de laquelle serait établi ce territoire, ainsi que prévu dans l'accord, a été soumise aux habitants des Territoires du Nord-Ouest.

Je me souviens de cette soirée, je crois que c'était le 15 décembre 1991, où nous avons eu à Ottawa une longue et fructueuse discussion sur la question de savoir si le gouvernement voulait ou non prendre un engagement comme celui que nous sommes sur le point d'avaliser aujourd'hui. Je me souviens que, prenant un risque, en un sens, j'avais appelé le premier ministre et qu'ensemble, nous avons décidé que nous pouvions prendre l'engagement dont il est question à l'article 4 de l'accord sur les revendications territoriales. Cette décision a abouti à la négociation de l'accord politique dont j'ai parlé il y a un instant et au vote de ratification par les habitants du Nunavut.

La mesure législative que nous examinons aujourd'hui va littéralement transformer la carte du nord du Canada. Elle va également assurer aux Inuit de l'est de l'Arctique de meilleures perspectives d'avenir sur les plans politique et économique. En même temps, elle va procurer des avantages à tous les Canadiens.

[Français]

Si je demande aujourd'hui l'appui des distingués députés des deux côtés de cette Chambre, c'est que j'entretiens l'espoir d'obtenir leur soutien.

J'ai tout lieu de croire que mes honorables collègues feront preuve de clairvoyance et d'une grande vision en approuvant ce projet de loi afin que les Inuits et les autres résidents du Nord puissent travailler à un avenir meilleur.

L'accord politique du Nunavut a été signé le 30 octobre 1992 et il prendra effet grâce une loi que nous vous soumettons aujourd'hui, le projet de loi C-132.

La création d'un nouveau territoire avec son propre gouvernement a toujours été l'objectif fondamental des Inuits de la région de Nunavut depuis près de 20 ans. Pour transformer ce rêve en réalité, il faut une loi fédérale.

Je désire souligner que le projet de loi C-132 a été élaboré en étroite collaboration avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la Fédération Tungavik du Nunavut, afin de s'assurer qu'il satisfait aux objectifs et à l'esprit de l'accord politique du Nunavut.

• (1335)

[Traduction]

Le projet de loi C-132 prévoit la création d'un nouveau territoire, le Nunavut, qui veut dire en inuktitut «notre terre», et la mise en place de nouvelles institutions gouvernementales similaires à celles qui existent actuellement dans les territoires. Il entrera en vigueur le 1^{er} avril 1999.

Entre-temps, cette mesure législative prévoit un processus de transition. Il ne s'agira pas d'une forme d'autonomie autochtone au sens habituel que donnent les autochtones à ce terme, mais d'un gouvernement populaire qui sera élu et dont relèveront l'ensemble des habitants—autochtones et non autochtones—du nouveau territoire.

Toutefois, étant donné que les Inuit sont en nombre prédominant dans la région, ce nouveau gouvernement populaire reflétera cette réalité et veillera à satisfaire aux aspirations des Inuit et à leurs façons de faire les choses.

Le projet de loi C-132 s'inspire de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, en vigueur depuis un grand nombre d'années, qu'il modernise et adapte expressément aux besoins des habitants du Nunavut.

J'aimerais attirer l'attention des députés sur certaines dispositions essentielles du projet de loi C-132. Conformément aux termes de l'accord politique, le projet de loi C-132 prévoit la création d'une Commission d'établissement du Nunavut. C'est une disposition importante étant donné qu'il s'agit d'un processus de transition.

Cette commission indépendante, au sein de laquelle seront représentés les gouvernements et les habitants par l'entremise de la Nunavut Tungavik, conseillera les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest au sujet de l'établissement du Nunavut, ainsi que l'organisme qui succédera à la Fédération Tungavik du Nunavut—qui s'appellera Nunavut Tungavik—sur toute une série de questions.

La commission sera composée en majorité d'habitants de la région du Nunavut, six sur neuf, je crois. La Tungavik jouera un rôle égal à celui des autres gouvernements, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement canadien, lors de la nomination des membres de la commission, au moment de la création de cette dernière.

Initiatives ministérielles

Nous avons l'intention d'instaurer cette commission très bientôt. En fait, le projet de loi précise que cela doit être fait dans les six mois suivant la sanction royale. La commission poursuivra son rôle critique jusqu'à sa dissolution, au plus tard trois mois après la création du nouveau territoire. À ce moment-là, soit après 1999, le Nunavut aura un commissaire, comme le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Jadis, les commissaires des territoires avaient des pouvoirs considérables, mais depuis l'avènement de gouvernements responsables dans le Nord, le poste de commissaire est devenu largement symbolique. D'aucuns diront qu'il se rapproche beaucoup des fonctions de celui de lieutenant-gouverneur.

Ce nouveau rôle se retrouve dans le projet de loi sur le Nunavut. Le projet de loi C-132 prévoit également la création d'un conseil exécutif pour le Nunavut. Ce conseil, qui sera similaire au conseil exécutif des provinces, ou Cabinet, sera nommé par le commissaire sur la recommandation de l'assemblée législative du Nunavut, à l'instar du Cabinet dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le nouveau gouvernement territorial aura les mêmes pouvoirs législatifs qu'ont à l'heure actuelle les autres gouvernements territoriaux. En outre, la Loi sur le Nunavut donne à l'assemblée législative le pouvoir de légiférer dans le but précis de mettre en vigueur l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et de préserver et défendre l'inuktitut.

• (1340)

Le Nunavut aura le pouvoir de passer des accords avec les gouvernements fédéral et provinciaux et sera autorisé à gérer et à vendre des terres domaniales placées sous la responsabilité du commissaire.

Je devrais également signaler qu'un commissaire intérimaire sera nommé pour la période de transition pour préparer le terrain en vue de la création officielle du poste de commissaire et pour exercer les pouvoirs de ce dernier pendant cette période.

Les députés remarqueront que le projet de loi C-132 apporte certaines modifications corrélatives à diverses lois fédérales. Ces modifications, d'ordre administratif, reflètent le fait que les Territoires du Nord-Ouest sont divisés en deux territoires distincts.

Le projet de loi C-132 rapprochera aussi le gouvernement de la réalisation de ses ambitions pour le Nord, soit un développement qui respecte l'environnement et qui profite avant tout aux occupants du territoire du Nunavut.

On a questionné le coût et la nécessité d'un tel gouvernement. Nous aurons peut-être l'occasion d'en discuter en comité plénier. J'aimerais simplement dire qu'à mon avis, le meilleur gouvernement est celui qui répond aux besoins des gens.

Il me semble évident qu'un gouvernement situé à Yellowknife ou Ottawa, à quelque 2 000 milles des gouvernés, et formé seulement de non-inuit n'est certes pas celui qui servira le mieux les intérêts et les objectifs du peuple inuit.

Il faut donc établir la structure appropriée de gouvernement, conforme à nos traditions parlementaires et composé en majorité d'Inuit, puisque c'est le peuple majoritaire dans cette région, celui dont les enfants seront à la fois les créateurs et les bénéficiaires des pouvoirs que ce gouvernement-là exercera au XXI^e siècle.

Le projet de loi prévoit l'attribution des premiers pouvoirs en 1999, soit une assemblée territoriale, une—pardonnez-moi l'expression—bureaucratie et un tribunal. De 1999 à 2008, d'autres pouvoirs viendront s'ajouter à mesure qu'il deviendra opportun de transmettre ou de transférer les pouvoirs de Yellowknife ou d'Ottawa où ils sont exercés à l'heure actuelle.

Je crois que cette façon de procéder est éminemment logique. Pour ce qui est des coûts, je dois dire que les Canadiens n'ont plus les moyens de payer pour un système distant et insensible aux besoins des gens. Les Canadiens ne peuvent se permettre de ne pas approuver la création du Nunavut. Compte tenu de la sagesse, de la persévérance et de la créativité des Inuit, qui occupent le Nunavut depuis des siècles, je crois que nous verrons naître un gouvernement qui ne sera pas un fardeau pour le reste de la population canadienne, mais dont nous pourrions tous nous féliciter.

Avant de terminer, je voudrais rendre hommage aux négociateurs qui ont si bien servi les gouvernements fédéral et territorial. Je ne vais pas les nommer tout de suite, mais je pourrai peut-être le faire vers la fin du débat. Je tiens cependant à souligner la présence à la tribune de M. Paul Quassa, M. Louis Pilakapsi, M. James Eetoolook, et d'autres membres du Conseil de la Fédération Tungavik de Nunavut, ainsi que ceux qui ont contribué autrement à la direction des travaux, notamment M.

Initiatives ministérielles

John Amagoalik, M. Jack Anawak, si je puis me permettre de nommer un député, M. Thomas Suluk, M^{me} Rosemary Kuptana, M. Dennis Patterson et M. Titus Alloo-loo. Le peuple du Nunavut a été l'architecte de cette transformation.

• (1345)

Bien que ce soit inhabituel, je voudrais demander à M. Quassa et à Pauloosie Keyootak, deux représentants qui sont présents, de se lever afin que la Chambre puisse leur rendre hommage pour leur magnifique contribution à la création d'une nouvelle association avec le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: J'ai entretenu des rapports formidables avec des gens dont certains sont devenus de véritables amis et qui m'ont aidé à trouver une voie plus prometteuse pour le Canada.

Je crois que vous constaterez que la Chambre est disposée à faire franchir aujourd'hui au projet de loi C-132, la Loi sur le Nunavut, toutes les étapes nécessaires à son adoption en troisième lecture.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais tout d'abord remercier de leur appui des gens comme Raymond Ningocheak, Pauloosie Keyootak, Joe Allen Evyagotailak et Rhoda Inukshuk l'ancienne présidente de l'Inuit Tapirisat du Canada que j'ai oubliée, par étourderie simplement. Tous ces gens ont déployé d'énormes efforts dans le cadre des négociations.

Je voudrais également remercier de leur appui constant les membres de ma famille, du plus petit au plus vieux, qui sont parmi nous aujourd'hui. Je les remercie encore.

Le ministre nous a demandé si on pouvait se permettre de ne pas le faire. Cela me rappelle l'annonce publicitaire sur je ne sais plus trop quel produit qui pose la même question. Les Canadiens devraient se demander cela

alors que nous accueillons le Nunavut comme une région de la Confédération canadienne.

Je le répète, c'est un très grand honneur pour moi aujourd'hui d'intervenir au sujet du projet de loi sur le Nunavut, le projet de loi C-132. Il s'agit là d'une mesure qui va créer le nouveau territoire du Nunavut. Ce projet de loi découle de l'Accord sur les revendications territoriales. L'article 4 de l'entente de principe signée en 1990 engageait les parties à créer le Nunavut sur le plan politique.

Aux termes de cet article, le gouvernement fédéral, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la Fédération Tungavik du Nunavut, au nom des Inuit du Nunavut, se sont engagés à créer le territoire du Nunavut et à financer un gouvernement pour ce territoire le plus tôt possible; cela n'avait cependant rien à voir avec l'Accord sur les revendications territoriales.

Il est important de remarquer que l'engagement de créer le territoire du Nunavut n'a rien à voir avec cette entente. La politique du gouvernement empêchait les Inuit de négocier la création politique du Nunavut dans le cadre de l'accord sur leurs revendications territoriales.

[Français]

Quoi qu'il en soit, l'appui du gouvernement pour le Nunavut, même si cela était distinct de l'entente sur leur revendication territoriale, constitue une victoire très importante pour les Inuit. Sans cet engagement à l'égard du Nunavut, les Inuit n'étaient pas disposés à régler leur revendication territoriale.

[Traduction]

L'article 4 de l'entente de principe engageait également les parties à tenir un plébiscite sur tout le territoire au sujet des frontières et à parvenir à une entente sur le partage des pouvoirs.

On a tenu ce plébiscite, on a approuvé une nouvelle frontière et l'accord politique sur le Nunavut a été signé.

Nous sommes maintenant saisis du projet de loi C-132, Loi concernant la création du nouveau territoire du Nunavut, qui découle de toutes ces décisions et ententes précédentes.

• (1350)

C'est un moment mémorable pour moi et pour tous les Inuit du Nunavut et nous en sommes fiers.

Initiatives ministérielles

Comme je l'ai mentionné plus tôt dans la journée, dans mon discours à propos du projet de loi sur les revendications territoriales, je ne crois pas qu'à la Chambre, un député ait déjà pris la parole à la fois à titre de représentant de la région en question et de bénéficiaire de l'accord relatif à des revendications territoriales, auquel se rapporte ce projet de loi. J'éprouve un sentiment incomparable et je trouve la journée très spéciale. Oui, c'est un moment mémorable dont les Canadiens peuvent être fiers. Aujourd'hui, nous accueillons un nouveau partenaire au sein de la fédération canadienne.

[Français]

Je félicite et je remercie les habitants de la région du Nunavut pour l'objectif qu'ils se sont proposé et pour la détermination qui leur a permis de l'atteindre. Je remercie également tous les habitants des Territoires du Nord-Ouest qui ont appuyé nos aspirations en se prononçant en notre faveur au référendum d'il y a un an. Au Nunavut, nous avons rêvé de faire reconnaître le pays d'origine des Inuit ainsi que notre droit de participer au gouvernement et de développer ce pays; c'est un rêve qui remonte bien des années en arrière.

Je me souviens d'une réunion de l'Inuit Tapirisat en 1975, à Tuktoyaktuk, où nous avons discuté d'un nom pour notre nouveau territoire. C'est alors que j'ai proposé de le baptiser «Nunavut». En français, Nunavut signifie «Notre pays». Cette motion a été adoptée et voilà qu'aujourd'hui, soit 18 ans plus tard, j'interviens à propos d'un projet de loi visant la reconnaissance du territoire du Nunavut.

[Traduction]

Je répète, à l'intention des non-Inuit, que le terme Inuit signifie «Le peuple» et Nunavut, «Notre pays».

Je voudrais faire comprendre aux Canadiens et aux députés que le territoire du Nunavut existe désormais, mais qu'il a toujours existé dans la tête et dans le cœur des Inuit. Nous savons que Nunavut est notre pays. Pendant des années, nous avons cherché à faire reconnaître au Canada que ce territoire est notre pays et que nous avons le droit de décider de son sort.

Ce projet de loi ne nous donne pas le territoire du Nunavut, il nous donne plutôt la reconnaissance du Canada, sa reconnaissance légale d'une réalité que nous connaissons depuis toujours. Il nous permet aussi de participer au gouvernement de notre pays selon les modalités que nous avons aidé à élaborer. C'est très important.

[Français]

Lorsque les non-Inuit sont arrivés chez nous, lorsque le Canada s'est confédéré, personne ne nous a demandé notre avis. Personne ne nous a demandé de consentir aux modalités de l'union. Personne ne nous a consultés. Personne n'a demandé notre réaction.

Des gouvernements étrangers nous ont imposé des lois et des règlements étrangers. Nous avons vécu durant des années en assumant le fardeau d'un système qui n'était pas le nôtre.

Nous espérons que la création du territoire du Nunavut nous permettra enfin de nous libérer du joug qui nous a été imposé. Pour les Inuit, l'accord politique concernant la région du Nunavut et ce projet de loi constituent essentiellement les termes de notre union, c'est-à-dire le cadre de notre intégration à la fédération canadienne.

[Traduction]

Nous voulons pouvoir contrôler notre destinée en prenant nos propres lois et règlements. Nous voulons avoir la possibilité de commettre nos propres erreurs et d'en tirer des leçons.

• (1355)

Nous voulons participer à la création et au renforcement de la nation par l'entremise de nos connaissances, de nos compétences et de nos talents particuliers. Or, la création du territoire du Nunavut nous donne cette possibilité. Je veux dire un mot sur les événements qui ont abouti au dépôt de ce projet de loi ainsi qu'à la notion de deux territoires au lieu d'un dans les Territoires du Nord-Ouest.

Il semble que les Territoires du Nord-Ouest soient destinées à être continuellement divisés. La province du Manitoba a été créée en prenant une partie du Territoire du Nord-Ouest, en 1870. Le Yukon a été créé en 1898, et la Saskatchewan, ainsi que l'Alberta, en 1905. Les Territoires du Nord-Ouest actuels représentent ce qui reste après la création de tous ces autres territoires. Les Territoires du Nord-Ouest couvrent encore une superficie énorme qui correspond en fait au bon tiers de la partie continentale du Canada.

La division des Territoires du Nord-Ouest existants n'est pas une idée nouvelle. Ce projet est évoqué depuis longtemps et le moment est venu de le mettre à exécution.

Je précise que ce n'est pas la première fois que la Chambre est saisie d'un projet de loi sur la division des Territoires du Nord-Ouest. En 1963, le gouvernement fédéral de l'époque avait déposé une mesure visant à diviser les Territoires du Nord-Ouest, mais ce projet de loi n'avait pas été adopté.

Initiatives ministérielles

[Français]

Les habitants des régions du centre et de l'est ainsi que de la partie extrême de l'Arctique se sont toujours sentis isolés de la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest. Il existe entre l'Est et l'Ouest des différences marquées qui ne peuvent être mesurées que par ceux qui vivent dans ces régions.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, les Territoires du Nord-Ouest représentent le tiers de la partie continentale du Canada. Si vous jetez un coup d'oeil sur une carte du Canada, vous constaterez qu'à l'est de la frontière avec le Yukon, au sud du 60^e parallèle, cinq provinces couvrent la même superficie que les Territoires du Nord-Ouest. Les difficultés qu'entraîne l'administration du tiers du Canada comme un seul territoire sont énormes.

Les peuples amérindiens et inuit des Territoires du Nord-Ouest sont différents de par leur histoire, leur culture, leur langue. Le territoire des Dénés, Denendeh, se situe dans l'Arctique de l'Ouest, et celui des Inuit du Nunavut, dans l'est et le long des côtes. La géographie n'est pas la même à l'est et à l'ouest, la faune et le style de vie non plus. En raison de ces différences, les peuples autochtones des Territoires du Nord-Ouest ont toujours voulu avoir un gouvernement plus proche d'eux et plus attentif à leurs besoins, un gouvernement respectant et reflétant leur culture.

[Traduction]

Nombre de propositions de découpage ont été présentées au fil des ans par les Inuit, les Dénés et les non-autochtones. L'actuel gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a participé à un grand nombre de ces initiatives. La population des Territoires du Nord-Ouest y a également pleinement participé.

Le 14 avril 1982, 56 p. 100 des électeurs des Territoires du Nord-Ouest ont appuyé la ligne de démarcation par plébiscite. En mai 1992, ils ont appuyé la ligne de démarcation figurant dans le projet de loi. C'est la ligne de démarcation des revendications territoriales.

Je voudrais que les Canadiens se rendent compte du fait que le siège du gouvernement des T.N.-O se trouve à une très grande distance des Inuit de l'Arctique de l'Est.

• (1400)

À l'heure actuelle, que vous viviez dans la région de Baffin, à l'île Broughton, à Pangnirtung ou au nord de Montréal, au Québec, votre capitale est à Yellowknife, au

nord d'Edmonton, en Alberta. Aucun autre Canadien ne doit franchir un territoire équivalent à celui de quatre ou cinq provinces pour se rendre dans sa capitale.

Avec l'établissement du territoire du Nunavut, nous espérons établir une capitale et un gouvernement plus proches du peuple.

Mais cela n'est qu'une partie des espoirs et des défis que suscite le Nunavut. Il y en a encore bien d'autres.

[Français]

Je voudrais maintenant parler de la teneur du projet de loi. Ce dernier prévoit un cadre pour l'établissement du territoire du Nunavut. Il reste encore beaucoup de travail à faire.

Le projet de loi ne permettra pas de créer le Nunavut dès demain. La mise en place du gouvernement du nouveau territoire prendra un certain temps; il assumera progressivement ses pouvoirs et dispensera les programmes et services selon un calendrier qu'il fixera lui-même. L'élection de la première assemblée législative du Nunavut aura lieu en 1999. On ne prévoit pas que le nouveau territoire puisse assumer la totalité de ses pouvoirs avant l'an 2008.

Au départ, le gouvernement du Nunavut ressemblera beaucoup aux gouvernements actuels des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Il aura une assemblée législative élue, un Cabinet et une cour territoriale.

[Traduction]

Le gouvernement du Nunavut sera un gouvernement public auquel pourront participer tous les citoyens inuit et non inuit. L'assemblée législative sera élue au suffrage universel. Par conséquent, il ne s'agit pas d'un gouvernement autochtone autonome comme le serait un gouvernement créé exclusivement pour et par des autochtones.

Le projet de loi C-132 comprend cinq parties, 79 articles et trois annexes. Il modifie 76 autres lois du Parlement.

La partie I porte sur la constitution et le gouvernement du Nunavut et elle traite de questions comme le siège du gouvernement, le commissaire, le conseil exécutif et l'assemblée législative du Nunavut, ainsi que sur les pouvoirs législatifs et judiciaires.

La partie II concerne les langues officielles, le Trésor et les comptes du Nunavut, les biens-fonds et les biens culturels.

Initiatives ministérielles

La partie III est consacrée à la Commission d'établissement du Nunavut.

La partie IV regroupe les dispositions transitoires et traite des dépenses et du commissaire provisoire des Territoires du Nord-Ouest.

La partie V précise les dates d'entrée en vigueur et prévoit des modifications corrélatives.

[Français]

Je regrette que nous n'ayons pas plus de temps pour étudier ce projet de loi. La Chambre n'a été saisie du projet de loi et de la revendication territoriale que vendredi dernier. Il y a exactement une semaine. Cela ne nous donne certes pas assez de temps pour assimiler toute l'information et mesurer toutes les conséquences.

Quoi qu'il en soit, vu l'importance de ces projets de loi pour les habitants du Nunavut et pour les Canadiens, tous les partis se sont entendus pour les adopter rapidement.

J'espère que nous n'avons rien oublié d'important dans notre hâte. Je suis un peu rassuré à l'idée que la Tungavik ait participé à la rédaction des projets de loi. S'il y avait eu des problèmes majeurs, je suis certain qu'elle les aurait relevés.

[Traduction]

Je voudrais vous faire part des réserves que j'ai au sujet de deux ou trois aspects précis des projets de loi. Premièrement, le processus de transition et de mise en oeuvre; deuxièmement, le financement; et troisièmement, l'éducation et la formation.

La partie la plus importante du projet de loi est probablement celle qui se rapporte à la Commission d'établissement du Nunavut, car c'est elle qui va façonner le futur gouvernement du Nunavut.

Elle sera composée d'un président et de neuf autres membres, dont trois proposés par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, trois par la Tungavik et trois par le gouvernement fédéral. Au moins six des membres devront avoir leur résidence habituelle au Nunavut.

La mission de la commission est de conseiller le gouvernement fédéral, celui des Territoires du Nord-Ouest et la Tungavik concernant la création du Nunavut.

• (1405)

Sa mission porte notamment sur les points suivants: a) les délais de prise en charge des services par l'administration du Nunavut; b) les modalités de l'élection des pre-

miers députés, y compris le nombre de ceux-ci et l'établissement des circonscriptions électorales; c) la conception des programmes de formation et le financement à cet égard; d) l'établissement de la capitale du Nunavut; e) les principes et critères nécessaires en vue d'une répartition équitable de l'actif et du passif des Territoires du Nord-Ouest entre ceux-ci et le Nunavut; f) la mise en place de l'infrastructure et des installations qu'exige l'établissement du Nunavut, y compris le calendrier des travaux de construction; g) la structure administrative nécessaire au premier gouvernement du Nunavut; h) la mise en oeuvre des programmes et services au fur et à mesure de leur prise en charge; i) toute autre question que lui confie le ministre.

[Français]

C'est un programme extrêmement chargé. Ces négociations, particulièrement les négociations financières, seront longues et difficiles. Toutes les parties en cause chercheront évidemment à protéger leurs propres intérêts. Les représentants du Nunavut devront être très vigilants. Le nouveau territoire doit pouvoir partir du bon pied.

Je veux aussi prendre un moment pour parler des dispositions transitoires de ce projet de loi, qui prévoient la création possible de la charge de commissaire provisoire du Nunavut. Le titulaire de cette charge pourrait, en vertu de ce projet de loi, avoir énormément de pouvoirs. Le projet de loi dit que le Cabinet fédéral peut nommer un commissaire provisoire en attendant la nomination du premier commissaire.

[Traduction]

Dans l'exercice de ses fonctions, le commissaire provisoire devra se conformer aux instructions écrites que lui donne le ministre des Affaires indiennes et du Nord. Ces instructions seront publiées suivant les modalités fixées par le ministre.

Le commissaire provisoire pourra: a) recruter des personnes à titre de futurs fonctionnaires du Nunavut; b) définir les fonctions de ces personnes et fixer leurs conditions d'emploi; c) fixer les modalités d'organisation des pouvoirs publics du Nunavut, notamment en matière judiciaire; d) exercer toute autre fonction que lui assigne le Cabinet fédéral.

Les ententes conclues par le commissaire provisoire relativement à l'emploi lieront le gouvernement du Nunavut.

Le gouvernement du Nunavut pourra, cependant, annuler, modifier ou remplacer les modalités fixées par le commissaire provisoire. Nous espérons que ce ne sera pas nécessaire.

Le commissaire provisoire pourra, avec l'agrément du Cabinet fédéral, conclure, avec le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement d'une province ou tout autre organisme, des accords en vue de l'exécution de programmes antérieurement assumés par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Il pourra aussi conclure, avec le gouvernement du Canada ou le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, des accords de financement concernant le Nunavut.

Le commissaire provisoire pourra conclure, avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, des accords en vue du partage, entre eux, de l'actif des Territoires du Nord-Ouest. Il n'est précisé nulle part que ce commissaire devra consulter la Tungavik et la population du Nunavut.

Je souligne que le projet de loi oblige le commissaire du Nunavut à faire part au Cabinet du Nunavut de toute instruction qu'il recevra du ministre fédéral ou du Cabinet fédéral. Ces instructions devront aussi être communiquées à l'assemblée législative du Nunavut.

Puisque cette assemblée ne sera pas constituée avant la fin de la période de transition, le ministre fédéral pourrait décider par quel moyen les instructions données au commissaire provisoire seront rendues publiques.

Il semble y avoir un vide juridique à cet égard. J'aimerais que le gouvernement garantisse que la population du Nunavut sera consultée pendant la période de transition qui sera très importante. Je voudrais en savoir plus sur les rapports entre le commissaire provisoire et la Commission d'établissement du Nunavut.

[Français]

Je veux maintenant aborder la question du financement. Comme je viens de le dire, le commissaire provisoire aura le pouvoir de conclure des accords de financement avec le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pendant la période de transition. Ces accords prendront fin deux ans après l'établissement du Nunavut, le 1^{er} avril 1999, à

Initiatives ministérielles

moins qu'une disposition ne prévoit qu'ils se terminent avant.

Après l'établissement du Nunavut, différentes dispositions financières seront prises. Selon un document d'information préparé par le gouvernement fédéral, puisque des services actuellement fournis par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest passeront sous la responsabilité du nouveau gouvernement du Nunavut, il y aura un transfert proportionnel des fonds et des fonctionnaires fédéraux du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au gouvernement du Nunavut.

Selon ce document d'information, des études ont été faites pour tenter d'évaluer les coûts de l'établissement du nouveau territoire et du gouvernement du Nunavut, mais puisque la forme et les structures de ce gouvernement sont encore à déterminer, ces études ont porté sur des scénarios possibles et des hypothèses.

• (1410)

[Traduction]

Dans sa dernière étude, la société Coopers and Lybrand a évalué que la mise en place d'un nouveau gouvernement, de 1992 à 2008, coûtera, en moyenne, 50 millions de dollars par année, ce qui représente une augmentation de 7 p. 100 par rapport au financement fédéral préétabli en 1990-1991, pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest actuel.

D'après le document d'information du gouvernement, ces chiffres comprennent les coûts de fonctionnement liés à la mise en oeuvre de l'accord du Nunavut, les coûts de fonctionnement du nouveau gouvernement, à compter de 1999, de même que des coûts uniques concernant la formation et la construction d'installations au Nunavut. C'est la Commission d'établissement du Nunavut qui déterminera le coût final de la mise en place du gouvernement du Nunavut.

[Français]

Dans un troisième temps, je veux parler de l'éducation et de la formation. Le succès dans ce secteur est indispensable au succès du Nunavut. Le Nunavut offre de grandes possibilités, mais sa population doit pouvoir en profiter.

Le niveau de scolarité des Inuit a augmenté depuis les deux dernières décennies, mais il y a encore beaucoup à faire. Actuellement, très peu d'Inuit obtiennent un diplôme d'études secondaires. C'est regrettable. Si nous n'améliorons pas notre scolarisation, nous risquons de ne

Initiatives ministérielles

pas participer au développement du Nunavut. Si nous n'augmentons pas et n'améliorons pas notre formation, nous risquons d'être laissés de côté.

Grâce à la création du Nunavut, il y aura d'excellentes perspectives d'emplois, mais les Inuit devront avoir les compétences nécessaires pour décrocher ces emplois. Autrement, la majorité des emplois seront tout simplement occupés par des gens de l'extérieur, comme dans le passé. Nous ne pouvons nous permettre que cela se produise. Nous devons tous conjuguer nos efforts pour faire en sorte que la population du Nunavut bénéficie de la création du Nunavut.

Nous entreprenons un long voyage. Nous posons aujourd'hui le premier de nombreux jalons. Nous sommes encore loin de notre destination.

L'adoption de ce projet de loi aujourd'hui ne transformera pas notre existence demain. La vie des gens du Nunavut ne sera pas tout à coup différente demain ou après-demain, ni même dans un an.

[Traduction]

Le projet de loi dont la Chambre est saisie établit le chemin à suivre. Il prévoit un processus de transition dont on ne saurait trop souligner l'importance. Des erreurs graves durant cette transition pourraient entraver grandement la mise en place du nouveau gouvernement du Nunavut.

Comme je l'ai déjà dit, le travail de la Commission du Nunavut est essentiel pour que la création du Nunavut se fasse sans heurt et d'une manière équitable. J'ai déjà parlé du mandat vaste et complexe de cette commission. Les représentants du Nunavut devront se montrer prudents, vigilants et ouverts sur les possibilités de l'avenir.

Nous savons que lorsque le gouvernement du Canada transfère des pouvoirs à d'autres niveaux de compétence, il le fait habituellement sans leur transférer suffisamment de ressources pour pouvoir mener la tâche à bien.

Le premier exemple qui me vient à l'esprit est celui de l'accord intervenu entre le gouvernement fédéral et l'actuel gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, relativement au transfert de pouvoirs en matière de santé. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a intenté une poursuite contre le gouvernement fédéral, pour non-paiement de factures liées à la santé.

Il y a aussi un problème de financement en ce qui concerne le logement. Depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral réduit petit à petit les fonds qu'il transfère aux provinces et aux territoires pour le logement social. Les Territoires du Nord-Ouest ont vu leurs

fonds réduits depuis les deux dernières années, et la Société canadienne d'hypothèques et de logement a récemment décidé de supprimer aussi son programme de partage des coûts pour les nouveaux logements sociaux, à compter de 1994.

• (1415)

[Français]

Or, les Territoires du Nord-Ouest déplorent une crise du logement; 25 p. 100 des ménages des T.N.-O. sont dans le besoin, et c'est un besoin croissant, car le taux de croissance démographique y est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Quarante et un pour cent des enfants des T.N.-O. de moins de 12 ans vivent dans des logements surpeuplés. La construction de logements affiche un arriéré de près de 3 600 unités, dont environ la moitié dans le Nunavut.

La santé et le logement sont d'importants sujets de préoccupation dans le Nunavut. Si on ne fournit pas de fonds suffisants pour répondre à ces besoins, le Nunavut débutera avec un sérieux handicap.

[Traduction]

Le gouvernement fédéral n'a pas respecté ses engagements financiers dans d'autres domaines également. Je songe ici à l'entente relative à la méthode de financement préétablie que le gouvernement fédéral avait avec l'actuel gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Il y a plusieurs années, le gouvernement fédéral a modifié unilatéralement la méthode préétablie, et le gouvernement territorial reçoit maintenant depuis plusieurs années moins d'argent qu'il devrait en recevoir.

Il y a aussi les subventions tenant lieu d'impôt. En décembre dernier, le ministre des Finances a annoncé qu'il gelait ces paiements aux municipalités. Or, les municipalités avaient déjà établi leur budget en tenant compte de la contribution prévue du gouvernement fédéral. La municipalité d'Iqaluit a souffert de cette mesure.

Je veux que le gouvernement fédéral comprenne bien, à propos du financement du Nunavut, que ce territoire ne peut pas se comparer à une province déjà développée et dotée d'une assiette fiscale importante et stable. Nous n'en sommes qu'à nos débuts; notre population n'est pas nombreuses et nos gens ne gagnent pas beaucoup d'argent. Le chômage atteint 80 p. 100 dans la plupart des localités. Nous payons néanmoins des impôts.

Notre économie est sous-développée. Les distances entre les localités du territoire et entre le territoire et les grandes villes canadiennes du sud sont énormes. Il n'y a pas de routes et les coûts liés au transport font augmenter le prix de tout. Comme l'a signalé mon collègue de

Initiatives ministérielles

Davenport, notre coût de la vie est bien des fois supérieur à la moyenne au sud. Nous n'avons pas les infrastructures ni les services communautaires que les autres Canadiens considèrent comme allant de soi. Le contrôle de nos ressources nous échappe et le projet de loi sur le Nunavut ne fait rien à l'affaire.

Nous avons besoin d'un moment de répit. Le gouvernement fédéral doit investir en nous et dans notre avenir. Qu'il nous donne une chance. Qu'il ait confiance en nous. Qu'il nous donne les outils pour gérer nos affaires et nous allons nous en occuper.

Qu'il investisse en nous et le Canada en sera le grand bénéficiaire à long terme.

[Français]

Ensemble, grâce à la concertation, nous pouvons bâtir un Canada meilleur pour nos enfants. Un Canada où tous les gens sont respectés. Un Canada où nos enfants ont tous les mêmes avantages. Un Canada où nos aînés peuvent se sentir en sécurité et en paix, persuadés que leurs terres, leurs peuples, leurs cultures et leurs langues subsisteront à jamais.

Ce sont les gens qui feront que le Nunavut fonctionnera. Tous les habitants du Nunavut doivent participer au développement du Nunavut. Tout le monde doit mettre la main à la pâte. Tout le monde doit avoir le sentiment d'appartenir au Nunavut.

Les représentants du Nunavut à la Commission d'établissement du Nunavut assumeront une très lourde responsabilité. Ils auront besoin de l'aide et des conseils de la population. Il est important que les habitants du Nunavut leur parlent, leur prêtent main-forte dans leur travail et leur fassent connaître leurs besoins.

Pendant quelques instants, j'aimerais m'adresser directement aux jeunes du Nunavut. Je tiens à exprimer mes regrets aux finissants de Broughton Island. J'avais promis d'être là-bas, hier, mais j'ai dû annuler pour pouvoir être ici aujourd'hui et parler de ces projets de loi. Ce que je vais dire maintenant est pour ces nouveaux diplômés et pour tous les jeunes de Nunavut.

Le Nunavut a besoin de vous, de vous tous.

Je veux rendre hommage aux efforts de tous les diplômés de cette année. Je sais tous les obstacles que beaucoup d'entre vous ont dû surmonter pour en arriver jusque-là. Vous avez connu la pauvreté et parfois, la disette. Vous avez connu des logements surpeuplés où il

n'y avait pas d'endroit tranquille pour étudier. Vous avez connu la maladie et peut-être la mort de parents et d'amis, parfois le suicide. Certains d'entre vous, même, ont peut-être déjà essayé de se suicider.

Malgré tout, vous avez continué et, parfois, sans le moindre appui, vous avez atteint votre but.

À ceux qui se sont découragés et qui ont décroché, je dis de ne pas renoncer et de retourner à l'école. Le Nunavut a besoin de tous ses habitants pour s'administrer. Nous ne voulons pas importer les compétences nécessaires. Nous avons besoin des habitants du Nunavut pour faire fonctionner le gouvernement du Nunavut.

• (1420)

[Traduction]

En terminant, je voudrais dire que lorsqu'il est question du Nunavut, nous avons des poèmes révérencieux pour en parler. Je voudrais vous en lire un qui exprime notre sentiment à l'égard du Nunavut. Il s'intitule «Nunavut, tu nourris tant d'espoir». Je vais le lire:

Mon père est mort sûr de ton existence
Tu étais là. . . tu avais toujours été là.
Il pensait t'avoir toujours connu
Tu avais pris soin de lui et des siens depuis la nuit des temps.

Nunavut, tu nourris tant d'espoir.
Ma mère parlait de toi en faisant sa couture.
Elle nous racontait les histoires d'antan.
Qui nous disait, nous enfants, que tu nous protégeais.

Nunavut, tu nourris tant d'espoir.
Ma grand-mère parlait de toi
De sa voix douce et mélodieuse
Lorsqu'elle chantait pour nous endormir
Heureuse de te connaître.

Nunavut, tu nourris tant d'espoir.
Mon oncle rayonnait en parlant de tes richesses. . .
Sur les pistes, sur la côte, dans les collines. . .
Alors qu'il tirait sur sa vieille pipe
Et captivait notre imagination.

Nunavut, tu nourris tant d'espoir.
Mon petit dernier aussi parlait de toi,
Demandant, curieusement, qui tu étais
Et pourquoi on parlait de toi
Sur un ton si doux et si respectueux.

Nunavut, tu nourris tant d'espoir.
Maintenant, je dois m'assurer de répéter
Tout ce que je sais sur toi
De sorte que mes héritiers comprennent
Combien tu es merveilleux.

Nunavut, tu nourris tant d'espoir.
Guide-moi comme tu as guidé mes ancêtres.
Console-moi, conduis-moi,
Montre-moi ce que je dois savoir
Et je t'écouterai et j'apprendrai.

Initiatives ministérielles

Nunavut, tu nourris tant d'espoir.
Ma famille te connaissait et avait confiance en toi.
Mes souvenirs de toi sont nombreux et précieux
Comme ceux de mes chers,
Et maintenant, je parle de toi comme ils le faisaient.

Nunavut, tu nourris tant d'espoir.
Si seulement nous pouvions retenir
Les leçons mêlées aux souvenirs,
Et transmettre la sagesse
En même tant que les histoires.

Nunavut, tu nourris tant d'espoir.
Tu fais partie de nous depuis si longtemps
Que nous avons oublié notre première rencontre
Mais nous savons que demain
Nous cheminerons ensemble.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je serai très bref.

J'ai été très heureux de pouvoir entendre le député de Nunatsiaq, dont les observations éloquentes témoignent bien de sa connaissance du sujet. À mon avis, il a vraiment fait une contribution remarquable à l'étude de ce projet de loi aujourd'hui.

Je voudrais simplement que la Chambre sache que le Nouveau Parti démocratique appuiera ce projet de loi.

Il y a cependant une chose qui me préoccupe, mais elle n'est peut-être pas bien grave. Lorsque nous négocions la création d'un nouveau gouvernement ou d'un nouveau territoire, il semble porter le sceau culturel de l'institution qui se trouve ici, à Ottawa, laquelle porte le sceau culturel de celle qui se trouve en Grande-Bretagne et qui est d'inspiration gothique. C'est un modèle plus européen que nord-américain. En fait, certains d'entre nous, Nord-Américains, avons toujours du mal à nous adapter aux contraintes culturelles de cette institution, où le gouvernement et l'opposition sont séparés par deux longueurs d'épée.

• (1425)

Il y a une foule d'aspects dans ce type d'organisation parlementaire et gouvernementale qui n'ont pas de sens pour nous, Canadiens modernes, qui vivons 400 ou 500 ans après la création de cette institution. Beaucoup d'entre nous voudraient la rendre plus moderne et plus conforme à la pensée, aux actions et aux croyances nord-américaines.

Je crains un peu que nous n'ayons décidé, comme Lord Simcoe l'a dit un jour, si je ne m'abuse, d'essayer de transposer notre institution dans le nouveau territoire du Nunavut. J'espère seulement que ceux qui ont rédigé ce projet de loi et ceux qui l'adopteront feront preuve de la souplesse nécessaire pour permettre à la population du Nunavut d'apposer son propre sceau culturel sur ses

institutions législatives et gouvernementales, de sorte qu'elles ne soient pas nécessairement le miroir exact des institutions d'ici, à Ottawa, que nous essayons de leur imposer.

Si le projet de loi offre ce genre de souplesse, alors je suis tout disposé à l'appuyer et je sais que notre parti l'appuiera. Encore une fois, nous espérons qu'un gouvernement public sera implanté avec succès dans le territoire du Nunavut au cours des six ou sept prochaines années.

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'est vraiment un plaisir pour moi de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-132 qui établit le nouveau territoire du Nunavut.

C'est vraiment un événement historique quand nous, en tant que parlementaires, assistons à l'établissement d'un nouveau genre de gouvernement sur un cinquième de la superficie de notre pays. La création de ce territoire change fondamentalement la dynamique de notre pays d'une manière que nous n'apprendrons à connaître que graduellement au cours des générations à venir, mais cela marque réellement un tournant dans notre histoire.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour rendre hommage au peuple dont la vision, la prévoyance et l'initiative ont permis cette réalisation, non seulement aujourd'hui, mais également depuis 17 ans. Bien des gens ont fait preuve d'une grande patience, ont dépensé de grosses sommes d'argent et ont été séparés de leurs familles pendant de longues périodes pour que cela se produise.

Je voudrais aussi rendre hommage au rôle que les Inuit ont joué dans l'histoire du Canada parce que, bien que ce soit un territoire public que nous créons, j'espère sincèrement que la majorité des habitants du Nunavut resteront des Inuit jusqu'à la fin des temps car c'est un gouvernement et un territoire qui sont vraiment les leurs.

Premièrement, je voudrais rendre hommage au député de Nunatsiaq. Les efforts qu'il a déployés pour nous faire saisir les réalités du Nunavut et de son peuple ont vraiment été exemplaires. Sa coopération pour résoudre les nombreuses difficultés qui se sont présentées a aussi été un modèle pour nous tous. J'ai beaucoup apprécié les discours qu'il a prononcés dans sa propre langue parce que, représentant moi-même les peuples autochtones, je sais combien ces derniers, et en particulier les anciens, aiment entendre leurs chefs parler leur propre langue. J'ai écouté attentivement et j'ai pensé que je pouvais peut-être apprendre quelques mots de cette langue dans le courant de l'après-midi, mais je ne pense que je vais essayer.

Initiatives ministérielles

En tant que porte-parole de mon parti pour ce qui concerne les coopératives et le développement communautaire, j'ai eu l'occasion de traiter avec les Inuit et leurs organisations. Jusqu'à un certain point, les Inuit, plus que toute autre collectivité au Canada, suivent ce modèle de coopération, amenant ainsi les gens à travailler ensemble, à grouper leurs ressources et à collaborer sur un mode démocratique. Un grand nombre des réussites économiques, sociales et artistiques dont ils peuvent se targuer sont attribuables à leur capacité de travailler ensemble. J'espère que ce mode de fonctionnement sera également appliqué au sein du gouvernement du Nunavut et dans le monde des affaires de cette région. Cela fait partie du modèle d'administration dont nous devrions tous nous inspirer.

Je veux aussi rendre hommage aux dirigeants inuit, qui sont ici, à la tribune, aujourd'hui. Je n'ai pas eu l'occasion de connaître autant d'Inuit que je l'aurais souhaité, au fil des années. Ainsi, je ne peux pas savoir avec certitude si les dirigeants sont vraiment représentatifs de leur peuple, mais je soupçonne que les membres de la collectivité sont dignes de leurs représentants. Ce fut un vrai plaisir pour moi de pouvoir rencontrer ces gens et traiter affaire avec eux. À mon avis, le fait que le Nunavut soit représenté par des gens de cette qualité ajoutera une nouvelle dimension très stimulante à la vie des Canadiens.

• (1430)

J'aurais tort de ne pas parler des autres nations qui sont touchées par ce débat, en particulier le peuple déné, plus précisément les Dénésoles de la Saskatchewan, que je représente, et ceux du Manitoba et des territoires.

La nation dénée compte parmi les plus isolées du Canada, géographiquement parlant. Sans avoir rien fait pour cela, les Dénés ont été divisés tant par les caractéristiques géographiques de la région que par les frontières politiques. Il n'existe ni routes ni service aérien régulier entre leurs collectivités. Même leurs services de télécommunications ne sont pas très développés.

En outre, ils sont divisés politiquement par les frontières que d'autres leur ont imposées. Ils sont donc partagés entre les Territoires du Nord-Ouest, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Tout cela fait qu'il est maintenant très difficile pour les Dénés de se grouper en tant que peuple et de participer à nombre des discussions et des développements qui les touchent directement. Les négociations entourant la création du Nunavut en sont sans aucun doute un excellent exemple.

Du fait, en grande partie, de leur isolement, les Dénés sont l'un des peuples les plus traditionnels du Canada. Pour beaucoup de membres de ces collectivités, l'anglais est une langue seconde. Bien souvent, les gens dans la

quarantaine et la cinquantaine et, à plus forte raison, les gens plus âgés ne parlent pas du tout l'anglais. Cela a créé un autre obstacle à toute participation active aux discussions qui affectent tellement leur vie.

Les Dénés peuvent faire remarquer, et sont fiers de le faire, qu'ils ont eux-aussi depuis longtemps un titre ancestral fondé sur l'utilisation et l'occupation d'un coin du territoire du Nunavut.

Quand Samuel Hearne a introduit les premiers trafiquants de fourrures dans ce territoire, ce sont les Dénés qui ont facilité leurs contacts avec les Inuit. C'est un fait historique bien connu.

Par suite des discussions et des négociations qui ont eu lieu et de la préoccupation exprimée par les Dénés qui s'inquiètent de ce qui risque d'arriver aux droits que leur confèrent les traités et à leurs droits ancestraux, des études ont été faites sur l'utilisation et l'occupation des terres, qui indiquent que jusqu'à ce jour, les Dénés occupent et utilisent un coin du Territoire du Nunavut pour la chasse, la pêche, le piégeage et autres activités traditionnelles qui font partie intégrante de leur vie.

En fait, les Dénés sont souvent décrits dans d'autres langues autochtones comme des mangeurs de caribou. Leur mode de vie a toujours été de suivre les troupeaux de caribous qui traversent sans cesse les limites du Territoire, les caribous n'ayant pas de frontières et les Dénés non plus.

Je dois dire que je suis heureux que cet accord ait enfin vu le jour. On a craint un moment, comme le rappelait le ministre il y a quelques jours, que les revendications concurrentes, particulièrement celles des Dénés de la Saskatchewan, ne retardent ce moment historique. Nous l'aurions tous profondément regretté, étant donné les efforts considérables que nous avons déployés pour éviter qu'une telle chose ne se produise.

Je suis au regret de devoir dire que ce dérapage est dû au rôle du gouvernement canadien qui, bien que positif dans le sens où il voulait de cet accord auquel il a consacré beaucoup de temps et d'argent, tenait un peu de la négligence, puis de l'intransigeance pour finir par ressembler carrément à du chantage.

On ne peut en attribuer la responsabilité à une personne en particulier. Cependant, si on regarde ce qui s'est passé, on en retrouve des traces dans la façon dont le gouvernement canadien a abordé la situation dans son ensemble.

Lorsque j'ai été élu, en 1988, c'est une question qui commençait tout juste à occuper le devant de la scène chez les Dénés. En février 1989, j'ai assisté à une réunion avec des personnes qui travaillaient à ces négociations depuis au moins une douzaine d'années au nom du gou-

Initiatives ministérielles

vernement fédéral. À ma grande surprise, je me suis aperçu que ces personnes qui représentaient le gouvernement canadien ne savaient même pas que les Dénés traversaient le 60^e parallèle pour aller chasser, pêcher et trapper, sans parler des droits que leur conféraient certains traités dans ces régions.

Cela est inacceptable. En effet, le gouvernement canadien est censé être le curateur de certains peuples autochtones, mais il est censé protéger les droits et les intérêts des autochtones faisant l'objet de traités. Leur curateur, en 1989, à cette étape avancée, ne savait même pas qu'ils avaient des intérêts dans ce territoire. C'est de la négligence.

• (1435)

Il est ensuite devenu très difficile de traiter de ce nouveau facteur qui était intervenu dans les négociations. On peut donc dire que le gouvernement du Canada, quand est venu le temps d'examiner la question fondamentale des droits découlant des traités, a fait preuve d'intransigeance.

Bien entendu, il a offert les ressources nécessaires pour documenter l'utilisation et l'occupation du territoire durant la négociation de l'article 40 de l'accord, il a tout fait ou presque sauf se résoudre à s'attaquer fondamentalement à la question des droits issus de traités et des droits ancestraux.

Ensuite, et c'est dommage, dans les derniers moments de ce processus, après que l'accord eût été signé, des menaces ont circulé à la Chambre sur ce qui arriverait si cette mesure législative tardait à être adoptée. Puis les députés sont revenus à des propos plus modérés.

Le député de Nunatsiak et moi avons donc toujours pensé que si les Inuit et les Dénés pouvaient se rencontrer pour régler ces questions, non seulement ces questions pourraient être réglées, mais ce serait également un élément important de tout ce processus.

C'est ce qui est arrivé mardi. Une entente a été signée entre les bandes indiennes dénésulines du nord de la Saskatchewan et les Inuit, entente que j'ai entre les mains et que j'aimerais déposer à la Chambre à la fin de mon intervention.

La partie I de cette lettre dit que les Inuit du Nunavut reconnaissent que les bandes indiennes dénésulines de la Saskatchewan utilisent depuis toujours et continuent d'utiliser certaines terres au nord du 60^e parallèle en vertu

des droits que leur confèrent les traités et de leurs droits en tant qu'autochtones.

C'était là un événement marquant non seulement du fait du fond de l'entente, mais chose encore plus importante, parce que cela montrait que les deux groupes autochtones pouvaient eux mêmes parvenir à des accords dans le cadre desquels, dans une certaine mesure, le gouvernement fédéral n'avait pratiquement aucun rôle à jouer.

Je voudrais féliciter tous ceux qui ont participé à la négociation de cet accord transfrontalier, car on reconnaissait ainsi que la région du Nunavut sera beaucoup plus forte si elle a des alliés à ses frontières plutôt que des adversaires. C'est le signe d'un nouveau partenariat dans cette région du monde qui profitera non seulement aux intéressés, mais également à tous les Canadiens.

Il faut également se rappeler que les Dénés du Manitoba et les Inuit ont signé quelque temps auparavant un accord qui constituait un jalon important dans la création du Nunavut.

Je voudrais en outre vous avertir que les tribunaux sont encore saisis d'affaires qui tendent à reconnaître les droits ancestraux et issus de traités des autochtones.

Avec la création du Nunavut, le cours de l'histoire canadienne change. Pendant trop longtemps depuis que les Européens sont entrés en contact avec les autochtones, on a le sentiment que ces derniers devaient apprendre des Européens, adopter leur technologie, leurs façons de procéder, leurs gouvernements, leurs langues et leurs cultures. Dans l'ensemble, les échanges se sont faits dans un seul sens. Chose certaine, dans le cas de certaines personnes, d'explorateurs, de traiteurs de pelleteries et de bien d'autres, il y a eu, en fait, des échanges réciproques, mais, dans la très grande majorité des cas, ils se sont effectués dans un seul sens.

À la suite de la conclusion de cette entente, les choses ont commencé à changer à cet égard. Les Canadiens commencent à apprendre des autochtones. Nous commençons nous aussi à adopter un processus de prise de décisions basé sur le consensus qui transcende le sectarisme mesquin qui caractérise souvent notre politique. Il est question du respect des anciens et de leur histoire. Nous commençons également à comprendre le caractère sacré de la Terre, notre mère à tous, et nos responsabilités en tant que créatures qui l'habitent.

Je voudrais en terminant dire à quel point je suis heureux de participer à cet événement extrêmement important de notre vie politique.

Initiatives ministérielles

• (1440)

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.

Le vice-président: À l'ordre! La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-132, Loi concernant la création du territoire du Nunavut et l'organisation de son gouvernement, et modifiant diverses lois en conséquence.

L'article 2 est-il adopté?

(L'article 2 est adopté.)

(Les articles 3 à 79 sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Les annexes I à III inclusivement sont adoptées.)

Le vice-président: Le titre est-il adopté?

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je n'ai que peu de questions à poser au sujet du projet de loi. Comme je n'ai que deux questions à poser au ministre relativement au projet de loi dans son ensemble, je crois que c'est le moment approprié pour le faire.

Mes questions concernent les revendications des électeurs que je représente, les Dénésulines, qui habitent le nord de la Saskatchewan et une partie du Manitoba.

Les Dénés font valoir qu'ils possèdent des droits ancestraux et issus d'un traité non éteints sur une partie du territoire du Nunavut. Les anciens ont défendu cet argument avec beaucoup de conviction, et ceux d'entre nous qui croient qu'il faut écouter la sagesse des anciens ne peuvent qu'être impressionnés par la sincérité avec laquelle ces derniers ont fait valoir que leurs droits sur leurs territoires traditionnels découlant du traité signé en 1899 ne sont pas éteints contrairement à ce qu'affirme le gouvernement fédéral.

Je me permets de rappeler à la Chambre que, dans l'entente de Charlottetown, tous les gouvernements du Canada, y compris les autochtones, reconnaissaient que la sagesse des anciens aurait autant de poids que les textes rédigés en anglais en ce qui concerne le sens moderne des traités.

Je ne suis pas avocat et je n'ai pas lu toute la documentation concernant les questions de ce genre, mais il me semble que la position du gouvernement a toujours été fondamentalement illogique.

Il a dit à mes électeurs, les Dénés vivant au sud du 60^e parallèle, que leurs droits ancestraux et issus de traités avaient été abolis par la signature du traité n^o 8. Par ailleurs, le gouvernement accorde une reconnaissance de fait à cinq bandes habitant au nord du 60^e parallèle—Snowdrift, Fort Resolution, Hay River et deux bandes de Dénés—en entamant des négociations globales sur les revendications. Il a maintenu les droits ancestraux et issus de traités pour les bandes de ces territoires, du moins dans la mesure où un processus d'étude globale des revendications est en cours, au nom de ces bandes et avec leur participation.

Je ne peux donc pas comprendre comment la même clause d'extinction du traité n^o 8 signé en 1899, avant l'existence des frontières actuelles des Territoires du Nord-Ouest, puisse mettre fin aux droits ancestraux et issus de traités pour huit bandes habitant au sud du 60^e parallèle. En revanche, il est évident qu'étant donné la reconnaissance de fait par le gouvernement des autres bandes, cette clause n'abolit pas les revendications analogues des bandes habitant au nord du 60^e parallèle actuel.

• (1445)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, le député demande si la délimitation territoriale prévue dans l'accord profite aux Dénés du nord du Manitoba et de la Saskatchewan, en particulier, à ceux de sa circonscription. Ce sont des Dénésulines.

Le traité n^o 5 s'appliquant aux Dénés et Shippewan du nord du Manitoba précise que les droits territoriaux ne s'étendaient pas au nord du 60^e parallèle. Les traités s'appliquant au nord de la Saskatchewan, dont la portée s'étend jusqu'à ce qui est aujourd'hui la région ouest de l'Arctique, le traité n^o 8 en particulier, n'incluent pas de telle délimitation.

À notre avis, lorsqu'une région territoriale est établie pour un des traités numérotés et que les bénéficiaires ont accepté ces délimitations, la propriété territoriale relevant du titre autochtone des signataires du traité s'en trouve établie.

En soi, cela n'entraîne nullement l'extinction d'autres droits ancestraux qui peuvent persister. Nous avons toujours cru que les droits issus des traités qui pourraient être définis plus tard ou qui ne sont pas définis clairement dans les traités, ainsi que les traités ou les droits ancestraux qui pourraient se révéler existants par la suite, ne sont pas l'objet d'une forclusion en raison des traités

Initiatives ministérielles

numérotés signés à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e.

La question de savoir si les droits territoriaux des traités persistent au nord du 60^e parallèle a été portée devant la Cour fédérale dans une cause de la Saskatchewan l'automne dernier et dans une autre cause en appel cette année. La Cour fédérale a jugé que les droits territoriaux prévus dans ces traités ne s'étendaient pas au nord du 60^e parallèle.

L'accord définitif de la Fédération Tungavik du Nunavut précise que cela n'a aucun effet sur les droits ancestraux ou issus de traités qui peuvent persister, dont ces bandes peuvent bénéficier. De plus, l'accord prévoit que les activités de chasse protégées, les emplacements des cabanes, les lieux archéologiques et les divers usages traditionnels peuvent être prouvés par suite d'une recherche historique appropriée effectuée par une partie.

C'est pour cette raison que les négociations entre la Fédération Tungavik du Nunavut et les Dénés des régions nordiques des provinces ont été amorcées en 1985. Le député sait peut-être qu'une entente a été conclue en 1986 par les négociateurs des deux parties.

Par conséquent, il n'est pas correct de laisser entendre que cette question a été laissée en plan jusqu'à la dernière minute, ou que le gouvernement s'est montré inconsistant ou inflexible relativement à ce dossier. Nous nous sommes efforcés de rapprocher les parties afin que celles-ci s'entendent sur la façon dont cette question pourrait être réglée dans l'avenir.

Il semble que les intéressés n'ont pas ratifié l'entente conclue en 1986, mais les discussions se sont poursuivies. Le député dit qu'il a pris conscience du problème en 1988. En 1990, lorsque nous avons signé l'entente de principe, je n'ai été ni pressenti ni informé relativement à des problèmes encore non réglés.

J'ai toujours été d'avis que lorsque le bénéficiaire d'une revendication territoriale globale a un différend avec un voisin membre des premières nations, il est souhaitable, mais non obligatoire, que ce différend soit tranché avant le règlement de la revendication territoriale à l'avantage du bénéficiaire.

Je suis très heureux qu'une entente ait été conclue cette semaine, selon la lettre que le député dit avoir déposée. Par ailleurs, le ministère des Affaires indiennes assure un soutien financier de 75 000 \$ aux Dénés du nord de la Saskatchewan pour faire valoir leur cause devant les tribunaux. Je leur souhaite bonne chance et je suis persuadé, comme certains l'ont fait remarquer, que l'entente sur la revendication territoriale de la Fédéra-

tion Tungavik du Nunavut et l'accord sur le territoire du Nunavut permettront aux intéressés de mieux faire valoir leurs droits et leurs intérêts en ce qui a trait aux dossiers de la fédération.

• (1450)

M. Funk: Monsieur le Président, je voudrais remercier le ministre de ses observations. J'aurais cru qu'il aurait adopté la même position que celle que la FTN a prise il y a quelques jours, mais je suppose que ce ne serait pas réaliste.

Je voudrais également apporter une légère correction à ses observations. Le tribunal, dans le cas des Dénés de la Saskatchewan à tout le moins, n'a pas statué sur le fond, mais sur la forme. La décision du tribunal avait, en fait, trait à l'application d'une injonction pour empêcher la tenue du plébiscite. Le tribunal a jugé que la tenue du plébiscite n'était pas en soi préjudiciable à la position des Dénés. D'autre part, il a dit qu'il y avait des questions de fond qui devaient être réglées.

En outre, l'entente de 1985-1986 à laquelle le ministre a fait allusion avait trait, si je ne m'abuse, aux Dénés du Manitoba et non pas aux Dénés de la Saskatchewan. Je voulais simplement faire cette mise au point.

Je voudrais également déposer à la Chambre l'étude sur l'utilisation des terres qui a été faite récemment et qui appuie l'affirmation selon laquelle les terres du Nunavut sont actuellement occupées et utilisées.

J'ai une dernière question à poser au ministre. Il est au courant de la tenue d'audiences à Fond du Lac il y a quelques semaines par la Commission d'étude des revendications des Indiens présidée par Harry Laforme au sujet de la question en cause: les droits issus des traités. Cette commission n'a pas dit précisément quand elle entend rendre sa décision. Il est évident qu'elle ne l'a fait pas à temps pour le processus dont il est question maintenant, mais elle pourra peut-être le faire d'ici la fin de l'été.

Le ministre s'engagera-t-il, au nom du gouvernement, à accepter les recommandations de cette commission d'un type tout à fait nouveau? Sinon, quelle attitude le gouvernement adoptera-t-il face aux recommandations de cette commission en l'absence de précédents en cette matière?

Le vice-président: Avant de donner la parole au ministre, je demanderais à la Chambre si elle consent à ce que le député dépose le document.

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Il en est ainsi ordonné.

Initiatives ministérielles

M. Siddon: Monsieur le président, en ce qui concerne la Commission des revendications particulières des Indiens, le député sait que cette commission a été mise sur pied en vertu de la Loi sur les enquêtes et chargée de conseiller le gouvernement—ce qui est le rôle de toutes les commissions—au sujet des revendications déjà rejetées, mais que le gouvernement pourrait reconsidérer dans la mesure où le Canada peut avoir des obligations légales.

La Commission des revendications particulières s'est donné des critères au sujet des revendications réelles ou présumées qui découlent d'obligations légales. Il importe donc que la commission se penche sur des questions qui ont été écartées parce que le ministère de la Justice estimait que nous n'avions aucune obligation légale. Ces revendications doivent s'appuyer sur un document, sur un engagement juridique quelconque dont on peut soutenir qu'il lie le gouvernement.

Pour toutes les revendications étudiées par la commission de M. Laforme, nous recevons des conseils qui doivent reposer sur des recherches approfondies et une argumentation juridique et nous prendrons des décisions. Celles-ci demeurent la prérogative du ministre.

(Le titre est adopté)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

• (1455)

M. Siddon: Monsieur le Président, nous nous sommes entendus pour qu'il n'y ait aucun discours de conclusion. Je tiens simplement à remercier tous les députés de leur collaboration de cet après-midi.

Je dirai également aux habitants de l'ouest de l'Arctique, dont les intérêts n'ont pas vraiment été abordés aujourd'hui, que nous sommes très conscients des sentiments que peut leur inspirer l'avenir.

Nous sommes tous très reconnaissants aux négociateurs qui ont si bien servi le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et celui du Canada, notamment les représentants de la Fédération Tungavik du Nunavut qui sont parmi nous aujourd'hui.

En guise de conclusion, je dis à nos invités:

[*Note de l'éditeur: le ministre parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Quoi que le ministre ait pu dire, je suis persuadé que tous les députés abondent dans le même sens.

M. Anawak: Monsieur le Président, je peux affirmer sans crainte de me tromper qu'il n'a pas fait de remarques désobligeantes.

En terminant, comme je le disais tout à l'heure, la journée a été longue et a été un exercice d'humilité. C'est un jour mémorable pour les habitants du Nunavut, dont nous avons des représentants dans la tribune.

Je le répète, je suis très fier d'avoir participé aux délibérations sur les deux projets de loi, l'un portant sur la revendication territoriale et l'autre, sur la création du Nunavut.

Mes collègues du Nord et moi pourrons dire que le 4 juin 1993 a été une journée historique pour les habitants du Nunavut, une journée mémorable à raconter à nos petits-enfants.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je voudrais me faire l'écho de cette opinion. Je suis certain que je m'associerai aussi aux propos du ministre quand j'en connaîtrai la traduction; je me fie au député de Nunatsiag qui m'assure qu'ils n'avaient rien de désobligeant.

Je suis également d'accord avec lui pour dire que le 4 juin 1993 est une journée importante pour les habitants du Nunavut, une journée qu'il conviendra de célébrer un peu à la façon dont le Canada célèbre son anniversaire le 1^{er} juillet.

Je suis fier d'avoir assisté à la naissance du Nunavut ici, à la Chambre, en tant que représentant du Nouveau Parti démocratique. J'adresse mes meilleurs vœux au jeune territoire pour l'avenir. Je sais que le même talent qui a été déployé à la table de négociation sera déployé dans le gouvernement du Nunavut. À ce compte, le territoire ne pourra pas faire autrement que bien fonctionner.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens simplement à préciser que ces trois dernières petites interventions étaient des discours de félicitations, pas des discours à l'étape de la troisième lecture.

Comme il est 15 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

[Traduction]

L'AGRICULTURE**M. Vic Althouse (Mackenzie) propose:**

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait s'efforcer de mieux protéger la ferme familiale en assurant des recettes stables aux agriculteurs et en finançant l'assemblage des terres agricoles et la location-achat à long terme.

—Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques minutes cet après-midi pour exercer mon privilège et mon droit, en tant que simple député, de présenter des idées auxquelles le gouvernement prêterait attention, j'espère. Il me semble que le gouvernement poursuit une politique agricole et commerciale qui n'est pas dans l'intérêt bien compris des milieux ruraux. Cet après-midi, je veux lui présenter quelques idées susceptibles de lui faire changer de politique de manière à aider davantage les habitants de la campagne.

Pour commencer, je signale que toutes les interventions des ministériels ces jours-ci en matière d'agriculture, de commerce et de politique économique mettent l'accent sur le fait que nos partenaires commerciaux se trouvent partout dans le monde et que nous devons être concurrentiels à l'échelle mondiale. Ils insistent sur la nécessité d'une production durable, puis leurs arguments deviennent plus faibles.

Nous devons préciser que tous les Canadiens, quelle que soit leur allégeance politique, qu'ils soient progressistes-conservateurs, néo-démocrates, libéraux ou indépendants, reconnaissent que l'économie est mondiale et que nous devons y participer. Je suis de l'Ouest et l'économie chez nous est dominée par des personnes d'origine européenne qui sont venues s'installer chez nous parce qu'elles croyaient y trouver des occasions intéressantes. Elles devaient exporter leurs produits vers des marchés étrangers. Les agriculteurs de l'Ouest ont toujours pensé à l'échelle mondiale, pour ce qui est de l'économie.

Nous avons des contacts dans toutes les parties du monde. Nous vendons nos produits aux quatre coins du globe et personne chez nous ne doute que nous vivons dans une économie mondiale. Que les ministres conservateurs fassent semblant que la notion de mondialisation des marchés est leur invention me laisse un peu triste et perplexe. Ce n'est pas leur invention.

Ils ont inventé une nouvelle sorte de mondialisation. Cela ressort des modèles économiques. L'examen des pratiques des trois ou quatre grands blocs commerciaux du monde révèle l'émergence de trois grands modèles.

Le premier est le modèle américano-britannique, c'est-à-dire ce que l'on pourrait appeler la philosophie Reagan-Thatcher où le monde est régi par un système économique assujéti à un minimum de règles autres que le «chacun pour soi et que le plus riche l'emporte». Selon ce modèle, ceux qui pratiquent les prix les plus bas et qui paient les plus petits salaires emporteront toujours les emplois. Ce modèle n'a pas beaucoup d'avenir.

C'est pourtant le modèle que préconise le gouvernement avec son économie dérèglementée où rien ne limite le pouvoir des sociétés transnationales et internationales. Le gouvernement ne se soucie pas du sort des Canadiens qui ne peuvent pas changer de pays aussi facilement que les sociétés transnationales. Je crois que nous pouvons mettre ce modèle de côté. Nous devons cependant nous en inquiéter parce que nous avons actuellement un gouvernement qui ne jure que par ce modèle. Il y a toutefois lieu d'espérer un changement de gouvernement prochain.

Le deuxième modèle qui a connu un certain succès sur la scène mondiale est le modèle japonais où le gouvernement et les entreprises forment une alliance et où diverses entreprises se lancent dans des projets conjoints. «Le Japon aux entreprises japonaises» est le mot d'ordre et, de là, celles-ci peuvent s'attaquer au monde où elles marquent habituellement des points. Apparemment, ce modèle commence à éprouver des difficultés. Son plus grand problème, c'est que, d'un point de vue social, nous avons beaucoup de réticence à accepter le genre d'enrégimentement qu'il exige des travailleurs, lesquels doivent faire preuve de loyauté envers leur entreprise pendant toute leur vie.

• (1505)

En passant, cela est réciproque, c'est-à-dire que l'employeur est également loyal envers ses travailleurs. Cela ne fait pas partie de nos pratiques, et nous aurions probablement de la difficulté à nous adapter à ce genre de système.

La plupart des futuristes voient le troisième modèle, le modèle européen, comme étant celui qui a le plus de chance de réussir, parce qu'il est davantage axé sur la communauté. Selon ce modèle, les syndicats, les travailleurs, les ruraux, les gouvernements et les entreprises travaillent tous ensemble en vue d'atteindre des objectifs

communs qui les aideront à élargir leur influence au sein de la communauté mondiale.

Vous avez remarqué que les Européens se sont unis sur le plan économique et, dans une certaine mesure, sur le plan politique. Ils sont arrivés à mettre au point un système dans lequel les travailleurs, les entreprises et les gouvernements participent ensemble à la prise de décisions. C'est le genre de système qui, je crois, est le plus conforme à la philosophie néo-démocrate.

À mon avis, c'est le modèle que nous devrions examiner comme étant celui qui a le plus de chance de durer. La raison de cela, c'est que, contrairement au premier modèle que j'ai mentionné, c'est-à-dire celui qui existe au Royaume-Uni et aux États-Unis et où l'objectif consiste à obtenir la main-d'oeuvre et les matières premières les moins chères possible, le modèle européen cherche à améliorer le niveau de vie, les salaires et les prix de façon à rapprocher les divers éléments de la société au lieu de les éloigner.

C'est le modèle que nous devrions copier. Les propositions que je présente aujourd'hui relativement à l'agriculture sont fondées sur certaines de ces idées, mais ce sont avant tout des solutions canadiennes adaptées à nos besoins.

Vous remarquerez que la motion demande au gouvernement de faire deux choses. Je vais d'abord parler de la première partie de la motion, qui dit ceci:

Le gouvernement devrait s'efforcer de mieux protéger la ferme familiale en assurant des recettes stables aux agriculteurs. . .

Ce que nous n'avons jamais eu, c'est justement un système qui assurerait des recettes stables aux producteurs tout en respectant les règles commerciales internationales. Pour être juste, je dois dire que ni les Européens, ni les Japonais, ni les Américains n'ont un tel système. Tout le monde cherche ce genre de solutions et nous soutenons, après avoir tenu de longues discussions et consultations avec diverses organisations agricoles ces cinq ou six dernières années, qu'il faudrait peut-être commencer à examiner la part du marché intérieur que desservent les agriculteurs canadiens en vue de la répartir entre eux, de garantir les prix et de subventionner les producteurs à même les deniers publics. Ainsi, nous ne serions pas dans une position désavantageuse face aux pays qui nous font concurrence et face en particulier à nos cousins et voisins américains.

Permettez-moi d'illustrer la proposition que nous avons faite à l'aide du secteur de la production céréalière. Prenez le volume de céréales consommées au Canada et

divisez-le entre tous les agriculteurs. Cela vous donnera quelque chose comme 8 000 ou 9 000 boisseaux par exploitation agricole.

Tout d'abord, pourquoi le gouvernement n'offre-t-il pas simplement les mêmes garanties de prix que celles qu'offrent les Américains à leurs agriculteurs pour les céréales consommées sur le marché intérieur, ce qui éliminerait les subventions servant à l'exportation. Notre proposition ne vise aucunement les utilisateurs secondaires, que ce soit les éleveurs de porcs et de bovins ou les producteurs laitiers.

• (1510)

Il s'agit simplement d'une garantie équivalente à celle qu'offrent les États-Unis à leurs producteurs. Compte tenu des prix-cibles actuellement en vigueur aux États-Unis et du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, cela reviendrait à environ 5 \$ le boisseau livré au silo-élévateur. Ainsi, le producteur toucherait environ 2,75 \$ le boisseau de maïs, 6,25 \$ le boisseau de calza canola, 2,95 \$ le boisseau d'orge et 1,80 \$ le boisseau d'avoine.

L'agriculteur toucherait le prix garanti pour ses premières livraisons, jusqu'à ce que ses ventes atteignent environ 40 000 \$. La subvention pour le produit qu'il vend serait payée par les contribuables canadiens.

Ce genre de système ne coûterait pas plus cher, et coûterait peut-être même moins cher, que les programmes d'aide spéciale qui ont été proposés ou encore les programmes, comme le régime universel, qui sont financés par les contribuables fédéraux et provinciaux, ainsi que les agriculteurs.

Par conséquent, les niveaux de subvention ne changeraient pas tellement, mais les subventions auraient des répercussions directes sur les localités rurales. Au lieu de distribuer l'argent des contribuables parmi toutes les étapes de la production, on le répartirait entre les producteurs.

Par conséquent, les petits et moyens producteurs retireraient proportionnellement plus d'avantages de ce système que les grands producteurs. Ceux-ci reçoivent, à l'heure actuelle, des dizaines de milliers pour ne pas dire des centaines de milliers de dollars des divers programmes de subventions en vigueur.

Je ne trouve pas raisonnable que de grandes entreprises en pleine croissance bénéficient des deniers publics pour continuer à croître et prospérer alors qu'elles pourraient très bien le faire par elles-mêmes en se comportant comme de bons producteurs efficaces.

Initiatives parlementaires

Il faut changer l'accent. Outre les modifications à apporter à la façon dont l'aide de l'État venant de l'ensemble de la collectivité canadienne est distribuée aux régions agricoles, il faut réfléchir davantage qu'on ne l'a fait jusqu'à présent à l'avenir de ces régions rurales.

Dans un marché déréglementé, dans lequel le gouvernement s'acharne à nous faire entrer, il y a très peu de possibilités pour les jeunes et les agriculteurs débutants de monter une exploitation agricole. Les jeunes sont pratiquement écartés du monde agricole à l'heure actuelle.

Je sais que c'est là un problème pour tous les jeunes dans le cadre de la déréglementation. Il est extrêmement difficile, sinon impossible, à quelqu'un de moins de 25 ans de trouver la moindre place. Cela résulte, dans une large mesure, de la déréglementation et de l'attitude mesquine qu'on préconise et qu'on persiste à suivre ces derniers temps.

Il est encore plus difficile d'établir une jeune famille sur une ferme à cause des besoins d'investissement, même si la valeur des terres agricoles a baissé sensiblement, et on n'est pas très pressé d'en faire grimper les prix aux enchères. Il est très difficile pour les jeunes de trouver le genre de crédit et de réunir le genre de financement dont ils ont besoin pour établir leur propre famille sur une ferme.

Il y a beaucoup de terres agricoles disponibles. Elles ne sont pas toutes en friche. Il y en a beaucoup qui sont cultivées à bail. Cependant, les institutions comme les banques à charte fédérale, les cinq grandes banques, possèdent beaucoup de propriétés agricoles. La Société du crédit agricole, la société d'État créée pour prêter de l'argent aux agriculteurs, possède plus d'un million d'acres de terres agricoles à l'heure actuelle, dont plus de 85 p. 100 dans ma province, la Saskatchewan.

• (1515)

Elle déteste vendre ces terres, car elle ne récupèrera jamais tout l'argent qu'on lui doit sur ces terres. Leur valeur foncière a baissé d'environ la moitié depuis que ces prêts ont été accordés au cours des huit ou dix dernières années. Personne ne veut donc rembourser à la Société du crédit agricole l'argent dû sur ces terres. La SCA ne peut faire passer ces terres au secteur privé qu'en assumant une perte à cet égard, chose qu'elle n'est évidemment pas très pressée de faire, bien que le gouvernement éponge chaque année une partie appréciable de ses pertes.

À mon avis, le gouvernement devrait envisager de prendre les terres dont disposent la Société du crédit agricole, les banques, ainsi que certaines coopératives de crédit et fiducies; il devrait former une fiducie communautaire locale ou une fiducie communautaire dans chaque province, étant donné que la propriété foncière relève généralement des provinces, aux termes de notre Constitution.

Le gouvernement devrait leur permettre de conserver leur participation dans ces terres, si elles insistent, mais mettre sur pied un organisme dont le mandat serait de louer les terres à des agriculteurs qui sont jeunes ou qui commencent, et non pas à des plus vieux qui sont déjà établis. Il faudrait les louer à des agriculteurs qui ont moins de 30 ou 35 ans et signer des baux à relativement long terme, des baux de 20 ou 30 ans, une fois que le preneur à bail montre qu'il est capable de bien exploiter la terre. Le gouvernement devrait confier à un conseil d'administration local la location, l'administration et la surveillance des terres, afin de s'assurer qu'elles sont bien exploitées. De cette façon, les jeunes auraient la possibilité d'avoir une terre agricole et de demeurer en milieu rural.

Si l'on ne donne pas un nouveau souffle de vie à ces localités rurales, on n'y trouvera plus d'enfants qui vont à l'école et d'emplois pour les enseignants. Il n'y aura plus de naissances dans ces localités et l'on n'y trouvera plus d'hôpitaux, d'infirmières et de médecins. Il n'y aura plus personne pour s'occuper des nombreuses personnes âgées qui vivent actuellement dans des centres d'accueil. Les localités continueront de dépérir et s'éteindront.

Cela se produit déjà actuellement, mais certaines localités rurales ont fait des efforts extraordinaires pour survivre et pour trouver des installations de production dans lesquelles elles peuvent investir.

Je suis toujours étonné de voir la quantité d'argent et les efforts que les localités rurales sont prêtes à investir dans une nouvelle usine de transformation, indépendamment des difficultés auxquelles elles risquent de se heurter pour la mise en marché du nouveau produit. Les gens des localités rurales investissent leur argent, leur expérience, leur temps et leurs efforts pour donner à certains groupes une chance de démarrer.

Ils ne le font pas parce qu'ils pensent réaliser des bénéfices. La plupart de ceux qui achètent des actions dans ces usines de transformation locales le font souvent en se disant qu'il s'agit, en fin de compte, d'un don. Ils le font parce qu'ils se disent que si l'usine peut fonctionner, elle emploiera 15, 20 ou 30 personnes, ce qui signifiera

que 15, 20 ou 30 jeunes couples pourront rester dans le village, qu'ils y habiteront une maison et qu'ils permettront à la localité de survivre.

C'est essentiel non seulement pour l'avenir des communautés rurales, mais aussi pour la viabilité du Canada. Je crois que ces modestes changements dans notre façon d'envisager la mondialisation et le développement économique pourraient aider énormément à humaniser le genre de développement économique et les structures sociales de notre pays.

J'espère que le gouvernement commencera à se rendre compte qu'il est inutile de suivre l'approche des Reagan et Thatcher à l'égard de la mondialisation et qu'il examinera de plus près certaines des mesures prises par les Japonais et les Européens, ceux-ci ayant accepté beaucoup d'idées socialistes bénéfiques pour la population, l'économie et même les échanges commerciaux dans le contexte de la mondialisation.

• (1520)

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet de la motion du député de Mackenzie.

La motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui traite de la nécessité de mettre sur pied des programmes gouvernementaux positifs et utiles. Cette motion arrive à point nommé car, depuis les dernières 24 heures, je dirais que le ministre de l'Agriculture a pratiquement adopté la politique de la terre brûlée à l'égard d'organisations agricoles canadiennes ou de groupes comme La Prairie Pools Incorporated et les producteurs de maïs de l'Ontario. Bon nombre des mesures qu'il a prises sont tout simplement incroyables.

Le ministre de l'Agriculture a annoncé ce matin qu'il comptait ouvrir la frontière aux États-Unis, même si les programmes d'aide ne sont pas équilibrés comme ils devraient l'être aux termes de l'Accord de libre-échange. La commercialisation de l'orge, qui relevait auparavant de la Commission canadienne du blé, incombera désormais aux expéditeurs individuels. Ainsi, notre marché sera envahi par de l'orge provenant du Montana, ce qui fera baisser les prix, qui sont fixés à Seattle, aux États-Unis. Les prix étant inférieurs, le rendement des producteurs sera moins élevé. Notre industrie ne s'en portera pas très bien.

Par ailleurs, c'est le gouvernement qui veut supprimer cette barrière qui a été mise en place dans l'ALE. C'est lui qui a décidé d'enlever à la Commission canadienne du blé la responsabilité exclusive de la commercialisation de l'orge en Amérique du Nord.

Initiatives parlementaires

Au Comité de l'agriculture, nous avons dit que si le gouvernement y tient mordicus, il n'a qu'à faire un plébiscite et laisser les producteurs se prononcer sur la question. La Commission canadienne du blé n'est pas l'affaire du gouvernement du Canada, mais bien celle des producteurs canadiens d'orge et de blé. Ce sont donc eux qui doivent décider s'ils veulent cette responsabilité exclusive, même si la Commission canadienne du blé a très bien défendu les intérêts de l'industrie.

Selon les études effectuées par La Prairie Pools Incorporated, cela va coûter une fortune aux producteurs canadiens.

Nous avons eu des discussions au Comité de l'agriculture et au bout d'une semaine, les ministériels qui siégeaient au comité ont mis fin au processus d'examen. De toute évidence, le gouvernement veut enlever la commercialisation de l'orge à la Commission canadienne du blé et, tirant parti de sa majorité au comité, ne pas permettre aux représentants de la commission de comparaître. J'imagine que c'est pour cela que le président de la Commission canadienne du blé s'est montré si critique à l'égard de la prise en charge de la commercialisation de l'orge.

Certes, le gouvernement peut faire valoir que la commercialisation de l'orge ne représente qu'une faible part des activités de la commission, mais il n'en reste pas moins que l'orge est un important produit céréalier. Ce qui importe, ce n'est pas tant le volume que le fait qu'en retirant la commercialisation de l'orge à la commission, la position de celle-ci s'en trouve affaiblie, ce qui sera néfaste pour elle à long terme.

Le deuxième volet de la tactique de la terre brûlée que le ministre a adoptée aujourd'hui consiste à supprimer les avances sans intérêt.

Vous vous souvenez sans doute qu'il y a deux ou trois ans, le gouvernement avait adopté cette mesure et, six mois après avoir décidé que les avances en espèces ne seraient plus accordées sans intérêt, il a rétabli le programme dans son intégralité. La situation économique était si désespérée à l'automne de 1990 que le gouvernement a subitement autorisé des avances sans intérêt, même s'il avait dû, pour cela, recourir à un décret. Il l'a supprimé comme programme prévu par la loi. Nous avons alors reçu une avalanche de lettres—de l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario, des syndicats du blé des Prairies et des producteurs de maïs du Manitoba—qui disaient toutes la même chose, à savoir que c'est l'un des meilleurs programmes du gouvernement.

Initiatives parlementaires

• (1525)

Si tout le monde commercialise son maïs, son orge, son blé ou n'importe quel produit au moment de la récolte, en octobre, cela fait baisser les prix. Tout le monde a un besoin pressant d'argent, ce qui a pour effet de faire baisser le prix du produit. Avec les avances sans intérêt, le processus peut être retardé de sorte que le producteur commercialise sa récolte en décembre, en janvier ou plus tard dans la saison, ce qui présente un immense avantage. Celui-ci n'est pas de un pour un, sur la partie sans intérêt des avances, mais peut être, dans certains cas, de 15 pour 1.

Je ne peux donc pas comprendre pourquoi le gouvernement supprime cette partie sans intérêt, parce que les taux d'intérêt ont atteint leur niveau le plus bas depuis peut-être 10 ou 15 ans et ce programme coûte moins cher que tout autre. Quand on les faisait monter en flèche, en 1989 et 1990, et ils étaient à 14 et 15 p. 100 pour bien des produits, ce qui était au moins le double des taux d'intérêt américains, dans le cadre du libre-échange, on peut imaginer l'incidence que cela a eu sur toute l'économie canadienne, mais en particulier sur nos agriculteurs. Et maintenant, quand les taux d'intérêt sont très bas, nous nous trouvons dans la situation ridicule où le gouvernement impose ce fardeau supplémentaire aux agriculteurs canadiens.

C'est donc la deuxième partie dans la trilogie de la politique de la terre brûlée qui a été adoptée par le gouvernement, ce printemps. Le gouvernement a été plus loin et a déposé aujourd'hui un projet de loi à la Chambre, afin de changer la méthode de paiement de la subvention du Nid-de-Corbeau.

Voici la troisième partie de la trilogie. En décembre dernier, le gouvernement a décidé de réduire de quelque 72 millions de dollars, à peu 10 p. 100 du montant compensatoire du Nid-de-Corbeau, les fonds consacrés au programme d'aide au transport du grain de l'Ouest. Ensuite, quand le ministre des Finances a présenté son budget il y a quelques mois, il a menacé de réduire encore de 72 millions de dollars les fonds consacrés à ce programme si on n'était pas d'accord avec ses modifications. Une menace en vain étant donné que bientôt il ne sera plus là. Mais l'idée de menacer les producteurs de réduire encore les fonds consacrés à ce programme s'ils n'adoptaient pas ses modifications est du chantage.

Ce programme d'aide est historique en ce sens qu'il fait partie de l'accord sur le tarif du Nid-de-Corbeau qui remonte à près d'un siècle. Et donc, que le gouvernement vienne dire qu'il va réduire le montant compensatoire du Nid-de-Corbeau si les agriculteurs ne sont pas d'accord

avec les modifications proposées, c'est tout simplement trahir des milliers de producteurs.

J'espère donc que le gouvernement se raviserait. Il pourrait être nécessaire d'apporter des modifications si le GATT établit qu'il s'agit d'une subvention à l'exportation que nous devons réduire. Mais à ce stade, il n'y a certainement pas consensus et le gouvernement ne devrait pas réduire cette aide, pas plus qu'il ne devrait faire du chantage en menaçant de réduire ses programmes d'aide aux agriculteurs canadiens s'ils n'acceptent pas les modifications qu'il propose.

Je suis heureux d'avoir pu, cet après-midi, faire ces quelques remarques sur la motion du député, car c'est de toute évidence une triste journée pour les agriculteurs canadiens étant donné ce que propose le gouvernement dans sa politique de la terre brûlée à trois volets.

• (1530)

M. Bob Porter (Medicine Hat): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Mackenzie qui se soucie de l'avenir des exploitations agricoles familiales. Lui et moi avons passé énormément de temps au comité permanent, tout comme d'ailleurs l'orateur précédent. Bien que nous ayons les mêmes préoccupations, nous n'avons pas forcément les mêmes solutions à proposer.

Le gouvernement comprend le rôle important que jouent les exploitations agricoles familiales dans nos communautés rurales, tant du point de vue économique que social. C'est ce qui explique que nous nous soyons toujours portés au secours des agriculteurs canadiens. Ces dernières années ont certainement été parmi les plus difficiles pour les agriculteurs de toutes les régions en raison des conditions climatiques, des forces du marché et d'une variété de problèmes.

En 1986-1987, nous avons accordé 2 milliards de dollars aux agriculteurs pour les aider à surmonter les effets de l'effondrement du prix des céréales causé par une guerre internationale menée à coup de subventions. En 1988, tandis que les agriculteurs essayaient de survivre à l'une des pires sécheresses de notre histoire, le Programme canadien d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse leur a versé une aide de 800 millions de dollars.

Vous vous rappellerez peut-être, par ailleurs, du programme mis en oeuvre cette même année, prévoyant le report de taxes sur le bétail de reproduction qui devait être éliminé. S'il avait fallu payer les taxes, puis remplacer ce bétail à une valeur marchande plus élevée, les agriculteurs auraient subi une perte importante. Des groupes d'agriculteurs essayaient depuis 20 ans de faire adopter un tel programme. Notre gouvernement a reconnu que les troupeaux de reproduction sont comme les machines d'une manufacture. Nous nous en servons pour

transformer l'herbe en boeuf. Il ne faut donc pas les taxer en période de crise.

En 1990, nous avons encore offert 500 millions de dollars aux agriculteurs, grâce au Programme spécial d'aide au revenu. Ce programme a été suivi du Programme de soutien et d'ajustement en agriculture, programme en deux phases qui prévoyait une aide fédérale de 1,4 milliard.

De 1985 à 1992, près de 17 milliards de dollars ont été versés directement aux producteurs par le gouvernement fédéral. Ce dernier a donc indéniablement secouru les agriculteurs canadiens. Toutefois, je crois, comme le député, qu'on ne peut pas assurer la viabilité à long terme de l'exploitation familiale en instaurant des programmes qui consistent simplement à transmettre un chèque par la poste. Ce n'est pas ce que les agriculteurs demandent. Tous ceux à qui j'ai parlé, sans exception, préféreraient réaliser des profits en vendant leurs produits sur les marchés.

La réussite ou l'échec de l'exploitation familiale dépendra de sa compétitivité. Comme l'a déclaré le député, nous avons toujours dû être compétitifs sur les marchés mondiaux. On l'a déjà fait remarquer. Certains produits sont plus régionaux, certains autres se vendent à l'échelle du marché nord-américain et certains autres sur les marchés mondiaux, comme nos céréales évidemment.

Pour réaliser des profits équitables et durables, l'industrie a besoin de solutions à long terme, de meilleurs prix assurément, de débouchés plus nombreux, de la diversification et de possibilités d'expansion à l'échelle mondiale. Ces besoins sont à la base d'une réforme de notre politique et de nos programmes agricoles que nous entreprenons avec la participation des provinces et de ce secteur.

La clé de cette réforme est un accès garanti aux marchés. Le secteur agro-alimentaire canadien dépend des échanges commerciaux. Une de nos priorités consiste à obtenir une réduction des subventions utilisées par les principaux concurrents du Canada sur les marchés céréaliers internationaux. Nous pouvons faire toutes ces merveilleuses choses qui ont été proposées, mais lorsque 320 milliards de dollars de subventions agricoles sont versés dans le monde entier, le jeu de l'offre et de la demande influe bien peu sur la situation sur les divers marchés.

Manifestement, si nous pouvions régler certains des problèmes qui se posent, comme nous essayons de le faire dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers, et le commerce et mettre un terme à la guerre commerciale qui sévit encore, malheureusement, dans notre secteur céréalier, cela ne mettrait pas un terme à tous nos

Initiatives parlementaires

problèmes, mais permettrait peut-être quand même d'apporter une certaine stabilité aux marchés mondiaux.

J'ai remarqué avec un certain intérêt que le député a proposé d'autres façons de procéder. Je félicite tous ceux qui ont des moyens à proposer pour améliorer la situation dans le secteur agricole.

On a déjà essayé de constituer des réserves foncières. Je pense, monsieur le Président, qu'on l'a déjà fait dans votre province notamment. Je me rappelle qu'il en a déjà été question il y a un certain nombre d'années, dans les années 1950 et les années 1960. J'ignore si on a obtenu des résultats très positifs.

Les collectivités rurales subissent toutes sortes de changements dans la plupart des régions. Certains vont se produire peu importe la politique du gouvernement ou la situation sur les marchés. Le mode de vie d'un certain nombre de gens qui vivent dans ces collectivités se transforme. Les systèmes scolaires se transforment, le réseau routier change. La plupart des habitants des petites collectivités rurales vont s'installer pendant leur retraite dans les centres plus peuplés.

• (1535)

Ce phénomène est présent partout. Je viens d'une collectivité où l'industrie qui connaît actuellement la plus forte croissance est celle où l'on voit des agriculteurs à la retraite de la Saskatchewan s'installer à Medicine Hat. Ils y vont pour diverses raisons, que ce soit pour avoir un meilleur accès aux soins de santé, aux loisirs ou à un meilleur logement. Contrairement à ce qui se faisait autrefois, quand vient le moment de prendre leur retraite les agriculteurs ne restent pas sur leurs terres. Je ne crois pas qu'aucun des programmes que nous adoptons y changera quoi que ce soit. C'est un changement dont on est témoin d'un bout à l'autre du pays et ailleurs, et nous devons l'accepter.

Nous savons que nous bénéficions d'un accès garanti aux marchés américains grâce à l'Accord de libre-échange que nous avons conclu avec les États-Unis. Notre part de ces marchés est aujourd'hui plus grande que jamais. Je note dans les manchettes du *Herald* de Calgary d'il y a deux semaines que les recettes annuelles provenant du marché des bovins et des veaux se sont accrues de 64 p. 100 ou de 700 millions de dollars depuis 1984 et qu'elles atteignent le montant de 1,8 milliard de dollars prévu pour cette année. C'est ce qui se passe en Alberta. La tendance s'accélère, alimentée par la hausse des exportations vers les États-Unis. Depuis 1987, le Canada occupe une part des marchés américains du boeuf cinq fois plus grande; elle a effectivement atteint les 5 p. 100. Aujourd'hui, environ 60 p. 100 de tous les bovins abattus au Canada le sont en Alberta. Malgré cela,

Initiatives parlementaires

j'ai remarqué la semaine dernière que 11 000 têtes de boeuf de boucherie ont franchi la frontière.

Notre accès à un marché disponible est un autre facteur qui a accru la stabilité de ce marché. De plus, ce marché est plus rapproché que celui de Montréal, où nos expéditions étaient dirigées dans le passé. Une partie du commerce qui s'effectue dans l'axe nord-sud plutôt qu'est-ouest, comme c'était le cas depuis un siècle, a eu un effet bénéfique pour l'industrie, des deux côtés de la frontière. Il en sera peut-être de même pour d'autres marchandises.

Nous espérons, grâce à l'Accord de libre-échange nord-américain, rejoindre le Mexique, qui est un marché en pleine expansion. Plus tôt cette année, un millier d'entreprises canadiennes étaient représentées à une foire commerciale au Mexique. Il ne s'agissait pas de grandes sociétés, mais bien de petites entreprises comptant de 10 à 100 employés. On a pu constater un intérêt réel. Des contrats ont été signés et l'activité commerciale pourrait se développer et s'étendre un jour à d'autres pays de l'hémisphère austral qui souhaitent commercer avec le Canada.

Nous avons des produits, comme l'orge de brasserie, qui sont expédiés en Colombie. Nous faisons aussi le commerce de ressources énergétiques. Il y a des entreprises de l'ouest du Canada qui s'affairent à trouver des marchés à l'étranger. Comme je l'ai dit, d'autres pays sont intéressés à commercer avec nous.

En novembre dernier, nous avons annoncé une stratégie commerciale qui permettra à l'industrie agro-alimentaire de connaître plus de succès à l'étranger. Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement créera, dans les ambassades canadiennes situées dans des marchés clés, des postes dont les titulaires seront chargés de faire la promotion de nos produits agro-alimentaires et d'aider à jumeler les vendeurs canadiens et les acheteurs étrangers.

Nous avons aussi créé un conseil des exportations agro-alimentaires, présidé par M. Ted Bilyea, vice-président et directeur général du commerce international chez Maple Leaf Foods Inc. Canada. Ce conseil aidera à élaborer des programmes qui nous permettront d'améliorer notre rendement au niveau des exportations agro-alimentaires. Nous collaborons aussi avec l'industrie afin d'aider ce secteur à devenir plus compétitif, en dépit des pressions internationales sur lesquelles il n'a aucun contrôle.

Nous avons récemment adopté des modifications à la Loi sur la Société du crédit agricole qui accordent plus de discrétion à la SCA en matière d'aide aux agriculteurs

voulant diversifier leurs activités en investissant dans des entreprises à l'extérieur de leur exploitation, mais liées à l'agriculture. Au fil des ans, nombre d'agriculteurs ont dit vouloir être en mesure d'investir dans certaines des entreprises liées à l'agriculture qu'ils ont mises sur pied. C'est arrivé un peu partout dans l'Ouest.

Nous avons adopté le projet de loi C-54, la loi prévoyant des prélèvements, qui permet aux innovateurs comme l'association canadienne des éleveurs de bovins de profiter, à leur gré, des occasions de recherche et autres qui se présentent sur le marché. L'an dernier, le gouvernement fédéral a amorcé un examen de la réglementation au sein d'Agriculture Canada, qui s'appliquait à la Direction générale des céréales et oléagineux, à la Commission canadienne du blé, à la Commission canadienne des grains et à la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments. Les représentants de l'industrie ont joué un rôle central dans cet examen. Je crois que le but de cet examen est d'alléger les règlements inutiles qui gênent la compétitivité, mais sans compromettre pour autant la sécurité des approvisionnements en denrées alimentaires au Canada.

• (1540)

Nous devrions probablement examiner aussi les barrières au commerce interprovincial, et pas seulement en agriculture, mais aussi dans une foule d'autres domaines. On dénombre 500 entraves au commerce entre les provinces. De toute évidence, l'agriculture est touchée par certains de ces problèmes dans les échanges commerciaux.

Nous avons réalisé des progrès dans un certain nombre de domaines. Ainsi, nous avons en ce moment des entretiens avec les provinces au sujet de projets pilotes en vue d'éliminer les doubles emplois dans les inspections aux deux niveaux de gouvernement.

Ce printemps, nous avons proposé des modifications à la Loi sur les grains du Canada qui prévoyaient notamment l'élimination des tarifs maximums aux éleveurs à grains.

J'imagine que nous ne faisons que poser la question suivante: Y a-t-il d'autres moyens d'aider les agriculteurs à accroître leurs revenus? Je crois qu'il n'est que juste, peu importe de quelle région ou de quel parti nous sommes, que nous tentions tout ce qui peut l'être avec quelque chance de succès pour améliorer le sort des gens qui tirent leur subsistance de la production agricole.

Nous nous penchons sur la question du transport du grain de l'Ouest. Il s'agit là d'une question délicate qui se pose depuis des générations. La plupart d'entre nous avons entendu les arguments des deux côtés. J'en en-

tends parler depuis que je suis un tout jeune garçon. Le problème n'a pas encore été résolu. Je pense que nous devons nous en occuper peu importe ce qui arrive sur le marché international. La question se pose aujourd'hui avec acuité et je crois qu'il est grand temps de prendre une décision.

Notre objectif est de . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais le temps accordé au député est écoulé.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je déplore le fait qu'il a fallu interrompre un autre député pour que je puisse parler. J'écoute toujours attentivement les observations du député d'en face. Je sais naturellement qu'il a très à cœur les intérêts des agriculteurs et je suis toujours heureux d'entendre ce qu'il a à dire, comme d'ailleurs les observations du député d'Algonia et de notre collègue de la Saskatchewan.

Nous débattons aujourd'hui la motion qui vise à mieux protéger la ferme familiale en assurant des recettes stables aux agriculteurs et en finançant l'assemblage des terres agricoles et la location-achat à long terme.

Le financement de l'assemblage des terres agricoles n'est pas toujours une question populaire et cela dépend de la manière dont on la présente. Je suis certain que mon collègue de la Saskatchewan conviendra que cela n'a pas toujours été une idée bien acceptée, quoique, à mon avis, l'initiative de la location-achat serait certes approuvée par de nombreux Canadiens.

Lorsque le député a dit un peu plus tôt que la Société du crédit agricole possédait actuellement, devrais-je dire à contrecœur, environ un million d'acres de terres, je n'en ai pas été étonné, car j'en ai souvent entendu parler. Comme le député le sait, il y a également beaucoup d'agriculteurs dans ma circonscription, mais j'ignorais que 85 p. 100 des terres dont il parle se trouvaient dans sa province, la Saskatchewan.

Cela nous fait voir la triste réalité. Dans les régions du pays qui dépendent de la culture commerciale, les affaires ont été tellement mauvaises ces dernières années que, malheureusement, beaucoup d'agriculteurs ont fait faillite et ont perdu leur exploitation agricole.

Nous le savions tous, mais dans d'autres régions du pays où, pour toutes sortes de raisons, la gestion de l'offre

Initiatives parlementaires

est plus populaire auprès des agriculteurs, un moins grand nombre d'exploitations agricoles ont fait faillite ou sont tombées aux mains de la Société du crédit agricole.

Si c'est le cas pour la Société du crédit agricole, je suis sûr que cela est également vrai pour d'autres institutions bancaires; les banques en général sont propriétaires de grands lopins de terre, à contrecœur, bien sûr. Je suis persuadé qu'elles préféreraient s'adonner aux activités qui leur sont propres et ne plus avoir à s'occuper des terres qu'elles possèdent contre leur gré.

• (1545)

Le fait est qu'il n'existe pas d'instruments de stabilisation dans le secteur agricole, d'où le nombre de faillites plus élevé ici qu'ailleurs. Voilà précisément ce qui m'amène à aborder le sujet suivant.

Je veux toucher un mot de l'agriculture assujettie à la gestion de l'offre. Le député d'en face, un collègue de l'Alberta, sait que je suis un fervent partisan de ce type d'agriculture. Il y a quelques semaines à peine, lui et moi avons pris part à une série de réunions internationales au cours desquelles nous avons eu l'occasion de soulever cette question auprès de représentants d'autres pays. Il sait que je suis fort attaché à cette méthode qui vise à stabiliser le secteur agricole.

Je voudrais parler un peu d'un domaine que je connais peut-être un peu mieux que d'autres, le domaine de l'élevage laitier. Il y a beaucoup de fermes laitières dans ma circonscription de Glengarry—Prescott—Russell.

Il y a, dans tout le Canada, 33 000 exploitations laitières qui emploient au total environ 100 000 personnes. Sur une ferme laitière, la vie n'est pas rose. C'est un travail pénible, mais au moins un travail qui a l'avantage d'être plus stable que beaucoup d'autres dans le secteur agricole, car le secteur laitier bénéficie de la gestion de l'offre et d'autres outils de stabilisation des revenus.

Ce qui est intéressant, c'est que le secteur laitier reçoit actuellement quelque 266 millions de subventions. Si certains estiment que c'est beaucoup, en pourcentage des revenus, c'est assez peu. On peut dire, en gros, que dans le revenu du producteur laitier, les subventions représentent environ 7 p. 100.

Aux États-Unis, où il n'y a pas de gestion de l'offre telle que nous la connaissons, on dépense 66 milliards par année en subventions agricoles et 34 p. 100 des revenus des producteurs laitiers de ce pays viennent des gouver-

Initiatives parlementaires

nements. Celui qui dit «Pourquoi des quotas? Pourquoi ne laisse-t-on pas jouer la libre concurrence? Ce serait beaucoup moins cher» n'a certes pas fait ce calcul-là.

Personne ne peut me convaincre qu'accorder 66 milliards de subventions agricoles est une forme de gestion plus efficace que celle que nous avons ici. Je prétends même que c'est tout le contraire. Grâce à notre système, les producteurs laitiers ne dépendent des gouvernements que pour 7 p. 100 de leurs revenus, et ça, c'est certainement plus efficace.

Nous savons tous que le prix du lait dans les deux pays est pratiquement le même. Je sais, vous allez m'appeler demain pour me dire: «M. Boudria, nous avons vu cela à la télévision. Nous voulons que vous sachiez que la semaine dernière, à Massena, le lait se vendait un tiers moins cher qu'à Cornwall.»

Ils oublient cependant de dire que c'était un prix d'appel destiné à inciter les Canadiens à aller faire un brin de magasinage outre-frontière et qui n'a rien à voir avec le prix moyen du lait dans cette région, lequel est à peu près le même que chez nous. J'ai cité, il y a quelques mois, des données comparatives à l'égard de Détroit, Windsor, Cornwall, Massena et un certain nombre d'autres localités frontalières tant canadiennes qu'américaines.

Je crois avoir bien fait comprendre, soit dit sans me vanter, que le prix du lait est pratiquement le même dans nos deux pays en dépit du fait que les producteurs canadiens reçoivent une aide financière minime de la part du gouvernement comparativement à leurs homologues américains.

La différence, c'est que la stabilité qu'assure le système canadien a été profitable pour l'industrie laitière canadienne.

[Français]

C'est pour cela que j'appuie les agriculteurs canadiens et surtout les régies de mise en marché qui veulent préserver nos systèmes de gestion de l'offre au Canada, et plus particulièrement dans ma province, l'Ontario, pour les producteurs laitiers.

Mais je dois vous faire part aujourd'hui de ma grande inquiétude. Aujourd'hui est peut-être la dernière occasion que j'ai de prononcer un discours en cette Chambre avant l'élection. Dans une semaine, cette Chambre ajournera probablement ses travaux pour ne pas revenir.

Ceux d'entre nous qui seront choisis par nos électeurs, quelque temps l'automne prochain, reviendront.

J'en profite, en terminant pour remercier les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell qui m'ont permis de me présenter, d'être ici dans ce plus haut tribunal de notre pays et leur indiquer ma plus grande reconnaissance.

Monsieur le Président, nous sommes, comme je vous le disais, dans les derniers jours de séance et les négociations du GATT se poursuivent toujours. Je dois vous dire que je m'inquiète pour l'avenir de la gestion de l'offre. J'ai eu l'occasion, il y a quelques semaines, de parler aux représentants du ministère des Affaires étrangères ainsi qu'aux présidents du Venezuela et de la Colombie, deux pays membres du GATT. Je dois dire qu'on ne jouissait de l'appui ni de l'un ni de l'autre de ces pays-là en ce qui regarde notre position à nous, au Canada, sur la gestion de l'offre. Je sais que le gouvernement dit toujours vouloir conserver l'article XI du GATT, qui nous permet d'avoir la gestion de l'offre, mais je ne suis pas du tout convaincu que les autres pays du monde appuient ce que nous désirons.

[Traduction]

Monsieur le Président, au cas où je n'aurais plus l'occasion de prendre la parole avant l'ajournement de la Chambre, dans une semaine, et avant la dissolution du Parlement, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour vous souhaiter beaucoup de succès dans vos futures entreprises, car je sais que vous ne vous présenterez peut-être pas aux prochaines élections.

J'éprouve une affection particulière pour ce Président, qui était déjà député à l'époque où je travaillais sur la Colline du Parlement, il y a de nombreuses années.

J'espère, monsieur, que l'avenir vous apportera toutes sortes de bonnes choses.

Je profite également de l'occasion pour dire à mes collègues de tous les partis à la Chambre à quel point j'ai eu plaisir à travailler avec eux. On ne sera sans doute pas étonné de m'entendre dire que j'espère revenir discuter des affaires publiques à la Chambre avec bon nombre des députés qui seront réélus et, bien sûr, avec les nouveaux députés qui y feront leur entrée; on ne sera pas étonné de m'entendre dire également que j'espère que bon nombre des nouveaux venus seront du même parti que moi.

Le jour viendra peut-être bientôt où je pourrai m'adresser à la présidence à partir de l'autre côté du parquet de la Chambre, et j'espère que cette possibilité se présentera sous peu, car il y a plusieurs années que je siège dans l'opposition.

Initiatives parlementaires

Sur ce, je tiens à vous remercier, monsieur le Président, et à dire de nouveau à tous nos collègues et à tout le personnel ici à la Chambre à quel point j'ai eu plaisir à servir comme député durant toutes ces années. J'espère revenir pour poursuivre mon travail en faveur de mes électeurs.

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie mes collègues. Chose certaine, je quitterai Ottawa avec quelques habits noirs de plus dans ma garde-robe. Je n'aurai qu'à m'acheter un chapeau pour devenir chauffeur de taxi ou de limousine.

Puisqu'il n'y a plus d'orateur, la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 16 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 54.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 juin 1993

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

LE SUICIDE RÉALISÉ AVEC L'AIDE D'UN MÉDECIN

M. Raymond Skelly (North Island—Powel River) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait sans délai envisager de modifier le Code criminel de manière à permettre le suicide réalisé avec l'aide d'un médecin quand:

- a) il est demandé par le malade;
- b) le malade est en phase terminale et qu'il connaîtra une mort douloureuse;
- c) deux médecins indépendants attestent que le malade est en phase terminale;
- d) le bureau du procureur général de la province a examiné le cas.

• (1110)

—Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui reprend une question qui a déjà fait l'objet de motions proposées à la Chambre. Le député de Fraser Valley—Ouest a réussi à présenter une telle motion et à convaincre la Chambre de l'appuyer à l'étape de la deuxième lecture et de la renvoyer à un comité qui en a fait une étude très utile et approfondie.

Aujourd'hui, la Chambre bénéficie d'une dernière occasion pour se pencher sur la question. En fait, la Cour suprême du Canada est également saisie de cette question à la demande d'une femme très courageuse, Sue Rodriguez, qui est atteinte de la maladie de Lou Gehrig.

Cette maladie est fatale et, selon le *Globe and Mail* du 21 mai 1993, M^{me} Rodriguez a soulevé la question parce que, pour reprendre ses paroles: «Je refuse tout simplement une mort horrible.» Elle s'est donc adressée à la

Cour suprême du Canada parce qu'elle avait personnellement beaucoup de courage et qu'elle voulait le faire pour d'autres qui pourraient être confrontés à la même situation.

Je remercie l'interne Nicki Segal qui s'est en grande partie chargée des travaux de recherche et des arguments qui seront étudiés à la Chambre aujourd'hui.

La question que Sue Rodriguez pose à la Cour suprême du Canada, après avoir gravi tous les échelons de l'appareil judiciaire, porte essentiellement sur le suicide réalisé avec l'aide d'un médecin. M^{me} Rodriguez demande qu'on accorde à son médecin le droit de l'aider à se suicider, car elle refuse la mort horrible à laquelle la conduira la maladie.

Le suicide n'est pas illégal. Certains y ont recouru pour échapper à une mort dégradante et souffrante. Ils ont demandé à leur médecin de les aider.

L'autre jour, j'ai pris connaissance du cas d'une femme qui passait pratiquement toutes ses journées à l'hôpital auprès d'une amie qui souffrait de cette même maladie. L'état de santé de la patiente s'était détérioré à un point tel que seule son amie pouvait communiquer avec elle. À chaque jour, la patiente demandait qu'on l'aide à mourir. Cette question est importante pour la Chambre.

À l'heure actuelle, le Code criminel empêche toute personne d'en aider une autre à se suicider. Il semble que cette disposition date de 101 ans. Celle-ci ne tient pas compte de la réalité actuelle, à savoir qu'environ 75 p. 100 des décès sont maintenant attribuables à des maladies dégénératives chroniques comme le cancer, le SIDA et diverses autres affections. Du fait que nous sommes de plus en plus capables de prévenir certains types de maux, ces maladies dégénératives forment maintenant un bloc important pour le secteur de la santé, étant donné qu'elles sont caractérisées par une perte totale de contrôle et, souvent, par une mort très douloureuse.

Dans certains cas, lorsque la personne malade en fait la demande expresse, le fait de décider quand sa vie prendra fin se traduit en fait par une amélioration de la qualité de celle-ci. Une telle décision peut éviter une mort douloureuse et la perte de dignité liée au fait qu'une personne

Initiatives parlementaires

n'a plus aucun contrôle, même sur ses fonctions vitales de base.

La motion à l'étude vise à demander une fois de plus au gouvernement d'apporter une modification au Code criminel dont l'alinéa 241b) dispose que: «Aucune personne ne peut en aider une autre à commettre un suicide.» Elle ferait simplement ajouter un certain nombre de dispositions, à savoir: «Aucune personne ne peut en aider une autre à commettre un suicide, sauf un médecin qui aide un patient à cette fin.»

Pour qu'un médecin puisse aider un patient à commettre un suicide, il faudrait que ce dernier souffre d'une maladie incurable, qu'il soit mentalement compétent, qu'il ait demandé à plusieurs reprises que son médecin l'aide à commettre un suicide, que les faits soient confirmés par un médecin indépendant, et que le cas fasse l'objet d'un examen par le bureau du procureur général, qui pourrait en déléguer la réalisation au coroner local ou à un avocat-conseil de la Couronne. Cela pourrait aussi être le coroner local, un avocat de la Couronne ou une autre personne.

• (1115)

Si le gouvernement et la Chambre le voulaient, cette motion pourrait être adoptée rapidement. On réglerait ainsi le cas de Sue Rodriguez et d'autres personnes qui demandent à recevoir l'aide d'un médecin pour se suicider et éviter une mort dégradante et douloureuse.

Cette question ne relève pas des tribunaux et ceux-ci, à tous les paliers, ont demandé au Parlement de les décharger d'une responsabilité qui ne leur incombe pas véritablement. En effet, la Cour suprême de la Colombie-Britannique, et même la Cour suprême du Canada, ont laissé entendre qu'il n'appartenait pas aux tribunaux de trancher cette question.

Ils demandent au Parlement d'assumer une responsabilité envers ces personnes afin qu'elles puissent faire un acte qui ne devrait pas être illégal. Nous ne devrions pas être contraints d'appliquer une loi vétuste qui ne tient pas compte des transformations survenues dans notre société.

Il est probable que ce soit notre dernière occasion de discuter de ce problème pendant la législature en cours. Ce n'est pas aux tribunaux, mais au Parlement de trancher la question. Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas proposé de projet de loi à ce sujet. Il aurait été extrêmement utile que, après l'étude de la motion du député de Fraser Valley-Ouest, il soumette une proposi-

tion dont le Parlement et les Canadiens auraient pu discuter. Il est temps que le gouvernement réponde à cet appel, car il semble qu'environ 80 p. 100 des Canadiens souhaitent son intervention.

J'ai fait un sondage dans la localité de Powell River, dans ma circonscription; d'après les réponses, très nombreuses, 75 p. 100 des gens réclament une solution quelconque. Ils se montrent prudents et souhaitent des contrôles rigoureux, mais ils veulent que nous aidions les personnes souffrant d'une maladie chronique terminale qui est douloureuse et dégradante.

Beaucoup d'entre eux ont vu des êtres chers connaître une fin semblable, et ils demandent au Parlement d'intervenir. Les tribunaux demandent la même chose. Parmi les personnes atteintes de ce genre de maladie, certaines revendiquent la possibilité de mettre un terme à leurs souffrances.

J'espère que la Cour suprême du Canada résoudra le problème de Sue Rodriguez et, du même coup, celui de tous les Canadiens, dans cette sphère très étroite, en disant: lorsqu'il est clair qu'une personne est atteinte d'une maladie terminale, que le fait a été attesté, que la requête de suicide a été faite à plusieurs reprises, les tribunaux peuvent, après l'étude qui s'impose, autoriser les suicides réalisés avec l'aide d'un médecin.

Il y a un argument sur lequel le tribunal peut se pencher. C'est que, par voie de modification législative, le Parlement a l'obligation de permettre à ces personnes d'exercer leurs droits. J'espère qu'on y songera.

La question qui se pose est donc: a-t-on ce droit? Sue Rodriguez a-t-elle le droit de demander à son médecin de l'aider à se suicider? Analysons quelques arguments, certains pour, d'autres contre. J'estime qu'un très grand nombre de Canadiens voudraient que le gouvernement agisse dans ce dossier.

Il y a l'argument voulant que c'est une liberté fondamentale garantie par l'article 7 de la Charte, une garantie en vertu de laquelle toute personne a droit de diriger elle-même sa vie, et que le refus d'accorder à quiconque de droit-là, de refuser un médicament constitue une violation de cette garantie.

Un article paru dans le *Time* du 31 mai et portant sur le docteur Kevorkian aux États-Unis ne manque pas d'être intéressant. Le docteur Kevorkian peut en pratique exercer son activité en toute liberté. L'Etat du Michigan a bien tenté d'adopter une loi pour mettre fin à ses activités,

Initiatives parlementaires

mais le tribunal a révoqué cette loi, statuant qu'empêcher quiconque de se suicider constitue une violation du droit d'autodétermination individuel. Les choses en sont restées là.

• (1120)

Cette loi a été révoquée et il semble que le Dr Kevorkian puisse continuer de pratiquer la médecine, sans aucun contrôle sur l'activité qu'il exerce. Ce qu'il fait est inacceptable et ne constitue pas vraiment une solution. L'argument, c'est que c'est une garantie individuelle, que cette modification législative, si elle est adoptée, aura pour effet de donner à Sue Rodriguez et à d'autres le droit de se suicider avec l'aide d'un médecin afin de mettre fin à leurs souffrances et à leur agonie et d'éviter cette atteinte à la dignité que constitue la perte de maîtrise de toute fonction vitale.

Quand on me demande quels droits ces gens ont, je réponds qu'ils ont le droit de diriger leur vie, de maîtriser leur corps, d'éviter les souffrances, d'éviter de perdre leur dignité, voire de mettre fin à leurs jours. Ce dernier acte n'est pas illégal. Si une personne veut qu'on l'aide à le faire, il faut étudier la question.

J'ai un argument à présenter. Le tribunal l'a rejeté de prime abord, mais il vaut certainement la peine que le Parlement se penche dessus à mon avis. C'est discriminatoire, lorsqu'on compare le cas d'une personne handicapée à celui d'une personne qui ne l'est pas. Si la personne qui est handicapée par une maladie chronique invalidante souhaite se suicider, il pourrait lui être difficile, voire impossible, de le faire sans l'aide d'un médecin ou de quelqu'un d'autre.

Il y a donc des raisons, de solides raisons, de dire que l'on offre cette possibilité à une catégorie de personnes parce qu'elles ne sont pas handicapées et la refuse aux autres parce qu'elles sont handicapées et que, de ce fait, même si elles jouissent de toutes leurs facultés intellectuelles, elles sont incapables de mener à bien leur projet. On se trouve donc à créer deux catégories de personnes au moyen d'une loi fondamentalement discriminatoire.

J'aimerais que la Chambre considère cette mesure comme une mesure habilitante qui permet à une personne d'être maître de sa propre destinée. Les personnes visées vont mourir. Là n'est pas la question, mais devant

la perspective d'une mort douloureuse et dégradante, elles ont décidé qu'elles voulaient choisir le moment de leur mort. Malheureusement, en leur enlevant cette possibilité, nous nous interposons en disant que nous sommes de meilleurs juges. Je crois que nous devons absolument réviser la loi actuelle.

Il convient de nous pencher sur ce point, surtout tel qu'il nous est présenté dans le cas de Sue Rodriguez, à savoir que cette mesure habilite une personne qui se trouve dans des circonstances vraiment très pénibles à exercer un certain contrôle sur sa vie, ne serait-ce que pour faire cesser souffrance et humiliation. Il faut donner cette faculté aux malades en phase terminale.

Le plus ironique dans le cas de Sue Rodriguez, c'est que, sa maladie conduisant à l'incapacité complète, elle sera incapable de se suicider ou même de communiquer son intention. Tout en étant consciente, elle sera malheureusement incapable de faire quoi que ce soit.

Si nous adoptons une loi permettant le suicide réalisé avec l'aide d'un médecin et si Sue Rodriguez et son médecin s'entendaient sur le moment où le suicide serait réalisé, Sue Rodriguez vivrait plus longtemps. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, elle pourrait vivre plus longtemps. Si elle veut se suicider, elle devra le faire pendant qu'elle est encore capable de contrôler les circonstances et de le faire efficacement, ce qui veut dire que sa vie sera plus courte que si elle ne peut pas compter sur l'aide d'un médecin. Et ce n'est pas seulement Sue Rodriguez qui se trouve dans cette situation, mais bien tous les autres Canadiens qui veulent s'enlever la vie pour mettre fin à la douleur et à la souffrance.

Nous pourrions prolonger la vie de ces gens-là en modifiant la loi.

Je voudrais aussi citer le cas du Dr Kevorkian aux États-Unis.

• (1125)

Quoi qu'il arrive, Sue Rodriguez a obtenu un engagement ferme de la part d'un médecin. Que le Parlement adopte ou non une loi à cet égard et que la Cour suprême lui donne ou non le droit de s'enlever la vie, un médecin lui a dit qu'il l'aiderait à se suicider. En fin de compte, c'est un geste humanitaire.

Initiatives parlementaires

Cette situation découle du fait que la loi ne correspond plus à la réalité. Les gens commenceront à trouver des façons de contourner la loi pour satisfaire à ce besoin des plus fondamentaux.

Nous ne serons plus maîtres de la situation parce que nous n'avons pas de lignes directrices régissant les arrangements comme celui qui existe entre Sue Rodriguez et son médecin. Nous n'avons pas de mesures de contrôle que les médecins comme le Dr Kevorkian doivent respecter.

Nous pourrions cependant établir des critères très sévères. Nous pourrions préciser que le malade doit être en phase terminale, qu'il doit être sain d'esprit et qu'il doit avoir demandé à plusieurs reprises qu'on l'aide à se suicider. Enfin, nous pourrions exiger que le cas soit examiné par un médecin indépendant et par le procureur général de la province. Nous aurions alors des mesures de contrôle régissant ce genre de situation.

À mon avis, nous ne pouvons pas créer une situation où nous permettons aux gens de ne pas respecter la loi. Nous sommes incapables actuellement de faire respecter la loi. Au Canada, les médecins qui se livrent à ce genre d'activité ne sont pas poursuivis en justice. Par conséquent, on se trouve déjà à faire fi de la loi, qui ne répond pas aux besoins de la population.

Sue Rodriguez est allée plus loin. Elle a dit ceci: «J'ai pris les arrangements nécessaires au cas où le tribunal et le Parlement seraient incapables de répondre à nos besoins.» Nous devons faire quelque chose à ce sujet. Je suis convaincu que si le gouvernement présentait un projet de loi répondant aux besoins des gens, la Chambre l'adopterait très rapidement.

Les arguments contre une telle loi sont intéressants. Il y en a cinq principaux. Certains soutiennent qu'un meurtre est un meurtre. D'accord, mais cela dépend de la définition du meurtre. Dans les cas dont je parle, il ne s'agit pas de meurtres. Je reviendrai à cette affirmation plus tard.

Un deuxième argument, c'est que l'Allemagne nazie avait un programme d'euthanasie et que la mesure nous ferait aller dans la même voie que le régime nazi. Rien ne pourrait être plus faux et plus trompeur. Nous sommes en démocratie. Nous avons l'un des régimes démocratiques les plus sensibles et les meilleurs du monde.

Il n'est pas du tout proposé de tuer des gens sous prétexte qu'ils ne satisfont pas aux critères du programme social. Nous parlons ici d'aider des gens qui le demandent à commettre un suicide parce que ces gens y voient un moyen de prendre leur destinée en main.

On ne peut opposer aucun argument à des personnes qui soutiennent en raison de leurs convictions religieuses que c'est Dieu qui a créé la vie et que c'est lui seul qui doit décider du moment de la mort. Une personne ayant de telles convictions n'admettra jamais que l'on puisse aider une personne condamnée à mourir dans la douleur et dans un état dégradant à mettre fin à ses jours, même si c'est elle qui le réclame.

Le quatrième argument est celui des gens qui soutiennent que l'on s'aventure sur une pente glissante. Ils affirment que nous en viendrons à exterminer les personnes âgées parce qu'elles représentent une charge trop lourde pour notre système de santé. Selon eux, nous finirons par appliquer la mesure à des personnes atteintes de toutes sortes d'invalidités. Cela ne tient pas debout. Nous parlons ici de personnes qui demandent de leur propre chef le droit de décider du moment de leur mort.

Le cinquième argument est des plus intéressants. Il a été avancé par le docteur John Scott, de l'hôpital Elizabeth-Bruyère. J'imagine que son argument est un élément déterminant dans le débat. Il affirme ceci: «Si nous légalisons l'euthanasie, même les suicides aidés par un médecin, nous nous retrouverons ou bien dans la situation des Pays-Bas qui ne financent pas les soins en hospice ou bien dans la situation de la Grande-Bretagne qui ne permet pas le suicide aidé par un médecin ni l'euthanasie, mais finance les services en hospice.»

Cet argument est complètement à rejeter. La société canadienne se préoccupe des soins de santé. Elle se soucie d'accorder un niveau de financement suffisant aux hospices de vieillards pour les mêmes raisons qu'elle accorderait à Sue Rodriguez le droit de décider du moment de sa mort.

Si une personne dans un hospice décide de mettre fin à sa vie, nous avons l'obligation et la responsabilité de lui accorder à elle et à sa famille le soutien financier dont elles ont besoin à même les budgets des services de santé.

Il s'agit d'un dernier recours. Quatre-vingts pour cent des Canadiens veulent que nous prenions une décision. Sue Rodriguez et son médecin feront quelque chose, que nous le permettions ou pas. Je crois que dans cette affaire le respect de la loi est primordial, tout comme l'est le respect des droits des autres.

• (1130)

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, la motion du député de North Island—Powell River demandant qu'une loi permette le suicide réalisé avec l'aide d'un médecin soulève la question de l'euthanasie sur demande lorsque le patient n'est plus en

Initiatives parlementaires

mesure de mettre fin à ses jours ou de la nécessité de faire une distinction?

Je ne sache pas que les médecins canadiens ont demandé au gouvernement de décriminaliser le suicide assisté par un médecin ni l'euthanasie. Il se peut fort bien que ce soit parce qu'ils ne reconnaissent pas que ces actes relèvent de la pratique de la médecine. L'intérêt de la médecine est dans le traitement, y compris le traitement palliatif visant à soulager la douleur.

Il règne beaucoup de confusion sur la question de savoir si une décriminalisation est nécessaire et si elle jouit de l'appui général. Ce qui complique encore les choses, c'est que les médias ne font pas toujours la distinction entre l'euthanasie sur demande et le meurtre pur et simple.

En outre, le traitement palliatif qui vise à soulager la douleur mais a pour effet d'accélérer le décès a aussi été souvent inclus dans le débat sur l'euthanasie, même si les tribunaux ont fait savoir que cela n'est pas un crime car, en pareilles circonstances, la maladie, non le traitement, est considérée comme la cause légale du décès.

Compte tenu de toute cette confusion, il n'est pas surprenant que, selon les sondages d'opinion, une majorité favorise une chose ou une autre. Toutefois, lorsqu'on demande aux participants comment il ont compris la question, on se rend compte tout de suite que, tout comme le sondeur lui-même, ils n'ont pas saisi tout l'éventail des situations très diverses que pourraient viser les questions générales que favorisent les maisons de sondage en ce qui concerne cette question extrêmement contestée.

Lorsqu'on aura compris cela, on se rendra compte que la décriminalisation du suicide réalisé avec l'aide d'un médecin et de l'euthanasie n'est ni utile ni souhaitée. Une fois qu'une personne est assurée d'obtenir un traitement palliatif qui la soulage de la douleur, elle aura beaucoup moins tendance à exiger des pratiques de ce genre.

Du point de vue pratique, les tribunaux ont bien précisé non seulement que le traitement palliatif qui accélère le décès, mais encore le fait de débrancher un patient d'un respirateur à sa demande, n'est pas un crime. De la même manière, le fait de ne plus fournir nourriture ni médicaments à un patient condamné à un état végétatif et cela, à la demande de sa famille, est reconnu comme étant le prolongement du droit du patient de refuser le traitement.

Les médecins savent que, dans toutes ces situations, le traitement n'a pas donné de résultats et, comme ils ne peuvent offrir aucun autre traitement valable, ils sont disposés à accepter que le patient ou sa famille demandent qu'on mette fin au traitement.

Les médecins s'opposent en général au suicide réalisé avec l'aide d'un médecin et à l'euthanasie. Les médecins sont conscients des répercussions que pourrait avoir la décriminalisation. La médecine comporte des spécialités, et nous avons vu des docteurs qui étaient disposés à mettre leur art au service de ceux qui voulaient se suicider. Il ne fait aucun doute que le suicide assisté et l'euthanasie deviendront une spécialité si le code criminel n'interdit plus ces pratiques.

Les partisans de ces pratiques ne prennent pas en considération l'incidence de la décriminalisation sur le sort des enfants ou d'autres patients incapables de réclamer le suicide assisté ou l'euthanasie. Si ces pratiques sont autorisées dans le cas de patients qui y consentent, elles pourraient également l'être dans le cas de ceux qui ne sont pas en mesure de les réclamer.

Cela va donc plus loin que le simple fait de cesser un traitement qui ne donne aucun résultat. Contrairement au vieux principe de déontologie médicale selon lequel les docteurs doivent s'abstenir de tout mal, la décriminalisation inciterait les médecins à faire délibérément le mal. En voulant chercher à imposer aux médecins la philosophie selon laquelle il est préférable de tuer un patient plutôt que de le laisser souffrir, on en oubliera la solution de rechange, qui est de relever le défi que pose le développement de soins palliatifs perfectionnés au point où plus personne n'aurait à souffrir et plus personne n'aurait à mourir pour éviter la souffrance.

• (1135)

Ce qui est encore pire et tout aussi incompatible avec les principes du droit pénal et des droits de la personne est le fait que l'euthanasie pourrait être appliquée à des patients incapables d'accepter ou de rejeter le traitement. Dans leur cas, on justifierait l'euthanasie en invoquant les maladies chroniques ou incurables dont ils sont atteints.

En Angleterre, des médecins ont été poursuivis en justice pour avoir commis des actes qui seraient considérés au même titre que l'euthanasie aux Pays-Bas. Certains médecins ont été acquittés, faute de preuves.

Mais un docteur a récemment été reconnu coupable de tentative de meurtre. Par la suite, le conseil général de la médecine l'a reconnu coupable d'avoir manqué aux devoirs de sa profession. Jugeant que la condamnation au criminel constituait une peine suffisante, le conseil a refusé de retirer au médecin le droit d'exercer sa profes-

Initiatives parlementaires

sion. Toutefois, le conseil régional a grandement restreint ses activités.

Certains médecins ont protesté contre le verdict rendu par le tribunal, parce que l'euthanasie avait été pratiquée à la demande de la patiente et de sa famille. Il était toutefois évident que le médecin n'avait pas administré un médicament visant à soulager la douleur, mais bien à provoquer la mort de la patiente.

Cela illustre bien le fait que, en interdisant l'euthanasie au même titre que tout autre meurtre, le droit criminel joue un rôle essentiel, puisqu'il aide le corps médical à réglementer ses propres activités. Il enseigne aux médecins ce que la loi, qui reflète les valeurs sociales, considère permis et ce qui dépasse les limites de l'acceptable pour la société.

S'il avait administré un médicament destiné à soulager la douleur et qui avait eu pour effet secondaire d'entraîner la mort du patient, le médecin n'aurait pas été poursuivi, à condition de ne pas avoir agi de façon négligente.

Il avait été clairement démontré il y a quelques années dans une directive au jury, et récemment confirmé dans un jugement de la Cour d'appel d'Angleterre, que dans un tel cas, la loi considère que le décès est attribuable à la maladie, non aux efforts déployés pour atténuer la douleur.

Cet enseignement et l'effet régulateur du droit pénal ont pour effet d'encourager les membres de la profession médicale à améliorer leurs compétences pour prodiguer des soins palliatifs efficaces et à s'assurer qu'ils ne contreviendront pas à la loi. Par contre, les médecins des Pays-Bas ne sont vraiment pas encouragés à améliorer leurs compétences à cet égard, car, dans certaines circonstances, ils peuvent agir de manière à provoquer directement la mort du patient.

J'estime pour ma part que la solution consiste à améliorer nos méthodes de soins palliatifs; c'est pourquoi je n'appuie pas la motion du député. Comme les membres de la profession médicale peuvent faire bien davantage encore pour atténuer la douleur de ceux qui souffrent, je ne puis appuyer la motion du député.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je remarque parmi les députés qui sont présents à la Chambre aujourd'hui au moins deux qui ont obtenu leur diplôme en médecine, un qui a déjà enseigné les sciences infirmières, un ancien membre du clergé et de nombreux autres. Je suis certain que ce sujet les intéresse tous.

• (1140)

Je vais prendre un moment pour parler de l'euthanasie, une question qui me tient beaucoup à coeur. On dit de l'euthanasie qu'elle permet de tuer quelqu'un pour des raisons de compassion; dans certaines conditions, on peut probablement considérer qu'il s'agit d'un geste de compassion. Elle signifie aussi une mort dans la sérénité.

Par définition, ce genre de mort pourrait être bénéfique. Les tenants de l'euthanasie sont en faveur de tuer quelqu'un pour des raisons de compassion et ils sont en faveur d'une mort bénéfique. On pourrait penser que ceux qui sont contre l'euthanasie sont contre la mort bénéfique et sont dépourvus de toute compassion. On voit à quel point il est facile de tomber dans ce piège, notamment lorsque toute cette question ne s'appuie que sur l'interprétation abusive de quelques mots dans le dictionnaire.

Jusqu'à récemment, l'euthanasie n'était même pas légalisée dans un pays comme les Pays-Bas. Nous savons tous que l'euthanasie est pratiquée aux Pays-Bas plus que n'importe où dans le monde. Dans ce pays dont la population équivaut au quart de celle du Canada, on provoque prématurément la mort de 12 000 personnes chaque année.

Le 9 février 1993, le Parlement néerlandais a officiellement reconnu l'euthanasie dite sur demande. Une semaine plus tard, une porte-parole du ministère néerlandais de la Justice, Liesbeth Rensman, a dit à l'*Associated Press* que les législateurs étudieraient les effets de cette loi sur l'euthanasie sur demande durant trois mois afin d'évaluer la situation, de déterminer à quel point les médecins sont prudents et de peut-être envisager de réglementer l'euthanasie non sollicitée. Si les députés estiment que nous ne nous engageons pas sur une pente savonneuse quand nous discutons de cette question, qu'ils y réfléchissent à deux fois.

Je veux parler à nouveau du corps médical en l'occurrence. Premièrement, il importe de rappeler à tous que nous ne parlons pas des patients qui refusent de subir des traitements médicaux. En fait, cette question est déjà visée à l'article 265 du Code criminel, et le collègue qui a fait valoir cet argument pour justifier l'euthanasie a évidemment tort. Cette question est déjà couverte par le Code criminel. Nous discutons de la possibilité de donner aux médecins le droit de tuer quelqu'un, purement et simplement, même si certaines conditions seraient prévues.

Au VI^e siècle av. J.-C., le philosophe grec Hippocrate a rédigé un serment que les médecins prêtent encore aujourd'hui et par lequel ils s'engagent à n'administrer aucun remède mortel à quelqu'un qui en fait la demande ou à ne donner aucun conseil en ce sens. À l'époque

Initiatives parlementaires

moderne, le serment d'Hippocrate a été reformulé dans la Déclaration de Genève. Celle-ci prévoit la même chose, mais en des termes différents.

Depuis 2 500 ans, les médecins prêtent ces serments et ceux-ci existent car, à mon avis, les patients doivent avoir l'assurance que le seul objectif de leur médecin c'est, à défaut d'améliorer leur santé, de ne rien faire pour qu'elle se détériore. L'objectif premier d'un médecin, c'est de ne pas faire de mal. Qu'arriverait-il si l'euthanasie était autorisée? Qu'advierait-il de la confiance qui existe entre un patient et son médecin?

Je n'ai jamais mis en doute les intentions de mon médecin; personne d'entre nous ne le fait. Si nous l'avions fait, ne serait-ce qu'un seul instant, nous aurions évidemment changé de médecin. Or, la plupart d'entre nous ne changent jamais de médecin. Nous gardons le même pendant des années. Pourquoi agissons-nous ainsi? Parce que nous nous fions aux médecins. Il peut nous arriver de ne pas être d'accord avec un traitement, mais nous ne nous sommes jamais demandé si notre médecin était bon ou mauvais pour nous. Nous sommes persuadés que le rôle du médecin sera toujours d'agir pour le mieux. Je ne veux pas que tout cela change.

Je trouve qu'on est sur un terrain glissant. Le Dr Robert Conot, l'auteur du livre *Justice at Nuremberg*, nous a rappelé ce qui peut se produire quand une société se laisse guider par des principes purement utilitaires plutôt qu'humanitaires.

• (1145)

Sous le régime de la république de Weimar, en Allemagne, et non pas sous le régime nazi, on accordait aux malades, qu'il s'agisse de maux physiques ou mentaux, la prétendue faveur de mourir sans douleur. Ce principe a ensuite été étendu à d'autres bouches inutiles, y compris aux pensionnaires de centres pour personnes âgées. Par la suite, les nazis ont élargi le champ d'application de ce principe pour y inclure les Juifs, les Slaves et tous ceux qu'ils considéraient n'être d'aucune utilité pour le parti au pouvoir. Voilà comment cela a commencé dans ce pays.

Comment cette société en est-elle arrivée là? Et je cite de nouveau le Dr Conot: «Leur société—celle des nazis—n'est pas arrivée à cette extrémité du jour au lendemain et en toute conscience. Ce n'est que peu à peu, l'éthique et la morale s'altérant de plus en plus, qu'elle a plongé dans l'horreur.» C'est comme cela que c'est arrivé.

Certains députés ne sont peut-être pas d'accord avec moi quand je parle de pente glissante, mais qu'est-ce d'autre? Je crois que l'euthanasie reste une mauvaise solution, car elle déprécie la vie humaine.

Il y a quelques jours, nous avons appris par les médias qu'un psychiatre hollandais, qui avait injecté à un patient

déprimé une substance mortelle, avait été acquitté. Comment pouvons-nous dire à nos citoyens qu'il ne faut pas commettre de meurtre, si nous devons autoriser les médecins à le faire? Comment pouvons-nous dire à nos jeunes, à nos citoyens qui sont vulnérables sur le plan émotif, qu'il ne faut pas se suicider et que la vie est précieuse, si nous permettons de supprimer la vie de cette manière cavalière?

Le Code criminel du Canada interdit d'aider quelqu'un à se suicider ou de donner des conseils dans ce sens. C'est, je pense, parce que l'absence de telles règles saperait la confiance qui règne entre le patient et son médecin, comme je l'ai dit précédemment, mais aussi parce qu'il ne faut pas tuer.

Il y a même une troisième raison. Je veux citer un passage du rapport n° 58 de la Commission de réforme du droit, qui déclare: «La loi n'existe pas dans l'unique ou principal but de punir des actes illicites, mais pour montrer, au sens large, le genre de personnes que nous sommes. Elle ne régleme pas seulement notre conduite, elle exprime et symbolise nos valeurs et nos convictions.» C'est pourquoi le Code criminel prévoit cette interdiction.

Même si les députés ne sont pas d'accord avec moi pour les autres raisons, s'ils ne pensent pas que c'est une pente glissante et même pas que la Hollande existe en tant que nation avec sa propre expérience, en dépit des preuves qui montrent le contraire, alors nous pourrions tous assurément convenir, j'espère, que la loi existe pour énumérer les choses qui sont précieuses à nos yeux.

Certains diront: «C'est facile pour vous, Boudria. Vous n'avez peut-être pas une grande expérience de ces choses-là.» Eh bien, à peu près à la même époque l'année dernière, il y a environ un an et une semaine, ma femme a perdu sa mère qui était atteinte d'un cancer terminal et un an auparavant, presque jour pour jour, mon père est mort d'une tumeur cancéreuse au cerveau. Cela n'a certes pas été facile, mais cela ne veut pas dire que je sois maintenant en faveur de l'euthanasie. C'est même tout à fait le contraire. Cela signifie que je comprends, je pense, encore mieux combien la vie est précieuse, combien elle est fragile.

Nous devons faire des déclarations à la Chambre, nous tous collectivement et individuellement, pour reconnaître la dignité de la vie humaine et ne rien dire pour la déprécier plus qu'elle ne l'est déjà.

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, j'estime que la question dont la Chambre est actuellement saisie est une des questions des plus importantes pour les Canadiens. Il est également important que nous commençons à en débattre pour la première fois au cours de la présente session du Parlement, car elle mènera à des modifications de la loi, sinon au cours de la

Initiatives parlementaires

législature actuelle, certainement au cours de la prochaine. C'est inévitable, car la majorité des Canadiens, les techniques médicales actuelles et bien d'autres facteurs nous obligent à en discuter de façon raisonnable pour y trouver une solution. Par conséquent, il ne fait aucun doute dans mon esprit que la loi sera modifiée en ce sens.

• (1150)

Toutes les idées et tous les points de vue que nous présentons aujourd'hui sont importants. Ils portent sur la liberté, le libre choix et, surtout, sur la peur. Je sais gré au député de Glengarry—Prescott—Russell d'avoir donné un visage à cette question. Cela s'impose car, bien sûr, elle nous concerne tous. Nous devons donc l'examiner en fonctions de nos antécédents respectifs.

Je peux comprendre les choix que le député de Calgary et celui de Glengarry—Prescott—Russell ont peut-être fait pour eux-mêmes et leur famille. Ainsi, s'ils doivent faire face à une maladie terminale, ils voudront peut-être prolonger leur vie aussi longtemps que la médecine pourra le permettre, même si cela devait entraîner d'énormes souffrances.

C'est peut-être le choix qu'ils font pour eux et pour leur famille, mais je ne soucis pas à ce choix pour moi et pour ma famille. En effet, j'estime que Dieu nous a donné la science et les techniques médicales pour améliorer la qualité de notre vie et, certainement, pour prendre soin d'un malade, pour le protéger et pour prolonger sa vie. Mais lorsque ses souffrances sont intolérables, il devrait pouvoir demander de partir, de faire cesser les traitements et cette décision devrait rester entre lui et Dieu.

Il semble que nous ayons parcouru un bout de chemin depuis que nous avons commencé ce débat sur mon projet de loi, le C-203. Tout le monde semble reconnaître pleinement que la loi devrait prévoir le droit de faire cesser des traitements, puisque nous soutenons que cette pratique existe dans les faits. Or, la jurisprudence montre qu'elle n'existe pas forcément et qu'une clarification de la loi s'impose à cet égard. Les tribunaux ont demandé au Parlement de clarifier la loi. La première décision dans le cas Rodriguez a été qu'il appartenait au Parlement d'intervenir, que ce n'était pas une question qui pouvait être résolue par la profession médicale ou les tribunaux.

Regardons la loi et voyons ce avec quoi nous sommes d'accord. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'une personne en phase terminale, et cela veut dire vous ou moi, a le droit de refuser les traitements. Nous avons le droit de refuser les traitements, mais nous n'avons pas le

droit de refuser les souffrances. Nous pouvons cesser de nous faire soigner, mais nous devons endurer les souffrances jusqu'à la mort.

Mme Stewart: C'est ridicule!

M. Wenman: Je n'ai pas encore fini. Vous avez raison, mais ce n'est pas tout. Le personnel médical toujours soucieux du bien-être de ses patients a tendance à vouloir soulager les douleurs dans toute la mesure du possible et, ce faisant, il arrive parfois et même souvent que la vie se termine non pas prématurément, mais au moment où la souffrance est devenue extrême.

• (1155)

Je voudrais que cette pratique soit rendue légale pour que tout le monde ait la possibilité de prendre cette décision, moi y compris. Si j'étais en phase terminale, je voudrais vivre aussi longtemps que possible et j'accepterais toutes les techniques médicales susceptibles de prolonger mon existence, mais j'estime qu'il existe un point, un point de souffrance, où je voudrais pouvoir dire en tant qu'adulte responsable: «C'est assez, laissez-moi partir. Aidez-moi à partir. Utilisez la technologie médicale qui existe.»

Malheureusement, c'est avant tout une question de décision. Qui décide? Est-ce que ce sera le médecin, la famille, le patient ou Dieu? Quelle est la combinaison acceptable?

L'un des problèmes actuels, c'est qu'on discute autour du lit de mort pour savoir qui devrait prendre la décision, ou qu'on se contente de ne rien dire parce que c'est plus facile. On n'aboutit à rien. Les gens ne parviennent pas à prendre un décision, malgré la pitié, l'empathie ou la tristesse qu'ils ressentent pour le mourant. C'est pour cela qu'on devrait pouvoir prendre une décision rationnelle et logique et avoir accès aux techniques médicales existantes afin de mettre un terme à sa propre vie quand il n'y a plus d'espoir.

Ce n'est pas seulement ce que je pense, c'est aussi ce que les tribunaux ont décidé. Ils ont déclaré qu'il fallait trancher cette question. Or, c'est le Parlement, c'est nous qui devons le faire. Nous devons surmonter notre peur d'aborder le sujet, cette peur que nous avons tous à des degrés divers.

Certains associent cette question à celle de l'avortement. Cela n'a rien à voir. Quand on parle d'avortement, c'est la vie de deux personnes qui est en jeu, la vie de l'enfant et celle de la mère. La question est facile à trancher, pour moi, dans ce cas. Il s'agit de préserver et de protéger la vie.

Nous parlons plutôt de nos derniers moments. En tant qu'adulte responsable de mes actes, je veux pouvoir profiter de la technologie médicale et même pouvoir me protéger contre cette technologie, si l'on veut s'en servir pour prolonger inutilement mes souffrances sans me donner la chance de prendre une décision éclairée en vertu de la loi.

Pourquoi ne pas laisser les médecins et l'intéressé prendre cette décision? Pourquoi ne pas décriminaliser cet acte et laisser chaque médecin et chaque mourant faire son choix? Ne suis-je pas assez responsable de mes actes ou assez intelligent pour faire ce choix moi-même? Je pense que oui et j'accepte mal qu'un gouvernement ou un parlementaire me refuse le droit de faire ce choix.

Pour beaucoup de gens, la mort n'est pas la mort, mais le passage à la vie éternelle. Pourquoi, logiquement, un chrétien voudrait-il éviter qu'on puisse accéder ainsi à la vie éternelle?

J'ai déjà présenté de nombreux arguments lors du projet de loi C-203. Je n'ai pas le temps de les répéter ici. Tout de même, ces arguments seront entendus, si ce n'est par le Parlement actuel, du moins par le prochain, parce que c'est un changement que les Canadiens souhaitent.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je vois qu'il ne me reste plus qu'une minute dans ce débat. J'aimerais la mettre à profit pour lire une lettre que m'ont envoyée deux de mes électrices, Helen et Mary Burnie. Voici ce qu'elles disent:

• (1200)

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir contribué à faire échec au projet de loi Waddell sur la mort assistée. Nous sommes devenus tellement obsédés par la mort que nous ne sommes plus capables de voir combien la vie est belle.

Je suis atteinte d'une maladie incurable mais je veux continuer à vivre aussi longtemps que Dieu me laissera sur cette terre. Que Dieu vous bénisse.

Le député a dit que les tribunaux attendaient du Parlement qu'il leur dise quelle direction prendre. C'est ce que font mes électeurs, par l'intermédiaire du Parlement et de moi-même, leur représentant.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail) propose: Que le projet de loi C-101, Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le comité de la Chambre pour l'excellente étude qu'il a faite du projet de loi C-101, Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

J'aimerais également remercier tous les députés ainsi que les représentants des syndicats, du patronat et des organismes gouvernementaux qui ont comparu en grand nombre devant le comité.

Le projet de loi qui est présenté à la Chambre aujourd'hui a fait l'objet de maintes discussions avant de revêtir sa forme finale; à mon avis, il représente un ensemble équilibré de modifications au Code canadien du travail. Une fois en vigueur, ces modifications devraient permettre aux entreprises canadiennes d'être plus concurrentielles sur le marché international puisqu'elles simplifieront les formalités administratives tout en offrant aux travailleurs une meilleure protection grâce aux normes de travail et une plus grande uniformité à l'échelle du pays en ce qui a trait aux conditions de travail et aux avantages sociaux.

[Français]

Ces modifications représentent un ensemble équilibré dont bénéficieront les employeurs, les employés et le gouvernement et qui protégera l'intérêt du public. Je suis convaincu que l'adoption de ce projet de loi donnera aux travailleurs la sécurité et la confiance dont ils ont besoin pour travailler de façon plus productive, tout en équilibrant leurs responsabilités professionnelles et familiales.

Ce projet de loi aidera les employeurs en rationalisant et en simplifiant les procédures administratives en vertu du *Code canadien du travail*, ce qui améliorera leur compétitivité. Il rendra plus compatibles les lois fédérales et provinciales, de sorte que les employés de tout le pays bénéficieront d'un traitement et d'avantages semblables. Enfin, ce projet de loi protégera l'intérêt du public en offrant un mécanisme supplémentaire susceptible de faciliter le règlement des conflits en matière de négociation collective dans le secteur de compétence fédérale.

*Initiatives ministérielles**[Traduction]*

La majorité des modifications vise la partie III du Code canadien du travail qui porte sur les normes de travail. Ces propositions sont le fruit de plus de deux ans de consultations avec les employeurs réglementés par le fédéral et les délégués des employés, les parties touchées par ces changements.

Quelque 700 000 travailleurs canadiens bénéficieront de ces modifications aux normes de travail fédérales. Ce projet de loi simplifie les procédures visant à modifier les normes de travail comme le remplacement des jours fériés, il clarifie le rapport entre les normes minimales de travail et les conventions collectives, il offre des méthodes plus efficaces de recouvrement de salaires à toucher, il assure une protection salariale et une protection en matière d'emploi aux accidentés du travail, il offre une plus grande souplesse en ce qui concerne les congés parentaux et respecte le droit des employées enceintes de continuer à travailler en exigeant que les employeurs, dans la mesure du possible, modifient leurs tâches ou les affectent temporairement à un autre poste si leur état de santé l'exige.

J'aimerais parler plus longuement de ces deux derniers points. Les dispositions qui prévoient l'affectation à un autre poste d'une employée qui est enceinte ou qui allaite si la poursuite de ses activités professionnelles courantes peut constituer un risque, et les dispositions qui permettent une plus grande souplesse dans l'attribution du congé parental sont particulièrement importantes.

• (1205)

Les modifications concernant les modalités d'attribution du congé parental ont pour but d'aider les parents qui travaillent à équilibrer leurs responsabilités au foyer et au travail. En vertu du projet de loi C-101, l'un ou l'autre des parents qui travaille pour un service relevant de la compétence fédérale pourra prendre le congé parental auquel il a droit n'importe quand dans l'année qui suit la naissance de l'enfant ou le jour où l'enfant lui est confié.

Cette modification tient compte du fait que les situations et les besoins des parents ne sont pas toujours les mêmes. Il n'est donc que juste d'offrir une certaine souplesse dans la façon dont le congé parental peut être pris.

[Français]

Les modifications concernant la réaffectation liée à la maternité protégeront le droit des femmes de demeurer au travail. Un employeur ne pourra plus obliger une

travailleuse à prendre un congé de maternité simplement parce qu'elle est enceinte. Selon les nouvelles dispositions, les employeurs devront, dans toute la mesure du possible, modifier les fonctions de l'employée enceinte ou lui accorder une réaffectation si son médecin le juge essentiel.

Monsieur le Président, 40 p. 100 des employés soumis à la réglementation fédérale sont des femmes, et, chaque année, environ 6 700 d'entre elles prennent un congé de maternité. Les modifications proposées dans le projet de loi C-101 auront des répercussions positives sur bon nombre de ces femmes en leur permettant de continuer à gagner leur vie. Aussi, en maintenant au travail des employées qualifiées et chevronnées, l'économie canadienne dans son ensemble s'en trouvera favorisée.

[Traduction]

Les modifications aux dispositions en matière de relations de travail du Code canadien du travail et de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique serviront l'intérêt public car elles proposent un nouveau mécanisme de règlement des différends dans les négociations collectives. On ne recourra à ces dispositions que si cela peut permettre de régler un tel différend dans l'intérêt public.

Chaque élément du projet de loi C-101 a été examiné attentivement aux audiences du comité. Nous avons pris note des instances de nombreux députés des deux côtés de la Chambre, de représentants du Congrès du travail du Canada, de la Confédération des syndicats nationaux et d'un certain nombre de syndicats représentant les employés du secteur public, du président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique et d'associations commerciales comme l'Association des banquiers canadiens et l'ETCOF, qui représente les employeurs des transports et communications de régie fédérale.

Les discussions ont été très animées et fort fructueuses. Elles se sont déroulées dans un esprit de coopération, ce que j'ai trouvé encourageant. Un certain nombre de personnes qui ont comparu devant nous nous ont fait de très bonnes suggestions. Nous les avons écoutées attentivement et avons examiné toutes leurs suggestions.

J'engage vivement la Chambre à appuyer ce projet de loi. J'estime en effet que, dans l'ensemble, ces modifications contribueront à accroître l'efficacité en milieu de travail tout en encourageant une plus grande coopération entre employeurs et employés. Ces changements favoriseront de meilleures relations patronales-syndicales et créeront un climat plus harmonieux et plus équitable en milieu de travail. Cela devrait avoir des effets positifs sur

la compétitivité de l'industrie canadienne et sur la prospérité des travailleurs canadiens.

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier les membres du comité pour l'ambiance harmonieuse qu'ils ont su créer. J'espère qu'avec l'appui des députés de la Chambre et de l'autre endroit, il nous sera très bientôt possible de mettre en oeuvre cette mesure législative.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, il s'agit là d'un important projet de loi. Dans une large mesure, comme le ministre l'a déclaré, il découle des excellentes consultations qui ont eu lieu entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats qui représentent les employés du secteur public fédéral.

Comme tel, il illustre à merveille l'importance d'établir de bonnes relations de travail au Canada, si on veut d'une part que le Canada demeure compétitif grâce à un climat de travail stable et soit en mesure de respecter ses engagements sur le plan international et si on souhaite d'autre part établir ce que le gouvernement aime appeler un partenariat entre les employeurs et les employés, ce qui va conduire à un accroissement de la productivité et de l'efficacité de nos entreprises. Le gouvernement comprend, semble-t-il, ceci sur le plan théorique, mais il continue d'avoir certains problèmes lorsqu'il s'agit de s'engager pleinement à mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour établir de meilleures relations de travail au Canada.

• (1210)

On dirait que chaque fois que nos vis-à-vis s'apprêtent enfin à prendre des mesures constructives dans ce domaine, une voix intérieure leur dit de se méfier de tous les syndicats, ce qui semble nuire à leurs bonnes intentions. Ils finissent par en faire un peu trop, ce qui crée en définitive une atmosphère de confrontation et remet en question les progrès déjà réalisés en ce qui concerne un partenariat plus productif.

Permettez-moi de préciser clairement ce dont je parle. Ce projet de loi renferme deux éléments essentiels. Il y a tout d'abord, comme le ministre l'a signalé, les dispositions qui ont été négociées. Ces dispositions ont fait l'objet de longues discussions et de consultations extrêmement constructives entre les représentants des employés et ceux des employeurs dans le secteur régi par le gouvernement fédéral.

Il s'agit là des dispositions portant sur les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail, en ce qui concerne les femmes qui sont enceintes ou qui allaitent et les employés blessés ou handicapés. Elles touchent également les congés parentaux et le reste. Lorsqu'on a suivi le

Initiatives ministérielles

modèle de partenariat, lorsqu'il y a eu des consultations, on est parvenu, en fait, à un consensus. Il y a eu entente et ce projet de loi a été appuyé dans une large mesure.

Malheureusement, le gouvernement a jugé ensuite nécessaire d'abandonner ce processus de consultation entièrement et d'introduire un tout nouvel élément dans ce projet de loi avant de le soumettre à la Chambre. Il s'agit de la disposition qui force les membres d'un syndicat à voter sur les dernières offres de l'employeur. Je ne sais pas pourquoi il a choisi de mettre en péril les consultations, l'atmosphère très positive qui régnait entre le gouvernement, les syndicats et les employeurs à propos de cette question, en venant ajouter cette disposition au projet de loi à la dernière minute. Il l'a fait pourtant.

C'est à cause des conséquences nuisibles qu'entraînera, selon nous, cette disposition sur le développement continu d'un climat favorable aux relations patronales-syndicales-gouvernementales que nous voterons contre ce projet de loi.

Permettez-moi de me reporter à la première série d'amendements, auxquels nous souscrivons certes. Le fait qu'ils soient généralement appuyés fait honneur au processus de consultation et à tous ceux qui y ont participé. Ils prévoient la réaffectation des femmes enceintes ou qui allaitent dans l'intérêt de leur propre santé et de celle des enfants nés ou à naître. Ils prévoient des mesures semblables pour les travailleurs blessés ou handicapés par suite d'un accident de travail.

Ces changements inciteront probablement les travailleurs à demeurer au travail et les employeurs à adapter les lieux de travail pour permettre à la main-d'oeuvre de continuer à travailler et à demeurer autonome au lieu de s'en remettre aux divers programmes d'invalidité qui sont rarement satisfaisants pour l'une ou l'autre partie.

Nous approuvons entièrement ces dispositions, de même que la souplesse accrue du congé parental car nous savons que si nous voulons que notre main-d'oeuvre qualifiée demeure productive, les lieux de travail des secteurs public et privé devront être adaptés pour permettre un meilleur équilibre entre les responsabilités personnelles, familiales et professionnelles.

Toutefois, nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi le gouvernement refuse d'appliquer ces dispositions tout aussi valables à environ un tiers des 700 000 employés régis par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire ses propres employés, la fonction publique du Canada.

• (1215)

Nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement n'a pas accepté un amendement proposé par les députés

Initiatives ministérielles

libéraux du comité législatif afin que ces mêmes dispositions s'appliquent aux employés de la fonction publique.

Selon nous, les femmes au sein de la fonction publique fédérale qui sont enceintes ou qui allaitent ont droit aux mêmes avantages que leurs vis-à-vis dans le secteur privé. Nous pensons que les fonctionnaires fédéraux qui sont des parents, ou qui sont sur le point de le devenir, ont droit aux mêmes conditions de travail que leurs homologues dans le secteur privé.

Ce sont des dispositions que les employeurs du secteur privé ont acceptées et qu'ils vont être tenus de respecter. Pourtant, le gouvernement fédéral n'est pas disposé à s'y conformer en tant qu'employeur.

Ce genre de situation contrarie de plus en plus les groupes qui représentent les entreprises et les employeurs, qui constatent qu'il y a deux poids deux mesures, en ce sens que le gouvernement impose des exigences aux employeurs du secteur privé, mais pas à lui-même.

En fait, nous avons été surpris que le gouvernement refuse cet amendement, après avoir déclaré qu'il souhaitait se débarrasser de certains règlements. Or, les politiques et programmes qui régissent ces situations pour les employés de la fonction publique remplissent des volumes qui totalisent au moins 10 pieds d'épaisseur. Le gouvernement a raté une occasion en or d'éliminer ce genre de réglementation et d'énoncer très clairement les droits de ses employés dans la loi.

Nous sommes vraiment surpris, compte tenu des mesures de déréglementation que le gouvernement semble vouloir prôner, que ce dernier souhaite conserver des volumes et des volumes de politiques, de règlements et de renvois connexes relativement à ses propres employés.

Je voudrais maintenant m'arrêter sur la disposition de ce projet de loi qui est à mon avis la deuxième en importance et qui accorde au ministre du travail le droit de soumettre une dernière offre au vote des employés. Je tiens à préciser que cette disposition a été ajoutée au projet de loi en tout dernier lieu, sans la moindre consultation, ce que reconnaît le ministre, je crois.

Au comité législatif, nous avons demandé au ministre pourquoi cette disposition avait été ajoutée après la fin des consultations sur ce projet de loi et pourquoi il la jugeait nécessaire. Franchement, la meilleure réponse qu'il a pu nous faire, c'est qu'il avait constaté à quel point une telle disposition avait été utile à Bob Rae pour mettre fin à la grève de la Commission des transports en commun de Toronto. Il a cru que ce serait un instrument utile à ajouter à l'arsenal dont dispose le gouvernement.

En fait, c'est une mesure qui sape indûment toutes les règles du processus de convention collective. Une convention collective est réussie quand il y a un équilibre raisonnable entre les intérêts et les forces de l'employeur et du syndicat qui représente les employés.

Quand les règles du jeu sont claires, on s'assoit et on négocie, ce qui permet de conclure une convention collective. À la place, le gouvernement veut maintenant pouvoir intervenir à tout moment et dire que le processus ne fonctionne pas, fournissant ainsi une excuse à l'une ou l'autre partie. Il élimine ainsi la pression qu'exige le fait de s'asseoir, de négocier et d'arriver à une solution mutuellement acceptable.

Nous nous inquiétons particulièrement de l'application de cette règle à la fonction publique, parce que le gouvernement exerce déjà une autorité grande sur ses employés qu'il jouit d'un pouvoir indû lui permettant de saper le processus de négociation collective qui permet de régler des problèmes et des conflits par consentement mutuel. Il a le pouvoir d'exclure certains employés de l'unité de négociation en invoquant l'intérêt public, ou la santé et la sécurité de la population.

• (1220)

Il ne se gêne pas pour le faire afin de garantir qu'en cas de conflit syndical-patronal, il n'y ait pas d'interruption des services fournis à la population. En effet, il peut légiférer en tout temps pour faire revenir les employés au travail et pour dicter des modalités d'emploi, comme le gouvernement actuel l'a fait au moins trois fois au cours de la présente session du Parlement.

Nous ne voyons pas pourquoi il a besoin de cet autre pouvoir, qui lui permettrait de soumettre une offre au vote des employés directement et d'outrepasser le processus de négociation avec les syndicats, alors qu'il jouit déjà d'un si grand pouvoir. La seule raison, c'est peut-être qu'il veut éviter que la Chambre débattre publiquement de l'utilité et de la pertinence des mesures qu'il prend quand il veut vraiment ordonner un retour au travail, puisque cet autre mécanisme le dispenserait de se présenter à la Chambre pour débattre de ce qui est dans l'intérêt public.

Le deuxième élément, bien que cela en fasse une question différente dans la fonction publique, c'est que le gouvernement est l'employeur et, partant, qu'il ne devrait pas avoir le droit, en vertu du principe même des négociations collectives, en tant que partie dans les négociations, de déterminer comment ces négociations doivent se tenir.

Initiatives ministérielles

Le ministre se trouve dans une situation qui ferait l'envie sans doute du président de General Motors ou d'autres chefs d'entreprise, à savoir, la capacité de court-circuiter complètement le syndicat et de s'adresser directement aux syndiqués. Mais ce n'est pas ainsi que fonctionnent les négociations collectives. Ce procédé porte préjudice au rôle des syndicats dans les négociations collectives, ce qui est conforme à l'idéologie du gouvernement.

Cependant, à long terme, il ne sert pas l'intérêt public et ne rend pas service aux employés qui appartiennent à une organisation démocratique et qui doivent eux-mêmes se prononcer sur la représentativité de leurs dirigeants syndicaux. Ce n'est pas à l'employeur de le faire.

Nous avons en fait entendu d'excellents témoignages à ce sujet pendant les audiences du comité législatif. Je regrette que le gouvernement ait senti le besoin d'ajouter au projet de loi, à la dernière minute, une disposition impopulaire n'ayant fait l'objet d'aucune discussion préalable et qu'il ait refusé de la supprimer.

Deuxièmement, je regrette beaucoup qu'en dépit des excellents témoignages entendus au comité, il ait choisi de ne pas accorder à ses propres employés les conditions de travail qu'il force les employeurs du secteur privé à accorder aux leurs.

Troisièmement, je regrette qu'il ait imposé aux gouvernements à venir un système qui ne fonctionne pas et qui n'aidera aucunement le processus de négociation collective.

Une voix: C'est parce qu'il va céder sa place.

Mme Catterall: Un système qui porte atteinte au principe suivant lequel l'employeur et les employés considèrent la table de négociation comme l'endroit où les différends doivent être réglés. Au principe voulant que le processus de négociation collective constitue, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, le moyen de maintenir la stabilité, de garantir l'établissement d'un partenariat entre l'employeur, les employés et le gouvernement afin que notre pays reste concurrentiel, qu'il accroisse la productivité et soit prêt à relever les défis que lui réserve l'avenir.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir parler une fois encore du projet de loi C-101, qui a été présenté en décembre dernier. Nous en sommes aujourd'hui à la troisième lecture.

Les modifications apportées aux parties II et III du Code canadien du travail sont l'aboutissement de plus de deux ans de consultations avec les employeurs et les

syndicats, comme le ministre l'a rappelé. Dans les discussions, aucune des deux parties n'a eu gain de cause sur toute la ligne, mais il a été possible de dégager un consensus.

• (1225)

Nous avons là, pour l'essentiel, une série d'améliorations au Code canadien du travail. Elles concernent la protection en milieu de travail des femmes qui sont enceintes ou allaitent, les congés parentaux, la protection des travailleurs blessés, l'application du code de manière à accélérer l'établissement des droits du travailleur, et la protection des salaires.

Par contre, comme il a été signalé au comité et ici même, une disposition régressive a également été insérée dans le projet de loi, celle qui permet au ministre d'ordonner la tenue d'un vote sur les offres finales de l'employeur. Cette disposition, qui s'applique dans les secteurs public et privé, a été insérée sans consultation, sans consensus et, c'est tout à fait évident, sans que les employeurs du secteur privé ou les syndicats n'en affirment la nécessité.

Cette disposition ne fera rien pour améliorer les relations de travail dans les secteurs de ressort fédéral. Si elle se retrouve là, ce n'est aucunement dans l'intérêt des relations de travail, mais seulement au nom d'une position idéologique voulant que, dans les négociations collectives, l'employeur ait plus de droits que les travailleurs.

Le ministre du Travail et le ministre de tutelle de la Société canadienne des postes sont venus témoigner au comité législatif. Le comité a entendu dix témoins dont sept représentant les travailleurs et deux les employeurs, en plus du président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Exception faite des deux ministres, personne ne s'est prononcé en faveur de l'insertion, dans le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, de cette disposition permettant d'ordonner la tenue d'un vote.

Une décision récente de la Commission des relations de travail dans la fonction publique fait ressortir les difficultés que présente la tenue de ces votes. Le Code canadien du travail n'interdit pas l'embauche de briseurs de grève. Il n'est pas précisé dans la disposition sur le vote imposé qui fait partie de l'unité de négociation et qui en est exclu.

Dans l'examen d'une demande d'accréditation d'un syndicat de boutique, le CCRT a considéré que les briseurs de grève faisaient partie de l'unité de négociation existante. Rien n'empêcherait donc une société de décréter un lock-out, d'embaucher des briseurs de grève et d'attendre que le ministre ordonne un scrutin, sachant

Initiatives ministérielles

que l'accréditation de l'agent négociateur sera certainement révoquée puisqu'elle a trafiqué l'issue du scrutin en embauchant des briseurs de grève, que le gouvernement préfère appeler travailleurs de remplacement.

C'est un peu curieux que la CCRT affirme qu'il existe une communauté d'intérêts entre les briseurs de grève et les grévistes. La CCRT a décidé que les briseurs de grève faisaient partie de l'unité de négociation. Elle se trouve en fait à donner le feu vert aux employeurs qui voudraient saboter un syndicat accrédité en embauchant des briseurs de grève. Si l'on prend cette décision au pied de la lettre et qu'on l'applique à la disposition sur le vote imposé, on constate une réorientation réactionnaire des relations de travail au Canada.

La CCRT prétend que l'employeur peut embaucher impunément des briseurs de grève et que ceux-ci font automatiquement partie de l'unité de négociation. Le gouvernement prétend qu'il a le droit d'ordonner la tenue d'un scrutin sur les dernières offres de l'employeur. De toute évidence, on est en train de trafiquer le processus de négociation collective de façon à favoriser l'employeur; la CCRT redéfinit la composition de l'unité de négociation, tandis que le gouvernement redéfinit sur quelles offres les employés devront se prononcer.

Il est implicite dans les modifications que le gouvernement propose à l'égard de la partie I du Code canadien du travail et de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique que le gouvernement ne reconnaît pas le syndicat ou son équipe de négociation représentent les employés et qu'ils sont chargés de défendre leurs intérêts et d'affirmer leur volonté. Imposer ainsi un scrutin, c'est dire que le gouvernement ou le ministre savent mieux que les représentants syndicaux élus et responsables ou que l'équipe de négociation où est l'intérêt des syndiqués à la table de négociation.

Pareille ingérence antidémocratique n'a pas sa place dans une mesure législative édictée par la Chambre des communes. Il est offensant de prétendre qu'une décision arbitraire du ministre du Travail remplace avantageusement les structures démocratiques des syndicats. De plus, cela remet en question la sincérité de la volonté du gouvernement de favoriser le processus de négociation collective et de préserver les droits des institutions professionnelles démocratiques et contrôlées par les travailleurs que sont les syndicats.

• (1230)

L'existence de cette disposition dans le code menace également le droit fondamental des travailleurs de dé-

brayer. En donnant au ministre le droit d'intervenir à n'importe quel moment — et j'insiste que c'est à n'importe quel moment — après que l'avis de négociation collective a été donné, on lui permet en fait de contourner le processus de négociation collective libre et le droit de grève.

D'un point de vue purement pratique, la tenue d'un scrutin au sein d'une importante unité de négociation, comme le Syndicat des postiers du Canada, pose un problème énorme. Il faudrait déterminer quels employés sont admissibles, trouver leur adresse exacte, entendre les appels interjetés à la fois par l'employeur et par le syndicat au sujet de qui devrait participer au scrutin et qui ne devrait pas y participer et, ce qui est le plus important, il faudrait déterminer comment se ferait le scrutin si c'était les employés de la Société canadienne des postes qui étaient en grève.

Le gouvernement va-t-il ordonner aux grévistes de retourner au travail afin que les bulletins de vote puissent être envoyés par la poste et que les travailleurs puissent rejeter la dernière offre de l'employeur et débrayer de nouveau? Par exemple, lors de la tenue du vote d'accréditation du SPC il y a quelques années, il a fallu cinq mois juste pour préparer la liste des employés qui pouvaient voter. Un retard de cinq mois permettra-t-il d'améliorer le processus de négociation collective ou de trouver une solution? Je ne le crois pas.

Un autre problème se pose quand vient le temps de déterminer ce qu'est exactement la dernière offre de l'employeur. S'agit-il de la dernière offre complète? Est-ce un ensemble d'offres? Est-ce que cela comprend les points non réglés et ceux sur lesquels les parties se sont entendues? Qui déterminera ce qui constitue la dernière offre? Dans le processus de négociation collective, on n'est jamais certain de ce qui constitue la dernière offre.

Lors de la dernière ronde de négociation entre la Société canadienne des postes et le SPC, l'employeur a fait au moins trois offres qu'il disait être sa dernière offre. Le projet de loi prévoit un scrutin sur toutes les questions faisant toujours l'objet d'un différend. Souvent, dans le processus de négociation collective, on règle d'abord les questions les moins litigieuses, laissant de côté celles qui sont plus difficiles. Dans la plupart des cas, cela veut dire que les offres salariales sont le dernier point à être réglé.

Ce projet de loi permet à l'employeur de s'entendre avec le syndicat sur les questions non salariales et de faire ensuite une offre salariale non négociable en disant que c'est sa dernière offre. L'intimidation fera désormais

Initiatives ministérielles

partie du processus. Les employeurs auront-ils le droit d'acheter des espaces publicitaires pour publier des offres qu'ils présenteront comme étant leurs dernières? Est-ce que les conjoints des travailleurs seront contactés directement, comme dans le passé, dans l'espoir qu'ils convainquent les travailleurs d'accepter les dernières offres des employeurs? La position des employeurs sera tout simplement la suivante: «Signez, sinon. . .»

Cela n'est plus de la négociation collective. C'est de l'intimidation et de la coercition. Le gouvernement soutient qu'il n'y a rien de sinistre dans sa proposition. Il soutient qu'il ne s'agit que d'un autre outil pour faciliter le processus des négociations collectives. Rien n'est plus loin de la vérité.

En plus d'avoir le plaisir d'entendre le ministre du Travail, le comité a également eu celui d'entendre le ministre responsable de la Société canadienne des postes qui était tout joyeux de dire que les articles 2 et 42 étaient ses idées, ses bébés à lui. En lisant la transcription des délibérations du comité, on se rend compte qu'en modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, le gouvernement visait de toute évidence le Syndicat des postiers du Canada, l'Alliance de la fonction publique du Canada et l'Institut professionnel de la fonction publique.

Il est désespérant de voir le gouvernement adopter une loi tout simplement parce qu'il a cédé devant le caractère vindicatif d'un ministre, en l'occurrence, le ministre responsable de la Société canadienne de postes qui, je le répète, a été très clair sur les motifs qui l'ont poussé à proposer ses amendements.

Il faut se rappeler—et il est difficile de l'oublier étant donné le nombre de fois où le gouvernement l'a invoqué—que le gouvernement a encore le droit d'adopter des lois pour forcer les travailleurs à rentrer au travail.

Le gouvernement détient déjà des pouvoirs étendus sur les fonctionnaires pour assurer les services essentiels. Contrairement aux unités de négociation relevant des provinces, celles qui sont couvertes par la partie I du Code canadien du travail sont très grosses: le Syndicat des postiers du Canada, à la Société canadienne des postes; les unités de négociation des chemins de fer et des sociétés aériennes; les unités de négociation des télécommunications.

Lorsqu'une menace grave pèse sur le bien-être de la population, le gouvernement peut ordonner la reprise du travail et la nomination d'un médiateur ou d'un arbitre, ce qu'il ne s'est pas privé de faire. De plus, il intervient rapidement. Une fois les services nécessaires rétablis, soit qu'on mette fin au processus de négociation collecti-

ve en imposant un règlement, soit qu'on soumette les différends à l'arbitrage, processus devant mener les deux parties à la ratification d'une convention collective.

• (1235)

Le scrutin ordonné par le ministre n'accélère nullement le processus de règlement des différends et ne fait pas appel aux services d'un médiateur. Le processus de négociation collective est simplement interrompu, au détriment de tous les intéressés.

Il faut donc se demander à quoi rime toute cette affaire, puisque, selon tous les témoins entendus, le scrutin ordonné par le ministre correspond à une véritable intrusion dans le processus de négociation collective. Sur le plan pratique, la tenue de ce scrutin est simplement impossible et s'avérerait extrêmement coûteuse.

Une chose est claire, cette disposition a été proposée pour des motifs politiques et non dans le but d'appuyer le processus de négociation collective.

Si le gouvernement tenait vraiment à améliorer le processus, il soumettrait au processus de consultation toute la partie I du Code canadien du travail. À l'instar des gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, il aurait interdit l'utilisation de briseurs de grève. Comme nous avons pu le constater durant le long conflit chez National et la grève qui se poursuit toujours à Yellowknife, le recours aux services de briseurs de grève ne fait que prolonger les conflits et, pis encore, il confirme les employeurs dans leur résolution de démanteler les syndicats.

En ce qui concerne la modification qui est proposée à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et qui autoriserait le ministre à ordonner la tenue d'un scrutin, il faut se demander ce que fera l'employeur, en l'occurrence le gouvernement, si jamais les employés décidaient, au cours d'un de ces scrutins, de rejeter les dernières offres de l'employeur. Quelle attitude le gouvernement adopterait-il alors face aux négociations dans la fonction publique? Le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a dit au comité législatif que cette disposition est absolument inapplicable et qu'il en coûterait de deux à trois millions de dollars pour tenir le scrutin. Le gouvernement a préféré ne pas tenir compte de cette opinion éclairée, de telle sorte que ces dispositions figurent toujours dans le projet de loi.

Je tiens à dire quelques mots au sujet des amendements qui ont été proposés au comité. Il faut remarquer que ce projet de loi a été amélioré grâce en grande partie aux témoignages des représentants des syndicats qui ont comparu devant le comité. Je tiens à remercier ici le ministre du Travail pour avoir accepté ces amendements.

Initiatives ministérielles

Dans sa version originale, l'article 30 du projet de loi C-101 visait à assurer que les femmes enceintes, qui étaient privées de prestations de maladie pendant leur congé de maternité, soient protégées. Dans l'affaire Brooks contre Canada Safeway, la Cour suprême du Canada a jugé qu'un régime d'avantages sociaux des employés qui ne verse pas de prestations de maladie est discriminatoire et par conséquent contraire à la Charte canadienne des droits de la personne.

Le ministère du Travail a reconnu que de tels régimes d'assurance sont discriminatoires, mais le projet de loi ne précise pas comme il aurait pu le faire que les régimes qui persistent à afficher une attitude discriminatoire sont illégaux.

C'est pourquoi j'ai proposé une nouvelle formulation qui a été adoptée par le comité législatif et qui clarifie l'intention de cette modification apportée au Code canadien du travail. Encore là, le ministre a approuvé la formulation. Il est désormais très clair que les régimes d'assurance auxquels contribuent les employeurs et les employés ne peuvent pas faire de discrimination contre les femmes enceintes.

Une autre disposition du projet de loi a été modifiée par le comité. Il s'agit de l'article 40. J'ai proposé un amendement afin de préciser qu'on pouvait, par règlement, prescrire les retenues qu'un employeur peut faire sur le chèque de paye d'un travailleur.

En l'occurrence, dans le cas de sommes versées en trop à un employé ou de pertes d'argent dont un employé est seul responsable—dans le cas par exemple d'une caisse déficitaire à un guichet de banque si le caissier était le seul à avoir accès au tiroir-caisse—je tenais à ce qu'on puisse établir des règles assurant que le recouvrement de ces sommes ne se fasse pas d'un seul coup.

Ces règles qu'il est maintenant possible d'édicter en vertu de la mesure à l'étude protégeront les travailleurs et feront en sorte qu'ils puissent continuer à toucher une paye raisonnable durant la période de remboursement. Les lignes directrices recommanderont, espérons-le, une fraction de 10 p. 100 par période de paye.

Nous sommes cependant déçus de voir que le gouvernement n'a pas accepté l'amendement proposé à l'étape de la deuxième lecture par le député de Laurier—Sainte-Marie. Il prévoyait essentiellement que s'il existait un meilleur régime de protection, spécialement pour les femmes enceintes, dans une province, comme au Québec, ce sont les dispositions de la loi provinciale qui devraient s'appliquer.

Malgré les nombreux gains que nous constatons dans le projet de loi, obtenus grâce à la consultation et à la coopération, nous, les Néo-Démocrates, ne pouvons pas l'appuyer. Nous ne le pouvons pas, parce que nous estimons qu'il était sournois, injustifié et inutile de la part du gouvernement d'ajouter au Code canadien du travail et à

la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique les dispositions relatives au scrutin ordonné par le ministre.

• (1240)

Elles ont été présentées sans consultation. Elles ont été présentées sans provocation. Elles ont été présentées sans l'appui d'aucune des parties qui ont participé au processus de consultation.

Nous ne pouvons pas les appuyer, parce que nous croyons que les mesures adoptées à la Chambre devraient servir et refléter l'intérêt public général, sur lequel devrait s'appuyer la mesure à l'étude. Les lois que nous adoptons devraient servir à étendre et à protéger les droits des Canadiens et non, comme nous le constatons dans le cas des modifications apportées à la loi par les articles 2 et 42, à accroître les pouvoirs arbitraires du Cabinet.

Le processus de consultation qui a donné lieu à la plupart des avantages que nous observons dans le projet de loi C-101 atteste d'un processus législatif efficace, sinon un peu long. En travaillant de concert, les groupes clients et les représentants du ministère peuvent produire une loi consensuelle qui réponde aux besoins des travailleurs assujettis au Code canadien du travail. Ceux qui bénéficieront le plus du Code canadien du travail sont les travailleurs non protégés par des conventions collectives et ceux qui dépendent du Code pour la protection de leurs droits de travailleurs.

Il reste cependant très décourageant de constater que ces avantages sont gâchés par la décision de dernière minute du gouvernement de s'en prendre encore une fois aux syndicats des secteurs privé et public qui ont tenu tête au gouvernement pour défendre les droits de leurs membres.

Il est décevant de devoir voter contre les éléments du projet de loi qui sont le fruit de la consultation afin de bien faire comprendre au gouvernement que l'imposition des modifications figurant aux articles 2 et 42 répugne au caucus du Nouveau Parti démocratique et répugne également aux travailleurs canadiens.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je partage les inquiétudes de ma collègue, la députée de Mission—Coquitlam, au sujet des lacunes du projet de loi. J'aimerais savoir ce que la députée pense d'un problème compliqué qui est lié au Code canadien du travail.

Un homme qui s'appelle Joe Davey est un employé de longue date à l'aéroport de Port Hardy; il a commencé à y travailler en 1975. Le temps a passé, et Joe Davey est maintenant rendu à un âge où nous commençons tous à ralentir. Or, on lui a ordonné d'exécuter des fonctions liées à la lutte contre les incendies en plus de ses fonctions habituelles d'opérateur de machine. Cela n'était

pas mentionné dans sa description de fonctions. Les autorités ont ensuite décidé qu'il n'était pas apte à exercer ces fonctions et elles l'ont arbitrairement mis en congé de maladie.

Joe Davey a fini par recevoir des prestations d'aide sociale; il ne pouvait retourner au travail et a été absent pendant environ un an. Les autorités ont alors laissé tomber cette exigence concernant la lutte contre les incendies. Il est revenu au travail. Il souffre d'une maladie dégénérative du dos; il a un problème de disque. Les médecins ont dit qu'il peut retourner au travail, mais qu'il lui est impossible de passer huit heures par jour à creuser; il est opérateur de machine, et son dos ne le supporterait pas. Il est en congé à nouveau. Il semble qu'il le sera dorénavant. Le directeur a dit qu'il est en congé.

Les services du personnel refusent de s'occuper du problème. Il s'agit d'un employé de longue date qui peut retourner au travail, mais les autorités l'ont placé dans cette situation épouvantable. Les responsables de la santé et de la sécurité au travail se montrent beaucoup plus ouverts et disent qu'il y a bien des postes pour lui là-bas. En fait, on confie du travail moins forçant à des gens qui ont moins d'ancienneté et de compétences que lui pour exercer ces autres fonctions.

Malgré cela, il n'y a pas de concertation entre les deux services de Transports Canada. Il semble que cet homme va passer au moins deux ans sans travail, si jamais il réintègre son emploi, et qu'il va probablement recevoir de l'aide sociale.

Le ministre du Travail pourrait peut-être dire ce qu'il pense lui aussi de cette situation. Que peut-on faire quand un organisme comme le gouvernement du Canada traite ses employés avec autant de mépris? On a confié le soin de résoudre le problème au directeur de l'aéroport, qui dit qu'il va tout simplement se débarrasser de l'employé. Il a mis ce dernier en congé de maladie jusqu'à ce qu'il démissionne, mais chaque fois, l'employé est revenu.

Que peut-on faire pour aider quelqu'un comme Joe Davey qui s'est fait carrément avoir par un employeur qui semble le mépriser au plus haut point, qui est victime du népotisme qui se pratique à l'aéroport local et dont les haut placés dans la hiérarchie aimeraient se débarrasser prochainement parce que l'organisation ne souhaite pas avoir à son service des employés qui prennent de l'âge. Les autorités en cause n'ont pas l'intention d'utiliser cet exemple pour montrer en quoi consistent de saines relations entre un employeur et ses employés. Elles préféreraient traiter leurs employés avec mépris.

Initiatives ministérielles

Que pourrais-je faire pour que le ministre du Travail en face vienne en aide à Joe Davey et aux autres employés dans la même situation?

• (1245)

Mme Langan: Monsieur le Président, le cas de Joe Davey est le genre d'exemple que le caucus des néo-démocrates a tenté d'étudier l'année dernière, lorsqu'il examinait les modifications de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Les ministériels et les fonctionnaires du Conseil du Trésor nous disaient que le gouvernement fédéral était un employeur très juste, très bon et plein de sollicitude. Or, on vient de décrire le cas de Joe Davey, qui en est à ses dernières années sur le marché du travail et qui devra quitter son emploi, semble-t-il, sans pouvoir bénéficier d'une protection à long terme.

Je voudrais dire au député qui a soulevé cette question que le premier recours qui s'offre à Joe Davey dans le processus de grief et d'arbitrage est, bien sûr, l'Alliance de la fonction publique du Canada, son syndicat. Sinon, je crois qu'il conviendrait que le député et moi-même documentions ce cas et que nous déposions un projet de loi d'initiative parlementaire pour traiter de ce genre de problème. Par ailleurs, nous pouvons certes faire tout notre possible pour que Joe Davey puisse toucher une pension d'invalidité.

Le ministre du Travail est à la Chambre; je pense que ce cas l'intéresse. Il fait signe que oui de la tête. Je présume que lui aussi voudra prendre cette question en délibéré pour faire en sorte que les employés de la fonction publique du Canada ne soient pas victimes de telles situations.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Voilà que Joe Davey est confronté à une autre énorme difficulté. Une fois en congé de maladie, il doit attendre un an pour que cette question soit étudiée. Le processus est tellement lent, on dirait presque qu'on le fait exprès.

Bien entendu, l'Alliance de la fonction publique a étudié la question. Elle a examiné la possibilité de recourir à la Commission des droits de la personne et diverses autres solutions. Elle estime qu'il obtiendrait gain de cause s'il faisait appel à cette commission, mais qu'il faudra un temps fou avant que son cas ne soit réglé. Entre temps, il a subi un grave préjudice. Il a des enfants et doit subvenir à leurs besoins. Cela leur a causé beaucoup de tort.

Initiatives ministérielles

Il ne s'agit pas de toucher des prestations d'assurance-invalidité. Les médecins et les spécialistes lui ont dit qu'il pouvait reprendre le travail. Les postes qu'il a droit d'occuper, selon son ancienneté et d'autres critères, ont été attribués à d'autres personnes qui ont moins de compétence et moins d'années de service que lui. On dirait presque qu'on essaie délibérément de nuire encore plus à sa santé en le faisant en quelque sorte creuser alors qu'il souffre de maux de dos et qu'il a d'autres problèmes.

Il a le droit de travailler comme opérateur de machine et est victime de beaucoup de discrimination. Le terrible problème est la longue période qu'il doit attendre.

Je sais, le député a fait de grands efforts pour essayer de rendre le système équitable. Espérons que le ministre du Travail, quand nous lui enverrons les documents, prendra le temps d'étudier ce cas très important qui est un exemple de ce qui arrive dans la fonction publique fédérale aux employés qui relèvent du ministre.

Mme Langan: Monsieur le Président, selon moi, le député de North Island—Powell River soulève un point très important dans ce débat, le temps que les travailleurs du secteur public doivent attendre avant que justice ne leur soit rendue. Le système établi en vertu du Code canadien du travail est énorme, lourd et lent. Il est vrai que des gens comme Joe Davey doivent passer un temps fou sans être payés et sans que leur cas ne soit réglé pour autant.

À l'instar du député de North Island—Powell River, je suis d'accord pour qu'on fasse avancer ce dossier et qu'on s'attaque aux problèmes sous-jacents afin qu'il n'y ait pas d'autres Joe Davey qui demandent que justice soit faite dans le cadre du processus de négociation collective prévu dans la mesure législative visant les employés fédéraux et les autres travailleurs assujettis au Code canadien du travail.

Je vais collaborer avec le député dans ce dossier pour faire des démarches auprès du ministre du Travail et du président du Conseil du Trésor.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

• (1250)

LE TARIF DES DOUANES**MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-122, Loi modifiant le Tarif des douanes (réduction du tarif sur le textile), dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Marcel Danis (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Danis (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi C-122. Je vais être bref.

Le projet de loi C-122 est une mesure législative importante qui propose l'entrée en vigueur des réductions du tarif sur les produits textiles que nous attendions depuis longtemps. Il aura pour effet de modifier le Tarif des douanes de manière à mettre en oeuvre, à compter du 1^{er} janvier 1993, les réductions des droits de douane imposés sur les produits textiles annoncées dans l'Exposé économique et financier du 2 décembre 1992.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle initiative. En 1988, le gouvernement avait annoncé qu'il ramènerait les droits de douane imposés sur les produits textiles à des niveaux comparables à ceux des partenaires commerciaux du Canada, en particulier les États-Unis.

Pendant des années, les droits de douane imposés par le Canada sur les produits textiles ont été beaucoup plus élevés que ceux des autres pays industrialisés. Par exemple, aux États-Unis ils sont, en moyenne, d'un tiers inférieurs à ceux qu'impose le Canada.

Ces droits élevés imposés par le Canada sur les produits textiles ont accru les coûts de tous les utilisateurs en aval de produits textiles, particulièrement les industries du vêtement et du meuble. Cette situation a influé aussi bien sur la compétitivité internationale qu'intérieure de nos industries utilisatrices de produits textiles et a accru les coûts des consommateurs canadiens.

En février 1989, le gouvernement a demandé au Tribunal canadien du commerce extérieur de lui donner son avis sur la façon de mieux aligner les droits imposés par le Canada sur les produits textiles sur ceux des autres pays industrialisés afin de maintenir la compétitivité de l'in-

dustrie canadienne du vêtement et des autres utilisateurs en aval de produits textiles.

Le tribunal a tenu de vastes audiences publiques sur la question. En 1990, il a recommandé que les droits imposés par le Canada sur les produits textiles soient réduits grâce à l'adoption d'une structure tarifaire plus simple comportant des taux maximums de 5 p. 100 pour les fibres textiles, de 10 p. 100 pour les filés et de 16 p. 100 pour les tissus.

Cette mesure réduirait les taux imposés par le Canada, en moyenne, de respectivement 8 p. 100, 13 p. 100 et 18 à 25 p. 100. Le tribunal a aussi recommandé que les droits sur certains textiles spéciaux soient réduits d'un tiers.

Il proposait que les réductions soient appliquées progressivement sur neuf ans, à compter du moment où l'on connaîtrait l'issue de l'Uruguay Round de négociations multilatérales, mais au plus tard en 1991.

Les recommandations du Tribunal canadien du commerce extérieur auraient pour effet de réduire les droits imposés par le Canada sur les produits textiles d'un peu plus du quart. Cela signifierait que la plupart des produits textiles continueraient de bénéficier d'une protection tarifaire un peu plus grande qu'aux États-Unis et beaucoup plus grande que dans la Communauté économique européenne ou au Japon.

Le tribunal a conclu que ses recommandations se traduiraient, dans l'ensemble, par des avantages nets pour l'économie canadienne, grâce à la réduction des coûts des industries utilisatrices de produits textiles et des consommateurs. Aussi, le tribunal a conclu que sa proposition aurait relativement peu d'effet sur l'industrie du textile et que cette dernière serait en mesure de s'adapter aux réductions.

• (1255)

L'industrie du textile primaire a, au cours des vingt dernières années, consenti de très importants investissements à sa modernisation et à sa rationalisation. Elle a donc enregistré des gains impressionnants sur le plan de la productivité.

Le gouvernement a minutieusement examiné le rapport du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les droits de douane imposés sur les produits textiles et a conclu que les intérêts de toutes les parties en cause avaient été pris en considération.

En juillet 1990, le gouvernement a donné son accord à l'orientation générale des recommandations du tribunal lorsqu'il a annoncé qu'il leur donnerait suite dans le cadre des décisions qui devaient être prises au cours des

négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round. Les industries du textile et du vêtement ont donc commencé à faire les rajustements appropriés.

Le projet de loi C-122 arrive un peu après 1991, mais il renferme les modifications législatives donnant effet aux recommandations du tribunal à compter du 1^{er} janvier 1993. Évidemment, l'Uruguay Round se poursuit toujours. On espère arriver à une conclusion cette année, même si c'est ce qu'on croit depuis quelques années et que rien ne se produit. Je précise toutefois que cela n'a rien à voir avec les négociations sur le textile. C'est sur les questions agricoles que les négociations achoppent.

Le projet de loi 122 vise à mettre en oeuvre les recommandations du tribunal, avec certaines modifications. Premièrement, pour compenser le retard de la mise en oeuvre, les réductions tarifaires sont appliquées au taux de 1,5 p. 100 par an, plutôt qu'au taux d'un pour cent, comme le voulait le tribunal.

Deuxièmement, pour simplifier encore davantage la structure tarifaire, toutes les fibres textiles et tous les filés et tissus sont traités de la même manière. C'est-à-dire que les droits les concernant tous, à l'exception des tissus à texture spéciale, sont ramenés à des taux maximums de 5 p. 100, 10 p. 100 et 16 p. 100 respectivement.

Enfin, conformément à nos obligations internationales, les marges de préférence tarifaires sont maintenues dans le cas de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour six numéros tarifaires faisant l'objet d'un commerce important avec ces deux pays.

En terminant, j'aimerais souligner de nouveau l'importance du projet de loi C-122.

Une voix: Des costumes moins chers.

M. McDermid: Je porte un costume canadien. C'est un Cambridge, fait à Hamilton. Je vais leur faire un petit peu de réclame aujourd'hui. Vous n'avez pas encore vu la cravate de mon collègue d'en face, le député d'Eglington—Lawrence, monsieur le Président.

Une voix: Des cravates meilleur marché.

M. McDermid: Elle est aussi assez remarquable. Je suis sûr qu'elle est également faite au Canada.

La réduction du tarif sur les produits textiles est le meilleur moyen d'assurer que les sociétés canadiennes, comme la Cambridge, qui utilisent de grandes quantités de produits textiles, puissent concurrencer sur un pied d'égalité avec d'autres sociétés sur le marché nord-américain et ailleurs. Cette mesure permettrait aussi de s'assurer que les sociétés soient en mesure de vendre leurs produits à des prix plus attrayants pour les consommateurs.

Initiatives ministérielles

On ne doit pas oublier que la santé de notre industrie du textile dépend dans une certaine mesure de la vigueur de ses clients. L'industrie canadienne du vêtement, son principal client, utilise de 35 à 40 p. 100 environ de la production de l'industrie canadienne du textile.

Nous ne devrions pas non plus oublier que les réductions du tarif sur les produits textiles prévues dans le projet de loi C-122 profiteront directement à de nombreux producteurs de textiles, qui verront diminuer les coûts de leurs intrants. Le projet de loi C-122 représente une solution juste et raisonnable à la question de la réduction des droits de douane imposés par le Canada sur les produits textiles.

Les retards mis à présenter les réductions du tarif sur les produits textiles tant attendues, ont créé de l'incertitude tant dans l'industrie du textile que chez ses clients. Il est temps de dissiper les doutes qui peuvent subsister. J'invite donc mes collègues à adopter rapidement ce projet de loi en troisième lecture.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Brampton de la publicité qu'il vient de me faire. J'espère que les couleurs ne sont pas trop vives pour les caméras.

M. McDermid: On dirait de l'art abstrait.

M. Volpe: Tout à fait. C'est la nouvelle ligne des fabricants canadiens. Ils sont ravis de la publicité et accueillent avec empressement toute mesure législative, toute intervention, qui leur donne l'avantage sur un marché où la concurrence est féroce.

• (1300)

Ce projet de loi est censé améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne du vêtement et lui permettre d'avoir plus facilement accès aux tissus dont elle a besoin pour offrir des produits de style à des prix défiant la concurrence.

Le comité a étudié ce projet de loi de nature administrative qui porte sur la réduction des droits de douane sur toute une série d'articles. Pour ceux qui désirent les passer en revue les uns après les autres, il y a sept pages de numéros tarifaires à raison de trois colonnes par page. Il serait difficile aux citoyens moyens de savoir quels sont les articles exemptés.

Il y a cependant une ou deux choses qu'il ne faut absolument pas perdre de vue. Nous approuvons certaines des suggestions faites par le ministre d'en face, en fait nous les revendiquons pour tous les Canadiens qui doivent faire face à la concurrence internationale. L'industrie canadienne du textile et du vêtement a été très malmenée ces dernières années en grande partie à cause

de la concurrence accrue des fabricants et des producteurs étrangers du sud et d'outre-mer.

Cette situation n'est pas nécessairement due entièrement aux droits de douane qui, je le rappellerais, ont été imposés au début afin de protéger une industrie canadienne naissante et de lui permettre de prospérer ainsi que pour lui donner l'avantage nécessaire pour fabriquer des produits de qualité plaisant aux consommateurs, créant ainsi non seulement une industrie mais aussi des emplois pour les Canadiens.

Les problèmes auxquels se heurtent les fabricants canadiens depuis quelques années sont dus en partie aux droits de douane mais encore plus aux taux de change. Nous examinons aujourd'hui une mesure législative qui propose de réduire, au cours des six prochaines années, le tarif au rythme de 1,5 p. 100 par an afin de le ramener à zéro.

Lorsque le ministre parle de l'augmentation de la productivité de notre industrie et de la compétitivité accrue de certains de nos fabricants, il décrit une situation assez récente, car ce n'est qu'assez récemment que le dollar canadien a atteint un taux beaucoup plus compétitif à l'étranger.

Ce que je reproche à cette mesure législative, c'est qu'elle encouragera nos fabricants de vêtements à s'approvisionner de plus en plus à l'étranger. C'est là un point dont nous avons beaucoup parlé en comité. Le problème auquel nous allons nous heurter au Canada n'est pas tant de savoir si la réduction de tarif va exercer des pressions encore plus fortes sur certains de nos producteurs ou si cela va être avantageux pour le consommateur, du point de vue de la concurrence, mais de savoir, en fait, si nous répondons à un besoin flagrant, à un besoin réel dans ce pays, celui de nous doter d'une stratégie qui favorise le développement d'un secteur manufacturier.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, ce secteur a connu pas mal de hauts et de bas et a pratiquement été détruit. Cette mesure législative ne fait rien pour venir en aide à nos fabricants de textiles. Elle peut cependant, j'en conviens, aider l'industrie du vêtement qui paiera un peu moins cher les tissus qu'elle utilisera.

Ce que je voulais dire, c'est que l'opposition officielle est en faveur de la réduction du tarif sur le textile, et qu'ayant fait d'importants efforts pour consulter, sur cette question, les représentants tant de l'industrie du textile que de l'industrie du vêtement, elle ne trouve guère à redire à cela. Ce que l'on peut reprocher à une mesure législative comme celle-ci, c'est qu'elle ne porte pas sur l'ensemble de la question.

Initiatives ministérielles

Sur des points très restreints, nous reconnaissons qu'effectivement, certains des objectifs exposés par le gouvernement dans cette mesure législative sont louables et méritent l'appui qui faisait désespérément défaut dans ces secteurs pour mettre en place une stratégie à long terme et plus générale. On n'a pas du tout abordé cette question, et nous ratons ici une autre occasion fantastique de faire quelque chose pour les Canadiens de toutes les régions. Nous ratons une autre occasion de venir en aide au secteur manufacturier et nous ratons une occasion en or d'instaurer un climat permettant de créer encore plus d'emplois.

• (1305)

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt): Monsieur le Président, je veux simplement formuler quelques observations et je vais être bref.

On doit examiner ce projet de loi en fonction de ses répercussions actuelles et futures sur le secteur du textile. Selon moi, lorsqu'on examine ce projet de loi, il faut faire la distinction entre le secteur du vêtement et celui du textile. En l'occurrence, je crois qu'on ne fait que poursuivre ce qui a été entrepris avec l'Accord de libre-échange, à savoir le démantèlement ou l'érosion de l'assise du secteur du textile.

Si on examine la situation dans son ensemble, on s'aperçoit que les fabricants de vêtement affirment que si on procédait plus rapidement que cela est prévu dans ce projet de loi à la réduction du tarif sur le textile, ils seraient plus compétitifs sur le marché mondial. Par contre, d'un autre côté, les représentants du secteur du textile affirment qu'ils ne sont pas nécessairement d'accord avec la suppression des droits, que cette réduction devrait être progressive et s'appliquer plutôt aux produits finis.

Il est intéressant de remarquer que l'Accord de libre-échange est entré en vigueur en 1989 et que le secteur du vêtement, qui employait 95 800 personnes en 1988, n'en employait plus que 62 300 en 1992, selon Statistique Canada. Ainsi, c'est là une question qui inquiète notre parti en ce qui concerne l'emploi.

Le ministre sait fort bien que ce qui s'est produit, comme cela se fait souvent, c'est qu'on a essayé de trouver une solution facile, une cure rapide aux maux qui affligent toute l'industrie et nous avons donc décidé d'amputer et de voir ensuite ce qui repousserait.

Si on prend tout le secteur manufacturier dans son ensemble et les répercussions que l'Accord de libre-échange a eues sur lui, on s'aperçoit qu'on a préféré amputer plutôt que de trouver des façons de permettre à nos industries d'être compétitives sur le marché international, d'éviter le plus possible les suppressions d'emplois et d'épargner ainsi les familles du pays.

Selon moi, nous n'avons pas examiné la question de cette façon et c'est là un autre exemple qui montre que nous avons abandonné le secteur du textile à son sort, une fois de plus aux dépens de femmes mal rémunérées, de travailleurs laborieux qui ne ménagent pas leurs efforts pour essayer d'élever leur famille sans même savoir où ils vont en trouver les moyens. Si on se fie à ces chiffres de Statistique Canada, on s'aperçoit que le nombre d'emplois dans le secteur du textile baisse de façon très marquée. Je pense que cela cause un problème dans le cas du projet de loi et en ce qui concerne les emplois dans le secteur du textile.

Nous devons également nous pencher sur ce projet de loi dans son ensemble et sur ses répercussions. Il tend à mettre en oeuvre graduellement la réduction du tarif sur le textile au rythme de 1,5 p. 100 par année plutôt que 1 p. 100 comme l'avait recommandé le Tribunal canadien du commerce extérieur. En fait, il accélère le processus plutôt que de s'assurer que cette réduction touche les produits finis comme le réclamait le secteur du textile.

• (1310)

De plus, en vertu de ce projet de loi, on traiterai certains textiles spéciaux et lainages légers de la même manière que d'autres fibres, fils et tissus. C'est-à-dire que les droits de douane seraient réduits d'un maximum de 5 p. 100, 10 p. 100 et 16 p. 100 respectivement. À l'heure actuelle, ils s'élèvent en moyenne à 8, 13, 18 et 25 p. 100 respectivement. Cette loi préserverait la marge de préférence tarifaire pour le commerce avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et six postes tarifaires qui font l'objet d'un commerce important.

L'article 1 mettrait en vigueur les réductions de tarif proposées au moyen d'une modification au Tarif des douanes qui abolit une série de numéros tarifaires existants pour les textiles dans l'annexe I et les remplace par un nouveau barème de droits réduits applicables aux marchandises bénéficiant du tarif de la nation la plus favorisée dans le Tarif de préférence britannique.

Initiatives ministérielles

Nous devons examiner le projet de loi plus en profondeur et nous questionner sur son objectif et ses effets. Il me semble, je le répète, que cet état de choses a un rapport avec l'ALÉ et l'ALÉNA; si l'on pousse les choses à la limite on constate qu'il y a inégalité à la frontière entre le Canada et les États-Unis.

À mon avis, les fabricants américains ont l'avantage et cela va causer des difficultés à certains de nos fabricants de vêtements; ils pourront moins facilement se procurer les fils et les tissus fabriqués à l'étranger qu'ils utilisent à l'heure actuelle, car ils seront forcés d'acheter plus de tissus nord-américains, lesquels sont souvent fabriqués au Mexique et aux États-Unis. Ils seront donc désavantagés à cet égard.

À mon point de vue, et c'est aussi celui de mon parti, ce projet de loi n'atteint pas l'objectif visé. S'il faut imposer des tarifs, il me semble que ce devrait être sur les produits finis pour que la transition soit plus facile pour l'industrie du textile.

M. McDermid: Monsieur le Président, le député a souligné avec raison qu'il y avait eu une perte d'emplois dans l'industrie.

Comme je l'ai mentionné dans mes observations et comme l'industrie elle-même l'a reconnu, la rationalisation a dû se poursuivre. De l'équipement moderne et des activités beaucoup plus productives sont entrés en ligne de compte, de sorte qu'en fait, nous avons obtenu des résultats très positifs. Nous avons traversé une récession, c'est indiscutable. Nous avons perdu des emplois à cause de cela et aussi à cause de la rationalisation.

À mon avis, ne serait-ce que pour exposer les faits de façon mieux équilibrée, nous devrions faire remarquer à la population que les exportations de vêtements ont augmenté d'environ 60 p. 100 depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. En effet, cet accord a permis aux producteurs canadiens de vêtements de découvrir des marchés aux États-Unis leur permettant un excellent chiffre d'affaires. Grâce à ces modifications et à la réduction des tarifs, ils seront encore plus compétitifs. Je tenais simplement à le souligner officiellement.

Je comprends que le député s'inquiète notamment des pertes d'emplois dans le secteur de la fabrication, il a raison. Ces emplois ont diminué, mais la productivité

dans l'industrie a connu une hausse très impressionnante, soit dit en passant. En même temps, il y a eu une hausse des exportations vers les États-Unis qui, étant donné la récession, a été très importante.

M. Volpe: Monsieur le Président, j'aimerais bien pouvoir être aussi gentil que le ministre relativement à l'intervention du député néo-démocrate.

Je ne peux l'être parce que le député a donné l'impression que son parti avait d'importantes réserves vis-à-vis d'une mesure législative concernant laquelle les Néo-Démocrates n'ont pris la parole qu'une seule fois à l'étape de la deuxième lecture, tandis que les députés de l'opposition officielle ont poursuivi le débat aussi longtemps que possible afin d'entendre le plus d'intervenants possibles de la part de l'industrie du textile. Les deux fois où nous sommes allés au comité, aucun député néo-démocrate n'était présent. Si le NPD a des réserves, nous aimerions bien savoir lesquelles.

• (1315)

Depuis environ deux ans, comme l'ont mentionné le ministre et le député néo-démocrate, un nombre très considérable d'emplois ont été perdus parce que l'industrie elle-même a subi des compressions importantes. Certains des principaux fabricants canadiens de produits textiles ont fermé leurs portes.

C'est l'industrie canadienne tout entière qui a éprouvé des difficultés. Cela dit, si incomplète que puisse sembler cette mesure législative, elle a au moins le mérite de traiter du volet de cette industrie générale qui est encore florissant, à savoir le secteur du vêtement. Si nous pouvons rendre ces produits plus compétitifs, nous devrions le faire.

Toutefois, il importe de comprendre qu'il faut s'assurer. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député. Le député de North Island—Powell River invoque le Règlement.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, 39 députés libéraux étaient absents lors du vote à la Chambre sur l'ALÉNA et les libéraux ont voté avec les Conservateurs pour appuyer le projet de loi sur l'ALÉNA. C'est ce qui est en train de détruire. . .

Initiatives ministérielles

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ferai simplement remarquer que nous n'avons pas à évoquer en cette Chambre ou en comité l'absence ou la présence de collègues.

M. Volpe: Monsieur le Président, vous avez raison, comme toujours. Ce n'était pas mon intention de réfléchir sur l'absence ou la présence de députés de quelque parti que ce soit, mais il était important de le noter pour ce qui touche le débat d'aujourd'hui. Donc, pour éliminer la confusion à savoir où se trouvent les députés, que ce soient les conservateurs, les libéraux ou les néo-Démocrates, etc., il est bien nécessaire de souligner que mon parti appuie le concept général, les principes qui sont à la base de ce projet de loi. Mais il faut toutefois noter qu'il y a un problème que nous continuons à présenter au public canadien, et c'est l'absence d'une stratégie économique qui adresse tous les problèmes qu'on éprouve aujourd'hui comme Canadien ou Canadienne, c'est-à-dire l'absence de stratégie qui crée des emplois dans l'industrie et l'absence d'une stratégie industrielle qui soutient, non seulement un aspect de cette industrie mais qui tient toujours présentes toutes les composantes qui donnent aux Canadiens et aux Canadiennes la possibilité de souhaiter un travail digne, profitable, et pour l'intérêt national.

[Traduction]

M. Whittaker: Monsieur le Président, les Libéraux me font bien rire quand ils prennent la parole pour dire combien ils s'inquiètent de la situation économique, pour mettre en évidence les échecs d'autrui alors qu'on connaît fort bien les échecs qu'ils ont essayés toutes les fois qu'ils ont formé le gouvernement. Pensons, par exemple, à l'inflation galopante du début des années 80, aux graves difficultés qu'ont éprouvées les Canadiens à cause de leurs politiques. Le député me fait bien rire quand il prétend avoir mis le doigt sur les préoccupations des Canadiens.

Nous sommes en faveur de ce projet de loi, car nous convenons que ces industries doivent être plus efficaces et efficaces et qu'on doit les inciter à le devenir. Cependant, au sein de notre parti, nous avons de la difficulté, notamment, avec le point de vue du gouvernement selon lequel il faut amputer des choses pour progresser. Nous estimons qu'il y a une meilleure façon de faire les choses. Ce n'est pas celle des Libéraux ni des Conservateurs, mais bien celle de la population du Canada, soit garantir la création d'emplois. J'ai été très heureux d'apprendre

par la bouche du ministre que le marché d'exportation se portait bien et que d'autres emplois seraient créés dans l'avenir.

• (1320)

Le fait est que nous avons fait mal à l'industrie textile, que nous avons causé du chômage. Il faut maintenant veiller à ce que la population canadienne se remette au travail afin de mettre un terme aux problèmes du chômage, de l'aide sociale, du déficit et de la dette qui inquiètent les Canadiens. Si nous les remettons au travail, les Canadiens retrouveront le sourire et l'économie ne s'en portera que mieux.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-121, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et une autre loi en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Shirley Martin (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Papproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Mme Martin (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà dit à l'étape de la deuxième lecture, nous, de ce côté-ci de la Chambre, reconnaissons une certaine valeur à ce projet de loi, mais nous y décelons aussi de très graves lacunes.

Initiatives ministérielles

Je suis reconnaissant à mon collègue d'Ottawa-Sud de l'occasion qu'il m'a donnée d'approfondir la question avec lui et de faire part à la Chambre des réserves suivantes, en notre nom à tous deux et au nom de notre parti.

Nous estimons que le projet apporte des améliorations dans la formation du personnel, dans la réforme des méthodes de navigation sur le plan de la surveillance, et dans les méthodes de pilotage, notamment en ce qui concerne l'escorte des pétroliers dans les zones dangereuses.

Ce qui manque dans le projet de loi, c'est une mesure très importante qui aurait beaucoup contribué à améliorer la sécurité et la prévention dans les déplacements des pétroliers. Je songe à la proposition faite par la Commission Brander-Smith au sujet d'un prélèvement de 2 \$ la tonne qui aurait servi à la construction de navires-citernes à double coque.

Cette mesure se serait traduite par une hausse minime dans le prix au détail de l'essence, déjà très faible. Une augmentation de 3c. tout au plus, à ce qu'on me dit, qui aurait néanmoins permis de constituer un fonds qui se serait révélé fort utile dans les années à venir pour construire des navires-citernes à double coque.

• (1325)

Je tiens de source bien informée qu'il en coûterait seulement 17 p. 100 de plus pour construire des navires à double coque au lieu de navires à coque simple.

Quand on s'arrête à penser à la gravité des répercussions qu'un déversement de pétrole a sur l'écosystème, sur l'environnement et sur le revenu des pêcheurs et de l'industrie visée, on se rend compte qu'un prélèvement de 2 \$ la tonne est plus que raisonnable. Il s'agit d'une mesure éminemment souhaitable qui devrait être l'un des points saillants du projet de loi à l'étude, mais elle n'y figure malheureusement pas.

Moyennant un prélèvement de 2 \$ la tonne, le fonds atteindrait quelque 800 millions de dollars en dix ans. Un tel fonds serait, me dit-on, un bon point de départ en vue de réviser les flottes de sorte que les navires soient dorénavant dotés de la double coque recommandée.

On me dit aussi qu'il conviendrait d'affecter, en marge du présent projet de loi, une somme d'environ 150 millions de dollars à l'amélioration de l'équipement actuel de la Garde côtière canadienne. Il faudrait en outre

consacrer 150 millions de dollars à la recherche et au développement dans des domaines connexes ainsi que 100 millions de dollars à la mise au point d'une carte électronique afin d'accroître la sûreté des voies de navigation qu'empruntent les pétroliers.

Grâce au fonds proposé, les propriétaires de navires recouvreraient, me dit-on, 20 p. 100 du coût de construction des navires à double coque. J'ai dit tout à l'heure qu'il coûterait 17 p. 100 plus cher de munir les pétroliers d'une double coque. Vous voyez que cette disposition offre aux constructeurs de pétroliers un encouragement et des conditions très raisonnables pour munir ces navires d'une double coque.

Mes recherches sur cette question et les travaux de l'excellente commission présidée par M. Brander Smith me portent à croire qu'il est important de signaler certaines choses. Ainsi, il est souhaitable de continuer à inspecter les pétroliers qui n'appartiennent pas à des Canadiens.

De plus, la commission voulait que ces pétroliers-là soient inspectés non seulement la première fois qu'ils entrent dans des eaux canadiennes, comme c'est le cas actuellement, mais régulièrement. Les inspections ne doivent pas se limiter à 25 p. 100 d'entre eux, comme maintenant.

• (1330)

À la lumière de ces observations, nous pensons que ce projet de loi ne constitue qu'un premier pas vers une politique satisfaisante de prévention et d'intervention. Nous voulons que des mesures soient présentées à la prochaine législature en vue de renforcer la prévention et de traiter de tous les encouragements possibles en ce sens.

On ne saurait trop insister sur l'importance, l'opportunité et l'urgence d'imposer ce prélèvement de 2 \$ la tonne, qui n'est pas prévu dans ce projet de loi mais que d'autres projets de loi devraient imposer plus tard.

On a tendance à intervenir rapidement en cas de désastre et à négliger le problème par la suite. C'est le cas de la sécurité des pétroliers. La prévention des déversements de pétrole est un exemple classique.

Nous ne devrions pas oublier les déversements qui se sont produits par suite de l'accident de l'*Exxon Valdez* et d'autres accidents, notamment dans l'Atlantique et dans les eaux européennes, au cours des 30 ou 40 dernières années.

Initiatives ministérielles

Nous avons atteint un excellent niveau de technologie dans le secteur de l'aviation, et il n'y a pas de raison pour que nous n'ayons pas des normes aussi sûres dans le secteur du transport maritime. C'est à nous d'y voir.

Il est évident que, si nous nous proclamons en faveur des pratiques favorisant le développement durable, l'adoption d'une loi obligeant les pétroliers à être munis d'une double coque serait l'une des premières mesures à prendre. C'est une mesure qui se fait attendre depuis longtemps.

Je prie instamment la ministre de nous dire aujourd'hui, dans son intervention, si le gouvernement a l'intention de donner suite à la question des doubles coques et à celle de la création d'un fonds spécial qui serait rendu possible grâce à l'imposition d'une taxe de 2 \$ la tonne.

Autrement dit, il serait bien que la ministre nous dise comment son ministère et elle comptent donner un sens pratique à la notion de développement durable devant les défis quotidiens que posent les pétroliers qui sillonnent les eaux canadiennes et internationales.

Nous appuyons l'excellent rapport final présenté en septembre 1990 par le Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires-citernes et de la capacité d'intervention en cas de déversements en milieu marin. Nous félicitons le gouvernement d'avoir créé ce comité, mais nous ne voudrions pas aller trop loin dans nos compliments puisque, après tout, nous formons l'opposition. Cependant, nous reconnaissons certainement le bien-fondé de cette initiative.

• (1335)

Il aurait peut-être été préférable que ce projet de loi soit présenté plus tôt. Néanmoins, comme je l'ai déjà dit à l'étape de la deuxième lecture et à d'autres occasions, il n'y a que la moitié du chemin de parcouru. Ce projet de loi est indéniablement nécessaire, mais il est incomplet, particulièrement pour les raisons que j'ai données relativement à la taxe de 2 \$ la tonne.

En conclusion, je demanderais à la ministre de faire quelques remarques au sujet des importantes lacunes de ce projet de loi et je vous remercie de votre attention.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, si je comprends bien, le ministre ne prendra pas la parole. Je trouve inhabituel qu'il n'a pas non plus pris la parole lors du débat en deuxième lecture.

M'appuyant sur mon expérience à la Chambre, je peux dire qu'un bref historique des motifs qui sous-tendent le projet de loi s'impose. C'est peut-être la dernière fois que je prendrai la parole à la Chambre. Je trouve tout à fait inhabituel qu'aucun ministre du Cabinet et qu'aucun

simple député du côté ministériel n'intervienne dans le débat sur un projet de loi très important pour toutes nos côtes. Ce projet de loi aura des répercussions surtout dans l'Arctique, par la création d'un conseil consultatif, mais également sur les côtes du Pacifique, de l'Atlantique et des Grands Lacs ainsi que sur les rives du Saint-Laurent.

La dernière fois que nous avons étudié un projet de loi comparable, c'était après la catastrophe de l'*Arrow*, en 1970. La Chambre avait finalement créé la Caisse des réclamations de la pollution maritime trois ans plus tard et levé une taxe de 15c. sur chaque tonne de pétrole brut entrant au Canada ou transporté dans les eaux canadiennes, même s'il était destiné à des villes américaines des Grands Lacs.

La loi a été modifiée en 1989 pour transformer la Caisse des réclamations en Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires. Cette caisse devrait contenir aujourd'hui 200 millions de dollars, mais, ces dernières années, le fonds a subi des ponctions de la part du ministre des Finances actuel qui en a retiré 200 millions de dollars. Malheureusement, depuis 1973, pratiquement aucune victime de déversement pétrolier n'a réussi à obtenir une indemnisation de la caisse. Il est ridicule d'avoir appelé ce fonds la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution.

L'un des aspects positifs du projet de loi est le nouvel article 710 sur les réclamations que l'on trouve en page 18. Je vais le citer officiellement, car je crois que c'est l'un des nouveaux points les plus importants qu'ait confirmés la Garde côtière sur la façon dont la population peut contribuer à résoudre des problèmes de pollution qui se présentent sur les plages situées à proximité de chez eux ou encore qui frappent les eaux, le poisson, les embarcations, les filets ou quoi que ce soit d'autre.

Il s'agit d'une disposition qui inverse le fardeau de la preuve. Le public ou quiconque nettoie des déversements pourra exiger le remboursement intégral des frais de nettoyage, sans avoir à s'adresser aux tribunaux ou au Parlement. L'administrateur verra à faire payer le pollueur. La disposition précise ce qui suit:

710. (1) En plus des droits qu'elle peut exercer contre la Caisse d'indemnisation en vertu de l'article 709, toute personne autre qu'un organisme d'intervention agréé aux termes du paragraphe 660.4(1) ou qu'une personne d'un État partie à la Convention sur la responsabilité civile qui a subi des préjudices ou des dommages ou qui a engagé des frais mentionnés au paragraphe 677(1) à cause de dommages réels ou d'un risque de dommages dus à la pollution par les hydrocarbures peut déposer auprès de l'administrateur dans les délais qui suivent, une demande en recouvrement de créance due à ces dommages, préjudices et frais, sous réserve du pouvoir donné à la Cour d'Amirauté à l'alinéa 715a) de prescrire une période plus courte:

Initiatives ministérielles

Il s'agit d'un nouveau principe très important. Ce que je veux faire valoir ici et j'y insiste encore aujourd'hui comme je l'ai fait lors du débat de deuxième lecture ainsi qu'au comité, c'est qu'il est très regrettable que le ministre des Finances s'en soit pris à cette caisse et en ait retiré jusqu'au dernier dollar les 200 millions qu'elle contenait pour les consacrer à d'autres choses.

Désormais, lorsque l'administrateur aura besoin d'argent, il devra s'adresser au ministre des Finances et au Conseil du Trésor et obtenir des fonds du Trésor, ce qui sera beaucoup plus difficile, car on lui fera valoir que cela risque d'accroître le déficit et d'alourdir la dette. Ce n'est pas là ce que le Parlement avait prévu et, dans bien des pays, on ne pourrait tout simplement pas chaparder ainsi des fonds qui ont été amassés par des usagers.

À l'instar d'autres députés, je tiens à remercier David Brander-Smith et les autres membres du groupe de spécialistes qui a été formé le 9 juin 1989, après la catastrophe du *Nestucca*, survenue dans l'île de Vancouver, peu après celle de l'*Exxon Valdez*. La plupart des gens savent désormais qu'on a consacré plus de deux milliards de dollars à essayer de nettoyer les dégâts causés dans le détroit du Prince-William et qu'on n'a réussi à nettoyer que 8 p. 100 de ce terrible déversement de pétrole. Par conséquent, bien que le délai et la capacité d'intervention aient leur importance, ils n'ont pas donné de résultats extraordinaires jusqu'à maintenant. Il est clair que nous devons tous mettre l'accent sur la prévention et concentrer nos efforts dans ce domaine.

• (1340)

C'est le 24 octobre 1990 que le comité Brander-Smith a formulé ses 107 recommandations et aujourd'hui, 7 juin 1993, nous attendons encore une réponse à leur sujet. Je trouve cela malheureux. Comme on dit en latin, nous sommes saisis d'un projet de loi *de minimis*, dans lequel le gouvernement ne fait que le strict minimum pour réduire les grands risques que posent les déversements de pétrole. Le Canada est aujourd'hui le plus grand pays au monde; son littoral figure parmi les plus longs et les plus imposants au monde et est exposé à d'énormes risques de déversements.

Le comité Brander-Smith a entendu 700 groupes et témoins et fait un certain nombre de recommandations très importantes. Je voudrais les énumérer rapidement.

Le comité recommandait premièrement d'imposer une taxe de 2 \$ la tonne, ce qui représente un dixième de 1c. la livre ou encore moins d'un cent le gallon, taxe qu'auraient pu absorber les consommateurs canadiens de combustibles fossiles. Vous aurez du mal à trouver un seul Canadien qui ne serait pas disposé à payer moins d'un cent le gallon de plus pour subventionner les meilleures

mesures préventives possibles et les opérations de nettoyage nécessaires.

Le comité Brander-Smith a fait deux autres recommandations qui touchent de près au débat d'aujourd'hui et que les Canadiens doivent absolument connaître pour comprendre la nature de ce projet de loi et les raisons pour lesquelles certaines lacunes restent encore à combler. La première de ces recommandations a trait à la double coque.

Il serait bon d'examiner la flotte pétrolière canadienne qui compte exactement 50 navires. Le comité Brander-Smith recommandait de remplacer tous les bâtiments monocoques de la flotte canadienne sur une période de sept ans. Cette période de transition n'est pas déraisonnable, et si l'on avait opté pour la double coque, tous les chantiers navals du Canada auraient eu du travail à long terme.

Si la caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires était maintenue avec des droits initiaux de 15c. la tonne en 1973, aujourd'hui, ces droits seraient légèrement supérieurs à 35c. la tonne. Des droits de 2 \$ la tonne peuvent sembler énormes, mais ils auraient rapporté 1,5 milliard de dollars sur dix ans et auraient permis de doter d'une double coque tous les navires canadiens, mesure de protection souhaitée par les consommateurs.

Le comité Brander-Smith a découvert, pendant qu'il tenait des audiences pour notre compte, que 85 p. 100 de tous les navires-citernes du monde entier qui sont dotés d'une double coque et qui ont été impliqués dans des accidents ou qui se sont échoués n'ont occasionné aucun déversement. Par contre, la majorité des navires-citernes à coque simple qui ont été impliqués dans des accidents ou qui se sont échoués ont été à l'origine de déversements. Non seulement c'est le contraire qui se produit avec les navires dotés d'une double coque, mais opter pour cette solution comporte aussi d'énormes avantages. Comme mon collègue l'a souligné tout à l'heure, il ne coûte pas tellement plus cher de construire des navires-citernes à double coque que d'autres à coque simple.

Voyons ce que signifiera l'annexe du projet de loi C-121 pour les Canadiens de toutes les côtes de notre pays et ils devraient bien écouter ceci. Il y a 28 navires-citernes dont la jauge brute est inférieure à 5 000 tonnes. Un des navires qui a été construit en 1923, le *C.S. Service*, pourra rester en service jusqu'en 2015. Ce navire-citerne qui aura près de 100 ans transportera des hydrocarbures n'importe où dans les eaux intérieures du Canada.

Il n'est pas le seul. Le *Genia* a été construit en 1926.

Mme Sparrow: Ces navires sont inspectés tous les ans.

M. Fulton: Ma collègue de l'Alberta dit que ces navires sont inspectés tous les ans. Le problème, c'est que les

statistiques sont éloquentes. Lorsque les navires-citernes à coque simple s'échouent, dans 60 p. 100 des cas il y a un déversement qui est parfois très important.

Durant les audiences du comité, j'ai proposé le retrait progressif des navires de moins de 5 000 tonnes. Certains d'entre eux seront presque centenaires lorsqu'ils cesseront d'être en service. J'ai aussi proposé le retrait progressif des 20 navires-citernes dont la jauge représente entre 5 000 et 15 000 tonnes, et celui de deux pétroliers de plus de 20 000 tonnes.

• (1345)

Le gouvernement a malheureusement rejeté ces amendements. J'avais utilisé le même échéancier que le groupe d'étude Brander-Smith, prévoyant une élimination graduelle étalée sur une période de sept ans, de sorte que l'ensemble de la flotte canadienne de pétroliers puisse passer à la double coque. Je regrette d'avoir à dire que la Garde côtière a avoué devant le comité qu'elle n'avait jamais soumis à une analyse coûts-avantages aucun des 50 pétroliers pour déterminer le point auquel il serait économique de doter les pétroliers d'une double coque, d'un double fond, de compartiments ou d'une double cloison. Il existe de nombreuses techniques pour améliorer la sécurité. Les armateurs, c'est-à-dire les propriétaires des pétroliers, veulent tout recevoir du gouvernement. Ils ne veulent pas d'élimination graduelle avant 2015 pour les pétroliers construits dans les années 1920, ce qui me paraît absolument incroyable, à moi tout comme à M. Brander-Smith.

Et la capacité d'intervention? Le gouvernement fait sans cesse appel au secteur privé pour tout faire. Dans bien des cas, je n'y vois aucun inconvénient si l'on peut démontrer un niveau comparable de sécurité et de mise en application des mesures de sécurité. L'accident de l'*Exxon Valdez* a donné lieu à l'une des analyses les plus rigoureuses et pénétrantes que nous ayons jamais vues. L'enquête a révélé un niveau d'activité incestueuse jamais vu auparavant et qu'on ne pouvait tout simplement pas imaginer qu'il puisse exister entre la Garde côtière américaine, les organismes d'exécution et le secteur privé chargé du transport du pétrole.

Il n'y avait aucun équipement de sécurité. Il n'y avait aucun plan d'intervention. Il n'y avait aucun responsable. L'une des recommandations les plus essentielles faites pendant nos audiences consistait à instituer des comités de surveillance dotés de pouvoirs importants pour faire rapport au ministre et aux comités de la Chambre. Le gouvernement a heureusement acquiescé, et nous avons maintenant au moins certains pouvoirs pour les comités consultatifs.

Quant à la capacité d'intervention, le gouvernement a malheureusement rejeté de nouveau des amendements qui auraient pu nous débarrasser de ce que je décris

Initiatives ministérielles

comme un organisme fantôme. Cela fait maintenant trois ans que le groupe d'étude Brander-Smith a fait rapport au Parlement. Le gouvernement a eu amplement le temps d'élaborer un scénario d'intervention. La Garde côtière a des installations vieillissantes d'intervention en cas de déversement de pétrole, entre autres les barrages flottants et les récupérateurs. Ces installations sont évaluées à 60 millions de dollars. Elle possède cet équipement. Des entrepreneurs chargés d'intervenir sur la terre ferme mettent également à la disposition du secteur privé une quantité croissante d'équipement. Mais, comme la Garde côtière nous l'a dit, il lui faudra une centaine de millions de dollars pour atteindre les exigences minimales prévues dans ce projet de loi, soit une installation régionale de 10 000 tonnes dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, de sorte que nous aurons une installation de ce genre dans le Pacifique et dans l'Atlantique. La Garde côtière continuera d'assumer une responsabilité dans l'Arctique.

Même les propositions faites dans le projet de loi au sujet d'une installation en cascade de 25 000 tonnes, pour que les dépôts régionaux aient un système de transport de secours et puissent mettre en place une installation de 15 000 tonnes supplémentaires un certain nombre de jours et d'heures après un déversement, ne figurent pas dans les recommandations de M. Brander-Smith. De toute évidence, ses 107 recommandations visaient à obtenir les meilleures installations au coût le plus raisonnable possible pour les consommateurs canadiens et les propriétaires de navire.

Lorsqu'on examine le tonnage des navires qui ont été dispensés de l'application de ce projet de loi, et je suis sincère, l'attitude très intelligente à adopter est de faire de la Garde côtière l'organisme directeur. Il faut choisir un chef de file et établir des objectifs et des échéanciers. David Brander-Smith a dit que si l'on avait un rêve et un échéancier, on avait un plan.

Qu'avons-nous dans ce projet de loi? Nous avons un rêve, il n'y a pas de doute. Les conservateurs sont bien connus pour être des rêveurs. Que dire d'un échéancier ou d'objectifs? Pour les deux prochaines années au moins—et n'importe quel député de la Chambre peut essayer de le contester, mais c'est ce que la Garde côtière nous a dit—les installations d'intervention en cas de déversement sur les côtes du Canada seront insuffisantes. C'est trois ans après le dépôt du rapport à la Chambre, après l'accident de l'*Exxon Valdez*, du *Braer*, au large des îles Shetland, du *Kurdistan* et de l'*Arrow*. Et qu'advient-il de l'*Irving Whale*, qui gît au fond de l'océan dans les provinces maritimes du Canada? Comment le gouvernement peut-il s'en tirer à si bon compte? La population est prête à payer. Disons, un impôt équivalant à un dixième de cent la livre? Les conservateurs trouvent que c'est trop. Moins d'un cent le gallon à répercuter sur

Initiatives ministérielles

le contribuable afin de pouvoir doter les navires d'une double coque et d'assurer une capacité d'intervention satisfaisante.

• (1350)

Ainsi, des trois plus importantes recommandations formulées par le comité Brander-Smith, le gouvernement n'en a accepté aucune. Pendant ce temps, le ministre des Finances a chapardé les 200 millions de dollars qui se trouvaient dans le fonds d'intervention en cas d'urgence. Et je pense que le gouvernement a beaucoup de comptes à rendre dans ce domaine.

La Garde côtière a fait de bonnes choses entre-temps, et il faudrait la féliciter, non seulement pour l'aide qu'elle a apportée aux membres du comité, car elle a su fournir tous les documents nécessaires, mais également parce qu'elle a accru considérablement sa surveillance des navires qui pénètrent dans les eaux canadiennes et en sortent. Il importe de signaler que les forts tonnages de brut ne sont pas enregistrés là où bien des Canadiens seraient portés à le croire. Saint John, au Nouveau-Brunswick, arrive au premier rang avec onze millions de tonnes. Suivent Halifax avec neuf millions, Québec avec huit millions et Come-By-Chance avec 8 millions.

Jadis, notre connaissance des navires-citernes entrant au Canada et en sortant laissait beaucoup à désirer, mais la Garde côtière a remédié à la situation. Aujourd'hui, nous vérifions 38 p.100 des navires qui pénètrent dans nos eaux. Malheureusement, le niveau d'observation des mesures recommandées pour corriger les défauts n'a pas été très élevé et il est, à mon avis, particulièrement regrettable de trouver défectueux presque un quart des navires qui sont arraisonnés par la Garde côtière canadienne. Cela signifie que nous avons toutes sortes de bombes à retardement qui flottent au large de nos côtes. Ce projet de loi visera environ 10 000 navires qui sont définis comme tels dans le projet de loi.

Des droits seront appliqués à chacun d'eux. Nous avons appris de témoins qui ont comparu devant le comité que ces droits seraient d'environ 300 \$ par navire. Puis, il y aura naturellement un tarif à payer si un navire a un accident qui entraîne des frais de nettoyage importants.

Nous avons entendu beaucoup de porte-parole de l'industrie pendant tout le processus. Nous n'avons malheureusement pas suffisamment entendu les parties intéressées, c'est-à-dire de façon plus générale ceux qui défendent l'intérêt public, en particulier les organismes environnementaux. Ceux-ci n'ont pas eu les moyens d'assister à de nombreuses séances de travail alors qu'on

mettait au point le projet de loi C-121. Le Parlement ne peut plus tolérer ce genre de choses. Nous ne sommes pas comme d'autres pays où le public fait d'importants dons aux organismes environnementaux pour que ceux-ci assistent et participent à l'élaboration des lois. Dans la tradition parlementaire britannique, à mon avis, nous devrions nous soucier bien davantage de fournir les crédits nécessaires pour faire en sorte que ceux qui doivent être entendus le soient effectivement, qu'ils habitent sur les rives des Grands Lacs, de l'Atlantique, du Pacifique ou de l'Arctique.

Ce projet de loi sera lourd de conséquences, parce que, comme nous le savons maintenant, la flotte actuelle de pétroliers ne changera pas. Les propriétaires de pétroliers veulent tout avoir. Le ministre des Finances s'est accaparé les 200 millions. Nous n'avons aucune garantie que l'on exigera des doubles coques avant le siècle prochain. Aucune, en ce qui concerne la capacité d'intervention. Il s'écoulera encore deux ans avant que la capacité totale d'intervention soit disponible. Je pense que cela démontre un niveau d'incompétence et de négligence totalement inacceptable.

Nous avons entendu des témoins la semaine dernière. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous avons un échancier passablement serré. Je pense que la deuxième lecture a eu lieu le 12 mai. Nous avons réussi à entendre les témoins, passer par toutes les étapes du comité et faire rapport à la Chambre en très peu de temps. Nous avons eu un témoin de la *Save George's Strait Alliance*, un groupement très important qui représente quelque 200 000 habitants de la Colombie-Britannique. À cause de l'accident du *Nestucca*, une collision entre un remorqueur et une péniche, et surtout de l'*Exxon Valdez*, un grand pétrolier qui s'est échoué en Alaska, les gens de la côte Pacifique sont très conscients des graves dangers que posent les déversements de pétrole, particulièrement en milieu marin.

• (1355)

Nous devrions prendre un moment pour examiner la question des conseils consultatifs, car c'est critique. Je pense que la Garde côtière devra s'inspirer fortement des débats de cette Chambre pour déterminer ce que signifient les amendements à l'article 660. Nous avons fait des changements que je considère très importants. Si le ministère des Transports et le commissaire de la Garde côtière les utilisent correctement, il en résultera des avantages à long terme non seulement pour l'administration de cette mesure, mais aussi pour la prévention des déversements et la protection de l'environnement.

Pour ceux que cela intéresse, les amendements à l'article 660 disent que le commissaire doit établir au moins un conseil consultatif dans chaque région géographique: le Pacifique, les Grands Lacs, le Bassin du Saint-Laurent, l'Atlantique et l'Arctique. Chacun de ces conseils consultatifs sera composé de sept membres.

Je suis très satisfait de voir que, parmi les amendements que j'ai proposés, plusieurs ont été retenus, par exemple le fait pour le commissaire de pouvoir rémunérer les membres de ces comités de façon à ce que les personnes qui font don de leur temps, que ce soit un matelot travaillant à bord d'un remorqueur ou un écologiste qui s'y connaît particulièrement dans certaine forme de vie marine à l'autre bout de l'île Flores, ou encore une personne qui s'y connaît particulièrement dans la capacité de reproduction et les habitudes des bélugas du Saint-Laurent. En effet, il existe dans ce pays tout un tas de groupes disparates et distincts qui possèdent des tas de renseignements et dont la contribution sera plus appréciée par un conseil consultatif qui compte quelques esprits indépendants. Aussi est-il heureux que l'un des amendements que nous avons proposés vise à ce que les personnes nommées à ces conseils le soient à titre inamovible.

Elles ne sont pas là pour la forme et ne peuvent être renvoyées au gré du commissaire ou du ministre. Si elles veulent vraiment être membres du conseil, elles peuvent être rémunérées. Elles peuvent dénoncer aux médias et au public l'inaptitude, la médiocrité ou l'incompétence d'une personne au gouvernement ou dans le secteur privé qui a la responsabilité de nous protéger des déversements d'hydrocarbures et qui ne le fait pas.

Il est bon que les conseils consultatifs aient certains pouvoirs et de la poigne. Un autre amendement, pas des moindres, que j'ai proposés et qui, heureusement, a été retenu, est celui voulant que les conseils consultatifs puissent faire rapport non seulement au commissaire mais aussi au Comité permanent des transports, au Comité permanent de l'environnement ou au ministre des Transports et que ceux-ci soient obligés de leur faire réponse.

Une des choses qu'à mon avis bon nombre de conseils consultatifs regrettent, c'est que chaque fois qu'ils ont fait rapport d'une question difficile au ministre ou à la Chambre, rien ne se passe. Au moins, maintenant, il est prévu que la réponse leur sera communiquée dans un délai de 30 jours, ou de 14 jours de séance de la Chambre.

Je vois qu'il ne reste que quelques minutes avant la période des questions. Permettez-moi de résumer un peu, et je poursuivrai après la période des questions.

Article 31 du Règlement

Nous avons tendance à réagir à des crises. Nous avons adopté une loi en 1973, après le naufrage de l'*Arrow* en 1970. Près de quatre ans se sont écoulés depuis les désastres de l'*Exxon Valdez* et du *Nestucca*. Il nous a fallu attendre tout ce temps pour que le gouvernement prépare le projet de loi C-121, qui comporte des lacunes évidentes. Je considère que la Garde côtière devra être très ferme et très vigilante, compte tenu du concept applicable au secteur privé en vertu de ce projet de loi. Je préviens aussi les 10 000 propriétaires de navire visés qu'ils font mieux de s'assurer que leur capacité d'intervention et que les ressources de l'entrepreneur à terre avec lequel ils font affaire exploitent vraiment la meilleure technologie sur le marché.

Quand il a été nommé en 1990, M. Brander-Smith a découvert que la Garde côtière n'avait absolument pas les ressources adéquates. Or, la Garde côtière a admis qu'elle était encore très mal préparée pour faire face à un désastre.

En tant que pays, nous n'avons pas la capacité d'intervention adéquate. Ni le secteur privé ni la Garde côtière ne sont en mesure de nous fournir les ressources nécessaires. En outre, nous sommes saisis d'un projet de loi qui permet que cette situation se poursuive pour un temps indéterminé, essentiellement parce que le gouvernement n'accepte pas la mesure que j'ai proposée afin que les capacités de 10 000 et de 25 000 tonnes soient en place d'ici janvier prochain.

C'est ainsi que des pétroliers qui pourraient être dangereux naviguent dans nos eaux sans même que nous ayons la capacité d'intervenir si un accident regrettable se produisait.

Je poursuivrai après la période des questions.

Mme le vice-président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LA LUTTE CONTRE LE SIDA

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, contrairement aux allégations de Jean-Luc Mongrain faites durant le téléthon Opération Enfants-Soleil au réseau TVA hier qui déclarait ceci: «Le gouvernement fédéral n'a rien fait pour les personnes atteintes du SIDA», nous avons joué un rôle prépondérant dans la

Article 31 du Règlement

lutte contre le SIDA. Notre but est d'enrayer la transmission du VIH et d'apporter le soutien nécessaire aux personnes atteintes du VIH ainsi qu'à leurs familles et au personnel soignant.

En 1986, nous avons lancé une initiative, dotée de 39 millions de dollars sur cinq ans, visant à lutter contre le SIDA. En 1988, nous y avons consacré 129 millions de dollars de plus répartis sur cinq ans. En 1989, nous avons versé 120 000 \$ à chaque personne infectée du virus du SIDA lors de transfusions sanguines. En 1991, le Centre fédéral sur le SIDA a conçu un moyen rapide et peu coûteux de détection du VIH sur les bébés des mères infectées. Ce test augmentera les chances de survie des nouveau-nés.

Pardon, Seigneur, pour les paroles de Jean-Luc Monrain.

* * *

[Traduction]

LE SOMMET DE LA TERRE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, nous célébrons cette semaine le premier anniversaire du Sommet de la Terre qui s'est déroulé à Rio de Janeiro. Ce sommet a donné lieu à la conclusion d'un certain nombre d'accords devant nous permettre de procéder au développement sans nuire à l'environnement.

Cependant, aucun engagement ferme n'a été pris au Sommet de la Terre de Rio. Comme l'a dit M. Jim MacNeill, «nos dirigeants ont beaucoup parlé, mais pratiquement rien fait.» Le gouvernement du Canada a signé la convention sur le climat mais n'a toujours pas de plan quant à la façon de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre.

Le gouvernement a signé la convention sur la biodiversité. Pourtant, il n'a encore rien dit au sujet de la coupe à blanc dans la baie Clayoquot. Le gouvernement a promis dans le cadre d'Agenda 21 d'augmenter l'aide aux pays en voie de développement. Or, il a réduit l'aide versée à ces pays.

Ce gouvernement fait de grandes promesses quand il est à l'étranger, mais n'a pas suffisamment de volonté politique pour les tenir chez lui. Quelle hypocrisie.

LE RÉSEAU ROUTIER DU CANADA

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, on apprend que près de 40 p. 100 du réseau routier national ne répond pas aux normes minimum et que près de 25 p. 100 des ponts ont besoin d'être réparés.

On estime à 14 milliards de dollars le coût total des travaux nécessaires pour remettre en état le réseau routier national du Canada. Il faut reconnaître au gouvernement qu'il a fait un premier pas en lançant une initiative d'immobilisations stratégiques à laquelle il consacrera 500 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Malheureusement, notre réseau routier a besoin de beaucoup plus que cela. Il est en passe de devenir un désastre national.

Je prie instamment les ministres fédéral et provinciaux des finances et des transports de faire du réseau routier la priorité absolue de leur nouvelle approche concertée à la planification et à la budgétisation. On ne peut remettre indéfiniment ces gros investissements dans l'infrastructure; la construction routière est sans doute la plus prometteuse en ce qui concerne la création d'emplois et la relance économique qui permettrait au gouvernement de réduire ses dépenses au titre de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Madame la Présidente, la semaine dernière, les maires, les citoyens et moi-même nous sommes vigoureusement élevés contre l'intention du CN de supprimer le train appelé le *Northlander* qui relie North Bay à Toronto.

Nous avons bien fait remarquer que le CN ne devrait pas s'en prendre aux citoyens du nord de l'Ontario en abolissant un service abordable pour les aînés, les étudiants, les handicapés et tous ceux qui doivent se rendre à Toronto pour y recevoir des soins médicaux spécialisés.

La subvention pour le transport dans le Nord ne paie que la moitié de leurs frais de transport qui est prohibitif pour la plupart. Bien qu'il soit possible de voyager en autobus, ce mode de transport est très inconfortable pendant les 15 heures de voyage que prend le trajet pour se rendre à Toronto.

En vertu de son mandat, le CN doit assurer le lien entre les régions isolées du pays et les centres urbains où

sont offerts les services spécialisés. Il faudra toujours subventionner la ligne du *Northlander* et les gouvernements supérieurs sont moralement tenus de maintenir ce service de transport ferroviaire essentiel pour nous.

* * *

LE CENTRE DES FOSSILES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, le long de la côte, près de Joggins en Nouvelle-Écosse, une petite collectivité de ma circonscription située juste à la tête de la Baie de Fundy, de grandes falaises sont en perpétuelle érosion. À mesure que les falaises s'érodent, elles libèrent un trésor de fossiles. Depuis des décennies un homme recueille ces preuves rares de notre passé. Cet homme, c'est M. Don Reid.

Le week-end dernier, il a ouvert le nouveau centre des fossiles à Joggins où il fera profiter les visiteurs de tous les coins de la planète de l'une des collections de fossiles les plus rares au monde. Le centre a été érigé grâce aux efforts collectifs de la localité, de la province, du gouvernement fédéral et, bien entendu, de M. Don Reid. Le comité responsable du projet était présidé avec brio par M. John Reid, de Joggins.

• (1405)

Je désire féliciter Don, John et la collectivité toute entière pour la création du centre de fossiles de Joggins. Si vous voulez voir M. Don Reid, vous le trouverez toujours sur le terrain, en train de montrer aux gens où sont les fossiles et d'expliquer exactement leur signification.

* * *

LE DON D'ORGANES

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, la question du don d'organes est manifestement une question de vie ou de mort. Nous devrions faire tout en notre pouvoir pour sensibiliser les gens à l'urgence d'envisager de signer une carte de don d'organes et de discuter également de cette question extrêmement délicate avec leur famille.

Comme le docteur Calvin Stiller de l'hôpital universitaire de London, en Ontario, l'a déclaré:

Pour les personnes qui se meurent faute de donneurs, il s'agit là de la loterie la plus cruelle qui soit; plus elles sont malades plus elles se rapprochent du haut de la liste d'attente, et plus également elles ont de chances de mourir avant de pouvoir profiter d'une transplantation.

Article 31 du Règlement

On effectue plus de 4 000 transplantations chaque année au Canada. Le taux de réussite est de 80 p. 100 dans le cas des transplantations de rein et de coeur, de 70 p. 100 pour les transplantations de foie et de 90 p. 100 pour les cornées.

Ces opérations n'en sont plus au stade expérimental, mais il faut adopter des lignes directrices. J'encourage le gouvernement fédéral à donner suite aux huit recommandations formulées par la Commission de réforme du droit, notamment celle portant sur l'établissement d'un Code criminel pour la vente d'organes humains.

J'invite les députés à imiter les députés de Crowfoot et de London-Est et à souscrire à cette importante initiative.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Madame la Présidente, j'ai été heureux d'apprendre vendredi que la Loi sur le transport du grain de l'Ouest allait être réformée.

Les modifications permettront d'améliorer l'efficacité et la rentabilité du réseau de transport. Je suis heureux que le gouvernement se soit aperçu que cette loi désavantageait la voie maritime du Saint-Laurent et qu'il prenne des mesures pour régler le problème.

Toutefois, comme les réformes doivent s'échelonner sur une certaine période, il faut accorder un secours provisoire à la voie maritime si l'on veut qu'il y ait encore des navires pour assurer le transport quand toutes les réformes auront été apportées.

J'exhorte le gouvernement à adopter les recommandations du sous-comité et à bloquer les droits et les frais de pilotage jusqu'à ce que les réformes soient terminées, de façon à préserver la rentabilité de la voie maritime.

* * *

LA PAUVRETÉ

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, la présidente du comité chargé de la pauvreté a reçu une invitation à dîner de la part d'une porte-parole des personnes handicapées et défavorisées de ma circonscription, Ottawa-Ouest.

M^{me} Karen Tracey soutient que la députée de Don Valley-Nord a beaucoup à apprendre au sujet de la pauvreté et de la nécessité des banques d'alimentation et qu'elle pourrait combler cette lacune en faisant du travail communautaire dans une banque d'alimentation pour

Article 31 du Règlement

avoir envoyé un membre de son personnel voler de la nourriture destinée aux pauvres.

En sa qualité de porte-parole bénévole vivant de prestations d'invalidité, M^{me} Tracey n'a pas les moyens d'offrir à la députée de Don Valley-Nord un repas semblable à ceux auxquels elle est habituée. Si la députée veut vraiment apprendre sur la pauvreté, elle acceptera l'invitation de M^{me} Tracey et ira manger avec elle à l'endroit où celle-ci a coutume d'aller, à la soupe populaire de son quartier.

J'exhorte la députée à accepter cette très gracieuse invitation et à ouvrir les yeux avant d'ouvrir la bouche.

* * *

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est): Madame la Présidente, en février 1992, le gouvernement présentait deux nouvelles initiatives pour favoriser l'accès à la propriété, à savoir le programme prévoyant un versement initial de 5 p. 100, et celui qui autorisait le recours aux fonds d'un REER pour s'acheter ou se construire une maison. Ces deux initiatives avaient pour but d'aider ceux qui achètent une maison pour la première fois, tout en stimulant notre économie léthargique.

Depuis, quelque 95 500 hypothèques ont été consenties en vertu du programme de versement initial de 5 p. 100, ce qui a permis à des personnes d'acheter, pour la première fois, des maisons d'une valeur totale de plus de 9 milliards de dollars.

Au cours de la même période, 148 000 Canadiens ont retiré près de 1,5 milliard de dollars de leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite, pour affecter cette somme au versement initial sur leur maison.

La reprise économique au Canada est loin d'être achevée. Toutefois, on peut imaginer quelle aurait été la situation de l'emploi au cours des dix-huit derniers mois sans les injections de capitaux favorisées par ces deux programmes d'accession à la propriété.

* * *

LA SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey—Nord): Madame la Présidente, en juin 1992, le Sous-comité sur les questions de santé a déposé un rapport unanime sur le problème grandissant que représente le syndrome de l'alcoolisme foetal.

Ce rapport a notamment recommandé que le gouvernement fédéral lance un programme national exigeant la pose d'étiquettes sur tous les contenants de boissons alcoolisées pour mettre en garde contre les risques de la consommation d'alcool pendant la grossesse.

Le ministre de la Santé avait alors déclaré que le gouvernement mettrait au moins sur pied un projet pilote. Une année est passée et le gouvernement n'a rien fait d'autre que céder à la pression qu'exerce l'industrie des brasseurs et des distillateurs.

Le ministre de la Santé aurait-il changé d'avis depuis ce temps? S'oppose-t-il maintenant à la pose d'étiquettes de mise en garde? Je demande au ministre de la Santé de prendre la défense des enfants et des femmes auprès des lobbyistes de l'industrie des alcools et de lancer un programme de mise en garde concernant la santé sur les contenants de boissons alcoolisées.

* * *

• (1410)

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, Air Canada entend en appeler de la décision de l'Office national des transports qui permettrait à la société AMR d'acheter une partie des Lignes aériennes Canadien international.

Selon Air Canada, le Canada ne devrait avoir qu'une seule société de transport aérien. Les Canadiens, toutefois, veulent avoir un certain choix. Ils veulent que l'industrie canadienne de l'aviation soit concurrentielle. Ils veulent recevoir le meilleur service au meilleur prix.

Le gouvernement fédéral doit maintenir et favoriser la concurrence dans notre secteur du transport aérien. Il devrait permettre cet investissement d'une société étrangère dans une compagnie canadienne de transport aérien, ce qui donnerait à Canadien international un meilleur accès aux capitaux.

Cela permettrait de conserver des milliers d'emplois au Canada et rendrait Canadien international plus concurrentiel dans notre industrie de l'aviation.

Il va de l'intérêt bien compris des Canadiens.

* * *

M. PAUL EDWARDS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, toutes mes félicitations à M. Paul Edwards, qui vient d'être élu chef du Parti libéral du Manitoba.

Fils de ministre, qui a vécu dans des petites localités des Prairies durant presque toute sa jeunesse, M. Edwards a été élu au suffrage universel par cinq fois plus de membres du parti que si l'on avait employé la méthode habituelle.

M. Edwards et son équipe s'emploieront maintenant à définir les sujets qui préoccupent le plus les Manitobains et à y trouver des solutions novatrices.

Paul Edwards est un homme plein de promesses, et les Manitobains pourront voir ses qualités de chef à l'oeuvre à l'occasion des prochaines élections provinciales qui auront lieu d'ici un an ou un an et demi.

Félicitations aussi à M. Kevin Lamoureux pour l'excellente campagne qu'il a menée. Il a fait un travail superbe.

[Français]

Tous les Manitobains sortent gagnants de cette course à la chefferie.

* * *

[Traduction]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, les soins de santé devraient être l'une de nos principales préoccupations à tous. Pourtant le gouvernement libéral de M. McKenna au Nouveau-Brunswick vient, pour des raisons politiques, de jouer un sale tour à la ville de Saint John en supprimant 103 lits à l'hôpital régional de Saint John, et ce, juste après la destruction de l'hôpital Saint-Joseph. Cette décision entraînera la perte de 250 emplois.

Puis nous voyons le premier ministre de la province et le candidat libéral dans la circonscription de Fundy—Royal côte à côte qui se vantent de leur bonne initiative et exhortent la population à porter les Libéraux de M. Chrétien au pouvoir afin qu'ils puissent travailler ensemble pour les habitants du Nouveau-Brunswick.

Les habitants de la circonscription de Fundy—Royal et de la ville de Saint John sont en train de constater ce que font les gouvernements libéraux non pas pour eux, mais à leur détriment. Le sort de l'hôpital Saint-Joseph illustre bien le bilan pitoyable des gouvernements libéraux.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, les États-Unis tentent de négocier des accords parallèles à l'ALÉNA pour se protéger d'un accroissement des importations de fruits et de légumes. Si le gouvernement du Canada insiste pour imposer l'ALÉNA aux producteurs canadiens, il devrait exiger pour eux les mêmes protections.

Selon le système proposé par les associations américaines de producteurs, un prix limite serait fixé et les droits de douane seraient rétablis lorsque les prix tomberaient à ce prix limite. Une agence de surveillance s'occuperait de l'administration du système.

Article 31 du Règlement

Les dispositions sur le retour au droit NPF contenues dans l'Accord de libre-échange sont inefficaces parce qu'elles sont fondées sur les volumes de produits et, lorsqu'elles entrent en vigueur, les dommages ont déjà été faits.

Le Canada doit protéger son secteur agro-alimentaire de la hausse des importations qui résultera de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA. Il devrait exiger des dispositions sur le retour au droit NPF fondées sur la variation des prix afin d'empêcher un accroissement dommageable des importations.

* * *

LES PENSIONS D'INVALIDITÉ

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, il faudrait revoir le processus que doivent respecter ceux qui s'adressent au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour obtenir une pension d'invalidité.

Le processus actuel est trop long et trop lourd. Presque toutes les demandes initiales sont rejetées, ce qui oblige les requérants à entreprendre des démarches qui peuvent durer un an et plus.

Le gouvernement doit absolument trouver les fonds nécessaires pour accélérer le traitement de l'arriéré des demandes. L'examen des appels doit également se faire beaucoup plus rapidement. En attendant qu'une décision soit prise, bon nombre de personnes handicapées ne touchent aucun revenu, et ce délai d'un an est beaucoup trop long.

Conjuguons nos efforts pour trouver une façon d'accélérer le processus et d'améliorer le traitement des demandes.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, les ministres du gouvernement conservateur à l'agonie annoncent, en matière de politique agricole, des mesures de dernière minute qu'ils espèrent irréversibles avant d'abandonner la scène politique.

Couper ses moyens à la Commission canadienne du blé pour la commercialisation de l'orge en est un exemple. Achever de démanteler le tarif du Nid-de-Corbeau en est un autre. D'accord, les Libéraux ont lancé l'attaque contre le monde agricole des Prairies quand Otto Lang a d'abord soustrait les céréales fourragères du ressort de la Commission canadienne du blé pour fournir des céréales à meilleur marché aux transformateurs. Otto Lang a également commencé à ébranler le tarif du Nid-de-

Questions orales

Corbeau, mais il en a été empêché par ses électeurs. Les Libéraux Pépin et Axworthy n'ont pas été capables d'achever le travail. Les Conservateurs le font maintenant à leur place.

• (1415)

Ils disent qu'ils font face à de nouvelles réalités. Mais la réalité, c'est que ni le temps ni l'histoire n'ont rapproché des côtes les agriculteurs des Prairies. Le temps et l'histoire ont vu entrer sur le marché moins, et non davantage, de négociants internationaux en céréales. Une Commission canadienne du blé plus puissante et un tarif du Nid-de-Corbeau plus solide sont encore nécessaires dans la réalité internationale d'aujourd'hui.

Ni l'idéologie libérale ni l'idéologie conservatrice ne reconnaissent cette réalité, avec laquelle elles n'ont elles-mêmes plus aucun rapport.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'INFRASTRUCTURE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Dans un rapport rendu public aujourd'hui, Transports Canada a annoncé que 40 p. 100 des routes canadiennes ont besoin de réparations. Si les membres du Cabinet ne se déplaçaient pas toujours en avion et ne voyaient pas toujours les routes du haut des airs au lieu de se déplacer en autocar d'un océan à l'autre, comme je le fais depuis deux mois et demi, ils se rendraient compte que Transports Canada a raison.

Les municipalités et les gouvernements provinciaux demandent actuellement au gouvernement fédéral de participer à un programme d'infrastructure parce que le moment est tout indiqué pour le mettre en oeuvre. Il y a beaucoup de main-d'oeuvre disponible, et l'on peut conclure des contrats à relativement bon compte par rapport à d'autres périodes.

Le gouvernement tiendra-t-il compte de cette réalité et décidera-t-il d'investir dès maintenant dans l'infrastructure de notre pays?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, le député n'est pas le seul à parcourir les routes de notre pays. Nous travaillons en collaboration avec nos homologues provinciaux. . .

Mme Cops: Quand êtes-vous allée à l'aéroport de Hamilton pour la dernière fois, Shirley?

Mme Martin: Il y a une semaine, Sheila.

Mme le vice-président: Une première question a été posée et j'aimerais entendre la réponse à cette question.

Mme Martin: Madame la Présidente, nous travaillons en collaboration avec nos homologues provinciaux car, comme les députés le savent sûrement, les routes autres que la transcanadienne sont une responsabilité provinciale. Malgré cela, nous travaillons en collaboration avec eux. Au cours des trois derniers mois, nous avons annoncé l'octroi de 200 millions de dollars pour des projets dans l'Est et dans l'Ouest, de 40 millions de dollars pour la route de l'Alaska et de 50 millions de dollars pour la route transcanadienne en Alberta.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, le problème avec les propos de la ministre, c'est que ce sont des dépenses qui avaient été prévues depuis longtemps et qui n'ont rien à voir avec la situation économique actuelle. Ce que nous proposons, c'est un programme à trois niveaux, c'est-à-dire un tiers par les municipalités, un tiers par le gouvernement provincial et l'autre tiers par le gouvernement fédéral.

Nous étions dans la région de Montréal il n'y a pas très longtemps et s'il y a une région dont on a besoin d'améliorer l'infrastructure, c'est bien la région de Montréal où il y a des problèmes sérieux. Les gouvernements demandent au gouvernement fédéral d'instaurer un programme immédiatement alors que la main-d'oeuvre est disponible. Je voudrais savoir du ministre combien le gouvernement est prêt à investir dans la région de Montréal à ce moment-ci où il y a un niveau de chômage incroyable et alors qu'on qualifie malheureusement Montréal de ville de la pauvreté au Canada?

[Traduction]

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, des fonds ont déjà été prévus pour la réparation des ponts dans la région de Montréal. Il ne s'agit pas d'anciens fonds, mais au contraire, de nouvelles sommes qui ont été prévues dans le programme d'investissements stratégiques annoncé par mon collègue, le ministre des Finances.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, le député de Beauséjour est du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Selon le rapport rendu public aujourd'hui par Transports Canada, le Nouveau-Brunswick est la province du Canada où il est le plus impérieux d'investir dans l'infrastructure et tout particulièrement dans les routes qui sont dans un état lamentable et qui, l'été, font de nombreuses

Questions orales

victimes. La transcanadienne n'existe pour ainsi dire plus.

Pourquoi le gouvernement actuel a-t-il pris des engagements à l'égard du Nouveau-Brunswick il y a quelques mois et revient-il maintenant sur ce qui a été convenu avec le premier ministre McKenna?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, nous ne revenons pas sur ce qui a été convenu avec le premier ministre McKenna.

• (1420)

M. Joe Fontana (London-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances et premier ministre suppléant.

Chaque fois que les provinces, les municipalités et le Parti libéral préconisent un programme d'amélioration de l'infrastructure, le ministre des Finances se plaint qu'ils veulent faire des dépenses déraisonnables. Cependant, les récents documents de Transports Canada révèlent que c'est le gouvernement fédéral qui est coupable d'être irresponsable sur le plan financier, car il ne tient pas compte des routes et des ponts du Canada qui s'effondrent. Ainsi, la facture sera encore plus difficile à payer au cours des années à venir.

Je voudrais demander ceci au ministre des Finances: comment a-t-il pu être si irresponsable sur le plan financier et collaborera-t-il maintenant avec les provinces et les municipalités pour redonner du travail aux chômeurs et pour faire en sorte que notre infrastructure soutienne une saine concurrence?

L'hon. John McDerimid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le ministre des Finances a été très responsable dans les états financiers et les budgets qu'il a présentés au cours des dernières années. En fait, il a présenté un programme d'amélioration de l'infrastructure où il est question de notre réseau national de transport.

Le ministre des Finances a répété maintes fois, comme d'autres députés de notre caucus l'ont dit, que c'était un programme modeste, mais que le gouvernement estimait avoir les moyens de le mettre sur pied dans la conjoncture actuelle.

Le député dit que nous devrions consacrer environ 14 milliards de dollars à un programme d'amélioration des routes. Ce qu'il ne dit pas aux Canadiens, c'est d'où

viendra cet argent. Il sait que nous avons deux options: l'emprunter ou augmenter les impôts.

M. Kilgour: Les hélicoptères!

M. McDerimid: C'est typique des députés de l'opposition. Leur réponse à tous les problèmes financiers du pays, ce sont les hélicoptères. C'est plutôt intéressant. C'est là leur réponse à toutes les questions financières. Ce dont ils ne parlent pas, ce sont des 42 000 emplois que le programme d'hélicoptères crée dans notre pays. Ils oublient cela et ne le disent pas aux Canadiens.

M. Joe Fontana (London-Est): Madame la Présidente, modeste n'est pas le terme qui convient. Il vaudrait mieux dire insignifiant.

Le manque de projets du gouvernement dans le domaine des infrastructures est une preuve d'irresponsabilité et le document des transports le montre bien. Le gouvernement prétend avoir une stratégie pour stimuler la prospérité et la croissance économique du Canada, mais ses programmes ne sont que pure comédie, comme nous l'avons vu à nouveau avec le ministre.

Le Canada investit environ 53 000 \$ par kilomètre pour l'infrastructure routière, comparativement à 352 000 \$, aux États-Unis, à 504 000 \$, en Italie, et à 237 000 \$, en France.

Si la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale est une priorité du gouvernement, pourquoi a-t-il délibérément fait fi de la détérioration de notre réseau de transport, par rapport à ce qui se passe dans les autres pays, et pourquoi n'investit-il pas dans notre pays pour le préparer à entrer dans le XXI^e siècle?

L'hon. John McDerimid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, j'ai deux ou trois observations que je pourrais faire au sujet de la déclaration du député.

Seul un Libéral peut dire que 0,5 milliard de dollars est un montant insignifiant. C'est une somme énorme qui est déboursée par les contribuables de notre pays.

Deuxièmement, il compare nos dépenses faites pour les autoroutes avec celles des États-Unis et de l'Italie. Tout d'abord, les États-Unis ont des autoroutes différentes des nôtres. Ils sont responsables davantage des autoroutes entre États que nous le sommes dans notre pays, comme le sait le député. Ils ont des routes à péage aux États-Unis. En est-il partisan? Nous ignorons si le Parti libéral installerait ou non des péages.

Questions orales

L'Italie est responsables des routes. Ce pays n'a pas de gouvernements provinciaux qui sont responsables des routes comme nous en avons ici. Il compare des pommes et des oranges.

Le ministre des Finances a proposé un programme sérieux pour améliorer les infrastructures, dont certaines parties de la Transcanadienne, ce qui est, à mon avis, fort raisonnable, tout en gardant à l'esprit les responsabilités financières qu'assume tout gouvernement dans notre pays.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Vendredi dernier, le ministre d'État responsable de l'Emploi a répété les sempiternelles réponses du gouvernement à propos de la crise de l'emploi au Canada. Certes, j'admets avec le ministre que les demandes de prestations d'assurance-chômage sont inférieures à ce qu'elles étaient en 1992, mais c'est parce qu'un million de Canadiens n'y ont plus droit, ce qui explique que les provinces et territoires comptent maintenant près de trois millions d'assistés sociaux.

Je veux signaler au ministre que le taux de chômage créé par le gouvernement est très élevé. Selon les chiffres officiels, il s'élève à 11,4 p. 100, mais, comme tout le monde le sait, il est beaucoup plus élevé un peu partout au Canada. Il est près du double de celui des États-Unis, notre principal partenaire commercial.

• (1425)

Le ministre peut-il nous dire quand son gouvernement va s'attaquer sérieusement au problème de l'emploi chez nous? Le gouvernement ne se préoccupe plus que de la course à la direction de son parti, abandonnant les millions de chômeurs canadiens à leur triste sort.

Quand est-ce que le gouvernement va élaborer un véritable plan de relance de l'emploi pour l'ensemble des Canadiens, et pas pour un seul de ses députés?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée demande ce qu'on fait pour créer des emplois. Son parti n'est pas le seul à déclarer aux Canadiens que ce sont des taux d'intérêt et d'inflation bas qu'il faut pour amener le secteur privé à investir, à créer des emplois. C'est la recette même du gouvernement actuel.

La députée demande ce que nous faisons. Le Nouveau Parti démocratique devrait savoir que dans les années 90,

à l'âge de l'information, étant donné les compétences qu'exigent les nouveaux emplois que notre économie est en train de créer, il faut investir dans les compétences.

En dépit des objections et du constant refus de son parti, nous avons décidé de faire un usage plus dynamique de la caisse d'assurance-chômage afin d'être en mesure d'investir cette année 3,8 milliards de dollars dans les compétences des travailleurs canadiens. C'est ainsi que l'on créera un climat favorable aux investissements et à la relance de l'emploi. Ça marche et certains signes laissent prévoir que les choses vont s'améliorer.

[Français]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, le ministre a dit qu'il y a de bons signes, mais quelques signes seulement, parce que le nombre d'emplois à temps plein a diminué de 78 000. Le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier a diminué de 37 000. Même chose pour les jeunes, une baisse de 23 000. C'est une tragédie. Quand le ministre et ce gouvernement vont-ils s'attaquer à cette tragédie humaine?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, encore une fois, on peut s'apitoyer sur des statistiques et refuser de regarder la réalité. Mais si on jette un coup d'oeil sur les indices qui peuvent donner aux Canadiens et aux Canadiennes une idée de ce qui se passe dans notre économie, on va se rendre compte par exemple que l'économie canadienne a progressé au mois de mars, affichant la croissance mensuelle la plus importante enregistrée depuis près de deux ans.

Au moment où il y avait une récession, non pas uniquement au Canada, mais également dans d'autres pays, particulièrement aux États-Unis, et durant cette période de temps-là où il y avait un ralentissement économique énorme aux États-Unis, on a réussi à augmenter nos exportations dans ce pays-là à un rythme qui ne s'est jamais vu dans toute l'histoire du Canada. Et ça, des exportations, pour le chef du Nouveau Parti démocratique, ça veut dire des emplois créés au Canada. Donc, nous sommes sur la bonne voie, nous sommes dans la bonne direction et c'est en encourageant l'investissement dans notre économie qu'on va créer des emplois, non en créant du travail auquel on va «garrocher» de l'argent pour créer des emplois qui n'aident pas les gens.

[Traduction]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre.

Questions orales

Lorsque tout ce que l'on entend de la part du gouvernement, c'est «Vous en faites pas, tout va bien», on se rend compte qu'il est grand temps qu'il parte. Il oublie qu'il nous laisse le plus grand nombre de chômeurs que le Canada ait jamais connu. Le ministre refuse de regarder les choses en face.

Dans ce même domaine, le Congrès du travail du Canada a publié cette semaine une étude révélant les effets de la récession sur les femmes dans la population active. La participation qui augmentait depuis 25 ans a diminué et, en fait, plus de femmes sont réduites à accepter des emplois à temps partiel plutôt qu'à temps plein. Une femme sur cinq est sous-employée ou sans emploi.

Un des candidats à la direction du Parti conservateur parle de la politique de participation, mais jamais d'emplois. La vraie participation serait d'en parler. Je voudrais demander de nouveau au ministre: Le gouvernement a-t-il un plan ou est-il satisfait de savoir que le Canada se place au 11^e rang dans le monde pour la qualité de vie des femmes?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je le répète, la députée donne aux Canadiens un grand exemple de la politique du Congrès du travail du Canada et du NPD.

• (1430)

Lorsque le gouvernement a lancé l'initiative de la prospérité, il a demandé aux intéressés du secteur privé, du monde enseignant et des gouvernements provinciaux de se joindre à lui pour dresser un plan de relance de notre économie capable d'assurer notre prospérité.

Quelle a été la réponse? Non. Le NPD et le Congrès du travail du Canada cherchent bien trop à se faire du capital politique pour s'asseoir à une table et essayer de travailler de façon constructive à la recherche de solutions. Nous les avons invités à participer, et ils ont refusé.

Néanmoins, nous avons un plan d'action que le gouvernement fédéral suit et nous espérons que le secteur privé fera également sa part.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

De nombreux économistes ont exprimé leur déception après avoir pris connaissance des statistiques sur le chômage publiées la semaine dernière. À 11,4 p. 100, le taux de chômage est le même que le mois dernier. La perte de 78 000 emplois a mis fin abruptement à la reprise.

Comme tous les grands services de prévisions affirment que le taux de chômage restera élevé au Canada et comme tout le monde s'entend pour dire que ce facteur nuit à la reprise, quand le gouvernement réagira-t-il à la crise de l'emploi en mettant sur pied des programmes efficaces pour redonner du travail aux Canadiens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le député dit que 11,4 p. 100, c'est un taux de chômage trop élevé. Mon gouvernement, les membres du Cabinet et de mon caucus, moi-même, tout le monde, sommes tous entièrement d'accord. Il s'agit de demander: Que ferons-nous à cet égard?

Les Libéraux nous demandent de dépenser pour régler le problème. Ils veulent que nous augmentions le déficit ou que nous demandions plus d'argent aux contribuables afin de chercher à régler le problème à coup de dollars.

Nous disons qu'il faut que les bases de l'économie soient stables si nous voulons créer des emplois. Or, elles le sont maintenant. Le député me parle des statistiques. Que dire du rapport de l'OCDE? Cet organisme prévoit que, de tous les pays industrialisés du monde, c'est le Canada qui connaîtra la plus forte croissance, cette année et l'an prochain.

C'est un signe que l'économie est en train de se rétablir et que des emplois seront créés. Cependant, pour que cela se réalise, nous avons besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée. Par conséquent, malgré les objections du Parti libéral du Canada, nous investissons cette année 3,8 milliards de dollars—la part du fédéral—dans des programmes de perfectionnement de la main-d'oeuvre au Canada.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, le ministre n'est pas sérieux! Le fait est que le Canada est le pays du G-7 à avoir le taux de chômage le plus élevé. Alors que les États-Unis, notre partenaire commercial le plus important, vient tout juste d'afficher un taux de chômage de 6,9 p. 100, le plus bas en un an et demi, notre économie piétine.

Quand le gouvernement va-t-il revoir sa politique et mettre en place des programmes expressément conçus pour redonner du travail aux 89 000 chômeurs à Vancouver, aux 216 000 chômeurs à Toronto et aux 221 000 chômeurs à Montréal?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, pour créer des emplois dans cette économie mondiale, il faut que l'on investisse dans le secteur privé et que celui-ci crée des emplois. Pour cela, il faut réduire les taux d'intérêt,

Questions orales

réduire l'inflation et accroître l'accès aux marchés. C'est exactement la politique du gouvernement.

En mars, le nombre de prestataires d'assurance-chômage est tombé de 2,5 p. 100 par rapport à février et de 5,7 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. Pour quiconque n'est pas un Libéral, un de ces Libéraux que seul intéresse l'esprit de parti, c'est un signe positif qui montre que l'économie est en train de reprendre et que des emplois sont en fait en train d'être créés. Peut-être pas au rythme auquel nous aimerions qu'ils le soient, mais quoi qu'il en soit, nous devons poursuivre dans cette voie afin de créer les emplois qui permettront à tous les Canadiens de retrouver du travail.

* * *

• (1435)

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Aujourd'hui, l'institut Caledon a prévenu les Canadiens que l'augmentation soutenue d'emplois peu rémunérateurs allait maintenir un grand nombre de travailleurs sous le seuil de la pauvreté et vouer à la misère encore plus de personnes âgées dans cette triste situation économique que l'on doit aux Conservateurs. Pas plus tard que la semaine dernière, l'Université Carleton déclarait que ce gouvernement était en train d'américaniser des éléments clés de notre politique sociale.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi son gouvernement cherche à instaurer dans notre pays les salaires du Mexique et les programmes sociaux des États-Unis?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, les Canadiens sont assez responsables pour déterminer si les salaires, au Canada, sont les mêmes qu'au Mexique. Je leur demande si la question qu'on me pose est sérieuse. J'aimerais que la députée me pose une question valable qui n'essaie pas de déformer la réalité.

Nous savons très bien, et nous sommes tous d'accord là-dessus, que les Canadiens ont connu des périodes difficiles, tant en ce qui concerne l'économie qu'en ce qui concerne le maintien des politiques sociales. Cependant, nous avons conservé nos politiques sociales, contrairement à ce que dit ce rapport. En fait d'augmentation, nous avons investi dans la croissance annuelle des politiques sociales au Canada.

Encore une fois, je suis prêt à répondre à toute question autre que les questions du genre de celle qu'a posée la députée, qui compare les salaires au Mexique et au Canada. Demain, on nous demandera pourquoi nous

voulons rabaisser les salaires au Canada aux niveaux de ceux du Mexique.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Madame la Présidente, même si ce gouvernement se dotera bientôt d'un nouveau chef, ce sera encore la misère pour les travailleurs canadiens.

[Français]

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. L'Institut Caledon sur les politiques sociales a rendu publique aujourd'hui une étude indiquant que de moins en moins de gens pourront compter sur les mesures de sécurité sociale quand ils auront atteint l'âge de la retraite. Tous ceux de la génération des «baby-boomers» qui s'attendent à gagner plus que 23 000 \$ par année à leur retraite vont ressentir la griffe de ce gouvernement sur leur pension de vieillesse.

Je demande au ministre d'expliquer pourquoi il planifie d'utiliser les fonds de pensions des Canadiens pour payer l'incompétence administrative de son propre gouvernement.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, encore une fois, il serait facile de relever la médiocrité des comparaisons que la députée peut faire, et qu'elle fait d'ailleurs de façon régulière en Chambre, avec des références personnelles. Je vais tenter de répondre à une question qui est sérieuse et qui porte sur le problème de la pauvreté et du maintien des programmes sociaux.

Le régime de pensions est géré conjointement par les gouvernements fédéral et provincial. Quand la députée fait allusion au fait que les «baby-boomers» ne seront pas en mesure d'en bénéficier, c'est faux. Il s'agit d'un régime qui est révisé constamment par les provinces et le fédéral et dont les taux sont ajustés de façon actuarielle aux besoins qui seront exprimés dans 15, 20 ou 25 ans. Cela a été fait l'an dernier et c'est fait de façon régulière.

Alors, je lui conseillerais d'écouter et de regarder sérieusement ce que nous avons fait avant de poser des questions qui ne règlent absolument pas les problèmes que les Canadiens voudraient voir régler.

[Traduction]

M. Chris Axworthy (Saskatoon-Clark's Crossing): Madame la Présidente, j'ai moi aussi une question pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur cette même étude.

Aujourd'hui, l'un des analystes les plus renommés de politique sociale du Canada, qui a occupé la présidence de l'organisme consultatif du gouvernement dans ce domaine, le Conseil national du bien-être, a publié un rapport condamnant le gouvernement fédéral pour la façon dont il sabre dans les programmes sociaux et pour

sa politique économique génératrice de pertes d'emplois massives.

Le professeur Battle prétend que la plupart des modifications apportées à la politique sociale l'ont été par des voies détournées, c'est-à-dire au moyen de modifications techniques très complexes du régime fiscal et des programmes sociaux cherchant délibérément à en cacher le but, la portée et les effets.

Pourquoi le gouvernement s'attaque-t-il de façon si sournoise aux plus démunis de la société en réduisant derrière leur dos les services dont ils ont besoin.

• (1440)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je répète ce que j'ai dit à la députée libérale. Le député se trompe, nous n'avons pas réduit les services. En fait, nous avons augmenté de 3,6 p. 100 l'ensemble des dépenses de programmes du fédéral. Depuis 1984-1985, la portion du produit intérieur brut qui leur est consacrée est passée de 2,6 p. 100 à 14,4 p. 100.

Nous n'avons certes pas les mêmes moyens financiers que le NPD, mais nous ne sommes pas acculés aux mêmes décisions que le gouvernement ontarien.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, je suis heureux que le ministre ait parlé de choix, car c'est vraiment une question de choix.

Selon ce même rapport, le maintien, par les Conservateurs qui ont les mêmes amis, des allègements fiscaux accordés par les Libéraux aux riches et aux sociétés prospères, se chiffrait à plus de 17,5 milliards de dollars en 1989. Cela représente 65 p. 100 du déficit de cette année-là. Les provinces ont perdu 9 milliards de plus en recettes fiscales. Et pendant ce temps, la classe moyenne et les pauvres voyaient leurs impôts augmenter et les programmes sociaux réduits.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il à accorder de tels allègements fiscaux à ses riches amis du monde des affaires et à augmenter les impôts des Canadiens à faible revenu tout en adoptant une politique génératrice de pertes massives d'emplois, comme le dit le professeur Battle?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je ne sais si nous avons encore des amis dans le monde des affaires, mais si je me fie à ce que je vois en Ontario et dans d'autres provinces, je sais que le NPD n'a plus d'amis parmi les syndicalistes.

Questions orales

Ensuite, je devrais rappeler au député que le rapport dit également que la nouvelle prestation fiscale pour enfant représente une augmentation de 500 \$ par an pour les familles de petits salariés. Ce même rapport dit que l'introduction du crédit pour TPS est une bonne décision et que le gouvernement a fait des investissements judicieux dans la formation professionnelle, ayant triplé les sommes qu'il y consacre depuis 1984.

On peut lire ce qu'on veut dans ce rapport. Je répète ce que j'ai dit plus tôt. Depuis 1984, le gouvernement canadien a augmenté les sommes consacrées aux programmes sociaux tout en gérant une économie laissée dans un piteux état par le Parti libéral en 1984.

* * *

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Agriculture.

Les annonces faites la semaine dernière par le ministre de l'Agriculture ont vraiment ébranlé la collectivité agricole canadienne. Les agriculteurs avaient fait connaître très clairement leur point de vue: ils ne veulent pas d'un marché continental pour l'orge. Malgré cela, le gouvernement l'a imposé.

En outre, il a supprimé la partie sans intérêt du programme des avances de fonds, sans consultation d'aucune sorte semble-t-il, et il est évident que cette mesure alourdira le fardeau déjà lourd des agriculteurs.

Pourquoi le gouvernement a-t-il aboli la partie sans intérêt du programme des avances?

[Français]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, ce programme que le gouvernement a maintenu pendant plusieurs années, il le maintient toujours. Ce qu'il faut reconnaître dans la question de mon collègue, c'est que le programme demeure, sauf que nous allons partager avec les producteurs au niveau des taux d'intérêt, lesquels ne seront jamais plus de 4 p. 100 dans le cas des producteurs.

Je rappellerai, si on regarde les taux d'intérêt au niveau où ils se situent actuellement, que s'il y a une tranche de la population qui a pu bénéficier, au cours des années, de bas taux d'intérêts, ce sont bien les producteurs agricoles qui doivent recourir à des emprunts très élevés. Il n'y a aucune comparaison, mon collègue l'admettra, avec des taux d'intérêt qui oscillaient entre 21 et 22 p. 100 du temps où ces mêmes Libéraux étaient au pouvoir.

Questions orales

[Traduction]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, ce ministre devrait savoir que le programme d'avances sans intérêt a constitué un outil vital de gestion et de marketing. De nombreux groupes d'agriculteurs bien considérés se sont déjà dits mécontents et inquiets qu'on ait supprimé ces avances de fonds sans intérêt qui faisaient partie du programme, notamment l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario, la Manitoba Corn Growers Association et la Keystone Agricultural Producers Inc. Selon eux, le gouvernement procède de cette façon pour transférer ses coûts aux agriculteurs.

Pourquoi le gouvernement a-t-il procédé sans appui d'aucune sorte de la part des agriculteurs? Il n'a reçu aucune forme d'approbation que ce soit.

[Français]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): À la première question, madame la Présidente, j'ai déjà répondu que le gouvernement fait face à une situation fiscale assez difficile. Le fait que nous ayons maintenu ce programme en vigueur, avec certains accommodements, va permettre d'avoir encore plusieurs dizaines de millions de dollars dans les mains des producteurs agricoles pour permettre de les appuyer, avec des taux d'intérêt, il faut le reconnaître, qui sont actuellement, corrigez-moi si je fais erreur, les plus bas depuis 30 ans.

Donc, je pense que les efforts que ce gouvernement a déployés pour permettre d'avoir les taux d'intérêt les plus bas sont exceptionnels et je pense que les producteurs agricoles à la fin de la journée vont le comprendre et l'accepter.

* * *

• (1445)

[Traduction]

LA CATASTROPHE À LA MINE WESTRAY

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, ma question, qui s'adresse au ministre d'État aux Petites entreprises, porte sur l'absence d'indemnités pour les familles des victimes de la catastrophe à la mine Westray.

Sauf erreur, le gouvernement fédéral s'est vu accorder 13,6 millions de dollars au titre de sa part du règlement au niveau des assurances qui a été négocié plus tôt avec la société Curragh Resources.

Le ministre pourrait-il préciser à la Chambre si oui ou non le gouvernement a l'intention d'offrir des indemnités aux veuves, ainsi qu'aux membres de la famille des mineurs qui ont perdu la vie?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, le député sait pertinemment que cet argent fait partie du produit de l'assurance que le gouvernement fédéral a reçu à la suite de cette tragédie.

Ces fonds sont versés au Trésor. Selon moi, les députés peuvent très bien soumettre dans cette enceinte des propositions sur la façon d'utiliser cet argent.

La proposition du député est intéressante, mais il doit savoir que la responsabilité en question doit être partagée. Le gouvernement fédéral a fait sa part en accordant un prêt qui a rendu possible le projet en question dans le comté de Pictou qui allait créer de 200 à 300 emplois.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, selon ce que dit le ministre, je dois donc comprendre que le gouvernement n'envisage de verser aucune indemnité aux familles et aux veuves des mineurs qui ont perdu la vie.

Par votre entremise, madame la Présidente, je voudrais signaler au ministre que c'est le gouvernement fédéral qui s'est porté garant de la société Curragh Resources en garantissant un prêt de 85 millions de dollars de la Banque de Nouvelle-Écosse. La Curragh Resources a maintenant reçu une autre somme de 2,4 millions de dollars au titre de l'assurance.

Je vais donc poser la question suivante au ministre. Par esprit d'équité, va-t-il maintenant amorcer un processus en vertu duquel le gouvernement fédéral, de concert avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, offrira une certaine forme d'indemnisation aux veuves et aux familles de ces mineurs en plus d'une aide économique supplémentaire tendant à favoriser le développement économique du comté de Pictou?

Le ministre peut-il nous donner cette garantie? Va-t-il pouvoir le faire aujourd'hui?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, lorsque le gouvernement a décidé, après un grand nombre d'études, d'établir une mine dans le comté de Pictou, il s'est heurté à une opposition très vive du député d'en face au nom de la Société de développement du Cap-Breton et de la région du Cap-Breton.

Le gouvernement a dit vouloir mettre en oeuvre un programme de développement régional dans le comté de Pictou, si l'occasion s'en présentait. Le député s'y est

Questions orales

opposé du début jusqu'à la fin. Il ne voulait rien entendre de mines de charbon ailleurs qu'au Cap-Breton. Malheureusement, ce projet de développement régional a abouti à une fin tragique.

Le député présente des instances; le gouvernement les recevra et les examinera. Mon vis-à-vis devrait se rappeler qu'il s'est opposé du début jusqu'à la fin au développement régional dans le comté de Pictou.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la personne qui répond aujourd'hui aux questions portant sur la commercialisation et le transport du grain.

J'ai été élu à Ottawa, il y a des années, par les gens des Prairies qui n'aimaient pas la politique libérale d'Otto Lang concernant la Commission canadienne du blé et le tarif du Nid-de-Corbeau, politique que, jeudi et vendredi, ce gouvernement a choisi de poursuivre.

Pourquoi le gouvernement prive-t-il les agriculteurs canadiens de l'avantage dont ils jouissaient sur le marché international grâce à la Commission canadienne du blé et au tarif du Nid-de-Corbeau?

[Français]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, mon collègue, le ministre de l'Agriculture, a déposé vendredi un document de consultation qui a été préparé en travaillant de façon très étroite avec nos collègues des provinces au cours des conférences fédérales-provinciales et des rencontres de nos fonctionnaires. Je pense qu'on sera en mesure, j'imagine, à la fin de ces consultations cette année, de prendre une décision finale.

Il est important que les agriculteurs canadiens appuient le gouvernement dans le désir de rendre le versement du bénéfice du tarif du Nid-de-Corbeau plus adapté aux besoins du transport de céréales que nous vivons actuellement plutôt qu'il y a des décennies. C'est dans cette optique que nous avons décidé de préparer un avant-projet de loi, de consulter la population, pour qu'ensemble, avec l'aide des provinces, avec l'aide des gens du secteur des céréales, on puisse trouver une solution qui fera l'affaire des producteurs de l'Ouest, et qui, en même temps, permettra aux producteurs des autres régions de ne pas subir de contrecoups qui puissent leur nuire, suite à la modification de la loi.

• (1450)

[Traduction]

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, le ministre a oublié de dire quoi que ce soit sur la décision touchant la Commission canadienne du blé.

Si ces nouvelles orientations sont aussi populaires qu'il le prétend, peut-il expliquer pourquoi le député de Kinkersley—Lloydminster et son collègue de Végréville, deux anciens ministres de l'Agriculture qui connaissent bien les besoins des agriculteurs des Prairies, ont décidé de jeter l'éponge après l'annonce de cette décision?

[Français]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, j'en avais gardé un peu pour la deuxième question. Concernant la compétence de la Commission canadienne du blé, j'imagine que c'est à cet élément que mon collègue faisait allusion. À compter du 1^{er} août 1993, les producteurs d'orge de l'Ouest pourront choisir de vendre leur orge fourragère et brassicole au Canada ou aux États-Unis, soit par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé, soit par le réseau privé. La commercialisation outre-mer des céréales continuera de relever uniquement de la Commission canadienne du blé.

Je crois que cette flexibilité que nous donnons à la Commission canadienne du blé était réclamée par bon nombre de groupes de producteurs depuis longtemps. Encore une fois, cela ne fait que refléter la nécessité de rendre plus flexibles des programmes gouvernementaux fédéraux et de les adapter aux besoins des producteurs agricoles des régions.

* * *

LA LUTTE CONTRE LE SIDA

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale.

Hier, sur le réseau TVA, au Téléthon de l'Opération Enfants-Soleil, l'animateur Jean-Luc Mongrain déclarait que le gouvernement fédéral n'a rien fait pour la prévention et/ou du soutien aux personnes atteintes du SIDA.

Le ministre peut-il nous expliquer ce que fait le gouvernement fédéral pour venir en aide aux personnes atteintes d'une infection VIH ou du SIDA? Et quels sont les moyens de prévention?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, si M. Mongrain avait pris la peine de s'informer auprès des personnes qui gèrent le dossier à Ottawa, on aurait été

Questions orales

heureux de lui dire que de 1990 à 1993, le gouvernement fédéral a dépensé 97 millions de dollars sur le dossier du SIDA dans toutes sortes d'initiatives allant de l'information à la recherche, à l'aide aux groupes communautaires.

Non seulement avons-nous pris des engagements pour les trois dernières années, mais nous venons tout juste d'annoncer récemment un montant de 42 millions par année, sur cinq ans, donc de 211 millions pour les cinq prochaines années avec une augmentation de 13 p. 100 sur les montants nous permettant de compléter les interventions que nous avons faites. En général, cette initiative a été très bien reçue par l'ensemble des intervenants dans le monde du SIDA.

Donc, encore une fois, si au lieu de déclarer de telles choses, on avait pris la peine de s'informer, on aurait sûrement donné l'information nécessaire à M. Mongrain.

* * *

[Traduction]

LA BOSNIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

En fin de semaine, le premier ministre aurait déclaré qu'il était prêt à appuyer la résolution des Nations Unies prévoyant la création d'enclaves de sécurité en Bosnie et même à envoyer d'autres soldats canadiens dans cette région. Par ailleurs, la ministre de la Défense nationale aurait dit que le Canada n'enverrait plus d'autres soldats. Même à ce stade avancé du mandat du gouvernement, il importe d'avoir un certain consensus relativement à des questions aussi cruciales.

Ma question à la ministre des Affaires extérieures est la suivante: le Canada est-il prêt à envoyer d'autres soldats, compte tenu de la résolution adoptée par les Nations Unies en fin de semaine? Le mandat des soldats qui sont sur place sera-t-il modifié afin que ceux-ci puissent défendre les civils, et ces soldats seront-ils équipés de façon à pouvoir s'acquitter adéquatement de cette nouvelle responsabilité dangereuse?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, pour ce qui est du premier volet de la question, permettez-moi de dire qu'il n'existe aucune divergence de point de vue. Lorsqu'on lui a posé la question, la ministre de la Défense nationale a fourni une réponse qui, à mon avis, rejoignait celle du premier ministre—d'ailleurs, on m'a aussi posé cette question et j'ai répondu que je consulterais nos dirigeants militaires afin de savoir quelles ressources

supplémentaires étaient disponibles. La ministre de la Défense nationale a dit qu'une protection aérienne ou des navires supplémentaires pourraient peut-être être fournis.

• (1455)

À l'heure actuelle, le Canada fournit environ 20 p. 100 des forces terrestres présentes en Bosnie, et je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que si nous pouvons fournir une aide supplémentaire, celle-ci sera limitée. Nous pourrions peut-être remplacer d'autres troupes, nous occuper d'aspects logistiques, assurer un appui aérien, fournir des navires et ainsi de suite. Nous essayons actuellement de trouver une façon d'appuyer dans la mesure du possible la résolution sur la création d'enclaves de sécurité.

Pour ce qui est du deuxième volet de la question du député, la modification et l'exécution du mandat sont des questions qui sont en train d'être examinées par le secrétaire général, qui fera rapport au Conseil de sécurité. Le secrétaire général devait présenter son rapport dans les sept jours, mais il est possible que cela prenne un peu plus de temps. Dans l'intervalle, ce dernier consultera les pays qui fournissent déjà une aide militaire ainsi que d'autres qui sont susceptibles de le faire.

Mercredi, je serai au Luxembourg pour rencontrer mes homologues européens et américain et discuter des répercussions de la mise en oeuvre de cette mesure. Je serai donc mieux en mesure de fournir une réponse au député après cette rencontre.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, la ministre sait pertinemment que la résolution du Conseil de sécurité fait expressément allusion à l'envoi d'un plus grand nombre de soldats et non pas à plus de navires.

Nos soldats actuellement sur place doivent être rééquipés, parce qu'ils ne sont pas en mesure d'assumer ces nouvelles responsabilités.

Compte tenu des conséquences graves de cette décision et de la situation dangereuse dans laquelle se trouvent nos troupes par suite de ce qui s'est produit en Somalie au cours du week-end, le gouvernement a-t-il l'intention de respecter l'engagement pris jeudi dernier par le premier ministre de faire effectuer un examen public complet par le Parlement du nouveau mandat, des nouvelles responsabilités des soldats canadiens affectés au maintien de la paix ainsi que des nouveaux risques auxquels on les expose? Nos soldats sauront ainsi exactement ce qui les attend et ils sauront si les Canadiens sont d'accord avec la décision que le gouvernement envisage de prendre.

Questions orales

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, il n'y a encore aucun mandat ni plan de mise en oeuvre de la résolution, et c'est pourquoi je dis que je serai mieux en mesure de répondre à la question du député et d'en discuter après ma rencontre avec le secrétaire général et mes collègues des autres pays.

Nous avons toujours dit que si un changement se produisait, nous serions heureux d'en discuter, que ce soit en comité ou dans le cadre d'un débat complet à la Chambre. Je pense qu'il faut toutefois attendre d'en savoir plus long. À l'heure actuelle, il n'y a vraiment pas grand-chose à discuter, si ce n'est l'objet de la résolution du Conseil de sécurité. Si le député veut bien se montrer patient, je serai en mesure de lui fournir une réponse plus complète vers la fin de la semaine.

* * *

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur l'affaire Spencer et Lamont.

La ministre a déclaré que les peines de 28 ans imposées dans cette affaire étaient sévères, voire excessives, et qu'elle interviendrait si les peines n'étaient pas réduites. Les avocats ont maintenant informé les familles Spencer et Lamont que l'autorisation d'appel avait été refusée.

La stratégie de la ministre et du ministère des Affaires extérieures a lamentablement échoué dans cette affaire. Si la ministre n'agit pas maintenant, ces deux Canadiens passeront 28 ans dans une prison brésilienne par suite de peines que le Comité de la justice a qualifiées de flagrants dénis de justice, tant en vertu des lois canadiennes que brésiliennes. La ministre va-t-elle prendre la mesure qui s'impose et demander immédiatement l'expulsion?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, sauf erreur, il existe un autre processus d'appel auquel les familles ont dit vouloir recourir.

Je n'ai pas dit que j'interviendrais. Ce que j'ai dit, c'est qu'il était contre-indiqué d'intervenir tant qu'un processus judiciaire était en cours.

Permettez-moi de souligner que des progrès considérables ont été réalisés sur un aspect de cette affaire, soit

que la Chambre basse du Brésil a ratifié l'accord sur le transfert de contrevenants. Cet accord est maintenant à l'étude à la Chambre haute de ce pays, où il devrait être ratifié sous peu, si l'on se fie à d'autres précédents qui y ont été débattus.

Nous n'avons pas vu le rapport sur l'opinion du juge. Nous espérons recevoir un rapport complet à cet égard et nous étudierons toutes ces questions. Puisque les familles ont déclaré qu'elles interjetaient appel, nous évaluons la situation à ce moment.

* * *

• (1500)

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Forêts.

L'industrie forestière au Canada subit une transition, car tous les paliers de gouvernement, l'industrie et la communauté environnementale examinent les pressions auxquelles sont soumises nos forêts. L'avenir des emplois dans cette industrie soulève particulièrement l'inquiétude.

Même si les gouvernements ont raison d'aménager des parcs pour protéger l'avenir de nos forêts et les endroits spéciaux qu'elles constituent, étant donné l'absence d'un programme fédéral-provincial précis pour aider les travailleurs forestiers à se recycler, le ministre s'engagera-t-il à présenter un tel programme pour venir en aide aux travailleurs forestiers qui perdent leur emploi à cause d'une politique très légitime du gouvernement visant à aménager des parcs?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, le député sait fort bien ce que je pense de cette question. Les travailleurs déplacés par suite de la rationalisation et de la modernisation des usines, toutes choses étant égales par ailleurs, vivent une transition en douceur vers la gestion des ressources mêmes, qui devient beaucoup plus intense et intégrée dans le domaine de la sylviculture, et qui respecte toutes les autres valeurs, et non seulement celle du bois, comme c'était le cas auparavant.

C'est dans cette perspective que le gouvernement a conclu de nouvelles ententes avec les provinces; nous collaborons avec les provinces et l'industrie pour que cette transition se réalise.

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES
PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 9 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Traduction]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DIX-NEUVIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION
PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Madame la Présidente, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dix-neuvième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN sur la réunion du groupe de travail sur l'Amérique et l'Europe de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, qui s'est tenue à Washington, D.C., du 22 au 24 avril 1993.

* * *

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

ADOPTION DU NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ MIXTE
PERMANENT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, conformément à la motion que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* vendredi, je voudrais proposer que le neuvième rapport du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation, présenté à la Chambre le 3 juin 1993, soit agréé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je voudrais proposer une motion concernant une relâche le vendredi. Comme vous le savez, il se tient ce-jour-là le congrès du Parti progressiste-conservateur. Selon la tradition de la Chambre, nous ne siégeons pas quand de tels événements ont lieu.

Je voudrais donc proposer:

Que lorsque la Chambre s'ajournera le jeudi 10 juin 1993, ce soit au lundi 14 juin 1993, à 11 heures.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1505)

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première a été signée par un certain nombre de Canadiens qui considèrent la TPS comme une forme d'imposition injuste.

Les pétitionnaires pressent le Parlement de rejeter la taxe sur les produits et services et de demander au gouvernement de mettre en place un régime d'imposition qui soit juste pour tous les Canadiens.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, ma deuxième pétition est signée par des personnes de ma circonscription, qui habitent tous North Battleford ou la région rurale avoisinante, en Saskatchewan. Un de mes électeurs, un homme âgé, M. Oliver Humphreys, m'a présenté cette pétition.

Les pétitionnaires font remarquer que le gouvernement du Canada a adopté une loi prévoyant deux langues officielles. Ils demandent au Parlement d'adopter une loi permettant la tenue d'un référendum sur le bilinguisme, dont les résultats lieraient le Parlement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, conformément à l'article 36

Affaires courantes

du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition signée par des gens de toute ma circonscription, y compris Penticton, Cawston, Keremeos, Okanagan Falls et Osoyoos.

Les pétitionnaires s'inquiètent tous du projet d'accord de libre-échange nord-américain et des concessions demandées au Canada dans le cadre de cet accord.

Ils demandent à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement d'invoquer l'article de dénonciation prévu dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis pour mettre fin à celui-ci.

LA FISCALITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition dans laquelle on demande que les frais de garde d'enfants soient déduits du revenu gagné, particulièrement pour les familles qui ont des enfants aux besoins spéciaux et surtout pour les familles monoparentales. Certains de ces enfants handicapés ont besoin d'installations et de services spéciaux qui peuvent être extrêmement coûteux.

Les pétitionnaires croient que les lois en vigueur sont injustes, inhumaines et discriminatoires et qu'elles doivent être révisées.

[Français]

Et j'appuie leur demande.

[Traduction]

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai une deuxième pétition à présenter.

J'ai signalé un certain nombre de fois à la Chambre que les plus grands défis que doit relever le Canada sont dans le domaine social: pauvreté, égalité, chômage, banques d'alimentation, et ainsi de suite.

Les pétitionnaires veulent que la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des arts du Canada soit retardée. Ils demandent au gouvernement de réexaminer la question avant de prendre une décision finale. C'est ce qu'ils demandent et je les appuie entièrement.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Lyle Vanclief (Prince Edward — Hastings): Madame la Présidente, je dépose une pétition signée par 62 élec-

teurs de ma circonscription qui prient instamment le Parlement d'adopter une loi prévoyant la tenue d'un référendum dans lequel la population pourrait accepter ou rejeter l'usage de deux langues officielles, l'anglais et le français, au Canada. Le Parlement serait tenu de respecter les résultats de ce référendum.

L'acceptation ou le rejet des modifications proposées serait déterminé par un vote majoritaire dans l'ensemble du Canada et par un vote majoritaire dans la majorité des provinces, les territoires étant considérés comme une province.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je dois présenter la même pétition au nom d'un groupe d'électeurs de ma circonscription qui ont certaines réserves à l'égard de la politique du bilinguisme au Canada.

LE BARRAGE DES TROIS-GORGES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, la deuxième pétition que je veux présenter vient de Canadiens d'un bout à l'autre du pays qui s'inquiètent beaucoup de la participation du Canada au projet du barrage des Trois-Gorges en Chine.

Ils prient humblement le Parlement d'adopter une mesure législative visant à empêcher le gouvernement du Canada de participer à ce projet.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est): Madame la Présidente, je voudrais aujourd'hui présenter une pétition dont M. Hugh McLafferty, de Scarborough, en Ontario, a été l'instigateur et le fer de lance. Elle a été signée par plus de 150 habitants de l'agglomération torontoise.

Les pétitionnaires se disent tous très inquiets de l'importance de notre dette nationale et du fait que le déficit continue d'être extrêmement élevé. Ils demandent au Parlement de réduire les dépenses gouvernementales et, à cette fin, de fixer pour objectif de ramener le déficit à zéro d'ici à 1995-1996, d'adopter le projet de loi d'initiative parlementaire C-399 sur les pensions des députés, de concrétiser les réformes concernant le Sénat qui étaient proposées dans l'Accord de Charlottetown et d'éliminer les indemnités non imposables dont bénéficient actuellement les fonctionnaires. Toutes ces mesures permettraient au Parlement de commencer à rembourser notre dette nationale.

Initiatives ministérielles

• (1510)

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 267 et 326.

[Texte]

Question n^o 267—**M. Althouse:**

Depuis le 20 décembre 1991, (a) combien de rencontres personnelles le premier ministre a-t-il eues avec le président des États-Unis, George Bush, et le président de la CE., Jacques Delors, pour discuter de la question de la gestion de l'offre et de la nécessité de préciser le sous-alinéa XI.2(c) aux négociations du GATT, à quelles dates et à quels endroits les a-t-il rencontrés, qui d'autre était présent à ces rencontres et quels résultats ont-elles eues (b) combien de conversations téléphoniques le premier ministre a-t-il eues avec le président des États-Unis et celui de la CE pour promouvoir l'inclusion d'un alinéa XI.2(c) clarifié dans l'accord final du GATT, à quelles dates ces échanges ont-ils eu lieu et quels en ont été les résultats?

M. André Harvey (secrétaire parlementaire du premier ministre): Au cours de ses rencontres avec le président Bush le 19 et le 20 mai 1992, et avec le président Delors le 23 avril et le 17 décembre 1992, le premier ministre a discuté de l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales. Il a notamment fait part des préoccupations du Canada quant à la gestion des approvisionnements et à l'article XI du GATT. De plus, le premier ministre a eu de nombreux entretiens téléphoniques avec le président Bush et le président Delors et d'autres chefs d'État au cours desquels il a exprimé les préoccupations du gouvernement canadien. Il a aussi eu des entretiens à ce sujet avec le président Kohl, le premier ministre Major, le président Mitterrand et le premier ministre Balladur au cours de la visite officielle qu'il a effectuée en Europe du 6 au 14 mai 1993.

Le premier ministre a aussi donné instruction aux membres du Cabinet, en particulier au ministre du Commerce extérieur et au ministre de l'Agriculture, de faire valoir notre position à l'égard de l'article XI sur le double plan des discussions bilatérales et multilatérales. Cela incluait le voyage qu'ils ont fait ensemble à Bruxelles et à Genève du 19 au 22 février 1992, ainsi que diverses autres rencontres et conversations téléphoniques.

Question n^o 326—**M. Young (Acadie—Bathurst):**

En date a) du 1^{er} avril 1985 b) du 1^{er} avril 1992, quel était, au Cabinet du premier ministre et au Bureau du Conseil privé, le nombre total d'années-personnes autorisées et le nombre total de postes supérieurs (EX, DM et SM) autorisés?

L'hon. M. André Harvey (secrétaire parlementaire du premier ministre): Au 1^{er} avril 1985, le montant total prévu au budget du Bureau du Conseil privé pour les frais relatifs au personnel s'élevait à 20 326 000 \$. Dans le cas du Cabinet du premier ministre, il était de 5 076 000 \$. Au 1^{er} avril 1992, le montant total prévu au budget du Bureau du Conseil privé pour les frais relatifs au personnel s'élevait à 28 986 000 \$. Dans le cas du Cabinet du premier ministre, il était de 4 639 000 \$.

Les postes de niveau supérieur autorisés sont ceux que prévoit l'«effectif cible de la direction» (ECD) attribué aux ministères par le Conseil du Trésor pour établir un nombre cible de postes de haute direction (EX/SM seulement). Auparavant, on appelait cela les «autorisations de l'effectif de la catégorie de la gestion» (ECG). Au 1^{er} avril 1985, l'ECG autorisé pour le Bureau du Conseil privé était de 39 années-personnes. Au 1^{er} avril 1992, il était de 53.

[Français]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Langlois: Madame la Présidente, je demande que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Corbeil: Que le projet de loi C-121, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et une autre loi en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui non seulement pour poser une question, mais aussi pour signaler à la Chambre, à propos des remarques préliminaires du député de Skee-

Initiatives ministérielles

na, qui faisait observer que c'était peut-être son dernier discours à la Chambre des communes, que les députés de notre parti, comme bien d'autres d'ailleurs, reconnaissent les efforts que ce député a déployés, surtout au cours des quatre ou cinq dernières années, en tant que porte-parole du Nouveau Parti démocratique pour l'environnement. Le travail acharné qu'il a accompli dans ce domaine. . .

M. Manley: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse d'interrompre le député, mais on croirait entendre un éloge funèbre. Si je ne m'abuse, le député de Skeena a été le deuxième à prendre la parole à l'étape de la troisième lecture du projet de loi, et avait droit, par conséquent, à une période de 40 minutes. Je crois qu'il a parlé pendant plus de 20 minutes. De plus, je ne pense pas qu'une période de questions et d'observations soit prévue à la suite de ces discours.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je dirais à l'honorable député que j'ai failli moi-même faire la même erreur. Mais le Règlement précise bien que le ministre qui propose la motion est considérée comme ayant pris la parole. Donc, l'honorable député de Skeena est le troisième orateur et non pas le deuxième, bien que le discours du ministre, je le concède, ait été très bref. Enfin, je crois que mon explication est claire, mais je peux la répéter. Le ministre qui a proposé la motion est considéré comme ayant pris la parole, même s'il n'a parlé que cinq secondes. L'honorable député de Skeena est donc le troisième orateur.

[Traduction]

M. Whittaker: Je ne faisais que reconnaître le fait que le député s'est intéressé à l'aspect environnemental de tous les projets de loi étudiés à la Chambre. Je voulais le souligner maintenant au cas où je n'aurais plus la possibilité de le faire. J'éprouve beaucoup d'admiration pour tout le travail que le député a fait en tant que critique des questions d'environnement, et je le félicite également de tant tenir à la protection de l'environnement pour le bénéfice des générations futures.

Cela m'amène à ma question. J'ai remarqué qu'il faisait ressortir le manque apparent d'intérêt du gouvernement pour le projet de loi sur les déversements de pétrole. Cela m'a un peu préoccupé. Cela m'a aussi amené à demander s'il pouvait nous parler du rôle des libéraux dans l'élaboration du projet de loi et des amendements que nous devrions, à son avis, y apporter.

M. Fulton: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses paroles trop aimables.

Je voudrais rendre la pareille à quelques personnes qui ont participé à l'élaboration du projet de loi C-121, surtout au député de Victoria qui, je suis certain que tous les députés présents le reconnaîtront, a dirigé avec habileté et efficacité l'audition des témoins et nous a fait étudier un grand nombre d'amendements en une séance plutôt longue vers la fin de la semaine dernière. Je crois qu'il a fallu près de huit heures pour finir d'étudier toute la série d'amendements.

• (1515)

Je transmets les paroles si aimables qui m'ont été adressées au président et à tous les membres du comité qui ont fait des pieds et des mains et ont consacré beaucoup de temps, souvent avec un très bref préavis, pour faire adopter une mesure législative très complexe. Je le répète, l'examen du projet de loi par le comité n'a pas été aussi rigoureux ou aussi approfondi que l'environnement le mériterait au Canada, du moins à mon avis.

Pour répondre au député, je dirai qu'il y avait un député libéral aux audiences du comité. En dépit du fait que le Parti libéral ait eu droit à deux membres, il n'y en a jamais eu deux, que ce soit pour l'audition des témoins, pour les délibérations ou pour les votes sur les amendements.

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon collègue, le député d'Ottawa-Sud, a mis en doute la nécessité de faire suivre l'intervention du député de Skeena d'une période de questions et d'observations.

Les services du greffier confirment que, en fait, le député a parlé pendant au-delà de vingt minutes et a été traité, par conséquent, non pas comme troisième, mais comme deuxième intervenant.

En conséquence, pourriez-vous dire à la Chambre si l'on peut considérer en fait que, comme le député a parlé cinq minutes de plus que prévu, il a utilisé une niche de 40 minutes pour laquelle il ne saurait y avoir de période de questions et d'observations. Autrement, la période des questions et des observations devrait peut-être être réduite de cinq minutes pour compenser pour les cinq minutes supplémentaires dont a disposé le député.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable députée d'Ottawa-Ouest a parfaitement raison, la Présidence a été trop généreuse envers le député de Skeena, et d'ailleurs, je le reconnais. Cela étant dit, cela n'empêche pas qu'il y ait une période de questions et de commentaires et rien n'empêchait un député de l'opposition de poser une question à l'orateur précédent. Mais l'er-

Initiatives ministérielles

reur ou si vous voulez, la distraction, est celle de la Présidence et non pas celle du député de Skeena.

Je m'en excuse, et je pense que le plus simple, c'est d'oublier cela et de terminer la période de questions et de commentaires, si l'honorable député est d'accord. Je m'en excuse également auprès de son collègue d'Ottawa et je vous remercie de votre collaboration.

L'honorable député de Skeena a la parole.

[Traduction]

M. Fulton: Monsieur le Président, je regrette que les Libéraux se montrent tellement paranoïaques lorsque je veux prendre la parole au sujet du projet de loi intéressant les déversements de pétrole.

Je me permets de résumer ici les préoccupations que je nourris au sujet de ce projet de loi. Celui-ci a été amélioré au comité, mais il présente encore un certain nombre de lacunes, notamment dans le domaine de la prévention et de la suppression graduelle des coques simples.

Le calendrier prévu pour la capacité d'intervention régionale de 10 000 et 25 000 tonnes est insuffisant. Toutes les indemnités prévues sont insuffisantes, non seulement du point de vue de la responsabilité du pollueur, mais encore du point de vue des personnes qui pourraient vouloir réclamer quelque chose à la caisse. Je le répète, cette caisse a déjà été complètement vidée par le ministre conservateur des Finances.

Il ne faut pas oublier non plus que le groupe de spécialistes a recommandé que le Canada quintuple sa capacité de nettoyage. Malheureusement, il n'en est pas question dans ce projet de loi.

En ce qui a trait à la question de mon collègue, je tiens à signaler en terminant que les pourcentages suivants donnent une idée des causes des déversements: 27 p. 100 découlent de collisions, 28 p. 100 d'échouements, 15 p. 100 d'incendies et d'explosions, et 18 p. 100 de panes.

Malheureusement, le présent projet de loi n'insiste pas autant qu'il le devrait sur la prévention, l'intervention ou l'indemnisation. Je me ferai un plaisir de répondre à toute autre question s'il y a lieu.

Mme Catterall: Monsieur le Président, le député de Skeena accuse l'opposition libérale d'être quelque peu paranoïaque.

J'avoue être un peu paranoïaque en ce qui concerne les activités du comité qui était présidé par un député de son parti. Il était évident dès le début des délibérations que le gouvernement, le président et le membre néo-démocrate du comité s'étaient entendus pour que ce projet de loi soit adopté sans tarder.

J'estime que nous aurions dû consulter convenablement des groupes environnementaux et des groupes d'intérêt public.

• (1520)

M. Fulton: Monsieur le Président, vous avez écouté attentivement la dernière intervention, tout comme moi.

Je ne sais pas quelles calomnies la députée veut colporter au sujet du président du comité, mais si elle veut porter des accusations, qu'elle le fasse. Elle voudrait peut-être aussi expliquer pourquoi le Parti libéral n'a pas envoyé au comité autant de membres qu'il en avait le droit pour participer aux délibérations et voter. Grands parleurs, ces Libéraux, mais petits faiseurs.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'invite les deux honorables députés, surtout que c'est l'une des dernières interventions de l'honorable député de Skeena dont j'ai toujours apprécié la courtoisie et le grand sens parlementaire, à . . .

[Traduction]

Mme Catterall: Monsieur le Président, je le répète, dès le début des travaux, le président du comité a déclaré qu'il avait tenu des consultations au cours desquelles une certaine marche à suivre avait été établie.

Je tiens à préciser que seuls le NPD et le gouvernement ont participé à ces consultations, parce qu'aucun membre de l'opposition officielle n'y a pris part. Comme le député le mentionnait au cours de son intervention, j'ai personnellement l'impression que nous avons traité ce projet de loi très important sans grand ménagement. Nous avons omis d'aborder de nombreuses questions et d'entendre de nombreux témoins qu'il aurait fallu écouter. Le député parlait de la non-participation des groupes environnementaux et des groupes d'intérêt public. Compte tenu des événements, je me demande si le député pourrait divulguer à la Chambre la teneur des

Initiatives ministérielles

consultations entre son parti et le gouvernement qui ont adopté le projet de loi à toute vapeur.

M. Fulton: Monsieur le Président, vous remarquerez que la députée serait incapable aujourd'hui de déposer une seule lettre ou de nommer un seul groupe qu'elle ou son parti aurait contacté, qui aurait voulu témoigner, mais qui n'a pu le faire. Fidèle à la tradition du Parti libéral, la députée cherche à salir tout le monde, elle qui a quitté les délibérations pendant que des témoins comparaissent devant le comité, n'a pas entendu tous les témoignages et n'a pas assisté à tous les travaux du comité. Lorsqu'un député tente de dénigrer d'autres. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): La députée d'Ottawa-Ouest invoque le Règlement.

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement et je soulève la question de privilège.

Je me serais attendue à ce que le député, en cette dernière semaine de session, soit plus respectueux de la Chambre et de la vérité. Il sait parfaitement bien que j'ai assisté aux séances du comité pour entendre chacun des témoins et que lorsque je n'y étais pas, c'est que ma présence était requise à la Chambre.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir cet après-midi dans le débat du projet de loi C-121, qui en est à l'étape de la troisième et dernière lecture à la Chambre avant d'être transmis au Sénat.

Après avoir écouté le dernier échange, je dois dire que chaque parti et le personnel de chaque parti ont été informés sur les mesures que l'on prenait à toutes les étapes au fur et à mesure de l'étude du projet de loi. Ayant fait partie du comité législatif, je puis dire qu'un esprit de coopération s'est manifesté des deux côtés de la salle du comité. Je tiens à dire plus spécialement que c'est grâce à l'appui et à la coopération des députés de l'opposition que le projet de loi en est parvenu à cette étape-ci aujourd'hui à la Chambre.

L'orateur précédent a dit que le ministre n'avait pas pris la parole au sujet de ce projet de loi important. S'il se reportait au débat de deuxième lecture tel que consigné au hansard, il verrait que le ministre a bel et bien pris la parole, et je dirais même qu'il l'a fait avec éloquence.

M. Manley: Il ne faut pas exagérer.

M. Belsher: Si les députés en doutent, qu'ils lisent le discours dans lequel le ministre a certes exposé les grandes lignes du projet de loi.

Le comité législatif a entendu le savant témoignage de témoins représentant des groupes du secteur concerné,

des groupes d'investisseurs et des groupes écologistes, de même que des experts du gouvernement dans le domaine de la prévention de la pollution et de la lutte contre la pollution. Après avoir étudié attentivement ces témoignages, le comité a recommandé d'importants amendements qui renforceront le projet de loi C-121 dans les domaines de participation publique grâce à une claire définition des rôles et responsabilités des conseils consultatifs publics, et grâce également au renforcement du rôle de surveillance du Parlement pour veiller à ce que les améliorations importantes prévues en matière d'intervention en cas de pollution soient rapidement mises en oeuvre.

• (1525)

Le député qui vient de prendre la parole a parlé des conseils consultatifs. Nous avons toutefois dû nous assurer que nous ne demandions pas aux conseils consultatifs de devenir les organismes chargés d'appliquer cet important projet de loi. Ce rôle incombe à la Garde côtière. Cependant, le commissaire qui fait partie de la Garde côtière peut certainement demander les commentaires de tous ces conseils consultatifs.

Nous acceptons aussi un amendement. Je ne sais plus quel député de l'opposition a proposé l'amendement qui préconise d'établir des conseils consultatifs pour chacune des trois zones géographiques: celle du Pacifique, celle du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, et celle de l'Atlantique ainsi que de l'Arctique. Les conseils consultatifs sont indispensables. Si le commissaire estime qu'il y a des besoins plus précis, il est possible de former des conseils consultatifs dans ces secteurs particuliers.

Le projet de loi C-121 est une mesure législative importante qui vise à protéger l'environnement marin du Canada. Elle s'inscrit dans la stratégie que le gouvernement a annoncée en juin 1991 et qui concerne les urgences environnementales marines. M. Brander-Smith, de la Colombie-Britannique, a été chargé de réaliser une étude. Celle-ci a nécessité plusieurs mois et a coûté quelque 3 millions de dollars. Le groupe formé à cette fin a entendu le témoignage de nombreux organismes et s'est déplacé partout au Canada. Les éléments essentiels du rapport qu'il a produit ont certainement été respectés.

Le député de Skeena dit que les mesures ne sont pas prises assez rapidement, mais ce n'est pas cela qui importe. L'important, c'est que nous savons que nous progressons et que les mesures seront en application à un certain moment.

Nous savons que cette mesure législative aura de nombreuses répercussions très importantes. Ainsi, elle obligera le secteur privé à financer davantage l'amélioration de la capacité d'intervention en cas de déversement en

Initiatives ministérielles

mer. Elle fera passer à 1 million de dollars l'amende maximale dont sont passibles les pollueurs et autorisera l'adoption par le Canada de deux conventions internationales importantes.

Lorsque le projet de loi C-121 a été étudié à l'étape de la deuxième lecture et par la suite, les députés ont dit qu'il n'apportait pas de solutions satisfaisantes aux problèmes qui sont liés à la prévention de la pollution marine et qui étaient mentionnés dans le rapport du comité d'examen public.

Dans sa stratégie concernant les urgences environnementales marines, le gouvernement a prévu de nombreuses activités importantes au regard de la prévention de la pollution. Ainsi, après juillet de cette année, le Canada exigera que les nouveaux navires-citernes qui sillonnent les eaux canadiennes soient dotés d'une double coque ou de dispositifs équivalents pour protéger l'environnement. Les navires-citernes actuels seront transformés, ou alors on prévoira leur retrait progressif.

Ces dispositions ont été élaborées avec les responsables du trafic maritime du monde entier ainsi que les Américains. Un échancier a été établi, et les normes à respecter ont été prévues. Le Canada a participé au processus, et c'est pour cette raison que nous n'avons pas jugé utile d'inclure expressément ce genre de disposition dans le projet de loi.

Dans le cadre de sa stratégie, le gouvernement a accru l'inspection des navires étrangers. Il a intensifié la surveillance aérienne afin d'enrayer la pollution sur les deux côtes et a apporté de nombreuses modifications à la réglementation, modifications qui ont permis de renforcer la prévention de la pollution.

Dans la Loi sur la marine marchande du Canada, nous avons déjà la disposition qui prévoit que le fonctionnaire chargé du contrôle de la pollution peut décider où les navires peuvent aller et quand. Ce fonctionnaire a aussi le pouvoir de veiller à ce que les navires changent ce qu'ils font et quand ils le font, s'il estime nécessaire de s'assurer que les consignes relatives à la pollution et à l'environnement sont bien respectées.

Si toutes ces initiatives de prévention de la pollution sont très importantes, nous ne devons pas oublier combien il est essentiel d'être prêts à réagir à ces déversements accidentels. C'est là où le projet de loi C-121 va jouer un rôle primordial.

Je veux remercier tous les députés, surtout ceux qui ont participé au comité chargé d'examiner le projet de loi C-121. Nous avons dû siéger jusqu'à 22 heures mercredi dernier pour l'étudier et nous aurions tous souhaité disposer de plus de temps.

• (1530)

Nous savons que l'ajournement d'été approche et que la Garde côtière a accompli un travail considérable, depuis deux ans, dans le cadre du processus de consultation. On nous l'a dit quand le représentant de la Garde côtière a comparu devant nous pour témoigner. Cela n'a pas été passé sous silence. C'est quelque chose qui est très important pour la circulation des pétroliers dans les eaux canadiennes.

L'accord intervenu entre tous les partis a facilité l'étude rapide de ce projet de loi important et a été très apprécié. Il montre l'importance que tous les partis accordent aux questions environnementales. J'ajouterais mes remerciements pour l'accord entre tous les partis de vendredi dernier. Nous avons présenté le rapport sur ce projet de loi et nous avons consenti à nous dispenser de donner un préavis de 48 heures pour que nous puissions avoir ce débat aujourd'hui. Ce projet de loi sera envoyé au Sénat pour que celui-ci puisse aussi l'étudier.

Nous croyons que le projet de loi C-121 devrait être adopté par la Chambre pour permettre la mise en oeuvre rapide de ses importantes dispositions qui amélioreront la capacité du Canada de faire face aux déversements accidentels en mer. C'est dans ce but que ce projet de loi a été rédigé et mis au point.

Encore une fois, je veux remercier les députés d'en face pour leur participation et pour les amendements qu'ils ont proposé d'apporter à ce projet de loi. Je crois qu'avec leurs amendements, le projet de loi est meilleur en quittant la Chambre maintenant à l'étape de la troisième lecture que lorsqu'il est parti d'ici après la deuxième lecture.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, au cours de ses observations, le député a parlé d'une date à partir de laquelle le matériel pour une capacité d'intervention d'urgence de 10 000 et 25 000 tonnes devra être disponible. Comme le député le sait, au moment de l'étude au comité, j'ai notamment proposé un amendement pour que nous arrêtions une date, soit le 1^{er} janvier 1994, pour la mise en place du matériel, et une autre date, soit au plus tard le 1^{er} janvier 2000, pour la réalisation de l'objectif consistant à doter d'une double coque tous les navires de la flotte canadienne.

Puisqu'il a dit que nous savons que des dates ont été arrêtées, le député pourrait-il les préciser aux Canadiens et expliquer quel est le degré de capacité qui est visé dans la mesure législative, puis faire connaître la date à laquelle tous nos navires-citernes devront être dotés d'une double coque, en un mot, montrer où tout cela est dit dans le projet de loi?

M. Belsher: Monsieur le Président, je le répète, je n'ai pas jugé bon d'inscrire la date à laquelle les navires sillonnant nos eaux seront dotés d'une double coque parce que c'est une affaire qui a déjà été réglée par le

secteur maritime. Cette décision a été prise à l'échelle internationale. À propos des dates que l'on nous a montrées, il était question d'au plus tard l'an 2015. Des dates ont bel et bien été arrêtées, et tous les navires immatriculés au Canada devront, à tel ou tel moment, cesser de remplir le rôle qu'ils accomplissent actuellement dans nos eaux.

Pour ce qui est de la date où les mécanismes de dépollution seront en place, nous avons ajouté à l'article 660.11 des modifications qui disent que le ministre devra, au plus tard un an après l'entrée en vigueur de la loi et, par la suite, tous les deux ans, réexaminer la mise en oeuvre de cet article de la loi. Si le ministre juge qu'on ne fait pas assez de progrès pour s'assurer que les mesures de dépollution sont prêtes et si les comités consultatifs disent aux commissaires qu'ils estiment que ces mesures ne sont pas prêtes, le ministre pourra alors les prendre unilatéralement.

Nous ne mentionnons pas de date précise dans le projet de loi. Le député sait qu'en Colombie-Britannique, il y a un organisme appelé «Burrard Clean» qui est financé par les sociétés pétrolières. Cet organisme a ajouté beaucoup de ressources de dépollution sur la côte ouest. Il est entièrement financé par l'industrie, et nous espérons qu'il ne sera jamais appelé à utiliser toutes ses ressources, mais il n'en demeure pas moins que les installations sont déjà sur place. La Garde côtière est responsable du secteur situé au nord du 60e parallèle. Ce secteur lui a toujours incombé et continuera d'être sa responsabilité.

Dans chacun des autres secteurs du pays, il faudra demander la contribution d'autres organismes pour qu'ils fassent preuve eux aussi de leadership dans ce domaine.

• (1535)

Mme Catterall: Monsieur le Président, je voudrais confirmer quelque chose auprès du député. Nous avons eu des discussions au sujet d'une erreur dans le rapport du comité qui montre une différence entre le français et l'anglais à l'article 6, page 7.

Le bureau m'a dit que lorsque je prendrais la parole, je devrais avoir le consentement unanime pour rendre l'anglais conforme au français. Je voudrais l'assurance du député que le gouvernement donnera son consentement.

M. Belsher: Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir été aussi attentive et de signaler cette question à la Chambre. Bien sûr que nous serons heureux de donner notre consentement pour rendre la version

anglaise conforme à la version française, car un alinéa a été mal placé. Nous sommes d'accord.

M. Fulton: Monsieur le Président, la Chambre doit remercier ma collègue d'Ottawa-Ouest de son sens de l'observation. Je suppose que le bureau comprend que la Chambre donne actuellement son consentement unanime à la modification de l'anglais pour le rendre conforme au français. C'est la version française qui est correcte et la version anglaise qui est fautive.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour que l'on corrige la version anglaise du projet de loi?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je veux d'abord dire un mot au sujet de la gratitude que nous témoigne le secrétaire parlementaire parce que nous avons fait en sorte que ce projet de loi soit adopté rapidement.

Je ne dirais pas que sa gratitude est déplacée. Nous avons effectivement essayé de coopérer pour que le projet de loi C-121 soit adopté avant la dissolution du Parlement et l'arrêt des travaux pour la campagne électorale. Sinon, il aurait fallu un bon nombre de mois avant qu'on puisse faire adopter ce projet de loi.

C'est une mesure que nous appuyons. Nous croyons qu'elle constitue une amélioration sensible par rapport à la situation actuelle. Nous tenions par conséquent à ce qu'elle soit adoptée.

Je signale cependant, comme je l'ai déjà fait à la deuxième lecture, que nous croyons que le gouvernement n'a pas traité la question des déversements d'hydrocarbures assez rapidement ni assez ouvertement. Ce projet de loi a été présenté très tard dans le cycle parlementaire, et sans raison valable, compte tenu des recommandations du rapport Brander-Smith, des demandes du vérificateur général du Canada et des demandes du Cabinet, qui voulait que le ministère réponde au rapport Brander-Smith.

Pourtant, comme le vérificateur général l'a signalé, on ne préparait pas de réponse. Finalement, il n'y a pas très longtemps, on nous a présenté le projet de loi C-121 en nous demandant de le traiter comme une question urgente et d'accélérer tout le processus afin qu'il puisse être adopté.

Initiatives ministérielles

C'est grâce à la coopération des membres du comité législatif qui ont été chargés d'étudier cette question que le projet de loi a pu passer rapidement l'étape du comité, mais sans qu'on puisse profiter des avantages d'une vaste consultation. En outre, les membres du comité savaient que toute proposition qui modifierait substantiellement le projet de loi serait rejetée. Ce serait le cas de l'imposition d'une taxe comme celle recommandée par le comité Brander-Smith aux navires qui n'ont pas une double coque ou un double fond.

À mon avis, le fait que l'on ne soit pas parvenu à pénétrer l'essentiel de ce projet de loi et à apporter des changements substantiels a affaibli le processus. Cela dit, nous sommes heureux que ce projet de loi en soit arrivé là car c'est quand même un progrès par rapport à la législation actuelle concernant les déversements d'hydrocarbures, même si à notre avis, et je tiens à le signaler, ce n'est pas la solution idéale mais seulement une solution provisoire, et même s'il reste encore beaucoup à faire et ce, sans tarder.

Le rapport Brander-Smith, vous vous en souvenez, est le fruit de la réflexion d'un comité créé en juin 1989. Le comité a tenu d'intensives consultations dans tout le pays et a examiné la question non seulement du point de vue des mesures à mettre en place en cas de déversement d'hydrocarbures dont il est principalement question dans ce projet de loi, mais aussi du point de vue de la prévention.

• (1540)

À mon avis, il faut que les Canadiens comprennent bien combien ce problème est important. Nous avons tendance à faire seulement attention aux grandes catastrophes comme celles de l'*Exxon Valdez* bien sûr, ou encore du *Braer* qui, alors qu'il était en route pour le Canada, s'est brisé au large des îles Shetland en janvier dernier à quelques jours de la date où il était censé entrer dans les eaux canadiennes. Son navire-jumeau était alors à quai dans un port canadien.

Et donc, nous nous concentrons sur ces catastrophes spectaculaires quand, en réalité, le déversement d'hydrocarbures et d'autres substances dangereuses est un problème permanent qui se produit régulièrement dans le monde. Selon le rapport: «Selon les données actuelles, il se produira plus d'un grand déversement dû à un accident de navire-citerne tous les ans dans les eaux canadiennes. Ces déversements causent des dommages environnementaux visibles et dévastateurs. Selon les spécialistes, ils sont inévitables; la plupart d'entre eux seraient attribuables, semble-t-il, à l'erreur humaine sous toutes ses formes, et il est impossible d'éliminer complètement ce

genre d'erreur. Devant la possibilité d'une catastrophe environnementale, on comprend fort bien pourquoi, lors des audiences, les Canadiens se sont demandé s'il était normal de commettre autant d'erreurs. Pour illustrer notre propos, rappelons que la commission d'enquête sur les déversements de pétrole en Alaska (*Alaska Oil Spill Commission*), qui s'est penchée sur le déversement de 44 000 tonnes de pétrole de l'*Exxon Valdez* en 1989, a fait l'analogie entre l'exploitation de ce pétrolier et l'industrie aérienne américaine. Selon la commission, si les lignes aériennes n'étaient pas plus sécuritaires que les pétroliers, il surviendrait environ 1,5 catastrophe aérienne par jour aux États-Unis. C'est dire qu'un déversement de la même ampleur que celui de l'*Exxon Valdez* pourrait se produire à tout instant dans les eaux canadiennes. En effet, sans renforcements préventifs, c'est ce qui arrivera.»

Le comité Brander-Smith dit ensuite que si rien n'est fait, le Canada connaîtra plus de 100 petits déversements, environ 10 déversements moyens et au moins un grand déversement chaque année, étant donné l'intensité actuelle du trafic maritime. Il faut s'attendre à un déversement catastrophique—de l'ordre de 10 000 tonnes—à peu près tous les 15 ans.

Nous ne parlons pas ici de cas isolés et sans conséquences qui se produisent de temps à autre en raison d'accidents inévitables, mais du risque constant d'un important déversement de pétrole au large de nos côtes si nous ne faisons rien pour prévenir une telle catastrophe.

Au début de son rapport, le comité Brander-Smith nous présente quelques conclusions assez surprenantes—du moins, à mes yeux. Il dit avoir été chargé de répondre à deux grandes questions: la première, si les navires-citernes sont sécuritaires, et la deuxième, si nous sommes capables d'intervenir efficacement en cas de déversements pour en atténuer les conséquences environnementales. Il a répondu, et je cite encore: «La réponse à ces questions est un non catégorique.» Le comité Brander-Smith estime que nos navires-citernes ne sont pas sécuritaires et que nous ne sommes pas capables d'intervenir efficacement en cas de déversement majeur.

Ce comité a conclu que la priorité devait être accordée aux mesures de prévention. Quand on parle de prévention dans le cas des déversements de pétrole, on sait qu'il ne peut jamais y avoir de certitude, étant donné le facteur qu'est l'erreur humaine. Il est clair, cependant, qu'en améliorant la structure des navires-citernes et des navires en général, nous réduirons les risques de déversements au large de nos côtes et des côtes d'autres pays.

Initiatives ministérielles

• (1545)

Ainsi, aux termes d'un accord international, les nouveaux pétroliers sont construits avec une double coque. Avec le temps, les navires à coque unique seront graduellement éliminés. Ce n'est pas, en soi, une solution à toute épreuve.

Je pense qu'on reconnaît généralement que si le *Braer* avait eu une double coque, il se serait quand même brisé aux larges des côtes des îles Shetland. La mer était simplement trop démontée. Du fait de son emplacement sur les rochers, même une double coque n'aurait pu prévenir cet accident.

Ce qui est important, c'est ceci. Étant donné qu'un très grand nombre de ces catastrophes sont attribuables au facteur humain, la technologie des navires doit pouvoir neutraliser les erreurs humaines.

Les doubles coques sont extrêmement utiles en ce sens. Ce que nous savons, c'est que de nombreux navires transportant à l'heure actuelle des produits pétroliers peuvent, à la suite d'une toute petite erreur de jugement de la part de l'équipage, causer une catastrophe environnementale majeure comme celle à laquelle nous avons assisté en Alaska, à la suite du naufrage de l'*Exxon Valdez*.

Je pense qu'il convient également de se faire une idée de la taille de certains de ces déversements. Vous vous rappelez sûrement que j'ai précisé plus tôt que l'*Exxon Valdez* était un navire de 44 000 tonnes métriques. Penchons-nous sur les déversements qui se sont produits récemment.

En 1988, l'*Athenian Venture* s'est brisé en deux dans l'Atlantique Nord en route vers Come-by-Chance, à Terre-Neuve. C'était un navire de 27 000 tonnes. L'*Amoco Cadiz* qui a coulé aux larges des côtes françaises en 1978 était un navire de 220 000 tonnes comparativement à 44 000 tonnes pour l'*Exxon Valdez*. Le *Torrey Canyon* qui a coulé aux larges de la côte anglaise en 1967 était de 117 000 tonnes. Et je pourrais poursuivre ainsi bien longtemps.

Le déversement du *Nestucca* a causé des dégâts importants au large de la côte ouest de l'île de Vancouver. Si je ne m'abuse, le député de Skeena en a parlé dans son discours. Il s'agissait d'un navire d'à peine 875 tonnes qui était relativement petit comparativement à certains autres. Les déversements mystérieux qui auraient tué 18 000 oiseaux marins à Terre-Neuve en janvier 1990 ne représentaient probablement qu'une fraction du déversement du *Nestucca*. Le *Nestucca* était un navire de 875 tonnes et l'*Exxon Valdez*, de 44 000 tonnes. Dans le cas de certains de ces gros navires, il est question de 200 000 tonnes environ, soit un tonnage cinq fois plus important que celui de l'*Exxon Valdez*. Si nous ne remédions pas à

cette situation, nous risquons d'être confrontés à des catastrophes aux proportions gigantesques.

Il y a un an environ, j'ai eu l'occasion de visiter avec mes collègues de Dartmouth et de Burin—Saint-Georges un certain nombre de chantiers navals de la région de l'Atlantique. Si vous me permettez une légère digression, je peux vous dire que s'il y a une chose dont nous avons besoin dans le secteur industriel au Canada, c'est bien d'une stratégie permettant de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés nos chantiers navals dans diverses régions du pays. Ces chantiers sont situés sur la côte est, la côte ouest et même le long du Saint-Laurent.

Il s'agit là d'un secteur dans lequel des travailleurs hautement qualifiés et fort bien rémunérés s'aperçoivent qu'ils n'ont tout simplement plus de travail. Nous avons là l'occasion de relancer certains de nos chantiers navals en modernisant une partie de nos navires.

On doit donc encourager les intéressés à installer rapidement une double coque sur leurs navires. On peut ajouter une seconde coque aux navires actuels; c'est tout à fait évident. Cela pourrait entraîner une amélioration marquée de la situation d'une bonne partie de nos chantiers navals si on pouvait accélérer le passage à une double coque.

• (1550)

Outre la taxe dont les orateurs précédents ont parlé longuement, qui aurait incité à l'utilisation de navires à double coque et à double fond, le rapport Brander-Smith renfermait un certain nombre de suggestions en matière de prévention. Il suggérait aussi qu'on accorde des ressources supplémentaires à la Garde côtière canadienne afin qu'elle augmente sa capacité d'inspection des pétroliers étrangers et qu'elle puisse voir à ce qu'ils se conforment aux exigences légales en matière de personnel à bord et d'horaires des navires.

Les meilleures règles du monde sont inutiles si elles ne sont pas respectées. La Garde côtière nous a assuré qu'elle avait augmenté le nombre d'inspections des navires dans les eaux canadiennes de telle sorte que chacun des navires fait l'objet d'une inspection annuelle. Mais nous avons examiné le budget des dépenses de la Garde côtière et nous nous demandons où se trouvent les ressources pour assumer cette responsabilité supplémentaire.

J'ignore si l'on peut se fier aux assurances données, mais il me semble évident que les ressources de la Garde côtière sont déjà exploitées au maximum et je me demande si elle peut encore exécuter ces tâches si vitales comme l'ont démontré les déversements du *Braer*, de l'*Exxon Valdez* et d'autres pétroliers; on peut se demander si ses ressources sont suffisantes.

Initiatives ministérielles

Le rapport Brander-Smith recommande que la Garde côtière mette au point des lignes directrices plus sévères pour l'exploitation et l'affrètement des pétroliers. On a réalisé certains progrès à cet égard. La Garde côtière devra travailler en étroite collaboration avec l'industrie des produits chimiques et celle du transport afin de mettre au point, pour le personnel des pétroliers et des terminaux, des programmes de formation et de reconnaissance professionnelle qui mettent davantage l'accent sur la sécurité et la prévention de la pollution; elle devra concevoir des normes d'inspection et de construction pour les barges transportant des produits chimiques, tout autant que pour les pétroliers.

Le rapport dit que pour décourager les pollueurs, la Garde côtière devra déployer trois équipes aériennes, sur la côte est, sur la côte ouest et sur les Grands Lacs et le Saint-Laurent, dotées de technologie capable de repérer des déversements et de recueillir des preuves. C'est essentiel si l'on veut pouvoir croire que les règles sont vraiment mises en application.

Le rapport Brander-Smith dit aussi que pour améliorer ses capacités d'enquête et de poursuite, la Garde côtière doit augmenter son personnel, se procurer la technologie et le matériel appropriés et nommer des agents de prévention de la pollution plus nombreux et mieux formés. Elle doit aussi édicter des règles plus sévères en matière de chargement, de déchargement et de transbordement aux terminaux afin de réduire les dangers de déversement pendant ces opérations.

J'énumère ces éléments un à la fois afin de bien faire ressortir le fait qu'il faut mettre l'accent non seulement sur les interventions en cas de déversements, ce qui constitue le coeur du projet de loi C-121 et qui représente un objectif que nous approuvons certainement, mais aussi sur la prévention. La dépollution n'est jamais adéquate et ne le sera jamais. Nous pouvons espérer faire mieux, nous pouvons espérer faire le maximum que permet la technologie, mais c'est la prévention qui est essentielle à l'impératif environnemental que ce projet de loi, du moins de par sa forme, tente de reconnaître.

Il est important de souligner que, parmi les inquiétudes que nous entretenons au sujet de ce projet de loi, il y a aussi le manque de précision concernant l'indemnisation. Je pense que nous avons vu les conséquences désastreuses que peut avoir un important déversement sur nos côtes. Bien sûr, on peut se demander si une indemnisation appropriée est possible dans le cas d'un déversement considérable. Or, dans bien des cas où il y a eu des déversements même peu importants, la dépollution a généralement été le fardeau des collectivités locales, des

habitants de la côte en question et souvent de volontaires venus de loin notamment pour aider aux opérations de dépollution et tenter de sauver la faune.

Il faut définir clairement une responsabilité légale à l'égard de l'indemnisation des coûts de ces opérations de dépollution. À mon avis, il faut revenir là-dessus. Cette question soulève d'ailleurs une foule de problèmes de compétence. Par conséquent, c'est un aspect qui exige des efforts supplémentaires. Je répète que, si nous avons eu plus de temps à consacrer à un tel projet de loi, un comité se serait penché plus longuement sur cette question et sur d'autres encore.

• (1555)

En terminant, je répète que nous voulons l'adoption de ce projet de loi. Nous voulons qu'il soit adopté par le Sénat le plus rapidement possible. Le secrétaire parlementaire a mentionné qu'il serait renvoyé au Sénat. Ce n'est pas tout ce que reçoit le Sénat ces jours-ci et, dans certains cas, on peut aussi faire une analogie avec des déversements de pétrole, mais il s'agit là d'une tout autre affaire.

Une voix: Des catastrophes naturelles, par exemple.

M. Manley: Étant donné l'esprit de collaboration qui a marqué l'étude de ce projet de loi, je pense que nous devons veiller à ce qu'il soit adopté dans les plus brefs délais et que des améliorations et des modifications soient apportées en temps opportun, au plus tôt, j'espère.

* * *

LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR LES ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-62

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, nous n'avons pu nous entendre en vertu des dispositions des paragraphes 78(1) ou (2) du Règlement, relativement aux étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications.

Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne donc avis de mon intention de proposer une motion d'attribution de temps au cours de la prochaine séance de la Chambre, afin d'attribuer un nombre précis de jours ou d'heures aux débats et aux travaux à ces deux étapes.

Des voix: Quelle honte!

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Corbeil: Que le projet de loi C-121, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et une autre loi en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les propos du député d'Ottawa, et je suis d'accord avec lui.

Étant donné que je vis sur la côte est du Canada et qu'en fait je suis né et j'ai grandi au Cap-Breton, tout près du port de Sydney, j'ai un vif intérêt à l'égard des problèmes que l'on veut corriger au moyen de cette mesure législative, ainsi qu'une compréhension particulière de ceux-ci.

Je me souviens d'avoir été témoin de nombreuses tempêtes lorsque je grandissais à New Waterford. Une fois entre autres, à Barachois Cove, près de New Waterford, je me rappelle avoir vu un navire-pétrolier et deux barges s'échouer tout près d'où j'habitais. Dieu merci, les deux barges et le navire-citerne étaient vides et ne transportaient pas de pétrole. Ils s'étaient approchés de la rive pour échapper à la tempête.

Évidemment, ayant vécu près de la mer dans le Canada atlantique, je suis bien placé pour savoir que les effets d'une marée noire, du naufrage ou de l'échouement d'un navire qui perd tout son carburant, toute sa cargaison de pétrole peuvent être dévastateurs pour l'écosystème marin.

Je me rappelle le naufrage de petits navires à l'entrée du port de Sydney, qui nous privait de nos plages non pas pour un mois ou deux, mais pour quelques années. Il fallait attendre que les glaces viennent en quelque sorte enlever le pétrole en hiver et l'emporter ailleurs. Le pétrole enlevé ne se dissipait pas; il se retrouvait simplement sur une autre plage.

Mon collègue a soutenu que le projet de loi passait complètement à côté d'une question dont il aurait peut-être dû traiter, à savoir la prévention. Il a parlé du doublage des coques de ces pétroliers qui naviguent dans nos eaux. C'est une question sur laquelle le gouvernement aurait vraiment dû se pencher. Il a parlé d'une visite qu'il a faite à un porte-parole d'East Coast Shipyards,

Initiatives ministérielles

une entreprise qui doit licencier des employés faute de commandes.

Cependant, lors de notre passage aux chantiers maritimes Irving à Saint John, au Nouveau-Brunswick, on nous a dit qu'il fallait absolument que la loi exige le doublage des coques des navires qui naviguent en eaux canadiennes. Ce serait bon pour l'environnement et bon pour les chantiers maritimes de Saint John et d'ailleurs au Canada qui en profiteraient pour maintenir les emplois au même niveau, voire en créer d'autres—ce serait le cas aux chantiers maritimes de Saint John qui constituent peut-être les meilleurs chantiers navals de taille moyenne du pays.

Il a également parlé du manque possible de ressources de la Garde côtière du Canada. La base de la Garde côtière sur la côte est se trouve dans ma circonscription, Dartmouth. Je sais que, ces dernières années, elle a été la cible du gouvernement fédéral, qui cherche à réduire les dépenses partout où il peut.

Le troisième point, c'est qui va payer? Quand il est question de prévention, qui peut être assez coûteuse, il est aussi question de mesures rentables pour la société, pour l'environnement et pour l'emploi.

• (1600)

Je voudrais poser la question suivante à mon collègue, qui est porte-parole du Parti libéral pour les transports. Est-il d'avis que le gouvernement a manqué de clarté en ne présentant pas de projet de loi faisant de la prévention une priorité et en se contentant de verser des compensations par suite des déversements?

M. Manley: Monsieur le Président, mon collègue dit que nous sommes saisis d'une proposition dont l'objet n'est pas avant tout la prévention ou l'indemnisation, mais simplement sur la réaction en cas de déversement, et encore ne prévoit-elle que des mesures minimes.

Pour être parfaitement juste, je crois que la réponse est fort simple. Le gouvernement s'est mis en quête d'une formule législative qui ne provoquerait pas un tollé dans la marine marchande pendant les quelques prochains mois où les électeurs seront consultés, mais qui lui permettrait tout de même de prétendre avoir légiféré à propos des déversements en mer à la suite de l'accident de l'*Exxon Valdez* et de la présentation du rapport Brander-Smith. Nous sommes donc en présence d'une mesure législative, et le gouvernement a plus ou moins insisté pour que les partis d'opposition acceptent de courts

Initiatives ministérielles

délais pour garantir que la loi soit adoptée, même s'ils la jugent insuffisante.

Le ministre d'État aux Petites entreprises vient de nous prévenir que la clôture sera imposée dans l'étude du projet de loi sur les télécommunications. Nous pouvons donc présumer que la même chose se serait produite pour le projet de loi à l'étude si l'un ou l'autre des partis d'opposition avait insisté sur une étude plus approfondie de la mesure. Voilà la vérité toute simple, selon moi. Le gouvernement a trouvé une formule que la marine marchande était disposée à accepter, et c'est pourquoi il a proposé ce projet. Il ne s'est pas préoccupé outre mesure des groupes environnementaux, surtout une fois que la plupart de ces groupes, ainsi que les partis d'opposition, ont reconnu que le projet constituait une amélioration marquée par rapport au statu quo et méritait donc leur appui. Jusque là, aucun problème.

Nous pouvons maintenant nous attendre à ce que les conservateurs, pendant la campagne électorale de cet été, présentent ce projet—je crois déjà les entendre—comme l'une des mesures qu'ils ont prises pour protéger l'environnement. Ce qu'ils ont fait, en réalité, c'est légiférer dans l'intérêt de la marine marchande, qui savait que des mesures allaient venir. Elle craignait que ne soient imposés les prélèvements recommandés par Brander-Smith et s'était livrée à un lobbying intense pour l'empêcher, avec succès on le constate, et était disposée à accepter cette mesure législative dans l'espoir de gagner un sursis de quelques années.

Mes collègues et mon parti partagent sans doute mon avis: la question sera rouverte s'il n'en tient qu'à nous, et il ne fait pas de doute que nous aurons notre mot à dire.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'aurais une toute petite question à poser au député d'Ottawa-Sud.

Comme le député le sait sans doute, la loi date de 1973. En 1989, la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires a été transformée en Caisse des réclamations de la pollution maritime, dont la valeur actuelle s'élève à 200 millions de dollars. Je pense qu'il est important de mentionner que même la Garde côtière admet que c'est trop peu, compte tenu de l'ampleur des accidents qui pourraient survenir sur notre littoral.

Le député n'est-il pas d'accord pour dire qu'en renversant le fardeau de la preuve, le paragraphe 7(10), tel qu'il

figure actuellement dans le projet de loi C-121, présente au moins l'avantage de prévoir une indemnité pouvant atteindre 200 millions de dollars en cas de déversement majeur?

M. Manley: Je suis d'accord, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Lambton—Middlesex—La Défense nationale; le député de Cap-Breton—Richmond—Est—La Défense nationale; le député de Sault Ste. Marie—Le maintien de la paix; le député de Saint-Boniface—L'aide aux étudiants; le député de Saskatoon—Clark's Crossing—L'économie.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à réitérer qu'on veut nous faire adopter ce projet de loi en trombe. Tout en reconnaissant l'importance et l'utilité du projet de loi, nous considérons qu'il fait trop peu pour protéger les voies de navigation canadiennes contre les dommages causés par les déversements de pétrole.

• (1605)

En tout cas, je ne peux pas affirmer avec certitude à la Chambre ni au public que les dispositions de ce projet de loi sont aussi bonnes et aussi strictes qu'elles le devraient. C'est juste que l'on est si pressé de faire adopter le projet de loi à la Chambre avant le départ des députés, comme le faisait observer mon collègue le député d'Ottawa-Sud, et de donner suite à l'important rapport Brander-Smith qui date de deux ans, que nous n'avons malheureusement pas pu consacrer autant de temps que d'habitude à l'examen en comité d'un projet de loi de cette nature.

J'aimerais faire un peu d'historique. Le pays est évidemment redevable à David Brander-Smith et aux membres de son groupe d'évaluation de la sécurité des navires-citernes dont les travaux ont donné lieu au rapport intitulé *Protégeons nos eaux*. C'était l'objet central du rapport et c'est aussi celui du projet de loi à l'étude.

Le comité et moi sommes d'avis que la Chambre est dans une position quelque peu désavantageuse pour évaluer ce projet de loi en regard des recommandations nettement plus étoffées que M. Brander-Smith a formulées dans son rapport. Ce désavantage provient du fait que le gouvernement n'a pas encore répondu au rapport; il nous est donc impossible de savoir dans quelle mesure

Initiatives ministérielles

le projet de loi donne suite aux recommandations extrêmement exigeantes contenues dans le rapport.

Parce que nous n'avons qu'une connaissance partielle des faits, il nous faut étudier le projet de loi en vase clos. Permettez-moi de vous rappeler que la séance d'information sur le projet de loi n'était pas encore terminée au ministère que le débat était entamé à la Chambre des communes. On procède à la hâte, sans accorder assez de temps pour réfléchir et pour rendre ce projet de loi le meilleur possible.

Le gouvernement n'a pas encore présenté sa réponse globale au rapport de David Brander-Smith; il est donc possible que la législature prenne fin sans que le rapport soit déposé ou débattu, sans que les Canadiens aient la possibilité de juger de la pertinence de la réponse du gouvernement, compte tenu du danger urgent que présentent les déversements de pétrole et de produits chimiques pour notre environnement et pour la santé et la sécurité publiques.

Nous savons que certaines mesures ont été prises. L'une des principales constatations du rapport de la commission d'enquête, en fait, c'est que la Garde côtière dispose de ressources humaines, financières et matérielles qui sont complètement inadéquates et que son personnel n'est pas formé pour prévenir les déversements de pétrole et de produits chimiques et pour intervenir en cas de déversement.

Nous savons que certaines mesures ont été prises pour améliorer la capacité d'intervention et d'inspection de la Garde côtière. Ce n'est que pendant les audiences sur ce projet de loi que nous avons eu l'occasion d'examiner les ressources offertes et de nous interroger sur les conséquences du fait que le ministère ne dispose pas de ces ressources dans le cadre des crédits que lui vote le Parlement pour s'acquitter de son mandat aux termes de la loi, mais qu'il s'agit plutôt d'un financement temporaire en vertu du Plan vert.

Il faut réexaminer, entre autres, la question du financement de la Garde côtière qui doit posséder les ressources voulues pour s'acquitter de sa mission. Nous devons nous assurer que si les fonds du Plan vert sont réduits ou réaffectés, ou encore à la fin du programme de six ans prévu aux termes du Plan vert, nous ne nous remettons pas à inspecter seulement 8 p. 100 des pétroliers qui entrent dans les eaux canadiennes.

• (1610)

Par ailleurs, je mets en doute le bien-fondé de l'utilisation de fonds du Plan vert pour satisfaire une responsabilité fondamentale de la Garde côtière et du ministère des

Transports. Il faut nous rappeler que le Plan vert devait offrir un nouveau financement pour des programmes nouveaux, pas pour les programmes courants du gouvernement. Je pense que ceux et celles qui lisent les lois du Parlement seraient surpris d'apprendre que l'on ne considère pas la protection de nos voies navigables comme un programme permanent du gouvernement.

Ce projet de loi est clairement axé sur l'intervention en cas de déversement de pétrole et non pas sur la prévention. C'est une autre lacune importante qu'il faut combler. Nous n'avons pas de stratégie de prévention; ce projet de loi ne porte que sur le nettoyage des dégâts après coup.

Je reviendrai à des mesures de prévention qu'on a oubliées dans ce projet de loi. D'autres intervenants ont parlé d'un certain nombre d'entre elles.

D'abord, je veux parler des mesures prises pour faire en sorte que l'intérêt dans la protection de nos eaux persiste et aboutisse à des mesures concrètes, comme la commission d'enquête l'a préconisé. Pendant les audiences du comité parlementaire, il était évident que le gouvernement fédéral n'a pas tiré les leçons du Sommet de la Terre tenu à Rio il n'y a qu'un an et qu'il n'en tient pas compte dans sa planification et l'élaboration de ses politiques.

À maintes reprises, à la Chambre, au cours de conférences de presse et à l'occasion de réunions publiques, le ministre de l'Environnement a parlé de l'importance du Sommet de Rio, de l'importance du processus décisionnel, de l'importance de la transparence du processus d'élaboration de la politique. Il disait que ce processus devait être ouvert aux représentants d'un large éventail de groupes d'intérêt, d'entreprises, de groupements de travailleurs, de groupes s'occupant d'environnement et du monde de l'éducation qui tous, devaient s'entendre sur ce que le ministre appelait un projet de société en matière de protection de l'environnement.

Pourtant, il est évident que le projet de loi à l'étude aujourd'hui est un produit de l'industrie, élaboré en consultation avec le gouvernement, cela ne fait aucun doute, mais il est clair qu'il s'agit du projet de loi que l'industrie voulait. J'étais membre du comité et il me serait impossible, tout comme il serait impossible au gouvernement, d'affirmer à la Chambre et à la population que nous sommes devant le meilleur projet de loi qu'il était possible de produire, que ce projet de loi conçu et sanctionné par l'industrie qui le fera elle-même appliquer, est le meilleur possible. Je ne peux pas dire qu'il n'est pas, mais je ne peux pas non plus dire qu'il l'est parce que le processus a été restreint.

Initiatives ministérielles

Des personnes qui auraient voulu participer aux discussions ne l'ont pas pu. À moins de disposer de l'argent pour se déplacer d'un bout à l'autre du Canada pour assister aux séances, à moins de renoncer à plusieurs jours de salaire, ces gens n'ont pas pu apporter leur contribution. Nous ne pouvons pas avoir le processus transparent, accessible et ouvert dont parle constamment le ministre de l'Environnement si l'argent est un obstacle à la participation populaire.

Il est évident que les fonctionnaires, à tous les niveaux, doivent trouver les mécanismes pour faire participer un large éventail de groupes d'intérêt à l'élaboration de politiques aussi importantes que la politique sur la protection de nos voies navigables.

Nous ne devons pas oublier que le Canada possède l'un des plus longs littoraux du monde et que les Grands Lacs contiennent 20 p. 100 des réserves d'eau douce de la planète.

Le projet de loi porte sur toutes ces voies navigables: Grands Lacs, Saint-Laurent et côtes est, nord et ouest. Nous ne pouvons plus accepter de processus qui doivent aboutir à des décisions d'une telle importance sans faire appel à la population par l'intermédiaire des groupes de défense de l'environnement, des organismes locaux et des organismes des régions riveraines de nos océans et des Grands Lacs.

• (1615)

Lorsque le comité législatif a tenu sa première réunion, après une semaine de congé parlementaire, les représentants de l'industrie étaient tous là, prêts à se faire entendre. Aucun groupe de protection de l'environnement n'avait encore été contacté par le comité, par son greffier ou par son président. Bien sûr, ça a été la course pour essayer d'obtenir l'opinion d'au moins quelques groupes de protection de l'environnement sur la mesure législative.

Nous devrions certainement écouter le point de vue des populations de la côte est, de la côte ouest, des Grands Lacs et de l'Arctique. Cela n'a tout bonnement pas été possible, car les organisations responsables, en grande partie des organisations bénévoles, n'ont tout simplement pas les moyens d'engager quelqu'un pour leur rédiger un rapport du jour au lendemain. Des organisations responsables ne vont pas présenter à un comité parlementaire quelque chose qu'elles considèrent comme insuffisant.

Nous avons pu néanmoins apporter au projet de loi des modifications que je crois positives et cela, grâce à une série d'amendements. Nous avons pu renforcer le rôle du

conseil consultatif de telle sorte qu'un système permanent dont la mise en place est prévue dans le projet de loi C-121 sera soumis à l'examen du public. Les conseils consultatifs auront au moins le pouvoir, sinon le mandat ou l'ordre, de faire valoir, s'ils le désirent, leur point de vue auprès du gouvernement et du Parlement.

Il n'est pas question, comme l'a mentionné mon collègue, le député d'Ottawa-Sud, du rôle très important que les gens qui vivent près des voies navigables peuvent jouer dans la protection de celles-ci. Il peut se passer des heures, sinon une journée ou même encore plus de temps avant qu'un déversement de pétrole ne suscite la mise en place d'un partenariat commercial pour le combattre.

Le comité a certes appris, s'il ne le savait pas déjà, que les gens qui vivent près de nos océans, sur les berges des Grands Lacs et le long du Saint-Laurent jouent un rôle extrêmement important en cas de déversement. Ces gens-là réagissent spontanément lorsque leur environnement est menacé.

Ce projet de loi, pas plus qu'un autre, ne leur garantit aucune indemnisation des dépenses qu'ils peuvent avoir à faire ou des préjudices qu'ils peuvent souffrir dans le cours de leur action bénévole et ne prévoit, en fait, aucun mécanisme visant à faire participer des bénévoles à l'effort de protection de notre environnement. Il faudra certes modifier le projet de loi à cet égard, car c'est absolument nécessaire.

Un certain nombre d'autres préoccupations ont été portées à notre attention, par exemple, par des compagnies de paquebots de croisière et par des groupes environnementaux, mais nous n'avons pas pu y répondre.

Enfin, je tiens à parcourir rapidement le rapport Brander-Smith et à signaler quelques autres points. D'autres ont parlé de l'importance de prévoir des doubles coques et des doubles fonds comme la mesure de prévention peut-être la plus importante qu'on puisse prendre. Aucune disposition de ce projet de loi ne garantit aux Canadiens que tout cela se fera un jour et encore moins d'ici à sept ans, comme il est recommandé dans le rapport Brander-Smith.

Mon collègue, le député d'Ottawa-Sud, a aussi fait allusion au potentiel économique de création d'emplois dans des régions gravement défavorisées de notre pays que constituerait la décision par le Canada d'accélérer l'installation de doubles coques et de doubles fonds.

Permettez-moi de signaler un autre avantage économique que ce changement procurerait. De plus en plus, les pays capables d'offrir des services sûrs au niveau environ-

nemental possèdent un certain avantage par rapport à leurs concurrents sur le marché international.

Si nous accélérons les travaux visant à doter nos pétroliers d'une double coque et d'un double fond, la flotte canadienne profitera d'un avantage considérable dans le secteur de la navigation internationale.

• (1620)

Je voudrais vous rappeler quelques mesures proposées par le comité Brander-Smith sur lesquelles nous ne nous sommes pas encore penchés. Il y a, bien sûr, le rejet du projet de taxe de 2 \$ la tonne. Mon collègue de Skeena se plaît à dire que le prélèvement de 1c. la livre de pétrole ou de produits pétroliers transportés en eaux canadiennes réduirait de beaucoup la souplesse dont a besoin le gouvernement pour prendre les mesures qui s'imposent, non pas pour respecter les objectifs à court terme d'un plan vert, mais pour bâtir une fondation solide à long terme.

Dans son projet de loi, le gouvernement omet de mentionner les déversements de produits chimiques et la capacité d'intervention dans de tels cas. Nous savons que la mesure législative est compliquée. Nous savons qu'elle tient compte de négociations qui se poursuivent au niveau international. Que la Chambre et la population canadienne soient rassurées, mon collègue d'Ottawa-Sud et moi savons que cette affaire n'est pas réglée et nous nous engageons à suivre les négociations internationales et à veiller à la protection de nos eaux.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je tiens à dire à la députée qui vient de parler qu'il serait négligent de notre part de laisser entendre aux Canadiens qu'il n'y a pas eu de consultations durant le processus qui a mené à la présentation de la mesure à l'étude.

Des témoins qui ont comparu devant nous ont dit qu'il y avait eu 13 journées complètes de consultation intensive avec notamment des représentants du ministère de l'Environnement, et qu'ils communiquaient par la suite avec ceux qu'ils représentaient. Comme il s'agit d'une mesure concernant les transports, pourquoi n'auraient-ils pas eu des consultations avec le secteur des transports maritimes et avec la Garde côtière, qui jouait un rôle de premier plan à cet égard?

Quoi qu'il en soit, nous savons qu'un très grand nombre de situations se sont présentées ces dernières années

Initiatives ministérielles

où l'on s'est déjà occupé d'améliorer les moyens de prévention des déversements, et cela continue.

Il est nécessaire d'adopter cette mesure législative afin que nous puissions nous prévaloir de la loi pour intenter des poursuites contre ceux qui polluent nos côtes ou n'importe lesquelles de nos ressources environnementales. Il y a un certain équilibre à maintenir. Tout le monde voudrait tout faire tout de suite. Les deux partis d'opposition voudraient nous faire croire que le gouvernement possède des ressources illimitées à investir dans ce domaine. Il faut faire montre de prudence à cet égard.

Le projet de loi est-il parfait? Non, personne n'a jamais prétendu qu'il était parfait. Peut-il être amélioré? Je suis certain qu'il peut l'être, mais il s'agit au moins d'un pas dans la bonne voie. C'est un projet de loi dont nous avons besoin. Il va nous aider et se révélera très bénéfique dans les années à venir.

Est-ce que quelqu'un parmi les témoins a dit que nous ne devrions pas adopter le projet de loi? Pas un seul. Ils nous ont tous priés de l'adopter. Certains ont dit souhaiter y voir davantage de dispositions. Mais tous, sans exception, y compris le groupe qui s'est exprimé au nom des écologistes de la Colombie-Britannique, qui constituent un très important organisme, nous ont demandé de l'adopter. M. Brander-Smith, l'auteur du rapport auquel les députés ont fait allusion, a dit qu'il allait dans la bonne direction et que nous devrions l'adopter.

Il ne faudrait pas manquer de faire consigner au compte rendu d'aujourd'hui que les témoins nous ont priés d'adopter le projet de loi avant l'ajournement d'été.

Mme Catterall: Monsieur le Président, c'est exactement pour cette raison que le Parti libéral appuie cette mesure législative. Il est tout aussi important, lorsque nous adoptons un projet de loi, que nous sachions que ce n'est qu'un premier pas. Il reste encore beaucoup à faire. Nous ne devons pas nous faire d'illusions, et je ne crois pas que ce soit le but visé par le secrétaire parlementaire.

Nous ne devons pas penser que, en adoptant cette mesure législative, nous garantissons aux Canadiens soit qu'il n'y aura plus de déversements de pétrole dans nos eaux, soit que notre capacité d'intervention en cas de déversements est adéquate.

• (1625)

Je veux revenir à la question de la consultation parce que, comme le ministre de l'Environnement le signale constamment à la Chambre, il est absolument essentiel que nous réunissions divers groupes et diverses person-

Initiatives ministérielles

nes qui s'intéressent à ce genre de questions si nous voulons trouver des solutions aux problèmes à l'avenir.

Parlons maintenant de la prévention. Nous ne pouvons pas dire que le ministre des Transports n'a pas à s'occuper des environnementalistes, qu'il peut rejeter cette responsabilité sur le ministère de l'Environnement. En fait, le ministre de l'Environnement a dit lui-même à maintes reprises que son ministère n'est pas là pour surveiller les autres ministères.

La protection de l'environnement doit être intégrée à tous les ministères; on doit en tenir compte dans l'élaboration de toutes les politiques. Les gens étaient au courant de la situation, mais qui était à l'Institut des transports, à Cornwall, au moment de discuter de ce que devrait contenir ce projet de loi? C'était l'industrie, et non pas un groupe indépendant représentant les intérêts de la population en général.

C'est un processus évolutif, mais nous ne pouvons avoir, d'une part, le ministre de l'Environnement qui dit que chaque ministère doit s'occuper des questions environnementales dans son secteur de compétence et, d'autre part, le ministre des Transports qui dit que c'est au ministère de l'Environnement de s'occuper des consultations environnementales.

Tout le concept de la table ronde nationale, ce projet de la société, est basé sur le rassemblement de toutes les parties intéressées et l'intégration de l'environnement à l'élaboration de toutes nos politiques.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE—ADOPTION D'UN
AMENDEMENT DU SÉNAT

L'hon. Monique Landry (au nom du ministre du Commerce extérieur) propose l'adoption d'un amendement proposé par le Sénat au projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations.

(La motion est adoptée et l'amendement, lu pour la deuxième fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-89, Loi modifiant la Loi sur Investissement Canada, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (M. DeBlois): Trois motions sont inscrites au *Feuilleton des avis* pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-89, Loi modifiant la Loi sur Investissement Canada.

[Français]

La motion n° 1, inscrite au nom de l'honorable député de Sault Ste. Marie, sera débattue et mise aux voix séparément.

[Traduction]

La motion n° 2, inscrite au nom du député d'Edmonton-Sud-Est, est irrecevable puisqu'elle dépasse la portée du projet de loi adopté en principe à l'étape de la deuxième lecture. Je demanderais au député de se reporter au commentaire 698(1) de la sixième édition du *Beauchesne*. Par conséquent, la motion n° 2 ne sera pas retenue.

[Français]

La motion n° 3, inscrite au nom de l'honorable député de Sault Ste. Marie, sera débattue et mise aux voix séparément.

[Traduction]

Je vais maintenant proposer l'étude de la motion n° 1.

• (1630)

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie) propose:

Motion n° 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-89, à l'article 2, en retranchant les lignes 20 et 21, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«provincial, et avec toute unité ou personne après consultation avec le gouvernement de la province, d'autre part, verser des sommes jus—».

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter cet amendement au projet de loi C-89. Je pensais que les ministériels feraient preuve d'empathie et qu'ils l'appuieraient. On me dit que cela n'a pas été le cas. Si je comprends bien, Investissement Canada aurait aussi ex-

primé de l'inquiétude en raison du précédent que créerait cet amendement.

On pensait peut-être que cet amendement serait dangereux, mais je ne voyais pas les choses ainsi. J'espérais que le gouvernement jugerait qu'il n'aurait pas de grandes conséquences sur le projet de loi. J'estime que tous les députés de la Chambre devraient appuyer sans réserve le principe de cet amendement.

Selon mon interprétation, l'article du projet de loi permettra désormais à Investissement Canada de contourner, si vous me passez l'expression, un gouvernement, par exemple, les provinces avec lesquelles cet organisme a probablement négocié régulièrement par le passé. Il a signalé à l'étape de l'étude en comité qu'il était disposé à continuer ainsi. Or, si Investissement Canada négocie avec un entrepreneur qui veut faire un investissement au Canada ou prendre en charge une industrie ou une entreprise canadienne, ce serait une simple question de courtoisie que d'en informer le gouvernement provincial.

À tout le moins, l'amendement proposait d'officialiser et d'inclure dans le projet de loi qu'Investissement Canada doit procéder ainsi. À mon avis, ma demande n'était pas exagérée. Apparemment, Investissement Canada dit que c'est trop demander, que nous ne devrions pas nous soucier d'informer le gouvernement provincial. Je pense que cela concerne le principe du projet de loi qui nous inquiète.

Nous craignons que des personnes ou des organismes autres que le gouvernement lui-même prennent ce genre de décisions. Peut-être que dans le contexte global de ce projet de loi et d'une foule d'autres projets de loi sur le libre-échange et l'ALÉNA, entre autres, cela perdrait de l'importance par comparaison. Néanmoins, il est pour le moins gênant qu'Investissement Canada ait refusé d'appuyer l'amendement. Il est ennuyeux qu'il ne l'appuie pas, et cela m'inquiète.

Nous encouragerions le gouvernement à appuyer cet amendement parce que les députés ministériels eux-mêmes l'acceptent probablement. J'encouragerais le gouvernement à montrer qui prend les décisions. Est-ce le gouvernement ou bien Investissement Canada?

Peut-être que par sa formulation, l'amendement n'a pas beaucoup de muscles. Il ne ferait peut-être guère autre chose que de dire au premier ministre et au ministre de l'Industrie et du Commerce de la province qu'on va

Initiatives ministérielles

faire quelque chose et qu'on leur demande ce qu'ils en pensent. À une époque où les relations provinciales-fédérales sont censées être harmonieuses, il faudrait bien que nous le fassions.

Nous encourageons le gouvernement et l'opposition officielle à appuyer cet amendement.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je vais répondre brièvement à mon collègue. Il a proposé cette motion de bonne foi et avec les meilleures intentions du monde, étant persuadé qu'Investissement Canada ne devrait pas s'engager dans des domaines qui auront des incidences négatives dans les provinces et ailleurs.

• (1635)

Je ferai remarquer à mon collègue que le mot «consultation» n'a pas la même signification pour tous. Je crois que ce qui est en cause ici dans cet amendement—et pas dans celui de mon collègue—c'est le sens à donner au mot «consultation» ou la nécessité de procéder à des consultations. Cette proposition de modification de la Loi sur Investissement Canada a pour objet d'accorder au ministre le pouvoir de conclure des accords avec des éléments du secteur privé afin surtout de partager avec eux le coût des projets de promotion des investissements. Nous parlons essentiellement d'accords portant sur des montants inférieurs à 100 000 \$ et qui auraient peu ou pas d'incidences sur les politiques et les programmes des provinces.

Par ailleurs, si on inscrivait la nécessité de procéder à des consultations dans la mesure législative et que l'on ne s'entendait pas sur le genre de consultations à engager ou sur leurs conséquences, cela pourrait entraîner d'importants retards dans la mise en oeuvre du projet. Je signale à mon collègue qu'Investissement Canada a l'habitude de consulter les responsables provinciaux au moment de planifier des activités de promotion, surtout lorsque celles-ci pourraient avoir des incidences directes ou indirectes sur la province visée.

Je crois comprendre le point, tout à fait valable, que soulève mon collègue. Il n'a rien contre la façon dont Investissement Canada exerce actuellement ses activités. Ce qui le préoccupe, ce sont les conséquences que peut avoir le fait de coucher par écrit le sens à donner au mot consultation. Voilà pourquoi le gouvernement est d'avis que l'amendement, bien que valable en principe, n'est pas nécessaire. Nous n'allons donc pas l'appuyer.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion n° 1 est rejetée.)

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie) propose:

Motion n° 3

Qu'on modifie le projet de loi C-89, en supprimant l'article 3.

—Monsieur le Président, je pense que cet amendement est bien plus important qu'on pourrait le penser. Il porte sur le secteur pétrolier et gazier.

Pour le bénéfice de ceux qui nous écoutent et qui pourraient ne pas comprendre exactement ce que nous visons, je dirais que l'article 3 soumettrait les investissements américains dans des entreprises pétrolières ou gazières du Canada au même niveau d'examen que d'autres secteurs de l'économie en vertu de l'Accord de libre-échange.

Fait-on cette modification à cause du libre-échange ou légifère-t-on indépendamment? Nous soupçonnons que les Américains réclament cela depuis quelque temps et que nous cédonns une fois de plus.

En vertu de l'Accord de libre-échange, certains secteurs de l'économie canadienne ont été ouverts aux investisseurs américains puisque le seuil d'examen est beaucoup plus haut pour les investissements américains que pour ceux des autres pays.

Toutefois, d'autres secteurs ont été explicitement exclus de l'application de ce traitement plus favorable. Parmi ces secteurs, il y a les hydrocarbures, l'uranium, les institutions financières, les transports et la culture.

Ce projet de loi aurait pour effet de lever d'odéieuses restrictions sur les investissements américains. L'article 3 éliminerait le secteur des hydrocarbures des secteurs exemptés ou réservés, un geste qui est conforme à la tendance à la libéralisation des investissements depuis

1985 et, en tout cas, à la libéralisation des normes en ce qui concerne les investissements américains.

L'Accord de libre-échange prévoit déjà qu'en cas de pénurie, on doit garantir aux Américains l'accès aux approvisionnements qu'ils reçoivent déjà, et je pense que cela suffit. On utilise encore l'Accord de libre-échange pour nous forcer à faire des concessions. C'est pour cela que nous proposons d'éliminer totalement cet article. Nous voulons que les hydrocarbures continuent d'être protégés comme le peu qui est encore protégé en vertu de nos ententes commerciales avec les États-Unis.

• (1640)

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je vais répondre très brièvement à mon ami en rappelant à la Chambre que cette modification est le dernier chaînon de la politique annoncée il y a quelques mois par le ministre de l'Énergie.

En relevant le seuil, nous augmentons les chances d'investissement des compagnies canadiennes. Fait intéressant, depuis l'annonce de cette modification, les investissements des compagnies canadiennes et la participation canadienne dans l'industrie des hydrocarbures ont augmenté puisqu'elle a rendu les compagnies canadiennes plus attrayantes pour les investisseurs.

Les questions mentionnées par mon ami ont été amplement discutées en comité et je pense qu'on en a fait le tour. Si le gouvernement acceptait cet amendement, le projet de loi n'aurait plus d'objet. L'amendement rendrait le projet de loi inutile.

De toute évidence, nous estimons que ce projet de loi apportera quelque chose à l'industrie, comme l'a prouvé l'augmentation des investissements dès son annonce.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion no 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(La motion n° 3 est rejetée.)

Initiatives ministérielles

L'hon. Tom Hockin (au nom du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

M. McCreath: Monsieur le Président, il y a eu consultation et je pense que vous constateriez qu'il y a consentement unanime pour passer immédiatement à la troisième lecture.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour passer à la troisième lecture?

Des voix: D'accord.

L'hon. Tom Hockin (au nom du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je m'excuse pour la longueur du titre. Les trois modifications qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur Investissement Canada dans le projet de loi C-89 ont pour but d'attirer les investissements étrangers au Canada. Ils permettront aux entreprises canadiennes d'attirer les capitaux et la technologie dont elles ont besoin pour assurer leur croissance et pouvoir soutenir la concurrence sur le marché mondial en pleine évolution.

Partout dans le monde, on se livre une concurrence acharnée pour attirer les investissements étrangers qui procurent les capitaux et autres avantages qui vont de pair—technologie, compétences en matière de gestion, accès au marché et emplois.

La Loi sur Investissement Canada tient compte du fait que la prospérité de notre pays dépend non seulement de l'accueil réservé aux investissements étrangers, mais aussi de la création au Canada d'un climat propice aux affaires et à l'investissement, d'un climat qui favoriserait une croissance des investissements canadiens et étrangers.

Comme l'a dit le ministre, c'est grâce à l'instauration d'un tel climat que le Canada est aujourd'hui un pays plus attrayant pour les investissements canadiens et étrangers. Grâce à une réforme importante du système fiscal, à la déréglementation substantielle survenue dans les sec-

teurs des transports, des télécommunications, de l'énergie et de l'industrie des services financiers, on a pu ouvrir l'économie canadienne à la concurrence et aux investissements étrangers. Le projet de loi C-89 est un autre progrès au niveau des mesures mises en place en vue de faciliter et d'accroître les investissements étrangers au Canada.

• (1645)

La première modification permettra d'étendre aux investisseurs dans les secteurs du pétrole et du gaz l'application des mêmes seuils d'examen applicables à d'autres secteurs de l'économie en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Dans le cas des États-Unis, cette mesure portera à 152 millions de dollars les seuils au-dessus desquels une acquisition directe sera assujettie à la loi. Aucun examen n'est prévu dans le cas des acquisitions indirectes.

Pour tous les autres investisseurs étrangers, le seuil d'examen continuera d'être de 5 millions de dollars pour les acquisitions directes et de 50 millions de dollars pour les acquisitions indirectes.

Les propriétaires canadiens d'actions pétrolières et gazières pourront vendre ces actions à n'importe quel investisseur de façon à obtenir le meilleur rendement et à consolider leur portefeuille. De la même façon, les investisseurs étrangers peuvent maintenant faire des achats qui s'intègrent bien, stratégiquement, à leur portefeuille actuel. Dans l'ensemble, il en résultera une hausse de la valeur des portefeuilles de tous les investisseurs et une industrie canadienne plus forte en matière d'exploration et de production du pétrole.

La deuxième modification proposée permettrait à Investissement Canada de signer avec des sociétés ou des associations d'affaires canadiennes des accords prévoyant des programmes à frais partagés destinés à amener les intérêts étrangers à investir dans les sociétés canadiennes et à leur faire profiter de leur technologie. Ce genre d'investissements et de partenaires internationaux est indispensable pour que les sociétés canadiennes puissent affronter la concurrence, se développer et assurer des emplois aux Canadiens.

Depuis 1989, Investissement Canada travaille avec un bon nombre de sociétés canadiennes, dans le cadre du Programme de développement de l'investissement du gouvernement fédéral, les aidant à trouver des partenaires à l'étranger. Il a ainsi facilité la signature d'accords entre les sociétés canadiennes et les investisseurs étrangers. Un nombre croissant de sociétés et d'associations commerciales canadiennes sont maintenant prêtes à par-

Initiatives ministérielles

tager le coût de la recherche de partenaires pour obtenir des investissements de l'étranger.

La troisième modification a trait à la culture. Pour le gouvernement, favoriser un secteur culturel fort constitue un objectif fondamental. Cette modification donnera de nouveaux pouvoirs au ministre, afin qu'il puisse déterminer si une entreprise du secteur culturel est sous contrôle canadien ou non.

Les dispositions rétroactives visent à décourager les investisseurs de réaliser rapidement un investissement qui pourrait ne pas répondre aux exigences du ministre. Ainsi, celui-ci sera investi de nouveaux pouvoirs rétroactifs au 19 juin 1992. Investissement Canada travaille activement à promouvoir le Canada en tant que destination intéressante pour les investissements. Les modifications apportées à la Loi sur Investissement Canada visent essentiellement à rendre les possibilités d'investissement plus intéressantes et à faciliter le partage des coûts entre le secteur privé et les gouvernements pour la recherche de nouveaux investissements.

Cette mesure législative est nettement dans l'intérêt du Canada et constitue une chance de développement économique pour tous les Canadiens. J'encourage tous les députés à l'appuyer.

[Français]

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'aurais quelques mots à dire sur ce projet de loi. Je crois bien que ma collègue de Montréal va également prendre la parole sur le sujet.

[Traduction]

Quelqu'un a parlé, je crois, tout à l'heure, d'un amendement que j'aurais proposé selon lequel en vertu de ce projet de loi, les investisseurs de l'Asie et du Pacifique, d'endroits autres que les États-Unis, devraient avoir les mêmes droits d'investir dans le secteur pétrolier et gazier au Canada que les Américains.

Il me semble, et je pense que les membres du comité étaient du même avis, qu'il n'était pas très sage d'accorder à un groupe d'investisseurs, même si ce sont d'importants investisseurs qui vivent aux sud de notre frontière, le droit d'investir dans l'industrie pétrolière et gazière du Canada et de ne pas accorder le même droit à quelqu'un venant du Japon, de Taïwan, de la Corée du Sud, de l'Indonésie ou de tout autre endroit de la région du Pacifique, qui représente 2 milliards de personnes.

J'ai simplement proposé, dans mon amendement, que tous soient traités de la même façon. Je trouve que c'est assez raisonnable aujourd'hui, quand tout le monde, de Kiev à presque tous les coins de la Terre, aimerait que des investisseurs étrangers viennent investir chez eux pour faire mieux fonctionner leur économie. En vertu de

l'amendement que j'ai proposé au projet de loi, nous accorderions aux non-Américains le même traitement que celui que nous accordons aux Américains. C'est peut-être vous, monsieur le Président, qui avez déclaré que cet amendement était irrecevable et dépassait l'intention de ce projet de loi. Je dois accepter cette décision du Président. Alors que l'économie canadienne s'ouvre presque toutes les semaines aux investissements étrangers, comme ma collègue vous le dira, on est en train, en fait, de limiter l'accès des intérêts étrangers aux industries culturelles. Je crois qu'elle voudra faire quelques observations à ce sujet. Le reste de l'industrie canadienne s'ouvre aux investisseurs étrangers, surtout à nos voisins du Sud, mais à d'autres aussi.

• (1650)

Une brasserie américaine acquiert 20 p. 100 des brasseries Molson, AT&T se porte acquéreur de 20 p. 100 de la nouvelle compagnie téléphonique canadienne Unitel, qui se spécialise dans les appels interurbains. Les lignes aériennes American Airlines veulent faire l'acquisition de 33 p. 100 des Lignes aériennes Canadien International. Comme vous le savez, trois sociétés américaines, Mobile, Chevron et Murphy, vont finir par posséder près des deux tiers du champ de pétrole Hibernia.

D'importants investissements étrangers ont déjà été faits dans le secteur énergétique au Canada. Peut-être le savez-vous, mais les sables bitumineux de l'Alberta constituent une véritable Arabie Saoudite en plein coeur du Canada pour ce qui est de nos réserves d'hydrocarbures. Les Américains investissent de plus en plus dans nos sables bitumineux; récemment, les Japonais et les Chinois en font autant.

Mitsubishi Oil America possède maintenant 5 p. 100 de Syncrude, l'une des plus grandes réussites du Canada sur le plan de la transformation de ressources en emplois, en revenus, en profits, en impôts, etc.

JAPEX a investi 6,5 millions de dollars dans la technologie du forage horizontal des sables bitumineux de l'Alberta.

L'année dernière, une entreprise pétrochimique chinoise, la China National Petroleum Corporation est devenue le premier investisseur étranger dans les installations de recherche sur les sables bitumineux de Fort McMurray en Alberta. Les Chinois investiront 6,5 millions de dollars dans le Bureau de recherche et de technologie des sables bitumineux de l'Alberta au cours des deux prochaines années.

En avril de cette année, l'acquisition du contrôle de Westcoast Petroleum Limited par un consortium de Hong Kong a été approuvée. Ces investisseurs entendent approuver le plan d'entreprise de WPL qui prévoit une

Initiatives ministérielles

augmentation des dépenses en capital au Canada de 53 millions de dollars en 1992 à 96 millions de dollars en 1997. Cela représente bien des emplois et bien des débouchés pour les jeunes diplômés de nos universités, les travailleurs qualifiés et ceux qui veulent oeuvrer au sein du secteur des hydrocarbures dans l'ouest du Canada. Ces investisseurs veulent aussi faire participer WPL à l'exploitation et au développement des hydrocarbures en Chine et dans d'autres pays de l'Extrême-Orient, à l'exclusion de la Birmanie nous l'espérons, du moins tant que le gouvernement démocratique ne sera pas au pouvoir dans ce pays.

Il y a aussi la Numac Oil & Gas Ltd., une entreprise d'Edmonton qui appartiendra bientôt indirectement à des habitants de Hong Kong. Il y a aussi, bien entendu, l'affaire célèbre du financier de Hong Kong, Li Ka-shing, qui en 1991 a dépensé 250 millions de dollars pour compléter l'acquisition de Husky Oil.

Dans de nombreux pays du monde, on libéralise la législation sur l'investissement étranger afin de réduire ou d'éliminer les barrières qui restreignent la participation étrangère et de s'assurer que les investisseurs étrangers sont davantage traités sur le même pied que les investisseurs locaux. Les gouvernements adoptent également des lois tendant à réduire les impôts sur les envois de fonds à l'étranger ou sur les profits réinvestis par des étrangers dans l'économie locale.

Je voulais simplement vous signaler que la part des Japonais dans l'investissement étranger direct aux États-Unis est passée de 6,2 p. 100 en 1980 à 16,2 p. 100 en 1989.

Vers quoi cela nous amène-t-il? Je sais qu'il y a bien des gens qui ne veulent plus que des non-Canadiens prennent le contrôle d'entreprises canadiennes. Nous avons un taux de chômage de 11,4 p. 100 et sauf erreur, il y a de 40 000 à 50 000 personnes dans ma ville qui sont maintenant officiellement au chômage. L'emploi dépend dans une large mesure des investissements et selon moi—mais ce n'est là qu'une opinion personnelle—plus nous pourrions obtenir au Canada des investissements venant de tous les coins du monde, plus nous pourrions créer des emplois. En fait, le prochain gouvernement qui, je l'espère, sera libéral, devra déployer d'énormes efforts pour établir un climat plus propice aux affaires que ne le fait le gouvernement actuel. Je pourrais vous citer notamment comme exemple le dernier budget qui est probablement, de toute notre histoire, un des budgets les plus mal reçus par les Canadiens et les investisseurs étrangers également.

M. Hockin: Il ne prévoit aucune augmentation d'impôt.

M. Kilgour: Tout ce que mon érudit collègue d'en face trouve à dire c'est qu'il ne renferme aucune augmentation d'impôt. Cependant, ce qu'il ne voudrait surtout pas que je dise mais que je dois préciser, selon moi, par souci d'équité, c'est que le gouvernement, comme tout le monde ici le sait, a créé près de 38 nouveaux impôts depuis son arrivée au pouvoir en 1984. Je crois que la famille moyenne au Canada verse environ 2 000 \$ de plus en impôts depuis que les conservateurs forment le gouvernement. C'est là une des nombreuses raisons, outre leur extrême prodigalité, dont le premier exemple qui vient à l'esprit est l'acquisition des hélicoptères, pour lesquelles ils perdront les élections, peu importe le nouveau chef qu'ils choisiront.

• (1655)

M. Manley: Et puis, de toute façon, il y a bel et bien eu des hausses d'impôts dans le budget.

M. Hockin: Nommez-en une.

M. Manley: Au chapitre de la TPS, la réduction du remboursement aux démunis représente une hausse dans l'année financière.

M. Kilgour: Puisque nous parlons de la TPS, j'ai ici les chiffres les plus récents qui montrent que cette taxe abominable a produit des recettes brutes de 29,6 milliards de dollars l'an dernier. Or, une fois qu'on a déduit les remboursements et les frais d'administration, je pense que le montant net a été de 14,5 milliards de dollars, soit moins de 50c. sur chaque dollar perçu. Cela devrait figurer dans *Le Livre Guinness des records* comme étant la seule taxe au monde qui ait permis à un gouvernement de prélever le maximum d'argent, mais de retenir le minimum de recettes. Voilà entre autres pourquoi nous sommes fiers de dire que nous éliminerons cette taxe et demanderons aux Canadiens de proposer le meilleur moyen de combler le manque à gagner.

Je me suis peut-être écarté du sujet, même si je ne suis pas surpris que le ministre, qui prend sa retraite, je pense, veut. . .

M. Hockin: Non.

M. Kilgour: Excusez-moi. C'est le seul aujourd'hui qui ne prend pas sa retraite.

M. Manley: Du moins, pas volontairement.

M. Kilgour: Du moins, pas volontairement. Je pense que ses électeurs auront leur mot à dire là-dessus.

En conclusion, je dirai qu'en ma qualité d'Albertain et de critique de mon parti en matière d'énergie, je suis heureux de l'orientation que l'on adopte. Je me demande simplement pourquoi le gouvernement a attendu d'en arriver littéralement à ses derniers jours, aux tout der-

Initiatives ministérielles

niers jours du Parlement pour reconnaître que le monde a changé et que tous les peuples de la terre, dans presque tous les pays, sont maintenant prêts à faire pratiquement n'importe quoi pour attirer des investissements étrangers, sauf comme je pense que la députée de Mont-Royal s'apprête à le dire, dans le domaine des industries culturelles.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, j'ai l'intention de traiter uniquement des articles du projet de loi qui portent sur la prise de contrôle directe et indirecte des compagnies d'édition.

Cette mesure législative sur Investissement Canada vise un aspect très délicat et très important de la vie culturelle canadienne, c'est-à-dire un secteur qui permet à nos auteurs de s'exprimer et de donner une perspective canadienne qui présente un intérêt et une importance au niveau intellectuel et qui se traduit parfois par une reconnaissance telle que le prix Booker accordé à Michael Ondaatje et le prix Goncourt décerné à Antonine Maillet. Beaucoup de Canadiens ont aussi remporté des prix chez nous. Il importe d'abord de favoriser et de renforcer le potentiel culturel qui existe non seulement dans le domaine de l'édition, mais aussi dans toutes les autres formes d'expression culturelle, qu'il s'agisse du cinéma, du vidéo, de la danse, du théâtre et ainsi de suite.

Ce projet de loi renferme les changements que le gouvernement se propose d'apporter avec sa nouvelle politique sur l'édition. Cette politique a été annoncée en janvier 1992 par le ministre des Communications. Aux yeux de l'opposition officielle, cette nouvelle politique crée des règles en matière d'investissement étranger qui risquent de miner les structures de l'industrie canadienne de l'édition.

Dans une tentative visant à vendre le projet à l'industrie canadienne, le gouvernement a annoncé à grands renforts de publicité une subvention de 20 millions de dollars aux maisons d'édition appartenant à des intérêts canadiens. Cette mesure vise littéralement à adoucir la politique sur la propriété et à cacher en quelque sorte ce qui se passe réellement.

Le ministre des Communications présente ces nouvelles initiatives en faisant valoir qu'il a voulu resserrer les règles visant les investissements étrangers et que le nouveau financement accordé représente une augmentation importante de l'aide fédérale. C'est vraiment une légère exagération, pour ne pas dire plus. Si on avait tenu compte de l'effet des subventions postales à elles seules, on ne parlerait pas vraiment de ce nouveau fonds de 20 millions de dollars dont le ministre a été si heureux d'annoncer la création.

• (1700)

Il a fallu peu de temps à l'association des éditeurs canadiens pour comprendre que ce n'était pas un cadeau. Cette initiative a été présentée dans un bel emballage, mais à y regarder de plus près, on se rend compte que ce n'est pas une bien bonne idée. L'association a adopté une résolution dans laquelle elle dit se préoccuper profondément du fait que le gouvernement a renoncé à ses politiques visant à accroître la propriété de l'industrie du livre au Canada. Elle s'est également vivement opposée à maintes reprises à toute politique ayant pour effet de permettre la prise de contrôle d'entreprises canadiennes d'édition et de distribution par des intérêts étrangers.

Pour comprendre le nouveau régime d'investissement, il faut vraiment savoir ce qu'il remplace. Je vais vous donner un bref historique. En mai 1985, le ministre de l'époque, le député de Frontenac, a adopté, avec l'approbation du gouvernement, la politique dite de Baie-Comeau. Nous connaissons tous la beauté de la région de Baie-Comeau. Il était possible pour lui de présenter une politique très éclairée sur l'industrie du livre, une politique qui aurait réglé une bonne partie des problèmes d'achat et de vente d'éditeurs canadiens. Les règles qu'il a établies alors devaient s'appliquer sans discrimination à tous les nouveaux investissements aussi bien qu'aux éditeurs canadiens.

En un mot, tout propriétaire voulant céder sa participation majoritaire devait le faire à des intérêts canadiens. L'idée n'était pas de s'en défaire et de les forcer à vendre. Le moment venu, s'ils étaient intéressés à vendre, que ce soit à une société sous contrôle canadien ou à une multinationale étrangère, il fallait offrir le premier choix aux sociétés entièrement canadiennes. Que la prise de contrôle soit directe ou indirecte, la société d'édition allait se retrouver dans les mains de Canadiens au bout du compte.

C'était une ligne de conduite fort judicieuse. Le ministre mérite des félicitations pour avoir élaboré une politique qui permette à l'industrie de se développer et de prospérer comme le font les industries et les produits culturels au Canada. En 1985, le gouvernement jugeait ces changements indispensables pour renforcer les stratégies et les structures industrielles canadiennes en prévision de l'avenir.

À l'heure actuelle, les trois quarts des livres vendus au Canada viennent de l'étranger. Pour cette industrie, cela se traduit par une perte de 750 millions de dollars, car les ventes de livres dépassent un milliard de dollars par année au Canada. Nos marchés sont dominés par les grandes multinationales étrangères. La politique de Baie-Comeau visait à remédier à ce problème au même titre que les limites imposées à l'égard de la propriété

étrangère a contribué à rapatrier l'industrie de la radio-diffusion au Canada et à développer l'industrie de la câblodistribution. Nous avons des entreprises commerciales florissantes et très importantes au Canada. Cette mesure s'inscrivait donc dans une suite logique, non pas dans le domaine la radiodiffusion, mais dans celui de l'édition cette fois-ci.

Quels résultats a donné la politique de Baie-Comeau? Au départ, ils ont été emballants, très positifs. Un progrès sensible a été fait vers l'atteinte des objectifs qui avaient été fixés. Ainsi, la grande chaîne de librairies de détail W.H. Smith est passée sous contrôle canadien. L'important grossiste dans le commerce des livres, John Coutts Ltd., est redevenu propriété canadienne. Les clubs du livre Doubleday sont passés sous contrôle canadien, et il s'en est suivi une augmentation de 500 p. 100 des ventes de livres d'auteurs canadiens.

Pour la première fois, des éditeurs canadiens détenaient une part croissante du réseau de distribution de livres importés qui représentaient environ 70 p. 100 de tous les livres vendus au Canada.

• (1705)

Le gouvernement aurait dû être fier des initiatives du ministre. Elles étaient productives et efficaces. L'édition du livre au Canada semblait vouée à un avenir très prometteur.

Cependant, même s'il nous avait assuré le contraire, le gouvernement n'a pas voulu mettre en oeuvre la politique de Baie-Comeau après la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. N'est-ce pas étonnant? Malheureusement, il se trouvait que l'Accord de libre-échange allait à l'encontre du but ultime visé par les Américains. Combien d'entre vous se souviennent des fameuses lettres de l'ambassadeur Gottlieb à l'époque, lorsque Prentice-Hall et Time Warner nous menaçaient de toutes sortes de sanctions? C'était vraiment scandaleux. Ainsi, non seulement le projet de loi sur la distribution des films, qui aurait favorisé la croissance et le développement de nos programmes de distribution et de commercialisation des films, est resté sur les tablettes, mais cette situation a également nui à notre industrie de l'édition.

On n'a jamais fait les modifications législatives nécessaires pour mettre en oeuvre la politique de Baie-Comeau, particulièrement celles qui auraient exigé que les investissements soient approuvés avant d'être faits, et non après, et celles qui auraient exigé que le contrôle véritable reste entre les mains des Canadiens. Malgré toute la créativité dont M. Masse a fait preuve, il n'a jamais réussi à convaincre ses collègues du Cabinet, et

c'est malheureusement le libre-échange qui, encore une fois, est sorti vainqueur.

Si seulement c'était du libre-échange. Si seulement il y avait eu une libéralisation des échanges commerciaux. Si seulement nous avions des règles du jeu équitables. Si seulement les pays du continent nord-américain avaient conclu un accord commercial qui aurait été bon pour tout le monde, pour tous les habitants de ce merveilleux territoire. N'aurait-ce pas été extraordinaire?

Des Canadiens qui voulaient sérieusement acheter une entreprise appelée Ginn Canada ont constaté que le véritable pouvoir décisionnel de l'entreprise n'était pas à vendre. C'est-à-dire que les acheteurs canadiens auraient pu avoir la majorité des actions, mais sans avoir une part déterminante dans le processus décisionnel, car le conseil d'administration et le droit de veto restaient entre les mains d'Américains et d'autres étrangers.

Quel genre d'homme d'affaires aurait, en pleine connaissance de cause, fait l'acquisition de la majorité des actions d'une entreprise, mais sans pouvoir jouer un rôle déterminant dans les décisions commerciales et administratives de cette entreprise. Croyez-vous que des gens seraient prêts à investir dans de telles conditions? Il n'y a certainement pas beaucoup de gens éclairés et riches qui investiraient dans une entreprise dont ils ne pourraient pas être maîtres. Cela ne serait pas très brillant de la part de gens d'affaires. Pas besoin d'ajouter que Ginn Canada est demeurée entre des mains étrangères.

Les règles apparemment améliorées sur la propriété que nous propose le ministre des Communications permettront à des étrangers de prendre le contrôle de la plupart des entreprises. L'exception sera la prise de contrôle par des étrangers d'entreprises appartenant à des Canadiens. Très sensé, n'est-ce pas? Les étrangers ne pourront pas acquérir des entreprises canadiennes à moins qu'elles soient clairement en difficulté financière. L'ironie, c'est que les étrangers pourront vendre des sociétés saines tandis que les Canadiens ne pourront vendre que les sociétés mal en point. Logique, n'est-ce pas? Plutôt tordu, oui.

Le gouvernement soutient que son objectif reste de renforcer la propriété canadienne et de discipliner les investisseurs étrangers qui, s'ils sont autorisés, sous réserves de quelques conditions, à acheter des parts majoritaires, seront tenus de prendre des engagements susceptibles de bénéficier au secteur détenu par les Canadiens. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas démontré qu'il tenait tout particulièrement à faire respecter ces règles. J'aimerais savoir ce qui pourrait nous convaincre qu'il en a maintenant la volonté.

Initiatives ministérielles

Nous sommes loin des 20 millions de dollars annuels supplémentaires que le gouvernement disait dégager pour encourager les Canadiens à prendre le contrôle d'entreprises. Investissement Canada vient à peine d'apparaître dans le portrait et cet organisme ne fera qu'approuver les prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des étrangers si elles sont à l'avantage du Canada et du secteur de l'industrie appartenant à des Canadiens. La nouvelle politique a été appliquée pour la première fois le 27 novembre 1992, lorsque Investissement Canada a été appelé à approuver la prise de contrôle de Harper-Collins par des intérêts étrangers, plus précisément par la société News International de Rupert Murdoch. Les éditeurs canadiens ont observé attentivement cette prise de contrôle et remettent en question les avantages qu'elle comporte pour le secteur canadien. Je rappelle que ce n'est pas le Parti libéral ni les députés de ce côté-ci de la Chambre qui doutent du bien-fondé de cette décision, mais bien l'industrie elle-même.

• (1710)

Je vous donne un exemple. Récemment, l'éditeur canadien Avie Bennett contestait la déclaration d'Investissement Canada, qui rapportait que la maison d'édition Harper-Collins avait publié 111 nouveaux ouvrages canadiens entre juin 1991 et juin 1992. Investissement Canada prétendait que la maison d'édition avait ainsi amélioré le marché canadien, ce qui profitait aux éditeurs et aux écrivains canadiens. Après avoir consulté le catalogue de la Bibliothèque nationale, l'éditeur Bennett soutient que Harper-Collins a publié beaucoup moins d'ouvrages, même en comptant les dépliants et les réimpressions. Les statistiques semblent boiteuses.

Stan Cover, président et directeur général de la société Harper-Collins Canada affirme, pour sa part, que son entreprise a publié 20 ouvrages de plus que les 111 rapportés par Investissement Canada. Voilà le dilemme. Qui a tort, qui a raison? Cela a-t-il de l'importance si nous ne contrôlons même pas nos propres entreprises? Je n'en suis pas convaincue, mais, si j'ai bien compris, le conflit tient essentiellement à la définition d'un ouvrage.

Par exemple, lorsqu'on parle d'ouvrage, faut-il inclure les dépliants et les réimpressions de livres publiés à l'origine par d'autres maisons d'édition? Lorsqu'un ouvrage est d'abord publié sous forme cartonnée, puis sous un format plus populaire, cela compte-t-il pour deux ouvrages ou un seul? Voilà le genre de questions que Investissement Canada doit élucider avant d'autoriser toute nouvelle acquisition.

J'avais espéré que le comité législatif examine ces questions; malheureusement, ce ne fut pas le cas.

À l'heure actuelle, les Canadiens attendent de voir si Investissement Canada approuvera la prise de contrôle des filiales canadiennes Collier-Macmillan et Grolier par des intérêts étrangers. Investissement Canada étudie ces dossiers depuis deux ans, mais n'a toujours pas rendu de décision. Il y a eu Harper-Collins, Grolier, Collier-Macmillan, Ginn, toute une série de prises de contrôle.

Rappelez-vous ce que j'ai dit au début: à l'origine, il me semblait que nous nous dirigions dans la bonne direction et que l'industrie prenait de l'expansion. Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater les tristes résultats que nous vaut le manque d'actions concrètes et de vision de la part du gouvernement en ce qui concerne les entreprises culturelles.

Les intérêts de l'industrie canadienne de l'édition seraient bien servis et pourraient être bien servis si nous prenions des engagements ou adoptions même des règlements, afin que Investissement Canada soit au moins appelé à donner son assentiment avant les prises de contrôle et non après le fait comme c'est le cas aujourd'hui. Je ferai remarquer que cela ressemble à la façon de procéder pour la vente ou la cession de compagnies de télévision ou de radio par le CRTC ou, quant à cela, de compagnies de téléphone comme BC TEL. Il faut vraiment examiner cela de très près.

Le ministre des Communications a reconnu qu'il importe de renforcer le secteur canadien de l'édition et j'approuve cette déclaration. Je voudrais bien qu'il ne fasse pas qu'en parler, mais qu'il agisse aussi. Il a invité les éditeurs à le talonner de près afin de s'assurer qu'il respecte cet engagement. On sait que le ministre des Communications aime plaire à tout le monde. Le problème, c'est que l'on n'a encore eu aucun projet de loi qui semble aller dans le sens d'un progrès ou de la croissance et du développement de ces industries culturelles.

Malheureusement, cela ne se fera pas grâce au ministre des Communications—je suis peut-être injuste envers le ministre des Communications, en fait, mais il ne me semble pas disposer de beaucoup de pouvoir à cet égard. Ce n'est pas lui qui prendra des décisions concernant de nouveaux investissements étrangers. C'est le ministre du Commerce extérieur, que le secteur américain de l'édition a déjà joliment talonné et cela, avec beaucoup de succès. Ce dont les industries culturelles du Canada ont besoin, c'est que le présent gouvernement conservateur ne se contente pas d'esbroufe et de flânerie, mais prenne des mesures fermes. Le gouvernement a le

tour d'emballer et de vendre les choses, mais le problème, c'est que le paquet ne contient souvent que du vent.

• (1715)

La culture canadienne a besoin d'un gouvernement qui travaille à sa croissance et à son développement, qui comprenne enfin qu'un pays sans identité culturelle n'est pas vraiment un pays. Le gouvernement doit reconnaître que seuls les pays qui ont fait la promotion des arts, de la culture, de l'architecture et d'autres choses du genre ont survécu et ont laissé leur marque dans l'évolution de l'humanité.

Quand on songe à ce que le gouvernement a fait au Conseil des arts du Canada, l'obligeant à un remariage qu'il ne souhaitait pas, réduisant ses services et lui coupant les vivres! Quand on songe à ce qu'il a fait à la Société Radio-Canada, à Radio-Canada International, à Téléfilm, à l'Office national du film, à tout un tas d'organismes et d'organisations qui sont essentiels aux droits de prêt au public, qui intéressent aussi les publications et l'édition et la présence canadienne et les bénéfiques pour le Canada.

Le gouvernement ne s'est aucunement engagé à l'égard de tout ce secteur. Il a tort, car ce secteur a une énorme possibilité de croissance et pourrait rapporter des milliards de dollars au produit national brut du Canada.

Je tiens à dire en outre que cette partie du projet de loi ne défend certes pas les intérêts du secteur de l'édition, ce qui est regrettable, mais le gouvernement pourra peut-être arranger les choses dans le règlement.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir pour parler de la teneur du projet de loi après avoir proposé deux amendements, dont un que je croyais acceptable. Il n'a cependant pas été accepté.

La mesure à l'étude a un caractère ironique, car d'une part elle donne à croire que nous ouvrons la porte aux investissements, surtout américains. D'autre part, en vertu des dispositions de la loi relatives aux entreprises culturelles, dont l'application sera aussi bonne ou aussi mauvaise que sera le prochain ministre, si ce dernier décide de faire respecter la disposition anti-échappatoire, le pouvoir de la loi pourra s'en trouver renforcé.

D'un côté nous nous réjouissons de cet aspect de la loi, mais encore une fois, cela dépendra beaucoup de la volonté du prochain ministre. Si ce dernier axe son action sur la culture canadienne, cet aspect pourra être positif.

Nous disons que nous devons protéger la culture canadienne, mais si on était méfiant, on dirait que le projet de

loi incite à ouvrir les portes aux investissements américains en laissant entendre qu'ils ne feront pas l'objet d'un examen.

La mesure à l'étude porte plus particulièrement et précisément sur les entreprises pétrolières, mais je pense que nous voudrions vraiment nous interroger sur tout le mandat d'Investissement Canada quand nous constatons que sur les 10 000 dossiers d'investissement examinés par Investissement Canada, absolument aucun n'a été refusé.

Voilà qui a de quoi rendre immédiatement soupçonneux. Les Canadiens ne sont probablement pas au courant de ce fait. Quand ils apprendront qu'aucun dossier sur 10 000 n'a été refusé, ils s'en inquiéteront sûrement tout de suite. On dit qu'on a besoin des investissements américains. On en a certes besoin, mais nous ne considérons pas acceptable une politique de la porte grande ouverte.

D'un côté, on dit que les investissements américains sont les bienvenus, et de l'autre, on conclut un accord de libre-échange qui produit tout le contraire. En effet, les investissements canadiens aux États-Unis excèdent les investissements américains au Canada.

Pourquoi cela? Le libre-échange a encouragé les investissements canadiens aux États-Unis et découragé les investissements américains et autres au Canada.

• (1720)

J'ai lu un article hier au sujet de la Caroline du Nord. Les affaires y sont en plein essor depuis le libre-échange, car cet État se proclame en faveur du «droit de travailler», c'est-à-dire qu'il n'impose aucun salaire minimum. Des tragédies incroyables se sont produites en Caroline du Nord où des gens travaillent dans des usines qui ressemblent aux maquiladoras mexicaines, sans absolument aucune norme en matière de santé et de sécurité. En fait, il y a deux semaines à peine, nous avons appris que des travailleurs qui cherchaient à s'enfuir d'une usine de transformation de la volaille où s'était déclaré un incendie n'ont pas réussi à sortir parce que les portes étaient fermées avec des chaînes.

Il n'existe pas de commission des accidents du travail en Caroline du Nord. On n'y fait pas de cas du travailleur qui fait une dépression nerveuse, ou dont l'organisme se détraque à cause de la charge de travail. Il n'a aucun recours. Il est tout juste bon à mettre au rebut. Nous pouvons tous lire dans les revues et les journaux canadiens le récit de tragédies humaines.

D'une part, nous ouvrons la porte aux Américains. D'autre part, c'est vraiment décourageant. Pourquoi investir au Canada? Qui plus est, le mandat d'Investisse-

Initiatives ministérielles

ment Canada n'exige aucun examen, absolument aucun. Il y avait une limite de 5 millions qui est passée à environ 152 millions. Désormais, il n'y aura plus de limite. Nous devrions tous nous en inquiéter.

Dans le cadre de ce débat, il est question de temps à autre de la participation étrangère acceptable. Nous ne voulons pas décourager la participation étrangère, mais sans examen, c'est inacceptable, et je crois que les Canadiens s'y opposeront.

Parlons maintenant des questions d'investissement non résolues. J'en ai déjà parlé au moment de la deuxième lecture, mais je crois qu'il est utile de le répéter. Voici ce qu'un économiste, grand défenseur du gouvernement actuel et de sa politique a déclaré: «Les négociateurs canadiens n'ont pas eu autant de succès dans d'autres domaines. Par exemple, les Américains refusent toujours de renoncer à leurs droits d'appliquer les règles d'extraterritorialité aux filiales américaine établies au Canada.» Autrement dit, le gouvernement américain se réserve le droit d'appliquer les lois américaines aux filiales de sociétés américaines établies au Canada. Les Américains ne se préoccupent pas du tout des lois canadiennes même s'ils ont des usines au Canada. Cela va de pair avec la politique commerciale.

Parlons de cette politique commerciale. Tout le harcèlement en matière commerciale dépend uniquement sur les lois commerciales américaines et de la question de savoir si les Américains appliquent correctement ou non leur législation commerciale. Elle est très facile à appliquer et très facile à comprendre pour les représentants du ministère américain du Commerce, car les Américains adoptent des règles pour protéger leur industrie, tandis que nous, nous en adoptons pour faire respecter la loi. Nous sommes des citoyens très respectueux de la loi et nous avons adopté des lois canadiennes afin d'être équitables envers tout le monde. Nous voulons être justes avec tout le monde, notamment avec nos voisins du sud et les investisseurs américains.

Nous estimons que cette mesure législative ne peut être considérée isolément. Elle s'inscrit dans un ensemble de mesures plus vaste qui a privé le gouvernement—en l'occurrence, le gouvernement canadien—de sa capacité, non pas d'imposer des restrictions, mais d'avoir un mot à dire. Elle l'a privé de tous ses pouvoirs à l'égard des investissements au Canada. Tous ces projets de loi portent continuellement atteinte à l'identité et à la souveraineté canadiennes.

Nous ne nous opposons pas aux investissements, mais nous avons de sérieuses réserves au sujet de ce projet de loi qui fait partie d'un ensemble de mesures législatives beaucoup plus vaste. Voilà pourquoi nous nous y opposons.

Comme je l'ai dit plus tôt, la situation est pour le moins ironique. Nous nous réjouissons des aspects culturels du projet de loi, ou du moins, nous sommes tentés de le faire. Nous croyons qu'il y a une disposition anti-échappatoire et nous espérons qu'elle sera mise en oeuvre. Nous espérons qu'elle le sera, mais encore une fois, cela dépendra de ce que le prochain ministre voudra bien en faire.

Pour cette raison, nous nous opposons au projet de loi.

• (1725)

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois est adopté.)

M. James: Monsieur le Président, je crois que tous les partis accepteront que nous passions aux délibérations sur la motion d'ajournement une fois que les députés concernés seront ici.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

[Français]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Dans les circonstances, je pense qu'il est plus sage de suspendre les débats jusqu'à l'appel de la Présidence, mais pas plus tard que 18 heures, pour procéder au débat sur la motion d'ajournement.

(La séance est suspendue à 17 h 26.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 31.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

Une motion portant ajournement de la Chambre, conformément à l'article 38 du Règlement, est adoptée d'office.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, le 13 mai 1993, j'ai demandé à la ministre de la Défense nationale de nous expliquer pourquoi l'entretien de nos avions *Challenger*, qu'elle met à la disposition des militaires, des ministres et de leurs collaborateurs, est effectué à Hartford, au Connecticut. Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas appel à des travailleurs qualifiés canadiens et laisse-t-il ces emplois s'en aller aux États-Unis?

Je tiens à signaler que le premier de ces appareils est arrivé à Hartford à la mi-août 1993, soit bien avant que je pose ma question.

La ministre a admis que ces travaux seraient effectués à Hartford jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat, ce qui devrait se faire d'ici quelques semaines. Or, près de quatre semaines se sont écoulées, et nous savons que ces travaux pourront se poursuivre à Hartford jusqu'en 1994 et même bien après cette date. Le renseignement que la ministre a fourni n'est donc pas exact.

J'ai en ma possession des numéros de la revue *Marchés publics* de novembre 1992, ainsi que des 7 et 17 mai 1993. Selon la demande de propositions, les travaux devraient débiter le 1^{er} avril 1993 et se terminer le 31 mars 1996, avec une possibilité de prolongation de deux ans, ce qui nous reporterait au 31 mars 1998.

La date de signature a été remise au 7 mai 1993, puis de nouveau au 17 mai 1993. Selon *Marchés publics*, la date de signature a encore été modifiée. Entre-temps, ces travaux qui représentent des milliers d'heures-personnes sont toujours effectués à Hartford, au Connecticut.

Pourquoi les avions militaires canadiens sont-ils entretenus aux États-Unis, alors que nos techniciens risquent d'être licenciés et que nos installations sont sous-utilisées? Deuxièmement, pourquoi créons-nous des emplois américains? Les États-Unis ne permettent pas que leurs avions soient entretenus à l'étranger. Troisièmement, combien payons-nous de l'heure pour faire faire ce

Débat d'ajournement

travail aux États-Unis? Le gouvernement a-t-il essayé de voir ce qui pourrait se faire au Canada?

Vu que le *Challenger* a été conçu et construit au Canada, je ne comprends pas que l'on ne puisse pas en faire l'entretien ici, pour moins cher que ce que l'on paie aux États-Unis. Ce serait des économies pour le contribuable, et je sais que c'est possible.

Est-ce une répétition de la décision des Conservateurs, à la fin des années 50, qui a conduit à l'abandon du projet *Arrow* de la société Avro et de celui du premier avion commercial à réaction? Cette décision avait mis fin au rôle de leader que le Canada jouait dans la technologie aéronautique. Aujourd'hui encore, l'*Arrow* serait à la fine pointe de la technologie et de la conception.

J'aimerais bien des réponses à ces questions.

M. Ken James (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir répondre au député de Lambton—Middlesex à ce sujet et de lui donner des éclaircissements, si c'est possible. Le député ne connaît peut-être pas certains des faits.

Comme il le sait, le ministre des Approvisionnements et Services lui a bel et bien répondu le 31 mai 1993 et lui a exposé certains faits. La société Canadair-Bombardier Inc., comme on l'appelle, s'occupe depuis cinq ans de la réparation et de la remise en état des avions *Challenger* du MDN au Centre de service de Montréal.

• (1735)

Bombardier a informé le gouvernement du Canada que, pour des raisons commerciales, elle ne désirait plus effectuer ces travaux à ce centre. Bombardier a ajouté que le centre serait fermé, mais qu'elle ferait des travaux d'entretien à son centre de service de Hartford, au Connecticut.

Par conséquent, le gouvernement du Canada a demandé à l'industrie aérospatiale canadienne de terminer les travaux et il cherche une société canadienne qui pourra prendre la relève au cours des cinq prochaines années. La date limite de présentation des soumissions est le 25 août 1993.

Pour prévoir du temps pour le processus de soumission, il a fallu prolonger le contrat de Bombardier de six mois, soit jusqu'au 30 septembre 1993. Dans l'intervalle, à cause de la fermeture du centre de service de Montréal, Bombardier assurera le service d'entretien au centre de service de Hartford.

Débat d'ajournement

Le député a dit que le coût d'entretien des appareils *Challenger* à Hartford était plus élevé qu'à Montréal. Ce n'est pas le cas. Bombardier n'a pas augmenté les frais d'entretien. Ils sont restés les mêmes que lorsque le travail se faisait à Montréal.

Je suis aussi heureux de signaler au député qu'il n'y a pas eu de perte d'emplois au Canada à la suite de la fermeture du centre de service de Montréal. Tous les travailleurs ont été mutés à d'autres postes au sein de la société Bombardier.

Le gouvernement croit au processus concurrentiel et, dans cette optique, il s'efforce d'avoir un nouveau contrat pour la fin d'août.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, le 11 mai, j'ai posé une question à la ministre de la Défense nationale qui portait sur la politique de son ministère concernant les opérations de maintien de la paix.

Dans le passé, on a invoqué l'article 3 de cette politique pour priver les juifs, les musulmans et les femmes du Canada de la possibilité de représenter leur pays dans le cadre d'opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient. La question que j'ai posée à la ministre ce jour-là était la suivante: pourquoi la ministre empêche-t-elle les juifs, les musulmans et les femmes de servir le Canada au Moyen-Orient alors qu'elle permet à un tenant de la suprématie blanche de servir en Somalie?

La réponse de la ministre de la Défense, comme vous le savez, était totalement insuffisante, totalement dénuée de toute sensibilité à l'égard de ce dossier.

En fait, mon collègue de Windsor-Ouest est revenu à la charge deux jours plus tard. Voici ce qu'il a dit:

La très bonne réputation de nos forces armées est basée en grande partie sur leurs faits d'armes au cours de la Seconde Guerre mondiale lorsqu'elles ont combattu contre ceux qui arboraient la croix gammée, synonyme d'inhumanité et d'injustice.

Hier, face au geste d'un membre des Forces armées canadiennes qui avait érigé une bannière ornée de la croix gammée dans une caserne canadienne et qui ensuite, portant un T-shirt sur lequel était imprimée une photo d'Hitler, a fait un salut militaire sous cette bannière, la ministre a déclaré que l'intéressé se livrait à une «gaminerie».

Tout Canadien sensé aurait conclu qu'un tel geste était déplacé de la part de personnes associées aux Forces armées canadiennes et, plus particulièrement aux opérations de maintien de la paix dont le Canada et les Canadiens sont fiers depuis tant d'années. En fait, monsieur le Président, votre prédécesseur à cette respectable Chambre est l'un de ceux qui a joué un rôle important dans la conception même des forces de maintien de la paix.

L'injure suprême, c'est que le gouvernement a eu l'audace de dire qu'il n'approuvait pas la présence des tenants de la suprématie blanche—si l'on peut s'exprimer ainsi—au sein des Forces canadiennes, alors que la personne visée par cette remarque a par la suite eu une promotion et a été envoyée dans un pays dont la population est principalement noire.

Je peux comprendre qu'on fasse des erreurs, mais cette affaire est un indice d'incompétence de la part de la ministre de la Défense nationale, et je n'accepterai pas que le secrétaire parlementaire, qui me répondra au nom de la ministre, me dise que nous avons mal interprété les faits.

Les faits sont très clairs. La ministre de la Défense nationale voudrait rejeter le blâme sur des fonctionnaires de son ministère, et particulièrement sur des hauts fonctionnaires. Elle essaie de se décharger de ses obligations en tant que ministre responsable.

• (1740)

Cela rappelle beaucoup la fois où le ministre des Affaires constitutionnelles, qui était alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait essayé de se démettre de ses responsabilités ministérielles.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire explique à la Chambre comment il se fait que cette personne ait été autorisée à continuer de faire partie des Forces armées canadiennes, ait été promue, puis envoyée en mission en Somalie. Cela a été une cause d'embarras pour les Canadiens. Non seulement ça, cela montre les forces canadiennes de maintien de la paix sous un jour qui ne correspond pas à leur réputation excellente ni aux honneurs pourtant bien mérités qu'on leur attribue habituellement. Je demande au secrétaire parlementaire de présenter ses excuses au Parlement, au nom de la ministre de la Défense nationale, pour cet acte de négligence absolument flagrant de la part du gouvernement du Canada.

Débat d'ajournement

L'AIDE AUX ÉTUDIANTS

M. Ken James (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'aimerais répondre au député de Cap-Breton—Richmond—Est. Je voudrais rappeler au député qu'aucun comportement raciste n'est et ne sera toléré dans les Forces canadiennes. Les Forces canadiennes ont pour politique de ne tolérer aucune forme de harcèlement personnel.

La ministre de la Défense nationale a clairement dit que le racisme ou les attitudes racistes étaient tout à fait inacceptables dans les Forces canadiennes. Toute personne qui veut faire partie des Forces canadiennes et qui affiche une telle intolérance verra sa candidature rejetée, car elle ne cadrerait pas dans le concept d'équipe qui fait l'efficacité des forces armées.

La ministre de la Défense nationale examine actuellement les politiques de recrutement des Forces canadiennes pour veiller à ce que la politique des Forces canadiennes soit bien claire, bien explicite, qu'elle dénonce catégoriquement toutes attitudes racistes et qu'elle soit appliquée dans tous les secteurs d'activité des Forces canadiennes.

La ministre examine aussi les politiques de recrutement des Forces canadiennes pour veiller à ce que l'on demande expressément aux candidats s'ils sont membres d'organisations racistes. Dans certains cas, comme le député l'a souligné, cela a soulevé certaines préoccupations. On se demande, en effet, si les forces canadiennes postées en Somalie sont vraiment désignées pour cette mission.

Consciente de ses responsabilités, la ministre de la Défense nationale a demandé avis sur la meilleure façon de régler les différentes préoccupations qui ont été exprimées et donné ordre au chef de l'état-major de réunir une commission d'enquête.

Je dois dire au député que la ministre de la Défense nationale a fait preuve de leadership en modifiant les règlements de l'armée pour veiller à ce que des civils fassent partie de la commission qui entreprendra les enquêtes nécessaires. La ministre de la Défense nationale a de plus institué cette commission pour enquêter sur le commandement, la discipline, les activités et les façons d'agir de la division aéroportée canadienne.

La commission d'enquête aura notamment pour mandat d'examiner le processus de sélection et de vérification des personnes faisant partie de telles missions. Elle devra également examiner dans quelle mesure les différences culturelles, dont les attitudes racistes, ont influé sur la conduite des opérations.

J'aimerais rappeler au député que la ministre de la Défense nationale se préoccupe vivement du point qu'il a soulevé. Je le remercie donc de l'avoir soulevé.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le 15 mars, j'ai soulevé une question au sujet des programmes d'aide aux étudiants.

Fondamentalement, ce que je disais alors, c'est qu'en fonction des promesses qu'il n'a cessé de réitérer d'année en année, le gouvernement devait présenter enfin un programme d'aide aux étudiants qui répondrait vraiment, de façon réfléchie, aux Canadiens qui veulent se perfectionner, fréquenter le collège ou l'université et obtenir l'éducation dont ils ont besoin, afin qu'ils puissent contribuer à une augmentation de la productivité de notre pays et utiliser au maximum leurs aptitudes.

Année après année, après le passage de trois ou quatre ministres, on continue de faire la même promesse. Ce jour-là, j'ai signalé au gouvernement qu'il n'avait fait que remanier légèrement le programme et que ce faisant, il nuisait aux étudiants.

Qu'a-t-il fait? Il a ajouté une taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Cela touche les étudiants qui ont besoin d'emprunter, c'est-à-dire les plus démunis. Alors que les étudiants profitaient à l'époque d'une période de six mois sans intérêt, ce n'est plus du tout le cas; ils doivent donc payer six mois d'intérêt de plus.

Qu'a-t-il fait d'autre? Il a décidé, semble-t-il, de demander aux banques de s'occuper des prêts aux étudiants. En soit, cela peut sembler raisonnable, mais nous n'avons pas encore les détails. Ainsi, j'ai demandé en quoi consisteraient les critères régissant la décision des banques d'accorder ou non un prêt. Je voulais également savoir si les étudiants participeraient à l'élaboration de ces critères. On ne m'a absolument rien répondu là-dessus.

• (1745)

Comme vous le voyez, le gouvernement promet depuis des années de présenter un programme d'aide aux étudiants. Or, trois ou quatre ministres se sont succédé depuis et alors que nous approchons de la fin d'une session et nous nous rapprochons d'élections, on n'a rien prévu d'autre sinon des mesures qui pénalisent les étudiants comme une taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, la suppression de la période de grâce de six mois sur le paiement des intérêts et certaines dispositions avec les banques dont nous ignorons tout.

Dans ma circonscription, les problèmes des étudiants sont l'une des questions qui reviennent constamment sur le tapis. On harcèle parfois les étudiants incapables de rembourser leurs prêts; or, il n'y a pas d'emplois ou les emplois offerts sont très peu rémunérés et ne sont qu'à court terme.

Débat d'ajournement

Je me rappelle du cas d'une jeune femme qui ne pouvait terminer ses études pour une très bonne raison et qui a dû avoir recours à l'assistance sociale; le gouvernement a décidé qu'elle n'aurait plus droit à d'autres prêts. J'ai été en mesure d'intervenir et le ministre a eu le bon sens de lui accorder un nouveau prêt. Cette jeune femme a maintenant obtenu un diplôme et elle peut commencer à rembourser ce prêt et contribuer de façon significative à l'essor de notre société, et aussi élever sa famille.

Il est vraiment regrettable que dans le cas du programme d'aide aux étudiants, le gouvernement prenne des mesures qui vont tout à fait à l'encontre de son objectif fondamental d'accroissement de la productivité et de l'efficacité.

[Français]

Je trouve que c'est vraiment malheureux, et j'espère que le gouvernement arrivera finalement avec un plan qui répondra aux besoins des étudiants à travers le Canada.

[Traduction]

M. Ken James (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'aimerais répondre aux questions que le député de Saint-Boniface avait posées pour la première fois à la Chambre le 15 mars dernier.

Le gouvernement s'est engagé à réformer le Programme canadien de prêts aux étudiants dans le but d'améliorer l'aide offerte aux étudiants nécessiteux et de garantir aux contribuables un rendement optimal en contrepartie de l'argent dépensé. Cette réforme s'articule autour des nouveaux accords de financement du programme, lesquels sont fondés sur la participation des prêteurs aux risques. En vertu de ces accords, l'objectif primordial du programme, qui est de fournir une aide financière aux étudiants nécessiteux pour leur permettre de faire des études postsecondaires, sera non seulement maintenu, mais renforcé.

Selon le député, la nouvelle structure de financement représenterait un premier pas vers la privatisation. En disant cela, il oublie je crois que le gouvernement a toujours recouru à des capitaux privés pour financer les prêts aux étudiants. Dans le cadre de la nouvelle structure de financement, les étudiants qui remboursent leur emprunt auront à assumer des coûts raisonnables et les frais pour les contribuables seront réduits.

Je tiens à rappeler au député que sous le régime du programme actuel, le gouvernement fédéral garantit chaque prêt à 100 p. 100. C'est ce qui explique qu'en cas de défaut de remboursement, les prêteurs ne sont guère portés à faire preuve, pour gérer et recouvrer les prêts d'études, d'autant de diligence qu'à l'égard de leurs

autres prêts à la consommation. Cette façon de procéder entre en contradiction avec les autres programmes de garantie des prêts du gouvernement fédéral.

Au cours d'une réunion du Groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants qui s'est tenue le 2 juin 1993, la secrétaire d'État a confirmé qu'en vertu des nouveaux accords, les prêteurs continueront à consentir des prêts à tous les étudiants admissibles sauf dans les cas d'abus de crédit. Les modalités du contrat obligeront en effet les prêteurs à octroyer des prêts aux étudiants nécessiteux, lesquels n'ont pour la plupart aucun antécédent de crédit, garantie ou cosignataire.

On s'attend à ce qu'en faisant participer les prêteurs aux risques, les nouveaux accords entraînent une réduction des dépenses globales du programme et donnent au gouvernement une marge de manoeuvre suffisante pour accroître l'aide individuelle aux étudiants qui n'ont peut-être pas accès aux prêts à l'heure actuelle. Je remercie le député d'avoir posé cette question.

L'ÉCONOMIE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, le 18 mars, j'ai interrogé le premier ministre au sujet des conséquences, pour la Saskatchewan, du fait que le gouvernement fédéral se dégage de ses obligations à ses dépens. Je voulais parler de la réduction des transferts à la Saskatchewan et de ses conséquences sur l'endettement de la province.

Le gouvernement a fait un effort délibéré pour réduire ses propres coûts en refilant aux provinces les coûts de certains programmes. Cela a pris plusieurs formes: réduction ou élimination de transferts fédéraux, plafonnement des paiements de péréquation, limitation du rythme de croissance des contributions fédérales à un niveau inférieur à la croissance des coûts de revient des services. Par exemple, il y a le blocage des transferts au titre du financement des programmes établis pour la santé et l'enseignement supérieur, l'accord sur les jeunes contrevenants, la main-d'oeuvre et la formation des travailleurs. Des programmes fédéraux sont également assortis de conditions nouvelles qui ont une incidence sur les coûts des programmes provinciaux: modification du régime d'assurance-chômage, suppression de services lorsqu'il existe un besoin et que le public compte sur leur maintien, programmes pour les autochtones et paiements de soutien pour l'agriculture.

• (1750)

Les conséquences, depuis le milieu des années 70, d'abord avec les libéraux, puis avec les conservateurs, ont été catastrophiques pour la Saskatchewan. Le gouvernement fédéral s'est ainsi déchargé, en 1992-1993, de 538 millions de dollars, soit un peu plus que le déficit de la Saskatchewan. Et les derniers exposés économiques du

Débat d'ajournement

ministre des Finances, celui de décembre 1992 notamment, vont ajouter des millions de dollars à ce montant.

La province est donc confrontée à des choix des plus difficiles. L'un d'eux consiste à réduire les programmes et services pour lesquels Ottawa a réduit sa contribution, un deuxième, à relever les impôts provinciaux pour compenser les réductions, un troisième, à laisser le déficit provincial monter, et un dernier, bien sûr, en une combinaison de certains de ces choix, sans oublier les pressions exercées sur les gouvernements provinciaux et d'autres dont nous avons besoin pour un soutien financier provincial.

Pour illustrer ce que représentent ces réductions des paiements de transfert du gouvernement fédéral pour la province, je vous dirai qu'elles représentent plus que la totalité des recettes provenant de la taxe de vente provinciale ou environ la moitié des recettes estimatives provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers.

La province aurait pu dépenser deux fois plus au titre des services sociaux pour les personnes dans le besoin si le gouvernement fédéral ne s'était pas délesté de ses responsabilités sur elle. L'impact de ce délestage s'est aggravé au cours de la dernière décennie et continuera de s'aggraver au cours des années à venir à mesure qu'augmenteront les coûts liés à la santé et à l'éducation que doivent assumer les provinces.

Cela n'a fait qu'imposer un fardeau supplémentaire injuste au gouvernement de la Saskatchewan et aux autres gouvernements provinciaux, que le gouvernement fédéral a injustement forcés à partager son programme d'austérité. C'est injuste parce que 40 p. 100 des économies totales que le gouvernement prévoyait réaliser grâce à son programme de plafonnement des dépenses en 1991 par exemple—et les chiffres sont à peu près les mêmes pour les autres années—40 p. 100 de ces économies provenaient des réductions des paiements de transfert aux provinces. Les transferts eux-mêmes ne représentent que 20 p. 100 des dépenses fédérales totales pour les programmes. C'est un coup très dur pour les budgets provinciaux du fait que l'on compte sur les transferts aux provinces.

Pour conserver des programmes sociaux comportant des normes nationales, comme les soins de santé, il est essentiel que le gouvernement fédéral apporte un soutien financier suffisant. Les compressions budgétaires totales en Saskatchewan sont de l'ordre de 538 millions de dollars, puisque 247,9 millions de dollars ne sont plus consentis pour les soins de santé et l'enseignement post-secondaire et que 215 millions de dollars ne sont plus accordés pour les programmes agricoles.

Le soutien de l'agriculture était autrefois une responsabilité assumée entièrement par le gouvernement fédéral. La situation a changé de sorte que la province de Saskatchewan doit payer tous les ans la somme de 215

millions de dollars. La charge s'est alourdie de 75 millions de dollars sur toute une gamme d'autres questions, ce qui porte le total à 538 millions pour le seul exercice 1992-1993. De 1977-1978, quand les Libéraux ont amorcé cette tendance, à 1992-1993, un total de 1,2 milliard de dollars ont été retirés aux recettes dont dispose la Saskatchewan.

Ce dont nous avons besoin, c'est qu'on coopère pour trouver ensemble la solution à ces problèmes et non qu'on transfère le fardeau aux provinces.

M. Ken James (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en réponse à ce qu'a dit le député de Saskatoon—Clark's Crossing, je voudrais faire remarquer que le gouvernement fédéral fournit aux gouvernements provinciaux une aide de plus de 40 milliards de dollars. La plus grande partie de cette aide est acheminée aux provinces par le biais de trois grands programmes de transfert.

Le financement des programmes établis, ou FPE, assure aux provinces l'aide financière destinée à la santé et à l'enseignement postsecondaire. Une aide calculée au prorata est accordée à toutes les provinces dans le cadre du FPE. Cette aide augmente avec le nombre d'habitants. Le total des transferts effectués dans le cadre du FPE devrait dépasser 21 milliards de dollars en 1993-1994.

Le programme de péréquation, qui dépassera 8 milliards de dollars en 1993-1994, permet d'accroître la capacité budgétaire des provinces les plus démunies. De ce fait, toutes les provinces peuvent assurer des services publics comparables moyennant des niveaux d'imposition à peu près équivalents.

Grâce au Régime d'assistance publique du Canada, ou RACP, le gouvernement fédéral aide les diverses provinces à financer leurs programmes d'aide sociale en partageant les coûts à parts égales. Ces transferts sont donc calculés en fonction des dépenses provinciales admissibles et ils s'élèvent aujourd'hui à près de 8 milliards de dollars.

Depuis 1984, les dépenses des programmes fédéraux ont été restreintes afin, comme le député l'a dit, de réduire le déficit fédéral. Les transferts aux provinces ont été touchés par ces restrictions, mais pas autant que les dépenses des programmes fédéraux.

Le député doit savoir qu'entre 1984-1985 et 1993-1994, les principaux transferts fédéraux augmenteront d'environ 56 p. 100, ce qui représente une hausse moyenne de 5,1 p. 100 par an. En comparaison, au cours de cette même période, la taille du gouvernement fédéral augmentera beaucoup moins rapidement, soit à un rythme de seulement 3,6 p. 100. Ce sont sûrement des éléments que le député devrait prendre en considération.

Débat d'ajournement

Certes, la responsabilité financière est nécessaire pour que le gouvernement puisse continuer à long terme à subventionner les programmes nationaux et les services qui sont essentiels aux Canadiens. Si on laissait le déficit continuer d'augmenter, les dépenses au chapitre de l'éducation, du bien-être et de la santé devraient faire place à la part toujours grandissante du budget qu'accapare la dette.

Voilà les raisons pour lesquelles nous devons examiner les paiements de transfert et continuer de travailler assidûment avec les provinces.

Le président suppléant (M. Foster): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 56.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 juin 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION FÉMININE

HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le huitième rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine qui s'intitule *Promesses de l'an 2000, éliminer la pauvreté des enfants* et qui donne les caractéristiques des ménages pauvres au Canada.

Le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport dans les 150 jours.

* * *

AFFAIRES AUTOCHTONES

CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent des affaires autochtones. Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale dans les 150 jours.

Je voudrais faire une ou deux brèves observations. Ce rapport est présenté dans nos deux langues officielles, cela va de soi, mais, comme nous parlons ici du gain-pain de gens qui ne peuvent pas nécessairement lire ces langues, nous l'avons en plus fait traduire dans trois autres langues particulièrement courantes dans les communautés autochtones, le cri, l'inuvialuit et l'inuktitut.

Nous espérons que, grâce à ces traductions, nous pourrions communiquer l'essence de ce rapport aux autochtones. Ce rapport unanime du comité permanent, qui est présenté aujourd'hui à la Chambre, est le deuxième effort dans ce domaine. Nous espérons qu'il contribuera à garantir la poursuite du commerce des fourrures par les quatre peuples autochtones du Canada, qui dépendent tant de ce qu'ils peuvent prendre.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LOI SUR LE PLEIN EMPLOI

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon) demande à présenter le projet de loi C-444, Loi visant le plein emploi au Canada.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, je suis fière de pouvoir présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire qui s'intitule Loi sur le plein emploi au Canada.

Ce projet de loi part du principe qu'un taux de chômage élevé est un gaspillage inacceptable des ressources humaines et du capital économique. Il reconnaît aussi que le plein emploi doit être l'objectif premier de toute politique économique et financière du gouvernement fédéral.

C'est le meilleur moyen de sortir d'un taux de chômage de plus de 10 p. 100 et de la pauvreté, puis de donner aux Canadiens la possibilité de gagner leur vie dignement dans toutes les régions du pays. Le Canada fonctionne lorsque les gens travaillent.

• (1005)

[Français]

Enfin, ce projet de loi n'est pas simplement de la rhétorique, car il contient une clause de mise en oeuvre. Ce projet de loi oblige le ministre du Travail à établir un plan préliminaire de réalisation et de plein emploi au Canada et de le déposer devant le Parlement. Le plan fera l'objet d'un examen annuel axé sur les objectifs à établir pour la réalisation du plein emploi, et un rapport sur les adaptations nécessaires pour atteindre les objec-

Affaires courantes

tifs du plan sera établi dans les six mois suivant la fin de l'année et déposé devant le Parlement.

• (1010)

Mme le vice-président: M^{me} McLaughlin propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LES STATISTIQUES RELATIVES AUX INCIDENTS DÉNOTANT DE LA PRÉVENTION CONTRE LES MINORITÉS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville) demande à présenter le projet de loi C-445, Loi instituant la collecte de statistiques sur les incidents faisant l'objet d'enquêtes de police et motivés en tout ou en partie par de la prévention contre des groupes identifiants.

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

[Traduction]

Mme Maheu: Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer un projet de loi qui créerait un registre national des crimes motivés par les préjugés. À mon avis, l'absence d'un tel registre nous empêche de lutter efficacement contre les crimes haineux et motivés par les préjugés.

La création d'un registre des crimes haineux mettra cette question en lumière et permettra à toutes les autorités d'examiner comment diverses collectivités sont la cible d'actes criminels individuels ou organisés qui sont motivés par les préjugés.

[Français]

C'est une question de sécurité physique et mentale. Les Canadiens ont le droit de savoir si leur gouvernement abordera le problème des crimes haineux. Je crois que tout effort pour lutter contre les crimes haineux, sans les statistiques que fournirait un tel registre, serait peu efficace. Les gouvernements doivent avoir des données adéquates annuelles pour pouvoir agir énergiquement.

Mme le vice-président: M^{me} Maheu propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Hawkes (Calgary—Ouest) demande à présenter le projet de loi C-446, Loi modifiant le Code criminel (libelle diffamatoire).

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

M. Hawkes: Madame la Présidente, c'est la première fois que je présente un projet de loi d'initiative parlementaire qui traite de quelque chose qui s'est produit dans ma vie avant mon entrée en politique.

De temps à autre, les médias veulent tellement être les premiers à publier un reportage qu'ils ne tiennent pas compte du fait que la liberté que notre société leur accorde a un prix: la responsabilité.

L'article 300 du Code criminel dit ceci: «Est coupable d'un acte criminel quiconque publie un libelle diffamatoire qu'il sait être faux.» Le projet de loi ajouterait à cela: «...ou sans se soucier de savoir s'il est vrai».

Tout ce que nous demandons dans ce projet de loi, c'est que les reporters, les journalistes et les éditeurs fassent un effort honnête pour déterminer si les reportages qu'ils publient sont réellement la vérité.

Une deuxième partie du projet de loi prévoit que s'ils ont commis une erreur, ils doivent s'efforcer énergiquement et raisonnablement de la corriger, non pas en la mentionnant simplement à la dernière page, dans un coin du journal, mais en lui accordant toute l'attention et en y mettant autant d'efforts que lorsqu'ils ont causé le tort en question. En fait, cela permettrait peut-être d'alléger leur condamnation.

Je tiens à signaler cette question à la Chambre et, plus particulièrement, aux médias et aux propriétaires et éditeurs de périodiques. Dans notre société, il est grand temps qu'on fasse plus d'efforts pour publier la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

Affaires courantes

[Français]

Mme le vice-président: M. Hawkes propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1015)

[Traduction]

PÉTITIONS

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui, aux termes de l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition signée par des habitants du sud-ouest de l'Ontario, de Dutton, de West Lorne, de Fingal, de Rodney, de Springfield, de Sarnia, de Chatham, de ma circonscription et du village de Wardsville.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'interdire l'importation au Canada du jeu qu'on appelle le jeu du tueur en série, édition numéro un, ainsi que l'importation de cartes de tueurs en série.

Les parents et les grands-parents s'opposent énergiquement à ce que l'importation de ce jeu soit autorisée au Canada. Le jeu comprend un sac de dépouilles, 25 figurines de bébés et quatre figurines de tueurs en série. Le gagnant est celui qui commet le plus grand nombre de meurtres.

Ce jeu morbide est mauvais pour les enfants ou pour les Canadiens de n'importe quel âge. Les cartes présentent sous des couleurs séduisantes des individus qui ont blessé, violé ou tué de nombreuses personnes.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre et au Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à interdire la vente du jeu du tueur en série et de tout autre jeu du même genre, des cartes ou des documents importés au Canada, afin de protéger les enfants innocents et les citoyens canadiens en général contre la violence.

LA GARDE D'ENFANTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, dans le premier cas, il s'agit de pétitionnaires qui signalent qu'il y a des déductions prévues pour les personnes qui ont recours aux services d'une garderie, et pas pour les parents qui préfèrent rester à la maison pour

élever leurs enfants. Ces pétitionnaires souhaitent que cette situation, qu'ils jugent injuste, soit corrigée.

Ces pétitionnaires signalent également le trop grand nombre de programmes que comprend le régime fiscal, ce qui constitue une véritable source de confusion. Ils demandent au gouvernement de simplifier les règles et règlements, ainsi que les programmes.

Le deuxième groupe de pétitionnaires demandent que les déductions pour frais de garde d'enfants s'appliquent aux familles qui ont des enfants ayant des besoins spéciaux, surtout lorsqu'il s'agit de familles monoparentales.

Ils insistent sur le fait que certains enfants requièrent des installations et des services spéciaux qui sont fort coûteux. Ils estiment que les lois actuelles sont injustes, insensibles et discriminatoires et qu'elles doivent faire l'objet d'une révision.

LA FISCALITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Dans le troisième cas, ce sont des pétitionnaires qui souhaitent une simplification du langage fiscal. De plus, ils croient que les chômeurs, les travailleurs qui reçoivent des indemnités pour accidents du travail ainsi que d'autres travailleurs qui ont besoin de recourir à un service de garde d'enfants pour passer une entrevue, suivre un cours de formation et le reste devraient pouvoir le faire.

Ils demandent l'abolition de la taxe sur les produits et services. Ils souhaitent promouvoir la déduction des intérêts et autres revenus de placements de 1 000 \$ afin d'encourager les Canadiens à investir de nouveau au Canada. Ils veulent que des déductions d'impôt soient accordées aux travailleurs à la commission qui doivent acheter leurs uniformes ou leurs outils pour travailler. Ils souhaitent qu'on mette fin aux échappatoires fiscales dont profitent les riches et les grandes sociétés, notamment les reports accordés aux fiducies familiales privées, les exemptions pour dépenses d'entreprise et pour frais de représentation et ainsi de suite.

Enfin, ils souhaitent la mise en oeuvre de crédits d'impôt qui viendraient en aide aux personnes sans revenu ou à faible revenu. Ces crédits permettraient aux personnes âgées d'acheter leurs médicaments et aux étudiants, de financer leurs études.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Al Horning (Okanagan—Centre): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter cinq pétitions portant 167 signatures qui m'ont été remises par Gordon Grant, Gary Lohmeier, Roy George, Gordon Wright, ainsi que par Jack et Mary Cardiff au nom d'un groupe d'habitants de ma circonscription. Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'adopter une mesure législative prévoyant la tenue d'un référendum

Affaires courantes

sur l'utilisation des deux langues officielles, le français et l'anglais, au sein du gouvernement et au Canada, référendum dont les résultats seraient exécutoires pour le Parlement.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais, ce matin, présenter deux pétitions. La première est signée par des habitants de ma circonscription, de Grand Forks à Beaverdell, en passant par Westbridge, qui expriment des réserves quant au projet d'Accord de libre-échange nord-américain.

Les pétitionnaires estiment que l'on ne peut remédier à l'Accord de libre-échange nord-américain au moyen de nouvelles négociations. Ils demandent donc à la Chambre de rejeter ce projet d'accord et de recommander au gouvernement de recourir à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui m'a été adressée par M. Donald Deprose, de Penticton, en Colombie-Britannique, dans laquelle les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une mesure législative prévoyant la tenue d'un référendum populaire exécutoire pour le Parlement dans lequel les Canadiens accepteraient ou rejetteraient deux langues officielles, l'anglais et le français.

• (1020)

LA PENSION ALIMENTAIRE POUR ENFANT

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions.

Dans la première, les pétitionnaires demandent que le ministre responsable prenne immédiatement des mesures pour remédier à une injustice de la loi qui permet au conjoint qui n'a pas la garde des enfants de déduire de ses impôts les paiements effectués au titre de la pension alimentaire pour enfant alors que le conjoint qui a la garde des enfants n'a pas le droit à une déduction similaire pour sa contribution financière aux besoins des enfants.

Les pétitionnaires font remarquer que le parent qui a la garde des enfants doit payer des impôts sur les paiements qu'il reçoit de son conjoint. Ils demandent donc

que le ministre responsable mette fin à cette injustice pour faire en sorte que les contributions que font tant le conjoint qui a la garde des enfants que celui qui ne l'a pas soient traitées de la même façon aux fins de l'impôt.

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, mon autre pétition est signée par des personnes qui trouvent très regrettable que le Code canadien du travail ne prévoient rien qui empêche les employeurs de poursuivre leurs opérations avec des travailleurs suppléants, durant une grève ou un lock-out.

Les pétitionnaires citent en exemple la société National, qui a mis en lock-out ses 450 agents de bord en 1991. L'absence d'une loi interdisant le recours aux briseurs de grève a ainsi donné lieu à des manifestations de violence et à des confrontations inutiles sur les lignes de piquetage.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent instamment au Parlement de modifier le Code canadien du travail pour que la loi fédérale interdise aux employeurs d'avoir recours à des travailleurs suppléants durant une grève ou un lock-out, comme le font les lois du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

L'EXPORTATION DE L'EAU

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter.

Des habitants de la circonscription d'Okanagan—Shuswap et d'ailleurs en Colombie-Britannique disent craindre qu'on construise un barrage sur la rivière Thompson-Nord, à Valemount, en Colombie-Britannique, pour en vendre l'eau à San Diego et à d'autres marchés en Californie.

Ils demandent au gouvernement d'affirmer catégoriquement qu'il ne permettra pas que notre eau douce soit canalisée et dérivée vers les États-Unis et que les rivières canadiennes ne sont pas à vendre.

Je présente ces pétitions au nom de citoyens des quatre coins de la Colombie-Britannique.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, ce groupe de pétitions porte sur le projet d'accord de libre-échange nord-américain.

Aux termes de cet accord, le Canada doit faire des concessions de nature commerciale encore plus importantes. Ainsi, la version générique des médicaments de marque ne sera pas autorisée pendant les 20 ans que

Affaires courantes

durera le monopole des prix garanti pour chacun de ces médicaments.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre et à ce gouvernement de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et recommandent au gouvernement d'invoquer la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange canado-américain.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, pour finir, ma dernière pétition porte sur les agissements du gouvernement.

Les pétitionnaires craignent que le gouvernement n'ait privé les Canadiens de leur droit de vote au sujet des deux langues officielles de leur pays.

Ils demandent que le peuple se prononce par référendum sur la politique linguistique en vigueur au Canada.

LES EXPORTATIONS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre un certain nombre de pétitions provenant de Squilax, Salmon Arm, Celista, Anglemont, Chase, Vancouver, Seymour Arm, Little Fort, Heffley Creek, Kelowna, Forest Grove, Lac des Roches, Edmonton, Kamloops et d'autres collectivités plus petites.

Comme dans le cas d'autres présentées plus tôt aujourd'hui les signataires s'opposent à la possibilité de transferts d'eaux entre bassins hydrographiques en vue de l'exportation.

Les pétitionnaires prient le gouvernement du Canada d'adopter le projet de loi présenté récemment à la Chambre qui interdirait le transfert d'eaux entre bassins aux fins d'exportation.

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je désire aussi présenter une autre pétition signée par des membres de la communauté indo-canadienne de Kamloops qui font remarquer qu'on a modifié l'article 6 de la Loi sur l'immigration qui traite de la catégorie de la famille aux fins d'immigration.

Ils font remarquer que cette modification va dresser des obstacles à la réunion des familles, particulièrement dans le cas des jeunes femmes qui, selon la tradition en Inde, demeurent dépendantes de leurs parents jusqu'à ce qu'elles se marient.

• (1025)

Les pétitionnaires demandent simplement au Parlement de réexaminer cet article de la Loi sur l'immigration afin de veiller à ce qu'il n'empêche pas la réunion des familles indo-canadiennes, comme des familles des autres ethnies, bien entendu.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter deux pétitions portant des centaines de signatures de gens de ma circonscription d'Elk Island et d'ailleurs.

La première pétition demande au Parlement de présenter un projet de loi tendant à renforcer la Loi sur les jeunes contrevenants ou à la remplacer par une loi plus propre à dissuader les jeunes de commettre des crimes.

Les pétitionnaires s'inquiètent particulièrement des jeunes délinquants récidivistes coupables de crimes violents et ils recommandent l'adoption de sanctions plus strictes, notamment l'envoi dans des camps de travail dans les cas de vol ou de dommages à la propriété et proposent également l'indemnisation des victimes de crimes.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, la seconde pétition porte sur les enfants victimes de la pauvreté.

Un certain nombre de pétitionnaires de Fort Saskatchewan et d'ailleurs demandent au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour bien montrer à nouveau que le gouvernement entend faire disparaître la pauvreté parmi les enfants au Canada d'ici à l'an 2000 et élaborer un plan de mise en oeuvre des mesures voulues à cette fin.

LA JUSTICE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter des pétitions qui portent plus de 100 000 signatures et viennent s'ajouter aux pétitions portant près de 2 millions de signatures qui ont déjà été présentées à la Chambre par divers députés de tous les partis.

Les pétitionnaires jugent qu'il y a encore de graves lacunes dans le système de justice pénale au Canada. Ils demandent au Parlement de reconnaître que les crimes violents contre la personne sont sérieux et abhorrés par la société.

Ils invitent également le gouvernement à modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle.

Initiatives ministérielles

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Bob Porter (Medicine Hat): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui a été jugée correcte par le greffier conformément à l'article 36 du Règlement.

Cette pétition renferme les signatures d'habitants de ma circonscription de Medicine Hat. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'adopter une mesure législative prévoyant la tenue d'un référendum, dont le résultat aurait un caractère exécutoire pour le Parlement, afin que les Canadiens acceptent ou refusent que l'anglais et le français soient les deux langues officielles du gouvernement et de la population.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, si la Chambre accordait son consentement à ce que les questions n^{os} 496 et 509 soient transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Mme le vice-président: La Chambre désire-t-elle que les questions numéros 496 et 509 soient réputées transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 496—**M. Harvey (Edmonton-Est):**

Pour chaque exercice depuis 1985, le gouvernement a-t-il retenu les services de cabinets d'avocats privés à Edmonton et, dans l'affirmative, dans chaque cas, a) quel était le nom du cabinet, b) quel montant a-t-il reçu?

(Le document est déposé.)

Question n^o 509—**M. Harvey (Edmonton Est):**

Pour chaque année depuis 1985, le gouvernement a-t-il retenu les services de cabinets d'avocat privés à Calgary et, dans l'affirmative, dans chaque cas, a) quel est le nom du cabinet, b) quel montant a été versé?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. Langlois: Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-62

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Madame la Présidente, je propose, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement:

Qu'au plus un autre jour de séance soit attribué pour l'étude du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, à l'étape du rapport, et un jour de séance soit attribué pour l'étude à l'étape de la troisième lecture; et

Que, quinze minutes avant la fin de la période consacrée aux initiatives ministérielles le jour de l'étude de ce projet de loi à l'étape du rapport et le jour de son étude à l'étape de la troisième lecture, les délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et que toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape en cours soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans autre débat ni amendement.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 508)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand

Initiatives ministérielles

Bjornson	Blais	Manley	Marleau
Blenkarn	Bosley	Mifflin	Milliken
Bouchard (Roberval)	Brightwell	Nault	Nowlan
Browes	Cadieux	Nystrom	Parker
Chadwick	Chartrand	Peterson	Phinney
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)	Proud	Rideout
Clifford	Cole	Riis	Rompkey
Corbeil	Corbett	Speller	Stewart
Côté	Couture	Tremblay (Rosemont)	Wappel
Crosby (Halifax West)	Danis	Whittaker	Young (Acadie—Bathurst)—60
Darling	DeBlois		
de Cotret	Della Noce		
Desjardins	Dobbie		
Domm	Dorin		
Duplessis	Epp		
Fee	Feltham		
Ferland	Fontaine		
Friesen	Gibeau	nil/aucun	
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene		
Guilbault	Halliday		
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes		
Hicks	Hockin		
Hogue	Holtmann		
Horner	Horning		
Hughes	James		
Jelinek	Johnson		
Joncas	Jourdenais		
Kempling	Koury		
Landry	Langlois		
Loiselle	MacDonald (Rosedale)		
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay		
Malone	Martin (Lincoln)		
Masse	Mazankowski		
McCreath	McDermid		
McDougall (St. Paul's)	McLean		
Merrithew	Mitges		
Monteith	Moore		
Nicholson	Oberle		
O'Kurley	Plourde		
Pronovost	Redway		
Reimer	Ricard		
Richardson	Roy-Arcelin		
Saint-Julien	Schneider		
Shields	Siddon		
Sobeski	Soetens		
Sparrow	Stevenson		
Tardif	Tétreault		
Thacker	Thompson		
Thorkelson	Tremblay (Québec—Est)		
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)		
Valcourt	Van De Walle		
Vankoughnet	Vézina		
Vien	Vincent		
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)		
Winegard	Worthy—118		

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

nil/aucun

• (1110)

[Français]

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 1^{er} juin, du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, dont un sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture a fait rapport avec des amendements, ainsi que des motions n^{os} 6, 7, 8, 10 et 11.

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension du débat sur le projet de loi C-62, nous en étions à l'étude des motions n^{os} 6, 7, 8, 10 et 11, et il restait à l'honorable députée de Mont-Royal huit minutes maximum pour son intervention. L'honorable députée de Mont-Royal a la parole.

[Traduction]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, j'ai examiné les modifications proposées à l'article 7 du projet de loi concernant les télécommunications. Cet article résume, en fait, l'essentiel de ce que le gouvernement pense et attend de l'industrie des télécommunications partout au Canada.

Je crois que les députés du Parti libéral et des autres partis d'opposition qui siégeaient au comité ont accompli un travail très efficace en proposant des modifications à ce projet de loi du gouvernement. Dès le départ, j'avais d'ailleurs précisé le caractère très exceptionnel de la procédure adoptée.

Je suis d'accord avec les modifications proposées à l'article 7, mais je trouve absolument inacceptable le

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Assad	Baker
Bélaïr	Bellemare
Benjamin	Berger
Black	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boudria	Breaugh
Butland	Catterall
Clancy	Crawford
Duceppe	Duhamel
Ferguson	Finestone
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Gauthier	Grey (Beaver River)
Harb	Harvard
Heap	Hovdebo
Jordan	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kindy	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Lee	MacWilliam

Initiatives ministérielles

manque de sincérité du ministre, qui cherche un bouc émissaire plutôt que d'admettre ses torts, ceux de son ministère et ceux des autres ministres. Manifestement, le Cabinet n'a pas attaché à ce projet de loi sur les télécommunications autant d'importance que le ministre, semble-t-il, et l'industrie, chose certaine.

Au lieu d'insister auprès de son propre leader à la Chambre et de se montrer sincère et direct face à l'industrie, le ministre a préféré déclarer publiquement que les partis d'opposition faisaient une opposition systématique à ce merveilleux projet de loi, dont il n'est même pas l'auteur et dans lequel il n'a même pas eu le courage d'inclure des dispositions très importantes.

Le voilà qui se présente à la Chambre après avoir donné une conférence de presse au cours de laquelle il aurait dit, selon ce qu'ont rapporté les médias:

Le gouvernement fédéral devra recourir à la force pour faire adopter ce projet de loi à la Chambre. Il est clair que, dans ce cas, nous sommes confrontés à une opposition systématique. La seule façon dont nous pourrions réussir à faire adopter ce projet de loi, ce sera de recourir à une motion d'attribution du temps permettant de limiter le débat.

C'est ce que le ministre des Communications a dit aux médias, d'après Jill Vardy du *Financial Post*.

• (1115)

La réalité, c'est que le gouvernement n'a pas porté grande attention à ce projet de loi, lequel n'a jamais été une priorité en dépit des belles paroles prononcées par le premier ministre dans le discours du Trône en 1984.

C'est la première chose qu'on lisait dans le budget du ministre des Finances d'alors, l'actuel ministre du Commerce extérieur. Le projet de loi a été mis en veilleuse jusqu'à l'adoption d'un protocole d'entente dans lequel la ministre de l'époque, M^{me} Flora MacDonald, a défini les deux genres de structure des télécommunications. C'était en juillet 1987, tout juste avant la conclusion de l'Accord de libre-échange.

Le 7 février 1992, après avoir attendu neuf ans pour que le gouvernement passe à l'action dans le domaine des télécommunications. . .

Une voix: C'est long, neuf ans.

Mme Finestone: C'est juste. Il a fallu attendre neuf ans pour que le gouvernement passe à l'action dans ce domaine.

Le gouvernement a finalement présenté ce projet de loi au début du mois de février 1992. Puis, il l'a de nouveau mis en veilleuse pour une autre année, la deuxième lecture n'ayant eu lieu que le 19 avril 1993.

Le comité en a fait rapport le 28 mai. Il a eu exactement deux semaines, dont une a coïncidé avec le congé de Pâques, pour l'étudier. Bien entendu, le gouvernement dit que c'est notre faute s'il ne nous a pas saisis de cette mesure en temps opportun.

L'étude article par article a commencé le 11 mai, et nous avons eu deux séances ce jour-là. Je le répète, la Chambre a fait relâche la semaine du 17 mai. À notre retour, nous avons eu deux jours de séance et demi pour étudier le projet de loi. Il en a été fait rapport le vendredi matin après une longue séance tard dans la soirée, le jeudi. Le 1^{er} juin, nous avons amorcé le débat à la Chambre.

Le fait est que le ministre n'a pas réussi à convaincre son leader parlementaire de saisir la Chambre de ce projet de loi, qu'il aurait dû faire bouger les choses et inciter ses électeurs à faire un scandale. Dieu merci, ces derniers l'ont fait, sinon le ministre n'aurait jamais fait progresser l'étude du projet de loi.

Je dis au ministre:

[Français]

Vous êtes les coupables. Je dois dire au ministre qu'il est coupable, ainsi que son gouvernement, si l'industrie ne reçoit pas le projet de loi comme voulu. Il faudra qu'il aille au Sénat quand le débat à la Chambre sera terminé.

[Traduction]

Le gouvernement a invoqué la clôture à maintes et maintes reprises à tout propos. Ce doit être la 23^e fois qu'il le fait. Chose certaine, j'ai personnellement compté 19 ou 20 motions de clôture.

Comment tenir des débats normaux? Comment est-il possible d'apporter des modifications constructives? Eh bien, on doit pouvoir compter, et je croyais que c'était le cas, sur un esprit de collaboration de part et d'autre de la Chambre. J'étais disposée à dire au ministre: « Vous avez permis un travail sérieux à l'étape du comité. Vous n'avez

Initiatives ministérielles

pas eu recours à un comité législatif, mais à un sous-comité du comité permanent, et il nous a été possible d'améliorer considérablement le projet de loi. »

Hélas, il a fallu que le ministre devienne mesquin, mesquin et lâche à bien des égards, et je suis profondément désolée pour lui du comportement qu'il a adopté.

Une voix: C'est une honte.

Mme Finestone: C'est le gouvernement qui a occasionné des retards dans l'étude, pas ce côté-ci de la Chambre. Je crois que notre camp aurait su se montrer tout à fait à la hauteur.

Je voudrais, à propos des changements proposés ici, parler d'un amendement du NPD qui concerne la protection de la vie privée.

Même sur le plan de la protection de la vie privée, le ministre n'a pas réussi à faire les choses correctement. Il n'a pas su concevoir un projet de loi qui tienne compte de la convergence et des liens entre, d'une part, la téléphonie et, d'autre part, l'ensemble du réseau câblé et les innovations qui transforment le monde d'hier—et tant pis pour aujourd'hui et demain.

Il nous faudra un projet de loi pour faire le lien entre les mesures législatives sur la radiodiffusion et celles qui concernent les télécommunications. Pour ce qui est de la protection de la vie privée, le projet de loi n'accomplit pas grand-chose. Le gouvernement a dû présenter un autre projet de loi d'abord, pour apporter un semblant de solution et faire passer le message que nous nous préoccuons de la vie privée.

• (1120)

C'est ainsi que le projet de loi sur le téléphone cellulaire a été présenté. Il ne s'agit pas, en fait, d'un téléphone, mais d'une radio, et ces dispositions auraient dû être englobées dans le projet de loi à l'étude. Elles ont cependant été présentées à part parce que, de l'avis d'un ministre quelconque, sans doute, c'était une meilleure façon d'exploiter l'initiative sur le plan des relations publiques.

À mon avis, il est important que le projet de loi soit adopté. C'est ce que j'ai dit à l'industrie dès le départ. Il est injustifiable et déplorable que le ministre et ses collaborateurs, avec le gouvernement et le Cabinet, ne sachent pas assumer leurs responsabilités. Ils adorent rejeter le blâme sur les autres. «C'est vous qui nous avez obligés.» Comme c'est triste. Je vais leur donner une grande boîte de mouchoirs.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je trouve intéressant que la députée de Mont-Royal juge que le projet de loi ne devrait être adopté que

s'il est considérablement renforcé, car c'est justement l'objet des amendements que mon collègue le député d'Okanagan—Shuswap a proposés.

La députée de Mont-Royal a également mentionné que l'on rapportait dans la presse que le ministre allait devoir sortir ses gros canons à la Chambre s'il veut que le projet de loi soit adopté parce que ses vis-à-vis font de l'obstruction systématique. Il y a longtemps qu'on a fait de l'obstruction à la Chambre. À vrai dire, il a été impossible d'en faire depuis le début de nouvelle législature, en 1988.

Il suffit que le débat s'anime un peu et qu'il devienne un peu intéressant pour que le gouvernement impose la clôture une fois de plus pour forcer l'adoption de son projet de loi et empêcher qu'un débat productif n'ait lieu.

Il est pour le moins insultant que le ministre aille dire à la presse qu'il va devoir utiliser ses gros canons contre l'opposition parce que nous retardons l'adoption de ce projet de loi ou de n'importe quel autre à la Chambre. Le ministre pourrait au moins, par respect pour la Chambre, avoir l'air un peu gêné d'avoir fait pareille déclaration.

En ce qui concerne les amendements faisant l'objet des motions nos 6, 7, 8, 9 et 10, il est important de les considérer comme des amendements qui énoncent des objectifs à l'intention de l'industrie des télécommunications. Le premier de ces amendements a pour but de garantir que l'infrastructure des télécommunications serve à exprimer l'identité culturelle du Canada et à en renforcer l'expression.

Le gouvernement n'a pas tenu compte de la convergence imminente des entreprises de télécommunications et des radiodiffuseurs. Affichant un manque flagrant de vision, le gouvernement n'a fait que consacrer le statu quo.

Les groupes culturels d'un bout à l'autre du pays sont indignés de voir que la culture a été exclue des objectifs de ce projet de loi. Keith Kelly, directeur national de la Conférence canadienne des arts, dit ceci: «Nous devons intégrer les télécommunications au secteur culturel et reconnaître son importance de plus en plus grande dans la production culturelle.»

Il n'est pas dit dans ce projet de loi qu'il incombe à l'industrie des télécommunications de contribuer à la réalisation des objectifs culturels du gouvernement fédéral. Le ministre regarde le plafond. Je l'ennuie peut-être, mais je crois quand même que ce sont des points importants. Si le gouvernement prenait l'opposition autant au sérieux qu'il prend ses amis de l'industrie des télécommunications, nous réussirions peut-être à avoir un bon projet de loi.

Initiatives ministérielles

Les multinationales exploitent déjà les télécommunications pour contourner les règles canadiennes visant à protéger et à promouvoir la culture. Par exemple, *Sports Illustrated* publie une édition canadienne dont le contenu canadien est très faible. Cependant, comme cette édition est acheminée par réseau de télécommunications depuis les États-Unis et imprimée au Canada, il n'y a rien que le gouvernement fédéral puisse ou veuille faire. *Sports Illustrated* n'est qu'un exemple dans le domaine de la presse écrite.

Nous avons le *Globe and Mail* à Vancouver parce qu'il nous est acheminé par réseau de télécommunications. Il n'y a rien qui puisse empêcher les publications américaines d'être imprimées au Canada et de prétendre ensuite être des publications canadiennes.

• (1125)

Ce projet de loi renferme des règles strictes qui obligent les radiodiffuseurs à promouvoir et à protéger le contenu canadien, mais on n'y trouve aucune règle du genre pour l'industrie des télécommunications. Je me demande si la prochaine étape consistera à modifier la politique de façon à ce que les radiodiffuseurs puissent faire concurrence aux entreprises de télécommunications, ce qui conduira inévitablement à la déréglementation de tout le secteur de la radiodiffusion et des télécommunications. Le ministre est-il en train de nous engager sur cette pente savonneuse?

Il est important de reconnaître la convergence imminente des industries de la radiodiffusion et des télécommunications, question dont on n'a pas tenu compte dans ce projet de loi. Si cette mesure législative est adoptée, les entreprises de télécommunications seront exemptées des règles qui obligent les radiodiffuseurs à promouvoir la culture, mais elles pourraient fort bien offrir les mêmes produits que ces derniers.

La petite omission dans le projet de loi pourrait avoir de lourdes conséquences. Ottawa aura renoncé à tout moyen de promouvoir la culture canadienne. On peut se demander comment une telle omission a pu se produire. Serait-ce pour répondre aux requêtes des nationalistes québécois qui soutiennent que le gouvernement fédéral devrait se retirer complètement du champ de la culture? À mon avis, monsieur le Président, il est important de voir ce que cela signifie.

L'Alliance of Canada Cinemas a déclaré ceci: «Accepter la recommandation d'éliminer toute référence à la souveraineté, à la politique et à la culture nierait les répercussions à long terme de la convergence. Ce serait tomber dans la déréglementation peut-être un peu prématurément. Il reste beaucoup de questions sans réponses au sujet de la diffusion de l'information par les réseaux de télécommunications, par exemple, sur la place

faite aux services de programmation et sur l'indemnisation pour les droits applicables au matériel diffusé. En outre, nous estimons que ceux qui recommandent d'éliminer du projet de loi les articles sur les programmes sociaux et la culture ont une vue limitée du volume d'information possible et des occasions d'affaires. Bref, ils ne pensent qu'à leur propre bilan sans se soucier de l'intérêt de l'ensemble de la population.»

Nous sommes ici pour nous occuper de l'intérêt de l'ensemble de la population. Nous assistons à un nouvel épisode de la déréglementation de l'industrie des télécommunications.

Le gouvernement n'a rien appris de la déréglementation du trafic aérien et du transport par rail. Le gouvernement n'a pas compris les problèmes qu'entraîne la déréglementation, il n'a pas vu la destruction du Canada, il n'a pas compris que cela transformait le Canada en quelque chose dont les Canadiens ne veulent pas. Nous voulons un Canada uni, nous voulons un Canada ayant son identité propre, un Canada dont nous pouvons tous être fiers, pas un cinquante et unième État américain.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, avant d'aborder les amendements, je voudrais signaler à la population le fait que le gouvernement a encore une fois appliqué une forme de clôture en proposant une motion d'attribution de temps. Cela doit être la quarante-septième fois que le gouvernement utilise cette tactique depuis 1988, année où j'ai été élu par les habitants de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Le gouvernement agit sans vergogne.

Il me semble que chaque fois qu'il y avait lieu de débattre d'un projet de loi, d'aborder une question préoccupant les Canadiens, d'informer la population canadienne et de tenir un débat, le gouvernement est immédiatement intervenu pour mettre un terme aux délibérations.

Le gouvernement a laissé, dans la plupart des cas, peu de place pour la discussion que ce soit au sujet de la TPS, de l'Accord de libre-échange, de l'ALÉNA, de changements importants à la Loi sur l'assurance-chômage et ainsi de suite. Le ridicule a atteint son paroxysme il y a deux ans, lorsque le gouvernement a proposé une motion d'attribution de temps à propos d'un projet de loi que l'opposition ne contestait pas. Il ne voulait même pas discuter de la situation avec l'opposition; s'il l'avait fait, il se serait aperçu que la mesure législative n'était pas contestée.

Aujourd'hui, nous faisons face à une situation similaire, puisque nous sommes saisis d'un projet de loi sur les télécommunications qui pourrait grandement changer notre façon d'entrevoir l'avenir. Compte tenu des progrès considérables réalisés dans le domaine de la technologie des télécommunications, il me semble que nous

Initiatives ministérielles

devrions examiner attentivement ce projet de loi qui nous fera entrer dans le XXI^e siècle.

• (1130)

Même si la mesure législative figure au *Feuilleton* depuis plus de quatre ans, le gouvernement a décidé à la dernière minute d'apporter environ 75 amendements à l'étape du rapport. Le ministre vous dira qu'il n'y a en fait que 53 amendements, mais si vous examinez la situation de près, vous verrez que nous avons été saisis à la toute dernière minute d'environ 75 amendements qui doivent être minutieusement étudiés.

En fait, nous tentons aujourd'hui de rendre à peu près raisonnable un projet de loi qui a été déposé, puis affaibli et miné.

Ce regroupement en ce qui concerne les télécommunications en général et les industries culturelles en particulier vise à essayer de donner un semblant de bon sens à ce dont le Parlement est saisi, un semblant de bon sens que l'on doit à divers groupes qui ont comparu devant le comité législatif et qui craignent que, en cette aube du XXI^e siècle, un secteur industriel en mutation et des changements technologiques n'endommagent à jamais la culture de notre pays, une culture qui s'est construite lentement au cours des trois derniers siècles, qui s'est lentement édifiée depuis les 125 années que le Canada existe. Voici que cette culture subit d'importantes modifications par suite des changements technologiques qui secouent le secteur des télécommunications.

Ce qui est essentiel, c'est de s'assurer que le projet de loi dont nous sommes saisis garantisse la survie des industries culturelles canadiennes. Il faut consulter les industries culturelles canadiennes, s'assurer de s'orienter dans ce qu'elles considèrent comme les bons secteurs et veiller à ce que cela soit prévu dans les modifications législatives.

Après tout, ce sont là des groupes qui luttent pour leur survie depuis un bon nombre d'années. Jour après jour, au fur et à mesure que les secteurs de la technologie et des télécommunications prennent de l'expansion, elles craignent, si nous ne faisons rien pour empêcher cela, de disparaître tout simplement devant ce barrage de nouvelles techniques qui vient d'autres régions du globe.

J'estime, à l'instar de mon collègue, le député de Mission—Coquitlam, que nous devrions examiner un certain nombre de choses au sein de ce projet de loi. Comme le dit Keith Kelly, de la Conférence canadienne des arts, il faut faire entrer les télécommunications dans

le domaine culturel et reconnaître leur importance de plus en plus grande dans la production et la distribution des produits culturels.

C'est une phrase capitale dans tout le débat sur l'orientation que nous adopterons dans l'avenir et sur la nécessité de prévoir dans le projet de loi des dispositions concernant l'identité culturelle dans l'industrie des télécommunications. Comme les entreprises multinationales exploitent déjà les télécommunications pour échapper à la réglementation canadienne, il faut protéger l'identité culturelle canadienne et en faire la promotion.

Voyons maintenant la motion n^o 7 proposée par mon collègue, le député d'Okanagan—Shuswap. Elle garantit que la fourniture de services de télécommunication sûrs et abordables aura la préséance. Les objectifs énoncés actuellement dans le projet de loi ne garantissent pas que l'accès à des services téléphoniques abordables est considéré comme un objectif ayant préséance sur l'objectif actuel qui consiste à favoriser le libre jeu du marché. Cet amendement placerait au premier rang l'objectif concernant la fourniture de services sûrs et abordables.

• (1135)

Le gouvernement préfère systématiquement favoriser la concurrence. Or, ma province, la Colombie-Britannique, a déjà perdu 820 emplois directement à cause de la concurrence et de la déréglementation.

Le Centre pour la promotion de l'intérêt public a dit ceci:

La confusion qui semble exister entre les fins et les moyens continue de préoccuper le CPIP. Le Centre estime notamment que le paragraphe 7f) est inopportun puisqu'il préconise une façon particulière d'atteindre les objectifs de la politique. S'il existe effectivement un engagement à favoriser le libre jeu du marché pour la fourniture de services de télécommunication, cette disposition ne devrait alors pas figurer dans la catégorie des objectifs que la politique vise à réaliser.

Voyons maintenant la motion n^o 8, qui concerne aussi l'article 7. L'auteur de cet amendement propose d'inclure une disposition distincte qui prévoit la tenue de consultations entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour garantir que les politiques nationales en matière de télécommunications favorisent le développement industriel régional dans ce secteur. Sans cet amendement, rien dans les objectifs ne garantit la tenue de consultations entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Un représentant du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui a comparu devant le comité législatif a dit que:

À mon avis, il faut amender l'article 7 de sorte que celui-ci:

Initiatives ministérielles

1) prévoit la tenue de consultations entre les gouvernements fédéral et provinciaux, de manière à garantir que la politique nationale en matière de télécommunications favorise le développement industriel qui s'appuie sur les atouts et le potentiel de chaque province et

2) exige des autorités responsables de la réglementation qu'elles soient accessibles et qu'elles répondent aux besoins des usagers et des fournisseurs de services de télécommunications dans les provinces.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick souhaite qu'il y ait davantage de consultations entre les provinces et le gouvernement fédéral.

En conclusion, je crois que nous devons considérer la protection générale de toute l'industrie culturelle du Canada et de chaque territoire et province de notre pays, non seulement à l'heure actuelle, mais aussi dans l'avenir.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je me réjouis certes de ce que le projet de loi en soit finalement arrivé à l'étape du rapport. Le projet de loi se présente cependant dans un ensemble très bizarre de circonstances.

Chacun des ministres des communications nous l'avait promis depuis 1984. Autrement dit, il a fallu neuf années depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel pour que la mesure à l'étude finisse par être sur le point d'être adoptée.

Je trouve donc amusant—un mot bien faible dans les circonstances—je dirais plutôt extrêmement étrange de lire dans le *Financial Post* d'aujourd'hui les propos suivants du ministre des Communications: «Il est clair que nous avons affaire en l'occurrence à de l'obstruction systématique», en parlant des procédés du Nouveau Parti démocratique. «La seule façon de faire adopter le projet de loi consiste à recourir à l'attribution de temps, a ajouté le ministre des Communications, Perrin Beatty.»

En fait, le gouvernement a traîné et lambiné et fait bien peu d'efforts pour faire progresser l'étude du projet de loi depuis sa présentation. Il l'a en effet présenté en février 1992, mais ce n'est qu'en avril 1993 qu'il nous en a saisis à l'étape de la deuxième lecture. Cela ne répond guère à l'adage *operatio sequitur esse* et ne donne guère l'image d'un gouvernement ayant un plan qu'il entreprend de mettre rapidement en oeuvre, et je sais que mon collègue de Kingston et les Îles serait d'accord avec moi à ce sujet.

Or, on nous dit que les députés néo-démocrates se livrent à de l'obstruction systématique. Voilà une situation où nous pouvons nous dire que si cela marche comme un canard et fait coïn-coïn comme un canard, il s'agit probablement d'un canard, qui met cependant énormément de temps à arriver à la mare aux canards.

Quand on examine les divers objectifs du projet de loi, on ne peut qu'en arriver à la conclusion que le gouvernement a encore une fois accouché d'une souris. Les députés à ma gauche n'ont pas besoin que je les défende, mais le groupe d'amendements dont nous discutons actuellement sont des amendements que le gouvernement aurait avantage à examiner et dont il pourrait apprendre quelque chose, bien qu'il soit difficile de savoir si le gouvernement est capable ou non d'apprendre quoi que ce soit.

C'est un gouvernement fatigué, plein de politiques éculées, et la plupart d'entre nous sommes très heureux de ce que la session tire à sa fin et que nous approchions, comme en conviendrait mon collègue de Bonavista, du dénouement souhaité.

• (1140)

Quel spectacle affligeant, pour ne pas dire davantage, que cette mesure législative qui devrait faire l'objet d'une étude en bonne et due forme à la Chambre, qui devrait inciter la plupart des députés à dire bien des choses au nom de leurs électeurs et qui est, paraît-il, inscrite au programme du gouvernement depuis neuf ans.

M. Milliken: Les gens d'en face sont de lents penseurs.

Mme Clancy: Il n'y a pas de doute, ce sont des penseurs extrêmement lents. Ce projet de loi a mis un an et quatre mois pour passer de l'étape de la première lecture à celle du rapport. Voilà où nous en sommes, et le gouvernement lance des insinuations dans cette enceinte et dans les médias, prétendant que les représentants de la population qui veulent débattre à fond de ces amendements, qui veulent faire des observations au sujet des amendements dont ce projet de loi a tant besoin ne cherchent qu'à semer la discorde et à retarder les choses. Il n'y a qu'un seul mot pour qualifier cet argument et cette manoeuvre destinée à déconcerter la population et ce mot, c'est idiot. C'est idiot, voilà le mot juste.

Une voix: Non, ce n'est pas vrai.

Mme Clancy: Oui, mon cher collègue d'en face. Le mot juste, c'est idiot. Depuis 1984, tous les ministres des Communications qui se sont succédé ont promis une mesure législative. Il y a un an et quatre mois, on nous a enfin présenté ce projet de loi. Maintenant, c'est la course folle! C'est le sauve-qui-peut général! Je suis peut-être soupçonneuse, mais je suis persuadée que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre ne seraient pas en désaccord là-dessus. Je vois peut-être des choses que je ne devrais pas voir, mais ce serait bien la première fois.

Il me semble que ce que le gouvernement veut, c'est nous presser d'adopter cette mesure en même temps que d'autres. Il reste peu de temps avant que la Chambre n'ajourne et guère plus avant que ce gouvernement, sous la direction de quelqu'un d'autre, ne soit forcé de déclen-

cher des élections et de laisser le processus démocratique suivre son cours normal.

Le gouvernement dira qu'il a fait de son mieux pour faire adopter cette mesure, mais que l'opposition ne se soucie pas des intérêts des Canadiens, que ses députés ont insisté pour prendre la parole et débattre de ces questions—ce pour quoi ils ont été élus—et qu'il n'a donc pas eu la possibilité de la faire adopter.

Nous voulons que la population canadienne sache que ce n'est pas ce qui se passe en ce moment. Ce qui se passe, c'est que le gouvernement, qui a eu neuf ans pour agir, veut nous presser d'adopter cette mesure, en même temps que beaucoup d'autres de grande importance pour les Canadiens, dans les derniers jours de cette législature. On nous force d'une manière que je ne peux que qualifier de précipitée et de désordonnée.

La population canadienne mérite mieux que cela, et je peux vous dire que ce ne sera pas long avant qu'elle ait mieux que cela.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je prends la parole pour parler d'un impair de procédure que le gouvernement a commis, à mon avis, au sujet de ce projet de loi en imposant une attribution de temps à ce stade des travaux. Le ministre sait que c'était absolument déplacé de la part du gouvernement, étant donné l'excellente collaboration qu'il y a à la Chambre depuis deux ou trois semaines.

S'il consulte le compte rendu, il verra qu'hier, cinq projets de loi ont été adoptés à la Chambre. En fait, on a adopté quatre projets de loi et des amendements du Sénat à un cinquième. Pourtant, la Chambre a terminé ses travaux sur tous ces projets de loi avant l'heure normale d'ajournement. Il y a eu énormément de collaboration et le ministre et ses collègues du Cabinet en ont bénéficié. Nous avons collaboré en dépit du fait que nous aurions pu passer au moins une journée à débattre de chacun de ces projets de loi et que l'opposition aurait pu les bloquer et en retarder l'adoption.

• (1145)

Le ministre a décidé maintenant qu'il ne fallait pas discuter de ce projet de loi plus de deux jours et qu'il convenait de bâillonner l'opposition. Je sais pourquoi le ministre veut imposer le silence à l'opposition. Il n'aime pas les arguments qui sont invoqués. Nous soulevons trop de problèmes au sujet de ce projet de loi. Malgré toute la collaboration que le gouvernement a obtenue pour les

autres projets de loi, le ministre et ses collègues ont décidé que le meilleur parti à prendre dans les circonstances était d'adopter celui-ci à la hâte pour faire taire l'opposition.

C'est vraiment tout à fait inutile. Le ministre le sait, ainsi que ses collègues du Cabinet. Le ministre aurait-il un programme caché pour essayer de faire ajourner la Chambre plus tôt que prévu et épargner au nouveau chef du Parti conservateur le risque d'être humilié facilement en devant répondre à des questions à la Chambre?

Nous avons tous vu leur faiblesse en tant que chefs et nous nous rendons compte qu'ils pourraient avoir cette difficulté. Il leur faudra peut-être des mois pour être prêts à répondre à des questions comme on est en droit de s'attendre d'un premier ministre à la Chambre. Nous en sommes conscients. C'est peut-être la vraie raison de cette mesure. Si c'est le cas, qu'ils nous déclarent honnêtement que les chefs sont incompetents et seraient incapables de répondre aux questions à la Chambre, et qu'on en finisse. Qu'ils n'essaient pas de le cacher en utilisant l'attribution de temps à ce stade des travaux pour essayer de faire adopter ce projet de loi à la hâte.

Bien sûr, nous savons que si le ministre était candidat à la direction du Parti conservateur et qu'on s'attendait à ce que les conservateurs forment le prochain gouvernement, nous n'aurions pas ce problème, car il est fort capable de répondre aux questions posées à la Chambre, contrairement, peut-être, à certains de ses collègues dans la course. Je ne veux pas m'attarder trop longtemps sur ce sujet, car il pourrait changer d'idée, même à cette date tardive.

Le débat sur ce projet de loi a été extrêmement court. Après le débat en comité, il y a quelques jours, nous aurions pu utiliser le temps considérable qu'il restait pour continuer d'examiner divers groupes d'amendements. On sait qu'ils sont groupés aux fins du débat. Nous aurions pu les étudier d'une façon plus ordonnée, mais l'attribution de temps rend la chose difficile car, si le débat sur une modification se poursuit trop longtemps, d'autres modifications ne seront aucunement débattues, de sorte qu'à la fin de la journée, nous devons peut-être voter sur un ensemble d'amendements qui n'auront jamais été discutés à cause de cette attribution de temps. C'est fort regrettable.

Aujourd'hui, nous soulignons également un anniversaire important. J'ai pensé que les députés voudraient l'observer. Aujourd'hui, c'est la 30^e fois au cours de la présente législature que le gouvernement applique l'at-

Initiatives ministérielles

tribution de temps à un projet de loi d'initiative ministérielle. Je ne compte pas la clôture, mais uniquement les fois où il a invoqué l'attribution de temps aux termes de l'article 78 du Règlement. C'est la 30^e occasion au cours de la présente législature. Bien sûr, il s'agit là d'un record. Aucune autre législature n'a été victime d'un tel usage abusif de la règle d'attribution de temps.

Le gouvernement se plaît à dire qu'il veut rendre le Parlement plus efficace. Or, il oublie que le Parlement est un lieu de discussion et de débat publics. Une grande partie des ministériels s'absentent de la Chambre. Je félicite le ministre d'être présent aujourd'hui. C'est inhabituel. En s'absentant et en refusant de participer au débat public, les ministériels font généralement fi des intentions et des désirs exprimés par les députés et ils adoptent leurs propres lois.

Cela a donné lieu pour le gouvernement à une cote de popularité tellement basse qu'il a maintenant peur de déclencher des élections—ce qui est son devoir en vertu de la Constitution—parce qu'il sait qu'il court à une défaite certaine.

Pendant qu'il tergiverse et fait traîner les choses, le gouvernement persiste à présenter à la Chambre des mesures impopulaires et à les faire adopter à toute allure, bien que son mandat se trouve, en fait, déjà terminé.

Des tas de déclarations ont été faites par d'anciens ministres d'État qui, comme moi, estiment que la cinquième année de son mandat marque pour un gouvernement la fin de son mandat de gouverner et d'introduire des mesures législatives importantes.

J'ai déjà dit qu'on a eu recours 30 fois à l'attribution de temps à la Chambre. Cependant, il est important de se rappeler que la 30^e fois s'applique aujourd'hui à deux étapes du même projet de loi en une seule fois, à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture.

J'ai vérifié dans mes dossiers le nombre d'étapes de projets de loi qui ont été affectées par cette mesure d'attribution de temps. En comptant les deux d'aujourd'hui, j'arrive à un total de 49 étapes affectées par les 30 recours à l'attribution de temps et ce, rien qu'au cours de cette législature.

Ces 30 recours à l'attribution de temps et les 49 étapes de projets de loi que cette mesure a affectées sont un record. Un record tout à fait honteux.

• (1150)

À mon avis, le gouvernement a manqué de jugement en décidant de recourir à l'attribution de temps. En faisant cela, il sait ce qui l'attend. Une fois que l'on commence à recourir à l'attribution de temps afin de limiter le débat, cela ne fait qu'inciter l'opposition à continuer de parler pour amener le gouvernement au point où il est forcé de recourir à cette mesure. Au lieu de dire qu'il n'aura pas recours à l'attribution de temps et d'essayer de mettre fin au débat en accédant à certaines requêtes de l'opposition, en apportant certaines modifications à la mesure législative et en se montrant raisonnable, le gouvernement reste ferme sur sa position, déclare qu'il n'apportera aucun changement au projet de loi et que l'opposition peut toujours parler étant donné que, de toute façon, il mettra fin au débat le moment venu en recourant à l'attribution de temps.

Ce qui est malheureux, c'est qu'avec l'utilisation de cette règle, nous avons modifié la nature du débat parlementaire, nous avons limité le rôle de l'opposition ainsi que celui des députés ministériels de l'arrière-ban dont on ne demande pas le point de vue et que l'on entend rarement prendre la parole dans cette enceinte, comme on peut le constater dans ce débat. Très peu d'entre eux ont participé au débat ou y participeront. Les ministres ne s'intéressent pas à ce que peuvent penser les députés de leur projet de loi parce qu'ils ne veulent pas admettre qu'il est imparfait ou qu'il comporte des lacunes. Le débat parlementaire perd donc de son importance.

Le gouvernement dit ensuite que, puisque le débat parlementaire est si peu important, aussi bien le raccourcir au moyen de l'attribution de temps, et le cercle vicieux se poursuit. Le respect du public envers cette institution diminue, de même que l'efficacité de cette institution. La capacité du gouvernement de donner une certaine crédibilité à une de ses mesures législatives pour que le public la respecte et l'appuie se trouve ainsi réduite, parce que le public ne croit pas qu'il participe réellement au processus législatif, étant donné que l'on ne tient pas compte de l'avis de ses représentants au Parlement.

C'est ainsi que procède le gouvernement. Et il le fait avec force, au nom de l'efficacité. Nous savons tous, bien sûr, ce qu'est l'efficacité pour les conservateurs: être d'accord avec eux, ou se taire. C'est la règle des conservateurs en ce qui concerne l'efficacité. Je trouve déplorable que le gouvernement ait adopté cette attitude agressive et très dure, pas seulement aujourd'hui, mais 30 fois au cours de cette législature, et à vrai dire, tout au long des

Initiatives ministérielles

neuf années de son mandat. Ce gouvernement a été un désastre pour le Canada, et la plupart des Canadiens le savent. Il suffit de regarder les résultats des sondages pour le constater.

Il y a un fait extraordinaire que je n'ai pas pu m'empêcher de remarquer, ce matin, en lisant un petit article du *Maclean's* sur le congrès à la direction du Parti conservateur qui se tiendra en fin de semaine prochaine, comme nous le savons tous. C'est le nombre incroyable de membres du Parti conservateur, c'est-à-dire ceux qui ont une carte du parti, qui croient que le gouvernement peut tirer un bilan positif de ses années au pouvoir. Tous les autres sondages d'opinion réalisés au Canada nous apprennent que les Canadiens considèrent que le bilan du gouvernement est désastreux. Les conservateurs doivent avoir choisi leurs délégués parmi ce petit pourcentage de Canadiens qui croient que nous avons un bon gouvernement, puisque environ 70 p. 100 d'entre eux croient que son bilan est positif. Il doit se tenir des réflexions bien tordues à ces congrès.

Je ne peux que remercier le ciel de n'être pas obligé d'assister à un tel congrès et d'écouter les bêtises qu'on y débitera pour endoctriner les membres. On leur serinera le genre d'âneries que nous apprenons par ce sondage, soit que ces gens croient que le gouvernement peut tirer un bon bilan de ses réalisations. Je sais que vous ne pensez pas cela, monsieur le Président. Vous êtes plus avisé que la majorité de ceux qui assisteront à ce congrès et je ne peux que vous offrir ma plus profonde sympathie, si vous êtes effectivement délégué à ce congrès.

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer la série de motions proposées par mon collègue d'Okanagan—Shuswap.

Ces amendements visent à rendre le projet de loi un peu plus convivial pour les consommateurs et pour les Canadiens, car il faut se servir de ce projet de loi pour resserrer les liens entre les consommateurs, les provinces et l'industrie. Les provinces ont développé une bonne partie de cette industrie qui fait partie de la structure provinciale. Il devient donc très important que les provinces et les consommateurs participent et que nous fassions de cette industrie un secteur aussi ouvert aux Canadiens que possible. Malheureusement, la nouvelle tendance à la compétitivité la rend probablement plus ouverte aux Américains.

• (1155)

Cette série d'amendements donne une orientation, une vision de ce que devrait être l'industrie. Quoi de plus logique que ces quatre ou cinq amendements? En effet, quoi de plus logique que de dire, comme le fait la motion que:

«b) renforcer l'expression et la communication de l'identité culturelle du Canada» fait partie de la mission de l'industrie?

Ne serait-ce pas logique d'en faire le but fondamental de l'industrie? Quoi de plus logique que d'offrir des services abordables?

Ce que craignent vraiment les citoyens partout au pays, c'est que l'industrie des télécommunications devienne un domaine accessible seulement aux riches. L'autre jour, ma fille m'a dit qu'elle ne pourrait bientôt plus se permettre d'avoir le téléphone.

Pour beaucoup, c'est un scénario très réaliste. Lorsqu'on a du mal à nourrir sa famille, les télécommunications deviennent un luxe, surtout si elles sont chères. L'un des amendements de mon collègue vise cette situation.

Ensuite, quoi de plus logique que de consulter les provinces? Après tout, ce sont elles qui ont fait le travail de pionnier dans cette industrie. À ce propos, j'ai été membre d'une coopérative téléphonique en Saskatchewan, il y a 45 ou 50 ans. Cette compagnie a été intégrée au système téléphonique de la Saskatchewan et maintenant, dans une certaine mesure, le service téléphonique des gens de ma collectivité est menacé si les choses continuent d'évoluer dans le sens actuel.

En outre, qu'y aurait-il de plus logique que d'établir une certitude en incluant dans la loi l'obligation pour les provinces, l'industrie et le gouvernement d'entreprendre des consultations avant de prendre des décisions qui sont nuisibles au Canada en général et aux consommateurs en particulier?

Qu'y aurait-il de plus logique que d'appuyer et d'encourager l'innovation et d'en faire le pivot du développement de l'industrie. Ce sont là de petites initiatives très précises qui permettraient de renforcer le projet de loi qui, comme certains de mes collègues l'ont déclaré, attend depuis 9 ans.

Je suis très étonné que le ministre nous accuse, dans ce coin de la Chambre, de faire de l'obstruction systématique alors que ce projet de loi aurait pu être adopté il y a neuf ans déjà. L'obstruction s'est sûrement produite au sein de son propre caucus. Voilà où le projet de loi était retenu depuis neuf ans.

Initiatives ministérielles

Et maintenant qu'on le présente enfin à la Chambre et qu'on veut en discuter un peu, le ministre tente de mettre fin au débat. Nous devons tenir compte des positions que les Canadiens défendent depuis bon nombre d'années et dont ils nous ont fait part. Nous serions prêts à appuyer le projet de loi si le ministre avait pris la peine de le renforcer dans les domaines mentionnés même dans ces cinq premières motions.

Ce groupe renferme cinq motions visant à rendre le projet de loi plus convivial pour les consommateurs et pour les Canadiens. Voilà la direction que nous devrions prendre. Nous pensions que c'était dans ce sens que le gouvernement s'orienterait, mais de toute évidence, ce n'est pas le cas; il n'a pas pris le temps de rendre le projet de loi plus convivial pour les Canadiens et les consommateurs.

• (1200)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat cet après-midi, même si je suis quelque peu déçu de voir que le gouvernement a décidé qu'il devait imposer une forme de clôture au débat, à ce stade-ci. Je pense qu'il est juste de dire qu'on a consacré beaucoup de travail à ce projet de loi.

Je remarque avec intérêt que le gouvernement lui-même, malgré les efforts des rédacteurs et des gens qui ont élaboré le projet de loi initial, a jugé bon d'apporter des améliorations dans toute une série de domaines. Si mes calculs sont exacts, le gouvernement lui-même, ou des ministériels pour être plus précis, ont proposé 74 modifications au projet de loi. Cela fait beaucoup. Je crois que cela reflétait manifestement un tas de préoccupations auxquelles les premiers rédacteurs ne s'attendaient pas.

J'ai lu avec intérêt une bonne partie du travail effectué au Sénat, où on a étudié cette mesure pendant des semaines, dans le cadre d'une étude préliminaire, et on a relevé là encore un certain nombre de sujets de préoccupation.

Cependant, lorsque mon collègue d'Okanagan—Shuswap a soumis une série d'amendements tendant à améliorer le projet de loi, 34 pour être précis, il s'agissait de notre part d'un effort pour améliorer le projet de loi qui, selon nous, renfermait de graves lacunes dans certains domaines. Pour généraliser ce dont il est question en l'occurrence, je pense qu'il est juste de dire qu'en cette ère de déréglementation accrue, les hommes et les fem-

mes qui travaillent dans le secteur des télécommunications s'inquiètent de l'avenir de leur poste manifestement. Les intéressés se demandent si oui ou non ils travailleront encore dans ce secteur dans les années à venir.

J'ai eu des entretiens surtout avec les représentants de la TWU, un groupe très fier d'hommes et de femmes qui sont conscients du fait que leurs entreprises et eux-mêmes, ainsi que leurs confrères et consœurs, sont, en fait, à la fine pointe de la technologie au Canada. C'est dans ce secteur que le Canada est un chef de file mondial pour ce qui est des innovations technologiques. Un des domaines dont nous sommes excessivement fiers depuis des années, c'est le rôle du Canada dans le développement d'initiatives internationales dans le secteur des télécommunications.

Ainsi, c'est parce que les gens qui effectuent le travail, les hommes et les femmes directement touchés, s'inquiètent de leur avenir que mon collègue d'Okanagan—Shuswap a présenté un amendement dans lequel nous disons en un sens que nous voyons d'un très bon oeil les changements—en fait, le Canada a toujours été favorable aux changements et il a su très bien s'y adapter—mais que nous avons certaines obligations en ce qui concerne l'avenir de ces gens également. Le fait de simplement abandonner ces personnes à leur sort, comme s'il s'agissait de vieux pneus et de leur dire que nous n'avons que faire de cette industrie et de leur situation personnelle correspond à la réponse d'un gouvernement sans coeur et cruel.

Nous avons donc proposé des amendements qui assureraient une certaine sécurité à ces personnes, mais ceux-ci ont été rejetés.

D'autre part, il va de soi que nous sommes préoccupés par les conséquences à long terme des dispositions relatives aux télécommunications, ainsi que de la mesure habilitante adoptée récemment par la Chambre en ce qui a trait à l'Accord de libre-échange nord-américain. Notre orientation en tant que pays est très évidente en ce qui a trait à l'ALÉNA, et je pense qu'il n'y a pas de secteur où celle-ci est aussi manifeste que dans le cas de l'industrie des télécommunications.

• (1205)

On hésite à faire des prédictions, mais il suffit de voir les conséquences de l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis. Les entreprises au Canada ferment leurs portes l'une après l'autre pour aller profiter de la main-d'oeuvre moins chère au Tennessee, en Louisiane,

au Texas et ailleurs, tout en bénéficiant, dans bien des cas, de dispositions législatives sur le droit au travail, de normes moins sévères en ce qui a trait à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité au travail et d'autres avantages. Les investisseurs et les entrepreneurs ont profité de la possibilité de déménager leurs entreprises au sud afin de tirer parti de ces conditions avantageuses pour eux, plutôt que de prendre de l'expansion ici.

Maintenant, en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain, nous allons ajouter le Mexique à l'équation. Ainsi, les industries pourront profiter non seulement des salaires horaires de 6 \$, 7 \$ ou 8 \$ qui sont pratiqués au Mississippi, en Louisiane ou en Caroline du Sud, mais aussi des salaires de 58c. l'heure qui sont versés au sud du Rio Grande.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'autre soir une entrevue accordée par Ross Perot, l'un des hommes d'affaires américains les plus prospères sans doute, au réseau CNN. Quand on lui a demandé ce qu'il pensait de l'ALÉNA, il a dit qu'il était parfaitement clair que la plupart des investisseurs de sa connaissance, que la plupart des hommes d'affaires et des industriels américains seront de plus en plus portés à déménager leurs pénates au Mexique afin de profiter des salaires de 58c. l'heure et, à toutes fins pratiques, de l'absence de normes en matière d'emploi et d'environnement.

Non pas que ces normes n'existent pas sur papier, mais elles ne sont pas appliquées pour profiter d'une situation où, par exemple, s'il y a un syndicat dans une usine, celui-ci est contrôlé par l'employeur, avec l'appui du gouvernement en cette matière.

M. Perot est quelqu'un de très direct. Il voit le monde comme un homme d'affaires. Il estime qu'il ferait beaucoup plus de profits s'il implantait ses usines au Mexique. Il est direct. Il a dit que tous les hommes d'affaires qu'il connaît feraient sans doute comme lui.

S'il est tentant de déplacer ses usines du Tennessee au Mexique, on peut imaginer l'intérêt que peut représenter le déplacement d'activités industrielles de centres comme Toronto, Winnipeg, Vancouver ou Halifax, entre autres, vers le Mexique pour profiter du marché nord-américain sur lequel les entreprises peuvent maintenant vendre leurs produits et services à toutes fins pratiques en toute liberté, sans barrières commerciales d'aucune sorte, douanières ou autres.

Initiatives ministérielles

Je peux prédire qu'avant longtemps, lorsqu'on communiquera avec un téléphoniste pour obtenir un renseignement, on se fera répondre: «*Buenos noches, señor!*». Autrement dit, ce téléphoniste sera en poste à Guadalajara, à Ensenada ou encore dans une collectivité le long du Rio Grande.

À ceux qui pourraient se moquer de ma prédiction, je rappelle que, lorsqu'on dirige une entreprise de télécommunications, on doit maximiser les profits. Donc, si l'on peut verser à un téléphoniste un salaire de 18 \$ l'heure au Canada, 12 \$ l'heure dans le nord des États-Unis, 7 \$ l'heure dans le sud des États-Unis et 58 c. l'heure au Mexique, à partir d'où va-t-on exercer ses activités?

Une voix: Au Canada.

M. Riis: J'entends un drôle d'entrepreneur dire qu'il s'installera au Canada. Il ne gagne sûrement pas beaucoup d'argent.

L'argument que je veux faire valoir, c'est que la tendance est très nette. C'est pourquoi nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, disons que rien ne presse pour adopter cet important projet de loi. Reconnaissons que le gouvernement anéantit peu à peu toute l'influence que nous pouvons exercer sur l'avenir à léguer à nos enfants et petits-enfants, et que, dans un sens, il cède l'élément sacro-saint de nos marchés de sorte qu'il n'y aura plus d'emplois pour les Canadiens.

Je pense que c'est une préoccupation à la Chambre. Je sais que les députés de ce côté-ci s'en inquiètent et c'est pourquoi nous supplions le ministre de reconsidérer l'idée d'invoquer la clôture pour limiter le débat et faire en sorte que ce projet de loi soit adopté, sanctionné et proclamé dans les 48 heures qui viennent.

Nous pensons que ce serait une erreur et c'est pourquoi nous nous opposons avec tant de véhémence à ce projet de loi.

• (1210)

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'aurais quelques observations à faire aujourd'hui sur l'attribution de temps que le gouvernement essaie d'imposer et sur certaines observations qui ont été faites au cours de l'étude du projet en deuxième lecture.

Initiatives ministérielles

Un certain nombre d'intervenants ont fait observer—je tiens à le faire ressortir—que le projet de loi est resté inscrit au *Feuilleton* durant plus d'un an avant d'être ramené à la Chambre tout dernièrement. C'est fort dommage.

Le gouvernement laisse maintenant entendre que le projet de loi est assez important à ses yeux, pour le Parlement et pour les Canadiens, pour justifier l'imposition de l'attribution de temps. Or, il n'était pas si important, il y a quelques mois, dans l'ordre de priorité que le Cabinet attribue aux nombreuses mesures législatives dont la Chambre est saisie. Je pense que cela dénote l'existence d'un problème au sein du Cabinet. Cela ne devrait plus nous tracasser bien longtemps, puisque la législature achève.

Le problème que nous avons observé en ce qui concerne ce projet de loi, qui n'était semble-t-il pas assez important pour qu'on s'en occupe au cours de la dernière année, s'est également manifesté dans d'autres domaines au Cabinet. Qu'il suffise de rappeler le très important projet de loi sur la détermination de la peine qui a dormi sur le bureau du ministre de la Justice durant un an lui aussi. Il a été présenté il y a 11 mois environ, puis rien ne s'est fait jusqu'à ce que le ministre de la Justice décide, le mois dernier, presque simultanément avec le ministre des Communications, qu'il fallait l'adopter. Il l'a donc fait adopter de force avec une foule d'autres mesures.

Heureusement, comme il y a des députés de part et d'autre de la Chambre qui ont la tête sur les épaules, le projet de loi ne passe pas. C'était un mauvais projet de loi. Il revêtait une grande importance, mais jugeant qu'ils n'avaient pas eu assez de temps pour l'étudier, les députés de part et d'autre de la Chambre ont décidé d'un commun accord de ne pas aller de l'avant.

Je crois comprendre que cela fait 75 ou 80 ans que nous attendons que la vieille Loi sur les chemins de fer soit modifiée. Je pense que nous en sommes arrivés à un consensus en ce qui concerne le projet de loi sur les télécommunications qui nous a été soumis, mais aussi sur la nécessité d'adopter un projet de loi en cette matière. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il est vraiment dommage que nous ayons été forcés d'étudier ce projet de loi en trombe, à la dernière minute, quand nous disposions de 13 mois pour le faire.

Quoi qu'il en soit, il est devant nous maintenant. Je trouve toujours dommage qu'il faille recourir à l'attribution de temps pour quelque raison que ce soit, mais je n'accepte pas que l'on rende l'opposition responsable de la nécessité d'y recourir parce que l'on semble s'entendre

sur la nécessité d'un projet de loi de part et d'autre de la Chambre.

Le projet de loi est à l'étude et j'en suis déçu. C'est la trentième fois que le gouvernement juge nécessaire d'imposer l'attribution de temps à la Chambre—j'espère que cela ne nous empêchera pas de produire un bon projet de loi.

Dans cette étude à l'étape du rapport, il y a deux points qui, je crois, méritent une attention particulière. L'un d'entre eux est la recommandation voulant qu'on fasse un examen de la loi tous les cinq ans. Ce concept a déjà été mis en application relativement à d'autres mesures législatives qui ont un impact important sur la société canadienne.

De nos jours, je ne crois pas qu'aucune autre mesure législative puisse avoir un impact aussi important sur la société canadienne que ce projet de loi sur les télécommunications. Nous proposons de modifier la loi et les pratiques d'une façon qui aura certainement un impact important.

J'ai reçu des appels de mes électeurs au sujet du contenu de cette mesure législative. L'examen quinquennal donne à la Chambre, qui représente l'ensemble de la population, l'occasion de faire valoir le point de vue des Canadiens sur les problèmes qui se sont manifestés au cours de la période de cinq ans.

C'est un moyen très utile qui a été utilisé récemment dans le secteur de la justice relativement aux dispositions du Code criminel concernant l'exploitation sexuelle des enfants. Je crois comprendre que ce rapport sera présenté au Parlement d'ici un jour ou deux. L'examen quinquennal a également été utilisé, durant la présente législature, relativement à la Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité. Je ne vois pas pourquoi nous ne l'utiliserions pas pour ce projet de loi.

• (1215)

Sans disposition prévoyant un examen quinquennal, la loi est simplement adoptée sans qu'on ne donne au Parlement l'occasion de la réexaminer après un certain temps. Il est vrai que les fonctionnaires du ministère peuvent le faire. Ils peuvent se pencher sur les problèmes qui se posent et s'échanger des notes de service entre bureaucrates, mais cela ne donne pas nécessairement à la Chambre l'occasion de régler ces problèmes. Je recommande donc que cet amendement soit apporté au projet de loi à l'étape du rapport.

Il y a un autre point qui inquiète bien des Canadiens, et j'espère que nous pourrions le modifier ici. Le gouvernement ne sera peut-être pas d'accord, mais nous voulons

nous occuper de toute la question de l'utilisation importune des télécopieurs et des téléphones. Certaines entreprises ont même trouvé des utilisations originales des services postaux pour tenter de vendre leurs produits et leurs services. Comme tout le monde le sait, le problème avec les télécopieurs, c'est que dès qu'ils sont ouverts, ils impriment tous les messages qu'ils reçoivent. Comme la plupart des gens gardent leur télécopieur ouvert 24 heures par jour, les gens reçoivent toute la publicité importune qui leur est envoyée, ce qui crée un problème.

Nous savons que les télécopieurs relèvent du mandat du CRTC. Le projet de loi autoriserait le CRTC à examiner le problème, mais, à notre avis, il n'est pas assez clair pour permettre au CRTC de savoir quoi faire au juste et jusqu'où il peut aller pour régler certains des problèmes qu'il ne manquera pas de constater. Nous savons ce qui se passe lorsque la Chambre promulgue des lois contenant des imprécisions. Tous les groupes de pression et les gens touchés qui ont les moyens de se payer des avocats se lancent dans des procès.

Ces litiges coûtent énormément d'argent aux parties. Les gens ne croient pas que cela coûte beaucoup d'argent au gouvernement et aux contribuables, mais croyez-moi, cela coûte une fortune. Ces litiges grugent les ressources du ministère de la Justice. De temps à autre, le gouvernement doit faire appel à des experts de l'extérieur, ce qui coûte aussi très cher. Sauf le respect que je dois à mes collègues avocats, je dirai que nous dépensons beaucoup trop en services juridiques contractuels.

En promulguant une loi imprécise, nous ne faisons qu'ouvrir la voie aux litiges devant le CRTC et devant les tribunaux, mais nous n'avons pas à offrir tout ce travail aux avocats.

Je recommande à la Chambre d'adopter une définition claire, précise et plus contraignante comme l'a proposé la députée de Mont-Royal. Cela permettrait au CRTC d'agir plus efficacement pour régler le problème de l'utilisation importune des télécopieurs.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je veux seulement dire que nous débattons de ce projet de loi depuis des jours et des jours à la Chambre en l'absence du ministre qui en est chargé. Je tiens simplement à reconnaître que, en dépit de notre opposition et de notre divergence de points de vue, nous sommes heureux que le ministre des Communications ait pris le

temps de venir à la Chambre pour le débat de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion no 6.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (1220)

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote porte maintenant sur la motion n° 7. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Initiatives ministérielles

Le prochain vote porte sur la motion n° 8. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 10. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 11. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Nous passons maintenant à un autre ensemble de motions que je soumets à l'attention de la Chambre.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) propose:

Motion n° 12.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 9.

Motion n° 13.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 10, en ajoutant à la suite de la ligne 27, page 5, ce qui suit:

«(2) Avant la publication du décret, le ministre fait connaître le projet de décret aux provinces qui peuvent être affectées par celui-ci.»

Motion n° 14.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 10, en retranchant les lignes 14 à 18, page 6.

Motion n° 16.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant la ligne 41, page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

«renvoyer la décision».

Motion n° 17.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12

a) en retranchant la ligne 8, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(4) Sur réception de la demande ou dans le cas où le gouverneur en conseil envisage de prendre de sa propre initiative un décret visé au paragraphe (1), le ministre»;

b) en retranchant la ligne 14, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«copie ou indiquant les intentions du gouverneur en conseil, selon le cas.»—M. MacWilliam.

Initiatives ministérielles

Motion n° 18.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant les lignes 23 à 29, page 7.

Motion n° 20.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 12, en retranchant la ligne 32, page 7 et en la remplaçant par ce qui suit:

«(1), les motifs de celui-ci.»

Motion n° 21.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 13, en retranchant la ligne 4, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«de prendre l'arrêté et lui donne, dans un délai d'au moins trente jours, une possibilité raisonnable.»

[Traduction]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal) propose:

Motion n° 22.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 13, en retranchant les lignes 4 et 5, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«de prendre l'arrêté.»

• (1225)

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) propose:

Motion n° 23.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 15, en retranchant la ligne 13, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«té pris après consultation du Conseil, des entreprises de télécommunications et des autres parties intéressées, établir».

— Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de traiter brièvement des amendements que j'ai proposés au nom de notre caucus.

Avant d'aborder les amendements, je tiens à préciser que je trouve les remarques faites au sujet du processus parlementaire appliqué pour l'adoption de ce projet de loi à la Chambre assez déconcertantes, pour ne pas dire amusantes.

Comme je l'ai déjà mentionné, le gouvernement est au pouvoir depuis neuf ans. Il a donc eu neuf ans pour présenter cette mesure législative qui est très importante. Je remercie le ministre d'assister au débat et je lui signale que, si son gouvernement était disposé à appuyer les amendements proposés par notre caucus, nous aurions moins de mal à accepter le projet de loi. Nous appuierions la mesure législative si le gouvernement appuyait nos amendements.

Nous sommes saisis d'un important projet de loi qui nous fait passer des voitures tirées par des chevaux du début des années 1900 à la magie de la haute technologie du XXI^e siècle. C'est donc dire que ce projet de loi se fait attendre depuis longtemps. Au nom des députés de mon caucus et de ceux du caucus libéral, je tiens à dire que ce projet de loi est important et que tous les députés ont souhaité la présentation d'une mesure législative traitant

de cette question. Nous voulons toutefois avoir l'assurance, pour nous-mêmes, pour les travailleurs de l'industrie des télécommunications de toutes les régions du Canada et pour les consommateurs de produits liés aux télécommunications, qu'il s'agit du meilleur projet de loi que nous puissions adopter.

Voilà pourquoi nous avons proposé cette série d'amendements. Il y en a un grand nombre. Nous craignons que, sans ces modifications, le projet de loi continue de comporter de graves lacunes.

J'ai vivement déploré la façon dont s'est déroulée l'étude du projet de loi devant le comité législatif. Comme quelqu'un l'a dit plus tôt aujourd'hui dans le cadre du débat, nous n'avons eu que quelques jours pour discuter d'un projet de loi très technique et d'une très vaste portée. Le projet de loi lui-même comporte 139 ou 140 articles. Dans un premier temps, le gouvernement a proposé plus de 50 amendements. Il en a ensuite proposé une deuxième série. Aussi, le gouvernement a proposé d'apporter un total de 75 amendements à un projet de loi qu'il avait lui-même présenté un peu plus tôt.

Compte tenu des amendements que mes collègues libéraux qui faisaient aussi partie du comité législatif et moi-même avons proposés, nous devons étudier plus de 100 amendements. À cause de cela et du temps qui nous a été accordé pour étudier le projet de loi, il a été impossible de procéder à un échange d'idées et à un débat éclairé et d'élaborer des solutions de rechange raisonnables au projet de loi.

Le gouvernement dit maintenant que les partis de l'opposition ont recours à certains subterfuges parlementaires et font de l'obstruction systématique au projet de loi. Nous savons fort bien que, en vertu du nouveau Règlement de la Chambre, nous ne pouvons plus faire d'obstruction systématique. Il est tout simplement impossible de retarder l'adoption d'un projet de loi si le gouvernement décide de le faire adopter à toute vapeur. De toute évidence, le gouvernement actuel a jugé qu'il était opportun de faire adopter cette mesure législative à toute vapeur à la Chambre; plus tôt aujourd'hui, le ministre a en effet annoncé l'attribution de temps.

Nous n'avons eu qu'une heure et demie pour débattre de ce projet de loi à l'étape du rapport. C'est vraiment là le temps qui a été prévu pour débattre de cette question. Le ministre dit-il que nous faisons de l'obstruction systématique au projet de loi? Mon Dieu! Nous n'avons même pas assez de temps pour examiner les quelques amendements que nous avons proposés. Nous ne faisons certainement pas d'obstruction systématique.

Initiatives ministérielles

À notre avis, il est essentiel que la Chambre ait suffisamment de temps pour étudier les amendements que ma collègue du Parti libéral, la députée de Mont-Royal, et moi-même avons proposés.

• (1230)

Une heure et demie de débat, c'était insuffisant pour discuter de ces amendements, mais le gouvernement a décidé d'interrompre le débat, de lui appliquer la clôture ou l'attribution de temps, ce qui revient au même.

Voilà un abus éhonté du privilège parlementaire. Le gouvernement ne fait que démontrer encore une fois son arrogance absolue à l'égard du processus démocratique et envers les Canadiens en abusant ainsi de cet outil parlementaire qu'il a à sa disposition.

Combien de fois avons-nous vu imposer la clôture et l'attribution de temps à nos débats? Plus souvent au cours de la présente session que dans toute l'histoire des législatures antérieures. Il est absolument honteux de la part du gouvernement actuel d'abuser ainsi du privilège parlementaire pour faire adopter de force son programme politique axé sur l'entreprise privée, dont l'Accord de libre-échange, l'Accord de libre-échange nord-américain, la loi sur la TPS, les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage, de même que des modifications à pratiquement toutes les facettes de la politique et des programmes sociaux dans notre pays.

Nous le voyons interrompre de nouveau le débat en imposant la clôture, en mettant ainsi fin au débat parlementaire sur une mesure législative extrêmement importante, l'une des plus importantes que le secteur des télécommunications ait connues depuis près d'un siècle.

Il est honteux que le gouvernement profite de l'occasion pour arrêter le débat et empêcher de discuter des amendements raisonnables qu'on a proposés au nom de l'industrie, des travailleurs et des consommateurs canadiens.

Le ministre agit simplement aux ordres de l'Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise. Ce sont ses membres qui tirent les ficelles. Le ministre, lui, ne fait que suivre. On pouvait lire dans le *Financial Post* de ce matin que des pressions avaient été exercées sur le ministre pour qu'il fasse adopter ce projet de loi. L'Alliance veut être sûre qu'il sera adopté. Elle a ordonné au ministre de sauter, et il a dit: «Jusqu'où?» Elle veut le projet de loi tout de suite, et on en voit le résultat, monsieur le Président.

Depuis le début, c'est le secteur des télécommunications qui fait la loi. Le ministre se contente de suivre le mouvement.

Nous serions prêts à appuyer le projet de loi si les amendements qui visent à renforcer le projet de loi, étaient acceptés par le gouvernement. Nous serions les premiers à nous asseoir et à nous taire si le gouvernement apportait ces modifications, s'il acceptait. Nous appuierions alors le projet de loi. Non, je dois me rétracter un peu, vu la façon dont le gouvernement réagit aux amendements proposés par le comité et la manière arrogante dont il annonce que le projet reste tel qu'il est. Il a accepté quelques-uns des amendements proposés, je le reconnais.

Par contre, certains amendements sont très importants. Pour ceux qui traitent de la culture, ceux dont nous parlons en ce moment au sujet des dispositions permettant de passer outre aux décisions du CRTC ou ceux qui permettent de soustraire à l'application de la loi certaines entreprises, il est extrêmement important d'avoir un débat raisonnable.

Regardons la motion n° 12 pour montrer combien il est important d'en parler. L'amendement conduirait à supprimer l'article 9 qui donne un pouvoir d'exemption au CRTC. Ce pouvoir d'exempter pourrait aussi venir du pouvoir du conseil de ne pas réglementer conformément à la politique canadienne comme le prévoit l'article 8. Nous n'avons donc pas besoin de cet article.

Si cet amendement n'est pas accepté, le CRTC aura pratiquement le pouvoir d'exempter n'importe quelle catégorie d'entreprises de télécommunications. C'est une autre manifestation de la manie que le gouvernement a de vouloir tout déréglementer et qui est la raison première de ce projet de loi.

Je sais que mon temps de parole est expiré. Je suis heureux d'avoir eu cette occasion de parler. Je sais que mes collègues vont présenter d'autres recommandations concernant les dispositions que nous aimerions voir dans ce projet de loi.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, j'ai écouté avec un grand intérêt et beaucoup de fascination les députés d'en face abreuver le gouvernement d'insultes, se plaindre. . .

Mme Finestone: Avec raison.

Initiatives ministérielles

M. Beatty: Ma collègue, faussement indignée, prétend que c'est avec raison qu'ils vocifèrent des insultes, qu'ils condamnent le gouvernement pour son arrogance et son mépris de la démocratie parlementaire, qu'ils insistent pour dire qu'il ne leur est jamais venu à l'esprit de faire obstruction à cette mesure législative. Ils prennent tous la parole pour tenter de convaincre la présidence et la population canadienne qu'ils considèrent ce projet de loi comme une mesure législative importante dont ils souhaitent l'adoption rapide. Or, ils s'offusquent de ce que le gouvernement veuille enfin mettre fin à leurs manoeuvres obstructionnistes.

• (1235)

Lorsque les députés d'en face adoptent cette position, je crois qu'il est de leur devoir de faire preuve d'un peu de sérieux face aux Canadiens. J'ai écouté avec un grand intérêt ma collègue de Mont-Royal me couvrir, moi et le gouvernement, d'injures. Elle prétend que les libéraux sont conscients de l'importance de ce projet de loi. Elle est revenue là-dessus à plusieurs reprises dans ses observations et a attribué le retard à adopter cette mesure au gouvernement plutôt qu'à l'opposition qui n'a pas cessé de parler pour rien dire. Elle a prétendu que l'attribution de temps n'était pas justifiée. Elle a prétendu que les libéraux ne faisaient pas de l'obstruction systématique.

On n'a qu'à consulter le compte rendu. La députée y est citée, comme ses collègues d'ailleurs. La députée se souviendra sans doute d'un document intitulé *Les télécommunications canadiennes: document de travail publié à l'intention du caucus libéral fédéral par Sheila Finestone, députée, porte-parole du Parti libéral pour les questions de communications, en février 1992*. Que dit-on dans ce document? Voici ce qu'on peut y lire:

Les libéraux partagent le scepticisme du secteur des télécommunications face aux récentes déclarations du ministre des Communications, Perrin Beatty, qui révèlent qu'il est toujours disposé à procéder à la mise à jour tant attendue de la Loi sur les chemins de fer, mesure législative qui date d'une centaine d'années et qui régit les télécommunications au Canada.

Ils étaient sceptiques parce qu'ils croyaient que cela ne se ferait pas.

Dans le communiqué qui accompagnait le document, la porte-parole du Parti libéral disait ceci:

[Français]

«En rendant public ce nouveau document, qui s'inscrit dans une série de documents de travail préparés par l'opposition officielle, la porte-parole libérale des questions relatives aux communications a critiqué le gouvernement fédéral de n'avoir pas tenu la promesse qu'il avait

faite en 1984, soit de procéder à une réforme audacieuse de la réglementation de ce secteur, car il ne fait aucun doute qu'une telle inaction a limité la contribution de l'industrie des télécommunications et la compétitivité du Canada.»

[Traduction]

Comme c'est intéressant! Alors, qu'est-il arrivé après que la porte-parole du Parti libéral a dit, le 21 février, que le gouvernement n'allait jamais remplir cette promesse qui se faisait attendre depuis si longtemps? Six jours plus tard, le 27 février, le projet de loi C-62 était déposé à la Chambre des communes.

Si on lit le reportage sur les affaires dans le *Globe and Mail* du lendemain, on constate que la députée a eu une réaction intéressante. Le *Globe and Mail* dit ceci:

Quoi qu'il en soit, au moins une porte-parole de l'opposition estime que le gouvernement fédéral agit peut-être prématurément. . .

C'était la même députée qui, six jours plus tôt, avait demandé au gouvernement d'agir et qui avait dit douter qu'il tienne sa promesse. Elle disait maintenant que le gouvernement agissait peut-être prématurément en déposant un projet de loi avant qu'un comité consultatif sur la convergence des industries de la câblodistribution et des télécommunications ne présente son rapport à M. Beatty. Le rapport du comité devait être déposé à la fin de février, mais le délai avait été reporté à la fin du printemps.

Écoutez ceci:

Puisque le pays attend ce projet de loi depuis si longtemps, qu'est-ce qui presse tant maintenant? a déclaré Matthew Behan, un adjoint de Sheila Finestone, la porte-parole du Parti libéral en matière de communications.

Une semaine auparavant, nos vis-à-vis disaient: Pourquoi le gouvernement tarde-t-il? Honorera-t-il jamais sa promesse? Six jours plus tard, le gouvernement dépose le projet de loi et l'adjoint de la porte-parole se précipite aussitôt devant la presse pour dire que le gouvernement va trop vite, qu'il devrait ralentir et attendre davantage au lieu d'agir tout de suite.

Puis, le gouvernement a envoyé le projet de loi au Sénat pour qu'il en fasse une étude préalable, de sorte qu'il n'y ait pas de jeux sectaires comme on en voit habituellement à la Chambre des communes. Le sous-comité sénatorial a fait un certain nombre de recommandations très sérieuses et très importantes, dont la vaste majorité ont été approuvées par le gouvernement. Il a alors constaté que les députés du NPD disaient que si le gouvernement avait donné suite aux propositions d'amélioration du projet de loi, c'est que celui-ci était terrible-

Initiatives ministérielles

ment imparfait et que son adoption devait être retardée davantage.

On ne peut pas jouer sur les deux tableaux, puis nous accusé d'agir de façon antidémocratique. L'un des arguments qu'ils invoquent pour nous accuser de cela est le fait que nous avons accepté les recommandations qui ont été faites à la suite d'un débat et d'une discussion publics et que cela montrait bien les graves lacunes de ce projet de loi et la nécessité d'en retarder l'adoption encore davantage.

• (1240)

Que s'est-il passé quand le projet de loi est arrivé à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes? Encore une fois, mes collègues d'en face diront qu'il n'avaient pas intérêt à faire de l'obstruction, pourtant les faits sont là. Si on regarde le *hansard* du 19 avril, on verra que le Parti libéral avait décidé de faire succéder sans interruption ses orateurs, y compris un député qui a simplement relu le discours prononcé par la porte-parole de l'opposition officielle.

Le projet de loi n'a été adopté en deuxième lecture que parce que le gouvernement a pu proposer une motion visant à prolonger la séance à la fin de la journée et, quand les députés de l'opposition ont voulu la rejeter, ils n'étaient pas assez nombreux pour y parvenir conformément au Règlement.

Le projet de loi a alors été envoyé au comité, où là encore le gouvernement a fait preuve d'une grande souplesse. Il a invité des députés de l'opposition à faire des propositions en vue d'améliorer le projet de loi et il a réagi d'une manière positive.

Le projet de loi a été renvoyé à la Chambre et qu'avons-nous vu à l'étape du rapport? Les députés de l'opposition, tout en disant combien ils avaient hâte de voir ce projet de loi adopté, ont proposé plus d'amendements que pour l'ALÉNA. Pourquoi? Parce que cela leur donne l'occasion de prendre la parole, de retarder les choses, de faire de l'obstruction. Pourtant, ils prétendent que je ne suis pas juste en disant qu'ils se préparent à faire de l'obstruction.

Que s'est-il passé à la Chambre des communes? Il y a quelques minutes, j'ai entendu le leader du NPD à la Chambre nous dire à quel point cette attribution de temps l'inquiétait. Il se souviendra, cependant, que la dernière fois qu'on a débattu ce projet de loi, à l'étape du rapport, il a demandé que la Chambre termine ses délibérations rapidement pour la pause-déjeuner, plutôt que de débattre ces motions que les libéraux et les néo-démocrates nous proposaient. Quand j'ai dit que nous étions prêts à tenir un débat d'une durée raisonnable sur ce

projet de loi si telle était la volonté de la Chambre, voici ce que nous a répondu le leader du NPD à la Chambre: «Si le ministre ne veut pas procéder d'une façon plus ordonnée afin que les gens puissent participer, nous ne tomberons certainement pas d'accord pour mettre fin rapidement à l'étude de ce projet de loi.»

Maintenant, le porte-parole du NPD nous dit que ce n'est pas ce que cela voulait dire. Je suis sûr que la porte-parole du Parti libéral assurera aussi à la Chambre qu'elle faisait une blague quand elle a promis au comité que l'opposition ferait de l'obstruction pour cette mesure. Elle blaguait quand elle a dit au comité, ce qui a été consigné au compte rendu, qu'elle ferait en sorte que le gouvernement doive avoir recours à la clôture pour faire adopter ce projet de loi.

Voici ce qu'elle a déclaré au comité: «Si vous retirez la culture du projet de loi, je vous préviens que nous ferons une obstruction monstre à la Chambre. Ce n'est que par la clôture que vous obtiendrez l'adoption de ce projet de loi, montrant ainsi encore une fois à quel point votre gouvernement manque de respect pour la démocratie.»

Comme c'est surprenant aujourd'hui de l'entendre dire que l'opposition n'a jamais eu l'intention de faire obstruction, malgré sa déclaration au comité. Peut-être qu'elle faisait une blague, que l'opposition ne parlait pas sérieusement. Ce n'est pas ce que les députés d'opposition voulaient dire quand ils ont menacé de faire de l'obstruction ou quand ils ont pris la parole l'un après l'autre, ou quand, la dernière fois que nous avons débattu ce projet de loi, j'ai demandé par deux fois qu'on prolonge les heures pour permettre à la Chambre de discuter plus longtemps de cette mesure et de toutes les motions, et ils ont refusé les deux fois toute prolongation, parce qu'ils voulaient simplement occuper le temps de la Chambre.

Soyons un peu plus sérieux face aux Canadiens. Quand ma collègue de Mont-Royal monte sur ses grands chevaux et se dit choquée de tout cela, elle oublie qu'elle avait elle-même promis de faire de l'obstruction et qu'elle se contredit aujourd'hui.

Les Canadiens méritent mieux que cela. Mon collègue d'Okanagan—Shuswap a dit il y a un moment que je ne faisais qu'agir selon les vœux de l'Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise et de tous les autres éléments de l'industrie ainsi que de l'Association des consommateurs du Canada, qui a demandé hier au Parlement de voir à adopter rapidement ce projet de loi plutôt que de le retarder plus longtemps. Cependant, la réaction des députés d'en face a été de dire qu'étant donné qu'il y avait plusieurs années que l'on promettait ce projet de loi, que c'était une mesure législative que l'on attendait depuis si longtemps, ils devaient. . .

Une voix: Neuf ans!

M. Beatty: Exactement. Quelqu'un a crié neuf ans. Et donc, ils veulent la retarder encore. Leur réaction est de gaspiller encore du temps, tout cela parce que cela a pris plus longtemps qu'ils ne l'auraient voulu. Expliquez-moi la logique, monsieur le Président. Les Canadiens qui suivent ce débat ont le droit de s'attendre à une certaine logique de la part des députés de l'autre côté. Leur message est clair. Leur intention était de faire de l'obstruction systématique. Le gouvernement n'avait d'autre choix que d'agir de façon à ce que soit adoptée cette mesure législative que les députés de l'autre côté, tant les libéraux que les néo-démocrates estimaient tellement urgente et tellement importante. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui, c'est à la tyrannie de la minorité. Il est temps à présent que le Parlement agisse.

• (1245)

M. MacWilliam: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre a laissé entendre que tout ce qui intéressait l'opposition était, en fait, de faire de l'obstruction.

J'aimerais qu'on sache que si le ministre veut prolonger le débat, nous sommes tout à fait disposés à siéger. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. C'est une question de débat.

Reprise du débat, la députée de Mont-Royal.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, n'est-il pas fantastique d'avoir une mémoire sélective, comme le ministre. Il est très amusant de voir le gouvernement devenir aussi ultra-démocrate. En fait, c'est là un mot qu'il ne connaît même pas, mais qu'il prétend connaître. «Faisons semblant», dit-il. «Soyons gentils et montrons à tout le monde à quel point ont été contrariés les objectifs que nous leur avons soumis et les possibilités que nous avons d'être des législateurs réellement efficaces.»

Les faits parlent d'eux-mêmes. Je n'ai pas l'intention d'ajouter quoi que ce soit à l'intervention du ministre, qui est déjà assez pitoyable.

Nous avons les questions concernant les amendements que nous examinons aujourd'hui et, heureusement pour le processus, les amendements qui ont été présentés à la contribution attentive des représentants du CRTC qui étaient assis aux côtés du personnel du ministre et des représentants de Stentor, de Bell Canada et de BC TEL,

Initiatives ministérielles

que nous avons tout d'abord entendus à huis clos et ensuite à la table.

Loin de moi l'idée de laisser entendre que tous ces représentants avaient été invités à témoigner par le gouvernement. Tout ce que je sais, pour avoir été présente, c'est que ce n'était pas une initiative du gouvernement. J'ai même réussi, en fin de compte, à faire en sorte qu'un conseiller juridique soit invité à prendre place à la table pour représenter les revendeurs. Non pas que ces derniers aient fait certains efforts en ce sens.

Nous examinons aujourd'hui une série de motions qui ont été présentées par mon collègue du NPD ainsi qu'une motion que j'ai moi-même présentée. À mon avis, les amendements qu'il est recommandé d'apporter à l'article 9 ont trait essentiellement à la disposition sur l'exemption. Je suis tout à fait ravie qu'au lieu d'être supprimé, comme le proposait le député du NPD, cet article ait été modifié et que ce ne soit plus à un ministre mais au conseil d'intervenir et de subir les pressions des intervenants ou des parties intéressées dans le secteur des télécommunications. C'est un processus beaucoup plus ouvert qui, je pense, traite équitablement tous les joueurs. Nous n'appuierons pas la motion n° 12 sur laquelle porte le débat. C'est dans cette motion qu'il est question de l'article 9.

Je ne trouve rien à redire à la motion n° 13 qui modifie l'article 10 et je ne vois aucun problème à l'appuyer, bien que j'aie l'impression qu'on risque de la trouver superflue.

L'article 12 est la preuve que cette mesure législative est très complexe. Si l'industrie prenait le temps de le lire et de voir combien de membres de phrase sont soulignés, peut-être se rendrait-elle compte du nombre de modifications que le ministre aurait pu faire. S'il avait présenté un nouveau projet de loi en 1987 et s'il avait réagi plus vite aux recommandations du Sénat au début de 1992, nous n'aurions pas eu besoin d'apporter un si grand nombre d'amendements au projet de loi.

Passons à la motion n° 16 qui porte sur l'article 12 traitant d'annulation et de réexamen. Pour ma part, j'estime qu'il n'y a aucune raison d'appuyer la motion n° 16, car il est préférable d'avoir trois options. L'option de modifier, l'option d'annuler et l'option de réexaminer. En dépit du fait que ma préférence serait d'avoir comme première option «de renvoyer la décision», je dirais que ces trois options ont leurs mérites et leur place selon les circonstances.

• (1250)

Le gouvernement, contrairement à celui-ci, ne devrait jamais perdre de vue la question de transparence en ce qui concerne les droits des parties concernées, que ce soit les droits des parties qui se sentent lésées ou ceux des parties qui se voient gagnantes, de façon à ce qu'on

Initiatives ministérielles

perçoive toujours le gouvernement comme étant ouvert et équitable et ayant à coeur les intérêts du public et non ceux de ses amis. En améliorant cet aspect du projet de loi, nous en avons fait une meilleure mesure législative.

J'aimerais maintenant parler plus précisément de ma motion, la motion n° 22, qui est en quelque sorte du même ordre que la motion n° 21 de mon collègue néo-démocrate. Que ceux qui ont le projet de loi sous les yeux pour l'examiner comme les conseillers juridiques le font veuillent bien se reporter à la page 8, ligne 4, de la version réimprimée. Il s'agit de l'article 13 intitulé «Consultation». Il est proposé de mettre un point après le mot «arrêté». Cela indiquera que le gouvernement est tenu d'informer les ministres provinciaux chargés des télécommunications. Pour ceux qui ont le projet de loi sous les yeux et qui s'y intéressent, et je sais que bon nombre de juristes-conseils le font, à la ligne 4 de la page 8 du projet à l'étude qui est une modification d'un projet antérieur, à l'article 13 intitulé *Consultation*, on propose de mettre un point après le mot «arrêté» pour indiquer que le gouvernement serait obligé d'aviser les ministres provinciaux responsables des communications. Toutes les provinces s'intéressent à ce domaine tout autant que le gouvernement fédéral, même s'il est entièrement de compétence fédérale.

Il est important que l'on puisse savoir si les ministres provinciaux s'inquiètent de l'orientation que le gouvernement fédéral pourrait prendre dans l'exercice du pouvoir entièrement nouveau que lui confère ce projet de loi. Le gouvernement s'est donné non seulement le pouvoir de diriger le CRTC dans ses domaines d'intérêts particuliers, ce qui à mon avis est une excellente idée car le gouvernement devrait établir les normes et décider de l'orientation future, mais également le pouvoir d'intervenir dans les décisions du CRTC et même d'intervenir durant les audiences.

Nous avons modifié une partie de ces dispositions et nous avons rendu le système beaucoup plus transparent, tout en donnant au gouvernement le pouvoir de consulter les provinces, ce qui est important. Ainsi, les divers ministres provinciaux des communications pourraient imposer un veto ou empêcher la mise en oeuvre des mesures fédérales. Bien que le gouvernement soit obligé d'aviser les ministres provinciaux quant à l'envergure des mesures envisagées par le ministre des Communications, ceux-ci devraient à leur tour pouvoir communiquer avec le ministre pour lui faire connaître leurs préoccupations, mais nous ne devrions pas avoir à attendre leurs interventions.

Il devrait appartenir aux provinces de réagir et de communiquer avec le gouvernement fédéral pour intervenir face aux orientations que pourrait adopter le ministre. Par conséquent, avant de faire une recommandation au gouverneur en conseil en vue de transformer un pouvoir d'orientation en décret, en vertu des articles 8 et

10, ou avant de prendre un arrêté en vertu d'un autre article, le ministre devrait pouvoir se faire entendre et recevoir l'avis des provinces. Il ne s'agit pas d'un détail technique, mais d'une façon plus efficace de veiller à ce que les choses se passent bien ainsi.

• (1255)

Le dernier de ces amendements traite de normes techniques acceptables pour tous les intéressés. L'amendement recommandé est recevable et je suis certaine que mon parti l'approuvera.

En somme, dans cette partie de la loi où l'on regroupe tout un assortiment de questions comme, par exemple, les articles 9, 10, 12 et 14, je dirais que nous sommes en grande partie d'accord avec certains amendements et opposés à certains autres et que nous exprimerons notre opinion au moment opportun, lors du vote.

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, j'ai été heureux d'entendre les observations de la députée, surtout sa réponse plutôt insatisfaisante aux observations du ministre relativement à son obstruction systématique. Il est peut-être utile qu'elle se soit penchée sur les aspects plus administratifs du projet de loi comme je voudrais également le faire dans les quelques minutes qui nous restent.

En ce qui concerne les exemptions, les premières motions du quatrième groupe, la motion n° 12 et la motion n° 14 qui en découle, qui ont été présentées par le député d'Okanagan—Shuswap, auraient pour effet d'enlever au gouvernement le pouvoir d'accorder une exemption en ce qui concerne l'application de ce projet de loi.

En supprimant ce pouvoir, on retirerait au CRTC un moyen important de réduire le fardeau de la réglementation, alors que c'est là un objectif que tous les députés, du moins de ce côté-ci de la Chambre, à l'exception, peut-être, du député et de son parti, veulent atteindre.

En ce qui concerne la publication des décrets proposés, la motion n° 13 proposée par le député modifierait l'article 10 en exigeant que le ministre fasse connaître le projet de décret aux provinces visées avant qu'il ne soit publié. C'est là un objectif tout à fait louable, mais cette disposition est inutile, puisque cela est déjà prévu à l'article 13 du projet de loi.

En ce qui concerne la modification, l'annulation ou le réexamen de la décision, le député souhaite qu'on supprime à l'article 12 le pouvoir de modifier ou d'annuler ces décisions; c'est ce qu'il propose dans sa motion n° 16. Comme le ministre a pris le soin de le signaler dans l'introduction de son témoignage devant le sous-comité étudiant ce projet de loi, le gouvernement a eu recours à ces pouvoirs avec modération dans le passé et il l'a toujours fait de façon réfléchie. Ces pouvoirs sont basés sur l'hypothèse selon laquelle les décisions d'intérêt public fondamental ne doivent pas être prises par les orga-

nismes de réglementation, mais bien par le gouvernement.

C'est pourquoi il faut rejeter la motion n° 16, ainsi que les motions nos 17, 18 et 20 qui en découlent et qui portent sur l'article 12.

La motion n° 17 est extrêmement dangereuse en ce sens qu'elle exige que le ministre publie l'avis pertinent dans la *Gazette* du Canada lorsque le gouverneur en conseil envisage de prendre un décret; cela aurait pour effet de publier à l'avance les décisions que le Cabinet se propose de prendre. Étant donné qu'on s'ingérerait ainsi de façon tout à fait indue dans le travail du Cabinet, cette motion est parfaitement inacceptable.

On devrait rejeter également la motion n° 18 et la motion n° 20 qui en découle puisqu'elles retireraient au gouverneur en conseil le pouvoir de modifier, d'annuler ou de renvoyer de nouveau au CRTC une décision qui découle d'un premier renvoi. Cela peut être nécessaire dans les cas où le CRTC ne s'est pas plié à la politique du gouvernement à la suite d'un renvoi.

En ce qui concerne la question importante de la consultation des provinces, dans la motion n° 21, le député cherche à restreindre de façon indue la marge de manœuvre du gouverneur en conseil en précisant un délai dans lequel le ministre doit consulter ses homologues provinciaux au sujet d'arrêtés proposés. Je rappelle à mon collègue que l'article 12, sous sa forme actuelle, n'empêche pas de fixer un délai pour les consultations. En fait, la notion d'un délai précis est implicite dans cet article. Ce délai voulu peut être très court ou très long selon l'objet de l'arrêté en question. Étant donné qu'il ne conviendrait pas de fixer un délai précis, on doit également rejeter cette motion.

Enfin, en ce qui concerne les normes techniques comme dans le cas de la motion n° 13 dont il a été question plus tôt, cette motion est inutile étant donné qu'on a déjà prévu une consultation publique complète avant l'établissement de normes techniques. Il est question des consultations publiques nécessaires au paragraphe 15(3).

En conclusion, je tiens à dire que toutes les motions du groupe quatre doivent être rejetées.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément à l'article 24(2) du Règlement.

Article 31 du Règlement

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

L'AGRICULTURE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, le Québec agricole s'oppose vivement aux intentions du ministre fédéral de l'Agriculture quant à l'avant-projet de loi concernant la subvention au transport des céréales de l'Ouest, le Nid-de-Corbeau. Le Québec est favorable à des modifications à la loi qui auraient pour objet la réduction des coûts de transport et le rétablissement d'une parité entre les ports de l'Est et de l'Ouest.

Selon le ministre québécois de l'Agriculture, M. Yvon Picotte, «il est inacceptable qu'après des décennies d'études en comités, on crée un nouveau comité qui n'a pas le mandat et les orientations nécessaires pour garantir que l'argent fédéral serait utilisé, soit au transport des grains hors Prairies, soit au programme équitable pour tous les producteurs canadiens. C'est pourquoi les quatre leaders québécois ravivent la coalition québécoise sur le Nid-de-Corbeau». M. Picotte a conclu en disant: «Notre seul objectif est de faire reconnaître par Ottawa les intérêts de l'agriculture québécoise.»

La position québécoise est clairement définie et je me range personnellement à cette position qui est nette et précise aujourd'hui.

* * *

[Traduction]

LA VIOLENCE DANS LES MÉDIAS

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, au cours d'une récente assemblée du Conseil scolaire de Scarborough, des éducateurs se sont inquiétés du comportement toujours plus violent des élèves.

Ils ont fait remarquer qu'il était de plus en plus prouvé que la violence à la télévision exerçait une influence négative sur les enfants et que le comportement violent

Article 31 du Règlement

de certains élèves semblaient souvent reprendre des modèles présentés dans les médias.

Le Conseil scolaire de Scarborough, les directeurs et les directeurs adjoints des écoles primaires et secondaires de Scarborough demandent au CRTC, aux producteurs et aux distributeurs des médias de prendre volontairement des mesures pour réduire la violence à la télévision et pour diminuer l'accès des jeunes téléspectateurs aux scènes de violence dans les médias.

Nous devons contrôler la violence dans les médias avant qu'elle ne contrôle notre société.

* * *

[Français]

HOMMAGE À M. HUGUES MORISSETTE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, permettez-moi aujourd'hui de rendre hommage à M. Hugues Morissette, directeur général du Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent. M. Morissette, qui fut l'un des fondateurs du Forum maritime Saint-Laurent Grands Lacs, a récemment été honoré du titre de «personnalité de l'année 1993» par la Commission des Grands Lacs au nom des États membres de l'Illinois, du Michigan, de New York, de Pennsylvanie, de l'Indiana, du Minnesota, de l'Ohio et du Wisconsin.

Cet honneur lui a été décerné «en reconnaissance d'une contribution exceptionnelle à la grande région maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs». De plus, M. Morissette a été directement associé à la Société de développement économique du Saint-Laurent et à la Conférence internationale des maires du Saint-Laurent et des Grands Lacs.

Je joins donc ma voix à la leur pour le féliciter de son extraordinaire implication pour l'amélioration de notre environnement.

* * *

[Traduction]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, tandis qu'en Ontario, les néo-démocrates trébuchent et persistent, au grand dam des Ontariens, leurs cousins à la dérive sur la scène fédérale luttent désespérément pour prendre leurs distances par rapport au grand déploiement d'inaptitude de Bob Rae en matière de gestion.

Dernièrement, le premier ministre Rae a fait une déclaration que tous les députés à la Chambre approuveront sûrement. À la suite d'un événement pour collecter des fonds, où la députée de Yukon avait été huée par ses propres partisans, le premier ministre a dit qu'à son avis, le fait qu'il ait rompu avec les chefs syndicaux ne devrait

pas nuire aux chances de la députée de devenir premier ministre.

Il avait évidemment raison, puisque le NPD n'a pas la moindre chance de former le prochain gouvernement fédéral. C'est impossible.

Dans ces temps d'incertitude, il est quand même réconfortant de voir au moins un néo-démocrate qui est réaliste, qui sait que son parti ne peut espérer former le prochain gouvernement et qui n'hésite pas à l'affirmer. Le jour des élections, les Canadiens feront en sorte que tous les néo-démocrates aient les yeux braqués sur la réalité.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES OCÉANS

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, il y a un an aujourd'hui, le 8 juin, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Journée internationale des océans était célébrée pour la première fois.

Depuis, tant au niveau national qu'international, l'idée d'avoir une journée annuelle des océans, afin de sensibiliser le public et de favoriser la coopération pour protéger les océans du monde, a reçu un appui généralisé.

L'Institut canadien des océans, en collaboration avec des groupes de citoyens, le gouvernement et l'industrie, coordonne la Journée des océans '93 avec divers événements publics ainsi qu'une conférence internationale à Halifax. Des activités sont aussi prévues le même jour dans d'autres provinces atlantiques et en Colombie-Britannique.

Tous les députés savent que les océans sont essentiels au soutien et à la subsistance de notre population et de celle de tous les autres pays. Plus de la moitié de la population mondiale vit à moins de 60 kilomètres des océans, qui couvrent 70 p. 100 de la superficie de notre planète.

• (1405)

En fait, comme nous l'ont dit les astronautes, lorsqu'on regarde la Terre depuis l'espace, celle-ci n'est pas verte mais plutôt bleue. Il convient donc de célébrer cette planète bleue en ce 8 juin, Journée des océans.

LE HARCELEMENT

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, il y a 13 ans que Anne Uzoabo est victime de harcèlement racial dans son travail d'infirmière à la prison pour femmes de Kingston. Ce harcèlement s'est aggravé au point où M^{me} Uzoabo a reçu des lettres anonymes, dans lesquelles elle et ses enfants sont traités de sales nègres et sont menacés de mort si elle ne quitte pas son travail.

Toutes les lettres reçues portent un svastika. Des mouchoirs contenant des excréments humains ont été collés sur l'automobile de M^{me} Uzoabo. Ce harcèlement semble être l'oeuvre d'un ou plusieurs membres du personnel de la prison.

Au terme d'une enquête interne, les autorités ont prétendu que les préoccupations de M^{me} Uzoabo n'étaient pas fondées et on lui a reproché de tolérer les insultes raciales.

Je demande au ministre de faire immédiatement ouvrir une enquête publique indépendante concernant cette affaire.

* * *

[Français]

LES CRIMES DE GUERRE

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Madame la Présidente, aujourd'hui, une coalition regroupant les femmes croates et bosniaques de Montréal, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, la Fédération des femmes du Québec et la Ligue des droits et libertés, a déposé une pétition de 13 000 signatures demandant au gouvernement canadien de poursuivre ses efforts pour venir en aide aux femmes et aux enfants de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie victimes de viol.

C'est ainsi que la coalition demande que le Canada s'assure que le Tribunal international mis sur pied par l'ONU, pour juger des crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie soit composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes et comprennent des juges canadiennes.

J'appuie entièrement cette heureuse initiative et demande à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire tout ce qui est en son pouvoir pour y donner suite favorablement. Il en va de la vie de nombre de femmes et d'enfants victimes de souffrances atroces actuellement et on se doit de tout faire pour mettre définitivement fin à cette cruelle situation.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, pour corroborer les dires de mon collègue d'en face, des groupes de femmes de tous les coins du pays participent aujourd'hui à un rassemblement à Montréal pour protester contre le viol généralisé de femmes et d'enfants en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

Des rapports de la Commission de la Communauté européenne et de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies confirment le viol de quelque 20 000 à 60 000 femmes et enfants dans l'ancienne Yougoslavie. Nous sommes consternés d'apprendre que des membres de tous les camps se livrent à pareilles agressions.

J'exhorte le gouvernement du Canada à presser les Nations Unies de s'engager à donner suite aux recommandations suivantes: 1) l'inscription permanente des agressions sexuelles au titre des crimes de guerre dans la Convention de Genève; 2) la prestation de soins médicaux et psychologiques convenables aux femmes et aux enfants qui ont été violés ou agressés et la fourniture d'une aide financière à cette fin; 3) l'élargissement de la définition de réfugié pour qu'elle s'applique aux femmes et aux enfants qui ont été directement ou indirectement victimes de violence d'origine sexuelle et que les États membres de l'ONU leur offrent l'asile; 4) la nomination d'un nombre égal de femmes pour siéger au tribunal que les Nations Unies ont approuvé pour juger les crimes de guerre.

* * *

[Français]

L'ORDRE DU MÉRITE NORD-CÔTIER

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Madame la Présidente, la Côte-Nord a rendu un hommage bien mérité à 11 personnes qui se dévouent depuis de nombreuses années au service de leurs concitoyens et qui ont contribué à faire connaître leur région.

Y a-t-il un geste plus noble que celui de donner son temps et d'utiliser ses talents pour apporter du support aux autres et pour faire la promotion de nos communautés.

Ce geste noble continue d'être répété à chaque jour par M. Charles Doyon, prêtre, M^{me} Imelda Dechamplain, M^{me} Jeanne-Aimé Lévesque, M. Jean-Marie Martin, M. Jean L'Heureux, M. Gilbert St-Gelais, M^{lle} Lyne Poirier, et a été répété régulièrement par le père

Article 31 du Règlement

Alexis Jouveaneau, Simon et Christian Proulx et Alain Potvin avant leur décès.

Leurs efforts ont été reconnus dimanche dernier par l'Ordre du Mérite Nord-Côtier qui les a honorés de ses plus hautes décorations.

Je joins mon témoignage d'admiration à tous ceux et celles qui leur disent «Merci»!

* * *

[Traduction]

LE CHEF GROS OURS

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le chef Blaine Favel, le conseil et les membres de la nation crie de Poundmaker, qui ont pris des mesures pour honorer comme il se doit l'un des grands chefs des Premières nations, Gros Ours.

Le 16 juillet, la population de Poundmaker dévoilera un cairn érigé à la mémoire du chef Gros Ours, qui a consacré sa vie à la paix et au bien-être de son peuple.

Le gouvernement et les tribunaux ont toujours mal compris les intentions de Gros Ours dans les négociations d'un traité pour son peuple et son rôle de chef pendant et après la rébellion de 1885. Il était un homme de principes et dévoué dont la mémoire doit être réhabilitée.

En cette année internationale des peuples autochtones, il est temps de redonner à Gros Ours la place qui lui revient dans l'histoire.

• (1410)

L'inauguration du cairn de la réserve de Poundmaker, où reposent les restes de Gros Ours, constitue le point de départ des hommages nationaux qu'il convient de faire à ce grand chef.

Je presse le gouvernement d'appuyer cette initiative louable. . .

* * *

[Français]

TIOXIDE CANADA

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, la compagnie Tioxide Canada de Tracy a été condamnée, le 31 mai dernier, à verser 4 millions de dollars en amende, suite au verdict de culpabilité qu'elle a enregistré face aux accusations de pollution pour lesquelles elle était poursuivie.

Dans son jugement, l'honorable juge Bélanger ordonne à la compagnie de verser, dans un délai de 30 jours, 3 des 4 millions à des projets de restauration de l'état faunique. Considérant que la région de Sorel-Tracy a été la première à subir quotidiennement cette pollution pendant 30 ans, je demande au ministre de l'Environnement d'exiger du Service canadien de la faune que ces sommes d'argent soient investies dans l'archipel du lac Saint-Pierre et tout particulièrement dans les îles de Sainte-Anne et de la baie de Lavallière.

* * *

[Traduction]

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, les Canadiens savent que, dans l'ensemble, notre régime correctionnel fonctionne bien. La plupart des détenus purgent leur peine et se réinsèrent bien dans la société. Néanmoins, les Canadiens s'inquiètent des quelques délinquants vraiment dangereux qui ne peuvent se réadapter et ne le feront pas.

Il y a quelques semaines, j'ai exhorté le solliciteur général à étudier les moyens de garder ces délinquants dangereux derrière les barreaux en tout temps, même à l'expiration de leur peine. Il n'est pas logique de relâcher un détenu si tous ceux qui le connaissent s'attendent à ce qu'il récidive ou encore blesse ou tue quelqu'un.

Aujourd'hui, je félicite le solliciteur général de son ébauche de projet de loi, qui comprend des garanties et propose un moyen de protéger les Canadiens contre ces quelques détenus dangereux. Lorsque la peine d'un délinquant à haut risque touche à sa fin, le procureur de la Couronne peut, aux termes de cette mesure, demander aux tribunaux de désigner ce délinquant comme dangereux, ce qui entraîne le prolongement de la détention pendant une période indéfinie.

Le projet de loi est proposé à l'état d'ébauche, parce que le ministre a besoin de recueillir le point de vue des Canadiens. J'appuie fermement son initiative, et j'incite les autres Canadiens à faire de même.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, le Parti libéral reconnaît qu'il faut modifier la Loi sur les jeunes contrevenants. C'est pourquoi il a proposé des changements qui préservent l'équilibre entre la dissuasion, la justice et l'équité.

Article 31 du Règlement

Tout d'abord, les sentences pour meurtre doivent être allongées de façon à assurer une réadaptation et un traitement complets, et il faut assurer l'accès à ces services de réadaptation et de traitement, ce que ne garantit pas la loi actuelle.

Nous proposons d'éliminer la radiation automatique, à 21 ans, des casiers judiciaires des délinquants reconnus coupables de crimes graves. Il y aurait une nouvelle catégorie, celle des jeunes récidivistes qui commettent des crimes graves; ces jeunes pourraient être traduits devant les tribunaux pour adultes.

Les parents et les enfants sont effrayés devant l'intensification de la violence dans les cours d'école. Il n'est pas normal qu'une jeune fille de 12 ans prenne des calmants parce qu'elle a été menacée à la pointe d'un couteau. Un gouvernement libéral veillerait à garantir la sécurité des jeunes et de tous les Canadiens.

* * *

LE SECTEUR DE LA FOURRURE

M. John A. MacDougall (Timiskaming—French River): Madame la Présidente, plus tôt dans la journée, le président du Comité permanent des affaires autochtones a déposé un rapport intitulé *Le commerce de la fourrure: Un mode de vie autochtone en péril*.

Permettez-moi de remercier les membres du comité pour l'excellent travail qu'ils ont accompli dans l'élaboration de ce rapport. Vingt-trois recommandations ont été adressées au gouvernement. Des groupes tels que l'Institut de la fourrure du Canada, le Conseil canadien de la fourrure, Ontario Trapper Association, North American Fur Auctions, Indigenous Survival International, Wild Fur Council et Aboriginal Trapper Federation of Canada ont fait cause commune pour l'industrie.

Cent mille Canadiens travaillent dans cette industrie. Le respect des normes fixées pour 1995 revêt donc une importance capitale pour l'avenir de notre industrie.

Permettez-moi de remercier le ministre des Affaires indiennes ainsi que le ministre de l'Environnement pour leur appui. Comme je dois quitter la Chambre des communes dans le courant de l'année, je fais le vœu que les prochains gouvernements continueront de soutenir cette industrie comme nous l'avons fait durant de nombreuses années.

* * *

LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, depuis décembre, mes collègues néo-démocrates et moi-même écrivons des lettres, fai-

sons des déclarations à la Chambre et prononçons des discours publics afin d'exhorter le gouvernement canadien à faire preuve de leadership à l'échelle internationale pour qu'on ferme les camps du viol et de la mort en Bosnie et qu'on aide les victimes.

Plus tôt cette année, nous avons réussi à faire élargir la définition de «réfugié» pour y inclure les femmes victimes de violence. Le gouvernement a pris certaines mesures positives, mais l'horreur des viols et des meurtres en série continue.

Aujourd'hui, à Montréal, les groupes de défense des droits de la personne et les organisations féministes présentent une pétition signée par plus de 13 000 personnes qui demandent qu'on libère et qu'on aide les femmes et les enfants qui sont dans ces camps du viol. Les pétitionnaires réclament aussi la représentation égale des femmes au sein du tribunal des Nations Unies pour les crimes de guerre, ainsi que la protection des populations civiles.

J'appuie cette pétition et j'insiste pour que le gouvernement ne relègue pas la Bosnie aux oubliettes. Nous devons agir, et c'est maintenant qu'il faut le faire.

* * *

• (1415)

LES PENSIONS

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, les personnes âgées qui ont bâti notre pays et qui, aujourd'hui, donnent généreusement leur temps aux autres verront leur chèque trimestriel de pension de vieillesse augmenter d'au moins 1,91 \$. C'est mieux que les augmentations de 37c. et de 75c. qu'elles ont reçues dans le passé, mais cela paiera à peine le thé et les biscottes.

La dernière fois que les personnes âgées dans le besoin ont bénéficié d'une véritable augmentation, c'est en 1984 lorsque le gouvernement libéral a haussé de 50 \$ par mois le supplément de revenu garanti.

Dans ma circonscription, Mont-Royal, 25 p. 100 de la population se compose de personnes âgées. Les réductions des paiements de transfert et l'effet de ces réductions sur les services de santé inquiètent beaucoup ces gens. Le montant ajouté à leur pension de vieillesse, qui est imposable et fondé sur un taux d'inflation de 3 p. 100, ne correspond pas aux hausses de prix des médicaments, des transports, des services publics et des loyers, qui sont toutes supérieures au taux d'inflation.

Actuellement, les personnes âgées qui ont droit au supplément de revenu garanti reçoivent 10 056 \$ par année. Alors. . .

Mme le vice-président: Il y a longtemps que le temps de parole de la députée est expiré.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Mais avant, je voudrais lui dire que nous sommes désolés de le voir partir. Il siège à la Chambre depuis 25 ans et il a très bien su représenter les électeurs de sa circonscription où je suis d'ailleurs allé à quelques reprises parce que la famille de ma mère vient de là. C'est un homme de jugement et je le comprends très bien: il ne veut pas revenir siéger de ce côté-ci de la Chambre.

J'ai une question à lui poser au sujet du problème financier de la nation. Il y a neuf ans, le premier ministre promettait aux Canadiens d'amener la prospérité dans le Canada atlantique. Aujourd'hui, la porte-parole du Parti conservateur en matière de pauvreté a déclaré que la situation dans le Canada atlantique était si critique que, je cite: «Les Canadiens voudront envoyer de la nourriture dans les Maritimes. C'est le tiers monde, là-bas.»

Le ministre des Finances est-t-il d'accord avec la députée de Don Valley-Est sur ce point, c'est-à-dire que les Maritimes sont dans une situation comparable à celle du tiers monde après neuf ans de régime conservateur?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je remercie le chef de l'opposition pour ses observations plus que généreuses. Il est venu dans ma circonscription une ou deux fois et il a constaté que toute sa parenté votait pour moi.

En passant, lorsqu'il a fait campagne contre moi en 1968, je crois qu'il n'est pas resté dans ma circonscription plus d'une demi-heure. Il est entré dans un café et on lui a fait comprendre clairement que les libéraux et tous les autres voteraient pour Maz.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'était il y a 20 ans.

M. Mazankowski: C'est la même chose aujourd'hui, Lloyd.

Quant à la question du chef de l'opposition, il sait fort bien qu'il y a de très graves problèmes dans la région atlantique, surtout en raison de l'épuisement des stocks de poisson.

Le gouvernement apporte une aide généreuse aux pêcheurs et aux employés des usines, de même qu'aux collectivités touchées par l'épuisement des stocks. En outre, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a adopté une nouvelle formule d'aide au développement régional pour élargir les bases économiques de la région, ce qui donne de très bons résultats. Nous avons également adopté un vaste programme de réfection des infrastructures pour améliorer le système routier dont la voie rapide de l'Atlantique, et nous soutenons le projet Hibernia.

Nous prenons un grand nombre de mesures et nous dépensons beaucoup d'argent pour relancer l'économie de la région de l'Atlantique et je crois que cela conduira à la prospérité et créera des emplois non seulement pour le bien de la génération actuelle, mais aussi pour le bien des générations futures.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Je dois dire que, en ce temps-là, les gens de ma famille ne savaient pas que le député allait devenir ministre des Finances.

• (1420)

S'ils ont alors voté pour lui avant qu'il ne devienne ministre des Finances, ils sauront reconnaître aujourd'hui leur erreur. Un de mes cousins est candidat sous la bannière libérale dans la circonscription d'Elk Island et il sera élu.

Le ministre ne croit-il pas qu'il est temps de cesser d'en mettre plein la vue aux gens? Les Canadiens de l'Atlantique et d'ailleurs au Canada qui sont sans travail n'attendent pas les faveurs du gouvernement. Ce qu'il faut faire aujourd'hui au Canada, ce n'est pas redéfinir la pauvreté, mais redonner du travail à ces gens-là, de telle sorte qu'ils puissent nourrir leur famille tous les jours de l'année.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je puis dire au chef de l'opposition qu'il fut un temps, au cours de mes 25 ans de carrière, où des gens de sa famille ont pu sembler être d'un grand soutien. Mais son travail en tant que président du Conseil du Trésor et ministre des Finances les a beaucoup déçus. Puis, il les a perdus tout à fait lorsqu'il est devenu ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le chef de l'opposition dit que ce qu'ils veulent, ce ne sont pas des cadeaux, mais des emplois. Je reviens à peine d'une réunion de l'OCDE et, si les bonnes nouvelles ne voyagent parfois pas très vite, celles-ci sont vraiment l'exception. Voici les grands titres: «Le Canada, prêt à la croissance la plus forte du G-7». «La relance canadienne est bien enclenchée», disent des organismes économi-

ques. «L'économie du Canada va dépasser celle des autres pays du G-7», selon l'OCDE». «L'économie canadienne, au premier rang de la relance.» «Un regain de croissance pour le Canada». «Le Canada, pays favori des investisseurs américains».

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, la question est très simple. Nous voulons savoir s'il faut absolument redéfinir la pauvreté pour pouvoir la combattre au Canada. Les manchettes des journaux n'aident en rien les sans-emploi dont le nombre atteint actuellement 1,6 million au Canada.

[Français]

Alors, quand le ministre des Finances va-t-il arrêter d'imiter le premier ministre en se félicitant lui-même, et s'occuper des vrais problèmes du Canada, donner des emplois aux Canadiens qui ne demandent pas mieux que de travailler pour retourner chez eux, chaque soir de la semaine, avec fierté?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je ne me félicitais pas. Je lisais certaines manchettes faisant état non pas de mes opinions, mais bien de celles de l'OCDE. Qu'y a-t-il de mal à cela? Le député a tendance à ne rapporter que les mauvaises nouvelles. De temps à autre, j'ai l'occasion d'annoncer de bonnes nouvelles.

Le député s'interroge au sujet du Canada atlantique. Permettez-moi de rappeler certains faits précis à mon collègue et à la population canadienne. Le gouvernement a mis sur pied l'Agence de promotion économique du Canada atlantique qui a consacré 800 millions de dollars à quelque 9 100 projets dans le cadre de son Programme Action ainsi que 1,1 milliard de dollars à 77 projets dans le cadre de son Programme de coopération. Le gouvernement s'est engagé dans le projet Hibernia, un projet d'exploitation de 5,2 milliards de dollars du pétrole des régions pionnières.

Le ministre des Travaux publics et d'autres ministres travaillent en étroite collaboration avec les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard afin de donner le feu vert au projet de lien routier, programme extrêmement important de travaux publics.

De nombreuses initiatives viennent s'ajouter aux programmes qui nous ont permis de bien asseoir les assises de l'essor économique de cette région.

Questions orales

LA PAUVRETÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au même ministre.

Selon le dernier rapport rendu public par les conservateurs, les sans-abri ne sont pas vraiment des sans-abri; ce sont simplement des gens qui ont décidé de vivre en plein air. Les enfants qui font la queue aux banques d'alimentation et dont le nombre atteint un million se prévalent tout simplement des services qu'offrent les restopouces communautaires. Quant aux sans-emploi, ils ne sont pas vraiment des sans-emploi. Ils travaillent tout simplement moins qu'à temps partiel. Ce rapport des conservateurs est condescendant, basement complaisant et dangereux.

Je veux poser une question directe au ministre des Finances. Rejettera-t-il aujourd'hui le rapport qui a été présenté par une de ses collègues et qui oblige les Canadiens pauvres à être sur la défensive au lieu d'amener le gouvernement à s'attaquer au problème?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, avant d'évaluer le rapport, nous aimerions avoir le temps de le lire. Nous allons d'abord le lire et nous ferons ensuite part de nos observations.

• (1425)

[Français]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, on voit maintenant le vrai visage des Conservateurs. La veille du congrès conservateur, après neuf ans de pouvoir, ils ont l'audace de nous dire que la pauvreté est le fruit de notre imagination. Selon eux, les Nations Unies ont tort, Statistique Canada a tort, les experts ont tort.

Au moment où on prépare une grande fête pour le premier ministre, est-ce que le ministre est fier du fait que son gouvernement n'a pas aidé les millions de Canadiens qui vivent dans la pauvreté? Pourquoi est-ce qu'il veut faire des gens pauvres les victimes au lieu d'avoir une politique active de la part de son gouvernement? J'attends la réponse du premier ministre comme c'est lui qui part.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Évidemment, madame la Présidente, ce n'est pas les présentations fausses qui vont changer la députée d'Hamilton-Est. Depuis neuf ans que je suis à la Chambre, jour après jour, elle déclare n'importe quoi, elle dit n'importe quoi. Heureusement, les

Questions orales

Canadiens, de plus en plus, connaissent la crédibilité de la députée.

Je voudrais simplement répondre à la députée que seulement dans le domaine de l'aide que nous avons apportée aux enfants l'an dernier, et je ne parle pas de neuf ans, je parle de l'an dernier, nous avons investi au-delà de 2,6 milliards directement appliqués, soit du côté de l'aide directe aux familles, soit pour aider les enfants qui sont directement dans le besoin. Que la députée soit partisane, tout le monde le sait, mais qu'elle reconnaisse au moins ce que le gouvernement a fait et qui n'a rien à voir avec les accusations mesquines qu'elle a faites au début concernant la course au leadership du Parti conservateur.

[Traduction]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Il y a deux semaines, les Nations Unies ont publié un rapport qui dénonçait la grande pauvreté qui existe au Canada. Aujourd'hui, le Sous-comité sur la pauvreté a toutefois rendu public un rapport qui nie même l'existence du problème.

Permettez-moi d'ajouter que les députés de notre parti ont refusé de participer aux travaux du sous-comité parce qu'ils savaient que celui-ci allait simplement essayer de présenter des statistiques au lieu de s'attaquer au problème de la pauvreté. À mon avis, un rapport qui nous dit que la majorité des Canadiens qui sont pauvres ne le sont pas vraiment ne contribue en rien à résoudre le problème de la pauvreté.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a eu le courage de dire, au nom de tous ceux d'entre nous qui ont très à coeur notre régime de soins de santé, que l'instauration d'un ticket modérateur nuirait à ce régime. Le ministre dénoncera-t-il ce rapport et dira-t-il que, pour résoudre le problème de la pauvreté au Canada, il ne faut pas s'en prendre aux pauvres, mais mettre en oeuvre un programme de plein-emploi. Voilà ce qui aidera vraiment les pauvres de notre pays.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, j'espère que le chef du Nouveau Parti démocratique aura l'obligance de me laisser le temps de lire le rapport qui a été déposé ce matin. Je vais le lire et je ferai ensuite des observations à ce sujet.

Par ailleurs, la députée dit que nous n'avons rien fait pour résoudre le problème de la pauvreté. Tous les jours, à la Chambre des communes, je dis que la pauvreté a été et demeure l'un des problèmes les plus graves auxquels se heurtent tous les pays du monde, dont le nôtre. Pour toutes ces raisons, j'appuie entièrement le ministre des Finances qui essaie de faire ce que la députée réclame

quotidiennement à la Chambre, c'est-à-dire créer des emplois.

Je me réjouis que le ministre des Finances ait proposé des mesures qui permettront de relancer l'économie, de fournir des emplois aux Canadiens et de réduire la pauvreté. Voilà ce que nous faisons. Je préfère cela à ce que tous les gouvernements néo-démocrates ont fait jusqu'à maintenant sans obtenir beaucoup de succès.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, il est intéressant de voir que le gouvernement sortant, qui laisse pourtant derrière lui le plus grand nombre de chômeurs que le Canada ait connu dans toute son histoire, peut faire des observations à propos d'autres gouvernements.

Je signale que j'ai présenté aujourd'hui un projet de loi d'initiative parlementaire concernant une stratégie de plein emploi. J'espère que le ministre l'appuiera.

[Français]

Les pauvres, c'est vrai, ne veulent pas de cadeaux, ils veulent juste avoir un emploi. Les 750 000 assistés sociaux du Québec veulent juste un emploi. Les pauvres veulent des politiques qui les aident dans leur recherche d'un emploi, des garderies pour leurs enfants et une formation. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de mettre en place une politique de plein emploi? Quand ce gouvernement va-t-il arrêter de s'en prendre aux pauvres et s'attaquer plutôt à la pauvreté?

• (1430)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Tout d'abord, madame la Présidente, le chef du Nouveau Parti démocratique a complètement tort lorsqu'elle affirme que nous faisons face aujourd'hui au plus haut niveau de sans-emploi au Canada. C'est absolument faux. De plus, la députée ou le chef a déposé un projet de loi concernant le plein emploi, et je m'étonne profondément qu'elle ne l'ait pas proposé d'abord au gouvernement de l'Ontario qui est obligé de couper 10 000 postes de fonctionnaires. Il l'aurait sûrement mieux reçu que tous les syndicats qui supportent le parti du chef de l'opposition.

[Traduction]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire, madame la Présidente. Le problème de la pauvreté au Canada a certes de quoi préoccuper sérieusement tout le monde à la Chambre.

Je rappelle au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'en novembre 1989, nous avons tous voté ici, à la Chambre, en faveur d'une motion nous incitant à tout mettre en oeuvre pour éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Nous lisons cependant aujourd'hui dans le rapport du sous-comité sur la pauvreté présidé par une députée ministérielle que la solution à la pauvreté consiste à modifier le seuil de la pauvreté, à l'abaisser. Nous devrions pourtant nous inquiéter du fait

Questions orales

que toute une génération d'enfants, dans une proportion d'un sur six, grandit présentement dans la pauvreté.

Nous faisons face à un problème vraiment grave au Canada. L'une des solutions que préconise la présidente du sous-comité sur la pauvreté consisterait à expédier des denrées alimentaires dans les Maritimes. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pense-t-il que c'est la solution à la pauvreté, ou ne pense-t-il pas plutôt qu'on devrait mettre en place un plan véritable pour venir en aide aux pauvres du Canada, au lieu de modifier simplement le seuil de la pauvreté?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je remercie mon honorable collègue de poser cette question très importante.

Le problème de l'inégalité des revenus et de la pauvreté au Canada a manifestement été exacerbé ici comme ailleurs dans les autres pays industrialisés par deux années et demie à trois années d'une situation économique très difficile.

M. Rodriguez: Par un gouvernement conservateur.

M. Mulroney: Mon honorable collègue du nord de l'Ontario dit que c'est le fait d'un gouvernement conservateur. Or, la France n'a pas de gouvernement conservateur, mais un gouvernement socialiste, ce qui n'a pas empêché ce pays de subir la pire récession économique depuis la guerre. Le député devrait donc reconnaître que peu importe qu'il y ait un gouvernement démocrate aux États-Unis ou un gouvernement conservateur au Canada, ou un gouvernement socialiste en Ontario ou en Australie, il s'agit d'un phénomène mondial. Cela dit, comment avons-nous déployé des ressources très limitées en ces temps difficiles?

Une voix: En faisant des compressions budgétaires.

M. Mulroney: La députée parle de compressions budgétaires. Elle devrait peut-être écouter ceci.

À notre arrivée au pouvoir en 1984, le montant total des dépenses sociales fédérales—consacrées notamment à la sécurité de la vieillesse, aux prestations pour enfants, à la création d'emplois, aux anciens combattants, au logement social et le reste—se chiffrait à 56,1 milliards de dollars par année. Cette année, il atteint 103,3 milliards.

Malgré les temps difficiles sur le plan économique, les dépenses sociales fédérales ont augmenté au rythme de 7 p. 100 par année chaque année, bien que les dépenses publiques aient été limitées à 3 p. 100. Par rapport au PIB—ce qui devrait intéresser mon honorable collègue—les sommes consacrées aux dépenses sociales en 1984

représentaient 12,6 p. 100 du PIB. Aujourd'hui, elles en représentent 14,4 p. 100, soit une amélioration bien sensible.

Ce n'est pas parfait, je le concède à mon honorable collègue, mais le Canada a fait davantage de progrès à cet égard que n'importe quel autre pays industrialisé dans le monde.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Dans le rapport qu'il a publié aujourd'hui, le comité sur la pauvreté demande au ministre d'établir un nouveau seuil de pauvreté au-dessous duquel on trouverait uniquement les familles qui auraient de graves difficultés à vivre une vie saine et physiquement acceptable. Le rapport dit qu'une famille qui habite à Toronto et qui touche plus de 25 000 \$ par année a de l'argent en trop et ne devrait pas être considérée comme pauvre.

Je voudrais demander au ministre d'expliquer comment un travailleur peut subvenir aux besoins de son conjoint et de ses enfants avec 500 \$ par semaine.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, la députée parle d'un rapport que j'ai dit, à deux reprises, vouloir lire avant de faire des observations. Je lui donnerai la même réponse qu'à l'orateur qui l'a précédée. Je lirai d'abord le rapport avant de le commenter.

• (1435)

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Madame la Présidente, le ministre devrait peut-être consulter sa conscience au lieu du comité de son gouvernement.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les membres conservateurs du comité sur la pauvreté ont rejeté les recommandations des libéraux pour qu'on aide directement les enfants qui vivent dans la pauvreté en restaurant des programmes d'alimentation dans les écoles. Le comité a dit que ces recommandations n'avaient rien à voir avec ses évaluations statistiques. Comment le fait de jouer avec les statistiques et de truquer les chiffres peut-il aider les enfants qui vivent dans la pauvreté?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, j'ai déjà répondu à cette question.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Questions orales

Les enfants pauvres ne sauraient se nourrir de graphiques. C'est pourtant ce que leur donne aujourd'hui le rapport du sous-comité conservateur qui avait pour mandat de se pencher sur la pauvreté infantine.

Le rapport rejette le principe du seuil de faible revenu—pourtant accepté à l'échelle nationale—comme mesure valable de la pauvreté. Pourtant, pas plus tard qu'en décembre dernier, le ministre adoptait ce principe pour mesurer les efforts accomplis par le Canada dans la lutte contre la pauvreté lors de la réunion de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui a eu lieu en Europe.

Le ministre va-t-il maintenant rejeter le rapport qui se contente de fournir de belles statistiques au gouvernement, sans apporter de vraies réponses aux problèmes des pauvres?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je vais encore répéter ce que j'ai déjà dit.

Nous avons reçu récemment quatre rapports, soit celui des Nations Unies, celui du Conseil national du Bien-être, celui de Caledon et celui du sous-comité de la pauvreté. J'aimerais pouvoir lire un rapport avant de risquer une observation quelconque.

J'ai répondu à cette question une dizaine de fois.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, je voudrais rappeler au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que dans le cas du rapport sur la tragédie du sang contaminé par le VIH, il a pu répondre à la question que lui posait l'opposition votre serviteur, en adoptant une recommandation du comité, et ce, le jour même où le rapport a été déposé. Pourquoi ne peut-il pas répondre aujourd'hui?

Le Conseil national du Bien-être considère le seuil de faible revenu comme étant le seuil de la pauvreté. Son rapport, publié il y a quatre jours, conclut: «La seule garantie qu'offre inmanquablement le bien-être, c'est la pauvreté.»

Le ministre va-t-il rejeter la définition utilisée par son propre comité consultatif et réduire encore l'aide sociale, ou bien. . .

Mme le vice-président: Le député voudrait-il avoir l'obligeance de poser sa question? Son intervention tient plutôt du discours.

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je peux présumer que la fin de la question, que je n'ai pas

entendue, n'était que le complément de la question précédente. J'ai dit que je répondrais la même chose s'il fallait que je le fasse. Je vais lire le rapport et ensuite je serai en mesure de commenter.

[Traduction]

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre.

Il se rappelle sûrement qu'hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit que la pauvreté était en hausse au Canada.

Il se rappelle également qu'en 1989, il a voté, de concert avec tous les autres députés, en faveur de l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Aujourd'hui, il sait que trois de ses députés ont publié un rapport qui réduirait la pauvreté si on la redéfinissait.

Lorsqu'il a voté, en 1989, en faveur de l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000, est-ce que le premier ministre envisageait de modifier les chiffres plutôt que de trouver des solutions au problème?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, pourquoi mon collègue pose-t-il une question de cette importance d'une manière aussi vexatoire?

Tout le monde ici a traité de la question de la pauvreté chez les enfants avec le plus grand sérieux. Je viens de donner à son chef les chiffres qui montrent que le gouvernement du Canada et la population canadienne ont augmenté de façon spectaculaire leur aide aux programmes sociaux, y compris ceux qui touchent les enfants.

S'il n'y avait plus qu'un enfant dans la pauvreté, ce serait encore un de trop. L'ampleur des programmes du ministère de la Santé—2,6 milliards en argent frais seulement—montre à quel point tous les Canadiens sont sensibilisés à la question et veulent s'attaquer au problème de la pauvreté chez les enfants. C'est un fait.

• (1440)

Mme Black: Pourquoi y a-t-il un plus grand nombre d'enfants vivant dans la pauvreté?

M. Mulroney: Madame la Présidente, mes collègues du NPD posent des questions, mais ils préfèrent ne pas avoir les réponses.

Tout ce que je peux faire, c'est de dire. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, il y a aujourd'hui davantage d'enfants qui vivent dans la pauvreté qu'il n'y en avait quand le gouvernement est arrivé au pouvoir. Ce sont les faits, peu importe ce qu'a fait le gouvernement.

Je voudrais poser une question au premier ministre au sujet de son engagement aux termes de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Il a accepté de donner la priorité aux enfants canadiens sur les ressources nationales, dans les bonnes périodes comme dans les mauvaises.

Le nombre des enfants pauvres augmente. Le gouvernement consacre 5,8 milliards de dollars pour des hélicoptères, alors que le nombre des enfants pauvres augmente. Est-ce là la manière dont il remplit son engagement envers les enfants canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, c'est exactement la manière dont les néo-démocrates banalisent un grave problème.

Je viens d'annoncer à leur chef que, cette année, nous allons consacrer 103,3 milliards de dollars aux dépenses sociales, dont une grande partie ira, à juste titre, aux enfants.

Mon collègue nous fait part de son opposition à une dépense qui s'étend sur 14 ans et qui représente en moyenne 200 millions par an. Il déplore cette dépense pour notre défense nationale. Par contre, 2,6 milliards de dollars, soit 14 fois ce montant, ont été affectés l'année dernière à une nouvelle initiative du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en vue d'aider les enfants.

Pourquoi n'arrête-t-il pas de sous-estimer le Canada et ses réalisations et ne collabore-t-il pas avec nous d'une façon constructive pour aider les enfants au lieu de se livrer à ce genre d'attaque?

* * *

LE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Madame la Présidente, le mois dernier, le ministre d'État aux Finances a dit à la Chambre qu'on s'attendait à ce que le nombre de mises en chantier augmente au cours de l'année, mais à la grande surprise de personne, la construction domiciliaire a enregistré un ralentissement impressionnant par rapport à 1992, alors qu'elle était virtuellement arrêtée.

Ce phénomène n'est pas de courte durée. Les chiffres publiés ce matin révèlent que le nombre de mises en chantier a diminué de 14 p. 100 en mai. Contrairement à tout ce que peut dire ce gouvernement sur l'économie, la construction domiciliaire est toujours en plein marasme.

Quand le ministre des Finances admettra-t-il que les Canadiens ne croient pas à la reprise économique et qu'ils ne font pas confiance au gouvernement ni à sa politique?

Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, la situation est assez décourageante, mais le député sait que les chiffres varient énormément d'un mois à l'autre.

S'il regardait les chiffres pour les deux premiers mois de ce trimestre-ci, il verrait qu'on a mis en chantier environ 14 000 unités de plus qu'au cours du premier trimestre de 1993. Pour avoir une idée plus exacte de la situation, il ne faut pas se limiter à une courte période.

Je me permettrais de rappeler au député que les logements n'ont jamais été aussi abordables. Les taux d'intérêt sont à leur plus bas niveau en 20 ans. Il est beaucoup plus facile de devenir propriétaire; en effet, on peut se servir de son REER et grâce à la coopération du ministre responsable de la SCHL, le versement initial nécessaire a été abaissé.

Les conditions sont là pour que l'industrie de la construction domiciliaire soit à nouveau florissante et je suis convaincu que nous verrons le nombre de mises en chantier augmenter pendant toute l'année.

M. Joe Fontana (London-Est): Madame la Présidente, tout cela serait très bien si les gens avaient du travail ou pouvaient espérer en trouver. Voilà où le bât blesse avec la politique du gouvernement.

Le ministre dit que les statistiques mensuelles fluctuent beaucoup, mais le fait est que les mises en chantier ont chuté de 13 p. 100 durant le premier trimestre de cette année.

Voici où je veux en venir. Les fonctionnaires du ministre persistent à annoncer la construction de 182 000 logements par année. Pourtant, tous les intéressés de cette industrie ainsi que l'Association des banquiers canadiens, Clayton Research et même la SCHL affirment qu'il y aura moins de 20 000 mises en chantier.

Des milliers de travailleurs de la construction sont au chômage et des centaines d'entreprises de construction attendent la reprise des activités. Quand le gouvernement redonnera-t-il du travail à la population, quand donnera-t-il aux Canadiens une chance de travailler et quand relancera-t-il la construction domiciliaire dans notre pays?

• (1445)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je viens de dire que les éléments de base sont maintenant établis, c'est-à-dire un faible taux d'inflation et des taux d'intérêt très bas, ainsi qu'un certain nombre d'incitatifs pour l'industrie de la construction et surtout pour la construction domiciliaire. Je demande encore une fois au député

Questions orales

d'examiner la situation sur une plus longue période, à cause des variations mensuelles.

Le député affirme que la baisse se poursuit. Ce que je peux lui répondre, c'est que la croissance de l'économie enregistrée au cours du premier trimestre, qui est de presque 4 p. 100, appuyée par la performance du quatrième trimestre de 1992, avec sa remontée de 3,5 p. 100, devrait encourager le député. Toutes les autres données sont également encourageantes. C'est exactement pourquoi le FMI et l'OCDE ont annoncé que le Canada aurait le meilleur taux de croissance en 1993 et 1994 et, bien sûr, le meilleur taux de création d'emplois.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME D'ADAPTATION POUR LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Travail. Les critères d'admissibilité au Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés punissent injustement des personnes âgées des petites entreprises dans la région de Montréal.

Le ministre trouve-t-il juste qu'un travailleur âgé de 55 ans ou plus, licencié d'une entreprise où il y a 100 licenciements, soit admissible au programme PATA, mais qu'un autre travailleur licencié d'une entreprise avec seulement 50 licenciements ne le soit pas?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, mon collègue sait que le gouvernement a modifié l'ancien programme qui avait été mis en place par le Parti libéral, par le programme PATA, pour aider les gens de 55 ans et plus. Je dois dire à mon collègue que j'aimerais, si c'était possible, modifier les critères si on avait plus d'argent pour le faire. Pour lui donner un exemple, je dois lui dire que l'an dernier, dans le programme PATA, le gouvernement fédéral a investi la somme de 70 millions de dollars et que nous payons en totalité des sommes d'au-delà de 233 millions de dollars en annuités pour les travailleurs. Alors, je pense que l'effort du gouvernement fédéral est très louable. Il est sûr que si nous avions d'autre argent, on pourrait faire plus, mais compte tenu de la situation économique, je pense que ce que nous faisons est très bien pour les travailleurs.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, je désire poser une question supplémentaire au même ministre. Le ministre doit réaliser que dans la seule région de Montréal, 83 p. 100 des personnes âgées, congédiées à la suite d'une fermeture d'usine, ne reçoivent aucune aide. Alors, quand va-t-il agir afin de corriger cette injustice qui a été créée par son propre gouvernement?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, je crois que la statistique que vient de donner mon collègue quand il dit que 83 p. 100 des personnes qui perdent leur emploi ne reçoivent aucune aide doit être absolument fautive. Mon collègue, le ministre de l'Emploi, par les programmes qu'il a de formation, offre de l'aide aux travailleurs qui perdent leur emploi.

Pour ce qui est de PATA, je dois dire à mon collègue que l'an dernier, en coopération avec le gouvernement du Québec, nous avons modifié les critères d'admissibilité et, comme mon collègue le sait très bien, jusqu'à l'an dernier, il fallait avoir travaillé 15 ans des 20 dernières années pour être admissible. Pour qu'il y ait plus de femmes d'incluses dans le programme, nous avons réduit les 15 ans à 13 ans, à la demande du gouvernement du Québec, pour qu'il y ait plus de gens qui puissent bénéficier du programme.

* * *

[Traduction]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Beaucoup de gens ont été encouragés—je pense que le premier ministre en conviendra—en apprenant ce matin dans la presse qu'à la suite de tout ce qu'on a dit sur la politique d'inclusion et sur la nécessité de tenir compte de ce que réclament les Canadiens, le ministre de l'Environnement avait fait savoir que, se fondant sur l'avis de son collègue de Calgary-Nord, il envisageait sérieusement d'éliminer la TPS.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Avant de célébrer, vendredi soir, avec ses collègues, son départ que beaucoup de gens vont applaudir, bien entendu, le premier ministre accepterait-il de faire ce qui s'impose, à savoir annoncer qu'il va suivre l'avis du ministre et éliminer la TPS, de façon à entendre les acclamations du peuple d'un bout à l'autre du pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je pense que mon collègue devrait relire attentivement ce qu'a dit le ministre de l'Environnement. Je crois effectivement que le pays tout entier va applaudir dimanche soir. Les gens vont verser beaucoup de larmes à l'idée que je ne serai plus là.

• (1450)

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Mais vous savez, madame la Présidente, il va falloir qu'il s'y fassent.

Le député a tout à fait raison. On applaudira à l'élection du nouveau chef du Parti conservateur qui va devenir le 19^e premier ministre du Canada et diriger ce gouvernement qui en sera à son troisième gouvernement majoritaire consécutif, grâce à des mesures courageuses comme la TPS.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, il y aura probablement des larmes vendredi soir, mais ce seront des larmes de joie. Les Canadiens diront qu'enfin, après 10 ans, notre premier ministre quitte le pouvoir. Espérons que son successeur suivra la suggestion qu'il a faite aujourd'hui dans la presse et qu'il reconsidérera le bien-fondé de maintenir la TPS.

La question que je voudrais poser au premier ministre est celle-ci. Dans le dernier numéro de la *Revue fiscale canadienne*, il est dit que contrairement à ce qu'on nous avait promis, la taxe sur les produits et services a donné lieu à une importante économie parallèle qui va représenter, rien que cette année, des pertes de recettes de 2,3 milliards de dollars.

Par ailleurs, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante estime qu'il en coûte aux petites entreprises plus de 9 milliards de dollars pour percevoir cette taxe. Le premier ministre va-t-il enfin admettre que la TPS nuit à l'économie, en particulier aux petites entreprises génératrices d'emplois, et favorise plus que jamais l'économie parallèle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, à mon avis, c'est plutôt le contraire.

Pendant presque quatre ans, le parti du député a appuyé, très souvent à l'unanimité, toutes sortes de recommandations de comités parlementaires disant au gouvernement fédéral qu'il fallait avoir le courage d'abolir la taxe sur les ventes des fabricants et de la remplacer par une taxe à la consommation.

Le parti du député a approuvé le rapport à cette fin en précisant que pour être juste et honnête, il fallait rendre cette taxe à la consommation visible, afin que les Canadiens sachent combien ils paient et non la dissimuler dans une taxe sur les ventes des fabricants de 13,5 p. 100 qui pénalisait les fabricants.

Par suite de l'approbation, à l'unanimité, d'une recommandation en ce sens par le parti du député et le Parti libéral, nous avons introduit une taxe à la consommation. Nous l'avons rendue visible, et elle a maintenant sa place

dans l'économie canadienne. Simplement parce qu'elle n'est pas populaire pour l'instant, le député en fait tout un plat.

Aux prochaines élections, ceux qui vont l'emporter seront ceux qui auront eu le courage de prendre des mesures impopulaires et qui n'auront pas battu en retraite simplement parce qu'un sondage Gallup leur était défavorable.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le ministre a annoncé récemment son intention de remettre directement aux fermiers de l'Ouest la subvention de 650 millions de dollars qu'il verse aux compagnies de chemins de fer pour le transport du grain. Le ministre sait que cette mesure donnerait aux fermiers de l'Ouest un avantage indu par rapport aux producteurs du Québec. En effet, ces 650 millions de dollars pourront être investis dorénavant afin de diversifier la production agricole de l'Ouest et faire une concurrence inacceptable à même les fonds fédéraux à des producteurs du Québec.

Je demande au ministre de dire à la Chambre s'il a vraiment l'intention de poursuivre sur la voie d'une telle provocation envers le Québec.

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, si mon collègue avait été présent à la Chambre hier, il saurait, car j'ai expliqué la situation aux gens qui étaient présents. Dans les faits, les producteurs agricoles de toutes les régions du Canada sont d'accord pour que l'on change cette formule du Nid-de-Corbeau, qui est archaïque, et les Québécois sont d'accord avec les principes de ce que nous avons avancé et du document de consultation que mon collègue, le ministre de l'Agriculture, a déposé cette semaine.

Le Québec effectivement, le gouvernement du Québec et d'autres gens que nous avons rencontrés à trois ou quatre reprises ont exprimé certaines réserves sur la façon dont la méthode de paiement serait faite aux producteurs agricoles afin d'éviter que des impacts ne se produisent dans les Maritimes, en Ontario ou au Québec, suite à ces changements. C'est exactement pour cette raison que nous avons déposé ce document de consultation, pour en discuter librement et largement avec tous les Canadiens.

Questions orales

J'espère que mon collègue sera en mesure de lire le document de consultation, de pouvoir même en parler et d'exprimer ses propres vues et de démontrer que ce qui est fait, c'est pour faire avancer la situation pour les producteurs agricoles canadiens.

• (1455)

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Madame la Présidente, je vois que le gouvernement a réellement l'intention d'imposer aux fermiers du Québec un traitement aussi discriminatoire et que les membres du caucus du Québec, comme à l'habitude, vont, une autre fois, courber la tête devant une atteinte à leurs électeurs.

Les fruits de ces rencontres dont parle le ministre ont donné la création d'une coalition du gouvernement du Québec et de ses partenaires agricoles pour combattre cette mesure. Je demande au ministre, c'est-à-dire à celui qui répond pour le vrai ministre: Ne sait-il pas que s'il continue dans cette voie, il va dorénavant passer pour un simple lobbyiste des fermiers de l'Ouest?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, je ne pense pas avoir de leçon à recevoir du député. Je pense avoir passé plus de temps avec ses propres producteurs agricoles de la circonscription de Lac-Saint-Jean que lui-même au fil des années.

S'il y a un gouvernement qui s'est occupé des producteurs agricoles québécois pour leur assurer qu'il y avait vraiment des Québécois qui avaient à coeur leurs intérêts ici, dans ce Parlement, c'est bien ce gouvernement-ci. Je crois que les mesures que nous avons prises au fil des années, particulièrement de consulter les producteurs agricoles québécois et canadiens, ce que nous avons fait au fil des années, je pense que tout le monde l'a reconnu, et même les gens de la coalition sont encore prêts à s'asseoir avec nous. Mon collègue le ministre de l'Agriculture et moi allons examiner cela. Il n'y a rien, ce n'est pas un projet de loi, ce n'est pas une mesure que nous allons forcer ou que nous allons imposer. Nous allons discuter avec les gens, et je suis persuadé que les gens, en fin de compte, seront d'accord avec nous. J'invite mon collègue à lire le document, ce qu'il n'a manifestement pas fait. C'est clair comme de l'eau de roche.

* * *

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE CUMBERLAND

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Depuis quelques mois, la Société de développement de Cumberland demande des crédits pour ses budgets de fonctionnement et d'investissement afin de pouvoir poursuivre l'excellent travail qu'elle effectue en matière d'aide aux entreprises dans le cadre de toute une foule de programmes.

Va-t-elle enfin recevoir ces crédits et dans l'affirmative, à quel moment?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, grâce au travail acharné et dévoué du député, ces crédits ont été approuvés et seront annoncés sous peu.

* * *

[Français]

LES CARTES DE CRÉDIT

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales au sujet des cartes de crédit.

Un récent sondage conclut que 65 p. 100 des Canadiens sont favorables au resserrement des achats à crédit. Il semblerait que ce sondage nous indique que les consommateurs avouent qu'il est très facile de s'endetter, surtout avec les cartes de crédit.

Qu'est-ce que le ministre entend faire pour contrer ce fléau du surendettement des consommateurs?

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, je suis au courant de cette situation et même si l'opposition n'est pas intéressée, je pense que c'est un dossier important pour les consommateurs canadiens et canadiennes. Récemment, le service d'aide aux consommateurs de Shawinigan soumettait différentes solutions au ministère. J'ai en outre écrit à mes collègues provinciaux pour leur faire des suggestions et des commentaires à cet égard et j'attends leur réponse pour qu'on puisse aider les consommateurs canadiens au niveau du crédit.

* * *

[Traduction]

LA PAUVRETÉ

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

À l'instar de mon chef, j'ai beaucoup de respect pour le ministre des Finances, mais je trouve plutôt insultant et vraiment terrible qu'il ne profite pas de l'occasion qui se présente aujourd'hui pour intervenir et rejeter les affirmations faites par la présidente du sous-comité sur la pauvreté qui a déclaré que la situation dans la région

atlantique était si mauvaise que les Canadiens voudraient peut-être envoyer de la nourriture dans les Maritimes, car on s'y croirait dans un pays du tiers monde.

Le vice-premier ministre et ministre des Finances est-il d'accord avec cette déclaration et dans la négative, va-t-il la rejeter et désavouer la députée qui en est l'auteur dès maintenant?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je tiens à dire au député que je n'ai pas eu l'occasion de lire. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1500)

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre.

Le premier ministre sait sans doute que les habitants des Maritimes sont des gens fiers, fiers de leur culture et de leur contribution à l'essor du Canada et, dans certains cas, fiers des représentants qu'ils délèguent auprès de ce Parlement pour qu'ils les servent au nom du Canada.

Le premier ministre convient-il que règnent, dans la région de l'Atlantique, des conditions semblables à celles du tiers monde et qu'il faudrait expédier de la nourriture aux Maritimes si l'on ne veut pas les voir sombrer. Le premier ministre est-il d'accord avec ce charabia de la présidente du sous-comité sur la pauvreté?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je n'ai pas vu la déclaration dont parle mon collègue. Je serai heureux d'en lire la transcription intégrale. J'ai entendu à l'occasion, à la Chambre et ailleurs, des gens parler de ma région, du Canada atlantique ou du nord de l'Ontario et dire, par exemple, qu'il régnait des conditions comparables à celles du tiers monde dans les réserves. Dans certains cas, ces déclarations se sont révélées justes. Nous avons dû examiner la situation et scruter nos propres consciences pour nous attaquer aux grands problèmes des réserves indiennes, des Amérindiens et des Canadiens autochtones en général. Je le mentionne en guise d'illustration.

Malgré tous les efforts, le Canada atlantique demeure, par personne, la région la moins favorisée de tout le Canada depuis des décennies, et même depuis la Confédération. Il existe, au Québec et dans certaines régions

des Prairies, des poches de pauvreté où la situation est pire que celle des Maritimes, mais on peut dire que, par personne, les provinces de l'Atlantique n'ont pas profité de la Confédération autant que le reste du Canada. C'est pourquoi la péréquation est si importante. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a pris des mesures comme le projet Hibernia, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'attribution unilatérale d'un contrat de 5 milliards de dollars aux chantiers navals de Saint-Jean, la construction du raccordement permanent entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard; il voulait assurer aux habitants des Maritimes l'égalité des chances et l'équité de traitement.

Je répondrai ceci à mon collègue et il sait très bien quelle sera la réponse. En ma qualité de premier ministre, je ne pourrais accepter une déclaration contraire à ce que je viens de dire et au respect que nous avons pour la participation des habitants des Maritimes, et des régions de l'Atlantique en général, à l'essor du Canada; toute déclaration de ce genre serait aussi inacceptable pour mon gouvernement. Nous croyons sincèrement que le Canada atlantique mérite autant d'attention, d'intérêt et d'investissement que toute région du pays. Le gouvernement a multiplié les efforts pour y veiller, non par charité, mais par souci de dignité et parce que les Canadiens de l'Atlantique y ont droit.

Des voix: Bravo!

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Mme le vice-président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Vytautas Landsbergis, chef de l'opposition du Seimas lituanien.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, dont le Sous-comité du Comité permanent des communications et de la cultu-

Initiatives ministérielles

re a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n^{os} 12, 13, 14, 16, 17, 18, 21 et 23.

• (1505)

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, j'ai le plaisir d'intervenir à nouveau au sujet du projet de loi concernant les télécommunications et les communications, pour débattre des motions n^{os} 12, 13, 14, 16, 17, 18, 21 et 23.

La motion n^o 12 recommande de supprimer le pouvoir d'exemption conféré au CRTC. Or, ce pouvoir peut aussi s'exercer par le biais du pouvoir du conseil de ne pas recourir au droit. . .

[Français]

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Est-ce que les discussions pourraient se tenir derrière les rideaux, s'il vous plaît? Il est impossible pour la Présidence d'entendre les gens qui s'expriment à l'autre bout de la salle.

Je cède la parole à l'honorable député d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

[Traduction]

M. Whittaker: Comme je le disais, le pouvoir d'exemption peut aussi s'exercer par le biais du pouvoir du conseil de ne pas adopter des règlements ou par le biais des instructions relatives à la politique prévues à l'article 8. Sans cet amendement, le CRTC pourrait soustraire aux règlements toute une catégorie d'entreprises. En fait, il s'agit d'une extension de la manie de la concurrence qui règne au CRTC et au gouvernement.

Il est intéressant de relever les observations qu'ont faites au comité législatif les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. L'Ontario a dit: «Nous considérons que le pouvoir d'exemption du Cabinet est excessif et inutile. L'Ontario recommande donc que l'article 9 du projet de loi soit supprimé.»

La Colombie-Britannique a déclaré: «Cet article accordant un pouvoir d'exemption devrait être supprimé. Le but de la disposition peut être atteint par le biais du pouvoir du conseil de ne pas adopter de règlements ou, si l'on veut servir des objectifs d'application plus générale relativement à la politique, par le biais des instructions que peut donner le gouverneur en conseil en vertu de l'article 8.»

On voit donc que cela peut déjà être fait. L'amendement propose donc de supprimer le pouvoir d'exemption conféré au CRTC puisqu'il est déjà prévu ailleurs. Le

CRTC a lui-même déclaré: «Le Conseil est aussi fortement convaincu que c'est le cas des instructions relatives à la politique. Une question dont est saisi le Conseil ne devrait pas être visée par un pouvoir d'exemption.»

Quant à la motion n^o 13, elle garantirait qu'une province pouvant être affectée serait informée à l'avance de l'exemption d'une catégorie d'entreprises ou de la prise d'un décret pouvant l'affecter. De cette façon, les provinces pourraient consulter le ministre avant que l'exemption ou le décret ne soit annoncé publiquement.

Le gouvernement s'est montré extrêmement réticent à inclure toute mesure concrète pour assurer le dialogue entre le fédéral et les provinces. Cet amendement, combiné à notre motion n^o 8 visant l'article 7, améliorerait les consultations fédérales-provinciales dans un secteur délicat pour plusieurs provinces, à savoir la Saskatchewan, le Québec et le Manitoba.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a déclaré ce qui suit dans le mémoire qu'il a présenté au comité: «Les provinces devraient être informées d'un projet de décret avant la publication de l'avis pertinent dans la *Gazette du Canada*. Les modifications devraient être renvoyées à la province en vertu des dispositions sur la consultation.»

On poursuivait en disant que, durant le processus de négociation entre les provinces et le gouvernement fédéral en vue de définir un protocole d'entente sur les problèmes et les règlements en matière de télécommunications, on avait envisagé de créer un conseil des ministres chargé des télécommunications.

Ce conseil devait: a) examiner les questions d'intérêt pour les deux paliers de gouvernement; b) tenir des consultations sur les questions importantes intéressant les deux paliers de gouvernement dans le secteur des télécommunications; et c) prendre en considération des objectifs aux fins de l'élaboration d'une politique future sur les télécommunications. Enfin: d) Le conseil devait échanger de l'information afin de faciliter la planification future de la politique des télécommunications. Malheureusement, le gouvernement n'a pas donné suite à ces suggestions dans la mesure à l'étude.

• (1510)

Les trois motions suivantes, soit les motions n^{os} 16, 17 et 18, portent toutes sur les importants pouvoirs du gouvernement en vertu du projet de loi. Le gouvernement a le pouvoir d'émettre des directives d'orientation au CRTC, de même que de modifier une décision de cet organisme, ou encore d'annuler une décision du CRTC

Initiatives ministérielles

ou de la renvoyer à celui-ci pour réexamen. L'amendement proposé éliminerait le pouvoir de modifier ou d'annuler une décision, de sorte que le Cabinet pourrait uniquement renvoyer une décision au conseil pour réexamen. La Loi sur la radiodiffusion permet uniquement au Cabinet de renvoyer ou d'infirmer une décision du conseil; elle ne confère pas les pouvoirs plus étendus qui consistent à modifier ou à annuler une telle décision.

Une fois encore, le CRTC a dit ce qui suit, et je cite:

... si une clôture pouvait être érigée autour du pouvoir. . .

Soit celui du Cabinet de modifier les décisions du CRTC.

... et que le pouvoir était invoqué uniquement à l'égard de détails mineurs, cela pourrait toujours aller, mais rien ne nous permet de croire que ce sera probablement le cas.

Dans son mémoire, le gouvernement de la Colombie-Britannique dit, et je cite:

Le pouvoir de modifier ou d'annuler devrait être modifié de façon à uniquement permettre au gouverneur en conseil de renvoyer une décision au CRTC pour examen plus poussé. Ce pouvoir correspondrait à celui qui est prévu dans la Loi sur la radiodiffusion.

Passons maintenant à la motion n° 20. Cet amendement élargit la portée de l'article de façon à contraindre le ministre à publier dans la *Gazette du Canada* les motifs d'un décret pris par le gouverneur en conseil relativement à une décision antérieure du CRTC. Autrement dit, le Cabinet ne pourrait pas revenir sur des décisions du CRTC, les modifier ou les annuler sans en aviser le public sous une forme ou une autre.

La motion n° 21 aurait pour effet d'accorder aux gouvernements provinciaux une période de consultation d'une durée suffisante après l'émission de lignes directrices par le Cabinet ou encore la modification ou la suppression d'une décision du CRTC par le Cabinet.

La motion suivante, soit la motion n° 23, confère un autre pouvoir au gouvernement. Cet amendement obligerait le ministre, avant d'établir des normes techniques, à consulter non seulement le CRTC, mais aussi des diffuseurs et d'autres parties intéressées. Cet amendement assurerait une plus grande transparence et une plus grande imputabilité publique.

Il me semble que toutes ces propositions d'amendement auraient pour effet de compléter le projet de loi. Comme le député d'Okanagan—Shuswap l'a déjà dit, sans l'inclusion de certaines des idées formulées par des témoins ayant comparu devant le comité législatif, le projet de loi ne sera pas seulement imparfait, mais il sera également très loin de correspondre aux besoins actuels et à venir en cette ère d'expansion considérable des services de télécommunications et des progrès technologiques.

En guise de conclusion, j'invite instamment le ministre et le gouvernement à étudier certaines des propositions d'amendement qu'ont faites les députés d'Okanagan—Shuswap et de Mont-Royal afin de rendre plus acceptable dans tous les domaines des télécommunications et des communications cet imparfait projet de loi.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, cette série d'amendements porte sur le pouvoir que le gouvernement s'arroge et sur le problème de la transparence, autrement dit sur la possibilité qu'il faut laisser aux citoyens, à la base, de voir comment le gouvernement utilise ce nouveau pouvoir. Les deux questions sont étroitement liées, ce qui n'est guère étonnant.

• (1515)

Un gouvernement qui exerce un pouvoir impopulaire pour imposer des décisions impopulaires ne veut pas que le public soit au courant. Bien souvent, il agit de manière peu démocratique et pour servir les intérêts d'un groupe particulier, dans l'industrie, à qui il est redevable. Voilà ce qui semble être le fondement de ce projet de loi.

Les amendements proposés ici visent à assurer une plus grande transparence pour que le gouvernement n'exerce pas autant de pouvoir ou au moins fasse bon usage de la commission qui est en place, le CRTC.

Les provinces ont joué un grand rôle dans le développement de l'industrie. Il faudrait leur laisser certains moyens de négociation. Elles devraient pouvoir faire des propositions et utiliser ces moyens pour forcer le gouvernement à tenir compte de ce qu'elles proposent.

Selon une modification proposée à cette loi, les provinces ne seraient pas si importantes dans ce domaine. Or, l'histoire nous enseigne que ce sont elles qui ont joué le plus grand rôle. L'intérêt du gouvernement fédéral pour les communications et les télécommunications s'est manifesté sur le tard.

Le Parlement est censé détenir l'autorité suprême. Par la motion no 12, nous proposons que le pouvoir du CRTC soit soustrait à la réglementation comme catégorie de l'industrie. C'est ce qui est proposé ici. Nous répugnons à donner ce pouvoir parce que c'est la forme la plus poussée de déréglementation. Le gouvernement peut dire: «Nous allons exempter l'ensemble de cette catégorie d'entreprises de toute forme de réglementation.» De la sorte, cette catégorie se retrouve dans une situation toute nouvelle du point de vue de la réglementation et n'agit

Initiatives ministérielles

pas nécessairement dans l'intérêt du pays ou du consommateur.

Dans la motion n° 13, mon collègue d'Okanagan—Shuswap a proposé que la coopération entre le CRTC, les provinces et l'industrie soit l'un des grands objectifs du projet. Il semble qu'il répugnait beaucoup au gouvernement de prévoir des mesures sérieuses pour favoriser le dialogue avec les provinces.

Il serait plus logique que le projet de loi dise que les consultations entre les protagonistes sont une nécessité. Une province a dit qu'un conseil serait une autre solution, à la place de cet amendement.

Je passe aux motions nos 21, 22 et 23. La motion n° 21 est à peu près semblable à la motion n° 14, qui prévoit l'exemption. La motion n° 22 semble nier les gouvernements provinciaux comme élément important de l'industrie. Par conséquent, nous ne l'appuierons pas.

• (1520)

Il semble que dans l'amendement n° 20, qui concerne le pouvoir du Cabinet dans ce domaine, mon collègue propose que si le Cabinet enlève des pouvoirs au CRTC, comme il en est question dans ce projet de loi, il doit au moins en faire rapport et rendre le plus transparent possible le processus d'exemption ou de déréglementation ou la dérogation aux vœux des provinces ou de l'industrie.

Selon cette motion, le CRTC devrait publier chacune de ses décisions, afin que tout le monde sache ce que le gouvernement fait pour le secteur des communications.

Ce groupe d'amendements, comme je l'ai déjà dit, vise à réduire le pouvoir du Cabinet, pouvoir qu'on a enlevé au CRTC, et à rendre le processus le plus transparent possible, s'il est maintenu comme il semble probable dans les circonstances, afin que les Canadiens et les gens du secteur des communications soient informés lorsque le gouverneur en conseil leur impose quelque chose dont ils ne veulent pas, qui est impopulaire et qui leur est inacceptable.

M. Mike Breough (Oshawa): Madame la Présidente, je tenais à participer au débat de cet après-midi parce que je crois qu'il est important de se pencher sur l'industrie canadienne des télécommunications ainsi que sur ses besoins spéciaux et de voir comment ce projet de loi et le groupe d'amendements à l'étude répondent à ces besoins.

Les rouages du CRTC ont toujours été enveloppés de mystère pour nombre de Canadiens. Même les gens du milieu ont parfois du mal à s'y retrouver quand il s'agit de savoir comment fonctionnent les mécanismes de réglementation et qui détient l'autorité au juste. L'un des aspects des propositions soumises à la Chambre cet après-midi que j'ai trouvé particulièrement intéressants était justement la possibilité d'examiner certaines des choses que les gouvernements font du simple fait de leur inaction ou en accordant des exemptions.

Je crois que le premier élément des motions à l'étude cet après-midi sur lequel il convient de s'arrêter est le pouvoir d'exemption, c'est-à-dire ce que le gouvernement et le CRTC se trouveraient à faire en exemptant des secteurs donnés de l'application des règlements.

Je pense que, pour bon nombre d'entre nous, de prime abord, une mesure visant, semble-t-il, à stimuler la concurrence ne permet pas toujours d'atteindre le but recherché. Il y a des secteurs du marché canadien où cela donnera de bons résultats mais, soyons réalistes, l'ouverture du marché ne produit pas toujours cet effet. Il arrive très souvent qu'une exemption ou une réglementation qui vise, en apparence du moins, à favoriser la concurrence au sein de l'industrie n'aie pas vraiment cet effet.

Il se peut que les conditions changent, qu'elles s'ajustent au tout début, mais à la longue—et c'est inévitable—cela ne favorisera pas vraiment la concurrence. Cela ne va que causer du tort à un secteur de l'industrie.

Je pense que certaines des motions à l'étude cet après-midi et qui portent dans le fond sur le pouvoir d'exemption doivent faire l'objet d'un examen parce qu'on pourrait avoir l'impression, à première vue, que le gouvernement et le CRTC ne cherchent rien de plus qu'à créer de la concurrence. Ces motions abordent, font ressortir, certains des problèmes que nous avons et nient, à mon avis, la réalité de notre pays qui est parfois un brin difficile à saisir en raison de sa complexité.

• (1525)

Je voudrais me pencher sur les autres motions. À mon avis, elles portent sur un sujet que beaucoup jugeront très délicat du point de vue politique. Il s'agit des décisions du gouvernement fédéral et de son agence, le CRTC, qui parfois répondent aux préoccupations des gouvernements provinciaux, mais parfois entrent en contradiction avec leur volonté.

J'aime les motions, notamment parce qu'elles sont le résultat d'un effort pour trouver un compromis. Il n'est pas nécessaire que le processus aboutisse invariablement à l'affrontement. Les gouvernements provinciaux devraient connaître exactement les intentions du gouvernement fédéral et du CRTC. Les provinces devraient au moins recevoir un préavis dans un délai raisonnable et avoir la possibilité de participer au processus avant que les décisions ne soient prises. Il s'agit d'un concept de partage des pouvoirs qui a été abordé à maintes reprises au cours des ans. D'un point de vue constitutionnel, on a parfois l'impression qu'il s'agit de la délégation d'un pouvoir quasi absolu.

Cependant, la vérité c'est que les pouvoirs seront partagés dans bien des régions du Canada. Que les gens le veuillent ou pas, ils devront partager le pouvoir. Le travail d'un organisme de réglementation comme le CRTC a parfois des répercussions senties sur les efforts déployés par les gouvernements provinciaux.

Les motions visent à instaurer un processus juste, raisonnable et logique en faisant correspondre les intérêts des provinces et du gouvernement fédéral et en donnant aux provinces le moyen de faire entendre leur voix. Elles pourraient alors porter leur part d'obligations ou, à tout le moins, être aussi bien informées que le public tout au long du processus réglementaire.

Beaucoup d'entre nous s'inquiètent de la nouvelle technologie et de son impact sur le fonctionnement de l'industrie des communications au Canada, ce que reflètent certaines de ces motions. Beaucoup d'entre nous tiennent à ce que nous ayons toujours une industrie de l'édition qui soit purement canadienne non seulement parce qu'elle embauche des Canadiens, mais aussi parce

Initiatives ministérielles

que sa fonction principale est de répondre aux besoins d'un pays, en l'occurrence le Canada.

Nos magazines doivent être publiés ici et mettre en vedette des artistes canadiens. Ils doivent avoir une perspective canadienne et s'adresser à un public canadien. Je ne veux pas dire du mal des magazines américains ou de ceux venant d'autres pays. Ils ont leur place. Beaucoup d'entre nous s'y intéressent.

Nous devons examiner la technologie qui permet à un magazine américain d'être publié presque instantanément au Canada. Ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres où la technologie de l'industrie évolue plus rapidement que la réglementation.

Je crois que les motions qui font partie de ce groupe visent à nous faire reconnaître que cette technologie évolue très rapidement. Il y a dix ans, nous n'aurions jamais pensé que les télécommunications joueraient un rôle prépondérant dans l'industrie des publications. C'est maintenant le cas. Des magazines entiers conçus à l'étranger peuvent être imprimés au Canada et être considérés comme des magazines canadiens. En fait, ils ne sont pas plus canadiens que ce que vous pouvez recevoir de l'étranger sur votre téléviseur.

Les motions à l'étude actuellement visent à mettre en relief d'une façon logique et rationnelle les problèmes auxquels nous nous sommes heurtés dans ce domaine.

La dernière chose que je veux aborder, c'est la décision, que certains qualifieraient d'injuste, du gouvernement fédéral de changer la nature du CRTC et de définir très clairement les pouvoirs du gouvernement du Canada.

C'est un changement assez important. Pendant des années, les Canadiens ont dit que ce qu'ils attendaient d'un organisme comme le CRTC, c'est qu'il fasse des règlements et qu'il rende des décisions pour régler les différends au sein de l'industrie.

Certaines dispositions de ce projet de loi et certaines des motions à l'étude concernent la relation entre le gouvernement et l'un de ses organismes de réglementation. Les changements proposés au projet de loi vont un peu trop loin à mon goût. Au lieu de créer un organisme chargé d'arbitrer un conflit et d'établir des règlements, les modifications donnent trop de latitude au gouvernement du Canada en lui permettant de faire fi des décisions et de ne pas en tenir compte.

Initiatives ministérielles

• (1530)

Au fil des ans, la même situation s'est répétée dans plusieurs domaines. Il est parfois difficile pour un gouvernement de faire la part des choses, c'est-à-dire d'établir la politique dans un domaine, de laisser à d'autres le soin de l'appliquer et de charger une tierce partie de régler les conflits. Parfois, le gouvernement transgresse. À mon avis, il le fait de façon un peu trop évidente avec ce projet de loi. Je dirais même qu'il retire certains pouvoirs au CRTC. Il change considérablement la nature du processus, sans que personne n'en profite vraiment.

Le dernier point que je veux faire valoir au sujet de ce groupe de motions porte sur l'amendement qui vise à élargir une disposition afin d'obliger le ministre à publier dans la *Gazette du Canada* l'examen par le gouverneur en conseil des décisions antérieures du CRTC. Autrement dit, le cabinet ne pourra pas renvoyer ou annuler des décisions du CRTC sans en donner avis.

Je suis tout simplement stupéfait de constater combien de fois se produit ce phénomène, qui est tout à fait contraire à la notion que je me fais d'une démocratie. Lorsque des décisions sont prises, elles sont censées être du domaine public. C'est donc dire que la population a le droit d'en être informée, ce qui n'est pas le cas. Ces motions visent à établir un processus qui donnera au moins à la population accès à ce genre de processus décisionnel.

Les motions proposées par mon collègue méritent d'être appuyées. Il s'agit d'un projet de loi important. Je regrette que le gouvernement ait cru bon d'appliquer la clôture, mais je pense que les motions inscrites au nom de mon collègue pourraient contribuer à améliorer la mesure législative.

M. Joe Fontana (London-Est): Madame la Présidente, je veux prendre moi aussi la parole au sujet de la motion n° 22 relative à l'article 13, qui traite essentiellement de la consultation des provinces.

Des articles 8 à 15, le projet de loi C-62 sur les télécommunications traite des pouvoirs du gouverneur en conseil et y expose essentiellement la responsabilité du gouvernement à l'égard du projet de loi de même que diverses façons dont les décrets devraient fonctionner, soit ordres, exemptions, etc.

Ma collègue, la députée de Mont-Royal, a proposé d'apporter à l'article 13 un amendement qui aurait pour effet d'en supprimer les mots ayant trait à de véritables consultations provinciales. Je suppose que son amendement vise à ce que le ministre fédéral avise ses homologues provinciaux, les ministres provinciaux, mais à ce que cela s'arrête là. Par conséquent, le devoir du ministre fédéral se résumerait à aviser le ministre désigné par le gouvernement de chaque province, alors que, dans sa forme actuelle, l'article 13 prévoit en outre qu'il «lui donne la possibilité de le consulter», soit, autrement dit, d'ajouter d'autres échelons bureaucratiques qui causeraient peut-être des problèmes au ministre fédéral des Communications. En fait, on pourrait voir dans ces mots quelque veto sous-entendu à chacun des ministres provinciaux s'occupant de questions de télécommunications. Cela irait à l'encontre du but recherché.

Je félicite le ministre de l'avoir présenté à la Chambre au bout de neuf ans. C'est un excellent projet de loi. On a proposé des amendements constructifs qui ont effectivement amélioré le projet de loi et qui feront entrer de façon très dynamique notre pays dans le XXI^e siècle. Nous félicitons le gouvernement et le ministre pour cela, mais tout le but du projet de loi était d'organiser des forces concurrentielles et de définir le rôle du gouvernement, ainsi que celui du CRTC et de tous les intervenants du secteur canadien des télécommunications.

• (1535)

Si, dans son ensemble, le projet de loi vise à assurer la bonne gestion d'un secteur des télécommunications ordonné, il me semble que l'amendement que ma collègue, la députée de Mont-Royal, propose d'apporter à l'article 13, c'est-à-dire supprimer les mots «et lui donne la possibilité de le consulter», aura des effets beaucoup plus favorables et positifs. Le ministre fédéral des Communications aurait l'assurance, lorsqu'il prend ces décisions importantes pour le gouvernement fédéral et pour le bien de notre pays, qu'il lui suffit d'en aviser ses homologues provinciaux.

Le fait de les en aviser suppose aussi que de nombreuses consultations auront de toute façon eu lieu préalablement. Aussi, dire qu'il les en «avise» n'a rien de draconien. Comme le ministre fédéral le sait sûrement, dans le secteur des télécommunications, il faut adopter une approche fondée sur la coordination et la coopération avec les provinces. En conséquence, le fait de supprimer ces mots, comme le propose ma collègue, la députée de Mont-Royal, aiderait le ministre fédéral et le gouverne-

ment fédéral à s'acquitter de leurs fonctions et responsabilités particulières.

J'invite la Chambre à appuyer cet amendement très positif. À mon avis, aucun veto n'est expressément ou tacitement conféré aux ministres provinciaux. Fondamentalement, la disposition prévoit que les avis et les consultations sont indiqués, rien de plus. On pourrait déduire que, dans sa forme actuelle, l'article 13 confère des pouvoirs supplémentaires aux ministres provinciaux, voire un veto tacite. Nous le jugeons inacceptable. C'est pour cette raison que ma collègue, la députée de Mont-Royal, a proposé cet amendement.

Nous l'appuyons et nous invitons le gouvernement et le NPD à faire de même.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, je prends la parole pour défendre quelques instants le groupe d'amendements dont nous sommes présentement saisis.

À mon avis, ces amendements essaient d'accomplir trois choses. Ils sont très nombreux et il est très difficile d'en parler un par un. Mon collègue d'Okanagan—Shuswap et la députée de Mont-Royal, dans un des amendements du groupe, cherchent à faire remarquer trois choses qu'il faut faire comprendre quand nous discutons de la stratégie des télécommunications au Canada.

Le gouvernement cherche des moyens de déréglementer l'industrie. Il va continuer de le faire avec le CRTC. Le premier article dont il est question prévoit qu'on peut soustraire des entreprises à l'application de la réglementation. Cela peut paraître une bonne chose à certains députés ministériels, mais étant donné le rôle que doit jouer la Chambre des communes dans l'adoption des lois, ce n'est pas une bonne pratique, bien qu'elle dure depuis huit ou neuf ans à la Chambre.

Le gouvernement rédige en effet ses projets de loi dans les termes les plus généraux possible, ce qui donne essentiellement au Cabinet le droit de faire tout ce qu'il veut à l'intérieur de limites très générales dans un domaine de politique publique.

L'article que nous cherchons à faire supprimer du projet de loi donnerait au Cabinet ou au CRTC le pouvoir de ne pas tenir compte de leur réglementation dans le cas d'une entreprise ou d'un intervenant dans le domaine des télécommunications. Cela peut être très dangereux pour les entités existantes dans ce domaine et pour les gouvernements provinciaux qui interviennent déjà, comme ils le faisaient dans le passé et encore maintenant, dans certains secteurs de l'industrie des télécommunications, à l'égard notamment des services téléphoniques et des éléments de la technologie des télécommunications reliés aux téléphones qui nécessitent un système de lignes pour fournir le service.

Initiatives ministérielles

• (1540)

Le gouvernement s'en tient à sa politique depuis le début de son mandat. Il a décidé de céder une bonne partie de ces pouvoirs et droits aux sociétés transnationales qui peuvent s'installer chez nous, s'emparer des secteurs les plus rentables de l'industrie et faire de l'argent. Ainsi, dans le domaine du téléphone, on a tenté d'introduire de nouveaux concurrents dans le marché de l'interurbain qui utilise la technologie des hyperfréquences et n'a pas besoin de conjugaisons avec les lignes téléphoniques et toutes les infrastructures qu'ont les compagnies de téléphone provinciales et les autres compagnies que l'on trouve dans les provinces plus importantes où elles ne sont pas la propriété de l'État et qui ont déjà réalisé de gros investissements.

Dans ma propre circonscription, j'ai vu dans un autre domaine des télécommunications des problèmes qui ont été provoqués par de petites choses. Prenons le cas du diffuseur d'un signal de télévision dans une petite localité. Le CRTC aurait donné à une compagnie le droit de diffusion dans un petit secteur d'un très vaste territoire que forme ma circonscription. Le signal n'était transmis qu'à quelques petits villages. Plusieurs années plus tard, il a été décidé de faire jouer la concurrence dans ce même petit secteur où l'on ne desservait qu'une faible partie du territoire. Quelque 99,99 p. 100 de ma circonscription ne bénéficient pas de ce genre de services. Dans le 0,01 p. 100 qui a ces services, il a été décidé de faire jouer la concurrence.

Le diffuseur-communicateur ne faisait déjà pas un sou. En fait, il perdait de l'argent, mais il avait espoir qu'avec les années, il finirait par faire ses frais. La concurrence aidant, nous voyons maintenant deux compagnies perdre beaucoup d'argent. Quelle réussite sur le plan de l'idéologie politique! A-t-on vu politique générale plus stupide?

Il semble que ce soit le fait que l'on ait exempté la deuxième compagnie de l'observation des règles déjà en vigueur qui soit à l'origine du problème. Cela peut se produire même dans de très petits villages et dans des localités très reculées comme celles que je représente. Ce genre de politique peut être très nuisible.

La situation est encore aggravée par le fait que le processus décisionnel n'est pas documenté et qu'on ne peut pas trouver l'origine de ces décisions. On nous les communique simplement sans nous donner de raisons. C'est quelque chose d'autre que ces amendements essaient de rectifier dans ce projet de loi modifié.

Ces amendements sont importants. Les idées n'y sont peut-être exposées aussi élégamment qu'elles l'auraient été si mon collègue d'Okanagan—Shuswap avait pu rédiger tout le projet de loi. D'après le Règlement de la Chambre, il doit se contenter du projet de loi assez imparfait qui existe et essayer de l'améliorer, bien que,

Initiatives ministérielles

pour ainsi dire, on ne puisse pas tirer de la farine d'un sac de son.

Essentiellement, ces amendements permettront dans une certaine mesure de réaliser le genre de choses dont j'ai parlé. Ils méritent d'être appuyés, et je recommande à la Chambre de les adopter.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (1545)

Mme le vice-président: Le premier vote porte sur la motion n° 12. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 13. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 16. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 17. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8), le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 18. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 21. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (1550)

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 23. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

M. MacWilliam: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais faire remarquer que, par inadvertance, la présidence n'a pas mis aux voix la motion n° 22 au nom de ma collègue libérale de Mont-Royal. Elle devrait être présentée à la Chambre et faire l'objet d'un vote.

Mme le vice-président: Je ne peux pas appeler la motion n° 22 tant que la Chambre ne s'est pas prononcée sur la motion n° 21. Cela viendra plus tard.

Un vote affirmatif sur la motion n° 21 évite un vote sur la motion n° 22. Comme la Chambre a décidé de différer le vote sur la motion n° 21, je ne peux pas mettre la motion n° 22 aux voix. J'ai fait une erreur, mais pas sur cette motion-là.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan — Shuswap) propose:

Motion n° 24.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 19, en retranchant la ligne 16, page 10, et en la remplaçant par ce qui suit:

«19. (1) Le Conseil peut attribuer une».

Motion n° 25.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 19, en retranchant la ligne 20, page 10, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le Conseil peut assortir les licences de».

Motion n° 26.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 19, en retranchant la ligne 32, page 10, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ment du Conseil, elle n'est pas transférable.»

Motion n° 27.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 20, en retranchant la ligne 33, page 10, et en la remplaçant par ce qui suit:

«20. (1) Le Conseil peut suspendre ou».

Motion n° 28.

Qu'on modifie la version anglaise du projet de loi C-62, à l'article 20, en retranchant la ligne 34, page 10, et en la remplaçant par ce qui suit:

«whenever the Commission believes on reasonable».

Initiatives ministérielles

Motion n° 29.

Qu'on modifie la version anglaise du projet de loi C-62, à l'article 20, en retranchant la ligne 42, page 10, et en la remplaçant par ce qui suit:

«Commission.»

Motion n° 30.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 20, en retranchant la ligne 1, page 11, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le Conseil peut suspendre ou révoquer.»

—Madame la Présidente, bien que ces motions puissent paraître mineures parce qu'elles ne modifient qu'un seul mot, elles auraient des conséquences assez importantes.

Pendant les délibérations du comité, il y a eu de longues discussions sur le pouvoir du ministre d'accorder des licences. En fait, le projet de loi initial renfermait une longue série d'articles donnant au ministre le pouvoir d'accorder des licences.

Après de longues discussions au comité législatif avec des membres du CRTC, des représentants de l'industrie, des membres du personnel du ministre et en présence de nos conseillers juridiques, nous avons pu faire éliminer ces dispositions du projet de loi. Le ministère était d'ailleurs d'accord avec cela. Il est clair qu'il devait l'être puisque ces dispositions ont été éliminées.

• (1555)

Toutefois, il reste les articles 19 et 20 qui donnent au ministre le pouvoir d'accorder des licences de câble sous-marin international. Dans les divers paragraphes des articles 19 et 20, on parle à plusieurs reprises du pouvoir du ministre d'attribuer les licences. Pour être logique avec les dispositions qui ont supprimé le droit du ministre d'attribuer des licences à des entreprises canadiennes, mes collègues et moi-même croyons que ce ne devrait pas être le ministre qui attribue les licences de câble sous-marin international aux personnes morales admissibles. Nous croyons qu'il serait plus judicieux d'investir le conseil de ce pouvoir.

Ces amendements visent ainsi à investir le conseil plutôt que le ministre du pouvoir d'attribuer les licences. C'est que nous avons l'impression que le conseil est un organisme approuvé par le Parlement, qui a la responsabilité d'attribuer les licences et d'examiner leur bien-fondé relativement à la situation de notre pays.

Nous estimons qu'il serait très pertinent d'investir cet organisme ou ce conseil—qui n'a pas de lien de dépendance avec le Cabinet et le ministre—du pouvoir de déterminer s'il y a lieu d'attribuer une licence de câble international.

Le libellé des articles n'est que très légèrement modifié, mais ces modifications ont des répercussions importantes quant à savoir de qui relèveront ces décisions. Nous disons simplement qu'il serait plus pertinent de confier ce pouvoir au conseil plutôt qu'au ministre. Cela irait dans le même sens que les modifications déjà adoptées, ces modifications que le gouvernement a jugé bon d'approuver sur le pouvoir du ministre d'attribuer les licences.

C'est pour cette raison que nous recommandons ces modifications. J'espère que le gouvernement se montrera ouvert à cet égard. Nous croyons que ces recommandations sont pertinentes.

[Français]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, je suis du même avis que mon collègue, à savoir qu'il serait sensé, si, jusqu'à maintenant, on enlève tous les pouvoirs au niveau des licences au ministre en ce qui a trait aux sections 18, 19, 20, 21 et 22, de le faire dans cette section également. De cette façon, nos actions s'inscriraient dans une logique plus cohérente. C'est pourquoi je crois qu'il vaut la peine de considérer sérieusement cette motion présentée par mon collègue.

[Traduction]

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 24 et le résultat du vote s'applique aussi aux motions n°s 25 à 30. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Des voix: avec dissidence.

(La motion n° 24 est rejetée.)

Mme le vice-président: Par conséquent, les motions n°s 26, 27, 28, 29 et 30 sont aussi rejetées.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) propose:

Initiatives ministérielles

Motion n° 31.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 27, en ajoutant à la suite de la ligne 21, page 15, ce qui suit:

«(5) Dans le cas où le Conseil constate que des pratiques commerciales injustes ont eu cours, il prend les mesures propres à rétablir de saines règles de concurrence compatibles avec la politique canadienne de télécommunications.»

• (1600)

—Madame la Présidente, il est parfois difficile de ne pas perdre le fil, étant donné le nombre d'amendements dont nous sommes saisis, mais je pense que là, nous y sommes.

La motion qui porte sur l'article 27 fait suite aux préoccupations exprimées par certains intervenants de l'industrie, pas les principaux, mais des intervenants néanmoins importants, qui veulent la garantie de pratiques commerciales justes.

Cet amendement leur donnerait une autre garantie à cet égard. Le conseil serait autorisé à intervenir quand il constate qu'effectivement, des pratiques commerciales injustes ont eu cours. Cette disposition, qui vise à garantir des pratiques commerciales justes, autoriserait donc le CRTC à prendre les mesures propres à rétablir de saines règles de concurrence quand il constate que des pratiques commerciales injustes ont eu cours.

Cet amendement a été examiné brièvement en comité législatif, mais je pense qu'il n'a peut-être pas reçu autant d'attention qu'il aurait dû, à cause d'autres amendements de plus grande portée qui ont été présentés au comité législatif, tant par le gouvernement que par les députés de l'opposition.

Ce n'est qu'après, alors que je passais en revue ce qui restait à faire pour peaufiner cette mesure législative, que je me suis penché sur cet article et que je me suis rendu compte de la justesse des arguments avancés par Fonorola dans son mémoire du 5 mai et de sa recommandation d'inclure cette considération dans cet article; cela permettrait d'assurer qu'à l'avenir, de telles pratiques commerciales déloyales ne soient ni approuvées ni ignorées par notre organisme de réglementation.

Étant donné que ce projet de loi ouvre une nouvelle ère de déréglementation et permet à la concurrence de s'introduire sur le marché des télécommunications, je pense que tous les joueurs aimeraient s'assurer que lorsque la concurrence sera libre, elle sera équitable et on ne

retrouvera aucune pratique abusive ou déloyale, à quel que niveau que ce soit.

La différence de taille entre ces joueurs est particulièrement préoccupante. Certains sont énormes comme, par exemple, Bell Canada, BC Tel sur la côte ouest, et d'autres géants des télécommunications. Nous aurons également certains des plus gros canons de l'industrie avec les alliances que forment les intérêts américains avec des intérêts canadiens, comme Unitel et AT&T. Par contre, il y a dans l'industrie de tout petits joueurs qui veulent s'assurer qu'ils ne se feront pas tout simplement gober par le biais de pratiques déloyales ou abusives.

Étant donné ces préoccupations et le fait que nous avons été témoins des effets des méthodes et des prix abusifs dans d'autres secteurs industriels, j'ai pensé qu'il convenait de donner aux petits joueurs ce genre d'assurance et de faire en sorte que la concurrence soit juste, loyale et à armes égales.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, je reconnais cet amendement. C'est l'amendement Fonorola qui, au moment où il a été présenté, a fait l'objet de beaucoup d'attention. À mon avis, c'est grâce à Fonorola que l'on a commencé à examiner tout un tas de questions visant à veiller à l'application de tarifs justes et raisonnables.

Des tarifs justes et raisonnables comme ceux dont il est, en fait, question à l'article 27 et auxquels on fait maintenant allusion à l'article 27.3, alors qu'il n'en avait jamais été question auparavant. Il faut, afin de déterminer si une entreprise canadienne s'est ou non conformée aux dispositions, se reporter aux articles 25 et 29 ou à toute décision prise au titre des articles 24, 25 et 29. Ils ont ajouté l'article 34.

• (1605)

L'article 34, qui vient après l'article sur les filiales, veille à ce que l'on tienne bien compte de toutes les questions et de toutes les activités commerciales. J'espère que cela règle le nombre des préoccupations légitimes qui ont été exprimées.

Dans un sens, on pourrait dire que c'est un amendement superflu. Mais après tout, ça ne fait jamais de mal de veiller à ce que ce qui est implicite soit explicite. Je crois avoir dit une fois, au comité, que c'était un peu comme une soupe au poulet—que ça ne pouvait pas faire de mal.

Initiatives ministérielles

M. Beatty: À moins d'être le poulet.

Mme Finestone: C'est vrai. C'est la question de la poule et de l'oeuf. Ou bien on s'engage pleinement à faire quelque chose, ou bien on ne s'y engage que partiellement. Pas vrai?

La question à laquelle ce projet de loi doit s'attaquer est celle de David et Goliath. En effet, lorsqu'il y a d'un côté les petites compagnies hybrides et les petits services de télécommunications, et de l'autre, les géants dans ce domaine, il est alors fondamental d'avoir des tarifs justes et raisonnables, ce à quoi il incombe au CRTC de veiller.

Mais il peut aussi y avoir des changements à ce niveau. Le paragraphe 27(1) stipule que:

Tous les tarifs doivent être justes et raisonnables.

Si l'industrie se sent lésée, il est juste qu'elle exige d'autres garanties.

Par conséquent, je ne pense pas que cela puisse faire de mal et que cela porte atteinte en quoi que ce soit à la procédure prévue dans ce projet de loi. Comme je l'ai dit, cela ne fait que rendre explicite ce que l'on considère peut-être comme implicite dans ce projet de loi.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'aimerais simplement vérifier si j'avais raison de croire que, jusqu'à maintenant, chaque fois que je suis intervenu au sujet d'une motion, il a fallu beaucoup plus de temps pour que mes collègues en débattent tandis que les cinq ou six dernières motions ont été analysées rapidement et sans difficulté parce que je n'étais pas intervenu à leur égard.

Je surveillerai attentivement, pour voir quelle sera la réaction en l'occurrence car j'interviens dans le but d'être utile. Je voudrais toutefois faire savoir à mon honorable collègue que je partage son inquiétude lorsqu'il affirme que lorsqu'on déréglemente, on doit assurer une concurrence équitable et complète. Je peux lui assurer toutefois que le CRTC a déjà le pouvoir de remédier aux violations des entreprises de télécommunication qu'il réglemente grâce au pouvoir qu'il détient d'approuver ou non les demandes de tarifs et les ententes entre les entreprises.

Le CRTC a aussi le pouvoir d'enquêter sur les violations dans les cas où il fait appel à son pouvoir d'abstention ou à son pouvoir d'accorder une exemption. J'aimerais aussi souligner que l'amendement est formulé dans un langage très vague, de sorte qu'il semble s'étendre pas mal au domaine des responsabilités attribuées au directeur des enquêtes et recherches en vertu de la Loi sur la concurrence.

Je crois que je peux assurer à mon collègue que la loi attribue déjà tous les pouvoirs requis pour atteindre les objectifs dont il parle ici.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion n° 31 est rejetée.)

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) propose:

Motion n° 32.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 34, en retranchant la ligne 10, page 18, et en la remplaçant par ce qui suit:

«canadienne de télécommunications et conforme à l'intérêt public.

(1.1) Avant de choisir de ne pas exercer des pouvoirs et fonctions par application du paragraphe (1), le Conseil fait publier dans la *Gazette du Canada* un avis mentionnant celui ou ceux des pouvoirs et fonctions qu'il se propose de ne pas exercer et les motifs à l'appui de sa décision. Au moins 30 jours après la publication de cet avis, le Conseil tient une audition publique afin de donner aux parties intéressées l'occasion de faire valoir les motifs pour lesquels le non-exercice des pouvoirs et fonctions proposé par le Conseil n'est pas dans l'intérêt public.»

Motion n° 34.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 34, en retranchant la ligne 16, page 18, et en la remplaçant par ce qui suit:

«sera—, le Conseil peut s'abstenir, dans la».

• (1610)

—Monsieur le Président, le comité législatif s'est penché longuement sur toute la question de l'abstention si on considère le temps que nous avons à notre disposition. Il y a eu un débat assez prolongé sur cette question et je pense que les députés ont soulevé des questions légitimes au sujet de tout le processus d'abstention et des cas où on peut y avoir recours, ou si vous préférez, choisir

Initiatives ministérielles

de ne pas réglementer certains services. Selon moi, toute cette question nous pose encore beaucoup de problèmes.

Les deux amendements que j'ai proposés font en sorte qu'il ne s'agisse pas simplement d'une décision discrétionnaire de la part du CRTC. Cet article permet au conseil de s'abstenir de réglementer des services ou des catégories de services dans le secteur des télécommunications s'il conclut que son abstention serait compatible avec les objectifs de la politique canadienne de télécommunications. Voilà au fond l'essence de cette modification; il s'agit de s'abstenir d'agir lorsque cela est compatible avec les objectifs de la politique décrits dans les objectifs du projet de loi lui-même.

Je pense que nous devons non seulement nous assurer que la concurrence est suffisante pour que le CRTC puisse s'abstenir de jouer son rôle de réglementation, mais également, chose tout aussi importante, avoir le moyen de décider si, en fait, cela serait compatible avec la politique canadienne de télécommunication et dans l'intérêt à long terme des Canadiens—c'est-à-dire des consommateurs et les utilisateurs canadiens—ainsi que de ce secteur lui-même.

Sous sa forme actuelle, ce projet de loi n'apporte pas les garanties sur lesquelles nous pourrions compter grâce à cet amendement. Il s'agit donc de s'abstenir lorsque cela est compatible avec tous les objectifs de la politique et non pas seulement un seul objectif de cette politique. Il s'agit de savoir si la concurrence est suffisante dans le secteur pour ne pas menacer la mise en oeuvre de la politique canadienne de télécommunications. Il faudrait également savoir si cela est, en fait, dans l'intérêt des utilisateurs canadiens de nos services de télécommunications et compatible avec les objectifs de politique sociale de ce projet de loi.

La modification prévue dans cet article exige que le CRTC s'abstienne de réglementer lorsque la concurrence est suffisante sur le marché. Le libellé actuel fait qu'on force fondamentalement le CRTC à agir ainsi. Il est tout à fait clair dans cet article qu'il doit s'abstenir.

En vertu du libellé actuel, il n'a pas le pouvoir discrétionnaire d'agir autrement. Ce que je veux dire, c'est que nous devrions peut-être donner à un organisme de réglementation le choix ainsi que la souplesse voulue pour décider s'il doit oui ou non s'abstenir de réglementer. Il

faut donc donner aux intéressés le choix pour protéger du même coup l'intérêt public. Au lieu de restreindre la marge de manoeuvre du conseil, comme on le fait à l'heure actuelle dans cet article, on doit lui laisser davantage les coudées franches.

C'est pourquoi je voudrais présenter ces amendements. Je pense qu'il est certes dans l'intérêt de ce secteur et, chose certaine, de la population, de permettre au conseil de décider dans quel cas il doit s'abstenir d'exercer ses pouvoirs.

• (1615)

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, on a parfois l'impression que l'intérêt public n'existe plus en tant que principe, en particulier pour les gouvernements qui se lancent librement et rapidement pour devenir compétitifs ou du moins pour le paraître. Ces deux amendements sont donc des tentatives en vue d'amener le CRTC ou l'industrie à tenir compte de l'intérêt public dans leurs décisions de réglementer ou non l'industrie ou des secteurs de l'industrie.

Le premier amendement ajouterait l'intérêt public en tant que facteur déterminant dans la décision de ne pas réglementer des secteurs de l'industrie. Le deuxième amendement conférerait au CRTC la souplesse voulue pour décider quand ne pas se prévaloir du pouvoir de réglementer, ce qui protégerait davantage l'intérêt public. Dans les deux cas, la décision de réglementer dépendrait de l'intérêt public qu'il y a à le faire.

Nous reconnaissons tous qu'il y a beaucoup de situations où la compétition peut nuire aux activités de l'industrie. Permettez-moi de citer un exemple très simple. Très souvent, quand il n'y a pas de réglementation ni d'obligation à fournir des communications dans certaines régions où ce n'est pas rentable, un gouvernement tend à dire que cela n'en vaut pas la peine.

Nous avons grandi dans un vaste pays, où les problèmes de communications entraînent des coûts assez élevés, mais où nous avons cru que chaque région devait avoir droit à des communications convenables. Or, parce qu'il faut être compétitif, on ne fournirait pas ces communications. Par conséquent, il faut établir un certain cadre de réglementation, une structure qui oblige dans une certaine mesure l'industrie à fournir ces communications partout au pays et non seulement dans les régions où c'est rentable.

Initiatives ministérielles

Voilà le principe de l'intérêt public qu'il faut prendre en considération et c'est précisément ce que ces deux amendements doivent faire, c'est-à-dire donner au CRTC le droit de décider si, dans l'intérêt public, des règlements doivent être établis ou non. C'est le fondement de ces deux amendements qui conforterait la capacité du CRTC de réglementer dans l'intérêt public.

M. Mike Breagh (Oshawa): Monsieur le Président, ces motions portent sur le fondement même du projet de loi. Je sais qu'il est à la mode dans bien des secteurs de l'industrie de parler de déréglementation. C'est le cas lorsque le gouvernement d'en face décide de pondre une mesure législative pour adopter une nouvelle terminologie. Or, cette terminologie embrouille la situation et sème la confusion, de sorte qu'en fin de compte, personne ne sait vraiment ce qui se passe.

Les motions à l'étude par la Chambre tendent à créer la même confusion. Elles font mention du non-exercice des pouvoirs, sans que l'on sache trop bien à quoi cela rime.

• (1620)

Le gouvernement se dit qu'en cas de doute il faut semer la confusion et changer le titre. C'est ce qu'il fait. Qui plus est, avec cet article du projet de loi et les motions en cause, le gouvernement dit simplement qu'il veut déréglementer l'industrie, que ce soit nécessaire ou non, que les intéressés le veulent ou non, et que ce soit dans l'intérêt public ou non. Le gouvernement croit à la déréglementation. Voilà ce qu'il dit. Celui-ci impose ses vues à tout le monde.

Ces arguments ont leur place dans une classe de philosophie politique à l'université. Le problème c'est qu'ici, à la Chambre, nous sommes censés nous occuper des problèmes de la nation et non pas faire de la philosophie politique. J'invite ceux qui pensent que la déréglementation est une solution merveilleuse à se rendre dans un aéroport américain et à essayer d'y retrouver leurs bagages. La situation est maintenant presque la même dans les aéroports canadiens.

La déréglementation offre peut-être certains avantages. Je pourrais certainement avoir une discussion serrée avec vous à ce sujet. Toutefois, ce n'est certes pas une panacée. Les deux motions essaient de déterminer à quel moment cette mesure s'impose. Quand peut-on autoriser une déréglementation complète? Quand peut-on décider que cette mesure est dans l'intérêt public? Le secteur privé doit constamment se préoccuper de la concurrence qui existe sur le marché.

Ce que les gens attendent du gouvernement c'est qu'il opte pour la déréglementation lorsque cette mesure s'impose dans l'intérêt public en général. C'est là qu'il doit intervenir. La population ne tient pas à ce que le gouvernement néglige une fois de plus ses devoirs en optant pour la déréglementation du marché. En effet, la réalité bien concrète, c'est que sans l'intervention du gouvernement d'une manière ou d'une autre, les habitants de certaines régions du pays n'auraient pas le même accès au marché que le reste des Canadiens.

Le gouvernement raffole de mots comme déréglementation, concurrence. À vrai dire, une bonne partie du pays n'a pas besoin de l'aide du gouvernement pour exister. Nous disposons maintenant de la technologie, prise au sens le plus large possible, qui est utilisée ailleurs dans le monde. Nous sommes sur le point d'assister à cette explosion au Canada; elle est d'ailleurs déjà bien amorcée tant ici que dans les autres pays. Dire que le rôle du gouvernement dans tout cela ne consiste qu'à déréglementer et à céder la place est absurde. Le gouvernement devrait le savoir. Il devrait comprendre que pour assurer la survie d'une industrie des communications viable au Canada, il doit élaborer une politique claire et charger ses organismes de réglementation de veiller à ce que le marché fasse place non seulement à la concurrence, mais aussi à l'équité.

Il y a peu de temps, peut-être, les Canadiens se seraient laissés convaincre par le vieil argument que tout ce dont nous avons besoin, c'est d'un peu de concurrence sur le marché et que tout irait pour le mieux. Je pense que les Canadiens de tous les coins du pays savent de plus en plus que les mots à la mode «concurrence» et «déréglementation» se traduisent parfois en bout de ligne par la suppression de la liberté de choix.

Ils se rendent de plus en plus compte que le gouvernement a un rôle légitime à jouer dans tout cela. Ce rôle ne consiste pas à rester les bras croisés pendant que les concurrents se font la lutte jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune fourniture de services. Ce rôle ne consiste pas à se croiser les bras et à laisser les multinationales agir à leur guise et supprimer tous les emplois. Il ne consiste pas à désertter les lieux du crime quand est en jeu le sort d'un secteur aussi essentiel que les communications.

Ces deux motions méritent d'être étudiées par la Chambre. Elles portent sur l'orientation fondamentale que le gouvernement tente d'inclure dans ce projet de loi. Le gouvernement veut se retirer de ce secteur et laisser les gens s'enrichir. Ce n'est pas un crime en soi. C'en est un si, du même coup, on prive des Canadiens de

services auxquels ils ont droit, on prive d'autres Canadiens du droit de gagner leur vie, on prive encore plus de Canadiens du droit de faire partie de la société.

C'est ça que le gouvernement tente de faire avec ce projet de loi. Et c'est à cela que ces motions tentent de remédier.

• (1625)

M. Jack Whittaker (Okanaga—Similkameen—Merriitt): Monsieur le Président, il y a une ou deux choses que j'ai remarquées en essayant de me familiariser avec le projet et que je voudrais signaler à la Chambre. Elles ont attiré mon attention parce que j'ai fait partie du comité mis sur pied il y a un an et demi pour étudier le budget de 1992. Ce comité s'est penché sur trois ministères et sur la déréglementation qui s'y est faite.

Mon collègue d'Oshawa a parlé de déréglementation des transports et des difficultés que nous éprouvons de ce côté-là. Tout récemment, nous avons vu Unitel, société de télécommunications, s'engager dans le domaine de la téléphonie, ce qui occasionne de graves problèmes.

Nous en voyons déjà les conséquences dans ma province, la Colombie-Britannique, où les compagnies de téléphones se sont adressées au CRTC pour obtenir une augmentation provisoire du tarif des services résidentiels. Leur requête a été rejetée. Vers la fin de la semaine dernière, elles ont de nouveau demandé une augmentation plutôt substantielle du tarif des services résidentiels pour les particuliers, par opposition aux clients commerciaux.

Il y a un ou deux ans, nous avons déposé des pétitions à la Chambre et aux comités au sujet de problèmes que nous avons remarqués dans d'autres domaines. Il y a eu déréglementation des services téléphoniques, mais il semble que le résultat de la déréglementation soit toujours le même: d'importantes augmentations des coûts pour les usagers.

Par exemple, B.C. Tel a demandé une grosse augmentation de ses tarifs à cause de la déréglementation des services téléphoniques dans la province. Je suis persuadé que Bell fera la même chose en Ontario et les autres compagnies du reste du Canada aussi, comme SaskTel en Saskatchewan. Il semble que ce soit le genre de problèmes que nous réserve la déréglementation.

Quand j'examine le projet de loi, je cherche à savoir où nous allons, dans quelle direction on s'en va. S'agit-il

d'une politique qui fait passer la personne avant toute chose ou plutôt la sacro-sainte concurrence? À mon avis, les Canadiens veulent une politique qui est juste envers les gens, pas une politique qui remplit encore plus les coffres des entreprises. Il faut en tenir compte.

Dans l'examen des amendements proposés, il faut se demander si l'intérêt public est bien servi dans les deux cas. Il semblerait que, dans l'article 34, la concurrence l'emporte sur l'intérêt de la population canadienne en général.

Le député d'Okanagan—Shuswap a proposé la motion n° 32 qui aurait pour effet de préciser que l'intérêt public est un facteur décisif dans la décision de déréglementer certains secteurs de l'industrie. L'intérêt public est si important que le gouvernement oublie souvent de le mentionner dans les mesures législatives qu'il présente. Il ne semble pas conscient du fait qu'il y a des gens qui veulent mettre leurs industries à l'abri de certains dangers. Il oublie souvent, à dessein ou non, de tenir compte des fortes pressions exercées par 75 ou 80 p. 100 de la population au moment de prendre une décision définitive.

J'insiste sur le fait que l'intérêt public est un élément indispensable dans toute mesure législative et qu'il faut en tenir compte. Je considère donc que cet amendement revêt une importance cruciale dans l'examen de la mesure dans son ensemble.

• (1630)

La motion n° 34 est également importante parce qu'elle donne au CRTC la possibilité de décider s'il convient de réglementer plutôt que de le faire seulement si le marché est favorable ou si les forces du marché semblent capables de supporter que l'on fasse fi de l'intérêt public et laisser les choses suivre leur cours.

Cette motion donne une certaine souplesse au CRTC en lui permettant de décider s'il convient ou non de réglementer ou de protéger l'intérêt public. Je crois qu'il s'agit d'un autre facteur important que le ministre et le gouvernement ne devraient jamais perdre de vue dans l'examen de n'importe quelle mesure législative ou réglementaire régissant n'importe quelle industrie.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, je veux prendre quelques instants pour parler de cette question, ayant fait preuve d'une grande retenue pendant les interventions interminables de trois ou quatre députés néo-démocrates.

Initiatives ministérielles

Je tiens à dire à mon collègue d'Oshawa que ses électeurs, qui le regardent attentivement pour essayer de décider ce qu'ils feront aux prochaines élections, seront très déçus de son intervention.

Je veux faire quelques remarques au sujet des motions nos 32 et 34, particulièrement au sujet du principe du non-exercice des pouvoirs et fonctions. J'ai écouté attentivement mes collègues du NPD dire à quel point ils se soucient de l'intérêt public et comment ce gouvernement abominable a encore une fois agi dans l'intérêt des sociétés sans se préoccuper de la population.

Pourquoi voulons-nous permettre le non-exercice des pouvoirs et fonctions? Nous voulons donner au CRTC la possibilité de décider qu'il est dans l'intérêt public de ne pas réglementer un secteur en particulier parce que les forces du marché peuvent faire le travail de façon beaucoup plus efficace.

La téléphonie cellulaire est un exemple classique de cela. Nous avons constaté que, grâce à la concurrence, les consommateurs étaient beaucoup mieux servis. Nous avons également constaté un degré de pénétration beaucoup plus élevé que prévu. Nous avons pu voir que les réseaux étaient beaucoup plus vastes que prévu. Nous avons noté que les tarifs étaient moins élevés et que l'éventail de services offerts était beaucoup plus vaste qu'ils ne l'auraient été autrement si nous n'avions pas laissé les forces du marché faire leur travail.

Je dois avouer à mes collègues néo-démocrates qu'il y a quelque chose qui sonne un peu faux lorsque je les entends dire qu'il est dans l'intérêt public de protéger les grandes sociétés contre les forces du marché. Nous ne cherchons pas à protéger une société en particulier. Nous voulons défendre l'intérêt public. Nous souhaitons que les consommateurs aient le choix.

Si nous suivions le NPD, les consommateurs n'auraient pas le choix. À entendre le député d'Oshawa, on a l'impression que pour lui, les gens peuvent avoir l'auto qu'ils veulent à condition qu'elle soit noire. Il ne veut pas de variété. Selon le NPD, les consommateurs ne devraient pas avoir le choix parce que cela menace la position de certaines sociétés qui détiennent actuellement un monopole.

Notre point de vue est à l'opposé. Nous soutenons que les consommateurs doivent être les maîtres, qu'ils doivent avoir la possibilité de prendre des décisions sur la manière d'obtenir le service et qu'un marché où le con-

sommateur a la liberté de choisir est un marché qui est à l'avantage de tous les Canadiens.

Ce qui est étrange dans le système actuel, c'est qu'il est illégal pour le CRTC de décider de ne pas exercer son pouvoir de réglementer le secteur. Il est illégal pour le CRTC de décider que parce que la concurrence qui existe sur le marché crée une situation beaucoup plus souple que ne pourrait le faire la réglementation, il n'adoptera pas de règlements et laissera les consommateurs prendre leurs propres décisions.

C'est totalement idiot. Il faut absolument changer cela et nous devrions nous fier bien plus qu'en ce moment au marché pour donner le choix aux consommateurs, pour créer la concurrence, pour encourager la création de nouveaux services, pour assurer la réduction des prix dans les plus brefs délais et pour permettre la mise en place des nouvelles innovations technologiques. C'est la position du CRTC, c'est la position des consommateurs de tout le Canada et c'est la position du gouvernement du Canada. Seul le Nouveau Parti démocratique croit que les consommateurs canadiens ne devraient pas pouvoir exercer ce choix si important pour eux.

• (1635)

Examinons les motions. La motion n° 32 ne change rien aux éléments fondamentaux du processus de non-exercice des pouvoirs prévu dans le projet de loi, mais elle précise le processus que doit suivre le conseil. Cette motion est rédigée en termes très négatifs et oblige le CRTC à tenir des audiences publiques seulement pour entendre les objections à sa décision de ne pas exercer ses pouvoirs, ce qui ne paraît pas très démocratique.

Cette proposition d'amendement devrait aussi être rejetée parce qu'elle ferait augmenter les coûts de la réglementation, tant pour le CRTC que pour les sociétés qu'il réglemente. Bien sûr, ce sont les consommateurs qui, en bout de ligne, devraient payer la note.

Les députés d'en face versent des larmes de crocodile. Nous les entendons exprimer leurs préoccupations pour les contribuables et les consommateurs canadiens. Mais que proposent-ils? Ils proposent de mettre en place un mécanisme aussi encombrant que possible afin que le coût pour les consommateurs grimpe et que le fardeau de la réglementation pour les Canadiens continue de s'alourdir, les contribuables canadiens devant payer la facture, et tout cela prétendument au nom de l'intérêt public, prétendument dans l'intérêt des consommateurs.

Comment serait-il dans l'intérêt des consommateurs d'absorber ces dépenses additionnelles? Ce n'est certes

pas possible. Les pouvoirs d'exemption prévus à l'article 34 sont fermement appuyés par le CRTC, par les entreprises et par les usagers commerciaux. Le comité sénatorial a recommandé que la disposition relative à l'exemption soit modifiée de façon que l'exemption soit favorisée lorsqu'il y a concurrence réelle. Les amendements approuvés par la Chambre des communes vont dans le sens de cette recommandation.

Les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique appuient aussi la notion d'exemption pourvu que le conseil tienne des délibérations publiques lorsqu'il envisagera l'exemption. Habituellement, le CRTC tient des délibérations publiques, surtout lorsqu'il s'agit de questions importantes, et je ne doute nullement qu'il continuera à le faire lorsqu'il envisagera de recourir à l'exemption.

Que donneraient les amendements proposés par mes collègues? Rien qu'un alourdissement de la bureaucratie, du coût pour les consommateurs et du système de réglementation, système que ne souhaite pas le CRTC, les entreprises qui offrent les services, les consommateurs ni, certes, la vaste majorité des députés qui veulent veiller à ce que l'intérêt public soit bien protégé ici.

J'implore mes collègues néo-démocrates de bien vouloir entendre raison rien que pendant ce bref moment de leur carrière parlementaire et de faire passer l'intérêt des consommateurs avant tout, au lieu d'imposer ce fardeau additionnel au gouvernement, aux contribuables et aux consommateurs. Ils devraient permettre au marché de faire son travail et dire à leurs électeurs qu'ils font confiance à leur jugement et qu'ils croient que, s'ils ont le choix, leurs électeurs prendront la bonne décision, au lieu de simplement défendre encore la situation des monopoles et de dire que la concurrence ne devrait pas être autorisée même si elle est dans l'intérêt des consommateurs.

Chaque fois qu'ils en ont l'occasion, mes collègues néo-démocrates se contentent de défendre les grands monopoles et cela, toujours aux dépens des consommateurs. Le temps est venu pour mes collègues néo-démocrates de songer d'abord et avant tout à leurs électeurs, d'alléger le fardeau de ceux-ci et de respecter leur libre choix. Ils verraient alors que leurs motions ne font rien pour promouvoir l'intérêt public, bien au contraire.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion no 32. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

• (1640)

Le prochain vote porte sur la motion n° 34. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Avant de soumettre les prochaines motions, il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Winnipeg-Nord—Le SIDA; le député de Notre-Dame-de-Grâce—L'immigration; le député de Cumberland—Colchester—Les pêches; le député de Bonavista—Trinity—Conception—Les forces armées; et la députée de Mont-Royal—La pauvreté.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal) propose:

Motion n° 35

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 41

a) en retranchant la ligne 1, page 22, et en la remplaçant par ce qui suit:

«41.(1) Le Conseil peut, par ordonnance, inter-»;

b) en ajoutant immédiatement après la ligne 8, page 22, ce qui suit:

«(2) Pour l'application du paragraphe (1), «télécommunications non sollicitées» s'entend de toute télécommunication qui comporte une offre de nature commerciale à son destinataire.»

—Monsieur le Président, nous examinons un des aspects du projet de loi sur les télécommunications qui vise à résoudre le problème des télécommunications non sollicitées, notamment celles qui nous parviennent par télécopieur et par téléphone. Le gouvernement a prévu une disposition, l'article 41, pour interdire ou aider à limiter, au moyen de la réglementation, ces télécommunications non sollicitées. Je souscris entièrement à cette idée.

Il y a deux aspects à cette question. Fondamentalement, il y a une utilisation légitime des télécopieurs et des téléphones qui peut sembler injustifiée et que certains considèrent comme une intrusion dans notre vie privée. Les sondages que le Parti progressiste conservateur a effectués pour l'aider à choisir un chef en sont un exemple. En l'occurrence, on nous pose une question, non pas pour nous vendre quelque chose, mais pour solliciter ou obtenir des informations qui pourraient être importantes. Cela doit pas être visé par la réglementation.

Il y a, par ailleurs, la question du télémarketing. Bon nombre de télé-vendeurs se sont donné d'excellentes règles de conduite et ont un comportement très acceptable. Il y en a d'autres qui ont abusé de ce privilège et qui, à grands frais, inondent de messages les télécopieurs des particuliers et des entreprises et bloquent l'accès à leur ligne. Ils envoient aussi des messages qui ne sont pas tellement acceptables, par exemple, des messages de nature sexuelle, des messages haineux, des photos pornographiques et le reste.

Lorsque nous avons examiné cette question, nous avons cherché un libellé qui aiderait à éclaircir laquelle des deux formes de télécommunications non sollicitées pourrait être interdite par le CRTC.

Les produits commerciaux que nous ne voulons pas et qu'on essaie de nous vendre au moyen du télémarketing devraient être assujettis aux dispositions de ce projet de loi beaucoup plus clairement. C'est pour cette raison que j'ai proposé un ajout à l'article 41, ajout qui définirait beaucoup plus clairement ce qui est assujéti à la réglementation du CRTC, c'est-à-dire non pas n'importe quelles formes de télécommunications non sollicitées, mais celles qui comportent une offre de nature commerciale à leur destinataire.

Je sais que bien des gens sont contrariés lorsque des sondeurs leur téléphonent à la maison. Ils estiment que c'est une atteinte à leur vie privée. Les sondeurs téléphonent parfois au moment des repas, et ils ne tiennent pas tellement compte de ces considérations.

Dans l'intérêt de la démocratie, pareils services ne sont toutefois pas sans valeur. Ils ont leur place à un certain moment au cours de l'histoire du pays, mais pas tout le temps, et une réglementation s'impose certainement à cet égard. En l'occurrence, il me semble qu'il pourrait être très utile de préciser davantage ce dont nous parlons.

• (1645)

Nous avons eu une grande discussion au comité à propos des implications des appels téléphoniques non sollicités. Le problème se posait à propos du service de téléphone érotique, ou de téléphone rose, offert aux numéros 1+976. Personne ne force qui que ce soit à utiliser ce service, mais il peut être très attrayant pour certaines catégories de personnes, particulièrement les jeunes qui abusent de l'invitation à utiliser ce service et qui montent des notes de téléphone exagérées.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé d'interrompre l'honorable députée, mais comme il est 16 h 45, en vertu de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui et conformément à l'article 78(3) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Initiatives ministérielles

Le vote porte sur la motion n° 35. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion n° 37. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion n° 37 est rejetée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le prochain vote porte sur la motion n° 43. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 42. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion n° 42 est rejetée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte maintenant sur la motion n° 44. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Initiatives ministérielles

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

• (1650)

[Traduction]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) propose:

Motion n° 45.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 121.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) propose:

Motion n° 46.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 122.

Motion n° 47.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 123.

Motion n° 48.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 124.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter les motions?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur ces motions est différé.

[Français]

Je dois signaler ici qu'il semble que j'aie fait erreur. J'aurais dû proposer les motions n°s 49 et 50 en même temps que la motion n° 44. Le vote qui a été pris sur la motion n° 44 a pour effet de reporter également le vote sur les motions n°s 49 et 50, mais je dois quand même les soumettre à la Chambre.

[Traduction]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal) propose:

Motion n° 49.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, à l'article 125, en retranchant les lignes 11 à 13, page 45, et en les remplaçant par ce qui suit:

«125. L'article 11, à l'exclusion du paragraphe 11(2), et les articles 12 à 14 de la même loi sont abrogés.»

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap) propose:

Motion n° 50.

Qu'on modifie le projet de loi C-62, en supprimant l'article 125.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés relativement au projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications. Nous voterons sur les motions différées dans l'ordre où elles figurent au *Feuilleton*.

Le premier vote porte sur amendement à la motion n° 2.

Convoquez les députés.

(L'amendement mis aux voix, est rejeté.)

(Vote No 509)

POUR

Députés

Althouse
Benjamin
Bouchard (Lac-Saint-Jean)

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Black
Breaugh

Initiatives ministérielles

Butland
Heap
Karpoff
Kristiansen
MacWilliam
Nystrom
Plamondon
Rocheleau
Tremblay (Rosemont)
Whittaker

Duceppe
Hovdebo
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Mitchell
Parker
Riis
Taylor
Venne
Young (Beaches—Woodbine)—26

Oberle
Ouellet
Paproski
Peterson
Plourde
Pronovost
Redway
Reimer
Richardson
Roy—Arcelin
Schneider
Siddon
Sparrow
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tobin
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Wappel
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple
Creek—Assiniboia)
Worthy—174

O'Kurley
Pagtakhan
Parent
Phinney
Porter
Proud
Reid
Ricard
Rideout
Saint-Julien
Shields
Sobeski
Speller
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec—Est)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman

Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Andre
Atkinson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Beaty
Bellemare
Berger
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boudria
Browes
Cadieux
Chadwick
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Desjardins
Dionne
Domm
Duhamel
Epp
Feltham
Ferland
Flis
Fontana
Fretz
Gagliano
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guarnieri
Halliday
Harvard
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
James
Johnson
Jordan
Kemping
Kilger (Stormont—Dundas)
Koury
Langlois
Lewis
MacAulay
MacDougall (Timiskaming—French River)
Maheu
Manley
Marin
Martin (Lasalle—Émard)
Masse
McCreath
McKnight
Merrithew
Milliken
Monteith
Nault

Anderson
Arseneault
Attewell
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bevilacqua
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Caccia
Casey
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clifford
Comuzzi
Corbeil
Côté
Crawford
Darling
Della Noce
Dingwall
Dobbie
Dorin
Duplessis
Fee
Ferguson
Finestone
Fontaine
Foster
Friesen
Gibeau
Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)
Guilbault
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hughes
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Lee
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacLaren
Malone
Marchi
Marleau
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McLean
Mifflin
Mitges
Moore
Nicholson

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak
Gaffney
Hudon
Layton
Wilson (Etobicoke Centre)

Bourgault
Hopkins
Karygiannis
Walker

• (1720)

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement rejeté.

Le vote porte sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 2, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote No 510)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bélaïr	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boudria
Breaugh	Butland
Caccia	Clancy
Comuzzi	Crawford
Dingwall	Djonne
Duceppe	Duhamel
Ferguson	Finestone
Flis	Fontana
Foster	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Heap	Howdebo
Jordan	Karpoff
Keys	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Lee	MacAulay
MacLaren	MacWilliam
Maheu	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	Miffin
Milliken	Mitchell
Nault	Nowlan
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Plamondon
Proud	Rideout
Riis	Rocheleau
Speller	Taylor
Tobin	Tremblay (Rosemont)
Venne	Wappel
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—80

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Brightwell	Browes
Cadieux	Casey
Chadwick	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Dommm
Dorin	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin

Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Lewis	Littlechild
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McCreath
McDermid	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Shields	Siddon
Sobeski	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Wenman
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Winegard
Worthy—122	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Bourgault
Gaffney	Hopkins
Hudon	Karygiannis
Layton	McDougall (St. Paul's)
Walker	Wilson (Etobicoke Centre)

• (1725)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour appliquer le résultat du vote qu'on vient de prendre sur la motion n° 2 aux motions n°s 6, 7, 8, 11, 13, 17, 35, 43 et 49.

Je crois que vous obtiendrez également le consentement unanime pour appliquer le résultat du vote qui a été pris sur l'amendement à la motion n° 2 aux motions n°s 10, 16, 18, 21, 32, 34 et 44.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

• (1730)

Mme Venne: Monsieur le Président, nous voudrions certainement donner notre consentement, mais nous voudrions vous dire tout de suite que nous devons vous donner exactement les numéros de motions, et le vote négatif ou positif selon la motion. Soit que je le dépose sur le Bureau comme nous l'avons déjà fait antérieurement.

ment ou que je le mentionne directement, comme vous le désirez.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je pense que l'ensemble des députés seront d'accord pour que l'on procède comme vous l'avez déjà fait, de façon à accélérer les travaux, et on en prend bonne note.

Y a-t-il consentement unanime d'appliquer le résultat du vote?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 6, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 511)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Boudria	Breaugh
Butland	Caccia
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Finestone
Flis	Fontana
Foster	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Heap	Hovdebo
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Lee	MacAulay
MacLaren	MacWilliam
Maheu	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	Mifflin
Milliken	Mitchell
Nault	Nowlan
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Proud
Rideout	Riis
Speller	Taylor
Tobin	Wappel
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—74

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Bienkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Brightwell

Initiatives ministérielles

Browes	Cadioux
Casey	Chadwick
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Danis	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dobbie
Domm	Dorin
Duceppe	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Lewis	Littlechild
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McCreath
McDermid	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Rocheleau	Roy—Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Shields	Siddon
Sobeski	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec—Est)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Wenman
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Winegard
Worthy—128	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Bourgault
Gaffney	Hopkins
Hudon	Karygiannis
Layton	McDougall (St. Paul's)
Walker	Wilson (Etobicoke Centre)

(La motion n° 7, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 512)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker

Initiatives ministérielles

Bélair	Bellemare	Martin (Lincoln)	Masse
Benjamin	Berger	Mazankowski	McCreath
Bevilacqua	Black	McDermid	McKnight
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boudria	McLean	Merrithew
Breaugh	Butland	Mitges	Monteith
Caccia	Clancy	Moore	Nicholson
Comuzzi	Crawford	Oberle	O'Kurley
Dingwall	Dionne	Paproski	Plourde
Duceppe	Duhamel	Porter	Pronovost
Ferguson	Finestone	Redway	Reid
Flis	Fontana	Reimer	Ricard
Foster	Gagliano	Richardson	Roy-Arcelin
Gauthier	Gray (Windsor West)	Saint-Julien	Schneider
Grey (Beaver River)	Guarnieri	Shields	Siddon
Harb	Harvard	Sobeski	Sparrow
Heap	Howdebo	Stevenson	Tardif
Jordan	Karpoff	Tétreault	Thacker
Keys	Kilger (Stormont—Dundas)	Thompson	Thorkelson
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy	Tremblay (Québec-Est)	Valcours
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)	Van De Walle	Vankoughnet
Lee	MacAulay	Vézina	Vien
MacLaren	MacWilliam	Vincent	Wenman
Maheu	Manley	Wilbee	
Marchi	Marleau	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Winegard
Martin (Lasalle—Émard)	Mifflin	Worthy—122	
Milliken	Mitchell		
Nault	Nowlan		
Nystrom	Ouellet		
Pagtakhan	Parent		
Parker	Peterson		
Phinney	Plamondon		
Proud	Rideout		
Riis	Rocheleau	Anawak	Bourgault
Speller	Taylor	Gaffney	Hopkins
Tobin	Tremblay (Rosemont)	Hudon	Karygiannis
Venne	Wappel	Layton	McDougall (St. Paul's)
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—80	Walker	Wilson (Etobicoke Centre)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

(La motion n° 8, mise aux voix, est rejetée.)

CONTRE

(Vote No 513)

Députés

POUR

Députés

Anderson	Andre	Allmand	Althouse
Atkinson	Attewell	Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Beatty	Belsher	Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bernier	Bertrand	Bélair	Bellemare
Bjornson	Blackburn (Jonquière)	Benjamin	Berger
Blais	Blenkarn	Bevilacqua	Black
Bosley	Bouchard (Roberval)	Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boudria
Brightwell	Browes	Breaugh	Butland
Cadieux	Casey	Caccia	Clancy
Chadwick	Chartrand	Comuzzi	Crawford
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)	Dingwall	Dionne
Clifford	Cole	Duceppe	Duhamel
Cooper	Corbeil	Ferguson	Finestone
Corbett	Côté	Flis	Fontana
Couture	Danis	Foster	Gagliano
Darling	de Cotret	Gauthier	Gray (Windsor West)
Della Noce	Desjardins	Grey (Beaver River)	Guarnieri
Dobbie	Domm	Harb	Harvard
Dorin	Duplessis	Heap	Howdebo
Epp	Fee	Jordan	Karpoff
Feltham	Ferland	Keys	Kilger (Stormont—Dundas)
Fontaine	Fretz	Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Friesen	Gibeau	Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene	Lee	MacAulay
Guilbault	Halliday	MacLaren	MacWilliam
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes	Maheu	Manley
Hicks	Hockin	Marchi	Marleau
Hogue	Holtmann	Martin (Lasalle—Émard)	Mifflin
Horner	Horning	Milliken	Mitchell
Hughes	James	Nault	Nowlan
Jelinek	Johnson	Nystrom	Ouellet
Joncas	Jourdenais	Pagtakhan	Parent
Kempling	Koury	Parker	Peterson
Landry	Langlois	Phinney	Plamondon
Lewis	Littlechild	Proud	Rideout
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)		
Malone	Marin		

Initiatives ministérielles

(La motion n° 10, mise aux voix, est rejetée)

(Vote No 514)

Riis	Rocheleau
Speller	Taylor
Tobin	Tremblay (Rosemont)
Venne	Wappel
Whittaker	Young (Beaches — Woodbine) — 80

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Brightwell	Browes
Cadieux	Casey
Chadwick	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon — Souris)
Clifford	Cole
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure — Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Lewis	Littlechild
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming — French River)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McCreath
McDermid	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Shields	Siddon
Sobeski	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Wenman
Wilbee	
Wilson (Swift Current — Maple Creek — Assiniboia)	Winegard
Worthy — 122	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Bourgault
Gaffney	Hopkins
Hudon	Karygiannis
Layton	McDougall (St. Paul's)
Walker	Wilson (Etobicoke Centre)

POUR

Députés

Aithouse	Axworthy (Saskatoon — Clark's Crossing)
Benjamin	Black
Breaugh	Butland
Heap	Hovdebo
Karpoff	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission — Coquitlam)
MacWilliam	Mitchell
Nystrom	Parker
Riis	Taylor
Whittaker	Young (Beaches — Woodbine) — 20

CONTRE

Députés

Allmand	Anderson
Andre	Arseneault
Atkinson	Attewell
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Beatty	Bélair
Bellemare	Belsher
Berger	Bernier
Bertrand	Bevilacqua
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boudria
Brightwell	Browes
Caccia	Cadieux
Casey	Chadwick
Chartrand	Clancy
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon — Souris)
Clifford	Cole
Comuzzi	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crawford	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dingwall	Dionne
Dobbie	Domm
Dorin	Duceppe
Duhamel	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferguson
Ferland	Finestone
Flis	Fontaine
Fontana	Foster
Fretz	Friesen
Gagliano	Gibeau
Gray (Bonaventure — Îles-de-la-Madeleine)	Gray (Windsor West)
Greene	Gray (Beaver River)
Guarnieri	Guilbault
Halliday	Harb
Harvard	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner

Initiatives ministérielles

Horning	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jordan	Jourdenais
Kempling	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury	Landry
Langlois	Lee
Lewis	Littlechild
MacAulay	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacLaren
Maheu	Malone
Manley	Marchi
Marin	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	Martin (Lincoln)
Masse	Mazankowski
McCreath	McDermid
McKnight	McLean
Merrithew	Mifflin
Milliken	Mitges
Monteith	Moore
Nault	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Ouellet	Pagtakhan
Paproski	Parent
Peterson	Phinney
Plamondon	Plourde
Porter	Pronovost
Proud	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Rideout	Rocheleau
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Shields
Siddon	Sobeski
Sparrow	Speller
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tobin	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec—Est)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Wappel	Wenman
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Winegard
Worthy—180	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Bourgault
Gaffney	Hopkins
Hudon	Karygiannis
Layton	McDougall (St. Paul's)
Walker	Wilson (Etobicoke Centre)

(La motion n° 11, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 515)

POUR

Députés	
Allmand	Althouse
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Boudria	Breaugh
Butland	Caccia
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Finestone

Flis	Fontana
Foster	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Heap	Hovdebo
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Lee	MacAulay
MacLaren	MacWilliam
Maheu	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	Mifflin
Milliken	Mitchell
Nault	Nowlan
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Proud
Rideout	Riis
Speller	Taylor
Tobin	Wappel
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—74

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Brightwell
Browes	Cadieux
Casey	Chadwick
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Danis	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dobbie
Domm	Dorin
Duceppe	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Lewis	Littlechild
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McCreath
McDermid	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer

Initiatives ministérielles

Ricard
Rocheleau
Saint-Julien
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple
Creek—Assiniboia)
Worthy—128

Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Venne
Vien
Wenman

Winegard

Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Desjardins
Dionne
Domm
Duhamel
Epp
Feltham
Ferland
Flis
Fontana
Fretz
Gagliano
Gibeau
Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)
Guilbault
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hughes
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Lee
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacLaren
Malone
Marleau
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McLean
Mifflin
Mitges
Moore
Nicholson
Oberle
Ouellet
Peterson
Plourde
Pronovost
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Siddon
Sparrow
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tobin
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Wappel
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple
Creek—Assiniboia)
Worthy—170

Clifford
Comuzzi
Corbeil
Côté
Crawford
Darling
Della Noce
Dingwall
Dobbie
Dorin
Duplessis
Fee
Ferguson
Finestone
Fontaine
Foster
Friesen
Gauthier
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guarnieri
Halliday
Harvard
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
James
Johnson
Jordan
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Koury
Langlois
Lewis
MacAulay
MacDougall (Timiskaming—French River)
Maheu
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Masse
McCreath
Merrithew
Milliken
Monteith
Nault
Nowlan
O'Kurley
Pagtakhan
Phinney
Porter
Proud
Reid
Ricard
Rideout
Saint-Julien
Shields
Sobeski
Speller
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak
Gaffney
Hudon
Layton
Walker

Bourgault
Hopkins
Karygiannis
McDougall (St. Paul's)
Wilson (Etobicoke Centre)

• (1735)

(La motion n° 12, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 516)

POUR

Députés

Althouse
Benjamin
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Butland
Heap
Karpoff
Kristiansen
MacWilliam
Nystrom
Plamondon
Rocheleau
Venne
Young (Beaches—Woodbine)—25

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Black
Breagh
Duceppe
Hovdebo
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Mitchell
Parker
Riis
Tremblay (Rosemont)
Whittaker

CONTRE

Députés

Allmand
Andre
Atkinson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Beatty
Bellemare
Berger
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boudria
Browes
Cadieux
Chadwick
Clancy

Anderson
Arseneault
Attewell
Baker
Bélair
Belsher
Bernier
Bevilacqua
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Caccia
Casey
Chartrand
Clark (Yellowhead)

Anawak
Gaffney
Hudon
Layton

Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bourgault
Hopkins
Karygiannis
McDougall (St. Paul's)

Initiatives ministérielles

Walker

Wilson (Etobicoke Centre)

● (1740)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée. Je déclare donc la motion n° 14 rejetée.

(La motion n° 13, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 517)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boudria
Breaugh	Butland
Caccia	Clancy
Comuzzi	Crawford
Dingwall	Dionne
Duceppe	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fiis	Fontana
Foster	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Heap	Hovdebo
Jordan	Karpoff
Keys	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Lee	MacAulay
MacLaren	MacWilliam
Maheu	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	Mifflin
Milliken	Mitchell
Nault	Nowlan
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Plamondon
Proud	Rideout
Riis	Rocheleau
Speller	Taylor
Tobin	Tremblay (Rosemont)
Venne	Wappel
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—80

Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domn
Dorin	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guibault	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Lewis	Littlechild
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McCreath
McDermid	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurlley
Paproski	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Shields	Siddon
Sobeski	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Wenman
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Worthy—122	Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Bourgault
Gaffney	Hopkins
Hudon	Karygiannis
Layton	McDougall (St. Paul's)
Walker	Wilson (Etobicoke Centre)

(La motion n° 16, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 518)

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Brightwell	Browes
Cadieux	Casey
Chadwick	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté

POUR

Députés

Althouse	Arworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin	Black
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Breaugh
Butland	Duceppe
Heap	Hovdebo
Karpoff	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
MacWilliam	Mitchell
Nystrom	Parker
Plamondon	Riis
Rocheleau	Taylor
Tremblay (Rosemont)	Venne

Initiatives ministérielles

Whittaker

Young (Beaches — Woodbine) — 26

Roy-Arcelin

Saint-Julien

Schneider

Shields

Siddon

Sobeski

Sparrow

Speller

Stevenson

Tardif

Tétreault

Thacker

Thompson

Thorkelson

Tobin

Tremblay (Québec-Est)

Valcourt

Van De Walle

Vankoughnet

Vézina

Vien

Vincent

Wappel

Wenman

Wilbee

Wilson (Swift Current — Maple

Creek — Assiniboia)

Winegard

Worthy — 174

CONTRE

Députés

Allmand
 Andre
 Atkinson
 Axworthy (Winnipeg South Centre)
 Beatty
 Bellemare
 Berger
 Bertrand
 Bjornson
 Blais
 Bosley
 Boudria
 Browes
 Cadieux
 Chadwick
 Clancy
 Clark (Brandon — Souris)
 Cole
 Cooper
 Corbett
 Couture
 Danis
 de Cotret
 Desjardins
 Dionne
 Domm
 Duhamel
 Epp
 Feltham
 Ferland
 Flis
 Fontana
 Fretz
 Gagliano
 Gray (Bonaventure — Îles-de-la-Madeleine)
 Greene
 Guarnieri
 Halliday
 Harvard
 Hawkes
 Hockin
 Holtmann
 Horning
 James
 Johnson
 Jordan
 Kemping
 Kilger (Stormont — Dundas)
 Koury
 Langlois
 Lewis
 MacAulay
 MacDougall (Timiskaming — French River)
 Maheu
 Manley
 Marin
 Martin (Lasalle — Émard)
 Masse
 McCreath
 McKnight
 Merrieth
 Milliken
 Monteith
 Nault
 Oberle
 Ouellet
 Paproski
 Peterson
 Plourde
 Pronovost
 Redway
 Reimer
 Richardson

Anderson
 Arseneault
 Attewell
 Baker
 Bélair
 Belsher
 Bernier
 Bevilacqua
 Blackburn (Jonquière)
 Blenkarn
 Boucharde (Roberval)
 Brightwell
 Caccia
 Casey
 Chartrand
 Clark (Yellowhead)
 Clifford
 Comuzzi
 Corbeil
 Côté
 Crawford
 Darling
 Della Noce
 Dingwall
 Dobbie
 Dorin
 Duplessis
 Fee
 Ferguson
 Finestone
 Fontaine
 Foster
 Friesen
 Gibeau
 Gray (Windsor West)
 Grey (Beaver River)
 Guilbault
 Harb
 Harvey (Chicoutimi)
 Hicks
 Hogue
 Horner
 Hughes
 Jelinek
 Joncas
 Jourdenais
 Keyes
 Kilgour (Edmonton Southeast)
 Landry
 Lee
 Littlechild
 MacDonald (Rosedale)
 MacLaren
 Malone
 Marchi
 Marleau
 Martin (Lincoln)
 Mazankowski
 McDermid
 McLean
 Miffin
 Mitges
 Moore
 Nicholson
 O'Kurlley
 Pagtakhan
 Parent
 Phinney
 Porter
 Proud
 Reid
 Ricard
 Rideout

Anawak

Gaffney

Hudon

Layton

Walker

Bourgault

Hopkins

Karygiannis

McDougall (St. Paul's)

Wilson (Etobicoke Centre)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

(La motion n° 17, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 519)

POUR

Députés

Allmand
 Arseneault
 Axworthy (Winnipeg South Centre)
 Bélair
 Benjamin
 Bevilacqua
 Boucharde (Lac-Saint-Jean)
 Breaugh
 Caccia
 Comuzzi
 Dingwall
 Duceppe
 Ferguson
 Flis
 Foster
 Gauthier
 Grey (Beaver River)
 Harb
 Heap
 Jordan
 Keyes
 Kilgour (Edmonton Southeast)
 Kristiansen
 Lee
 MacLaren
 Maheu
 Marchi
 Martin (Lasalle — Émard)
 Milliken
 Nault
 Nystrom
 Pagtakhan
 Parker
 Phinney
 Proud
 Riis
 Speller
 Tobin
 Venne
 Whittaker

Althouse
 Axworthy (Saskatoon — Clark's Crossing)
 Baker
 Bellemare
 Berger
 Black
 Boudria
 Butland
 Clancy
 Crawford
 Dionne
 Duhamel
 Finestone
 Fontana
 Gagliano
 Gray (Windsor West)
 Guarnieri
 Harvard
 Hovdebo
 Karpoff
 Kilger (Stormont — Dundas)
 Kindy
 Langan (Mission — Coquitlam)
 MacAulay
 MacWilliam
 Manley
 Marleau
 Miffin
 Mitchell
 Nowlan
 Ouellet
 Parent
 Peterson
 Plamondon
 Rideout
 Rocheleau
 Taylor
 Tremblay (Rosemont)
 Wappel
 Young (Beaches — Woodbine) — 80

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Brightwell	Browes
Cadieux	Casey
Chadwick	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Danis
Darling	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Lewis	Littlechild
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McCreath
McDermid	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Roy—Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Shields	Siddon
Sobeski	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec—Est)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Wenman
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Winegard
Worthy—122	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Bourgault
Gaffney	Hopkins
Hudon	Karygiannis
Layton	MacDougall (St. Paul's)
Walker	Wilson (Etobicoke Centre)

(La motion n° 18, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 520)

POUR

Députés

Althouse	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin	Black
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Breaugh
Butland	Duceppe
Heap	Hovdebo
Karpoff	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
MacWilliam	Mitchell
Nystrom	Parker
Plamondon	Riis
Rocheleau	Taylor
Tremblay (Rosemont)	Venne
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—26

CONTRE

Députés

Allmand	Anderson
Andre	Arseneault
Atkinson	Attewell
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Beatty	Bélair
Bellemare	Belsher
Berger	Bernier
Bertrand	Bevilacqua
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Boudria	Brightwell
Browes	Caccia
Cadieux	Casey
Chadwick	Chartrand
Clancy	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Comuzzi
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crawford
Danis	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dingwall
Dionne	Dobbie
Domm	Dorin
Duhamel	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferguson
Ferland	Finestone
Flis	Fontaine
Fontana	Foster
Fretz	Friesen
Gagliano	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gray (Windsor West)
Greene	Gray (Beaver River)
Guarnieri	Guilbault
Halliday	Harb
Harvard	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jordan	Jourdenais
Kempling	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury	Landry
Langlois	Lee

Initiatives ministérielles

CONTRE

Lewis	Littlechild
MacAulay	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacLaren
Maheu	Malone
Manley	Marchi
Marin	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	Martin (Lincoln)
Masse	Mazankowski
McCreath	McDermid
McKnight	McLean
Merrithew	Mifflin
Milliken	Mitges
Monteith	Moore
Nault	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Ouellet	Pagtakhan
Paproski	Parent
Peterson	Phinney
Plourde	Porter
Pronovost	Proud
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Rideout
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Shields
Siddon	Sobeski
Sparrow	Speller
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tobin	Tremblay (Québec—Est)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Wappel	Wenman
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Winegard
Worthy—174	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Bourgault
Gaffney	Hopkins
Hudon	Karygiannis
Layton	MacDougall (St. Paul's)
Walker	Wilson (Etobicoke Centre)

(La motion n° 21, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 521)

POUR

Députés	
Althouse	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin	Black
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Breaugh
Butland	Duceppe
Heap	Hovdebo
Karpoff	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
MacWilliam	Mitchell
Nystrom	Parker
Plamondon	Riis
Rocheleau	Taylor
Tremblay (Rosemont)	Venne
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—26

Députés

Allmand	Anderson
Andre	Arseneault
Atkinson	Attewell
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Beatty	Bélair
Bellemare	Belsher
Berger	Bernier
Bertrand	Bevilacqua
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Boudria	Brightwell
Browes	Caccia
Cadieux	Casey
Chadwick	Chartrand
Clancy	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Comuzzi
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crawford
Danis	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dingwall
Dionne	Dobbie
Domm	Dorin
Duhamel	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferguson
Ferland	Finestone
Flis	Fontaine
Fontana	Foster
Fretz	Friesen
Gagliano	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gray (Windsor West)
Greene	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Guilbault
Halliday	Harb
Harvard	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jordan	Jourdenais
Kempling	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury	Landry
Langlois	Lee
Lewis	Littlechild
MacAulay	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacLaren
Maheu	Malone
Manley	Marchi
Marin	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	Martin (Lincoln)
Masse	Mazankowski
McCreath	McDermid
McKnight	McLean
Merrithew	Mifflin
Milliken	Mitges
Monteith	Moore
Nault	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Ouellet	Pagtakhan
Paproski	Parent
Peterson	Phinney
Plourde	Porter
Pronovost	Proud
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Rideout
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Shields
Siddon	Sobeski
Sparrow	Speller
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson

Initiatives ministérielles

Tobin
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Wappel
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple
Creek—Assiniboia)
Worthy—174

Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman

Winegard

Parent
Phinney
Rideout
Tobin

Peterson
Proud
Speller
Wappel—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak
Gaffney
Hudon
Layton
Walker

Bourgault
Hopkins
Karygiannis
McDougall (St. Paul's)
Wilson (Etobicoke Centre)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le prochain vote porte sur la motion n° 22.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion n° 22, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 522)

POUR

Députés

Allmand
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Berger
Boudria
Clancy
Crawford
Dionne
Ferguson
Flis
Foster
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
MacAulay
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
Milliken
Ouellet

Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Caccia
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Finestone
Fontana
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harb
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Lee
MacLaren
Manley
Marleau
Miffiin
Nault
Pagtakhan

Althouse
Andre
Attewell
Beatty
Benjamin
Bertrand
Black
Blais
Bosley
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brightwell
Butland
Casey
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Côté
Danis
de Cotret
Desjardins
Domm
Duceppe
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Halliday
Hawkes
Hicks
Hogue
Horne
Howdebo
James
Johnson
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Langlois
Littlechild
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Masse
McCreath
Merrithew
Mitges
Moore
Nowlan
Oberle
Parker
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Riis
Roy—Arcelin
Schneider
Siddon
Sparrow
Tardif
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Belsher
Bernier
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Breugh
Browes
Cadieux
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cooper
Corbett
Couture
Darling
Della Noce
Dobbie
Dorin
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Heap
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Karpoff
Kindy
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Lewis
MacDonald (Rosedale)
MacWilliam
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McLean
Mitchell
Monteith
Nicholson
Nystrom
O'Kurley
Piamondon
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Rocheleau
Saint-Julien
Shields
Sobeski
Stevenson
Taylor
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec—Est)
Van De Walle
Venne
Vien
Wenman

Initiatives ministérielles

Whittaker
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Young (Beaches—Woodbine)—146

Wilbee
Worthy

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak
Gaffney
Hudon
Layton
Walker

Bourgault
Hopkins
Karygiannis
McDougall (St. Paul's)
Wilson (Etobicoke Centre)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

• (1745)

(La motion n° 23, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 523)

POUR

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Black
Breaugh
Caccia
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Finestone
Fontana
Gagliano
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Heap
Jordan
Keys
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
MacAulay
MacWilliam
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Milliken
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Parker
Phinney
Proud
Riis
Speller
Tobin
Venne
Young (Beaches—Woodbine)—71

Althouse
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélaïr
Bevilacqua
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Butland
Clancy
Crawford
Duceppe
Ferguson
Flis
Foster
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvard
Hovdebo
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Lee
MacLaren
Maheu
Marleau
Mifflin
Mitchell
Nowlan
Ouellet
Parent
Peterson
Plamondon
Rideout
Rocheleau
Taylor
Tremblay (Rosemont)
Whittaker

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand

Bjornson
Blais
Bosley
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cooper
Corbett
Couture
Darling
Della Noce
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Lewis
MacDonald (Rosedale)
Malone
Mazankowski
McLean
Mitges
Moore
Oberle
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Browes
Casey
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Côté
Danis
de Cotret
Desjardins
Domm
Duplessis
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Littlechild
MacDougall (Timiskaming—French River)
Martin (Lincoln)
McCreath
Merrithew
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec—Est)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Worthy—117

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak
Gaffney
Hudon
Layton
Walker

Bourgault
Hopkins
Karygiannis
McDougall (St. Paul's)
Wilson (Etobicoke Centre)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

(La motion n° 32, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote No 524)

POUR

Députés

Althouse	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin	Black
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Breaugh
Butland	Duceppe
Heap	Hovdebo
Karpoff	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
MacWilliam	Mitchell
Nystrom	Parker
Plamondon	Riis
Rocheleau	Taylor
Tremblay (Rosemont)	Venne
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—26

CONTRE

Députés

Allmand	Anderson
Andre	Arseneault
Atkinson	Attewell
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Beatty	Bélair
Bellemare	Belsher
Berger	Bernier
Bertrand	Bevilacqua
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Boudria	Brightwell
Browes	Caccia
Cadieux	Casey
Chadwick	Chartrand
Clancy	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Comuzzi
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crawford
Danis	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dingwall
Dionne	Dobbie
Domm	Dorin
Duhamel	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferguson
Ferland	Finestone
Flis	Fontaine
Fontana	Foster
Fretz	Friesen
Gagliano	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gray (Windsor West)
Greene	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Guilbault
Halliday	Harb
Harvard	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jordan	Jourdenais
Kempling	Keys
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury	Landry
Langlois	Lee
Lewis	Littlechild
MacAulay	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacLaren
Maheu	Malone

Manley	Marchi
Marin	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	Martin (Lincoln)
Masse	Mazankowski
McCreath	McDermid
McKnight	McLean
Merrithew	Mifflin
Milliken	Mitges
Monteith	Moore
Nault	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Ouellet	Pagtakhan
Paproski	Parent
Peterson	Phinney
Plourde	Porter
Pronovost	Proud
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Rideout
Roy—Arcein	Saint-Julien
Schneider	Shields
Siddon	Sobeski
Sparrow	Speller
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tobin	Tremblay (Québec—Est)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Wappel	Wenman
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Winegard
Worthy—174	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Bourgault
Gaffney	Hopkins
Hudon	Karygiannis
Layton	McDougall (St. Paul's)
Walker	Wilson (Etobicoke Centre)

(La motion n° 34, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 525)

POUR

Députés

Althouse	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin	Black
Breaugh	Butland
Heap	Hovdebo
Karpoff	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
MacWilliam	Mitchell
Nystrom	Parker
Riis	Taylor
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—20

CONTRE

Députés

Allmand	Anderson
Andre	Arseneault
Atkinson	Attewell
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Beatty	Bélair
Bellemare	Belsher
Berger	Bernier
Bertrand	Bevilacqua

Initiatives ministérielles

Bjornson	Blackburn (Jonquière)	Hudon	Karygiannis
Blais	Blenkarn	Layton	McDougall (St. Paul's)
Bosley	Bouchard (Roberval)	Walker	Wilson (Etobicoke Centre)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Boudria		
Brightwell	Browes		
Caccia	Cadieux		
Casey	Chadwick		
Chartrand	Clancy		
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)		
Clifford	Cole		
Comuzzi	Cooper		
Corbeil	Corbett		
Côté	Couture		
Crawford	Danis		
Darling	de Cotret		
Della Noce	Desjardins		
Dingwall	Dionne		
Dobbie	Dommm		
Dorin	Duceppe		
Duhamel	Duplessis		
Epp	Fee		
Feltham	Ferguson		
Ferland	Finestone		
Flis	Fontaine		
Fontana	Foster		
Fretz	Friesen		
Gagliano	Gibeau		
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gray (Windsor West)		
Greene	Grey (Beaver River)		
Guarnieri	Guilbault		
Halliday	Harb		
Harvard	Harvey (Chicoutimi)		
Hawkes	Hicks		
Hockin	Hogue		
Holtmann	Horner		
Horning	Hughes		
James	Jelinek		
Johnson	Joncas		
Jordan	Jourdenais		
Kemping	Keys		
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)		
Koury	Landry		
Langlois	Lee		
Lewis	Littlechild		
MacAulay	MacDonald (Rosedale)		
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacLaren		
Maheu	Malone		
Manley	Marchi		
Marin	Marleau		
Martin (Lasalle—Émard)	Martin (Lincoln)		
Masse	Mazankowski		
McCreath	McDermid		
McKnight	McLean		
Merrilhew	Mifflin		
Milliken	Mitges		
Monteith	Moore		
Nault	Nicholson		
Oberle	O'Kurlley		
Ouellet	Pagtakhan		
Paproski	Parent		
Peterson	Phinney		
Plamondon	Plourde		
Porter	Pronovost		
Proud	Redway		
Reid	Reimer		
Ricard	Richardson		
Rideout	Rocheleau		
Roy-Arcelin	Saint-Julien		
Schneider	Shields		
Siddon	Sobeski		
Sparrow	Speller		
Stevenson	Tardif		
Tétreault	Thacker		
Thompson	Thorkelson		
Tobin	Tremblay (Rosemont)		
Tremblay (Québec-Est)	Valcourt		
Van De Walle	Vankoughnet		
Venne	Vézina		
Vien	Vincent		
Wappel	Wenman		
Wilbee			
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Winegard		
Worthy—180			

(La motion n° 35, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 526)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Boudria	Breaugh
Butland	Caccia
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Finestone
Flis	Fontana
Foster	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Heap	Hovdebo
Jordan	Karpoff
Keys	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Lee	MacAulay
MacLaren	MacWilliam
Maheu	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	Mifflin
Milliken	Mitchell
Nault	Nowlan
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Proud
Rideout	Riis
Speller	Taylor
Tobin	Wappel
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—74

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Brightwell
Browes	Cadieux
Casey	Chadwick
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Danis	Darling

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Bourgault
Gaffney	Hopkins

Initiatives ministérielles

de Cotret	Della Noce	Ferguson	Finestone
Desjardins	Dobbie	Flis	Fontana
Domme	Dorin	Foster	Gagliano
Duceppe	Duplessis	Gauthier	Gray (Windsor West)
Epp	Fee	Grey (Beaver River)	Guarnieri
Feltham	Ferland	Harb	Harvard
Fontaine	Fretz	Heap	Hovdebo
Friesen	Gibeau	Jordan	Karpoff
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene	Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Guilbault	Halliday	Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes	Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Hicks	Hockin	Lee	MacAulay
Hogue	Holtmann	MacLaren	MacWilliam
Horner	Horning	Maheu	Manley
Hughes	James	Marchi	Marleau
Jelinek	Johnson	Martin (Lasalle—Émard)	Miffiin
Joncas	Jourdenais	Milliken	Mitchell
Kemping	Jourdenais	Nault	Nowlan
Landry	Koury	Nystrom	Ouellet
Lewis	Langlois	Pagtakhan	Parent
MacDonald (Rosedale)	Littlechild	Parker	Peterson
Malone	MacDougall (Timiskaming—French River)	Phinney	Proud
Martin (Lincoln)	Marin	Rideout	Riis
Mazankowski	Masse	Speller	Taylor
McDermid	McCreath	Tobin	Wappel
McLean	McKnight	Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—74
Mitges	Merrithew		
Moore	Monteith		
Oberle	Nicholson		
Paproski	O'Kurley		
Plourde	Plamondon		
Pronovost	Porter		
Reid	Redway		
Ricard	Reimer		
Rocheleau	Richardson		
Saint-Julien	Roy-Arcelin		
Shields	Schneider		
Sobeski	Siddon		
Stevenson	Sparrow		
Tétreault	Tardif		
Thompson	Thacker		
Tremblay (Rosemont)	Thorkelson		
Valcourt	Tremblay (Québec—Est)		
Vankoughnet	Van De Walle		
Vézina	Venne		
Vincent	Vien		
Wilbee	Wenman		
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Winegard		
Worthy—128			

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Brightwell
Browes	Cadioux
Casey	Chadwick
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Danis	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dobbie
Domme	Dorin
Duceppe	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kemping	Koury
Landry	Langlois
Lewis	Littlechild
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McCreath
McDermid	McKnight
McLean	Merrithew
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Bourgault
Gaffney	Hopkins
Hudon	Karygiannis
Layton	MacDougall (St. Paul's)
Walker	Wilson (Etobicoke Centre)

(La motion n° 43, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 527)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Boudria	Breaugh
Butland	Caccia
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel

Initiatives ministérielles

Reid
Ricard
Rocheleau
Saint-Julien
Shields
Sobeski
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple
Creek—Assiniboia)
Worthy—128

Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Siddon
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Venne
Vien
Wenman

Winegard

de Cotret
Desjardins
Dionne
Domm
Duhamel
Epp
Feltham
Ferland
Flis
Fontana
Fretz
Gagliano
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guarnieri
Halliday
Harvard
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
James
Johnson
Jordan
Kempling
Kilger (Stormont—Dundas)
Koury
Langlois
Lewis
MacAulay
MacDougall (Timiskaming—French River)
Maheu
Manley
Marin
Martin (Lasalle—Émard)
Masse
McCreath
McKnight
Merrithew
Miliken
Monteith
Nault
Oberle
Ouellet
Paproski
Peterson
Plourde
Pronovost
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Siddon
Sparrow
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tobin
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Wappel
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple
Creek—Assiniboia)
Worthy—174

Della Noce
Dingwall
Dobbie
Dorin
Duplessis
Fee
Ferguson
Finestone
Fontaine
Foster
Friesen
Gibeau
Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)
Guilbault
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hughes
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Lee
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacLaren
Malone
Marchi
Marleau
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McLean
Mifflin
Mitges
Moore
Nicholson
O'Kurlay
Pagtakhan
Parent
Phinney
Porter
Proud
Reid
Ricard
Rideout
Saint-Julien
Shields
Sobeski
Speller
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman

Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak
Gaffney
Hudon
Layton
Walker

Bourgault
Hopkins
Karygiannis
McDougall (St. Paul's)
Wilson (Etobicoke Centre)

(La motion n^o 44, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 528)

POUR

Députés

Althouse
Benjamin
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Butland
Heap
Karpoff
Kristiansen
MacWilliam
Nystrom
Plamondon
Rocheleau
Tremblay (Rosemont)
Whittaker

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Black
Breugh
Duceppe
Hovdebo
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Mitchell
Parker
Riis
Taylor
Venne
Young (Beaches—Woodbine)—26

CONTRE

Députés

Allmand
Andre
Atkinson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Beatty
Bellemare
Berger
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boudria
Browes
Cadieux
Chadwick
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis

Anderson
Arseneault
Attewell
Baker
Bélair
Belsler
Bernier
Bevilacqua
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Caccia
Casey
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clifford
Comuzzi
Corbeil
Côté
Crawford
Darling

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak
Gaffney
Hudon
Layton
Walker

Bourgault
Hopkins
Karygiannis
McDougall (St. Paul's)
Wilson (Etobicoke Centre)

Initiatives ministérielles

(La motion n° 49, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 529)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Boudria	Breaugh
Butland	Caccia
Clancy	Comuzzi
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Finestone
Flis	Fontana
Foster	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Heap	Hovdebo
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Lee	MacAulay
MacLaren	MacWilliam
Maheu	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Énard)	Mifflin
Milliken	Mitchell
Nault	Nowlan
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Proud
Rideout	Riis
Speller	Taylor
Tobin	Wappel
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—74

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Brightwell
Browes	Cadieux
Casey	Chadwick
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Danis	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dobbie
Domn	Dorin
Duceppe	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Halliday

Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Lewis	Littlechild
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mazankowski	McCreath
McDermid	McKnight
McLean	Merrithew
Milges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kury
Paproski	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Rocheleau	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Shields	Siddon
Sobeski	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec—Est)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Venne
Vézina	Vien
Vincent	Wenman
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Winegard
Worthy—128	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Bourgault
Gaffney	Hopkins
Hudon	Karygiannis
Layton	McDougall (St. Paul's)
Walker	Wilson (Etobicoke Centre)

● (1755)

[Traduction]

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications) propose que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Gagliano: Monsieur le Président, je crois qu'il y aurait consentement unanime pour que l'on applique aussi le résultat du vote sur l'amendement à la motion n° 2, mais à l'inverse, à la motion d'approbation.

[Français]

Mme Venne: Monsieur le Président, comme nous sommes toujours à l'étape du rapport et que nous devons voter sur la motion d'approbation, donc sur l'ensemble du rapport, nous aimerions dire que nous du Bloc votons

contre cette motion, car nous sommes contre ce projet de loi.

M. Kindy: Monsieur le Président, moi aussi je vote contre cette motion.

[Traduction]

Mlle Grey: Monsieur le Président, je voudrais qu'il soit consigné que j'ai voté en faveur de la motion d'approbation.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 530)

POUR

Députés

Allmand	Anderson
Andre	Arseneault
Atkinson	Attewell
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Beatty	Bélair
Bellemare	Belsher
Berger	Bernier
Bertrand	Bevilacqua
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Boudria	Brightwell
Browes	Caccia
Cadieux	Casey
Chadwick	Chartrand
Clancy	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Comuzzi
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crawford
Danis	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dingwall
Dionne	Dobbie
Dommm	Dorin
Duhamel	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferguson
Ferland	Finestone
Flis	Fontaine
Fontana	Foster
Fretz	Friesen
Gagliano	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gray (Windsor West)
Greene	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Guilbault
Halliday	Harb
Harvard	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jordan	Jourdenais
Kempling	Keys
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury	Landry
Langlois	Lee
Lewis	Littlechild
MacAulay	MacDonald (Rosedale)

MacDougall (Timiskaming—French River)	MacLaren
Maheu	Malone
Manley	Marchi
Marin	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	Martin (Lincoln)
Masse	Mazankowski
McCreath	McDermid
McKnight	McLean
Merrithew	Mifflin
Milliken	Mitges
Monteith	Moore
Nault	Nicholson
Oberle	O'Kurlley
Ouellet	Pagtakhan
Paproski	Parent
Peterson	Phinney
Plourde	Porter
Pronovost	Proud
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Rideout
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Shields
Siddon	Sobeski
Sparrow	Speller
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tobin	Tremblay (Québec-Est)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Wappel	Wenman
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Winegard
Worthy—174	

CONTRE

Députés

Althouse	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin	Black
Bouchard (Lac-Saint-Jean)	Breaugh
Butland	Duceppe
Heap	Hovdebo
Karpoff	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
MacWilliam	Mitchell
Nystrom	Parker
Plamondon	Riis
Rocheleau	Taylor
Tremblay (Rosemont)	Venne
Whittaker	Young (Beaches—Woodbine)—26

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Bourgault
Gaffney	Hopkins
Hudson	Karygiannis
Layton	McDougall (St. Paul's)
Walker	Wilson (Etobicoke Centre)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

Le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Débat d'ajournement

Je propose aux députés que, puisqu'il est 17 h 57, nous déclarions qu'il est 18 heures. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE SIDA

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, en réponse à ma question du 20 avril, le ministre de la Santé a refusé d'organiser une initiative nationale pour localiser toutes les personnes qui auraient reçu du sang contaminé par le virus du SIDA avant que le Hospital for Sick Children de Toronto ait terminé son enquête.

De 1980 à 1985, des milliers de Canadiens ont pu être contaminés par le VIH. La réponse du ministre n'était pas satisfaisante pour plusieurs raisons. Le retard est inexcusable, car ceux qui sont séropositifs, mais qui n'ont pas les symptômes, peuvent, nous le savons, contaminer les autres.

Les médecins peuvent mettre plus de temps à diagnostiquer la présence de symptômes lorsqu'ils ne savent pas que les patients sont séropositifs.

En outre, nous savons qu'une thérapie préventive pourrait être dispensée et que les Canadiens contaminés n'ayant pas de symptômes pourraient être traités plus tôt afin d'éviter ainsi de développer la vraie maladie du SIDA.

Je devrais aussi dire qu'en localisant toutes les victimes, nous calmerions leur angoisse et celle de leurs familles qui restent dans l'ignorance de leur état réel. Nous ne pouvons pas les laisser dans l'incertitude. L'attitude du ministre, qui voulait que chaque province applique son propre programme, est inacceptable. Ce serait manquer de leadership à l'échelle nationale.

• (1800)

En outre, le ministre n'a pas répondu à mon autre question, à savoir s'il indemniser ceux qui ont reçu du sang contaminé dès qu'on les aura retracés. Nous savons que la Nouvelle-Écosse et maintenant le Québec et l'Ontario envisagent de verser une somme supplémentaire à ces victimes. Pourquoi le gouvernement fédéral

refuse-t-il d'offrir une indemnisation supplémentaire, compte tenu de la gravité de la maladie et du fardeau qu'elle représente pour les familles touchées?

Nous savons que si des gens ont été contaminés à la suite de soins médicaux subis entre 1980 et 1985, ils l'ont été à cause d'une faiblesse du système national de distribution du sang. Ils ne doivent pas être pénalisés financièrement parce que le système de distribution du sang laissait à désirer.

Le ministre a résisté pendant six mois. Je lui ai demandé de commander une enquête exhaustive sur l'affaire du sang contaminé par le virus du SIDA. Grâce à notre persévérance et au rapport du comité, il a finalement cédé. J'espère qu'il n'attendra pas encore six mois avant de mettre en oeuvre cette recommandation présentée à l'unanimité des membres de notre comité, pour qu'une stratégie nationale soit mise au point immédiatement. Je demande par conséquent au ministre de faire preuve de leadership afin d'aider les médecins dans leurs diagnostics, d'éviter que les Canadiens soient exposés sans le savoir et, finalement, d'apaiser un peu l'inquiétude des personnes atteintes par le virus. C'est le moins qu'on puisse faire pour elles.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je désire dire à mon collègue que le SIDA touche les Canadiens de bien des façons depuis 10 ou 15 ans. Pour ceux qui ont reçu du sang ou des produits sanguins contaminés par le VIH, la question est devenue très douloureuse.

Je tiens à remercier tous ceux qui sont venus faire part de leur très difficile situation. Leurs témoignages nous ont beaucoup apporté et ont aidé non seulement chacun d'entre nous, mais également le comité à prendre ses décisions.

L'affaire du sang contaminé par le VIH au début des années 80 a déclenché d'autres mesures. Mon collègue a répondu au rapport du sous-comité sur le sang contaminé qui a été déposé à la Chambre il y a une dizaine de jours. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est immédiatement passé à l'action. Il a écrit à tous les ministres de la Santé provinciaux pour leur demander de participer à cette enquête publique avec les autres intervenants, la Croix-Rouge et la Société d'hémophilie, qui joueront tous un rôle important. Le ministre avait donné sa parole. Comme promis, il a envoyé ces lettres et il a également indiqué qu'il espérait que cette enquête publique puisse débiter le 1^{er} septembre. Tel est le

Débat d'ajournement

résultat du bon travail fait par le comité sous la direction du député de Delta.

Au milieu du mois d'avril, le Hospital for Sick Children a annoncé qu'il allait notifier les familles des enfants ayant reçu de grandes quantités de sang ou une transfusion sanguine entre 1980 et 1985. Il les recherche car ces nouveau-nés ont probablement entre 13 et 15 ans maintenant et risquent de devenir actifs sexuellement. Nous voulons éviter que des jeunes, qui ont peut-être été contaminés à l'époque, n'en contaminent d'autres.

En ce qui concerne. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé, mais votre temps de parole est écoulé.

L'IMMIGRATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le 26 avril, j'ai demandé au ministre de l'Immigration de m'expliquer comment il se faisait que le cheik Omar Abdel Rahman, militant égyptien et leader spirituel du groupe extrémiste accusé de l'attentat à la bombe au World Trade Center, à New York, ait pu entrer au Canada l'automne dernier et participer à certaines réunions ici.

J'ai également demandé au ministre s'il y avait eu une enquête sur cette affaire. Comme toujours, le ministre n'a répondu à aucune de ces questions, mais a laissé entendre qu'en vertu de la loi qui était en vigueur l'an dernier, on ne pouvait refuser l'entrée au Canada au cheik Rahman. Autrement dit, le projet de loi C-86 était nécessaire pour pouvoir refuser l'entrée au pays à une personne de ce genre.

• (1805)

C'est totalement faux. Cela a été confirmé en comité par les hauts fonctionnaires du ministre le 6 mai. Le ministre devrait consulter davantage ses fonctionnaires.

La loi en vigueur l'automne dernier stipule que «ne sont pas admissibles au Canada les personnes qui, s'étant livrées à des actes d'espionnage ou de subversion contre des institutions démocratiques [. . .] ou celles dont on peut penser, pour des motifs raisonnables, qu'elles se livreront à ces actes».

Elle dit aussi que «celles dont on peut penser, pour des motifs raisonnables, qu'elles commettront des actes de violence de nature à porter atteinte à la vie ou à la sécurité humaines au Canada. . .»

L'automne dernier, il existait dans la loi des dispositions afin d'empêcher l'entrée au Canada de ces personnes et de l'individu en question. Ces dispositions faisaient partie de la loi depuis des années. En fait, elles ont été invoquées pour refuser l'entrée à des personnes beaucoup moins dangereuses que l'individu qui a été admis dans notre pays l'automne dernier. Je pense notamment à un certain député représentant l'Irlande du Nord au Parlement britannique, qui s'est vu refuser l'admission au Canada à plusieurs reprises. Mais il y a bien d'autres exemples.

La réponse qu'a donnée le ministre le 26 avril n'était que du vent et n'avait pas sa place à la Chambre des communes. J'ai posé au ministre une question grave qui méritait une réponse sérieuse. Nous ne voulons pas dans notre pays de gens susceptibles de se livrer à des actes de terrorisme comme l'attentat à la bombe au World Trade Center. Cet homme avait été accusé, il y a quelques années, d'avoir été mouillé dans l'assassinat du président Sadate d'Égypte.

Ce soir, je pose une nouvelle fois la question au ministre. Comment cet homme a-t-il pu entrer au Canada? Y a-t-il eu une enquête à ce sujet?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, Immigration Canada ne possède aucun renseignement établissant que le cheik Rahman soit entré légalement au Canada.

C'est surtout à partir de renseignements anecdotiques que l'enquête confirme la présence du cheik Rahman au Canada en 1991. Selon la déclaration faite au comité permanent, le 6 mai 1993, Immigration Canada n'est pas encore en mesure de confirmer si le cheik Rahman est entré au Canada en 1992.

Comme on l'a aussi affirmé à cette réunion du comité, si le cheik Rahman avait attiré l'attention d'un responsable de l'immigration en 1991, il aurait fort probablement été jugé inadmissible. Aujourd'hui, grâce au projet de loi C-86 auquel le député s'est opposé, il ne fait aucun doute que le cheik Rahman serait jugé inadmissible.

Il n'est pas vraiment exact de dire, comme le député l'a fait le 26 avril, que, chaque jour, des milliers de personnes qui ne sont pas dangereuses sont refoulées à la frontière. Le député sait fort bien que, grâce au projet de loi que le gouvernement a fait adopter, les Canadiens accueillent des millions de visiteurs, en fait, mais nous pourrions fermer la porte à ceux qui, comme vous le dites, sont dangereux et inadmissibles.

Débat d'ajournement

Quand on considère les modifications apportées à la Loi sur l'immigration depuis trois ou quatre ans, on se rend bien compte que nous faisons des efforts particuliers pour protéger la société canadienne et pour garantir que des modalités équitables sont inscrites dans la loi.

LES PÊCHES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui afin de poser encore une fois une question au ministre des Pêches ou à son secrétaire parlementaire.

Il y a des décennies que les pêcheurs de homard le long de la côte du détroit de Northumberland, près de Wallace, Pugwash et Malagash, demandent au MPO d'augmenter la grosseur minimale des homards qui peuvent être pêchés dans ces eaux. Cette démarche a simplement pour but de préserver cette ressource et d'assurer la survie de l'industrie.

Or, cette demande a toujours été rejetée. Outre cette requête au MPO, il y a environ quatre ans, les pêcheurs de homard eux-mêmes ont convenu de ne prendre que des homards plus gros que la norme fédérale. En fait, ceux-ci remettent à l'eau des homards qu'ils pourraient légalement garder et vendre. Ces pêcheurs se sont eux-mêmes imposés une norme plus élevée que celle du ministère des Pêches.

Il me semble curieux que nous ne puissions aider ces pêcheurs à protéger leur industrie en adoptant leur norme de façon à ainsi favoriser la préservation de la ressource. La réponse qu'on me donne toujours au ministère des Pêches et des Océans, c'est qu'on ne peut pas diviser un secteur de pêche, dans le cas présent, il s'agit de la zone 26, en deux et appliquer une série de normes d'un côté, et une seconde de l'autre. Et il y a des pêcheurs de l'autre côté, celui de l'Île-du-Prince-Édouard, qui veulent garder les homards de plus petite taille.

• (1810)

Dans un autre cas dont je me suis occupé et qui a trait aux huîtres, j'ai appris qu'on avait adopté un règlement spécial pour les huîtres de l'Île-du-Prince-Édouard. S'il existe un règlement spécial pour ces huîtres-là, je me demande bien pourquoi il ne peut pas y en avoir un pour le homard pêché du côté néo-écossais du détroit de Northumberland.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je tiens à remercier encore une fois le député de Cumberland—Colchester de l'attention suivie qu'il accorde au problème de la taille des homards dans sa circonscription.

Comme vous le savez, monsieur le Président, un programme visant à accroître la taille minimale des homards à deux pouces et trois quarts a été mis en place dans plusieurs zones où se pratique la pêche au homard, du côté sud du golfe du Saint-Laurent, en 1990 et en 1991. Le programme, qui prévoyait quatre augmentations annuelles de la taille minimale, a été suspendu en 1992 après deux augmentations dans les zones de pêche 23 et 25 et une seule dans la zone 26-A.

La suspension a fait suite aux préoccupations exprimées par certains représentants de l'industrie et de la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Ils ont fait remarquer que nous ne comprenions pas toutes les conséquences de ces changements sur le plan biologique et aussi des points de vue du marché et de l'économie. En réponse à ces préoccupations, le ministre des Pêches et Océans ainsi que tous les ministres des Pêches des provinces de l'Atlantique se sont engagés à l'unanimité, en avril 1992, à commander une évaluation indépendante des conséquences de la décision d'accroître la taille minimale de la carapace des homards. Cette étude exhaustive était destinée à faire ressortir les renseignements permettant de prendre une décision sur la taille de la carapace des homards avant le début de la saison de pêche de 1993.

Cette étude répond en grande partie aux questions qui se posent au moment de décider de la taille que la carapace des homards devrait avoir. Toutefois, le ministre a annoncé en mars 1993 que la taille minimale ne serait pas modifiée cette année, en raison de la crise que traverse l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique, de la conjoncture économique et du manque de temps pour mener à bien des consultations étendues sur les conclusions du rapport des consultants avant l'ouverture de la saison de pêche 1993.

Les pêcheurs du golfe qui ont leur port d'attache en Nouvelle-Écosse proposent maintenant, comme le député l'a signalé, de diviser la zone 26-A en deux, de sorte qu'un gel puisse être décrété à l'égard de la taille minimale légale de la carapace des homards pêchés du côté de l'Île-du-Prince-Édouard, tandis que les augmentations prévues seraient appliquées du côté de la Nouvelle-Écosse.

Il existe actuellement quatre tailles différentes de carapaces dans l'ensemble de la partie méridionale du golfe. Les incidences de la division de la zone, sous les rapports de la gestion et de l'application. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Désolé, mais le temps de parole du député est écoulé.

LA PAUVRETÉ

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, le temps file, c'est certain. Je veux aujourd'hui soulever une question que j'ai abordée à la Chambre en

Débat d'ajournement

mars dernier: la pauvreté. La pauvreté fait l'objet d'un rapport déposé aujourd'hui par un comité de la Chambre. La pauvreté est si grave au Canada que les Nations Unies ont condamné notre pays parce qu'il ne prend aucune mesure pour y remédier.

Apparemment, les conservateurs croient que tout le problème se résume à la définition du mot pauvreté et qu'aucune mesure n'est nécessaire. Ils semblent croire qu'en modifiant la définition de la pauvreté, ils pourront l'éliminer ou du moins la cacher sous un autre nom. Les dix recommandations du comité ont trait à la définition statistique de la pauvreté. Les députés conservateurs membres du comité affirment que leur objectif est de mieux informer les Canadiens et le reste du monde sur ce qui en est vraiment de la pauvreté au Canada.

Nous savons tous à quel point la situation est critique et, apparemment, le comité est convaincu que nous ne comprenons pas les données. Comment le gouvernement peut-il redéfinir l'augmentation de 71 p. 100 des familles monoparentales de Montréal qui n'ont pas de quoi manger? Quelle nouvelle définition peut-on donner à la faim? Comment pourrait-on redéfinir une personne qui a faim? Je n'en sais rien, mais le gouvernement trouvera peut-être le moyen de le faire.

Le gouvernement oublie peut-être que, derrière ses chiffres, se cachent des gens qui ont besoin de notre aide, des enfants, un million d'enfants. Le nombre d'enfants qui ont faim a grimpé de 180 p. 100. Ces enfants représentent l'avenir du Canada et nous ne pouvons leur offrir que des banques d'alimentation au lieu de leur apprendre à lire et à écrire. Nous leur réservons un triste avenir, car un enfant qui a faim ne peut se concentrer; il lui est impossible de bien apprendre à lire et à écrire lorsqu'il a l'estomac creux.

Il semble que le gouvernement ne voit pas la nécessité de réduire le taux de chômage à Montréal, qui s'élève à 14 p. 100 selon le rapport publié par Statistique Canada le 5 mai dernier. Mes collègues d'en face se rendent-ils compte que 20 p. 100 des Montréalais vivent sous le seuil de faible revenu? Cela représente un habitant de la région de Montréal sur cinq. Pour illustrer mes propos, disons que 20 p. 100 de la population de la région métropolitaine de Montréal remplirait dix stades Olympiques. Cela devrait vous donner une idée du nombre de Montréalais qui ont faim et qui vivent dans la pauvreté.

Mes collègues d'en face se rendent-ils compte que 22 p. 100 de la population de la région montréalaise vivent sous le seuil de la pauvreté et qu'aucune autre ville canadienne n'affiche un taux aussi élevé à cet égard?

La région a besoin qu'on prenne des mesures pour redonner du travail à ses habitants. Il faut prendre des mesures pour que les Montréalais n'aient plus à recourir aux soupes populaires et arrivent à gagner leur vie. De toutes les villes nord-américaines comptant plus de un

million d'habitants—et il y en a plus d'une quarantaine—Montréal est celle qui affiche le plus haut taux de chômage, le plus faible revenu par habitant et la plus piètre participation au marché du travail. C'est scandaleux! La situation est urgente pour les Montréalais.

La question qu'on se posait en mars est toujours valable en juin: Qu'est-ce que le gouvernement est disposé à faire? Où sont les propositions concrètes visant à redonner du travail aux sans-emploi au lieu de recommandations gouvernementales visant à cacher la misère humaine, la souffrance et la pauvreté derrière des statistiques remodelées?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens simplement à dire à mon honorable collègue, qui est un très bon député pour ses électeurs de Montréal, que la pauvreté représente un problème très important pour tous les députés à la Chambre. Quand des Canadiens doivent recourir aux banques d'alimentation pour nourrir leur famille et quand des enfants vont à l'école le ventre creux, cela nous touche tous. Cela nuit à leur santé et à leurs études, et cela a des conséquences sur l'avenir de notre pays.

Nous voulons vraiment bâtir un avenir meilleur pour tous les enfants. Il y a un an, en mai dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déposé *Grandir ensemble*, une stratégie qui prévoyait la dépense de 500 millions de dollars tout spécialement pour les enfants qui en avaient le plus besoin, et un certain montant était attribué aux autochtones.

Il y a un an, le ministre des Finances présentait la prestation fiscale pour enfants qui intégrait le crédit d'impôt remboursable pour enfants et l'allocation familiale. Nous y avons injecté 2,1 milliards de dollars de plus. Il s'agit de prestations qui vont directement au foyer familial et qui sont exemptes d'impôt.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a alloué 3,8 milliards de dollars à la création d'emplois et à la formation et au recyclage des Canadiens de tout le pays.

Nous travaillons en collaboration avec nos homologues provinciaux. L'assistance sociale relève de la compétence provinciale, mais nous y contribuons tous. Nous ferons tout ce qui est possible dans les limites des contraintes budgétaires que nous nous sommes imposées pour venir en aide à tous ces gens qui en ont vraiment besoin.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 juin 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

BELL CANADA

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, Bell Canada a soutenu récemment devant le CRTC que pour éviter la détérioration de sa situation financière, elle doit imposer des hausses de 40 et 25 p. 100 sur les tarifs résidentiel et commercial.

Je ne suis pas d'accord à ce que Bell Canada augmente ses tarifs présentement. La population en général n'est pas d'accord non plus, estimant que Bell Canada fait assez de bénéfices et que cette hausse des coûts n'est pas justifiée.

• (1405)

Bell Canada n'a pas le droit—je dis bien n'a pas le droit—pour le moment d'augmenter ses tarifs.

* * *

[Traduction]

LES BANQUES D'ALIMENTATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, ce gouvernement n'a toujours pas compris. Hier, la présidente du Sous-comité sur la pauvreté a déclaré qu'elle ne voyait pas pourquoi les gens devraient dépendre des banques d'alimentation et qu'il n'y avait pas vraiment de raison pour qu'une grande partie de la population de l'Ontario compte sur ce service.

Je suis sûr que ses commentaires ont été un choc pour un très grand nombre de Torontois, notamment Gerard Kennedy, directeur de la banque d'alimentation Daily Bread, dont l'organisation a du mal à répondre à la demande déjà grande et pourtant croissante. Cette situa-

tion est attribuable à l'échec du programme économique du gouvernement.

Plus de 10 p. 100 des Torontois ont eu recours au moins une fois à une banque d'alimentation. Plus de 66 p. 100 d'entre eux sont des gens qui ont perdu leur emploi par suite de la perpétuelle récession créée par les conservateurs. Ce ne sont pas des parasites de la société comme elle l'a laissé entendre.

Plutôt que de fermer les yeux sur l'existence des besoins du Canada en obligeant le gouvernement à redéfinir la pauvreté, elle devrait regarder en face la dure réalité que trop de Canadiens doivent vivre. Elle devrait faire preuve d'un peu de compassion en ces temps difficiles, financièrement parlant.

* * *

[Français]

LE CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES HISTORIQUES DU QUÉBEC

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, il y a 18 ans était créé le Conseil des monuments et sites historiques du Québec. Au fil des ans, ce conseil a fait montre d'une grande maturité et a accédé au rang des organismes respectés.

D'abord, pour la première fois depuis longtemps, le conseil jouit d'une situation financière saine. Non seulement le conseil a réglé toutes ses dettes, mais il affiche un surplus appréciable. Le conseil d'administration a de plus entrepris de planifier l'avenir en investissant dans le partenariat auprès d'organismes qui les aideront à poursuivre leur croissance et à remplir la mission de protection du patrimoine.

À titre d'exemple, ce partenariat sera composé d'alliés tels le Centre d'interprétation de la ville de Québec, la Villa Bagatelle, Parcs Canada, le ministère de la Culture et les Amis de la vallée du Saint-Laurent, l'Université Laval, le National Trust for Historic Preservation de Washington et la Fondation Héritage canadien du Québec ainsi que des collaborateurs de l'entreprise privée qui demeurent une des garanties de succès de ses actions.

Article 31 du Règlement

À l'occasion de leur 18^e anniversaire, je désire remercier le conseil d'administration et particulièrement M^{me} France Gagnon-Pratte, présidente, en espérant que tous envisagent avec sérénité cette nouvelle année.

* * *

LA PAUVRETÉ

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, le gouvernement est en train de jouer avec les chiffres relatifs au seuil de la pauvreté dans le but de masquer son inefficacité. Encore une autre diversion. Les chiffres ne changeront rien dans les faits. C'est une honte d'essayer, avec des nouveaux barèmes, d'enterrer le problème de la pauvreté et de nous faire croire que la situation qui prévaut à Montréal n'est pas aussi critique qu'on le pense. C'est à cause de la pauvreté dans les plus grands quartiers de Montréal qu'un enfant sur quatre est victime de pauvreté.

Je répète que le gouvernement n'a pas le droit de se cacher derrière des statistiques. Il est de son devoir de trouver et d'apporter des solutions pour régler le problème de la pauvreté qu'il a lui-même, par ses politiques mal pensées et mal dirigées, confortablement installée partout au Canada et particulièrement à Montréal.

* * *

[Traduction]

LES LOGEMENTS POUR LES AUTOCHTONES

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Madame la Présidente, les responsables de l'Amisk Housing Association pour les régions visées par les traités 6 et 8, en Alberta, ont attiré mon attention sur le fait que les réductions dont a fait récemment l'objet le Programme de logement des autochtones en milieu urbain vont avoir de très graves conséquences.

Selon le président de cette association:

Le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement d'éliminer ce programme au cours de l'année proclamée Année internationale pour les peuples autochtones. Ces réductions vont affecter 43 000 Indiens inscrits qui vivent dans les villes, à l'extérieur des réserves, et plus directement les quelque 500 familles inscrites sur la liste des personnes attendant d'être relogées dans des habitations à loyer modéré dans la région d'Edmonton.

Je me joins à eux pour demander à la Chambre de revoir cette décision, surtout compte tenu du rapport que le Comité des affaires autochtones a présenté récemment sur le logement.

LES CHEMINS DE FER

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, j'interviens au nom des nombreux hommes et femmes de ma circonscription et d'autres parties de Winnipeg qui travaillent dans les chemins de fer, et au nom de leurs familles et des nombreuses autres personnes qui ont quelque chose à voir avec les chemins de fer.

Je voudrais faire savoir aujourd'hui que je désapprouve l'attitude de ce gouvernement qui, à la toute fin de son règne, a essayé de convaincre le Canada de la nécessité d'éliminer la subvention du Nid-de-Corbeau et d'arrêter de verser cette subvention aux chemins de fer.

Le gouvernement s'en est pris aux chemins de fer de façon systématique, que ce soit par la déréglementation, le libre-échange ou diverses autres mesures. Cette décision porterait un coup fatal aux chemins de fer. Ce serait mauvais non seulement pour les personnes qui travaillent dans les chemins de fer, mais aussi pour le pays entier et pour l'environnement. La décision du gouvernement est très mauvaise.

Il est grand temps que le gouvernement s'en rende compte et se ravise, au lieu d'essayer de faire, à la toute fin de son règne, ce qu'il n'a ni le mandat ni le droit de faire à ce stade.

* * *

• (1410)

LE FESTIVAL CARAVAN

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, le Festival Caravan célèbre cette année ses vingt-cinq ans en accueillant la participation de 40 villes du monde entier, représentant plus de 70 communautés culturelles. Au cours des neuf jours que dure le festival, on attend plus de 2 millions de spectateurs aux différentes manifestations qui auront lieu sur tout le territoire du Grand Toronto.

Ce festival international, qui aura lieu du 18 au 26 juin, a été le premier de son genre en Amérique du Nord. Souvent copié, ce festival unique n'a pas son pareil.

Zena Kossar, qui a fondé le Festival Caravan et qui depuis 25 ans travaille sans relâche à son succès toujours renouvelé, mérite qu'on salue tout particulièrement son dévouement.

Ce festival célèbre la richesse du patrimoine culturel canadien et la diversité de ses danses, de son art et de sa musique qui forment une merveilleuse mosaïque pour le plus grand plaisir des Canadiens et des nombreux visiteurs étrangers qui feront de ce 25^e anniversaire un succès sans pareil.

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, il y a 103 navires de pêche étrangers aux extrémités des Grands Bancs aujourd'hui. Ils n'ont pas le droit de prendre de la morue du Nord, mais ils vont le faire quand même sans subir de conséquences.

Aux termes des règles sur le moratoire, les pêcheurs de Terre-Neuve n'ont pas le droit de prendre du poisson dans leurs propres eaux. S'ils le font, on les arrêtera, on saisira leurs bateaux, on portera des accusations contre eux et ils seront poursuivis. C'est là un contraste tout à fait honteux et inadmissible.

Depuis cinq ans, l'opposition libérale au Parlement fait tout ce qu'elle peut pour inciter le gouvernement conservateur à mettre un terme à ce pillage de notre principale ressource à Terre-Neuve.

Étant donné qu'il est question maintenant que le moratoire soit maintenu bien après les deux années prévues, l'opposition conservatrice au niveau provincial joint sa voix à celle du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador pour demander instamment au gouvernement fédéral de contrôler, en fait, les extrémités des Grands Bancs afin de mettre un terme à ce pillage illégal et immoral sur les plans économique et environnemental.

Au moment où le mandat du gouvernement achève, le ministre des Pêches et des Océans va-t-il tenir compte de ce conseil judicieux, va-t-il mettre un terme à la surpêche étrangère illégale et mettre en oeuvre des mesures qui vont rendre les Grands Bancs à leurs propriétaires légitimes?

* * *

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame la Présidente, la semaine dernière, nous avons célébré la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées; à cette occasion, plus de mille collectivités du pays ont fait le point sur les progrès réalisés dans l'abolition des obstacles qui empêchent les personnes handicapées de participer pleinement à la vie communautaire.

Cette Semaine de l'intégration, comme on l'appelle couramment, a évolué de façon remarquable depuis six ans, grâce à la collaboration qui s'est formée entre les représentants de la main-d'oeuvre, des entreprises, des bénévoles et des groupes d'intérêt public.

La réussite de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées ne fait aucun doute quand on

Article 31 du Règlement

voit le grand nombre de programmes nationaux qui ont été mis sur pied, et les initiatives mises en oeuvre localement et ici sur la colline du Parlement. En ce domaine, j'ai particulièrement apprécié l'initiative du vice-président qui reprend à son compte l'engagement et le leadership de l'honorable John Fraser.

Le plan d'action du Parlement est maintenant public et on peut prévoir la publication de rapports annuels sur les progrès réalisés à mesure que nous avancerons vers une société entièrement intégrée, que concrétise, à toutes fins pratiques, la principale institution démocratique du pays.

* * *

MME HELEN GRAVES

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Madame la Présidente, il existe un programme conjoint du Canada et des États-Unis qui fonctionne très bien. Un grand nombre de parlementaires et de partis politiques en ont bénéficié.

Depuis 15 ans, grâce à un programme unique élaboré par M^{me} Helen Graves, presque 300 étudiants de sciences politiques de l'Université du Michigan se sont familiarisés avec notre population, nos problèmes et notre régime parlementaire.

En collaborant avec les députés, en assistant à des séances d'information animées par des hauts fonctionnaires et en effectuant des travaux spéciaux, ces étudiants ont appris à connaître les différences qui existent entre nos deux pays. Ils ont également appris à connaître les similitudes qui nous permettent de poursuivre ensemble des objectifs communs. Aujourd'hui, ces étudiants occupent des postes à tous les niveaux de gouvernement aux États-Unis, même au Congrès.

Par ailleurs, des étudiants canadiens, incluant des pages et des guides au Parlement, ont participé à un programme similaire à Washington, D.C.

Le succès de ce programme témoigne de la créativité, de l'enthousiasme et du dévouement de M^{me} Helen Graves. Je sais que tous les députés se joindront à moi pour la féliciter à l'occasion de l'anniversaire de ce programme important. Merci bien, M^{me} Graves.

* * *

LA DIRECTION DU PARTI CONSERVATEUR

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, venez assister au cirque qu'est la course à la direction du Parti conservateur, qui met en vedette les candidats et leur centaine de lobbyistes.

Questions orales

En fin de semaine, l'illusionniste Jean Charest fera disparaître le déficit avec l'aide précieuse du lobbyiste magicien Gary Ouellet.

D'autre part, l'étonnant Jim Edwards, dans le cadre de ses efforts visant à réduire les coûts, effectuera au trapèze un saut de la mort sans filet de sécurité sociale, avec l'aide du lobbyiste John Laschinger.

Le clou du spectacle nous sera offert par l'imprévisible Avril Phaedra, alias Kim Campbell, qui marchera sur la corde raide à des centaines de pieds au-dessus de nos têtes, en tenant la perche entre ses dents. Elle sera aidée dans sa prestation par les lobbyistes Bill Neville et Gerry Doucet.

Étant donné qu'un cirque ne serait pas complet sans eux, on présentera une paire de clowns.

• (1415)

Il ne fait aucun doute que les 1,6 million de Canadiens en chômage. . .

Mme le vice-président: La période de temps accordée au député est épuisée.

* * *

LA PAUVRETÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai une nouvelle expresse à vous faire connaître.

Par suite du rapport déposé hier par le tumultueux Sous-comité sur la pauvreté, et si la députée de Don Valley-Nord a gain de cause, il y aura bientôt 2 millions de Canadiens de moins vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

Comment le gouvernement y parviendra-t-il? En abaissant le seuil de pauvreté. Au lieu de proposer des politiques concrètes pour mettre fin aux difficultés des 4 millions de Canadiens vivant au-dessous du seuil de pauvreté, dont 218 000 habitent au Manitoba et représentent 21 p. 100 de la population de la province, le gouvernement a choisi la voie de la facilité en niant l'existence du problème.

C'est inacceptable pour tous les Canadiens, particulièrement pour les Manitobains qui sont aux prises avec le plus haut taux de pauvreté du pays. L'abaissement arbitraire du seuil de pauvreté n'est pas de nature à aider les 72 000 enfants pauvres de la ville de Winnipeg.

En outre, il est tout simplement faux de prétendre que près de la moitié des gens ayant recours aux banques d'alimentation sont. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est épuisé.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'EMPLOI

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au suppléant du premier ministre.

Ce matin, à la veille du congrès de direction du Parti conservateur, j'ouvre mon courrier. Enfin, au bout de neuf ans, je trouve une lettre disant que le gouvernement a trouvé la solution au chômage. Qu'est-ce que je trouve dans l'enveloppe? Un dépliant qui dit: «Avant de vous asseoir, attendez d'y être invité», et encore ceci: «Soyez aimable avec la secrétaire.» Le gouvernement ne demande pas autre chose aux chômeurs que de coiffer le bonnet d'âne.

Hier, la solution que le gouvernement a proposée au problème des 4,5 millions de Canadiens qui sont réduits à la pauvreté a été de nier leur existence en les faisant disparaître des statistiques. Aujourd'hui, il dit aux 1,6 million de chômeurs qu'ils sont stupides.

Comment le premier ministre peut-il expliquer que, en guise de solution, devant l'échec de sa politique économique, on distribue des centaines de milliers de bonnets d'âne?

Une voix: La question.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, il n'y a personne ici qui se préoccupe plus que moi et que les autres membres du gouvernement du problème du chômage.

Nous sommes également conscients du fait que non seulement le Canada, mais aussi d'autres pays industrialisés doivent s'attaquer à des problèmes indéniables. C'est en tout cas ce que j'ai constaté la semaine dernière, à la réunion ministérielle de l'OCDE qui regroupait des représentants des 24 pays industrialisés les plus importants.

En fait, selon une vaste étude en cours sur le problème du chômage, parmi ces 24 pays industrialisés, c'est pour le Canada que les perspectives sont les plus prometteuses. Des manchettes récentes des journaux le confirment: «Selon l'OCDE, le Canada connaîtra la plus forte croissance parmi les pays du G-7. La relance est solidement amorcée au Canada.» «L'économie du Canada va connaî-

tre une meilleure performance que celle des autres pays du G-7,» estime l'OCDE. «C'est l'économie canadienne qui connaîtra la plus forte croissance.» Les dépenses en construction vont augmenter, par exemple. «Les sociétés canadiennes retrouvent leur dynamisme. Le PIB affiche une vigoureuse croissance. La reprise dans le secteur pétrolier est étonnamment forte.» Selon un sondage, le nombre d'emplois va augmenter.

Mme le vice-président: Nous pourrions peut-être passer à une autre question.

[Français]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, la réalité, c'est qu'il y a plus de 400 000 personnes qui vivent dans la pauvreté à Montréal. Il y a 221 000 chômeurs et chômeuses à Montréal, mais le gouvernement leur distribue des dépliants qui disent: «Asseyez-vous seulement quand on vous y invite» et «Soyez gentil avec la secrétaire.» Le gouvernement leur distribue également des bonnets d'âne. Le premier ministre n'a-t-il pas honte d'insulter ainsi les chômeurs et les chômeuses en les traitant comme des enfants malcommodes?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai écouté plus tôt la question de la députée de Hamilton-Est en anglais et j'écoute celle-ci en français, mais ce n'est pas plus compréhensible dans une langue ou une autre. Je vais simplement dire ceci: décrire la situation de la façon dont la députée vient de le faire est excessivement facile. Ce que le gouvernement a tenté de faire depuis qu'il est au pouvoir, c'est de tenter de déterminer les causes et les raisons pour lesquelles nous faisons face à la réalité. Et, avec l'aide du premier ministre, du ministre des Finances, de tous les collègues et du gouvernement, nous avons mis en place, autant au niveau de la formation de l'emploi, de l'aide apportée directement aux gens, les pauvres personnes en particulier, autant au niveau des actions gouvernementales, de donner des réponses. Et de plus en plus, et le ministre des Finances vient de l'illustrer, ce que nous avons mis en place, les mécanismes que nous avons déterminés, au niveau des taux d'intérêt, etc., tout cela est en train de donner exactement les résultats, à savoir plus d'emplois pour les Canadiens, leur capacité de se prendre en charge et d'assumer eux-mêmes, de répondre aux problèmes. Et, de cette façon, d'immenses chances que ces personnes-là n'aient plus à retourner dans la situation où elles étaient auparavant.

• (1420)

[Traduction]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, on sait ce que la députée de Don Valley-Nord

Questions orales

pense de la pauvreté. Voici que le député de Mississauga-Sud ridiculise la pauvreté en prétendant qu'avec les statistiques actuelles: «Un millionnaire peut être considéré comme pauvre et s'approvisionner dans les banques d'alimentation.»

Vendredi, le Parti conservateur va proclamer le premier ministre sortant défenseur du peuple et génie économique. Pas étonnant que le gouvernement. . .

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Madame la Présidente, ceux qui applaudissent le plus fort sont ceux qui ne sollicitent pas un nouveau mandat.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Pas étonnant que le gouvernement ne voie pas les millions de Canadiens qui souffrent, si c'est ainsi qu'il conçoit son rôle quand il s'agit de venir en aide aux chômeurs. À part leur faire coiffer le bonnet d'âne et leur souhaiter bonne chance dans leur recherche d'emploi, qu'est-ce que le premier ministre a à dire aux 10 000 travailleurs de l'acier de Hamilton qui ont été licenciés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, la députée de Hamilton-Est me qualifie de défenseur du peuple et de génie économique. Vraiment, Sheila, je ne me doutais pas que vous aviez de l'affection pour moi.

Mme Copps: Le dépliant provient de votre ministre.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'invite mon amie à déposer le document auquel elle fait allusion parce que je n'ai. . . Elle y consent. Je suis sûr qu'en temps utile, elle déposera le document. Nous pourrions alors l'examiner et nous serons peut-être les seuls au Canada à comprendre de quoi elle parle.

M. Keyes: C'est un document de votre ministre.

M. Mulroney: Mon ami Stan me signale qu'il provient de mon ministre. Qu'est-ce que cela change? Après tout, la députée évoque, et avec raison, un problème extrêmement grave qui touche l'industrie de l'acier. Nous sommes en rapport avec les États-Unis—et je dirais que nos efforts sont fructueux—pour défendre les intérêts des producteurs canadiens d'acier, lesquels occupent une part plus importante qu'autrefois du marché américain dans des secteurs spécialisés.

Le meilleur moyen de venir en aide à nos producteurs d'acier ou à n'importe quelle autre industrie au Canada, c'est de réduire l'inflation. Nous n'avons jamais connu un taux d'inflation aussi bas en 30 ans, ni des taux d'intérêt aussi bas en 20 ans, et notre taux de croissance de l'em-

Questions orales

ploi est le plus élevé de tous les pays industrialisés de la planète. Voilà comment on vient en aide aux travailleurs canadiens: en créant des emplois de longue durée.

* * *

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, le mois dernier, le taux de chômage chez les jeunes a grimpé à 18,2 p. 100, ce qui veut dire que 430 000 jeunes Canadiens sont sans emploi.

Le chômage chez les jeunes a atteint un point critique dans notre pays. Je veux que le ministre nous dise quelles nouvelles idées ou quels nouveaux programmes il compte mettre en oeuvre pour redonner des emplois et, du même coup, de l'espoir à ces jeunes Canadiens. Les vieilles politiques sont clairement inefficaces.

• (1425)

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, mon collègue n'a manifestement pas écouté ce que j'ai dit lorsque j'ai témoigné devant le comité permanent récemment. Je lui ai expliqué les initiatives efficaces qui ont été mises en place.

Ces initiatives visent à aider les jeunes qui cherchent de l'emploi, particulièrement ceux qui songent à abandonner l'école. Nous faisons notre possible pour qu'ils ne prennent pas cette décision, car ils sont notre avenir et ont besoin des outils nécessaires pour profiter de toutes les possibilités qui s'offriront à eux.

Ce que nous leur donnons, c'est une relance vigoureuse et une économie forte.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): J'ai écouté ce que le ministre a dit, mais ses programmes sont inefficaces.

[Français]

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les jeunes Canadiens ont perdu espoir. Ils ont besoin d'un gouvernement qui les comprend. Quand le gouvernement va-t-il offrir des programmes précis pour donner des emplois aux jeunes?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Évidemment, madame la Présidente, c'est la même question en français qui a été posée en anglais. Les

jeunes n'ont pas besoin d'attendre parce que nous leur donnons déjà espoir et nous nous évertuons à créer le climat économique nécessaire afin que non seulement ils aient de l'espoir, mais des réalisations.

* * *

[Traduction]

LA COURSE À LA DIRECTION DU PARTI

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre et a trait à la course à la direction du Parti conservateur. Avec plus de 100 lobbyistes travaillant au sein des équipes des trois candidats vedettes, la liste des travailleurs de la campagne prend l'allure d'un véritable *Who's Who* des lobbyistes canadiens.

Nous retrouvons en effet dans l'équipe Campbell Bill Neville, Gerry Doucet et Nancy Jamieson. Du côté Charrest, on compte notamment Jodi White, Gary Ouellet et Pat MacAdam parmi les nombreux lobbyistes qui travaillent pour le profit. La campagne de Jim Edwards est dirigée par John Laschinger, qui est secondé par d'autres lobbyistes qui travaillent pour le profit comme Chester Burt.

Le premier ministre ne croit-il pas que son parti et son gouvernement projettent une image négative aux yeux des Canadiens en acceptant que des lobbyistes qui travaillent pour le profit et tirent leur subsistance des marchés gouvernementaux mettent ainsi le prochain premier ministre en position de débiteur de faveurs politiques face à eux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. Il soulève la question, grave selon lui, des conventions.

M. Rodriguez: Au nom de la nation.

M. Mulroney: Au nom de la nation, je vois. Je suis désolé, je ne l'avais pas relevé.

Dans ce cas, l'annonce suivante, faite aujourd'hui, l'intéressera sûrement: «le chef du Nouveau Parti démocratique de l'Île-du-Prince-Édouard quitte son poste pour trois mois et touchera des prestations d'assurance-chômage pour économiser l'argent du NPD.»

Des voix: C'est une honte.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: «Le chef—chef est ici un euphémisme—du NPD, Larry Duchesne, 44 ans, déclare que cette auto-mise à pied permettra à son parti d'économiser environ 4 000 \$ sur son salaire annuel.»

Questions orales

Je me demande si le député, par souci des convenances, téléphonera cet après-midi même au chef du NPD de l'Île-du-Prince-Édouard.

Des voix: C'est une honte.

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Évidemment, le député pourra poser une question supplémentaire, mais qu'il soit bien clair que sa question doit porter sur l'administration du gouvernement.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Je dirai au premier ministre que, premièrement, cela n'a rien à voir avec les lobbyistes et que, deuxièmement. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Coupez-lui la parole.

• (1430)

M. Rodriguez: Deuxièmement, madame la Présidente, M. Larry Duchesne n'a pas gagné sa vie en faisant des démarches auprès du gouvernement pour faire mousser ses propres intérêts.

J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Ce dernier se plaît à dire que vous dansez avec ceux qui vous ont soutenu. Eh bien! les lobbyistes et les conservateurs dansent toujours. Je dirais même qu'ils n'y vont pas de quelques pas de valse, mais qu'ils s'adonnent plutôt à la lambada.

Étant donné que les candidats à la direction du Parti conservateur continuent de se déhancher avec les lobbyistes, je voudrais poser au premier ministre une question qui me préoccupe et qui inquiète de nombreux Canadiens. Cela ne prouve-t-il pas qu'il est préférable de connaître le premier ministre que d'être soi-même premier ministre?

Mme le vice-président: Le premier ministre voudra peut-être répondre à la question, mais cela n'a certainement rien à voir avec l'administration gouvernementale.

Des voix: Oh, oh.

Mme le vice-président: Le député de Nickel Belt a-t-il une question à poser au sujet du gouvernement?

M. Rodriguez: Madame la Présidente, ma question est directement liée au gouvernement. Elle porte sur les intérêts du secteur privé et ceux du secteur public qui semblent s'entremêler et sur la position du gouvernement à cet égard. Telle est la question que je veux poser au premier ministre.

Que fait le gouvernement lorsque les intérêts des particuliers s'entremêlent aux intérêts du secteur public? Quels intérêts protège-t-il?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, mon collègue prétend que c'est le gouvernement qui provoque son indignation.

Permettez-moi, madame la Présidente, de lire le paragraphe suivant, même si je le fais à contrecœur.

M. Fulton: À l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Je tenais à signaler que ce n'est pas moi qui ai rappelé la Chambre à l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Madame la Présidente, je peux comprendre pourquoi les néo-démocrates crient: «À l'ordre» au moment où je m'apprête à répondre à la question.

Une voix: Soyez indulgent.

M. Mulroney: Je serai indulgent. Selon le chef du NPD, Duchesne, des agents de son parti se sont informés auprès d'Ottawa l'an dernier et ils ont obtenu la certitude que son projet satisfait aux critères d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage. Je cite: «Il s'agit d'une pratique à laquelle le NPD a recours chaque année.»

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Je crois que nous devrions poursuivre.

* * *

L'EMPLOI

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, dans une lettre qu'il adressait hier à tous les députés, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration disait: «On compte aujourd'hui au Canada plus d'un million de chômeurs et par ailleurs des dizaines de milliers d'emplois vacants qui nécessitent des travailleurs qualifiés.»

Dans la documentation qu'il envoie aux chômeurs, le ministre laisse entendre qu'on peut trouver un de ces emplois cachés «en parlant avec les gens que vous invitez à dîner à la maison», ou «en parlant avec les gens que vous rencontrez à des réceptions».

Je voudrais demander au ministre de l'Emploi sur quelle planète le gouvernement croit-il donc vivre? Ne pense-t-il pas qu'il est déjà assez difficile aux chômeurs de payer pour leur propre repas sans qu'on leur parle de donner un dîner?

Questions orales

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je crois comprendre pourquoi un libéral n'est jamais invité à une réception.

Des voix: Oh, oh!

M. Valcourt: Le député parle cependant d'un problème sérieux.

Nous parlons des chômeurs qui doivent pouvoir occuper ces emplois. Le député veut-il nier qu'il existe à l'heure actuelle au Canada des emplois vacants auxquels on ne peut pourvoir parce que les gens n'ont pas les compétences voulues ou ne sont pas au courant de leur existence?

• (1435)

Je l'inviterais à venir dans ma circonscription du nord du Nouveau-Brunswick où nous déplorons un taux de chômage de 12 p. 100 peut-être, alors que des entreprises y cherchent des employés.

La mesure que nous avons mise en oeuvre aidera les travailleurs en chômage à avoir accès aux emplois vacants qui sont disponibles. Elle les aidera dans leur recherche d'un emploi.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, selon le guide de recherche d'emploi que le gouvernement va envoyer à tous les chômeurs canadiens, on peut trouver la plupart de ces «emplois cachés», ces dizaines de milliers d'emplois aujourd'hui disponibles au Canada, grâce à ses «relations». Parmi les sources permettant d'obtenir ces emplois cachés, le guide mentionne en effet «les amis, les parents et les relations».

Cette théorie des emplois cachés, des dizaines de milliers d'emplois disponibles, n'est-ce pas uniquement un conte à dormir debout? N'est-ce pas uniquement le produit de l'imagination du gouvernement? Le ministre n'admettra-t-il pas que les seuls emplois cachés auxquels le gouvernement a pourvu sont les 600 postes auxquels il a nommé, en effet, des amis, des parents et des relations du Parti conservateur du Canada?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le député parle d'emplois. La société GM du Canada a annoncé le 2 juin l'addition d'un troisième quart de travail à son usine de camions d'Oshawa, ce qui permettra de créer environ 650 emplois. Le 4 juin, le *Sun* d'Ottawa rapportait que la société Concert Industries de Vancouver créera 60 emplois à Thurso, au Québec. La Banque Royale créera pour sa part 60 emplois à Regina, en Saskatchewan. Cent

quatorze emplois seront créés directement près de Wawa, dans le nord de l'Ontario.

Tous ces emplois n'ont rien à voir avec le Parti conservateur, mais tout à voir avec la politique conservatrice.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

Le ministre a récemment proposé des modifications au système de points d'appréciation qui restreindraient l'admission au Canada des candidats qui n'ont pas terminé leurs études secondaires, et qui accorderaient la priorité à ceux qui sont titulaires d'un diplôme universitaire.

Comme il y a actuellement au Canada de nombreux immigrants qui ont des diplômes universitaires et des certificats professionnels et qui ne peuvent se prévaloir de leur formation parce que leurs diplômes ne sont pas reconnus ici, que fera le ministre pour s'assurer que les immigrants qui possèdent des diplômes puissent exercer leur métier ou leur profession au Canada?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, étant donné que le député a beaucoup d'expérience à la Chambre et qu'il connaît très bien le partage des compétences au Canada, il sait pertinemment que l'accréditation relève des provinces.

Lorsque nous avons présenté le projet de loi C-86 qui vise à modifier la Loi sur l'immigration et auquel le député et son parti se sont opposés, soit dit en passant, j'ai écrit à tous mes homologues provinciaux. Nous avons formé un comité interministériel qui étudie la question de l'accréditation, afin de faire en sorte que les compétences, les connaissances et la profession de ces nouveaux Canadiens soient reconnues et que ces derniers puissent travailler.

Nous essayons, en coopération avec les gouvernements des provinces, de trouver une solution afin que ces compétences puissent être rapidement reconnues par les organismes provinciaux.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, je sais que cette question relève, dans une large mesure, des provinces, mais si le ministre veut accueillir davantage de diplômés universitaires au Canada, j'espère qu'il convaincra ses homologues provinciaux de reconnaître leurs diplômes et certificats.

De nombreux immigrants sont des ouvriers hautement spécialisés, mais ils n'ont pas de diplômes d'études secon-

Questions orales

daïres. Pourquoi le ministre leur complique-t-il l'existence et pourquoi ne leur accorde-t-on pas quelques points pour leur scolarité?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le gouvernement ne complique pas les choses. Au contraire, il les facilite afin que les Canadiens puissent continuer de bénéficier de l'immigration.

En raison de la main-d'oeuvre que nous avons au Canada, nous avons besoin de personnes qui ont une spécialisation et un certain niveau de scolarité afin que, lorsqu'elles viennent au Canada, elles puissent s'intégrer au marché du travail.

• (1440)

On me reproche aujourd'hui de refuser d'admettre au Canada des personnes qui n'ont pas terminé leurs études primaires ou secondaires. À mon avis, tous les Canadiens bénéficieront des mesures que nous voulons prendre sans nous montrer injustes envers quiconque.

Les habitants de notre pays ne sont pas visés, mais ceux qui veulent venir s'établir au Canada pour y prospérer et continuer avec nous l'édification de ce merveilleux pays devraient avoir un certain niveau de compétence et de scolarité qui leur permette de participer pleinement à ce grand projet. Je le répète, tous les Canadiens en bénéficieront.

* * *

LA PAUVRETÉ

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui devrait maintenant avoir eu le temps de lire le rapport du Sous-comité sur la pauvreté.

Le ministre dira-t-il à la Chambre et aux 4,2 millions de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté s'il croit qu'il faut s'attaquer à la pauvreté en la redéfinissant, comme le propose son comité, ou en trouvant des solutions à ce problème?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, mon collègue ne croit pas, j'espère, que j'ai passé la nuit à lire le rapport et que je peux répondre ce matin à des questions auxquelles je ne pouvais pas répondre hier.

Il est bon de se demander ce que le gouvernement a essayé de faire depuis 1984. Encore une fois, on peut parler de statistiques, de niveaux et d'autres choses du genre. Mais, ce que les Canadiens veulent savoir et ce que le gouvernement s'efforce de trouver, ce sont les

raisons de la pauvreté. C'est exactement pour cela que nous avons collaboré avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, par exemple, pour éduquer et former les gens et que le ministre des Finances a pris des mesures pour juguler l'inflation, pour faire baisser les taux d'intérêt, et ainsi de suite.

Pour toutes ces raisons, nous croyons que nous allons réussir à créer de meilleurs emplois pour les Canadiens. Lorsque les gens ont un emploi, ils sont en mesure de se débrouiller.

Ce n'est évidemment pas là l'idéologie du NPD. Les néo-démocrates ont un tas de solutions à proposer lorsqu'ils sont dans l'opposition, mais une fois au pouvoir, c'est une toute autre histoire. J'ai examiné la situation de trois provinces canadiennes, soit l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, et je puis vous assurer qu'on n'y fait pas de miracle en ce qui concerne les emplois.

Les gouvernements de ces provinces devraient nous écouter et nous imiter.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, le ministre a raison de dire qu'il n'y a pas de solution miraculeuse, mais je suis heureux qu'il ait soulevé la question de la politique économique du gouvernement, et je voudrais poser une question au premier ministre à ce sujet.

Dans une étude publiée aujourd'hui par l'Université de Toronto, on blâme le gouvernement d'avoir aggravé la récession au Canada en haussant les impôts et en voulant juguler l'inflation à tout prix. À cause de cela, la récession serait venue plus vite et aurait été plus grave que chez nos concurrents. Selon cette étude, ce serait la faute de la politique du gouvernement fédéral si 515 000 Canadiens de plus se sont trouvés sans emploi en 1992.

Avant de partir, le premier ministre ne pourrait-il pas poser un geste de bonne volonté à l'endroit des Canadiens en reconnaissant que la politique de son gouvernement a bel et bien privé d'emploi 515 000 Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, quand on fait de la simulation à partir de pareilles hypothèses, on en arrive à des conclusions plutôt bizarres. Nous en avons ici un bon exemple.

Ce que préconisent les auteurs de cette étude, c'est de réduire les impôts, d'accroître les dépenses gouvernementales, de laisser grimper l'inflation et de dévaluer le dollar.

Cela ne correspond en rien à la politique que nous poursuivons.

*Questions orales***LE SECTEUR DU TRANSPORT AÉRIEN**

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

La semaine dernière, dans un discours préparé pour la National Airline Commission, à Washington, le président d'Air Canada a fait la déclaration suivante: «Le moment est venu de voir si les compagnies aériennes devraient pouvoir fixer les prix qu'elles veulent, aussi ridicules ou dévastateurs qu'ils puissent être.»

C'est ni plus ni moins un appel au secours que lance le président de la plus grande compagnie aérienne du Canada et un aveu que l'aviation commerciale manque de discipline au point de ne pas pouvoir assurer sa propre survie et celle des milliers d'emplois qui dépendent de nos deux grands transporteurs.

Quand le ministre va-t-il se réveiller et se rendre compte que le Canada a besoin d'une politique qui favorise la survie des compagnies aériennes plutôt que leur faillite?

[Français]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, dans la décision qui a été rendue par l'Office national des transports, il y a environ trois semaines, ces questions ont été très bien explorées. Le rapport cite clairement que la politique du gouvernement en matière de transport contient tous les éléments qui permettent aux membres de cette industrie, qui veulent gérer leur entreprise convenablement, de le faire.

• (1445)

Ce n'est certainement pas au gouvernement de dicter aux compagnies d'aviation quels prix elles doivent facturer pour leurs services. Nous vivons dans une économie de libre marché et il appartient aux industriels et aux entrepreneurs de fixer eux-mêmes le prix de leurs services.

[Traduction]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, manifestement, le ministre n'a pas prêté attention à ce que M. Harris avait à dire, ni d'ailleurs aux propos de M. Eyton quand il a comparu devant le Comité des transports de la Chambre, il n'y a pas si longtemps, et qu'il a demandé aussi des mesures réglementaires.

Ce que nous savons maintenant, c'est que, en l'absence d'une déclaration ou de mesures de la part du gouvernement, l'avenir de l'aviation commerciale canadienne sera décidé d'ici quelques mois par les tribunaux ou par la faillite de l'une des principales sociétés du Canada.

Est-ce cela que veut le ministre? Est-ce la politique du gouvernement de ne pas avoir de politique jusqu'à ce qu'on soit dépassé par les événements et que 16 000 emplois soient éventuellement perdus dans l'une des principales sociétés de notre pays?

[Français]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je demanderais à l'honorable député de se reporter aux pages 8 et 29 du rapport de l'Office national des transports qui ont trait précisément à toutes ces questions et qui donnent les réponses que le député recherche, qui sont à l'effet que la politique adoptée par ce gouvernement en 1987 sur la question de la déréglementation et de la libre concurrence dans le domaine du transport, comme dans toutes les industries, était la bonne législation, au bon moment, et cela a apporté des résultats extraordinaires pour les usagers des différents modes de transport.

* * *

[Traduction]

LES AÉROPORTS

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le gouvernement a adopté une politique qui fait que les aéroports canadiens, à l'exception de l'aéroport Pearson, relèvent d'une administration aéroportuaire locale. Ces trois dernières années, une administration locale a pris les commandes de l'aéroport de certains grands centres, comme Vancouver, Edmonton et Calgary, et d'un aéroport, je crois, à Montréal.

Depuis que cette politique a été annoncée, un groupe responsable de citoyens de Thunder Bay ont formé leur comité et ont travaillé ferme, à leurs frais, pour que l'aéroport de Thunder Bay soit confié à des hommes et des femmes de l'endroit qui connaissent bien l'économie du nord-ouest de l'Ontario.

Le ministre voudrait-il préciser, à l'intention de ce groupe et des autres groupes locaux qui souhaitent qu'on leur rende leur aéroport, dans combien de temps les aéroports des petites villes canadiennes seront confiés à une administration locale?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député de Thunder Bay—Nipigon d'avoir souscrit à la cession des aéroports locaux à une administration locale. Comme il l'a mentionné, voilà près d'un an que nous avons cédé les quatre

Questions orales

aéroports aux autorités aéroportuaires locales. L'arrangement fonctionne très bien.

Depuis lors, le groupe de travail sur la cession des aéroports a engagé des négociations avec dix ou douze autres villes. En ce qui concerne Thunder Bay, j'ai appris que les principales pièces du dossier étaient en cours de préparation et que le tout devrait être terminé au mois d'août. Autrement dit, si tout va bien, l'aéroport de Thunder Bay devrait être cédé aux autorités aéroportuaires locales vers le milieu de l'année 1994.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le fait est que les autorités aéroportuaires de Thunder Bay ont été avisées la semaine dernière qu'il faudrait encore au moins trois mois avant la cession. On devrait terminer la vérification comptable vers août ou septembre. Il faudra ensuite 18 mois pour la lettre d'intention, 9 mois pour les procédures d'avis, puis finalement le temps de préparer les documents juridiques. En tout, il aura fallu 6 ans lorsque les démarches seront terminées.

Le ministre comprendra que c'est inacceptable. Fera-t-il en sorte que ses fonctionnaires acceptent et adoptent l'échéancier qu'il vient de nous donner?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Oui, madame la Présidente, je n'ai aucune hésitation à confirmer au député que cet échéancier sera respecté.

Ce que disait la lettre dont il parlait, c'est qu'il a fallu trois ans pour préparer tous les documents dans le cas des quatre premières cessions, parce que la situation était nouvelle. Maintenant que cela est terminé, les choses peuvent aller beaucoup plus vite.

Je répète que vers le milieu de 1994, l'aéroport de Thunder Bay devrait être cédé à une administration locale.

* * *

• (1450)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur le fait qu'au cours de la dernière année, plus de 9 000 plaintes ont été déposées auprès de la nouvelle commission des droits de la personne, au Mexique, une commission gouvernementale, je le précise, qui a été créée par le président Salinas.

Étant donné le nombre de plaintes, le premier ministre ne pourrait-il pas réfléchir à nouveau, même s'il est un peu tard, avant de se lancer tête baissée dans un accord de libre-échange nord-américain? Il s'agit là d'un accord avec le Mexique, un pays où les gens ordinaires n'ont manifestement pas la capacité de se défendre ou de plaider leur propre cause sans risquer d'être fausement arrêtés, persécutés, assassinés, torturés, et quoi encore. Tout cela est consigné dans le rapport de la commission des droits de la personne.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je n'ai pas lu le rapport dont parle le député. Dans d'autres pays, on s'entend généralement pour dire que le président Salinas est un dirigeant éclairé, dont la philosophie s'éloigne considérablement de celle de ses prédécesseurs.

Il est largement reconnu comme un réformateur qui cherche à améliorer le sort des Mexicains à faible revenu, non pas en acceptant des aumônes du Canada et des États-Unis, mais en favorisant des échanges commerciaux qui assureront la prospérité de son pays.

Le parti du député demande que nous augmentions notre aide étrangère et nos aumônes. Or, le président Salinas dit simplement qu'il ne veut pas recevoir la charité. Il ne veut ni aumônes ni aide étrangère. Il veut des chances égales de poursuivre des échanges commerciaux sur un marché industrialisé pour accroître la prospérité de tous ses citoyens et améliorer la justice sociale au Mexique, afin que ce pays devienne un meilleur partenaire du Canada et des États-Unis.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, si l'Accord de libre-échange nord-américain est tellement une aubaine pour les Mexicains, le premier ministre peut-il nous expliquer, pendant qu'on y est, pourquoi le niveau de vie est tellement abominable dans la zone des maquiladoras?

Je lui ai posé une question au sujet des atteintes contre les droits de la personne qui ont été dénoncées par la propre commission du président Salinas. Le premier ministre ne comprend-il pas qu'on ne peut pas jouer à armes égales? Comment peut-on croire cela possible sur le plan économique si les gens sont incapables de défendre leurs propres intérêts sur le plan politique en se syndiquant et si d'autres intervenants, qui ne veulent que la justice sociale, craignent la persécution?

Comment le premier ministre répond-il à cette question? Qu'est-ce qu'il a l'intention de faire à ce sujet? Quand changera-t-il cette idée fausse que le libre-échange avec le Mexique peut présenter quelque avanta-

Questions orales

ge pour les travailleurs du Mexique? Ce ne sera avantageux ni pour eux, ni pour les travailleurs Canadiens, ni pour les Américains.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, j'ai aussi une question à poser à mon collègue socialiste. Comment fait-on pour instaurer des réformes dans le monde? En favorisant l'isolationnisme ou en augmentant les échanges économiques, sociaux et commerciaux entre les pays, afin d'améliorer leurs relations, de leur donner les moyens et les outils qui leur permettront d'augmenter leur niveau de vie et de leur assurer les conditions qui favorisent la justice sociale?

Si je comprends bien, mon collègue et les partisans du syndicalisme, au Canada, ont des alliés communs au Mexique. Ils sont tous protectionnistes. Ils veulent que le monde reste tel qu'il est et ils refusent de reconnaître que l'Amérique du Nord et le monde entier connaissent actuellement un grand courant de mondialisation.

Ce que nous disons, c'est que l'Accord de libre-échange nord-américain n'est pas nécessairement une panacée, mais que c'est un pas dans la bonne direction pour aider tous les peuples à répondre aux nouvelles exigences de la mondialisation. Cela devrait contribuer à améliorer la prospérité de tous les habitants de notre continent, y compris les Mexicains.

Mon collègue devrait arrêter de chercher à nuire à l'épanouissement des Mexicains en tentant de saboter un accord qui aiderait les plus démunis du Mexique. En effet, cet accord augmenterait leurs possibilités d'améliorer leur bien-être matériel et celui de leur famille, et d'accroître ainsi leur dignité humaine. De toute évidence, le NPD devrait être favorable à l'idée que les habitants des pays en développement puissent accroître leur dignité humaine.

* * *

[Français]

LA RÉFECTION DES ROUTES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports. Depuis plusieurs mois, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux discutent de la question des routes nationales concernant un programme de réfection. Il y a 11 millions de dollars canadiens perçus annuellement en taxe sur le carburant et sur les routes par Ottawa.

• (1455)

Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui que le gouvernement canadien va s'impliquer financièrement dans la réfection de la route 117 transcanadienne en

Abitibi-Témiscamingue et des autres routes nationales au Québec?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, notre honorable confrère est sûrement au courant que le ministre des Finances a annoncé dans son énoncé économique de décembre dernier que le gouvernement fédéral allait mettre 500 millions de dollars à la disposition des différentes provinces pour renouveler les infrastructures routières qui font partie du réseau routier national. La route 117 fait effectivement partie de la description du réseau routier national et fait aussi partie de nos négociations avec le gouvernement du Québec pour savoir comment nous allons partager entre le Québec et le gouvernement d'Ottawa les sommes d'argent consacrées à Québec en vertu de l'énoncé économique de décembre dernier du ministre des Finances.

* * *

[Traduction]

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre chargée des relations extérieures et du développement international.

Il y a un an, à cette époque, le gouvernement du Canada, sous la direction du premier ministre, participait au Sommet de la Terre et signait deux traités très importants dans un but de coopération internationale.

Comme le disait le premier ministre, ce n'est pas le moment de nous retrancher, de nous regrouper et de revenir sur nos anciennes positions en ce qui concerne l'environnement, mais au contraire, celui d'éprouver jusqu'à l'extrême ce qu'ensemble nous pouvons accomplir.

L'un des engagements importants pris par le Canada consistait à consacrer à l'APD 0,7 p. 100 de son PNB d'ici l'an 2000. Cela a été depuis ratifié par deux comités parlementaires cette année. Or, à en croire le Budget des dépenses du ministère, ce n'est qu'à la longue que le Canada atteindra cette proportion de 0,7 p. 100.

La ministre peut-elle nous dire quelles mesures sont actuellement mises en place afin de permettre au Canada de remplir l'engagement qu'il a pris il y a un an à cette époque, à Rio?

[Français]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, je n'étais pas au Sommet de Rio, mais je sais pertinemment bien que ni le premier ministre, ni le ministre de l'Environnement n'ont pris l'engagement de respecter le .7 p. 100 lors de discours officiels. Pour des raisons que nous connaissons tous ici en cette Chambre, nous avons dû réduire le rythme de croissance de l'ACDI

Questions orales

et l'objectif du .7 p. 100 est un objectif que nous maintenons à long terme.

Je peux toutefois donner la confirmation de l'intention qu'a le gouvernement, par le biais de l'ACDI, de respecter les engagements qui ont été pris lors de ce Sommet. Cela étant dit, je peux aussi rappeler que le Canada demeure toujours en deuxième position des pays donateurs au niveau du G-7. Donc, l'ACDI respecte et soutient le suivi du Sommet de Rio, coordonne la contribution de 25 millions de dollars et applique l'initiative de conversion de la dette d'APD pour utilisation au niveau environnemental, ce qui représente 145 millions de dollars.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre. Comme le premier ministre le sait, nous avons appris cette semaine que les tribunaux brésiliens avaient rejeté l'appel de Christine Lamont et David Spencer.

Malheureusement, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a refusé d'exercer le droit du gouvernement canadien de demander leur expulsion, et a déclaré que les familles pouvaient compter sur un autre processus d'appel ou un traité sur le transfèrement des délinquants, sachant parfaitement qu'il faudrait cinq ou six ans avant que ces mesures n'aboutissent.

Avant de quitter le gouvernement, le premier ministre donnera-t-il instruction à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de demander au gouvernement brésilien de procéder à l'expulsion de ces deux jeunes Canadiens, ainsi que l'exige la loi brésilienne, afin que nous puissions mettre fin aux souffrances et à la détention de ces jeunes gens qui sont écroués depuis trop de temps déjà au Brésil?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, comme la secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a expliqué à maintes reprises, l'expulsion n'est pas aussi automatique et aussi simple qu'on pourrait le croire.

Il y a, en fait, deux autres paliers d'appel. Les Canadiens et l'autre groupe mêlé à cette affaire d'enlèvement ont conjointement fait appel en vue de faire réduire la peine, mais le juge a rejeté cet appel.

Il reste cependant deux autres paliers d'appel. Il vaut le coup d'interjeter appel dans cette affaire étant donné que certains membres du corps législatif brésilien estiment que les peines ont été exagérément sévères. En fait, si les Canadiens interjetaient appel de leur côté en faisant valoir qu'ils n'ont pris part que de façon bien éloignée dans cette affaire, ils auraient une chance de voir leur peine réduite. De toute façon, ils disposent des services d'un avocat. Le personnel du consulat canadien au Brésil fait tout ce qu'il peut pour leur venir en aide. Il est souhaitable cependant d'épuiser les voies de recours.

• (1500)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, avec tout le respect que je dois au leader parlementaire du gouvernement, j'en appelle au premier ministre.

Je m'inspire du fait que le ministère des Affaires extérieures a retenu les services d'un expert indépendant, M. Dias, qui lui a soumis un rapport dans lequel il dit très clairement «qu'un autre appel prendrait cinq ou six ans de plus.»

Le rapport ajoute: «Dans ce cas particulier, si le gouvernement canadien demandait l'expulsion de Christine Gwen Lamont, le gouvernement brésilien l'expulserait probablement étant donné que toutes les conditions juridiques ont été remplies.»

Il me semble que le gouvernement canadien a des motifs évidents d'exercer ses prérogatives et je fais appel au premier ministre pour en prendre l'initiative dès aujourd'hui.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, si c'était aussi simple que mon ami le prétend, cela aurait été fait depuis longtemps.

Nous avons été informés par le président du Brésil et par son ministre de la Justice qu'il était faux de prétendre qu'ils accéderaient plus ou moins automatiquement à notre requête et qu'outre le fait que cela nuisait aux plaignants, c'était contraire à la tradition judiciaire du Brésil.

J'ai moi-même abordé la question avec l'ex-président du Brésil. Nous avons communiqué de manière très suivie avec son ministre de la Justice et nous tâchons de résoudre cette affaire avec toute l'énergie et tout le zèle possibles. Nous partageons le profond sentiment de compassion qu'a exprimé mon ami à l'endroit de M^{me} Lamont et de M. Spencer.

Nous trouvons la décision malheureuse et la peine exagérée. Mais le Brésil a, comme nous, ses propres traditions judiciaires et l'une d'entre elles est que les

Affaires courantes

tribunaux, comme il se doit, résistent à toute intrusion du secteur politique.

Ceci dit, je pense depuis un certain temps que la meilleure façon d'aborder ce problème est probablement d'encourager le Brésil à adopter rapidement le projet de loi sur le transfèrement des délinquants qui nous permettrait de demander le transfert au Canada de M^{me} Lamont et de M. Spencer. Ils relèveraient alors de la Commission nationale des libérations conditionnelles du Canada et du système carcéral canadien, au lieu d'être soumis aux conditions qui prévalent ailleurs.

Cette mesure législative a été adoptée par le Congrès brésilien. J'apprends que le Sénat en est maintenant saisi et nous exerçons les pressions les plus énergiques pour qu'il l'adopte, car nous avons l'intention de l'invoquer le plus rapidement possible.

Nous pensons que la façon la plus expéditive, pas forcément la seule, d'assurer que ces deux Canadiens soient traités avec justice et au moins un certain degré d'équité est de les ramener le plus rapidement possible au Canada où ils seront soumis aux lois canadiennes; leur cas serait examiné par des magistrats canadiens et je suis certain qu'ils seraient libérés beaucoup plus tôt.

Mme le vice-président: Je suis maintenant prête à rendre une décision sur la question soulevée par le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte le vendredi 4 juin 1993.

M. Dingwall: Madame la Présidente, j'aimerais formuler une objection. Je me demande si l'on a fait preuve de toutes les politesses d'usage à l'égard du député en question.

Comme vous le savez, mon collègue n'est pas à la Chambre en ce moment et je me demande si la présidence, ou le Bureau, lui a fait savoir que vous aviez l'intention d'annoncer cette décision aujourd'hui afin qu'il puisse être présent pour l'entendre.

Mme le vice-président: On me dit que le parti a été avisé, mais si le député préfère attendre à demain, je suis toute disposée à le faire.

M. Dingwall: Je remercie la présidence de cette information et je lui demanderais respectueusement de bien vouloir remettre l'annonce de la décision à demain, lorsque mon collègue sera présent à la Chambre.

Mme le vice-président: Mais certainement!

AFFAIRES COURANTES

• (1505)

[Traduction]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, une nomination faite récemment par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(2) du Règlement, ce décret est renvoyé d'office au Comité permanent des communications et de la culture.

* * *

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 28 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Traduction]

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

DIX-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga—Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dix-septième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Conformément à son ordre de renvoi du lundi 11 mai 1992, votre comité a procédé à l'examen de quatre ans de la Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada (Infractions d'ordre sexuel), chapitre 19, troisième supplément, Lois révisées du Canada, 1985, anciennement le projet de loi C-15, et il a convenu d'en faire rapport avec 17 propositions d'amendement.

Affaires courantes

[Français]

LES COMPTES PUBLICS

QUATORZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le quatorzième rapport du Comité permanent des comptes publics, dans les deux langues officielles.

Le rapport traite de l'efficacité des programmes d'emploi à Emploi et Immigration Canada.

* * *

LE DÉFENSE NATIONALE ET LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marc Ferland (Portneuf): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants concernant le maintien de la paix.

Le Comité a mené une étude sur le maintien de la paix. Il a entendu les témoignages de nombreuses personnes spécialisées. Il a aussi sollicité les mémoires du grand public, entendu les témoignages de citoyens, et fait part ici de ses conclusions et de ses recommandations.

Je tiens à remercier personnellement tout le personnel de recherche pour le support que nous avons obtenu, ainsi que tous les citoyens canadiens et tous les spécialistes qui ont comparu devant le Comité.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES OPÉRATIONS PÉTROLIÈRES AU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le projet de loi C-135, Loi modifiant la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, la Loi fédérale sur les hydrocarbures, la Loi sur l'Office national de l'énergie et d'autres lois en conséquence.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. McKnight propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET DE PRÊT

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-447, Loi modifiant la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Rodriguez: Madame la Présidente, ce projet de loi tend à supprimer l'échappatoire qui existe à l'heure actuelle dans la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt permettant aux cadres d'emprunter des sommes illimitées à leurs entreprises afin d'acheter des actions dans cette dernière.

Mme le vice-président: M. Rodriguez propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

LOI SUR L'INTERVENTION POLICIÈRE EN MATIÈRE DE VIOLENCE FAMILIALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood) demande à présenter le projet de loi C-448, Loi concernant la violence exercée contre les femmes et les enfants et l'établissement de procédures normalisées d'intervention policière lors d'appels d'urgence en matière de violence familiale.

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

• (1510)

[Traduction]

M. Mills: Madame la Présidente, ce projet de loi vise à établir une procédure s'appuyant sur des principes fondamentaux en matière de violence familiale. Il s'agirait d'une technique normalisée en vertu de laquelle on donnerait la même priorité à ce type d'appel d'urgence qu'à tous les autres appels d'urgence relatifs à d'autres

Affaires courantes

formes de violence. En outre, l'action des corps policiers en réponse aux appels d'urgence exige une procédure et une formation spéciales. On devrait interroger la victime, l'accusé et tous les témoins séparément plutôt qu'en présence les uns des autres. Enfin, tous les renseignements touchant l'incident devraient être consignés dans le Centre d'information de la police canadienne le plus tôt possible.

Mme le vice-président: M. Mills propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA PUBLICITÉ DES OFFRES D'EMPLOIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings) demande à présenter le projet de loi C-449, Loi concernant la publicité des offres d'emplois résultant de l'attribution de fonds fédéraux.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Vanclief: Madame la Présidente, je veux présenter le projet de loi C-449, intitulé Loi concernant la publicité des offres d'emplois résultant de l'attribution de fonds fédéraux. S'il est adopté, ce projet de loi exigera des employeurs qu'ils informent le gouvernement fédéral des emplois créés grâce à un financement fédéral leur ayant été accordé. Ces emplois pourront ensuite être publiquement annoncés dans les Centres d'emplois du Canada, partout au pays.

Par conséquent, si le Parlement adopte ce projet de loi, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays seront mieux informés des emplois créés grâce à l'utilisation faite par le gouvernement fédéral de l'argent des contribuables, et ils seront ainsi mieux en mesure de solliciter et d'obtenir ces emplois, dans le cadre d'un processus équitable. À l'heure actuelle, ces emplois sont comblés par l'entremise des bureaux locaux, ou en faisant appel à des travailleurs de l'extérieur lorsqu'il n'y a pas de candidat qualifié sur place. Ces emplois pourraient et devraient être comblés par des Canadiens qualifiés et intéressés.

Le projet de loi aidera à créer des règles du jeu plus équitables pour les Canadiens qui veulent obtenir les rares emplois actuellement créés au pays.

Je veux profiter de l'occasion pour remercier un résident de ma circonscription, M. Rousse, de m'avoir aidé à rédiger cette mesure législative.

Mme le vice-président: M. Vanclief propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

M. Robert L. Wenman (Fraser Valley—Ouest) demande à présenter le projet de loi C-450, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (véhicules automobiles électriques et véhicules à faible émission).

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Wenman: Madame la Présidente, la plupart des gens de la région métropolitaine de Vancouver qui déménagent dans la vallée du Fraser le font surtout pour la qualité de vie qui y est supérieure et pour les grands espaces verts où la qualité de l'air est vraiment meilleure. Or, la croissance extraordinaire à laquelle nous assistons menace ces deux caractéristiques.

Il s'agit ici du premier de trois projets de loi d'initiative parlementaire dans ce domaine auxquels j'ai consacré des efforts. Ce projet de loi a pour objet d'inviter les consommateurs, particuliers ou entreprises, à acheter des véhicules électriques ou des véhicules qui fonctionnent grâce à des carburants de substitution peu polluants, en leur accordant une exonération de la TPS jusqu'au 1^{er} janvier 2005.

Le deuxième projet de loi encouragera la distribution massive de ces véhicules sur le marché canadien au moyen d'un programme de remplacement élaboré par le gouvernement et une société d'État. Le troisième projet de loi exigera que 2 p. 100 de tous les véhicules achetés d'ici 1998 soient des véhicules peu polluants ou électriques.

Mme le vice-président: M. Wenman propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

MESURE MODIFICATIVE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver—Est) demande à présenter le projet de loi C-451, Loi modifiant la Loi sur

Affaires courantes

les mesures d'urgence (protection des minorités ethniques).

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

• (1515)

Mme Mitchell: Madame la Présidente, ce projet de loi a pour objet de limiter les pouvoirs du gouverneur en conseil, pour faire en sorte que les pouvoirs prévus dans la Loi ne servent pas en cas d'urgence à restreindre la liberté de citoyens canadiens et de résidents permanents, parce qu'ils possèdent une autre citoyenneté.

Nous nous rappelons tous les scandaleuses injustices qui ont été commises, pendant la Première Guerre mondiale, quand des Canadiens ukrainiens ont été internés et encore, pendant la Deuxième Guerre mondiale, quand des Canadiens d'ascendance allemande, italienne et japonaise ont été injustement internés.

Ce projet de loi ajoute donc «citoyenneté d'un autre pays que le Canada» aux motifs mentionnés dans la mesure législative. Ainsi, il ne serait plus possible de limiter les droits ni d'imposer des obligations quelconques en raison de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la citoyenneté d'un autre pays que le Canada, de la couleur ou de la religion.

Je crois que les groupes qui insistent pour obtenir des réparations pour cet épisode scandaleux de l'histoire du Canada ont demandé ces modifications.

Mme le vice-président: M^{me} Mitchell propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

M. René Soetens (Ontario) demande à présenter le projet de loi C-452, Loi sur la liberté d'association.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2), la motion est adoptée.

M. Soetens: Madame la Présidente, je voudrais d'abord remercier le député de Red Deer d'avoir appuyé la motion. Il m'a semblé évident, depuis mon arrivée au Parle-

ment, qu'un bon nombre de fonctionnaires ne sont pas satisfaits du syndicat auquel ils sont forcés d'adhérer.

Ce projet de loi donne le droit aux employés de s'associer ou non à d'autres employés dans le but d'améliorer leurs conditions de travail. Ce projet de loi prévoit également des mesures de protection pour les employés qui choisissent de ne pas adhérer au syndicat et s'applique, évidemment, à tous les employés couverts par des contrats fédéraux, aux termes du Code du travail du Canada.

Mme le vice-président: M. Soetens propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE**MESURE MODIFICATIVE**

L'hon. David MacDonald (Rosedale) propose: Que le projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne (orientation sexuelle), soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT**

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale) propose:

Que, conformément à l'article 139 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, chapitre 16, 4^e supplément, Lois révisés du Canada (1985), la Loi soit soumise à l'examen du Comité permanent de l'environnement et que celui-ci procède à l'examen détaillé de l'administration de cette dernière, y compris ses dispositions et ses mécanismes, et présente son rapport à la Chambre au plus tard un an suivant le début de son examen.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime pour proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

Affaires courantes

Mme le vice-président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1520)

LE PAKISTAN

LES GARDIENS DE LA PAIX PAKISTANAIS TUÉS EN
SOMALIE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, j'estime qu'il y a consentement unanime à ce que je présente la motion suivante:

Que la Chambre des communes du Canada transmette au Parlement et au peuple pakistanais ses condoléances à la suite de la mort tragique de vingt-trois gardiens de la paix du Pakistan, tués ce mois-ci en service auprès des Forces des Nations Unies en Somalie; et

Que le Président transmette cette résolution au Parlement du Pakistan.

Mme le vice-président: Le député a-t-il le consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA POLITIQUE DES LANGUES OFFICIELLES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, les pétitions que je présente aujourd'hui regroupent plusieurs pages de noms de personnes qui expriment leur opinion de manière démocratique. Ce qui les préoccupe, c'est que les deux langues officielles aient été garanties par la Constitution sans que la majorité des Canadiens aient jamais donné leur accord.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier la Loi sur les langues officielles une fois que les Canadiens auront pu se prononcer à l'occasion d'un référendum. Ils demandent au gouvernement d'étudier la question.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

L'hon. Herb Gray (Windsor—Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter des pétitions signées par un certain nombre d'habitants de Windsor, en Ontario, qui demandent que le Parlement songe à modifier le Code criminel du Canada pour interdire la distribution au Canada de matériel violent et dégradant comme le jeu du tueur en série.

Ces pétitions ont été soumises au greffier des pétitions qui les a certifiées conformes au Règlement.

LA POLITIQUE DES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Herb Gray (Windsor—Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition sur un autre sujet, au nom d'un certain nombre d'habitants de Windsor, en Ontario.

Les pétitionnaires demandent que la Chambre des communes adopte une mesure législative prévoyant la tenue d'un référendum afin de permettre aux Canadiens de se prononcer sur la question des deux langues officielles.

Cette pétition a également été jugée conforme aux exigences du Règlement en cette matière par le greffier des pétitions.

L'ÉDUCATION

M. John Manley (Ottawa—Sud): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions qui ont été jugées conformes à l'article 36 du Règlement par le greffier.

Pour commencer, j'ai une pétition signée par des Canadiens de ma circonscription et d'ailleurs dans la région de la capitale nationale qui s'intéressent vivement à la chose scolaire et qui demandent que le gouvernement fédéral, de concert avec les autres ordres de gouvernement, facilite l'administration de tests standardisés aux élèves partout au Canada.

LA POLITIQUE DES LANGUES OFFICIELLES

M. John Manley (Ottawa—Sud): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter. Elle est semblable à celle que vient de présenter mon collègue de Leeds—Grenville. Je crois comprendre que ces pétitions résultent d'une certaine campagne à ce sujet. C'est M. John Elkin, de ma circonscription, qui m'a demandé de la présenter. Elle est signée par 35 personnes qui demandent également la tenue d'un référendum national sur la politique du bilinguisme.

LE PARC NATIONAL DE GROSSE-ÎLE

M. John Nunziata (York—Sud—Weston): Monsieur le Président, je présente cette pétition de concert avec les députés de Don Valley—Est et d'Oshawa.

Les pétitionnaires souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que, dans l'élaboration de son projet de parc national historique à Grosse-Île, le Service canadien des parcs d'Environnement Canada, ne tient aucun compte, d'abord, du fait tragique que 15 000 Irlandais, hommes, femmes et enfants, qui ont fui la famine et l'épidémie qui ravageaient l'Irlande en 1847, n'ont trouvé au Canada que la mort et la fosse commune ni, ensuite, de l'héroïsme de nombreux Canadiens qui ont secouru d'une façon désintéressée les malades et les mourants, souvent au prix de leur propre vie ni, enfin, de la générosité des gens du Québec qui ont adopté près d'un millier d'enfants devenus orphelins cet été-là et qui leur ont permis de conserver leur nom.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Service canadien des parcs d'Environnement Canada, à s'assurer que le cimetière irlandais soit conservé et forme le principal thème du parc national historique de Grosse-Île, en tant que rappel permanent de la contribution irlandaise à l'édification du Canada.

C'est M^{lle} Ann Looney, Wellesworth Drive, à Etobicoke, qui a fait circuler cette pétition.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, au nom des habitants de Kitimat, localité située dans ma circonscription, j'ai l'honneur de présenter une très longue pétition jugée conforme aux termes de l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que la Société canadienne des postes, fidèle à la politique du gouvernement conservateur, procède actuellement à la centralisation du traitement du courrier à acheminer à partir de Kitimat, en Colombie-Britannique, allégeant ainsi le travail confié aux postiers de Kitimat et provoquant la perte possible d'emplois pour les jeunes de la localité.

• (1525)

Les pétitionnaires prient le Parlement de mettre fin à la privatisation des services postaux, d'interdire à la Société canadienne des postes d'envisager l'abandon de services au comptoir au bureau de poste de Kitimat et de veiller à ce que les habitants et les contribuables de Kitimat, en Colombie-Britannique, bénéficient d'un bureau de poste qui soit directement géré par la Société canadienne des postes et qui offre tous les services possibles.

LA VIOLENCE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma deuxième pétition a aussi été certifiée conforme à l'article 36 du Règlement et elle est, elle aussi, très longue.

Affaires courantes

Elle comprend plus de 30 pages de signatures de citoyens inquiets qui vivent dans les localités de Terrace, Smithers, Kitwanga, Vanderhoof et Hazelton. Ils sont inquiets parce que de nombreuses études ont montré l'existence d'un lien entre la violence et le divertissement ainsi que la désensibilisation à la violence dans notre société.

Comme les lois canadiennes ne visent pas le matériel qui présente la torture, le viol et le meurtre comme un amusement, y compris le jeu du tueur en série, les pétitionnaires exhortent donc le Parlement à modifier le Code criminel, pour pouvoir interdire la distribution au Canada de matériel violent et dégradant comme le jeu du tueur en série.

LES CARTES DE MEURTRIERS

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, j'ai des pétitions que des milliers de citoyens de la région de St. Catharines et de Niagara ont signées afin d'appuyer M^{me} Debbie Mahaffy, qui demande que l'on saisisse à la frontière les cartes de meurtriers importées des États-Unis et qu'on en empêche la distribution au Canada.

Les pétitionnaires abhorrent les crimes violents perpétrés contre des êtres humains et ils estiment que les cartes à échanger qui présentent des tueurs n'offrent aux enfants et aux adultes rien de positif à admirer ou à imiter, mais contribuent plutôt à la violence.

Ils prient instamment le Parlement du Canada de modifier les lois de notre pays de manière à interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes de meurtriers, et d'informer les fabricants des cartes de tueurs que, si leur produit est destiné au Canada, il sera saisi et détruit.

M. Duane Derreck s'est occupé de faire circuler toutes ces pétitions.

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, suite à la demande de 68 de mes commettants habitant le canton d'Osgoode, je dépose deux pétitions qui demandent au gouvernement de tenir un référendum sur la question des langues officielles. Même si je ne partage pas les points de vue exprimés dans cette pétition, je suis tout de même heureux d'accomplir mon devoir de député dans un pays démocratique et de représenter tous mes commettants, même ceux qui ont des idées différentes des miennes, comme sur la question du respect de la langue des deux peuples fondateurs, soit

Affaires courantes

le français et l'anglais, et qui ne semblent pas intéressés à promouvoir l'unité canadienne.

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter deux pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

L'une comporte plusieurs centaines de pages de signatures d'habitants de Surrey-Nord qui condamnent Postes Canada pour avoir fermé l'usine de tri postal de Surrey qui était une des plus importantes de l'ouest du Canada. Cette décision coûtera à notre ville 2,3 millions de dollars en salaires perdus et ralentira la livraison du courrier non seulement à Surrey mais aussi dans la région environnante de la vallée du Fraser.

LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, la deuxième pétition que j'ai à présenter invite le gouvernement à ne pas mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange, car il nous empêchera de revenir avant 20 ans à l'époque des médicaments génériques à bon marché.

L'ÉDUCATION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer des pétitions sur la très importante question de l'établissement de normes nationales en matière d'éducation.

Pour assurer sa compétitivité, le Canada doit avoir une population instruite. Il est inadmissible que 30 p. 100 des jeunes décrochent avant d'avoir terminé leurs études secondaires et que 40 p. 100 des Canadiens aient de la difficulté à lire et à compter. Ces personnes auront de plus en plus de mal à trouver un travail satisfaisant, pour ne pas dire un travail tout simplement.

Les pétitionnaires demandent que des normes nationales d'éducation soient établies pour protéger, promouvoir et améliorer la qualité de l'éducation au Canada. L'absence de normes nationales peut camoufler des différences de qualité dans l'enseignement dispensé partout dans notre pays.

Pour redonner confiance dans notre système d'enseignement, je pense, comme les pétitionnaires, que la création de normes nationales serait un pas dans la bonne direction.

LA VIOLENCE

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sidneys): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des habitants de ma circonscription, dans l'île du Cap-Breton, qui sont très préoccupés par les crimes violents qui ont été commis récemment au Cap-Breton. Ils craignent que le taux de criminalité n'augmente dans cette région.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'examiner toute la question de la détermination de la peine pour les personnes reconnues coupables de crimes avec violence, pour faire en sorte que le châtement soit adapté au crime. Ils veulent également qu'on réexamine la Loi sur les jeunes contrevenants pour que des peines plus sévères soient prévues dans les cas de crime violent.

Je demande la collaboration de la Chambre à cet égard.

• (1530)

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je dépose une pétition provenant de mes électeurs.

[Traduction]

Dans cette pétition, signée par 25 personnes et jugée correcte, mes électeurs demandent que le gouvernement adopte une loi prévoyant la tenue d'un référendum populaire qui obligerait le Parlement à accepter ou à rejeter les deux langues officielles, l'anglais et le français, dans l'intérêt du gouvernement et de la population du Canada. Pour que les modifications proposées soient acceptées ou rejetées, il faudrait qu'il y ait à la fois une majorité des voix exprimées partout au Canada et une majorité dans la plupart des provinces, les territoires étant considérés comme des provinces.

J'ai le devoir de présenter cette pétition.

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, la deuxième pétition, signée par un certain nombre de personnes, porte sur le cas Lamont-Spencer que le premier ministre a mentionné aujourd'hui.

Ils demandent que le premier ministre réclame immédiatement l'expulsion de Christine Lamont et de David Spencer, conformément aux lois brésiliennes, au lieu de leur faire purger une peine de 28 ans dans des prisons brésiliennes ou d'attendre la conclusion d'un traité avec le Brésil. Je suis heureux de présenter cette pétition.

LA LOI SUR LE DIVORCE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis moi aussi très heureuse de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition jugée correcte par le greffier.

Elle renferme 3 000 noms qui s'ajoutent aux 5 000 autres signataires des pétitions que j'ai déjà présentées. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de faire modifier la Loi sur le divorce pour empêcher que les enfants ne soient séparés, sans raison valable, de leurs grands-parents. Ils font valoir que les enfants peuvent être privés de la sécurité dont ils ont besoin lorsque des obstacles injustifiés se dressent entre eux et leurs grands-parents avec lesquels ils entretenaient de bonnes relations.

LE FONDS DE FIDUCIE POUR LA PAIX

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition. Elle est signée surtout par des Torontois.

Je suis heureuse de présenter cette pétition jugée correcte en hommage à un de mes amis, M. Charlie Christie, qui a travaillé durant toute sa vie pour la paix.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de créer un fonds en fiducie pour la paix afin que les contribuables canadiens qui sont objecteurs de conscience puissent verser une partie de leurs impôts normalement utilisés à des fins militaires à ce fonds dont les ressources pourraient être consacrées à la paix, à l'éducation, à la recherche, à l'aide humanitaire et à d'autres causes pacifiques.

LES LANGUES OFFICIELLES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, m'appuyant sur les principes démocratiques de la Chambre et comme il est de mon devoir d'exprimer les opinions de tous mes électeurs, je présente une autre pétition qui demande au Parlement de tenir un référendum à caractère exécutoire sur l'acceptation ou le rejet de nos deux langues officielles, l'anglais et le français.

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, dans le premier cas, les pétitionnaires font remarquer que les grands défis que doit relever le Canada aujourd'hui sont des problèmes comme la pauvreté, le chômage et les abus.

À leur avis, le projet actuel du gouvernement de fusionner le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil des Arts du Canada n'aidera pas les spécialistes en sciences sociales à résoudre les problèmes en

Affaires courantes

question. Ils voudraient que cette décision soit reportée, comme il est encore temps de le faire, et qu'on procède à des consultations avant que le gouvernement ne prenne une décision.

LA GARDE D'ENFANTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Dans le deuxième cas, les pétitionnaires veulent que soient déductibles d'impôt les frais engagés par les familles dont les enfants ont des besoins spéciaux, notamment dans le cas des familles monoparentales.

Ils font remarquer que certains enfants ont besoin d'installations qui peuvent être très coûteuses et que les parents n'ont vraiment pas d'autre choix que de se les procurer. Ils estiment que les lois actuelles sont injustes, cruelles et peut-être discriminatoires. Ils demandent qu'elles soient revues.

L'EMPLOI

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Dans cette dernière situation, j'ai des pétitionnaires qui veulent des garderies pour les travailleurs qui en ont besoin. Ils veulent qu'on réforme les règles de l'assurance-chômage pour faire en sorte qu'on n'abuse pas des travailleurs. Ils veulent que le gouvernement crée des situations propices à la création d'emplois pour les chômeurs et les assistés sociaux. Ils voudraient aussi qu'on favorise le travail à la maison pour les mères et les pères que cela peut intéresser et demandent qu'on consulte les Canadiens au sujet des prochains budgets.

• (1535)

LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Lethbridge et des localités des environs de la passe du Nid-de-Corbeau, dans le sud de l'Alberta.

Les pétitionnaires font remarquer à la Chambre que si l'Accord de libre-échange nord-américain entre en vigueur, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada seront encore moins en mesure d'aider l'industrie canadienne, de conserver les ressources naturelles du Canada pour les Canadiens et de mettre en place les programmes sociaux nécessaires.

Pour ces raisons, entre autres, ils demandent que la Chambre rejette le projet d'accord de libre-échange nord-américain et recommandent au gouvernement d'avoir recours à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange canado-américain.

Affaires courantes

LES LANGUES OFFICIELLES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, il est de mon devoir de présenter une pétition portant sur un référendum concernant les langues officielles.

[Français]

J'aimerais dire que j'adopte la position du député de Carleton—Gloucester.

[Traduction]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais selon le Règlement, le temps prévu pour la présentation des pétitions est écoulé.

M. Whittaker: Monsieur le Président, je sais que des journées comme celle-ci sont, pour vous, très éprouvantes. Je voudrais simplement attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les députés qui siègent ici, au fond de la Chambre, n'ont pas toujours la chance de présenter des pétitions en raison de l'ordre que suit le Président.

Je veux simplement faire remarquer à la Chambre que c'est souvent injuste pour les députés qui siègent au fond de la Chambre.

M. Harvey (Edmonton—Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si le Président le demande à la Chambre, je crois qu'il constatera qu'il y a consentement unanime à ce que l'on prolonge la période prévue pour la présentation des pétitions, étant donné qu'il ne reste, je crois, que trois députés intéressés à en présenter.

Des voix: Il en reste deux seulement.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Whittaker: Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup d'avoir demandé l'approbation de la Chambre.

LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt): Monsieur le Président, je serai très bref. La pétition que j'ai à présenter est signée par des habitants de Greenwood, Westbridge, Midway, Rock Creek et d'autres localités frontalières qui ont des réserves au sujet de l'Accord de libre-échange nord-américain. De l'avis des pétitionnaires, cet accord, s'il est mis en oeuvre, causera des problèmes aux gouvernements des provinces et des territoires en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles au profit des Canadiens.

Ils demandent à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement de recourir à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter. Deux d'entre elles demandent que la Chambre interdise le jeu du tueur en série, première édition, de Tobias Allen.

Ce jeu de société très spécial comprend un sac à dépouilles, 25 figurines de bébés et quatre de tueurs en série. Le but du jeu est de commettre des meurtres et le gagnant est celui qui a accumulé le plus de cadavres. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'envisager d'interdire l'importation de ce genre de jeu au Canada.

LES CARTES DES TUEURS EN SÉRIE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, mon autre pétition traite d'un sujet semblable. D'autres députés en ont parlé aujourd'hui. Elle a été organisée grâce aux efforts de M^{me} Debbie Mahaffy.

Il s'agit de cartes de collection sur les tueurs en série. Les pétitionnaires réclament la même chose que les signataires des deux autres pétitions. Ils demandent que le Parlement interdise totalement l'importation, la vente et la possession de ce genre de cartes.

LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'apprécie que vous ayez prolongé la période de présentation des pétitions. Des habitants de la circonscription d'Okanagan—Shuswap, principalement des secteurs de Vernon et de Salmon Arm, s'inquiètent de l'effet de l'Accord de libre-échange nord-américain sur le prix des médicaments. Ils demandent à la Chambre de rejeter ce projet d'accord et d'avoir recours à la clause de dénonciation pour rejeter l'accord canado-américain.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, très rapidement, j'ai une autre pétition signée par des habitants d'Okanagan—Shuswap. Les pétitionnaires s'inquiètent à propos des modifications envisagées à la Loi sur l'assurance-chômage qui donneraient plus de pouvoir aux employeurs. Ils demandent à la Chambre de rejeter les modifications proposées à la Loi sur l'assurance-chômage.

Affaires courantes

LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je vous remercie ainsi que la Chambre d'avoir bien voulu accorder quelques minutes de plus pour la présentation des autres pétitions.

Conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition signée par quelque 35 habitants des localités de Fruitvale, Montrose, Quesnel, Trail, Rossland et Castlegar, qui se trouvent toutes dans la circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke.

• (1540)

Les pétitionnaires font remarquer qu'à leur avis, si l'Accord de libre-échange nord-américain est mis en oeuvre, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires seront encore moins en mesure à l'avenir d'aider l'industrie canadienne, de conserver nos ressources naturelles au profit de notre pays et de mettre en place les programmes sociaux dont nous avons tant besoin.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de reconsidérer la question, de rejeter l'Accord de libre-échange nord-américain, et de dénoncer l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et

du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 522.

[Texte]

Question n° 522—**M. Saint-Julien:**

Pour chaque année depuis 1983, le gouvernement a-t-il dépensé des fonds pour son ambassade à Paris et, dans l'affirmative, a) combien pour le budget opérationnel, b) combien pour les voyages des différents ambassadeurs qui ont été en poste, et lesquels, c) combien pour les allocations de résidence et à qui, d) combien y a-t-il eu d'employé(e)s chaque année, e) combien pour les réceptions?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, la réponse est jointe.

Étant donné que les états financiers de l'ambassade sont retenus pour une période de six ans seulement, ceux pour les années fiscales 1982-1983, 1983-1984, 1984-1985 et 1985-1986 ne sont pas disponibles.

Budget de fonctionnement de la mission

1982-1983: 4 929 721

1983-1984: Information incomplète (1 462 375)

1984-1985: 4 968 591

1985-1986: 5 658 182

Veillez noter que nous ne pouvons obtenir le budget opérationnel total pour 1983-1984.

Ambassadeurs à Paris

1981-1985: Michel Dupuy

1985-1988: Lucien Bouchard

1988-1993: Claude Charland

Nombre d'employés canadiens et locaux

	AECE	IMM	MDN	GRC	SCRC	AN	AUTRES	TOTAL
1983	231		6	4		2	15	258
1984	230		6	4		2	7	249
1985	227		6	1	2	3	4	243
1986	199		6	2	2	1	4	214
1987	205		6	2	2	3	3	221
1988	207		6	2	2	3	4	224
1989	200		6	2		3		211
1990	197		6	2		3	1	209

Affaires courantes

Nombre d'employés canadiens et locaux

	AECE	IMM	MDN	GRC	SCRC	AN	AUTRES	TOTAL
1991	206		6	2		3		217
1992	204	6	7	2		3		222

	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
a) Budget de fonctionnement	7 469 380	8 448 974	7 323 305	7 290 882	8 562 965	7 664 198	9 582 371
b) Budget de déplacements Ambassadeur	27 765	29 366	5 514	21 482	19 050	12 984	5 172
c) Budget d'entretien Résidence officielle	32 302	96 417	127 430	130 921	51 230	77 125	198 628
d) Effectifs de la mission*	Voir ci-joint						
e) Budget d'accueil	62 000	79 363	65 587	90 026	106 720	89 722	98 319

AECE	Affaires extérieures et Commerce extérieur
IMM	Immigration
MDN	Ministère de la Défense nationale
GRC	Gendarmerie royale du Canada
SCRC	Service canadien du renseignement de sécurité
AN	Archives nationales

[Français]

M. Langlois: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

M. Duhamel: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le 21 avril 1993, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* la question suivante:

Un paiement de 20 000 \$ a-t-il été versé au sénateur Pat Carney pour la perte de documents ministériels et, dans l'affirmative, a) comment en est-on arrivé à cette somme, b) quand et comment ces documents ont-ils été perdus, c) combien le gouvernement a-t-il dû payer, au total, pour régler cette affaire?

J'ai posé la question, bien sûr, parce que certains de mes commettants s'intéressaient à ces questions. C'est vrai, et je peux vous montrer la lettre, si vous le voulez.

[Traduction]

Monsieur le Président, je me pose vraiment la question étant donné que le délai de 45 jours a expiré et que nous approchons à grands pas de la fin de cette législature. Je ne joue pas avec ça. C'est une question toute naturelle que m'ont posée les habitants de ma circonscription.

Si mon collègue veut que je lui fournisse la preuve que quelqu'un d'autre a soulevé cette question, je serai heureux de le faire.

[Français]

M. Langlois: Monsieur le Président, j'ai le numéro de la question de l'honorable député dans la liste des questions auxquelles on est présentement en voie de répondre, et j'espère être en mesure de fournir la réponse le

plus rapidement possible, avant l'ajournement de la Chambre si c'est possible.

* * *

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, auriez-vous l'amabilité d'appeler la motion n° P-19, inscrite au nom du député de Cap-Breton—Richmond—Est, portant production de documents?

P-19—M. Dingwall:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de tous les documents, y compris les études, les rapports et la correspondance, relatifs à la mine Westray de Plymouth en Nouvelle-Écosse.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avis de motion portant production de documents n° P-19, inscrit au nom de l'honorable député de Cap-Breton—Richmond—Est.

[Traduction]

M. Langlois: Monsieur le Président, j'aurais aimé que le député soit présent car je vais fournir des réponses concernant la motion n° P-19. Je le ferai quand même et, si le député est là, il pourra formuler des observations.

Les documents relatifs à la mine Westray ont été déposés à la Chambre des communes le 4 juin 1992. D'autres documents ont été rendus publics le 23 juillet et le 9 septembre 1992. Il y a, au total, 7 500 pages de texte. On peut les consulter au ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, au 235, rue Queen, édifice C.D. Howe, septième étage, salle de conférence de l'entrée est, de même qu'au bureau régional de ce ministère à Halifax, au 1801, rue Hollis.

Le gouvernement fédéral a aussi remis tous les autres documents en sa possession, soit environ 11 000 pages, à la commission d'enquête créée par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour analyser les événements qui ont précédé l'accident et les causes de celui-ci, le 8 avril 1993.

Le commissaire-enquêteur a ordonné au personnel de la commission de considérer tous les documents comme absolument confidentiels jusqu'à la reprise des audiences publiques. Selon l'engagement pris par le gouvernement fédéral le 20 mai 1992 et l'objectif de la commission, il serait contre-indiqué de remettre les documents à la

Initiatives ministérielles

Chambre des communes et au public avant que la commission ne soit en mesure de reprendre les audiences.

Étant donné cette situation, je prie le député de retirer sa motion.

• (1545)

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Étant donné l'absence du député de Cap-Breton—Richmond—Est, l'honorable secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement serait-il d'accord pour que cette question soit reportée pour débat?

M. Langlois: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Qu'il en soit ainsi ordonné.

(La motion est reportée à l'ordre du jour.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications) propose: Que le projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'interviens pour participer aujourd'hui au dernier débat sur le projet de loi C-62, qui aura lieu dans cette enceinte.

Je suis enthousiaste, car je crois que c'est un grand jour pour le Canada. C'est certainement un grand jour pour les milliers de femmes et d'hommes qui travaillent dans le secteur des télécommunications au Canada. C'est un grand jour également pour les consommateurs canadiens de tout le pays qui pourront compter sur une loi moderne pour leur assurer la même qualité de service dans toutes les régions.

Je suis enthousiaste, car les Canadiens et le secteur canadien des télécommunications attendent depuis longtemps une loi moderne tournée vers l'avenir pour régir ce secteur important de notre économie qui évolue rapidement, et notre longue attente est finalement sur le point de prendre fin.

Initiatives ministérielles

La Loi sur les chemins de fer qui établit le cadre législatif et réglementaire du secteur des télécommunications au Canada remonte à 1908; or, les réseaux de télécommunications composés de fils, de câbles coaxiaux, de micro-ondes et de satellites ont remplacé depuis longtemps le chemin de fer comme la principale voie transcontinentale reliant toutes les régions du pays. Ainsi notre secteur, l'un des plus modernes et à la fine pointe de la technologie, est encore régi par une loi qui est si désuète qu'elle n'est même plus utilisée pour régler la majeure partie des services ferroviaires.

La troisième lecture du projet de loi C-62 à la Chambre rapprochera encore davantage les Canadiens du cadre législatif moderne dont nous avons besoin pour que ce secteur tienne sa promesse en tant qu'élément-clé de la croissance économique, des perspectives d'emplois et de la prospérité.

Lorsqu'on se penche sur les progrès réalisés dans ce secteur depuis quelques années, ainsi que sur sa croissance, qui a été en moyenne de près de 8 p. 100 par an même pendant la récession, on s'aperçoit que notre secteur des télécommunications rapporte beaucoup au Canada.

Il s'agit là d'un secteur qui crée de l'emploi dans toutes les régions du pays. Il offre des débouchés aux Canadiens. Il leur fournit des services essentiels si nous voulons maintenir notre niveau de vie actuel et l'améliorer même.

Ce projet de loi a maintenant fait l'objet d'audiences publiques complètes de la part de deux comités parlementaires, le Comité sénatorial permanent des transports et des communications et, plus récemment, le sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture de la Chambre. Ces deux études ont montré qu'il existe un consensus aussi large que clair. Notre pays a besoin d'une nouvelle loi sur les télécommunications et le projet de loi C-62 mérite d'être adopté et promulgué.

À plusieurs reprises, j'ai loué le travail du comité sénatorial dans le cadre de son étude préliminaire du projet de loi, l'année dernière. Avec beaucoup de détermination et de largeur d'esprit, surtout, les sénateurs ont écouté pendant de très nombreuses heures les témoignages des meilleurs représentants du secteur des télécommunications au Canada. Le meilleur hommage au travail des sénateurs réside dans le simple fait qu'on a tenu compte de beaucoup de leurs recommandations dans la nouvelle version du projet de loi C-62.

Après l'étape de la deuxième lecture à la Chambre, au printemps, le sous-comité des communications et de la culture a dû relever le même défi. Les amendements proposés par le comité montrent que ses membres s'inté-

ressent vraiment à ce secteur et qu'ils sont tout à fait conscients des problèmes auxquels il est confronté et du rôle essentiel qu'il joue dans la société canadienne à l'heure actuelle.

[Français]

Des centaines de personnes ont pris part aux discussions entourant le projet de loi C-62. Un grand nombre d'excellentes suggestions ont été faites. Nous y avons porté attention et avons pris certaines mesures.

• (1550)

Les modifications apportées au projet de loi font suite aux recommandations qu'a formulées le comité sénatorial et aux suggestions qu'ont faites le sous-comité de la Chambre, le CRTC, divers intervenants de l'industrie, notamment des fournisseurs, des revendeurs et des câblodistributeurs, les gouvernements provinciaux, les milieux d'affaires canadiens, ainsi que divers groupes d'intérêt public représentant un grand nombre de Canadiens qui dépendent de plus en plus des services de télécommunications. Ces modifications ont permis d'améliorer le projet de loi, sans remettre en question ses principes fondamentaux.

[Traduction]

Je ne vais pas dresser la liste de tous les amendements apportés à ce projet de loi, mais il convient que je fasse des commentaires sur ceux qui concernent davantage son idée maîtresse. Il y a notamment les propositions suivantes: exclure plus clairement les revendeurs du champ d'application du projet de loi; mieux tenir compte des intérêts régionaux dans les objectifs de la politique; conférer au CRTC le pouvoir d'exempter certaines catégories d'entreprises de l'application de la loi; renforcer les dispositions sur la consultation fédérale-provinciale; éliminer le processus d'octroi de licences qui est proposé tout en maintenant des exigences canadiennes fermes quant à la propriété; créer une présomption pour s'abstenir de réglementer quand il existe une concurrence réelle, tout en exigeant que le CRTC tienne compte de la nature parfois fragile de la concurrence; imposer un important délai au processus décisionnel du CRTC, tout en accordant au Conseil la flexibilité voulue pour prolonger ce délai seulement lorsqu'une analyse plus détaillée de la question à l'étude est nécessaire; enfin, renforcer la capacité du CRTC de s'occuper des infractions relatives à la protection de la vie privée causées par des télécommunications non sollicitées.

Je m'arrête particulièrement sur ce dernier point, parce qu'à la fin des débats hier, ma collègue de Mont-Royal a souligné avec raison l'inquiétude croissante des Canadiens à l'égard de la protection de la vie privée. Les Canadiens ont de plus en plus l'impression que le Parle-

ment devrait agir sans tarder pour garantir la protection de leurs droits.

Nous avons donc inscrit des dispositions dans le projet de loi pour conférer au CRTC le pouvoir nécessaire pour intervenir et s'assurer que le droit fondamental à la protection de la vie privée des Canadiens sera désormais mieux respecté.

Les députés des deux côtés de la Chambre ont été inondés de lettres venant d'électeurs qui se sont plaints d'appels téléphoniques venant de machines à appel automatique, de publicité importune transmise par télécopieur et d'appels à des numéros 976 qui ont été utilisés par eux ou par leurs proches souvent sans se rendre compte que ces appels entraîneraient des comptes très élevés.

À l'heure actuelle, la marge de manoeuvre du CRTC est limitée en ce qui a trait à un certain nombre de ces questions. Il importe de modifier la loi pour faire en sorte que cet organisme puisse se pencher sur ces abus et agir efficacement au nom des Canadiens afin qu'il soit tenu compte de leurs droits fondamentaux.

Hier, la députée de Mont-Royal a soulevé un sujet d'inquiétude, au moment où la Chambre terminait ses délibérations à l'étape du rapport. Elle se demandait si les dispositions du projet de loi risquaient, par exemple, de gêner le travail de ceux qui font des sondages légitimes. Je tiens à dire à la Chambre que nous n'avons pas l'intention de gêner le travail de ces personnes et nous ne pensons pas non plus que la mesure législative sera appliquée dans ce but. Par contre, nous avons la ferme intention d'agir efficacement et de donner suite aux préoccupations formulées par des centaines de Canadiens qui veulent qu'on mette un frein aux abus qui portent atteinte à leur vie privée.

Nous sommes tous au courant de certains cas particulièrement désagréables d'abus, par exemple au moyen de messages par télécopieur, qui jettent le discrédit sur l'industrie de la télécommercialisation. Celle-ci ne veut surtout pas être associée aux entreprises sans scrupule qui ne font que semer le désarroi chez ceux qui reçoivent leurs messages. La situation est contrariante aussi pour les compagnies de téléphone, parce que les Canadiens sollicitent leur aide, mais que celles-ci sont limitées dans les mesures qu'elles peuvent prendre.

Les dispositions du projet de loi que nous allons adopter assurent une meilleure protection des droits fondamentaux des Canadiens et répondent aux préoccupations formulées par les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, qui veulent que le Parlement agisse sans plus tarder afin de protéger leur vie privée.

Initiatives ministérielles

• (1555)

Je pense que partout où nous avons apporté des changements, nous avons amélioré et renforcé les dispositions qui existaient auparavant. Certains ont été surpris de la souplesse manifestée par le gouvernement et de son empressement à accepter des amendements.

Au cours du débat, des députés de l'opposition ont avancé divers chiffres quant au nombre de changements proposés. Il y a deux semaines, l'opposition faisait mention de plus de 150 changements, tandis qu'hier elle parlait de 74 modifications. En fait, 51 changements ont été apportés.

La bonne volonté avec laquelle le gouvernement a accueilli les suggestions visant à améliorer le projet de loi ne doit pas faire croire que cette mesure comporte des lacunes fatales, comme certains députés du Nouveau Parti démocratique l'ont prétendu. Nous avons tout simplement respecté l'engagement que j'avais pris au départ envers le comité sénatorial et la Chambre des communes, lorsque j'ai dit que le gouvernement accueillerait les suggestions avec un esprit ouvert et qu'il accepterait toute proposition susceptible d'améliorer le projet de loi.

[Français]

Monsieur le Président, je souhaite qu'en temps opportun la volonté du gouvernement d'agir de façon impartiale inspirera les députés des deux côtés de cette Chambre. C'est la raison d'être du Parlement. Bien que le processus entre la première lecture et la sanction royale puisse être long et parfois frustrant, je pense que l'on est vraiment récompensé de nos efforts lorsque tous les partis s'entendent pour discuter et collaborer.

[Traduction]

Pourquoi faire perdre du temps aux députés, aux sénateurs, aux témoins, aux greffiers, aux attachés de recherche, aux traducteurs, aux avocats, aux fonctionnaires et au personnel si personne n'est vraiment intéressé. Après tout, le projet de loi n'appartient pas au ministre ou au gouvernement. Il nous appartient à tous. Si tous les gens qui se préoccupent du résultat ont voix au chapitre et qu'ils considèrent leur point de vue comme important, j'estime que nous aurons fait davantage oeuvre utile.

Je voudrais remercier très sincèrement tous ceux, témoins, députés, membres de mon personnel et du ministère, sénateurs, et autres, qui ont fait en sorte que le projet de loi tienne compte des préoccupations des Canadiens. Leurs efforts ont certainement porté fruit.

Initiatives ministérielles

En apportant cette modification majeure à notre industrie des télécommunications et à sa réglementation, nous remplaçons l'ancienne superstructure datant de 1908 par une structure moderne mieux adaptée aux besoins du XXI^e siècle. Tous ceux qui y ont travaillé auront contribué à faire en sorte que les besoins des Canadiens, des travailleurs des télécommunications notamment, soient respectés dans le projet de loi lui-même et qu'il en soit tenu compte dans la nouvelle loi qui sera adoptée.

Ces efforts collectifs, la générosité dont ont fait preuve tant de gens, leur empressement à collaborer, à travailler ensemble, à écouter, à chercher ensemble des solutions communes pour relever les défis, tout cela aura contribué à renforcer le projet de loi et à faire en sorte que les Canadiens soient mieux servis grâce à une loi moderne et tournée vers l'avenir.

[Français]

Monsieur le Président, permettez-moi de revenir sur les trois grands principes qui sous-tendent le projet de loi C-62, à savoir s'assurer que les Canadiens ont accès, à prix abordable, à des services de télécommunications fiables, accroître la compétitivité de l'industrie des télécommunications, promouvoir la propriété et le contrôle canadiens de notre infrastructure de télécommunications.

[Traduction]

Le dernier de ces trois principes est inséparable des deux premiers. Les télécommunications servent à lier le pays ensemble par une vaste gamme d'activités comme les appels personnels, la transmission de données et d'informations, les transactions commerciales et, de plus en plus, des produits et services culturels.

Le réseau de télécommunications est en quelque sorte le système nerveux central d'un pays reliant tous ses éléments entre eux. Je suis fier du fait que la première Loi sur les télécommunications du Canada fera de la propriété et du contrôle de cette infrastructure par des intérêts canadiens l'un des objectifs clés de la politique du gouvernement. Je me réjouis d'une façon particulière que tous les partis à la Chambre appuient cet objectif.

Je reviens de Singapour où s'est tenue la Asia Telecom Conference. J'y ai rencontré les ministres des Communications de certains pays asiatiques. J'ai également eu l'occasion de rencontrer des représentants de l'industrie venus du monde entier.

• (1600)

De Singapour, je me suis rendu à Beijing pour soutenir les entreprises canadiennes dans les efforts qu'elles déploient pour vendre du matériel et des services canadiens sur un marché chinois en expansion.

Il est frappant de constater que chaque année, d'ici à la fin du siècle, les Chinois installeront autant de lignes téléphoniques qu'il en existe dans tout le Canada aujourd'hui. De nos jours, presque tous les Canadiens ont accès à des services de télécommunication modernes. En Chine, une infime partie de la population jouit des mêmes services.

Nous avons pu installer, dans un pays qui se classe au deuxième rang par sa superficie, le meilleur réseau de télécommunications du monde, un réseau qui permet à un citoyen de Pond Inlet, dans l'Arctique, de communiquer avec quelqu'un d'autre dans n'importe quelle région du monde, au moyen d'un simple appareil téléphonique et de liaisons par satellite. Notre service téléphonique facilite la fourniture de biens et de services dans tout le Canada.

Quant aux besoins des pays en voie de développement, qu'il s'agisse du Mexique ou de la Chine, l'industrialisation et le relèvement du niveau et de la qualité de vie des simples citoyens dépendent directement de l'infrastructure. Comment une entreprise pourrait-elle s'implanter dans un pays où il lui sera impossible de communiquer avec la clientèle ou avec le siège social, situé à des milliers de milles?

Sans un réseau de télécommunications moderne, impossible de fournir les biens et services nécessaires à une population croissante. Impossible d'attirer des industries nouvelles. À moins de pouvoir compter sur une infrastructure de télécommunications moderne bien établie, il est difficile d'assurer les services nécessaires au tourisme, aux affaires des banques et des autres établissements financiers de toutes sortes. Le Canada est doté d'un tel réseau.

Nous sommes déterminés à faire en sorte qu'il reste aux mains de Canadiens, qu'il continue de répondre aux besoins des Canadiens et qu'il prenne de l'expansion. Nous sommes résolus à utiliser cette infrastructure canadienne comme base pour faire des échanges avec le monde entier, pour donner à des milliers de travailleurs canadiens l'occasion de produire des biens et de fournir des services qui aideront à améliorer la qualité de vie du reste de l'humanité.

Notre pays fait à cet égard une importante contribution, que notre industrie, qui pourra maintenant s'appuyer sur une loi moderne et efficace peut apporter au reste du monde.

Nous sommes déterminés à faire en sorte que cette industrie reste canadienne. La perspective de la concurrence nous réjouit. Nous ne demandons pas mieux que d'entrer en concurrence avec le reste du monde. Nous sommes néanmoins déterminés à garantir aux Canadiens, hommes et femmes, qui ont bâti une industrie aussi prospère au Canada, qu'ils pourront continuer de le faire dans l'avenir.

Soit dit en passant, la plus vibrante intervention de tout le débat a sans doute été celle de mon ami, le leader du NPD à la Chambre et député de Kamloops, qui a déclaré hier que les politiques du gouvernement mèneront, avant longtemps, au remplacement de nos téléphonistes canadiens par des Mexicains travaillant depuis Guadalajara ou Ensenada. Permettez-moi de citer ses paroles telles qu'elles sont rapportées à la page 20511 du *hansard*:

Je peux prédire qu'avant longtemps, monsieur le Président, lorsqu'on communiquera avec un téléphoniste pour obtenir un renseignement, on se fera répondre: «*Buenas noches, señor!*» Autrement dit, ce téléphoniste sera en poste à Guadalajara, à Ensenada ou encore dans une ville le long du Rio Grande.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de craindre que BC Tel soit avalé par Taco Bell. Par contre, nous faisons en sorte que la possibilité continue d'exister pour des Canadiens d'assurer de tels services au Canada, tout en aidant nos amis mexicains à se doter de l'infrastructure dont ils ont besoin pour s'offrir la qualité de vie que souhaite tout le monde, quel que soit le pays où l'on vit. Grâce à l'Accord de libre-échange nord-américain, les fournisseurs canadiens voient s'ouvrir à eux un marché de plusieurs milliards de dollars, au Mexique. Cette perspective réjouit l'industrie canadienne, car elle pourrait favoriser la création de centaines de milliers d'emplois pour des Canadiens et accroître notre prospérité. En bâtissant sur cette base solide que le projet de loi C-62 encourage, l'industrie canadienne et les travailleurs canadiens pourront profiter d'un marché international du matériel et des services de télécommunications qui se chiffrera dans les centaines de milliards de dollars d'ici le tournant du siècle.

Initiatives ministérielles

• (1605)

C'est sous-estimer l'entreprise canadienne et les travailleurs canadiens que de penser que, si l'on encourage la concurrence en abolissant les barrières tarifaires, les Canadiens ne sauront se tailler une place nulle part, ni chez eux, ni à l'étranger. Cette industrie a prouvé que ceux qui le pensent ont tort, terriblement tort.

Il suffit de voyager à l'extérieur du Canada pour constater combien il se vend d'équipement téléphonique entièrement conçu et fabriqué par des Canadiens travaillant au Canada, et l'on se rend compte que les travailleurs canadiens sont aussi bons que tous les autres, que l'industrie canadienne est aussi bonne que toutes les autres et que les peureux qui veulent nous protéger au moyen de barrières tarifaires trompent tout simplement les Canadiens.

Ce que cherchent les travailleurs canadiens et les entreprises canadiennes, ce sont des débouchés. Ils ne veulent pas être coupés du reste du monde. Ils ne veulent pas se contenter d'un marché de plus en plus petit qui est protégé par des tarifs élevés. Ils veulent livrer concurrence sur un pied d'égalité, d'une manière équitable, et pouvoir vendre leurs produits et leurs services partout au monde.

C'est ce que nous sommes en train de faire avec le Mexique et ce sera avantageux pour les Mexicains et certainement pour les travailleurs canadiens et les entreprises canadiennes aussi.

Nous avons constaté que les Canadiens peuvent sortir gagnants, si on leur en donne l'occasion. Mentionnons la Chine à titre d'exemple. Northern Telecom a déjà fourni ou fournira à contrat des commutateurs qui servent à assurer le service téléphonique à quatre millions de Chinois. Cette société, ainsi que d'autres fournisseurs canadiens, continue à soumissionner en vue d'obtenir des contrats dans cette partie du monde et leurs perspectives sont très encourageantes. Ce dont ils ont besoin, ce ne sont pas des obstacles mais des débouchés, des possibilités de vendre à l'étranger des produits et des services canadiens.

C'est la même chose pour les consommateurs canadiens. Comme mes collègues d'en face l'ont mentionné, nous sommes en train de changer d'attitude en ce qui concerne la façon d'offrir des services téléphoniques au Canada. Nous nous éloignons de l'attitude selon laquelle nous devons protéger les monopoles qui offrent des

Initiatives ministérielles

services aux consommateurs dans chacun des marchés d'un bout à l'autre du pays.

L'an dernier, le CRTC a pris une décision historique en permettant la concurrence dans le secteur des services interurbains au Canada. Certains se sont opposés à cette décision parce qu'ils estiment que la concurrence n'est pas souhaitable pour le Canada et pour les travailleurs canadiens. Je crois qu'ils ont tort. Nous avons vu les avantages de la concurrence, monsieur le Président. Elle a fait baisser les tarifs et créé de nouveaux débouchés.

La concurrence a également contribué à la création d'emplois dans l'industrie des télécommunications au Canada. Par exemple, une des sociétés qui offrent des services interurbains a annoncé son intention de créer de nouveaux emplois dans la circonscription du leader parlementaire du NPD. C'est ce que nous voyons partout dans le pays. Grâce à la concurrence, les entreprises et les consommateurs canadiens peuvent obtenir des services de télécommunications à meilleur prix. Certains prétendent que cela n'est pas dans l'intérêt public.

Qu'arriverait-il si nous avions comme politique de maintenir les tarifs interurbains artificiellement élevés et de ne pas permettre la concurrence? Pour les entreprises canadiennes, le coût des services de télécommunications fait partie des frais généraux. Si ces services pouvaient être achetés pour beaucoup moins cher au sud de la frontière, les gens d'affaires canadiens seraient-ils plus tentés de rester au Canada et de créer des emplois ici que d'aller s'installer aux États-Unis? À moins d'offrir des services de télécommunications modernes à un prix concurrentiel au Canada, nous aurons beaucoup de difficulté à faire prospérer notre économie, à créer des emplois dans le secteur et à fournir les services auxquels, selon nous, les Canadiens d'un océan à l'autre ont droit.

• (1610)

Les Canadiens ne craignent pas la concurrence, ils s'en réjouissent. Ils ne craignent pas l'élargissement de la gamme des services, ils le désirent. Ils ne craignent pas

les lois du marché, ils n'attendent que le moment où elles leur permettront d'être plus efficaces.

Nous avons déjà pu assister à l'avènement du téléphone cellulaire, pas seulement au Canada, mais partout dans le monde. Dans les pays qui ont choisi l'approche monopolistique, la pénétration des services cellulaires est beaucoup moindre que dans les pays qui ont opté pour la concurrence. Les prix y sont également plus élevés. Le service n'a pas été aussi étendu sur les marchés monopolistiques que sur les marchés libres. Pourquoi? Parce que, contrairement à une situation de monopole, le consommateur est roi et passe avant tout dans un marché libre.

Selon la loi actuelle, le CRTC n'a pas le droit de ne pas réglementer. Il lui est interdit de décider qu'une situation concurrentielle est à l'avantage des consommateurs. Il est insensé de retarder l'introduction de nouveaux services ou d'exiger la tenue d'audiences réglementaires coûteuses tant pour les contribuables que pour les consommateurs qui doivent en bout de ligne payer les frais encourus par les entreprises. La loi actuelle lie tout simplement les mains du CRTC. Le CRTC est tenu par la loi de réglementer et de respecter ce processus lourd et coûteux, qui retarde l'amélioration des services offerts aux consommateurs et fait augmenter les coûts imposés aux consommateurs et aux contribuables. Si nous tolérons cette situation une journée de plus, en quoi cela protégera-t-il l'intérêt public? Si le Parlement refuse de bouger, en quoi cela protégera-t-il l'intérêt des citoyens canadiens?

Le CRTC existe et continuera d'exister pour intervenir dans les cas où le marché ne fait pas son travail de façon efficace et équitable. Ce pouvoir du CRTC n'est pas limité. Il n'est en aucune façon diminué. Si le marché est en mesure d'offrir de meilleurs services, il est alors temps, à notre avis, de passer des marchés monopolistiques aux marchés libres. Chaque citoyen de chaque région du Canada profitera des mesures que nous prenons aujourd'hui.

Les principes qui sous-tendent ce projet de loi sont tous des principes importants pour le Canada. Ils nous sont utiles pour bâtir notre avenir. Ils nous permettent d'offrir des perspectives d'avenir aux jeunes Canadiens.

Initiatives ministérielles

Ils nous permettent de maintenir et d'améliorer la qualité de vie dont jouissent les Canadiens, car sans les innovations dans le secteur des télécommunications, il nous serait impossible d'offrir des services aux régions rurales et isolées partout au Canada qui devraient être en mesure, selon nous, d'obtenir de nouveaux services.

En adoptant cette nouvelle mesure législative, en encourageant l'industrie, en offrant des débouchés aux hommes et aux femmes qui travaillent dans le secteur canadien des télécommunications, en décrivant notre vision des choses et en établissant une autoroute électronique qui relie tous les foyers, les entreprises et les organismes gouvernementaux du Canada, nous pouvons grandement démocratiser les services au Canada. Ainsi, les habitants des régions rurales et des régions les plus isolées au Canada pourront avoir accès aux mêmes services de qualité que les habitants des grands centres urbains. On peut le faire de telle sorte que les personnes handicapées puissent travailler à partir de chez elles et faire ainsi pleinement partie de la main-d'oeuvre active. Même chose pour les personnes âgées et les mères chefs de famille monoparentale qui pourront continuer à faire pleinement partie de la main-d'oeuvre active et cela, à partir de chez elles, afin d'améliorer leur qualité de vie et de contribuer à l'ensemble de notre économie.

Mais il faut pour cela que l'on mette en place une loi moderne et que tous les intervenants du secteur industriel et du gouvernement se montrent visionnaires et sachent donner une orientation au Canada.

• (1615)

Souvent, lorsque nous parlons du système canadien des télécommunications et de l'importance du service téléphonique, les journaux ne rendent aucun compte du débat ou, s'ils le font, l'affaire est reléguée au cahier des affaires. Beaucoup d'autres questions débattues à la Chambre attirent souvent davantage l'attention que ce que nous faisons pour le secteur de la technologie de pointe le plus important au Canada.

C'est aujourd'hui un jour historique pour le Parlement et pour tous les Canadiens puisqu'il verra enfin adopter cette loi moderne et que nous serons assurés que les Canadiens peuvent planifier l'avenir en toute confiance, sachant qu'ils continueront de bénéficier d'un système national de télécommunications solide et bien à eux.

Les principes qui sous-tendent le projet de loi C-62 ont déjà reçu l'appui du comité sénatorial à l'étape de l'étude préliminaire, de la Chambre des communes à l'étape de la deuxième lecture, du sous-comité de la Chambre chargé d'examiner le projet de loi C-62, et de la

vaste majorité des témoins qui ont présenté des mémoires sur le projet de loi.

Le secteur des télécommunications, ses principaux usagers et l'organisme de réglementation adressent un message sans équivoque à la Chambre: le Canada a besoin d'une nouvelle loi sur les télécommunications et le projet de loi C-62 est cette loi. Le projet de loi a été bien débattu, examiné, modifié et amélioré et il doit être adopté aujourd'hui pour que les télécommunications puissent nous faire entrer dans le monde radieux de demain.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, c'est pour moi un véritable honneur et un plaisir de pouvoir intervenir, au nom des habitants de ma circonscription et du Parti libéral du Canada, dans le débat sur une mesure législative aussi importante pour l'économie, le monde des affaires et les simples citoyens de notre pays.

Les partis de l'opposition ont la responsabilité d'examiner en détail ce projet de loi, au nom de la population canadienne. C'est notre rôle et notre responsabilité. Les députés de l'opposition, mais aussi ceux de tous les partis à la Chambre, ont examiné ce projet de loi et ont formulé des observations à toutes les étapes de son étude à la Chambre ou au sein d'un sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture. La même chose s'est produite au Sénat.

Ce projet de loi est indiscutablement une mesure législative très importante. Dans son discours, le ministre a parlé d'une participation importante actuellement et dans l'avenir dans les secteurs sur lesquels la technologie et l'infrastructure des télécommunications ont des répercussions, et dans les aspects de notre vie où les télécommunications interviennent.

Il ne fait aucun doute qu'une nouvelle loi s'imposait. D'ailleurs, il est intéressant de souligner qu'on a essayé de faire adopter une nouvelle loi à ce sujet à la Chambre en 1977, mais le projet de loi est mort au *Feuilleton* en 1978, sauf erreur. Ce qu'il faut retenir de toute cette démarche, c'est que nous avons besoin d'une nouvelle loi sur les télécommunications, et une loi satisfaisante. Le changement dans le domaine avait été tellement formidable que nous avons vraiment besoin d'une loi tournée vers l'avenir.

Je suis d'accord avec le ministre. Comme il vient de le dire, il s'agit du système nerveux central de notre pays. Cette question est importante pour le Canada pour de nombreuses raisons. Il est vrai que c'est l'autoroute électronique du Canada pour les années 90. Cent mille Canadiens travaillent dans cette industrie, qui génère des revenus supérieurs à 20 milliards de dollars. Chaque année, elle investit considérablement dans la recherche

Initiatives ministérielles

et le développement au Canada, dans de nouvelles technologies, de nouvelles usines et du nouveau matériel. C'est une industrie importante à différents égards.

Tout cela a été rendu possible grâce à une main-d'œuvre canadienne hautement spécialisées dont nous pouvons être très fiers. Sa réputation est certainement excellente dans le monde entier, sinon tout autant ici chez nous. Nous espérons que ce secteur continuera de prospérer dans l'avenir, car c'est vraiment un atout pour l'économie canadienne. Il ne fait aucun doute que nous devenons plus efficaces et efficaces, ce qui a motivé, en partie, la lutte menée pour le maintien et l'expansion des services Gemini d'Air Canada.

• (1620)

Il ne faut cependant pas l'oublier, si nous pouvons faire automatiquement une réservation d'avion ou d'hôtel, modifier notre programme en fonction de nos intérêts comme touristes, utiliser notre carte de guichet automatique parce que ce n'était pas pratique d'aller à la banque, faire des transactions bancaires, commerciales ou boursières, et diffuser tous nos produits culturels, c'est grâce à une infrastructure de télécommunication efficace, bien établie et capable de répondre aux besoins. Il s'agit donc d'une industrie stratégique pour toute notre économie, une industrie qui aide les autres à être concurrentielles en leur permettant de bénéficier de la révolution qui s'est produite dans le domaine de l'information et des communications.

Cela nous aide à créer les emplois de l'avenir dans cette industrie de matière grise et de haute technologie, et nous aide à les établir là où sont les gens, à l'extérieur des centres d'activités traditionnels particulièrement dans nos régions. Cela répond au besoin du travail à domicile d'aujourd'hui et répond certes aux besoins des handicapés qui peuvent travailler plus efficacement depuis leur propre domicile sans avoir à subir les divers inconvénients du travail à l'extérieur. Ça ne veut pas dire que nous ne devrions pas apporter des améliorations également au lieu de travail de sorte que les travailleurs de toutes compétences puissent y avoir accès en tout temps.

Cette industrie très réglementée a besoin de l'environnement approprié en matière de politique, de lois et de réglementation, dans lequel elle puisse s'épanouir. C'est à cela que nous nous employons ici aujourd'hui. Nous voulons en effet servir l'intérêt public avant tout grâce à une approche équilibrée entre l'organisme de réglementation, les monopoles et la déréglementation complète. Les gouvernements ont un rôle à jouer à cet égard. Le projet de loi a cherché à établir un équilibre entre tous les intérêts rivaux alors que nous cherchions à en concevoir

un d'après le projet de loi initial présenté à la Chambre en février 1992.

J'y ai consacré beaucoup de réflexion. Je m'occupe de cette question depuis que je siège à la Chambre. J'ai invité le gouvernement à tenir sa parole et à remplir sa promesse, surtout depuis cinq ans. Je voulais que le gouvernement passe à l'action et donne suite à ce qu'il disait en 1984 en parlant de la nécessité de doter d'un cadre législatif moderne notre industrie des télécommunications.

Ce ne fut cependant, durant neuf longues années, qu'une autre promesse non tenue. Tandis que le gouvernement négligeait de respecter sa propre promesse, le Parti libéral a réclamé à maintes reprises que le Comité permanent des communications et de la culture étudie la question des télécommunications. Nous avons déjà exercé le pouvoir au Parlement, mais on ne trouvait jamais l'occasion de mettre cette question à l'ordre du jour. Elle venait toujours à la deuxième ou à la troisième place dans l'ordre des priorités.

Je tiens cependant à ce qu'il soit clairement établi qu'en ma qualité de porte-parole en matière de communications et de culture, j'ai constamment insisté sur la nécessité de saisir le comité permanent de cette question. Il était nécessaire d'examiner les lacunes du processus de réglementation de cette industrie, de même que les questions de concurrence, de monopole et de développement de l'infrastructure de cette industrie essentielle comme instrument de compétitivité. Mais cela ne s'est jamais fait.

Le comité permanent n'est jamais parvenu à le faire, malgré nos exhortations. Le pays a peut-être souffert du fait que nous n'avons pas réussi à aborder cette question durant tout ce temps. À ma connaissance ou à celle du grand public, le gouvernement n'a jamais pris le temps de se pencher sur l'industrie des télécommunications, d'étudier l'interaction entre ses diverses composantes et d'examiner la Loi sur les chemins de fer de 1908 pour se rendre compte que le Canada était loin derrière les autres pays et qu'il était grand temps d'agir.

Il est vrai qu'au fil des années, certaines conversations ont eu lieu, je présume, dans les cercles du pouvoir. On a créé un comité chargé d'examiner la question de la convergence. Or, aucune de ces discussions n'est parvenue aux oreilles du public, certainement pas à temps pour le dépôt de ce projet de loi. Entre-temps, on a créé et privatisé Télésat. On a aussi privatisé Télélobe. La concurrence a vu le jour sur le marché des appels interurbains et on a introduit les téléphones cellulaires non réglementés. Les téléphones de poche sont pour bientôt. En fait, de nouvelles technologies comme celles de New-

bridge et de l'autoroute électronique surgissent presque quotidiennement.

• (1625)

Nous regrettons que le gouvernement n'ait jamais publié un livre blanc ou vert ou fait un examen public approfondi des questions liées aux télécommunications. Il n'a jamais élaboré une stratégie nationale qui pourrait être examinée et revue. Résultat: nous nous retrouvons avec ce projet de loi imparfait.

Notre plus grand regret, c'est que le gouvernement conservateur ait mis cette question au premier plan lorsqu'il a été élu en 1984, pour ensuite la mettre en veilleuse depuis ce temps. Ce n'est que le 7 février 1992, après huit ans d'attente, qu'il a enfin déposé le projet de loi C-62. Ce n'est qu'en avril de cette année que le projet de loi a été lu pour la deuxième fois et renvoyé, le 20 du même mois, au sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture, qui en a fait rapport à la Chambre le 28 mai.

Nous, du Parti libéral, avons appuyé l'adoption du projet de loi non pas parce que le ministre a fait de la belle besogne, non pas parce que c'était un bon projet de loi lorsqu'il a été présenté, mais bien parce que nous savions que l'industrie et le monde des affaires estimaient que c'était un projet de loi important, une mesure législative dont ils pouvaient se contenter et à laquelle nous pourrions souscrire à condition que des amendements y soient apportés.

Depuis que je suis la porte-parole de l'opposition officielle en matière de communications et de culture, j'ai vu les ministres des Communications se succéder. Pourtant, je n'ai jamais pu imaginer qu'il y aurait un tel manque de leadership dans le domaine des télécommunications.

Le ministre n'a rien fait. Le gouvernement ne s'est pas donné la peine de consulter, de réaliser un consensus national sur l'orientation à donner dans ce secteur. Résultat: le Canada est toujours aux prises avec sa Loi sur les chemins de fer de 1908, conçue pour une époque révolue et incapable de répondre aux besoins de l'âge de l'information. Un processus plus constructif et plus ouvert aurait sans doute abouti à une refonte du projet de loi, plutôt qu'aux douzaines et aux douzaines d'amendements que nous avons dû présenter au comité.

Le gouvernement et ce ministre se sont dits ouverts. Pour se faire une idée du sérieux de cette déclaration, il suffit de se pencher sur les procédures qui ont entouré ce projet de loi. Ils auraient pu accroître leur crédibilité après que le Sénat eut entrepris une étude préalable du projet de loi et formulé une multitude de recommanda-

Initiatives ministérielles

tions dont le gouvernement n'a pas voulu tenir compte, dans l'ensemble. Bon nombre d'amendements importants n'ont pas été apportés tant que le comité de la Chambre n'eut pas réussi à le convaincre de leur nécessité.

Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il a écarté tous les amendements importants. Il a fallu que le comité insiste pour imposer ces modifications.

Hier, nous avons assisté à la Chambre à un spectacle bien triste de la part du ministre des Communications qui a décidé, on ne sait trop pourquoi, qu'il pouvait ou qu'il devait défendre son travail et son projet de loi en rendant l'opposition responsable du retard et en reprenant certaines déclarations du passé. Il se méprenait royalement.

Je ne comprends pas qu'il ne trouve pas ironique que j'aie produit un document de travail, imparfait ou non, sur les télécommunications. Je ne disposais pas du personnel du gouvernement, ni de toute la bureaucratie, mais je me suis installée dans mon bureau avec deux collaborateurs et j'ai rédigé ce qui, à mon avis, aurait pu constituer le point de départ d'une discussion que nous pourrions avoir avec les gens des télécommunications.

Ce document présentait peut-être des lacunes aux yeux du ministre, mais c'était assurément un bon début. Il est ironique que j'aie produit ce document de travail alors que ni lui ni le gouvernement n'en ont jamais produit. Le ministre ne se rend-il pas compte qu'en critiquant l'opposition, il montrait en fait que nous avions fait plus que le gouvernement dans ce dossier?

Le fait est que le ministre et le gouvernement ont attendu neuf ans pour rendre ce projet de loi prioritaire. Maintenant, le ministre veut que tout le monde collabore, dise qu'il a fait un excellent travail et oublie les années où le gouvernement n'a rien fait dans ce domaine. Le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est beaucoup demander.

Si le ministre veut fouiller dans le passé et demander à ses chercheurs de trouver la déclaration que j'ai faite lorsque j'ai demandé un nouveau projet de loi pour les télécommunications, libre à lui. Cependant, s'il veut des déclarations du passé, j'en ai quelques autres pour lui. De cette façon, le hansard et les livres d'histoire seront complets.

• (1630)

Nous pouvons commencer par l'exposé économique donné en novembre 1984 par l'ancien ministre des Finances, où il dit: «Manifestement, une politique nationale des télécommunications est nécessaire si nous voulons profiter des possibilités qu'offrent les progrès rapides de la technologie et la demande croissante des Canadiens

Initiatives ministérielles

qui veulent de nouveaux services de télécommunications.»

Il a ajouté: «Grâce à une réforme de la réglementation, le gouvernement peut encourager les innovations et donner une grande impulsion à l'économie canadienne.» Puis il ne s'est rien produit pendant neuf ans.

Nous pouvons revenir à l'allocution que le député de Frontenac a prononcée devant l'Association du Barreau canadien, le 12 février 1986, où il a dit: «La révision fondamentale de la politique et du cadre réglementaire qui permettra à l'industrie des télécommunications de réaliser son potentiel est ainsi devenue une priorité pour moi et pour le gouvernement. Je me suis attaqué de front aux réformes tout en établissant des principes de base dont elles devraient s'inspirer.» Encore une fois, il ne s'est rien passé pendant neuf ans.

Ensuite, il y a eu M^{me} Flora MacDonald et le document qu'elle a publié en 1987 et qui s'intitulait *Les communications au XXI^e siècle*. Elle y dit ceci: «Malgré ses réalisations passées dans ce domaine, le Canada n'a pas réagi aux changements touchant notre économie et l'ensemble du monde comme l'ont fait les autres pays très industrialisés. Nous nous sommes contentés de nous reposer sur nos lauriers, avec l'illusion qu'aucun effort particulier n'était nécessaire pour faire face aux défis de notre nouvel environnement. Il est temps de remettre en question cette autosatisfaction.»

Nous avons entendu l'actuel ministre des Communications, qui a déposé ce projet de loi C-62 en février 1992, dire quatre mois plus tard au comité du Sénat qui en faisait l'étude préalable: «En retarder la mise en application aurait pour effet de ralentir la croissance d'une industrie vitale pour l'économie canadienne.»

Il y a presque un an que le ministre a dit cela et c'est seulement maintenant que le gouvernement le fait adopter, après neuf ans de pouvoir et à la toute fin de son mandat. Grâce aux pressions de l'industrie et au lobbying auprès du leader à la Chambre, le gouvernement a enfin reconnu que le ministre des Communications avait un projet de loi important qu'il fallait faire adopter pour répondre aux engagements qu'il avait pris dès 1984. Non seulement la démocratie n'a pas prévalu dans cette affaire, mais, en plus, nous avons eu l'attribution de temps.

En ce qui me concerne, lorsque le projet de loi C-62 a été mis en discussion, j'étais prête à faire abstraction des lenteurs du ministre, car le Parti libéral voulait une mesure qui fonctionne pour le bien du Canada. Je pense que le comité a fort bien fait son travail. Nous voulions

que le comité fasse un travail soigné, et je pense qu'il a réussi.

Je tiens à dire à mes collègues des deux côtés de la Chambre qui ont participé à l'étude du comité que nous avons apprécié l'attitude ouverte du comité. Celui-ci a proposé beaucoup de changements qui ont grandement amélioré le projet de loi. Je remercie sincèrement les témoins, les lobbyistes, les avocats, le personnel et les chercheurs d'avoir travaillé dans l'intérêt de cette industrie absolument vitale pour notre pays.

Au comité législatif, nous tenions à entendre certains groupes qui n'avaient pas pu faire connaître leurs préoccupations depuis le rapport du Sénat de l'an dernier. C'est ce que nous avons fait. Je dois dire que le ministre a au moins répondu favorablement quand je lui ai demandé si le CRTC pouvait participer et si des intéressés du monde des affaires pouvaient aussi intervenir. Le ministre et le président ont accepté cela, et nous l'avons grandement apprécié.

Il était indispensable que les représentants de l'industrie, leurs partenaires et les intervenants dans le secteur puissent présenter leurs témoignages, parce que personne n'avait été entendu depuis la présentation du rapport du Sénat, l'an dernier. À différents moments, au cours des audiences, des représentants de Stentor, des revendeurs, de BC Tel, de CanCom, de Télésat et du CRTC sont venus au comité. Malheureusement, le monde des artistes n'a pas eu la même représentation.

Je sais que le processus a pu sembler complexe à l'époque, mais il nous a été très utile d'avoir le point de vue de l'industrie au moment d'étudier le projet de loi article par article et de préparer les modifications nécessaires. Il en a résulté un meilleur projet de loi. Le ministre peut vérifier dans le hansard: j'ai précisé qu'il y avait 51 amendements et 150 modifications de formulation.

• (1635)

On peut se demander quel devrait être l'objectif d'une politique des télécommunications, d'une structure d'organisation des télécommunications. Je pense que ce projet de loi avait pour but de rectifier l'orientation du secteur des télécommunications afin que tous les Canadiens puissent bénéficier au maximum de la révolution mondiale de l'information. Je veux parler non seulement de ceux qui utilisent le téléphone pour appeler leur mère, leur soeur, leur mari ou leur patron, mais aussi des gens d'affaires qui veulent profiter de services efficaces à des prix concurrentiels pour faire marcher leur entreprise. Je crois que les télécommunications représentent près du

Initiatives ministérielles

tiers des coûts d'entreprise. C'est certainement le cas dans les moyennes et les grandes entreprises.

Il était important pour nous de mettre le système à jour et de voir à ce que l'organisme de réglementation puisse faire appliquer efficacement les dispositions réclamées. Nous devons également veiller à ce que ce système contribue à l'apprentissage, à l'alphabétisation, à l'enseignement, à la formation et, bien entendu, à la communication à des fins culturelles, sociales et commerciales.

Il fait passer toutes les merveilles de cette révolution de nos grandes villes à nos localités les plus isolées. Ce projet de loi, dans la forme où il avait été déposé en février dernier, n'était pas ce qu'il fallait à notre pays. À mon avis, la version qui nous est présentée aujourd'hui, grâce aux efforts du comité, est plus satisfaisante dans l'immédiat.

Passons aux questions soulevées dans ce projet de loi. Je ne parlerai que d'un petit nombre d'entre elles car nous n'avons pas le temps de les voir toutes aujourd'hui. Les libéraux appuient ce projet de loi qui fait suite à la décision rendue dans le cas de l'AGT par la Cour suprême qui a conclu que les télécommunications relevaient de la compétence fédérale. Le Canada a besoin de règlements uniformes dans ce secteur afin de permettre à tous les Canadiens d'avoir le même accès aux avantages que procurera la révolution à laquelle on assiste actuellement dans le domaine de l'information.

Le Sénat et le comité de la Chambre ont étudié avec soin les définitions contenues dans l'article 2. Les revendeurs devraient-ils être ou non inclus dans cette mesure législative? Il semble que l'on ait voulu les exclure. Mais comment, par définition ou par exemption? C'était là la question. J'estimais, quant à moi, qu'ils devraient être exemptés de l'application de la loi ou bénéficier d'une abstention de réglementation.

J'ai trouvé un peu paradoxal que la CTA, l'association des revendeurs, qui s'était battue au départ pour être exclue de cette mesure législative au moyen d'une clause d'exclusion dans les définitions, se soit finalement contentée de faire l'objet d'une exemption ou d'une abstention de réglementation. Je suis contente de voir que finalement, les représentants de la CTA ont accordé leurs violons et compris ce qui se passait. Malheureusement pour eux, il était trop tard et le ministre n'a pas réagi. Finalement, nous nous retrouvons avec une définition compliquée. Reste à voir si elle fera l'affaire avec le temps.

À mon avis, le comité n'a pas examiné de façon adéquate la question des entreprises de télécommunication dites hybrides. C'est-à-dire celles qui possèdent des installations et qui sont donc à la fois des entreprises de télécommunication et des revendeurs. Cette question n'a

pas été totalement éclaircie en comité. On aurait dû l'examiner plus en détail. Il appartiendra peut-être à la prochaine législature de le faire.

On a dit beaucoup de choses en comité au sujet des objectifs de ce projet de loi. Je suis d'accord avec les trois objectifs décrits par le ministre, à savoir l'accès pour tous à un système de télécommunications à des prix abordables, une concurrence accrue et, surtout, la promotion du contrôle des télécommunications par les Canadiens. C'étaient là les trois principaux objectifs et je ne vais pas revenir sur toutes les discussions qui ont eu lieu, sur la définition et sur la partie des objectifs. On verra bien, si l'on se reporte au compte rendu, que de nombreux groupes se sont dits d'avis que certaines précisions devaient être apportées à ce projet de loi pour faire une distinction entre la fin et les moyens.

Il a été aussi question de culture. Le gouvernement a assuré les membres du comité que ce projet de loi assurerait pleinement la protection des intérêts culturels du Canada à mesure qu'apparaîtraient de nouvelles technologies. On se pose encore dans les milieux artistiques certaines questions auxquelles seul le temps permettra de répondre.

Où trouve-t-on dans ce projet de loi une orientation précise concernant la convergence probable des services téléphoniques et des services de câblodistribution? Le CRTC vient de rendre une décision importante sur l'avenir de la câblodistribution et, cet automne, le Conseil entreprendra une étude complète de la réglementation des services téléphoniques.

Je vois deux directions différentes. Je crains que certains secteurs culturels, qui ne figurent pas dans la Loi sur la radiodiffusion, ne figurent pas plus dans la Loi sur les télécommunications. Dans ce *no man's land* ou *no person's land*, qu'est-ce qui relève de l'une ou l'autre de ces deux lois? Je l'ignore et peut-être devrions-nous attendre qu'une loi chapeaute le tout pour avoir la réponse.

• (1640)

Il ne devrait pas y avoir de discontinuité ou de possibilité de discontinuité à cet égard entre les deux mesures législatives. Nous devrions réellement nous pencher sur cette question de convergence. Le gouvernement en a fait une étude de 200 pages qui n'a malheureusement pas été distribuée, et ni l'industrie ni le grand public n'a été en mesure d'y répondre. Le projet de loi n'aborde donc pas cette question.

Pas plus tard qu'hier, M. Keith Spicer, président du CRTC, aurait dit, selon le *Globe and Mail*, que le conseil allait probablement devoir se pencher sérieusement sur la question de la convergence du câble et du téléphone.

Initiatives ministérielles

Au chapitre des pouvoirs du gouverneur en conseil, il y a un article intitulé «Instructions». C'est un pouvoir nouveau et je pense qu'il est important que ce dernier puisse donner au CRTC des instructions concernant l'application de la politique en matière de télécommunications. Les libéraux appuient le principe général de directives venant du Cabinet sur les grandes questions d'orientations tant que ce pouvoir est utilisé à bon escient.

Cependant, par souci d'équilibre, je suis contente que le comité ait pu convaincre le gouvernement d'ajouter aux pouvoirs de modification et d'annulation du gouverneur en conseil, dont il est question à l'article 12, la possibilité de renvoyer une décision au CRTC pour réexamen de façon que le CRTC ne devienne pas une simple chambre d'enregistrement. Nous ne voulions pas qu'en vertu de ce nouveau pouvoir, le Cabinet puisse donner à l'avance des instructions au CRTC, pour ensuite exercer son pouvoir de modifier ou d'annuler après coup une décision du CRTC sur le même sujet. Je vais en parler plus longuement dans quelques minutes.

La question des exemptions a fait l'objet d'un examen très attentif. J'estimais personnellement que ce n'était ni au ministre, ni au gouverneur en conseil de délivrer les ordonnances d'exemption, et le Sénat était d'accord là-dessus. Je suis très heureuse de souligner que le ministre a accepté de conférer au CRTC le pouvoir d'accorder ces exemptions. Mais cela ne s'est pas fait sans de très fermes interventions à l'étape de l'étude en comité. J'estime que, sur ce point, l'opposition loyale de Sa Majesté a réellement contribué à améliorer le projet de loi de façon substantielle.

Le Parti libéral était fermement convaincu, tout comme le Sénat, de la nécessité de remplacer le pouvoir de modifier ou d'annuler une décision par le pouvoir de renvoyer ou d'annuler ladite décision, comme cela se fait actuellement dans la Loi sur la radiodiffusion, et de la nécessité, pour le Cabinet, d'établir un échancier pour l'audition des appels. J'étais également d'accord avec l'Association du Barreau canadien qui estimait qu'il fallait modifier l'article 12, portant sur l'annulation ou la modification d'une décision, afin de permettre au Cabinet, au moment de prendre ses décisions, d'exercer ce pouvoir d'une manière conforme aux buts et objectifs du projet de loi.

À vrai dire, nous savions que le ministre refuserait de limiter ou de supprimer le pouvoir du Cabinet de modifier les décisions du CRTC. On nous a expliqué, à l'aide d'exemples, pourquoi il était important de maintenir ce pouvoir. Nous nous sommes donc dit que le ministre devait avoir de bonnes raisons, que nous devrions le laisser faire, mais qu'il faudrait au moins obtenir un processus plus ouvert, plus transparent, une troisième option qui permette non seulement de modifier ou d'annuler les décisions mais de les renvoyer au CRTC tout en

conservant le pouvoir de les annuler ou de les modifier, au besoin.

Nous sommes heureux de voir que le ministre a finalement compris et approuvé cette façon de faire. Je pense que l'article au complet a été amélioré à l'étape de l'examen en comité. Grâce aux délais imposés pour les demandes écrites présentées au Cabinet et grâce à d'autres moyens de rendre le processus plus transparent, la possibilité existe au moins maintenant de renvoyer une décision au CRTC. Espérons que la pression morale et que le processus de saine gestion publique feront en sorte qu'on privilégiera dorénavant l'utilisation de cette option.

Que peut-on dire de plus à propos du fait que le ministre et le gouvernement voulaient obtenir le pouvoir de délivrer les licences aux entreprises de télécommunication? Je suis très heureuse de constater que le ministre s'est rendu compte de ce qui n'allait pas dans cette approche et a renoncé à délivrer les licences aux entreprises canadiennes. C'était plutôt redondant et bureaucratique, et cela allait totalement à l'opposé de ce que prônent le ministre et le gouvernement, qui se disent en faveur d'une réduction de la bureaucratie. Cette mesure a fait, dans toute l'industrie et dans l'ensemble du pays, l'objet d'une vaste opposition. Les gens ont trouvé paradoxal qu'un ministre qui, partout ailleurs dans ce projet de loi, mettait l'accent sur les forces du marché, veuille créer, au sein du gouvernement, une nouvelle division qui aurait été chargée de délivrer les licences aux entreprises de télécommunication.

• (1645)

Les libéraux se sont fortement opposés à ce qu'on ajoute un autre niveau de bureaucratie et on a, enfin, fait disparaître cette disposition. En fait, elle aurait pu placer les ministres et le gouverneur en conseil dans une situation fort embarrassante, et je suis donc heureuse qu'il n'en soit plus question.

En outre, nous devons faire tout en notre pouvoir pour favoriser un système canadien de télécommunication fort et dynamique et nous croyons que des règles très strictes sur la participation canadienne sont essentielles à cela. Je voudrais préciser que nous sommes très heureux de cet aspect du projet de loi.

Il faut nous assurer que les Canadiens possèdent et administrent les entreprises dans ce domaine, que nos travailleurs, nos chercheurs et nos scientifiques, nos fabricants, ainsi que nos concepteurs de logiciel et de matériel aient tous la chance de prospérer et de demeurer à la fine pointe de la technologie.

Les alliances mondiales et les marchés mondiaux font partie de la réalité, mais assurons-nous qu'il y a suffisamment de garanties en place pour que les Canadiens profitent en définitive de l'arrivée sur notre marché d'entreprises étrangères. Ces avantages devraient être un de nos objectifs prioritaires.

Initiatives ministérielles

Dans le cas récent d'Unitel et d'AT&T, je sais que nous avons accepté les promesses d'Unitel qui s'est engagée à respecter les priorités canadiennes en ce qui concerne les emplois au Canada, ainsi que la recherche et la gestion, mais nous constatons d'après certains indices que des cadres supérieurs américains viennent au Canada remplacer des cadres canadiens et qu'on fait de plus en plus appel au logiciel ou matériel venant des États-Unis. Il y a malheureusement lieu de se demander dans quelle mesure AT&T ne laisserait plus les cadres d'Unitel, nés et formés au Canada, et compétants, prendre des décisions importantes en toute indépendance.

Quant au projet de loi, on devra certes se pencher sur l'application des règles sur le taux de participation canadienne de 80 p. 100 et sur les règlements touchant les sociétés de portefeuille. Bref, nous voulons veiller à ce que l'objectif de ces dispositions sur la participation canadienne soit respecté et qu'on les applique dans l'intérêt de notre pays.

Pour ce qui est du nouveau pouvoir d'abstention, les libéraux voulaient s'assurer qu'il soit dans l'intérêt public. Le gouvernement a apporté des modifications importantes à cet élément essentiel du projet de loi et je pense que les dispositions pertinentes sont beaucoup plus facilement applicables maintenant. Les libéraux savent qu'on veut éviter une déréglementation générale de ce secteur à la suite de l'adoption d'un article sur l'abstention mal libellé. Nous croyons que le Conseil a maintenant suffisamment d'outils pour protéger le marché et les consommateurs, ainsi que procéder à une révision, au besoin.

Permettez-moi de revenir sur une question soulevée au Sénat et dont je me préoccupe depuis la privatisation de TéléSAT. Il faut en effet que le Bureau de la concurrence ait un rôle plus explicite en matière de consultation avec le CRTC pour le conseiller régulièrement au besoin dans le cadre de la réglementation de notre secteur des télécommunications.

La concentration des entreprises est un sujet de préoccupation. Je suis d'accord avec le Sénat quand il dit que la question du rôle du Bureau de la politique de concurrence aurait dû avoir été abordée directement par le directeur du Bureau ou indirectement par le biais d'un mécanisme de consultation entre le CRTC et le Bureau de la concurrence.

Le gouvernement a refusé de donner suite à cette proposition et je suppose que nous allons devoir la réserver pour un autre jour et voir à ce moment-là comment les choses ont évolué.

Permettez-moi d'aborder très brièvement, en m'éloignant quelque peu de l'enchaînement logique, par souci de clarté, certaines propositions d'amendement que le ministre n'a pas jugé bon d'accepter. En fin de compte, j'ai estimé que le projet de loi aurait pu être meilleur

encore si on y avait inclus, par exemple, une disposition prévoyant un réexamen de la loi après cinq ans.

Le ministre a déclaré qu'un comité de la Chambre pourrait le faire au besoin et le ministre a raison. Toutefois, selon ma propre expérience au comité, je sais que s'il est surchargé, et ce comité a toujours été très occupé, il ne choisira pas de s'attaquer en premier au dossier des télécommunications car c'est un dossier complexe. Les membres du comité ne voulaient pas avoir à tout apprendre dans ce domaine. J'aurais aimé que le ministre accepte cette motion de sorte que nous aurions été obligés légalement d'examiner la loi; cette révision n'aurait pas été laissée à la discrétion d'un comité.

Je voulais aussi donner à toutes les parties intéressées la possibilité de se faire entendre étant donné les pouvoirs de réexamen, de modification et d'annulation que possède le Cabinet. Selon moi, si, à la suite d'une pétition ou de son propre chef, le Cabinet veut prendre un décret, il est plus démocratique de donner d'abord la chance aux gens de faire valoir leur opinion. Le ministre a aussi refusé cette proposition.

Enfin, de nombreuses questions se sont fait jour à propos de ce projet de loi et nous ne pouvons pas les aborder toutes ici aujourd'hui. Je souhaite que ce projet de loi soit efficace. J'espère qu'il répondra aux besoins de l'industrie et des Canadiens. J'espère que nous serons prêts à le revoir et à apporter toutes les modifications nécessaires quand nous y constaterons des défauts.

• (1650)

Pour terminer, je résumerai depuis le début. Le gouvernement ne prend pas les télécommunications au sérieux autant qu'il l'affirme et cela freine les progrès du Canada en ce domaine. Il a eu recours à un processus politique boiteux et il a saisi le Parlement d'un projet de loi initialement bien imparfait. Malgré cela, les libéraux ont adopté une approche très constructive; comme je l'ai déjà dit, ils étaient prêts à adopter ce projet de loi dans l'intérêt des Canadiens et des entreprises canadiennes.

Soyons clairs. Le ministre a déclaré hier que l'opposition retardait le projet de loi. Nous croyons que nous l'avons amélioré en procédant rapidement, sans délais inutiles. Grâce à la collaboration de mon adjoint législatif, M. Matthew Behan, de l'industrie en général et des greffiers, je peux affirmer, monsieur le Président, que le projet de loi actuel est bien supérieur à ce qu'il était au départ.

Le ministre voudrait qu'on l'applaudisse pour avoir présenté un projet de loi sur les télécommunications après neuf ans, mais je n'entends aucune félicitation de la part de l'industrie ou des électeurs canadiens. Il a fallu que l'industrie fasse un lobbying sérieux et qu'elle convoque une conférence de presse pour ce projet de loi

Initiatives ministérielles

soit placé sur le dessus de la pile et pour que le gouvernement et son leader parlementaire sortent de leur léthargie et modernisent cette loi pour qu'elle réponde aux besoins d'une industrie canadienne de valeur.

Mais, comme dit le vieux dicton, «mieux vaut tard que jamais.»

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 74 du Règlement, les deux premiers orateurs disposent de 40 minutes pour leur discours. Le troisième orateur dispose de 20 minutes pour son discours, plus 10 minutes pour les questions et les observations.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations présentées par le ministre des Communications et par mon homologue, la porte-parole du Parti libéral en matière de communications, la députée de Mont-Royal.

Je tiens à féliciter cette dernière pour les observations très pertinentes qu'elle a faites. Je profite de l'occasion pour la remercier aussi du travail remarquable qu'elle a accompli à titre de critique de l'opposition au cours des débats du comité. Après avoir travaillé avec elle, je peux affirmer que les deux partis d'opposition ont fait tout ce qui était humainement possible pour améliorer ce projet de loi. Je pense que je puis affirmer au nom de ma collègue libérale et au nom de mon parti, que nos efforts ont porté fruit, car le projet de loi est nettement supérieur à ce qu'il était lorsqu'il a d'abord été présenté à la Chambre.

Je voudrais aussi féliciter tous les représentants de l'industrie et du CRTC qui ont été présents aux audiences du comité. Grâce à leur aide et aux conseils avisés qu'ils nous ont fournis, ils nous ont permis de hausser notre niveau de connaissance et de compréhension de la question.

Les travaux du comité ont certes été très productifs et la présence des représentants de l'industrie, des groupes de consommateurs et de divers organismes ainsi que du CRTC, comme je l'ai mentionné, ont permis de beaucoup mieux comprendre la question et d'améliorer ce projet de loi.

Je dois cependant ajouter que, même si elle est moins vive, ma crainte, c'est que ce projet de loi est encore loin d'être celui que nous devrions avoir au moment d'entrer dans le XXI^e siècle. Nous devons penser que ce projet de loi nous fait passer de l'époque des communications au temps de la voiture à cheval, d'ailleurs régies par la Loi sur les chemins de fer datant du début du siècle, pour nous amener au seuil du siècle prochain. Un progrès technologique immense a été réalisé durant cette période, c'est indiscutable. Ce projet de loi se faisait attendre depuis longtemps.

Nous avons donc été un peu déçus du projet de loi présenté par le gouvernement après neuf ans au pouvoir, presque dans les derniers jours de cette session législative.

• (1655)

Le projet de loi est resté en chantier durant un certain temps sous deux anciens ministres des communications du gouvernement actuel. Il n'a réussi à voir le jour qu'en février de l'année dernière quand on l'a enfin présenté. Même à ce moment-là, le projet de loi a été mis en veilleuse et n'a été présenté que pour être confié au Comité sénatorial permanent des transports, aux fins d'une étude préalable au cours de l'été 1992. Le gouvernement a laissé traîner les choses jusqu'au 19 avril dernier avant de saisir vraiment la Chambre de cette mesure. Quatorze mois complets s'étaient écoulés depuis le dépôt du projet de loi, et il y avait près d'une année que le sous-comité sénatorial avait formulé ses recommandations.

Même à ce stade avancé, le gouvernement avait la possibilité d'apporter des changements et de présenter de nouveau le projet de loi, mais il ne l'a pas fait. Nous nous sommes retrouvés en comité avec une mesure renfermant 137 ou 139 articles puis, dans un premier temps, le gouvernement a proposé 51 ou 52 amendements, pour ensuite proposer des amendements à ses amendements. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la situation était compliquée, confuse et pénible pour tous les membres du comité. Il était excessivement difficile de s'assurer que tous les changements que nous apportions étaient appropriés, parce que le gouvernement continuait de tout modifier.

Le délai dont nous disposons pour étudier cette mesure législative et les nombreux amendements proposés par le gouvernement ont créé une belle pagaille. Cette confusion et la façon dont cette mesure très importante a été présentée ne sont certainement pas à l'honneur du ministre, de son ministère et du gouvernement. J'espère seulement que lorsque ce projet de loi sera adopté—et il le sera ce soir parce que le gouvernement le veut—celui-ci aura l'effet souhaité. Je crains que cette mesure ne renferme trop de failles qui se transformeront en échappatoires énormes. Cette situation me préoccupe, compte tenu de la direction dans laquelle l'industrie s'engage.

J'ai écouté le ministre présenter le projet de loi. Il a vanté les possibilités d'investissement mondial en vertu de cette mesure. Pourtant, ce projet de loi ne parle pas d'investissement mondial. Aucune disposition ne traite de cette question. La réalité c'est que cette mesure législative a uniquement une portée nationale. Les industries de télécommunications canadiennes font très bien

Initiatives ministérielles

actuellement sur la scène mondiale. Je ne vois donc pas à quoi rime cet argument.

Il parle de création d'emplois. Le fait est qu'en raison de la déréglementation que va entraîner ce projet de loi, un grand nombre d'emplois vont disparaître dans l'industrie. La décision du CRTC de déréglementer le marché de l'interurbain a entraîné la restructuration de notre marché téléphonique en Colombie-Britannique, soit essentiellement la restructuration de BC Telephone, qui a déjà causé la perte de quelque 820 emplois à temps plein. Les observations et les propos éloquentes du ministre au sujet de la création d'emplois à laquelle donnerait lieu ce projet de loi sont pour le moins douteux.

Il a parlé aussi d'inciter les entreprises à ne pas déménager leurs pénates aux États-Unis en leur offrant des tarifs réduits pour le service interurbain. Ce n'est pas en réduisant les frais d'appels interurbains des entreprises qu'on va les empêcher d'aller s'installer aux États-Unis. Les sociétés américaines ferment tout simplement leurs filiales canadiennes et rapatrient leurs activités parce qu'elles peuvent maintenant importer des produits du Canada en franchise de droits de douane. Ces entreprises s'en vont aux États-Unis à cause du libre-échange et non de tarifs interurbains trop élevés. Cet argument ne tient donc pas.

• (1700)

Il a également dit que le projet de loi prévoyait des services pour les régions rurales. Il se peut que ce projet de loi mette en danger les services que nous assurons à l'heure actuelle aux régions rurales et isolées du Canada. En fait, les Canadiens ont été desservis par un système de télécommunications de premier ordre. C'est un système qui a été mis en place en fonction d'un cadre réglementaire l'obligeant à fournir un accès pratiquement universel, où que l'on vive au Canada, au téléphone en tant que moyen de communication. Le Canada a l'un des taux d'utilisation les plus élevés du monde. En effet, presque 98 p. 100 des Canadiens ont le téléphone.

Ce projet de loi aura pour effet de mettre en danger les services résidentiels offerts à nombre de ces foyers et auxquels ces derniers ont actuellement accès grâce à l'interfinancement et à leur coût peu élevé. La situation à laquelle nous assistons maintenant dans l'industrie, c'est qu'à mesure que les tarifs interurbains baissent par suite de la déréglementation, les tarifs résidentiels et, plus particulièrement, les frais d'installation en milieu rural montent en flèche. B.C Telephone et Bell Canada en

Ontario ont déjà demandé de fortes hausses pour les services résidentiels. Ainsi, la baisse des tarifs interurbains s'accompagne d'une forte hausse des tarifs résidentiels. Cela va mettre en danger le principe même de l'universalité dans le domaine des télécommunications. Nous craignons que ce soit là le point faible de ce projet de loi.

Le ministre a parlé d'une vision; il a dit que le projet de loi renfermait la vision d'une politique de télécommunications intégrée ouverte sur l'avenir. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité. Ce projet de loi n'a rien d'un document de visionnaire. Il n'y est absolument pas tenu compte de la question vitale de la convergence des technologies, de la possibilité d'acheminer par des réseaux de fibres optiques les communications phoniques, numériques, vidéo et audio.

Nous sommes en présence d'un phénomène sans précédent. Un seul câble optique peut acheminer simultanément des milliers et des milliers de conversations ou de signaux vidéo pour la télévision. Le projet de loi ne tient aucunement compte de la convergence des technologies dans l'industrie.

Le projet de loi n'a rien d'un document de visionnaire. Il consacre simplement le programme que poursuivent les grandes sociétés. C'est un moyen de garantir aux sociétés de télécommunications de juteux bénéfices. C'est un moyen de faire en sorte que les nouveaux venus sur le marché et les entreprises américaines de télécommunication qui empièteront graduellement sur le réseau canadien retirent le maximum de bénéfices, aux dépens, dois-je préciser, des consommateurs du marché résidentiel.

Pour en revenir à certains des éléments du projet de loi, j'ai parlé du nombre d'amendements que le gouvernement avait proposés. Il était très difficile de voir où il voulait en venir. Voici un exemple. Le gouvernement insistait avec la dernière énergie sur les dispositions donnant au ministre le pouvoir d'octroyer les licences; elles étaient cruciales pour le projet de loi, elles étaient carrément indispensables.

Une grande partie du projet de loi portait justement là-dessus. Tout à coup, le gouvernement a décidé que cela n'avait pas sa raison d'être. Il a changé les définitions et il a modifié les objectifs eux-mêmes. La politique de communications n'allait plus avoir pour but principal de garantir l'universalité d'accès à des services téléphoniques et de télécommunication à un prix abordable. Doré-

Initiatives ministérielles

navant, elle devrait servir les besoins commerciaux de l'entreprise et favoriser la concurrence sans entraves.

Le projet de loi que le gouvernement a présenté au départ comportait un engagement en ce qui concerne la préservation de l'intégrité des industries culturelles canadiennes. Le gouvernement a ensuite changé d'idée. Jugant qu'il n'était pas nécessaire, après tout, de parler de la culture dans le projet de loi, il a retranché les passages s'y rapportant. En tant que députés de l'opposition, nous nous sommes évertués à lui faire comprendre qu'en raison du phénomène de la convergence, il était extrêmement important qu'il soit question de la culture dans le projet de loi.

Le ministre ainsi que son sous-ministre, je dois dire, se sont montrés absolument intraitables sur la question de rétablir la version initiale du projet de loi. Impossible de les convaincre de l'importance de la culture! C'est une lacune extrêmement grave que présente cette mesure législative. Le ministre et ses conseillers principaux ont décidé, pour faire plaisir aux instances du caucus libéral qui s'opposaient depuis le départ à l'inclusion de la notion de culture, de l'enlever, de ne plus en parler, que désormais la culture ne jouerait plus un rôle important quand on traite de questions touchant les communications. C'est vraiment une lacune grave, et je pense que nous allons nous repentir de ce changement.

• (1705)

Le gouvernement a imposé des contraintes de temps artificielles au comité. Il était presque impossible d'étudier les changements de fond ainsi que la masse d'amendements que le gouvernement a présentés dans le temps dont nous disposions.

Des groupes que le projet de loi préoccupait et dont l'apport aurait été important n'ont pas pu être entendus. On leur a demandé de nous présenter des mémoires à la place. Ils auraient dû avoir l'occasion de se faire entendre dans le cadre approprié, mais le comité était assujéti à des contraintes de temps impossibles.

Les partis d'opposition ont proposé un grand nombre d'amendements. La première série proposée par le Nouveau Parti démocratique ne comptait pas moins de 30 amendements. Il y en a eu une cinquantaine au total. Je disais alors que les amendements proposés étaient absolument nécessaires pour améliorer le projet de loi. Bref, le gouvernement s'y est pris trop tard. Résultat, nous n'avons pas eu le temps d'étudier les amendements com-

me il faut, et c'est un projet de loi cousu de graves défauts qui sera adopté.

Comme je le disais, ce projet de loi exclut la culture. C'est l'une des omissions les plus graves, et les groupes culturels de partout au pays ont raison d'être furieux. On a retranché de cette mesure législative l'engagement de préserver l'identité culturelle du Canada ainsi que la force de notre fibre culturelle. Les sociétés multinationales exploitent déjà les télécommunications de façon à contourner les règles canadiennes destinées à protéger et à promouvoir la culture canadienne.

Je vous donne un exemple. La revue *Sports Illustrated* publie maintenant une édition canadienne, sans contenu canadien, ou presque. On produit cette édition en envoyant des signaux par satellite de l'autre côté de la frontière et en imprimant la revue au Canada. Le gouvernement fédéral n'y peut rien et sera incapable d'agir, parce que la culture ne fait plus partie de notre politique de télécommunications.

Le projet de loi ne dit rien au sujet de la culture et de la convergence, mais maintenant les compagnies de téléphone et les câblodistributeurs se positionnent afin d'offrir ces services intégrés au XXI^e siècle. Le projet de loi ne prévoit rien à cet égard, et c'est une lacune grave. Si ce projet de loi est adopté, les sociétés de télécommunication seront exemptées des règles qui s'appliquent aux radiodiffuseurs en matière de promotion de la culture. Cependant, il est fort probable que ces sociétés offrent à peu près les mêmes services que les radiodiffuseurs.

Je vois qu'il me reste très peu de temps. Je sais que je reçois la moitié du temps de parole mis à la disposition du ministre et de la porte-parole libérale. Je voudrais faire quelques autres observations en guise de conclusion.

Parce que le projet de loi n'inclut pas la protection de l'emploi dans les objectifs de la politique, l'emploi de beaucoup de Canadiens est en danger. C'était le but de l'un des amendements présentés par le Nouveau Parti démocratique. La politique devrait avoir pour objectif, entre autres, la protection et la valorisation des emplois canadiens dans une industrie qui appartient à des Canadiens. Le projet de loi n'en dit rien.

L'universalité d'accès à un service téléphonique à prix abordable est encore en jeu. Là encore, nous avons essayé de rétablir ces deux notions dans le projet de loi. Même si le projet de loi ne passe pas ce sujet sous silence, le fait que le gouvernement ne renforce pas cette disposition compromet l'universalité.

Ce projet de loi est important. Nous aurions été très heureux de pouvoir l'appuyer. Les amendements que nous avons proposés, s'ils avaient été adoptés, auraient grandement contribué à nous donner l'assurance dont nous avons besoin pour appuyer ce projet de loi. Il n'y a pas de doute que ces amendements sont nécessaires. Vu les lacunes inhérentes à ce projet de loi, nous ne pouvons avoir confiance et l'appuyer.

• (1710)

Il faut remédier à ces lacunes. Comme je l'ai déjà dit, ce projet de loi manque de vision et renforce le statu quo plus qu'autre chose.

Outre que le projet de loi ouvre la voie à la déréglementation, ce qui est très inquiétant, il harmonise notre secteur de télécommunications avec l'Accord de libre-échange nord-américain, ce qui pourrait compromettre beaucoup d'emplois canadiens à l'avenir.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, la question que je veux poser à mon collègue du Nouveau Parti démocratique, qui a joué un rôle clé au sein du comité, concerne le processus. Je vais repasser certains faits avec lui et lui demander de faire quelques remarques.

D'après les remarques faites par ma collègue de Mont-Royal, qui mérite des félicitations de la part de tous les députés et des gens qui s'intéressent vraiment à cette question pour le travail qu'elle a fait au cours des années, c'est en 1984 que le ministre responsable, Mike Wilson, a dit clairement que la présentation d'une mesure législative de ce genre allait être une des priorités du gouvernement au début de son mandat.

En 1986, lorsque le député de Frontenac était ministre des Communications, et en 1987, lorsque M^{me} Flora MacDonald occupait ce poste à son tour, chaque fois que ces ministres faisaient un discours ou prenaient la parole devant les caméras, ils disaient que cette mesure législative était pour eux une priorité, que c'était vraiment des changements législatifs qu'ils tenaient à faire. Chaque fois qu'ils se trouvaient devant un auditoire qui s'y prêtait, ils promettaient de présenter un projet de loi pour apporter les modifications nécessaires, projet de loi qui ferait l'objet d'un énorme consensus.

Initiatives ministérielles

C'est en février 1992—et nous sommes en juin 1993—que le ministre actuel, qui voulait parler de toutes les choses merveilleuses qu'il avait faites, a présenté cette mesure législative à la Chambre. Pourtant, ce n'est que 14 mois plus tard, le 19 avril 1993, qu'il a réussi à convaincre son leader parlementaire de l'importance de ce projet de loi pour qu'il le mette à l'étude à l'étape de la deuxième lecture. Il s'est écoulé presque 15 mois.

Entre-temps, le ministre a demandé au Sénat de faire une étude préliminaire du projet de loi, et le Sénat a recommandé un tas de changements. Essentiellement, il a dit que le projet de loi comportait de graves défauts.

Pendant ces 14 mois où la Chambre des communes n'a pas étudié le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture pour l'envoyer ensuite au comité, nous, les députés de l'opposition, croyions que le ministre était en train de réécrire cette mesure législative. Cependant, lorsque nous avons entrepris la deuxième lecture le 19 avril, nous avons constaté que ce n'était pas le cas. C'était le même projet de loi.

Le comité a tenu des audiences pendant deux semaines. Le gouvernement a imposé l'attribution de temps à l'étape de la deuxième lecture. Je crois comprendre, et le député me dira si j'ai raison, que le comité n'a pas entendu tous ceux qui voulaient se faire entendre. Les partis d'opposition ont déclaré: «Écoutez, il s'agit d'une mesure législative importante et nous avons accordé une collaboration inhabituelle au cours de son étude, mais il faut entendre ces gens». Ils n'ont pas été entendus. Le gouvernement a fait jouer sa majorité pour mettre fin aux travaux du comité après deux semaines.

Le 1^{er} juin, à l'étape du rapport, après seulement une heure et demie de débat, le ministre, que la modestie n'étouffe pas—je l'ai écouté attentivement aujourd'hui—a accusé l'opposition de faire de l'obstruction. Il a eu presque 15 mois pour soumettre le projet de loi à la Chambre des communes, il a eu beaucoup de temps, mais pourtant, il nous a accusés, surtout les néo-démocrates, de faire de l'obstruction. J'aimerais bien savoir comment il définit le mot «obstruction».

Il a invoqué ce prétexte pour recourir de nouveau à l'attribution de temps: une journée pour l'étude à l'étape du rapport et une journée pour le débat en troisième lecture.

Je voudrais poser une question à mon collègue néo-démocrate. Le projet de loi est attendu depuis trop longtemps. Il compte 138 articles. Devant le comité, les ministériels ont présenté plus de 50 motions représentant

Initiatives ministérielles

plus de 100 amendements. Pour leur part, les partis d'opposition ont présenté plus de 50 propositions d'amendements.

• (1715)

Je voudrais demander au député d'en face pourquoi, à son avis, le ministre, qui aime bien se vanter d'être respecté au sein de son caucus, a attendu un an et demi avant de soumettre le projet de loi à la Chambre? Le député juge-t-il tout à fait ignoble que le gouvernement ait recours pour la trentième fois à l'attribution de temps, sans parler des 15 clôtures qu'il nous a imposées? C'est la quarante-cinquième fois que le gouvernement précipite l'adoption d'un projet de loi.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, mon collègue du Parti libéral a soulevé des questions très valables.

Le fait de présenter un projet de loi, de le laisser sécher aussi longtemps au *Feuilleton* et de ne s'en occuper qu'à la toute fin du mandat de ce vieux gouvernement conservateur fatigué est absolument catastrophique.

Comme le mentionnait le député, le comité a dû limiter le temps consacré à l'étude du projet de loi, mais cela faisait partie de la stratégie. Le gouvernement ne veut pas tenir de débat démocratique. Il ne veut pas entendre ce que les Canadiens ont à dire au sujet de cette mesure législative. Il s'est assuré que le comité et le sous-comité chargés d'étudier le projet de loi à l'étape du rapport s'acquittent de leur tâche à toute vitesse.

Le député rappelait que c'est ce même gouvernement qui, tout à coup, a proposé plus de 50 amendements à un projet de loi qui contenait 139 articles. Le gouvernement voulait modifier 50 de ces articles. Lorsque nous en avons eu fini, les amendements ne se comptaient plus et la confusion régnait. Le ministre devrait avoir honte d'avoir toléré une telle situation.

Sans le travail remarquable accompli par les porte-parole de l'opposition, qui ont veillé à ce que chacun des articles soient débattus et examinés et à ce que des représentants du CRTC, de l'industrie et des groupes concernés aient l'occasion de témoigner, étant donné le nombre de changements devant être apportés, combien d'autres erreurs se seraient glissées et auraient affaibli le projet de loi?

Tout cela n'est qu'un simulacre. Le gouvernement a recours à ce genre de subterfuge et, lorsque la Chambre est saisie du projet de loi, le ministre a le culot de

prétendre, après une heure et demie de débat à l'étape du rapport, que nous faisons de l'obstruction.

Le ministre sait fort bien que la Chambre ne peut plus faire d'obstruction, car son gouvernement s'est donné tous les outils nécessaires pour museler les députés n'importe quand. Il ne cherchait qu'à embrouiller les choses, qu'à prétendre que nous faisons de l'obstruction pour rendre la vie plus difficile au gouvernement et à l'industrie.

Nous ne pouvons plus faire d'obstruction. Le gouvernement dispose de tous les outils nécessaires et s'en est même servi l'autre jour pour permettre au ministre, après une heure et demie de débat à l'étape de la troisième lecture, de museler l'opposition et d'imposer l'attribution de temps. Comme le signalait le député, c'est la trentième fois que le gouvernement a recours à ce procédé.

Le gouvernement a plus souvent imposé la clôture et l'attribution de temps au cours de la présente législature que tous les autres gouvernements dans l'histoire du Parlement canadien. On peut dire que le gouvernement abuse nettement de ce privilège que lui accorde le Parlement, car il l'a exploité au maximum.

Je soutiens que c'est un simulacre de processus démocratique. Encore une fois, le ministre, par l'entremise du gouvernement, a utilisé cette tactique pour mettre un terme au genre de débat démocratique que nous aurions dû et que nous aurions pu tenir au sujet de ce projet de loi, mais le gouvernement ne voulait rien savoir à ce sujet.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à rendre hommage à ma collègue, la députée de Mont-Royal, pour le travail immense qu'elle a accompli à l'égard du projet de loi C-62. Elle a toujours fait preuve d'un esprit critique constructif et, grâce à son dur labeur, ce projet de loi a été amélioré, je crois. À bien des égards, je voudrais pouvoir dire la même chose du gouvernement. Pendant neuf longues années, le gouvernement a hésité à agir dans le domaine des télécommunications. Il a dit qu'il ferait beaucoup de choses, mais il a toujours remis cela au lendemain. Je tiens seulement à vous rappeler, monsieur le Président, ce que disait en 1984 le ministre des Finances de l'époque: «Il est manifestement nécessaire d'instaurer une politique nationale des télécommunications pour pouvoir profiter des possibilités qu'offrent une technologie en rapide évolution et la demande croissante de nouveaux services de télécommunications exprimée par les Canadiens. Par une réforme réglementaire, l'État peut favoriser l'innovation et stimuler grandement l'économie canadienne.»

• (1720)

C'était en 1984. Et, en dépit de toutes ces belles paroles sur la nécessité d'agir vite, le gouvernement a fait exactement le contraire. Le projet de loi C-62 a été

Initiatives ministérielles

présenté il y a déjà nettement plus d'un an. Il n'a été lu pour la deuxième fois et il n'a été soumis à l'examen du comité que ce printemps. Mais, maintenant que la législature tire à sa fin, le gouvernement dit qu'il n'y a pas de temps à perdre, qu'il faut se dépêcher. Le gouvernement a même eu le culot de recourir à l'attribution de temps, qui est une forme de clôture. Toute cette affaire est plutôt révoltante. Le gouvernement ne fait rien pendant neuf longues années et puis, il nous oblige à régler cette affaire au plus vite, n'hésitant pas même à étouffer le débat parlementaire.

Je n'ai pas besoin de vous dire, monsieur le Président, que le secteur des télécommunications est l'un des plus importants au Canada. En voici des preuves. Il emploie plus de 100 000 Canadiens et génère des recettes de plus de 20 milliards de dollars. Il investit considérablement chaque année dans le secteur canadien de la recherche et du développement, dans de nouvelles techniques, de nouvelles usines et du nouveau matériel. Comme le dit la porte-parole estimée de notre parti, la députée de Mont-Royal, tout cela est possible grâce aux talents de Canadiens hautement qualifiés et extrêmement bien formés.

Ma collègue, la députée de Mont-Royal, dit aussi, au sujet du rôle des télécommunications au Canada, que le secteur des télécommunications est aussi absolument stratégique pour l'ensemble de notre économie, car il aide d'autres secteurs à être concurrentiels en leur donnant accès à la révolution de l'information et des communications, ce qui contribue, bien sûr, à créer les emplois de technologie de pointe à concentration de connaissances de l'avenir et cela, là où se trouve la population, soit à l'extérieur des centres traditionnels d'affaires, particulièrement dans les régions, mais que ce secteur très réglementé a besoin pour être prospère d'une bonne politique et d'un bon cadre législatif et réglementaire.

Le projet de loi a pour but principal de susciter la concurrence dans un secteur traditionnellement réservé à des monopoles. Le niveau de concurrence, toutefois, n'est pas bien établi et seul le temps dira dans quelle mesure elle peut se développer. Espérons que les résultats à ce chapitre seront excellents. Le projet de loi a aussi pour objet d'adopter les principes d'un service téléphonique abordable et accessible à tous, de donner au gouvernement fédéral des pouvoirs clairs à l'égard d'un marché canadien qui a été fragmenté, de charger le CRTC l'organisme de la réglementation dans les dix provinces, de donner au CRTC plus d'orientations générales. Le Conseil peut même renoncer à utiliser ses pouvoirs de réglementation dans des secteurs où les marchés compétitifs fonctionnent bien. En outre, le projet de loi va limiter à 20 p. 100 la participation étrangère dans les entreprises de télécommunication. Le projet de loi s'attaque aussi au problème des appels téléphoniques importuns.

Comme vous le voyez, monsieur le Président, ce projet de loi a une vaste portée. Nous l'appuyons en principe. Le Canada a besoin de règles harmonisées dans le secteur des télécommunications. À la suite de la révolution dans le domaine de l'information, un partage des compétences liées à la surveillance et à la réglementation n'est plus tellement justifiable.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, estimons que les dispositions du projet de loi qui concernent les entreprises de télécommunication hybrides n'ont pas été examinées suffisamment. Il faudra peut-être réexaminer cette question durant la prochaine législature.

Le gouvernement nous a garanti que le projet de loi C-62 protège les intérêts culturels du Canada. Espérons qu'il dise vrai. Nous avons certains doutes à cet égard. Nous craignons que certains secteurs de l'activité culturelle échappent à l'application de la Loi sur la radiodiffusion et de la Loi sur les télécommunications. À notre avis, il ne devrait y avoir aucune faille en ce qui concerne la culture.

• (1725)

Nous surveillerons aussi la situation relativement aux 80 p. 100 de participation canadienne qui sont exigés. Il faut que cela fonctionne parce que, comme l'a dit ma collègue, la députée de Mont-Royal, nous devons avoir l'assurance que nos travailleurs, nos chercheurs et nos scientifiques, nos fabricants ainsi que nos concepteurs de logiciel et de matériel puissent prospérer et être à la fine pointe de la technologie.

Nous avons aussi des réserves en ce qui concerne la concentration des capitaux, mais le gouvernement a refusé d'en tenir compte. Par conséquent, il faudra peut-être réexaminer cette question ultérieurement. Compte tenu de ces préoccupations, nous trouvons pour le moins étrange que le gouvernement n'ait pas accepté d'inclure dans le projet de loi une disposition prévoyant un examen de la loi cinq ans après son entrée en vigueur. Cette proposition était tout à fait sensée, mais le gouvernement l'a écartée. Cela s'était déjà fait. Il y a eu un examen des dispositions du Code criminel relatives à l'exploitation sexuelle, et plus tôt au cours de la présente législature, le Parlement a réexaminé, cinq ans après son entrée en vigueur, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité. Il y a un précédent, mais le gouvernement a refusé de nous écouter.

Qui plus est, le gouvernement n'agit pas de façon cohérente. Dans le domaine de l'agriculture, secteur qui m'intéresse particulièrement, le ministre a proposé de procéder à une étude de la commercialisation de l'orge à l'échelle continentale six ans après son entrée en vigueur. Les producteurs s'opposent catégoriquement à cette forme de commercialisation. Le ministre fait toutefois fi des

Initiatives ministérielles

protestations des producteurs et il s'empresse de proposer un réexamen dans six ans. Le projet de loi C-62 ne fera toutefois l'objet d'aucun réexamen. À notre avis, non seulement le gouvernement actuel est usé et fatigué, mais nous croyons qu'il est aussi très confus.

En conclusion, je me contenterai de dire que nous espérons que l'application du projet de loi C-62 sera couronnée de succès, au-delà des attentes qu'elle a suscitées. Si certains de ses aspects sont un échec, il se pourrait fort bien que ce soit parce que le gouvernement actuel a voulu faire adopter cette mesure législative à toute vapeur, alors que ce n'était vraiment pas nécessaire. Si seulement le gouvernement n'avait pas tourné en rond et ne s'était pas traîné les pieds pendant neuf longues années!

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, certains aspects du projet de loi me préoccupent beaucoup. Je crois comprendre que les libéraux appuieront le gouvernement.

Je suis inquiet quand j'examine la documentation préparée par le Syndicat des travailleurs en télécommunications (TWU) en Colombie-Britannique et certains autres intervenants dans l'industrie. Ils s'inquiètent surtout des dispositions relatives à la déréglementation et du fait qu'on ouvre maintenant le marché des interurbains à la concurrence.

Les compagnies de téléphone sont maintenant obligées de demander des hausses de tarif pour le service local afin de compenser la perte de revenus dans le secteur de l'interurbain. On s'inquiète de plus en plus de ce fait en Colombie-Britannique. Il est bien possible que 400 emplois soient créés à Kamloops, mais 820 emplois ont déjà été supprimés à la BC Tel.

Je voudrais que le député nous dise ce qu'il en pense. Pense-t-il que c'est un bon calcul en matière de création d'emplois quand on prend une mesure qui permet de créer 400 emplois mais en fait perdre 800? Je me demande s'il a eu l'occasion de lire quelques-uns des documents qui ont été préparés par les syndicats, notamment le TWU, et certains des documents préparés par la BC Tel.

M. Harvard: Monsieur le Président, je ne suis pas bien certain que le gouvernement s'y connaisse en calcul. Je suis par contre absolument certain qu'il ne connaît rien à la création d'emplois. Il nous assure depuis neuf longues années qu'il possède les solutions pour notre économie. Nous avons attendu neuf longues années, pour voir quoi?

Nous voyons un chômage croissant. Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir il y a près de neuf ans, le taux de chômage était loin d'être aussi élevé qu'au-

jourd'hui. Or nous avons aujourd'hui un taux de chômage d'environ 11,4 p. 100, ce qui, en nombres absolus, représente plus d'un million et demi de Canadiens.

Le député de la Colombie-Britannique parle de création d'emplois, mais le gouvernement n'a pas de politique en la matière. Sa grande préoccupation, comme nous le savons et comme il se plaît à le répéter sans cesse, est la lutte à l'inflation. Il y a très bien réussi, mais en s'efforçant de juguler l'inflation ou d'en réduire le taux à 1 ou 2 p. 100, il a vraiment tué l'économie. Le taux de chômage a grimpé à des niveaux inacceptables.

• (1730)

Il y a une autre chose que je tiens à dire. Le député de la Colombie-Britannique a raison d'exprimer ces inquiétudes, surtout à propos de la création d'emplois. Voilà une raison de plus qui aurait dû nous persuader d'inscrire dans le projet de loi une disposition prévoyant un réexamen après cinq ans d'application, pour nous permettre d'en apprécier les résultats dans cinq ans.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C-62.

En 1984, un appel a été lancé à un nouveau gouvernement qui avait tant promis à ce pays. Il lui a fallu neuf ans pour répondre. Neuf ans pour que le gouvernement réponde à cet appel concernant les télécommunications. Pourtant, cela touche la communication entre nous tous.

Il a fallu, comme certains de mes collègues l'ont dit, neuf longues années pour que l'on ait enfin un nouveau projet de loi sur les télécommunications. Je suis sûr que nous serons tous d'accord pour dire, compte tenu des progrès rapides qui sont accomplis dans le domaine des télécommunications, qu'attendre neuf ans pour mettre de l'ordre dans la maison aura certainement pénalisé les consommateurs, l'industrie et tous ceux qui s'intéressent à ce secteur si important chez nous. Il n'y a guère que deux ou trois ans que les télécopieurs, les téléphones cellulaires et d'autres innovations en télécommunications interactives ont commencé à pénétrer véritablement dans nos maisons.

Je voudrais parler de deux choses. D'abord, je veux féliciter notre porte-parole, la députée de Mont-Royal, qui a fait pour nous un travail extraordinaire pendant les audiences du comité, à l'étape de la deuxième lecture et même avant cela. Elle est très au fait des télécommunications et, depuis 1984, elle a demandé maintes et maintes fois au gouvernement de mettre le pays à l'heure du XXI^e siècle dans ce domaine. J'applaudis à ses efforts et à son inlassable travail.

Initiatives ministérielles

Ayant moi-même participé aux audiences du comité, je tiens à féliciter aussi tous ceux qui sont venus témoigner dans l'espoir d'aider le pays à se doter d'une industrie moderne des télécommunications. Je veux aussi féliciter le député d'Okanagan—Shuswap pour les efforts que lui et son parti ont consentis pour améliorer le projet de loi.

Je félicite également le gouvernement d'avoir enfin présenté un projet de loi. Le processus—et beaucoup de députés l'ont mentionné—auquel nous a astreint le gouvernement est réellement odieux et inadmissible. Le rôle du Parlement et des représentants élus est de débattre des questions, de donner aux Canadiens l'occasion d'entendre le pour et le contre de façon à pouvoir prendre une décision éclairée au sujet d'un projet de loi.

J'applaudis aux efforts du gouvernement qui nous présente enfin un projet de loi sur les communications, juste avant les prochaines élections qui pourraient avoir lieu dans deux ou trois mois, voire même avant, selon la personne qui sera choisie cette fin de semaine. Par contre, le processus—et cela est typique de ce gouvernement, du moins depuis que je suis ici, c'est-à-dire depuis 1988—est scandaleux et vient de ce que le gouvernement estime que la Chambre est inutile. Il a utilisé la clôture plus que n'importe quel autre gouvernement, et cela est odieux. La population ne devrait pas avoir à tolérer de tels abus de la part d'un gouvernement démocratiquement élu.

Les télécommunications constituent réellement l'autoroute électronique du pays. Que ce soit à la maison ou au bureau, cela nous touche tous, car nous ne pouvons pas communiquer les uns avec les autres sans répondre au téléphone ou recevoir un signal ou utiliser un télécopieur. Tout ce que nous faisons dans la vie nous oblige à communiquer. C'est précisément pourquoi ce projet de loi sur les télécommunications est très important pour la survie d'un pays, non seulement parce qu'il s'agit d'un secteur important qui représente 100 000 emplois, mais également parce qu'il constitue une source essentielle de revenus grâce aux échanges commerciaux. Les télécommunications sont un des secteurs où nous excellons et où nous pouvons exporter. C'est un secteur important dans l'ensemble du Canada.

• (1735)

Fait plus important encore, d'autres entreprises ne sauraient fonctionner efficacement et de façon compétitive sans l'apport de l'industrie des télécommunications

ou sans une politique qui permette à chacune d'elles d'employer plus de personnel, de générer des richesses et de stimuler l'esprit d'entreprise. Elles ne pourraient pas subsister sans un cadre dynamique de télécommunications. Telle est, à mes yeux, la raison d'être du projet de loi C-62.

Il faut nous rappeler que le Canada doit rivaliser avec ses partenaires commerciaux dans le monde. Le gouvernement actuel aime bien parler de compétitivité et d'autres facteurs très importants, pour accroître nos exportations. Pour devenir vraiment compétitifs afin de pouvoir survivre dans un monde sans pitié où tout le monde aspire au même niveau de vie que nous, nous devons tout mettre en oeuvre pour être à l'avant-garde dans le secteur des télécommunications.

Même si ce projet de loi n'est pas parfait, comme en témoignent les amendements que notre parti et le Nouveau Parti démocratique ont proposés, nous ne sommes pas prêts à le rejeter en bloc, à repartir de zéro et à attendre encore neuf ans, quatre ans, un an ou peu importe. C'est pourquoi le Parti libéral appuiera le projet de loi C-62 avec enthousiasme, même si nous sommes parfaitement conscients qu'il aurait pu être amélioré davantage. Nous pourrions peut-être nous engager, quand nous formerons le prochain gouvernement d'ici quelques mois, à ne pas attendre neuf ans avant d'y apporter des améliorations.

Le projet de loi C-62, concernant les télécommunications, doit essentiellement concilier des intérêts opposés. Il doit établir un équilibre entre les intérêts de l'industrie et ceux du public consommateur de services de télécommunications. Il tâche d'établir un équilibre entre la concurrence et le pouvoir de réglementation nécessaire pour assurer une industrie des télécommunications bien gérée.

C'est pourquoi nous avons proposé des amendements concrets qui ont permis de rendre le processus décisionnel par décret plus transparent, plus uniforme et plus équitable et qui ont retiré certains pouvoirs au ministre pour les donner essentiellement au CRTC. Cet organisme peut examiner ces questions importantes qui se présenteront parce que les télécommunications évoluent tous les jours.

Nous avons réclamé une disposition de réexamen. Je sais que le ministre a répondu à ma question, il y a quelques jours, quand il a dit qu'un comité pouvait réexaminer n'importe quel projet de loi n'importe quand. C'est un engagement qui aurait été très bénéfique.

Initiatives ministérielles

Nous aurions pu dire que dans cinq ans ou dans quatre ans, nous avons proposé cinq ans, il serait obligatoire que le Parlement examine notre projet de loi des télécommunications pour éviter que se reproduise ce qui est arrivé la dernière fois et qu'on attende au moins neuf ans pour apporter des changements.

L'industrie des télécommunications, d'autres secteurs et la population demandent en fait que le gouvernement prenne l'initiative au lieu de suivre dans ces domaines. C'est là où le Parlement aussi bien que le gouvernement, ont failli à la tâche, car nous n'avons fait que suivre au lieu de prendre l'initiative en matière de télécommunications.

Il est important en cette période de récession, dont je ne crois pas que nous soyons sortis, que nous cherchions d'excellents débouchés pour notre pays. Les télécommunications apportent à notre pays une technologie de pointe et des travailleurs spécialisés. Cette industrie a un potentiel de croissance illimité. Le Canada devrait, je pense, avoir comme objectif de devenir le meilleur au monde dans le domaine des télécommunications. Nous avons déjà l'infrastructure.

• (1740)

Si le gouvernement et les parties intéressées donnent leur appui et si tout le monde collabore, nous pourrions effectivement en faire la meilleure industrie du Canada, de sorte que nous pourrions exporter notre technologie et notre savoir-faire et bâtir une grande industrie des télécommunications non seulement dans notre pays, mais aussi dans d'autres pays du monde.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec un vif intérêt, comme j'ai écouté plus tôt le député d'Okanagan—Shuswap avec autant d'intérêt, lorsqu'il a fait le sophisme suivant: comme le gouvernement est maintenant en mesure de recourir à l'attribution de temps pour mettre un terme à l'obstruction systématique, il est impossible d'en faire; par conséquent, il est inutile de recourir à l'attribution de temps. C'est un sophisme intéressant, mais il ne résiste pas à un examen approfondi.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de London—Est lorsqu'il a dit que le recours à l'attribution de temps était odieux. Sauf erreur, il a utilisé ce terme au

moins à deux reprises. Du côté de l'opposition, les orateurs nient les uns après les autres qu'ils oseraient faire de l'obstruction et se disent fort choqués que le gouvernement veuille mettre fin à leurs tentatives pour tenir un débat interminable.

J'ai une question très simple à poser au député. Est-il au courant de cette déclaration qu'a faite sa collègue de Mont-Royal, la porte-parole du Parti libéral, et qui est consignée dans les délibérations du comité du 27 mars 1993? Elle se lit ainsi: «Si vous retranchez les dispositions concernant la culture, vous allez être confrontés à une obstruction sans précédent à la Chambre. Vous ne pourrez faire adopter ce projet de loi sans imposer la clôture, sans prouver de nouveau que vous êtes un gouvernement antidémocratique.»

Le député est-il au courant de cette déclaration? Croit-il que la députée de Mont-Royal disait ou non la vérité à ce moment-là? Nie-t-il que le Parti libéral avait l'intention de mettre cette promesse à exécution et de faire de l'obstruction sur ce projet de loi?

M. Fontana: Monsieur le Président, la députée de Mont-Royal dit toujours la vérité.

J'ignore pourquoi le ministre fait montre d'autant d'arrogance ou d'élitisme. Je sais qu'il appuie un des candidats qui possède également ce trait de caractère. Peut-être déteint-il sur chacun des ministres?

Nous sommes tous ici pour servir notre pays, pour faire exactement la même chose: tenter d'accomplir le meilleur travail possible. Je siégeais à ce comité dont je tiens à féliciter le président, qui est un député du parti du ministre. Au moins, il a respecté les gens qui étaient là, peu importe leur allégeance politique. Nous tâchions tous de faire de notre mieux.

La question n'est pas de savoir si nous étions prêts à faire de l'obstruction ou si nous avons menacé de le faire. Le fait est que le ministre ne nous a saisis de ce projet de loi en deuxième lecture qu'en avril dernier et qu'il nous a alors donné deux jours pour discuter du principe de cette mesure.

Lorsque le projet de loi a été renvoyé au comité, c'est son propre ministère qui a présenté 150 amendements. Parlons-en de l'obstruction! Pourquoi le ministre n'a-t-il pas fait son travail comme il faut dès le départ? Il a pris plus de temps avec ses amendements que le comité et le Parlement n'en ont pris pour débattre cette question en entier.

Initiatives ministérielles

Cela n'a absolument rien à voir avec de l'obstruction. Ce dont je parle ici, c'est de l'incompétence du gouvernement.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Je me demande bien, monsieur le Président, quelle personne saine d'esprit pourrait parler ici d'obstruction systématique. On peut difficilement parler d'obstruction systématique. Le ministre, qui a siégé dans l'opposition pendant très longtemps avant ses neuf années au sein du gouvernement, a participé à maints autres longs débats, où l'on aurait pu, beaucoup mieux qu'aujourd'hui, parler d'obstruction systématique.

Je me demande comment le ministre des Communications et de la Culture qualifierait l'épisode des 16 jours où le timbre avait sonné sans arrêt. Pourtant, il a le culot, en cet après-midi où nous examinons, à l'étape de la troisième lecture, un projet de loi proposant une restructuration majeure de l'industrie des télécommunications de ce pays, de se lever et d'accuser des députés de faire de l'obstruction systématique.

• (1745)

La porte-parole du Parti libéral a peut-être menacé de faire de l'obstruction. Il est évident, toutefois, que c'était une menace en l'air, parce qu'il n'y a pas d'obstruction. Personne ici, cet après-midi, ne prétend vouloir faire de l'obstruction. Nous voulons simplement faire connaître nos préoccupations au sujet de ce projet de loi.

Les échanges faits de part et d'autre de la Chambre entre les libéraux et les conservateurs montrent bien qu'en ce qui concerne ce projet de loi, l'opposition officielle a l'intention de voter dans le sens du gouvernement.

Si ce que je suis en train de dire lui déplaît, le ministre n'a qu'à se lever et à quitter la Chambre. Encore une fois, on peut voir ici la preuve que les idées et les intérêts des libéraux et des conservateurs se rejoignent quand on en vient aux questions importantes.

Ce projet de loi porte sur la déréglementation. Les libéraux disent que ce n'est pas exactement ce qu'ils veulent mais qu'ils vont quand même voter en faveur de son adoption, bien qu'ils aient menacé en comité de faire de l'obstruction si le gouvernement retranchait du projet de loi les dispositions concernant la culture.

Mais finalement, ils ne sont guère agressifs quand on en vient à ce genre de choses. Essentiellement, leurs

idées sont les mêmes. C'est le Parti libéral qui, en 1984, quand le député actuel de Winnipeg-Sud-Centre était ministre des Transports, a entrepris de déréglementer l'industrie des transports.

Nous avons eu droit aux mêmes manifestations d'optimisme facile à l'égard des avantages de la déréglementation et de la façon d'adapter notre système de transport aux exigences du XXI^e siècle. On nous a dit qu'on ne pouvait résister aux tendances qui se dessinaient, que nous devions les suivre.

Voilà maintenant neuf ans que nous le faisons dans l'industrie des transports. Peu après que les libéraux aient commencé à déréglementer l'industrie des transports, les conservateurs sont arrivés au pouvoir et ont poursuivi le même programme pour le compte des mêmes personnes qui avaient demandé aux libéraux de faire la même chose.

Aujourd'hui, l'histoire se répète. Le député de Winnipeg St. James a dit qu'il espérait que la concurrence serait bonne, qu'il espérait ceci et cela. Les libéraux refusent encore une fois de tirer un enseignement de l'histoire. Peut-être avaient-ils une excuse en 1984, quoiqu'ils auraient pu voir ce qui s'était passé aux États-Unis. Ils auraient pu apprendre quelque chose là aussi, mais non.

Maintenant, le Parti libéral peut au moins tirer parti de l'expérience canadienne avec la déréglementation des transports. Il n'a pas vraiment appris grand-chose en matière de déréglementation. La déréglementation ne servira ni l'industrie, ni les intérêts, ni la culture du Canada, et ne fera pas grand-chose pour préserver son intégrité non plus. La position du Parti libéral sur ce projet de loi devrait m'étonner, mais ce n'est pas le cas.

Cela nous rappelle quelque chose qui s'est produit maintes et maintes fois à la Chambre. C'est arrivé dernièrement au sujet du projet de loi C-106, une mesure législative relative à l'énergie qui a fait disparaître les derniers vestiges du Programme énergétique national. Ces derniers vestiges avaient trait aux critères de participation canadienne pour la production de pétrole sur les terres appartenant au Canada.

Au cours de la même semaine, le chef de l'opposition officielle a dit ce qu'il pensait de l'Accord de libre-échange nord-américain. Il a dit que c'était honteux que le Mexique ait conclu avec les États-Unis une entente beaucoup plus ferme, assurant une protection beaucoup plus grande de ses ressources énergétiques, que ce que le Canada avait obtenu dans le cadre de l'ALÉNA. Il nous a expliqué que si le Parti libéral reprenait le pouvoir, il

Initiatives ministérielles

chercherait à regagner la souveraineté du Canada sur ses ressources énergétiques.

• (1750)

Dans la même semaine, 48 heures plus tard, le caucus libéral s'est levé comme un seul homme à la Chambre des communes pour voter avec le gouvernement en faveur de l'élimination des critères de participation canadienne applicables sur les terres canadiennes. Pourquoi le gouvernement était-il pressé d'adopter cette mesure? Cela faisait partie de son programme, plus précisément du programme ayant trait à l'Accord de libre-échange nord-américain. C'était bien là l'objet du projet de loi C-106. En effet, l'Accord de libre-échange nord-américain aurait protégé la disposition que ce projet de loi éliminait, mais seulement si elle était en vigueur au moment de la signature ou de la mise en oeuvre de l'accord.

Il y avait là une occasion de protéger la souveraineté du Canada en matière d'énergie, mais elle a été éliminée par le gouvernement, avec la collaboration du Parti libéral, la même semaine où nous avons dû endurer les discours du chef de l'opposition officielle qui expliquait à quel point son parti était désireux de rétablir la souveraineté énergétique du Canada lors de négociations qu'il aurait avec les Américains dès qu'il aurait pris la direction du gouvernement à l'automne; c'est du moins ce qu'il veut nous faire croire.

Ce à quoi nous assistons aujourd'hui fait partie de ces mêmes manœuvres discrètes mais effrontées qui se font en douce entre libéraux et conservateurs lorsqu'il s'agit de servir les intérêts du monde des affaires en imposant la déréglementation, les privatisations et le libre-échange. Ce projet de loi est un exemple typique de cette collaboration effrontée.

Au début des années 80, alors que la déréglementation de l'industrie des télécommunications suscitait de vives inquiétudes, le ministre des Communications du Manitoba de l'époque était venu à Ottawa pour rencontrer les députés manitobains de toutes obédiences politiques et leur dire ses craintes que la déréglementation empêche les services publics, tels que la Société de téléphone du Manitoba, d'offrir des services abordables aux Manitobains.

Bien qu'offrir un service téléphonique abordable fasse partie des buts déclarés de cette mesure législative, il n'y a dans ce projet de loi aucune mesure spécifique garantissant le maintien d'un service abordable. Nous savons tous quel est le but de la déréglementation. Ce projet de loi est en réalité l'instrument législatif permettant au CRTC d'achever ce qu'il a déjà commencé en matière de concurrence dans le domaine des télécommunications, à savoir que, malgré tous les démentis et tous les argu-

ments prouvant le contraire, le service téléphonique relativement bon marché auquel les Canadiens ordinaires sont depuis longtemps habitués est condamné à disparaître.

Les entreprises de services publics, comme la Société de téléphone du Manitoba ou toute autre compagnie de téléphone, peuvent faire appel à l'interfinancement pour offrir le service téléphonique à des prix abordables à tous ces gens qui en ont profité jusqu'à maintenant, mais cette possibilité va éventuellement disparaître à cause du genre de concurrence qui se pratique déjà dans le secteur des appels interurbains et dans le domaine des télécommunications en général.

Il s'agit d'emplois et de souveraineté et il s'agit de déterminer si oui ou non nous voulons assumer intégralement ce programme global que le ministre connaît trop bien, j'en suis convaincu. Nous ne sommes pas en faveur de ce programme. Le ministre l'est et il a ses propres raisons qui sont en quelque sorte cohérentes dans le contexte du gouvernement, sur le plan idéologique. Je crois que nos raisons pour ne pas approuver ce programme sont tout aussi cohérentes sur le plan idéologique.

Ce qui m'ennuie, c'est la double approche de la part d'un même parti politique. C'est ce que le Parti libéral nous présente constamment dans ce dossier: de belles paroles sur la culture, la souveraineté et l'indépendance. Toutefois, au moment crucial, il vote en accord avec le gouvernement pour éliminer les derniers vestiges des lois qui assuraient la propriété canadienne dans les terres du Canada, il vote avec le gouvernement pour déréglementer l'industrie des télécommunications, étant donné que c'est en fait lui qui avait amorcé la déréglementation du secteur des transports de toutes façons.

• (1755)

Les Canadiens devraient être au courant de ce genre de chose s'ils veulent manifester leur opposition à ces prises de position lors des prochaines élections. Ils devraient savoir quelle est la position de chacun.

J'ai parlé d'emplois un peu plus tôt; c'est évidemment l'une des questions centrales dans ce dossier car cette industrie génère plus de 100 000 emplois qui sont l'ossature de nombreuses collectivités canadiennes. En Colombie-Britannique seulement, on vient de perdre 820 emplois; B.C. Tel a déclaré que ces suppressions d'emplois étaient directement attribuables à la déréglementation et à la concurrence.

Nous constatons très souvent que les entreprises elles-mêmes affirment que les suppressions d'emplois dans leur secteur découlent de la déréglementation. Ces gens, ces entreprises, sont souvent cités par le gouvernement

Initiatives ministérielles

comme des sources fiables d'information, mais pourtant, lorsque ces mêmes entreprises attribuent les suppressions d'emplois dans leur secteur à la déréglementation, au libre-échange ou le reste, le gouvernement ne les prend pas au sérieux.

Le CN, par exemple, a attribué souvent ce qui se passe dans le secteur ferroviaire, en ce qui concerne la suppression d'emplois et la restructuration, au libre-échange et à la déréglementation. Ce n'est pas là une chose que nous inventons de toutes pièces et que nous attribuons à ces accords parce que nous ne les apprécions pas. C'est une chose que les industries intéressées elles-mêmes, qui connaissent fort bien leur secteur, disent au sujet de la déréglementation en l'occurrence. BC Tel a déclaré que ces 820 suppressions d'emplois étaient directement attribuables à la déréglementation et à la concurrence.

Les Canadiens auront l'occasion sous peu, lorsque des élections seront déclenchées, de dire s'ils souscrivent ou non à ce nouveau monde de la déréglementation dans les secteurs des télécommunications, des transports et le reste, ainsi qu'au libre-échange. Ils pourront dire s'ils veulent poursuivre dans cette voie ou adopter plutôt une autre solution.

Cependant, que Dieu leur vienne en aide s'ils essaient de connaître au juste la position du Parti libéral à ce sujet. Ils ne verront rien de sensé dans ce que les libéraux disent et ce qu'ils font et dans la façon dont ils votent à la Chambre des communes, car les libéraux ont été très incohérents dernièrement. Ils parlent de souveraineté dans le secteur énergétique, mais votent contre les critères de participation canadienne dans l'exploitation pétrolière sur les terres du Canada. Ils s'opposent aux programmes du gouvernement en général, mais refusent par contre de voir que la déréglementation fait partie intégrante de tout le programme favorable aux entreprises que le gouvernement met de l'avant.

J'ai peut-être tort de dire qu'ils refusent de le voir; ils s'en rendent peut-être compte. En ce qui concerne le programme favorable aux entreprises, il y a très peu de différences entre les libéraux et les conservateurs. Il y a peut-être des divergences dans d'autres domaines au sujet d'autres programmes. Ce ne sont pas des jumeaux identiques, mais ils ont certes beaucoup de points en commun, et lorsqu'il est question de choses comme la déréglementation, leurs positions respectives se ressemblent beaucoup.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai simplement quelques observations à faire au député concernant les arguments qu'il vient de faire valoir.

En tant que porte-parole néo-démocrate en matière de télécommunications, j'ai suivi toute l'étude de ce projet de loi. Or, je trouve déconcertant de voir que les députés libéraux s'en prennent autant à cette mesure, alors qu'ils s'appêtent vraiment à l'appuyer, comme je viens de l'apprendre.

• (1800)

J'ignore comment on peut ainsi admettre une chose et son contraire. Comment peut-on critiquer à ce point les divers éléments du projet de loi, comme la porte-parole de l'opposition l'a fait au cours de l'étude en comité et comme d'autres députés l'ont fait à la Chambre aujourd'hui, et quand vient le moment de se prononcer, dire qu'on va voter pour le projet de loi même si on ne l'aime pas?

Notre position, c'est que nous n'aimons pas ce projet de loi. Nous savons qu'il sera adopté en dépit de ses nombreuses lacunes, parce que le gouvernement est majoritaire. Pour nous, c'est une question de principe. Ce projet de loi est foncièrement imparfait et nous devrions nous y opposer pour nous assurer que cela se sache. Nous allons nous battre pour obtenir un projet de loi plus ferme à l'avenir.

Le député a parlé de tout ce problème de la déréglementation. Or, le projet de loi fait progresser le processus de déréglementation. Nous avons vu qu'Unitel a demandé une part du marché des appels interurbains. Le CRTC a accepté, et la société en question réalise maintenant beaucoup de bénéfices sur le marché des interurbains qui est très rentable. Par conséquent, le coût des appels interurbains a considérablement baissé.

Les bénéfices provenant des services interurbains ont toujours servi à compenser les coûts élevés des services locaux, afin que ces derniers soient abordables et puissent être accessibles pour tous les Canadiens. M. Ronald Lipert, porte-parole de l'AGT, l'Alberta Government Telephone, a dit en février dernier que les tarifs des appels interurbains avaient diminué de 40 p. 100 tandis que ceux des appels locaux augmentaient. C'était inévitable.

Je voudrais que le député réponde à la question suivante: est-ce qu'une hausse des tarifs des appels locaux ne menace pas le principe d'universalité d'accès à des services téléphoniques abordables, auquel nous tenions beaucoup dans notre ancienne politique sur les télécommunications?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue que je pense que c'est effectivement le cas, tout comme dans bien d'autres secteurs d'ailleurs.

Initiatives ministérielles

Au Canada, nous avons une pratique qui a été systématiquement éliminée, et le secteur des télécommunications est l'un des rares où celle-ci existe encore. Je parle de l'interfinancement au sein de l'industrie, consistant, par exemple, à utiliser les profits réalisés avec des voies de communication pour en subventionner d'autres qui ne sont pas aussi rentables. Cette forme de soutien est pratiquement disparue et elle est en train d'être éliminée dans le cas des télécommunications.

À la longue, le fait de faire assumer tous les coûts par l'utilisateur va détruire notre pays, parce que le principe de la péréquation, qui est énoncé dans notre Constitution, s'inspire de la même philosophie. Nous ne disons pas aux provinces du Manitoba, de la Saskatchewan ou de l'Île-du-Prince-Édouard qu'elles doivent se débrouiller seules. Non. Nous répartissons les recettes obtenues dans des régions plus prospères du pays, de façon à assurer un certain niveau de vie pour tous.

Le même principe s'applique aux frais de service téléphonique. Nous prenons les recettes tirées des appels interurbains pour assurer à tous, y compris les retraités qui ont un revenu fixe peu élevé, un service téléphonique peu coûteux. Mais cela ne va pas durer.

En effet, deux rapports distincts révèlent que le coût des appels locaux a augmenté dans tous les pays où les gouvernements ont essayé de favoriser une réduction des tarifs interurbains par le truchement de la concurrence. Selon l'association européenne des consommateurs, qui a son siège à Bruxelles, l'écart dans le coût des services augmente entre les petits et les grands utilisateurs dans la plupart des pays. Le rapport, publié au début de 1992, mentionne que le Canada est l'un des meilleurs modèles de concurrence. C'était le cas avant ce projet de loi. Il importe de noter que ce rapport a été publié avant que le CRTC n'annonce sa décision de déréglementer le marché des services interurbains avant l'adoption du projet de loi.

• (1805)

En d'autres mots, il fut une époque où nous agissions de la bonne manière; en fait, nous faisons beaucoup de choses de la bonne façon. Je ne peux comprendre l'obsession idéologique du gouvernement qui, parfois avec l'appui des libéraux, s'emploie à changer notre façon de faire les choses, qui donnait pourtant de bons résultats.

Quel était le problème? Le problème était que ceux qui voulaient embarquer et faire de l'argent ne pouvaient le faire en vertu du système en place. Tel était le problème. Les compagnies comme Unitel n'appréciaient pas qu'un système efficace soit en place, parce que cela les empêchait de faire de l'argent.

Une restructuration globale a été faite au pays afin que ces compagnies entrent dans la valse des profits. Pendant que ces entreprises font de l'argent, les Canadiens ordinaires, qui avaient été bien servis par une industrie du transport réglementée, une industrie des télécommunications réglementée, une économie mixte, des sociétés d'État et toutes sortes d'autres choses qui donnaient de bons résultats dans notre pays, ne sont plus bien servis du tout. Le gouvernement a systématiquement démantelé toutes les structures de ce genre.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député et je trouve regrettable qu'il ait tenu autant de propos erronés. Il a vu juste dans la plupart de ses observations concernant certaines lacunes du projet de loi. Cependant, s'il avait pris le temps de lire toutes les délibérations du comité, voire d'assister à certaines de ses audiences, il saurait que le Parti libéral et même le Nouveau Parti démocratique ne cherchaient pas à avoir raison sur toute la ligne, mais à en arriver à un projet de loi acceptable après neuf années de promesses du gouvernement à la Chambre.

Le travail du porte-parole de son parti et, surtout, celui de la députée de Mont-Royal ont permis de corriger certaines imperfections de ce projet de loi de dernière heure, qui s'est tellement fait attendre, imperfections qui ont été mises en évidence à l'autre endroit et qui étaient inhérentes à la loi initiale.

Je ne vis pas dans un monde idéal. Après les avoir côtoyés pendant cinq ans, je sais que nos vis-à-vis sont assez nombreux pour forcer sans broncher l'adoption du pire projet de loi.

Dans l'opposition, nous ne ménages pas nos efforts pour améliorer le plus possible les projets de loi. Nous ne menaçons pas toujours de nous retirer si nous n'obtenons pas tout ce que nous demandons, comme semble le prétendre le député. Son parti et son collègue ont accompli un travail formidable dans ce dossier.

Je voudrais poser une question au député qui a fait beaucoup d'allusions à une certaine collusion entre le Parti libéral et les bons vieux conservateurs fatigués au sujet du libre-échange et d'autres projets de loi. Je pense

que ce genre de discours est bien trop dangereux aujourd'hui.

Quand il prend la parole à la Chambre, le député pourrait-il, pour une fois, souligner les bonnes choses que réalisent les trois partis? Pourrait-il, pour une fois, reconnaître la contribution des gens comme la députée de Mont-Royal, qui est une experte dans les communications et les questions culturelles, qui en sait probablement plus là-dessus que la plupart d'entre nous n'en sauront jamais?

N'est-il pas possible pour lui, quand il traite d'un projet de loi aussi important, de s'en tenir au sujet et de souligner les points positifs attribuables à des députés libéraux, voire au porte-parole de son propre parti, au lieu de sombrer comme il l'a fait aujourd'hui dans la démagogie?

Le président suppléant (M. Fee): Je demanderais au député de Winnipeg Transcona d'être bref. Il ne reste qu'une minute et demie à la période prévue.

M. Blaikie: Monsieur le Président, il ne s'agit pas de rentrer chez soi. Je n'ai pas demandé aux libéraux de retourner chez eux. J'ai demandé pourquoi ils ne votaient pas contre ce projet de loi.

Ils se prononcent contre à peu près tout. Ils votent machinalement contre presque tout. J'ai fait remarquer une étrange coïncidence entre le programme du gouvernement, favorable aux entreprises, en ce qui concerne la déréglementation et l'ALÉNA, et les mesures pour lesquelles les libéraux choisissent d'appuyer le gouvernement. C'est ce que j'ai essayé de faire ressortir.

Il nous arrive souvent de travailler ensemble dans les comités. Je reconnais l'excellence du travail accompli par la députée de Mont-Royal et mon propre collègue d'Okanagan—Shuswap. Une mesure législative ne suffit pas à rendre bonne une idée foncièrement mauvaise. Selon moi, la déréglementation est inacceptable dans ce cas-ci. C'est pourquoi nous allons voter contre. Si les libéraux s'apprentent à appuyer la loi, c'est parce que, en fin de compte, ils sont du même avis que le gouvernement à propos de la déréglementation. C'est ce que j'essayais d'expliquer.

• (1810)

Le président suppléant (M. Fee): La période réservée aux questions et aux observations est terminée. Reprise du débat. Le député de Broadview—Greenwood a la parole.

Initiatives ministérielles

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, pour commencer, je signale au député du Nouveau Parti démocratique que notre collègue, la députée de Mont-Royal, a passé l'après-midi à faire ressortir les lacunes de cette mesure législative. Je tenais à le préciser parce qu'il a laissé entendre dans ses remarques que nous coopérons avec le gouvernement dans ce dossier.

Ce n'est pas le cas. Nous le ferions cependant volontiers, si nous avions l'impression que le gouvernement faisait quelque chose de constructif. Or, ma collègue de Mont-Royal a exposé de façon très explicite les principales lacunes de cette mesure.

D'un autre côté, il y a cette industrie canadienne fort importante qui exploite une technologie de calibre international et qui réclame à grands cris la rationalisation et la modernisation des lois pertinentes. Nous essayons de faire pour le mieux, compte tenu des circonstances. Par conséquent, je ne veux pas qu'il donne à penser aux Canadiens que les libéraux ont renoncé à leurs principes pour autant.

Nous affirmons à la Chambre depuis de nombreuses années notre conviction qu'il faut un gouvernement national fort ainsi que des programmes nationaux. C'est grâce aux programmes nationaux que l'on crée la volonté nationale.

Je me suis présenté aux dernières élections pour une raison bien précise. Je voulais m'opposer à l'Accord du lac Meech. Je constatais la faillite du programme Mulroney, entraînant dans sa chute les institutions nationales, les programmes nationaux qui galvanisaient, qui cimenteraient notre pays, des programmes qui permettaient aux régions les plus riches de venir en aide aux régions moins nanties et qui prévoyaient que les bénéficiaires tirés de services offerts dans des régions urbaines plus aisées servent à garantir que les régions rurales ou moins favorisées bénéficient des mêmes services et ce, dans toutes les régions, d'un bout à l'autre du pays.

Nous, les libéraux, croyons, comme le député du NPD l'a fait valoir, que le projet de loi doit donner un pouvoir de réglementation suffisant pour assurer l'universalité d'accès à des services à prix raisonnables d'un bout à l'autre du pays. Et nous allons continuer de nous battre pour l'obtenir.

Je pense au mal que le gouvernement a fait aux Canadiens. Je pense plus particulièrement à ce que le gouvernement a fait, dans ma ville, à l'aéroport international Pearson, l'aéroport le plus rentable en Amérique du Nord. Avec ses aérogares 1 et 2, cet aéroport affichait en

Initiatives ministérielles

1984 des bénéfiques avant amortissement de près de 140 millions de dollars. Les bénéfiques que l'État tirait de l'exploitation de cet aéroport servaient alors à l'entretien d'aéroports désavantagés ou de petits aéroports dans des régions isolées.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il l'a privatisé. Il a ni plus ni moins fait cadeau de ce centre de profit au secteur privé. Il faut encore puiser dans les deniers publics pour assurer l'entretien de nos petits aéroports régionaux, sauf qu'on ne peut plus compter sur les bénéfices provenant de l'aéroport Pearson puisqu'il a été privatisé. Il faut donc aller chercher l'argent dans les poches des contribuables. C'est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a encore alourdi le fardeau fiscal des Canadiens.

• (1815)

Pour essayer de réduire la dette et le déficit, il a fragmenté le pays, et c'est pourquoi cette institution ne peut plus fonctionner actuellement. Il a affaibli le gouvernement national au point où il n'est plus capable, en période de crise économique, de mettre en place un programme national solide, étant donné que les provinces sont maintenant plus fortes que lui.

Cette mesure législative est importante parce qu'elle touche une industrie très avant-gardiste du point de vue du talent et de la technologie. C'est pourquoi nous devons absolument faire de notre mieux pour appuyer cette industrie de 20 milliards de dollars qui emploie plus de 100 000 personnes.

Le fait est que, d'ici trois ou quatre mois, les Canadiens seront appelés à se prononcer sur les mesures, les programmes et les politiques du gouvernement conservateur. Ce dernier sera tenu responsable de toutes ces politiques. Les gens veulent-ils un gouvernement national qui a essentiellement été démantelé, qui a supprimé toutes sortes de services pour économiser? Lorsqu'on pense qu'aujourd'hui le gouvernement fait faire beaucoup de travail à contrat, alors qu'auparavant il offrait lui-même toutes sortes de . . .

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je croyais que le député devait poser une question ou faire une observation. On m'a demandé d'être bref dans ma réponse précédente. L'intervention du député a déjà duré presque toute la période réservée aux questions ou observations. Est-il en plein débat?

Monsieur le Président, lorsque vous lui avez donné la parole, c'était pour une brève question ou une brève observation. J'attends qu'il termine pour lui donner une réponse.

Le président suppléant (M. Fee): Pour répondre au député qui a invoqué le Règlement, je lui dirai que j'ai signalé la reprise du débat après qu'il eut répondu à la dernière question.

Le député participe maintenant au débat. Nous n'en sommes plus à la période réservée aux questions et observations.

M. Mills: Monsieur le Président, j'essayais en fait de reprendre certains des points très constructifs que le député a soulevés dans son intervention. Je voulais notamment lui assurer que le Parti libéral n'a pas abandonné son approche traditionnelle en faveur d'un gouvernement national fort.

Un gouvernement national fort serait capable d'élaborer des politiques et capable d'intervenir, au besoin, pour redonner des emplois aux Canadiens, sans avoir à implorer les provinces de collaborer avec lui relativement à la moindre mesure législative présentée à la Chambre.

Je ne doute pas que lorsque le peuple ira aux urnes dans trois ou quatre mois, il élira l'équipe qui dira: il nous faut un gouvernement national fort parce que c'est le seul moyen de réaliser certaines des choses dont le Nouveau Parti démocratique a parlé au cours du débat sur ce projet de loi sur les télécommunications.

Ma collègue de Mont-Royal a mentionné aujourd'hui tous les défauts du projet de loi. Elle a proposé beaucoup d'amendements constructifs, mais ils n'ont pas tous été adoptés. Devant le gouvernement actuel, un parti d'opposition peut se compter chanceux lorsqu'il réussit à faire accepter un seul amendement. Comme la plupart des Canadiens le savent maintenant, lorsque le gouvernement a décidé qu'un projet de loi serait rédigé de telle ou telle façon, toute la notion de débat, d'échanges de vues, d'amélioration du projet de loi, lui devient totalement étrangère.

• (1820)

J'ai trouvé l'intervention du ministre très intéressante. Je le connais depuis des années et j'éprouve beaucoup de respect pour lui. Il a parlé d'une politique nationale solide des télécommunications. J'ai remarqué qu'il avait insisté sur le mot «nationale».

Initiatives ministérielles

Je suis convaincu que s'il réfléchissait aux neuf années de pouvoir conservateur, il arriverait à la conclusion que la tendance générale a été tout à fait dans le sens contraire à l'instauration d'une politique nationale. Le gouvernement conservateur n'a pas été celui des programmes nationaux forts. Il a démantelé ces programmes et vendu des sociétés d'État dont beaucoup auraient pu servir l'intérêt public en gardant des Canadiens au travail.

Le gouvernement invoque constamment le prétexte du déficit et de la dette, mais s'ils s'arrêtent à certains programmes et à certains organismes démantelés, beaucoup de Canadiens constateront que ce démantèlement a coûté beaucoup plus qu'il n'a rapporté au Trésor public.

Nous en sommes aux dernières semaines de la présente législature. Ma collègue de Mont-Royal, la porte-parole de notre parti en matière de culture et de communications, a clairement affirmé que si on nous confie le mandat de former le gouvernement à l'automne, nous apporterons les modifications voulues à cette mesure législative.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai présenté quelques brèves observations tout à l'heure, mais je ne peux m'empêcher de prendre à nouveau la parole au sujet de ce projet de loi.

Tout d'abord, je tiens à féliciter la porte-parole libérale en matière de culture et de communications, la députée de Mont-Royal. Certes, si l'on faisait ici abstraction de tout esprit partisan, peu de députés, je crois, au sein de tous les partis représentés à la Chambre, y compris le parti ministériel, ne conviendraient pas que la députée de Mont-Royal compte parmi les députés les plus assidus et les plus travailleurs.

En effet, elle fait preuve d'un tel zèle dans son travail que sa contribution au débat, à l'établissement de la politique et à l'étude au comité est reconnue par tous, ce qui est rare.

On a dit beaucoup de choses ici, aujourd'hui. La députée a présenté son allocution en réponse à celle du ministre, lequel aurait pu s'étouffer à force de s'autocongratuler. J'estime que la députée de Mont-Royal a extrêmement bien expliqué ce qu'il y avait de bon dans le projet de loi. Elle en a aussi exposé les lacunes. Elle a parlé du processus d'élaboration du projet de loi.

Je voudrais élaborer là-dessus. La députée a bien montré, et les néo-démocrates pourraient en tirer une leçon, qu'elle comprend que la politique est un jeu de

concessions mutuelles. Il est bien évident que le projet de loi ne nous plaît pas de A à Z. Il est bien évident qu'il ne contient pas certaines dispositions que nous voudrions y voir.

Toutefois, parce que nous, de notre parti, prenons notre travail au sérieux, nous comprenons qu'on ne peut voir le gouvernement ou son projet de loi rien qu'en blanc et noir. Si nous appuyons ce projet de loi, comme mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, vient de le dire, c'est parce que nous appuyons le secteur industriel. C'est absolument nécessaire, après neuf longues années de tergiversations de la part de toute une série de ministres, qui ont tous su cerner vigoureusement les problèmes de réglementation et la nécessité de présenter un projet de loi de rationalisation, mais dont aucun ne semble avoir eu le pouvoir politique, je suppose, de piloter un tel projet de loi à la Chambre.

• (1825)

Nous appuyons effectivement le projet de loi, mais avec de nombreuses réserves. Oui, nous appuyons l'industrie. Nous félicitons le ministre, même s'il est intervenu assez tardivement pour corriger la structure de réglementation. Il aurait dû le faire beaucoup plus tôt.

Il y a certaines dispositions qui devraient figurer dans ce projet de loi, mais qui n'y sont pas. De toute évidence, nous espérons être en mesure d'aborder ces questions après les prochaines élections, lorsqu'un gouvernement libéral sera au pouvoir. Le ministre de l'Environnement le sait.

Mme Browes: Vous rêvez.

M. MacDonald (Dartmouth): Nous osons rêver de ce côté-ci. Nous ne réprimons pas l'ingéniosité comme c'est trop souvent le cas de l'autre côté. J'ai même constaté que les éclairs de génie du ministre se faisaient moins brillants ces derniers temps.

De toute façon, je veux parler du processus qu'a suivi ce projet de loi. J'ai beaucoup de respect pour le ministre qui siège à la Chambre depuis longtemps. Mais quelque chose a dû sûrement lui arriver pour le faire changer d'idée.

En 1992, il a clairement déclaré que sa priorité était de réformer le régime de réglementation et de présenter une mesure législative en ce sens. Si nous avions consacré au sujet toute l'attention qu'il méritait à la Chambre et au comité, si toutes les parties intéressées avaient pu exprimer leur point de vue, nous aurions produit un projet de loi que tous les parlementaires auraient pu appuyer, et

Initiatives ministérielles

non pas seulement les conservateurs qui détiennent la majorité ou encore les libéraux.

Or, le ministre a changé d'idée en cours de route. Je n'arrive pas vraiment à comprendre pourquoi. En 1992, il a fait tout un tapage lorsqu'il a présenté ce projet de loi en disant qu'il était urgent de l'adopter. À l'époque, il a probablement prononcé un bon discours, donné une bonne conférence de presse et réussi à susciter l'enthousiasme de l'industrie.

Enfin après toutes ces années, après huit ans à ce moment-là, le gouvernement conservateur allait donner suite à ses promesses et réformer le cadre réglementaire. Les députés avaient entendu la même chose en 1984.

Le ministre à l'époque, l'actuel ministre du Commerce extérieur, avait déclaré très clairement qu'il s'agissait d'une grande priorité pour son gouvernement. Ce n'était pas une priorité de moyenne importance, mais de grande importance. Voici ce qu'il déclarait en novembre 1984 dans son exposé économique: «Il est manifestement nécessaire d'instaurer une politique nationale des télécommunications pour pouvoir profiter des possibilités qu'offrent une technologie en évolution rapide et la demande croissante de nouveaux services de télécommunications exprimée par les Canadiens.» Absolument rien ne s'est produit.

Nous avons eu ensuite un autre ministre, le député de Frontenac. Dans une allocution prononcée le 12 février 1986 devant l'Association du Barreau canadien, il a dit essentiellement la même chose. Le temps passait. Le besoin de réforme se faisait sentir, et les ministres conservateurs savaient certainement comment l'exprimer en paroles. Ils étaient cependant bien peu convaincants à en juger par leur manque d'empressement à saisir la Chambre d'un projet de loi visant à opérer ces changements.

Voici ce que disait le ministre de l'époque: «La révision fondamentale de la politique et du cadre réglementaire qui permettra à l'industrie des télécommunications de réaliser son potentiel est donc devenue une priorité pour moi et pour le gouvernement. Je me suis attaqué de front aux réformes en définissant les principes fondamentaux dont elles devaient s'inspirer.» C'était en 1986.

Il a fallu attendre sept ou huit ans plus tard pour que quelque chose se produise. On dirait qu'à chaque fois qu'un ministre voulait impressionner les gens de l'industrie par sa capacité à se colleter avec des questions complexes, il prononçait un discours et faisait une promesse. Comme pour toutes les promesses des conservateurs, elle était écrite avec de l'encre invisible.

Aussitôt qu'elle était faite et que les caméras étaient éteintes et les micros rangés, les intentions de présenter

une mesure solide de réforme de la réglementation s'éteignaient elles aussi.

Flora MacDonald, l'ancienne députée de Kingston et les Îles, a présenté, à grand renfort de publicité, un document qui traitait de cette question. Même la grande Flora MacDonald, qui est originaire de l'île du Cap-Breton, n'a pas réussi, alors, à présenter un projet de loi et à convaincre ses collègues du Cabinet qu'il s'agissait d'une question très importante à inscrire dans les priorités.

Le ministre actuel a commencé à assumer ses fonctions en 1992. Après huit années de promesses, mais d'inaction, il a présenté un projet de loi. Les experts en la matière et ceux qui ont pour gagne-pain d'étudier ces questions au Parlement se sont réjouis d'avoir enfin un projet de loi sur lequel ils pouvaient travailler. Ils ont dit que si tout se passait comme prévu, il y aurait d'importantes consultations menées auprès des Canadiens concernés et des intervenants dans l'économie canadienne, afin de mener cette tâche à bien. Mais comme il l'a fait souvent, le parti d'en face s'est dérobé, il a bredouillé quelque excuse et n'a pas tenu ses promesses.

• (1830)

J'essaie de comprendre pourquoi. Mon collègue, le député de Winnipeg, dit que le gouvernement a tergiversé. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi, car le ministre qui a présenté ce projet de loi a une longue expérience à la Chambre, et je crois que la plupart des députés le respectent.

Ce ministre a toutefois fait une énorme promesse. Je me souviens de la conférence de presse à ce sujet. Je n'arrive pas à comprendre ce qui a bien pu ébranler sa ténacité et sa détermination à mener ce processus à bien, convenablement—et j'insiste sur le mot «convenablement», car il suppose que l'on autorise la tenue d'un débat raisonnable et en bonne et due forme. Il suppose que l'on renvoie la question à un comité et qu'on laisse toutes les parties concernées témoigner devant celui-ci et exposer leur point de vue sur le projet de loi à l'étude. Il suppose que le projet de loi soit renvoyé à la Chambre pour l'étape du rapport, après avoir été examiné à fond par un comité, et que, à cette étape, il y ait un débat en bonne et due forme. Il y a ensuite l'étape de la troisième lecture. Le projet de loi est ensuite renvoyé à l'autre endroit, au Sénat du Canada, où il doit franchir les mêmes étapes.

Comment ai-je pu être naïf au point de penser que le gouvernement qui a eu recours à la clôture et à l'attribution de temps plus que n'importe quel autre gouvernement dans l'histoire de ce pays traiterait ce projet de loi

différemment? Comment ai-je pu être naïf au point de penser que le ministre d'en face aurait la détermination, la ténacité et la volonté de respecter dûment le processus.

Je vais utiliser le temps qui me reste pour parler du processus suivi, que je trouve absolument infect. C'est parce que la bande d'en face procède toujours de la même façon que les Canadiens, au mieux, sont devenus cyniques par rapport au travail que nous accomplissons ici et, au pire, nous condamnent pour ce que nous faisons ou ce que nous ne faisons pas en leur nom ici, dans la plus importante institution du pays.

Nous avons attendu. Le projet de loi a fait l'objet d'une étude préalable. Considérant qu'il s'agissait d'un projet de loi important, les sénateurs ont voulu en faire une étude préalable. Ils ont fait cette étude en juin l'an dernier et, d'après ma collègue, la députée de Mont-Royal, ils ont recommandé d'apporter de nombreuses modifications importantes au projet de loi. La Chambre des communes n'a cependant jamais été saisie du projet de loi ainsi modifié.

Ce projet de loi comporte 138 ou 139 articles. C'est une mesure législative volumineuse et technique qui traite d'un secteur de réglementation très compliqué et très difficile à comprendre. Les sénateurs ont donc fait leur travail; ils ont fait une étude préalable et ils ont ensuite formulé des recommandations. Mais quand nous avons vu que le projet de loi n'était pas remis à l'étude à la Chambre, nous avons pensé de deux choses l'une: ou il n'était plus une priorité et avait été retiré de la liste et du programme, comme l'avaient fait tous les ministres précédents, notamment le ministre des Finances qui prononçait de beaux discours fleuris mais qui ne présentait aucun projet de loi concret, ou bien le gouvernement était en train de le refondre parce qu'il avait vu le rapport du Sénat, qu'il s'était dit qu'il y avait beaucoup de choses à changer et qu'il avait avantage à revenir avec un nouveau projet de loi largement modifié.

Mais cela ne s'est pas produit. Dix mois plus tard, le 19 avril 1993, le projet de loi est arrivé à l'étape de la deuxième lecture et le gouvernement a imposé une attribution de temps. Le ministre a eu 14 ou 15 mois pour en saisir la Chambre. Donc, ou bien il ne pensait pas que c'était une priorité, ou il en avait d'autres à ce moment-là qui le préoccupaient, comme décider s'il devait ou non proposer sa candidature à la direction de son parti. Ou bien le leader à la Chambre n'a pas voulu l'écouter. Je ne sais pas ce qui est pire.

Mais ce que je sais, c'est que nous avons eu 14 mois pour étudier ce projet de loi normalement, sans bousculer personne. Mais le gouvernement n'était pas satisfait

et il a imposé une attribution de temps pour la deuxième lecture.

Il a renvoyé le projet de loi au comité et, d'après ce qu'on m'a dit, parce que je ne siége pas au comité et je ne suis pas un expert en la matière, tout le monde n'a pas pu être entendu à l'étape de l'étude au comité. Il y a eu des audiences pendant deux semaines, mais elles n'ont pas duré du matin jusqu'au soir sans interruption pour que toutes les parties intéressées puissent être entendues. Il s'agissait d'audiences de comité ordinaires où la majorité a décidé que cela durerait deux semaines; on pourra entendre un certain nombre de personnes, tandis que les autres devons se contenter d'envoyer leur mémoire qu'on publiera en annexe, car on ne pourra tout simplement pas les entendre. Après 14 mois d'inaction on a dit au comité qu'il n'avait que deux semaines pour entendre tous les témoins sur ce projet de loi très complexe. Vous vous imaginez, monsieur le Président? C'est le même genre de conduite que le gouvernement a eue à maintes reprises à notre endroit à propos d'autres mesures législatives étudiées dans cette enceinte. S'il n'aime pas ce qu'il entend parce que cela va à l'encontre de son programme politique, il fait fi de toute prudence et envoie au diable le processus et les priorités de la Chambre, sans se soucier le moins du monde du droit que les députés ont de parler au nom de leurs électeurs et du droit de tous les Canadiens de se faire entendre, lorsque ce genre de mesure législative est proposée. Le gouvernement s'en moque comme de l'an quarante.

• (1835)

Le 1^{er} juin, on entreprend donc l'étude à l'étape du rapport, avec à peine une heure et demie de débat. Le ministre m'a dit: «Nous allons devoir avoir recours à l'attribution de temps. Nous ne saurions tolérer que les partis de l'opposition débattent de ce projet de loi. Sapristi! C'est de l'obstruction systématique.» Il n'a pas la moindre idée de ce que c'est que de faire de l'obstruction systématique.

Je lui ai déjà demandé quelle était sa définition de l'obstruction systématique. Il en a été si estomaqué qu'il n'a su que répondre. Le ministre a demandé à mon collègue de London si la députée de Mont-Royal avait bel et bien évoqué la possibilité d'un recours à des manœuvres obstructionnistes. Comme je l'ai dit au début de mon discours, la députée de Mont-Royal est probablement un des députés les plus productifs que nous ayons. Elle prend son travail au sérieux. Elle lutte avec acharnement pour défendre sa cause. Si le ministre était honnête pour un sou, il conviendrait que le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui a été amélioré grâce à son apport et à celui d'autres députés, dont le député du NPD, lors de son étude au comité.

Lorsque le projet de loi nous est revenu du comité pour l'étude à l'étape du rapport, après des séances de comité

Initiatives ministérielles

écourtées, le ministre, au nom du gouvernement, a présenté plus d'une cinquantaine de motions. Selon mes conseillers juridiques, si ces motions avaient été correctement rédigées, elles auraient représenté une centaine d'amendements, à un projet de loi qui n'a que 138 ou 139 articles.

Pensez-y bien. Si le ministre ne l'avait pas encore compris, sûrement s'en serait-il rendu compte à ce moment-là: le projet de loi présenté 14 mois auparavant était un fouillis sans nom. Ou bien les prémisses du projet de loi étaient erronées, ou bien les rédacteurs étaient ivres. C'était déraisonnable.

Les partis de l'opposition ont présenté près d'une cinquantaine de propositions, mais le temps presse. Les conservateurs tiennent un congrès à la direction. Ils veulent faire adopter à toute vapeur le plus grand nombre de mesures législatives possible pour préparer l'arrivée d'un nouveau chef. Ils se fichent éperdument du processus législatif; une fois de plus, ils invoquent l'attribution de temps.

Les gens d'en face utilisent l'attribution de temps comme d'autres, les laxatifs. Chaque fois qu'ils sont coincés, ils utilisent leur remède qui est l'attribution de temps. Ils ont eu recours à l'attribution de temps 30 fois au cours de la présente législature. Ils ont invoqué la clôture à 15 reprises. Quarante-cinq fois ils ont foulé aux pieds les droits des parlementaires et des Canadiens et ils ont dressé la guillotine, cet instrument tyrannique de la majorité, pour nous imposer l'attribution de temps et la clôture. Ils ont ensuite le culot de dire que ce sont les partis d'opposition qui tentent de retarder l'adoption de cet «important» projet de loi. C'est peut-être la pensée d'avoir un nouveau premier ministre qui a poussé le ministre à supplier son leader parlementaire de remettre le projet de loi à l'étude.

En terminant, j'estime que c'est là le type de projet de loi qui devrait être adopté ici. Il a beaucoup de défauts et d'aspects qui nous déplaisent, mais nous croyons qu'il faut appuyer l'industrie. Nous comprenons également que si nous la laissons se débrouiller avec les tergiversations de la bande d'en face, notamment du ministre des Communications, je ne sais pas où diable elle s'en irait! Le ministre n'a rien fait d'autre pendant 14 mois. En dernière analyse, le projet de loi dont nous sommes saisis n'est pas parfait, mais il tente de rationaliser le cadre de réglementation.

J'ai voulu intervenir aujourd'hui pour dénoncer le processus d'évolution de ce projet de loi. Les Canadiens

ont le droit de connaître, pour s'en rappeler, l'attitude du gouvernement à l'égard du processus législatif et à l'égard des droits des parlementaires et, en fait, de tous les Canadiens qu'ils représentent.

• (1840)

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations sur le discours du député.

Il critique le processus, mais il me semble que c'est plutôt creux comme critique. Ce que nous essayons de faire ici, c'est de déterminer si cette mesure législative est bonne pour le Canada et l'économie canadienne et si, entre autres choses, elle va améliorer notre économie et créer des emplois.

Il dit que le processus aurait dû être différent, ce que l'on peut réfuter aisément en lui rappelant ce commentaire de la députée de Mont-Royal au comité: «Je vous préviens que vous allez avoir à la Chambre une obstruction dont vous vous souviendrez et vous n'aurez pas ce projet de loi sans imposer la clôture.» C'est au compte rendu, et je ne pense pas que j'aie besoin de le répéter. Donc limitons-nous au contenu du projet de loi.

Une voix: Vous appelez cela de l'obstruction.

M. Dorin: Plus tôt aujourd'hui, la mesure législative de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain a été adoptée au comité. Je voudrais parler de ce que ce projet de loi peut faire pour l'industrie des télécommunications au Canada, en particulier pour la province de l'Alberta dont vous, monsieur le Président, et moi venons, car nous voulons faire ressortir les bons côtés de ce projet de loi.

Une voix: Parlez-nous donc des 820 emplois disparus chez B.C. Tel.

M. Dorin: Je vais tâcher de m'en tenir à l'essentiel. Je vais parler des emplois si l'opposition m'en laisse la possibilité.

L'industrie des télécommunications a connu des changements considérables ces dernières années et nous comprenons cela. Les innovations technologiques ont permis la mise au point d'une vaste gamme de nouveaux services et ont modifié en profondeur le marché de l'industrie.

Certains emplois ont changé, mais dans l'ensemble, l'industrie a connu une croissance formidable. Les télécommunications constituent une industrie de pointe au Canada. Dans ce domaine, nous soutenons la concurrence mondiale. Nous avons beaucoup d'autres occasions de nous montrer compétitifs notamment au Mexique, grâce à l'Accord de libre-échange avec ce pays, dont l'étude du

Initiatives ministérielles

projet de loi d'application vient de franchir l'étape du comité cet après-midi.

L'un des plus importants changements suscités par les progrès technologiques est la création de nouveaux débouchés commerciaux pour des fournisseurs de services compétitifs. Qu'on adopte une nouvelle loi ou non, on a jeté les bases nécessaires pour que cette évolution se poursuive avec de plus en plus de vigueur au cours des années à venir.

La concurrence dans le domaine des télécommunications a déjà rapporté des bénéfices aux Canadiens, et ce n'est qu'un début. J'aimerais entendre les commentaires du député sur un point. Les possibilités que nous entrevoyons dans le domaine des télécommunications sont immenses. C'est une industrie importante pour le Canada, une industrie en pleine croissance qui donne du travail à 125 000 personnes et qui génère plus de 21 milliards de dollars de recettes.

Je veux demander au député, compte tenu des débouchés qui s'offrent à nous, par exemple sur le marché mexicain, où ce secteur est en voie de déréglementation et de privatisation, ouvrant des possibilités d'investissement privé et de fourniture de services dans des domaines comme le téléphone cellulaire, la construction et l'administration de stations terrestres de micro-ondes. Entre 1990. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais que le député pose sa question.

M. Dorin: Il importe que ce projet de loi soit adopté aujourd'hui et nous donne ainsi la possibilité de nous tailler une niche sur ce marché.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, c'était toute une question. Je ne suis pas trop sûr de ce qu'il a dit mais quoi qu'il en soit, il sait très bien lire. Il sait très bien lire les notes du ministre. Ça lui vaudra de bons points.

Le député de Mississauga-Sud a dit un jour à la Chambre une chose que le député d'Edmonton-Nord-Ouest aurait dû écouter. S'il ne l'a pas entendue, il devrait consulter le harsard électronique, au moyen du réseau OASIS.

Le député a déclaré l'autre jour, pendant le débat, qu'il faut savoir que beaucoup de gens sont élus à la Chambre grâce à leurs discours, mais il faut savoir aussi que beaucoup de députés perdent leur siège à la Chambre à cause, justement, de ce qu'ils y ont dit. Je pense que les inepties insensées que vient de débiter le député d'Edmonton-Nord-Ouest, en sont un bel exemple. Parfois, mieux vaut se taire.

• (1845)

Je répondrai au député d'en face et peut-être à la question du député de ce côté-ci de la Chambre, s'il a la chance de la poser. Je voudrais simplement dire au député d'Edmonton-Nord-Ouest que toutes ces promesses de nouveaux débouchés et de nouveaux emplois que les conservateurs aiment faire miroiter quand ils parlent de l'Accord de libre-échange nord-américain sont exactement les mêmes que celles qu'ils avaient fait miroiter lors de la campagne de 1988 en parlant des énormes possibilités que présentait, pour les Canadiens, l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Nous savons très bien que ce ne sont là que de belles paroles, sans plus.

Nous savons très bien que depuis que ce parti, en face, a promis des emplois et encore des emplois avec cet accord de libre-échange, le secteur manufacturier de l'Ontario. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 45, conformément à l'ordre adopté le mardi 8 juin 1993, en vertu du paragraphe 78(3) du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à la troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Initiatives parlementaires

(Vote n° 531)

POUR

Députés

Anderson
 Arseneault
 Atkinson
 Axworthy (Winnipeg South Centre)
 Bélair
 Berger
 Bjornson
 Blienkarn
 Brightwell
 Caccia
 Casey
 Chadwick
 Chartrand
 Clark (Yellowhead)
 Clifford
 Collins
 Corbeil
 Côté
 Crawford
 Danis
 DeBlois
 Della Noce
 Dick
 Dobbie
 Dorin
 Duplessis
 Epp
 Feltham
 Ferland
 Fontaine
 Fretz
 Gagliano
 Greene
 Guilbault
 Harb
 Harvey (Chicoutimi)
 Hicks
 Hopkins
 Horning
 James
 Johnson
 Jordan
 Kempling
 Kilger (Stormont—Dundas)
 Landry
 LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
 Lewis
 Loiselle
 MacAulay
 MacDonald (Dartmouth)
 MacKay
 Malone
 Marchi
 Marleau
 Masse
 Mazankowski
 McDermid
 Merrithew
 Mills
 Monteith
 Nault
 Nunziata
 O'Kurlay
 Peterson
 Pickard
 Porter
 Proud
 Reimer
 Robitaille
 Saint-Julien
 Scott (Hamilton—Wentworth)
 Siddon
 Sparrow
 Stevenson
 Tétreault
 Thompson

Andre
 Assad
 Attewell
 Beatty
 Belsher
 Bertrand
 Blackburn (Jonquière)
 Bosley
 Browes
 Cadieux
 Catterall
 Champagne (Champlain)
 Clancy
 Clark (Brandon—Souris)
 Cole
 Cooper
 Corbett
 Couture
 Crosbie (St. John's West)
 Darling
 de Cotret
 Desjardins
 Dingwall
 Domm
 Duhamel
 Edwards
 Fee
 Ferguson
 Flis
 Fontana
 Friesen
 Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
 Guarnieri
 Halliday
 Harvard
 Hawkes
 Hogue
 Horner
 Hughes
 Jelinek
 Joncas
 Jourdenais
 Keyes
 Koury
 Larrivière
 Lee
 Littlechild
 Lopez
 MacDonald (Rosedale)
 MacDougall (Timiskaming—French River)
 MacLellan
 Manley
 Marin
 Martin (Lasalle—Émard)
 Mayer
 McCreath
 McKnight
 Mifflin
 Mitges
 Moore
 Nicholson
 Oberle
 Pagtakhan
 Phinney
 Plourde
 Pronovost
 Redway
 Ricard
 Rompkey
 Schneider
 Shields
 Soetens
 Speller
 Tardif
 Thacker
 Thorkelson

Tremblay (Québec-Est)
 Valcourt
 Vankoughnet
 Vien
 Weiner
 Wilbee
 Wilson (Swift Current—Maple
 Creek—Assiniboia)
 Wood

Tremblay (Lotbinière)
 Van De Walle
 Vézina
 Vincent
 Wenman
 Wilson (Etobicoke Centre)

Winegard
 Worthy—168

CONTRE

Députés

Angus
 Benjamin
 Blaikie
 Duceppe
 Harvey (Edmonton East)
 Hovdebo
 Kristiansen
 MacWilliam
 Riis
 Whittaker—19

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
 Black
 Breaugh
 Edmonston
 Heap
 Karpoff
 Langan (Mission—Coquitlam)
 Parker
 Waddell

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak
 Blais
 Hockin
 Karygiannis
 Martin (Lincoln)
 McGuire
 Reid

Bevilacqua
 Blondin-Andrew
 Hudon
 Langlois
 McDougall (St. Paul's)
 Milliken
 Walker

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LES CORPS POLICIERS

LA RECONNAISSANCE DE LEUR PROFESSIONNALISME

Mme Albina Guarnieri (Mississauga—Est) propose:

Que la Chambre reconnaisse le professionnalisme, l'abnégation et le dévouement dont font preuve les membres des nombreux corps policiers du Canada dans l'exercice de leurs fonctions au service des Canadiens.

• (1915)

—Monsieur le Président, comme plusieurs de mes collègues désirent intervenir dans le débat de cette motion, je partagerai mon temps de parole.

Il y a à peine un an, la violence éclatait sur la rue Yonge à Toronto. Des criminels en ont profité pour commettre des actes de vandalisme, sous prétexte que la police avait tiré sur quelqu'un dans une ruelle.

Initiatives parlementaires

Un grand nombre d'agents de la police métropolitaine de Toronto—des citoyens ordinaires qui jouent un rôle des plus ingrats et des plus délicats au sein de notre société—se trouvaient là en état d'alerte et sont finalement intervenus. En mai dernier, on a demandé à la Police métropolitaine de protéger les rues contre les pillards alors même que le gouvernement provincial était prêt à pointer un doigt accusateur sur l'ensemble de la police.

Ce qui s'est passé en mai dernier n'est la faute ni des chefs de police, ni de l'entraînement des policiers, ni de l'attitude de la police au Canada. Tout cela découlait davantage de l'affaire Rodney King et des émeutes de Los Angeles que de quoi que ce soit qui ait pu se produire au Canada.

On a porté toutes sortes d'accusations contre nos corps policiers. Tous les policiers se sont trouvés accusés, quels que soient leurs attitudes, leurs valeurs ou leurs actions personnelles. Les agents de mon district ont vraiment eu le sentiment qu'on les abandonnait à leur sort afin de mettre un terme aux troubles dont ils n'étaient pas responsables, comme la plupart des policiers.

Être dans la police, c'est être confronté quotidiennement à des tragédies. Les policiers doivent reconforter et interroger les victimes de meurtriers, de violeurs, de bandits armés et de trafiquants de drogue, et puis arrêter les agresseurs.

Ce n'est pas la police qui est responsable des crimes. La société endure le taux de criminalité que le gouvernement est prêt à tolérer. La majorité des Canadiens croient que notre système judiciaire, qui enregistre un taux élevé de récidive, n'a pas un grand effet dissuasif sur les criminels et protège encore moins la société.

De nombreux Canadiens croient que la criminalité est due avant tout à un système d'enseignement médiocre qui, dans le tiers des cas, n'arrive même pas à inciter les élèves à terminer leurs études secondaires. Sans les outils nécessaires pour gagner honnêtement sa vie, il est trop facile de profiter d'un milieu social qui tolère l'activité criminelle.

Il faudrait peut-être blâmer la structure de nos services sociaux qui prive les enfants de modèles valables à la maison en n'encourageant pas les parents à devenir membres à part entière de la société. Je plains les enfants élevés dans des foyers où personne n'a jamais occupé un emploi, où personne ne doit se lever à 7 heures du matin pour se rendre à son travail, où personne n'a jamais reçu une promotion, une augmentation de salaire ou toute autre récompense pour un travail bien fait; quel sera leur avenir?

Ce n'est pas le genre de milieu qui inculque une éthique du travail ou qui fait comprendre que la réussite découle d'un labeur honnête. C'est un bouillon de cultu-

re pour futurs criminels qui apprendront éventuellement que notre système de justice tolère une carrière faite de cambriolages, de vols d'automobiles ou même de crimes plus graves. On fait porter à nos corps policiers la responsabilité des lacunes de notre système d'enseignement, de nos services sociaux et de notre système judiciaire.

Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a été prompt à accepter les compromis et à saper l'autorité et les pouvoirs des corps policiers en adoptant de nouveaux règlements qui n'ont servi en réalité qu'à renforcer la perception selon laquelle les policiers sont à blâmer pour les conséquences tragiques de la criminalité. On n'a pas tenu compte du fait que le rôle du policier n'est pas une tâche enviable dans une province envahie par des criminels de plus en plus nombreux et bien armés.

Il n'est pas surprenant que les corps policiers fassent état d'une démoralisation croissante; la société est de plus en plus exigeante à leur égard tandis que les gouvernements semblent bien plus soucieux de protéger les criminels.

Les Canadiens se sentent en grande partie trahis par le Parlement, les tribunaux et la commission des libérations conditionnelles qui n'ont pas réussi à garder les criminels dangereux hors de leurs quartiers. Toutefois, ils ne se sentent pas trahis par les policiers puisque ceux-ci conservent largement l'estime bien méritée des Canadiens respectueux des lois.

• (1920)

Les Canadiens sont toujours impressionnés par la capacité remarquable de la police de résoudre des crimes même quand les indices sont rares. L'autre jour encore, nous avons vu comment le suspect d'une fusillade, survenue il n'y a pas longtemps à Scarborough, a été retrouvé à Brooklyn.

La police canadienne s'élève vraiment au-dessus des détracteurs et continue de fournir les services de qualité supérieure que les Canadiens apprécient, mais 1992 restera longtemps dans la mémoire des policiers. Ces derniers n'ont pas seulement eu à endurer la tension et à faire les frais de procès retentissants à caractère politique, ils ont fait l'objet d'articles laissant entendre que l'appareil judiciaire avait en quelque sorte pris leur part. Dans combien de métiers un travailleur est-il obligé d'intervenir dans une situation où il risque sa vie, et mis au pilon; s'il en sort vivant?

Dans la police, on répète souvent qu'il est préférable d'être jugé par douze personnes que porté par six. Chaque jour, l'agent de police est placé devant un choix difficile. Quand on lui ordonne d'affronter le suspect d'un crime, il doit décider s'il va exposer sa vie ou fournir une preuve contre lui-même en sortant son arme et en rédigeant un rapport qui pourra éventuellement être utilisé contre lui.

Initiatives parlementaires

Chaque fois qu'il arrête une voiture, il ne sait jamais si le conducteur est armé, drogué, ou s'il s'agit d'un truand ou d'un membre respecté de la collectivité. Il l'ignore tout à fait. Quand un suspect brandit un couteau ou une autre arme, quel est le risque raisonnable qu'un agent doit accepter? Quand la distance entre lui et le suspect est-elle trop rapprochée? Quel risque doit-il accepter en échange de son salaire? Qu'arrive-t-il s'il commet une erreur?

Le policier est obligé d'intervenir dans une situation, même s'il ne possède peut-être pas assez de renseignements et qu'il agit trop rapidement. Cet agent est-il un criminel? Est-ce que son geste justifie des années de poursuites, de récriminations et de protestations?

Nous vivons dans une société de plus en plus violente, et les agents de police sont exposés à des risques plus grands que jamais. Ils doivent être plus sur la défensive et agir plus rapidement, tout en disposant de moins d'information. Autrement, ils risquent de rejoindre les 213 policiers qui ont déjà été tués dans l'exercice de leurs fonctions.

Les rues des grands centres urbains ne sont pas toujours très sûres, mais ce qui est sûr c'est que les policiers sont non seulement la cible des criminels, mais aussi de ceux qui recherchent la publicité et des mécontents. Il est rare que l'on souligne, ou même que l'on mentionne, les efforts et le succès remarquables de nos corps policiers pour ce qui est de résoudre les crimes. On n'entend jamais parler des heures supplémentaires non payées d'un détective qui ne se contente pas de faire son travail mais qui s'emploie véritablement à rendre un quartier plus sûr.

Selon un récent rapport parlementaire, il faut s'attaquer aux causes mêmes de la criminalité, à savoir la pauvreté, le manque d'instruction et d'autres malaises sociaux. Les auteurs du rapport signalent que la solution ne consiste pas à grossir l'effectif des corps policiers ni à construire plus de prisons, et c'est bien vrai à long terme. Ce qui est hélas évident, c'est que le gouvernement ne fait aucun effort pour réduire le chômage ou la pauvreté ou accroître le degré d'instruction des gens. Même si des mesures étaient prises maintenant, il faudrait attendre des années avant d'en voir les résultats dans les statistiques sur la criminalité. Du reste, elles n'auraient aucun effet sur les criminels de carrière qui infestent nos rues aujourd'hui.

Les criminels actuels relèvent de la compétence exclusive de la Commission des libérations conditionnelles, des tribunaux et du Parlement. La confiance que le public a déjà eue dans ces institutions a été ébranlée par des

affaires comme l'enquête Stephenson et les nouvelles répétées de la remise en liberté de dangereux criminels.

Seules les forces policières canadiennes sont encore tenues en haute estime par le public. Hélas, cette estime se fonde sur une popularité causée par la hausse de la criminalité et le nombre croissant de contacts avec les agents chargés des enquêtes. Les gens se rendent compte que les policiers ne se contentent pas de toucher leur chèque de paie, mais qu'ils prennent une part active dans la protection de leur famille et de leur foyer. Nombre de Canadiens qui entendent des comptes rendus sinistres de comportements policiers abusifs trouvent qu'ils contrastent vivement avec leur propre expérience.

Quand je demande au hasard à mes électeurs ce qu'ils pensent de nos forces de police, je découvre un respect et une admiration pour la police qui transcendent la diversité de notre collectivité.

• (1925)

Je crois que, en fin de compte, tous les citoyens peuvent se former une opinion d'après leur propre expérience avec la police. Or, la très grande majorité des gens sont frappés par le professionnalisme et la sincérité des agents qui nous servent si bien.

Nous devons constamment nous efforcer d'améliorer nos forces de police. Évidemment, il nous faut des policiers représentatifs de leur milieu, sensibles aux préoccupations des femmes et des minorités, mais ce n'est pas une manière de favoriser les améliorations que de nier avec colère les progrès accomplis et l'excellence du travail qui se fait déjà.

Il faut se rappeler qu'il y a des milliers de policiers au Canada répartis entre d'innombrables forces municipales et provinciales, sans oublier la GRC. Les policiers ne peuvent plus servir de boucs émissaires pour les malaises sociaux que le Parlement refuse de régler. Les policiers doivent s'occuper des franges de la société et il est rare qu'ils voient nos institutions intervenir avant qu'il n'y ait un danger grave qu'une certaine limite ne soit franchie et qu'en résulte un préjudice.

L'an dernier, 62 000 armes à feu ont été volées ou sont disparues. Toutes ces armes pourraient tomber entre les mains de gangs, de truands, de maniaques dangereux. Plus il y aura d'armes illégales et non enregistrées dans nos rues, plus se multiplieront les actes de violence et les incidents tragiques avec les agents de police. Inévitablement, un 214^e policier sera tué en service.

Lorsque des drames comme ceux-là se produisent, le plus difficile à accepter, pour les familles, c'est que le nom des criminels tués par la police restent dans la mémoire plus longtemps que celui des policiers tués par les criminels. Il semble paradoxal que la société préfère

Initiatives parlementaires

parfois déplorer la mort d'un criminel qui a été tué en s'attaquant à des membres de la société que celle de l'un des 200 policiers et plus qui ont été tués en tâchant de protéger la société.

Les Canadiens devraient se souvenir des noms de Richard Hopkins, de la police ontarienne, qui est décédé le 9 mai 1982 à l'âge de 31 ans, et de Dwayne Piukkala, de la police régionale de Peel, décédé en août 1984 à l'âge de 24 ans. Nous devons nous rappeler David Dunmore, Pierre Beaulieu, John Ross, David Utman, William Grant, Vernon Miller, Allen Giesbrecht, Michael Buday, Jacques Giguère, Yves Têtu, Donald Campbell, Jacinthe Fyfe, Mario Tessier, Richard Thomas, Budd Johansson, Frederick Abel, Claude St. Laurent, Mario Simard, Robert Baril, Gordon Kowalczyk, Larry Young, Emmanuel Aucoin, Derek Flanagan, Ezio Faraone, Marcel Lemay, Yves Phaëneuf, Thomas Cooper, Scott Rossiter, Andrew Gordon et Robert Vanderwiel. Tous ont été tués délibérément par des criminels au cours des dix dernières années. Combien de fois entendons-nous parler de leur sacrifice et nous préoccupons-nous de ceux et celles qui courent les mêmes risques aujourd'hui?

On ne demande au gouvernement ni de lancer quelque nouveau programme, ni de promulguer une nouvelle ligne de conduite dans la motion. On demande seulement à la Chambre de reconnaître que nos forces de l'ordre ont très bien servi les Canadiens et qu'elles méritent respect et soutien, et pas seulement un peu, de la part des autorités gouvernementales.

L'ennemie des Canadiens, c'est la criminalité, pas la police. J'espère que la Chambre maintiendra à flot le moral des policiers canadiens en votant unanimement pour reconnaître les efforts qu'ils déploient au service des Canadiens.

[Français]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord féliciter l'honorable députée de Mississauga-Est d'avoir déposé une motion en vue de souligner le professionnalisme et le dévouement dont font preuve les membres des nombreux services de police canadiens, souvent au détriment de leur vie personnelle, dans l'accomplissement de leur devoir envers la population.

• (1930)

En dépit de la présence tangible des policiers dans nos collectivités, nous pensons rarement à manifester officiellement notre gratitude à ce groupe très important de notre société qui se donne sans compter à sa profession.

Il y a 23 ans, la police instaurait au Canada la Semaine de la police dans le but de renforcer ses liens avec les

collectivités et de mettre le public au courant de son travail. Cette année, cette semaine se tenait du 9 au 15 mai dernier.

Il faut reconnaître que c'est grâce à l'engagement de ces hommes et de ces femmes que les Canadiens jouissent d'une sécurité relative.

À la fin de 1990, il y avait plus de 55 000 policiers à plein temps au Canada. Chaque jour, ils mènent un combat ardu contre le crime en plus de faire face aux nombreux problèmes qui existent dans notre société. La profession qu'ils ont choisie leur vaut souvent des critiques et des plaintes. Personne ne fait plus d'efforts et de sacrifices pour préserver notre société juste et tolérante que ces policiers qui mettent sciemment leur vie en danger dans l'exercice de leurs fonctions.

Il n'est pas facile d'être un agent de police en cette période de changement. Au Canada, la police et les administrations policières se trouvent devant des défis sans précédent.

Des questions comme les relations avec les groupes ethniques, les bandes de jeunes, les crimes avec violence, le crime organisé, le trafic de drogues et les crimes contre l'environnement sont au premier plan du travail du policier.

Ces besoins concurrents forcent la police à réévaluer constamment sa façon d'agir et à chercher de nouveaux moyens de s'attaquer de front aux problèmes. Malgré l'actuel contexte de restrictions, beaucoup de services de police ont nettement progressé dans leur adaptation à notre société en évolution.

Le personnel policier étant en première ligne, nous nous attendons à ce qu'il réagisse rapidement au changement. Ces attentes lui causent énormément de stress tant sur le plan personnel que professionnel, mais il l'affronte avec courage et détermination.

Quelles initiatives sont prises face aux transformations qui s'opèrent dans notre société? La police communautaire et la police à orientation multiculturelle, ce qui comprend la police des autochtones ainsi que les relations avec les minorités, en sont des exemples.

Les corps de police se retrouvent dans une situation où ils doivent déterminer ce qui est important et quelle est l'orientation à suivre.

À l'heure actuelle, les dirigeants des corps policiers remettent en question les anciennes valeurs professionnelles et organisationnelles et cherchent à en inculquer de nouvelles. Ils étudient des stratégies neuves au moment où ils tentent de composer avec les événements récemment survenus au chapitre de la surveillance policière.

Initiatives parlementaires

Dans le but d'introduire de nouvelles valeurs, beaucoup de services de police ont adopté un énoncé de mission et des énoncés de principe pour guider leurs agents.

L'importance accordée aux valeurs incitera la police à se demander vers quoi elle s'en va et comment elle s'adaptera à la transformation de notre société. Elle doit faire face de manière honnête et transparente aux difficultés qu'elle rencontre en ce moment. C'est seulement de cette façon que nos collectivités en constante évolution auront le sentiment de vraiment compter pour la police.

La police travaille fort pour satisfaire aux nouvelles exigences auxquelles elle est soumise et elle gagne ainsi l'appui des citoyens.

Nous, du gouvernement, devons être conscients du fait que la police travaille dans un environnement changeant et des contraintes que cela implique. Toutefois, la résolution des problèmes actuels ne concerne pas uniquement le gouvernement fédéral; il ne faut pas perdre de vue les préoccupations des provinces et des municipalités.

En octobre 1990, le ministère du Solliciteur général a publié un document intitulé *Une vision de l'avenir de la police au Canada*. Dans ce document, on propose de nouvelles structures pour nos services de police afin qu'ils soient en mesure de combattre la criminalité en l'an 2000. On y souligne combien il est important que la collectivité unisse ses efforts à ceux de la police pour contrôler le crime et assurer le maintien de l'ordre au niveau local et régional. On insiste en outre sur la nécessité d'une coopération entre les divers groupes.

Le document présente la notion de police communautaire comme étant une nouvelle approche intéressante et importante en ce qui concerne la prestation des services policiers.

Le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère du Solliciteur général, appuie le concept de la police communautaire. Cette approche, qui est considérée aujourd'hui comme à la fine pointe des services policiers, permet aux agents de profiter des liens qu'ils ont créés avec les collectivités qu'ils servent pour remplir plus efficacement leurs fonctions.

• (1935)

Ce concept est de plus en plus répandu parce qu'il encourage la collaboration entre la police et les citoyens pour cerner les causes de la criminalité et y trouver des solutions. Le partenariat est donc l'élément clé de la police communautaire. Grâce à ce partage des responsabilités, les besoins des citoyens en matière de services de police seront mieux satisfaits.

L'approche de la police communautaire est étroitement liée à la prévention du crime. On ne peut souligner le travail de la police au Canada sans parler du temps et des nombreux efforts qu'elle consacre aux activités de prévention du crime. Qu'il s'agisse de programmes de sensibilisation aux effets de la drogue pour les enfants et les adolescents ou de campagnes d'initiation à la sécurité parmi les aînés, la police joue un rôle prépondérant dans nos efforts de prévention du crime.

Nous avons examiné avec intérêt le nouveau rapport sur la prévention du crime du Comité permanent de la justice et du solliciteur général, et nous l'appuyons. Ce document nous fournira une orientation et un solide fondement pour nos futurs efforts dans la prévention du crime.

Les relations entre la police et les divers groupes ethniques est un autre secteur important où la police a fait des progrès; elle est maintenant plus à l'écoute des besoins des collectivités qu'elle sert. Le Canada doit demeurer un pays où les citoyens peuvent vivre en toute sécurité. Les valeurs des corps policiers et la façon dont les services sont assurés vont dans ce sens. On s'efforce d'éliminer la discrimination dans les services de police fournis aux minorités visibles. Les corps policiers sont déterminés à mettre en oeuvre des politiques et des pratiques innovatrices qui garantiront des services efficaces dans une société multiculturelle. De nombreux progrès ont déjà été réalisés dans ce domaine.

Les Canadiens doivent savoir que nos services de police ont la réputation d'être innovateurs et tournés vers l'avenir et qu'on les considère comme des chefs de file au niveau international. Et nous devons en être fiers.

Le gouvernement du Canada a à coeur la sécurité du public. Pour que les services de police au Canada soient efficaces et efficients, nous devons veiller à ce que soient maintenus d'excellents rapports entre tous les intervenants, que ce soient les gouvernements, la police ou les collectivités desservies. Par des communications constantes, nous pouvons aider la police au Canada à maintenir l'excellence de ses services. À mesure que les services de police continueront de s'adapter aux besoins changeants de notre société, il importera plus que jamais que nous, les partenaires de cette association, unissions nos efforts pour combattre le crime de la manière la plus efficace possible.

Il ne fait aucun doute que les corps policiers au Canada effectuent un travail remarquable qui ne doit pas passer inaperçu. Le gouvernement reconnaît le dévouement dont font preuve les policiers à la grandeur du pays, et nous promettons de continuer à appuyer leur excellent travail.

Initiatives parlementaires

Monsieur le Président, j'ai fait, à l'occasion de la Semaine de la police, une intervention avec les policiers dans la ville de Hull. Ce qui m'a particulièrement frappée, c'est qu'au moment de cette reconnaissance du travail, on y retrouvait des membres de la police de Hull, mais aussi des agents de l'OPP et de la GRC qui avaient rendu des services énormes dans la municipalité. On y retrouvait également des citoyens qui avaient collaboré avec le corps de police pour donner à cette ville une meilleure image de sécurité et une plus grande confiance du public. C'est notre rôle de participer à ce type de réunion parce que c'est également notre rôle d'inciter les gens à prendre conscience qu'ils font partie de cette responsabilité.

En terminant, j'aimerais remercier ma collègue, la députée de Mississauga-Est, de nous avoir fourni cette possibilité de souligner le bon travail de nos policiers.

[Traduction]

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui et d'ajouter ma voix et celle de mon parti, le Nouveau Parti démocratique, à celle des députés qui ont déjà parlé. Je félicite la députée de Mississauga-Est d'avoir présenté cette motion, qui dit ceci:

Que la Chambre reconnaisse le professionnalisme, l'abnégation et le dévouement dont font preuve les membres des nombreux corps policiers du Canada dans l'exercice de leurs fonctions au service des Canadiens.

Je veux présenter une perspective différente que ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant aujourd'hui. Je veux présenter le point de vue d'une personne qui habite une région plus rurale et qui a travaillé avec les services de police au cours des 20 dernières années, en tant que procureur de la Couronne et en tant qu'avocat de la défense.

• (1940)

Dans mes rapports avec les policiers, j'ai pu constater qu'ils ne doivent pas être seulement des agents de police, mais aussi des travailleurs sociaux, des secouristes, des travailleurs de la santé, des entraîneurs et des agents de relations publiques au sein de la collectivité. Tout cela fait partie de la vie quotidienne d'un policier.

Dans les régions rurales de la Colombie-Britannique, le maintien de l'ordre est assuré en général par la Gendarmerie royale du Canada, service de police dont tous les Canadiens sont fiers, que ce soit pour l'image qu'il représente, pour le travail qu'il fait au sein des collectivi-

tés ou pour sa réputation internationale en tant que l'un des principaux corps policiers au Canada.

D'autres ont parlé des corps policiers de certaines villes et de certaines provinces. Je ne veux dénigrer en rien le travail qu'ils font, mais après avoir moi-même travaillé pour un corps policier, après avoir travaillé avec des agents de police, et après en avoir fréquenté, je peux dire que je ne les admire pas uniquement parce qu'ils risquent souvent leur vie, mais aussi parce qu'ils s'impliquent au sein de leur collectivité et parce qu'ils doivent souvent faire passer leur devoir avant leur vie familiale.

Parlant de dévouement et d'abnégation, je pense aux problèmes des policiers des petites villes qui sont souvent mutés après quelques années, comme c'est le cas dans la GRC, et aux longues heures de travail qu'ils doivent fournir. Les policiers peuvent devenir blasés en raison de fonctions qui exigent qu'ils côtoient certaines situations comme le travail d'infiltration pour la lutte contre la drogue ou le travail au sein d'escouades chargées de surveiller des bandes de motards pendant des années. Toutes les missions d'infiltration créent des difficultés et exigent de grands sacrifices personnels parce qu'elles empêchent les policiers d'accorder toute l'attention voulue à leur famille et à leur vie personnelle, ce qui provoque souvent des séparations et des divorces.

Je pense à bien des gens ici qui savent quels sacrifices il leur faut consentir parce que leurs fonctions les gardent loin de leur famille. Les membres de nos corps policiers doivent faire les mêmes sacrifices dans le dur travail qu'ils accomplissent au sein de nos collectivités.

Il y a également la dimension médicale du travail de policier. Il arrive souvent que les policiers soient appelés sur les lieux d'accidents qui ne sont pas beaux à voir. Ils sont souvent les premiers sur les lieux d'accidents où ils trouvent des gens à l'agonie. Ils ont le devoir de porter assistance à ces gens, parfois dans des circonstances extrêmement difficiles où il y a des mares de sang et des gens en proie à des crises de nerfs, mais ils doivent intervenir et ils ont été formés pour faire face tous les jours à de telles situations.

Tout récemment, une jeune policière en Colombie-Britannique a reçu une décoration spéciale pour avoir sauvé la vie d'un homme qui venait d'avoir une attaque cardiaque. Cette jeune femme avait suivi un cours de réanimation deux ou trois semaines auparavant et a pu mettre ses nouvelles connaissances en pratique. Je suis heureux de pouvoir dire que la victime est à nouveau sur pieds et que cette jeune policière a été décorée, non pas

Initiatives parlementaires

uniquement pour avoir fait son devoir, mais pour l'avoir fait rapidement et avec professionnalisme, ce que, je crois, nous attendons tous de nos policiers.

Je songe à un certain nombre de cas horribles dont j'ai eu à m'occuper en tant que procureur de la Couronne ou d'avocat de la défense, des procès pour meurtre, pour agression sexuelle et pour meurtre suivi d'un suicide, où ce sont les agents de police qui ont dû affronter des scènes traumatisantes et qui l'ont fait de manière professionnelle et en prenant des notes. Toutefois, leur travail ne se limitait pas à cela.

• (1945)

Ensuite, il leur revenait souvent d'agir comme un prêtre, un conseiller familial, ou un travailleur social auprès des familles des personnes décédées. Il leur fallait dire à ces gens-là que quelqu'un qu'ils aimaient et chérissaient n'était plus de ce monde, mais avait péri prématurément dans un accident, causé par l'alcool au volant, par la faute de quelqu'un d'autre, ou avait été la victime d'un meurtre, d'une agression ou de quelque autre crime.

J'en suis venu à respecter nos diverses forces policières et nos agents de police non seulement pour leur formation, mais aussi pour le dévouement dont ils font preuve dans l'exécution de leur travail, et au sein de la collectivité, en entraînant une équipe de balle, une équipe de hockey mineur et en participant à diverses activités sportives locales ou à la vie communautaire en général. Ils font non seulement partie de la collectivité, mais ils en sont souvent le cœur même.

Pour avoir collaboré avec la police, ce dont je suis fier, je sais que les policiers travaillent fort et c'est un plaisir pour moi de prendre aussi la parole aujourd'hui au sujet de cette motion.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour féliciter la députée de Mississauga-Est d'avoir pris l'initiative de souligner le travail positif qu'accomplissent les agents de police de toutes les régions du Canada.

Je discutais récemment avec la députée de Hamilton Mountain et le député d'Ottawa-Centre et nous nous accordions à trouver que la société a trop souvent tendance à s'arrêter aux aspects négatifs d'une situation au lieu de songer aux choses positives. Pour cette seule raison, mes collègues auraient sûrement, eux aussi, aimé participer au débat sur cette motion.

Permettez-moi de vous raconter un événement qui s'est produit aujourd'hui, pour vous montrer que cela ne se produit pas seulement à propos du travail des policiers.

Hier, un de nos collègues célébrait son quarantième anniversaire de vie politique. Il s'agit d'un Canadien et d'un Manitobain remarquable, qui a été député à l'assemblée législative du Manitoba durant plusieurs années, qui a été chef du Parti libéral du Manitoba et qui siège maintenant au Sénat depuis plusieurs années, le sénateur Gildas Molgat. L'événement serait passé complètement inaperçu si quelqu'un ne me l'avait pas signalé et si je n'avais pu en faire part à mes collègues.

Je cite cet exemple car il s'agit d'un anniversaire remarquable et qu'il vaut la peine de signaler; pourtant, si le jubilaire avait fait la moindre chose négative, je suis persuadé que cela aurait été rapporté dans tout le pays.

Il en est ainsi avec les policiers; ils commettent des erreurs, comme nous le faisons tous, mais nous avons tendance à souligner les erreurs sans voir les éléments positifs. Je veux parler aujourd'hui de certains de ces éléments positifs et je le ferai, sans grande impartialité peut-être, en parlant de la ville de Winnipeg. J'ai communiqué avec les autorités de Winnipeg et je veux exposer très brièvement certaines mesures positives qu'on y a prises.

Par exemple, nous avons un programme de lutte contre les vols d'automobiles. Les propriétaires d'automobile peuvent obtenir une vignette qui est enregistrée auprès des services de police. Si les policiers repèrent cette voiture entre minuit et 5 heures du matin, ils peuvent l'intercepter pour vérifier si le conducteur est bel et bien le propriétaire inscrit au registre. Cette mesure vise à réduire le nombre de vols d'automobiles.

Nous avons un programme de police communautaire dont les membres passent beaucoup plus de temps avec les citoyens. Ils tâchent de comprendre les besoins locaux et les gens beaucoup mieux qu'auparavant.

Nous avons un service d'aide aux victimes qui assure une liaison entre le Service de police et les victimes d'actes criminels qui ont souvent du mal à s'adapter à ce qui leur est arrivé.

Dans les quartiers, on effectue un plus grand nombre de patrouilles à pied, ce qui a entraîné la création d'un certain nombre de postes de police secondaires. Il s'agit de bureaux très visibles à partir desquels les policiers effectuent leurs patrouilles et qui servent aussi de bureaux d'information publique. Ce programme est en vigueur depuis un certain temps déjà et il est couronné de succès.

Il y a aussi les patrouilleurs à bicyclette. Le service de police de Winnipeg veut multiplier les contacts personnels entre les policiers et les citoyens en envoyant de nombreux policiers faire des patrouilles à bicyclette. Je

vous résume très succinctement des programmes très élaborés.

Le service de police de Winnipeg a aussi doublé le nombre d'autochtones dans ses effectifs depuis les deux dernières années. Le service compte actuellement 49 policiers autochtones, et huit autres entreprendront une formation la semaine prochaine. Tous reconnaissent qu'il faut faire davantage dans ce domaine.

Le service compte actuellement 63 agents de police de sexe féminin et déploie des efforts pour inciter plus de femmes à présenter des demandes d'emploi. Nous savons que ce n'est qu'un début. Il faut que les femmes soient davantage représentées dans les services policiers.

• (1950)

On a déployé des efforts importants pour encourager les membres des minorités visibles à se joindre au service. Ces efforts ont, dans une certaine mesure, été couronnés de succès, mais il faut faire plus. À Winnipeg, il y a davantage de services qui sont dispensés en français à la population francophone. Ce sont là des mesures positives que ce service de police a prises et qui, trop souvent, passent inaperçues.

Permettez-moi de parler brièvement de certains défis que les policiers doivent relever. Ils essaient d'enrayer la criminalité chez les jeunes et le problème des bandes. Les policiers veulent que l'on modifie la Loi sur les jeunes contrevenants pour essayer d'enrayer ces problèmes de plus en plus importants. La situation est grave, et les policiers ont besoin de notre aide et de notre appui. Un grand nombre de crimes violents et d'infractions contre les biens sont liés à la consommation et à l'abus de drogues. Il faut lutter contre la fraude dans l'utilisation de cartes de crédit. La prostitution chez des jeunes de 14 et 15 ans et même plus jeunes encore n'est pas rare. Il faut réprimer l'inhalation de solvants ou d'essence. Il y a encore le combat à livrer au crime organisé, très souvent lié à la drogue. Il y a encore et toujours les crimes avec violence, les agressions sexuelles, la violence faite aux femmes, les crimes contre les biens. Ce ne sont là que quelques-uns des défis auxquels est confronté le service de police.

Je voudrais signaler le cas d'un chef de police qui, une fois par semaine, à ce qu'on me dit, accompagne ses agents de l'équipe de nuit afin de savoir vraiment ce qui se passe dans les rues. Il faut le féliciter, car c'est le genre de leadership dont notre société a besoin de nos jours. En suivant ses hommes, il est à même d'apprécier la situation.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner que mon collègue d'Ottawa-Centre voulait féliciter le nouveau

chef de police d'Ottawa, M. Brian Ford, et faire l'éloge du corps policier de la ville d'Ottawa pour son magnifique travail.

[Français]

Monsieur le Président, je veux simplement résumer en disant que je suis très content que ma collègue ait parrainé cette motion, parce que, pour la première fois depuis longtemps, on parle des accomplissements positifs d'un corps policier tel que celui-ci et tel que ceux qui oeuvrent à travers le Canada. Cela me plaît énormément.

[Traduction]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer la motion qu'a présentée ma collègue afin de reconnaître le mérite des services de police qui protègent tous les Canadiens. Je remercie certes la députée de Mississauga-Est d'avoir pris cette initiative conforme à la tradition libérale.

En tant qu'ancien membre de la commission de police de Winnipeg, où j'ai siégé en tant que citoyen pendant trois ans, j'ai vu personnellement avec quel dévouement ces personnes font leur devoir lorsqu'elles assurent le maintien de l'ordre dans la communauté et qu'elles sont confrontées aux défis que posent les bandes de jeunes et même le crime organisé.

Habituellement, on fait peu de cas de leurs efforts. Les policiers persévèrent néanmoins tout au long de l'année pour faire en sorte que les Canadiens puissent se promener dans les rues sans se faire attaquer et rentrer chez eux en voiture tard le soir sans se faire tuer.

La nuit, quand la plupart des autres citoyens dorment, les membres de nos services de police sont là pour répondre à des appels d'urgence et maintenir l'ordre parfois au risque de leur vie. Ils risquent leur vie quand il leur arrive d'être contaminés par le sang de malades alors qu'ils participent à des sauvetages médicaux et répondent à des situations d'urgence.

Cela me fait penser à un autre projet de loi, le C-333, qu'étudie actuellement un comité de la Chambre. Les policiers sont vraiment menacés lorsqu'ils interviennent dans des situations d'urgence. Ce projet de loi prévoira un système de déclaration des maladies infectieuses pour calmer l'angoisse inutile du personnel d'urgence, supprimer la nécessité d'un suivi coûteux et réduire les décisions portant atteinte à la vie privée concernant la prévention de la transmission de maladies infectieuses comme le SIDA et l'hépatite.

Je voudrais profiter de l'occasion pour demander aux députés d'appuyer aussi cet autre projet de loi qui proté-

Initiatives parlementaires

gera ceux qui nous protègent, quand il reviendra à la Chambre à la dernière étape de son étude.

En effet, l'abnégation de nos policiers est remarquable à une époque où l'on ne croit malheureusement plus beaucoup en l'héroïsme. La plupart du temps, le public ne remarque que leurs échecs, pas leurs succès. Pourtant, ces professionnels dévoués continuent de servir. De fait, ce peut être un travail ingrat.

• (1955)

Je félicite ma collègue de Mississauga—Est d'avoir présentée cette motion. J'invite tous les députés à reconnaître le professionnalisme, l'abnégation et le dévouement dont font preuve les membres des nombreux corps policiers du Canada—et cela comprend un corps national comme la GRC et les services de police de toutes les villes de ce pays—dans l'exercice de leurs fonctions au service des Canadiens.

Les policiers risquent leur vie pour assurer la sécurité des Canadiens et de leurs biens. Ils risquent leur vie pour protéger la nôtre. Ils nous servent. Rendons-leur un hommage sincère et remercions-les avec gratitude.

Je suis convaincu que mes électeurs de Winnipeg—Nord désirent que j'appuie cette motion et rende hommage à nos services de police d'un océan à l'autre.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, beaucoup de Canadiens ne savent probablement pas qu'il y a environ 1 771 services de police au Canada, allant de la force constabulaire de Terre-Neuve au corps policier de la ville de Victoria, en Colombie-Britannique. Quelque 55 000 Canadiens sont agents de police au Canada. Je n'oublie pas ici le rôle important que jouent la police auxiliaire et les cadets.

Je suis heureux d'entendre le député du Manitoba dire que les femmes sont maintenant de plus en plus nombreuses à servir dans les corps policiers de cette province. C'est également le cas en Ontario.

Permettez-moi de partager avec vous quelques faits au sujet des divers niveaux de maintien de l'ordre public. Tout d'abord, la GRC fait depuis longtemps partie de la tradition et de l'histoire du Canada. Le Canada est le seul pays au monde qui est célèbre pour son organisme national de police, la Gendarmerie royale du Canada. La GRC compte environ 15 000 agents au Canada. Elle a créé un précédent en étant l'un des premiers corps policiers recrutés par le secrétaire général des Nations Unies pour servir dans des opérations de maintien de la paix.

Jusqu'à maintenant, la GRC a contribué à la création de corps policiers civils en Namibie, dans l'ancienne Yougoslavie, ainsi qu'au Cambodge où j'ai eu le privilège d'observer le déroulement des premières élections, qui se sont tenues du 23 au 28 mai. À mesure que plus de pays remplaceront leur système autoritaire de gouvernement par un régime démocratique, nos forces policières seront de plus en plus appelées à former des corps policiers dans d'autres pays.

La devise de la GRC est «Maintiens le droit.» Nous sommes ici pour adopter des lois et la GRC est là pour les faire respecter.

La devise de la Police provinciale de l'Ontario est «Les temps changent et nous changeons avec eux.» Je pense que c'est une devise que nous devrions tous garder présente à l'esprit. Si le gouvernement et le premier ministre sont aussi impopulaires, c'est justement parce qu'ils n'ont pas changé avec le temps, comme en témoignent éloquemment les dossiers de la Constitution et de l'ALÉ-NA, entre autres.

La devise de la Police de la communauté urbaine de Toronto, dont la réputation n'est plus à faire est «Servir et protéger», que l'on peut voir notamment sur les voitures de patrouille.

Les corps policiers locaux font du très bon travail dans le domaine de la prévention. Je me souviens, du temps où j'étais instituteur, que les policiers avaient l'habitude de venir enseigner les règles de sécurité aux élèves de la maternelle; ils leurs disaient d'arrêter, de regarder et d'écouter avant de traverser la rue. La police travaille aussi avec toutes sortes de groupes communautaires pour lutter contre le trafic de drogues et la prostitution et pour limiter le nombre de cambriolages dans les grandes villes comme celle où se trouve ma circonscription.

J'ai fait un sondage récemment dans ma circonscription. À une question concernant l'application de la loi où l'on demandait aux gens si les policiers devraient avoir plus de pouvoir, moins de pouvoir, etc., 62 p. 100 des répondants ont dit que les policiers avaient besoin de plus de pouvoir pour appliquer la loi, alors que seulement 2 p. 100 des répondants ont dit qu'ils avaient trop de pouvoir.

Dans le même sondage, à la question de savoir qui devrait faire davantage pour lutter contre le crime et rendre les rues plus sûres dans la circonscription de Parkdale—High Park, 72 p. 100 des répondants ont dit que les tribunaux et les élus devraient faire davantage pour lutter contre le crime, ce qui voulait dire que les gens étaient généralement très satisfaits des services de police dans ma circonscription, à Toronto.

Comme dans les autres provinces, les policiers patrouillent également ma circonscription à pied, en voiture, à cheval et à bicyclette. L'an dernier, les policiers ont même commencé à patrouiller en voiturette de golf, monsieur le Président. Les voiturettes de golf sont de

Initiatives parlementaires

plus en plus utiles pour patrouiller, surtout des parcs comme celui de High Park. Les policiers offrent désormais un meilleur service. Grâce à leur professionnalisme et à leur créativité, ils ont proposé d'utiliser non seulement les chevaux, les vélos et les auto-patrouilles, mais également des voiturettes de golf.

Dans sa toute nouvelle politique en matière de criminalité et de justice, le Parti libéral exhorte les citoyens à collaborer avec la police locale et à jouer un rôle plus déterminant dans la prévention du crime. C'est la consigne que respectent les habitants de ma circonscription, Parkdale—High Park, qui sont en train d'établir des critères. Les agents de police et les habitants de ma circonscription ont décidé de conjuguer leurs efforts. À mon avis, la seule façon de réduire la criminalité dans les villes est d'obtenir la collaboration de tous les membres de la communauté.

Si vous pouviez ne pas tenir compte de l'heure pendant une minute, monsieur le Président, je terminerais mes observations, car il s'agit d'une motion fort importante.

Contrairement à la plupart des Canadiens, les agents de police risquent leur vie tous les jours. Les parents et les amis des agents de police vivent aussi dans la crainte que leur mère, leur père, leur soeur, leur frère ou leur conjoint ne rentrent jamais plus à la maison. Si nous appuyions tous cette motion proposée par la députée de Mississauga—Est et que tous les Canadiens soutenaient leurs divers corps policiers, je crois et j'espère que de moins en moins de policiers perdraient la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulee. Conformément au paragraphe 96(3) du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures, demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 juin 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur et le plaisir de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 48 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Traduction]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

RAPPORT SUR LA RÉUNION DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport de ma visite au Royaume-Uni en ma qualité de délégué de la Chambre à la réunion de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Des voix: Oh, oh.

M. Milliken: Je ne sais pas pourquoi les députés semblent se réjouir, madame la Présidente; je présente simplement un rapport.

Une voix: C'est simplement parce que nous vous aimons bien Peter.

Mme le vice-président: Moi aussi j'aime bien le député de Kingston et les Îles, mais j'aimerais surtout entendre ce qu'il a à dire. La parole est au député.

M. Milliken: J'aime toujours m'écouter parler, madame la Présidente. Mais pour le moment, je veux déposer le rapport.

J'étais le seul délégué du Parlement à cette réunion; un seul était invité. Le Parti libéral a été l'heureux élu cette année et le whip de notre parti, en accord avec les membres de l'Association parlementaire du Commonwealth, m'a choisi comme représentant à cette rencontre.

Ce fut un voyage des plus intéressants et agréables. J'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants de 15 pays différents du Commonwealth. Leurs noms et titres sont énumérés dans le rapport. Je suis donc heureux de déposer ce rapport, m'acquittant ainsi de mes obligations.

* * *

LES FINANCES

PREMIER RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Sous-comité sur les institutions financières internationales. Il s'agit également du dix-neuvième rapport du Comité permanent des finances.

Ce rapport porte sur les relations du Canada avec le Fonds monétaire international de la Banque mondiale et réclame un réexamen complet des relations avec ces deux institutions.

• (1010)

Je voudrais simplement remercier les membres et les chercheurs du comité qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que ce rapport puisse être présenté.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

MESURE MODIFICATIVE

M. Ken James (Sarnia—Lambton) demande à présenter le projet de loi C-453, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel en conséquence.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

Affaires courantes

M. James: Madame la Présidente, je suis heureux de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire qui tend à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel en conséquence.

Un grand nombre d'habitants de ma circonscription de Sarnia—Lambton, des responsables locaux de l'application de la loi et des membres de la magistrature, ont manifesté leur inquiétude et formulé des recommandations au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Ainsi, ce projet de loi a quatre objectifs. Premièrement, il s'agit de définir un adolescent comme une personne âgée de 10 à 16 ans.

Deuxièmement, on va demander au juge de se préoccuper principalement de la protection de la société lorsqu'il envisage de transférer l'affaire à un tribunal pour adultes dans le cas de jeunes contrevenants récidivistes ou accusés d'un crime avec violence.

Troisièmement, le projet de loi permettra de veiller à ce que tout jeune contrevenant qui vit dans un milieu familial destructeur et qui est condamné pour un crime soit dirigé vers les services voulus de réinsertion sociale.

Enfin, le directeur de l'école que fréquente un jeune contrevenant pourra avoir accès à son casier judiciaire.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui pour présenter ces modifications au nom de mes électeurs de Sarnia—Lambton.

Mme le vice-président: M. James propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

LOI SUR LA CONSTITUTION DE PRIVILÈGES SUR LES PROPRIÉTÉS DE LA COURONNE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C-454, Loi assujettissant les biens-fonds de la Couronne à la législation provinciale régissant les privilèges du constructeur et du fournisseur de matériaux.

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

[Traduction]

M. Boudria: Madame la Présidente, ce projet de loi vise à assurer aux sous-traitants qui travaillent sur les

propriétés de l'État fédéral ou leur fournissent des matériaux, la même protection que celle accordée par la législation provinciale aux entrepreneurs et mécaniciens, en leur reconnaissant des privilèges sur les biens de l'État fédéral et en obligeant ce dernier à retenir les sommes dues aux entrepreneurs principaux comme garantie de paiement des sous-traitants.

Depuis quelques années, de nombreux sous-traitants travaillant à des projets du gouvernement fédéral ont dû payer les pots cassés après que l'entrepreneur principal eut fait faillite. Ce genre de situation est très regrettable et je crois que les petites et moyennes entreprises de la construction ont vraiment besoin de ce genre de protection.

Mme le vice-président: M. Boudria propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX

MESURE MODIFICATIVE

M. Rex Crawford (Kent) demande à présenter le projet de loi C-455, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Crawford: Madame la Présidente, je présente ce projet de loi au nom de deux de mes électeurs, Maria et Robert Weese, de Wallaceburg, en Ontario, dont le fils a accidentellement perdu la vie quand le filet d'un but de soccer portatif s'est renversé.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire, qui vise à modifier la Loi sur les produits dangereux, suit de près les recommandations faites par le coroner dans l'affaire Wallaceburg.

Le projet de loi exige que tous les buts de soccer, de hand-ball et de hockey utilisés à des fins récréatives ou éducatives soient fixés au sol. Ce genre d'accident s'est déjà produit à de maintes reprises et a causé des blessures et même la mort de jeunes au Canada et aux États-Unis.

• (1015)

Je félicite la famille Weese de son initiative qui vise à empêcher que des tragédies pareilles ne se reproduisent. En tant que représentant ce cette famille au Parlement, je suis heureux et honoré de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Affaires courantes

[Français]

Mme le vice-président: M. Crawford propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

L'ÉDUCATION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai 19 pétitions signées par des habitants de l'Ontario ainsi que de régions aussi éloignées que l'Ouest et l'Est du Canada. Ces pétitionnaires veulent l'adoption d'épreuves uniques pour les étudiants, dans tout le pays.

Les personnes qui se sont portées volontaires pour recueillir ces signatures étaient dirigées par M^{me} Cynthia Bled, membre du Conseil scolaire d'Ottawa. Je tiens à remercier toutes ces personnes de leur excellent travail.

Les intéressés sont préoccupés, tout comme un grand nombre d'entre nous, par le fait que les jeunes Canadiens quittent l'école trop rapidement. Environ 30 p.100 des étudiants ne terminent pas leurs études secondaires, et 40 p. 100 des Canadiens, en 1993, éprouvent des difficultés à lire et à compter.

Si nous voulons soutenir la concurrence au sein de l'économie mondiale, il va falloir former nos jeunes de façon à ce qu'ils puissent mieux se défendre et à ce qu'ils apprennent et développent de meilleures compétences.

Les pétitionnaires demandent l'adoption d'un examen normalisé dans tout le pays et j'appuie cette requête.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège de présenter d'autres pétitions concernant le jeu de société du tueur en série.

Les pétitions d'aujourd'hui sont signées par 1 549 Canadiens d'un bout à l'autre du pays, qui demandent au gouvernement de bannir l'importation de ce jeu.

Comme les députés le savent, j'ai déposé à ce jour une série de pétitions, qui portent 46 695 signatures au total et dont le but est de faire interdire ce produit. Ce chiffre ne tient pas compte des pétitions que d'autres députés ont présentées jusqu'à maintenant.

Je remercie tous les Canadiens et tous les parlementaires qui ont facilité cette initiative et qui continuent de le faire. J'invite les Canadiens à faire signer d'autres pétitions afin que nous puissions faire interdire l'importation de ce produit au Canada.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement.

Des citoyens de ma région, à Okanagan Falls, Penticton, Kaleden, Oliver, Osoyoos, Greenwood, Grand Forks, Keremeos et Summerland, s'inquiètent du coût des télécommunications, maintenant qu'Unitel est entré sur le marché et que le gouvernement a fait adopter un nouveau projet de loi.

Ils ont demandé au gouvernement de consulter toutes les parties intéressées, notamment les habitants des zones rurales, qui risquent de devoir payer beaucoup plus cher le service de téléphone local. C'est déjà ce qu'on observe en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à tenir des audiences dans les localités rurales, avant de décider du sort du réseau téléphonique du Canada, et de prêter attention aux indications recueillies au moyen de ces audiences.

L'ÉDUCATION

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition certifiée correcte par le greffier. Il s'agit de 25 pétitionnaires qui se demandent si les 55 milliards de dollars consacrés à l'éducation et à la formation sont bien dépensés.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de collaborer avec les provinces et d'établir un examen uniformisé pour tous les étudiants du Canada.

• (1020)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): À l'instar des députés de Bonavista—Trinity—Conception et d'Ottawa—Vanier, j'ai une pétition à présenter au nom de nombreux citoyens d'Ottawa qui s'inquiètent eux aussi des dépenses que les gouvernements engagent au Canada dans le domaine de l'éducation.

Les pétitionnaires pressent le Parlement du Canada de collaborer avec les provinces à l'établissement d'un examen uniformisé pour tous les étudiants du pays afin que les contribuables en aient plus pour leur argent.

Affaires courantes

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai une pétition à présenter au nom d'étudiants de partout au Canada.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'établir, de concert avec les provinces, des examens normalisés à l'échelle du pays.

L'IMMIGRATION

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions ce matin. La première est signée par un certain nombre d'habitants de ma circonscription de Surrey-Nord qui condamnent le geste que le gouvernement a posé en fermant le bureau d'immigration local pour le déménager à Vancouver.

Les pétitionnaires font valoir que cette décision occasionnera une détérioration des services, puisqu'il faudra dorénavant aller à Vancouver pour les obtenir, ainsi que la perte d'emplois dans leur localité. Ils demandent au gouvernement de revenir sur sa décision.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, la deuxième pétition que je veux présenter est signée par un grand nombre de gens, principalement des personnes âgées, qui s'inquiètent du fait que le prix des médicaments a monté en flèche depuis que le gouvernement a essentiellement éliminé la concurrence des produits génériques.

Les pétitionnaires prient instamment le gouvernement d'abroger les projets de loi C-91 et C-22.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, 32 électeurs de la circonscription de Parkdale—High Park m'ont demandé de présenter cette pétition à la Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée.

Les pétitionnaires signalent que le gouvernement du Canada a promulgué une loi prévoyant l'utilisation de deux langues officielles, l'anglais et le français, et que les principaux partis politiques du Canada ont agi de concert sans consulter la population canadienne et sans avoir reçu de la population canadienne un mandat à cet égard.

Les pétitionnaires prient instamment le gouvernement de promulguer une loi prévoyant la tenue d'un référendum à caractère exécutoire sur l'acceptation ou le rejet de deux langues officielles, l'anglais et le français. L'acceptation ou le rejet des modifications proposées serait

déterminé par un vote majoritaire dans l'ensemble du Canada et par un vote majoritaire dans la majorité des provinces, les territoires étant considérés comme une province.

Je sais, madame le Président, que vous n'approuvez pas cette pétition. Cependant, comme vous le savez, les députés sont obligés de présenter les pétitions au nom de leurs électeurs, qu'ils les approuvent ou non.

LA GARDE D'ENFANTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je veux présenter une pétition demandant au gouvernement de permettre aux familles ayant des enfants avec des besoins spéciaux de déduire les frais de garderie de leur revenu. Cela est tout particulièrement important pour les familles monoparentales ayant de tels enfants parce que, très souvent, ces familles n'ont pas d'autre choix que de recourir à des services spéciaux et ceux-ci sont extrêmement coûteux.

Les pétitionnaires estiment que la loi actuelle est injuste et dure, et qu'elle pourrait même être discriminatoire. Ils demandent au gouvernement de la modifier.

L'EMPLOI

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition signée par des gens qui réclament des garderies pour les travailleurs qui en ont besoin. Ils veulent une réforme du règlement de l'assurance-chômage pour mettre fin aux abus contre les travailleurs. Ils demandent au gouvernement d'instaurer un climat favorable à la création d'emplois pour les sans-emploi et les assistés sociaux.

Ils aimeraient voir le gouvernement faire la promotion des emplois à la maison pour les mères et les pères qui préféreraient rester chez eux. Ils veulent que le gouvernement consulte les gens avant de produire son prochain budget.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma dernière pétition est signée par des gens qui réclament des examens standardisés pour tout le Canada. Les pétitionnaires estiment que cela serait à l'avantage de tous les Canadiens.

Ils pensent que les Canadiens devraient pouvoir se déplacer d'une région à une autre, peu importe leur groupe d'âge et peu importe où ils ont obtenus leurs diplômes, car ceux-ci devraient être reconnus dans toutes les provinces. Il s'agit là d'une question fondamentale.

• (1025)

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, ma pétition est similaire à celle qu'a présentée mon collègue de Parkdale—High Park. Elle m'a été envoyée par deux groupes distincts, l'un dirigé par M. Kent Schubert, de Surrey, et l'autre, par Vern et Doreen Lobb, de Surrey également. Les signataires souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter une pétition au Parlement.

Les pétitionnaires signalent que la Constitution fait officiellement du Canada un pays bilingue et que les mesures appliquées par le gouvernement et les politiques qu'adoptent les partis politiques ont privé les Canadiens de leurs droits de représentation dans le dossier des langues officielles, soit l'anglais et le français.

Par conséquent, ils réclament une loi prévoyant la tenue d'un référendum populaire qui obligerait le Parlement à accepter ou à rejeter les deux langues officielles, l'anglais et le français, dans l'intérêt du gouvernement et de la population du Canada. Pour que les modifications proposées soient acceptées ou rejetées, il faudrait qu'il y ait à la fois une majorité des voix exprimées partout au Canada et une majorité dans la plupart des provinces, les territoires étant considérés comme une province.

J'ai le plaisir de présenter cette pétition au nom des habitants de ma circonscription.

PARCS CANADA

L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je présente ici une pétition au nom d'un grand nombre d'habitants de diverses localités de la région métropolitaine de Toronto, dont Newmarket, Toronto, Islington, Mississauga, Ajax, Scarborough, North York et East York, concernant le projet du Service canadien des parcs de créer un parc national historique à Grosse-Île.

Les pétitionnaires craignent que, dans la réalisation de ce projet, Parcs Canada ne tienne pas compte du fait que 15 000 Irlandais, hommes, femmes et enfants, qui, en 1847, avaient fui leur pays où sévissait la famine, sont enterrés dans des charniers à Grosse-Île, ni de la générosité des Québécois, qui ont adopté près d'un millier d'enfants irlandais devenus orphelins cet été-là et qui leur ont permis de garder leur nom.

Les pétitionnaires demandent au Parlement canadien d'exhorter le gouvernement à s'assurer, par l'intermé-

Initiatives ministérielles

diaire de Parcs Canada, que les charniers irlandais demeurent le thème principal du parc historique de Grosse-Île et rappellent en permanence le rôle que les Irlandais ont joué dans l'édification du Canada.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, rapporté avec des amendements par un Comité législatif.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Mme le vice-président: Il y a 65 motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des Avis* pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland.

[Traduction]

Les motions nos 1, 4, 7, 18, 21, 57, 60 et 63, inscrites au nom du député de Sault Ste. Marie, seront regroupées aux fins du débat et le vote sur la motion n° 1 vaudra pour tout le groupe.

Les motions nos 2, 5, 8, 13, 16, 19, 22, 25, 28, 31, 34, 37, 40, 43, 46, 49, 52, 55, 58, 61 et 64, du député de Skeena et les motions nos 3, 6, 9, 14, 17, 20, 23, 26, 29, 32, 35, 38, 41, 44, 47, 50, 53, 56, 59, 62 et 65, du député de Yorkton—Melville sont identiques aux motions nos 1, 4, 7, 12, 15, 18, 21, 24, 27, 30, 33, 36, 39, 42, 45, 48, 51, 54, 57, 60 et 63 du député de Sault Ste. Marie.

Initiatives ministérielles

• (1030)

Après consultation, il a été décidé de ne pas retenir ces motions des députés de Yorkton—Melville et de Skeena.

[Français]

Les motions nos 10 et 11, inscrites au nom de l'honorable député d'Ottawa—Ouest sont semblables et, après consultations, la motion no 10 ne sera pas choisie. La motion n° 11 sera groupée avec la motion n° 12, inscrite au nom de l'honorable député de Sault Ste. Marie, pour les fins du débat, mais ces motions seront mises aux voix de la façon suivante:

a) si la motion n° 11 est agréée, il ne sera pas nécessaire de mettre la motion n° 12 aux voix;

b) Si la motion n° 11 est rejetée, il faudra procéder au vote sur la motion n° 12.

[Traduction]

Les motions nos 15, 24, 27, 36, 39, 42, 45, 46 et 51, du député de Sault Ste. Marie, visent toutes à insérer des notions et des éléments nouveaux qui sont en dehors de la portée du projet de loi approuvé à l'étape de la deuxième lecture. En conséquence, ces motions sont jugées irrecevables, conformément au commentaire 698(1) de Beauchesne, et elles ne seront pas retenues.

[Français]

Les motions nos 30, 33 et 54, inscrites au nom de l'honorable député de Sault Ste. Marie seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix de la façon suivante:

a) si la motion n° 30 est agréée, il ne sera pas nécessaire de procéder au vote sur les motions nos 33 et 54;

b) si la motion n° 30 est rejetée, il faudra procéder au vote sur la motion n° 33;

c) si la motion n° 33 est agréée, il ne sera pas nécessaire de mettre la motion n° 54 aux voix;

d) si la motion n° 33 est rejetée, il faudra procéder au vote sur la motion n° 54.

[Traduction]

Je vais maintenant mettre en délibération les motions nos 1, 4, 7, 18, 21, 57, 60 et 63.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie) propose:

Motion n° 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-110, en supprimant l'article 1.

Motion n° 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-110, en supprimant l'article 2.
Motion n° 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-110, en supprimant l'article 3.
Motion n° 18.

Qu'on modifie le projet de loi C-110, en supprimant l'article 5.
Motion n° 21.

Qu'on modifie le projet de loi C-110, en supprimant l'article 6.
Motion n° 57.

Qu'on modifie le projet de loi C-110, en supprimant l'article 8.
Motion n° 60.

Qu'on modifie le projet de loi C-110, en supprimant l'article 9.
Motion n° 63.

Qu'on modifie le projet de loi C-110, en supprimant l'article 10.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à propos de toute cette série d'amendements. Je sais gré au greffier de l'aide qu'il nous a apportée pour regrouper ces motions de façon appropriée.

• (1035)

Il n'est pas nécessaire de réfléchir bien longtemps pour comprendre que si nous proposons de supprimer un par un chacun des articles du projet de loi, c'est parce que nous voulons faire comprendre aux ministériels que nous voulons éviscérer tout le projet de loi ou, si vous préférez, le rejeter entièrement. Il serait cependant difficile d'aborder la teneur de chaque article; c'est pourquoi les regroupements me semblent tout à fait appropriés.

Cela nous permet pour le moment d'expliquer en termes généraux pourquoi nous nous opposons au projet de loi. La mesure dont nous sommes saisis nous offre certes un exemple de la façon dont on ne devrait pas mettre un projet de loi à l'étude dans quelque assemblée législative que ce soit, et en l'occurrence à la Chambre des communes. Il s'agit d'un bon exemple de la façon dont on ne devrait pas procéder, et on pourrait probablement écrire un livre pour montrer comment on a pu en arriver là.

Nous en sommes maintenant à la cinquante-neuvième minute de la onzième heure de la présente législature, et on va nous imposer une motion d'attribution de temps pour que nous disposions du projet de loi lundi et mardi. Certains diront que nous en avons déjà assez parlé puisque nous avons tenu des audiences publiques pendant trois ans. Tout ce qu'on avait à dire a déjà été dit et tous les rapports possibles ont été publiés sur l'impact des aspects positifs et négatifs du projet de loi. Selon les porte-parole du ministère des Travaux publics, les études à ce sujet s'empilent jusqu'au plafond dans le bureau du ministre.

Il faut, cependant, retenir une chose fondamentale: même si on a fait tout cela et même si on a effectué toutes

ces études qui ont été rendues publiques, il n'en demeure pas moins qu'une affaire est encore en instance devant les tribunaux et que l'étude environnementale définitive n'a jamais été effectuée. Par conséquent, même si on a fait tout cela, les adversaires du raccordement fixe soutiennent qu'on n'a pas encore répondu à leurs questions.

Je crois que quelqu'un à la Chambre doit dire que le processus suivi était loin d'être impeccable. Je ne dis pas que le ministre des Travaux publics est entièrement responsable de la situation, mais il existe certainement un problème.

Le projet global de raccordement permanent n'a pas été proposé par quelqu'un au sein du gouvernement. Il a été proposé par un promoteur privé qui a dit ceci: «N'aimeriez-vous pas avoir un pont ou un tunnel? Ne croyez-vous pas que ce serait une excellente idée?»

J'imagine que de nombreux promoteurs privés sont altruistes et qu'ils veulent aider les Canadiens, mais il s'en présente parfois un qui n'est pas aussi altruiste et qui ne veut pas construire un pont de un milliard de dollars simplement pour aider les habitants de l'Î.-P.-É., du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse de même que l'industrie touristique du Canada. Il faut au moins se méfier en l'occurrence.

Quand on examine le processus, on constate que des études ont été réalisées par nos spécialistes des glaces et par d'autres. Une étude a été effectuée en 1988, année où l'hiver a été très doux et où il n'y a pas eu beaucoup de glaces. Certains spécialistes ont dit que ce n'était pas un bon moment pour faire cette étude. Nos amis de l'île nous disent maintenant qu'il aurait fallu réaliser les études cette année, non pas lorsqu'il y a peu de glaces, mais lorsqu'il y en a beaucoup, pour bien évaluer toutes les répercussions que ce pont pourrait avoir sur les provinces visées.

Diverses études ont été réalisées. Nous avons mis en doute les conclusions de l'une d'elles. Il s'agit d'une étude sur les ouvrages de franchissement en général. Ses auteurs disent qu'il suffit de faire une évaluation environnementale de n'importe quel pont, que cela a peu d'importance. Il y a une proposition concrète en vue de construire un pont, mais le gouvernement actuel n'a pas effectué une dernière étude environnementale, comme il aurait dû le faire.

On a demandé à la société SCI, celle qui propose de construire un pont, de réagir à la décision de la Cour fédérale qui a conclu que le processus suivi laissait à désirer et qu'une dernière étude environnementale n'avait pas été effectuée. Dans sa sagesse ou son manque de sagesse, le gouvernement a dit que la SCI, le promoteur du projet, avait mieux réagi à une autre étude. Voilà donc qu'on étudie ses propres études. On ne saurait se sur-

prendre que l'étude réalisée par la SCI ait été jugée acceptable.

• (1040)

Quand un promoteur étudie son projet, il est certain que son étude sera favorable au projet en question. Des études sur les avantages économiques ont été réalisées. Une firme d'experts-conseils embauchée et payée par le gouvernement fédéral a dit que le projet n'était pas avantageux économiquement pour le Canada. Il y a quelque chose qui cloche. Les chiffres sont contradictoires. C'est inacceptable. D'après une autre étude, le projet pourrait être économiquement rentable.

Quelles que soient les études économiques ou environnementales qui sont effectuées, il y a toujours un autre groupe qui dit que les chiffres sont erronés. L'évaluation des répercussions environnementales est aussi erronée; elle a été effectuée au mauvais moment. Nous avons constamment des rapports contradictoires.

Quelqu'un a dit que les habitants de l'île le voulaient, ce pont, qu'ils avaient voté en faveur. Je pense que le vote était dans les 60 p. 100 en faveur et dans les 30 p. 100 contre, mais c'était il y a quelques années et seulement sur le principe d'un pont. Est-ce que nous ne devrions pas cesser de parler d'un pont générique?

Au comité, on nous a dit que lorsque les glaces se déplaceraient, elles pourraient frapper un des piliers et mettre le pont hors d'usage. C'est vrai. C'est un problème qui nous obligera à augmenter la distance entre les poutres du pont. Si elles étaient plus éloignées, cela résoudrait le problème.

Je répète que le projet de construction d'un lien routier semble avoir été mis sur pied par étapes. Chaque fois qu'un problème se pose, on nous dit qu'on va le résoudre.

Une chose qui n'a pas été envisagée—et peut-être que l'assemblée législative provinciale le fera lundi—c'est la possibilité que le pont soit mis hors service. En vertu de la Constitution, il doit y avoir un traversier pour transporter les gens. Cette question aurait décidément dû être discutée dès le début.

On n'a pas cessé de proposer des solutions aux problèmes, au fur et à mesure qu'ils se présentaient, et maintenant que nous arrivons au bout du processus, l'affaire doit aller devant les tribunaux. Je répète, car c'est important, que ce n'est pas ainsi que les mesures législatives devraient être étudiées à la Chambre. Ce n'est pas un processus très convenable. On ne le maîtrise plus. Le gouvernement estime que l'on est trop avancé pour reculer. Le promoteur privé a dépensé des centaines de milliers de dollars, tout comme le gouvernement, et aucun des deux ne veut renoncer au projet. Le gouvernement essaie donc de montrer l'affaire sous son meilleur

Initiatives ministérielles

jour, même si nous savons que ce n'est pas tout à fait correct.

C'est pour cela que nous avons ce mélange et que personne ne connaît exactement les bonnes réponses. En fait, personne n'est sûr des réponses, à plus forte raison des bonnes réponses.

Ce que nous avons essayé de faire, c'est annuler ce projet. Je voudrais dire, en terminant, que les opposants accepteront la décision si la réglementation fédérale est suivie, s'il y a une évaluation environnementale légitime et si les résultats sont positifs. Il n'est jamais trop tard.

Je pense que le seul problème qui reste à régler maintenant, c'est que le promoteur dit que si nous n'approuvons pas le projet très bientôt et nous n'allons pas de l'avant, il laissera tout tomber. Si l'affaire est aussi bonne que le promoteur le dit, pour lui et pour la population canadienne, construisons ce pont, mais faisons-le bien!

• (1045)

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député du Nouveau Parti démocratique et j'ai parcouru les amendements que les néo-démocrates ont proposés. Il semble qu'ils veulent tout faire pour empêcher la réalisation de ce projet.

Je voudrais seulement prendre quelques instants, ce matin, pour aborder un sujet très cher aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et, en fait, à tous les Canadiens. Il s'agit des transports.

On a dit que les chemins de fer étaient un ruban d'acier qui unissait le Canada. Pendant qu'on les a laissés disparaître dans la majeure partie du pays, d'autres problèmes et d'autres solutions aux questions liées aux transports ont surgi.

Ma province, dont nous parlons aujourd'hui, est entrée dans la Confédération parce qu'on lui promettait un moyen de communication rapide et efficace avec le reste du Canada. Croyez-moi, les insulaires, de même que beaucoup d'autres Canadiens de l'Atlantique, ont souvent réfléchi très longuement à ces promesses et à la façon dont le gouvernement fédéral a décidé de les honorer. Nous nous sommes battus longtemps et avec acharnement, surtout lorsque nous avons assisté à l'élaboration de politiques des transports qui semblaient militer contre notre région, tout en améliorant d'autres installations ailleurs dans le pays.

Si vous me le permettez, je voudrais présenter aux députés un bref historique des transports entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent. Au cours des années qui ont suivi la Confédération, en hiver, la circulation et le

transport du courrier se faisaient par bateaux à glace, de petites embarcations ouvertes et à rames qu'on devait parfois pousser et tirer à travers les récifs de glace et la neige fondante. On raconte beaucoup d'histoires d'héroïsme et de tragédies qui datent de l'époque des bateaux à glace, mais les pressions exercées par les habitants et le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard ont amené les autorités fédérales à prendre graduellement des mesures, au fil des années, pour remplacer ces bateaux par toutes sortes de brise-glaces.

Évidemment, avec les années, nous en sommes venus aux gros brise-glaces que nous connaissons aujourd'hui et qui s'efforcent d'assurer le meilleur service possible d'une rive à l'autre du détroit. Même si la flotte de l'Atlantique offre tous les avantages de la technologie moderne, il arrive souvent durant les mois d'hiver que les traversées soient passablement retardées.

La première discussion à propos d'un ouvrage de franchissement fixe s'est tenue il y a plus de cent ans. On proposait alors la construction d'un tunnel qui aurait permis aux trains de circuler librement entre l'Île-du-Prince-Édouard et le reste du Canada. Le débat sur le projet de tunnel a duré une vingtaine d'années. Il s'est éteint progressivement avec le développement et l'utilisation de l'automobile et avec les améliorations techniques apportées aux traversiers qui annonçaient qu'un changement allait se produire dans le domaine des transports.

Même si chaque amélioration apportée au service de traversiers était acclamée comme la solution ultime, on avait tôt fait de constater qu'un service meilleur et plus efficace s'imposait et on réclamait à nouveau d'autres améliorations. L'idée d'un lien permanent s'est évanouie pendant 50 ans, soit jusqu'au milieu des années 50. On a alors envisagé une combinaison de chaussée, de pont et de tunnel. Ces plans ont été laissés en suspens en 1969 et n'ont été repris qu'au milieu des années 80, époque où se sont engagées les actuelles discussions sur un projet de raccordement fixe.

Encore une fois, les choses ont évolué et c'est ainsi qu'a vu le jour le premier projet de tunnel qui serait accessible aux voitures et aux trains électriques. Une douzaine de propositions ont été présentées au ministère des Travaux publics qui les a étudiées.

La mise en place d'un système de transport rapide et efficace a été et demeure un thème dominant de l'histoire de notre province et de notre pays. Sensibilisés à cette question comme nous le sommes, j'espère que nous pourrons y répondre dans les quelques années qui viennent.

Initiatives ministérielles

Même si la solution ultime n'existe pas, nous devons toujours faire de notre mieux avec les moyens que nous avons. L'évolution du système de transport entre l'Île-du-Prince-Édouard et le reste du Canada a correspondu à celle des transports au Canada et dans le monde.

Certes, les gens intrépides qui ont bravé le détroit de Northumberland à bord de brise-glaces seraient ébahis devant la technologie et le confort des traversiers pour voitures d'aujourd'hui, mais il ne faut pas oublier qu'ailleurs dans le monde, les transports ont évolué au même rythme.

• (1050)

En cette ère de la concurrence et de la technologie de pointe, nous devons avoir l'assurance de pouvoir accéder facilement aux marchés internationaux. Autrement, nous ne pourrions jamais sortir du marasme économique dans lequel nous nous trouvons. On a fait renaître ici aujourd'hui l'idée de ce lien permanent.

Au risque de revenir sur un sujet bien connu, je voudrais rappeler à la Chambre certains des débats et des discussions qui se sont tenus depuis sept ans et qui nous ont amenés au point où nous en sommes aujourd'hui.

À la suite d'une décision du ministère fédéral des Travaux publics, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a eu recours à un plébiscite en 1988. La campagne qui a été menée pour ce plébiscite a provoqué ce qui ne peut être décrit que comme un débat passionné à l'Île-du-Prince-Édouard qui fait encore rage dans certains milieux. Le vote en faveur de ce lien était d'environ 60 voix contre 40. Si on tenait un vote aujourd'hui, il y aurait à peu près 70 p. 100 de voix en sa faveur.

Après la tenue du plébiscite, les douze propositions initiales sont passées à sept et, après une nouvelle étude, elles ont été ramenées au nombre de trois. Je n'ai pas besoin, j'en suis sûr, de rappeler aux députés qu'un conseil fédéral de révision environnementale a rejeté, en 1990, ce qu'on appelle la proposition de pont générique, en déclarant que les risques étaient inacceptables. Ce conseil avait entendu de nombreux arguments à caractère social aussi bien que technique et scientifique au sujet du lien. Puis le gouvernement fédéral a formé un comité des glaces en 1991 pour étudier expressément le problème du blocage des glaces dans le détroit qui serait causé par le pont. Le conseil a conclu qu'on pouvait construire un pont sur le détroit sans retarder sensiblement le déblaiement des glaces.

À la suite de ce rapport, le ministre fédéral a demandé qu'on étudie trois propositions. Au bout d'un processus assez long, nous en sommes arrivés à la situation que nous connaissons aujourd'hui. La société Strait Crossing Inc., de Calgary, en Alberta, a été choisie pour la construction de l'ouvrage de franchissement, mais le débat fait toujours rage à l'Île-du-Prince-Édouard entre les tenants et les adversaires du projet. Les aspects économique, scientifique et social de la construction de ce lien routier font encore l'objet de vives discussions. Les arguments pour et contre sont parfois exagérés et, par moments, le débat frise le ridicule.

La question de la construction de ce lien routier a été portée devant la Cour fédérale et la décision rendue comportait certaines observations au sujet du processus d'évaluation environnementale. Le juge a réclamé qu'on procède à des audiences publiques, ce qui fut fait, et beaucoup d'intéressés se sont présentés. L'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard a proposé un amendement à la Constitution.

Personnellement, je trouve que le temps est venu d'aller au-delà des beaux discours et des revendications pour et contre et de passer à l'action. Nous devons voir le projet dans son ensemble, oublier nos propres intérêts et nos réticences mesquines sur des questions de détail, pour examiner froidement les faits tels qu'ils nous sont présentés.

Au fil des années, ce projet a donné lieu à plus de 90 études, dans lesquelles on a englouti des millions de dollars. J'ai moi-même à cœur de préserver l'environnement. Nous le disons depuis le début. Nous croyons que les études sont concluantes et que ce qu'on a appelé les dix commandements du premier ministre Ghiz sont respectés.

Évidemment, la réalisation du projet soulève d'autres questions, par exemple le sort des employés des traversiers. Il faudra négocier une entente pour nous assurer que ces gens bénéficieront d'une mutation, d'une retraite anticipée ou de cours de recyclage. Je crois que tous ces facteurs ne posent pas de problème et que nous pouvons réaliser le projet qui, selon moi, constitue logiquement la prochaine étape de l'élaboration du réseau routier du Canada.

Je dois avouer que mes collègues néo-démocrates m'amuse avec leurs beaux discours sur ce projet. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et du reste du Canada atlantique ne sont pas très contents des critiques dont notre région est l'objet de la part de ces experts improvisés qui, de temps en temps, viennent y rencontrer leurs partisans et quelques autres personnes pour s'en retourner tout aussi vite qu'ils sont arrivés. Ils se permet-

Initiatives ministérielles

tent ensuite de faire, de très loin, des déclarations profondes sur notre mode de vie, notre économie et notre avenir. Pendant leurs brèves visites, ils n'ont pas vu grand monde, mais tout d'un coup ils savent tout de notre situation et dès qu'ils repartent, ils pontifient de façon interminable à ce sujet.

• (1055)

Nous ne sommes pas tous du même avis chez nous, c'est vrai, mais nous n'aimons pas nous faire dire que nous ne méritons pas ce projet car nous sommes trop petits et trop insignifiants.

Allons de l'avant avec ce projet. Nous estimons que tous les éléments nécessaires sont en place et qu'il est temps de passer à sa réalisation.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui à l'étape du rapport. Les amendements que nous examinons, et il y en a beaucoup, sont essentiellement des amendements de nature à bloquer ce projet de loi. Ils le vident de toute sa substance. Les uns après les autres, ils demandent la suppression de différents articles. Ils ont manifestement été présentés pour marquer une opposition. On ne peut en débattre sérieusement, parce qu'ils ne veulent pas dire grand-chose.

Le député néo-démocrate parlait tout à l'heure de certaines questions que posent les gens, sur le plan de l'environnement, et de la façon dont nous avons tenté de répondre à ces questions. Il y a des gens qui, peu importe les réponses que nous donnons, peu importe la quantité et la qualité de ces réponses, ne seront jamais satisfaits. Nous le savons. Dans une société, il est impossible de répondre à toutes les questions que posent les gens, surtout sur un sujet qui fait appel aux sentiments.

J'ai parlé à des habitants de l'île. Les avis sont partagés. Certains veulent que leur île reste telle qu'elle est. D'autres souhaitent que l'on construise un pont qui leur apportera la prospérité et qui offrira de grandes possibilités, non seulement aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard mais aussi, en fait, aux habitants du Nouveau-Brunswick et des autres provinces de l'Atlantique.

Pendant le peu de temps que j'ai eu pour examiner cette question, j'ai pu remplir deux grandes serviettes de documents sur l'impact environnemental du lien fixe. J'en ai consultés quelques-uns ce matin pour les apporter à la Chambre et les avoir à portée de la main, si jamais nous débattions cette question pendant un certain temps. Toutes les études, sans exception, traitent de différents aspects des incidences environnementales de ce projet. J'en ai choisi des petites pour pouvoir les glisser dans une

petite serviette, parce que je ne voulais pas être obligé de venir à la Chambre en taxi.

Toutes contiennent des réponses. Toutes renferment des analyses et des évaluations de ces questions très importantes. Le résultat net est qu'en fait, elles fournissent des réponses. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et ceux du Canada atlantique—du moins la vaste majorité d'entre eux—reconnaissent que ces études s'attaquent aux problèmes et à leurs préoccupations, et qu'elles contiennent des réponses à la fois judicieuses et constructives.

Si nous proposons des solutions satisfaisantes pour mettre fin aux préoccupations continuelles sur les plans constitutionnel et environnemental, ainsi que pour apaiser les préoccupations légitimes des entreprises au sujet des contacts qui devront être établis, les habitants du Canada atlantique—du moins la vaste majorité d'entre eux—seraient d'accord pour que l'on aille de l'avant avec ce projet. À la vérité, je suis sûr que si les Canadiens comprenaient l'essence de cet accord, la majorité d'entre eux souhaiteraient également que l'on donne suite à ce projet.

Parlant d'appui, le député de l'Île-du-Prince-Édouard qui a pris la parole avant moi et qui connaît nettement mieux la question que moi, sait que non seulement l'Île-du-Prince-Édouard, mais aussi le Nouveau-Brunswick appuient fortement ce projet. Le premier ministre actuel du Nouveau-Brunswick et l'ancien premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard ont tous deux comparu devant le comité. J'ai la citation exacte de ce qu'ils ont dit quelque part ici, mais je ne la retrouve pas au milieu de toutes ces études environnementales. C'est le problème quand on étudie trop un dossier.

• (1100)

Plusieurs députés qui se trouvent aujourd'hui à la Chambre étaient présents à la réunion durant laquelle ont témoigné ces deux premiers ministres, dirigeants du Canada atlantique. Les gens de la région croient en ce projet et veulent qu'il aille de l'avant, car ils voient dans sa réalisation de réels débouchés pour les habitants de l'île et pour tous les Canadiens.

Je représente des habitants de la Colombie-Britannique. Certains m'ont demandé comment je pouvais appuyer ce mégaprojet sur l'Île-du-Prince-Édouard. Je leur ai répondu que c'était très simple, que c'était pour les habitants de l'île un projet important et tout à fait unique.

J'espère vivement que ce projet va voir le jour car, à mon avis, sa réalisation pourrait ouvrir la voie à de nombreux autres projets au Canada.

Initiatives ministérielles

En fait, ce projet dont ont eu l'idée les habitants du Canada atlantique est absolument génial. Il va être réalisé par des promoteurs du secteur privé. Il ne s'agit pas d'un mégaprojet financé par le gouvernement, mais il comportera néanmoins tous les avantages d'un mégaprojet, puisqu'il aura des retombées sur le plan du développement économique et permettra de créer des emplois au Canada atlantique comme si le gouvernement fédéral avait délié les cordons de sa bourse pour lancer un mégaprojet.

Nous investirons dans ce projet ni plus ni moins que ce que nous coûterait l'actuel système de traversiers au cours des 35 prochaines années. Au bout de cette période, le pont, qui pourra probablement servir pendant plus d'un demi-siècle encore, sera remis en bon état au gouvernement.

Le péage diminuera considérablement. Les habitants de l'île estiment qu'ils économiseront en droits de péage plus de 250 millions de dollars en 35 ans. Il s'agit pour eux d'une amélioration considérable. Quant au reste de la population canadienne, que le pacte confédératif oblige actuellement à subventionner les habitants de l'île, il n'auront plus à le faire.

Je ne saurais mieux exprimer les choses que ne l'a fait la première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard elle-même, lorsqu'elle a déclaré hier, au début de son discours, que si l'on tient compte de la tendance à la hausse qui a toujours caractérisé le péage de la société Marine Atlantique, de la situation financière actuelle du gouvernement fédéral et de la tendance croissante à invoquer le principe des services payants, ce changement représente une réalisation majeure pour les habitants de l'île.

La première ministre ajoute que, d'après les hypothèses avancées par les conservateurs—j'aime bien cette façon de dire—les habitants de l'île économiseront au bas mot 250 millions de dollars en péage au cours des 35 prochaines années. Par la suite, les droits de péage ne dépasseront pas les coûts d'exploitation du pont.

Elle poursuit en disant—et c'est un passage que je suis heureux de pouvoir évoquer—qu'elle tient à féliciter l'hon. Elmer MacKay pour le leadership dont il a fait preuve dans ce projet; que M. MacKay et ses collègues ont rendu un fier service aux contribuables canadiens, qu'ils ont élaboré un cadre qui leur permettra, à long terme, de remplir leurs obligations constitutionnelles sans compter en permanence sur les subventions.

J'aimerais aussi citer les remarques finales de son discours, car elles expriment mieux que je ne pourrais le faire la portée de ce projet pour les Canadiens de l'Atlantique. La première ministre rappelle alors qu'il a été question dans le discours du Trône de l'objectif d'autonomie économique et d'autodétermination pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Elle ajoute que le transport fait partie intégrante de ces données et que dorénavant, les Canadiens des Maritimes n'auront plus à subir un service de transport intermittent, à être confrontés à des incertitudes en matière de transport, à assister à un débat qui engendre la discorde et n'en finit plus et à payer les augmentations incontrôlées des péages. Selon la première ministre, de concert avec le Canada et la société SCI, sa province s'engage dans l'autonomie et l'autodétermination de manière responsable et méthodique en favorisant la construction du raccordement permanent avec la terre ferme. L'époque des débats sans fin est révolue. Il est maintenant temps d'agir et de prendre des décisions.

• (1105)

La première ministre affirme donc que le projet doit se réaliser. Je crois que c'est excellent pour nous à la Chambre. Comme moi-même, le gouvernement apprécie l'appui et la collaboration non seulement du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, mais aussi de tous les gouvernements du Canada atlantique.

Nous espérons terminer l'étape du rapport et nous espérons également que ce projet de raccordement permanent aura une issue heureuse.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Je tiens à dire au départ que je comprends parfaitement la situation de mes collègues de la région de l'Atlantique.

Je voudrais préciser en toute franchise qu'il y a de nombreux Canadiens dans la région de l'Atlantique et non pas simplement sur l'île, pas simplement parmi mes amis sur l'île, mais également d'autres Canadiens dans d'autres régions de l'Atlantique qui ne sont pas en faveur d'un raccordement permanent pour une foule de raisons.

Je tiens à préciser vers quoi je penche dès le départ. En théorie, je suis contre ce raccordement permanent, avant même qu'on ne parle de toutes sortes d'études, de l'octroi d'un grand nombre de contrats pour la construction d'un pont qui, dans 75 ans, devra être réparé. Il est

Initiatives ministérielles

question de péage, car il va y en avoir. C'est là un préjugé défavorable que j'ai fondamentalement avant même qu'on aborde les faits et les chiffres. C'est là où je veux en venir.

Je comprends en partie le débat qui a lieu, car j'ai de bons amis dans l'Île-du-Prince-Édouard et il y a dans cette enceinte des représentants de cette île. Personne ne saura vraiment jusqu'à ce que le projet soit mené à bien, si c'est le cas un jour, dans quelle mesure il va modifier le caractère de l'île.

Pour ma part, étant donné que je ne suis pas un insulaire en cause, il m'est peut-être plus facile de dire que j'ai un certain ressentiment à l'égard du député de Hillsborough que je respecte. Je n'apprécie pas certaines des observations de mon collègue selon qui les députés qui soulèvent des questions à la Chambre des communes et qui ne viennent peut-être pas de la région de l'Atlantique n'ont pas le droit de le faire. Le fait est que ce projet de loi est soumis à la Chambre des communes et qu'il touche de ce fait les députés de toutes les régions et les contribuables du pays.

L'une des principales affirmations fausses qu'on fait au sujet de ce projet de loi, c'est celle selon laquelle il ne va rien coûter aux contribuables. C'est tout à fait faux. Si le gouvernement avait été franc dans le cadre de sa démarche de relations publiques au sujet de ce projet de loi, il y a bien longtemps, je ne me sentirais pas autant obligé de faire part d'un autre point de vue venant de la région de l'Atlantique. Tout ne va pas pour le mieux dans la région de l'Atlantique. Je ne vais plus parler des aspects sociologiques.

J'ai vécu et pratiqué le droit en Colombie-Britannique. Deux de mes enfants vivent encore là-bas. Les gens se demandent peut-être pourquoi mon collègue de Cariboo—Chilcotin, en Colombie-Britannique, soutient ce raccordement permanent à part le fait qu'il est secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics.

Le député sait, comme tous ceux qui vivent en Colombie-Britannique, que lorsqu'on commence à parler de l'aspect économique d'un projet de ce genre, il y a bien d'autres facteurs. Étant donné que je viens de la région de l'Atlantique, il se peut que je fasse l'objet de davantage de critiques, mais je tiens à dire qu'il est beaucoup plus sensé sur le plan économique de raccorder au reste de la Colombie-Britannique l'île de Vancouver qui connaît une très forte croissance, que de construire un ouvrage de franchissement tout à fait inutile dans une région où le taux de croissance est très faible.

Je rends hommage aux députés qui sont intervenus, les députés d'Hillsborough et d'Egmont et celui de Cumberland—Colchester—un collègue de la Nouvelle-Écosse qui fait de l'excellent travail de son point de vue—pour veiller à ce qu'on aille de l'avant avec ce projet de raccordement permanent et qu'on soumette le projet de

loi pertinent à la Chambre pour qu'on puisse peut-être, en fin de compte, l'adopter et être ainsi en mesure d'entreprendre les travaux.

Je tiens à signaler à tout le monde et plus particulièrement à mon collègue de Cariboo—Chilcotin qui n'était pas ici à ce moment-là, qu'il y a une autre imposture en l'occurrence. Il ne s'agit pas simplement du montant de la note que les contribuables ont le droit de connaître. Précisément parce que ces questions intéressent les contribuables, le député de Hillsborough ne devrait pas se plaindre du fait que les députés soulèvent des questions au sujet de ce raccordement seulement.

• (1110)

Il y a un grand tour de passe-passe au sujet de la subvention qui devrait couvrir le coût du pont, parce que nous savons tous que, même d'après les études que le député de Cariboo—Chilcotin a mentionnées, il y a une grande différence entre la subvention qui est réellement versée et celle qui est calculée en vue d'aider Strait Crossing à construire le pont, supposément sans puiser dans les poches des contribuables.

On s'est demandé ce qu'il adviendrait, dans le cadre de projet, de ceux qui travaillent sur les traversiers. Eh bien, nous pouvons aussi parler des stocks et des bancs de poisson qui seront touchés.

Une des dernières fois où il a été question du lien fixe à la Chambre et où il y a eu un soudain accès d'activité à cet égard, c'était dans les années 1960. Or, la mère du député de Moncton a été députée de Moncton et, grâce à la pelle plaquée or qu'elle possède—il convient peut-être parfaitement d'avoir une pelle quand on parle du lien fixe—, elle a vraiment aidé à creuser en vue des premières fondations de l'autoroute autour de Moncton et, dans toutes les études réalisées jusque là, il était question de l'autoroute. C'est de cette façon qu'on allait établir le lien avec l'Île-du-Prince-Édouard.

Aujourd'hui, quand on se rend à Moncton pendant l'été, on peut prendre le traversier. Bien sûr, il faut peut-être attendre un peu, mais au moins on sait que c'est une île. Il n'y a pas de lien fixe, comme à Coney Island où les gens installent leurs sous-stations et leurs bureaux sur le continent, de manière à n'aller dans l'île qu'au besoin et en vitesse.

Anne, de *La maison aux pignons verts*, viendra hanter la plage Cavendish si ce lien fixe voit le jour, parce que même les Japonais ne se laisseront pas attirer dans l'île pour quelques jours—non pas pour batifoler, mais vraiment pour se familiariser avec Anne, *la maison aux pignons verts* et pour imaginer avec plaisir Lucy Maude Montgomery et son histoire. Qu'est-ce qu'ils vont faire maintenant? Ils vont monter dans leurs autobus à moteur diesel, que nous voyons à l'extérieur sur la Chambre des communes, pour aller dans l'île serrer la pince à Anne et s'em-

presseront d'en ressortir avant le coucher du soleil. Voilà ce qui va arriver.

Cependant, il y a quelque chose qui cloche avec les chiffres qu'on nous présente, de même qu'avec la façon de procéder. Je comprends que le gouvernement veuille peut-être faire adopter ce projet de loi au plus tôt, parce qu'il risque fort d'y avoir des contradictions entre ce que diront les candidats conservateurs et les autres. Néanmoins, je doute que ce soit la bonne façon de procéder.

Ce qui me contrarie vraiment, indépendamment de ce que j'ai pu dire au cours des dernières minutes, c'est que les contribuables ont été inondés—regardez le pauvre Bob Rae ou n'importe quel autre premier ministre provincial—par les compressions budgétaires. Or, en période de compressions budgétaires, on n'est pas censé avoir des mégaprojets.

Dans un éditorial du *Financial Post*, Diane Francis commence même à s'interroger sur le principe de la péréquation. J'ai lu cet éditorial et je compte bien écrire à Diane Francis, parce qu'elle a certainement oublié quelques détails historiques.

La commission Rowell-Sirois a dit que les provinces atlantiques méritaient de bénéficier de la péréquation pour aider à compenser la politique de tarif élevé liée à la concentration industrielle en Ontario. C'est un certain C. D. Howe qui a tué l'industrie des chantiers navals dans la région de l'Atlantique en déménageant celle-ci le long du Saint-Laurent, jusqu'au Saguenay, parce qu'on craignait les sous-marins allemands. Il y a donc tous ces détails historiques auxquels Diane Francis ne fait pas vraiment allusion.

Ce qui me préoccupe toutefois, c'est que de bons contribuables canadiens sincères, d'un bout à l'autre du pays, qui ont aidé la région atlantique à régler certains de ses problèmes au moyen du système de péréquation, parce que sa croissance économique n'était pas à la hauteur, vont s'interroger sur le lien fixe. En fait, je crains fort que ce projet ne fasse déborder le vase et que les contribuables canadiens ne se disent qu'il y a toutes sortes de bons projets dans leur région et qu'ils ne voient pas pourquoi ils devraient payer pour faire construire un pont d'un milliard de dollars, qui ne faisait pas partie de l'étude, comme l'ont signalé d'autres intervenants. En toute franchise, en ce qui me concerne, si vous voulez un

lien fixe, creusez donc un tunnel, même si je ne sais pas combien cela coûterait.

Monsieur le Président, vous me faites signe qu'il me reste une minute. À titre de député fédéral, je sympathise avec mes collègues de l'Île-du-Prince-Édouard et je comprends le débat qui anime les habitants de l'Île.

Néanmoins, je suis très préoccupé par la réaction des contribuables un peu partout au pays en cette période de compressions budgétaires. Ceux-ci vont vraiment se poser des questions sur la crédibilité d'un gouvernement qui met en oeuvre ce genre de projet, alors que partout au pays, il y a des projets moins coûteux que la construction d'un pont d'un milliard de dollars, qu'il s'agisse de projets dans les villes ou à la campagne, de garderies, ou de l'achat d'hélicoptères. Les contribuables vont se demander comment le gouvernement peut donner suite maintenant à ce projet, dont on parle depuis la Confédération, et construire ce lien fixe.

• (1115)

Monsieur le Président, cette décision aura des conséquences pour la région atlantique et il importe que ses habitants sachent que certains aspects de ce projet de loi ne sont que de la frime.

M. Langlois: Monsieur le Président, je fais appel au Règlement et je propose:

Que le débat soit maintenant ajourné.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-126, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a trois motions d'amendement à l'étape du rapport du projet de loi C-126, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants.

Initiatives ministérielles

[Français]

La motion n° 1, inscrite au nom de l'honorable députée de New Westminster—Burnaby, bien que présentée à l'article 2, adopte clairement la forme d'un préambule, utilisant même la formule d'édiction. Le paragraphe 705 de la sixième édition de Beauchesne indique qu'il n'est pas loisible de joindre un préambule à un projet de loi par voie d'amendement. Je dois donc déclarer la motion n° 1 irrecevable.

[Traduction]

La motion n° 2, inscrite au nom de la députée de New Westminster—Burnaby, sera débattue et mise aux voix séparément.

[Français]

La motion n° 3, inscrite au nom de l'honorable député de Moncton, sera débattue et mise aux voix séparément.

[Traduction]

Je propose maintenant la motion n° 2.

MESURE MODIFICATIVE

Mme Clancy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En ce qui concerne la motion n° 3, inscrite au nom du député de Moncton, je crois savoir qu'il y a consentement unanime à ce que je présente cette motion en l'absence du député.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime à ce que la députée de Halifax présente la motion n° 3?

Des voix: D'accord.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby) propose:

Motion n° 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-126, à l'article 2, en ajoutant immédiatement après la ligne 24, page 3, ce qui suit:

«2.1 Il demeure entendu que, sans préjudice de la portée générale de ce qui précède, nul n'est réputé avoir agi sans autorisation légitime pour avoir agi de la façon visée au paragraphe (2), s'il a ainsi agi sur un lieu de travail ou près de celui-ci au cours d'un différend ouvrier.»

—Monsieur le Président, au cours de l'étude article par article, il a été question de la possibilité de rayer les conflits syndicaux légitimes de ce projet de loi. Je suis heureuse d'avoir de nouveau l'occasion de soulever cette question à la Chambre, puisque j'ai reformulé l'amendement.

Quand les témoins ont comparu devant le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-126, nombre d'entre nous ont recommandé d'exempter les conflits syndicaux légitimes des dispositions de ce projet de loi. Le gouvernement de l'Ontario, le Congrès du travail du Canada, le Syndicat national des employées et des employés généraux du secteur public, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, METRAC, l'Association nationale de la femme et du droit, la Criminal Lawyers' Association et l'Association du Barreau canadien ont soutenu que la disposition est trop large et pourrait s'appliquer aux conflits syndicaux.

Ma collègue de Mission—Coquitlam a lu, dans un document du service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, que, dans son libellé actuel, le projet de loi pourrait fort bien être invoqué dans des conflits syndicaux.

Il existe des exemples d'actes pouvant être exclus d'une loi semblable. Au New Jersey, en Californie et dans d'autres États américains, les lois contre le harcèlement excluent les conflits syndicaux légitimes. N'oublions pas que nous avons déjà des lois traitant de l'intimidation, des menaces ou de la violence pouvant survenir dans des conflits syndicaux. Ces dispositions existent déjà.

• (1120)

Comme on ne précise pas dans la loi quel est son objet, je crains que, dans une province ou un territoire donné, les autorités ne tentent d'invoquer la loi pour intimider ceux qui participent à des activités légales dans le cadre d'un conflit syndical légal.

J'ai proposé un amendement semblable au comité législatif, mais il a hélas été rejeté. J'espère de tout coeur qu'après avoir réfléchi à l'importance de l'amendement, les députés décideront de l'appuyer cette fois-ci.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture): Monsieur le Président, je n'ai pas changé d'avis au sujet de l'insertion de cette disposition dans le projet. Je demande à la Chambre de rejeter cette proposition et de voter contre la motion présentée par le député.

Examinons de près le libellé. Il dit notamment: «Nul n'est réputé avoir agi sans autorisation légitime pour avoir agi de la façon visée au paragraphe (2), s'il a ainsi agi sur un lieu de travail ou près de celui-ci au cours d'un différend ouvrier.» Cette disposition aurait pour effet de soustraire complètement tout différend ouvrier à l'application des dispositions sur le harcèlement criminel. Ce

Initiatives ministérielles

serait aller trop loin, selon moi, et je ne pense pas que les Canadiens souhaitent qu'un type particulier de comportement fasse l'objet d'une exception générale, même si la majeure partie des activités syndicales sont légales et respectent dans l'ensemble les lois provinciales.

Si l'amendement était accepté, personne, quel que soit le degré de harcèlement et si raisonnables que soient ses craintes pendant un conflit de travail, ne pourrait se prévaloir des dispositions sur le harcèlement criminel. Toutes les activités qui se déroulent pendant des conflits ouvriers ne sont pas nécessairement légales. Cet amendement aurait pour effet de transformer une grève violente et illégale en une activité légale parce qu'elle est liée à un différend ouvrier.

Selon moi, c'est aller trop loin. On pourrait tout aussi légitimement demander le même type d'exemption pour toutes sortes de types d'activité, mais, je le répète, je ne pense pas que la majorité des Canadiens soient disposés à soustraire ces activités aux dispositions sur le harcèlement criminel, même s'ils sont convaincus du bien-fondé des activités syndicales et du droit de faire la grève et de dresser des piquets.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer ma collègue, la députée de New Westminster—Burnaby. Je voudrais tout d'abord la féliciter d'avoir présenté le projet de loi d'initiative parlementaire qui a amené le gouvernement à enfin ouvrir les yeux et voir que nous avons désespérément besoin d'une telle mesure au Canada pour protéger les femmes contre la peur légitime d'être agressées quand elles ont fait l'objet de harcèlement avec menaces, ces femmes qui n'ont disposé jusqu'ici d'aucun recours efficace et qui n'ont jamais été prises au sérieux ni par le Parlement, ni par la loi, ni par ceux qui l'appliquent, ni par la collectivité.

Je suis très fortement en faveur de ce projet de loi. Je tiens à ce que ce soit clair et sans équivoque. En tant que femme vivant dans la société canadienne, je n'apprécie guère d'avoir peur. Cela me contrarie d'avoir à modifier mes activités en conséquence. En tant que femme publique, cela me contrarie d'être obligée de prendre encore plus de précautions pour assurer ma sécurité juste pour me promener à pied, me déplacer et vivre dans notre pays. Je n'accepte pas que moi ou n'importe quelle autre Canadienne soyons mises dans une position où il nous faille souvent être craintives, avoir des yeux tout le tour de la tête et nous demander constamment si telle ou telle personne nous surveille, nous suit ou, conformément à la définition donnée dans le projet de loi, nous harcèle.

Je voudrais dire un mot au sujet de cet amendement en me reportant aux propos de mon collègue d'en face, qui vient de prendre la parole pour dire qu'il était dans le doute et qu'il avait par conséquent changé d'idée au sujet de l'amendement. Le député voudra bien jeter un coup d'oeil au texte original de l'amendement que la députée de New Westminster—Burnaby avait soumis au comité, mais que le gouvernement a rejeté en comité. Il n'était pas aussi général que celui-ci, qui a dû être reformulé afin de pouvoir être soumis à la Chambre aujourd'hui.

• (1125)

Il a dit craindre qu'on n'ouvre la voie à des grèves illégales violentes. Pourtant, à l'heure actuelle, des grèves légales et pacifiques dégénèrent justement en affrontements violents à cause du manque d'appui et de protection accordés aux grévistes sur les piquets de grève. Je pense qu'il est exagéré—sans compter que c'est jouer le jeu de ceux qui voudraient que les syndicats et les travailleurs sur les lignes de piquetage n'aient aucun droit—de dire que ce genre d'amendement favoriserait les grèves illégales violentes.

Il existe déjà une loi qui définit la légalité du piquetage et ce qui est légalement permis de faire sur une ligne de piquetage et ce qui ne l'est pas. Voyons un tout petit peu plus loin que les considérations juridiques et autres subtilités. Voyons comment ce projet de loi, qui vise à protéger les femmes et le reste de la population canadienne contre le harcèlement, pourrait se retourner contre les travailleurs qui prennent des mesures économiques contre leur employeur en toute légalité.

On nous l'a dit à plusieurs reprises, et le document de recherche préparé à notre intention par la Bibliothèque du Parlement ne manque pas d'en faire état: il se pourrait fort bien que ce projet de loi soit interprété et utilisé comme une épée de Damoclès suspendue sur la tête de grévistes sur des lignes de piquetage légitimes. Beaucoup de personnes m'ont dit que jamais un procureur de la Couronne ne poursuivrait un piqueteur en vertu de ce projet de loi. Je ne parle pas de poursuites judiciaires, mais du fait que l'on pourrait se servir de ce projet de loi pour menacer ceux et celles qui font le piquetage légalement. Je parle de la possibilité de se voir accusé par un agent de la GRC ou de la police municipale.

Le procureur de la Couronne n'intentera sans doute jamais des poursuites, mais si l'on invoque une telle loi pour menacer les piqueteurs et même pour intenter des poursuites, on sème la peur et on pourrait forcer ceux et celles qui font le piquetage légalement, selon la loi, à l'abandonner par crainte de poursuites.

Initiatives ministérielles

Il s'agit de menaces. Ce que nous voulons faire, c'est d'éliminer les menaces auxquelles ce projet de loi pourrait donner lieu. Nous refusons de suivre l'exemple d'autres juridictions où une telle mesure législative existe, avec ses avantages et inconvénients.

De nombreux États des États-Unis ont exempté les syndicats des dispositions d'une telle loi—et ces États-là et ce pays-là n'ont pas nécessairement le même respect pour le mouvement syndical que nous avons ici. Il s'agit de syndicats qui font du piquetage légalement au cours d'une grève légale. Il ne s'agit pas de tout permettre. Il s'agit du piquetage légal. Chaque travailleur et travailleuse au Canada a le droit de refuser de travailler sans qu'une telle menace plane sur sa tête, la menace d'intimidation qui l'obligerait, à abandonner son droit de grève ou de piquetage.

J'incite les députés à songer sérieusement à ce qu'ils font. Le gouvernement présente un projet de loi à la toute fin de la législature, sans tenir auparavant avec les Canadiens et surtout les Canadiennes les discussions que nous aurions souhaité.

Il s'agit d'une loi dont nous avons besoin, de l'avis de tous. En accordant des droits et de la protection pour le bien commun des Canadiens, nous créons insidieusement une menace pour un groupe très important au Canada, le tiers des travailleurs canadiens qui sont syndiqués. Nous portons atteinte à leur droit de faire la grève légalement en tant que syndiqués et de faire valoir leurs droits dans la poursuite de leurs avantages économiques et de leurs conventions collectives.

• (1130)

J'exorte les députés d'en face, les ministériels, à penser encore une fois à approuver l'amendement proposé par ma collègue de New Westminster—Burnaby.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je veux faire quelques brèves remarques à ce sujet.

Je commencerai par féliciter toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de cette mesure législative, particulièrement la députée de New Westminster—Burnaby, qui a amorcé ce processus au moyen d'un projet de loi d'initiative parlementaire, et de nombreux autres citoyens, dont certains habitent ma circonscription, qui ont fait du lobbying auprès des députés, dont moi-même, et auprès d'autres représentants des gouvernements à

divers niveaux, afin de les inciter à faire quelque chose au sujet de la vulnérabilité des femmes, spécialement en ce qui a trait au harcèlement criminel.

Le harcèlement criminel pose un grave problème à Winnipeg depuis quelque temps. Certaines femmes ont même été tuées par des harceleurs. Les habitants de Winnipeg sont pleinement conscients du caractère urgent de la mesure législative à l'étude.

Il est agréable de voir que le Parlement peut parfois agir assez rapidement, et j'espère que le gouvernement jugera bon d'accepter l'amendement qui a été proposé afin qu'il soit clairement établi que ce projet de loi ne s'applique pas à l'intimidation qui peut se produire au cours d'un conflit de travail. À mon avis, ces éventualités sont traitées de façon satisfaisante dans le Code criminel.

Même si ce n'est pas le cas, je crois que nous devrions adopter cette mesure législative. C'est une amélioration par rapport à ce que nous avons actuellement. Je pense en particulier à une femme de ma circonscription, M^{me} Jensen, dont la fille a été tuée par son ami de coeur, après s'être faite harceler pendant un bon moment. Je sais que M^{me} Jensen sera heureuse de constater aujourd'hui que le processus politique est efficace et que nous pouvons adopter des mesures législatives comme celle-ci qui, espérons-le, empêchera ce genre de tragédies à l'avenir.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion n° 2 est rejetée.)

Initiatives ministérielles

Mme Mary Clancy (au nom de M. Rideout) propose:

Motion n° 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-126, en ajoutant à la suite de la ligne 19, page 13, le nouvel article suivant:

«EXAMEN DE LA LOI

19. (1) Un examen complet des dispositions de la présente loi doit être entrepris, au plus tard le 31 décembre 1998, par le comité de la Chambre des communes que celle-ci constitue ou désigne à cette fin.

(2) Dans l'année qui suit le début de son étude ou dans le délai supérieur que la Chambre des communes lui accorde, le comité visé au paragraphe (1) remet son rapport, accompagné, s'il y a lieu, des modifications qu'il recommande, à la Chambre des communes.»

—Monsieur le Président, l'amendement ne vise qu'à inclure dans le projet de loi un article prévoyant un examen de la loi dans cinq ans.

Je félicite mon collègue, le député de Moncton, pour avoir présenté un projet de loi d'initiative parlementaire sur la même question et pour avoir proposé son amendement. Cette proposition d'amendement est motivée par l'inquiétude qu'a suscitée le manque de consultations.

Je profite de l'occasion pour féliciter le comité législatif qui a fait un excellent travail, notamment le président, le secrétaire parlementaire, la critique en matière de questions féminines du NPD, ainsi que tous les autres membres qui ont véritablement collaboré pour produire le meilleur projet de loi possible. Je pense qu'à l'étape de l'étude en comité, nous avons tout simplement oublié la possibilité d'un examen de la loi dans cinq ans.

Ce n'est pas la première fois que la Chambre rencontre une telle disposition, car elle se retrouve dans d'autres projets de loi antérieurs. Je pense à la loi civile sur la prostitution. La Loi sur l'équité en matière d'emploi prévoit un examen après cinq ans.

On m'a demandé pourquoi cinq ans puisque d'autres projets de loi prévoient un examen après environ trois ans. Dans le cas du projet de loi, on a jugé que cinq ans était probablement le temps qu'il faudrait pour qu'une cause fondée sur les nouvelles dispositions parvienne au plus haut tribunal du pays. Un délai de cinq ans paraissait un compromis raisonnable en l'occurrence.

• (1135)

À mon sens, l'amendement proposé pourrait dissiper la mauvaise impression qu'a donnée le manque de consultations. Je demande à tous les députés d'appuyer l'amendement.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureuse d'appuyer cet amendement qui prévoit un examen obligatoire de la loi.

Il se peut que, d'ici cinq ans, le libellé ou l'interprétation de la loi pose certains problèmes. En fait, je crains que l'une des modifications du gouvernement, celle qui a servi à insérer les mots «compte tenu du contexte» à l'intérieur d'une disposition, sème la confusion au lieu de clarifier la situation. L'amendement dont nous sommes saisis nous donnera l'occasion de corriger la loi à mesure que nous observerons comment les tribunaux l'interprètent.

J'espère que le gouvernement qui sera alors au pouvoir tiendra des consultations exhaustives au lieu de procéder comme l'a fait le gouvernement actuel qui a voulu faire adopter le projet de loi en quelques jours et a même cherché à faire adopter des amendements en quelques heures seulement.

Je crains que, dans quelques années, des femmes nous diront que le projet de loi n'est pas aussi efficace qu'il pourrait l'être, à cause de l'interprétation qu'on en fait ou du manque de rigueur dans son application. Elles nous apprendront que, étant donné que le harcèlement criminel, selon le libellé actuel, est une infraction mixte et qu'aucune peine minimale n'est prévue pour les récidivistes, les contrevenants continuent de les harceler après avoir été remis en liberté surveillée ou avoir acquitté une faible amende. J'ai peur que d'autres femmes se fassent tuer.

Dans quelques années, les syndicats pourront nous citer des cas où la loi a été mal utilisée dans le but d'intimider les participants à un conflit de travail légitime. Il est évident que le gouvernement ne semble pas disposé à faire quoi que ce soit pour combler les graves lacunes que certains d'entre nous ont remarquées dans le projet de loi.

Par exemple, le gouvernement a changé d'avis en ce qui concerne l'objet du projet de loi, sans toutefois aller dans le sens de la recommandation faite par le gouvernement du Manitoba. Le gouvernement manitobain a été très explicite et très clair à ce sujet. Il considérerait comme un crime de harceler une personne au point qu'elle ait des raisons de craindre pour sa sécurité.

Ce serait un crime d'intention générale, où il faut tenir compte de l'intention de s'engager dans telle ou telle conduite. C'est plus simple et plus direct que de vérifier si l'on savait que l'autre personne était harcelée ou de prouver qu'on a fait preuve d'insouciance.

Dans un cas plutôt caractéristique qui s'est produit à Toronto, une femme a été harcelée par son ancien petit ami pendant six mois. Si elle entrait dans un restaurant, il y entrait aussi et s'assoit à la table d'à-côté. Si elle allait magasiner, il rôdait dans les magasins. La nuit, elle avait du mal à dormir parce qu'il frappait dans sa porte et ses

Initiatives ministérielles

fenêtres avec rage. Elle trouvait sur sa voiture, sur les poteaux de téléphone ou d'électricité et dans les abribus, des petits mots de lui dans lesquels il la suppliait de le reprendre. Il estimait avoir le droit de lui dire quoi faire.

Pendant longtemps, la police n'a pas pris sa conduite au sérieux. Rien de ce qu'il faisait ne pouvait permettre de l'accuser de vouloir la harceler. Il pouvait prétendre qu'il ne savait pas qu'il la harcelait, qu'il ignorait qu'il pouvait être en train de la harceler, que tout ce qu'il voulait, c'était lui exprimer son amour afin de pouvoir retourner vivre avec elle.

Si l'on ne peut pas prouver qu'il voulait la harceler, il peut être acquitté, même si la femme a vu sa vie et ses mouvements sérieusement limités parce qu'il voulait la dominer et parce qu'elle craignait pour sa sécurité. Ce qui est un problème, c'est de tenir une conduite qui amène une autre personne à craindre pour sa sécurité. Il faudrait prouver qu'on avait l'intention de communiquer avec la personne plutôt que le fait qu'on savait que cette personne se sentait harcelée.

Le gouvernement a satisfait aux préoccupations concernant la crainte raisonnable en ajoutant au projet de loi la mention «en toutes circonstances», mais je ne crois pas que cela éclaircisse le moins le projet de loi.

L'étude de ce projet de loi à l'étape du rapport s'est faite à toute vitesse. On a indûment hâté les choses. Toute l'étude article par article n'a pris que quelques heures.

Mes amendements ont été rejetés pour la plupart, y compris celui qui prévoyait des peines minimales pour les récidivistes et celui qui prévoyait une exemption pour les conflits ouvriers, qui a été rejeté aujourd'hui encore. J'ai proposé d'autres amendements qui étaient recommandés par des organismes féminins et par des gouvernements provinciaux, afin, par exemple, de supprimer le terme «raisonnablement» et d'ajouter les termes «autorisation ou but légitimes».

• (1140)

J'ai également proposé un amendement à l'article concernant les enfants qui témoignent. D'après le libellé actuel du projet de loi, le juge peut interdire toute communication entre une personne de confiance et un enfant pendant que celui-ci témoigne. Cependant, si un enfant de cinq ans, qui a été victime d'une agression sexuelle et qui se trouve dans une salle d'audience et se voit entouré d'étrangers dans un contexte très intimidant, se tourne vers la personne de confiance et lui dit: «J'ai peur; je veux rentrer à la maison», cela pourrait donner à l'avocat de la défense un motif pour faire avorter le procès.

Le problème ne tient pas au fait que l'enfant communique avec la personne de confiance ou que cette dernière fait un signe de tête ou passe un kleenex. Là n'est pas le problème. La situation que le projet de loi tente de prévenir, et ce que mon amendement explicitait, c'est que la personne de confiance ne devrait pas communiquer avec l'enfant dans le but d'influencer son témoignage.

Je me réjouis de ce que le gouvernement, en réponse à l'un de mes amendements, ait retiré l'article 7 de son projet de loi initial concernant le complot entre conjoints, car il faut déployer davantage d'efforts pour informer les membres de la magistrature à propos de la violence et de la domination exercées dans les relations entre conjoints afin que les femmes battues ne deviennent pas doublement victimes en se faisant accuser de complot.

J'ai cependant été généralement déçue qu'on présente ce projet de loi si tard et je regrette que nous n'ayons pas eu le temps, du moins à mon avis, d'en faire un examen approfondi pour nous assurer que ce que nous faisons en l'occurrence est vraiment ce que nous voulons faire en tant que parlementaires.

Bismarck a dit un jour: «Si vous aimez les saucisses ou si vous aimez les lois, ne cherchez pas à savoir comment on les fabrique.» Cela s'applique parfaitement en l'occurrence.

Les intercesseurs pour les enfants ont jugé satisfaisantes les consultations sur les dispositions du projet de loi concernant la protection des enfants. Il y a eu communication avec les organismes concernés au fil de nombreuses années, et le comité de la justice a examiné l'application du projet de loi C-15 qui s'attaquait à quelques problèmes similaires.

Les consultations sur les dispositions concernant le harcèlement criminel ont malheureusement été minimales et insuffisantes, et je crois que nous risquons de voir surgir des problèmes à cause de cela.

J'espère que tous les députés appuieront cet amendement visant à faire examiner les dispositions de la loi après cinq ans. Cela me paraît important, car cela donnera aux parlementaires et au public en général l'occasion d'examiner comment on aura interprété le projet de loi.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, permettez-moi de faire quelques observations sur l'ensemble du processus qui a mené à la présentation de ce projet de loi au Parlement.

Beaucoup de modifications ont été apportées au Code criminel et, d'après mon expérience, on nous reproche habituellement d'avoir trop tardé à présenter le projet de loi ou alors de l'avoir présenté trop rapidement. Généralement, on nous reproche l'une ou l'autre chose.

Initiatives ministérielles

Je ne veux pas m'excuser du nombre de projets de loi dont le Parlement est saisi ni du moment où il en est saisi. Pendant les cinq années de la 34^e législature, je crois que pas un mois ne s'est écoulé sans que la Chambre ne soit saisie d'un projet de loi lié à la justice. Or, toutes ces mesures législatives visaient à faire de notre pays un endroit plus sûr et où il est plus agréable de vivre. Elles ont toutes permis d'apporter des améliorations au système de justice pénale de notre pays. Aussi, je ne vois aucune raison de m'excuser de cela. Je suis heureux et honoré d'avoir pu contribuer à cela.

Je me réjouis par ailleurs que le Parlement soit actuellement saisi de ce projet de loi. Il y a moins d'un mois, j'ai présenté une pétition que 6 400 citoyens—surtout de Niagara Falls, mais aussi d'autres localités de la péninsule du Niagara—ont signée et dans laquelle ils priaient instamment le Parlement d'adopter une mesure législative interdisant le harcèlement.

Les députés peuvent dire que le gouvernement aurait dû attendre, qu'il aurait dû reporter cela à l'automne, qu'il aurait dû prendre des dispositions pour qu'un comité tienne des audiences cet été et qu'il aurait dû faire bien d'autres choses. Personnellement, je suis très heureux que nous en soyons rendus là et que le Parlement discute de cette question cet après-midi. À mon avis, il s'agit d'une excellente amélioration apportée à la loi. Elle témoigne de l'engagement du gouvernement à faire quelque chose pour enrayer la violence faite aux femmes et aux enfants.

• (1145)

Puisque je parle des enfants, je dois dire qu'il y a un aspect qui n'est pas suffisamment ressorti durant l'étude en comité, soit les dispositions nous permettant, pour la première fois, d'interdire à quelqu'un qui a été trouvé coupable d'agression contre un enfant de rôder autour des parcs ou de faire partie d'organisations bénévoles comme les Scouts et les Grands Frères. On peut maintenant interdire à ceux qui ont été trouvés coupables d'agressions contre des enfants de participer à ces activités. Je crois que c'est une excellente chose.

Outre la mesure législative à l'étude, un autre projet de loi sur l'exploitation sexuelle des enfants a aussi été présenté au Parlement, et j'espère qu'il sera également adopté. Le mois de juin 1993 est un mauvais mois pour les agresseurs d'enfants au Canada. Je suis très fier, très déterminé et je ne présente d'excuse à personne pour la ligne de conduite que le gouvernement s'est donnée.

En ce qui a trait à l'amendement dont la députée a parlé, je peux comprendre qu'on veuille examiner tous les projets de loi après trois ou cinq ans, comme on l'a proposé à l'étape de l'étude en comité. Mais, je me demande franchement si c'est nécessaire de le mentionner, et ce, pour deux raisons.

Je crois qu'un député a parlé de la Loi sur l'accès à l'information. Avec cette mesure, on changeait radicalement le régime parlementaire. Je pouvais comprendre le bien-fondé d'y prévoir un processus d'examen tous les trois ou cinq ans. Il en va de même pour les dispositions législatives traitant de l'exploitation des enfants, où l'on changeait fondamentalement la façon dont notre système de justice pénale traite les enfants. On avait également prévu un processus d'examen à cet égard.

Or, à mon avis, ce projet de loi—ci ne fait que reprendre les dispositions que nous avons déjà adoptées au sujet des enfants et les règles concernant le contre-interrogatoire. Il reprend le projet de loi C-15. J'estime que les dispositions relatives au harcèlement sexuel ne sont qu'un prolongement des articles qui traitent de l'intimidation et qui figurent dans le Code criminel. Dans une large mesure, cette modification n'est pas exceptionnelle et ne crée pas un précédent. Elle reprend simplement les dispositions qui existent déjà à cet égard.

Mais il y a un autre aspect qui me préoccupe. À mon avis, nous ne devrions pas être tenus d'attendre cinq ou six ans pour procéder à un examen de ce genre. Je sais que le ministère de la Justice surveille constamment tous les changements que fait le Parlement.

Par exemple, lorsque la Loi sur les jeunes contrevenants est entrée en vigueur en 1984, nous n'avons pas attendu cinq ans pour la modifier. Je me rappelle que le ministre avait proposé, à l'égard des jeunes fugueurs, des modifications qui permettraient pour la première fois de diffuser publiquement leur nom et leur photographie. Nous n'avons pas attendu cinq ans pour réexaminer la Loi sur les jeunes contrevenants. Le ministre l'a fait en 1985.

Nous n'avons pas attendu cinq ans non plus pour modifier très en profondeur, à mon avis, les critères permettant de décider s'il fallait traduire devant un tribunal pour adultes un jeune qui avait commis un crime violent ou un crime grave. Nous n'étions pas liés par la loi.

Je vois ce qui se passerait avec cet amendement. Si, dans trois ou quatre ans, nous commençons à penser qu'il faudrait peut-être apporter certaines modifications, l'argument invoqué serait qu'un comité parlementaire étudierait la question au cours de l'année à venir. Puis il s'écoulerait une autre année avant qu'il en fasse rapport et que le Parlement en soit finalement saisi. Cela serait un obstacle et risquerait de ralentir le processus. Dans l'exemple que j'ai donné au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants, il ne fallait pas attendre cinq ans, si on estimait qu'il y avait une lacune.

Aussi, je peux dire à la Chambre que le ministère et tous les parlementaires vont naturellement surveiller de près comment cette mesure législative sera appliquée. Je ne pense pas qu'il y aura d'obstacle moral, juridique ou autre à ce que nous la modifions à nouveau. Nous l'avons

Initiatives ministérielles

modifiée et, comme je l'ai déjà dit, nous avons modifié le Code criminel à maintes reprises depuis que nous sommes au pouvoir et, à mon avis, toutes ces modifications vont dans la bonne direction. Nous n'étions pas tenus à un processus qui nous obligeait à attendre cinq ans, puis une année de plus pour qu'un comité parlementaire se penche sur la question avant que le gouvernement n'apporte ces modifications.

Par conséquent, je demanderais à la Chambre de rejeter cet amendement.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire une très brève observation à ce sujet, car je pense que d'autres députés souhaitent prendre la parole.

Je sais que le secrétaire parlementaire veut faire avancer la chose. À vrai dire, au risque d'étonner le secrétaire parlementaire, mon objection à l'amendement porte sur la période de cinq ans. J'ai le plus grand respect pour la députée de Halifax qui a proposé l'amendement au nom du député de Moncton.

J'ai été mêlé de près à la mesure législative lorsque je siégeais de l'autre côté. Des procédures d'examen étaient alors engagées à propos de la Loi sur les transports nationaux. C'était il y a trois ans, si j'ai bonne mémoire. Je me tracassais au sujet des cinq ans. J'ai écouté avec beaucoup de sérieux le secrétaire parlementaire et je dois avouer qu'il a bien fait valoir son point de vue.

• (1150)

Il s'agit d'un nouveau projet de loi. À l'instar du député de Winnipeg—Transcona, je félicite la députée de New Westminster. J'étais là lorsqu'elle a présenté son projet de loi d'initiative parlementaire. J'ai des réserves. Comme d'autres députés l'ont mentionné, son discours bien intentionné en faveur de son amendement soulève de sérieuses questions.

D'autres groupes d'intérêt à l'extérieur de la Chambre ont soulevé des objections sérieuses. Je suis enclin à me ranger à l'avis du secrétaire parlementaire. Nous savons qu'il y a un problème. Tous les députés veulent faire cesser cette conduite inqualifiable qui consiste à harceler les gens, notamment les femmes. Je ne parle pas des enfants, mais ils sont également visés.

Il n'y a certainement pas un seul député qui ne connaisse pas un électeur dans une situation où il ne peut absolument pas s'en sortir. Vous essayez de faire la part des choses et de tenir compte de l'émancipation des hommes et des femmes. Le fait est qu'en dépit de la loi,

les femmes continuent malheureusement d'être désavantagées par rapport aux hommes à bien des égards.

Je ne sais pas si ce projet de loi résoudra tous les problèmes, car il continuera vraisemblablement à se produire des horreurs dans nos rues et nos villes, mais, au moins, c'est une tentative qui vise à solutionner le problème.

Je suis d'avis qu'un examen au bout de cinq ans pourrait effectivement être une entrave. J'espère que le nouveau gouvernement qui sortira des prochaines élections suivra la situation de près. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'attendre que la Cour suprême du Canada décide dans cinq ans qu'il est temps de procéder à l'examen. J'ai tendance à être de l'avis du secrétaire parlementaire.

Je voudrais toucher un mot de la Loi sur les jeunes contrevenants qui fait aussi partie de ce projet de loi pour dire à la Chambre que je viens juste de recevoir les résultats d'un questionnaire. Le nombre de réponses est absolument ahurissant. Depuis que je suis député, j'ai envoyé pas mal de questionnaires et je dois dire que je n'ai jamais eu autant de réponses signées, accompagnées d'une pleine page de commentaires.

Certains ont tendance à croire que personne ne lit ces questionnaires. Je comprends que la question des pensions des députés ait suscité une véritable réaction de la part des députés, mais la réaction du public à la nécessité de réformer la Loi sur les jeunes contrevenants m'a réellement surpris. J'apprécie ce qu'a dit le secrétaire parlementaire. J'étais ici lorsque la loi a été adoptée et j'étais ici également, en 1985, lorsque les modifications ont été apportées.

Vu toutes les horreurs qu'on raconte sur les jeunes contrevenants et la protection dont ils jouissent en vertu de la loi, la prochaine législature ferait mieux de s'attaquer à la question immédiatement, et non pas dans un an ou deux. La réaction est vive, en tout cas parmi les habitants de ma circonscription. C'est une des questions qui revient constamment dans les réponses—plus de 2 000—aux questionnaires que je leur adresse.

Certains se posent des questions au sujet de ces 2 000 réponses. Je ne sais pas quelle est votre expérience à tous sur ce point, mais je me souviens qu'en 1968, alors qu'il était très populaire, Pierre Elliott Trudeau avait obtenu 760 réponses à un questionnaire qu'il avait envoyé aux habitants de sa circonscription de Mont-Royal—plus de 50 000. Il pensait que c'était beaucoup. Ayant moi-même envoyé un grand nombre de questionnaires, je peux vous dire qu'à chaque fois, on reçoit environ 1 000 réponses. Il y a à peine trois ans, les gens ne signaient même pas. On a toujours du mal à convaincre les gens de signer pour que leurs noms puissent être inscrits sur une liste d'envoi. Ce

qui m'a vraiment impressionné, c'est que plus des deux tiers des répondants ont non seulement signé, mais également fait des commentaires substantiels.

Pour terminer, je pense que le secrétaire parlementaire a fait valoir un point important en ce qui concerne la période de cinq ans. C'est bien trop long. J'espère que le prochain gouvernement s'en rendra compte et veillera à régler rapidement ce problème. La nouvelle législature ferait mieux de s'attaquer à la Loi sur les jeunes contrevenants, car c'est un problème qui ne cesse de préoccuper la société.

L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour apporter à nouveau mon appui à ce projet de loi, mais aussi pour parler de la question du réexamen.

Il me semble extrêmement ironique que le parti au pouvoir, mon parti, notre propre parti, ait prôné depuis longtemps, surtout du temps où nous formions l'opposition, le réexamen des lois et l'inclusion dans les lois d'une disposition à cet effet.

• (1155)

En même temps, notre parti a effectivement prévu dans la loi un réexamen après une période de temps donnée. Je pense en particulier à la mesure législative sur l'équité en matière d'emploi qui contient une disposition prévoyant un réexamen, tout d'abord, après cinq ans et ensuite, tous les trois ans.

J'ai eu l'honneur et le privilège de présider le comité de réexamen de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, cinq ans après son adoption, conformément aux dispositions contenues dans la loi. Le comité, constitué il y a un peu plus d'un an, n'a pas traîné pour présenter son rapport. Créé en novembre 1991, il a déposé son rapport au début du mois de mai 1992. Nous attendons toujours la réponse du gouvernement.

Cela démontre que les dispositions concernant le réexamen d'une loi ne règlent pas tous les problèmes. Bien que souhaitant, à l'instar des députés de l'opposition, qu'il y ait une clause de réexamen, je sais, comme l'a dit le secrétaire parlementaire, que même lorsque le réexamen a lieu, les recommandations issues d'un tel réexamen ne sont pas forcément suivies par le gouvernement; il arrive cependant que ce dernier agisse sans attendre que cinq années se soient écoulées pour introduire des modifications sensées et très utiles.

Initiatives ministérielles

D'après mon expérience, je ne suis pas sûr qu'il soit préférable d'inclure une clause de réexamen dans les mesures législatives. Je pense que si un réexamen est vraiment nécessaire, il aura lieu de toute façon. Si la clause n'existe que pour la forme et si le réexamen ne conduit à aucun résultat pratique, comme dans le cas de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, ça ne sert strictement à rien.

M. Ross Harvey (Edmonton—Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer l'amendement proposé par la députée de Halifax. Je tiens à préciser dès le départ que j'appuie aussi le projet de loi, comme tous mes collègues du caucus du Nouveau Parti démocratique. Nous cherchons simplement à l'améliorer.

En étudiant les mérites de cet amendement, il faut garder à l'esprit que nous nous aventurons dans un domaine tout à fait nouveau de la législation canadienne. Nous légiférons sur des comportements et des agissements pathologiques qui n'ont jamais été mentionnés auparavant dans le Code criminel. Nous devons donc user de prudence et examiner de près, à un moment fixé d'avance, les conséquences de ce projet de loi. Ne pas prévoir une telle disposition équivaldrait à nier la responsabilité que nous assumons en abordant un domaine aussi nouveau dans la législation canadienne.

Je ne crois pas qu'un gouvernement prudent puisse permettre l'application de cette loi sans en vérifier minutieusement les conséquences, par un examen en règle, à un moment déterminé après son entrée en vigueur. Cependant, je dois dire que le gouvernement actuel s'est engagé dans de nombreuses activités que je n'aurais jamais cru possibles de la part d'un gouvernement sensé.

C'est bien beau de penser que tout le monde reconnaît qu'il s'agit d'une situation nouvelle et que nous pouvons faire confiance au gouvernement pour mener en temps opportun, à sa manière habituelle, l'étude qu'il jugera bon de réaliser, mais cette idée me met un peu mal à l'aise. Je crois plutôt que, comme le propose cet amendement, nous devrions donner à la Chambre le pouvoir d'examiner les conséquences de cette loi dans cinq ans.

Je répète que cette conduite nous est dictée par la simple prudence, surtout que le projet de loi soulève encore des questions et des préoccupations dans certains groupes de la population. Je pense par exemple à l'amendement proposé aujourd'hui par la députée de New Westminster—Burnaby sur les conflits de travail, qui a

Initiatives ministérielles

été rejeté par la Chambre. Cette question suscite encore des préoccupations.

• (1200)

Je pense aussi aux préoccupations qui ont été exprimées publiquement et avec vigueur par le Comité canadien d'action sur le statut de la femme à propos de la nature des craintes qu'une femme doit avoir en vertu des dispositions actuelles du projet de loi.

Avec le temps, ces craintes se révéleront peut-être justifiées, mais nous ne le saurons pas. Si l'amendement qui est proposé aujourd'hui n'est pas adopté, nous ne disposerons d'aucun mécanisme officiel pour nous permettre d'examiner ces questions et de tirer des conclusions.

Je tiens compte du fait que même si ce projet de loi a effectivement recueilli l'appui de tous les partis à l'étape de l'examen en comité, l'étude de ce projet de loi, article par article, n'a duré, en tout et pour tout, que trois heures. Je sais que ma collègue, la députée de New Westminster—Burnaby a elle-même proposé six amendements, dont certains ont été acceptés. Le gouvernement avait proposé une foule d'amendements. Or, en trois heures, l'étude de ce projet de loi en comité était terminée.

C'était peut-être nécessaire. C'est peut-être ainsi qu'il fallait procéder pour permettre au projet de loi d'être examiné par la Chambre avant que celle-ci ne s'ajourne, la semaine prochaine. Soit.

Même en admettant qu'il fallait faire vite, j'estime tout de même que par prudence, il faudrait prévoir un examen après une période déterminée. Je conseillerais aux députés de la Chambre de ne pas laisser tomber cet outil qui pourrait être des plus utiles.

Un examen dans cinq ans ne ferait de mal à personne. Cela ne coûterait pas grand-chose et nous donnerait la protection que souhaite avoir toute législature qui fait preuve de prudence.

Cela dit, espérons que ce projet de loi sera adopté le plus tôt possible afin que nous puissions nous attaquer au harcèlement criminel, qui est vraiment un problème.

Je ne pense pas qu'il y ait, au Canada, une seule collectivité qui n'ait pas été touchée par cette terrible tragédie, la tragédie de femmes qui se font tuer parce qu'elles ont eu la malchance, à un moment de leur vie, de côtoyer un homme déséquilibré.

C'est arrivé plus d'une fois dans ma localité, à Edmonton même et dans les environs. Le cas le plus récent qui me vient à l'esprit est celui d'une femme qui était victime de harcèlement criminel. Sa famille avait demandé l'aide de la police, mais cette aide n'est jamais venue.

Il est à espérer qu'avec cette loi, ce ne sera plus le cas. Nous ne pouvons rien faire pour ramener à la vie les femmes qui ont été tuées. Cependant, nous espérons que

les mesures que nous prenons aujourd'hui empêcheront que d'autres meurtres de ce genre ne soient commis.

Nous recommandons cet amendement à la Chambre. Qu'il soit adopté ou non, nous avons l'intention d'appuyer ce projet de loi.

M. Nicholson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que vous allez vous apercevoir qu'il y a consentement unanime pour qu'à la fin de l'étape du rapport, la Chambre passe directement à l'étape de la troisième lecture.

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire d'avoir eu certains entretiens au préalable. Je n'ai certes pas été pris par surprise ainsi.

Il s'agit là de la façon dont de nombreux projets de loi peuvent être étudiés surtout lorsqu'il est si nécessaire de combler une lacune aussi évidente dans notre jurisprudence compte tenu de tous les problèmes dont on a parlé lorsqu'on s'est demandé, si dans notre hâte à adopter cette mesure avant de partir en vacances, on avait bien réglé toutes ces questions.

Cependant, la raison pour laquelle j'interviens, c'est que je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire d'avoir agi de cette façon. Je répète que je m'offusque beaucoup du fait que le leader du gouvernement à la Chambre des communes ait eu recours au paragraphe 78(1) du Règlement à l'étape du rapport et qu'il ait proposé ensuite de terminer l'étape du rapport et la troisième lecture en même temps.

Je sais que ce n'est pas le moment de discuter de cela, mais je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire. C'est là la façon dont on peut adopter plus rapidement des projets de loi plutôt que d'avoir recours au bâillon, à l'attribution de temps qui enlève sa raison d'être à notre institution.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour passer à la troisième lecture après la motion d'adoption?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (1205)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion no 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est rejetée à la majorité.

(La motion n° 3 est rejetée.)

[Français]

L'hon. Gilles Loiselle (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose que le projet de loi, tel que modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

M. Loiselle (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, c'est toujours avec plaisir que je prends la parole à la Chambre des communes lorsqu'une modification est proposée au Code criminel, mais je suis particulièrement heureux de parler à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi.

Je tiens tout d'abord à remercier les députés de tous les partis à la Chambre d'avoir fait en sorte que le projet de loi atteigne l'étape de la troisième lecture, car je crois qu'il améliore énormément le Code criminel, en particulier pour les personnes qui craignent pour leur vie ou pour leur sécurité à cause de l'attention non sollicitée dont elles font parfois l'objet.

Je suis heureux que les députés aient accepté de donner suite à ce projet de loi très utile et très important pour les enfants, ceux qui font l'objet d'une intervention du système de justice pénale et ceux qui sont victimes d'agressions. Les députés ont tout lieu d'être fiers de ce qu'ils ont fait de ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

De nombreux particuliers et groupes ont comparu devant le comité législatif et ont dit qu'ils auraient aimé disposer de plus de temps avant de donner leur consentement. Je mentirais si je disais que je suis du même avis. Je tiens cependant à préciser que nous n'avons pas présenté ce projet de loi dans un esprit mesquin ou dans l'intention d'éviter une discussion en profondeur. Il faut cependant tenir compte de certaines réalités. Étant donné les exigences et les pressions auxquelles le ministre, le gouvernement et l'ensemble des députés sont soumis, j'estime que nous avons consacré suffisamment de temps au projet de loi.

Il y a tout juste trois mois, je me trouvais à Toronto où je participais à des ateliers de travail sur la prévention de la criminalité. J'y ai rencontré des personnes, je regrette de n'avoir pas noté leurs noms et les groupes auxquels elles étaient affiliées, qui ont soulevé la question de la loi contre le harcèlement criminel et ont affirmé qu'une telle mesure figurait certes au nombre des initiatives que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour assurer la sécurité du public et améliorer la qualité des lois au pays.

À l'étape du rapport, j'ai mentionné avoir reçu une pétition portant plus de 6 000 signatures d'électeurs de ma circonscription de Niagara Falls, surtout des femmes, qui qualifiaient le problème d'urgent et demandaient au Parlement de promulguer une loi en la matière.

J'aurais aimé que le comité parlementaire ait amplement le temps d'étudier la question. Il a disposé de deux semaines environ. Je ne crois pas que l'étude des articles ait duré trois heures seulement. Je me rappelle avoir été présent pendant une bonne partie de l'après-midi. Nous avons travaillé de 15 h 30 à 18 heures, puis pendant plusieurs heures dans la soirée. Je peux vous dire que j'étais prêt, comme d'autres membres du comité, à revenir le lendemain s'il y avait eu d'autres amendements à étudier ou d'autres discussions à terminer.

Mme Langan: L'étude article par article n'a duré que trois heures.

M. Nicholson: Trois heures. Je me souviens avoir été là durant un après-midi et une soirée. Comme je l'ai déjà dit, si les membres avaient voulu poursuivre la discussion, j'aurais bien aimé franchement continuer durant tout l'été. J'aurais souhaité voir des gens témoigner et tout le reste.

• (1210)

Ceci dit, je crois que ce projet de loi est excellent; il a été bien rédigé et le comité a fait du bon travail. Je suis

Initiatives ministérielles

tout à fait en désaccord avec ceux qui ont manifesté leur mécontentement devant le comité législatif en déclarant qu'ils n'avaient pas été consultés.

Les comités législatifs font partie du processus de consultation. En notre qualité de députés, du moins les députés de l'arrière-ban, nous prononçons parfois des discours pour demander plus de participation et plus d'influence. Je crois sincèrement que le comité législatif permet de consulter les gens directement concernés et intéressés à un projet de loi et que cette consultation peut être efficace.

J'ai fait partie de tous les comités législatifs du secteur juridique depuis neuf ans et je pense que seuls un ou deux projets de loi n'ont pas été modifiés à l'étape du comité. À mon avis, c'est excellent. Que les amendements soient proposés par un député ministériel, par un député du Parti libéral ou du Nouveau Parti démocratique, en notre qualité de membres du comité, nous devons les étudier tous également, sans aucun esprit de parti, et voir si on peut les incorporer.

On a apporté d'excellentes modifications à ce projet de loi. Je ne dis pas que ce projet de loi n'était pas bon et je n'en conviendrais pas. C'était une mesure formidable qui devait permettre de réaliser de grand progrès, mais je crois qu'on a pu l'améliorer à l'étape de l'étude en comité.

Toute personne qui veut, sérieusement et de façon impartiale, examiner ce que nous avons fait au comité législatif reconnaîtra, je pense, que le projet de loi a été amélioré, comme cela devrait normalement se produire. C'est comme cela que notre régime parlementaire devrait fonctionner, notamment lorsque de simples députés consacrent du temps à l'étude de projets de loi. Je pense aussi que les groupes qui comparaissent devant le comité l'apprécient.

Les députés qui ont siégé à ce comité législatif se rappelleront qu'un des derniers témoins, le professeur Bala, a soulevé de nombreuses questions intéressantes devant le comité. Il a notamment demandé pourquoi nous faisons une distinction en ce qui concerne la corroboration du témoignage d'enfants. Cette question est excellente et je crois en connaître la réponse. C'est qu'il a fallu beaucoup de temps au Parlement pour qu'il s'attaque au problème du témoignage d'enfants.

En adoptant le projet de loi C-15, il y a plusieurs années, nous avons apporté des modifications fondamentales, mais je pense que nous essayons toujours de dissiper les malentendus issus de la common law concernant le témoignage d'enfants devant les tribunaux, la présomption selon laquelle ce témoignage est suspect ou les enfants ont tendance à mentir dans ce cas-là. À mon avis, cette

façon de penser typique du XIX^e siècle est maintenant discréditée.

Quand un homme comme le professeur Bala se présente devant le comité et demande la raison d'être de cette distinction, on se demande pourquoi nous ne devrions pas éliminer tout renvoi à la corroboration du témoignage d'enfants; si c'est logique, pourquoi ne le faisons-nous pas? Le processus est sain et reflète la façon dont un comité devrait fonctionner.

J'ai une entière confiance dans ce projet de loi qui a été attentivement rédigé par les fonctionnaires du ministère de la Justice, sous la direction de leur ministre. C'est un excellent projet de loi qui fera en sorte que la qualité de vie au Canada sera meilleure, car le processus d'étude au comité législatif aura permis d'y apporter des améliorations fondamentales.

Ce projet de loi envoie un message à ceux qui accordent une attention non désirée aux autres, qui sont généralement des femmes. Dans la grande majorité des cas, quand il est question de traque, ce sont des femmes qui sont victimes et qui font l'objet d'une attention non désirée persistante et répétitive. Nous avons envoyé un message à ceux qui les harcèlent en inscrivant dans le Code criminel que s'ils veulent agir comme cela, s'ils veulent poursuivre ce genre d'activités, ils commettent une infraction criminelle qui, au Canada, risque d'entraîner des poursuites et un emprisonnement.

Grâce au libellé actuel, je pense que ce message est plus clair. Quand ce projet de loi a été renvoyé au comité législatif, il était question d'une infraction d'intention spécifique. Nous avons entendu plusieurs personnes et membres du comité législatif dire que nous allions faire de cette infraction une infraction d'intention générale plutôt que spécifique.

• (1215)

Encore une fois, nous avons élargi la portée du projet de loi de façon à faire comprendre aux intéressés que certaines activités d'une personne qui en affectent une autre ne seront pas tolérées au Canada.

Certains font aussi valoir que la notion de critère raisonnable pourrait poser des problèmes. Traditionnellement, en vertu de la common law britannique et de notre système de justice pénale, le critère appliqué est celui de l'homme raisonnable. Dans la plupart des cas de harcèlement criminel, les victimes sont des femmes. Des groupes ont dit qu'ils ne voulaient pas qu'on applique le critère de l'homme raisonnable. Il faut plutôt tenir compte de toutes les circonstances pertinentes.

L'une des modifications porte que la personne qui craint pour sa sécurité doit pouvoir se sentir raisonnablement en sécurité en toutes circonstances. Par conséquent, nous envoyons un message aux tribunaux afin qu'ils tiennent compte de la place intégrale qu'occupe

Initiatives ministérielles

cette personne au sein de la société, ainsi que de toute crainte ou préoccupation qu'elle peut avoir. Il faut étudier la situation dans un contexte global. Tel est le message que nous envoyons.

On nous a aussi fait savoir que cet aspect n'était pas le seul dont il fallait s'occuper. Je remercie des personnes comme Monica Rainey et d'autres qui sont venues témoigner et qui nous ont dit que, dans une large mesure, ce projet de loi vise les enfants et les problèmes qu'ils éprouvent face à ceux qui abusent sexuellement d'eux. Un bon nombre des dispositions de la mesure législative traitent donc de cet aspect.

Nous avons apporté des changements en comité. Un certain nombre de membres ont dit, et un amendement pertinent a été proposé par le député néo-démocrate qui est présent à la Chambre, que la peine prévue à l'égard d'une personne qui a l'intention de commettre une infraction sexuelle contre un enfant à l'extérieur du pays est inadéquate. Je suis d'accord. Je pense qu'elle a tout à fait raison. Les témoins qui ont comparu devant le comité ont déclaré que la peine devrait être augmentée. Cela a été fait, et j'estime que c'est une bonne chose.

Ce projet de loi n'est pas de bon augure pour les pédophiles qui ont été condamnés pour avoir agressé sexuellement des enfants. En effet, ils risquent maintenant de faire l'objet d'une ordonnance leur interdisant à perpétuité de se trouver dans une zone ou un parc publics où jouent des enfants. La plupart d'entre nous ont reçu des informations à ce sujet.

C'est arrivé en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces où ces individus vont d'un emploi à l'autre; il semble y avoir une lacune dans la loi. Le projet de loi interdit à ces individus d'accepter un emploi qui les mettrait en contact direct avec les enfants. Qui est contre cela? Combien de Canadiens pensent que ce n'est pas une bonne idée? C'est un pas dans la bonne direction.

Nous avons proposé une autre modification importante au comité. Un député a dit qu'il fallait penser aussi aux pédophiles qui voulaient faire du travail bénévole auprès des scouts ou des guides ou devenir Grands Frères. Nous avons pensé également à cette possibilité. Nous avons donc inclus l'interdiction de servir au sein d'organismes bénévoles. J'estime que c'est aussi un pas dans la bonne direction.

Je sais que d'autres députés veulent intervenir à ce sujet. C'est une bonne journée pour le Parlement, pour le système de comités de la Chambre des communes, parce qu'un bon projet de loi a pu être amélioré.

Mais c'est un jour sombre pour quiconque agresse des enfants parce qu'un comité parlementaire s'occupe de la question de la pornographie infantine en criminalisant pour la première fois la possession de matériel pornographique exploitant des enfants. Je crois que c'est une bonne idée. En raison, notamment, de cette interdiction et des modifications relatives aux témoignages d'enfants, ce projet de loi est de mauvais augure pour les pédophiles.

• (1220)

Lorsque le Parlement s'attaque de la sorte à des problèmes comme celui-là, comme il l'a fait tout au long de son histoire, je suis très fier d'être député.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer une dernière fois un projet de loi dont nous avons bien besoin. Je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire pour dire que le comité a fait un excellent travail, comme d'ailleurs je l'ai déjà dit à l'étape du rapport.

Je dirais toutefois au secrétaire parlementaire, avec le plus grand respect, qu'il est peut-être un peu tôt pour parler avec enthousiasme des effets bénéfiques du projet de loi. C'est une mesure dont nous avons grand besoin, c'est certain. Elle comporte des éléments qui s'imposent, et c'est pourquoi mon parti l'appuie aujourd'hui. Mais prétendre que le projet est sans faille, c'est passer à côté de l'essentiel. Malheureusement, aucun d'entre nous n'a reçu le talent de faire des lois parfaites, et le projet de loi à l'étude a certainement ses imperfections.

Ce qui nous occupe tout d'abord, c'est la raison d'être de ce projet de loi. Ce n'est pas vraiment la peine de rappeler toutes les horreurs qui justifient la présentation de ce projet sur le harcèlement criminel. Il y a eu des morts dans presque toutes les provinces et régions du Canada, des morts dont nous ont parlé les procureurs généraux, les policiers et divers groupes, des morts qui auraient pu être évitées grâce à une mesure comme celle que nous étudions.

Y a-t-il des imperfections dans la démarche que nous avons suivie? Bien sûr. La plus grave a été le manque de consultation. J'y reviendrai dans une minute à propos de la réaction des groupements féminins au projet de loi.

Initiatives ministérielles

Il y a eu d'autres imperfections. De ce côté-ci de la Chambre, nous nous sommes inquiétés des liens établis entre les dispositions sur les agressions, notamment sexuelles, contre les enfants et le principe même des modifications au Code criminel au sujet du harcèlement criminel. Je ne veux vraiment pas faire de procès d'intention au gouvernement. Face à cette situation, je me préoccupais de ce que l'on oppose les droits et les besoins des femmes, d'une part, et les droits et les besoins des enfants, d'autre part.

Je pense que tous seront d'accord avec moi pour dire qu'en général, pas toujours, mais dans la très grande majorité des cas, ce sont les femmes qui s'occupent des enfants au Canada. Les femmes, qu'elles aient la garde d'enfants ou non, détestent que l'on échange les droits des enfants pour les droits des femmes ou que l'on soulève même cette possibilité.

Je félicite encore une fois le secrétaire parlementaire et le gouvernement pour avoir accepté certaines modifications qui ont rendu le projet de loi plus acceptable et plus digne d'appui.

Nous devons être vigilants dans ces domaines, surtout lorsqu'il s'agit de notre conception de notre pays et de la protection accordée aux faibles, de la nécessité d'instaurer véritablement l'égalité et la justice; nous devons voir ces projets de loi dans le bon contexte et nous ne devons pas y mélanger trop d'éléments divers qui rendraient le tout inacceptable à l'avenir.

Pour ce qui est des dispositions concernant le harcèlement avec menaces, il s'agit d'un projet de loi qui vise à soulager les craintes de beaucoup trop de femmes au Canada, qui ont peur de se faire blesser ou tuer par quelqu'un.

J'ai demandé à plusieurs témoins au cours de l'étude du projet de loi en comité s'il valait mieux avoir une loi, peu importe laquelle, qu'aucune loi, étant donné les critiques dirigées contre le projet de loi avant qu'il ne soit modifié. Tous les témoins, sauf les critiques les plus acharnés, ont dit que oui, il valait sans doute mieux avoir une loi quelconque que ne pas en avoir du tout.

• (1225)

Je pense que ce projet de loi est mieux que cela. Il va au fond de ce problème si grave que les militantes et les partisans de la cause des femmes diraient qu'un projet de loi, quel qu'il soit, vaut mieux que rien.

Permettez-moi d'aborder brièvement les critiques formulées par les groupes de femmes. Je suis d'accord avec

ma collègue de New Westminster—Burnaby pour dire qu'il nous aurait fallu plus de temps, mais je vais énumérer ces critiques, auxquelles je souscris pour la plupart.

Je dois dire que j'ai été déçue samedi dernier par la réaction du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, surtout celle de sa nouvelle présidente. Je profite de l'occasion pour féliciter Sunera Thobani d'avoir été élue à ce poste. Il reste que le problème mérite d'être signalé.

Le féminisme, le mouvement féministe, n'est pas monolithique. On peut ne pas être d'accord, ce qui est manifestement notre cas. Cinq partis politiques sont représentés à la Chambre, et il y a des féministes dans quatre d'entre eux en tout cas—cette flèche était probablement injuste. . .

M. Nicholson: Il y en a dans le NPD.

Mme Black: Ne m'oubliez pas.

Mme Clancy: Je n'oublie pas la députée. Elle est ma source d'espoir sur ma gauche. Il faut bien dire qu'il y a des divergences de vues au sein du mouvement féministe. Nous ne sommes pas d'accord avec la manière de procéder, même si nous ne nous opposons pas aux objectifs.

Je suppose que ma déception provient du fait que des députés des trois partis avaient travaillé fort pour essayer d'améliorer le projet de loi. Je ne pense pas qu'il y ait l'ombre d'un doute dans l'esprit des membres du comité, ni même des députés réunis ici là-dessus; tout le monde sait que nous étions de bonne foi.

Je dois avouer qu'après avoir fait partie de ce comité, quand j'ai entendu la présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme dire qu'elle s'y opposait, ma première réaction a été: moi qui ai contribué à l'élaboration du projet de loi, je n'en ai pas encore vu la version définitive; comment peut-elle être si sûre qu'il ne mérite pas d'être adopté avant même d'en connaître la version définitive?

Je voudrais parler en particulier de la critique que nous avons entendue, selon laquelle la démarche proposée s'inspirait des projets de loi américains sur le harcèlement des vedettes de cinéma. Pour commencer, ce n'est pas parce qu'elle est vedette d'un télé-feuilleton, vedette d'un film ou tout simplement célèbre qu'une femme est moins vulnérable.

Je pense notamment à cette jeune actrice de la télévision; elle était célèbre, mais elle n'en est pas moins morte. Un homme qui la surveillait est arrivé chez elle et l'a tuée à la porte de sa maison. Il y a une actrice qui jouait dans un téléroman à New York et qui ne peut plus

travailler dans ce domaine aujourd'hui à cause d'un harceleur. Elle se cache à cause de ce que cet homme lui a fait.

Notre projet de loi ne ressemble que très peu à ces mesures législatives américaines. Il y a évidemment des ressemblances puisque toutes ces mesures portent sur le même sujet. Cependant, ce que nous avons essayé de faire, c'est examiner ce qui arrive à la personne ordinaire qui est victime de harcèlement au Canada, et la grande majorité de ces personnes ordinaires sont des femmes. Ce n'est pas vrai dans tous les cas, mais certainement dans la grande majorité des cas. Je crois donc que cette critique était injuste et non fondée.

On a cependant formulé d'autres critiques qui n'étaient pas sans fondement. La première concerne la consultation. Je l'ai déjà mentionné. Je crois que, dans une certaine mesure, le gouvernement se rend probablement compte maintenant qu'il a commis une erreur à cet égard. Le processus de consultation au sujet du projet de loi C-49 a créé un sentiment de satisfaction, un sentiment de collaboration. La consultation nous a permis de faire du projet de loi C-49 une bonne mesure législative—pas parfaite, mais bonne.

Le précédent avait été créé pour la députée de Vancouver—Centre, qui était ministre de la Justice à l'époque. Je comprends que cette dernière aura des préoccupations quelque peu différentes au cours des prochains jours. Je félicite l'actuelle ministre de la Défense nationale pour ce processus de consultation.

• (1230)

Je comprends pourquoi les groupements féminins étaient fâchés et se sont sentis tenus à l'écart parce qu'on ne les a pas consultés. C'était une erreur.

Compte tenu du fait que certaines personnes et certains groupes continuent de dire que nous avons besoin de ce projet de loi, par exemple le sous-procureur général adjoint du Manitoba, le procureur général de l'Ontario, diverses associations de police, l'Association du Barreau canadien et d'autres témoins qui sont venus devant le comité, le manque de consultation était-il une raison suffisante pour abandonner cette mesure législative?

Ma réponse est non. Ce n'était pas une raison suffisante. Nous avons commis une erreur, mais les Canadiennes

ont besoin de ce projet de loi, et nous ne réglerions rien en retournant à la case départ. J'espère qu'à l'avenir, les gouvernements rétabliront le processus consultatif, mais il ne faut pas rejeter le projet de loi à l'étude.

Je veux maintenant entrer un peu dans les détails et j'hésite parce que les diplômés en droit ont souvent l'air pontifiant, mais je suis convaincue que mes collègues. . .

Mme Gaffney: Pas du tout.

M. Mifflin: Pas du tout.

Mme Clancy: Les députés de Nepean et de Bonavista—Trinity—Conception m'ont tous deux rassurée. Et ni l'un ni l'autre n'est avocat.

Un certain nombre de groupes féminins se sont intéressés à la question du préambule parce qu'un préambule donne une idée, si l'on veut, de l'objectif de la mesure législative. Ces groupes se préoccupaient tout particulièrement des peurs des femmes et des situations dans lesquelles elles se retrouvent.

Je comprends parfaitement bien leur préoccupation, je sais d'où elle vient. J'ai représenté des centaines de femmes qui ont été malmenées de bien des façons par le système juridique. Je les comprends.

J'ai ici le *Martin's Annual Criminal Code of Canada*. Cet ouvrage est réédité chaque année avec toutes les modifications qui ont été apportées au Code criminel. Cette édition ne contient pas encore les modifications apportées par le projet de loi C-49. Elles paraîtront dans l'édition de l'année prochaine.

Le projet de loi C-49 avait un préambule, mais seul les articles du projet de loi seront intégrés dans la réédition du Code criminel. Le préambule n'y figurera pas.

Par conséquent, lorsque, dans les salles d'audience des tribunaux, les avocats, ceux de la défense ou de la poursuite, ainsi que les juges invoqueront les modifications apportées au Code criminel par le projet de loi, ils n'y trouveront pas le préambule. Les chances que le préambule ait quelque poids devant un tribunal sont extrêmement minces.

Deuxièmement, selon les règles de procédure devant les tribunaux, on ne peut pas citer un préambule, mais seulement le corps d'un projet de loi. Donc, s'il y a quelque chose d'important à dire, il ne faut pas le dire dans le préambule, mais dans le corps du projet de loi.

Initiatives ministérielles

La question de l'intention du législateur est très complexe. Un amendement a été adopté et le fardeau de la preuve a été beaucoup allégé par l'ajout des mots «sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée». Il ne fait aucun doute qu'il est difficile de prouver une intention criminelle, mais si l'on écarte l'intention criminelle dans tous les cas, les juges déduiront qu'il y a eu ou qu'il n'y a pas eu intention criminelle en se fondant sur la conduite de l'accusé et sur les éléments psychologiques qui entrent en jeu dans pratiquement toutes les infractions, en tout cas, dans les infractions de cette nature.

En prévoyant dans le projet de loi que le fait de «ne pas se soucier» que la personne se sente harcelée constitue un crime, on aidera beaucoup à régler le problème. En droit criminel, on ne sait habituellement pas comment les choses vont tourner tant que les nouvelles dispositions ne sont pas mises à l'épreuve devant les tribunaux et interprétées par eux ou qu'elles ne sont pas admises d'office.

Puisque l'on ne peut condamner quelqu'un pour un crime s'il n'y avait pas intention de commettre un crime, le professeur Nicholas Bala, entendu par le comité, a déclaré que même si on élimine toute mention d'intention, les tribunaux soutiendront qu'il faut démontrer que l'accusé avait l'intention de causer une peur raisonnable. Cela sera plus difficile à prouver que l'amendement que nous avons proposé.

• (1235)

L'amendement que nous avons fait apporter au libellé de l'article 2 améliore nettement la situation par rapport à ce qui existait auparavant. Le changement facilite les choses, mais n'est pas parfait. Il reste encore des problèmes à régler, mais au moins le projet de loi dit bien: Il est interdit, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée [. . .]

L'article n'est pas parfait, mais nous l'avons amélioré. Il contribue grandement à régler les questions que les groupements féminins ont soulevées à cet égard.

Il y a aussi le critère du caractère raisonnable. Si j'en fais mention, c'est par déformation professionnelle, car tous ceux d'entre nous qui ont fait leur droit ont du mal à faire abstraction de ce critère.

Je me souviens d'un incident que j'ai d'ailleurs raconté à la conférence de presse lorsque le projet de loi a été présenté. J'en étais à ma première ou deuxième journée à la faculté de droit lorsqu'un professeur a parlé du critère de l'homme raisonnable. Ayant vu les 20 étudiantes présentes relever rapidement la tête, il a tout de suite senti dans quelle direction le vent tournait. En bon avocat, il s'est repris pour parler du critère de la personne raison-

nable. Sauf que, dans les faits, la personne raisonnable reste encore l'homme raisonnable. C'est d'ailleurs ce que craignent, et avec raison, les femmes qui devront se présenter devant les tribunaux.

Les femmes le savent. Elles ont pu le constater, et rien de ce qu'on pourra leur dire les rassurera, parce que nous savons que c'est vrai. Cela ressemble au vieux principe juridique selon lequel un mari et une femme ne formaient qu'une seule personne devant la loi, et cette personne était le mari. Pas la femme, mais bien le mari.

Que peut-on faire pour changer cela? Un certain nombre de choses, dont la plupart ne peuvent malheureusement pas être prévues dans ce projet de loi, car la façon d'appliquer la loi et la procédure judiciaire ne sont pas des choses sur lesquelles on peut légiférer facilement. Je vais en signaler simplement une, qui provoque chez moi une telle réaction instinctive que j'en parle ici depuis quatre ans et que je vais en parler encore une fois. Il s'agit de la question de la formation obligatoire des juges en matière de sensibilisation à la situation des femmes.

Madame le juge Wilson elle-même l'a réclamée, de même que beaucoup d'autres personnalités moins importantes de notre pays, dont je compte parmi les moindres. On ne cesse de me dire que c'est impossible. Non, ce n'est pas impossible. La Chambre des communes pourrait l'instaurer avec un peu de volonté politique. À l'heure actuelle, le système judiciaire canadien offre aux juges de bons cours de sensibilisation à la situation des femmes. C'est une bonne formation. Soixante pour cent des juges nommés par le gouvernement fédéral ont profité de cette formation. Cela se voit dans les tribunaux qu'ils président. On peut percevoir la différence avec les tribunaux présidés par les 40 p. 100 qui n'ont pas reçu cette formation.

Que peut-on faire? J'ai entendu quelqu'un dire que ces juges allaient mourir un jour. Fantastique, mais je ne crois pas pouvoir attendre aussi longtemps et je ne crois pas que les Canadiennes puissent se permettre d'attendre aussi longtemps. Malheureusement, certains d'entre eux ne sont pas près de mourir.

Le problème, c'est que l'âge n'a rien à voir avec le manque de sensibilité. Celui-ci est aussi courant chez les jeunes juges que parmi les plus âgés. En fait, beaucoup de juges plus âgés sont extrêmement sensibilisés à cette question du seul fait de leur expérience. Je pourrais nommer deux ou trois membres très âgés de la magistrature qui ont été parmi les premiers à s'inscrire à ces cours de formation. Avant de partir dans une digression à cet égard, je tiens seulement à dire que s'il y a une chose que nous devrions faire pour améliorer les choses pour les

Initiatives ministérielles

Canadiennes, c'est obliger les juges fédéraux à suivre des cours de sensibilisation à la situation des femmes.

Il y a aussi toute la question de ce qui est raisonnable et de ce qui ne l'est pas. Cela a été modifié. Comme l'a dit ma collègue, la députée de New Westminster—Burnaby, ce n'est pas nécessairement parfait. Ce ne l'est certes pas. Il nous faudra compter sur les juges pour bien interpréter cette disposition. La disposition est ainsi libellée: «Il est interdit, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre», et l'amendement prévoit l'ajout de «—compte tenu du contexte—pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances».

• (1240)

Suffit-il d'ajouter «compte tenu du contexte»? Je n'en sais rien; je l'espère. Le problème, c'est que nous devons nous en remettre, dans une certaine mesure, à la discrétion des juges, mais cet ajout permettra de faire témoigner des spécialistes, pour le compte de la victime, afin qu'ils parlent du contexte.

L'envoi de fleurs est l'un des exemples le plus souvent utilisé pour montrer la folie pure des harceleurs et le genre de stratagème qu'ils utilisent. Certaines femmes ont été inondées de roses ou d'autres fleurs. Or, ce qui est un symbole d'amour et d'affection dans une relation entre des personnes qui se soucient l'une de l'autre peut devenir un symbole d'horreur, de peur, de domination et de menace. Il est clair que certaines personnes, compte tenu du contexte, autoriseraient la présentation de témoignages concernant ce genre de conduite. Est-ce suffisant? Nous ne le savons pas, mais pour l'instant, nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre pour voir ce qui se produira.

C'est pour cette raison que j'aurais aimé qu'il y ait une étude. Je persiste à croire que ce serait une excellente chose. Il y a toutefois d'autres moyens de parvenir au même résultat. De toute évidence, cette mesure législative peut être modifiée, et il se peut que nous devions, dans l'avenir, la modifier au besoin. Nous devons déterminer si les mots «raisonnablement craindre—compte tenu du contexte—» règlent le problème.

Je puis dire dès maintenant que s'ils ne règlent pas le problème, tous les députés de cette Chambre auront des explications à donner aux groupes de femmes qui ont soulevé cette question. Nous faisons en quelque sorte un

acte de foi, car nous voulons obtenir le meilleur projet de loi possible.

Voilà, en gros, mes réserves au sujet de cette mesure législative. En conclusion, je veux simplement dire que les femmes du Canada ont besoin de la protection de ce projet de loi. J'espère qu'il suffira. Je sais qu'un grand nombre d'entre nous ont travaillé très fort pour en arriver là.

Je tiens à féliciter le député de Moncton et la députée de New Westminster—Burnaby de leurs projets de loi d'initiative parlementaire. C'est l'un des problèmes les plus graves de notre société actuellement. Nous devons le résoudre. Nous devons adopter ce projet de loi. Il est à espérer que, aux autres paliers de compétence, les autorités appliqueront la loi de façon que les femmes n'aient pas à vivre dans la peur.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'interviens encore une fois pour parler du projet de loi C-126, qui fera entrer pour la première fois dans la loi des dispositions visant à punir le harcèlement sexuel, et qui ajoute à la loi des dispositions visant à prévenir le mauvais traitement des enfants.

J'ai maintenant accumulé une énorme pile de lettres au sujet du harcèlement criminel. Elles proviennent surtout de femmes de tous les coins du pays qui m'ont dit, à moi comme aux autres députés, qu'elles voulaient une loi à ce sujet. Certaines de ces lettres viennent de victimes de harcèlement criminel. Certaines viennent de la famille de femmes qui sont menacées, constamment harcelées, battues et terrorisées. Le terme de terrorisme n'est pas trop fort pour décrire le genre de comportement que ces femmes ont à subir.

J'ai également accumulé un plein tiroir de lettres de gens, surtout de Colombie-Britannique, qui appuient les dispositions du projet de loi concernant le mauvais traitement des enfants. Je sais que le secrétaire parlementaire a mentionné plus tôt Monica Rainey et l'organisme dont elle s'occupe, Citizens Against Child Exploitation, qui ont beaucoup contribué à sensibiliser davantage les députés aux problèmes auxquels s'attaquent ces dispositions du projet de loi concernant les enfants.

• (1245)

Plus tôt, le député d'Annapolis Valley—Hants a parlé des réponses qu'il a reçues à un questionnaire qu'il avait envoyé dans sa collectivité. Mon collègue néo-démocrate de Surrey—Nord en a envoyé un dans la sienne et a reçu 2 500 réponses sur la question du harcèlement avec menaces. Comme l'a dit le député d'Annapolis Valley—Hants, les personnes sondées ont donné des réponses complètes en faisant un récit détaillé de leur expérience personnelle et en disant combien elles appuyaient alors mon projet de loi d'initiative parlementaire sur la ques-

Initiatives ministérielles

tion du harcèlement avec menaces. Plus de 30 municipalités de la Colombie-Britannique, notamment les villes de New Westminster et de Burnaby, dans ma circonscription, ont appuyé mon projet de loi sur le harcèlement et ont écrit au ministre de la Justice et à d'autres personnes à la Chambre pour le leur faire savoir.

Mon projet de loi prévoyait une peine minimale pour les récidivistes et pour ceux qui ne respectent pas les ordonnances de ne pas faire. J'ai estimé que cette disposition était extrêmement importante. Je suis désolée que mon amendement n'ait pas franchi l'étape de l'étude en comité. Trop souvent, les hommes qui se livrent à ce genre de harcèlement font un pied de nez au tribunal. Des avocats spécialisés dans le droit de la famille, des procureurs de la Couronne et bien d'autres membres du système de justice pénale m'ont dit qu'à la réception d'une ordonnance de ne pas faire, d'une ordonnance de bonne conduite, un grand nombre d'entre eux ont déclaré devant le tribunal que celle-ci ne valait rien et qu'elle n'allait pas protéger leur victime.

Trop fréquemment, ils disent la vérité. Quand des représentants du gouvernement du Manitoba sont venus pour participer à l'étape de l'étude en comité, ils ont cité des cas qui s'étaient produits au Manitoba où des femmes avaient été tuées, en dépit d'une ordonnance de ne pas faire qui interdisait à l'agresseur de poursuivre ses actes de harcèlement avec menaces.

Il y a eu des discussions à la Chambre à toutes les étapes de l'étude de ce projet de loi à propos des projets de loi d'initiative parlementaire dont nous avons été saisis. Le projet de loi d'initiative parlementaire proposé par le député de Moncton était une mesure qui aurait fait en sorte que les femmes auraient été moins bien protégées. Il est important de le reconnaître.

En parlant de mesures législatives telles que le projet de loi C-126, il faut faire très attention à ce que nous proposons, que nous soyons membres du gouvernement, ministres ou députés désireux de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire. Nos propositions doivent être de nature à répondre au besoin que nous voulons combler et à améliorer la situation des gens que nous voulons protéger.

J'ai ici une pétition signée par plus de 1 800 personnes qui sont en faveur d'une loi anti-harcèlement criminel. Je viens tout juste de recevoir ces pétitions. Je ne dispose pas du temps voulu pour suivre la démarche établie et les déposer officiellement à la Chambre. Ces noms ont été recueillis en très peu de temps par M^{me} Stephanie White-

head, de la région de Windsor, qui a travaillé sans relâche pour sensibiliser les gens de son milieu à ce problème. Je tiens à signaler qu'en très peu de temps, 1 800 personnes se sont prononcées en faveur d'une loi anti-harcèlement efficace. Cela dénote bien l'appui que recueille cette mesure législative dans l'ensemble du Canada.

Le harcèlement criminel et l'exploitation des enfants troublent profondément bon nombre d'entre nous et bon nombre de nos concitoyens. Certains d'entre eux subissent aujourd'hui le contrecoup d'une mauvaise expérience qu'ils ont vécue alors qu'ils ont été eux-mêmes victimes de harcèlement ou qu'ils ont vu un parent ou une connaissance vivre ce genre d'expérience. D'autres se font du souci pour leurs semblables et craignent que cela puisse un jour leur arriver.

J'appuie très fermement les dispositions du projet de loi qui visent à faciliter le témoignage des enfants et à modifier la loi sur les ordonnances de ne pas faire à l'égard des délinquants sexuels reconnus coupables de pédophilie afin qu'ils ne puissent pas s'approcher des enfants. J'ai présenté deux amendements visant à renforcer ces dispositions et, comme le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice l'a dit précédemment, l'un d'eux a été adopté à l'étape de l'étude en comité. Cet amendement avait pour objet d'accroître la peine maximale pour les cas où l'on sort un enfant du pays pour commettre des actes de violence, notamment des actes de violence sexuelle.

• (1250)

Mon amendement qui a été refusé aurait interdit à une personne de confiance adulte, en cas d'agression sexuelle, de communiquer avec le témoin non adulte. Actuellement, le projet de loi ne fait pas de différence entre la personne de confiance et le jeune enfant effrayé qui a été agressé, en ce qui concerne l'interdiction de communiquer entre eux, ne serait-ce que pour dire qu'il a peur et qu'il veut rentrer à la maison. Je ne pense pas que cela soit conforme à l'esprit du projet de loi. C'était mon objection.

Pour que le projet de loi soit efficace, il faudra éduquer les agents de police, les procureurs de la Couronne et les juges, il faudra leur apprendre ce qu'est la violence contre les femmes, le harcèlement criminel, l'exploitation des enfants et le droit à l'égalité de toutes les femmes dans notre société.

Comme le disait la députée de Halifax, je crains que sans cette éducation le projet de loi ne soit utilisé avec des fortunes diverses. Je crains qu'il ne soit pas interprété par les tribunaux de la façon dont nous le voyons tous à la

Initiatives ministérielles

Chambre des communes et de la façon dont nous avons essayé de le concevoir au comité.

Il est important de rappeler aussi que nous avons besoin d'une aide financière pour les refuges pour femmes battues, les centres d'intervention en cas de viol et les groupes qui oeuvrent en faveur des femmes et des enfants violentés, et qui font aussi le travail d'information nécessaire dans les collectivités avec un budget très mince.

Certains gouvernement provinciaux ont pris des mesures positives à l'égard de la violence faite aux femmes. Le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique a mis sur pied quelque 80 services de counseling pour les femmes victimes de violence. Il a financé 11 nouveaux centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, triplant le nombre existant dans la province. Il a aussi affecté deux millions de dollars à des programmes communautaires autochtones pour enrayer ce genre de violence. Il a créé des programmes de formation destinés au ministère public, à la police, aux juges et aux travailleurs sociaux qui viennent en aide à ces victimes de violence. Il a également institué un programme de formation des enseignants et des étudiants pour tenter de prévenir la violence. Il a financé 145 nouvelles places dans des maisons d'hébergement temporaire de femmes dans toute la Colombie-Britannique. Il a accordé une grande priorité à la construction de logements sans but lucratif pour les femmes qui fuient des situations d'exploitation ou des partenaires violents. Il a émis une autre directive à la police et au ministère public de la Colombie-Britannique pour qu'ils arrêtent et poursuivent les contrevenants violents en appliquant sévèrement la loi.

Quoi qu'il en soit, les femmes n'habitent pas toutes en Colombie-Britannique ou en Ontario, où le gouvernement a également pris des mesures pour sensibiliser la population à ces questions, pour financer des centres d'hébergement et des services destinés aux femmes et pour prévenir la violence.

À Montréal, un procureur de la Couronne a dit récemment que même si le projet de loi sur les harceleurs était adopté, les contrevenants seront probablement condamnés sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, ce qui entraîne des peines très courtes. Elle a dit que les juges hésiteraient à imposer des peines sévères pour un comportement qu'ils considéreraient peut-être comme étant normal. Elle a ajouté que bien des juges voient simplement dans ces crimes la poursuite d'un sentiment amoureux.

En fait, dans le cas d'un homme qui avait violé une ordonnance du tribunal lui interdisant de s'approcher de son ex-petite amie après avoir été condamné pour intimidation, le juge a dit à cette femme qu'elle traversait une expérience que connaissent bien des couples, c'est-à-dire une querelle domestique. Il a ajouté que cette affaire

convenait mieux à des interviews-variétés d'après-midi qu'aux tribunaux.

On ne prend vraiment pas au sérieux les crimes de harcèlement contre les femmes. L'ex-ami d'une femme de Montréal ne cessait de lui téléphoner, de la suivre et de la surveiller dans son appartement. Pendant un mois, elle s'était plainte presque tous les jours à la police du fait qu'il lui téléphonait constamment, qu'il tentait de l'intimider et qu'il avait lancé une pierre dans sa fenêtre. Il l'a menacée, mais la police lui a dit qu'elle ne pouvait rien faire, à moins qu'il ne menace expressément de la tuer. Au début du mois, il a essayé de la tuer en la frappant six fois avec son couteau.

Ce projet de loi veut empêcher ce genre de comportement avant que ça n'aille jusqu'à la tentative de meurtre, voire au meurtre. À mon avis, le gouvernement n'a pas donné à la police et aux tribunaux les outils adéquats pour le faire. Si on n'est pas renseigné, on ne fera que mettre les contrevenants en liberté surveillée. C'est ainsi qu'une femme a été retenue et agressée sexuellement pendant neuf heures. Son agresseur, qui avait été libéré sous caution, l'avait suivie, menacée et terrorisée. À la suite de cet incident, il a été placé pendant 15 mois en liberté surveillée.

- (1255)

Ce projet de loi ne change rien à l'attitude des policiers et des gens qui répondront à l'avenir à ce genre de plainte. Il ne change rien au procureur de la Couronne qui doit décider si une affaire est assez sérieuse pour qu'on y donne suite. Il ne change rien au juge qui pense que l'intimidation fait partie des rapports humains de tous les jours et que cette question relève davantage de l'émission d'Oprah que des tribunaux.

Une nouvelle loi qui donne aux tribunaux la possibilité de condamner un récidiviste à une peine légère ne va rien faire pour empêcher un tel comportement de la part de ces hommes obsédés qui dépensent littéralement temps et argent à rendre une femme misérable, mais plus encore, à contrôler sa vie. Car c'est de cela qu'il s'agit dans cette mesure législative; d'une autre personne qui veut pouvoir contrôler entièrement la vie d'une autre.

Malheureusement, ces contrevenants se moquent de notre système de justice pénale car ils savent que personne ne va faire quoi que ce soit pour les empêcher d'agir comme ils le font.

À mon avis, cette loi sur le harcèlement criminel est un progrès. Je suis heureuse que nous en débattons aujourd'hui. Je suis heureuse d'avoir eu la possibilité de représenter mon parti au comité législatif qui a examiné ce projet de loi. Cependant, nous ne devons pas oublier que ce que nous sommes en train d'accomplir aujourd'hui est un progrès certes important, mais petit, et que nous devons encore mettre en place des tas de mesures si nous voulons sérieusement nous attaquer au problème de la

Article 31 du Règlement

violence dans notre société. Ce n'est pas, en effet, la loi qui le fera.

Des femmes de couleur, des femmes immigrantes, sont venues témoigner devant le comité de la façon dont les juges—quand elles sont allées se plaindre à la police d'avoir été victimes d'une agression ou d'être l'objet de harcèlement—les traitaient, leur demandant si cela ne faisait pas tout simplement partie de leur culture. Elles ont dit avoir été, non pas protégées, mais harcelées par les autorités et s'être senties encore une fois des victimes.

Le Réseau d'action des femmes handicapées nous a parlé de la difficulté qu'ont les femmes handicapées à avoir accès au système de justice pénale et de la plus grande vulnérabilité des femmes handicapées qui sont plus susceptibles d'être les victimes d'actes de violence et qu'on ne croit pourtant pas.

Des organisations nationales féminines ont comparu devant nous. Elles n'approuvaient pas la façon dont ce projet de loi était formulé. Elles ont fait notamment allusion à l'expression «craintes raisonnables», craignant que cette idée de raisonnable ne soit utilisée contre les femmes et que celles-ci ne soient jugées. Elles ont donné des exemples, dont celui de la femme qui a suivi une thérapie que le tribunal pourrait utiliser contre elle pour arguer qu'elle n'a pas vraiment toute sa tête. Quelle personne n'aurait pas suivie une telle thérapie si, comme ces femmes, elle avait été victime de quelqu'un qui la terrorisait? Mais les préoccupations soulevées par les organisations féminines étaient celles que l'on voit aujourd'hui dans les cas d'agression sexuelle, où l'avocat de la défense dit que ces gens ne se souviennent pas vraiment de ce qui s'est passé. Je pense notamment aux enfants qui ont été les victimes d'agressions sexuelles et aux femmes qui ont été les victimes de mauvais traitements et d'agressions sexuelles.

J'ai proposé au comité que l'on supprime le terme «raisonnable». Malheureusement, j'étais la seule à appuyer cet amendement. J'ai aussi présenté un certain nombre d'amendements pour faire retirer la disposition sur l'intention, pour exempter les conflits de travail, pour qu'on prévoie une peine minimale pour les récidivistes—et je dois dire que je suis très déçue que ce dernier amendement n'ait pas été adopté. On n'a qu'à penser à la façon dont ces gens continuent à enfreindre les ordonnances d'interdiction, à rompre leurs engagements de garder la paix, à ne pas se préoccuper de leur victime ni même de l'appareil judiciaire ou du Parlement, ainsi qu'à défier les tribunaux.

J'ai proposé un amendement qui aurait ajouté un préambule à la loi, pour expliquer le problème du harcè-

lement criminel. Je comprends l'argument de la députée de Halifax, qui dit que c'est inutile puisque ce préambule ne figurerait pas dans le Code criminel, mais il pourrait être consulté comme référence. En effet, cela servirait de référence aux juges et aux avocats de la Couronne qui voudraient connaître l'intention exacte du Parlement en adoptant cette mesure. C'est déjà le cas pour le projet de loi C-49 et, de toute façon, cela n'aurait certainement pas fait de tort. Malheureusement, cet amendement a été jugé irrecevable.

Je veux terminer en vous rapportant certains témoignages de femmes qui m'ont écrit à cet égard. Ils montrent bien la nécessité d'adopter une loi ferme et efficace contre le harcèlement.

J'ai reçu une lettre d'une femme qui a été victime de harcèlement pendant huit ans. Voici ce qu'elle m'écrit: «Le fait d'être surveillée, suivie, attaquée et cambriolée, d'être victime de vandalisme, de recevoir des menaces de mort, d'être harcelée à l'école et au travail, n'a rien de romantique. C'est une violation des droits et des libertés de la personne.» Elle ajoute que. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé mais, comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LE BUREAU DU WHIP

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, comme nous le savons, la période que notre parti vient de vivre récemment fut à la fois stimulante, pleine de promesses et de renouveau et surtout très haletante. Toutefois, ce genre de situation nécessite, pour le bon fonctionnement du Parlement, une grande discipline et surtout une équipe de professionnels qui se démarquent totalement.

C'est pourquoi aujourd'hui, à titre d'adjoint principal du whip en chef du gouvernement, je tiens à souligner, de façon particulière, le travail exceptionnel qu'a réalisé l'équipe du bureau du whip et je pense ici à: David, Pascale, Irma, Barbara, Brenda, Jean-Charles, Léo et Josée, qui ont assuré la continuité essentielle au mandat des parlementaires. Merci à tous.

[Traduction]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, je pense qu'il convient de faire le point alors que ce gouvernement agonise.

Après neuf ans de règne conservateur, les Canadiens n'oublieront pas l'héritage que leur laisse ce gouvernement.

[Français]

Voici ce qu'il nous a légué: un déficit toujours croissant; 1,6 million de Canadiens sans emploi; un pourcentage alarmant de pauvreté que le gouvernement tente de dissimuler avec de nouvelles normes; 38 augmentations des taxes depuis 1984; une attaque sur nos programmes sociaux et sur notre qualité de vie; l'abandon envers les régions du Canada à la cause de coupures au secteur du développement régional.

[Traduction]

Ce gouvernement, qui a failli à ses engagements, nous laisse sans espoir et sans illusion. Et pour reprendre les paroles de l'un de mes collègues: «Sous les conservateurs, les riches se sont enrichis, les pauvres appauvris et la classe moyenne s'est fait avoir».

Le premier ministre peut être fier de ses réalisations!

* * *

[Français]

LE DÉPUTÉ DE LAC-SAINT-JEAN

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, le 27 avril 1993, dans cette Chambre, un ex-ambassadeur à Paris de 1985 à 1988, le député de Lac-Saint-Jean, Lucien Bouchard, a déclaré: «Ma modestie naturelle m'a toujours empêché de rapporter la gestion serrée que j'ai imposée à l'ambassade de Paris. J'étais l'ambassadeur le mieux coté en Europe, à l'époque, pour ma gestion.»

À titre d'information pour les contribuables canadiens, les vrais chiffres indiquent un budget de fonctionnement de la mission pour 1984-1985, avec Michel Dupuy, de 4,9 millions de dollars. Avec le député de Lac Saint-Jean, en 1985-1986: 5,6 millions; 1986-1987: 7,4 millions; 1987-1988: 8,4 millions, soit une augmentation de 3,5 millions de dollars en l'espace de trois ans seulement, et ces chiffres ne tiennent pas compte des frais de déplacement et d'accueil.

Article 31 du Règlement

Dans le contexte d'aujourd'hui où la firme Moody's de New York a abaissé la cote du Québec, je comprendrais les contribuables canadiens d'être «en beau moody's» s'ils devaient donner une bonne cote à cet ambassadeur à Paris de 1985 à 1988, ceci avec une augmentation de 60 p. 100 en trois ans.

* * *

[Traduction]

LA COUPE STANLEY

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, comme vous pouvez le voir, je suis très fier de ce chandail. Il est symbole de grandeur au hockey et pour tous les Canadiens, c'est une norme d'excellence.

J'en avais un semblable lorsque j'avais six ans, mais c'était un col roulé en laine épaisse, le genre qu'on portait pour aller jouer sur une patinoire extérieure par du moins vingt. Depuis, j'ai toujours adoré ce chandail. Le porter, c'est partir gagnant.

Je dois dire cependant que je ne suis pas aussi fier de la violence des partisans des Canadiens qui ont tout saccagé hier soir. C'est le 100^e anniversaire de la coupe Stanley cette année, et pendant cette période, six équipes de Montréal ont gagné la coupe 41 fois en commençant en 1893. Les Canadiens l'ont remportée 24 fois.

[Français]

Je veux féliciter Jacques Demers, l'organisation des «Canadiens» et la grande équipe des «Canadiens» où tous les joueurs sont des superstars. Les «Canadiens» sont là, la Coupe Stanley est chez elle.

* * *

• (1405)

[Traduction]

LES JEUX D'ÉTÉ DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je voudrais, moi aussi, féliciter les joueurs des Canadiens pour leur performance spectaculaire. Voici, cependant, l'objet de mon propos.

La ville de Kamloops sera l'hôte des Jeux d'été du Canada de 1993. Nous devons ce privilège au gouvernement fédéral qui a fait preuve d'une grande générosité et de confiance en notre capacité d'accueillir ce grand événement canadien.

Article 31 du Règlement

Ces jeux sont vraiment extraordinaires. Cet été, on y retrouvera deux éléments nouveaux. Les sportifs olympiques handicapés y participeront pour la première fois et les jeux traditionnels autochtones feront partie intégrante de la compétition. Au même moment, se tiendra aussi à Kamloops le plus grand pow-wow amérindien de l'Amérique du Nord et un rodéo de grande envergure.

Nous ferons appel, pour la tenue des Jeux, à de nombreuses collectivités très dynamiques de la région de Kamloops, l'une des plus belles et des mieux préservées du Canada.

Je demande à tous les Canadiens de se joindre à nous cet été et d'appuyer les plus remarquables de nos jeunes athlètes qui viendront s'affronter à Kamloops durant les Jeux d'été du Canada de 1993. Venez participer aux Jeux et voir notre belle ville et sa région.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame la Présidente, permettez-moi de dire à mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce que dans les Maritimes, nous considérons les Canadiens de Montréal comme une institution nationale et pas simplement comme la propriété de la ville de Montréal.

Madame la Présidente, vous vous rappelez qu'on s'est beaucoup interrogé à la Chambre des communes sur les mérites des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage. Les néo-démocrates se sont opposés vivement à ce qu'on cesse de verser des prestations à ceux qui quittent volontairement leur emploi, alors que c'était là une mesure tout à fait sensée.

Nous savons maintenant pourquoi. Le NPD a, semble-t-il, mis en oeuvre un programme tendant à réaliser des économies qui est basé sur le régime d'assurance-chômage. Il s'agit de payer le chef qui ne s'est pas fait élire pendant suffisamment de mois pour qu'il soit admissible à des prestations. Par la suite, ce chef quitte son poste et touche des prestations.

Le chef du NPD dans l'Île-du-Prince-Édouard pense qu'il peut quitter son poste et toucher des prestations d'assurance-chômage, ce qui économisera à son parti 4 000 \$. Cependant, on vient prendre cet argent dans les poches de Canadiens laborieux. Les néo-démocrates se demandent ce qu'il y a de mal là-dedans, puisqu'ils paient leurs cotisations. C'est là un bel exemple pour les autres Canadiens.

Il faut espérer qu'en fin de compte, le bon sens triomphera parmi les néo-démocrates. Autrement, le déficit

du compte d'assurance-chômage atteindra de nouveaux sommets.

L'AGRICULTURE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Madame la Présidente, des députés se plaignent chaque jour à la Chambre de ce que le gouvernement fait ou ne fait pas.

Je voudrais aujourd'hui rendre hommage à mon collègue, l'honorable Charles Mayer, pour les décisions difficiles qu'il a prises cette semaine. Il mérite des félicitations pour les deux importantes mesures qu'il a annoncées et qui répondent à des préoccupations qu'avaient depuis longtemps bon nombre de mes électeurs.

Le ministre a tout d'abord annoncé la création d'un marché continental de l'orge qui ouvrira des débouchés importants aux producteurs de l'Ouest. Le ministre a également annoncé la création d'une commission de paiement aux producteurs, qui sera chargée de surveiller le transfert de la subvention du nid-de-Corbeau des chemins des fer aux producteurs.

Ces deux changements seront avantageux pour les agriculteurs de l'Ouest. Je remercie le ministre pour l'attention qu'il a accordée à ces importantes questions.

* * *

LE JOUR DU SOUVENIR EN L'HONNEUR DES MINEURS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, demain, le 11 juin 1993, c'est le jour du souvenir en l'honneur des mineurs du Cap-Breton. Ce sera une journée spéciale pour les habitants de cette région, qui célébreront le travail des mineurs de charbon.

La vie de ces mineurs a changé avec les années, mais le risque que comporte le travail sous terre reste quand même un élément inquiétant de l'industrie minière.

Demain, nous saluerons le dur labeur de nos mineurs et nous évoquerons la mémoire de ceux qui ont sacrifié leur vie pour cette industrie. Ce sera une journée émouvante pour bien des gens. Certains ressentiront de la fierté. D'autres, de la peur et de la tristesse.

Nous penserons également aux familles des mineurs de charbon, les femmes, les mères et les enfants qui ont attendu à la surface seulement pour voir leurs pires craintes confirmées.

Au nom des électeurs de ma circonscription de Cap-Breton—Richmond—Est, je rends hommage aux mineurs de charbon du Cap-Breton pour leur contribution non seulement à l'économie locale, mais aussi à notre culture, à notre histoire et à notre fierté.

Article 31 du Règlement

[Français]

LE DÉCÈS DE DAME MARIE LANDRY-VIGNEAULT

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Madame la Présidente, la population de Natashquan, sur la Côte-Nord, pleure aujourd'hui la perte d'une pionnière qui a marqué son époque par son dévouement et son travail acharné. Dame Marie Landry-Vigneault, mère de Gilles Vigneault, poète renommé de la Côte-Nord, est décédée hier à Natashquan à l'âge de 101 ans.

Ses concitoyennes et concitoyens se souviendront d'elle pour ses qualités exceptionnelles. Mère de huit enfants, enseignante et écrivain à ses heures sous le nom de plume de «La Marieouche», elle était connue et respectée de tous.

En tant que représentant du comté de Manicouagan à la Chambre des communes, c'est un honneur pour moi de rendre hommage à cette femme remarquable qui, par sa sagesse et son enseignement de vie, passera à l'histoire de la Côte-Nord. Aujourd'hui, les Québécoises et les Québécois se joignent à son fils Gilles et à sa fille Bernadette pour chanter à l'unisson la célèbre chanson de son cru: Dame Marie, c'est à votre tour, de vous laisser parler d'amour.

* * *

• (1410)

[Traduction]

L'AIDE EXTÉRIEURE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, selon un rapport publié par le Conseil canadien pour la coopération internationale et d'autres organisations non gouvernementales du monde entier, le Canada et d'autres pays développés se servent de l'aide qu'ils accordent à des pays en développement pour subventionner l'industrie nationale et promouvoir des objectifs de politique extérieure.

Les auteurs du rapport dénoncent en particulier l'aide liée, en vertu de laquelle les pays donateurs accordent une aide à la condition que celle-ci serve à acheter leurs produits et services.

Le Canada dépense 65c. de chaque dollar d'aide officielle au développement au Canada. L'aide liée entraîne une augmentation des coûts en limitant la concurrence. Elle étouffe le développement des industries et des compétences locales, et elle contraint le pays bénéficiaire à dépendre de pièces et de services d'entretien qui peuvent être coûteux et inadéquats.

Je demande au gouvernement d'abolir ce genre d'aide bidon et d'établir plutôt des relations commerciales justes et équitables avec les pays du Sud.

* * *

[Français]

LES CARTES DE CRÉDIT

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Madame la Présidente, cette semaine, le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales a rendu public le plus récent numéro du rapport trimestriel intitulé: «Les coûts d'utilisation des cartes de crédit». Ce rapport informe les consommateurs sur les coûts reliés à l'utilisation des cartes de crédit afin de les aider à prendre des décisions éclairées quant au choix et à l'utilisation judicieuse du crédit.

De plus, à l'approche de la saison estivale des vacances, les consommateurs se doivent de penser à prendre des précautions supplémentaires au moment d'utiliser leurs cartes de crédit. Ils doivent toujours veiller à les garder en lieu sûr. Des vacances sont vite gâchées lorsqu'une personne se fait voler ses cartes et, en bout de ligne, ce sont tous les consommateurs qui paient suite à des vols.

J'invite donc tous les consommateurs canadiens à se procurer un exemplaire de la publication auprès du Bureau de Consommation et Affaires commerciales le plus près de chez eux. C'est un guide indispensable.

* * *

[Traduction]

**L'ALLIANCE CANADIENNE DES UNIONS
CHRÉTIENNES FÉMININES**

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, le YWCA a été fondé en 1855 en Angleterre pour aider les jeunes femmes indépendantes à développer leurs capacités intellectuelles, physiques et spirituelles.

Aujourd'hui, cet organisme a une envergure internationale. La première maison canadienne a été ouverte dans une ville du Canada atlantique, soit à Saint John, au Nouveau-Brunswick, en 1870; cinq ans plus tard, une autre ouvrait ses portes à Halifax.

La semaine dernière, à l'occasion de son assemblée annuelle, le YWCA s'est choisi une présidente nationale, en la personne de Dale Godsoe, une bénévole et militante communautaire de Halifax dans les domaines tant sociaux que politiques.

Le YWCA a pour principes de base la force, l'utilité et la responsabilité. Il constitue une bonne école pour les femmes de tous les horizons, car il leur permet de développer leurs qualités de chef et de faire l'apprentissage de

Article 31 du Règlement

l'autonomie fonctionnelle afin de pouvoir répondre aux besoins d'une société en pleine évolution. Le YWCA constitue en outre un excellent porte-parole pour les femmes du Canada et du monde entier.

Je voudrais offrir mes félicitations à la nouvelle présidente et au conseil du YWCA et leur demander de continuer la lutte pour les femmes du Canada.

* * *

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, les ministres provinciaux du Commerce se sont réunis à Vancouver cette semaine pour discuter de l'élimination des barrières qui entravent les échanges entre les provinces.

Les ministres se seraient entendus, semble-t-il, sur une façon d'abolir ces barrières. Il y a lieu de se réjouir de cet accord, qui devrait entrer en vigueur en juillet 1994. Il n'a que trop tardé. Les provinces méritent des félicitations pour avoir pris conscience qu'il était temps d'abattre les obstacles qui gênent la croissance de l'économie canadienne.

Selon la Chambre de commerce du Canada, 95 p. 100 des sociétés membres disent ne retirer aucun avantage des barrières au commerce intérieur. L'élimination de ces obstacles fera beaucoup pour renforcer les économies de nos provinces et elle sera avantageuse pour tous les Canadiens.

* * *

L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, j'ai récemment eu le grand plaisir de revenir à la Chambre après avoir démoli ma voiture dans un grave accident de la route qui m'a forcé à subir d'urgence une opération préventive à coeur ouvert. C'est le Dr Leach et sa merveilleuse équipe de cardiologues du Centre médical de la Défense nationale qui ont décelé le risque de trouble cardiaque qui me menaçait.

L'intervention a été pratiquée par le Dr Wilbert Keon et son équipe de l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa au Civic Hospital d'Ottawa avant qu'un problème majeur n'apparaisse.

À mon retour à la Chambre, tous les députés se sont levés pour m'accueillir avec une tempête d'applaudissements chaleureux. J'aimerais remercier sincèrement tous

mes collègues pour cette excellente thérapie mentale. Quoi qu'en pensent bien des gens, la Chambre a ses bons moments, des moments où on y fait preuve de gentillesse et de compréhension, et j'en remercie tous mes collègues.

• (1415)

Un mot de remerciement aussi au Dr Keon, à qui nombre d'entre nous sommes redevables de notre vie, cet homme qui aurait pu filer vers la Californie, le Texas ou Boston et fixer ses propres conditions d'emploi, mais qui a choisi de rester au pays, de créer un institut de cardiologie de premier ordre dans la capitale nationale et de former en même temps d'autres membres du corps médical. Les milliers d'entre nous qui devons d'être en vie à cet homme et à ses collègues saluons en lui un grand Canadien d'un dévouement exemplaire.

Enfin, tous les députés s'associent sûrement à moi pour offrir nos meilleurs voeux à Monsieur le Président, qui est en convalescence à Vancouver, à son épouse Kate et à leur famille. Nous lui souhaitons bonne chance.

* * *

LES PRIX TONY

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je suis particulièrement heureux de faire cette déclaration, étant donné que vous, une ancienne comédienne, occupez le fauteuil. Au nom de tous les députés, je veux féliciter mon vieil ami Brent Carver, qui a reçu le prix Tony cette semaine pour son rôle dans la comédie musicale *Kiss of the Spider Woman* présentée à Broadway.

Brent est originaire de Cranbrook, en Colombie-Britannique. Je l'ai rencontré pour la première fois au club des arts, à Vancouver. Je veux également féliciter Garth Drabinsky et Live Entertainment of Canada Inc., ainsi que Des McAnuff, qui a reçu le prix du meilleur réalisateur, et Adrea Martin, qui a reçu le prix de la meilleure actrice principale.

Ces gens sont probablement nés avec le talent, mais je voudrais rappeler à la Chambre que Brent et les autres ont bénéficié des investissements du gouvernement canadien dans les arts, le théâtre et le cinéma.

En acceptant son prix, Adrea Martin a remercié sa famille pour ses racines et son coiffeur, Gary, pour les avoir restaurées à leur couleur naturelle.

Nous vous remercions tous pour vos racines canadiennes. C'était une semaine magnifique pour les talentueux artistes canadiens à New York.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au vice-premier ministre.

Hier, le président Clinton a dit que l'ALÉNA était en difficulté au Congrès et que les négociations sur les accords parallèles étaient dans une impasse.

Lorsque le gouvernement conservateur a forcé le vote à la Chambre des communes le mois dernier, nous disant que l'accord ne posait aucun problème, était-ce parce qu'il était incapable de prévoir ce qui allait se passer ou parce qu'il essayait d'induire les Canadiens en erreur?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je suppose que les députés d'en face vont continuer de déformer les faits, mais je tiens quand même à dire clairement que la mesure que nous avons adoptée, qui modifie 23 lois différentes, vise simplement à nous préparer en vue de la mise en oeuvre de l'ALÉNA, à condition que les autres pays suivent notre exemple.

Si les autres pays n'adoptent pas leur mesure de mise en oeuvre de l'ALÉNA, le projet de loi que nous avons adopté à la Chambre l'autre jour n'entrera pas en vigueur. C'est ce qui est précisé dans le projet de loi. Nous ne faisons que nous préparer en vue de la mise en oeuvre de l'accord et nous sommes convaincus que ce moment viendra, malgré les remarques de mon collègue d'en face. Nous voulons mettre les entrepreneurs dans une position où ils pourront planifier pour profiter des possibilités que leur offrira cet accord.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, c'est vraiment drôle. Le ministre a de bonnes intentions; il voudrait que les hommes d'affaires puissent planifier au Canada. Mais hier encore, le gouvernement américain est arrivé avec une troisième proposition, cette fois sur les augmentations subites des importations. Le gouvernement américain propose un troisième sujet d'accord parallèle.

Pourquoi le gouvernement canadien ne veut-il pas, à ce moment-ci, faire comme les Américains, soit faire avancer le dossier et discuter immédiatement pour obtenir une définition claire de ce qu'est un subside et ce qu'est le dumping, de telle façon que les hommes d'affaires

Questions orales

puissent planifier et ne pas être pris dans la situation dans laquelle se trouve, par exemple, l'industrie de l'acier à l'heure actuelle?

• (1420)

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je ne sais pas où était le député ces derniers temps. Cette proposition sur les augmentations subites des importations n'a rien de nouveau. Le président américain en a parlé durant sa campagne électorale en octobre 1992. Il n'y a rien de nouveau là-dedans.

Mon collègue dit que nous devrions éclaircir la question des subventions. C'est exactement ce que nous faisons dans le cadre de l'Uruguay Round. Je suis certain qu'il sera très heureux de savoir que ces négociations ont progressé considérablement lors de la réunion que j'ai présidée à Toronto il y a environ un mois et lors d'une autre réunion qui a eu lieu à Paris la semaine dernière, réunion à laquelle j'ai participé avec mes homologues des autres pays. Nous continuerons ce processus plus tard ce mois-ci, à Tokyo.

Nous serons capables d'obtenir une réponse très ferme aux préoccupations que le député a exprimées au sujet des subventions, préoccupations que je partage. Nous nous sommes entendus avec les États-Unis pour régler cette question dans le cadre de l'Uruguay Round.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, si le gouvernement s'inquiète des subventions et du dumping, pourquoi n'a-t-il pas exigé des définitions de ces termes dans l'ALÉNA? Pourquoi attendre une proposition qui, d'ailleurs, ne viendra peut-être jamais?

Hier, j'ai rencontré des représentants de l'industrie sidérurgique. Leurs entreprises sont très concurrentielles, mais hier, ils ont eu la surprise de leur vie. Le conseil canadien, qui relève du gouvernement du Canada, permet le dumping au Canada des produits d'aciéries étrangères. Le conseil soutient que les entreprises canadiennes ne subissent aucun préjudice. Pas besoin d'être un génie pour comprendre que, si on laisse les étrangers pratiquer le dumping au Canada, leurs prix finiront par obliger les producteurs canadiens à réduire leurs propres prix. Quand le gouvernement fera-t-il quelque chose à ce sujet?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, le député pose deux

Questions orales

questions. En réponse à la première, si nous voulons profiter des négociations du GATT pour régler la question des subventions, c'est parce que nous avons constaté que les Américains étaient davantage disposés à réagir dans le contexte plus général de l'Uruguay Round que dans le cadre plus restreint des négociations de l'ALE.

C'est pourquoi nous accordons plus d'attention au GATT. Si le député lit les propositions du rapport Dunkel sur l'Uruguay Round, il sait qu'elles sont très avantageuses pour le Canada.

Le député a aussi parlé de l'acier. Mon collègue, le vice-premier ministre, et moi-même avons rencontré des représentants de l'industrie sidérurgique hier soir. Nous nous sommes entendus sur certaines questions qui feront l'objet de discussions avec leurs représentants. Ces derniers ont d'ailleurs rencontré des fonctionnaires plus tôt aujourd'hui pour amorcer les discussions. Nous ne sommes pas insensibles à leurs problèmes et à leurs préoccupations. Nous croyons que le meilleur moyen de les régler, c'est de travailler en collaboration comme nous avons convenu de le faire hier soir.

* * *

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, ma question s'adresse au même ministre. Comme le ministre a rencontré hier les représentants de l'industrie sidérurgique du Canada, il sait sûrement que ce secteur d'activité connaît des difficultés et n'a pas accès au marché américain.

Le ministre peut-il nous dire quelles mesures il a l'intention de prendre tout de suite pour redonner du travail aux métallurgistes canadiens et veiller à la survie de notre industrie sidérurgique?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, encore une fois, le député manifeste son ignorance en la matière.

Mon collègue prétend que les sociétés canadiennes n'ont pas accès à ce marché. En faisant cette allégation, il oublie le fait que le niveau des exportations, soit la part du marché américain que détiennent les sociétés canadiennes, a augmenté, passant d'environ 3,25 p. 100 à 4 ou 5 p. 100 ces derniers temps. C'est donc dire que les entreprises canadiennes ont accès au marché. Vous ne

pouvez imputer les problèmes que connaît l'industrie sidérurgique à un accès difficile au marché.

Si le député veut régler les problèmes de l'industrie sidérurgique, il peut s'attaquer à une multitude de problèmes, dont un grand nombre sont entre les mains de l'industrie elle-même et des syndicats des travailleurs de l'acier, mais ces questions ne relèvent aucunement des gouvernements.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, l'industrie sidérurgique du Canada peut être aussi compétitive que celle d'autres pays tant et aussi longtemps que le ministre défend ses intérêts.

• (1425)

Le ministre n'est pas sans savoir que la décision rendue récemment par le tribunal du commerce extérieur créé par les conservateurs a nui aux intérêts de l'industrie sidérurgique canadienne. Il est notoire que les entreprises sidérurgiques du monde entier font du dumping au Canada.

Le ministre fera-t-il clairement savoir à la communauté internationale et à son tribunal du commerce extérieur que le Canada ne tolérera plus cette situation?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, permettez-moi de faire un commentaire au sujet de la dernière intervention du député.

Nous avons adopté la position la plus ferme possible afin de défendre les intérêts de l'industrie sidérurgique, lorsque celle-ci discutait avec les Américains ou se fixait des objectifs pour percer le marché américain.

La question que soulève le député a trait à une décision rendue par un organisme quasi judiciaire.

M. Marchi: C'est absurde.

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Mon collègue dit que c'est absurde. Voilà qui prouve encore une fois l'ignorance des gens d'en face en la matière.

Il reste que la décision a été rendue par un organisme quasi judiciaire indépendant. Mon collègue peut ne pas être d'accord avec cette décision, tout comme l'industrie. Celle-ci peut interjeter appel. Les gouvernements n'ont pas l'obligation ni la possibilité d'influencer les décisions que cet organisme quasi judiciaire est appelé à rendre.

Questions orales

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Ma question s'adresse au vice-premier ministre.

L'Association des hôpitaux du Canada a publié aujourd'hui un rapport sur la réforme des soins de santé intitulé: *An Open Future, A Shared Vision*. On y affirme clairement que, après huit années de règne conservateur, l'économie canadienne est dans un tel état qu'elle menace notre système de soins de santé, voire la santé elle-même des Canadiens. On y fait ressortir le lien qui existe entre le chômage, la pauvreté et une piètre santé.

Les deux candidats favoris à la direction du Parti conservateur appuient la politique économique du gouvernement et ont promis de poursuivre dans la même voie.

Le vice-premier ministre me dira-t-il si, compte tenu du rapport de l'Association des hôpitaux du Canada, le gouvernement modifiera sa politique économique et appliquera une politique de plein emploi, comme le demande le chef du Nouveau Parti démocratique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, si les candidats à la direction de notre parti ont eu la sagesse de dire qu'ils maintiendront la politique économique du gouvernement, c'est notamment parce que l'indicateur avancé composite de Statistique Canada s'est accru encore aujourd'hui de 0,8 p. 100. C'est la hausse la plus marquée des deux dernières années. Cela s'ajoute au fait que notre produit intérieur brut a connu une hausse réelle de 3,5 p. 100 au quatrième trimestre de 1992 et de près de 4 p. 100 au premier trimestre de 1993.

Le plus encourageant et le plus important, c'est que cette croissance se manifeste dans le secteur manufacturier, qui crée des emplois aujourd'hui et qui en créera demain.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le rapport de l'Association des hôpitaux du Canada affirme que pour éviter la balkanisation de notre système de santé, il faut un financement stable des soins de santé de la part du gouvernement fédéral, à un niveau qui permette au gouvernement fédéral de faire respecter les normes nationales.

Étant donné cette affirmation, le gouvernement promettra-t-il maintenant de rétablir le financement des programmes établis pour les soins de santé?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, comme je l'ai déjà répété à maintes reprises à la Chambre, les paiements de transfert aux provinces ont augmenté au rythme de 5,2 p. 100 par année entre 1984-1985 et 1992-1993. Cela a presque fait doubler le montant des paiements de transfert que le gouvernement fédéral verse aux provinces.

Les transferts accordés aux provinces en argent et en points d'impôt totaliseront environ 40,5 milliards de dollars cette année, et même si nos dépenses de programmes augmenteront en termes réels de 0 p. 100, c'est-à-dire de 1,5 p. 100 si l'on ne tient pas compte de l'inflation, la croissance des transferts effectués aux provinces au cours des cinq prochaines années sera très légèrement inférieure à 4 p. 100. Voilà donc qui montre clairement que, d'après les statistiques antérieures et les prévisions pour l'avenir, le financement sera fourni d'une façon ordonnée et acceptable.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, à cause des compressions que le gouvernement a imposées aux paiements de transfert fédéraux, le rapport expose un certain nombre de solutions de rechange pour financer les soins de santé, dont les frais imposés directement aux utilisateurs ou ticket modérateur, comme on les appelle. Les néo-démocrates s'opposent bien sûr à ce qu'on modifie ainsi le financement des soins de santé.

• (1430)

Le vice-premier ministre confirmera-t-il de nouveau que, malgré les discours vaseux des candidats à la direction du Parti conservateur, son gouvernement ne permettra pas aux provinces d'instaurer un ticket modérateur?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je répète ce que je viens de dire. Le total des paiements de transfert fédéraux aux provinces est passé de 25,6 milliards de dollars en 1984-1985 à 40,5 milliards en 1993-1994. Il continue d'augmenter à un taux très légèrement inférieur à 4 p. 100.

Il y a une chose qu'il faut faire remarquer à ce propos: la plupart des intervenants dans le secteur des soins de santé disent qu'il ne s'agit pas tant d'obtenir plus d'argent que de dépenser l'argent et d'utiliser les ressources d'une façon plus efficace. C'est précisément ce que soutient le Groupe d'intervention Action Santé et je pense bien que c'est le principe dont s'inspirent certaines des recommandations de ce rapport.

*Questions orales***L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE
NORD-AMÉRICAIN**

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, le gouvernement a, à maintes reprises, justifié l'étude précipitée de l'ALÉNA par le Parlement avant la fin des négociations sur les deux accords parallèles en disant que ceux-ci ne modifieraient pas l'ALÉNA.

Les Américains ont toutefois dit que l'ALÉNA sera «modifié» par les accords parallèles et «interprété» à la lumière de ceux-ci.

Le ministre ne croit-il pas que cela confirme ce que le chef de l'opposition officielle dit depuis le début, à savoir que les États-Unis ont fermement l'intention de modifier l'ALÉNA en négociant les accords parallèles?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je ne sais pas trop de quoi parle le député.

Je puis toutefois dire que le président des États-Unis, celui du Mexique, le premier ministre du Canada et les ministres responsables ont tous dit, à maintes reprises, que la conclusion d'une entente entre les trois pays n'entraînera pas la réouverture de l'ALÉNA. C'est à l'accord que nous avons signé le 17 décembre dernier que les parlementaires donnent force de loi.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, je ne sais pas alors ce que voulaient dire les Américains lorsqu'ils ont employé les mots «modifié» et «interprété».

Permettez-moi de poser une question au ministre. Malgré le fait que la négociation des deux accords parallèles sur l'environnement et les normes de main-d'oeuvre est déjà dans une impasse, les Américains disent maintenant qu'ils dévoileront sous peu une proposition concernant un troisième accord parallèle sur l'augmentation subite des importations, question dont le chef de l'opposition a parlé il y a un instant.

Certains membres du Congrès exercent aussi de plus en plus de pressions afin que soit conclu un quatrième accord parallèle sur la coordination de la politique monétaire—expression dont je n'arrive pas à comprendre toute la signification.

Y a-t-il eu des discussions sur ces questions? A-t-on parlé de la poussée subite des importations lors des rencontres qui ont eu lieu récemment à Washington? Le cas échéant, quelle est la position du gouvernement canadien? Sommes-nous pour ou contre l'idée de nou-

veaux accords parallèles sur la poussée subite des importations et peut-être même la coordination de la politique monétaire?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, permettez-moi de lire un extrait d'un article de l'agence Reuters. «Si vous me demandiez si nous sommes dans une impasse, je vous répondrais non», a déclaré le négociateur en chef des États-Unis, Rufus Yerxa.

Quant à la coordination de la politique monétaire, je n'en ai jamais entendu parler. C'est peut-être une idée que quelqu'un du Congrès a lancée en parlant de l'ALÉNA. Il n'y a jamais eu de discussions en ce sens, et notre gouvernement écarterait certainement cette idée d'entrée de jeu.

Pour ce qui est de la poussée subite des importations, j'ai répondu au chef de l'opposition. Cette question a été soulevée en octobre. Les Américains ont leur idée là-dessus, mais nous avons convenu qu'il était inutile de discuter de la poussée subite des importations si cela devait entraîner une réouverture de l'accord. L'ambassadeur Kantor a reconnu à maintes occasions que cette question est très bien couverte dans l'ALÉNA lui-même.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Douglas Young (Acadie-Bathurst): Madame la Présidente, à la récente rencontre des ministres des Finances, on a reconnu que la dette et le déficit créent véritablement une situation de crise au Canada. De toute évidence, le tour de passe-passe qui consiste à se refilet le fardeau fiscal à un autre niveau de gouvernement est inacceptable.

• (1435)

Je voudrais demander au ministre des Finances pourquoi son gouvernement n'a pas envisagé une conférence des trois ordres de gouvernement, c'est-à-dire avec des représentants de la Fédération canadienne des municipalités en plus des gouvernements provinciaux, sur la gestion de la dette et du déficit, de façon à parvenir à un consensus sur la façon de résoudre ce grave problème?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je remercie le député de sa suggestion. Ce que nous avons essayé de faire, c'est mettre en place un processus qui nous permette de parvenir à une plus grande coordination entre le fédéral et les provinces.

Questions orales

Nous avons fait des progrès, notamment à la suite de la réunion des ministres des Finances que nous avons eue en décembre et de celle de deux jours qui s'est tenue la semaine dernière.

Je pense que tout le monde est d'accord pour dire que le déficit et la dette constituent les principaux défis des gouvernements et que l'on s'entend aussi pour dire que nous devons nous y attaquer ensemble.

Nous nous sommes entendus pour préparer pendant l'été un plan permettant de réaliser certaines initiatives qui prendront en considération le coût total pour les gouvernements, envisageront des façons de réduire les dédoublements et les recoupements et chercheront des moyens de rationaliser et d'accroître l'efficacité des niveaux fédéral et provincial. Bien entendu, le niveau municipal doit être pris en compte, mais il est certain que l'on pourrait envisager quelque chose comme ce que propose le député.

M. Douglas Young (Acadie-Bathurst): Madame la Présidente, il est évident que le contribuable qui reçoit la facture par la poste se soucie fort peu de savoir quel niveau de gouvernement l'a envoyée.

Comme il y aura probablement un important remaniement ministériel après le week-end, je voudrais demander au ministre des Finances s'il est d'accord pour dire qu'il faudra parvenir à un consensus sur la façon de régler le problème et que le gouvernement du Canada devra faire preuve d'un peu d'initiative pour amener les municipalités et les provinces à s'entendre sur la gestion du déficit et de la dette.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je conviens avec le député qu'il n'y a qu'un seul contribuable.

Nous l'avons admis il y a déjà fort longtemps. C'est la raison pour laquelle il est important que tous les niveaux de gouvernement relèvent ensemble le défi de la réduction du déficit et de la dette.

Je soutiens que nous donnons bel et bien l'exemple. C'est nous qui avons convoqué la réunion, qui prenons l'initiative, qui avons fait certaines démarches, lors du débat constitutionnel, pour mettre en place un processus favorisant une meilleure coordination de notre processus budgétaire et une collaboration plus étroite avec les provinces.

Ce processus est en cours. Le plan de travail a été établi et les deux niveaux de gouvernement se sont entendus pour travailler à la réalisation de cet objectif. J'estime que la réduction du déficit de 8,8 p. 100 du PIB, en

1992-1993, à 7,2 p. 100, en 1993-1994, donne une indication très claire des résultats de nos efforts.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, à propos de la question de la dette, le ministre des Finances a dû être très étonné ce matin d'apprendre par les journaux que, d'après la firme américaine de cotation Moody's, il semble que le gouvernement du Canada ait fortement surestimé l'endettement du pays et, dans certains cas, peut-être même délibérément agité le spectre d'une situation désespérée sur ce plan.

Il semblerait que le gouvernement du Canada cherche à susciter la crainte d'une crise financière dans notre pays pour faire accepter une vision idéologique du pays qui l'encourage à abolir les programmes sociaux ou à réduire leur financement.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Compte tenu du fait qu'hier soir, le ministre de l'Environnement, un des candidats à la direction de son parti, a déclaré qu'il réduirait de huit milliards de dollars le montant des paiements de transfert aux provinces et à la lumière ce que nous apprend aujourd'hui la firme Moody's, n'est-il pas temps que le gouvernement cesse de rejeter ses responsabilités sur les provinces?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, c'est vraiment incroyable cette façon qu'a le Nouveau Parti démocratique de déformer ce qui est pourtant clairement dit dans le communiqué de la firme Moody's. Il est dit que «plusieurs rapports récemment publiés ont énormément exagéré l'endettement budgétaire du Canada. Certains ont compté deux fois des chiffres, tandis que d'autres ont comparé l'endettement brut du Canada à l'endettement d'autres pays, d'où la position désavantageuse de notre pays à l'échelle mondiale. Ces erreurs ont peut-être quelque chose à voir avec des évaluations exagérées».

Il n'est pas dit que le gouvernement du Canada a délibérément induit la population en erreur au sujet de la dette ou exagéré celle-ci.

• (1440)

Le communiqué ajoute que les déficits et la dette sont très préoccupants. Il signale le plan du gouvernement fédéral visant à réduire le déficit et signale le fait que les provinces ont présenté des budgets très rigoureux pour s'attaquer aux déficits. Un des représentants de la firme Moody's a déclaré: «Les investisseurs cesseront d'avoir confiance dans les obligations du Canada si les gouvernements ne font rien pour réduire les déficits fédéral et provinciaux.» Cela fait ressortir l'importance de s'attaquer au déficit, mais la bonne nouvelle, c'est que la firme

Questions orales

a accordé au Canada une cote de faible risque, ce dont je me réjouis évidemment.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, comme l'a dit M. Francis, la firme Moody's donne au Canada une cote de faible risque. Ce que cela lui laisse entendre, c'est que cette société évalue le fardeau de la dette à 50 p. 100 du PIB au Canada et à 48 p. 100 du PIB aux États-Unis. Nous reconnaissons que le gouvernement Clinton a pris un certain nombre de mesures progressistes pour essayer de relancer l'économie américaine, et notre gouvernement ne fait rien.

Le ministre des Finances connaît le rapport du vérificateur général où on peut lire: «Deux des principales raisons pour lesquelles nous avons un déficit dans notre pays sont la politique monétaire de notre gouvernement qui favorise des taux d'intérêt élevés et le grand nombre d'échappatoires fiscales qui continuent d'exister dans notre système fiscal, notamment celle dont peuvent se prévaloir les fiducies familiales et qui vient tout récemment encore d'être rétablie par le gouvernement».

Si le ministre des Finances veut vraiment résoudre la question de l'endettement, va-t-il faire ce qui s'impose et commencer à s'attaquer sérieusement aux énormes échappatoires fiscales qui continuent d'exister, comme celle dont profitent les fiducies familiales?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député qui parle au nom du Nouveau Parti démocratique aimerait, je sais, qu'on supprime les exemptions pour les gains en capital et les exemptions pour les petites entreprises parce que les néo-démocrates les considèrent comme des échappatoires fiscales.

Le député dit que le Canada a des taux d'intérêt trop élevés. Examinons les faits. Il critique la politique monétaire de notre pays.

Une voix: Cela prend de l'ampleur.

M. Mazankowski: Cela prend de l'ampleur. Parlons du taux d'intérêt préférentiel. Le 25 mai, il était de 6 p. 100 au Canada comme aux États-Unis, de 8,8 p. 100 en France, de 10 p. 100 en Allemagne, de 7 p. 100 au Royaume-Uni et de 12,25 p. 100 en Italie. Je vous le demande, madame la Présidente, les taux d'intérêt sont-ils faibles ou élevés au Canada? Ce sont les plus bas de tous.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, tous les députés ont reçu récemment ce très attrayant rapport annuel de la Société canadienne des postes. On y trouve tout un tas d'expressions savantes comme «système de vidéocodage», «systèmes de pistage et de repérage du courrier», etc.

Le ministre responsable de la Société canadienne des postes pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement n'indique pas dans ce rapport le nombre de bureaux de poste ruraux qui ont été fermés en 1992-1993? Autrement dit, à quel prix pour le Canada rural, cette année a-t-elle été prétendument aussi bonne?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si le député le veut, je peux lui expliquer brièvement ce que veulent dire toutes ces expressions techniques de façon à ce qu'il puisse comprendre le rapport.

Peut-être que le député—s'il est impartial—aimerait aussi savoir combien de comptoirs postaux ont été ouverts dans les régions rurales. Le ratio est de 2 pour 1. Deux ouvertures pour une fermeture. En fait, le nombre total augmente.

Peut-être le député aimerait-il savoir que d'après les sondages effectués auprès de la clientèle touchée par ces modifications, plus de 80 p. 100 des clients se sont dits satisfaits. Quand on a un taux d'approbation de 80 p. 100, on sait que ce qu'on est en train de faire est bon.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, j'aimerais que le ministre soit franc avec nous. Je pourrais essayer de comprendre s'il me disait combien de bureaux de poste ruraux ont été fermés. Je ferais vraiment un effort.

Le ministre devrait comprendre que les Canadiens ne vivent pas tous à Calgary, à Toronto, à Montréal ou à Vancouver. J'en connais qui vivent à Westport, à Marlbank, à Seeleys Bay, à Spencerville et à Lombardy.

Mes électeurs m'écrivent régulièrement pour se plaindre qu'il faut généralement compter quatre jours pour qu'une lettre franchise 32 milles, et trois jours pour une distance de 13 milles.

• (1445)

Au nom de tous ceux qui vivent dans les régions rurales et les petites villes du Canada, je demande au ministre: quand la Société canadienne des postes recommencera-t-elle à distribuer le courrier dans les régions rurales du Canada?

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la présidente, je dois admettre que la question du député était plus claire que certaines de son chef.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Le député n'a peut-être pas remarqué la partie du rapport annuel qui explique que la société de vérificateurs Ernst et Young, une firme indépendante, vérifie la ponctualité de la livraison du courrier par la Société canadienne des postes y compris d'une petite ville à une autre petite ville. Dans 98 p. 100 des cas, le courrier est livré dans un délai normal.

Le député fait la même erreur que dans le cas des bureaux de postes ruraux. J'ai dit que 80 p. 100 des personnes touchées approuvaient les fermetures. Il m'a répondu que cela lui importait peu, qu'il s'inquiétait des 20 p. 100 restants. Il dit maintenant que cela lui importe peu que 99 p. 100 du courrier soit livré à temps. Il s'inquiète des 1 p. 100 restants. Libre à lui de s'inquiéter de cette tranche de 1 p. 100, mais c'est aux 99 p. 100 que le gouvernement s'intéresse.

* * *

L'AIDE AUX ÉTUDIANTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire d'État.

Attendu que le Comité des comptes publics, présidé par mon collègue d'Ottawa—Vanier, a prouvé l'insuffisance du programme actuel de prêts aux étudiants, que la taxe de 3 p. 100 prélevée sur les prêts aux étudiants devrait être supprimée comme promis par le gouvernement, que les critères utilisés pour calculer le coût de la vie aux fins de l'allocation aux étudiants n'ont pas été ajustés depuis 1984, que les étudiants feront leurs demandes de prêts en août conformément à des règles dépassées et dans le cadre d'un programme inadéquat, pourquoi le gouvernement ne dépose-t-il pas un projet de loi pour rectifier ce qui ne va pas dans le Programme de prêts aux étudiants?

Pourquoi ce gouvernement ne fait-il pas ce qu'il promet de faire depuis des années?

[Français]

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Madame la Présidente, je crois que tous les députés à la Chambre reconnaissent qu'au cours des années, le programme de prêts aux étudiants a vraiment servi les besoins de la cause, à savoir appuyer un nombre croissant d'étudiants à parfaire leurs études.

Mon collègue, le ministre des Finances, a annoncé dans son budget de l'an dernier une refonte du programme complet de façon à pouvoir poursuivre deux objectifs soit, d'abord, donner aux étudiants un meilleur appui dans l'enseignement, une augmentation, et également

plus de possibilités, mais également le faire dans le cadre des restrictions budgétaires que nous avons à faire. Ce qui veut dire que nous sommes en train de finaliser le projet. J'ai eu des consultations assez complètes dernièrement, et je crois pouvoir, dans un très bref laps de temps, annoncer une amélioration du programme.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de présenter son projet de loi? Je ne comprends pas. Est-ce que c'est parce qu'il craint la réaction du grand public vis-à-vis des subsides qu'il donnera aux banques pour gérer le programme des prêts aux étudiants ou si c'est parce que le gouvernement a peur des critères qui guideront les prêts des banques en ce qui concerne l'allocation aux étudiants? Refuse-t-il d'annuler le montant de 3 p. 100 d'impôt sur les prêts aux étudiants? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'agir? Il semble n'y avoir aucune bonne raison. Cela a été promis depuis des années.

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Madame la Présidente, je répète à mon collègue que le projet de loi est en train d'être élaboré, que les approbations sont accordées et que les négociations qui ont lieu avec le régime bancaire sont en fonction de partager l'aspect risque du montant fourni aux prêts étudiants. Les négociations sont avancées. Nous sommes très confiants qu'elles pourront être terminées dans un court laps de temps et mon honorable collègue sera très fier de voir avec quelle souplesse nous avons amélioré le programme de façon à pouvoir aider les étudiants dans l'allocation hebdomadaire, mais également de pouvoir aider tout un groupe d'étudiants qui sont dans des difficultés particulières. Mon collègue sera très heureux dans un avenir très rapproché.

* * *

[Traduction]

LA PRÉVENTION DU CRIME

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Madame la Présidente, il y a deux mois, le ministre de la Justice a tenu un symposium sur la sécurité publique et la prévention du crime. Les participants à ce symposium ont réclamé que le gouvernement fédéral prenne rapidement des mesures dans de nombreux domaines ayant une incidence sur la sécurité dans nos collectivités.

J'aimerais demander au ministre où il en est dans l'application des recommandations faites au symposium?

• (1450)

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, comme le sait ma collègue, ce rassemblement à Toronto, en mars, qui a réuni plus de 300 personnes représentant, notamment, les corps de police, les gouvernements provinciaux, les ministères

Questions orales

fédéraux et des groupes d'intérêts comme la Société Elizabeth Fry et les représentants de Bay Street, a été un grand succès.

Je crois que les députés d'en face vont trouver cela intéressant. De ce rassemblement, de 25 à 30 personnes ont été choisies pour travailler à l'élaboration d'une stratégie nationale sur la prévention du crime. Nous sommes très heureux de pouvoir compter sur l'aide de ces gens pour améliorer la façon dont est dépensé l'argent consacré à la prévention du crime.

* * *

L'EMPLOI

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, j'ai ici un exemplaire d'un rapport confidentiel qui a été produit l'hiver dernier par le Fonds monétaire international, rapport que j'aimerais déposer à la Chambre.

Ce rapport, qui a été préparé en collaboration avec le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada, M. Crow, établit à 8,75 p. 100 le taux naturel de chômage au pays. Il semblerait que ce taux ait été accepté par ce gouvernement comme point de repère pour la politique économique des conservateurs.

La question que je voudrais poser au ministre est très simple. Pourrait-il expliquer à la Chambre ce qu'on entend, au juste, par taux naturel de chômage?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je n'ai pas vu le document dont parle la députée.

Si elle veut bien me le passer, j'y jeterai un coup d'oeil afin de voir dans quel contexte cette expression a été utilisée. Si elle veut connaître mon opinion sur la situation concernant le chômage, je peux lui dire très clairement que, personnellement, je trouve le niveau actuel de chômage trop élevé.

Nous prenons toutes les mesures possibles et employons tous les moyens à notre disposition pour renverser cette tendance. Ainsi, nous avons baissé les taux d'intérêt, réduit l'inflation, veillé à ce que les principes de base soient en place, assaini les finances publiques et mis en place les programmes de rajustement nécessaires pour faciliter la restructuration, afin de permettre à notre pays

de demeurer compétitif et productif et de conserver son rang de grand pays exportateur.

C'est ce qui se passe actuellement. C'est la raison pour laquelle nous assistons à une croissance du secteur de la production des biens et nous allons voir le nombre d'emplois augmenter.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, je trouve ahurissant que le ministre des Finances affirme ne pas savoir que «taux naturel de chômage» signifie, dans le langage actuel, que le gouvernement accepte le taux le plus bas auquel on peut s'attendre au Canada.

Lors d'une conférence récente organisée par l'Institut de recherches politiques à laquelle assistaient des hauts fonctionnaires et des universitaires, on a constaté que le gouvernement accepte maintenant un taux naturel de chômage qui varie de 7 à 8 p. 100. La permanence d'un taux élevé de chômage semble être, aux yeux du gouvernement, propice à l'établissement de ses mesures et à la maîtrise de l'inflation.

Ma question est la suivante: comment le gouvernement peut-il volontairement accepter et même favoriser la misère de près d'un million de chômeurs canadiens en créant une politique qui considère comme acceptable un taux de chômage de 8 p. 100? Est-ce qu'il compte simplement faire disparaître le taux de chômage comme il l'a fait pour le seuil de pauvreté?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, la députée émet de fausses hypothèses.

Si elle veut bien consulter le budget déposé en avril 1993, elle constatera, à la page 43, que nous prévoyons un taux de chômage moyen de 7,5 p. 100 pour la période allant de 1995 à 1998.

* * *

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Pêches.

Il y a maintenant trois semaines que le ministre a dévoilé les détails des soi-disant mesures d'adaptation à l'intention des pêcheurs et des travailleurs d'usine des provinces atlantiques. Ces mêmes pêcheurs et travailleurs attendent toujours les maigres mesures d'aide que

le ministre et le ministère tardent arbitrairement à mettre en oeuvre.

Les pêcheurs ne peuvent pas pêcher. Les contingents ont été réduits de 70 p. 100. En mai, il y a eu rien moins que trois périodes de fermeture de dix jours chacune dans le golfe, à cause de la petite taille du poisson. Beaucoup de pêcheurs sont sans revenu depuis maintenant quatre semaines.

Le ministre va-t-il enfin admettre qu'il s'agit d'un moratoire de fait et va-t-il enfin proposer un programme d'aide suffisant et plus substantiel?

• (1455)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, il n'y a évidemment aucun moratoire sur la pêche dans la région dont parle le député. Il y a eu. . .

M. Milliken: Et un moratoire de fait?

M. Peterson: Kim n'est pas de votre avis.

M. Crosbie: Le député ne vient pas d'une région de pêche et il ne sait pas de quoi il parle.

M. MacKay: Il patauge beaucoup. Détrônez-le, John.

M. Crosbie: Mon voisin dit que le député patauge beaucoup.

M. MacKay: Donnez-lui une chance, John.

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Plusieurs autres députés veulent poser des questions. Je crois que nous ferions bien d'abrégier les questions et les réponses.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question supplémentaire ne s'adresse pas au ministre des Pêches et des Océans qui est le quatrième en neuf ans de pouvoir conservateur, mais au vice-premier ministre, en l'absence du premier ministre.

Comme dans le cas de bien d'autres domaines d'activité dans lesquels il joue un rôle actif, le gouvernement en sursis laisse le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique dans une situation catastrophique. Alors qu'il se prépare à quitter la politique, à l'instar du premier ministre, le vice-premier ministre pourrait-il nous expliquer comment il entend justifier cet échec monumental de la part de son gouvernement pour ce qui est de gérer l'un des secteurs de l'économie les plus essentiels pour le Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, nous

Questions orales

sommes certes conscients du fait qu'il s'agit là d'une intervention motivée par des raisons sectaires, car dans la longue histoire de notre pays, jamais un gouvernement n'a, sur une période de 18 mois, débloqué 1,2 milliard de dollars pour remédier à une situation dans le secteur de la pêche qui est attribuable non pas au gouvernement lui-même, mais principalement à des conditions environnementales qui ont des répercussions sur les stocks de poisson. Il est donc question de 1,2 milliard de dollars et notamment de 191 millions de dollars pour le programme d'adaptation pour la région de l'Atlantique dont le député d'en face se moque maintenant. Dans toute l'histoire de notre pays, c'est l'aide financière la plus importante jamais accordée à des pêcheurs.

* * *

L'ENTENTE ENTRE LE CANADA ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans, mais elle ne porte pas sur le poisson, mais bien sur sa position relativement à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Pourrait-il sérieusement nous dire où en sont les choses en ce qui concerne l'entente entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur le secteur agro-alimentaire étant donné qu'un très grand nombre de projets sont en suspens tant que nous n'aurons pas aplani quelques problèmes?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je suis heureux en cette occasion de répondre à une question d'un ancien candidat à la direction de notre parti, en tant qu'ancien candidat moi-même, et je crois que nous appuyons tous deux la même personne à ce congrès.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Madame la Présidente, en ce qui concerne les questions agricoles dont parle mon collègue—et bien entendu, il s'intéresse souvent aux questions agricoles lui-même—nous espérons parvenir à renoueler une entente sur l'agriculture avec la Nouvelle-Écosse au cours des prochaines semaines. On doit procéder à certains ajustements à la suite du budget puisque tous les députés, notamment le chef de l'opposition, s'opposent à tout déficit. C'est notre cas. J'ai dû me pencher sur cette situation, car je suis contre tout déficit et en définitive, nous saurons qui est pour et qui est contre le déficit et si oui ou non nous pouvons conclure une entente de ce genre.

*Travaux de la Chambre***L'AGRICULTURE**

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, cette semaine, le gouvernement de la France a fait certaines concessions relativement à la production de graines oléagineuses, qui sont considérées comme un développement important dans les négociations du GATT.

Récemment, un membre de l'autre endroit très bien informé a déclaré qu'un accord du GATT ferait suite au sommet du Groupe des Sept, à Tokyo, en juillet. Le même sénateur conservateur a déclaré que les offices de commercialisation au Canada disparaîtront et seront remplacés par un système de tarification.

• (1500)

Le gouvernement peut-il nous dire quand il a changé sa position? Pourquoi la change-t-il? Pourquoi renonce-t-il à l'alinéa 11(2)c), au moment où les États-Unis s'orientent vers une production planifiée dans leur industrie laitière?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, nous n'avons pas changé notre position. Celle-ci est toujours la même. Cette position unifiée est appuyée par tous les intervenants dans le secteur de l'agriculture et consiste à protéger les offices de commercialisation et à s'efforcer d'obtenir la clarification et le renforcement de l'alinéa 11(2)c).

Le député est bien au courant de cette position et je sais qu'il l'appuie aussi.

* * *

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances.

Hier, le ministre de l'Environnement, à titre de candidat à la direction de son parti, a déclaré qu'il réduirait de quelque 8 milliards de dollars les paiements de transfert aux provinces, ce qui est contraire à ce que le ministre des Finances a dit à diverses occasions.

Je sais que la ministre de la Défense nationale a déclaré que le ministre de l'Environnement n'a jamais détenu un gros portefeuille au sein de ce gouvernement. Néanmoins, est-ce que le ministre des Finances va se

lever à la Chambre pour désavouer le ministre de l'Environnement, défendre son budget et refuser. . .

Mme le vice-président: Le député, qui connaît bien les procédures, sait que sa question est irrecevable.

* * *

[Français]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le gouvernement libéral de la Nouvelle-Écosse veut exempter des clubs sportifs d'armes à feu de cette province du projet de loi fédéral C-17, en leur permettant de pratiquer le tir avec des armes à feu paramilitaires et semi-automatiques avec des chargeurs à balles de grande capacité. Pourtant, ces armes sont dangereuses pour la population de cette province.

Ma question est la suivante: Le ministre peut-il expliquer les raisons pour lesquelles ce gouvernement libéral de la Nouvelle-Écosse obtient des passe-droits d'ordre criminel au Canada?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, en fait, le député devrait se rappeler que le Parlement, l'année dernière, a délégué l'autorité, pour désigner les compétitions de tir, aux procureurs généraux des provinces, tout comme l'identification de ces compétitions. Les provinces vont donc procéder à cette identification-là.

J'ose espérer qu'il y aura une certaine harmonisation d'une province à l'autre. Je sais que la décision de la Nouvelle-Écosse reçoit même actuellement certaines critiques. Je vais suivre cela de très près avec mes fonctionnaires. Je vais attendre de voir comment les autres provinces vont réagir également, mais je suis cela de très près.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**DÉCLARATION HEBDOMADAIRE**

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, je demande au leader du gouvernement à la Chambre de confirmer les travaux qui restent pour aujourd'hui. Si je comprends bien, nous pour-

Privilège

suivrons l'étude du projet de loi C-126 et nous passerons ensuite à celle du projet de loi C-103, puis du projet de loi C-106. Peut-il confirmer cela?

Je lui demande aussi de confirmer, pour la gouverne de tous les députés, les travaux qui sont prévus pour la semaine prochaine. Sauf erreur, il a l'intention de procéder, lundi et mardi, aux étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-110, concernant le lien fixe. Si je ne m'abuse, mercredi, il déposera une motion d'ajournement à 15 heures. Pourrait-il nous confirmer tout cela?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le leader parlementaire du Parti libéral a tout à fait raison, sauf en ce qui concerne l'heure précise de la motion d'ajournement, mercredi prochain.

Je voudrais discuter avec les leaders parlementaires d'en face les travaux que nous pourrions prévoir pour mercredi. Nous espérons proposer le débat d'ajournement cette journée-là.

* * *

LOI SUR L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il n'a pas été possible d'en arriver à un accord aux termes des paragraphes 78(1) et (2) du Règlement, en ce qui concerne les étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland. En vertu du paragraphe 78(3), je donne donc avis de mon intention de proposer une motion d'attribution de temps à la prochaine séance de la Chambre, aux fins d'attribuer un nombre spécifié de jours ou d'heures à l'étude et à l'exécution des travaux prévus à ces étapes.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré qu'il avait l'intention de présenter une motion d'ajournement durant la journée de mercredi. Peut-être faudra-t-il le faire jeudi ou vendredi. Je n'ai

pas eu d'autres détails. Il voudra peut-être nous en reparler.

Mais en ce qui concerne le projet de loi C-128, concernant la pornographie qui, vous le savez, a l'appui du porte-parole du Parti libéral, je me demande si le député peut nous donner des précisions quant au moment où il a l'intention de le présenter pour que nous puissions l'étudier rapidement.

• (1505)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): C'est sûrement un des projets de loi dont, à ma connaissance, l'étude en comité progresse bien et qui font en grande partie l'unanimité. Dès que le comité en aura terminé avec le projet de loi, j'ai certes l'intention de m'adresser à nos vis-à-vis pour déterminer s'il convient de l'adopter avant l'ajournement de l'été.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Mme le vice-président: Je suis maintenant prête à rendre ma décision au sujet de l'affaire soulevée par le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte le vendredi 4 juin 1993. J'espérais que le député serait à la Chambre. Il a été prévenu, mais, malheureusement, il n'était pas ici hier, et il n'y est pas aujourd'hui.

Dans son exposé, le député a affirmé qu'il a reçu, dans un des couloirs, juste avant la période des questions, une lettre des procureurs de M. Tim Ralfe, l'avisant de leur intention de se réserver le droit d'intenter une action en libelle contre le député. La lettre, dont j'ai pris connaissance, exige que le député présente des excuses complètes et inconditionnelles et fasse une rétractation au sujet d'une déclaration écrite et verbale au sujet de M. Ralfe, qui, selon la lettre, aurait été faite hors de l'enceinte du Parlement le 3 juin 1993. Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte affirme que la remise de cette lettre dans l'enceinte du Parlement constitue une atteinte aux privilèges. Il a soutenu que la conduite de M. Ralfe et de ses procureurs et la connaissance que le leader du gouvernement à la Chambre paraissait avoir de la lettre constituent une tentative de l'intimider et de l'empêcher d'exercer ses fonctions.

J'ai examiné la situation, relu ce qui a été dit pendant la période des questions et le débat sur le sujet. Je tiens à profiter de l'occasion pour remercier les députés qui sont intervenus dans ce débat.

Affaires courantes

[Français]

Comme l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell l'a signalé, il faut répondre à deux questions pour déterminer s'il y a apparence d'atteinte à un privilège. Y a-t-il eu tentative d'intimider un député dans l'exercice de ses fonctions? Des actes juridiques ont-ils été signifiés ou remis dans l'enceinte du Parlement, plus précisément dans l'un des corridors, sans l'autorisation du Président?

[Traduction]

Dans *Le privilège parlementaire au Canada*, Joseph Maingot dit ceci, à la page 115:

Il est bien établi que le parlementaire jouit d'un privilège absolu en droit pour ce qu'il dit et ce qu'il fait pendant les délibérations du Parlement; en revanche, il parle en dehors de la Chambre à ses risques et périls, sans la protection du privilège parlementaire. Cependant, dans ces circonstances, il jouit comme tout justiciable de l'éventuelle protection de la common law.

Bien qu'il soit du devoir du Président de maintenir l'ordre à la Chambre, comme serviteur de la Chambre, il n'a pas le pouvoir de prendre d'action disciplinaire contre un député pour ce qui a été dit ou ce qui a été fait en dehors de la Chambre même. Ce qu'un député dit en dehors de la Chambre à propos d'autrui est sujet aux lois générales sur le libelle ou la diffamation comme ce serait le cas pour tout autre Canadien—pourvu que les déclarations puissent donner lieu à une poursuite judiciaire. Toutefois, ce qu'un député dit à la Chambre donne lieu à la protection du privilège. Donc, si la situation est conforme à ce qu'affirme le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, elle ne peut être considérée comme une atteinte à un privilège et, en conséquence, il n'y a pas lieu, pour le Président, d'intervenir.

[Français]

Il existe une longue tradition en vertu de laquelle il est interdit de signifier des actes de procédure dans l'enceinte de la Chambre des communes. La Présidence a toujours affirmé que la signification d'actes de procédure sans l'autorisation du Président serait irrégulière. Pour ce qui est des affaires civiles, le principe a été réaffirmé avec vigueur dans la décision de la Présidence du 19 mai 1989.

• (1510)

[Traduction]

Après avoir soigneusement examiné la lettre délivrée au député par les procureurs de M. Ralfe, la présidence

doit conclure qu'elle ne tombe pas sous la définition d'acte de procédure entendu au sens d'acte émanant d'une cour de justice. Il est évident, d'après la teneur de la lettre, qu'aucune action judiciaire n'a encore été entreprise et que la délivrance de la lettre ne constitue pas la signification d'un acte de procédure. La lettre aurait pu tout aussi bien être transmise par courrier que livrée par porteur. Il n'était pas nécessaire de prévenir le Président; il n'y a pas non plus de motif pour la présidence d'intervenir dans cette affaire.

Pour ces motifs, la situation ne satisfait pas aux critères pour que la question de privilège paraisse fondée à première vue. Je remercie le député.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE
EXTÉRIEURMODIFICATION DE L'AUTORISATION AU COMITÉ DE SE
DÉPLACER

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois que vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement à l'égard de la motion qui suit. Je propose donc:

Que nonobstant l'ordre adopté le 26 mai 1993, le Sous-comité du développement et des droits de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur soit autorisé à se rendre à Vienne (Autriche), du 11 au 26 juin 1993.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, mon collègue a raison. Il y a eu des consultations entre les divers partis représentés à la Chambre, et nous donnons notre consentement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Je voudrais moi aussi signaler, monsieur le Président, qu'étant donné que nous avons déjà approuvé ce voyage sur cette question de la plus haute importance, nous aimerions maintenant en rajuster le calendrier et donner notre consentement.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend d'étude de la motion de M. Blais: Que le projet de loi C-126, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais terminer mon exposé par certaines anecdotes que m'ont racontées des femmes qui m'ont écrit à ce sujet. Elles font ressortir la nécessité de se doter d'une loi stricte et efficace contre le harcèlement.

L'une de ces femmes, qui a fait l'objet de harcèlement durant huit ans, affirme que:

Se faire épier, suivre, agresser, voler, menacer de mort, harceler à l'école et au travail, et faire l'objet de vandalisme, ce n'est pas romantique; c'est un viol de ses droits et libertés.

Et elle ajoute:

Toutes les ordonnances du monde ne changent rien quand la police hésite à procéder à une arrestation. Quand elle s'y est résolue, les juges n'ont imposé qu'une peine très légère à l'homme qui me harcelait.

Elle a été obligée de quitter sa maison et de se cacher. Elle dit avoir été réduite à vivre comme une criminelle en fuite pendant que le vrai criminel était libre comme l'air. D'après elle:

Il faut avoir été gravement blessée, mutilée, voire tuée, avant que des dispositions soient prises pour emprisonner le harceleur[.] Des lois pertinentes, il en a toujours existé, mais elles ne sont pas appliquées à fond. [.] Même si l'accusé est un récidiviste et envoyé en prison, il purge sa peine, souvent seulement la moitié de sa peine, et sort de prison en colère. Généralement, il prévoit continuer le harcèlement et l'intensifier.

Le projet de loi dont nous sommes saisis ne règle pas le problème des peines légères. Les récidivistes et ceux qui violent les ordonnances de la cour peuvent être mis en liberté surveillée ou condamnés à un mois de prison, peine qu'ils purgent pendant les fins de semaine.

Nos tribunaux ne prennent pas au sérieux les agressions et notamment les agressions sexuelles. Pourquoi croyons-nous qu'ils prendront au sérieux cette loi sur le harcèlement criminel?

Dans un autre cas, une femme a quitté son mari qui l'avait maltraitée, sur les plans physique, sexuel et émotif. Il avait menacé d'enlever sa fille, à qui il avait le droit de rendre visite. Chaque fois qu'il venait chez elle, il menaçait de battre sa femme. Il lui téléphonait à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit sans rien dire ou il la menaçait. Il lui disait qu'il se procurerait une arme et qu'il lui ferait sauter la cervelle. La cour lui avait ordonné de ne pas entrer en contact avec elle. Il a téléphoné pour

Initiatives ministérielles

la menacer et puis il est venu. Elle a téléphoné à la police, mais elle a dû téléphoner une deuxième fois et la police a mis 45 minutes pour arriver. Il a été accusé et trouvé coupable, mais il n'a été condamné qu'à une période de liberté surveillée. Elle a reçu trois menaces de mort par la poste et chaque fois qu'elle entend sonner le téléphone, elle est malade de frayeur.

Le gouvernement du Manitoba a témoigné devant le comité qui a étudié ce projet de loi. Dans les cinq cas de harcèlement avec menaces qu'il a présentés, tous les harceleurs ont violé les injonctions restrictives, sans subir de conséquences fâcheuses. Des femmes sont mortes, faute de protection, faute de loi sévère, à cause de l'application inégale des lois en vigueur et à cause des attitudes sociales qui font que des hommes veulent exercer un contrôle sur les femmes. Malheureusement, le gouvernement n'a pas accepté d'imposer des peines plus sévères aux récidivistes et aux personnes qui enfreignent une ordonnance de ne pas faire.

• (1515)

La Virginie prévoit une peine minimale de six ans pour une troisième infraction de harcèlement criminel. Ce que j'ai proposé, c'est une peine minimale de six mois pour une deuxième infraction de harcèlement criminel, ce qui correspond à la peine prévue pour une deuxième infraction de conduite avec facultés affaiblies.

Je suis très heureux d'appuyer les dispositions de ce projet de loi qui portent sur la protection des enfants qui témoignent et sur les infractions sexuelles contre les enfants. Je suis désolée que cette mesure législative ne soit pas aussi claire et aussi sévère que je ne l'avais espéré. Nous appuyons quand même ce projet de loi. Nous croyons cependant que ce n'est qu'une seule des nombreuses mesures que nous devons prendre pour enrayer le problème de la violence faite aux femmes.

Je vais terminer en félicitant ceux et celles qui sont les véritables héros aujourd'hui, c'est-à-dire toutes les personnes qui travaillent dans les refuges pour femmes battues, qui s'occupent des enfants maltraités ou victimes d'infractions sexuelles, qui travaillent au sein de groupes communautaires et de groupements féminins pour sensibiliser le public à ces questions. C'est grâce à ces personnes que nous parlons de cette mesure législative aujourd'hui; elles méritent nos plus sincères remerciements et notre plus grand respect.

M. Jim Karpoff (Surrey—Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir brièvement dans le débat sur le projet de loi et de pouvoir entendre les réflexions de ma collègue de New Westminster—Burnaby.

C'est en grande partie grâce à la députée de New Westminster—Burnaby si nous pouvons étudier aujourd'hui ce projet de loi. Elle a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire clair et succinct qui exprimait bien ce que voulaient les Canadiennes. Au moment où

Initiatives ministérielles

elle a présenté son projet de loi, j'ai envoyé une lettre aux électeurs de ma circonscription pour leur expliquer en quoi consistait le projet de loi et leur demander s'ils l'appuyaient. À ma grande surprise, j'ai reçu 2 500 lettres d'appui. C'était la première fois en cinq ans de carrière parlementaire qu'une de mes lettres suscitait une telle réaction. Mais je peux comprendre cet intérêt puisque le projet de loi porte sur un problème que les femmes vivent depuis des années.

J'ai travaillé dans des tribunaux de la famille et dans des services sociaux et je connais beaucoup de femmes qui ont subi du harcèlement criminel. Il y a même, parmi mes parents éloignés, une jeune femme qui a subi cette forme de harcèlement, qui a été suivie et qui a décidé de changer de ville. Cela ne l'a pas empêchée d'être victime d'une agression grave parce que son harceleur pouvait apparemment agir en toute impunité.

J'ai eu le privilège d'assister aux travaux du comité pendant deux jours et j'ai entendu des femmes raconter leurs problèmes. Ces femmes n'étaient pas seulement terrorisées, mais leur vie était complètement désorganisée par les téléphones répétés qu'elles recevaient de la même personne. Même lorsqu'elles changeaient de numéro de téléphone, il ne fallait que deux jours au harceleur pour les retracer.

Des hommes avaient communiqué avec leurs médecins et certains avaient réussi à obtenir des renseignements. Ils communiquaient aussi avec leurs parents et leurs employeurs. Dès qu'elles sortaient de chez elles pour se rendre à leur travail, les harceleurs étaient là. Cela démontre clairement que ces hommes voulaient s'imposer dans leur vie. Ils bouleversent la vie des femmes qu'ils veulent dominer et sur lesquelles ils veulent exercer leur pouvoir. Ils n'ont pas toujours exercé leur pouvoir en proférant des menaces. Souvent, ils ont caché leur jeu en prétendant vouloir aider les femmes, en prétendant vouloir vivre avec elles et en prétendant les aimer.

Il est apparu évident au comité qu'un projet de loi de ce genre s'imposait. Le comité a travaillé dur et a apporté beaucoup d'améliorations au projet de loi. Il y a malheureusement des choses que le comité n'a pas voulu proposer.

Je tiens à en signaler une ou deux. Par exemple, il faudrait établir une peine minimale pour les récidivistes ou pour les gens qui continuent à faire du harcèlement en dépit d'une ordonnance de la cour leur interdisant de le faire. Sans peine minimale, c'est une parodie de justice.

Une autre question que j'aurais voulu voir régler, c'est celle de l'éducation.

• (1520)

La députée de New Westminster—Burnaby croit-elle qu'une autre occasion se présentera dans un avenir prochain de réexaminer un projet de loi de ce genre afin de combler ces deux grandes lacunes, à savoir l'établissement d'une peine minimale et l'éducation des policiers, des avocats et des juges?

Mme Black: Monsieur le Président, je remercie mon ami et collègue, le député de Surrey-Nord, de l'appui qu'il m'a témoigné pendant la rédaction de mon projet de loi d'initiative parlementaire, tant au sein de mon caucus que dans sa localité.

Si les hommes et les femmes, non seulement au Parlement, mais également dans la société, ne comprennent pas la véritable tragédie que constitue cette forme de harcèlement et de terrorisme, je ne crois pas que nous puissions accomplir les progrès nécessaires.

Le député a parlé de deux questions qui me tiennent beaucoup à coeur. Il y a près de cinq ans que d'autres députés et moi-même parlons à la Chambre de la nécessité de donner une formation aux policiers, aux procureurs de la Couronne et aux juges. Nous avons exercé des pressions pour qu'ils reçoivent une formation obligatoire qui les sensibiliserait aux problèmes propres à chaque sexe. Nous entendons sans cesse des gens qui occupent des postes aux plus hauts échelons ou des juges qui font des commentaires sexistes et qui sont mal renseignés sur la réalité des femmes et ce qu'elles vivent. À mon avis, cela ne changera pas à moins que nous ne fassions un effort concerté dans ce domaine.

Cela s'est fait en Australie. L'ancienne ministre de la Justice, qui est maintenant candidate à la direction du Parti conservateur, a dit à la Chambre que c'est impossible, parce qu'il faut respecter l'intégrité des juges. C'est insensé. Les Australiens l'ont fait. C'est possible de le faire, et cela s'impose.

Je suis par ailleurs déçue des peines prévues dans le projet de loi. J'ai discuté avec des femmes et des représentants du système judiciaire qui m'ont relaté d'innombrables cas où un homme qui s'était vu imposer une ordonnance de ne pas faire a déclaré, dans la salle d'audience, devant les juges, les procureurs de la Couronne et les avocats, que l'ordonnance en question n'avait aucune valeur et qu'il se vengerait. Malheureusement, c'est vrai. L'ordonnance n'a pas de valeur dans notre système actuel. J'aurais aimé que des peines minimales soient pré-

vues à cet égard. J'aurais souhaité des peines plus sévères pour les récidivistes.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat de troisième lecture du projet de loi, qui revêt une grande importance pour toutes les femmes et pour tous les enfants du pays. Il porte non seulement sur le harcèlement criminel, mais aussi sur bon nombre de problèmes que connaissent les enfants qui témoignent devant les tribunaux après avoir été victimes d'agressions sexuelles. Le projet de loi s'attaque à beaucoup de problèmes auxquels il fallait remédier. C'est pourquoi mes collègues et moi estimons important de l'adopter.

Il est très regrettable qu'on en ait à ce point accéléré l'étude. Il aurait été bien préférable que le gouvernement laisse suffisamment de temps pour établir un dialogue sur ces questions importantes. Il ne l'a pas fait. Je ne pense pas qu'un mauvais projet de loi en soit résulté. Le produit final est surtout attribuable au travail du comité législatif, et notamment au travail acharné qu'y ont consacré les députés de Halifax et Moncton au nom de notre parti, sans oublier les efforts de députés d'autres partis.

• (1525)

Je dois dire cependant que le dialogue est important lorsqu'il s'agit de mesures législatives. Ce projet de loi a fait l'objet de critiques qui, à mon avis, étaient justifiées. Beaucoup de groupes nationaux travaillent avec acharnement à trouver des solutions aux problèmes des femmes et des enfants. Or, on ne les a pas consultés avant de rédiger ce projet de loi.

Le gouvernement a tort. Il ne s'agit pas de chercher à déterminer la contribution qu'un groupe peut apporter, mais de consulter les gens qui travaillent dans le domaine pour régler les problèmes dont traite le projet de loi.

La députée de New Westminster—Burnaby a mentionné les vrais héros de ce projet de loi. Ce sont les personnes qui luttent contre les problèmes des enfants et la violence faite aux femmes. Elles connaissent depuis des années le phénomène des harceleurs. Elles ont vu des milliers de femmes qui ont vécu cette expérience traumatisante.

Ces travailleurs de première ligne sont les vrais spécialistes dans le domaine. Or, dans sa hâte pour adopter ce projet de loi à la veille d'élections, le gouvernement n'a pas tenu compte de leur savoir.

Initiatives ministérielles

C'est déplorable, surtout lorsque le ministre de la Justice dit dans une lettre adressée à METRAC que le gouvernement dont il fait partie estime qu'il est important de consulter les intéressés. Cela va directement à l'encontre de la pratique du gouvernement.

Dans le projet de loi de l'année dernière, le C-49, concernant la protection des victimes de viol, il y a eu consultation. À mon avis, il en a résulté un plus grand consensus lorsque le projet de loi a été déposé à la Chambre.

J'espère qu'à l'avenir, pendant les trois jours que la Chambre siégera au cours de la présente législature, le gouvernement consultera les intéressés. Il pourrait ne consulter qu'une ou deux personnes, mais ce serait un début. Malheureusement, il n'aura pas l'occasion de perfectionner ses méthodes au-delà de ce modeste début. C'est comme cela. Si les députés de la majorité n'ont pas pu apprendre cela en neuf ans, il est peu probable qu'ils l'apprennent maintenant ou à l'avenir.

Le projet de loi a été amélioré par son passage au comité législatif. Je voudrais parler des amendements qui ont été proposés et adoptés. Il y a, par exemple, celui qui fait qu'il n'est plus nécessaire que le procureur prouve que la personne avait l'intention précise de harceler sa victime.

La loi dit maintenant qu'il suffit que le procureur sache qu'on a agi à l'égard d'une «personne sachant qu'elle se sent harcelée». Je pense que c'est important. Pour l'illustrer, je voudrais reprendre les propos d'un des témoins qui a fait une très bonne présentation, M. Stewart Whitley, sous-procureur général adjoint de la province du Manitoba.

Les mots qu'il a utilisés sont très importants. Je pense qu'ils expriment bien ce que je mentionnais. Il a dit: «Du point de vue du cadre juridique, nous sommes d'avis qu'il suffirait que le projet de loi interdise la conduite que nous essayons de décourager.» L'intention de la personne ne nous importe pas. Si A jette une bouteille à B et frappe C, il n'est pas exempt de toute responsabilité criminelle simplement parce qu'on l'a entendu dire: «Je n'avais pas l'intention de faire de mal à cette personne.» L'intention qu'exige une agression est suffisante pour créer le crime d'agression. Pourquoi ne serait-ce pas la même chose pour le harcèlement? Je pense que c'est très important. Nous avons apporté là une amélioration majeure, et je tiens à en féliciter le comité.

Le critère de la crainte raisonnable a également été modifié. À l'origine, il fallait que la victime craigne raisonnablement pour sa sécurité pour qu'on puisse in-

Initiatives ministérielles

culper son harceleur. Le projet de loi parle maintenant de la crainte raisonnable qu'une personne éprouve pour sa sécurité «compte tenu du contexte». C'est une grande amélioration.

• (1530)

De même, cela peut paraître négligeable pour certains, mais, à mon avis, il est très important qu'on ajoute une condamnation pour harcèlement criminel à la liste des raisons pour qu'un juge interdise les armes à feu. C'est très important.

Il est également important que les dispositions concernant la protection des enfants aient été modifiées pour interdire que des personnes reconnues coupables d'avoir exploité des enfants soient bénévoles dans des organismes qui leur donneraient de l'autorité sur des enfants. À l'origine, le projet de loi interdisait seulement de travailler pour de tels organismes. Or, nous savons que le bénévolat, et non un emploi, donne beaucoup d'occasions d'exploiter des enfants. Il est important que cela soit ajouté.

Il est aussi important que nous ayons également augmenté la peine concernant le passage d'enfants à l'étranger. Le paragraphe 273.3(1) dit:

Commet une infraction quiconque agit dans le but de faire passer à l'étranger une personne résidant habituellement au Canada et qui...

Il donne ensuite les diverses catégories de jeunes et les infractions correspondant à ces catégories d'âge. Initialement, la peine maximale était de deux ans. Nous l'avons fait passer de deux à cinq ans. C'est une infraction très grave et, par conséquent, il est très important que nous ayons une peine plus sévère.

Je voudrais aussi dire que même si nous avons une loi qui constitue un grand pas en avant, il reste encore beaucoup à faire. Je ne veux pas nécessairement dire en ce qui concerne le projet de loi, car j'espère que celui-ci remplira le rôle que lui ont attribué les députés et le gouvernement. J'ai l'impression que nous pourrions peut-être augmenter la portée et l'efficacité de ce projet de loi si nous prenions tout le temps qu'il faut pour y apporter les modifications voulues. Mais nous n'avons pas ce temps. La Chambre est sur le point de s'ajourner. Nous sommes saisis d'un projet de loi qui représente un progrès énorme et nous devons l'adopter.

Si nous n'adoptons pas ce projet de loi et si une femme victime de harcèlement est assassinée durant l'été ou au cours des mois qui suivent, la Chambre des communes devrait s'interroger sérieusement. Ce problème est une source d'inquiétude de plus en plus présente pour les Canadiens. Un témoin a dit au comité que le harcèle-

ment n'était qu'un palier dans l'escalade de la violence faites aux femmes.

Ce qu'il faut faire, c'est mettre fin au harcèlement avant qu'il ne dégénère et que le poursuivant n'inflige des blessures graves à sa victime ou qu'il ne la tue. Comme nous le savons, c'est trop souvent ce qui se produit dans les cas de harcèlement.

Il importe également de se rappeler les mots du procureur général de l'Ontario qui a dit: «Le harcèlement est une forme de négation des droits les plus fondamentaux de tout citoyen, dans une société libre et démocratique.» C'est important. Si nous ne faisons rien pour garantir à une femme le droit de ne pas avoir à subir du harcèlement, nous la condamnons, en fait, à vivre dans la terreur et la persécution, peut-être des années durant.

Nous avons entendu parler de femmes qui ont subi des tactiques de harcèlement non pas pendant un mois, ni un an, mais pendant 10 ou 12 ans. Elles ne savent jamais, en entrant au supermarché, si leur poursuivant ne se trouve pas dans l'allée suivante. Elles s'attendent toujours à le voir surgir de derrière un arbre. Elles reçoivent des roses, mais elles savent que ce n'est qu'un moyen pour leur harceleur de manifester sa présence, ou elles trouvent un message dans la voiture leur faisant savoir qu'elles sont surveillées. Il faut mettre fin à cette terreur que vivent les femmes au Canada, jour après jour. Les femmes ont droit à la paix et à la sécurité auxquelles aspirent tous les citoyens.

• (1535)

Nous avons entendu d'excellents témoignages de la part de regroupements de femmes, dont celui de M^{me} Glenda Simms, présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, qui a dit: «La violence à l'endroit des femmes est de nature systémique et requiert une solution systémique. Les mesures législatives ne suffisent pas à elles seules. Notre société n'arrivera pas à éliminer le genre de comportement visé dans ce projet de loi à moins de faire en sorte que tous les membres de l'appareil judiciaire comprennent mieux le problème de la violence à l'endroit des femmes et de celui de l'inégalité.»

C'est important, parce que l'une des choses que nous devons faire pour réduire le harcèlement criminel, une fois que nous aurons adopté cette mesure législative, sera de travailler avec les membres de l'appareil judiciaire et les corps policiers afin de leur fournir tous les renseignements et toute l'aide dont ils ont besoin. Nous avons entendu parler de cas de femmes qui avaient demandé l'aide de la police, mais qui s'étaient fait dire que leurs demandes n'étaient pas fondées. Les policiers pensaient que ces femmes réagissaient de façon exagérée. Des juges ont estimé que le comportement manifesté par l'auteur du harcèlement n'avait rien d'extraordinaire. Il faut changer cette façon de penser. Il faut sensibiliser les

Initiatives ministérielles

policiers et les membres de l'appareil judiciaire aux préoccupations qu'ont les femmes victimes de harcèlement criminel et à l'urgence de la situation.

Je pense que les policiers et les magistrats sont prêts à recevoir toute l'aide et tous les renseignements que nous pouvons leur fournir. J'espère que dans le cadre de leur formation, les policiers apprendront comment réagir à ces préoccupations très réelles qu'ont les femmes dans la société d'aujourd'hui.

Dans la suite de son témoignage, M^{me} Simms a dit: «Les organismes de femmes sont prêts à approuver toute mesure protégeant réellement les femmes maltraitées, mais aucun d'eux n'a fait valoir l'urgence de cette loi. Pourquoi? C'est en partie parce que nous savons combien il est difficile de convaincre la police et les procureurs de la couronne d'appliquer la législation existante. Le problème est moins attribuable à la qualité de nos lois qu'à l'attitude de l'appareil judiciaire et à l'insuffisance du financement des mesures de protection.»

Nous devons prêter l'oreille à ces observations. Nous devons être attentifs aux femmes, qui estiment que la police, l'appareil judiciaire et le système de justice pénale ne tiennent pas compte de leurs préoccupations.

Nous devons aussi nous rendre compte que des fonds sont nécessaires. J'ai mentionné à l'étape de la deuxième lecture des foyers pour femmes battues au Québec qui avaient annoncé leurs services. La réponse a été telle que le système s'est trouvé surchargé et qu'il n'y a plus eu de place pour accueillir les femmes qui avaient besoin d'aide. Ces foyers ont arrêté de faire de la publicité dans les médias. C'est malheureux à dire, mais la question du financement est un aspect très important.

Une autre chose très importante dont je voudrais parler, c'est ce qu'a dit Lee Lakeman, du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Elle a dit: «au cours des consultations que le Comité canadien d'action a pu avoir avec les travailleurs de première ligne, on a constaté que le plus grand problème pour les femmes qui sont victimes de harcèlement criminel, c'est que ni la police, ni les tribunaux ne prennent ces menaces au sérieux. Bien souvent, ils ne croient même pas à leur authenticité.»

• (1540)

Je pense que les gens vont dire que ce n'est pas vrai. Comment se fait-il que nos tribunaux et nos forces de

police puissent ne pas les croire? C'est pourtant bien ce que nous ont dit deux des grands organismes féministes nationaux du pays. Si ces deux groupes nous ont tenu à peu près le même discours, je pense qu'il est essentiel que le système judiciaire de ce pays écoute.

Nous devons l'écouter et nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas y donner suite. Nous ne pouvons pas abandonner ce dossier dès que le projet de loi sera adopté. Nous devons assurer un suivi. Il nous incombe de protéger les femmes contre la terreur d'être traquées, violentées et souvent tuées par l'homme qui les traque. Dans la plupart des cas, c'est un homme qu'elles connaissent, leur ex-mari, leur ancien ami. La loi existait déjà, mais elle n'était pas assez explicite; ce projet de loi la renforce.

En tant que députés, nous avons l'obligation de voir à ce que cette mesure législative soit adoptée car elle représente un gros progrès.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'écoute très attentivement toutes les interventions concernant les femmes harcelées criminellement, poursuivies et agressées. C'est tout à fait odieux. Toutefois personne n'a parlé des femmes qui subissent ces menaces en même temps que leurs enfants.

En ma qualité d'ancien directeur de plusieurs écoles, j'ai vécu souvent cette situation où la mère fuyait avec les enfants vers une autre province. Dans un cas, une femme a quitté Winnipeg pour se réfugier à Toronto afin d'échapper à son mari, mais ce dernier dénichait les enfants dans la cour de l'école et les enfants totalement terrifiés étaient amenés au bureau du directeur.

Le projet de loi traite-t-il de ces femmes qui vivent une double difficulté? Elles sont harcelées criminellement elles-mêmes, mais leurs enfants le sont aussi.

M. MacLellan: Oui monsieur le Président, le projet de loi traite de cette question. Auparavant, une femme dont la sécurité et même la vie était menacée, qui quittait le foyer familial avec ses enfants, pouvait être accusée d'enlèvement de ses enfants et de fuite illégale; on pouvait l'inculper d'avoir enlevé ses enfants illégalement.

Ce projet de loi reconnaît que si une femme quitte son foyer parce que sa sécurité est menacée, dans bien des cas, ses enfants sont aussi menacés et elle ne les abandonnera certainement pas; elle amènera ses enfants avec elle. Cette question est primordiale.

Initiatives ministérielles

Je voudrais remercier le député de Parkdale—High Park d'avoir soulevé ce point extrêmement important. Le projet de loi reconnaît le lien entre la mère et les enfants et reconnaît aussi qu'on ne peut exclure les enfants de l'odieux de cette situation.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté les projets de loi suivants sans amendement: le projet de loi C-132, Loi concernant la création du territoire du Nunavut et l'organisation de son gouvernement, et modifiant diverses lois en conséquence; le projet de loi C-133, Loi concernant l'Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada; et le projet de loi C-134, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994.

* * *

• (1545)

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Beverley McLachlin, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 10 juin 1993, à 15 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire du Gouverneur général
Judith LaRocque

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL**MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blais: Que le projet de loi C-126, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je désire seulement ajouter quelque chose au sujet de la question soulevée par le député de High Park.

Le député de Cap-Breton—The-Sidneys a fait remarquer, à propos des nouvelles dispositions du projet de loi, que d'ordinaire, c'est la femme qui retire ses enfants du milieu lorsqu'elle croit qu'ils sont exposés à un danger imminent. J'aimerais également faire remarquer qu'aux fins de l'article relatif au harcèlement criminel, le fait de se comporter d'une manière menaçante à l'égard d'un membre de la famille d'une personne constitue également un acte de harcèlement criminel envers cette dernière. Cet article aurait évidemment pour effet de faire bénéficier les enfants de la protection du projet de loi. J'ai cru utile de le signaler.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je ne prendrai peut-être pas les dix minutes dont je dispose, car ce que j'ai à dire est très simple.

Je félicite d'abord tous les députés qui ont consacré beaucoup d'efforts à ce projet de loi. Comme on l'a reconnu unanimement, il serait possible de faire mieux, mais il est préférable d'adopter cette mesure telle quelle, quitte à l'améliorer dans les années à venir.

On a apporté beaucoup de preuves concluantes au comité et à la Chambre pour que le projet de loi C-126 interdise le harcèlement criminel. Je dois avouer que j'ai d'abord été surpris que l'on insiste sur l'importance de cette mesure, même s'il est assez évident, d'après les articles des quotidiens et les appels téléphoniques que je reçois à mon bureau, qu'elle est nécessaire. Je me demande si les choses ont changé, si une telle mesure n'était pas nécessaire auparavant, mais je n'en suis pas certain.

Auparavant, la violence conjugale, comme on qualifiait ce problème, donnait rarement lieu à une action en

Initiatives ministérielles

justice et elle était très rarement punie. On jugeait que le problème devait être réglé dans la famille. Dans le passé, un grand nombre de femmes passaient plus de temps dans ce qu'on appelait le foyer et, s'il y avait de la violence, la police et les tribunaux intervenaient rarement. De plus, pour des raisons évidentes, les femmes ne se plaignaient peut-être pas même si elles avaient de bonnes raisons pour le faire. Ce qui s'est produit, c'est en partie que le problème a été mis au jour et que le Parlement a commencé à s'en occuper en élaborant ce projet de loi.

Il y a une autre raison qui explique que ce projet de loi soit présenté aujourd'hui plutôt qu'il y a 10, 20, 30 ou 40 ans. C'est qu'au Canada, la situation de la femme a pris de l'importance dans l'économie, dans la société et dans la vie politique, y compris au Parlement.

Il y a plus de femmes sur le marché du travail, on les voit davantage. En un sens, elles sont plus exposées au harcèlement criminel, plus vulnérables. Par contre, ce harcèlement devient plus visible, plus évident, de sorte qu'on est mieux en mesure d'y remédier qu'on ne pouvait peut-être le faire auparavant.

• (1550)

Un plus grand nombre de femmes ont maintenant une plus grande autonomie vis-à-vis de leur mari. Par exemple, lorsque ma femme et moi nous sommes mariés à Québec en 1950, un ami avocat nous avait conseillé de rédiger un contrat de mariage.

Autrement, en vertu des lois en vigueur au Québec à l'époque, ma femme aurait été considérée comme une mineure, même si elle a le même âge que moi. Celle-ci passait de l'autorité de son père à celle de son mari. Elle n'aurait pu signer un chèque si quelqu'un avait soutenu que sa signature était celle d'une mineure, et elle aurait encore moins pu posséder une entreprise ou des biens immobiliers.

Même si nous n'avions pas d'argent, j'ai convenu de lui léguer une somme et des biens d'une valeur importante, pour que, si jamais elle se retrouvait seule, ma femme puisse avoir une base solide, compte tenu des lois en vigueur au Québec en 1950. Ces lois ont évidemment été abrogées depuis longtemps et remplacées par des dispositions beaucoup plus modernes.

Ces changements font partie de l'évolution de notre société. Je me souviens, il y a environ 35 ans, qu'un collègue à l'usine où je travaillais à l'époque s'était plaint du fait qu'une femme pouvait tout simplement partir de la maison, quitter son mari et se trouver un emploi. De toute évidence, ce collègue avait la nostalgie de l'époque où la femme était contrainte de demeurer à la maison

pour manger, étant donné qu'elle ne pouvait obtenir du travail, parce qu'il n'y avait pas beaucoup d'emplois pour les femmes. Dans le contexte moderne, à l'époque, de la fin des années 1950, il y avait tellement d'emplois qu'une femme pouvait quitter son mari et partir de la maison. Mon collègue jugeait cette situation vraiment très regrettable. Je pense qu'il a modernisé ses vues depuis. Lui et sa femme sont toujours ensemble, et je ne pense pas qu'il tiendrait de tels propos maintenant.

J'ai cité des exemples extrêmes. Ce qui se passe, c'est que certains hommes ont de la difficulté à accepter le fait que les femmes sont en train d'accéder à l'égalité aux yeux de la loi, au travail, au niveau du statut social et ainsi de suite. Je ne dis pas que les femmes sont parvenues à cette égalité, loin de là, mais elles s'en rapprochent.

Certains hommes ont beaucoup de difficultés à accepter ce fait. Cette mesure législative est bonne parce qu'elle reflète un progrès au sein de notre société. Je ne parle pas du harcèlement. Le progrès auquel je fais allusion est lié au fait que ce harcèlement est pris beaucoup plus au sérieux. L'élévation du statut social de la femme est une bonne chose.

Cette mesure législative permettra de favoriser encore davantage cette évolution. Je veux féliciter en particulier tous les membres du comité qui ont travaillé à ce projet de loi. Je suis persuadé que cette mesure sera très bien accueillie par les habitants de Trinity—Spadina et du reste du Canada.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis heureuse également de prendre part au débat sur le projet de loi C-126, un projet de loi qui ferait du harcèlement criminel une infraction pénale.

Je vais appuyer le projet de loi en dépit de ses imperfections. Les dispositions de ce projet de loi interdisent à quiconque de communiquer avec une personne, un membre de sa famille ou une de ses connaissances de façon répétée.

Le harcèlement criminel s'entend aussi au fait de suivre de façon répétée une personne, de cerner ou de surveiller sa résidence ou son lieu de travail pendant de longues périodes, de la harceler par téléphone, de harceler ses voisins ou ses amis.

L'article 423 du Code criminel définit, de façon générale, l'intimidation comme l'usage de la violence ou de menaces envers une personne, son conjoint ou ses enfants, le fait de suivre ou de surveiller une personne dans le dessein de la forcer à s'abstenir de faire une chose qu'elle a légalement le droit de faire ou à faire une chose qu'elle peut légalement s'abstenir de faire.

Initiatives ministérielles

Cet article est généralement considéré comme inadéquat parce que l'infraction est difficile à prouver.

• (1555)

Je suis heureuse qu'à l'article 2 du projet de loi on ait modifié le libellé du paragraphe 264(1) du code. En effet, on a supprimé l'intention de harceler parce que c'est beaucoup plus difficile à prouver, pour la remplacer par les mots «sachant qu'elle se sent harcelée», ce qui est plus facile à prouver. Cela devrait permettre d'obtenir plus facilement une condamnation.

Le paragraphe 264(2) a été modifié pour énumérer toutes les circonstances. On a fait cela pour tenir compte de toutes les situations que vivent les femmes. Cette énumération fournit un contexte. On rend ainsi plus subjectif le critère objectif énoncé. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre la députée, mais nous avons reçu un message du Sénat.

* * *

[Français]

SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se présente à lui immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (1605)

Et de retour:

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes—chapitre 24;

Projet de loi C-102, Loi modifiant le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les douanes, le Code criminel et une loi connexe—chapitre 25;

Projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations—chapitre 26;

Projet de loi C-112, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accès à l'information, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la Cour fédérale, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et une loi connexe—chapitre 27;

Projet de loi C-132, Loi concernant la création du territoire du Nunavut et l'organisation de son gouvernement et modifiant diverses lois en conséquence—chapitre 28;

Projet de loi C-133, Loi concernant l'Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada—chapitre 29; et

Projet de loi C-134, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994—chapitre 30.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément, à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Cap-Breton—Richmond—Est—L'économie; le député de Don Valley—Est—Air India; le député de Bonavista—Trinity—Conception—Les forces armées; la députée d'Halifax—La défense nationale; le député de Saint-Boniface—L'emploi.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1610)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blais: Que le projet de loi C-126, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit lu pour la troisième fois et adopté..

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, le paragraphe 264(2) a été modifié par l'ajout des termes «compte tenu du contexte» et cela, pour tenir compte des situations que vivent les femmes. Cela aide à les situer. On rend ainsi plus subjectif le critère objectif énoncé comme suit:

a pour effet de lui faire raisonnablement craindre [. . .]

En reconnaissant que les femmes et les hommes ne voient ou ne ressentent par forcément les choses de la même façon, cet amendement servirait à établir le bien-fondé de la crainte qu'éprouve la victime.

Initiatives ministérielles

Je suis heureuse que le projet de loi C-126 prévoit des sanctions plus sévères pour qui commet pareille infraction. En portant à cinq ans la peine maximale d'emprisonnement, on fait clairement passer le message que le harcèlement criminel ne sera plus toléré. En fait, la tolérance zéro à l'égard du harcèlement doit être notre but et notre objectif à tous.

L'article 7, qui porte sur l'article 465 du Code, a été modifié par l'insertion d'une disposition sur les couples qui conspirent en vue d'enlever un enfant. Le comité a rejeté cet amendement parce qu'il ne tiendrait pas compte de la situation de la dépendance financière, de la crainte de représailles, du syndrome de la femme battue et autres circonstances propres aux femmes, lesquelles sont souvent contraintes à commettre de tels actes. Il existe souvent, dans le couple, un déséquilibre des forces dont il faut tenir compte dans la loi. Or, cet amendement n'aurait pas reconnu le fait que, dans bien des cas, la femme n'a ni contrôle ni pouvoir dans le couple.

Par contre, les dispositions relatives à l'enlèvement d'un enfant par un parent m'ont plu. À l'heure actuelle, rien ne protège les enfants contre une telle éventualité, lorsqu'une ordonnance valide existe relativement à leur garde, mais dont le parent qui commet l'enlèvement ne reconnaît pas la validité. Ce projet de loi corrige la situation en précisant que le parent qui enlève un enfant est coupable d'un acte criminel ou d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire,

qu'il y ait ou non une ordonnance rendue par un tribunal au Canada relativement à la garde de cette personne.

Cette modification se faisait attendre depuis longtemps.

L'article 9 du projet de loi a été modifié pour interdire au prévenu de posséder une arme à feu, des munitions ou des substances explosives et pour l'obliger à remettre toute autorisation d'acquisition d'armes à feu en sa possession. Il s'agit plutôt de l'article 8 qui modifie le paragraphe 515(4.1). Cette disposition vise à protéger davantage les victimes. Autrement dit, en plus de ne pas pouvoir communiquer avec les victimes et fréquenter certains endroits, le prévenu n'aura plus le droit de posséder des armes à feu.

J'appuie également l'amendement proposé par mon collègue de Moncton, amendement qui prévoit que la Chambre doit entreprendre un examen complet des dispositions de cette loi. Cet examen est essentiel si nous voulons nous assurer que la loi répond aux besoins de la société canadienne, si elle est adoptée bien entendu.

Je suis un peu inquiète au sujet des dispositions qui visent à empêcher les personnes reconnues coupables d'infractions sexuelles à l'égard des enfants de se trouver en présence d'enfants. Selon les nouvelles dispositions, on pourrait empêcher les personnes reconnues coupables

de ce genre d'infractions de fréquenter, pendant le reste de leur vie, des garderies, des terrains d'école, des terrains de jeu, des centres communautaires, des parcs publics ou des zones publiques où l'on peut se baigner. Je crois que cela pose un problème. Même si la loi permet au tribunal d'adapter les circonstances de l'interdiction aux circonstances de l'individu ou de ne pas imposer d'interdiction du tout, cela laisse au juge beaucoup trop de pouvoir discrétionnaire.

Les principes qui sous-tendent ces dispositions sont également très inquiétants. Le premier principe, c'est qu'une personne qui commet une infraction devrait être punie à vie. Le second, c'est qu'une personne qui commet un certain genre d'infraction récidivera inévitablement. Bien entendu, la situation est tout à fait différente dans le cas d'un récidiviste ou d'un contrevenant qui refuse tout traitement. Mon parti, le Parti libéral, croit que la réadaptation des contrevenants est le principe fondamental sur lequel est fondé notre système de justice pénale. Le châtement sans réadaptation est une très mauvaise façon de procéder.

Il y a plusieurs semaines, j'ai participé à une conférence de presse avec le chef libéral pour rendre public le document du Parti libéral sur le crime et la justice. Dans ce document, nous faisons des recommandations qui portent sur la réinsertion sociale des auteurs d'infractions sexuelles. Depuis cinq ans, le taux de réinsertion sociale des auteurs d'infractions sexuelles s'est accru de 20,4 p. 100, ce qui veut dire que de plus en plus de personnes qui ont commis des infractions sexuelles réintègrent la société.

Comme la direction de la recherche du Service correctionnel du Canada nous le dit, ceux qui sont coupables de crimes à caractère sexuel sont, par rapport aux autres criminels, au moins deux fois plus portés à récidiver, à violer les conditions de leur libération conditionnelle et à commettre d'autres types de crimes. Malheureusement, il manque de programmes de traitement pour les délinquants sexuels. Le gouvernement fédéral dépense environ 98 millions de dollars par année pour garder ces criminels en prison et seulement deux millions pour leur donner des programmes de traitement. La grande majorité des délinquants sexuels sont remis en liberté sans avoir suivi de programmes d'orientation ou de réadaptation, mais ils devraient n'être qu'une faible minorité. Il a été démontré que les traitements, lorsqu'ils existent, permettent de réduire le taux de récidive de près de 50 p. 100.

• (1615)

Pour ces raisons, les députés de l'opposition recommandent: premièrement, que des programmes soient institués pour réadapter les délinquants sexuels et réduire le pourcentage de récidive après leur libération, mais

Initiatives ministérielles

que les peines soient tout de même sévères; deuxièmement, que l'on établisse un registre national des personnes reconnues coupables de mauvais traitements contre des enfants et que ce registre soit accessible aux organismes qui emploient des gens ou retiennent les services de bénévoles pour travailler auprès d'enfants; troisièmement, que les auteurs de crimes à caractère sexuel graves qui n'ont pas été traités pendant qu'ils purgeaient leur peine soient transférés dans des établissements de santé mentale à haute sécurité.

Entre le prononcé d'un jugement de culpabilité et la détermination de la peine, le procureur pourrait demander qu'un criminel ne soit remis en liberté qu'après avoir subi un examen aux termes de la législation provinciale sur la santé. Après avoir purgé sa peine, le criminel pourrait être traduit à nouveau devant le tribunal où le juge déterminerait s'il peut être remis en liberté. S'il ne le peut pas, le délinquant serait confié à la garde du système provincial de santé jusqu'à ce qu'il puisse être remis en liberté sans risques.

Nous croyons que ces modifications établiraient un équilibre entre les droits des victimes et les droits des criminels.

En terminant, je voudrais mentionner le cas d'une jeune femme de 15 ans qui a été harcelée par téléphone à son lieu de travail où elle travaillait entre 18 et 22 heures. Quelqu'un lui téléphonait tous les soirs à de nombreuses reprises. Cette jeune femme, qui n'avait que 15 ans, était terrorisée. Elle a communiqué avec moi et nous avons demandé à la police de mettre le téléphone de son bureau sur écoute. Les policiers ont pu découvrir d'où venait l'appel et se sont rendus sur les lieux. La personne n'a pas nié sa culpabilité et on lui a ordonné de cesser de faire ces appels.

Au bout d'environ deux mois, les appels ont recommencé. Même si la police connaissait son identité et lui avait ordonné de cesser ses activités, la personne a continué d'appeler la jeune femme et de la harceler pendant deux ou trois mois.

Le projet de loi servira à mettre un terme à ce genre de sottises et à apaiser les craintes de la jeune fille. Ses parents devaient aller la chercher à son bureau le soir pour la ramener à la maison, car elle avait trop peur de rentrer chez elle à pied.

Je suis satisfaite du projet de loi C-126. J'espère qu'on y donnera suite en mettant sur pied des programmes d'éducation afin de changer le comportement des membres de notre société. Il faut modifier la mentalité des Canadiens qui ont toléré pendant si longtemps la pro-

gression de la violence familiale, y compris de ce genre de harcèlement. Alors seulement les femmes pourront vivre dans une société juste, sûre et équitable.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LES TITRES DE BIENS-FONDS**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-103, Loi permettant l'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds et modifiant certaines lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (M. Paproski): Dix motions d'amendement figurent au *Feuilleton* pour l'étape du rapport du projet de loi C-103, Loi permettant l'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds et modifiant certaines lois en conséquence, et elles sont toutes inscrites au nom du député de Nunatsiak.

[Français]

Les motions nos 1 à 10 seront groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion n° 1 vaudra pour les autres motions.

[Traduction]

Je vais maintenant mettre les motions nos 1 à 10 aux voix.

• (1620)

Y a-t-il consentement pour qu'un autre député propose les motions au nom du député de Nunatsiak? Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais nous ne pouvons pas poursuivre.

L'hon. Shirley Martin (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant, avec la permission de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Mme Martin (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Une voix: Monsieur le Président, je veux prendre la parole à l'étape de la troisième lecture.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le projet de loi a déjà été adopté. Toutefois, je reviendrai à l'étape de la troisième lecture avec le consentement de la Chambre. Est-on d'accord?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement de la Chambre.

* * *

LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-106, Loi modifiant certaines lois concernant les hydrocarbures en ce qui touche les critères de participation canadienne et confirmant la validité d'un règlement, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a deux motions d'amendement inscrites au *Feuilleton* au nom du député d'Edmonton-Est à l'étape du rapport du projet de loi C-106, Loi modifiant certaines lois concernant les hydrocarbures en ce qui touche les critères de participation canadienne et confirmant la validité d'un règlement.

Les deux motions dépassent la portée du projet de loi. Elles introduisent de nouveaux concepts qui n'étaient pas envisagés dans le projet de loi tel qu'approuvé en principe à l'étape de la deuxième lecture. Par conséquent, conformément au commentaire 698(1) de la 6^e édition de Beauchesne, ces motions sont irrecevables et ne seront pas retenues par la présidence.

Comme il n'y a pas d'autres amendements, je proposerai maintenant à la Chambre la motion d'approbation du projet de loi à l'étape du rapport.

Initiatives ministérielles

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Shirley Martin (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Harvey (Edmonton-Est): Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec votre permission, maintenant?

Des voix: D'accord.

Mme Martin (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je suis certes désolé que les amendements au projet de loi que j'ai proposés à l'étape du rapport aient été jugés irrecevables car, à mon avis, l'étude de chacun d'eux aurait aidé la Chambre à comprendre la grande importance et les répercussions du projet de loi C-106. Comme la Chambre m'a refusé cette possibilité, je verrai ce que je peux faire pour rectifier cela au moment de la troisième lecture.

• (1625)

J'aimerais d'abord citer un long extrait de l'Accord de libre-échange nord-américain. J'attire votre attention sur l'article 1102 qui figure au chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain et qui s'intitule *Traité national*. Le paragraphe 1 est ainsi libellé:

Chacune des Parties accordera aux investisseurs d'une autre Partie un traitement non moins favorable que celui qu'elle accorde, dans des circonstances analogues, à ses propres investisseurs, en ce qui concerne l'établissement, l'acquisition, l'expansion, la gestion, la direction, l'exploitation et la vente ou autre aliénation d'investissements.

Le paragraphe 4 de l'article 1102 prévoit ceci:

Il demeure entendu qu'aucune des Parties ne pourra:

a) exiger d'un investisseur d'une autre Partie qu'il accorde à ses ressortissants une participation minimale dans une entreprise située sur son territoire, exception faite des actions nominales dans le cas des administrateurs ou fondateurs de sociétés; ou

Cela signifie que, en vertu des règles de participation canadienne qui étaient en vigueur depuis 1982 et qui s'appliquaient, selon la politique que le gouvernement précédent avait adoptée, aux terres ne relevant pas de la compétence fédérale, et en vertu de la loi que nous abrogeons aujourd'hui et qui s'applique aux terres relevant de la compétence fédérale, c'est-à-dire les terres canadiennes dans le Nord et les secteurs au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, quiconque rece-

Initiatives ministérielles

vait un permis d'exploitation des hydrocarbures devait, depuis 1982, être un citoyen canadien, un résident permanent ou une société dont 50 p. 100 des actions étaient détenues par des Canadiens.

Il faut bien comprendre cela. Le projet de loi dont nous sommes saisis cet après-midi propose de supprimer cette exigence concernant la participation canadienne. Cela signifie donc que, dans les secteurs où il fallait auparavant qu'au moins 50 p. 100 des actions d'une société appartiennent à des Canadiens pour que celle-ci puisse entreprendre l'exploitation d'hydrocarbures, aucune participation canadienne minimale ne sera dorénavant exigée.

La totalité des actions pourrait appartenir à des habitants des îles Fidji ou de la planète Mercure, et cela n'aurait aucune importance. La société pourrait aller de l'avant. Évidemment, les autres restrictions s'appliqueraient, mais pas celle concernant la participation canadienne.

Cela a pour effet d'harmoniser parfaitement nos lois et règlements avec l'article 1102 et les sections 1 et 4 de l'Accord de libre-échange nord-américain. Il y a également l'article 1108, Réserves et exceptions, de l'Accord de libre-échange nord-américain. J'aimerais le citer. On peut lire ceci:

Les articles 1102, 1103, 1106 et 1107 ne s'appliquent pas

a) à une mesure non conforme existante qui est maintenue par

(i) une Partie au niveau fédéral, ainsi qu'il est indiqué dans sa liste à l'annexe I ou II.

Même si nous avons maintenu dans notre législation et notre politique ce qu'on peut appeler dans le langage de l'Accord de libre-échange nord-américain une mesure non conforme, c'est possible seulement si nous insérons dans la liste du Canada à l'annexe I une déclaration disant en gros que nous maintenons cette mesure non conforme.

Or, c'est précisément ce que le gouvernement a fait. Vous trouverez la déclaration à la page I-C-31 de l'Accord de libre-échange nord-américain. On la trouve en partie à cette page annexe qui traite du secteur de l'énergie et du sous-secteur du pétrole et du gaz:

Classification de l'industrie: CTI 071 Industries du pétrole brut et du gaz naturel;

Type de réserve: Traitement national (article 1102)

Palier de gouvernement: Fédéral.

Parmi les mesures mentionnées dans la partie des réserves figurent la Loi fédérale sur les hydrocarbures, la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les concessions

de terres domaniales, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et le Règlement sur les terres pétrolifères et gazéifères du Canada.

• (1630)

Voici la description des restrictions régissant l'investissement:

Les détenteurs de licences de production de pétrole et de gaz pour les découvertes faites après le 5 mars 1982 ou les détenteurs d'actions dans de telles licences doivent être des citoyens canadiens qui résident habituellement au Canada, des résidents permanents ou des personnes morales constituées au Canada. Aucune licence ne pourra être délivrée pour les découvertes faites après le 5 mars 1982, à moins que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne soit convaincu que le taux de participation canadienne du détenteur du titre au regard de la dite licence de production n'est pas, à la date de l'octroi, inférieur à 50 p. 100.

C'est là la disposition dorée avec laquelle nous avons protégé nos conditions de participation canadienne contre l'Accord de libre-échange nord-américain. Mais il y a un piège. Je répète une partie de l'article 1108: «Les articles 1102, 1103, 1106 et 1107 ne s'appliquent pas a) à une mesure non conforme existante qui est maintenue.»

Notez bien: «Toute mesure non conforme existante». Or, ce que nous faisons aujourd'hui avec l'adoption hâtive du projet de loi C-106, c'est que nous supprimons à jamais notre mesure non conforme existante. À ce moment-là, tant et aussi longtemps que l'Accord de libre-échange sera en vigueur, nous ne pourrions plus revenir à notre régime de conditions de participation canadienne.

Ce que nous proposons de faire aujourd'hui, c'est de supprimer à perpétuité la possibilité pour la population canadienne, par l'intermédiaire de son Parlement, de déterminer que dans l'industrie stratégique des hydrocarbures, un pourcentage minimum doit rester entre les mains de citoyens canadiens. Par la suite, la possibilité pour la population canadienne d'influer sur un élément de son sort économique aura disparu. Voilà l'importance du projet de loi C-106.

Certains diront: «Ce n'est pas grave. Cela n'a pas d'importance. Tout est mondialisé. Les capitaux se déplacent d'un pays à l'autre. Les frontières n'ont plus aucune signification.» Malheureusement, ce n'est pas vrai et l'expérience du Canada dans ce domaine est instructive.

Depuis maintenant plus d'une décennie, l'Agence de surveillance du secteur pétrolier tient des dossiers sur les entrées et les sorties de capitaux dans ce secteur. Les

Initiatives ministérielles

données figurent dans une série de comptes différents. Ce qu'elles montrent est clair.

Une voix: Très clair.

M. Harvey (Edmonton—Est): Très clair, en effet. Ce ne peut pas être plus clair que cela.

Ce que les chiffres montrent, c'est que pour la période 1980-1990—une décennie qui n'a rien de particulier à cet égard, on pourrait en choisir une autre et on aurait le même résultat—donc, pendant cette décennie, alors que les sociétés contrôlées par des Canadiens dans le secteur pétrolier ont produit des rentrées de 1,5 milliards, les sociétés étrangères au Canada ont été responsables d'une sortie nette de 25,3 milliards.

C'est ce que l'on peut appeler une ponction sévère pour l'économie canadienne. Il est certain que cela nous coûte des millions d'emplois. Il est certain que cela restreint toute activité économique qui aurait pu en résulter et que cela nuit à notre économie. C'est le prix du contrôle étranger dans le secteur pétrolier. C'est simple et clair. Cela ne devrait surprendre personne.

Dans le projet de loi C-106, nous proposons de reproduire sur les territoires du Canada précisément les conditions qui ont entraîné cette ridicule sortie de capitaux de notre pays à cause du contrôle étranger sur le bassin sédimentaire de l'Ouest dans les années 80.

Ces faits sont si évidents, si clairs et si indiscutables qu'on se demande avec stupeur la raison pour laquelle un gouvernement ayant à coeur l'intérêt national du Canada proposerait un projet de loi aussi absurde.

• (1635)

Je dois dire qu'à moins d'invoquer la théorie du complot ou la totale stupidité, je trouve difficile de trouver une explication raisonnable. Il y a celle qui a été donnée par les représentants de l'industrie, par exemple l'association canadienne des producteurs de pétrole, qui se fait passer pour une association canadienne, mais qui est principalement, mais non exclusivement, une couverture pour les sociétés contrôlées par les Américains qui sont exploitées au Canada. Cette association a envoyé une lettre au comité qui a présument étudié le projet de loi pour dire ceci: «Les capitaux migrent dans les pays qui offrent des conditions attrayantes et des revenus concurrentiels. Les critères de participation canadienne décou-

ragent les entrées de capitaux nécessaires.» N'est-ce pas paradoxal?

La lettre poursuit: «Les critères de participation canadienne, qui sont restrictifs, découragent l'apport de capitaux, car ils signalent aux investisseurs étrangers qu'on n'a pas besoin de leurs capitaux et qu'on n'en veut pas. Ce message négatif nuit, en fin de compte, aux compagnies canadiennes qui sont toujours à la recherche de capitaux pour leurs opérations.»

Prétendre que cette mesure législative profitera aux compagnies canadiennes alors que son seul but est de permettre aux compagnies étrangères d'opérer plus librement sur le sol canadien est clairement un argument spécieux. Sans vouloir avoir l'air de me moquer, je crois pouvoir dire sans me tromper que l'argument avancé à cet égard par la CAPP et compagnie est pour le moins intéressé.

Cela m'amène au dernier mystère que j'aimerais aborder cet après-midi. Pour quelles raisons obscures l'opposition officielle se trouve-t-elle à appuyer ce projet de loi? Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que lors du vote à l'étape de la deuxième lecture, tous les libéraux présents à la Chambre ont voté pour ce projet de loi. Je pense que si nous procédions à un vote par appel nominal à l'étape de la troisième lecture, ils feraient la même chose. Pour moi, c'est un mystère.

Au fil des ans, j'ai souvent été en désaccord avec le Parti libéral du Canada sur bien des choses, mais je l'ai toujours considéré comme un parti plutôt nationaliste. Comment un parti quasi nationaliste peut-il arriver à appuyer cette petite merveille d'hypocrisie qui nous livre pieds et poings liés aux étrangers? Je n'en reviens pas. Je n'y comprends rien.

Je meurs d'impatience de voir les députés libéraux présents ici cet après-midi se lever et justifier pourquoi le parti de Pearson, le parti de Trudeau, le parti de Saint-Laurent, le parti de Mackenzie King, le parti de tous les premiers ministres libéraux de valeur et connaissant l'histoire de cette nation, appuie cette honteuse mesure législative qui va nous ruiner. Je meurs d'impatience, mais je ne m'attends pas à grand-chose.

Je ne doute pas que ce projet de loi soit adopté. La seule majorité du gouvernement suffit à l'assurer. Aucun argument invoqué à l'étape de la deuxième lecture, au comité ou ici, cet après-midi, ne pourrait justifier l'adoption de ce projet de loi, étant donné ses conséquences néfastes certaines.

Initiatives ministérielles

Juste pour résumer, il est ici proposé de priver les Canadiens pour toujours, ou du moins tant et aussi longtemps que l'Accord de libre-échange nord-américain sera en vigueur, de la capacité de réserver la mise en valeur des ressources pétrolières du Canada pour les Canadiens, par les Canadiens et dans l'intérêt des Canadiens. Il est donc proposé de priver les Canadiens de cette capacité en sachant pertinemment qu'à long terme, cela se traduira par l'exportation massive de capitaux dont notre pays a besoin.

J'aimerais qu'on me donne ici cet après-midi une raison valable, ne serait-ce qu'une seule, d'appuyer ce projet de loi, étant donné ce que l'on sait. En fait, je défie quiconque ici présent d'essayer de le faire.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos de mon collègue d'Edmonton-Est.

• (1640)

Je tiens à prendre la parole sur ce projet de loi, à l'étape de la troisième lecture, parce que je considère que c'est une mesure très importante. En outre, ce projet de loi mérite peut-être d'être examiné très attentivement, mais c'est déjà fait. Nous avons procédé à l'examen de la mesure et nous abordons les étapes finales de son étude à la Chambre et au Sénat. Je trouve donc très intéressant de constater que certains des vieux arguments refont surface.

Si je comprends bien, ce projet de loi vise à assouplir les règles sur les investissements étrangers à compter du 25 mars 1992. Essentiellement, ces règles s'appliquaient indistinctement non seulement dans les zones d'exploitation classique, mais aussi sur les terres domaniales, c'est-à-dire les terres au nord du 60^e parallèle. Elles s'appliquaient également au forage en mer, qui est sous le contrôle du gouvernement fédéral.

D'après ce qu'a dit le député, il est évident qu'il n'est pas en faveur d'assouplir les règles en matière d'investissements étrangers. C'est pourquoi il s'est tellement opposé au projet de loi C-106, disant qu'essentiellement—et je ne suis pas sûr que ce soit là le terme qu'il a employé—ce qui l'inquiétait c'est qu'on ne brade par là le secteur de l'énergie. Sans vouloir lui faire dire ce qu'il n'a pas dit, je crois que c'est, en gros, ce qui l'inquiétait.

C'est un point de vue. Je crois cependant qu'il y a un certain nombre de choses que nous devons examiner à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi. Pour commencer, je pense que tout le monde conviendra avec moi que ces dernières années, le gouvernement fédéral n'a pas fait grand-chose pour aider le secteur du pétrole et du gaz, deux de nos ressources les plus importantes, en

cette période particulièrement difficile pour lui, essentiellement à cause d'un problème de rentabilité.

On estime généralement que l'assouplissement des règles en matière d'investissements étrangers ne ferait vraisemblablement pas grand-chose pour régler les problèmes économiques. Mais je crois qu'en même temps, nous sommes pris—et j'apprécie ce qu'a dit le député—nous sommes pris entre deux feux, à savoir essayer de faire quelque chose pour mettre en valeur les ressources et en même temps, essayer de limiter les investissements étrangers et de resserrer les règles actuelles en matière d'investissements étrangers dans le secteur du pétrole. La situation est délicate. Notre point de vue est tout à fait opposé à celui du NPD. J'essaierai, si je le peux, de vous expliquer pourquoi dans un instant.

Le projet de loi C-106 aura également pour effet de modifier trois lois, soit la Loi fédérale sur les hydrocarbures, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et la Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve.

Je me suis personnellement intéressé à ce projet de loi à cause du mégaprojet Hibernia, qui se trouve en plein coeur de ma circonscription. Dans ce cas, le gouvernement a fait une exception à la règle concernant la participation étrangère, parce que le gisement a été découvert avant 1982 et l'exigence de participation canadienne de 50 p. 100 ne s'appliquait pas vraiment. Les restrictions concernant l'investissement étranger s'appliquent toutefois aux autres champs pétrolifères des Grands Bancs de Terre-Neuve. Ce fait est important, car plus de 50 p. 100 des réserves du gisement de Terra-Nova sont à vendre et une politique d'investissement souple pourrait en accélérer la vente. Il s'agit là d'un aspect de la question.

Comme je le disais plus tôt, et comme le sait certainement mon collègue ou tout autre habitants de l'Ouest qui exerce son activité dans le secteur de l'énergie, du pétrole et des ressources naturelles, l'industrie canadienne du pétrole et du gaz connaît actuellement de grandes difficultés. Elle traverse une crise financière et les perspectives de profits ne sont guère reluisantes.

J'ai participé à quelques séances du comité et je sais que ces perspectives sombres suivront la courbe de la récession économique actuelle non seulement cette année et l'an prochain, mais également pendant encore plusieurs années. J'espère qu'il ne faudra pas attendre le tournant du siècle, mais les indicateurs économiques établis par tous les économistes et par ceux du secteur pétrolier révèlent que l'industrie pétrolière et gazière restera en difficulté au moins jusqu'en 1995. Des mises à

ped massives vont encore se produire dans les secteurs amont et aval.

Je m'intéresse de près à cette importante industrie frappée par des mises à pied, ainsi qu'à toute mesure qui pourra permettre d'atténuer la situation.

• (1645)

Je vais établir une comparaison afin d'aider le député et son parti à comprendre ce que je veux dire. La pêche à la morue du Nord est actuellement frappée d'un moratoire à Terre-Neuve, où les stocks ont presque disparu. Or, cette activité représente une industrie importante pour la côte est du Canada, ou pour cette région du Canada si l'on veut. Le moratoire a entraîné la mise à pied de 22 000 personnes. Il s'agit là, à tous égards, d'une mise à pied généralisée, mais qui prend une ampleur particulière dans un pays qui ne compte que 13 millions de travailleurs, et dans une province dont l'effectif total des travailleurs est d'environ 300 000 personnes.

Je voudrais également dire, entre parenthèses, qu'en réponse à ce moratoire, qui n'est qu'une mesure de bric et de broc à laquelle on devrait s'attendre de la part d'un gouvernement qui, fondamentalement, administre mal le secteur de la pêche, l'indemnisation se poursuivra aussi longtemps que le moratoire persistera en ce qui me concerne, ainsi que mon parti.

En l'occurrence, le gouvernement prend deux mesures parallèles qui ont des objectifs différents. D'une part, le gouvernement indemnise 22 000 travailleurs qui dépendent de la morue du Nord et d'autres milliers de personnes par l'entremise de son plus récent programme et d'autre part, il ne fait absolument rien pour mettre un terme à la pêche illégale pratiquée par 103 navires étrangers aux larges des Grands Bancs de Terre-Neuve.

La politique du gouvernement consiste à dire que c'est regrettable pour le secteur de la pêche, qu'on va indemniser les intéressés, mais qu'on va quand même permettre aux pêcheurs étrangers de prendre illégalement du poisson dans nos eaux. On dit également aux intéressés que s'ils prennent du poisson à Terre-Neuve, dans leurs propres eaux, on veillera à ce qu'ils soient traînés devant les tribunaux, à ce que leur bateau et leur matériel soient saisis et à ce qu'ils soient poursuivis et probablement envoyés en prison. En l'occurrence, le gouvernement adopte deux mesures tout à fait contradictoires.

Dans le cas présent, il semble que dans le cadre de l'adoption du projet de loi C-106, dans le secteur énergétique, le gouvernement se rende compte que du fait du grand nombre de licenciements qui pourraient avoir lieu sur la côte ouest du Canada et dans les Prairies, notam-

Initiatives ministérielles

ment dans la région de Calgary et dans les champs pétrolifères, il est nécessaire de prendre des mesures parallèles allant davantage dans le même sens et je crois que c'est là l'objet de ce projet de loi.

En ce qui concerne le secteur pétrolier et gazier, il est possible qu'en l'ouvrant aux investissements étrangers, on puisse ainsi compter sur une source importante de technologie, de compétences et, chose encore plus importante, de capitaux. Je le répète, il s'agit de parvenir à un équilibre et il faut fixer des limites quelque part.

Il est intéressant de remarquer que le gouvernement actuel nous a reproché d'avoir permis les investissements étrangers et d'avoir vu ces investissements d'une certaine façon alors qu'à l'heure actuelle il ouvre davantage les portes aux investissements étrangers afin de venir en aide à un secteur qui éprouve des difficultés. En l'occurrence, pour ma part, je ne m'y oppose pas, pourvu qu'on fixe une limite.

Peu importe la politique des anciens dirigeants et premiers ministres de mon parti au cours du dernier siècle, les temps changent et nous devons nous pencher sur les circonstances actuelles et adopter des mesures correctrices et législatives permettant de nous assurer que nous tirons le maximum de nos secteurs. Si cela exige de prendre certaines mesures relativement à l'investissement étranger, eh bien soit. Je pense que nous devons l'accepter.

Depuis quelques années, le secteur pétrolier et gazier a un rendement de 4 à 5 p. 100. Ce n'est pas un taux très attrayant. Je veux simplement exprimer en chiffres les problèmes que ce secteur éprouve. Fondamentalement, ce taux ne correspond même pas aux taux d'intérêt versés sur les placements de père de famille. Manifestement, nous sommes confrontés à de graves problèmes en l'occurrence.

Les recettes et la marge brute d'autofinancement de ce secteur baissent de 130 millions de dollars pour chaque augmentation de 1 p. 100 du taux de change. Outre le fait qu'il souffre d'une faible productivité et d'un rendement insuffisant, le secteur est très durement touché par l'évolution du taux de change. Étant donné que ce secteur réinvestit une grande partie de ses profits dans de nouveaux projets de prospection et de mise en valeur, le cours élevé du dollar canadien jusqu'à récemment expliquait, en partie du moins, le petit nombre de projets de prospection et de mise en valeur au Canada. Le capital de placement manquait désespérément dans l'industrie et une façon d'y remédier consistait justement à faire ce que ce projet de loi fait, c'est-à-dire, assouplir les règles de la participation étrangère. Cependant, il est généralement

Initiatives ministérielles

admis que cela donnerait un avantage à court terme. L'industrie doit vivre ou mourir par elle-même, selon ce qui doit résulter d'une combinaison du ralentissement économique qui n'en finit pas vraiment, malgré ce que le gouvernement peut laisser entendre dans divers budgets, et du regain d'activité que devrait donner, comme nous l'espérons, ce projet de loi, dont nous souhaitons l'adoption aujourd'hui.

• (1650)

Il est de notre intérêt de prendre cette mesure. J'en suis convaincu, car je n'en parlerais pas autrement. Quel résultat aurait la vente d'un intérêt dans l'industrie?

Une voix: Des exportations de capitaux.

M. Mifflin: Des exportations de capitaux ou, selon certains, de l'exploitation ou du bradage. Franchement, je ne vois rien qui contrebalance cela.

En résumé, nous, au Parti libéral, admettons qu'il y a un besoin de nouveaux capitaux dans l'industrie pétrolière. Je crois que c'est nécessaire.

Je n'en ferais pas moins si c'était nécessaire dans l'industrie des pêches pour remédier aux mises à pied massives qui se produisent à Terre-Neuve et au Canada atlantique. Je serais hypocrite si je n'appuyais pas ce projet de loi, parce qu'en fait, nous ne faisons qu'appliquer le principe que nous ne pouvons malheureusement pas appliquer dans l'industrie des pêches.

Je voudrais bien que le gouvernement ait la compétence fonctionnelle des deux extrémités des Grands Bancs. Pour moi, ce serait l'équivalent des mesures qui sont proposées dans ce projet de loi.

Ce projet de loi reconnaît essentiellement qu'il y a effectivement des risques à procéder comme cela. Mais nous prenons le risque de réduire les restrictions visant les investissements étrangers dans cette industrie, parce que nous estimons que, dans l'ensemble, l'industrie en bénéficiera.

Le même risque existe dans le cas de l'industrie des pêches. Si nous annonçons que nous assumons la compétence fonctionnelle à l'égard du nez et de la queue du banc au-delà de la limite des 200 milles, nous pourrions éprouver certaines difficultés à commercer avec l'Espagne et le Portugal, activité qui se chiffre à quelque 175 millions de dollars. Cette mesure pourrait nuire à d'autres industries au Canada, et nous pourrions aussi avoir des problèmes devant les cours de justice internationales, à Genève, dans le contexte du droit maritime. Deux débats d'urgence ont eu lieu à la Chambre sur cette question et mes collègues et moi-même estimons que le jeu en vaut la chandelle.

Je demande au gouvernement de prendre note que le Parti libéral est prêt à courir ce risque, relativement à la partie du monde qui compte sur l'industrie pétrolière et gazière. J'invite le gouvernement à prendre le même genre de risque, dans les quelques jours qui restent à cette législature, pour les pêches à Terre-Neuve, en ce qui a trait à la compétence fonctionnelle à l'égard du nez et de la queue des Grands Bancs, et d'empêcher les pêcheurs étrangers de prendre une ressource que les Terre-Neuviens eux-mêmes ne sont pas autorisés à pêcher à l'heure actuelle.

En résumé, compte tenu des circonstances et de la nécessité pour l'industrie pétrolière et gazière de se sortir de la léthargie dans laquelle celle-ci se trouve, nous allons appuyer ce projet de loi. Je serai heureux d'entendre toute observation au sujet du risque en cause.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de céder la parole au député, je signale que j'ai reçu un avis écrit du député d'Okanagan—Shuswap portant qu'il sera dans l'impossibilité de présenter sa motion au cours de la période réservée aux initiatives parlementaires, le lundi 14 juin 1993.

Il n'a pas été possible de procéder à un échange de positions sur la liste de priorité conformément à l'alinéa 94(2)a) du Règlement. En conséquence, j'ordonne aux greffiers au Bureau de faire retomber l'article au bas de la liste de priorité. La période réservée aux initiatives parlementaires sera donc annulée et, conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, la Chambre se réunira pour les initiatives ministérielles à 11 heures.

[Français]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, je voudrais simplement prendre quelques minutes du temps de la Chambre pour appuyer le projet de loi C-106 qui, à mon avis, est un projet de loi extrêmement important. Cela devient un outil de développement économique pour l'industrie pétrolière canadienne.

Je voudrais également atténuer quelque peu les craintes soulevées par mon collègue néo-démocrate à l'effet que cela serait une fuite de capitaux vers d'autres pays et que les Canadiens n'auraient plus le choix de développer de la façon dont ils le veulent leur industrie pétrolière canadienne.

Ce que dit le projet de loi est très simple: on ne tiendra plus compte de la participation de 50 p. 100 de capitaux canadiens. Mais de l'autre côté, ce que l'on dit, c'est que seule une société, seule une entreprise constituée en société au Canada, serait autorisée à détenir une licence de production en tout ou en partie.

Initiatives ministérielles

• (1655)

À partir du moment où il s'agit d'une société enregistrée au niveau du Canada, elle est régie par les lois qui nous gouvernent. Comme le soulignait mon collègue libéral, ce projet de loi va permettre justement à des capitaux étrangers de pouvoir être investis chez nous, de transférer des technologies d'appoint qui sont présentes un peu partout dans le monde et permettre aux travailleurs canadiens et à l'industrie canadienne d'abord d'être compétitifs sur le marché local et sur le marché international, de permettre le maintien d'emplois et justement d'apporter des capitaux qui permettront aux gouvernements, quels qu'ils soient, qu'ils soient provinciaux ou de palier national, de pouvoir donner davantage au niveau de l'économie, au niveau de certains programmes.

Je ne voudrais pas m'étendre plus longtemps sur le sujet, car je sais que mes collègues du Parti libéral appuient le projet de loi. Mon collègue néo-démocrate se demandait pourquoi les Libéraux appuyaient un tel projet de loi. La réponse est fort simple, c'est parce que c'est un projet de loi qui est sensé, qui respecte l'industrie et les Canadiens dans leur autonomie et dans leur identité et qui leur permet justement d'avoir des horizons beaucoup plus vastes et beaucoup plus prospères dans le futur, dans l'industrie pétrolière.

[Traduction]

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je remercie le député de ses remarques. À l'instar du député de Terre-Neuve, le député qui vient de parler a dit, notamment, que ce projet de loi rendrait possible—s'il vous plaît, ne partez pas. . .

M. Champagne: Je reste. Je ne suis pas de Terre-Neuve.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je parle de lui ainsi que de l'autre député. Le projet de loi rendrait possible le transfert au Canada de technologies développées par des entreprises d'autres pays et que nous pouvons utiliser chez nous pour mieux exploiter nos ressources.

Je suppose que le député qui vient tout juste de parler et qui est secrétaire parlementaire est conscient du fait que le Canada jouit actuellement d'une balance commerciale fortement excédentaire dans le domaine de la technologie d'exploitation des champs pétrolifères. En fait, nous sommes parmi les chefs de file dans le monde en ce qui concerne ce genre de technologie. Dans ces domaines qui seraient touchés par le projet de loi, soit les terres du Canada et les champs pétrolifères en mer, nous possédons les technologies de pointe. Ce sont des technologies canadiennes.

Je ne sais pas exactement de quelles technologies voulaient parler le secrétaire parlementaire et le député

de Terre-Neuve quand ils ont dit que ce projet de loi favoriserait davantage les transferts technologiques. Nous avons les technologies. Nous tirons profit de la vente de technologies à d'autres pays.

Je voudrais demander au député s'il y a un lien, à son avis, entre la présentation de ce projet de loi, qui a l'appui du gouvernement et de l'opposition officielle, et le fait que les deux ont reçu de généreux dons de compagnies pétrolières étrangères. Le don qui me vient immédiatement à l'esprit est celui de 49 000 \$, si je ne m'abuse, qu'Imperial Oil a fait aux deux en 1991. Mais les deux touchent des milliers et des milliers de dollars de la part de presque toutes les compagnies pétrolières étrangères qui exercent leur activité au Canada. Je voudrais savoir s'il y a un lien entre les deux.

[Français]

M. Champagne: Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue cherche des problèmes où il n'y en a pas. Je lui dirais ceci: à partir du moment où on dit posséder une grande partie de la technologie, eh bien si on veut poursuivre le développement de cette technologie-là, ça prend des capitaux.

Je ne pense pas qu'il y ait un Canadien sensé qui oserait fermer la porte à des capitaux étrangers qui voudraient investir chez nous, créer des emplois chez nous, permettre à des Canadiens de travailler, quelle que soit la province d'origine, et permettre à la technologie canadienne de pousser davantage parce qu'on veut investir de l'argent dans la recherche et le développement. C'est exactement ce que le projet de loi stipule. Arrêtons de regarder la participation canadienne, mais gardons un contrôle juridique sur la société composée en vertu des lois canadiennes. C'est ce qu'on fait dans ce projet de loi, on ouvre la porte à des capitaux pour pouvoir donner davantage de vision au secteur énergétique canadien, à l'industrie comme telle, et permettre justement de continuer à être *up to date* dans les investissements et dans la façon d'agir.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (1700)

Plâit-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Initiatives parlementaires

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée à la majorité.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest) propose: Que le projet de loi C-417, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes à feu), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

—Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie les députés qui sont présents cet après-midi même si nous ne siégeons pas demain, vendredi. Beaucoup de députés appuient le projet de loi.

L'histoire de ce projet de loi a commencé il y a environ trois mois lorsque j'ai reçu un appel téléphonique d'un collectionneur d'armes à feu. Mon interlocuteur m'apprenait qu'une nouvelle interprétation juridique d'une vieille loi était venue changer radicalement la situation qui existait auparavant.

Pendant de nombreuses années, la loi prévoyait que les gens qui achetaient une arme à autorisation restreinte pouvaient l'amener dans un bureau d'enregistrement des armes à feu pour examen et obtenir un permis de transport temporaire pour apporter cette arme chez eux. Tout à coup, selon une nouvelle interprétation de la loi, le registraire des armes à feu ne peut plus remettre l'arme à son propriétaire pour qu'il l'apporte chez lui. À première vue, cela ne crée aucun problème, mais il y a un problème réel et cela pourrait conduire à des situations dangereuses.

Il y a environ deux ans, la Chambre a consacré de nombreuses heures à l'examen du Code criminel dans le but de rendre l'usage et la possession d'armes à feu plus sécuritaires. Nous avons déclaré en termes non équivoques que les personnes qui désiraient posséder des armes à autorisation restreinte devaient entreposer ces armes dans un endroit sûr et que cet endroit pouvait être inspecté.

Mais voilà qu'une nouvelle interprétation juridique de la loi peut empêcher l'entreposage de telles armes dans un endroit sûr. Il a fallu parfois jusqu'à six mois avant que des certificats d'enregistrement permanent soient délivrés. Cela signifie que la responsabilité incombe dans bien des cas au registraire d'armes à feu, surtout dans les régions rurales où il n'existe tout simplement pas assez d'endroits pour entreposer les armes adéquatement, compte tenu de la quantité d'armes qui commencent à s'empiler.

J'ai donc demandé aux conseillers juridiques de la Chambre des communes de rédiger le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui accorde au registraire des armes à feu toute la latitude nécessaire pour autoriser le requérant à apporter l'arme à feu chez lui et à l'entreposer dans un endroit sûr si celui-ci possède déjà un permis pour une arme à autorisation restreinte, car cela signifie qu'il dispose d'un endroit sûr pour entreposer ses armes.

Cette autorisation ne serait pas accordée aux non-initiés, c'est-à-dire aux gens qui achètent ce genre d'armes pour la première fois. De plus, le registraire ne serait pas obligé de laisser le requérant apporter l'arme à son domicile. L'autorisation est facultative, puisqu'on pourrait effectivement faire remplir un document pour permettre au requérant de quitter le bureau du registraire d'armes à feu avec son arme qu'il apporterait chez lui pour l'entreposer dans un endroit sûr.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de monopoliser le temps de la Chambre pour tenir un débat de trois heures à ce sujet et ensuite mettre la motion aux voix. Dans sa grande sagesse, le comité n'a pas retenu ma motion parmi les affaires choisies pour un vote.

La Chambre peut donc décider à l'unanimité d'approuver ce changement, et le projet de loi pourrait franchir toutes les étapes du processus législatif dès aujourd'hui si la Chambre y consentait. J'ai des copies de modifications mineures que le ministère de la Justice me recommande d'apporter au projet de loi afin que la modification puisse mieux s'insérer dans le Code criminel. J'en ai fait faire des copies. J'en ai assez pour tous les députés à la Chambre. Je demanderais à un page d'en distribuer à tous ceux qui en veulent. Il ne vaut pas la peine d'examiner toutes ces modifications à moins que la Chambre n'y tienne. Il conviendrait peut-être de permettre aux députés qui veulent parler de ce projet de loi de le faire. Ils pourraient peut-être dire s'ils estiment que c'est une bonne idée. Si nous adoptons le projet de loi à toutes les étapes cet après-midi, il pourrait être mis à l'étude au Sénat au début de la semaine prochaine et pourrait certainement y être adopté assez rapidement. C'est une

Initiatives parlementaires

modification administrative qui, je crois, est sensée pour tout le monde.

• (1705)

Le projet de loi vise simplement à renforcer les dispositions actuelles du Code criminel relativement à l'entreposage sécuritaire des armes à autorisation restreinte. De toute façon, c'est ce que la Chambre a toujours voulu. Le projet de loi ne fait que renforcer ce principe.

J'invite mes collègues à faire des observations et à dire si la Chambre serait disposée à adopter cette mesure à l'unanimité et à la mettre en application le plus rapidement possible afin d'éliminer ce danger. Je remercie la Chambre de son attention.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, c'est vraiment pour moi un honneur de prendre la parole. Je ne prends pas souvent la parole au sujet de projets de loi d'initiative parlementaire, car il y en a tellement qui sont présentés à la Chambre que, soit dit très respectueusement, beaucoup ne sont jamais adoptés.

Dans ce cas-ci, le projet de loi de mon collègue, le député de Calgary-Ouest, est excellent, car il relève du strict bon sens. Je vais essayer de vous expliquer ce qui préoccupe les propriétaires d'armes à feu à l'égard de la situation actuelle et comment le projet de loi C-417, présenté par mon collègue, le député de Calgary-Ouest, y répond.

J'ai voulu vérifier si mon collègue, le député de Calgary-Ouest, avait raison pour ce qui concerne la circonscription de Kenora—Rainy River, par exemple, et, pour cela, j'ai téléphoné ces derniers jours à différents postes de police de localités comme Kenora, Dryden et Sioux Lookout et j'ai demandé le genre de problèmes que posait la délivrance de permis aux particuliers qui veulent enregistrer leur arme à autorisation restreinte.

Un des problèmes vient du fait que ces armes doivent être entreposées quelque part tant que le particulier n'a pas reçu son permis du registraire de sa province. Cela peut ne pas sembler un problème très important aux personnes qui ne sont pas familières avec les armes à feu, mais, dans des localités comme Kenora, Dryden et Sioux Lookout, où il y a d'importants clubs de propriétaires d'armes à feu, des centaines et parfois des milliers d'armes à feu, littéralement, changent de mains chaque année. On peut s'imaginer ce qui se produit dans les petits bureaux des régions rurales du Canada qui ne disposent que d'un espace d'entreposage restreint. Nous avons, en l'occurrence, créé un cauchemar administratif injustifié.

Ce que mon collègue propose dans ce projet de loi d'initiative parlementaire relève du simple bon sens. Il me semble que nous pourrions permettre à une personne qui possède déjà une arme à feu à autorisation restreinte

dûment enregistrée d'apporter son arme à la maison et de l'entreposer à l'endroit qui a déjà été aménagé à cette fin; de cette façon, la personne s'occupera, comme il se doit, d'une arme de grande valeur en attendant de recevoir son permis.

Voilà exactement ce qui est proposé dans ce projet de loi d'initiative parlementaire. Ceux qui ont déjà fait l'objet d'une enquête policière approfondie, qui ont prouvé qu'ils étaient des propriétaires d'armes consciencieux dans le passé et qui ont réussi certaines épreuves concernant le maniement des armes à feu satisferaient alors aux exigences énoncées dans ce projet de loi d'initiative parlementaire.

En outre, l'une des principales inquiétudes des propriétaires d'armes à feu, et bien entendu des policiers qui doivent entreposer celles-ci, c'est que certaines armes, pour ne pas dire toutes, ont une valeur pour leurs propriétaires. Elles peuvent valoir entre 500 \$ et 3 000 \$. L'an dernier, leurs propriétaires ont, dans la plupart des cas, attendu jusqu'à six semaines avant d'obtenir leur permis, et les années précédentes, il leur a fallu attendre de 3 à 6 mois. Cette arme à feu risque dangereusement de perdre de la valeur, car elle pourrait se mettre à rouiller faute d'entretien de la part des services de police qui ne sont pas équipés pour faire ce genre de choses.

• (1710)

En conclusion, je tiens à dire que cette mesure permettrait non seulement de faire économiser de l'argent aux propriétaires d'armes à feu, de même qu'aux services de police qui n'auront pas à faire appliquer certaines dispositions de la loi qui ne sont pas nécessaires, mais également de rationaliser le système pour tous les intéressés. Elle maintient la sécurité et l'intégrité du système que nous connaissons actuellement et que nous voulons conserver, mais, en même temps, c'est une mesure intelligente du fait, justement, de son aspect pratique.

Je serais bien sûr d'accord moi aussi avec le député de Calgary-Ouest pour faire franchir à cette mesure toutes les étapes de son étude ce soir même et la faire adopter ici pour ensuite la transmettre au Sénat, tout simplement parce qu'il serait tout à fait inutile d'en retarder l'étude en la renvoyant au comité, étant donné les avantages évidents qu'elle présente.

Je tiens à remercier mon collègue d'avoir présenté une mesure très intelligente. J'exhorte les députés ici aujourd'hui à songer à donner leur consentement unanime pour l'adopter à toutes les étapes.

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur cette mesure très importante, le projet de loi C-417, présenté par le député de Calgary-Ouest.

Il s'agit en l'occurrence d'une proposition très pratique, d'une réponse très pratique aux instances qu'on a faites à un certain nombre d'entre nous. J'en suis vrai-

Initiatives parlementaires

ment ravi et j'encourage les députés de tous les partis à la Chambre à appuyer cette mesure et à nous permettre de l'adopter aussi rapidement que possible.

Il y a beaucoup de députés à la Chambre aujourd'hui qui ont travaillé d'arrache-pied sur cette question et sur l'étude préliminaire. Le député de Cariboo—Chilcotin, celui de Kenora—Rainy River et notre collègue ici du Cap-Breton ont également travaillé avec acharnement à ce sujet. Nous avons entendu de nombreux intervenants dans le monde des armes à feu. Nous avons entendu leurs instances et j'appuie certainement cette mesure pratique très importante qu'est le projet de loi C-417.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je voudrais seulement dire quelques mots au sujet de ce projet de loi, car j'estime qu'il est très pratique. Je ne crois pas qu'il nécessite un long débat.

Je tiens à assurer à ceux qui nous regardent à la télévision que, comme on l'a mentionné, après les deux ans qu'il a fallu pour rédiger le nouveau projet de loi, nous ne sommes pas tous forcément satisfaits de l'équilibre qui a été créé, mais nous reconnaissons la raison pour laquelle il en est ainsi.

Je voudrais simplement assurer à mes collègues et à ceux qui s'intéressent à la question qu'à mon avis, cette modification ne perturbe pas cet équilibre. En fait, elle corrige une situation que nous n'avions pas prévue et elle rend le système non seulement plus efficace, mais également plus sûr.

Une des raisons de cela, c'est que beaucoup de préposés aux armes à feu qui sont des agents de la GRC ne sont pas équipés pour entreposer ces armes. À vrai dire, une personne qui possède déjà au moins une arme à feu enregistrée a probablement un lieu plus sûr que la police locale pour entreposer des armes.

Dans les régions rurales, mes électeurs qui veulent acheter une arme à feu à utilisation restreinte doivent souvent se rendre à Vancouver pour le faire. Dans certains cas, ils doivent y retourner six, sept ou huit mois plus tard pour aller la chercher. Cette situation n'est tout simplement pas commode et elle présente des inconvénients pour les propriétaires légitimes d'armes à feu.

J'encourage donc les députés de la Chambre à accélérer l'adoption de ce projet de loi à toutes les étapes, aujourd'hui même.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vois que personne d'autre ne désire prendre la parole et je pense que c'est le bon moment pour demander si nous avons maintenant le consentement unanime pour faire franchir toutes les étapes à ce projet de loi.

Si la réponse est affirmative, alors nous aurons une série d'étapes. Après cela, je voudrais invoquer de nouveau le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu. Y a-t-il consentement unanime pour permettre l'étude de la motion à toutes les étapes?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime.

Comme personne d'autre ne désire prendre la parole, la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est terminée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Conformément au paragraphe 38(5), la motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office.

SUSPENSION DE SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre de suspendre la séance à l'appel de la présidence?

Des voix: D'accord.

La séance est suspendue à 17 h 18.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 31.

Le président suppléant (M. Paproski): Par suite de l'annonce faite par la présidence au sujet des initiatives parlementaires, je signale qu'il est maintenant possible de faire un changement. Ainsi, lundi, à 11 heures, la Chambre passera à l'étude de la motion n° 677.

*Débat d'ajournement***MOTION D'AJOURNEMENT***[Traduction]*

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

AIR INDIA

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, vous souvenez-vous où vous étiez le matin du 23 juin 1985? Cela fait presque huit ans maintenant.

M. Bal K. Gupta s'en souvient. M. H. S. Radhakrishna s'en souvient. La famille Aurora s'en souvient. La famille Jain s'en souvient. La famille Khan, la famille Patel, la famille Sharma, la famille Singh, la famille Uppal, la famille Castonguay et bien d'autres s'en souviennent.

Ils s'en rappellent, monsieur le Président, et vous vous en souvenez peut-être, car c'est le matin où eux et nous avons appris l'horrible nouvelle que plusieurs membres de leur famille avaient péri lors de l'attentat contre le vol 182 d'Air India. L'appareil devait aller de Toronto à Londres et à New Delhi via Montréal. Il a plongé dans l'océan au large de l'Irlande, tuant 329 hommes, femmes et enfants innocents. Deux cent soixante-dix-neuf de ces personnes étaient des citoyens canadiens qui venaient des quatre coins du Canada, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique.

Le même jour, une bombe a explosé, elle aussi dans le cas d'un vol d'Air India en provenance du Canada. L'engin a sauté à l'Aéroport international Narita de Tokyo, tuant deux citoyens japonais et en blessant quatre autres.

En Irlande, on a mené une enquête sur le vol 182 d'Air India et elle est terminée depuis bien longtemps. En Inde, il y a belle lurette qu'une enquête a été faite et qu'on connaît les conclusions. Or, au Canada, presque huit ans après cette tragédie, une enquête est toujours en cours. Aucune accusation n'a encore été portée relativement à ce crime et personne n'a été condamné non plus.

On a prétendu que les autorités n'avaient pas tenu compte des avertissements donnés à propos de ce vol. On a prétendu que des éléments de preuve avaient été détruits. L'année dernière, la GRC a sorti une épave du fond de l'océan au large de l'Irlande, mais le 1^{er} juin, le solliciteur général a déclaré à la Chambre que l'enquête se poursuivait, huit ans plus tard.

Faut-il s'étonner que les familles et les amis des 279 Canadiens qui ont péri dans cet accident soient exaspérés en colère et amers?

Il est à peu près temps qu'on se décide à porter des accusations ou, si ce n'est pas possible, à instituer immédiatement une enquête judiciaire.

[Français]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, le 23 juin marquera le huitième anniversaire d'une horrible tragédie, soit l'écrasement de l'appareil d'Air India, vol 182, dans la mer d'Irlande, qui a causé la mort des 329 passagers.

• (1735)

Étant donné l'hypothèse que l'explosion serait due à une bombe placée par des terroristes, le Canada a entrepris l'enquête criminelle la plus complète et la plus coûteuse de son histoire.

À trois reprises et dans des conditions difficiles, la GRC a effectué des opérations en mer dans le but de récupérer des éléments de preuve. Cet attentat et d'autres actes de terrorisme au Canada et à l'étranger ont poussé le gouvernement à réviser en profondeur nos appareils nationaux de sécurité et de lutte contre le terrorisme, y compris les activités d'antiterrorisme dans le domaine de l'aviation civile.

Comme les députés de cette Chambre le savent sans doute, lors de sa comparution devant le Comité permanent de la justice et du solliciteur général le 29 avril 1993, le commissaire de la GRC a assuré le comité que l'enquête se poursuivait sans relâche. Il est extrêmement important pour le gouvernement que les responsables de ce crime soient traduits en justice. Le gouvernement n'a pas à s'excuser des dépenses nécessaires qu'il engage pour retrouver les auteurs de ce crime odieux.

Le gouvernement ne voit aucune utilité à tenir une enquête publique, car un tel exercice sur les circonstances entourant la tragédie pourrait nuire au déroulement de l'enquête policière en cours et compromettre l'engagement des poursuites subséquentes.

Le gouvernement n'a aucunement oublié les familles innocentes si durement éprouvées et tient à les assurer que tout est mis en oeuvre pour que justice soit faite.

Débat d'ajournement

[Traduction]

LES FORCES ARMÉES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole pour reparler d'une question que j'ai posée à la ministre de la Défense, le 2 avril.

Ce sont les événements ultérieurs qui m'amènent à reparler de cette question pendant le débat sur la motion d'ajournement.

La question s'adressait à la ministre de la Défense, mais, en son absence, c'est le leader du gouvernement à la Chambre qui a répondu. Elle était la suivante: pourquoi a-t-il fallu deux semaines et demie, soit du 16 mars à la fin mars, pour que le public canadien soit informé d'un incident important qui s'est produit en Somalie, à savoir la mise à mort d'un Somalien par des gardiens de la paix? Pourquoi cet incident a-t-il été dévoilé accidentellement par quelqu'un des médias? Et plus précisément, pourquoi la ministre de la Défense nationale n'a-t-elle pas informé la Chambre ou au moins le public canadien de ce qui s'était passé?

Le leader du gouvernement à la Chambre m'a répondu que tout s'était passé dans les règles. On a procédé de la sorte parce qu'une enquête était en cours et on a attribué comme raison à ma question le fait que la ministre de la Défense nationale était candidate à la direction du Parti conservateur. Normalement, j'aurais peut-être soulevé la question de privilège à ce sujet, mais en raison de la gravité des événements, je n'ai pas voulu me lancer dans une action de cette nature. J'ai évité de mêler à cet incident une question de privilège personnelle.

Vous vous souviendrez peut-être qu'après le 2 avril, nous avons eu le congé de Pâques, puis que nous sommes revenus à la Chambre. Le 19 avril, deux semaines plus tard, j'ai posé la même question à la ministre de la Défense nationale qui était présente à la Chambre. Je lui ai demandé pourquoi elle n'avait pas—dès le lendemain ou dans un délai raisonnable—informé le public de ce qui s'était passé en Somalie. La ministre m'a répondu que c'était la faute du ministère de la Défense nationale. Incroyable! Elle a dit que c'était une faute regrettable, qu'en fait, le ministère de la Défense nationale avait été informé de l'incident en question, mais qu'au lieu d'en informer les Canadiens, il avait fait parvenir un communiqué en Somalie.

Il y a quelque chose qui ne colle pas dans tout ça. Pour commencer, des journalistes étaient présents à Belet Huen quand cet incident s'est produit. Un communiqué a effectivement été publié, mais à 260 km de là, à Mogadiscio. Non seulement, on n'a rien dit aux membres de la presse qui étaient sur place quand ça s'est passé, mais en plus, on a essayé de leur dissimuler l'incident.

Je suis revenu sur cette question le lendemain, soit le 20 avril. J'ai demandé à la ministre de la Défense nationale pourquoi elle n'avait pas informé la Chambre de cet incident. C'est le leader du gouvernement à la Chambre qui a répondu. Sa réponse a été absolument déroutante et extrêmement confuse.

• (1740)

On a appris par la suite que cet incident s'était produit le 16 mars que la ministre de la Défense nationale en avait été informée le 17 mars et qu'un soldat qui avait été mêlé à cet incident avait été placé en détention le 18 mars. La ministre a déclaré ensuite qu'elle n'avait appris qu'il s'agissait d'un meurtre que le 31 mars.

Tout d'abord, si la ministre en a été informée, elle l'a été en détail. Elle aurait dû savoir que les médias canadiens n'avaient rien dit à ce sujet le lendemain de l'incident. Je trouve donc absolument ridicule de la part de la ministre qu'elle n'ait pas. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, on a tenu beaucoup de propos en l'air sur les événements récents.

Cela fait contraste avec les éloges dont les effectifs des Forces canadiennes ont été l'objet ailleurs. Selon un chirurgien canadien qui travaille au sein d'une ONG américaine, les troupes canadiennes ont vraiment fait du bon travail. En Somalie, on a aussi déclaré que les Canadiens s'étaient montrés respectueux envers le peuple et qu'on ne voulait plus les laisser partir.

Oui, des incidents graves se sont aussi produits. Nous nous en occupons. Il faudrait donc voir à vérifier ce qui s'est vraiment passé dans chaque cas pour se faire une opinion. Une enquête a été menée ou est en cours pour chacun des incidents survenus en Somalie.

Les Forces canadiennes ont publié les détails de chaque affaire. On en trouve un résumé dans la déclaration que la ministre a faite à la Chambre le 26 avril 1993.

Débat d'ajournement

Je veux aussi parler de la commission d'enquête du groupement tactique du Régiment aéroporté canadien, mise sur pied par le chef d'état-major de la défense, à la demande de la ministre.

Comme la ministre de la Défense nationale l'a déclaré elle-même, elle devait tenir compte de sa double responsabilité, celle d'assurer la gestion et la direction des Forces canadiennes et celle d'assumer ses fonctions quasi-judiciaires dans l'appareil de la justice militaire.

Elle a su consilier, d'une part, la nécessité d'informer la population et le Parlement avec, d'autre part, celle de voir à ne pas porter préjudice à la justice militaire. Consciente de ses responsabilités, elle a demandé conseil sur le meilleur moyen de traiter différentes préoccupations et a demandé au chef d'état-major de la défense de mettre sur pied une commission d'enquête.

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, le 17 mars de cette année, j'ai demandé à la ministre de la Défense pourquoi la politique actuelle de son ministère interdisant le harcèlement sexuel dans les forces armées n'avait donné aucun résultat.

La ministre de la Défense nationale, qui est occupée ailleurs aujourd'hui, avait répondu en disant qu'un rapport précisant cette politique venait d'être publié. Selon elle, ce rapport souligne l'importance de la tolérance zéro en ce qui concerne le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes. J'ajouterais que ce rapport ne dit pas un traître mot de la façon de mettre cette politique en pratique.

À l'heure actuelle, de nombreux cas de harcèlement sexuel ne font pas l'objet de plainte par peur de représailles. Les victimes devraient pouvoir avoir un recours contre leurs agresseurs sans craindre de représailles. Et pourtant, le rapport cité par la ministre n'offre aucune garantie à cet égard. Il n'encourage absolument pas les victimes à déposer une plainte.

Le harcèlement sexuel continue à exister puisque les agresseurs savent qu'ils ne seront pas dénoncés. C'est ça la tolérance zéro? C'est inacceptable.

Plus d'un quart des femmes dans les Forces armées canadiennes disent avoir été victimes de harcèlement sexuel au cours de l'année dernière. Et pourtant, seule une sur cinq a officiellement déposé une plainte. Celles qui l'ont fait craignent que leur carrière en souffre.

En outre, on a appris que la façon dont les forces armées traitaient les plaintes était loin d'être satisfaisante. En effet, 68,7 p.100 des plaignantes estiment qu'elles n'ont pas obtenu réparation. À en juger par le rapport

déposé par la ministre, il est très clair que le gouvernement ne prend pas ce dossier au sérieux.

Les victimes de harcèlement sexuel ne méritent pas d'être victimes une deuxième fois. Le peuple canadien mérite plus que ce que ce gouvernement a à lui offrir. Les victimes méritent d'être protégées contre leurs agresseurs et de savoir que si elles rapportent de tels incidents, elles n'auront pas à en souffrir davantage.

Qu'est-ce que la ministre a l'intention de faire pour régler ce problème et pour protéger ces victimes?

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le 17 mars 1993, la ministre de la Défense nationale a déposé à la Chambre la politique des Forces canadiennes en matière de harcèlement.

Cette politique, qui s'inspire fortement de celle du Conseil du Trésor, est en vigueur depuis 1988 et part du principe que toute forme de harcèlement (qu'elle soit de nature personnelle, sexuelle ou professionnelle) constitue un comportement inacceptable qui ne sera pas toléré au sein des Forces canadiennes. Notre but ultime est de réduire le nombre d'incidents à zéro. Autrement dit, nous espérons faire disparaître complètement le harcèlement.

• (1745)

Pour donner suite à la promesse faite le 17 mars 1993 de fournir de plus amples renseignements sur les FC et sur l'examen auquel elles ont soumis leur politique en matière de harcèlement, la ministre de la Défense nationale a déposé à la Chambre des communes un ensemble de documents. Cet ensemble, qui a été déposé le 5 mai, comprend le rapport d'analyse d'un sondage confidentiel mené auprès de 5 800 militaires sur des questions se rapportant à la politique sur le harcèlement et à son application au sein des FC, ainsi qu'un rapport plus général sur l'optique des Forces canadiennes à l'égard du harcèlement en milieu de travail.

Nous avons décidé de lancer un programme énergique de communication, d'éducation et de formation visant à tuer le problème du harcèlement dans l'oeuf. Les FC se proposent de créer, au QGDN, un bureau de coordination du programme de lutte contre le harcèlement qui sera chargé de se tenir au courant de tous les incidents qui se produisent, de consulter les spécialistes de la question et de coordonner les activités et le matériel d'éducation et de formation.

De plus, nous nous employons activement à donner suite aux révisions contenues dans le plan. Ces initiatives sont une preuve tangible du fait que les FC prennent le problème très au sérieux et qu'elles prennent les choses

Débat d'ajournement

en mains au moyen de mesures concrètes visant à améliorer leur optique à l'égard du harcèlement personnel.

L'EMPLOI

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le 22 mars dernier, j'ai posé deux questions à la Chambre, et je ne veux surtout pas être injuste ici. Je vais lire la première question que j'ai posée et je veux que vous soyez juge, monsieur le Président, car je sais que vous êtes juste.

J'ai dit ceci: «Il y a presque 50 000 chômeurs et chômeuses au Manitoba aujourd'hui, dont environ le quart sont des jeunes de 15 à 24 ans. Le taux de pauvreté du Manitoba est le plus élevé au pays et c'est celui qui grimpe le plus rapidement. Les plus pauvres parmi les pauvres sont les jeunes. Les Manitobains en ont assez de cette situation décourageante. Ils veulent qu'on agisse.» J'ai ensuite posé la question suivante: «Quelles mesures précises ce gouvernement a-t-il l'intention de prendre pour redonner du travail à tous ces gens?»

Pour être juste, je vais lire la réponse que j'ai reçue du ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation. Il a dit ceci:

Monsieur le Président, je n'aurais pas le temps d'énumérer ici toutes les mesures mises en oeuvre par ce gouvernement, mais je pourrais mentionner en premier lieu la somme de 3,8 milliards de dollars que nous dépensons en formation et en recyclage.

Le ministre n'a pas compris. Je lui ai demandé de me préciser les mesures que le gouvernement comptait prendre pour régler le problème de la pauvreté et du chômage chez les jeunes, et il me dit combien le gouvernement dépense. Je sais cela.

Ce que les conservateurs doivent se demander, c'est comment il se fait que, malgré ces dépenses de 3,8 milliards de dollars, 1,6 million de Canadiens sont sans emploi—et certains disent que c'est le double en réalité parce que beaucoup ont cessé de chercher—2,2 millions de Canadiens dépendront des banques d'alimentation pour se nourrir cette année et 2,7 millions de Canadiens recevront de l'aide sociale. Apparemment, il y aurait 300 000 emplois disponibles en ce moment, mais on ne parvient pas à trouver des gens compétents pour les occuper.

Étant donné toutes les sommes que le gouvernement dépense et étant donné tous les problèmes sociaux, il est évident que le gouvernement devrait faire quelque chose à ce sujet.

Voici ma deuxième question, et je vais citer pour être bien certain de n'induire personne en erreur.

[Français]

Le ministre nous dit que ses politiques vont régler la situation. C'est faux. Pourquoi y a-t-il tellement de chômage—25 p. 100 chez les jeunes au Manitoba—tellement de pauvreté au Manitoba—le plus haut taux de pauvreté chez les jeunes au Canada et malheureusement le plus haut taux de pauvreté parmi toute la population? Pourquoi y a-t-il tellement de gens qui se nourrissent aux banques alimentaires au Manitoba? Qu'est-ce que le gouvernement fera pour remettre les gens au travail?

[Traduction]

C'est la réponse que j'ai obtenue. Le ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation dit que je minimise l'importance de la formation et du recyclage. Il n'a pas répondu à ma question. Bien sûr, monsieur le Président, vous savez pourquoi je suis ici ce soir.

Les délibérations sur la motion d'ajournement sont prévues exactement pour cela. Lorsque nous posons une question à un ministre et qu'il ne donne pas de réponse satisfaisante, nous pouvons profiter des délibérations sur la motion d'ajournement pour tenter d'obtenir une meilleure réponse ou des précisions.

[Français]

C'est ce que je veux ce soir, des réponses à mes questions. Qu'est-ce que le gouvernement est prêt à faire pour remettre ces jeunes au travail, pour diminuer le taux de pauvreté au Manitoba? Est-ce qu'il est prêt à agir avec des politiques spécifiques? Je ne veux pas de statistiques. Les statistiques ne soignent pas les gens, ne soignent pas les Manitobains, pas plus que tous les autres Canadiens.

[Traduction]

Je veux tout simplement savoir si le gouvernement est prêt à faire quelque chose de précis pour les Manitobains? Oui ou non? Si oui, je voudrais savoir quoi. C'est tout.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je réponds aux questions de l'opposition officielle lorsqu'elle me demande des précisions. Je n'ai pas vu grande précision dans ses promesses électorales jusqu'à maintenant.

Je dirais que ce gouvernement a toujours fait de la formation professionnelle l'une de ses plus grandes priorités. Il est prêt à aider chaque Canadien à acquérir les qualifications nécessaires pour faire partie de la main-d'oeuvre active maintenant et à l'avenir.

Je sais, monsieur le Président, que l'opposition officielle n'aime pas qu'on lui cite des chiffres, mais on ne peut

Débat d'ajournement

rendre compte avec précision de ce qu'on fait sans chiffres.

Je suis fier de dire, à l'appui de ce gouvernement, qu'en 1993, rien qu'au Manitoba, près de 130 millions de dollars seront versés par l'entremise des programmes et des services d'Emploi et Immigration Canada. Cela permettra aux Manitobains d'acquérir la formation et l'expérience professionnelle dont ils ont besoin pour trouver des emplois durables et rémunérateurs.

Dans le cadre des priorités permanentes pour l'année 1993-1994, Emploi et Immigration Canada continuera, au Manitoba, d'aider les travailleurs qui ont été mis à pied au moyen de mesures d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre. Nous essaierons d'améliorer l'accès des autochtones à des fonds au moyen de la stratégie Les chemins de la réussite, et nous reconduirons le programme Développement des collectivités.

Étant donné les proportions inacceptables qu'a atteint le chômage chez les jeunes au Manitoba et dans tout le pays, notre gouvernement a mis en place un certain nombre de programmes afin d'aider les jeunes. Il a notamment établi le programme Emploi d'été/Expérience de travail, l'initiative L'école avant tout et le programme d'alternance études-travail.

En 1993, ce gouvernement consacrera au Manitoba environ 6 millions de dollars dans le cadre de l'initiative L'école avant tout et du programme Emploi d'été/Expérience de travail. L'aide accordée à ces programmes a donc augmenté d'environ 250 millions de dollars par rapport à 1992.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 52, en conformité de l'ordre adopté le lundi 7 juin 1993, la Chambre s'ajourne à 11 heures, le lundi 14 juin 1993, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 52.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 juin 1993

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LES PÊCHES

LES GRANDS BANCs

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 mars, de la motion de M. Mifflin:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement prendre les mesures nécessaires pour étendre son droit de garde aux pêcheries de morue situées aux deux extrémités des Grands Bancs.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer une motion proposée par mon ami et collègue de Terre-Neuve, le député de Bonavista—Trinity—Conception. Ensemble, voyons ce que la motion dit textuellement:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement prendre les mesures nécessaires pour étendre son droit de garde aux pêcheries de morue situées aux deux extrémités des Grands Bancs.

Ce n'est pas une idée nouvelle, mais elle est fort opportune. Voilà pourquoi mon collègue dit dans la motion que les mesures nécessaires devraient être prises immédiatement. Il ne saurait être question de retarder encore les choses. On n'a que déjà trop tardé. Il faut passer à l'action.

J'ai relu la transcription des premières interventions faites dans le cadre de ce débat. Deux ou trois choses m'ont tout de suite sauté aux yeux. Il y a d'abord les observations de mon bon ami, le secrétaire parlementaire des Pêches et des Océans. Il a dit, notamment, que le premier ministre avait joué un rôle-clé. Bien sûr, le premier ministre a joué un rôle-clé dans ce dossier. J'y reviendrai dans un moment.

Tout d'abord, je veux rappeler quelques paroles prononcées par mon bon ami de Nanaimo—Cowichan que je vois dans cette enceinte. Il a dit ceci: «Ce problème n'est pas nouveau. Il existe depuis au moins 15 ans.» Comme c'est souvent le cas des députés néo-démocrates, ils ont à moitié raison. Il a dit deux choses: «ce problème n'est pas nouveau», et il a raison. Puis il a ajouté: «il existe depuis au moins 15 ans.»

• (1110)

Je peux lui dire que ce n'est pas tout à fait le cas, mais je peux voir où il voulait en venir. Dans la même phrase, on peut voir ce qu'est et demeurera toujours le programme du NPD. Il dit: «. . .les gouvernements, qu'ils soient libéraux ou conservateurs, nous assurent qu'on examine le problème. . .» Je peux lui dire que c'est bien dit. Cela fait partie de la stratégie du parti qui veut faire croire qu'il n'y a pas de différence entre les conservateurs et les libéraux. Lorsqu'ils veulent démontrer cela, les néo-démocrates ne se laissent pas arrêter par les faits. Regardons les faits. Il dit qu'il y a 15 ans au moins que le problème existe. Si l'on remonte 15 ans en arrière, cela nous amène à 1978.

Je peux lui dire, et je suis sûr qu'il voudra vérifier, qu'il n'y avait pas de surpêche aux extrémités des Grands Bancs en 1978. Il n'y avait pas de surpêche grâce au gouvernement de M. Trudeau et au regretté Don Jamieson, auquel j'ai succédé dans la circonscription de Burin—Saint-Georges. Ces hommes et d'autres au Cabinet à cette époque ont réussi à étendre notre zone économique à 200 milles, ce qui a amené, avec l'OPANO, l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, une pêche ordonnée de la part de tous les pays en cause, y compris la Communauté européenne, et en particulier l'Espagne et le Portugal.

Le député de Nanaimo—Cowichan a accès à ces renseignements, il sait lire et il sait où trouver l'information. Il n'en a pas parlé ici, mais il connaît les faits qui sont clairs et incontestés et qui proviennent des statistiques du ministère des Pêches et des Océans. En 1978-1979, les

Initiatives parlementaires

années dont il parle, il n'y a pas eu de surpêche étrangère. Les Espagnols ont respecté leurs quotas, comme les Français et les Portugais. Tout le monde, sans exception, s'en est tenu à ses quotas de 1978 à 1984.

Le quota pour le stock de morue dont nous parlons dans la motion était, en 1984, par exemple, de 23 200 tonnes métriques pour la Communauté européenne et les Européens ont respecté ce quota.

Qu'ont-ils fait l'année suivante, en 1985? C'est là le problème. En 1985, le quota pour la Communauté européenne était aussi de 23 200 tonnes métriques, mais les Européens ont pêché 172 000 tonnes métriques. Ils ont pris huit fois leur quota et, en 1986, douze fois.

Le problème existe-t-il donc depuis quinze ans? Je répondrai par la négative avec tout le respect que je dois à mon collègue de Nanaimo-Cowichan. C'était une bonne tactique de la part des néo-démocrates d'essayer encore une fois de mettre dans le même panier les conservateurs et les libéraux, mais, comme la plupart des tactiques néo-démocrates, elle est plutôt trompeuse et repose sur bien peu de faits.

Je peux dire au député que le problème n'a pas surgi il y a quinze ans, mais il y a neuf ans. Et c'est là où je veux en revenir à la citation initiale qu'a faite précédemment mon collègue, le secrétaire parlementaire, qui a dit: «Le premier ministre a joué un rôle-clé.» Il a effectivement joué un rôle-clé dans cette affaire. La nouvelle première ministre désignée, l'actuelle ministre de la Défense, a aussi joué un rôle de premier plan, comme d'autres.

Je suis issu d'un milieu évangélique où on parle de pêcher non seulement par action, mais aussi par omission. C'est une chose de faire ce qui était interdit, mais il est aussi répréhensible d'omettre de faire ce qu'on doit faire. C'est le péché d'omission.

Notre collègue de Baie Comeau, le premier ministre, notre collègue de Vancouver, la première ministre désignée, et le second dans les élections à la direction du parti tenues la fin de semaine dernière, le ministre de l'Environnement, le ministre des Pêches, de Terre-Neuve, l'ont commis. Je pourrais en nommer d'autres. À cause de leur péché d'omission, en ne faisant rien pour résoudre ce problème, ils ont permis que la situation aboutisse à l'impasse que nous connaissons aujourd'hui.

• (1115)

Nous devons critiquer surtout les gens qui sont ici depuis 1984. Je reconnais que la dame de Vancouver n'est arrivée qu'en 1988. En quelque sorte, elle est devenue complice de ce péché d'omission et continue de l'être. Mais ce sont notre collègue de Baie-Comeau, le premier ministre, et celui de St. John's-Ouest, le ministre des Pêches, qui, comme le secrétaire parlementaire l'a dit par mégarde, ont joué un rôle-clé en restant à ne rien faire et en laissant la Communauté européenne, c'est-à-dire les Espagnols et les Portugais, prendre huit fois son quota en 1985 et 12 fois en 1986. C'est le rôle-clé qu'ils ont joué et que nous ne leur permettrons pas d'oublier.

Pourquoi présenter cette motion maintenant? Comme je l'ai dit, ce n'est pas la première fois que nous le faisons. J'en ai proposé une semblable en mars 1992. Nous faisons des efforts sur ce chapitre depuis quelque temps déjà. Si je l'ai présentée à ce moment-là, en mars 1992, c'est que les paroles du ministre des Pêches m'avaient encouragé. Il avait dit, pas à la Chambre, mais ailleurs, que selon lui, la seule solution était d'assumer un droit de garde sur les pêches. C'est ce qu'il disait à de petits groupes d'amis à Terre-Neuve. Nous n'avons jamais pu l'amener à dire cela ici, mais il l'a fait publiquement à Terre-Neuve.

Mon discours ne doit durer que dix minutes et vous me faites déjà signe que mon temps est presque écoulé, alors que je commençais seulement à me réchauffer et à être à l'aise avec le sujet. Bonjour! Nous sommes ici tous les lundis matin à la même heure. Merci d'être venus. Cela fait plaisir de vous voir.

Si nous présentons cette motion, c'est qu'il est temps d'agir et de faire ce qu'il faut. Nous avons essayé tous les autres moyens et nous ne préconisons pas de les abandonner. Poursuivons les discussions, si ça peut être utile, et usons de plus de diplomatie, s'il le faut. Entre-temps, nous devons faire savoir dès maintenant que nous sommes fatigués d'attendre, que nous ne voulons plus que nos stocks de poisson soient pillés, que nous ne pouvons plus attendre sans rien faire pendant que des milliers de pêcheurs et de travailleurs d'usines de transformation du poisson sont là à se tourner les pouces, pas parce qu'ils sont paresseux, mais parce qu'il n'y a pas de poissons.

Et pourquoi n'y a-t-il pas de poissons? Parce que les Espagnols, les Portugais et les Français les ont tous pris. Pourquoi? À cause de l'inaction du premier ministre qui, pendant des années et des années, a toléré cette situation

Initiatives parlementaires

et n'a rien fait pour l'empêcher. Nous disons, dans cette motion, qu'il est temps que cette situation cesse.

Nous disons qu'il est temps de réagir, qu'il est temps que des gens de bonne volonté, que des gens de tous les partis appuient les pêcheurs de la côte sud de Terre-Neuve et de tout le Canada atlantique, qu'ils appuient les travailleurs des usines pour défendre notre souveraineté, pour protéger nos stocks de poisson, pour faire ce qui s'impose afin d'assumer notre droit de garde sur ces stocks qui, en réalité, nous appartiennent. Je sais que les bancs de morue du Nord restent un certain temps aux deux extrémités des Grands Bancs, mais ce sont nos stocks. C'est de cet argument dont nous devons nous servir.

J'invite les députés de tous les partis à se joindre à nous et à appuyer cette importante résolution.

[Français]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il me fait plaisir ce matin de prendre quelques minutes pour parler au sujet de la motion de l'honorable député représentant une circonscription de Terre-Neuve. Évidemment cet aspect des pêches m'intéresse particulièrement parce que je représente une région dont la partie est dépend énormément de la pêche aux poissons de fond.

[Traduction]

J'aimerais parler pendant quelques minutes de cette question à la Chambre, parce que plusieurs collectivités dans la partie est de ma circonscription, la région connue comme la Basse-Côte-Nord, dépendent de la pêche aux poissons de fond, notamment de la morue. Je voudrais faire remarquer certains faits relativement à cette question.

Le ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a décrit à plusieurs reprises à la Chambre ce qui arriverait si le Canada décidait unilatéralement d'étendre, en ce qui concerne la morue et d'autres espèces, sa juridiction au-delà de la limite de 200 milles. Une diplomatie de la canonnière comme celle-ci risquerait de porter atteinte aux accords internationaux.

• (1120)

Cela risquerait d'entraîner des mesures de représailles et de menacer la coopération dont veulent bien faire preuve de nombreux États afin de mettre au point, en ce qui concerne la pêche, des règles favorisant le développement durable des ressources halieutiques en haute mer.

Je suis étonné de voir que l'on ait présenté cette motion à ce stade particulier, alors que le Canada et

d'autres États de même tendance se préparent à participer à la Conférence des Nations Unies sur la pêche en haute mer.

La conférence a tenu sa session d'organisation à New York, du 8 au 23 avril dernier. Elle doit tenir sa première session de fond dans cette même ville du 12 au 30 juillet prochain et devrait achever ses travaux à l'automne 1994 au plus tard. Si elle aboutit, cette conférence pourrait marquer dans l'histoire un important progrès dans la voie de la conservation des stocks de poissons chevauchant les zones économiques exclusives et des stocks de poissons grands migrants.

[Français]

Cette conférence internationale est cruciale non seulement pour le Canada, mais aussi pour le reste du monde, car, à l'instar de plusieurs autres nations maritimes, le Canada traverse actuellement une grave crise de la pêche. Les indicateurs scientifiques révèlent que la biomasse de morue du Nord a atteint un plancher critique, ce qui a poussé le gouvernement canadien à imposer un moratoire sur la pêche de ce stock sur les Grands Bancs de Terre-Neuve; il a été épaulé en cela par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, pour ses quatorze parties contractantes. Depuis six ans, avec l'accumulation des preuves scientifiques indiquant que la biomasse de différents autres stocks réglementés est en deçà du seuil d'exploitation viable, les quotas sont abaissés d'année en année.

[Traduction]

Les députés sont tous au courant des coûts qu'entraînent ces diminutions sur le plan du chômage et de la fermeture d'usines. Comme ils le savent, nous avons mis en place des programmes d'indemnisation et de recyclage à l'intention des pêcheurs et des travailleurs d'usine au chômage, ceci dans le cadre d'un programme visant à restructurer l'industrie.

Cependant, le Canada n'est pas la seule nation touchée par la diminution des stocks de poissons qui chevauchent la zone de 200 milles, dont c'est le sort dans nombre d'autres régions du monde: le merlu, dans le sud-ouest de l'Atlantique, à la hauteur du plateau patagonien, en Argentine, le hoplostète orange sur le plateau Challenger, au large de la Nouvelle-Zélande, le merlan bleu et le maquereau dans le centre-est et le sud-est du Pacifique, au large du Chili et du Pérou, le goberge au centre de la mer de Béring, entre la Russie et les États-Unis.

Cela se produit également dans la mer du Japon, où aucune zone économique exclusive n'a été établie et où la limite des eaux territoriales se situe à 12 milles. On a pris quelques mesures positives en 1992.

Initiatives parlementaires

Même s'il y a plusieurs causes à la diminution des stocks—comme les changements environnementaux dans le cas du Canada—, la surpêche constante et désordonnée par des flottes de pêche étrangères reste l'un des facteurs les plus importants. Quel que soit le soin que mettent les États côtiers à administrer, dans leurs eaux, les stocks chevauchants ou les espèces de poisson qui migrent sur de grandes distances, ils n'ont aucun pouvoir sur ce qui se produit quand ces stocks sont en haute mer, où ils sont l'objet de la surpêche effectuée par des flottes étrangères.

Les droits des États côtiers et les obligations de ceux qui possèdent des flottes de pêche hauturière ne sont que vaguement énoncés dans le droit de la mer. L'incertitude qui en résulte sur le plan juridique fait que ces stocks sont vulnérables à la surpêche en haute mer que pratiquent ces flottes étrangères.

Pour résoudre cette situation tragique, la conférence de l'ONU sur la pêche en haute mer doit aboutir à la conception d'un régime efficace pour la conservation et la gestion des stocks chevauchants et des espèces de grands migrateurs. Par «efficace», je veux dire un régime qui puisse être appliqué et qui serve les fins voulues, afin de permettre aux stocks en danger de se renouveler et d'atteindre le seuil du développement durable.

[Français]

Depuis 1989, le Canada a déployé sur le front diplomatique toute une série d'efforts de haut niveau pour faire cesser la surpêche pratiquée hors de sa zone économique par des pêcheurs étrangers. Le gouvernement canadien souhaiterait instaurer une meilleure coopération internationale pour la conservation des stocks de poisson qui chevauchent la ligne de 200 milles, notamment la morue, le flétan et le sébaste, lesquels font l'objet d'une surexploitation acharnée hors de sa zone économique. Le premier ministre, le ministre des Pêches et des Océans et d'autres ministres fédéraux ont eu des entretiens avec des dirigeants et des responsables des pêches de plusieurs pays en vue de les convaincre de la nécessité de cesser la surpêche.

[Traduction]

Ces démarches ont donné plusieurs résultats intéressants depuis un an et demi. La Communauté européenne ne pêche plus la morue du Nord à l'extrémité des Grands Bancs depuis le début de juin 1992. Le 21 décembre 1992, on a annoncé que la CEE et le Canada étaient parvenus à un accord, accord qui passe pour être un modèle de conservation et une victoire du bon sens.

• (1125)

La CEE et le Canada ont convenu de respecter toutes les décisions de l'OPANO touchant la gestion et la conservation, ainsi que les contingents. De 1986 à 1992, la CEE s'accordait unilatéralement des contingents plus élevés que ceux que lui imposait l'OPANO.

La CEE s'assurera que les prises de ses flottes ne dépassent pas les contingents fixés par l'OPANO. De 1986 à 1991, les prises de la CEE dépassaient la plupart des contingents de l'OPANO et même, dans certains cas, les contingents plus élevés qu'elle s'était accordés unilatéralement.

Le Canada et la CEE vont travailler de concert pour empêcher les flottes n'appartenant pas à l'OPANO de pêcher dans cette zone. Ces flottes, surtout des navires coréens ou de la CEE naviguant sous un autre pavillon, représentent un danger grandissant pour les ressources à l'extérieur de la limite de 200 milles.

Le Canada et la CEE vont travailler de concert à la revitalisation de l'OPANO et à la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends afin d'éviter tout abus de la procédure d'objection.

Le Canada fixera le total des prises admissibles (TPA) pour la morue du Nord sur la recommandation des experts canadiens et internationaux. Ces derniers estiment qu'en moyenne, 5 p. 100 de la biomasse est située à l'extérieur de la limite de 200 milles. Le Canada et la CEE vont proposer que l'OPANO fixe, pour la morue 2J3KL, un contingent égal à 5 p. 100 du total des prises admissibles. Le Canada gardera 95 p. 100 du TPA.

Puisque désormais, la CEE coopérera avec le Canada à la conservation des ressources halieutiques en dehors de la limite de 200 milles, dès que les deux parties auront officiellement donné leur approbation, le Canada ne prendra plus de mesures discriminatoires contre la CEE en ce qui concerne l'accès aux ports, la répartition des excédents et les accords commerciaux.

Si l'accord donne lieu à des problèmes, on cherchera à les résoudre par le biais de consultations. Le Canada et la CEE peuvent mettre fin unilatéralement à l'accord avec un préavis de 60 jours.

[Français]

Lors de l'assemblée annuelle de septembre 1992, toutes les parties contractantes de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest ont accepté de se plier à l'interdiction de pêcher la morue du Nord à l'intérieur de la zone économique canadienne. En outre, la Communauté européenne a annoncé qu'elle avait l'intention de respecter toutes les décisions que prendra l'OPANO pour des motifs de gestion de la ressource en 1993.

Initiatives parlementaires

Les parties contractantes réunies ont également approuvé de nouvelles mesures de gestion et de surveillance qui seront mises en vigueur en 1993, notamment l'imposition d'un nouveau maillage minimal et des tailles minimales au débarquement. De plus, dans le cadre d'une expérience, des observateurs de l'OPANO seront placés à bord des navires de chaque partie contractante.

Alors voilà, je pense que le Canada a mis en place au cours des dernières années des mesures dans le but d'assurer la protection des stocks de poissons de fond migratoires et aussi dans le but évidemment d'assurer que notre industrie de la pêche sur la côte atlantique passe à travers la période difficile que nous connaissons présentement, tout en permettant à l'industrie de la pêche, aux pêcheurs et aux travailleurs et travailleuses d'usine de pouvoir subvenir à leurs besoins et de pouvoir continuer à supporter leurs familles.

[Traduction]

Je peux donc assurer la Chambre que le gouvernement canadien prend toutes les mesures possibles pour que le secteur des pêches demeure viable. Je pense que ce n'est pas en étendant notre droit de garde sur les deux extrémités des Grands Bancs que nous parviendrons à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, pour le Canada et pour l'industrie.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Bonavista—Trinity—Conception pour avoir présenté ce projet de loi pour que nous puissions en débattre aujourd'hui. Je tiens à dire que je partage ses sentiments. Je crois que nous devons maintenant adopter cette mesure puisque toutes les autres solutions ont échoué. En ce qui me concerne, ce projet de loi est notre dernier recours.

J'offre des félicitations à mon collègue qui siège derrière nous. Il serait très intéressant de connaître le point de vue de son opposant au sujet du projet de loi. Ce dernier, l'ancien ministre des Pêches et Océans originaire de Terre-Neuve, s'est rendu en Europe à maintes reprises pour défendre la cause du Canada auprès des Européens et pour obtenir qu'ils mettent un terme à la surpêche. Il a cependant échoué, comme j'ai moi-même échoué et comme nous avons tous échoué. Le ministre des Pêches et des Océans n'a pu réussir comme d'ailleurs tous ceux qui ont eu recours à la négociation.

Je crois qu'il est très important de connaître son point de vue. Appuie-t-il la motion ou soutient-il plutôt le gouvernement en disant: «Non, le Canada ne doit pas étendre sa juridiction aux extrémités des Grands Bancs. Nous devons simplement poursuivre les négociations et

invoquer les accords internationaux afin de faire valoir notre point de vue.» Appuie-t-il cette position, ou bien celle de l'opposition conservatrice de Terre-Neuve qui estime que non seulement le Canada doit étendre sa juridiction aux extrémités des Grands Bancs, mais qu'il doit également faire appel à la marine, pas seulement la marine canadienne mais aussi la marine américaine?

• (1130)

Il y a deux semaines, j'écoutais une entrevue donnée sur les ondes de la radio de Radio-Canada à Terre-Neuve par le porte-parole de l'opposition officielle dans le domaine des Pêches, M. Matthews, qui déclarait sans détour que le temps de la discussion était révolu. Ce jour-là, 103 bateaux de pêche étrangers pêchaient juste à l'extérieur de la limite des 200 milles; 103 chalutiers étrangers, la plupart espagnols et portugais, pêchaient à l'extérieur de la limite des 200 milles sur les extrémités des Grands Bancs. Ceci se passait après les élections; par conséquent, il n'y avait aucune stratégie ou programme électoral, aucun vote à gagner. Il a déclaré très nettement qu'il était temps de cesser de parler, qu'il fallait non seulement définir notre sphère d'autorité, mais aussi faire appel à la marine canadienne pour la faire respecter.

Il a raison; c'est la seule solution possible. Pourquoi? Parce qu'il en va de notre survie. Je pense que les autres parties de la région de l'Atlantique vont bientôt commencer à vivre la même situation que notre province, c'est-à-dire mourir à petit feu. Nous sommes en train de dépérir sur les plans physique et culturel et par rapport à l'identité actuelle et antérieure de notre communauté. Nous devons y remédier d'une manière ou d'une autre.

J'ai entendu le député demander ce qui se passerait si nous décidions de riposter. Et que se passerait-il si nous prenions des mesures de ce genre, ces gens n'useraient-ils pas de représailles? Cela me fait penser à des musulmans qui diraient: si les Serbes nous attaquent, nous ne devons pas nous défendre, sinon ils vont user de représailles. Ou encore à des Somaliens déclarant que si les seigneurs de guerre attaquent les troupes des Nations Unies, celles-ci ne doivent pas riposter de crainte que les seigneurs n'usent de représailles. Il est bien évident qu'ils vont réagir. Nous avons été attaqués et nous devons nous défendre.

Étant donné son origine, le député connaît tout aussi bien que moi notre vie actuellement. Il connaît la situation de la côte nord du Québec puisque nous partageons une circonscription. Les gens qui pêchent au nord de Blanc-Sablon et ceux qui pêchent au sud de cet endroit

Initiatives parlementaires

partagent ce mode de vie et ils n'ont pas le choix. Il me semble que nous avons la responsabilité de protéger ceux qui ne peuvent se protéger eux-mêmes. Ce sont eux les véritables victimes de la surpêche, car ils n'ont pas réussi à attraper ces poissons sur la côte et ils n'ont pas d'autre façon de s'en sortir.

Je veux revenir sur ce que j'ai déclaré au sujet de la situation à l'heure actuelle. À la suite de ce moratoire, il y a, dans notre province, des gens qui errent sans but et qui ne voient aucun avenir pour eux. Ils sont déconcertés et exaspérés et certains sont même désespérés au sujet de leur avenir. Ce sont là, selon moi, les gens que nous avons le devoir de protéger.

En ce qui concerne l'entente avec la Communauté européenne, nous avons eu des entretiens avec ses membres et avons conclu certains accords, mais manifestement, elle n'a aucun contrôle sur le Portugal et l'Espagne. C'est tout à fait évident.

Cela est vrai non seulement dans les eaux nord-américaines, mais également dans les eaux européennes. J'ai l'impression que ce qui se produit au large des côtes de Terre-Neuve arrive également au large des côtes de la Norvège. La Communauté européenne peut mettre tout ce qu'elle veut sur papier, mais elle ne peut s'assurer de l'application de l'entente en question, car elle n'a aucun contrôle réel sur la situation.

À l'heure actuelle, la Communauté européenne est totalement absorbée par son propre programme. Elle éprouve elle-même des problèmes. Elle doit notamment parvenir à une certaine unité parmi les États disparates qui forment l'Europe actuelle. J'espère que les intéressés y parviendront, mais c'est ce à quoi ils consacrent tous leurs efforts et toutes leurs énergies, car ce sont là les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Ils ne considèrent pas le problème qui nous occupe comme prioritaire à l'heure actuelle et ils n'ont pas non plus les moyens pour le moment de veiller à l'application des ententes qu'ils pourraient conclure avec le Canada. Ces accords n'ont aucune valeur en pratique. Le gouvernement met tous ses espoirs dans les ententes en question, mais s'il espère que nous serons en mesure d'inciter les Européens à les respecter, je pense qu'il se fait des illusions. Il s'agit là d'un vain espoir, on le sait.

• (1135)

Je le répète, nous avons mis à l'essai toutes les autres solutions, les pourparlers, la diplomatie et la signature d'ententes, mais en pure perte.

À l'heure actuelle, les gens qui dépendent presque exclusivement du secteur de la pêche, les gens qui sont

vulnérables, qui n'ont aucune autre solution de rechange, qui voient leurs ressources détruites indépendamment de leur volonté, nous demandent maintenant ce que nous allons faire pour remédier à la situation. Ils veulent savoir si nous allons prendre des mesures concrètes ou si nous allons continuer de nous contenter de poursuivre les négociations.

Je pense que la seule réponse est celle proposée aujourd'hui par le député de Bonavista—Trinity—Conception. Le gouvernement doit suivre ce débat, le prendre au sérieux et donner suite à la proposition qui a été formulée. Il s'agit là, selon moi, de la seule réponse possible de notre part. J'espère que la Chambre dans son ensemble prendra cette question au sérieux, comprendra le bien-fondé de cette motion et y souscrita.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, j'aimerais dire un mot au sujet de cette motion, qui a été proposée par le député de Bonavista—Trinity—Conception. Cette désignation fait allusion à trois baies de Terre-Neuve qui représentent des régions très vastes de la côte est de la province, c'est-à-dire les baies Bonavista, Trinity et Conception.

Le député de Bonavista—Trinity—Conception représente pratiquement toute la flotte de la côte est de Terre-Neuve. Cette flotte comprend de très petits bateaux, comparés aux navires étrangers dont nous discutons aujourd'hui.

Mon collègue en connaît peut-être plus sur l'océan que tout autre député à la Chambre. Il a été vice-amiral dans la marine canadienne. Je signale qu'il n'y a que cinq vice-amiraux dans tout le pays, dont deux sur la côte est. Or, le député de Bonavista—Trinity—Conception a servi comme vice-amiral dans la marine du Canada.

La zone à laquelle il fait allusion, et dont il voudrait que les navires étrangers soient exclus, est appelée le nez et la queue des Grands Bancs. Je ne sais pas pourquoi cette zone est ainsi désignée. Il n'y a rien qui ressemble à un nez, non plus qu'à une queue, et je suppose qu'il serait plus approprié de parler du nez et du menton, parce que ce sont les deux secteurs qui se trouvent au-delà de la limite de 200 milles.

Environ 5 p. 100 du plateau continental du Canada est situé au-delà de la zone économique des 200 milles. La motion porte sur ces deux secteurs. Celle-ci dit que le Canada devrait étendre son droit de garde et refouler tous les navires étrangers qui pêchent dans le nez et la queue des Grands Bancs, c'est-à-dire dans le 5 p. 100 du plateau continental qui est situé au-delà de la zone de 200 milles. Qui se trouve là? Le Canada est actuellement le seul pays au monde qui tolère que des navires étran-

gers pêchent sans autorisation sur son plateau continental.

Le dernier pays à avoir enduré une telle situation est la Namibie, en Afrique. Or, il y a un an et demi, ce petit pays a fini par dire à l'Espagne et au Portugal que si leurs pêcheurs ne quittaient pas son plateau continental, cet État allait envoyer son navire de guerre dans la région. En fait, la Namibie n'avait même pas de navire de guerre. Si je comprends bien, ce pays n'avait qu'un bateau de 30 pieds avec un fusil de calibre 12 sur le pont avant. La Namibie a envoyé ce bateau qui a tiré quelques salves. Voilà ce qui s'est passé il y a un an et demi. Tout cela appartient au passé. Cent quinze chalutiers congélateurs espagnols qui pêchaient au chalut ont quitté la Namibie pour se rendre dans le nez et la queue des Grands Bancs du Canada, sans qu'aucune objection ne soit formulée de la part du gouvernement canadien.

• (1140)

Ces chalutiers-usines étrangers mesurent 400 pieds de longueur. Nous ne possédons pas le moindre chalutier-usine au Canada, pas un seul. On en a fait venir un d'Europe, le *Cape North*, mais il ne sert pas à la pêche. Pourquoi? Parce que le Canada l'interdit, parce que cela détruit l'environnement, le fond de l'océan, les frayères; en fait, cela détruit les ressources halieutiques.

Pour arriver à maturité et se reproduire, il faut 15 ans au poisson plat des deux extrémités des Grands Bancs alors qu'il en faut six au poisson de la même espèce qui vit au large des côtes de l'Europe. Par conséquent, quand on détruit une frayère au large de la côte canadienne, on le fait pour longtemps. Voilà pourquoi le député de Bonavista—Trinity—Conception a présenté cette motion.

Quelle a été la réaction du gouvernement? Je vais vous le dire, parce qu'elle est dans ce communiqué. Qu'est-ce que le communiqué émis par le gouvernement du Canada dit au juste? Je vais le déposer. Il dit: «En 1993, 50 700 tonnes de poisson,» ce qui est suffisant pour permettre l'exploitation de cinq usines pendant une année complète. «Cinquante mille sept cents tonnes de poisson,» dit le communiqué des Affaires extérieures du Canada, «sera la prise autorisée des pays étrangers à l'intérieur de notre zone de 200 milles.»

Nous autorisons donc les étrangers à venir pêcher cet été 50 700 tonnes de poisson à l'intérieur de notre zone

Initiatives parlementaires

au moyen de ces chalutiers-usines. Nous les laisserons seuls aux deux extrémités des Grands Bancs, où ils pourront pêcher une quantité de poisson qui suffirait à exploiter cinq usines canadiennes pendant une année.

Qu'est-ce qu'on peut ajouter à cela? On peut y ajouter l'élégante déclaration que le ministre a faite sur les allocations aux pêcheurs canadiens. Il a dressé la liste de 17 sociétés de partout au Canada, tant de la Colombie-Britannique que du nord, de l'est ou du centre du pays. Ces sociétés peuvent pêcher en utilisant des navires étrangers à l'intérieur de la zone de 200 milles du Canada, en 1993.

Les cent chalutiers-usines qui détruisent aujourd'hui nos ressources halieutiques à l'extérieur de la zone de 200 milles vont désormais pouvoir y pénétrer parce qu'ils seront loués par des sociétés canadiennes. De plus, toujours à l'intérieur de cette zone, il y a 50 000 tonnes de poisson qui sont allouées seulement aux étrangers.

Regardons un peu les rapports des observateurs. Il y en a un qui est classé «Secret», mais qui n'a rien de tel depuis que j'ai mis la main dessus. Il ne vient pas de Pêches et Océans. Le voici, ce rapport secret. Que dit-il sur les navires étrangers?

Il y a un navire étranger qui prend de l'argentine. Je n'en ai jamais vu, mais l'argentine ressemble à un gros éperlan. C'est comme un gros éperlan qui nage au milieu de l'océan. Qu'est-ce que ce navire-usine de la Russie et l'autre de Cuba ont pris? Celui-ci a pris 5,6 tonnes de crabe. Que fait-il? Cherche-t-il du pétrole? Le crabe vit au fond de l'océan. Le navire pêchait au milieu de l'océan. Il a pris 25 tonnes de homard.

J'ignorais que le crabe savait nager. Le homard le sait aussi un peu, mais à reculons.

Une voix: Comme les conservateurs.

M. Baker: Non, ils ne savent même pas nager. Pour compliquer les choses, ils ont pris 1 000 livres de hareng. Le hareng nage à la surface de l'océan.

Ces navires prenaient à la fois du poisson nageant au milieu de l'océan, du crabe vivant au fond de l'océan et du hareng vivant à la surface de l'océan. Ils se servaient sans doute d'un aspirateur. Ils se servaient d'un filet à mailles de deux pouces pour racler le fond de l'océan sur toute la distance qu'ils veulent—d'une extrémité à l'autre des Grands Bancs—sans que le gouvernement intervienne.

Initiatives parlementaires

• (1145)

Pendant ce temps, des Canadiens sont réduits à l'inactivité. Les pêcheurs canadiens n'ont pas le droit de mettre leurs filets à l'eau. Nos simples pêcheurs et travailleurs d'usine de transformation sont réduits à l'inactivité et doivent s'en remettre à l'aide des contribuables. Pourquoi? Parce que notre gouvernement est prêt à tout pour plaire aux autres pays. C'est le secrétariat aux Affaires extérieures qui contrôle tout. À quel cocktail ira-t-il demain? Voilà sur quoi se fonde notre politique dans le domaine des pêches. C'est une honte.

Tous les députés devraient, à mon avis, quelle que soit leur affiliation politique, voter en faveur de la motion du vice-amiral Mifflin, qui est actuellement député de Bonavista—Trinity—Conception. Ils devraient voter en faveur de la motion et faire ainsi savoir aux Affaires extérieures que nous avons assez et que nous ne tolérerons plus cette situation.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, avant de commencer, je voudrais savoir de combien de temps je dispose.

Le président suppléant (M. DeBlois): Cinq minutes.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Merci, monsieur le Président.

Je voudrais reprendre la discussion là où l'a laissée mon savant collègue de Gander—Grand Falls. Je l'ai entendu à maintes reprises parler tant à la Chambre qu'à l'extérieur des problèmes de surpêche à l'extérieur et à l'intérieur de la limite des 200 milles. Il a traité cette question très grave, très importante, de façon passionnante, divertissante et pittoresque.

Je crois que la question se rapporte directement au problème soulevé par mon autre collègue, le député de Bonavista—Trinity—Conception, qui a fait des recherches approfondies, avant de proposer sa motion, sur tous les aspects—droit, écologie, pêche—pour justifier l'initiative d'étendre notre compétence fonctionnelle dans ces zones.

Chose certaine, les recherches ont été faites. La patience du Canada devant le saccage des deux extrémités des Grands Bancs n'a que trop duré. Il est temps, enfin, que le gouvernement actuel ou celui qui lui succédera s'occupe de cette question très importante. Peut-être est-il trop tard, mais il n'est certainement pas trop tôt pour agir.

Je voudrais profiter des quelques minutes qui me sont attribuées pour soulever une question centrale dans l'ensemble de ce débat. Je parle de la distinction entre espèces utilisées et espèces sous-utilisées, comme on avait l'habitude de les appeler, c'est-à-dire les poissons que l'on considère comme excédentaires aux besoins des Canadiens ou que l'on n'est pas équipé pour pêcher.

Lorsque le Canada a créé la limite de 200 milles en 1977, l'un des moyens par lesquels le gouvernement a procédé, à l'époque, pour obtenir des autres pays qu'ils respectent cette limite et qu'ils acceptent de ne pas pêcher excessivement nos stocks a été de leur permettre de pêcher le poisson considéré comme excédentaire aux besoins canadiens. Il s'agissait essentiellement de poisson que nous n'avions pas les moyens techniques de pêcher ou que les Canadiens ne consommaient pas. D'autres pays avaient donc été autorisés, sous licence, à entrer dans notre zone économique pour y pêcher ces espèces dites excédentaires. Nous espérions en outre—et je crois que l'espoir était bien fondé—que ces autres pays sauraient faire preuve de modération et de coopération dans les secteurs de pêche situés à l'extérieur de la zone de 200 milles, surtout aux deux extrémités des Grands Bancs.

• (1150)

Or, comme on a pu le voir et cela, c'est triste à dire, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, les navires qui pêchent à l'extérieur de notre zone économique ne se sont vraiment pas montrés coopératifs, tant et si bien que les stocks de poisson ont été épuisés.

Ce qui nous amène à la question fondamentale et capitale que je tiens à soumettre à la Chambre dans le peu de temps qu'il me reste, à savoir la distinction entre espèces utilisées et espèces sous-utilisées.

Je pense qu'en tant que gouvernement et que pays, nous devons commencer à remettre en question la validité de la distinction qui avait été établie parce qu'il se révèle aujourd'hui que, dans le fond, il existe un lien entre tous les poissons sur le plan écologique.

Par conséquent, on ne peut plus dire que, le capelan étant une espèce sous-utilisée, par exemple, les étrangers peuvent venir le pêcher, car d'autres poissons, que nous exploitons, ceux-là, s'en nourrissent, et ils vivent dans le même milieu aquatique que nos espèces traditionnelles.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Paproski): Vous avez 10 secondes pour conclure.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Bref, je vous exhorte à commencer à repenser, à réévaluer, à remettre en question cette distinction fondamentale entre espèces, qui justifiait autrefois la pêche étrangère dans notre zone économique et dans les environs, parce qu'elle ne vaut plus de nos jours.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 11 h 51, conformément à l'article 93 du Règlement, la période allouée au débat est écoulée. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

[Français]

M. Tremblay (Québec—Est): Monsieur le Président, vous obtiendrez sûrement le consentement unanime des députés de cette Chambre pour reporter le vote sur le projet de loi privé de l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception en même temps que le vote prévu sur la motion d'attribution de temps du projet de loi C-110, c'est-à-dire vers 12 h 30.

M. Mifflin: Je suis d'accord avec la proposition de mon collègue.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

(Le vote sur la motion est différé.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-110

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que, relativement au projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et un jour de séance pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

• (1155)

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

Initiatives parlementaires

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 532)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Dommm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Greene	Guilbault
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	MacKay
Malone	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McKnight	McLean
Merrithew	Mitges
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Thorkelson
Tremblay (Québec—Est)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wenman	White
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—123	

CONTRE

Députés

Assad	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Benjamin
Boudria	Brewin
Butland	Catterall
Clancy	Dionne
Ferguson	Flis
Foster	Fulton
Gagliano	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Heap	Jordan
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	Maheu
Manley	Mifflin
Milliken	Nowlan
Nyström	Ouellet

Rompkey
 Simmons
 Speller
 Young (Acadie—Bathurst)—37

Samson
 Skelly (North Island—Powell River)
 Stupich

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

● (1235)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

Comme il a été convenu plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe maintenant au vote différé sur la motion n° 677 de la liste des initiatives parlementaires.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LES PÊCHES

LES GRANDS BANCs

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mifflin:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement prendre les mesures nécessaires pour étendre son droit de garde aux pêcheries de morue situées aux deux extrémités des Grands Bancs.

Le président suppléant (M. Paproski): Suite à l'adoption du vingt-quatrième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, le mercredi 29 avril 1992, le vote sera pris rangée par rangée, en commençant avec le parrain de la motion, puis nous appellerons ceux qui appuient la motion du même côté de la Chambre que lui, et ensuite nous passerons à ceux qui appuient cette motion, mais de l'autre côté de la Chambre. Les députés qui s'opposent à la motion seront appelés dans le même ordre.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 533)

POUR

Députés

Assad	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Benjamin
Boudria	Brewin
Butland	Catterall
Clancy	Dionne
Ferguson	Flis
Foster	Fulton

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Gagliano	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Heap	Jordan
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	Maheu
Manley	McGuire
Miffiin	Milliken
Nystrom	Rompkey
Samson	Simmons
Skelly (North Island—Powell River)	Speller
Stupich	Young (Acadie—Bathurst)—36

nil/aucun

• (1245)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Attewell	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Dommm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Greene
Guilbault	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larivière
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McKnight	McLean
Merrithew	Mitges
Monteith	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Porter	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Robitaille
Roy-Arcelin	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Thacker
Tremblay (Québec—Est)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wenman	White
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard

Worthy—121

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 10 juin, du projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n^{os} 1, 4, 7, 18, 21, 57, 60 et 63.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur de participer aujourd'hui au débat sur la construction d'un lien routier entre le Canada continental et l'Île-du-Prince-Édouard, le berceau de la Confédération, là où les Pères de la Confédération ont conclu en 1867 une entente qui a fait de notre nation le pays que nous connaissons et établi les fondements d'une confédération qui a bien servi nos intérêts depuis lors.

Les efforts déployés pour relier l'Île-du-Prince-Édouard au Canada continental remontent à 1885. La question de l'ouvrage de franchissement avait été soulevée pour la première fois au cours des années 1830, soit avant même que l'Île-du-Prince-Édouard n'adhère au Canada. À partir des années 1830, les navires à vapeur l'été et les bateaux à glace l'hiver reliaient de façon sporadique l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. L'Île-du-Prince-Édouard a finalement adhéré au Canada au printemps 1873, et l'une des conditions d'adhésion portait sur ce lien routier. Dans cette condition, le Canada reconnaissait son obligation constitutionnelle d'établir une communication continue entre l'Île et les côtes du Canada. Cette disposition se lit ainsi:

Que le gouvernement du Canada se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants: [...]Un service convenable de bateaux à vapeur, transportant les malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'Île et les côtes du Canada, l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'Île et le chemin de fer Intercolonial, ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du Canada.

Initiatives ministérielles

En 1885, il a été proposé de construire un tunnel sous le détroit de Northumberland, ce qui aurait permis de maintenir la communication entre l'Île et le reste du Canada pendant toute l'année. Le concept d'un tunnel a fait l'objet de plusieurs examens et analyses au cours des 30 années suivantes, mais est toujours demeuré à l'état de projet.

En 1966, on a entrepris les travaux de construction d'un pont-jetée. Des routes d'accès ont été construites. Cependant, le projet a été abandonné avant même le début de la construction du pont-jetée comme tel. À l'époque, au lieu de poursuivre la construction du pont-jetée, l'Île-du-Prince-Édouard a signé une entente de développement avec le gouvernement fédéral.

La dernière ronde de discussions a été amorcée en 1982, avec une étude effectuée par Travaux publics. Le 18 janvier 1988, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont tenu un scrutin et 60 p. 100 d'entre eux se sont prononcés en faveur du lien routier et 40 p. 100 ont voté contre un tel projet.

Je respecte et j'admire la première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, ex-députée à la Chambre des communes, parce que je la connais, mais aussi pour tout le travail qu'elle a accompli au Parlement du Canada ainsi que pour ses principes et son dévouement. J'étais ravi lorsqu'elle a été portée au pouvoir à l'Île-du-Prince-Édouard, car elle devenait la première femme à être élue à un poste de premier ministre au Canada. Elle a présenté une mesure au Parlement de l'Île-du-Prince-Édouard afin de satisfaire à un jugement qu'un tribunal a rendu en mars, ce qui supprime les derniers obstacles empêchant la réalisation de ce projet.

• (1250)

L'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, mieux connu sous l'appellation de lien fixe, est sans aucun doute le projet le plus important à toucher à l'Île-du-Prince-Édouard depuis l'entrée de l'Île dans la confédération canadienne.

On estime à 90 au moins les études qui ont été menées sur divers aspects du projet, dans les cinq ou six dernières années pour la plupart. Depuis 1987, Travaux Publics Canada en a mené 55 sur le projet d'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland lui-même, puis 19 sur le projet de pont sur le détroit de Northumberland et sur l'évaluation du projet, y compris la rédaction des documents. Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales et des services connexes ont mené quatre études. Il y a eu trois études diverses, sept études avec documents connexes par Environnement Canada et quatre études avec rapports connexes par la société Strait Crossing Incorporated. Cela ne tient pas compte de

temps où l'on envisageait la construction d'un pont-jetée ni de celui, au début du siècle et même avant, où l'on envisageait la construction d'un tunnel.

Avant la tenue du scrutin, soit plus précisément le 6 novembre 1987, l'ancien premier ministre Ghiz avait écrit au ministre des Travaux publics, M. Stewart McInnis, pour lui faire savoir, au nom du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, que l'appui de celui-ci à la construction d'un lien était conditionnel au respect d'une dizaine de principes. Ces principes concernaient les routes, le traversier de Woods Island, les terres submergées, les droits de péage et la façon de les établir, les travailleurs déplacés de Borden et de Cap Tourmentin, le développement économique de la ville de Borden, le contenu atlantique des matériaux qui seraient utilisés et le caractère régional de la main-d'oeuvre embauchée, une étude d'incidence environnementale, les pêches qui importent beaucoup pour l'Île-du-Prince-Édouard et les services publics, à savoir le corridor que les services publics emprunteraient sans que cela ne coûte quoi que ce soit à la province.

On a respecté ces dix points à la satisfaction du premier ministre McKenna et de l'ancien premier ministre Ghiz. Les considérations environnementales sont passées en tête de liste des priorités. En fait, la protection de l'environnement a toujours fait partie des principales préoccupations soulevées par la construction de quelque lien fixe que ce soit dans le détroit de Northumberland. Afin de montrer qu'on y avait satisfait, on a inclus les dispositions suivantes dans l'accord fédéral-provincial. Comme ces dispositions sont extrêmement importantes, je vais les citer intégralement. Le paragraphe 6(1) se lit comme suit:

La participation publique au processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, connu sous l'acronyme PEEEE, a été entreprise à la satisfaction du Canada, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

Le Canada, par l'intermédiaire de son ministère des Pêches et Océans, d'Environnement Canada et de Transports Canada, de même que les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, ont jugé qu'un raccordement fixe pouvait être construit d'une façon écologiquement acceptable.

Voici le paragraphe 6(2):

La construction et l'exploitation du raccordement fixe devront se conformer à la législation et à la réglementation en matière d'environnement et aux codes de recommandations techniques pour la protection de l'environnement édictés par les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard et par le gouvernement du Canada, de même qu'aux autres exigences particulières établies à la suite de l'évaluation effectuée dans le cadre du processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Et voici le paragraphe 6(3):

Comme condition à l'entrée en vigueur de la présente entente et avant l'approbation financière finale, le promoteur doit obtenir les approbations nécessaires exigées par les lois provinciales et la loi fédérale applicable en matière d'évaluation environnementale et arrêter un

Initiatives ministérielles

plan de gestion environnementale acceptable pour le Canada, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse.

Pour conclure, je ne pense pas que nous puissions sous-estimer les répercussions économiques positives qu'un raccordement fixe pourrait avoir pour l'Île-du-Prince-Édouard. Tout indique que si nous voulons améliorer ou même conserver notre niveau de vie, nous devons également devenir plus autonomes. Nous devons acquérir un degré accru d'indépendance économique et nous devons devenir plus concurrentiels. Un système de transport amélioré est essentiel pour que l'Île-du-Prince-Édouard devienne plus concurrentielle, que ce soit dans les secteurs de la fabrication ou de la transformation, dans le secteur agricole, dans celui de la pêche ou dans celui du tourisme.

• (1255)

L'activité économique augmentera non seulement durant la phase de la construction, mais aussi durant les années qui suivront. Le raccordement suscitera une expansion industrielle et créera des emplois dans toute cette région du Canada.

J'ai toujours été fier comme Canadien de siéger à la Chambre avec des collègues de toutes les provinces du Canada. Aujourd'hui ne fait pas exception. Je suis très fier des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et de leur contribution au développement du pays.

Il est très logique de tâcher d'adopter le projet de loi et de permettre aux insulaires d'établir un lien important, durable et permanent destiné à réunir le berceau de la Confédération au reste du pays pour nous faire progresser en cette période d'incertitude à laquelle nous faisons face.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je veux vraiment poursuivre ce que disait mon collègue et souligner que l'aménagement d'un raccordement permanent à l'Île-du-Prince-Édouard vise essentiellement à relier la partie continentale du Canada à l'Île-du-Prince-Édouard, berceau de la Confédération.

Ceux d'entre nous qui vivent dans l'Est, pas nécessairement ceux qui habitent au Labrador, mais ceux qui vivent ou qui ont vécu sur l'île de Terre-Neuve connaissent la réalité insulaire et ce que signifient les distances, l'isolement, de même que le besoin d'unité.

Je félicite de tout mon cœur les habitants de l'Île et les députés de part et d'autre de la Chambre qui ont lancé ce projet. Il a sa raison d'être.

À l'instar de nombreux autres, je crois que, sur le plan environnemental, les précautions nécessaires ont été

prises et que les audiences voulues ont été tenues. L'environnement est naturellement une préoccupation. Nous devons étudier et examiner cette question. Nous devons assurer la protection de l'environnement. Il y a toutefois d'autres aspects qu'il faut protéger, soit la vie, le gain-pain et l'avenir des gens qui vivent à l'Île-du-Prince-Édouard.

Il faut leur donner la possibilité d'être concurrentiels au Canada et dans le monde entier. Pour pouvoir exploiter d'une manière concurrentielle leurs ressources, notamment le poisson, les pommes de terre et le tourisme, ils ont besoin d'infrastructures. Mon chef et mon parti ont beaucoup insisté sur la nécessité de mettre en place des infrastructures dans les diverses régions de notre pays qui en ont besoin.

Il peut s'agir de routes, de ponts, de quais et de systèmes d'aqueduc et d'égouts. En l'occurrence, il s'agit d'un raccordement de surface au continent, de manière que l'Île-du-Prince-Édouard puisse recevoir facilement les biens et services dont elle a besoin et renvoyer à la partie continentale du Canada ceux qu'elle a à offrir.

C'est fondamental pour que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard puissent être concurrentiels. C'est également important dans d'autres parties du Canada atlantique. Ce que j'aime du projet dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est qu'il peut servir de modèle à l'aménagement d'infrastructures dans d'autres régions de l'Atlantique et, bien entendu, de notre pays.

L'idée n'a rien de nouveau. Là où j'ai vécu sur l'île de Terre-Neuve, nous avons troqué le transport par bateau pour le transport routier. Il fut un temps où il n'y avait pas de route qui traversait l'île de Terre-Neuve. Il fut un temps où il n'y avait pas de routes d'accès aux diverses péninsules. Toute l'île était desservie à partir de la mer, par bateau.

En 1949, le gouvernement du Canada est devenu responsable de cette question et il a subventionné le service maritime. Là où je vis, au Labrador, ce service existe encore. Nous recevons encore nos produits et nos marchandises par la mer, à partir de l'île de Terre-Neuve. Un segment de route a été construit au Labrador, mais il n'y a pas encore de route qui traverse le Labrador.

• (1300)

Nous avons bel et bien les premiers tronçons d'une route reliant Labrador City à Goose Bay. Cette année, en utilisant cette route, nous avons pu réduire de 30 p. 100 nos coûts à Goose Bay. En transportant nos marchandises et nos matériaux sur cette route, surtout à partir du Québec, mais également d'autres régions du Canada,

Initiatives ministérielles

nous avons pu réduire le coût de la vie à Goose Bay et les environs, soit au coeur du Labrador, de 30 p. 100.

Ce qui me plaît dans cette mesure particulière dont la Chambre est saisie aujourd'hui, c'est qu'elle offre un modèle qui pourra nous inspirer d'autres types d'infrastructures. Dans ma région même, j'aimerais qu'on examine ce modèle et qu'on l'applique à la situation particulière du Labrador. Si nous voulons être compétitifs, il nous faut cette route.

En ces temps de restrictions et de difficultés d'ordre budgétaire, pour obtenir cette route, il faut savoir exploiter tous les moyens à notre disposition. L'un de ces moyens-là, c'est Marine Atlantique S.C.C. Je sais qu'il y a des gens qui y travaillent depuis des années et qui rendent ainsi des services inestimables, sans lesquels nous serions encore en bien plus mauvaise posture. En effet, nous sommes bien desservis par Marine Atlantique S.C.C.

De nos jours, devant la montée des coûts, devant la montée du prix de l'essence et des coûts d'aménagement d'installations permanentes, quand on songe que la construction d'un navire peut facilement coûter dans les centaines de millions de dollars, quand le gouvernement doit faire face aux coûts d'entretien d'un service maritime, l'idée d'investir dans la création d'un lien routier apparaît comme une solution idéale parce que commode et viable. Un tel lien verra le jour à l'Île-du-Prince-Édouard. Je crois que lorsque ce lien existera, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard réaliseront les économies que nous avons commencé à faire au Labrador.

J'espère que nous serons en mesure de poursuivre la construction de l'autoroute du Labrador jusqu'au détroit de Belle-Isle afin que le Labrador puisse être sillonné d'un bout à l'autre. Pour construire cette route, et elle va coûter des centaines de millions de dollars, il faudrait utiliser les subventions destinées à Marine Atlantique S.C.C.

La démarche utilisée à l'Île-du-Prince-Édouard consiste à s'adresser au secteur privé et à demander à un consortium d'ingénierie de rassembler les capitaux sur le marché et de construire le lien, puis à dire qu'on le paiera sur une période de 25 ans avec l'argent qui aurait normalement été investi dans Marine Atlantique S.C.C.

Je veux prendre ce modèle et l'appliquer ailleurs pour dire à d'autres sociétés d'ingénierie que si celles-ci s'adressent au marché pour rassembler l'argent nécessaire à la construction d'une route qui traverse le Labrador, nous pourrions supprimer, peut-être pas entièrement, mais au moins en grande partie, notre service maritime, qui devient de plus en plus cher. Nous pourrions le

supprimer et disposer des subventions que nous investissons dans ce service. Nous prendrions le coût des investissements que nous devrions payer pour acheter de nouveaux bateaux et nous utiliserions cet argent pour payer les entrepreneurs privés sur une période de 25 ans. De cette manière, nous pourrions avoir aussi notre lien routier.

C'est une mesure importante pour l'Île-du-Prince-Édouard. Je veux l'appuyer pour cette raison. J'estime que cette province a besoin de ce genre d'infrastructure pour la rendre concurrentielle dans la société moderne. Je l'aime aussi parce qu'elle fournit un modèle que nous pouvons utiliser ailleurs pour établir d'autres types d'infrastructure dans la région atlantique, d'autres routes, d'autres liens routiers qui seront importants pour nous et nous permettront d'être concurrentiels dans les années 90 et au XXI^e siècle.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat, car je pense que les discours superficiels que j'ai entendus, surtout de la part des libéraux, évitent la réalité constitutionnelle et environnementale de ce projet.

Les députés devraient savoir qu'à l'assemblée de l'Île-du-Prince-Édouard, Walter McEwen, appuyé par Catherine Callbeck, vient seulement de proposer une modification à la Constitution qui touche au coeur de la question. La motion ne sera pas étudiée avant demain soir.

Je ne pense pas que nous devrions oublier que la Cour fédérale du Canada, sous la signature du juge Barbara Reed, a pris un certain nombre de décisions au sujet de ce projet.

• (1305)

La modification à la Constitution proposée par l'assemblée de l'Île-du-Prince-Édouard, et qui sera discutée demain en soirée, dit ceci.

«Que la cédule des conditions d'adhésion de l'Île-du-Prince-Édouard soit modifiée, après la partie qui dit: «Et telles autres dépenses relatives aux services qui, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, dépendent du gouvernement général, et qui sont ou pourront être alloués aux autres provinces.» en ajoutant les mots suivants: «Qu'un ouvrage de franchissement reliant l'île au continent peut remplacer le service de bateaux à vapeur prévu dans cette cédule. Que, pour plus de certitude, rien dans cette cédule n'empêche l'imposition de droits de péage pour l'utilisation de cet ouvrage de franchissement entre l'île et le continent afin de permettre son exploitation par le secteur privé.» Cette modification peut être citée comme la modification constitutionnelle de 1993, Île-du-Prince-Édouard.»

Initiatives ministérielles

Le Parlement du Canada est en train d'adopter le projet de loi C-110, sous la contrainte de l'attribution de temps, avant même qu'il y ait eu une évaluation précise et adéquate du pont proposé par la SCI, la Strait Crossing Incorporated, une société qui, je le rappelle, est détenue à 70 p. 100 par des intérêts britanniques et américains.

Je pense que personne ici ne devrait oublier que les principaux bénéficiaires de ce pont ne seront pas des Canadiens. Ce seront des gens qui vivent à l'étranger. Une chose que les députés de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick n'ont jamais pris la peine de dire à leurs électeurs, c'est l'identité des bénéficiaires de ce projet, si jamais il est réalisé.

Parlons un instant du mépris à l'endroit des Canadiens. En effet, la Chambre s'apprête à adopter une mesure législative qui, pendant les 35 prochaines années, liera les contribuables canadiens à un contrat prévoyant qu'ils devront fournir à une société étrangère, la SCI ou Strait Crossing Incorporated, 1,47 milliard en dollars de 1992, soit 42 millions de dollars par année sur 35 ans.

La Constitution du Canada dit actuellement que le service doit être assuré sans frais pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. Que font leurs députés, les libéraux et les conservateurs? Non seulement ils abandonnent leur responsabilité de défendre la Constitution du Canada à la Chambre aujourd'hui, mais également, les porte-parole officiels du Parti libéral n'ont jamais pris la parole, ni à la Chambre ni ailleurs, pour demander une évaluation environnementale exhaustive et publique du projet de construction d'un pont.

Ils sont heureux de le faire dans d'autres provinces, de parler de Clayoquot et d'autres questions. Mais lorsqu'il s'agit de se plier aux exigences d'une société étrangère, les libéraux ne connaissent pas leurs limites. Ils n'ont absolument aucun principe en ce qui concerne l'évaluation environnementale de ce projet. Souvenez-vous bien de mes paroles: ce projet viendra hanter les partis libéral et conservateur au cours des années à venir.

Permettez-moi de revenir un instant à la question constitutionnelle, car j'estime que nous devrions examiner ce que la juge Barbara Reed avait à dire au juste. J'ai bien confiance, car cette question sera portée de nouveau devant la Cour fédérale plus tard aujourd'hui.

Le tribunal voudra savoir au juste à quel point les activités de la Chambre, dirigées par le leader du gouvernement à la Chambre, sont devenues infâmes en ce qui a trait à ce projet qui tend à donner de l'argent à la SCI. Je parie que dans les années à venir, quand ils vont faire des recherches sur la SCI et les rapports entre cette société et certains députés, notamment les ministériels, les historiens vont découvrir des choses très intéressantes.

Pourquoi ce gouvernement est-il prêt à faire payer aux contribuables canadiens une facture de 1,47 milliard de dollars en annonçant de façon insouciant à la Chambre que, de toute façon, cela ne représente que le coût annuel d'assurer des services de traversier entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick? Rien ne saurait être plus faux.

Le vérificateur général a confirmé que l'an dernier, les services de traversier ont coûté 21 millions de dollars. Pourquoi le gouvernement a-t-il l'intention de donner 42 millions de dollars par an à la SCI? C'est de la corruption de la pire espèce. C'est se moquer des Canadiens sur une question constitutionnelle. Les libéraux et les conservateurs se moquent totalement du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Que les libéraux ou les conservateurs ne viennent pas dire à ma province ou à une autre région du pays qu'ils sont en faveur d'une évaluation environnementale dans le cas des projets importants. Ils ont laissé tomber tous les Canadiens en n'insistant pas clairement pour que ce projet de lien fixe fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

• (1310)

Ce projet a carrément été rejeté par tout un groupe de spécialistes. C'est absolument dément. La décision de ce groupe a été confirmée et appuyée par la Cour fédérale, dans une décision rendue par la juge Barbara Reed, ordonnant que le ministre des Travaux publics, le ministre des Transports et les autres représentants du gouvernement du Canada ne prennent pas de décision irrévocable en ce qui concerne la proposition de la SCI tant qu'une décision n'aurait pas été rendue en vertu de l'article 12 et la documentation pertinente rendue publique conformément à l'article 15 du Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Initiatives ministérielles

Ça n'a pas été fait. Où étaient les libéraux dans tout cela? Ils lisaient des discours écrits. Qui les a rédigés? Je suppose que c'est Allan Skales. Et les libéraux disent qu'il n'est pas en conflit d'intérêts! Voyons donc! Il représente le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard dans une poursuite en cour fédérale alors qu'il est président de Marine Atlantique. Laissez-moi rire. C'est le conflit d'intérêts le plus flagrant qu'on puisse imaginer, mais les libéraux n'en parlent pas. Les conservateurs n'en parlent pas non plus.

Que se passe-t-il donc? On est en train de faire un cadeau à SCI, une société étrangère. Non seulement les contribuables du Canada paieront-ils pour la construction du pont, mais ils le confieront ensuite à SCI sans que cette société ne coure aucun risque. Les actionnaires de cette foutue société auront l'argent du péage. Ils pourront littéralement rafler la bourse de tous les hommes, femmes et enfants de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, ainsi que des autres Canadiens durant 35 ans. L'argent du péage leur revient, de même que l'argent de la construction et de l'entretien du pont. La société nous rendra une vieille structure rouillée au bout de 35 ans.

Aucune étude comparative valide ne peut prouver que ce pont peut supporter la pression des glaces, les vents violents, les conditions climatiques et les éléments déchainés qu'on trouve dans le détroit de Northumberland.

C'est l'un des pires cas de maquignonnage, de corruption et de mépris que j'aie jamais vus. Au cours du dernier débat à la Chambre, les libéraux ont défendu l'idée de l'évaluation environnementale, mais ils ont très vite oublié cela. Les députés de l'Île-du-Prince-Édouard ont essayé de revenir sur ce qu'ils avaient dit, de se rétracter, de récrire l'histoire, de récrire leurs discours et de dire à tous que ce n'était pas ce qu'ils avaient dit. Nous savons que c'est ce qu'ils ont dit, mais que ce n'est pas ce qu'ils voulaient dire.

Nous savons ce qu'a dit la Cour fédérale. Nous sommes au courant des manigances entre Catherine Callbeck et les conservateurs. Il n'y a aucune différence entre les libéraux et les conservateurs, vraiment aucune. Les Canadiens ne devraient jamais l'oublier. Ces deux partis sont des partis corrompus qui se moquent de ces questions environnementales et juridiques.

Voyons un peu ce que la juge Barbara Reed a dit. Le vendredi 19 mars 1993, la Cour fédérale du Canada a déclaré, à propos du projet d'aménagement d'un lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brun-

wick, que «le ministre des Travaux publics n'avait pas respecté les conditions prévues à l'article 12 du Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.» Elle a déclaré que le ministre n'avait pas agi de façon correcte.

Qu'en est-il de ce fameux ministre de l'Environnement, qui, jusqu'à hier, aspirait à devenir premier ministre? Le 10 mars 1992, il m'envoyait une lettre dans laquelle il disait «qu'en ce qui concerne ce projet, les conditions prévues dans la procédure d'évaluation environnementale avaient été pleinement remplies.»

Ce n'est pas ce qu'a déclaré la Cour fédérale. Ce n'est pas ce que croyaient les pêcheurs du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce n'est pas ce que croient les amis de l'Île. Ce n'est pas ce que penserait tout environnementaliste, ou même tout citoyen canadien qui a suffisamment les idées claires, de la façon de procéder en l'occurrence.

À propos du ministre de l'Environnement, où en est le projet de loi C-13? Nous avons dû faire vite l'an passé et siéger de longues heures. Je crois comprendre que certains projets de loi ont été retirés de la liste afin de servir les intérêts de certaines entreprises.

Pour terminer mon intervention à ce stade du débat, je voudrais dire combien je trouve déplorable que nous ayons entrepris un processus qui est indigne de ce Parlement et qui va à l'encontre de la Constitution du Canada, dans sa forme actuelle. Même l'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard n'examinera pas cet amendement constitutionnel avant demain soir. La Cour fédérale a rendu une ordonnance que nous nous apprêtons clairement à ne pas respecter. Cela constitue un outrage sous sa forme la plus vulgaire. Nous ne devrions pas faire des choses comme ça. Tout ceci n'a rien à voir avec les arguments environnementaux que j'avancerai plus tard au sujet des aspects environnementaux de cette proposition idiote.

● (1315)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion no 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Initiatives ministérielles

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

(La motion n° 1 est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): En conséquence, les motions n^{os} 4, 7, 18, 21, 57, 60 et 63 sont également rejetées à la majorité.

• (1320)

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion n° 11

Qu'on modifie le projet de loi C-110, à l'article 4, en retranchant la ligne 15, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«souhaitables, et notamment des mesures visant à éviter ou limiter les effets environnementaux nocifs susceptibles de résulter de la mise en oeuvre des accords.»

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie) propose:

Motion n° 12

Qu'on modifie le projet de loi C-110, en supprimant l'article 4.

Mme Catterall: Monsieur le Président, en ce qui concerne seulement la motion n° 11, je voudrais préciser clairement qu'on présente cette motion à ce stade-ci, car les motions allant plus loin en ce qui concerne la protection de l'environnement que mes collègues ont proposées au comité ont été jugées irrecevables.

La position du Parti libéral au sujet de ce raccordement permanent est tout à fait claire depuis pas mal de temps déjà. Nous avons déclaré dès le départ que nous étions en faveur de ce projet si on pouvait démontrer qu'il pouvait être mené à bien sans nuire à l'environnement et au secteur de la pêche.

À ce sujet, on peut se reporter aux déclarations publiques du chef de l'opposition qui se trouve être le député de la circonscription au Nouveau-Brunswick où ce pont va aboutir. C'est également la position que défendent depuis le début le premier ministre du Nouveau-Brunswick, ainsi que deux premiers ministres de l'Île-du-Prince-Édouard.

Au comité, nous avons jugé que la meilleure façon de procéder consistait à réclamer des modifications à l'entente pour assurer la protection de l'environnement, l'objectif que nous cherchons à réaliser. Cependant, nos amendements ont été jugés irrecevables. Ainsi, nous présentons maintenant ces amendements pour nous assurer que le ministre a bien le pouvoir, s'il décide de le faire, d'inclure des conditions en matière d'environnement

ment dans tous les accords signés relativement à ce projet de raccordement permanent.

Aux termes de cette disposition, le ministre pourra et non devra inclure des conditions en matière d'environnement dans l'accord, mais nous sommes persuadés que cela permettra, en fait, de s'assurer que le ministre tiendra compte, dans le cadre de la signature de ces accords, de la protection de l'environnement et de nos ressources, maintenant qu'il aura le pouvoir d'inclure précisément ces conditions.

Je voudrais m'arrêter un instant sur le processus en l'occurrence. Comme les tribunaux l'ont signalé, le gouvernement a compromis ce projet, comme dans bien d'autres cas, en ne s'engageant pas à procéder à une évaluation environnementale complète et approfondie avant d'aller de l'avant avec ce dernier. Les tribunaux ont été saisis à nouveau de toute cette question il y a plusieurs mois. Comme dans le cas de nombreux autres projets, notamment le barrage de la rivière Oldman, le projet Rafferty-Alameda, les tribunaux ont dit au gouvernement qu'il enfreignait la loi adoptée par le Parlement en ne procédant pas à une étude détaillée d'impact écologique.

En l'occurrence, le tribunal est allé encore plus loin, en disant, en fait, au gouvernement qu'il ne respectait pas la Constitution. Cette erreur devrait être corrigée, d'ici 48 heures, espérons-le, par l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. À cause de la façon dont il s'est occupé de ce projet depuis le début, le gouvernement se retrouve encore une fois devant les tribunaux.

Lorsqu'on planifie un projet, il faut y intégrer un mécanisme de protection de l'environnement au départ et non pas tenter de contourner cette obligation et se faire ensuite rappeler à l'ordre par les tribunaux.

• (1325)

En ne se conformant pas à la loi du Parlement qui l'obligeait à protéger l'environnement, le gouvernement a causé des retards et il a occasionné des coûts supplémentaires. Il ne va pas s'en tirer impunément puisque les tribunaux lui ont fait savoir qu'à défaut de bien faire les choses au départ, il devra recommencer.

Un gouvernement libéral qui succéderait au gouvernement actuel pourrait bien devoir réparer un beau gâchis, car les tribunaux sont de nouveau saisis de la question. En effet, une injonction a été demandée en vue d'arrêter la marche des travaux jusqu'à ce qu'une évaluation environnementale ait été effectuée. Nous ignorons si la requête sera acceptée, mais nous savons cependant qu'en ne faisant pas ce qu'il devait faire, le gouvernement a mis le

Initiatives ministérielles

projet en péril en occasionnant des frais supplémentaires et de nouveaux retards.

Le Parlement a confié au gouvernement le mandat de protéger l'environnement. Le gouvernement parle beaucoup de la protection de l'environnement, mais il n'a jamais rempli ses obligations à cet égard dans aucun projet.

La motion vise simplement à montrer clairement que le ministre qui signera les accords de mise en oeuvre de ce projet a le pouvoir d'y inclure des conditions environnementales. Cette position est conforme à celle que défend le Parti libéral et elle correspond également au point de vue des premiers ministres des deux provinces visées par le projet, qui tiennent à assurer la protection de l'environnement. Nous espérons donc que le gouvernement va appuyer cet amendement.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je pense que toute personne qui s'est le moins intéressée à cette question sait que la position adoptée par les libéraux est une insulte à l'intelligence de tous les Canadiens. Les libéraux prétendent qu'en permettant à un ministre d'imposer des conditions dans le cas d'un projet particulier, on peut se dispenser en quelque sorte d'en faire une évaluation environnementale complète.

Je pense que les libéraux prennent tous les Canadiens pour des imbéciles, mais ce n'est pas le cas. Les électeurs de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick se rappelleront un jour que les libéraux et les conservateurs se sont unis pour créer de la confusion et biaiser sur ce projet sans jamais satisfaire aux exigences constitutionnelles, légales ou environnementales du Canada.

Une voix: Quel beau verbe, biaiser.

M. Fulton: C'est un bon verbe, biaiser. C'est souvent comme cela que les conservateurs et les libéraux agissent.

Le lundi 8 février 1993, lorsque le député de Moncton est intervenu à la Chambre au nom des libéraux, je lui ai posé une question. Cet échange figure aux pages 15582 à 15591 du *hansard*. J'ai dit: «Monsieur le Président, puisqu'il n'y a pas eu d'étude des répercussions environnementales sur le pont prévu dans le projet de loi C-110 et que la proposition générale de pont a été rejetée par la commission du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, j'aimerais que le député nous dise quelle est la position du Parti libéral sur les évaluations environnementales.»

Le député a répondu ce qui suit: «J'ai exposé clairement et simplement la position du Parti libéral. Nous

appuyons le projet. Nous voulons qu'il aille de l'avant. Depuis le début, nous sommes partisans de ce projet, mais nous voulons aussi une évaluation complète des répercussions que la construction de ce pont peut avoir sur l'environnement.»

Il n'a pas dit que c'était son point de vue personnel, celui de son chef, non plus que celui de Catherine Callbeck. Il a dit que c'était la position du Parti libéral.

Lorsque ce projet de loi est revenu devant la Chambre la semaine dernière, soit le 10 juin, le député de Hillsborough a fait une intervention qui commence à la page 20 654 du *hansard* et qui se termine ainsi: «Allons de l'avant avec ce projet. Nous estimons que tous les éléments nécessaires sont en place et qu'il est temps de passer à l'action.»

Absolument aucune mention n'est faite d'une évaluation environnementale complète du projet. Voyons un peu ce que l'honorable juge Barbara Reed a ordonné.

• (1330)

Les contribuables et les Canadiens en général voudraient bien que les 295 députés qui siègent à la Chambre aient au moins l'intention de se conformer à la loi. Or, ce dont nous discutons et ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui va à l'encontre de la Constitution et des lois du Canada.

Je vais vous dire ce qu'il en est. D'une part, les libéraux veulent jouer aux plus rusés et essayer d'obtenir quelques votes de plus dans les circonscriptions des provinces atlantiques. D'autre part, les conservateurs veulent se servir du lien fixe comme d'un beau projet auquel ils feront allusion dans la région atlantique pour montrer qu'ils font beaucoup pour les électeurs de cette partie du pays. Ils vont dépenser 1,47 milliard de dollars pour construire un pont qui n'a jamais fait l'objet d'une évaluation.

Mais les conservateurs ne veulent pas parler de cet aspect-là de la question. Ils essaient de nous faire croire que tout est dans les règles. Ce n'est pas le cas. En fait, la Chambre est sur le point de commettre un outrage au tribunal. Cela me dérange. J'estime qu'il devrait en être de même pour le public parce que la Chambre a perdu tout contact avec la réalité au point où la loi ne semble plus compter.

Prenons le cas de celle qui vient d'être élue premier ministre du Canada, la députée de Vancouver-Centre. Elle a déclaré avant le début de la course qu'elle avait fumé de la marijuana. Quand on lui a posé la question pendant la course, elle a avoué avoir déjà fumé de la

Initiatives ministérielles

marijuana, mais qu'elle n'avait pas enfreint la loi. Tous les juristes vous diront que ce n'est pas vrai. Quiconque fume de la marijuana commet une infraction.

Cinq cent trente mille Canadiens ont un casier judiciaire pour avoir fumé de la marijuana. Ils ne peuvent se défaire de leur casier judiciaire. Ils ne peuvent occuper un emploi de confiance. Ils ne peuvent rien faire, mais ce n'est pas grave. Mais quand on est premier ministre, on peut enfreindre la loi. Quand on est premier ministre, on peut dire que l'on n'a pas enfreint la loi.

Les Canadiens en ont assez de tout cela. Moi aussi, j'en ai assez. Il y a une loi pour l'élite qui siège du côté du gouvernement à titre de premier ministre, de ministre ou de simple député, et une autre pour le reste de la population, pour tous les contribuables.

Le Parlement a maintenant l'occasion de faire ce qui s'impose. Le projet de raccordement permanent entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick n'a jamais fait l'objet d'une évaluation. La loi l'exige au Canada. Les libéraux disent qu'il faut fixer des conditions. C'est cette même compagnie n'ayant aucun respect pour l'environnement, SCI, qui s'est occupée du début à la fin du projet relatif à la rivière Oldman, en Alberta.

Le plus haut tribunal du pays a ordonné la tenue d'une évaluation assortie de 24 conditions. La SCI, le ministre des Transports ou le ministre de l'Environnement ont-ils rempli une seule de ces exigences? La première était de démolir le barrage. C'est la conclusion à laquelle le groupe d'experts en est venu.

Le projet n'était sûr ni pour l'environnement ni pour l'économie. Cela n'a pas empêché le gouvernement de dire qu'il fallait aller de l'avant. Nous devons aller de l'avant. La société étrangère SCI est notre amie. Qu'advient-il des 23 autres recommandations? Le ministre des Transports va-t-il donner suite à au moins l'une d'elles? Il a eu plus d'un an pour se conformer aux 23 autres, et il n'en a pas appliqué une seule. C'est un outrage au tribunal et au Parlement.

Que fait le Parlement? Rien du tout. Quand donc ces gens-là seront-ils mis derrière les barreaux? Allons-nous simplement faire comme si de rien n'était et suivre la même voie que les États-Unis? Le taux de participation des Américains aux élections traduit leur degré de confiance à l'égard de leurs institutions. Moins de la moitié des adultes américains se donnent la peine de voter, tellement la corruption a gagné les assemblées législatives de ce pays. Le taux de participation est également en chute libre chez nous. Les simples citoyens en ont plein le

dos de ce mépris flagrant du Parlement, de nos lois, de notre environnement.

Les gens demandent comment il se fait que les stocks de morue de l'Atlantique ont disparu. Je vais vous le dire. Je siège ici depuis 15 ans. J'ai entendu les ministres des Pêches, libéraux aussi bien que conservateurs, prétendre que les scientifiques ne savaient pas ce qu'ils disaient et décider de doubler ou de tripler les prises, donner des contingents plus généreux à Cuba, à l'Espagne, à la Russie.

Nous n'avons plus de morue. Nous versons des centaines de millions de dollars en aide sociale aux Terre-Neuviens qui n'ont pas demandé pareil sort. Ils ont affirmé leur fierté pendant des siècles. Ils ont vécu de la pêche. Mais, pour faire plaisir à la société Produits de la mer national et à leurs copains des grandes sociétés, les ministres libéraux et conservateurs des Pêches ont encouragé la surpêche, ils l'ont favorisée par leurs mesures législatives et réglementaires.

• (1335)

Et le homard? Qu'advient-il de la pêche dans le détroit de Northumberland? Des scientifiques ont dit que ce projet était ridicule. Les jeunes homards flottent à la surface dans le détroit de Northumberland; si la débâcle tarde parce que la glace est bloquée par les piliers du pont, les jeunes homards mourront ou, du moins, il y en aura un moins grand nombre qui survivront. La glace érodera le fond de l'océan à cause des piliers du pont. Pourquoi cela n'a-t-il pas été mentionné par les quatre spécialistes de la glace dont le ministre des Travaux publics s'est servi pour voiler le refus?

La commission d'évaluation environnementale a dit non à ce pont, et voilà que le Parlement est en train d'approuver un projet de 1,47 milliard de dollars, plus le droit d'établir une barrière de péage sans que personne dans les Maritimes ne sache à combien s'élèvera ce péage. Est-ce que ce sera 10 \$ par personne, 50 \$ par personne, 100 \$ par voiture ou 500 \$ par camion? Le gouvernement est en train d'approuver le droit de puiser dans l'économie des Maritimes pendant 35 ans, et je ne tolérerai pas cela. Au moins, je peux dire la vérité ici. Cela ne veut peut-être pas dire grand-chose, mais je tiens à dire aux Canadiens que ce qui se fait ici aujourd'hui est un outrage au Parlement ainsi qu'aux lois de notre pays et qu'il se pourrait bien que cette mesure soit jugée à la fois illégale et anticonstitutionnelle dans les jours qui viennent. C'est ce qu'un comité de la Chambre a conclu dans le cas du projet Kemano de la société Alcan, dans ma circonscription.

Initiatives ministérielles

Le seul projet à avoir été exempté du processus d'évaluation environnementale dans l'histoire du Canada, le projet Kemano II de la société Alcan, a été jugé illégal et anticonstitutionnel par le Parlement. Pensez-vous que le gouvernement a retiré son permis à la société? Non. Il y a des pots-de-vin et de la corruption au plus haut niveau, mais cela semble n'avoir aucune importance. On n'entendra pas un seul mot à la radio ni à la télévision ce soir au sujet de ce qui se passe. Cette institution se cache derrière le voile du secret pendant que des marchés de ce genre sont conclus. Tout le dossier du lien routier entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent sent mauvais, et je ne parle pas d'odeur de méthane, ce gaz contribuant à l'effet de serre que vous craignez tous autant que moi.

Voyons ce que proposent les libéraux. En février dernier, à la Chambre, les libéraux affirmaient qu'ils voulaient une évaluation environnementale complète du projet, mais depuis, ils se sont ravisés et ne réclament plus rien de tel. Nous avons entendu les libéraux dire ce matin que l'une des principales raisons pour lesquelles ils étaient en faveur du pont était qu'il unirait la circonscription de leur chef à l'Île-du-Prince-Édouard. Quelle touchante pensée. Les libéraux me reprochent à moi d'être d'une circonscription éloignée et affirment que je n'ai pas le droit de critiquer le projet de pont parce que je ne vais que rarement dans les Maritimes.

Ce n'est pas ainsi que fonctionne la Chambre des communes. Nous sommes censés travailler tous ensemble dans l'intérêt du pays et nous devons nous assurer que les mesures que nous approuvons se situent dans le cadre constitutionnel et juridique le plus approprié pour le Canada. La proposition d'amendement libérale ne va pas assez loin et arrive trop tard. Cet amendement ne rime à rien et devrait être tout simplement rejeté.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté ce qu'avaient à dire à la Chambre le député de Skeena et le député qui a pris la parole avant lui.

Le député a parfaitement le droit, j'en conviens, de critiquer toutes les questions qu'il veut, mais il est extrêmement important, je crois, qu'il assume la responsabilité qui est la sienne de rapporter de façon impartiale et exacte à la Chambre et à la population canadienne les faits entourant les propositions menant à la construction de ce lien. Pendant longtemps, ce projet a été mis de côté par le Parlement fédéral, davantage préoccupé par d'autres régions du pays peut-être, pour toutes sortes de raisons dont bien peu avaient trait à la protection de l'environnement.

On a investi énormément d'efforts dans le processus d'évaluation environnementale du projet. Dès le début, on a demandé aux promoteurs de soumettre une étude d'impact sur l'environnement, et ils l'ont fait. Le rapport de cette étude a été publié par le ministère des Travaux publics et on a consulté la population sur toute la question. Enfin, ce document a été examiné de près par un tas de gens, dont un comité indépendant de spécialistes des glaces.

• (1340)

Il importe que les députés, de même que les personnes que la question intéresse, sachent bien que des conseils de spécialistes sont venus de nombreux ministères et organismes fédéraux, dont le ministère des Pêches et des Océans et le ministère de l'Environnement.

Je tiens à rappeler au député que notre gouvernement a fait plus pour la protection de l'environnement des régions vulnérables de notre pays que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada.

J'en prends pour preuve le Plan vert, par exemple. Tout ce que les néo-démocrates savent faire, c'est proposer de laisser tomber ceci, d'abandonner cela et de ne rien faire. Lorsque nous parlons de redonner du travail aux Canadiens, ils réclament une étude d'impact, et c'en est fait des emplois. Même lorsque le projet est, de toute évidence, bon pour l'environnement, le NPD nous dit de l'oublier et de laisser la région s'engloutir quelque part dans l'océan.

Le temps est venu de donner le feu vert à ce projet. Il s'agit d'un bon projet solide. Les pêcheurs, ceux-là mêmes qui ont raison de s'inquiéter, seront invités à siéger au conseil d'administration chargé de gérer un fonds de fiducie de 10 millions de dollars qu'établira l'initiateur du projet.

Nous étudions ce projet depuis les tout débuts et il est maintenant temps de cesser de tergiverser. Les gouvernements provinciaux du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard appuient toutes les conclusions que nous avons tirées et qui nous incitent à donner le feu vert au projet. Nous voulons scruter le projet de façon objective, et c'est très bien ainsi. Il faut assumer les responsabilités qui nous incombent en tant que députés, mais pour ce faire, il faut veiller à connaître tous les faits.

Le projet préoccupe effectivement certaines personnes, et ce, à juste titre. Les inquiétudes de ces gens ont été examinées et analysées de manière équitable, et il est maintenant temps d'aller de l'avant. Le bilan du gouvernement en matière d'environnement est très éloquent. Le gouvernement ne donnerait jamais le feu vert à un

Initiatives ministérielles

projet en dépit des répercussions environnementales s'il estimait que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je n'ai pu m'empêcher d'intervenir à la suite de l'affirmation que vient de faire l'orateur précédent, le député de Fundy—Royal, au Nouveau-Brunswick

Il a dénaturé les faits de façon incroyable, quand on pense au projet de barrage sur la rivière Oldman, aux projets Rafferty-Alameda ou Kemano II. Je voudrais parler de ce dernier projet en Colombie-Britannique par voie de comparaison avec ce qu'il dit quand il affirme que le gouvernement actuel a accompli un travail extraordinaire à propos des problèmes environnementaux, et qu'il ne songerait pas à causer des dommages dans une région dont la situation environnementale est délicate. Je voudrais bien qu'il reste à la Chambre, car son information est tellement inexacte.

Le projet Kemano II a réduit le débit de la rivière Nechako à 14 p. 100 de ce qu'il était initialement et a causé des dommages aux stocks de saumon dans cette rivière, des stocks de saumon qui pourraient durer toujours. Cela ne s'est pas fait au moyen d'un processus d'évaluation environnementale. C'est le fait du député de Richmond à l'époque où il était ministre des Pêches et des Océans. Il s'est tout simplement réuni à huis clos avec un promoteur et a signé l'approbation de ce projet abominable qui a fait baisser de trois pieds le niveau du fleuve Fraser au lieu dit Hell's Gate. Cela a causé d'énormes dommages à l'une des meilleures rivières à saumon dans le monde.

C'est une des mesures les plus écologiquement destructrices qu'un gouvernement ait jamais prises, et il se trouve qu'elle l'a été par le gouvernement conservateur. Les députés d'en face devraient avoir honte de lancer pareilles inepties en affirmant que le Plan vert et le bilan environnemental du gouvernement sont garants de quoi que ce soit.

Le gouvernement conservateur affiche peut-être le pire bilan au Canada en termes d'abus en matière d'environnement, et ce n'est vraiment pas peu dire quand on songe à ce que les libéraux ont fait dans le passé.

Quant à l'amendement proposé par la députée, c'est, comme le dit mon collègue de Skeena, trop peu, trop tard. C'est pour le moins intéressant. La députée trouve des justifications à ce projet. L'un de ses principaux arguments à l'appui, c'est que l'une des extrémités du pont se trouvera dans la circonscription de son chef, le député de Beauséjour, l'ancien député du Québec qui n'a pas eu le

courage de se porter candidat dans sa propre province. Il a dû se présenter dans l'une des circonscriptions du Nouveau-Brunswick où les libéraux sont les plus populaires pour être sûr de pouvoir faire un retour à la Chambre des communes. Selon la députée, voilà pourquoi il faudrait construire ce pont.

• (1345)

Elle a parlé des nombreux problèmes à l'origine des contestations du projet devant les tribunaux, du processus inadéquat qui a été suivi au regard de l'évaluation environnementale. Mon collègue, le député de Fundy—Royal, dit par ailleurs qu'une importante évaluation a été effectuée. Les tribunaux n'ont certainement pas rendu une décision qui le confirme. Mon collègue, le député de Skeena, a expliqué qu'on demande actuellement à la Chambre des communes d'approuver un projet de loi d'initiative ministérielle même si les tribunaux jugent que le processus suivi est inacceptable parce qu'il n'est pas conforme aux lois du Canada et à la Constitution.

Il est ironique que la députée libérale qui a proposé cet amendement invite les députés à voter pour ce projet de loi parce que l'une des extrémités du pont se trouve dans la circonscription de son chef, celle de Beauséjour. Quelle ineptie!

Il y a deux autres questions qui sont importantes. Le député qui vient de prendre la parole, celui de Fundy—Royal, dit que ce projet relancera grandement l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Il n'y a absolument aucune preuve de cela. Ce qui est clair, c'est que si l'on supprime le service de traversiers, 600 emplois seront perdus. Le gouvernement parle de 1 000 emplois imaginaires qui pourraient être créés sur l'île, mais de nombreux arguments ont, par contre, été avancés, arguments selon lesquels l'activité commerciale ne se fera plus sur l'île, ce qui entraînera des pertes d'emplois. Les études économiques sont, au mieux, peu concluantes et révèlent certainement des pertes d'emplois concrètes, celles de 600 emplois liés aux traversiers.

Mon collègue, le député de Skeena, a parlé des dispositions du projet de loi qui ont trait aux droits. Nous savons ce que le principe de l'utilisateur-payeur signifie pour un conservateur. C'est une façon de soutirer encore et encore de l'argent. Selon une disposition constitutionnelle, il faut assurer un service de traversiers et aider à cet égard l'Île-du-Prince-Édouard, en raison de son emplacement géographique et des conditions de l'union. Le principe de l'utilisateur-payeur va certainement coûter cher à la province. S'il faut se fier aux autres secteurs de l'économie où le gouvernement a appliqué le principe des frais

Initiatives ministérielles

de service, cette approche aura des répercussions très négatives.

Il est intéressant, quand on traverse l'Île-du-Prince-Édouard, de voir quelle incidence la TPS a eue sur l'économie de cette province. La province a vraiment été ruinée. Le tourisme a beaucoup diminué. Le chômage a augmenté et l'économie connaît une grave crise, principalement à cause de la TPS des conservateurs. Lorsque tout ce qui sera apporté dans l'Île-du-Prince-Édouard pour être vendu ou lorsque tous les touristes qui s'y rendront auront 10 ou 20 \$ de plus à payer pour traverser un pont à péage, cela aura une autre incidence néfaste, régressive et nuisible sur cette province.

Tout bien considéré, j'estime que mon collègue de Skeena a fait un excellent travail en résumant les plaintes réelles que nous recevons à propos de l'amendement dont la Chambre est saisie et, en fait, du projet de loi qui a été proposé par le gouvernement. Mon collègue fait remarquer que selon lui et bien d'autres personnes, ce projet de loi est illégal.

Nous ne devrions pas être saisis de ce projet de loi avant qu'on ait répondu aux préoccupations des tribunaux et que le processus de révision et d'évaluation environnementales ne soit terminé conformément aux exigences de la loi de notre pays, de sorte que nous ne nous retrouvions pas encore devant les tribunaux.

Le député Skeena fait remarquer qu'on a bafoué la Constitution et les lois du Canada. Je ne pense pas que la Chambre puisse approuver ce genre de choses et, assurément, nous allons nous y opposer lorsque nous voterons.

On en parle comme d'une catastrophe qui frapperait l'environnement complexe entourant un pont de 13 kilomètres. L'hiver, il y aura des vents violents et un affouillement glaciaire. Cela va certainement entraîner de graves problèmes d'ingénierie.

Il y a le problème environnemental de l'incidence sur les pêches dans la région du détroit de Northumberland. Encore une fois, c'est une question qui n'est pas résolue et le secteur de la pêche pourrait facilement en souffrir. Mon vis-à-vis parle d'un fonds de fiducie pour l'environnement de dix millions de dollars. Mon collègue de Skeena parlait l'autre jour du fonds pour la pollution causée par le pétrole qui a été établi par les gouvernements afin d'assurer une protection contre les déversements de pétrole. Il a été complètement pillé par le gouvernement qui s'est emparé de crédits destinés à protéger les Canadiens contre les déversements de pétrole et à leur fournir une aide financière pour le nettoyage.

Le gouvernement a volé l'argent de ce fonds et volera sans aucun doute l'argent du fonds environnemental dérisoire qui est destiné à l'Île-du-Prince-Édouard.

• (1350)

Il est certain que des emplois disparaîtront; 600 emplois sont disparus dans le service de traversiers. Et le gouvernement nous promet la création de mille emplois! Croyez-moi, si l'on se fie aux autres promesses des conservateurs, il n'y aura pas mille emplois créés pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard qui en cherchent.

Encore une fois, il y a également l'autre problème: les mesures gouvernementales sévères que le gouvernement conservateur a déjà imposées à Terre-Neuve, dont la moindre n'est pas la TPS. Les Terre-Neuviens se plaignent amèrement de cette taxe parce qu'elle nuit au tourisme dans cette province. Cette TPS de 7 p. 100 qui draine toute l'économie sera assortie de... qui sait? Des droits de péage de 10 ou 20 \$ pour traverser les automobiles et les marchandises? Tout ce qui entrera dans l'île ou en sortira sera-t-il taxé encore une fois?

Les retombées économiques que prêche ce gouvernement constituent certainement un grave problème.

Une voix: Votre temps est écoulé.

M. Skelly (North Island—Powell River): Mon temps est écoulé? Nous venons à peine de commencer. Il ne reste qu'une minute, monsieur le Président? D'accord, nous passerons aux points saillants.

À l'instar de mes autres collègues, j'ai entendu beaucoup d'arguments convaincants et intelligents à la Chambre. Mais il y a l'argument qu'a présenté l'auteur de cette motion et qui dit que nous devrions voter en faveur de ce projet de loi parce que le pont part de la circonscription de son chef, le député de Beauséjour. Ce député n'a même pas le courage de se présenter dans sa propre province, parce qu'il ne sera pas réélu. . .

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, je voudrais commencer mes remarques en annonçant à mes collègues du Nouveau Parti démocratique que, malheureusement, je ne serai pas ici demain pour le débat de troisième lecture, en raison d'un décès dans ma famille. Dans les quelques minutes dont je dispose, je voudrais formuler quelques observations.

Je connais le mépris des néo-démocrates pour ceux d'entre nous qui vivent dans la région atlantique.

M. Jim Fulton (Skeena): J'invoque le Règlement, monsieur le Président, pour déclarer que ce que vient de dire le député est totalement et absolument faux.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Comme je le disais, le mépris que certains députés néo-démocrates ont pour les habitants du Canada atlantique n'est pas à chercher dans les observations que je peux faire, mais bien dans les remarques des députés de leur propre parti. Il n'y a pas si longtemps, ils ont eu l'audace de prétendre à la Chambre que personne n'avait procédé à une évaluation du raccordement permanent. C'est pur snobisme intellectuel de la part du Nouveau Parti démocratique!

Je prie le député de Skeena, qui s'en va occuper une autre fonction, une autre situation—mes meilleurs vœux l'accompagnent—de ne pas donner une fausse idée des décisions que les habitants du Canada atlantique ont prises quant à leur avenir, aussi bien sur le plan économique que sur le plan environnemental. Comme vous le savez, monsieur le Président, il y a eu des consultations en novembre et décembre 1987—et je vais déposer les résultats—et en janvier 1988, le gouvernement provincial de l'Île-du-Prince-Édouard a tenu douze débats publics et un plébiscite. Et s'il n'y a pas eu d'évaluation, quelle meilleure preuve puis-je donner à mon collègue du Nouveau Parti démocratique que le fait que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard se sont prononcés par plébiscite en faveur du raccordement permanent? C'est pur snobisme intellectuel de la part du député de Skeena que de prétendre le contraire.

• (1355)

Comme on peut le constater, c'est un sujet qu'ont très à cœur tous ceux d'entre nous qui viennent de la belle province de Nouvelle-Écosse, et c'est pourquoi nous ne saurions tolérer que des députés osent prétendre que ce projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, car c'est une fausseté, une distorsion des faits indigne du député qui siège à ma gauche.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: J'invoque le Règlement!

M. Dingwall: Monsieur le Président, vais-je être interrompu sans arrêt par ce type qui a déjà eu l'occasion de...

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois aller de l'avant et écouter la ou les raisons qui l'amènent à invoquer le Règlement et j'en déciderai.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Juste à titre d'information, le groupe d'experts chargé de l'évaluation environnementale a rejeté ce projet de lien fixe.

M. Dingwall: Je crois bien avoir touché une corde sensible.

Une voix: C'est la vérité.

M. Dingwall: Le député ne sait même pas ce qu'est la vérité. Comment pourrait-il la dire? C'est le même parti qui, jour après jour, n'arrête pas de parler à la Chambre des débouchés qu'il faut offrir aux habitants du Canada atlantique pour leur permettre de survivre et de prospérer. Or, que fait le Nouveau Parti démocratique au moment où l'on propose le premier projet qui va permettre de promouvoir l'économie de la région? Il fait de l'obstruction, non seulement à la Chambre, mais également en adressant aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays une lettre afin d'empêcher la réalisation de ce projet.

Monsieur le Président, une fois que j'aurai terminé mon intervention, je déposerai les résultats des consultations qui ont eu lieu en décembre 1987, en janvier 1988, en juin 1989, en mars 1990, en avril 1991, ainsi qu'en janvier, en avril et en mai 1993. C'est le même parti qui prétend aujourd'hui qu'aucune évaluation environnementale n'a été effectuée en ce qui concerne les ressources marines et la pêche. Or, il n'y pas eu seulement une, deux, trois, dix, ou vingt évaluations, mais vingt-quatre études distinctes. Je vais les déposer à l'intention des députés de l'autre côté et des députés en général.

C'est le même député, le même parti, qui prétend qu'aucune évaluation n'a été faite en ce qui concerne les glaces. Or, ce n'est pas une, deux, cinq, dix ou quinze évaluations qui ont été faites à ce sujet, mais dix-sept. Je les dépose à l'intention du député d'en face.

Qu'en est-il du vent et des marées. Le député s'y connaît bien pour ce qui est du vent. Des études ont-elles été faites à ce sujet? Sûr, et pas une ou deux, mais quatre et détaillées par-dessus le marché!

Qu'en est-il des avantages socio-économiques de ce projet? Les gouvernements du Canada, du Nouveau-Brunswick ou de l'Île-du-Prince-Édouard ont-ils réalisé des études à cet égard? Pour répondre au député qui est assis dans le coin, à gauche, où son groupe restera pour quelques siècles encore, on n'a pas fait seulement une ou deux études, mais neuf études différentes sur les répercussions socio-économiques de ce projet. Je vais les

Article 31 du Règlement

déposer, ce qui donnera matière à réflexion au député pour les prochaines 24 heures.

Que dire des divers rapports réalisés par des groupes aussi prestigieux que le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, le Centre géoscientifique de l'Atlantique, Coles Associates Limited, Environnement Canada, et Geo-Consulting Engineers? Ce ne sont pas deux ou trois études, ni même dix ou vingt, mais vingt-trois études différentes qui ont été réalisées au sujet de ce projet. Je vais les déposer à l'intention du député qui siège dans le coin, à gauche, et qui y restera pour une durée indéterminée.

Que dire du travail du BFEED et des rapports connexes? On a fait quatre études sur cette question. Je ne suis pas comme ces intellectuels prétentieux du Nouveau Parti démocratique. On a fait dix études sur la liaison terrestre. Quatre rapports ont été préparés à partir de la liste de structures franchissant des détroits. Il existe aussi des rapports connexes. Je dépose donc tous ces rapports, tant les comptes rendus de consultations que les études approfondies, à l'intention des députés d'en face et de ceux du Nouveau Parti démocratique, afin qu'ils puissent réfléchir à la question.

Je ne serai pas à la Chambre demain. Les députés comprendront pourquoi. Finalement, l'hypocrisie et le dédain dont sont victimes les habitants de l'Atlantique vient de ces gens qui siègent dans le coin de la Chambre et qui essaient de leur dicter ce qui serait bon pour eux.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement. Je donne la parole au député d'Abitibi.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

L'HONORABLE JEAN CHAREST

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter l'honorable Kim Campbell pour sa victoire.

J'aimerais également rendre un super hommage au député de Sherbrooke, l'honorable Jean Charest, pour

l'excellente campagne qu'il a menée à la chefferie du Parti progressiste-conservateur du Canada.

La compétence et la performance de notre candidat ont été de plus en plus remarquées par les Canadiens et les Canadiennes. Beaucoup attribuent ce phénomène à son allure naturelle, à sa compréhension des questions de l'heure et à sa vision précise de l'avenir. Après les résultats d'hier, nous pouvons affirmer qu'il est courageux, franc et un exemple de diplomatie.

Aujourd'hui est une autre journée pour ce député formidable, et ensemble, nous allons faire des efforts pour présenter des solutions axées vers le changement, à l'intérieur du Parti conservateur.

Nous avons été fiers, et nous le serons toujours, de notre appui à notre candidat. Merci Jean, merci Michèle, merci aux bénévoles de l'équipe Charest, au Canada et au Québec, et merci aux gens de la circonscription de Sherbrooke. À bientôt!

* * *

[Traduction]

L'HONORABLE KIM CAMPBELL

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je voudrais aujourd'hui féliciter le nouveau chef du Parti conservateur qui deviendra officiellement premier ministre dans quelques jours.

La course à la direction du Parti conservateur est maintenant terminée, mais une épreuve beaucoup plus difficile attend le nouveau chef, celle de diriger le pays. Le nouveau chef conservateur a promis de suivre exactement la politique du ministre du Commerce extérieur, y compris la TPS, l'ALE, l'ALENA et les 38 augmentations d'impôt.

Elle faisait partie du Cabinet et a approuvé le gouvernement quand il a pris des mesures pour détruire le Canada atlantique. Elle était là quand le gouvernement a mis un terme à la pêche, quand il a mis fin aux transports, quand il a fermé des bureaux de poste et diminué de façon spectaculaire les paiements de transfert aux provinces, ce qui a entraîné une réduction des services de santé et une augmentation des frais de scolarité.

Comment les conservateurs vont-ils redistribuer les rôles après neuf années désastreuses au pouvoir, et que va pouvoir faire le Canada pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois? Ce sont là les grandes questions de l'heure.

Il y a beaucoup de domaines qui exigeraient des mesures rapides de la part d'un nouveau premier ministre, mais en l'absence de mandat, il est clair que la priorité, et de loin la plus importante, est de déclencher des élections fédérales pour permettre aux Canadiens de se prononcer.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, en ma qualité de président du caucus de la Colombie-Britannique, c'est avec le plus grand plaisir que j'offre toutes mes félicitations au futur dix-neuvième premier ministre du Canada.

Kim Campbell est non seulement la première femme à accéder à ce poste, mais aussi la première personne née en Colombie-Britannique à être élue aux fonctions les plus élevées du pays. Je suis certain que les vœux de tous les Canadiens et de tous les habitants de Colombie-Britannique l'accompagnent et nous sommes convaincus que, sous sa férule, le Canada tout entier va prospérer et s'épanouir.

J'aimerais en profiter pour féliciter également tous les autres candidats pour leur remarquable contribution à la campagne, et qui plus est, au Canada.

J'aimerais rendre un hommage tout particulier à Jean Charest pour l'excellence de sa campagne. Je ne doute pas de l'importance de sa contribution à l'avenir du Canada, un avenir qui ne peut qu'être souriant, étant donné les qualités des personnes qui ont participé à la course à la direction ces derniers mois.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, le Parti conservateur sera dorénavant dirigé par de nouveaux conservateurs, mais pour les Canadiens de toutes les régions du pays, et particulièrement ceux de l'Ontario, rien n'aura changé.

On a vu le ministre du Commerce extérieur aux côtés du nouveau leader. Imaginez-la donnant l'accolade au père de la TPS, de l'ALE, de l'ALENA et d'un programme économique qui a coûté tant de souffrances économiques et de trahisons. Voilà un exemple de sa soi-disant nouvelle politique.

Imaginez le nouveau chef donnant l'accolade à la députée de Don Valley-Nord, celle-là même qui a trouvé la solution au problème de la pauvreté pour les conservateurs, soit abaisser le seuil de pauvreté et condamner les banques d'alimentation. Voilà quelle est sa politique de participation.

Article 31 du Règlement

Imaginez-la en compagnie du premier ministre sortant, que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays détestent, mais qui fut néanmoins la vedette du congrès conservateur. Comment peut-elle affirmer comprendre parfaitement les aspirations du Canadien moyen?

Non, les conservateurs n'ont pas tourné la page. Le chapitre de cette malheureuse saga se poursuit.

• (1405)

Les conservateurs avaient la possibilité, hier, de dire non à leurs anciennes habitudes. Ils ont plutôt rejeté la nouveauté et confirmé que le nouveau chef conservateur est un conservateur traditionnel qui n'offrira rien d'autre que la même vieille rengaine.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, je voudrais féliciter la ministre de la Défense nationale, qui deviendra sous peu le 19^e premier ministre du Canada, pour la victoire historique qu'elle a remportée durant la fin de semaine.

Mes collègues qui étaient aussi candidats à la direction méritent également nos hommages, et en particulier le ministre de l'Environnement dont la campagne a soulevé l'enthousiasme et l'intérêt et a rendu très excitant le choix du 19^e premier ministre et nouveau chef de notre parti.

Nous vivons un moment historique de la vie politique et nationale du Canada. Le Parti conservateur est aujourd'hui un parti fort, uni et prêt à affronter l'avenir et à remporter les prochaines élections.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, à l'instar de tous les députés, je voudrais offrir mes félicitations au nouveau chef du Parti conservateur qui sera bientôt le nouveau premier ministre.

Je tiens à rappeler à la Chambre qu'au moment de la présentation du projet de loi C-113, nous avons prédit que les femmes seraient les plus touchées. Or, les chiffres pour le Grand Toronto le montrent maintenant très bien.

Durant le mois de mai, il y a eu une augmentation de 4,3 p. 100 du nombre de femmes célibataires aptes au travail qui ont demandé des prestations d'assurance-chômage comparativement à une augmentation de 0,4 p. 100 du nombre d'hommes célibataires dans ce cas. Il y a eu également une augmentation de 3,5 p. 100 du nombre

Article 31 du Règlement

de femmes, chefs de famille, qui ont dû s'adresser à l'assistance sociale.

Comme de nombreux témoins l'ont déclaré durant les audiences sur le projet de loi C-113, les femmes ont beaucoup plus de chances d'être forcées de quitter leur emploi à cause de problèmes de harcèlement, de problèmes de garde d'enfants ou de la nécessité de suivre leur conjoint.

La commission rejette souvent la justification invoquée pour quitter. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Madame la Présidente, j'ai l'immense plaisir d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour féliciter ma collègue, la députée Kim Campbell, de sa victoire marquante dans la course à la direction de notre parti, hier.

Au Parti progressiste-conservateur, nous sommes très heureux d'avoir eu le choix entre des candidats aussi solides. Je profite de l'occasion pour féliciter mes collègues Jean Charest, Jim Edwards, Patrick Boyer et Garth Turner. Pour la qualité de leur campagne, qui a porté sur la politique canadienne et sur des enjeux sérieux, ainsi que pour leur dévouement au parti et au Canada, ils méritent une mention spéciale.

Néanmoins, les plus grandes félicitations reviennent à Kim Campbell qui prouvé qu'elle avait des appuis partout au Canada et parmi les gens de toutes les conditions sociales. Tous les députés de ce côté-ci appuient Kim. Nous savons qu'elle nous conduira à un troisième gouvernement majoritaire de suite.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE MONTRÉLAISE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, hier, le Parti conservateur s'est choisi un nouveau chef. Félicitations!

Le Québec sera-t-il mieux représenté par ce nouveau chef? La réponse est évidemment non. La députée de Vancouver-Centre a appuyé la TPS, la politique monétaire absurde, le libre-échange et toutes les autres politiques qui font qu'aujourd'hui Montréal est la capitale canadienne de la pauvreté.

Grâce à ces politiques, défendues par la ministre de la Défense, plus de 220 000 Montréalais sont en chômage

et plus de 22 p. 100 vivent sous le seuil de la pauvreté. Il faut distribuer plus de 20 tonnes de nourriture par jour dans la région métropolitaine.

Même avec un nouveau chef, les Québécois et les Canadiens rejettent massivement le Parti conservateur qui les a mis dans la misère. Ce dont le Canada a besoin, ce sont des élections pour un vrai nouveau gouvernement.

* * *

[Traduction]

L'HONORABLE KIM CAMPBELL

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, le dimanche 13 juin, le Parti progressiste conservateur a choisi l'honorable Kim Campbell comme prochain chef national.

Il n'y a pas eu de perdants dans cette course à la direction. Jean Charest, qui a terminé au deuxième rang, est devenu une figure politique encore beaucoup plus importante, tout comme Jim Edwards et Garth Turner. Notre parti national y a aussi gagné, puisque tous les conservateurs forment un bloc uni derrière celle qui est la première femme à être nommée premier ministre du Canada, et qui est aussi le premier premier ministre du Canada à être né en Colombie-Britannique.

Kim Campbell a gagné la course à la direction de notre parti parce qu'elle est compétente, très qualifiée, décidée, et qu'elle est un excellent communicateur. Ce choix revêt une importance énorme pour toutes les femmes au Canada et signifie que tous peuvent aspirer aux plus importantes fonctions politiques dans notre pays.

Notre défi consiste maintenant à gagner la confiance de tous les Canadiens, alors que nous poursuivons notre programme afin de susciter l'optimisme dans notre pays, de favoriser sa compétitivité et de faire en sorte qu'il offre les meilleurs débouchés et la meilleure qualité de vie possible à la population diverse qui le caractérise. Félicitation, Kim!

* * *

• (1410)

L'HONORABLE KIM CAMPBELL

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour féliciter la députée de Vancouver-Centre qui a été élue chef de son parti et devient la première femme à occuper le poste de premier ministre du Canada.

Ce nouveau chef suscite parmi nous, Canadiens de l'Ouest, un intérêt tout particulier. Nous observerons de près comment elle s'y prendra pour réorienter les politi-

ques des conservateurs. Ceux-ci n'ont pas tenu compte de l'effondrement de l'industrie céréalière. Ils ont refusé de répondre aux besoins de notre importante population autochtone, de s'attaquer à la crise que traversent les transports ferroviaires et aériens, de favoriser la création d'emplois, de chercher une nouvelle solution après l'échec de la réforme du Sénat et de régler la crise financière provoquée par leur mauvaise gestion de l'économie et de la dette fédérale.

L'Ouest est heureux du choix d'un de ses représentants, mais ce qu'il veut, au fond, c'est un nouveau gouvernement.

* * *

LA SOMALIE

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, ce week-end, les forces des Nations Unies ont fait feu sur la foule et malheureusement tué 20 Somaliens pendant une manifestation. Parmi les tués, on comptait un enfant de 12 ans et un autre de 2 ans.

Des porte-parole de groupes d'aide humanitaire se sont dits inquiets des effets que tout cela aura sur le rôle fondamental des Nations Unies. Jaimie McGoldrick, directeur adjoint sur le terrain de l'organisme Save the Children Fund de Grande-Bretagne, a dit:

Ce ne sont pas là des tactiques de reconstruction, mais de destruction. Si elles ne mettent pas de l'ordre dans leurs affaires, les Nations Unies vont perdre toute leur crédibilité.

Au Canada, nous sommes au courant de certains des problèmes qu'éprouvent les gardiens de la paix et la population de la Somalie dans leurs relations. Compte tenu de l'objectif à long terme, nous pressons le gouvernement de prendre connaissance du rapport du Comité permanent de la défense nationale qui a été déposé la semaine dernière à la Chambre et d'étudier les recommandations du comité sur le rôle futur des gardiens de la paix des Nations Unies.

* * *

[Français]

LE DÉCÈS DE M. GÉRARD CÔTÉ

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Madame la Présidente, dans le monde du sport international du Canada et du Québec aujourd'hui, nous sommes tous en deuil. Quatre fois vainqueur à Boston, Gérard Côté a franchi le fil d'arrivée de son dernier marathon au cours de la fin de semaine. À Saint-Hyacinthe, en marchant sur la promenade qui porte son nom, nous nous rappellerons

Article 31 du Règlement

son sourire perpétuel, son indomptable détermination et sa générosité inégalée

Je sais, madame la Présidente, que tous les députés de cette Chambre se joindront à vous, puisqu'il était un ami personnel, pour offrir à sa femme, Lucille, et à sa famille, nos plus sincères condoléances et les assurer de notre souvenir perpétuel.

* * *

[Traduction]

LE CAMBODGE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, un nombre incroyable de Cambodgiens sont allés aux urnes lors des dernières élections, malgré l'intimidation et les menaces d'actes de violence dont ils avaient fait l'objet.

Même si les Khmer rouges ont empêché 10 à 15 p. 100 de la population cambodgienne d'aller voter et si la campagne électorale a fait quelque 200 morts, surtout lors d'attaques gouvernementales contre les militants de l'opposition, il convient de reconnaître dans le résultat des élections l'expression de la volonté de l'électorat.

Malheureusement, le gouvernement Huan Sen refuse maintenant d'admettre qu'il a été défait. Face à la recrudescence des menaces de violence de la part des forces gouvernementales et du pillage généralisé, il a été décidé de rappeler le personnel civil des Nations Unies.

La population du Cambodge a souffert de façon quasi inconcevable dans son histoire. Elle fonde maintenant ses espérances sur la capacité du nouveau gouvernement d'appliquer ses politiques.

La communauté internationale doit faire tout son possible pour que la volonté de la population soit faite. Autrement, ce pays par trop sujet aux troubles sera de nouveau déchiré par une guerre civile.

* * *

[Français]

LE DÉFICIT

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, je voudrais faire un commentaire au sujet du déficit. Je note malheureusement par les temps qui courent qu'aux yeux de presque toutes les instances politiques, le déficit est conçu comme étant une cause de nos malaises économiques. Je me sens obligé de souligner que le déficit n'est pas une cause de nos malaises, mais plutôt la conséquence de nos politiques mal engagées. Il faut donc aller vers les causes et ne pas traiter le déficit comme étant le problème premier.

Questions orales

Les politiques mal engagées sont de nature économique, financière et fiscale. Comme exemple: le financement de nos budgets à tous les niveaux gouvernementaux financés par des prêts étrangers. Nos politiques monétaires sont conçues pour satisfaire les biens d'investissements étrangers plutôt qu'aux besoins intérieurs. De plus, il y a manque de contrôle total sur les investissements étrangers de toute nature.

* * *

[Traduction]

L'HONORABLE KIM CAMPBELL

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, les membres de notre caucus veulent également féliciter la nouvelle première ministre créditiste du Canada.

Dans cette course à la direction, la nouvelle première ministre créditiste a défait par un nombre infime de voix la tortue de Sherbrooke. Cependant, dans une autre course à la direction, il y a un certain nombre d'années, cette première ministre créditiste du Canada avait été jugée par ses pairs comme étant moins compétente qu'un autre créditiste bien connu, Bill Vander Zalm.

C'est aussi la première fois qu'une femme occupe le poste de premier ministre au Canada. Toutefois, cette femme n'a pas répondu aux attentes des Canadiennes en ce qui concerne le Programme de contestation judiciaire, la question de l'avortement, le programme national de garderies et l'équité salariale.

• (1415)

Les femmes du Canada en arracheront sous cette nouvelle première ministre tout comme les Canadiens en général. Le fait qu'elle soit créditiste est plus important que le fait qu'elle soit une femme.

Au moins, nous pouvons remercier le ciel que le *Titanic*, ce vieux gouvernement conservateur, et son nouveau capitaine se heurteront très bientôt à un iceberg.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER DU SEIN

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi féliciter le nouveau chef du Parti progressiste-conservateur, l'hon. Kim Campbell. Je sais que ma déclaration d'aujourd'hui l'intéressera, ainsi que tous mes collègues à la Chambre.

Je veux attirer l'attention de tous les députés et de tous les Canadiens sur les activités et les efforts de la Société canadienne du cancer du sein. Cette société a pour objet le financement de la recherche sur le traitement et le dépistage préventif du cancer du sein.

Actuellement, l'organisme a besoin d'ordinateurs, de fournitures, de matériel et le reste, mais ce dont la Société du cancer du sein a le plus besoin, c'est du temps et du dévouement de bénévoles d'un bout à l'autre du Canada qui seraient prêts à travailler pour faire de cette société un organisme véritablement national.

Les députés et les simples Canadiens qui désirent de l'information sur l'organisme ou désirent s'inscrire à la Société canadienne du cancer du sein peuvent communiquer avec le président, M. Lawrence Greenaway, au 401, rue St. Clair, Point Edward, Ontario, N7V 1P2 ou téléphoner à l'administration centrale au 1-800-567-8767.

J'invite tous les Canadiens à contribuer à cette excellente cause.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

**L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE
NORD-AMÉRICAIN**

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke—Nord): Madame la Présidente, au nom du Parti libéral, ainsi que de notre chef, je voudrais féliciter la ministre de la Défense nationale qui a été élue chef du Parti conservateur.

Des voix: Bravo!

M. MacLaren: Permettez-moi également de féliciter les autres candidats et en particulier le ministre de l'Environnement, pour la campagne animée qu'ils ont menée.

Des voix: Bravo!

M. MacLaren: Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Le président Clinton a finalement admis que les négociations concernant les accords parallèles de l'ALENA se trouvent dans une «impasse». Les États-Unis réclament l'application de sanctions commerciales très sévères, ce à quoi le Canada s'est opposé jusqu'à maintenant.

Les Canadiens ont droit à une réponse claire. Quelle est la position du gouvernement? Ce dernier refusera-t-il de proclamer l'ALENA plutôt que d'accepter des sanctions commerciales, oui ou non?

Questions orales

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Premièrement, madame la Présidente, je remercie le député pour les félicitations qu'il a offertes au nom de son parti. Je suis sûr que la ministre de la Défense nationale, le ministre de l'Environnement et les autres membres de notre caucus qui s'étaient portés candidats à la direction de notre parti lui en sont très reconnaissants. Nous venons de connaître un week-end très stimulant, qui a été couronné de succès. Nous avons encore de grands défis à relever et cette perspective nous enchante.

Permettez-moi de répondre à la question que le député m'a posée au sujet des sanctions commerciales. Nous avons clairement fait savoir que les accords sur l'environnement et la main-d'oeuvre devraient prévoir une forme de mécanisme pour garantir leur respect. Nous avons bien précisé que nous étions contre l'application de sanctions commerciales, mais nous avons également demandé aux négociateurs de tenter de trouver un terrain d'entente, une solution qui satisferait aux besoins de toutes les parties tout en nous permettant de faire respecter l'accord.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, le ministre a déclaré maintes fois que l'ALENA ne se trouvera pas modifié par les accords parallèles et pourtant, voici que le gouvernement américain exige la conclusion d'un troisième accord parallèle, soit un accord sur les augmentations subites des importations.

Le ministre n'ignore pas qu'un tel accord ne peut que modifier les dispositions existantes de l'ALENA, ce qui pourrait entraîner la modification de la loi canadienne que le gouvernement vient de faire adopter à la hâte par la Chambre des communes.

Comment le ministre peut-il soutenir que les accords parallèles ne changeront rien à la nature de l'ALENA?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Je le répète à l'intention du député, notamment, les trois pays signataires de l'accord se sont engagés à ne pas rouvrir l'ALENA.

Nous estimons, et le gouvernement des États-Unis lui-même l'a déclaré, que les articles 701 et 702 de l'ALENA prévoient d'excellentes garanties à l'égard des augmentations subites des importations. Les propositions que les États-Unis mettent de l'avant viendront peut-être rehausser celles-ci, mais elles n'entraîneront certes pas la réouverture de l'accord lui-même.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, le ministre n'est pas sans savoir que les

Canadiens ne pourront vraiment bénéficier de quelque accord de libre-échange que ce soit tant que des barrières freineront la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux à l'intérieur du Canada lui-même.

Toutefois, cinq ans après la ratification de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le gouvernement de la Colombie-Britannique déclare que les règlements provinciaux régissant le développement régional et la création d'emplois dans la province ne sont pas négociables.

Est-ce à dire que le gouvernement est disposé à aller unilatéralement de l'avant avec la libéralisation des échanges à l'intérieur du Canada pour respecter l'échéance de juin 1994 qu'il s'est lui-même fixée?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, cette échéance a été établie en consultation avec les provinces. Comme mon collègue vient de le faire remarquer, ces barrières commerciales doivent être supprimées en consultation avec les gouvernements provinciaux et avec leur entière collaboration.

Nous avons approuvé collectivement une démarche globale de négociation avec l'appui de toutes les provinces, y compris la Colombie-Britannique, et les négociations vont débiter le 1^{er} juillet.

Même si le nombre des barrières dont nous avons à négocier la suppression est formidable, nous y arriverons si nous le voulons et si tous les intéressés respectent les échéances que nous nous sommes fixées.

Je ne saurais être davantage d'accord avec mon collègue. Il importe que le commerce soit libéralisé à l'intérieur de nos frontières en ce moment même où nous ouvrons nos frontières non seulement dans le cadre de l'Accord de libre-échange et de l'ALENA, mais compte tenu de l'Uruguay Round qui sera réglé sous peu.

[Français]

M. Bob Speller (Haldimand-Norfolk): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Nous savons que le Congrès américain n'a pas l'intention d'adopter l'ALENA. Pourquoi le ministre refuse-t-il de négocier un accord binational pour protéger les emplois dans l'industrie de l'acier? Pourquoi?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, le député connaît bien les efforts que notre gouvernement a déployés pour

Questions orales

obtenir l'appui de l'industrie sidérurgique, des syndicats et du gouvernement des États-Unis.

Ils n'ont malheureusement pas été disposés jusqu'à maintenant à discuter de cette question. Nous continuons de faire des pressions auprès du gouvernement pour en discuter au niveau des gouvernements, mais nous avons également demandé aux entreprises et aux syndicats de profiter de toutes les occasions qui se présentent pour proposer le même genre de dialogue avec leurs homologues.

Une fois que nous en aurons terminé avec les mesures de recours commercial qui sont actuellement en cours, j'espère que nous pourrions constater quelque progrès dans ce dossier.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, le ministre doit savoir que des milliers d'emplois dans ma circonscription, dans tout l'Ontario, dans les Maritimes, au Québec et dans l'Ouest dépendent de l'industrie sidérurgique canadienne.

Il sait qu'il a des recours. Il pourrait faire une contestation extraordinaire en vertu de l'Accord du GATT. Il pourrait remplacer le président du tribunal.

Pourquoi le ministre ne prend-il pas maintenant des mesures pour sauver ces emplois canadiens et faire savoir au monde entier que le Canada n'est pas un pays où l'on peut pratiquer le dumping de l'acier?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, s'ils y réfléchissaient le moins, la plupart des députés à la Chambre comprendraient que les recours que mon collègue vient d'évoquer ne sont pas possibles.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Au nom de mon parti, le NPD, je veux d'abord féliciter la ministre de la Défense nationale d'avoir remporté la course à la direction de son parti, et les autres candidats d'avoir mené d'excellentes campagnes.

Des voix: Bravo.

• (1425)

M. Nystrom: La ministre de la Défense nationale a dit durant le week-end qu'elle veut rétablir la confiance de

la population canadienne. S'il faut rétablir celle-ci, c'est qu'elle doit avoir été minée dans le passé, probablement par la politique du gouvernement qui a obligé des gens à faire la queue aux bureaux de l'assurance-chômage et de l'aide sociale.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement envisage d'adopter de nouvelles orientations et une nouvelle politique afin de créer des emplois au Canada ou s'il s'agit simplement du même vieux gouvernement et de la même vieille bande?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de remercier le député qui, au nom de son parti, a souhaité bonne chance au nouveau chef et l'a félicitée ainsi que tous les candidats qui ont participé à la course à la direction du parti.

Le député sait fort bien que nous avons connu une période très difficile, une récession mondiale. De nombreux pays industrialisés connaissent un grave ralentissement économique. Comme je l'ai dit à la Chambre l'autre jour, les économies européennes pourraient connaître une contraction en 1993, et ce, pour la première fois en plus de 30 ans.

Nous avons une indication très claire que la croissance se maintient. L'indice avancé composite vient de connaître sa plus forte hausse en deux ans. Au chapitre de la croissance, nous avons obtenu d'excellents résultats durant le quatrième trimestre de 1992 et le premier de 1993.

Le plus encourageant, c'est que la croissance se manifeste dans le secteur de la production des biens, ce qui crée des emplois, notamment dans l'industrie manufacturière. Tout cela est dans une large mesure attribuable à notre capacité d'exporter davantage en raison d'une compétitivité et d'une productivité accrues.

Le fait que ces éléments fondamentaux soient en place est de bon augure pour l'avenir.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, ce sont les programmes du gouvernement comme la TPS, l'Accord de libre-échange et l'ALÉNA, qui ont sapé la confiance des Canadiens.

Le vice-premier ministre peut-il dire aux Canadiens qui sont actuellement sans emploi si la politique fondamentale qui a miné la confiance des Canadiens sera modifiée ou s'ils doivent s'attendre aux mêmes vieux programmes qui ont mené notre pays à la ruine?

Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député parle de la TPS.

Pendant 20 ans, son parti a préconisé l'abandon de la taxe sur les ventes des fabricants et son remplacement par une taxe de vente d'application générale qui ne nuirait pas à notre capacité de soutenir la concurrence à l'étranger, notamment dans le secteur manufacturier et dans celui de la transformation.

Si ces secteurs sont en pleine croissance et si des emplois y sont créés, c'est parce que nous avons établi des règles du jeu qui leur permettent d'être plus concurrentiels. En outre, si nous obtenons d'excellents résultats dans ces secteurs, c'est parce que nous avons conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis, et nous voulons en étendre la portée en ratifiant l'Accord de libre-échange nord-américain, qui nous garantira un accès plus sûr et plus vaste.

Le député vient d'une région agricole. Il sera sûrement heureux d'apprendre que, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, les exportations agro-alimentaires aux États-Unis ont augmenté de 67 p. 100. Pourquoi voudrait-il mettre un terme à une politique qui a aidé ainsi le secteur agricole?

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, ce sont les mêmes vieilles politiques ressasées par la même vieille bande.

Le nouveau chef du parti a parlé de changements. Elle a notamment évoqué la possibilité de permettre aux provinces de recourir au ticket modérateur dans le domaine des soins de santé. Nous savons que l'imposition d'un ticket modérateur ne fonctionne pas.

Le vice-premier ministre peut-il, aujourd'hui, donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement n'envisage pas d'autoriser les provinces à imposer, au regard des soins de santé, un ticket ou des frais modérateurs qui ne sont rien de plus qu'une taxe sur la maladie?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le nouveau chef a dit très clairement qu'elle a l'intention de travailler en étroite collaboration avec les provinces afin de résoudre le problème de la dette et du déficit et de relever les nombreux défis auxquels nous faisons face pour soutenir la croissance économique et établir une justice sociale.

Je puis donner au député l'assurance que le gouvernement accordera une place très importante à ce genre de

consultations et au travail mené en étroite collaboration, ce dont bénéficieront tous les Canadiens.

* * *

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, l'été dernier, en Nouvelle-Écosse, le taux de chômage chez les étudiants s'élevait à 23,8 p. 100. Le gouvernement a réduit de 44 p. 100 le budget du programme Emploi d'été/Expérience de travail depuis 1985 et le nombre total des emplois créés dans le cadre de ce programme a diminué de 40 000 en six ans.

• (1430)

Le nouveau chef parle de participation. Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Pourquoi son gouvernement ne fait-il pas participer les jeunes au programme conservateur?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Encore une fois, madame la Présidente, comme le vice-premier ministre l'a dit, les jeunes n'ont pas été exclus. Ils étaient bel et bien présents et ont participé au congrès qui a eu lieu en fin de semaine.

Chaque fois que l'opposition invoque le programme Emploi d'été/Expérience de travail, elle isole cet élément du tableau d'ensemble que constitue le programme Défi, programme qu'en 1988, le ministre d'alors a modifié de façon à venir en aide aux étudiants à risque, c'est-à-dire ceux qui abandonnaient prématurément leurs études. Nous n'avons pas réduit les montants accordés, nous les avons même augmentés de 5,1 millions de dollars, cette année seulement.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, c'est facile de parler. Toutefois, certains de ces braves jeunes gens, car c'est ce qu'ils sont, qui étaient au congrès conservateur reviendront à mon bureau la semaine prochaine, toujours à la recherche d'un emploi d'été.

Le gouvernement promet depuis deux ans d'apporter des réformes au Programme canadien de prêts aux étudiants, mais ceux-ci sont toujours contraints de payer un impôt de 3 p. 100 et sont privés du délai de grâce de six mois pour le remboursement. Le gouvernement parle de compétitivité et de prospérité, mais il fait tout ce qu'il peut pour freiner les choses.

Ma question au ministre est la suivante: puisque le gouvernement ne fait manifestement rien pour les étudiants, pourquoi ne déclenchez-vous pas simplement des élections et ne mettez-vous pas fin à un gouvernement illégitime?

Questions orales

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, je serais très surpris que les étudiants qui étaient au congrès se retrouvent dans le bureau de la députée. Je suis certain que ces jeunes étudiants attendent aussi avec impatience des élections très prochaines parce que nous serons réélus pour un troisième mandat majoritaire consécutif et que vous siégerez encore en face.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi traiter de cette question du chômage chez les jeunes.

Les étudiants ont besoin d'un emploi pour financer leurs études, mais ils se rendent compte qu'il n'y a pas de place pour eux dans cette économie du gouvernement conservateur. Dans ma province, le Manitoba, le chômage chez les jeunes atteint plus de 16 p. 100. Rien ne laisse entrevoir que la situation va changer. Il n'y a rien à attendre d'un gouvernement fatigué qui n'a aucun mandat des électeurs.

Pourquoi le gouvernement a-t-il abandonné les étudiants de l'Ouest, notamment du Manitoba?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Encore une fois, madame la Présidente, le gouvernement travaille non seulement pour les étudiants, mais également pour tous les Canadiens. Un des meilleurs moyens de s'assurer que les jeunes, surtout les étudiants, auront une chance de réussir dans l'avenir, c'est de mettre en place toutes les ressources nécessaires pour qu'ils puissent relever les défis qui se présenteront à eux tout au long de leur vie, en tenant compte des changements qui surgiront et de la situation qui régnera en l'an 2000.

C'est exactement ce que nous faisons, notamment au Manitoba.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Une question supplémentaire, madame la Présidente. Beaucoup d'étudiants de ma circonscription sont perplexes au sujet de ce que dit et fait le gouvernement. D'une part, il parle de l'importance des emplois pour les jeunes et, d'autre part, il supprime des millions dans le programme d'emplois d'été pour les jeunes. De plus, les universités du Manitoba ont vu leurs budgets sérieusement réduits, ce qui fait que les étudiants ont vu augmenter leurs frais de scolarité.

Ma question est celle-ci: Est-ce que le gouvernement a un plan quelconque pour les étudiants ou est-ce qu'il se contente d'attendre d'être défait?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, la fin de semaine a démontré clairement que nous sommes loin d'attendre la défaite. Au contraire, je pense que le député trouvera sa banquette très confortable lorsque nous reviendrons après les élections.

Il n'y a pas eu de réduction des dépenses. Cette année seulement, le budget a augmenté de 5,1 millions. Si les étudiants de la circonscription de mon collègue sont perplexes, ils devraient peut-être passer un peu plus de temps dans son bureau.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

La décision du groupe spécial de règlement des différends sur les importations américaines de porcs vivants du Canada, rendue publique vendredi dernier, montre ni plus ni moins que les Américains sont bien décidés à s'assurer que les produits canadiens ne puissent entrer librement aux États-Unis et à se battre avec acharnement jusqu'à ce qu'ils aient gagné la guerre.

• (1435)

Le ministre croit-il encore au mécanisme de règlement des différends ou préférerait-il que l'on définit ce qui constitue une subvention?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, tout comme le député, nous sommes déçus de la décision rendue par le groupe spécial. Je dois cependant rappeler à mon collègue que, dans le cas de ce groupe spécial, le problème était très différent de ceux qui ont été étudiés par les groupes précédents, où nous avons eu gain de cause.

Comme toujours, nous essayons de travailler à l'avantage des industries touchées et des provinces qui ont eu un rôle à jouer dans l'affaire. Nous nous défendons du mieux que nous le pouvons et nous continuerons à le faire chaque fois qu'une question sera déférée à un groupe spécial en vertu de l'Accord de libre-échange.

Questions orales

En résumé, la réponse à la question de mon collègue est oui, le système de règlement des différends prévu dans le cadre du libre-échange nous donne quelque chose qui n'existe dans aucun autre pays et qui nous a très bien servis.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, il me semble que le ministre a introduit une différence cruciale lorsqu'il a dit que nous avons perdu. C'est tout à fait différent.

Nous parlons d'une industrie qui emploie 30 000 personnes et qui expédie un quinzième de sa production de porcs aux États-Unis. Cela va porter un coup terrible aux éleveurs de porcs.

Le ministre a-t-il une idée des changements qui pourraient être faits au Canada pour éviter que nous ne perdions accès au marché américain? On envisage trois années de plus. À raison de 18 millions par an sur des ventes s'élevant à 175 millions de dollars, trois fois plus, ça fait 54 millions de dollars, soit 72 millions au total. Pour les agriculteurs, c'est un coup fatal.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, permettez-moi de donner quelques précisions à mon ami avant qu'il ne noircisse la situation.

Cinq des décisions du groupe d'experts sur des questions agro-alimentaires ont été en faveur du Canada. À cet égard, mon ami conviendra avec moi, et à juste titre, que ce système est tout à l'avantage du secteur agricole de ce pays.

Mon collègue demande si nous avons des changements à proposer. S'il a des suggestions à nous faire, nous sommes prêts à les écouter du moment qu'elles sont conformes aux règles du commerce international.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Les mesures d'aide aux pêcheurs dans le Golfe sont vraiment ridicules. Ce programme est loin de répondre aux besoins. Les critères sont tout à fait déraisonnables et discriminatoires. Des milliers de pêcheurs et de travailleurs d'usine ne rempliront pas les conditions pour bénéficier de ces mesures d'indemnisation. Qui plus est, à cause de l'incompétence du ministre et de son ministère,

personne ne semble même savoir qui peut bénéficier de cette aide.

Le ministre est-il prêt à revoir ce programme pour qu'il puisse être offert rapidement et qu'il soit un peu plus juste qu'il ne semble l'être maintenant?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, ce programme vient en aide aux pêcheurs et aux travailleurs de zones autres que la zone de pêche de la morue du Nord. Il s'agit de zones où la situation est très complexe, où il n'y a pas de moratoire sur les pêches, où il a fallu réduire les niveaux de prises admissibles à cause de l'état des stocks, où l'on pêche diverses espèces de poissons, où la plupart des pêcheurs ne prennent pas seulement des poissons de fond, mais aussi d'autres espèces.

Nous tentons d'aider les pêcheurs qui dépendent surtout des poissons de fond. Les critères ne sont pas si compliqués. Les pêcheurs dont la moitié des prises, l'an dernier, étaient constituées de poissons de fond, ont droit à une aide. Nous estimons qu'environ 2 000 pêcheurs pourront bénéficier de ce programme, soit environ 5 p. 100 des 44 000 pêcheurs côtiers actifs du Canada atlantique. Beaucoup d'autres profitent actuellement du programme d'aide offert aux pêcheurs de morue du Nord. Profiteront également de ces mesures de 5 000 à 5 500 travailleurs actuellement employés dans des usines dont au moins 25 p. 100 de la production est constituée de poissons de fond.

Nous étudions actuellement la situation pour voir s'il faut faire plus. On ne consacre jamais assez de temps aux pêcheurs et à la pêche. Nous examinons le programme pour voir s'il faut faire plus et si d'autres mesures peuvent être prises pour venir en aide aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine dans cette situation complexe.

Jamais dans l'histoire du Canada des programmes d'aide aussi importants n'ont été mis en place à l'intention des pêcheurs du Canada atlantique.

• (1440)

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, le ministre devrait en parler à son ministère. Peut-être a-t-il sa petite idée des personnes qui peuvent bénéficier de ce programme et connaît-il les critères, mais pourquoi ne demande-t-il pas à son ministère pourquoi rien n'a été fait à ce sujet? Le ministère se demande encore quelle procédure suivre.

Ce soir, à Port-aux-Basques, des centaines de dirigeants communautaires, pêcheurs et travailleurs d'usine vont se rassembler par centaines sur la côte sud-ouest de

Questions orales

Terre-Neuve pour manifester contre cette nouvelle madresse du ministre, parce qu'ils ont été les victimes de la réduction des quotas et de l'injustice du programme dont il vient tout juste de parler. Ils savent qu'en fin de compte, la plupart d'entre eux vont se voir refuser l'aide financière prévue dans le cadre de ce dernier programme.

Quand le ministre va-t-il enfin entendre leur appel? Tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on les aide. Il avait promis que ce programme serait en place avant le 15 mai. Demain, ce sera le 15 juin. Quand va-t-il faire quelque chose à ce sujet?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, le député exagère.

Effectivement, il va y avoir une manifestation à Port-aux-Basques. En fait, il va y en avoir partout dans le Canada atlantique car les gens se plaignent de ce que l'aide qui leur est fournie est insuffisante. Elle l'a toujours été. Si nous la doublons, il y aura encore des manifestations, les gens se plaindront encore de ce qu'elle n'est pas suffisante. Que nous la quadruplions, que nous la quintuplions, ce sera toujours la même chose. Les gens seront encore mécontents.

Pourquoi le député ne fait-il pas de suggestion constructive? Pourquoi ne suggère-t-il pas au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador de faire quelque chose pour venir en aide à ces gens? Rien dans la loi n'interdit aux gouvernements des provinces de l'Atlantique de le faire. Pourquoi ne prennent-ils pas des mesures complémentaires aux nôtres? Pourquoi ne font-ils rien pour venir en aide à l'industrie de transformation du poisson? Pourquoi le député ne s'en prend-il pas au gouvernement libéral de Terre-Neuve pour avoir abandonné ainsi les habitants de cette province?

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, quelles inepties!

Ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. La semaine dernière, le gouvernement s'est encore fait avoir dans le cadre de ses relations avec les États-Unis lorsque ces derniers ont imposé un droit compensateur de 20 \$ par cochon pour l'année 1989-1990. Cela va donc coûter aux producteurs de porc canadiens quelque

14 millions de dollars en plus des 4 millions de dollars qu'ils ont déjà versés.

Le ministre pourrait-il nous dire si ce n'est pas là un autre exemple qui montre bien que l'Accord de libre-échange est un échec? Que va faire le gouvernement pour mettre un terme à ce harcèlement constant auquel nos éleveurs de porc sont soumis depuis 1985? Quelles mesures le ministre va-t-il prendre?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, mon collègue adore parler d'échecs. Parlons de nos réussites. Rappelons-nous que grâce à l'Accord de libre-échange, les exportations de produits agro-alimentaires sont de 67 p. 100 supérieures à ce qu'elles étaient en 1989.

Il faut se rappeler également que la valeur de nos exportations de morceaux de boeuf a augmenté de 127 p. 100 aux termes de l'Accord de libre-échange. On ne doit pas oublier également les cinq décisions du groupe binational favorables au Canada dans le cas du secteur agro-alimentaire.

Ce sont là les choses dont mon collègue ne parlera jamais, car il n'apprécie pas le succès.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Maintenant que le groupe binational a jugé que le programme tripartite de stabilisation était illégal et qu'il pouvait être assujéti à un droit compensateur par les États-Unis—et bien entendu, en l'occurrence cela touche le boeuf et bien d'autres produits—je voudrais demander au ministre s'il entend prendre des mesures pour s'assurer que nos programmes de stabilisation ne sont pas constamment menacés par les États-Unis comme c'est le cas en ce qui concerne le porc depuis 1985?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, nous avons certains problèmes avec les Américains au sujet de notre programme tripartite national, mais je tiens à répéter que le groupe binational pertinent s'est prononcé deux fois en notre faveur, dans le cas des porcs vivants et de la viande de porc, ce qui a permis aux éleveurs canadiens de recevoir des remboursements de plus de 20 millions de dollars, sauf erreur.

Cependant, je tiens à dire au député que le ministère collabore avec diverses provinces et nous espérons qu'à la prochaine réunion fédérale-provinciale qui aura lieu au début de juillet, nous pourrions réaliser d'excellents progrès pour ce qui est d'inclure dans le compte de stabilisa-

tion du revenu net d'autres produits, afin de venir en aide aux producteurs intéressés.

• (1445)

Les perspectives d'avenir sont excellentes pour les secteurs du bœuf et de l'horticulture. Le député sait ce dont je parle, car il s'intéresse de très près à cette question. Nous le remercions de sa participation à cet égard. Si nous réalisons les progrès que nous souhaitons, nous devrions pouvoir offrir un programme bien meilleur aux producteurs. Il sera certes plus conforme aux règles du commerce international.

Ainsi, nous réalisons certains progrès dans le domaine dont il s'inquiète.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme.

Nous reconnaissons tous que les petites entreprises sont le plus grand créateur d'emplois et qu'elles se plaignent de ne pas pouvoir obtenir les fonds nécessaires en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Je voudrais demander au ministre si les banques canadiennes lui ont assuré qu'elles favoriseraient l'application de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et aideraient ces dernières à se procurer le financement nécessaire pour créer des emplois?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, quelle excellente question.

Cette question est fort pertinente; la députée sait que 85 p. 100 de tous les emplois créés au Canada l'ont été par des petites entreprises. Ce secteur est le moteur de notre économie.

J'aimerais relater à la députée certains événements de la semaine dernière. J'ai rencontré les dirigeants des banques pour leur demander ce qu'ils comptaient faire en vue de favoriser l'application de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Ils m'ont annoncé que la formation appropriée avait été donnée dans toutes les succursales, que des brochures avaient été publiées et que le gouvernement du Canada ajouterait bientôt un encart dans les envois de Revenu Canada.

Mais, ce qui est encore plus important, c'est qu'en avril les demandes de prêts en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises ont augmenté de 47 p. 100 par rapport à l'année précédente et qu'en mai, l'augmentation par rapport à mai dernier s'élevait à 88 p. 100. Les banques prévoient maintenant que, cette année, leurs transac-

tions en vertu de la LPPE dépasseront de 1 milliard de dollars celles de l'année dernière.

Ce programme donne d'excellents résultats. Voilà une stratégie efficace pour stimuler l'économie par le truchement du secteur des petites entreprises.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et porte sur les appels concernant l'assurance-chômage.

Plusieurs milliers de personnes se trouvent actuellement dans la même situation que celle dont je vais parler. Un groupe de travailleurs d'une usine de papier dans ma circonscription a récemment gagné un appel auprès du conseil arbitral, mais le gouvernement a décidé d'en appeler de cette décision et il a, de ce fait, suspendu les prestations aux travailleurs.

Cette décision ne nous étonne pas de la part du gouvernement, mais nous sommes cependant étonnés de ce que le juge-arbitre n'entendra l'appel que dans deux ou trois ans. Le ministre est-il au courant des retards qui se produisent? Dans l'affirmative, les accepte-t-il? S'il ne les accepte pas, qu'entend-il faire pour éliminer l'arriéré?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le député fait allusion à la décision prise par le gouvernement.

Nous avons tenu une longue réunion afin de voir si nous allions ou non aller en appel. Mon collègue présente la situation comme si la Loi sur l'assurance-chômage avait été appliquée de façon inusitée.

Nous entendons régler la question des retards car, contrairement à ce qu'ont soutenu ces députés lorsque nous avons essayé de refondre la Loi sur l'assurance-chômage il y a quelques années et plus récemment lors de l'étude du projet de loi C-113, le nombre d'appels n'augmente pas. Les chiffres, même s'il ne s'agit encore que de chiffres préliminaires, indiquent plutôt une diminution du nombre, ce qui devrait contribuer à réduire les délais de traitement des appels.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire.

Je suis heureux que le ministre ait porté une attention particulière à cet appel. Le ministre sait probablement qu'il y a actuellement 4 358 demandes d'appel qui attendent d'être entendues par le juge-arbitre. Le ministre a déclaré plus tôt cette année que la grande majorité des cas sont traités rapidement et dans un délai raisonnable.

Questions orales

Il y a eu un conflit de travail aux Aciers Algoma en 1990 et l'appel pourrait être entendu en octobre 1993. Comment le ministre peut-il justifier un arriéré de trois ans et de 4 358 cas?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, les Canadiens doivent savoir que ces quelque 3 000 cas. . .

Des voix: Quatre mille cas.

M. Valcourt: . . . font partie des quelque 3,5 millions de cas traités et tranchés par le ministère.

Je ne dis pas que les retards ne constituent pas une question importante. Nous tenons à accélérer les services aux Canadiens et le ministère tente de trouver un moyen de réduire les périodes d'attente pour que les Canadiens reçoivent le plus rapidement possible les prestations auxquelles ils ont droit.

* * *

• (1450)

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Dans un discours qu'il a prononcé devant la National Airline Commission, à Washington, il y a deux semaines, le président d'Air Canada a demandé au gouvernement de mettre un terme à la concurrence néfaste qui sévit dans l'industrie canadienne du transport aérien, en réglementant les prix.

Le ministre des Transports a fourni une réponse incroyable à la Chambre, la semaine dernière, en déclarant, en gros, que la politique du gouvernement donnait de bons résultats. Je me demande si le ministre veut ainsi dire aux Canadiens que la politique du gouvernement consiste à laisser nos deux grands transporteurs aériens se livrer une concurrence destructrice entraînant pour l'instant des pertes d'emploi et menant éventuellement à la disparition de l'un ou de l'autre. Est-ce là la politique du gouvernement?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, permettez-moi de demander à mon tour au député si son parti voudrait éliminer complètement la concurrence au Canada. En d'autres termes, est-il du côté des transporteurs aériens ou du côté des passagers?

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, nous avons entendu bien des réponses ridicules jusqu'à maintenant, mais celle-là, c'est le comble.

S'il doit y avoir un monopole, il n'y aura pas de concurrence. Le ministre le sait bien. Dans ce cas-ci, nous parlons de la survie d'une industrie de transport aérien sous contrôle canadien.

Il reste encore quelques jours au ministre et à son gouvernement pour rendre une décision importante sur cette question. Vont-ils la prendre? Vont-ils l'annoncer? Cette décision sera-t-elle en faveur d'une industrie du transport aérien sous contrôle canadien capable de soutenir la concurrence? Si c'est le cas, quelle mesure concrète sera prise?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, dans son récent rapport, l'Office national des transports a dit s'être demandé si la transaction proposée était dans l'intérêt public ou non. Cet organisme en a conclu que la transaction était dans l'intérêt de la population canadienne.

Il a également fait allusion à l'aspect concurrentiel de la politique sur les transports et a convenu que la meilleure façon de rester compétitif, c'était de laisser cette transaction se réaliser.

* * *

[Français]

LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Il est difficile de comprendre pourquoi un enfant, né à l'étranger de parents canadiens, obtient la citoyenneté automatiquement, mais qu'un bébé, adopté à l'étranger, n'obtient pas ce statut. Les parents doivent attendre plus de deux ans. Quel risque pour notre pays. Pourquoi le ministre a-t-il négligé d'amender la Loi sur la citoyenneté, tel qu'il l'avait promis?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, je ne suis pas au courant de ce cas particulier, mais je peux dire qu'en février dernier, j'ai institué une procédure. . .

[Traduction]

. . . pour qu'on puisse s'occuper de ces cas rapidement et en faisant preuve de compassion.

S'il n'y a pas de documents manquants, nous devrions pouvoir régler ce genre de cas en cinq ou six semaines. Je vais personnellement m'occuper de cette question et j'informerai la députée le plus tôt possible.

Questions orales

[Français]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, le dossier en question concerne une famille de mon comté qui a adopté une petite fille en Chine. Elle n'avait que quelques mois quand elle est arrivée au Canada en mai de l'an dernier. À ce jour, elle n'a reçu l'aide de personne de la bureaucratie du ministère dont le ministre est titulaire. Ces parents seront obligés d'attendre encore au moins un an. Je suis très heureuse d'entendre le ministre dire qu'il va utiliser son pouvoir discrétionnaire et j'espère qu'il le fera avant la fin de son mandat, afin d'aider cette famille qui souffre inutilement à cause de l'inefficacité de ce gouvernement.

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Je remercie la députée de soulever ce point. Comme je l'ai assuré à la députée, je vais étudier ce cas particulier et je vais répondre dans un avenir rapproché.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

• (1455)

Dans son rapport de juin 1993 intitulé *Le Mexique: la torture qui continue d'être pratiquée avec impunité*, dont j'ai fait parvenir un exemplaire à la ministre ce matin, Amnesty internationale dit: «Le gouvernement du Mexique a promis à maintes reprises de défendre les droits de la personne et de punir ceux qui violent ces droits. Pourtant, la torture est encore très répandue et, pour autant qu'Amnistie internationale le sache, aucune personne n'a encore été condamnée pour ce crime au Mexique.»

Ma question est celle-ci: Quelle mesure la secrétaire d'État a-t-elle prise afin d'insister pour que le partenaire éventuel du Canada dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain commence à respecter les droits de la personne, que le président Salinas prétend défendre depuis cinq ans?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, lorsque j'étais au Mexique, il y a une semaine à peine, j'ai répété, notamment au cours de ma rencontre avec le président Salinas, ce que nous avons toujours dit au gouvernement mexicain, à savoir que nous nous préoccupons du respect des droits de la personne dans ce pays et d'autres de la région. Nous encourageons le gouvernement du Mexique à continuer de s'efforcer d'améliorer sa performance en ce qui a trait au respect des droits de la personne, et je

tiens à dire au député, compte tenu de l'intérêt que celui-ci porte à cette question, que lui et moi avons les mêmes préoccupations.

Des progrès importants ont été réalisés au Mexique. Le président Salinas et des membres de son cabinet jugent essentiel, compte tenu des changements qu'ils veulent apporter dans leur pays, de rendre leur processus judiciaire plus transparent tout en l'améliorant, et d'améliorer aussi le comportement de leurs services de police ainsi que tous les aspects qui importent au sein d'une société démocratique qui respecte et appuie les droits de la personne.

Une nouvelle encourageante est le fait que la commission mexicaine des droits de la personne, à la création de laquelle le Canada a participé, dont nous avons aidé à définir certains paramètres, et avec laquelle nous avons collaboré, a signalé que le nombre de plaintes liées à des cas de torture a diminué considérablement. Les plaintes n'ont pas complètement disparu, comme ce devrait être le cas. Le président en est conscient, tout comme nous, et nous continuerons de travailler afin d'en arriver à ce résultat.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, il n'y a pas de condamnation malgré les promesses faites depuis cinq ans.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Depuis qu'il a signé l'Accord de libre-échange nord-américain, par lequel il cède une partie de sa souveraineté sur les ressources naturelles et les échanges commerciaux du pays à une administration nord-américaine qu'il partage avec le Mexique, le gouvernement canadien est-il conscient du fait que de nombreux éléments de la police mexicaine continuent de violer les droits de la personne en toute impunité depuis l'arrivée au pouvoir de M. Salinas il y a cinq ans, que la police continue de violer les droits des paysans, des syndicalistes, des journalistes, des membres de l'opposition? Comment le ministre peut-il, par son silence, appuyer dans les négociations la pratique brutale de la répression par le gouvernement Salinas et comment le ministre peut-il assurer la Chambre que nous. . .

Mme le vice-président: Je crois que la question a été posée. Le député voudrait-il la terminer?

M. Heap: Oui. Comment ces travailleurs et ces paysans mexicains qui n'ont aucune liberté peuvent-ils ne pas être contraints de livrer une concurrence déloyale aux Canadiens?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, la seconde question ne reflète pas vraiment la position du gouvernement canadien dans les négociations ni les engagements pris par le gouvernement mexicain.

Affaires courantes

C'est une question très délicate, mais nous essayons toujours d'inciter les pays à respecter les droits de la personne plutôt que de chercher à les isoler. L'important, c'est que nous avons toujours soulevé cette question auprès du gouvernement mexicain, au cours des négociations. Nos encouragements ont porté fruit.

Nous voudrions, bien sûr, qu'il y ait davantage de progrès, tout comme le gouvernement mexicain. J'estime qu'en continuant d'exercer des pressions en cette matière et de travailler de concert avec le Mexique, qu'en n'isolant pas ce dernier sur la scène économique mondiale, nous obtiendrons de bien meilleurs résultats que si nous nous contentons de ne rien faire ou encore de le punir.

* * *

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre d'État à la Jeunesse.

Le ministre n'est pas sans savoir que le chômage chez les jeunes atteint un niveau épouvantable. Le ministre a dit que le budget du programme EEET avait été augmenté pour l'exercice en cours, mais nous sommes encore très loin du niveau de 1985. À dire vrai, la diminution, depuis 1985, a été de 44 p. 100 et le nombre d'emplois offerts grâce à ce programme a chuté de 40 000.

• (1500)

Pourquoi le ministre ne s'est-il pas battu au Cabinet pour obtenir des fonds plus généreux afin de donner à nos jeunes une aide dont ils ont grand besoin? Les jeunes ont besoin de ce genre de débouché pour poursuivre leurs études supérieures ou secondaires, ou pour acquérir un autre type de formation?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, le député commet la même erreur que son collègue tout à l'heure.

Tous deux ont complètement dissocié les programmes EEET et Défi. Au fil des ans, les budgets de ces programmes ont augmenté, si on tient compte du fait que des crédits ont été débloqués pour lutter contre le décrochage scolaire qui atteint au Canada des proportions scandaleuses. On a constaté à l'époque qu'il atteignait 33 p. 100. Nous savons que l'outil le plus important pour les élèves est une bonne formation, s'ils veulent être en mesure de relever les défis qui s'annoncent.

Cette année seulement, le budget a augmenté de 5,1 millions de dollars. L'année dernière et l'année précé-

dente, les hausses ont été de 3 millions. Je le répète, les budgets ont augmenté et cela continue. Je me suis battu au Cabinet, et c'est justement pourquoi ces budgets ont augmenté.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 35 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Traduction]

LOI SUR LA BOURSE DE RECHERCHES DE LA FLAMME DU CENTENAIRE**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL**

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux rapports.

Le premier est présenté sous sa forme habituelle ainsi qu'en braille, en gros caractères, sur disque compact et sur cassette audio. Il s'agit du premier rapport annuel déposée en application du paragraphe 7(1) de la Loi sur la bourse de recherches de la flamme du centenaire. Il contient le rapport de la première récipiendaire de la bourse, à savoir M^{me} Sharon Houlihan, de Whitehorse, au Yukon, lequel porte sur M^{me} Judi Johnny et sur son ardent combat pour les droits des autochtones handicapés.

* * *

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES**CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer sous sa forme habituelle ainsi qu'en braille, en gros caractères, sur disque compact et sur cassette audio, le cinquième rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, intitulé *Repères*.

Ce rapport fait le point sur le travail accompli au cours de la 34^e législature et fait état des priorités proposées pour la suite des travaux du comité; il y est notamment fortement recommandé de renouveler le mandat du comité pour la 35^e législature.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-136, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Mazankowski propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI DE 1993 SUR LE PLÉBISCITE SUR LA MISE EN MARCHÉ DE L'ORGE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. John Harvard (Winnipeg St. James) demande à présenter le projet de loi C-456, Loi pourvoyant à la tenue d'un plébiscite sur la mise en marché de l'orge par la Commission canadienne du blé.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2), la motion est adoptée.

M. Harvard: Monsieur le Président, le projet de loi est clair et sans équivoque. Il prévoit la tenue d'un plébiscite sur la mise en marché de l'orge pour demander aux producteurs d'orge s'ils sont en faveur du maintien du mandat actuel de la Commission canadienne du blé en cette matière.

• (1505)

J'ai présenté ce projet de loi parce que les agriculteurs des Prairies sont exaspérés. Sans en avoir obtenu le mandat auprès des producteurs, le gouvernement a décidé d'étendre le marché de l'orge à l'ensemble du continent à compter du 1^{er} août. Les agriculteurs jugent que c'est une mauvaise décision et qu'elle va ébranler la Commission canadienne du blé. Ils estiment qu'on de-

Affaires courantes

vrait leur donner le dernier mot dans cette affaire, et c'est exactement ce que fait ce projet de loi en prévoyant la tenue d'un plébiscite.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Harvard propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, cette pétition concerne le prix exagérément élevé de l'essence dans la région de la capitale nationale.

À maintes reprises, les électeurs de ma circonscription d'Ottawa-Centre et d'autres circonscriptions de la région de la capitale nationale se sont dits scandalisés par le prix exagérément élevé et injustifié de l'essence. Ils demandent encore une fois à la Chambre d'inciter le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour corriger cette injustice dont les habitants de la région sont victimes.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis fier de présenter deux pétitions, qui sont jugées correctes quant à la forme et au contenu.

La première est signée principalement par des électeurs de Ponoka, de Thorsby, de Leduc et de Tees, qui demandent au Parlement d'adopter une loi prévoyant la tenue d'un référendum qui lierait le Parlement en ce qui concerne l'emploi des deux langues officielles, l'anglais et le français, dans l'administration fédérale et dans la population canadienne.

LE FONDS EN FIDUCIE POUR LA PAIX

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): La deuxième est signée principalement par des électeurs de Ponoka, de Red Deer, de Wetaskiwin et d'autres endroits, comme Prince-Rupert et Bluffton.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement d'établir un fonds en fiducie pour la paix dans lequel les contribuables canadiens qui sont objecteurs de conscience pourraient verser la partie de leurs impôts qui serait normalement consacrée à des fins militaires. Ce fonds servirait à financer des activités d'éducation et de recherche pour la paix, d'aide humanitaire et d'autres activités pacifiques.

Affaires courantes

LA VIOLENCE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des dizaines de personnes qui habitent la partie est de l'agglomération torontoise.

Suite à la libération récente, en Ontario, d'une personne qui a agressé sexuellement des enfants à plusieurs reprises, elles demandent au Parlement de réformer le Code criminel, la Loi sur la libération conditionnelle et la Loi sur les pénitenciers.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Al Horning (Okanagan—Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter, au nom d'un groupe de mes électeurs, sept pétitions signées par 240 personnes qui demandent humblement au Parlement d'adopter une loi qui permettrait la tenue d'un référendum dans lequel on demanderait au Parlement d'accepter ou de rejeter le principe des deux langues officielles, l'anglais et le français, au sein de l'administration fédérale et de la population canadienne.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour présenter une pétition signée par de nombreux habitants d'Ottawa qui protestent contre le prix élevé de l'essence dans cette région.

Je peux dire que jeudi soir dernier, à Kingston, le prix de l'essence est passé de 49c. le litre à 56c. le litre dans beaucoup des principaux points de distribution. Ces hausses de prix ne durent cependant que le temps du week-end; généralement, le prix redescend le lundi. C'est la troisième ou la quatrième fois cette année que cela se produit.

Les pétitionnaires protestent contre le prix injuste et trop élevé de l'essence et ont signé cette pétition dans laquelle ils demandent à la Chambre d'intervenir pour mettre fin à cette situation.

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter diverses pétitions.

Le premier groupe de pétitions comprend 198 pétitions signées par plus de 8 000 personnes qui prient instamment le gouvernement de rétablir le plus tôt possible le Programme de contestation judiciaire. Je crois que ce serait particulièrement important compte tenu des récents événements au sein du Parti conservateur.

LA PAUVRETÉ

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'ai ici également un groupe de 67 pétitions signées par plus de 2 600 personnes de tout le pays qui demandent au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour réaffirmer son engagement à l'égard de l'élimination de la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000 et d'élaborer un plan à cette fin.

LE LOGEMENT

Mme Mary Clancy (Halifax): Les dernières pétitions que je veux présenter sont signées par plus de 4 000 personnes qui demandent au gouvernement du Canada de rétablir le financement des programmes dans le secteur de l'habitation, particulièrement en ce qui concerne le programme de logement coopératif.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Sergio Marchi (York—Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une très longue pétition signée par des électeurs de la circonscription de York—Ouest, que j'ai l'honneur de représenter.

Ces électeurs se plaignent de la fermeture de la succursale postale C de Downsview sans aucune—et je souligne les mots «sans aucune»—consultation publique. La Société canadienne des postes est censée servir ces gens.

• (1510)

Dans leur pétition, ils demandent non seulement de renverser la décision de fermer la succursale postale C de Downsview, mais aussi de modifier le processus décisionnel pour que les Canadiens aient leur mot à dire et ne soient pas tout simplement les contribuables qui apprennent, après coup, que le service financé par leurs impôts ne leur est plus offert.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je veux présenter des pétitions certifiées correctes quant à la forme et au contenu par le greffier.

Les pétitionnaires soutiennent que le Canada a promulgué une loi créant deux langues officielles; que le concept des deux langues officielles est inclus dans la Constitution du Canada; que les principaux partis politiques ont agi de concert à cet égard sans consulter le peuple canadien et sans en obtenir un mandat.

Ils ajoutent que, selon le rapport du Forum des citoyens présidé par Keith Spicer, la majorité des Canadiens s'opposent à l'existence de deux langues officielles; et que les mesures prises par le gouvernement et les mesures préconisées par les partis politiques ont privé le peuple canadien de son droit d'exprimer son opinion au sujet des deux langues officielles.

Initiatives ministérielles

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à tenir un référendum sur le maintien des deux langues officielles. Ils demandent que l'acceptation ou le rejet des modifications proposées soit déterminé par la majorité des voix exprimées dans l'ensemble du Canada et par la majorité des voix dans une majorité des provinces, les territoires comptant comme une province.

Je ne dis pas que je suis d'accord avec les pétitionnaires, mais ils ont le droit d'être entendus par le Parlement et je suis heureux de présenter ces pétitions.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 318 et 423 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre désire-t-elle que les questions n^{os} 318 et 423 soient réputées transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 318—**M. Young (Acadie—Bathurst):**

1. Pour l'année financière 1990-1991, au sujet de la mise en place et de l'entretien des systèmes informatiques des ministères, a) combien d'argent a-t-on dépensé à ce titre, et b) quels sont les détails de ces achats?

2. Depuis 1985-1986, a-t-on mis en place des systèmes informatiques spécialisés qui ont coûté ou qui vont coûter plus de 500 000 \$; si oui, a) pour quels ministères; b) quel est l'objectif de chaque système et, pour chacun des systèmes, qu'il soit terminé ou non, (i) quel est le coût prévu et le coût effectif; (ii) quel est le délai d'achèvement prévu et le délai d'achèvement effectif; et c) quels systèmes ont été mis au point à l'interne?

(Le document est déposé.)

Question n^o 423—**M. Young (Acadie—Bathurst):**

Pour les années financières 1989-1990 et 1990-1991, des contrats à fournisseur unique ont-ils été accordés par des ministères autres qu'Approvisionnement et Services Canada et, dans l'affirmative a) combien, b) combien étaient des contrats de services personnels, c) quelle était, par ministère, la valeur en dollars de ces contrats?

(Le document est déposé.)

[Français]

M. Langlois: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n^{os} 11 et 12 (p. 20737).

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer, cet après-midi, au débat sur le projet de loi C-110. Bien que je sois porte-parole de mon parti en matière d'opérations gouvernementales, je n'ai pas encore traité du projet de loi dont nous sommes saisis, car je préférerais, bien sûr, que nos collègues du Canada atlantique, et particulièrement ceux de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, soient les premiers, comme il se doit, à aborder cette question très importante pour leur région.

Je tiens à appuyer sans réserve les observations faites par mes collègues de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que les déclarations faites par la première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, l'hon. Catherine Callbeck, ex-députée à la Chambre des communes.

La grande majorité des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard est en faveur de l'adoption de ce projet de loi, tout comme moi d'ailleurs. La population de l'Île-du-Prince-Édouard, par l'entremise de son assemblée législative, est en train de procéder aux modifications constitutionnelles qui s'imposent, aux termes d'une décision rendue récemment par un tribunal. Permettez-moi de vous citer un extrait du discours qu'a prononcé la première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. Je sais que nos collègues néo-démocrates voudront sûrement entendre ce qu'elle avait à dire, du moins je l'espère. Je ne devrais pas prétendre savoir que les néo-démocrates veulent entendre ce qui suit, car qui peut savoir avec le NPD.

Initiatives ministérielles

• (1515)

En présentant la résolution à l'assemblée législative, la première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard a déclaré: «Madame la Présidente, la majorité des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard appuient ce projet. Le gouvernement fédéral appuie ce projet, tout comme notre gouvernement. Après sept ans de longues discussions, analyses et consultations, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard veulent que le projet aille de l'avant.» La première ministre a ensuite fait valoir la nécessité du projet avant de préciser que la résolution ferait, bien sûr, l'objet d'un débat à l'assemblée législative de sa province.

Ce matin, tous les députés et tous les Canadiens ont entendu le député de Skeena qui accusait tout le monde, sauf lui, de corruption, d'inconvenance et de tous les torts. Il s'agit bel et bien des commentaires déplorables que nous avons entendus. Il parlait aussi, je le suppose, des Canadiens de cette région et de leurs représentants à l'Assemblée législative et à la Chambre des communes, ici, à Ottawa.

Ma foi, peu de députés ont des leçons d'éthique à recevoir du député de Skeena, qui traverse le parquet pour venir déposer des poissons morts sur le pupitre d'autres députés. Nous n'avons pas non plus de leçon d'éthique à recevoir des néo-démocrates, et surtout pas des néo-démocrates de l'Île-du-Prince-Édouard. On sait, bien sûr, que les néo-démocrates ne sont pas très populaires à l'Île-du-Prince-Édouard, ni ailleurs dans la région de l'Atlantique en général. Ils sont aussi populaires que les marxistes-léninistes ou les membres du Parti Rhinocéros: tous ces gens reçoivent aussi peu d'appui les uns que les autres.

M. Butland: C'est irrecevable, monsieur le Président. Cela n'est pas pertinent.

M. Boudria: Monsieur le Président, le député de Sault Ste. Marie dit que ces observations n'ont rien à voir avec le débat. Ma foi, il aurait dû être ici ce matin pour interpellier le député de Skeena. Le député n'était probablement pas ici ce matin, car s'il avait été ici, il aurait chahuté son propre collègue jusqu'à ce qu'il sorte de la Chambre, tellement les observations de celui-ci étaient inacceptables.

M. Butland: Quelle honte!

M. Boudria: Je sais qu'il dit que c'est une honte et je suis d'accord avec lui: les observations qui ont alors été présentées étaient effectivement scandaleuses.

Je remercie le député de Sault Ste. Marie de convenir avec moi que les observations qu'a présentées ce matin le député de Skeena étaient effectivement inopportunes.

Nous sommes ici pour parler de l'amendement proposé par ma collègue, la députée d'Ottawa-Ouest, et du projet de loi en général.

M. Fulton: Où est-elle donc?

M. Boudria: J'appuie sans réserves les observations de la députée d'Ottawa-Ouest, les amendements qu'elle propose d'apporter à ce projet de loi afin d'accroître le pouvoir de s'assurer que l'environnement. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il fait un peu chaud à Ottawa aujourd'hui, et je sais qu'il fait un peu chaud ici également à la Chambre. Je n'ai cependant pas besoin de reprocher au député de mentionner qui est présent ou non à la Chambre. Il sait que ce n'est pas permis, car il siège ici depuis longtemps. J'aimerais bien qu'on respecte un minimum de décorum.

M. Boudria: Merci, monsieur le Président, mais à quoi peut-on s'attendre de la part de quelqu'un qui dépose un poisson mort sur le pupitre d'autres députés?

M. Butland: Monsieur le Président, une partie. . .

M. Boudria: Une partie du poisson seulement? Peut-être. Il y avait néanmoins du poisson mort venant des néo-démocrates qui ne sont pas mieux que morts.

Maintenant, pour en revenir à la question dont nous sommes saisis, nous appuyons le projet de loi. C'est un bon projet de loi, mais quelques amendements pourraient le rendre encore meilleur. Telle est, bien sûr, la position que nous avons toujours préconisée dans notre parti. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas qu'on fasse les évaluations environnementales rigoureuses qui s'imposent. On a déjà effectué 22 de ces études, qui doivent faire une pile aussi haute que le député de Skeena est grand, ce qui fait une pile passablement haute.

On a déjà effectué toutes ces études environnementales, et nous, de l'opposition libérale, nous voulons nous joindre aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard qui souhaitent voir améliorer leur sort. Nous souhaitons nous joindre aux habitants du Nouveau-Brunswick qui veulent eux aussi avoir leur part de ce projet. Nous voulons nous joindre à tous les Canadiens de la région de l'Atlantique qui veulent que la situation s'améliore dans cette partie du monde.

• (1520)

Je sais que nous ne pouvons pas plaire à tout le monde. Nous ne pouvons pas plaire aux gens qui, comme le député de Skeena ou d'autres, viennent de très loin pontifier et nous dire de quelle manière tel projet, mis en oeuvre à des milliers de milles de distance, sera dans l'intérêt bien compris des habitants de cette région. Ils viennent nous dire que le projet ne leur paraît pas conve-

Initiatives ministérielles

nable, avant de s'en aller pour ne jamais plus revenir probablement.

M. Fulton: Et qui êtes-vous?

M. Boudria: Qui je suis? Je me contenterai de dire au député que je suis le porte-parole de mon parti. Je crois que cela m'autorise à parler en faveur de ce projet de loi, à tout le moins autant que le député de Skeena qui, ce matin, a fait des remarques désobligeantes sur tous les députés de la Chambre, à part lui-même, bien sûr, sur les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, sur les assemblées législatives provinciales et sur les représentants élus de ces deux provinces, de même que, sans doute, sur tous les autres qui ne sont pas de son avis. Je le répète, nous n'avons pas de leçon de morale à recevoir de ces gens-là.

Pour conclure mes observations très brièvement—la session tirant à sa fin—je voudrais dire un mot au sujet du député de Central Nova, le ministre des Travaux publics. J'ai la chance d'être porte-parole à la Chambre depuis belle lurette et je voudrais profiter de l'occasion pour saluer le ministre des Travaux publics.

Je voudrais ajouter qu'à mon arrivée ici, en 1984, on a tôt fait de constater que ceux qui détenaient les rênes du pouvoir au sein du ministère à l'époque ne s'acquittaient pas trop bien de leurs tâches. Je ne vais pas reprendre tout ce qu'on a dit en 1984, 1985, 1986 et ainsi de suite au sujet de l'administration du ministère des Travaux publics. Il était alors dans une très mauvaise posture.

Heureusement, je dois dire que les choses se sont améliorées, et de beaucoup, ces dernières années. À coup sûr, cette amélioration est dans une certaine mesure attribuable à l'actuel ministre, à son secrétaire parlementaire et aux gens qu'ils ont embauchés pour corriger la situation qui prévalait dans ce ministère. Les choses allaient très mal il y a quelques années. Nous savons tous ce qui n'allait pas et il n'y a pas lieu d'en faire état ici. Les faits sont là, et nous savons tous que le ministère se trouvait alors dans une situation déplorable.

Je voulais seulement prendre quelques instants pour ajouter cela avant la fin de la présente législature dans quelques jours, si j'ai bien compris. Il pourrait fort bien y avoir une nouvelle session avec le nouveau premier ministre qui sera nommé bientôt, auquel cas elle serait très brève, étant donné les élections qui s'en viennent. J'ai bien l'impression que lorsque le nouveau premier ministre entrera en fonction, le Parlement ne sera même pas rappelé. Nous aurons des élections bientôt.

Je voulais saisir cette occasion pour signaler cela à la Chambre et pour exhorter les députés à faire tout leur

possible pour que le projet de loi C-110 soit adopté. Faisons notre petite contribution pour offrir des possibilités aux habitants du Canada atlantique. Nous avons l'occasion maintenant de protéger l'environnement tout en faisant un peu de bien. Nous pouvons protéger l'environnement. Le projet de loi offrira des perspectives d'emplois. Il protégera les grandes richesses qui se trouvent là-bas et améliorera la vie de nos concitoyens qui habitent dans cette région de notre merveilleux pays.

Je suis heureux d'être un député du caucus du Parti libéral qui souscrit à cette initiative, un caucus qui veut que cette initiative soit encore améliorée, mais qui, bien sûr, appuiera les gens du Canada atlantique en ce moment où ils ont besoin de l'aide de tous les députés de la Chambre. Ce n'est pas le moment d'entendre des observations désobligeantes et insensibles comme celles qu'a faites ce matin le député de Skeena.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je suis très content de pouvoir parler de cet ouvrage de franchissement, comme on l'appelle, bien que ce soit un pont générique basé sur des études génériques.

• (1525)

Nous nous éloignons du sujet. J'espère que le ton condescendant de l'orateur précédent ne sera pas repris par d'autres.

Il a pris grand plaisir à railler mon collègue de Skeena, et je pense qu'il s'est trompé en jugeant ses propos. Le fait est que le député de Skeena est un passionné d'environnement et qu'il ne s'abaisse pas à descendre aussi bas dans les débats.

Ramenons donc le débat au niveau où il devrait être. Le Nouveau Parti démocratique n'a pas à s'excuser de critiquer ce projet.

J'ai beaucoup de respect pour les députés de l'Île-du-Prince-Édouard. Je pense qu'ils sont parmi les plus décents que j'ai rencontrés à la Chambre. Toutefois, l'un d'eux nous a accusés la semaine dernière de ne pas savoir grand-chose de l'Île-du-Prince-Édouard et de n'y faire que de brèves visites et il a conclu en disant: «... dès qu'ils repartent, ils pontifient de façon interminable à ce sujet.»

Je proteste contre cette accusation. Normalement, nous ne fonctionnons pas comme cela dans cette enceinte. Nous avons le droit de nous prononcer sur le domaine d'expertise d'un collègue, sur les projets, les initiatives ou les mesures qui touchent des circonscriptions de tout le pays. J'oserais espérer que les députés de l'Île-du-Prince-Édouard nous laisse parler de cette question sans dénigrer nos propos, sans nous dire que cette affaire ne

Initiatives ministérielles

nous regarde pas et sans nous accuser d'être contre la région atlantique.

Je voudrais lui rappeler qu'il y a eu un vote, un plébiscite, il y a quelques années au sujet d'un ouvrage de franchissement. Le résultat a été 60-40. Je ne sais pas quel résultat nous aurions aujourd'hui, mais j'aimerais bien le savoir. Qu'y a-t-il de mal à se porter à la défense de ces 40 p. 100 d'opposants? Est-il nécessaire de s'excuser en disant qu'on n'habite pas à l'Île-du-Prince-Édouard, ni sur la côte est et qu'on est désolé, mais que l'on va défendre ces gens.

Croyez-moi, au comité, il y avait beaucoup de gens qui voulaient comparaître. Ceux qui y ont été autorisés se sont déclarés très opposés au pont. Par conséquent, nous ne parlons pas au nom de personne. Nous ne sommes pas ici seulement pour faire de l'obstruction au projet. Nous sommes ici pour représenter des gens.

Je respecte le député de Skeena. Il est notre porte-parole en matière d'environnement et il fait très bien son travail. La Chambre a dit, je crois, à plusieurs reprises récemment qu'elle allait le regretter. Il est la conscience environnementale pour un grand nombre de personnes dans notre pays.

Je suis heureux de parler du pont et de dire pourquoi nous y sommes opposés. Ce projet de loi qui a été proposé a une portée très étroite. Tous les amendements que nous avons proposés et qui auraient eu une incidence ont été déclarés irrecevables. Cela doit nous inquiéter.

Il ne s'agit pas d'un petit projet. Au départ, il était évalué à 600 millions de dollars. Il est passé à 850 millions de dollars, la somme que les partisans de ce projet vont réunir pour construire le pont. Je crois comprendre que ce projet a dépassé le milliard de dollars. On nous dit qu'il ne faut pas en parler parce que ce n'est pas notre projet.

L'une des raisons invoquées a été qu'il se terminait dans la circonscription du chef de l'opposition. En voilà une belle raison pour que nous appuyions ce projet! Le chef de l'opposition n'est pas contrarié, comme deux ou trois premiers ministres des provinces atlantiques. Ils ont droit à un vote et à une opinion comme le reste d'entre nous.

Je suis très sûr de moi dans cette démarche. La semaine dernière, quand j'ai pris la parole, des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard m'ont appelé pour me dire de continuer, qu'il y avait beaucoup de gens qui appréciaient

ce que les néo-démocrates faisaient à propos de cette initiative parce que tous les insulaires ne sont pas en faveur de ce projet. Assurément, tous les côtés de la Chambre sont prêts à écouter le point de vue adverse.

• (1530)

Du côté du gouvernement, le silence des députés est presque assourdissant. C'est une indication claire que nous devons faire quelque chose. En fait, on nous dit d'en finir le plus vite possible, de sauter à la troisième lecture, de voter et d'adopter une fois pour toutes ce projet de loi. Nous avons tous hâte aux vacances d'été.

Il ne s'agit pas d'un petit projet, mais au contraire d'un mégaprojet. Je le dis depuis le début: qu'un promoteur se présente pour nous proposer de nous construire un pont pour des motifs altruistes, pour assurer le bien-être des Canadiens et créer de l'emploi dans la région de l'Atlantique, c'est curieux.

Des promoteurs qui agissent par pur altruisme, il y en a, mais pas beaucoup. Il y en a aussi qui essaient de faire beaucoup d'argent aux dépens des autres. Ce n'est qu'une supposition, mais que se passera-t-il si un milliard de dollars est englouti dans ce projet bidon? Qu'arrivera-t-il si, dans 35 ans, les Canadiens restent pris avec un monstre? Qu'arrivera-t-il si, avant la fin de cette période de 35 ans, les glaces causent vraiment les dommages que prédisent ceux qui connaissent bien l'île? Qu'arrivera-t-il si cela se produit?

Il sera trop tard. Il est donc essentiel de faire connaître ces préoccupations. Nous voulons que les gens sachent que nous avons proposé de nombreux amendements et qu'ils ont été jugés irrecevables. En effet, le gouvernement prétend qu'ils dépassent la portée du projet de loi, ce qui me fait penser à l'ALENA, dont le gouvernement dit qu'on ne peut pas y ajouter d'accord sur les normes du travail ou l'environnement. Je pense que l'analogie est très bonne.

Nous sommes saisis d'un projet de loi qui porte uniquement sur l'entente contractuelle relative à ce pont. C'est une mesure législative de nature commerciale. Mais on ne peut rien y inclure concernant l'environnement car cela dépasserait la portée de ce projet de loi. Mon amie du Parti libéral propose un amendement, mais je suis sûr qu'elle conviendra qu'il ne dit pas grand-chose. Je sais que l'environnement lui tient à coeur, mais son amendement est équivoque et n'apporte vraiment rien de plus au projet de loi.

Initiatives ministérielles

Nous avons essayé de lancer le débat et de débattre les articles du projet de loi un par un puisque nos amendements de fond ont été jugés irrecevables, ce qui nous contrarie beaucoup.

Je ne me suis pas attardé sur les raisons pour lesquelles nous sommes opposés à ce projet de loi. Je vais vous en citer une et vous pourrez toujours nous accuser de vouloir brouiller les pistes. Voici un extrait d'un rapport publié en 1988 par le ministère du Tourisme de l'Île-du-Prince-Édouard. Cela ne fait pas si longtemps que ça.

On attirera les visiteurs en leur offrant des attractions respectueuses de notre environnement et des activités en harmonie avec la protection et la préservation de cet environnement. Il semble douteux qu'une superstructure en béton et en acier s'inscrive dans cette optique.

Un ouvrage massif fait d'acier et de béton au-dessus des eaux du Golfe nuira au charme bucolique de l'île.

Telle était l'opinion du ministère du Tourisme de l'Île-du-Prince-Édouard en 1988. Nous n'avons rien inventé. Ce ne sont pas les insinuations de ceux qui m'accusent de ne jamais avoir mis les pieds à l'Île-du-Prince-Édouard qui vont diminuer mon intérêt pour la question. Avez-vous lu *Anne et la maison aux pignons verts*? J'ai emprunté cet ouvrage de la bibliothèque. Cela m'a incité à lire le livre et j'en ferai lecture à certains députés à l'étape de la troisième lecture, afin de les sensibiliser à la beauté et à la tranquillité de l'île. Beaucoup d'habitants de l'île veulent eux aussi pouvoir continuer d'en jouir indéfiniment.

Je sais que certains députés ne veulent pas vraiment entendre parler, mais, je le répète, ce projet de plus d'un milliard de dollars n'a pas la faveur de tous. Des gens d'affaires de l'île ont déclaré qu'il allait faire perdre son identité à l'île. On n'a pas tenu compte du déplacement des travailleurs, des coûts de financement supplémentaires et des avantages nets incertains du projet. Il n'a pas non plus été question des aspects environnementaux, dont le député de Skeena a parlé et qui nous préoccupent beaucoup.

• (1535)

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé tous ces amendements, dont la plupart ont cependant été jugés irrecevables. Nous tenons quand même à les présenter pour la gouverne de la Chambre, mais surtout des Canadiens et d'une proportion indéterminée des habitants du Canada atlantique et même de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je ne voulais certes pas que ce projet de loi passe cette étape sans intervenir brièvement

à son sujet. Ce dont nous parlons aujourd'hui, c'est fondamentalement d'une autre phase de la Confédération elle-même. L'historique de la construction d'un raccordement fixe entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard remonte à l'entrée de la province dans la Confédération en 1873 et même, en fait, à plusieurs décennies auparavant.

Tout ce que nous faisons ou essayons de faire pour élargir notre Confédération et notre réseau de transport semble devenir une grande question pour les Canadiens. Ils veulent en discuter en profondeur et aujourd'hui, ils ont beaucoup de réserves au sujet des questions environnementales; on va donc se pencher sur ces dernières comme on l'a déjà fait. La poursuite du projet entraînera sans aucun doute un énorme débat sur ces questions.

Lorsque l'Île-du-Prince-Édouard a adhéré à la Confédération en 1873, le Canada s'est engagé à mettre en place un réseau de transport continu entre l'île et le continent. À l'époque, le bateau à vapeur était le principal moyen de transport et depuis, on a essayé de construire une route ou, en fait, un pont-jetée. Je me rappelle que durant ma première campagne électorale, en 1965, croyez-le ou non, monsieur le Président, la construction d'un pont-jetée entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick était l'une des grandes questions. Cela fait longtemps que l'on parle de ce projet. Il en est question depuis la Confédération.

Ce que je connais du système de transport vers l'Île-du-Prince-Édouard, c'est mon expérience de ces longues files d'automobiles qui attendent une place sur le traversier. Chose certaine, je ne peux qu'essayer de m'imaginer ce que doivent ressentir les gens d'affaires qui essaient d'établir des échanges entre l'île et le continent lorsqu'ils doivent attendre parfois des heures avant de pouvoir regagner le continent.

À un moment donné, une nation doit grandir. Vient le temps où la Confédération doit être élargie. Vient aussi un moment où il faut envisager le Canada dans son ensemble et se pencher sur notre réseau national de transport.

Récemment, des régions du pays ont perdu leur réseau de transport ferroviaire et leur service-voyageurs, le lien qui les unissait à de nombreuses autres régions du pays. C'est là une chose tout à fait négative pour la Confédération. Dans le cadre des pourparlers qui ont conduit à la création de la Confédération canadienne, à l'entrée de diverses provinces et territoires dans cette Confédération, il y a toujours eu, à la base, le sentiment que le gouvernement central—je n'aime pas le terme; on de-

Initiatives ministérielles

vrait plutôt parler de national—devait regrouper les diverses régions du pays et les relier entre elles grâce à un réseau de transport.

• (1540)

Même aujourd'hui, dans ma propre vallée de l'Outaouais, on est à la veille de perdre le lien ferroviaire entre Mattawa et Smith's Falls qu'exploite le Canadien Pacifique. On avait commencé à construire cette ligne de chemin de fer dès le début des années 1880 pour la terminer en 1885, dans le cadre de la première grande voie de transport qui traverserait le pays. Sa disparition causera beaucoup d'émoi chez bien des gens et les collectivités qui perdront leur chemin de fer devront faire face à un changement fondamental.

Par conséquent, alors que l'on parle de construire de nouvelles installations dans une région du pays, on doit aussi parler de celles qui disparaissent ailleurs au Canada.

J'aimerais me joindre aux autres libéraux qui appuient l'Île-du-Prince-Édouard, en fait le Canada atlantique, dans son projet de construction de ce raccordement permanent. Ce projet va revêtir une énorme importance pour l'Île-du-Prince-Édouard. Une fois terminé, il modifiera le mode de vie des insulaires, car il leur permettra de s'acquitter plus rapidement de leurs activités quotidiennes. Il est indéniable que le raccordement permanent invitera plus de gens de se rendre à l'Île-du-Prince-Édouard. Je dirais même qu'il nous permettra de connaître notre pays davantage. De nos jours, les Canadiens devraient visiter leur pays et apprendre à mieux le connaître.

J'ai visité l'Île-du-Prince-Édouard à maintes reprises et j'ai fait affaire avec ses habitants; je peux affirmer qu'ils sont très accueillants. Ce sont des gens généreux et extrêmement fiers de leur histoire. En cette époque où l'histoire perd souvent de son importance, il me fait chaud au cœur de voir que dans certaines régions de notre pays, on apprécie encore le passé et on sait voir les événements en les replaçant dans leur contexte historique.

Un orateur précédent a mentionné que, dans le cadre d'un référendum, les gens de l'Île-du-Prince-Édouard avaient voté à 60 p. 100 en faveur du nouveau projet de raccordement permanent. On dit aussi aujourd'hui, à tort ou à raison, qu'un nouveau référendum donnerait plutôt un résultat de 70 p. 100 en faveur du projet. On ne peut pas le savoir, bien entendu, sans tenir une autre consultation générale, mais cela montre quand même à quel point le consensus grandit et combien on souhaite un nouveau raccordement afin de faciliter le contact avec les autres parties du pays.

Le mode de vie va changer à l'Île-du-Prince-Édouard, comme il l'a fait dans d'autres régions du Canada. Lors-

qu'on vient d'ailleurs au pays pour visiter l'Île-du-Prince-Édouard, on découvre que c'est une province unique. Ce raccordement fera partie du système de transport national. Je le répète, on en parle depuis des années.

En 1873, ceux qui s'intéressaient à la Confédération et voulaient y faire entrer l'Île-du-Prince-Édouard avaient une vision en ce qui concerne l'avenir de notre pays. Ils ont été capables de prévoir. Parfois je pense qu'aujourd'hui, les Canadiens s'arrêtent tellement aux problèmes quotidiens, ils sont tellement préoccupés par les événements de la veille, de la journée même et du lendemain qu'ils ne sont plus en mesure de prévoir, de façon raisonnable et réfléchie, ce qui peut réellement arriver au Canada. Or, il est temps que nous le fassions. C'est pourquoi je me réjouis de constater tous ces appuis donnés aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard qui veulent un meilleur lien de communication avec le reste du Canada.

• (1545)

Comme je l'ai dit au début, ce projet permet de continuer à bâtir la confédération canadienne. Il va sans dire que ceux qui siègent à la Chambre aujourd'hui et les députés des assemblées législatives de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, en particulier, envisageront l'avenir sous un nouvel angle, c'est-à-dire en se demandant comment ils peuvent améliorer leur région du pays.

Peu importe où ils vivent au Canada, les Canadiens qui veulent un Canada uni et qui veulent communiquer entre eux doivent appuyer ceux qui ont besoin de meilleurs liens de communication avec les autres parties du pays.

Ce n'est vraiment pas la journée pour parler du réseau de chemins de fer que nous sommes en train de perdre dans mon coin, dans la vallée de l'Outaouais, mais j'espère pouvoir y revenir.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir accordé la parole aujourd'hui au sujet du lien avec l'Île-du-Prince-Édouard. Je souhaite à la nouvelle première ministre et au gouvernement qu'elle formera tout le succès possible pour régler cette question.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, avant de formuler mes observations sur le lien fixe, je veux féliciter mon collègue de Pembroke et lui dire que nous sommes très heureux qu'il soit de retour parmi nous. J'ajoute qu'il est toujours très intéressant d'écouter ses sages paroles.

Je veux aborder deux questions en commençant par relater un épisode survenu il y a vingt-cinq ans, soit en 1968. J'étais au nombre d'un groupe d'étudiants de la Nouvelle-Écosse qui avaient pris le vieux traversier *Abegweit*, à Cap-Tourmentin, au Nouveau-Brunswick, pour se rendre à l'Île-du-Prince-Édouard. C'était en hiver, au

Initiatives ministérielles

mois de février, et nous étions restés pris dans les glaces entre quatre et six heures.

Soit dit en passant, je me rendais à l'Île-du-Prince-Édouard pour participer à une réunion d'étudiants libéraux des provinces atlantiques. Lorsque nous sommes enfin arrivés à notre destination, nous avons été accueillis par l'ancien premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, l'honorable Alex Campbell, qui est maintenant devenu le juge Campbell de la Cour suprême de l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans son mot de bienvenue, celui-ci a fait un plaidoyer passionné en faveur de la création d'un lien fixe parce que, comme il le disait, ce qui nous était arrivé ce soir-là se produisait trop fréquemment, compliquant la vie aux gens d'affaires, aux touristes et aux camionneurs transportant des matériaux, des pommes de terre ou quoi que ce soit, tant ceux qui quittaient l'île que ceux qui voulaient y accéder.

Je veux dire un mot sur notre façon d'être dans la région atlantique. J'ai écouté avec intérêt les observations des députés de Skeena et de Sault Ste. Marie. Ce sont des députés pour qui j'ai de l'affection et du respect, malgré leur mauvais choix de parti. J'ai quelque chose à leur dire. Je ne vais pas m'exprimer en termes aussi vibrants que mon collègue de Cap-Breton—Richmond—Est, mais je veux néanmoins m'adresser à eux. Sauf tout le respect que j'ai pour eux, ces messieurs s'expriment à tort et à travers ou, pour calquer une expression anglaise, ils parlent à travers leur chapeau.

Une voix: Je n'en porte jamais.

Mme Clancy: Peut-être devriez-vous en porter un. Le fait est que des études ont été effectuées. Plus tôt aujourd'hui, dans son intervention passionnée, mon collègue de Cap-Breton—Richmond—Est a énuméré les nombreuses études qui, sauf quelques exceptions relativement mineures, disent que le lien fixe ne posera pas de problème grave. Ce qui n'est pas bénin, mais bien grave, c'est le taux de chômage actuel dans la région de l'Atlantique. J'ai pris la parole il y a quelques minutes pour signaler que le taux de chômage chez les étudiants de la Nouvelle-Écosse s'élevait à 23,8 p. 100 l'an dernier. Il ne s'agit que des étudiants.

• (1550)

Dans certains coins de la Nouvelle-Écosse et ailleurs dans la région de l'Atlantique, le taux de chômage atteint les 30 p. 100. De quoi s'agit-il? De quoi parlent nos collègues dans ce coin-là quand ils disent vouloir arrêter

à tout prix un projet qui va entraîner la création d'un grand nombre d'emplois dans les Maritimes et dans la région de l'Atlantique en général?

Malgré tout le respect que nous avons pour eux, nous, les députés du Canada atlantique, nous leur disons de se mêler de leurs affaires. Nous avons besoin de ce projet. Mon ancienne collègue de Malpèque, l'actuelle première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, la première femme à avoir été élue à ce poste dans une province du pays, prend très au sérieux l'avenir de sa province, qu'il s'agisse de la création d'emplois ou de la protection de l'environnement. Elle ne prend pas de décision hâtive. Quiconque a connu Catherine Callbeck ici à la Chambre sait que je dis vrai. M^{me} Callbeck n'est pas du genre à prendre des décisions hâtives.

La première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard m'a demandé d'appuyer ce projet. Ce n'est pas nécessaire parce que je comprends. Cependant, je suis heureuse qu'elle me l'ait demandé. Elle a mon appui, ainsi que celui de mes collègues, de la population de l'Île-du-Prince-Édouard et, sans doute, de l'ensemble de la population du Canada atlantique. C'est toute la région de l'Atlantique qui va profiter des emplois que créera ce projet et dont elle a grand besoin.

Il est un mot qu'on ne soulignera jamais assez. C'est le mot emploi. C'est un mot qui n'a figuré que trop rarement dans la majorité des programmes de ce gouvernement destinés au Canada atlantique depuis neuf ans.

Plus que la question des emplois et des retombées, il y a celle de l'isolement de l'Île-du-Prince-Édouard dû à l'eau, au détroit. Il y a le fait que lorsque les glaces envahissent le détroit de Northumberland en hiver, comme cela m'est arrivé en 1968, on peut prendre entre quatre et six heures, voire davantage, pour traverser le détroit. Il ne faut pas être bien savant pour comprendre que cela peut nuire au commerce à l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous avons aussi des problèmes avec le service de transport par avion à l'Île-du-Prince-Édouard. Et qu'on ne me fasse pas parler des problèmes des transports aériens au Canada en général. Mon collègue de Sault Ste. Marie ne devrait pas trop solliciter sa chance.

Nous avons au Canada d'énormes problèmes de transport: distances, coûts, géographie, climat. Tous les Canadiens, dans toutes les régions, savent de quoi je veux parler. Au fil des ans, nous avons tous abordé ces problèmes un million de fois à la Chambre. Ce projet s'impose.

Initiatives ministérielles

M. Crosbie: C'est vous qui parlez et c'est nous qui faisons le travail.

Mme Clancy: Je n'arrive pas à croire que le ministre des Pêches ne soit pas d'accord avec moi là-dessus ni qu'il me chahute parce que j'appuie un projet du gouvernement. Je suis renversée. Je dirais même que je suis profondément blessée. Je vais tout de même tâcher de poursuivre, malgré les commentaires du ministre. Il fait mieux de ne pas dormir sur ses lauriers.

Je vais consciencieusement oblitérer ses commentaires en poursuivant mon intervention favorable à cette mesure, qui est l'une des rares que j'aie jamais appuyées. Et il est bien probable que cela ne se reproduira plus en ces derniers jours d'un gouvernement moribond qui mérite si justement de s'éteindre.

Après cette grossière interruption du ministre, je voudrais, reprenant le fil de mon discours, souligner toute l'importance que ce projet revêt pour l'économie non seulement de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, mais aussi de la Nouvelle-Écosse. Les retombées, les nouveaux emplois, la stimulation générale de l'économie des Maritimes, du Canada atlantique, tout cela ne fait aucun doute.

• (1555)

Je comprends que les députés néo-démocrates veulent agir dans l'intérêt du Canada atlantique, mais permettez-moi de dire que nous sommes une vingtaine de libéraux à représenter les intérêts de cette région, et je crois que nous savons ce que veulent nos électeurs, ce qui est préférable pour le Canada atlantique.

Nous savons nous aussi qu'il faut protéger l'environnement. Ces questions-là sont importantes. Je ne puis que réaffirmer que ce projet doit se réaliser.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je ne m'opposais pas à ce que la députée appuie ce projet de loi. Je voulais simplement qu'elle reconnaisse que les libéraux sont en faveur d'une mesure que le gouvernement prend.

Depuis 20 ou 30 ans, le Parti libéral du Canada parle du raccordement permanent de l'Île-du-Prince-Édouard. Dieu sait, monsieur le Président, qu'ils ont été au pouvoir de 1935 à 1984, mis à part l'intermède du gouvernement de Diefenbaker. Malgré toutes leurs promesses, ils n'ont

jamais rien fait pour les mettre en oeuvre. Maintenant, nous réalisons ce grand projet, dont mon collègue qui siège à ma droite, le ministre des Travaux publics, est responsable.

Nous sommes heureux de constater qu'il y a des libéraux de l'autre côté qui sont disposés à appuyer ce projet de loi, à le faire adopter.

Mme Clancy: Il ne veut pas avoir notre appui.

M. Crosbie: J'ose affirmer qu'ils l'appuient parce qu'ils se sentent coupables de n'avoir rien fait dans ce dossier depuis 40 ou 50 ans. Mais au moins ils savent. . .

Mme Clancy: John, la magnanimité vous sied bien.

M. Crosbie: J'essaie d'être gentil pour le Parti libéral, mais ce n'est pas facile. C'est une expérience très instructive en politique, n'est-ce pas? On est député libéral pendant quelques années et on connaît tous les trucs qui existent. Puis on passe à un véritable parti où l'on peut exprimer son idéalisme et ses principes.

Mme Clancy: Quel parti?

M. Crosbie: On passe au Parti progressiste conservateur.

Mme Clancy: Êtes-vous devenu membre du Parti réformiste ce matin?

M. Crosbie: Mais pour ce qui est de ma question, il est évident qu'au moins les députés libéraux qui représentent des circonscriptions de la région atlantique appuient entièrement cette proposition. Pour leur part, les néo-démocrates ont une piètre performance. Ils n'ont fait élire aucun député dans cette région, et l'on comprend bien pourquoi: c'est qu'ils n'appuient pas les mesures qui sont bonnes pour le Canada atlantique. Ils critiquent l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Le NPD s'est opposé au projet Hibernia. Sans le projet Hibernia, le produit provincial brut de Terre-Neuve serait en baisse pendant chacune des cinq prochaines années. Le NPD ne s'en préoccupe pas. C'est pourquoi cette formation n'a qu'un seul député à l'assemblée législative de Terre-Neuve et le NPD n'a jamais réussi à faire élire plus qu'un député dans cette province et n'aura jamais plus qu'un seul député parce que les néo-démocrates ne connaissent pas les besoins du Canada atlantique.

Je veux donc féliciter la députée de Halifax. C'est la première fois que je la vois prendre une position constructive à la Chambre depuis qu'elle est députée.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'accorder la parole au député de Trinity—Spadina, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Sault Ste. Marie—L'industrie sidérurgique; le député de Fredericton—York—Sunbury—Le programme de démarrage en milieu d'emploi; et le député de Don Valley—Est—Le multiculturalisme.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je prends la parole pour m'opposer à cette motion. Quoi qu'en dise le ministre, je continue de croire qu'elle est malavisée pour toutes les personnes concernées au Canada, et par-dessus tout pour les premiers intéressés.

Cette motion vise à engager des dépenses d'environ 1,5 milliards de dollars sur une période de 35 ans afin de construire un pont qui relierait le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard en enjambant le détroit de Northumberland. Des arguments ont été avancés en faveur de ce projet, mais je crois néanmoins qu'il y en a deux qui militent contre.

• (1600)

Le premier est celui de l'étude inadéquate des incidences environnementales. Il y a effectivement eu bien des études. Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale prévu dans la loi que le gouvernement a adoptée, on s'est penché sur d'autres études. On a entendu quelque 150 personnes exprimer divers points de vue sur la question, des insulaires surtout. On en est arrivé à la conclusion que l'idée d'un pont, pas un modèle précis, mais l'idée générale, n'était pas opportune.

C'était d'ailleurs l'objet de ce processus lancé par le gouvernement. J'ai mentionné que 150 personnes avaient exprimé leur point de vue, mais il y en a dix fois plus qui ont suivi les travaux, et il fallait tenir compte de tous ces points de vue et de toutes ces personnes dans le cadre du processus.

Certains des points qui ressortent du processus se rapportent au risque d'endommager les frayères côtières. De plus, il se dégage un consensus sur l'incompatibilité du projet avec le principe de développement durable. On a eu de la difficulté à trouver des solutions socialement acceptables au problème des employés des traversiers et des pêcheurs qui seraient déplacés, mais j'y reviendrai.

On s'est inquiété du fait que, de façon générale, on n'aurait pas porté assez d'attention aux incidences environnementales touchant l'île, notamment en ce qui concerne la nature du tourisme qui risquerait de changer.

Mon collègue de Sault Ste. Marie a entendu ce que les gens de l'île avaient à dire sur l'effet que le pont pourrait avoir sur le tourisme.

Nous avons entendu dire à quel point la communication entre les collectivités est avantageuse. Nous avons souvent constaté, en Ontario et aussi dans l'Ouest, que c'est une arme à deux tranchants. La communication, les voyages et l'information peuvent accroître l'activité dans une région, mais ils peuvent aussi drainer l'activité dans une région. Il semble qu'on ne soit pas certain de l'effet que le pont aura sur l'Île-du-Prince-Édouard comparativement au traversier.

Nous n'avons mentionné que quelques-unes des préoccupations environnementales, mais elles sont très importantes.

On a beaucoup entendu parler, au cours des dix dernières années ou plus, des pêches au large de la côte atlantique, particulièrement au large de Terre-Neuve. On se demande encore où est passée la morue. Nous devrions au moins nous rendre compte que, si nous n'envisageons pas la possibilité que ces ressources puissent être disparues à tout jamais, nous pourrions le regretter plus tard.

Cela m'amène au deuxième argument. Un certain nombre d'habitants de l'île qui sont très directement touchés, particulièrement les employés du service de traversier et les pêcheurs, s'opposent à ce projet.

Nous avons entendu parler des emplois qui seront créés. Quelqu'un a mentionné le nombre estimatif de 1 000 nouveaux emplois dans le secteur de la construction, bien que rien n'ait été clairement établi à cet égard. Nous savons cependant que 700 emplois sont menacés. Nous savons aussi que c'est une société étrangère qui exécute ce projet et nous pouvons nous attendre, par expérience, à ce qu'elle fasse de son mieux pour que la majeure partie des profits et, si possible, la plupart des emplois aillent aux États-Unis ou encore à l'Angleterre, où est situé son siège social.

Nous avons souvent été déçus auparavant lorsque les emplois qui devaient être créés grâce à des investissements étrangers ne se matérialisaient pas. Au contraire, nous avons plutôt vu des emplois disparaître au Canada à cause d'investissements étrangers. Il n'est peut-être pas sage de laisser tomber les 700 emplois par année que nous assure le traversier pour un projet qui nous donnera un nombre inconnu d'emplois par année dans le secteur de la construction au cours des 35 prochaines années et des effets indirects inconnus sur les emplois et les entreprises dans l'île elle-même. Peut-être que nous gagnerons des emplois, peut-être que non.

Initiatives ministérielles

• (1605)

Par conséquent, j'appuie la motion du député de Sault Ste. Marie, qui propose qu'on supprime l'article 4 du projet de loi. L'article 4 est celui en vertu duquel le Parlement abandonne toute préoccupation à l'égard des conséquences de ce pont sur l'emploi, sur l'environnement ou sur quoi que ce soit d'autre. Cet article dit simplement que le gouvernement peut signer un contrat avec une société, un point c'est tout.

En particulier, l'article 4 dit, et je cite: «Le ministre peut conclure, au nom de Sa Majesté, des accords relatifs à l'ouvrage de franchissement. Ces accords peuvent prévoir: a) des dispositions relatives à la conception, au financement, à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de l'ouvrage». En d'autres mots, à partir de maintenant, le Parlement n'aura rien à dire sur ces importants aspects.

L'article 4 continue: «b) des engagements relatifs aux retombées industrielles et aux avantages pour l'emploi», ce qui pourrait nous causer bien des surprises. Et l'alinéa suivant: «c) des dispositions relatives aux droits qui peuvent être imposés à l'égard de l'ouvrage». En d'autres mots, nous ne savons pas si l'utilisation du pont plutôt que des traversiers aura des effets sur la hausse sur le prix des biens de consommation transportés sur l'île par camion.

Il est malheureux que beaucoup d'autres amendements aient été rejetés, mais il est permis de penser que cet article y est pour quelque chose. J'espère que les députés rejeteront cette disposition ou, à tout le moins, qu'ils garderont la possibilité d'examiner différentes questions qui n'ont pas encore été examinées comme l'interruption des délibérations jusqu'à ce que les tribunaux aient rendu leur décision dans la cause des Amis de l'île.

Un député libéral a parlé ce matin du problème des retards que peut créer une cause portée devant les tribunaux, mais mieux vaut prévenir que guérir. Tant que la modification constitutionnelle n'aura pas été adoptée, il restera une part d'incertitude. Il faudrait également demander à l'Office national des transports de dire quels seront les coûts du traversier par rapport à la subvention accordée pour la construction du pont.

La Chambre devrait aussi examiner bien d'autres questions, non seulement en raison du coût du projet pour l'ensemble des Canadiens—1,5 milliard de dollars—mais en raison des avantages qu'il faut être certains de retirer de la construction du pont.

Par exemple, il devrait exister un plan de réembauchage d'au moins la moitié des travailleurs des traversiers; il

devrait exister un plan pour faire face au problème des glaces et pour empêcher qu'elles ne détruisent les pêcheries. Nous ne pouvons pas compter exclusivement sur SCI, une entreprise étrangère, pour s'occuper de toutes ces choses et il n'est pas certain que le gouvernement négociera adroitement. Par conséquent, je pense que le Parlement devrait avoir la possibilité de se prononcer et de prendre les décisions concernant toutes ces choses.

Je sais qu'il y a peut-être une majorité des habitants de l'île qui sont en faveur du pont, mais une minorité s'y oppose. Il arrive qu'une minorité ait raison. Je pense que, en l'occurrence, il faudrait écouter la minorité, d'autant plus que le projet ne touche pas uniquement les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, mais beaucoup d'autres personnes également.

J'espère que le gouvernement réfléchira à son projet de loi et acceptera au moins cet amendement qui permettrait de tenir compte des sujets de préoccupation capitaux que j'ai énumérés.

• (1610)

[Français]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi visant à bâtir un pont entre la province de l'Île-du-Prince-Édouard et la province du Nouveau-Brunswick.

Contrairement à mes collègues du Nouveau Parti démocratique qui semblent projeter une espèce de négativisme envers un projet de loi qui est proposé dans deux provinces de l'Atlantique, je me pose la question à savoir pourquoi les députés d'autres provinces s'acharnent à aller se mettre le nez dans les affaires de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick de façon aussi négative.

À titre de député de la province d'Ontario, je trouve que l'initiative d'établir un pont entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick est une idée extraordinaire qui doit maintenant avoir un effet positif. L'industrie privée désire entreprendre le projet, alors que le gouvernement garantirait les emprunts pour la construction du pont.

On sait très bien que les gouvernements des deux provinces, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, appuient cette initiative. Nous savons également que les premiers ministres des deux provinces l'appuient aussi. Il y a eu un plébiscite à travers la province de l'Île-du-Prince-Édouard et près de 65 p. 100 de la population a opté en faveur de la construction du pont. On nous dit aujourd'hui que si ce plébiscite devait avoir lieu encore une fois, l'appui serait probablement de 90 ou 95 p. 100.

Initiatives ministérielles

Comme le député du NPD vient de le dire, il y a une minorité qui serait contre la construction du pont. On sait très bien qu'il y a des gens un peu partout qui aiment bien la paix et qui ne veulent avoir aucun bruit autour d'eux. Ils aiment la solitude absolue. Ils sont bien comme ils sont, donc ils veulent demeurer de cette façon. Mais la question est de savoir pourquoi un pont? Je demande donc à ceux qui sont négatifs envers ce projet s'ils ont déjà fait un tour à l'Île-du-Prince-Édouard? Avez-vous déjà constaté la difficulté d'accès à l'Île-du-Prince-Édouard à certains moments de l'année? Avez-vous déjà éprouvé la grande difficulté d'attente pour vous rendre à l'Île-du-Prince-Édouard, en attendant en ligne afin qu'un traversier vous y conduise?

Est-ce qu'ils ont pensé aux camionneurs qui transportent des produits et qui peuvent attendre 1, 2, 3 et même 5 heures? Ne parlons pas des effets sur les produits mais plutôt du coût à l'heure lorsqu'on voit ces immenses camions, ces poids lourds qui attendent en ligne pour traverser des produits canadiens à l'étranger alors qu'on les retarde de plusieurs heures. Un pont accélérerait le transport des produits canadiens.

On oublie facilement qu'on a établi au Canada une route transcanadienne. Est-ce qu'on doit exclure un lien, une liaison avec l'Île-du-Prince-Édouard? Est-ce qu'on doit exclure l'Île-du-Prince-Édouard, la plus petite province du Canada, d'un projet? Est-ce qu'on doit exclure cette petite province parce que nous, résidents d'autres provinces comme l'Ontario, le Québec ou l'Ouest, pourrions bafouer ces gens peu nombreux?

Ici à la Chambre des communes, il faut penser d'une façon universelle, il faut penser à tout le Canada. La région de l'Atlantique manque d'emploi. Nous avons une occasion extraordinaire de pouvoir créer des emplois à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Qu'attendons-nous? Il y en a qui disent qu'on devrait continuer avec les traversiers. Est-ce qu'ils se sont posé la question à savoir si c'était le temps de refaire ou de rebâtir de nouveaux traversiers? Quel serait le coût de construction de ces traversiers, sans compter le coût d'entretien de ceux-ci?

• (1615)

Si nous sommes au point où on doit décider entre reconstruire de nouveaux traversiers à des coûts énormes ou bâtir un pont, n'est-il pas plus intelligent de bâtir un pont et éviter tous les problèmes que les traversiers présentent? L'opinion du député du Nouveau Parti démocratique qui m'a précédé n'est certainement pas l'opinion des gens de l'Atlantique.

Monsieur le Président, comme député de l'Ontario, je le répète avec fierté, c'est avec plaisir et avec un sens du devoir envers mes collègues de la province de l'Île-du-Prince-Édouard et de celle du Nouveau-Brunswick que j'appuie un projet qu'ils désirent, un projet dont ils ont besoin, et tout le Canada devrait s'unir pour l'applaudir.

[Traduction]

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, dans son intervention d'aujourd'hui, le leader de l'opposition à la Chambre a parlé du nombre d'études qu'on a déjà effectuées. J'aurais bien aimé pouvoir prendre des notes aussi rapidement qu'il les énumérerait, mais je n'en ai pas la liste.

Dans certains cas, certaines questions ont fait l'objet de quatre études. Une question a été étudiée 29 fois, je crois. Je m'interroge sur la nature de ces études. Qu'est-ce qu'on étudiait? S'agissait-il de l'ensemble du projet ou bien seulement de certains éléments disparates? S'il faut effectuer une deuxième étude après une première étude portant sur la même question, pourquoi la deuxième? Est-ce parce qu'on met en doute la crédibilité de la personne qui a effectué la première étude ou parce qu'elle n'a pas fait un travail satisfaisant?

Nous ne savons pas. Il ne nous a absolument rien dit au sujet de ces études, il n'a fait que préciser combien on en avait effectué, comme si le fait qu'on en avait effectué une centaine était suffisant. Il se pourrait qu'une étude faite convenablement sur les véritables problèmes soit amplement suffisante. Si cette étude avait été effectuée par un expert-conseil digne de foi, ce serait bien suffisant. Quand on a une centaine d'études, on peut penser que ces études n'ont pas été satisfaisantes ou bien qu'elles ont été trop restreintes et sans importance pour servir vraiment à déterminer si ce projet devrait ou non obtenir le feu vert. Même dans ce cas, pouvons-nous être certains?

J'ai une copie d'une lettre que la Central Northumberland Strait Fishermen's Association adressait récemment à l'honorable Jean Charest, ministre de l'Environnement. Je n'ai pas l'intention de la lire en entier, mais il y a certains passages que je voudrais faire consigner au compte rendu. À la page, 2, on peut lire ceci:

Les membres de mon organisation et la P.E.I. Fishermen's Association veulent dire officiellement qu'ils ne sont pas satisfaits de la quantité de données recueillies.

Ils savent qu'un grand nombre d'études ont été réalisées, mais ils ne sont toujours pas satisfaits. Voici ce qu'ils veulent.

Comme les scientifiques du MPO, nous nous préoccupons entre autres choses des lacunes que présentent actuellement nos connaissances du détroit, parmi lesquelles nos données tout à fait inadéquates sur la productivité, la dynamique et l'écologie du phytoplancton et du

Initiatives ministérielles

zooplancton, de même que sur le cycle biologique et la dynamique historique de toutes les espèces commerciales.

Je crois que, nos connaissances à cet égard laissent à désirer pour toutes les espèces. Un grand nombre d'arguments et d'hypothèses ont été avancés pour expliquer ce qui est arrivé à la morue de l'Atlantique Nord. Où et pourquoi est-elle disparue?

• (1620)

Pourquoi cette espèce est-elle menacée d'extinction? Nous n'en savons strictement rien malgré toutes les études effectuées. Ou bien nous n'avons pas fait suffisamment d'études, ou bien nous n'avons pas approfondi celles-ci suffisamment. Nous n'avons pas d'explication pour l'instant, mais nous savons qu'il n'y a plus de morue; nous espérons que cette espèce n'est pas entièrement disparue et que ses stocks pourront se rétablir.

Les pêches dans le détroit de Northumberland, qui sont évaluées à environ 100 millions de dollars, pourraient toutefois connaître le même sort si nous faisons une erreur qui a des répercussions désastreuses du point de vue environnemental et qui sonne le glas de la pêche. Il y a un danger.

Vaut-il la peine d'aller de l'avant avec ce projet quand on sait que cela pourrait se produire—on n'en a pas la certitude, mais on craint que cela n'arrive—si l'on construit cette chaussée reliant le Nouveau-Brunswick à l'Île-du-Prince-Édouard?

Voici quelques autres arguments:

Les fluctuations non quantifiées des composantes de l'écosystème sur lesquelles la structure aura des répercussions impossibles à mesurer.

Ils n'ont peut-être pas raison, mais ils disent qu'aucune étude ne peut nous donner cette réponse. Il est tout simplement impossible de mesurer quels seraient les effets.

Pour faciliter l'évaluation des changements environnementaux, il faut, de toute urgence, établir une corrélation entre les larves de homard et les débarquements de cette espèce.

Ainsi, force est de conclure que, malgré toutes les études dont le chef de l'opposition a parlé, nous ignorons encore certaines informations d'une importance capitale. Nous ne connaissons pas les faits.

En l'absence de recherches à long terme, axées sur les répercussions du milieu physique sur l'écosystème marin, les scientifiques sont incapables de relier les modifications observées à un projet particulier.

Après avoir lu cela, on a forcément de sérieux doutes sur la centaine d'études réalisées.

Bien des inconnues et des questions qui resteront sans réponse empêcheront de prédire les répercussions sur les invertébrés.

On ignore comment les larves et les jeunes harengs sont répartis et se déplacent.

Aucun examen par des pairs de l'analyse de la glace.

Il est inacceptable de conclure que cette perte d'une seule classe annuelle de harengs n'aurait que peu d'importance.

C'est l'avis des pêcheurs, et je pense que nous devrions les écouter. Il y a un danger. Nous ne connaissons pas les réponses. Nous ne savons même pas s'il est possible de les obtenir, mais nous savons assurément que nous n'avons pas fait assez pour obtenir les réponses dont nous aurions besoin avant d'engager près de 1,5 milliard de dollars de l'argent des contribuables pour construire un lien routier entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

J'insiste sur le mot île parce qu'il s'agit bien d'une île. Qu'est-ce qu'une île? Ce sont des terres entourées d'eau. Une partie du plaisir qu'on éprouve à aller dans l'Île-du-Prince-Édouard—et le tourisme y est assurément très important—provient du fait qu'on sait qu'il y a deux traversiers. Cela fait partie du charme de l'Île-du-Prince-Édouard. Comme quelqu'un l'a dit, c'est sur cette île qu'a eu lieu la conférence qui a créé le Canada. Cependant, c'est aussi l'une des plus vieilles provinces qui a la population la plus ancienne.

Un de mes ancêtres est parti de l'île de Skye pour s'installer dans l'Île-du-Prince-Édouard, il y a plusieurs centaines d'années. Il est arrivé dans une île. Une fois qu'on l'aura rattachée au continent par un pont ou par une chaussée, ce ne sera plus une île. Ce sera peut-être une péninsule, une projection du continent, mais ce ne sera plus une île au plein sens du terme.

Que réalisons-nous en faisant ce nouveau raccourci? Ce sera peut-être avantageux pour certaines personnes et pour certaines entreprises, mais je soupçonne qu'il y aura aussi une perte. Si nous ne tenons pas compte pour l'instant des inconnues sur les éventuelles pertes dans l'océan même et sur les répercussions que cela aura sur la vie marine, nous savons pourtant que cela va changer le mode de vie à l'Île-du-Prince-Édouard.

Je n'en ai pas parlé aux gens que je connais. J'ignore ce qu'ils en pensent mais, chose certaine, aucun d'eux n'est venu me demander d'appuyer ou de rejeter cette mesure. Néanmoins, nous devons connaître les répercussions de

ce projet, ses incidences sur la vie marine, sur l'île elle-même, et chiffrer le tout.

Plusieurs députés ont donné leur avis au sujet des coûts. Le député de Skeena a dit que cela pouvait coûter jusqu'à 1,4 milliard de dollars. S'il faut ajouter quelques extras, la somme sera plus près de 1,5 milliard de dollars que de 1,4 milliard de dollars. Quoi qu'il en soit, cela représente beaucoup d'argent quand on songe qu'il s'agit de relier au continent une île qui compte environ 130 000 habitants. Encore que, parmi ces 130 000 habitants, il est prouvé qu'il y en a un bon nombre qui ne sont pas du tout heureux de ce que le Canada s'apprête à leur faire. Nombreux sont ceux qui préfèrent demeurer insulaires.

• (1625)

Alors, pourquoi diviser davantage la population de l'île à ce sujet? Pourquoi courir le risque de faire du tort au milieu marin? On a déjà fait assez de tort aux pêches de la côte est, et des jours encore plus sombres s'annoncent pour celles de la côte ouest. Nous ne pouvons pas faire de faux pas dans ces domaines. J'exhorte la Chambre à voter contre cette mesure.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canada): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir parler de ce projet de loi et d'appuyer cette initiative. Je suis heureux de voir que le ministre des Pêches et de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est parmi nous cet après-midi et qu'il écoute attentivement notre débat. Je sais qu'il envisage probablement, pour plus tard, la construction d'un raccordement permanent avec Terre-Neuve.

Aujourd'hui, nous étudions le projet de construction d'un lien routier entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Pour commencer, je voudrais dire pourquoi j'appuie ce projet, car je ne l'ai pas examiné en détail. Je l'appuie tout d'abord parce que la grande majorité des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard l'appuient eux-mêmes après avoir été longuement consultés, après avoir tenu un plébiscite et après avoir mûrement réfléchi aux répercussions de ce projet sur leur mode de vie, sur leur économie et sur l'écologie du détroit de Northumberland, par lequel passera le lien fixe.

Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ne prennent pas la chose à la légère. Ils y ont longuement réfléchi. Ils ont pesé le pour et le contre et se sont dits très favorables à ce projet. Je fais confiance à leur très bon jugement.

Initiatives ministérielles

Ensuite, j'appuie ce projet parce qu'il a été étudié en profondeur. Il a fait l'objet d'un examen environnemental par le BFEEE et de nombreuses autres études environnementales, notamment par un comité spécial qui a examiné les conséquences qu'un ouvrage de franchissement pourrait avoir sur les glaces dans le détroit de Northumberland.

Il est vrai que lorsque le BFEEE a étudié ce projet en 1991, il a d'abord recommandé qu'on ne l'entreprenne pas, à moins que certaines conditions ne soient réunies. Je suis porté à croire qu'elles le sont dans la proposition actuelle. Étant donné les garanties et toutes les précautions nécessaires et raisonnables qui ont été prises pour protéger l'environnement, ce projet ne sera pas préjudiciable à l'environnement.

J'appuie ce projet pour une autre raison: il témoigne d'une façon nouvelle et novatrice de financer un important ouvrage d'infrastructure. C'est un mode de financement d'une infrastructure que le Canada et d'autres pays devront envisager très sérieusement à l'avenir. L'idée qu'un consortium finance des projets de cette envergure en prévision des recettes qu'ils rapporteront, dans le cas présent, les droits de péage pour utiliser le pont, est une idée qui vaut d'être retenue en cette période de restrictions budgétaires.

Ce projet est un exemple de cela et, je pense qu'à ce titre, il mérite l'appui de la Chambre. Ce sont les principales raisons pour lesquelles j'appuie ce projet de loi. De plus, et il ne faut pas l'oublier, le projet stimulera grandement l'économie de la région atlantique du fait des travaux qui s'y dérouleront au cours des prochaines années.

• (1630)

Ces travaux stimuleront l'économie d'une région qui, comme le ministre le sait, est sérieusement ralentie et a bien besoin de stimulants. Les emplois dans la construction seront très utiles à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et ailleurs au Canada. Donc, j'appuie ce projet pour des raisons économiques. Je suis confiant que les précautions environnementales ont été prises et que le projet a l'appui des personnes qui sont le plus touchées, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le dernier orateur du NPD a exprimé son inquiétude au sujet du mode de vie des gens de l'île; il a dit qu'on ne devrait pas leur imposer un pont, car leur mode de vie insulaire allait en souffrir.

Initiatives ministérielles

Je viens d'une autre île, le Cap-Breton, qui a un ouvrage de franchissement. Il s'agit de la chaussée de Canso qui a été construite en 1953, l'année de ma naissance, ce qui fait que je ne m'en souviens pas personnellement. Je n'ai pas d'expérience du débat qui a précédé la construction de la chaussée et, en particulier, des craintes qu'aurait pu soulever le rattachement au continent. Ce n'est pas ce lien qui empêche le Cap-Breton d'être une île.

Les habitants continuent d'avoir le sentiment de vivre dans une île, même si la chaussée les relie au continent. Il est certain qu'ils se considèrent comme des insulaires. Nous avons une chanson que nous appelons notre hymne national. Elle s'intitule *The Island* et parle du Cap-Breton comme d'une île, d'un rocher dans le courant. Cet hymne fait toujours partie de notre culture, quarante ans après la construction de la chaussée de Canso.

Je sais aussi que pour les habitants de l'île du Cap-Breton, dont les déplacements sont limités parce qu'ils doivent prendre le traversier pour aller d'un endroit à l'autre, c'est un inconvénient majeur. C'est effectivement un inconvénient. Cela ralentit leur économie et rend les communications difficiles. Ces gens, et j'en connais certains puisqu'ils habitent dans ma circonscription où plusieurs traversiers sont en service, ont terriblement hâte que des liens fixes soient aménagés pour relier l'île au continent.

Je ne pense pas qu'on puisse dire, étant donné l'appui formidable qu'a reçu ce projet à l'Île-du-Prince-Édouard, que l'Île-du-Prince-Édouard va en quelque sorte cesser d'être une île parce qu'elle va être reliée au continent. On n'a qu'à regarder ce qui s'est passé dans le cas de l'île du Cap-Breton pour voir que ce n'est pas vrai.

Pour terminer, je voudrais revenir à la question de savoir si ce projet a fait l'objet d'une étude adéquate sur le plan de l'environnement. Quand vient le temps d'examiner les incidences environnementales que peuvent avoir les grands projets, aucun détail ne doit être négligé. Il faut essayer de voir loin et d'examiner toutes les conséquences que peuvent avoir ces projets.

Nous devons nous préoccuper de certains aspects que nous aurions peut-être tenus pour acquis il y a des années, comme la vie au fond des océans, les crustacés, les poissons ou le mouvement des habitats naturels. Il faut accorder à ces aspects la même priorité qu'au développement économique.

Vient un moment où il faut se rendre compte qu'on ne peut être sûr de tout, qu'il y a toujours un élément de risque et qu'on doit toujours chercher à atteindre un équilibre lorsqu'on évalue un projet du point de vue de son impact sur l'environnement.

Quand on discute d'évaluation environnementale, il est une notion dont on se sert très souvent pour faire avorter les projets qui suscitent de vives préoccupations de la part du public, pour en empêcher la réalisation ou les bloquer. C'est ce qu'on appelle la paralysie de l'analyse. Des projets comme celui-ci risquent très souvent d'être soumis à la paralysie de l'analyse. En fait, quand je pense au cas de la chaussée de Canso, je me demande si, en admettant que l'on ait à étudier ce projet aujourd'hui, on ne retarderait pas indéfiniment l'aménagement de cette chaussée, même si c'est tout à fait possible, du point de vue technique, à cause de la paralysie de l'analyse. Nous devons veiller à ce que cela ne se produise pas même si nous voulons que nos évaluations environnementales soient bien approfondies et complètes.

• (1635)

Le projet que nous examinons ici a été évalué et analysé à fond et il a reçu la bénédiction des personnes pour l'avenir desquelles il compte le plus.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, si ça continue, mon collègue de St. John's voudra un raccordement permanent entre Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, ou quelque chose du genre.

M. Crosbie: Un raccordement permanent avec la Saskatchewan.

M. Nystrom: Il voudra peut-être un raccordement permanent avec la province de la Saskatchewan.

Je veux également dire quelques mots sur cette question. Nous sommes saisis du projet de loi C-110, qui propose la construction d'un pont ou d'un raccordement permanent entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. C'est un projet dont nous parlons depuis très longtemps. Je crois qu'on en parlait déjà au tournant du siècle.

M. Fulton: Depuis 1830.

M. Nystrom: Depuis 1830, ou environ 160 ans. C'est long.

M. Fulton: John n'était qu'un petit garçon.

Initiatives ministérielles

M. Nystrom: Le ministre des Pêches n'était pas député à l'époque. Il n'avait même pas vu le jour. Nous parlons de 1830, pas de 1930. C'était il y a très longtemps.

À cette époque, les gens pensaient à remplacer le service de traversiers par une forme quelconque de raccordement permanent, pont ou tunnel. Si je me rappelle bien mon histoire, il y avait eu un grand débat sur la forme que devrait prendre ce raccordement.

L'Île-du-Prince-Édouard ne s'est pas jointe à la Confédération en 1867. Elle a attendu quelques années. Ses dirigeants voulaient négocier davantage avec Ottawa avant de se joindre au Canada. Entre autres, l'Île-du-Prince-Édouard voulait qu'on lui garantisse dans la Constitution le maintien d'un service de liaison entre ses côtes et le continent.

M. Fulton: Gratuit!

M. Nystrom: On a prévu cette disposition afin d'inciter les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard à se joindre au reste du Canada.

Les négociations qui ont abouti à la Confédération avaient eu lieu à Charlottetown et bien qu'elles se fussent déroulées dans un bâtiment historique de l'île, celle-ci avait refusé de se joindre à la Confédération. Finalement elle a décidé de le faire, notamment pour disposer de services de transport non seulement pour les passagers, mais aussi pour le courrier échangé entre les insulaires, les autres Canadiens et le reste du monde. Ces services, qui étaient garantis par la Constitution du Canada, devaient être assurés, je crois, quotidiennement entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.

J'hésite à mentionner encore ce mot qui commence par un *c*, mais c'est la Constitution qui garantit cela à l'Île. À mon avis, si nous voulons modifier la nature des liens qui nous unissent à l'Île-du-Prince-Édouard, il faudra modifier la Constitution. Si je ne me trompe, un amendement constitutionnel a été déposé à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. . .

M. Fulton: Il sera examiné demain.

M. Nystrom: Il sera examiné demain. Il n'a pas encore été adopté, mais l'Île-du-Prince-Édouard doit l'examiner. Peut-être devrait-il aussi être examiné au Nouveau-Brunswick, étant donné que les services de traversier relient l'Île-du-Prince-Édouard à cette province. C'est une possibilité que nous devons envisager.

Bien entendu, en vertu de l'article 43 de notre Constitution, un amendement de la sorte doit aussi être examiné et adopté par la Chambre et le Sénat sous la forme

d'une résolution commune. C'est une des choses que nous devons faire si ce projet de loi est adopté.

Un autre problème en ce qui concerne le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est qu'une évaluation environnementale est effectivement en cours, mais n'est pas terminée. Cela me rappelle ce qui s'est passé dans ma propre province dans le cas du barrage Rafferty-Alameda, dont la construction avait été entamée avant même que le gouvernement fédéral et celui de la province n'aient terminé l'évaluation environnementale. C'est ce qu'on appelle mettre la charrue avant les boeufs.

Si celle-ci recommande qu'il ne soit pas donné suite aux projets pour toutes sortes de raisons, cela veut dire que l'argent des contribuables qui a été consacré aux préparatifs de ce projet, à l'aménagement d'une route pour la réalisation de ce projet, à des mesures d'expropriation, etc., a tout simplement été gaspillé. Ensuite, étant donné que l'étude n'est pas terminée et que les travaux sont en cours, le groupe chargé de l'étude est bien sûr soumis à des pressions énormes pour approuver le projet d'une manière ou d'une autre, faute de quoi on parlera encore de gaspillage des fonds publics déjà dépensés.

• (1640)

La même situation s'est présentée dans ma province, en Saskatchewan, avec le barrage Rafferty-Alameda qui ne se trouve pas dans ma circonscription, mais juste au sud de celle-ci; ce projet suscite toujours la controverse en Saskatchewan; en passant, ce barrage est dans la circonscription de l'ancien premier ministre de la province, Grant Devine, la circonscription d'Estevan. C'était un de ses dadas, le fruit d'un accord conclu avec le ministre de l'Environnement.

Fait intéressant, hier au congrès, qui était parmi les partisans les plus fervents du ministre de l'Environnement? Mais Grant Devine, l'ancien premier ministre de la Saskatchewan! Ce sont des coïncidences intéressantes et, avec le lien fixe entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, nous voyons à nouveau une répétition de ce qui s'est passé dans le cas du projet Rafferty-Alameda, en Saskatchewan.

C'est l'une des choses qui me préoccupent dans ce projet et c'est l'une des raisons pour lesquelles j'estime que nous ne devrions pas aller de l'avant pour le moment.

Deuxièmement, les tribunaux ont été saisis d'une affaire sur laquelle ils ne se sont pas encore prononcés. Il me semble qu'une fois de plus, avant que la plus haute instance du pays, à savoir le Parlement canadien, adopte une loi, nous devrions nous assurer que l'affaire qui est devant les tribunaux a été jugée, que nous sommes en

Initiatives ministérielles

possession de la décision du juge et que nous nous inspirons de la sagesse de ce dernier pour mener à bien les travaux du Parlement canadien.

Une fois de plus, nous mettons la charrue avant les boeufs. Nous prenons une décision en cette enceinte sur cette mesure législative avant même que les tribunaux aient rendu leur verdict. Non seulement l'évaluation environnementale n'est pas terminée, mais la procédure judiciaire est incomplète puisqu'il reste encore une cause en instance devant les tribunaux.

J'ai déjà mentionné le troisième motif de mon inquiétude; il s'agit de la Constitution, des conditions de l'adhésion de l'Île-du-Prince-Édouard au Canada précisées dans la Constitution et du fait qu'il faudra modifier celle-ci en vertu de l'article 43 de la Loi constitutionnelle du Canada si l'on veut construire ce raccordement permanent. Voilà quelles sont mes trois principales préoccupations.

J'ai aussi un quatrième motif d'inquiétude; le gouvernement accordera une subvention colossale à un entrepreneur du secteur privé. Si ce raccordement permanent est construit il coûtera au contribuable canadien environ 42 millions de dollars par an pendant les 35 prochaines années. C'est là une somme gigantesque qui passera du gousset des Canadiens à celui d'un entrepreneur privé. Je m'interroge sur la valeur d'un investissement de cet ordre dans un mégaprojet pour un pays aussi gravement endetté que le nôtre.

Durant le mandat du gouvernement conservateur, nous avons vu la dette grimper de 150 à 160 milliards de dollars jusqu'à son niveau actuel de 458 milliards de dollars. Je me demande s'il est sage d'engager encore 42 millions de dollars par an pendant 35 ans dans un projet à fort coefficient de capitaux, qui ne créera pas de nombreux emplois pour les Canadiens, qui coûtera fort cher aux contribuables de Yorkton, en Saskatchewan, de Corner Brook, à Terre-Neuve, ou de Sherbrooke, au Québec, pendant 35 ans et dont le rendement est douteux.

Nous avons une obligation envers les gens de l'Île-du-Prince-Édouard et nous la remplissons en assurant un service de traversiers ininterrompu, toujours efficace depuis de nombreuses années. Nous allons maintenant plonger dans l'inconnu en construisant un raccordement permanent qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement, c'est-à-dire sur les conditions d'embâcle, la vie marine et l'environnement en général dans cette région si précieuse du globe. Je ne crois pas que nous devons prendre à toute vitesse la décision d'aller de l'avant avec le projet de raccordement permanent avant d'avoir effectué une évaluation exhaustive qui nous permette de

connaître les effets du projet sur l'environnement de cette région du monde.

Avant de donner suite au projet de loi, je voudrais que les députés ministériels nous expliquent pourquoi nous devrions donner le feu vert au projet avant que le tribunal ait rendu sa décision dans une affaire en instance et avant qu'il y ait eu une évaluation environnementale.

• (1645)

Je fais encore une fois allusion au barrage Rafferty-Alameda, qui est actuellement en construction et qui a coûté jusqu'ici des millions de dollars. Or, ce réservoir pourrait bien ne jamais être rempli à cause de la sécheresse et de l'aridité du sud de la Saskatchewan. Ce projet aura pendant de nombreuses années des effets écologiques dévastateurs pour la Saskatchewan et un grand nombre de ses habitants.

Je terminerai en vous disant, monsieur le Président, que si vous siégiez à mes côtés, vous diriez la même chose que ce que je viens de dire à la Chambre.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je suis heureux d'être en mesure de participer à ce débat aujourd'hui pour vous faire part de certaines de nos réserves relativement à ce projet.

Quoi qu'il advienne à l'avenir, nous rendons service à la Chambre et aux Canadiens aujourd'hui en présentant des arguments contre ce projet de raccordement.

Comme cela s'est produit à un certain nombre de reprises dans cette enceinte dernièrement, notamment la semaine dernière dans le cas du projet de loi sur les télécommunications et la semaine auparavant relativement au projet de loi C-106 qui tend à faire disparaître les dernières exigences relativement à la participation canadienne sur les terres du Canada, l'opposition libérale et le gouvernement défendent la même position en l'occurrence.

Une voix: Ils font la paire.

M. Blaikie: Ils parlent d'une seule voix lorsqu'il s'agit de l'Accord de libre-échange et d'un très grand nombre d'autres questions. Ce n'est là qu'un autre exemple, mais c'est quand même un cas particulier sur lequel nous devons nous pencher précisément pour expliquer au juste pourquoi, au NPD, nous ne pouvons souscrire à ce raccordement.

Je ne suis pas un habitant de l'île et je ne viens pas non plus des Maritimes, mais je crois qu'en tant que député je me dois de protéger l'environnement dans toutes les régions du pays. Qu'il s'agisse de défendre la région sud de Moresby et l'île Lyell en Colombie-Britannique, les Prairies ou l'environnement marin de l'Île-du-Prince-

Initiatives ministérielles

Édouard, je pense qu'il revient à tous les députés de s'intéresser à cette question.

Ce qui me frappe dans tout ceci, ce sont les ressemblances avec ce qui s'est passé dans d'autres cas. En effet, malgré toutes ses belles paroles, après la Commission Brundtland et le Sommet de la Terre, le gouvernement n'entend toujours pas procéder à une étude d'impact écologique complète avant d'entreprendre les travaux. C'est l'une des recommandations les plus fondamentales et les plus simples qui puisse être formulée par quiconque s'y connaît le moins quant à la façon de protéger notre environnement aujourd'hui. Nous ne devrions pas mettre à exécution des mégaprojets, ni en fait aucune autre décision importante, avant d'avoir fait le travail préparatoire nécessaire.

Il serait trop long d'énumérer ici les mégaprojets qui n'ont pas reçu l'attention voulue et qui ont tourné au désastre. Je reconnais que certains projets ont connu du succès et ont même grandement aidé des localités ou des régions. Ce ne fut pas le cas pour d'autres. Quoi qu'il en soit, puisque nous avons maintenant certaines compétences qui nous permettent d'évaluer les conséquences des projets, il me semble que nous avons l'obligation de faire tout ce que nous pouvons pour évaluer les répercussions de ce projet précis. Je ne parle pas du principe même, qui a fait l'objet d'une étude de toute façon inadéquate, mais bien du projet concret.

Une voix: Le projet dont nous sommes saisis.

M. Blaikie: Le projet dont nous sommes saisis. Si je comprends bien, cela n'a pas été fait dans le cas qui nous occupe, de sorte que les préoccupations de la population au sujet des glaces, de la vie marine et d'autres aspects n'ont pas été prises en considération.

• (1650)

Le député de Yorkton—Melville a mentionné le projet Rafferty—Alameda qui nous place dans une situation on ne peut plus embarrassante—compte tenu de la réputation du Canada—puisque l'évaluation environnementale a été effectuée alors que le barrage était en construction. Cette situation est tout à fait absurde. Le barrage Oldman est un autre exemple. Je songe aussi à un autre dossier dans lequel le gouvernement ne s'est pas acquitté de ses responsabilités, à savoir le projet de dérivation de la rivière Assiniboine.

Une voix: Bravo!

M. Blaikie: Comme d'autres, j'ai une copie des lettres que le ministère des Pêches et des Océans a envoyées au

gouvernement du Manitoba soulignant les impropriétés de l'évaluation environnementale réalisée jusqu'à maintenant sur les effets de la dérivation de l'Assiniboine. Ces lettres n'ont soulevé aucune réaction au sein du gouvernement manitobain, qui semble engagé à aller de l'avant avec ce projet. J'ai pensé que, soit en raison des pouvoirs du ministère des Pêches et peut-être de ceux de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, le gouvernement fédéral devait prendre ses responsabilités au sérieux et faire en sorte qu'il y ait une évaluation environnementale complète sur ce projet. Cependant, il n'en fait rien.

Il ne faut donc pas s'étonner du cynisme que soulève le processus politique. Des centaines de gens se rendent au Brésil pour se féliciter de l'excellent travail accompli en matière d'environnement au Canada. On fait allusion, mais moins souvent qu'auparavant, à la commission Brundtland et au besoin d'assurer un développement durable et d'analyser tous les projets pour prévoir les effets qu'ils sont susceptibles d'avoir sur l'environnement. On organise des tables rondes sur l'environnement et l'économie, et on envoie des représentants en avion d'un bout à l'autre du pays pour discuter de la destruction de la couche d'ozone et parler de la prochaine grande conférence qu'il y aura sur l'environnement.

Par contre, face à un projet comme celui-ci, quand tout ce que nous demandons c'est qu'il y ait une évaluation environnementale complète pour que tout se fasse comme il se doit, on ne bouge plus. Pourquoi donc, monsieur le Président?

Je note la présence à la Chambre du secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement. Il pourrait peut-être nous en donner la raison, en particulier, pour ce qui est de la dérivation de l'Assiniboine, rivière qui coule dans sa région et dans la mienne, sauf que ma région, qui se trouve plus en aval, est peut-être plus exposée aux effets du projet que la sienne.

Nous nous inquiétons donc qu'une fois encore, le gouvernement ne suive pas le processus d'évaluation environnementale comme il le devrait. On presse la Chambre des communes d'adopter au plus vite le projet de loi. Sauf erreur, l'amendement constitutionnel qui doit l'accompagner n'est pas prêt, de sorte que sa hâte est suspecte. Je sais que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont accepté le projet et, bien sûr, je sais qu'il serait difficile maintenant de s'y opposer. Cependant, certains insulaires l'ont refusé, et ils étaient même nombreux. Nous avons donc pensé qu'il était de notre devoir d'intervenir en leur nom aujourd'hui.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur les motions n^{os} 11 et 12. Si la motion n^o 11 est adoptée, il sera inutile de se prononcer sur la motion n^o 12.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1655)

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est rejetée à la majorité.

(La motion est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte maintenant sur la motion n^o 12. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Nous abordons maintenant le troisième groupe, celui des motions n^{os} 30, 33 et 54.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie) propose:

Motion n^o 30.

Qu'on modifie le projet de loi C-110, à l'article 7, en ajoutant à la suite de la ligne 24, page 3, ce qui suit:

«(3) Tout accord est déposé devant la Chambre des communes dans les quinze premiers jours de séance suivant sa signature.

(4) L'accord déposé dans les conditions prévues au paragraphe (3) entre en vigueur le vingtième jour de séance suivant son dépôt, sauf si une motion adressée à la Chambre des communes en vue du rejet de l'accord et signée par au moins quinze députés est remise au président de cette chambre.

(5) La Chambre des communes saisie d'une motion visée au paragraphe (4) étudie celle-ci dans les six jours de séance suivant sa remise.

(6) La motion mise à l'étude conformément au paragraphe (5) fait l'objet d'un débat interrompu, d'une durée maximale de trois heures; le débat terminé, le président de la Chambre met immédiatement aux voix toute question nécessaire pour décider de la motion.

(7) L'accord qui a fait l'objet d'une motion de rejet visée au paragraphe (4) et adoptée est annulé.»

Motion n^o 33.

Qu'on modifie le projet de loi C-110, à l'article 7, en ajoutant à la suite de la ligne 24, page 3, ce qui suit:

«(3) Le ministre fait déposer devant chaque Chambre du Parlement tout accord dans les quinze premiers jours de séance suivant sa signature.

(4) Le comité parlementaire chargé des questions des comptes publiques est automatiquement saisi de l'accord.»

Motion n^o 54.

Qu'on modifie le projet de loi C-110, en supprimant l'article 7.

—Monsieur le Président, ceux qui ont suivi le débat sur ce projet de loi qui concerne le raccordement permanent, comme nous avons fini par l'appeler avec plus ou moins d'affection selon les points de vue, se sont parfois demandé, j'en suis certain, jusqu'à quel point on ne se contentait pas de faire beaux discours. Nous nous sommes fréquem-

ment éloignés du sujet, et les injures ont parfois pris plus de place que les débats sur le fond.

Certains amendements que nous avons proposés ont pu être considérés comme frivoles et on pourrait prétendre que, en les proposant, je m'attaquais à la substance même du projet, que je voulais faire échouer le projet. Les amendements proposés cette fois-ci sont des propositions de fond, car ils dénoncent le peu de substance du projet de loi. Ces amendements ont été présentés, et nous devons admettre que nous avons été plutôt agréablement étonnés qu'ils soient jugés recevables, car ils ont un contenu important. Ils obligeraient le gouvernement à rendre des comptes, chose qu'on ne trouve pas dans le projet de loi à l'heure actuelle.

Parlons maintenant des deux amendements plus en détail. Un avocat m'a dit qu'il s'agissait d'une situation où une possibilité en excluait une autre. Ainsi, si le gouvernement et l'entrepreneur privé en viennent à un accord, les arrangements financiers doivent être étudiés soit par la Chambre des communes, soit par un comité, au nom de la population canadienne. La question serait étudiée en détail soit par la Chambre des communes—et nous avons fait preuve de souplesse en acceptant que le débat dure un maximum de trois heures—, soit par un comité. J'estime que ce n'est pas trop demander.

Une fois de plus, l'attribution de temps a été demandée dans ce débat, et certains ont dit que la question avait été amplement étudiée, qu'il y avait assez de rapports pour qu'empilés, ils atteignent le plafond.

• (1700)

Je comprends un peu ceux qui disent cela. C'est vrai qu'il y a eu trop d'études. Mais la plus importante n'a jamais été faite. Elle reste à faire; la question est toujours devant les tribunaux et cela devrait nous inquiéter tous.

Une étude a été présentée, et les gens ont dit ne pas savoir si c'était la plus concluante. Ils ont donc ajouté qu'il en fallait une autre pour en étudier les conclusions. Et c'est ainsi que les études s'empilent à l'infini.

Le gouvernement a demandé la tenue d'une étude dont il n'a pas aimé les résultats et dont, par conséquent, nous avons très peu entendu parler. Il a fallu arracher bribe par bribe les détails de cette étude au gouvernement. C'est ainsi que nous avons découvert certaines préoccupations d'ordre écologique, social et économique. Mis au pied du mur, le gouvernement a admis que le

promoteur en question devrait peut-être faire sa propre étude.

Au grand étonnement de tout le monde, cette étude a révélé qu'en ce qui concerne l'environnement, il n'y avait pas de problème, qu'il n'y avait aucune crainte à avoir. Il ne fallait pas s'inquiéter parce que l'étude concluait que le projet devrait plaire à tout le monde.

Il est vrai que, d'aussi loin qu'on se souvienne, ce projet a été étudié à mort et qu'il y a eu étude après étude. Nous faisons s'opposer les spécialistes des glaces entre eux, ou les nôtres aux leurs, si vous préférez. C'est typique: assoyez dix économistes autour d'une table et vous en trouver cinq pour affirmer une chose et autant pour affirmer exactement le contraire.

Quand on compare nos spécialistes aux leurs, je tiens à préciser que les nôtres sont sur le terrain. On vous a reproché de ne pas aller sur place, à l'Île-du-Prince-Édouard, et de ne pas être renseignés. Je peux vous dire que les gens qui ont travaillé sur place et qui connaissent l'état des glaces affirment que les études en question ont été réalisées une année où il était presque idéal; c'est cette année qu'il aurait fallu l'étudier.

Nos experts sont ceux qui ont acquis leur expérience sur le terrain—dans l'eau ou dans le détroit, si vous préférez. Nous n'avons pas honte d'opposer les études de nos experts aux leurs.

En fin de compte, on en arrive à un point où je comprends que vous disiez qu'assez, c'est assez. D'accord, mais s'il y a eu étude après étude—il y en a même qui ne sont pas encore terminées—et si l'affaire est encore devant les tribunaux, c'est parce que nous n'avons pas bien fait notre travail. Le gouvernement ne s'est pas acquitté de sa tâche.

Tout cela a coûté cher à tous les points de vue, suscité la controverse et causé de l'animosité, mais cela ne règle rien à rien. Cela ne veut pas dire que tout baigne dans l'huile maintenant, que l'on peut bâcler tout ça en deux jours parce que la Chambre va ajourner, comme nous le savons tous, qu'il y aura des élections et que nous n'aurons pas à nous soucier des modifications à la Constitution, ni de l'évaluation environnementale que le gouvernement a dit qu'il fallait faire. Les tribunaux ont statué qu'elle était obligatoire, mais nous allons improviser parce que le processus d'élaboration de ce projet de loi était fautif.

Initiatives ministérielles

Ces amendements, dans le fond, ne sont pas excessifs. Ils visent simplement à permettre aux députés de discuter des détails des arrangements financiers conclus par l'entreprise privée, par le promoteur. Sans juger personne, juste au cas où ses motifs ne seraient pas totalement altruistes, serait-ce trop demander qu'on en débâte ici pendant trois heures?

Si c'est trop demander, acceptez donc l'autre proposition, soit de renvoyer la question à un comité pour qu'on puisse étudier les détails des arrangements. Je suis sûr que les détails qui seront étudiés en comité seront rendus publics.

• (1705)

Le projet de loi a une portée très restreinte. Tant d'amendements importants ont été jugés irrecevables que, tout en nous pliant à ces décisions, nous avons demandé la permission de discuter un peu plus longuement des arrangements financiers dont le gouvernement ne veut vraiment pas parler en public, semble-t-il.

Vu l'importance du projet, il faut absolument connaître tous les détails de façon à éviter que l'on pose dans 10 ans des questions comme: «N'a-t-on pas prévu une telle possibilité? Ne connaissiez-vous pas les arrangements financiers conclus entre l'entreprise privée et le gouvernement? N'étiez-vous pas au courant? Personne ne s'y est-il donc intéressé à l'époque?»

On rendrait ainsi les répercussions du projet de loi évidentes pour tous. J'ose espérer que le gouvernement jugera bon d'appuyer l'une ou l'autre proposition. Il faut que ce soit l'une ou l'autre. Nous lui avons donné le choix. Tant de propositions ont été jugées irrecevables, mais je suis néanmoins heureux que ces amendements qui ont de l'importance et une certaine substance aient été mis en délibération. J'espère que le gouvernement et l'opposition jugeront bon d'appuyer les amendements.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis très heureux de parler aujourd'hui du projet de loi C-110, qui prévoit la construction d'un raccordement permanent entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

Ce qui se passe à la Chambre aujourd'hui est un événement historique. Depuis plus de cent ans, nous entendons des députés de l'Île-du-Prince-Édouard proposer à la Chambre des communes la construction d'un raccordement permanent, d'un lien routier praticable à l'année entre cette province et le Nouveau-Brunswick, des députés comme le député d'Egmont qui a passé beaucoup de temps ici et qui est devenu spécialiste des

questions de ce genre. Il représente un zone agricole et est très conscient de l'importance de ce lien routier pour la production agricole, particulièrement pour les pommes de terre mais aussi pour d'autres produits de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que pour le commerce, l'industrie et le reste.

Il y a un certain nombre de considérations dont il faut tenir compte lors de l'étude de ce projet de loi. Il y a toute la question du coût ainsi que la question de la Constitution et de l'engagement pris lorsque l'Île-du-Prince-Édouard est entrée dans la Confédération. Cet engagement doit être respecté. Il y a aussi toute la question de l'environnement qui, on me dit, a été étudiée. Je crois que 92 études différentes ont été faites sur l'impact du raccordement permanent. Les gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, qui sont responsables des questions environnementales dans cette région, appuient tous deux la proposition.

Par-dessus tout, il y a la question de l'économie de l'île. À part le nord de l'Ontario, aucune région du pays n'a souffert autant que le Canada atlantique, et ce dernier n'a jamais souffert autant qu'au cours des huit ou neuf dernières années à cause des politiques budgétaire et monétaire très oppressives d'un gouvernement qui a imposé quelque 38 nouveaux impôts et taxes. Nos taux d'intérêt sont presque deux fois plus élevés que ceux en vigueur aux États-Unis, et ce, à un moment où nous essayons de vendre nos produits aux Américains.

Nous appuyons certainement cette mesure législative parce que, pour une fois, le gouvernement s'engage à financer un projet qui créera des emplois dans le secteur de la construction au cours des cinq prochaines années.

• (1710)

Bien sûr, nous appuyons la mesure et le ministre des Pêches l'appuie aussi. Il n'a pas fait trop bonne figure en fin de semaine dernière, mais il appuie le projet. Son pouvoir a diminué depuis 1983.

De ce côté-ci, nous sommes très fiers de la nouvelle première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M^{me} Catherine Callbeck, qui, il y a tout juste quelques mois, représentait encore la circonscription de Malpèque à la Chambre des communes. Elle a présenté devant l'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard un projet de loi visant à modifier la Constitution en remplaçant les mots «bateaux à vapeur» par l'expression «raccordement permanent». Nous n'utilisons même plus des bateaux à vapeur pour le service de traversiers. Ce sont des navires à moteur diesel. Il s'agit là de détails qu'il faut régler et je

crois savoir que tout se passe très bien de ce côté jusqu'à maintenant.

Je suis étonné que le député de Sault Ste. Marie s'oppose au projet parce que dans des régions comme celles de Sault Ste. Marie, d'Algoma, de l'Île-du-Prince-Édouard ou dans toute autre région des Maritimes, le premier problème auquel se heurtent la plupart des grands projets du genre, c'est de convaincre le gouvernement du Canada d'effectuer les travaux publics nécessaires. En l'occurrence, c'est exactement de cela qu'il retourne, c'est-à-dire effectuer des travaux publics pour remplacer les traversiers à vapeur ou au diesel qui sont actuellement en service.

À Sault Ste. Marie, nous avons un problème depuis de nombreuses années. Le canal s'est détérioré. Les structures sont gravement atteintes, et nous nous battons depuis cinq ou six ans pour que le gouvernement du Canada effectue les travaux nécessaires. Ceux-ci ne coûteraient que 13 ou 14 millions de dollars. Comparez cela au projet dont nous sommes présentement saisis.

J'ignore pourquoi le député de Sault Ste. Marie s'oppose au projet de l'Île-du-Prince-Édouard. Il est de toute évidence à l'avantage des insulaires. Il n'y a pas beaucoup de néo-démocrates à l'Île-du-Prince-Édouard, mais il y a des citoyens canadiens. Ils sont actuellement représentés par trois députés libéraux et ils en auront un de plus après les prochaines élections générales parce que M. Wayne Easter, ancien président du Syndicat national des cultivateurs, a remporté l'assemblée d'investiture la semaine dernière. Il sera probablement le remplaçant de l'ancienne députée, Catherine Callbeck, qui est devenue première ministre de la province.

Le gouvernement et le NPD devraient appuyer le projet pour bien des raisons. Lors du référendum de 1988, 60 p. 100 des personnes qui ont voté appuyaient le projet; 40 p. 100 s'y opposaient. Cela devrait renseigner un peu les députés néo-démocrates et toutes les autres personnes qui s'intéressent à la question. De plus, le pourcentage d'appui au lien routier serait passé à 70 p. 100 selon un récent sondage effectué par la SRC. Seulement 30 p. 100 des gens s'y opposeraient. Cela devrait être suffisamment convainquant pour tout le monde.

Le député de Sault Ste. Marie a proposé un certain nombre de motions portant production de rapports au Parlement et ainsi de suite. Il me semble que toutes les subventions nécessaires devront figurer dans le budget des dépenses du ministère des Travaux publics et que

Initiatives ministérielles

toute aide financière accordée par le gouvernement fédéral sera examinée de près, que ce soit dans le budget des dépenses ou encore dans le budget des dépenses supplémentaires déposés à la Chambre.

Nous devrions donner le feu vert à ce projet. Toute la question du commerce moderne, de la circulation des biens, des services et des personnes est manifestement importante et s'ajoute à la responsabilité historique du gouvernement du Canada.

• (1715)

Il s'agit d'une question importante, parce que l'Île-du-Prince-Édouard s'est véritablement taillé une place très spéciale dans les domaines de la culture, de la télévision, etc., surtout avec la série télévisée *Anne, La maison aux pignons verts*, qui serait, paraît-il, tout aussi populaire au Japon qu'au Canada. Si on invite des gens de tous les coins du monde à visiter l'île, il faut être en mesure de leur fournir des services de transport modernes.

Je voudrais aborder une autre question, soit le nombre d'emplois que ce projet créera en cinq ans. Tout le monde, tant le député d'Egmont que tous les députés de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, vous diront que les emplois que créera ce projet seront essentiels. Il sera très important pour le nouveau gouvernement qui vient d'être élu cette année de pouvoir fournir ces emplois au cours des cinq prochaines années.

Étant donné que ce projet satisfait à une demande historique, à un besoin qui se fait sentir depuis longtemps, ainsi qu'aux exigences du commerce et des moyens de communication modernes et qu'il nous permet de créer des emplois après avoir apaisé les craintes sur le plan environnemental, je crois qu'il devrait avoir le feu vert. J'espère que le NPD ne retardera pas le projet plus longtemps, que la mesure législative franchira l'étape du rapport aujourd'hui et pourra être lue pour la troisième fois demain, car il me semble que le projet devrait aller de l'avant.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole au sujet de l'amendement proposé par mon collègue, le député de Sault Ste. Marie. Cela ne m'étonnerait pas que le gouvernement rejette ces brillants amendements relatifs à un examen public qui permettraient à la Chambre de jeter un coup d'oeil sur les coûts imposés aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et aux Canadiens en général par la société SCI. Je ne serais pas étonné que le gouvernement veuille tenir cela caché. Je ne serais pas étonné non plus que les libéraux ne tiennent pas à ce que cela soit révélé.

Initiatives ministérielles

Comme le disent certes les groupes environnementaux de tout le pays qui suivent de près ce débat, même dans l'opposition les libéraux n'exigent pas l'évaluation environnementale d'un projet.

On sait que les Paul Martin, Marlene Catterall et tous les libéraux qui se targuent de toujours défendre la cause de l'environnement. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député n'est pas sans savoir qu'il ne faut pas nommer les députés par leur nom, mais bien par leur circonscription.

Je ne comprends tout simplement pas pourquoi il y a tant de bruit ici lorsque le député de Skeena a la parole. Le député de Skeena a la parole pour participer au débat.

M. Fulton: Monsieur le Président, mon bureau reçoit beaucoup d'appels d'organisations environnementales nationales qui voient les libéraux agir comme des conservateurs, comme d'habitude, mais aussi d'insulaires qui se réjouissent. Contrairement à ce que disent les libéraux de l'Île-du-Prince-Édouard, qui veulent seulement entendre vanter le projet, ils craignent que certains aspects de ce projet ne soient pas étalés au grand jour comme il se doit pour révéler à quel point les libéraux sont de petits polissons. Ils sont la queue du chien conservateur, comme les Canadiens des Maritimes le savent depuis longtemps déjà.

Il y a longtemps que les contribuables veulent savoir la vérité au sujet du 1,47 milliard de dollars. Je voudrais citer quelques passages d'un article publié dans le *Globe and Mail* sous la signature de Stevie Cameron:

Les contribuables paieront la note entière pour le pont de l'Î.-P.-É. Le projet 'privé' suscite des craintes en matière de contrôle.

Le projet controversé de pont reliant l'Île-du-Prince-Édouard, bien que décrit comme un projet privé, sera payé entièrement par les contribuables canadiens.

Il faut se rappeler que c'est tiré du *Globe and Mail*. Étant donné les relations étroites que les libéraux et les conservateurs entretiennent avec le *Globe and Mail*, cet article doit leur sembler tiré des Saintes Écritures:

La Strait Crossing Inc., la société de Calgary qui a décroché le contrat de construction du pont, recevra suffisamment de subventions de l'État chaque année pour payer tous les coûts en principal et en intérêts de ses emprunts pour la réalisation du projet de 800 millions de dollars.

Le gouvernement fédéral a garanti le projet, même s'il n'avancait plus ou même si le pont devait fermer pour quelque raison que ce soit, d'après une notice d'offre confidentielle préparée à l'intention des investisseurs éventuels.

Je ne peux pas comprendre pourquoi on parle de ce projet comme d'un projet de l'entreprise privée, a dit M. Donald Deacon, ancien

dirigeant de F. H. Deacon Hodgson, une firme de placement de Toronto, et ancien président du Conseil économique des provinces de l'Atlantique.

M. Deacon, qui habite maintenant dans l'Île-du-Prince-Édouard, s'oppose carrément au projet.

«Il ne diffère pas d'un projet a-t-il dit, où le gouvernement lancerait un appel d'offre en conservant la propriété de l'ouvrage achevé—sauf qu'en l'occurrence, il accorde à la SCI les droits aux bénéficiaires pour les 35 prochaines années et lui donne le contrôle des activités.»

La notice préparée par Gordon Capital Corp., le preneur ferme pour le financement du pont, montre que le gouvernement fédéral versera une subvention annuelle de 42 millions de dollars pendant 35 ans pour couvrir tous les coûts des obligations émises pour financer le pont. La subvention augmentera ou diminuera au rythme de l'inflation ou de la déflation.

• (1720)

Soyons clairs, on parle de 42 millions en dollars de 1992, pendant 35 ans. On dit qu'il s'agit de 1,47 milliard de dollars, mais il faut bien comprendre que, même si l'inflation n'augmente que de deux points de pourcentage, on aura dépassé les 2 milliards de dollars en un rien de temps.

(Au bout de 35 ans, la propriété du pont est cédée au gouvernement fédéral.)

Le document révèle que la société SCI s'est vu garantir un pourcentage minimum des droits pour les 35 prochaines années. La société peut aussi hausser les droits annuellement jusqu'à concurrence de 75 p. 100 de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

On se serait attendu aujourd'hui à ce que les libéraux, qui prétendent former l'opposition officielle, posent des questions, simplement quelques questions: pourquoi le projet de pont soumis par la SCI n'a-t-il jamais fait l'objet d'une évaluation environnementale?

Une voix: Il a fait l'objet d'une évaluation.

M. Fulton: Oh? Certains libéraux prétendent qu'il a fait l'objet d'une évaluation. Il n'en est rien. Il n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le projet général a fait l'objet d'une évaluation environnementale et il a été rejeté. Conformément à la loi canadienne, ce projet général a été présenté à un comité qui a examiné les fameuses études de 1992 et qui l'a refusé. Par conséquent, le ministre des Travaux publics a choisi quatre «spécialistes des glaces» qui ont fait une autre étude et qui sont arrivés à la conclusion qu'un autre type de pont pourrait faire l'affaire. Leur étude n'a toutefois jamais été examinée par leurs pairs. Elle n'a jamais été soumise au comité et elle n'a jamais été rendue publique. Depuis, nous sommes témoins des activités de plus en plus igno-

Initiatives ministérielles

bles du parti ministériel et de la relation incestueuse qu'il entretient avec ses amis du Parti libéral.

Je me demande pourquoi les libéraux sont aussi nerveux. Les gens de l'Île-du-Prince-Édouard devront payer des droits indéterminés. La première ministre Callbeck n'a pas dit aux habitants de l'Î.-P.-É. en quoi ils consisteraient. La SCI ne leur a rien dit à ce sujet, pas plus que le ministre des Pêches, du reste. C'est le grand secret de la campagne électorale.

Ce qui est sûr, c'est qu'il s'agira d'une escroquerie, car j'ai suivi les activités de la SCI. Les libéraux jacassent beaucoup. Voyons combien d'entre eux représentent la Colombie-Britannique. Aucun. Pas un seul député libéral actif ne représente cette province. C'est pourtant la province la plus importante du Canada.

Mais voyons ce que le quotidien *The Globe and Mail* a à dire au sujet de cette grande entente entre les libéraux et les conservateurs et sur les raisons qui les poussent à conspirer pour cacher aux gens de l'Île-du-Prince-Édouard la vérité sur ce projet. Permettez-moi de lire encore une fois une citation:

Ronald Lloyd, un cadre de Gordon Capital qui travaille au financement de ce projet depuis plusieurs années, expliquait que l'affaire était complexe et faisait appel à plusieurs niveaux de financement.

À l'origine, le gouvernement proposait une subvention annuelle de 37 millions, mais il a accepté d'augmenter ce montant pour donner des liquidités immédiates aux promoteurs.

Merci aux conservateurs. Ils ont augmenté le budget pour que leurs amis de la SCI aient des liquidités. C'est vraiment aimable de leur part.

Que disent-ils après cela?

«Il nous fallait créer une sécurité pour amortir les paiements gouvernementaux, de façon à donner des liquidités de départ aux promoteurs. Aucun investisseur raisonnable n'aurait accepté de prêter à l'entrepreneur sur 35 ans. Il nous fallait donc quelque chose qui fasse pendant aux paiements du gouvernement et produise des recettes pendant la construction.»

Marine Atlantique reçoit une subvention annuelle de 22 millions pour assurer le service de traversiers et beaucoup de gens ont demandé pourquoi l'on donnait presque le double à la SCI, d'autant plus que la subvention à Marine Atlantique diminue depuis 1989.

«Personne n'a réussi à montrer comment les 42 millions sont reliés aux économies qui seront réalisées sur les traversiers», disait Mark Freiman.

«Alors qu'il parle de réduire le déficit, le gouvernement l'augmente, car il n'en découle aucun revenu pour les contribuables. Seule la SCI va tirer avantage de ce projet.»

• (1725)

Voilà que les rôles sont renversés. La politique officielle des libéraux alors qu'il sont dans l'opposition—c'est une politique qu'on attendrait plutôt du gouvernement—c'est qu'aucun mégaprojet ne doit faire l'objet d'une évaluation environnementale. C'est bien ce qu'ils disent.

Dans ma circonscription, j'en vois la raison. Entre 1980 et 1984, le ministre libéral de l'Environnement, M. Marchand, a accordé à la plus grosse société minière du monde, Amax, le droit de déverser 100 millions de tonnes métriques de résidus toxiques dans les pêcheries du Pacifique. Des années durant, les libéraux ont tout fait pour que cela ne soit pas connu du public. Les habitants de la Colombie-Britannique se sont enfin joints aux autres Canadiens pour bloquer ce projet.

Je parie que c'est précisément ce que le tribunal va décider dans le cas du raccordement. La raison en est bien simple: ce n'est pas conforme à la Constitution. Plus tôt cette année, madame le juge Barbara Reed avait émis, à l'endroit du ministre des Transports et du ministre de l'Environnement, une ordonnance qui n'a pas été respectée.

Je pose donc de nouveau la question à la Chambre. Pourquoi cette hâte soudaine? Ce n'est qu'à la fin de la semaine dernière que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a présenté ses amendements constitutionnels. Ces amendements n'ont pas encore fait l'objet d'un débat et sont donc loin d'être adoptés. La question ne sera même pas abordée avant demain. Rien de ce dont la Chambre est saisie n'a trait aux obligations du Canada envers l'Île-du-Prince-Édouard aux termes de l'Union de 1873. Pourquoi donc toute cette précipitation? Ce projet n'a fait l'objet d'aucune évaluation environnementale.

Qu'advient-il des homards? Qu'advient-il des pétoncles? Le ministre des Pêches a suivi très attentivement ce débat. Pourquoi n'a-t-on jamais vraiment tenu compte des objections que les pêcheurs de l'Atlantique ont formulées maintes et maintes fois contre ce projet? Ces pêcheurs pourraient perdre des centaines de millions de dollars, des milliers d'emplois et, selon les études que le leader parlementaire libéral a brandies plus tôt, le raccordement entraînera une perte nette d'emplois.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, avant que le député d'Ottawa-Centre ne prenne la parole, je pourrais peut-être préciser certains faits. Je sais qu'il est trop

Initiatives ministérielles

malin et intelligent pour être induit en erreur par le député qui vient de parler.

Pour m'assurer que c'est bien le cas, je voudrais rappeler certains faits. Tout d'abord parlons des droits de péage. Les moustaches du député qui vient de parler sonnent le glas de son parti. C'est ce que je pense souvent quand je l'écoute. Plus la popularité des néo-démocrates baisse dans les sondages, plus leurs voix montent à la Chambre. Étant donné qu'il n'y aura plus de néo-démocrates ici après les prochaines élections, je suppose que nous devrions les écouter avec une certaine indulgence et cela vaut pour le député qui vient de parler.

Parlons d'abord des droits de péage. Le promoteur n'empochera les recettes qu'après qu'un examen indépendant aura confirmé que les opérations d'entretien et les réparations ont été effectuées sur le pont. Les droits de péage pour le pont doivent être comparables à ceux des traversiers qui sont actuellement en service et à ceux qui étaient en vigueur pendant leur dernière année d'exploitation. Je préférerais de beaucoup payer des droits pour utiliser un pont que je peux traverser à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, plutôt que devoir attendre un traversier. Je préférerais de loin payer des droits comparables pour faire cela plutôt que payer des droits sur un traversier.

Pendant les 35 prochaines années, les droits ne pourront pas augmenter de plus des trois quarts de l'indice des prix à la consommation. C'est freiner les augmentations des droits.

M. Milliken: Il a dit cela dans son discours, mais il a donné l'impression que c'était beaucoup plus élevé.

M. Crosbie: Je ne pense pas qu'il ait compris de quoi il parlait de toute façon. Il voulait seulement venir ici pour se faire entendre. Le député a dit qu'il n'allait pas essayer de se faire réélire. Il a fait preuve de beaucoup de sagesse. Les autochtones de sa circonscription m'ont dit qu'ils allaient faire en sorte qu'il ne soit pas réélu de toute façon. Il a été assez intelligent pour comprendre les allusions et il ne se représentera pas. Il va nous manquer.

• (1730)

Je ne crois pas que le député ait examiné comment fonctionnaient autrefois les droits des traversiers; il veut simplement continuer de faire sonner le glas des traversiers. Il est clair que ces droits ou tarifs ont augmenté plus rapidement que l'inflation, ce qui sera impossible à l'avenir.

Les députés néo-démocrates fédéraux et leur homologue non élu de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est actuellement payé à même les fonds publics. . .

Mme Hunter: Et le Sénat non élu?

M. Crosbie: Il n'y a pas de discrimination fondée sur le sexe dans les rangs du NPD. Peu importe leur sexe, les néo-démocrates crient aussi fort les uns que les autres. Les seuls opposants à ce projet sont les néo-démocrates.

La subvention pour ce projet ne doit pas dépasser 42 millions en dollars de 1992. Comment est-elle calculée? Elle représente les coûts prévus du service de traversiers entre Borden et Cap-Tourmentin au cours des 35 prochaines années, y compris les dépenses d'immobilisations qui ne sont pas comprises dans la subvention annuelle que la Marine Atlantique reçoit actuellement. Or, si le service de traversiers continue de fonctionner, il faudra prévoir de nouveaux traversiers.

Même l'expert en économie du NPD, et je ne sais pas au juste de qui il s'agit—autant que je sache, il n'y a aucun expert en économie, seulement quelqu'un qui porte ce titre—cet expert a dit que c'était assez plausible, étant donné que les traversiers devront être remplacés lorsqu'ils tomberont en désuétude.

Ces 42 millions de dollars représentent une partie de la subvention de fonctionnement accordée directement à la Marine Atlantique. Ils englobent les frais généraux d'administration de la Marine Atlantique, le remplacement de navires, les coûts de remise en état des vieux traversiers et le coût en capital des installations terrestres, soit les quais et les ponts de transbordement de chaque côté du détroit. Il y a ensuite d'autres dépenses pour l'amélioration des autoroutes, l'indemnisation des employés des traversiers et certains autres frais administratifs et frais généraux de Travaux publics Canada.

Si nous ne construisons pas le pont, le gouvernement du Canada devra encore déboursier 42 millions de dollars par an, pas seulement au cours des 35 années à venir, mais pour toujours. Si le pont est construit, nous allons avoir un pont en bon état après seulement 35 versements de 42 millions de dollars.

Quiconque est le moins sensé tiendra compte de cet élément et appuiera ce projet. Pourquoi le Nouveau Parti démocratique s'entête-t-il à vouloir utiliser des approches qui n'ont aucun sens dans la vie pratique de tous les jours? Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard seront beaucoup plus avancés, du point de vue économique, et pourront se déplacer beaucoup plus facilement si ce raccordement permanent est construit. Or, tout ce que le NPD cherche à faire, c'est s'opposer à ce projet en prétextant qu'il n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

tion environnementale. Des douzaines d'études ont été faites.

Mme Hunter: C'est vous qui avez mis en oeuvre le processus des évaluations environnementales. Pourquoi ne le respectez-vous pas?

M. Crosbie: Nous respectons le processus. C'est ça, notre problème.

Quelqu'un a dit que nous ne devrions pas aller de l'avant avec ce projet parce qu'une question a été portée devant les tribunaux. Il n'y a rien aujourd'hui qui ne soit pas devant les tribunaux parce que des gens comme les néo-démocrates s'adressent toujours aux tribunaux. Ils n'arrivent pas à être les premiers dans les sondages, ils n'arrivent pas à être les premiers dans le coeur des gens, alors ils s'adressent aux tribunaux. Il s'agit d'une évaluation environnementale. Chaque fois que le gouvernement formule un projet, le NPD réclame une évaluation environnementale. J'ignore pour quelle raison.

Les néo-démocrates sont au pouvoir en Ontario. Font-ils des évaluations environnementales avant chaque mesure qu'ils prennent dans cette province? Bien sûr que non. Le font-ils en Saskatchewan? Bien sûr que non. Ils ont changé de position en ce qui concerne l'uranium en Saskatchewan parce qu'ils sont au pouvoir dans cette province. Si jamais ils arrivaient au pouvoir ici, ils changeraient de position sur tous ces points. Pour ce qui est du déficit, les mesures d'un gouvernement fédéral néo-démocrate pour réduire le déficit seraient un modèle de cruauté et de sang-froid. Mais je ne veux pas faire de digression.

Le NPD essaie d'épargner au Haut-Canada d'avoir à dépenser un peu d'argent pour ce pont. J'ai ri quand les députés d'en face ont cité l'éditorial du *Globe and Mail*. Si l'on se fiait au *Globe and Mail*, la région de l'Atlantique ne serait qu'une terre en friche.

• (1735)

Il n'y aurait pas de projet Hibernia. Il n'y aurait pas de pont pour traverser à l'Île-du-Prince-Édouard. Il n'y aurait rien dans la région de l'Atlantique, si l'on écoutait le *Globe and Mail*. Je suis surpris et choqué que le député, qui vient d'une région isolée de la Colombie-Britannique, approuve le *Globe and Mail* sur cette question.

Voici ce que dit un éditorial du *Guardian*, un journal de Charlottetown, paru le 13 mai en réponse à un article du *Globe and Mail*:

Peu importe qu'il soit essentiel de moderniser le réseau de transports désuet du Canada atlantique pour parvenir à moderniser

Initiatives ministérielles

l'économie régionale, peu importe que le projet de franchissement soit un indispensable stimulant pour l'activité des Maritimes, peu importe que le raccordement permanent soit une expérience valable pour les services de financement privés, selon le *Globe*, un dollar consacré à l'infrastructure de l'Atlantique n'est rien de plus qu'un dollar pris aux contribuables du Haut-Canada, qui aurait été dépensé plus utilement ailleurs.

Je suis choqué. Tout ce que veut faire le député d'en face, c'est épargner l'argent des contribuables du Haut-Canada au lieu de l'utiliser au profit du Canada atlantique pour améliorer les transports et l'infrastructure.

Je ne veux pas m'attarder indûment sur chaque aspect de ce problème.

M. Blaikie: Allez-y John, continuez!

M. Crosbie: Si le député y tient, je n'y vois pas d'inconvénient.

Songez un peu à ce que cela va représenter pour les différentes industries de l'Île-du-Prince-Édouard, dont l'efficacité dépend de celle des transports. Les touristes qui veulent se rendre à l'Île-du-Prince-Édouard ne devront pas faire la queue tout l'été pour prendre le traversier. Ils n'auront qu'à traverser le pont en voiture. On estime que la réalisation du projet devrait permettre d'augmenter de 25 p. 100 le nombre de touristes qui se rendent à l'Île-du-Prince-Édouard.

Je n'ai pas le temps de vous décrire tous les avantages de ce projet. Soixante-dix pour cent des 850 millions de dollars requis pour la réalisation de ce projet seront dépensés dans le Canada atlantique—cela représente 3 500 années-personnes d'emploi et plusieurs centaines de millions de dollars d'achats qui seront effectués au cours des cinq prochaines années auprès d'industries du Canada atlantique et qui aideront à relancer l'économie de la région. Or, les néo-démocrates sont là à s'opposer à ce projet de loi plutôt que de voir à ce qu'il soit adopté à l'unanimité. C'est une honte. Je leur demande de revenir à la raison pour que nous passions à d'autres questions autrement plus controversées que le raccordement permanent.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de féliciter le gouvernement d'avoir proposé une mesure législative aussi audacieuse portant sur une question très chère aux députés de ce côté-ci de la Chambre.

Je veux féliciter les députés de l'Île-du-Prince-Édouard qui travaillent sans relâche depuis quatre ans et demi pour qu'une décision soit prise sur ce dossier avant la fin de la législature. Le fait que nous soyons saisis de cette mesure législative est dû aux efforts soutenus de nombreux députés qui tiennent au développement économique de cette remarquable région du Canada qu'est

Initiatives ministérielles

l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'à celui de tout le Canada atlantique.

Depuis la Confédération, ce pays a été édifié sur le principe des compromis. Comme l'a fait remarquer le ministre plus tôt, de temps en temps, il est de la responsabilité du gouvernement fédéral d'intervenir et d'encourager le développement économique régional pour le bien de l'ensemble du pays. Même si nous ne tenons pas compte de cet aspect, nous sommes les témoins d'un phénomène que nous n'avions pas vu depuis une génération, à savoir la désertion des zones rurales du Canada et des régions atlantiques au profit des centres urbains.

L'une des raisons de cet exode massif est l'absence d'emplois et de possibilités d'emploi. Il n'y a pas très longtemps, j'ai parcouru le Canada avec ma collègue de Nepean afin d'écouter ce que les municipalités et les provinces avaient à nous dire sur l'état de leur infrastructure.

Nous avons entendu à maintes reprises qu'il fallait que le gouvernement fédéral s'engage activement dans ce domaine. Nous avons rédigé un rapport à l'époque et, depuis, nous exerçons des pressions sur le gouvernement pour qu'il passe à l'action dans le dossier de l'infrastructure. Le gouvernement n'a pris aucune mesure pour régler toute la question des infrastructures au Canada. Il faut rendre à César ce qui appartient à César. Pour ce qui est des liens entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, nous sommes saisis d'une proposition qui réglerait en partie le problème des infrastructures.

• (1740)

En analysant cette proposition plus en détail, on découvre que le Canada atlantique recevrait plus de 800 millions de dollars et que plus de 75 p. 100 de cette somme lui profiterait directement, plus particulièrement à l'Île-du-Prince-Édouard et aux provinces environnantes, sous forme de contrats, de matériel et de main-d'oeuvre.

Nous ne faisons donc pas la charité aux provinces. Nous assumons exactement la responsabilité qui appartient au gouvernement fédéral dans le contexte de la Confédération; nous devons investir dans les différentes régions afin de préserver l'essence même de la nation, c'est-à-dire les emplois.

Le premier ministre a déclaré ce qui suit récemment, en réponse à un député néo-démocrate. On retrouve ses paroles dans le harsard de juin 1993: «Dans ce cas, l'annonce suivante, faite aujourd'hui, l'intéressera sûre-

ment: "Le chef du Nouveau Parti démocratique de l'Île-du-Prince-Édouard quitte son poste pour trois mois et touchera des prestations d'assurance-chômage pour économiser l'argent du NPD."»

Une voix: C'est une honte.

M. Harb: C'est exactement ce qu'un député a répondu au premier ministre et d'autres avaient alors ajouté «Oh, oh!». Le premier ministre a poursuivi en disant: «Le chef—chef est ici un euphémisme—du NPD, Larry Deschesnes, 44 ans, déclare que cette auto-mise à pied permettra à son parti d'économiser environ 4 000 \$ sur son salaire annuel.»

Voilà comment les choses se passent dans l'Île-du-Prince-Édouard. Quand le chef néo-démocrate lui-même doit se mettre en chômage pour faire économiser à son parti de l'argent sur son propre traitement, les néo-démocrates devraient être les premiers à s'empresser d'appuyer une proposition comme celle dont la Chambre est saisie et qui vise à créer des emplois.

Un montant de plus de 20 millions de dollars par an sera versé à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick pour les aider à assurer l'entretien de l'autoroute de part et d'autre du tunnel. Ce montant représente un investissement dans l'infrastructure.

Les néo-démocrates pressent continuellement le gouvernement d'investir dans l'infrastructure. C'est justement ce qu'on propose ici. Votons pour ce projet de loi afin de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Depuis 1867, le gouvernement fédéral et les provinces, et en particulier les provinces atlantiques, ont tenu des discussions à intervalle régulier afin de contribuer par tous les moyens possibles à améliorer la qualité de vie au Canada, à renforcer l'économie nationale et celle des provinces atlantiques, de manière à freiner l'exode des régions rurales et des provinces atlantiques vers les grands centres urbains. Nous espérons parvenir à inverser ce mouvement en apportant de l'aide aux gens dans les régions où ils sont nés ou ont grandi, et ainsi améliorer la qualité de vie au Canada.

Je félicite mes collègues de l'Île-du-Prince-Édouard et je félicite également le gouvernement d'avoir présenté cette proposition. À la différence des députés néo-démocrates, nous voterons en faveur du projet de loi. Nous ne tiendrons pas un discours ambigu, mais reconnaitrons franchement qu'il est maintenant nécessaire d'investir dans l'infrastructure au Canada.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 45, conformément à l'ordre adopté plus tôt et en application du paragraphe 78(3) du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur le groupe 3, motions n^{os} 30, 33 et 54. Plaît-il à la Chambre d'adopter les motions?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

• (1745)

Le premier vote porte sur la motion n^o 12.

Convoquez les députés.

(La motion, mise au voix, est rejetée.)

(Vote N^o 534)

POUR

Députés

Benjamin
Brewin
Fulton
Hunter
Stupich—9

Blaikie
Butland
Heap
McLaughlin

CONTRE

Députés

Andre
Baker
Bernier
Bevilacqua
Bjornson
Blais

Attewell
Belsher
Bertrand
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn

Bosley
Brightwell
Cadieux
Catterall
Champagne (Champlain)
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Ferland
Fontaine
Friesen
Greene
Guarnieri
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horner
Hughes
James
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Lee
Littlechild
MacAulay
Maheu
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McGuire
Miffiin
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Phinney
Porter
Redway
Reimer
Rideout
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Speller
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec—Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Wenman
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Young (Acadie—Bathurst)—145

Boudria
Browes
Campbell (South West Nova)
Chadwick
Chartrand
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferguson
Flis
Foster
Gagliano
Grey (Beaver River)
Halliday
Harvard
Hawkes
Holtmann
Hornung
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lewis
Loiselle
MacKay
Malone
Masse
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Milliken
Moore
Oberle
Ouellet
Pickard
Proud
Reid
Ricard
Rompkey
Schneider
Shields
Simmons
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vien
Weiner
White

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

ni/aucun

Initiatives ministérielles

• (1810)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

[Français]

M. Gagliano: Monsieur le Président, je pense que vous obtiendrez le consentement unanime pour que le vote qu'on vient de prendre soit appliqué à tous les amendements et aussi, que le même vote soit appliqué à l'inverse à la motion d'adoption à l'étape du rapport.

[Traduction]

Mlle Grey: Monsieur le Président, je voudrais souscrire à cela. Je tiens simplement à m'assurer qu'on m'inscrit bien sur la liste des députés qui sont contre en ce qui concerne la motion d'approbation.

M. Blaikie: Monsieur le Président, si j'ai bien compris, le député recommande que le résultat du vote précédent s'applique à tous les amendements et qu'il s'applique à l'inverse à l'étape du rapport. Si c'est bien le cas, nous donnons également notre accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 30, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote N° 535)

POUR

Députés

Benjamin
Brewin
Fulton
Hunter
Stupich—9Blaikie
Butland
Heap
McLaughlin

CONTRE

Députés

Andre
Baker
Bernier
Bevilacqua
Bjornson
Blais
Bosley
Brightwell
Cadieux
Catterall
Champagne (Champlain)
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dingwall
DommmAttewell
Belsher
Bertrand
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boudria
Browes
Campbell (South West Nova)
Chadwick
Chartrand
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Dobbie
DorinDuplessis
Epp
Feltham
Ferland
Fontaine
Friesen
Greene
Guarnieri
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horner
Hughes
James
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Lee
Littlechild
MacAulay
Maheu
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McGuire
Miffin
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Phinney
Porter
Redway
Reimer
Rideout
Roy—Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Speller
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec—Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Wenman
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Young (Acadie—Bathurst)—145Edwards
Fee
Ferguson
Flis
Foster
Gagliano
Grey (Beaver River)
Halliday
Harvard
Hawkes
Holtmann
Horning
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lewis
Loiselle
MacKay
Malone
Masse
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Milliken
Moore
Oberle
Ouellet
Pickard
Proud
Reid
Ricard
Rompkey
Schneider
Shields
Simmons
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vien
Weiner
White
Worthy

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

(La motion n° 33, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote N° 536)

POUR

Députés

Benjamin
Brewin
Fulton
Hunter
Stupich—9Blaikie
Butland
Heap
McLaughlin

Initiatives ministérielles

CONTRE

(La motion n° 54, mise aux voix, est rejetée.)

Députés

Andre	Attewell
Baker	Belsher
Bernier	Bertrand
Bevilacqua	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Boudria
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (South West Nova)
Catterall	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Chrétien	Clancy
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's West)	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dingwall	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferguson
Ferland	Flis
Fontaine	Foster
Friesen	Gagliano
Greene	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Halliday
Harb	Harvard
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hockin	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	Jacques
James	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	Lewis
Littlechild	Loiselle
MacAulay	MacKay
Maheu	Malone
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDougall (St. Paul's)
McGuire	McLean
Mifflin	Milliken
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurlley	Ouellet
Phinney	Pickard
Porter	Proud
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Rideout	Rompkey
Roy-Arcelin	Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Simmons
Sobeski	Soetens
Speller	Stevenson
Tardif	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec—Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vien
Vincent	Weiner
Wenman	White
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Worthy
Winegard	
Young (Acadie—Bathurst)—145	

(Vote N° 537)

POUR

Députés

Benjamin	Blaikie
Brewin	Butland
Fulton	Heap
Hunter	McLaughlin
Stupich—9	

CONTRE

Députés

Andre	Attewell
Baker	Belsher
Bernier	Bertrand
Bevilacqua	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Boudria
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (South West Nova)
Catterall	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Chrétien	Clancy
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's West)	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dingwall	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferguson
Ferland	Flis
Fontaine	Foster
Friesen	Gagliano
Greene	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Halliday
Harb	Harvard
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hockin	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	Jacques
James	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	Lewis
Littlechild	Loiselle
MacAulay	MacKay
Maheu	Malone
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDougall (St. Paul's)
McGuire	McLean
Mifflin	Milliken
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

L'ajournement

O'Kurley
Phinney
Porter
Redway
Reimer
Rideout
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Speller
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec—Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Wenman
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Young (Acadie—Bathurst)—145

Ouellet
Pickard
Proud
Reid
Ricard
Rompkey
Schneider
Shields
Simmons
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vien
Weiner
White
Worthy

Larrivée
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lewis
Loiselle
MacKay
Malone
Masse
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Milliken
Moore
Oberle
Ouellet
Pickard
Proud
Reid
Ricard
Rompkey
Schneider
Shields
Simmons
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Young (Acadie—Bathurst)—144

Layton
Lee
Littlechild
MacAulay
Maheu
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McGuire
Mifflin
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Phinney
Porter
Redway
Reimer
Rideout
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Speller
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec—Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Wenman
Wilbee
Worthy

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics) propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 538)

POUR

Députés

Andre	Attewell
Baker	Belsher
Bernier	Bertrand
Bevilacqua	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Boudria
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (South West Nova)
Catterall	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Chrétien	Clancy
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's West)	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dingwall	Dobbie
Dommm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferguson
Ferland	Flis
Fontaine	Foster
Friesen	Gagliano
Greene	Guarnieri
Halliday	Harb
Harvard	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Holtmann	Horner
Horning	Hughes
Jacques	James
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois

CONTRE

Députés

Benjamin	Blaikie
Brewin	Butland
Fulton	Grey (Beaver River)
Heap	Hunter
McLaughlin	Stupich—10

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'interviens pour demander au gouvernement des détails au sujet d'une question que j'ai posée le 1^{er} juin dernier concernant l'industrie sidérurgique. Ma question s'adressait au ministre du Commerce extérieur, qui n'était pas à la Chambre ce jour-là. C'est au sujet de la dernière décision rendue par le Tribunal canadien du commerce extérieur, qui a donné raison à l'industrie sidérurgique canadienne en disant que plusieurs pays bradaient de l'acier au Canada. Le TCCE a jugé que,

L'ajournement

même si les marges de dumping pouvaient atteindre 130 p. 100. . .

• (1815)

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Le débat porte sur la motion d'ajournement et nous ne pouvons entendre. Auriez-vous l'obligeance de vous retirer derrière le rideau? Merci.

M. Butland: Je vous remercie d'être intervenu, monsieur le Président. Il m'était un peu difficile de continuer.

Comme je l'ai mentionné, le Tribunal canadien devrait appliquer la législation commerciale du Canada qui protège notre industrie sidérurgique. Or, les producteurs d'acier au Canada soutiennent que la législation américaine est beaucoup plus sévère. Cette dernière doit protéger l'industrie sidérurgique américaine, alors que la législation canadienne, comme l'applique le TCCE, assure le respect de la loi et non la protection de l'industrie.

Si la perfection était de ce monde, nous dirions peut-être que notre système est meilleur, mais si les Américains insistent pour nous traiter inéquitablement, comme ils semblent déterminés à le faire et comme ils le font continuellement depuis très longtemps, je dis qu'il est certain que, depuis la signature de l'Accord de libre-échange, les tracasseries commerciales ont vraiment augmenté au lieu de diminuer.

J'imagine que le gouvernement va répondre que le ministre a rencontré les producteurs d'acier et que l'on va surveiller beaucoup plus étroitement que dans le passé le dumping effectué par un grand nombre d'autres pays. Toutefois, ce sont les États-Unis, qui harcèlent l'industrie sidérurgique canadienne depuis un certain temps, qui nous causent le plus de soucis.

Tout ce que nous demandons c'est d'avoir ces règles du jeu équitables dont on parle beaucoup mais dont on se préoccupe peu. Nous voulons que notre voisin consente le même traitement juste et équitable que nous lui accordons.

Si grande soit la surveillance exercée par l'industrie sidérurgique, par le ministre du Commerce extérieur ou par son ministère, celle-ci ne pourra jamais changer l'efficacité des lois américaines en matière de commerce, ni l'inefficacité de nos propres lois dans ce secteur.

J'espère que la personne qui répondra au nom du gouvernement nous donnera d'autres garanties portant que si nos lois commerciales doivent être modifiées pour pouvoir traiter avec nos homologues américains, celles-ci

le seront. Cette solution n'est pas parfaite. Ce n'est même pas une solution adéquate, mais c'est la seule solution que nous pouvons proposer et qui convienne aux producteurs canadiens d'acier. Je propose que nous mettions cette solution en oeuvre.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, pour répondre brièvement au député, je dirai d'abord que le ministre des Finances et le ministre du Commerce extérieur ont bien rencontré tout récemment les représentants de l'industrie de l'acier pour discuter des préoccupations de celle-ci, lesquelles le député a soulevées à la Chambre. Ils ont également parlé des options qui pourraient s'offrir à l'industrie et au gouvernement travaillant de concert avec l'industrie.

Vous le savez, monsieur le Président, mais j'estime qu'il est important de rappeler aux Canadiens que le gouvernement n'a bien sûr pris aucune part aux décisions dont a parlé le député. Le Tribunal canadien du commerce extérieur est un organisme indépendant dont les décisions constituent la dernière étape de ce qu'on pourrait appeler un processus quasi judiciaire.

Évidemment, si l'industrie estime que le tribunal a erré dans une de ses décisions, elle peut toujours interjeter appel devant la Cour fédérale du Canada ou invoquer l'article 19 de l'ALE.

Le gouvernement comprend les préoccupations de l'industrie et la crainte du dumping à venir. Nous sommes prêts à travailler de concert avec l'industrie pour veiller à ce qu'elle soit suffisamment protégée, advenant une hausse des importations.

En ce qui concerne les craintes de l'industrie relative aux différences entre les recours juridiques canadiens et américains, il est possible que de telles différences existent et nous sommes prêts à étudier la question. Cependant, ces différences ne sont pas l'élément principal des problèmes avec lesquels l'industrie de l'acier du Canada est aux prises. Nous croyons que certaines de ces différences vont disparaître si les négociations commerciales multilatérales aboutissent à une entente.

• (1820)

LE PROGRAMME DE DÉMARRAGE EN MILIEU D'EMPLOI

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur une question que j'ai posée il y a un certain temps au ministre de l'Emploi et de l'Immigration relativement au programme

L'ajournement

de démarrage en milieu d'emploi qui existe à Oromocto, localité de ma circonscription, au Nouveau-Brunswick.

Il s'agit d'une approche unique de la formation professionnelle en ce sens que les participants sont placés dans un cadre de travail et sont réellement engagés. Le programme est proposé aux jeunes défavorisés de moins de 24 ans qui vivent d'aide sociale ou sont sans travail depuis plus d'un an. Ces jeunes sont insérés dans un milieu de travail bien encadré où ils sont littéralement engagés comme employés.

Ce programme remonte à 1984, année des Nations Unies pour la jeunesse, année qui a été observée au Canada. La localité d'Oromocto a alors pris une initiative inspirée de programmes qui existaient à l'époque à Winnipeg, Montréal et Halifax. Ce programme original reprenait les meilleurs éléments des programmes existants tout en y en ajoutant de nouveaux. Les résultats obtenus au fil des ans ont été remarquables, puisque, des étudiants salariés—car c'est ainsi qu'on les appelle—qui ont participé au programme au cours des cinq dernières années, 74 p. 100 ont toujours un emploi.

C'est là une statistique, un résultat que ne peuvent imiter beaucoup de programmes de formation professionnelle et d'emploi au Canada. Il ne semble pas qu'on tienne compte de ce résultat dans les autres programmes, alors il est peut-être difficile d'établir des comparaisons. Or, c'est l'un des critères de rentabilité de ce programme. La contribution de la CEIC sert à défrayer les services de formation ainsi qu'à verser le salaire minimum aux étudiants salariés durant 24 semaines, au cours desquelles ils sont exposés à toutes les exigences de la vie professionnelle, y compris la ponctualité et le code de tenue vestimentaire. Ils suivent en outre des cours de conduite, de RCP et de premiers soins. Bon nombre d'étudiants arrivent ainsi à compléter leurs études secondaires. Au bout des 24 semaines, le stage prend fin, et 74 p. 100 des étudiants sont placés sur le marché du travail, ce qui est remarquable.

On a notamment reproché à ce programme de formation le risque de rendre certains étudiants admissibles à l'assurance-chômage parce qu'on leur verse le salaire minimum et qu'on retient les primes d'assurance-chômage et d'accidents du travail. C'est un risque assurément acceptable, compte tenu des avantages que présente le programme. En fait, les statistiques montrent que le facteur risque est vraiment minime. Ce taux de placement de 74 p. 100 sur une période de cinq ans justifie les

risques associés aux coûts du programme et à son mode de fonctionnement.

Ma question est la suivante et j'en fais une recommandation adressée à la CEIC. Vous parrainez le programme de démarrage en milieu d'emploi et le projet d'Oromocto, au Nouveau-Brunswick, depuis plusieurs années déjà. Il se donne deux cours par année, c'est-à-dire deux programmes de formation professionnelle d'une durée de 24 semaines accueillant en moyenne 22 étudiants, dont le taux de réussite a été remarquable. Pourquoi ne pas offrir le programme ailleurs au Canada, l'intégrer au programme Planification de l'emploi ou encore en faire une simple option dans le cadre du très vaste système de formation dont nous bénéficions au Canada en ce moment?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, premièrement, permettez-moi de dire que le ministère reconnaît que le Programme de démarrage en milieu d'emploi dont le député a parlé est un succès et que c'est d'ailleurs pour cela qu'il a approuvé la continuation de ce programme pendant une autre année avec un budget de quelque 346 000 \$.

• (1825)

Je crois que ce qui importe le plus relativement à la question de mon collègue, c'est le fait que le ministère tient absolument à ce que les critères relatifs à ce genre de programmes restent souples, parce qu'il comprend que les besoins en matière de recyclage au Canada évoluent constamment. On n'aura pas nécessairement besoin l'an prochain de ce dont on a besoin cette année. Cette tendance se maintient depuis des années.

C'est pour cette raison que le ministère préfère que les activités liées au programme fédéral d'emploi restent assez souples pour pouvoir répondre aux besoins particuliers des Canadiens.

Je veux aussi rappeler à mon collègue que des programmes de recyclage semblables au Programme de démarrage en milieu d'emploi peuvent être mis sur pied dans d'autres régions dans le cadre du programme Amélioration de l'employabilité, et j'espère que cela le rassurera.

En terminant, j'incite mon collègue à voir à ce que les succès comme celui-là soient portés à l'attention du ministère parce que, très souvent, ce dernier n'entend pas parler des programmes qui sont couronnés de succès et ne reçoit donc pas les encouragements qu'il mérite.

LE MULTICULTURALISME

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, vous vous souviendrez qu'il y a environ trois mois, M^{me} Mary Marko Haskett est venue sur la colline du Parlement. M^{me} Haskett est née au Canada il y a 84 ans et, en 1915, lorsqu'elle avait six ans, elle et sa famille ont été arrêtées et envoyées dans le camp d'internement de Spirit Lake, dans le nord du Québec.

Bien sûr, Spirit Lake ne figure plus sur aucune carte du Canada. M^{me} Haskett était parmi les quelque 5 000 Canadiens d'origine ukrainienne qui ont été internés parce qu'ils venaient de régions d'Ukraine contrôlées par l'empire austro-hongrois avec qui le Canada et ses alliés étaient en guerre.

L'internement de ces 5 000 Canadiens n'est mentionné dans aucun livre d'histoire du Canada. C'est dire qu'on ignore que le camp de Spirit Lake et les autres camps du même genre aient jamais existé.

La visite de M^{me} Haskett m'a rappelé un autre électeur de ma circonscription qui m'avait raconté l'histoire de son père. Cet autre Canadien venu d'une région de l'empire austro-hongrois était arrivé au Canada avant le début de la Première Guerre mondiale et avait aussi été arrêté et interné.

Il n'avait pas fréquenté l'école longtemps, mais il travaillait fort et gagnait un peu d'argent. Comme il ne se fiait pas aux banques, il avait décidé d'investir son argent en achetant de l'or. Lorsqu'il a été interné, il a apporté son or avec lui. Évidemment, les gardes lui ont dit qu'il ne pouvait pas vivre dans le camp avec son or, aussi lui ont-ils dit de le leur remettre. Ils lui ont donné un reçu en lui disant que si un jour il sortait du camp, il pourrait réclamer son avoir.

Après la Première Guerre mondiale, le père de mon électeur a présenté son reçu aux gardiens, qui lui ont dit: «C'est très bien. Nous allons garder votre reçu. Allez chercher votre or.» Il est donc allé réclamer son or et on lui a répondu: «Désolé, nous n'avons pas d'or ici. À la prochaine.» Cet homme n'a pas été le seul à être lésé, car de nombreuses personnes se sont retrouvées dans cette situation pendant la Première Guerre mondiale.

Le fils de cet homme, c'est-à-dire mon électeur, a fait enquête pour tenter de découvrir où étaient passés les gains, les biens et l'or de son père. Il a appris que, depuis de nombreuses années, la Banque du Canada garde tout

L'ajournement

cela en fiducie, pas seulement les biens de son père, mais également ceux d'autres Canadiens.

Naturellement, la Banque du Canada lui a dit qu'elle lui remettrait l'argent et les intérêts sur présentation du reçu. Mon électeur a fait remarquer que les gardiens avaient gardé le reçu. Ce à quoi la Banque du Canada a répondu: «Tant pis. Si vous n'avez pas de reçu, nous allons devoir garder votre argent et continuer de le faire fructifier pour quelqu'un, même si nous ne savons pas qui au juste.» Bien des Canadiens, et pas seulement mon électeur, se sont retrouvés dans cette situation.

Il est normal que mon électeur, comme tout héritier, veuille récupérer l'argent de son père. Il est également normal que M^{me} Haskett se présente au Parlement pour demander des excuses et réclamer que le sort qui lui a été réservé, à elle et à 5 000 autres Canadiens, soit consigné dans l'histoire du Canada. Les livres d'histoire du Canada devraient faire état de ces événements.

Ce n'est pas un incident isolé. En fait, le premier ministre a attiré l'attention là-dessus, le 4 novembre 1990, lorsqu'il a pris la parole devant le Congrès national des Italo-Canadiens. Mon collègue, le secrétaire parlementaire, peut en témoigner.

Le premier ministre avait alors dit ceci: «Je tiens à parler d'un chapitre particulièrement triste de notre histoire qui a directement touché certains d'entre vous qui êtes ici aujourd'hui et qui intéresse tous les Canadiens, à savoir, bien entendu, le harcèlement et l'internement des Canadiens d'origine italienne au cours de la Seconde Guerre mondiale, conformément à la Loi sur les mesures de guerre. Ce n'était pas un cas isolé. Cela faisait partie, en fait, du comportement discriminatoire qu'a eu le gouvernement canadien pendant un certain nombre d'années à l'endroit des Canadiens d'origine chinoise, des Canadiens d'origine ukrainienne et d'autres encore. Il ne faut jamais oublier que des Canadiens ont été emprisonnés injustement», a dit le premier ministre. «C'est une simple question de justice. C'est dans cet esprit que nous allons agir.»

Le premier ministre a alors ajouté, dans son discours du 4 novembre 1990, et je cite: «C'est avec plaisir que j'annonce aujourd'hui qu'au cours de la présente session parlementaire, je prendrai la parole à la Chambre des communes pour présenter des excuses officielles à tous les membres de la collectivité italienne et aux autres Canadiens qui ont subi le même traitement par suite de ce comportement inqualifiable.»

L'ajournement

Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de vous dire que la présente législature tire à sa fin. Que faut-il dire de plus?

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon honorable collègue d'avoir porté cette importante question à mon attention et à celle de la Chambre.

Le député de Don Valley-Est a en effet de nouveau soulevé la question de la réparation envers diverses communautés culturelles. Comme il le sait sans doute, je voue un intérêt très spécial à cette question dont je m'occupe depuis six ou sept ans.

Il a tout à fait raison quant à ce qu'il vient de dire à propos de la présente législature et du premier ministre. J'étais présent et j'ai entendu ces paroles de mes propres oreilles. J'ai entendu parler de ces Italiens. Certains de ces pauvres internés doivent bien avoir 86 ans maintenant. M. Serafino, d'Ottawa, et M. Capograno, de Montréal, ont entendu ces paroles, ces excuses. J'aimerais bien que tous les membres de ces communautés aient entendu ce qu'a alors dit M. Serafino: «C'était doux à mon oreille. J'aurais aimé que ma femme soit ici avec moi pour entendre ces paroles.»

À la demande du premier ministre, le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a rencontré les représentants des communautés qui se préoccupent de la façon dont certains de leurs membres ont été traités par les gouvernements canadiens antérieurs. Soit dit en passant, cela a fait 53 ans le 10 juin, la semaine dernière, que ces événements se sont produits dans ma communauté, mais on n'a encore rien fait à cet égard. Le ministre a examiné de quelle façon symbolique le gouvernement pourrait le mieux reconnaître ce traitement.

Je mentionnerai parmi les principaux groupes que le ministre a rencontrés le Conseil canadien des Canadiens chinois, le Congrès national des Canadiens chinois, le

Congrès national des Italo-Canadiens et le Comité des Ukrainiens-Canadiens.

Je tiens à faire remarquer que c'est le premier gouvernement qui se préoccupe sérieusement de cette question. J'ajouterai, à titre de remarque personnelle, que je m'occupe de cette question depuis 1986. Je pense bien que le gouvernement actuel, notre gouvernement, est disposé à prendre ce genre de mesure, et il est le seul qui puisse le faire, mais j'espère qu'il pourra le faire assez rapidement.

Le gouvernement a discuté d'une formule de réparation juste et raisonnable avec les communautés concernées. Il a dit qu'il irait de l'avant si la formule de réparation obtenait un appui général dans les communautés concernées.

Je sais que certaines d'entre elles font de la politicaille à cet égard. J'espère qu'elles cesseront de le faire, car on n'a encore rien fait à ce sujet depuis 53 ans.

[Français]

Lorsque le gouvernement propose un projet de redressement à l'égard d'une telle communauté, il doit aussi s'assurer que cette décision est juste et équitable pour tous les Canadiens et Canadiennes. Il ne s'agit pas seulement de reconnaître certains faits de notre histoire, mais de définir aussi de quelle manière nous allons progresser en tant que nation dont le fondement repose sur des principes tels que la justice, l'égalité et le respect pour tous.

C'est l'engagement ferme qu'a pris le gouvernement canadien et c'est pourquoi il met tout en oeuvre pour traiter cette question de façon appropriée et opportune, et j'espère que notre gouvernement va le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 34.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 juin 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 22 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Traduction]

LOI SUR LA CONCURRENCE COMMERCIALE LOYALE ET LES INVESTISSEMENTS AVANTAGEUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un projet de loi au nom du député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Il s'agit de la Loi sur la concurrence commerciale loyale et les investissements avantageux. Ce projet de loi a pour objet de modifier la Loi sur les mesures spéciales d'importation, afin de permettre au Tribunal canadien du commerce extérieur de déterminer si le non-respect de normes internationales reconnues en matière de main-d'oeuvre, d'environnement et de droits de la personne constitue une subvention cachée pour les produits importés au Canada. Lorsque le tribunal détermine que c'est bien le cas, il sera habilité à frapper ces produits d'un droit compensateur égal à la valeur de la subvention cachée.

De plus, ce projet de loi a pour objet de modifier la Loi sur Investissement Canada afin de modifier les prescriptions de résultats sur les investissements étrangers au Canada et de rabaisser à 10 millions de dollars le seuil de l'examen des investissements.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il-vous-plaît. Le député doit obtenir le consentement unanime de la Chambre pour demander à présenter un projet de loi au nom de M. Barrett.

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. Butland: Monsieur le Président, puisque j'ai terminé mon intervention, j'espère qu'on acceptera ce que j'ai déjà dit. Je remercie les députés d'avoir accordé leur consentement.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Butland, au nom de M. Barrett, demande à présenter le projet de loi C-457, Loi visant à empêcher la concurrence déloyale dans le commerce et modifiant la Loi sur les mesures spéciales d'importation et la Loi sur Investissement Canada en conséquence.

Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Butland propose, au nom de M. Barrett, que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES LANGUES OFFICIELLES

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

Comme plusieurs d'entre nous le savent, un certain nombre de gens dans notre pays s'opposent à l'idée d'utiliser les deux langues officielles et estiment que cette décision a été prise sans que les Canadiens aient été consultés.

Soixante pétitionnaires de ma circonscription, notamment de Sidney, en Colombie-Britannique, demandent au Parlement d'adopter une mesure législative prévoyant la tenue d'un référendum sur l'utilisation des deux langues officielles, le français et l'anglais, au sein du gouver-

Affaires courantes

nement et au Canada, référendum dont les résultats seraient exécutoires pour le Parlement.

Ils suggèrent que l'acceptation ou le rejet des amendements proposés soit déterminé par un vote à la majorité de la population du Canada et d'une majorité de provinces, les territoires étant considérés comme ayant le statut d'une province.

LES CANADIENS D'ORIGINE UKRAINIENNE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, au nom des habitants de Wild Rose, je présente deux pétitions dûment certifiées par le greffier, conformément à l'article 36 du Règlement.

Les signataires de la première, qui vient de la région de Banff, cherchent à ce qu'on reconnaisse et corrige l'injustice dont a été victime la communauté ukrainienne du Canada pendant la Première Guerre mondiale.

LES LANGUES OFFICIELLES

Mme Louise Feltham (Wild Rose): La seconde pétition est signée par des habitants de ma circonscription qui demandent que le gouvernement canadien tienne un référendum pour accepter ou rejeter la constitutionnalisation de deux langues officielles.

LES QUAIS

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition au nom de 465 de mes électeurs habitant principalement Bayleys Cove et d'ailleurs dans la région de Bonavista.

Les pétitionnaires se font les porte-parole de familles qui pêchent depuis des générations. J'en connais plusieurs personnellement. Je sais que cette pétition est très sérieuse et très bien intentionnée.

• (1015)

Elle porte essentiellement sur un quai de Bayleys Cove, dans la région de Bonavista, que le gouvernement fédéral a toujours maintenu en bon état pour les nombreux pêcheurs de la région et d'ailleurs.

Les pétitionnaires font remarquer qu'en raison de l'éloignement du port principal, ce quai sert très souvent en cas d'urgence. Il est également utilisé régulièrement par les gens des environs.

Malheureusement, pendant l'hiver 1992-1993, la glace et une mer déchaînée ont endommagé le quai. En outre,

il n'y a pas beaucoup d'endroits où les petits navires peuvent accoster à Bonavista, un des principaux ports de pêche de Terre-Neuve.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'insister pour que le gouvernement, et plus précisément le ministère des Pêches et des Océans, répare immédiatement ce quai afin que les nombreux pêcheurs de la région aient facilement accès aux installations nécessaires à leur sécurité.

LE FONDS DE FIDUCIE POUR LA PAIX

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre trois pétitions signées par 800 Canadiens venant de 23 localités, notamment de Toronto et Ottawa, en Ontario, de Port Alberni, Parksville, Castlegar, Crescent Valley, en Colombie-Britannique, ainsi que de Winnipeg et Saskatoon.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de créer un fonds en fiducie pour la paix dans lequel les contribuables canadiens objecteurs de conscience pourraient verser la partie de leurs impôts qui serait normalement consacrée à des fins militaires pour qu'elle serve aux efforts de promotion de la paix, de l'éducation, de la recherche, de l'aide humanitaire et d'autres activités pacifiques.

C'est ce que propose d'ailleurs un projet de loi d'initiative parlementaire. Ce projet de loi sur la création d'un fonds pour la paix va mourir au *Feuilleton*, mais je m'engage auprès des pétitionnaires à le présenter de nouveau, si je suis réélu.

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Les soussignés, citoyens du Canada, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que cette honorable assemblée saura y porter remède.

La pétition est signée par 29 personnes, dont 27 résidents de ma circonscription, et les deux autres de la circonscription de Sarnia—Lambton.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter une pétition qui concerne le jeu du tueur en série.

Affaires courantes

La pétition rejoint celles de nombreux autres pétitionnaires, qui ont été présentées antérieurement mais qui n'avaient pas été jugées acceptables pour le Parlement. Les 25 signataires de cette pétition représentent plusieurs centaines de personnes dont les noms ont été recueillis par une de mes électrices, M^{lle} Donna Neufeld. Je voudrais lui offrir mes félicitations pour le travail qu'elle a accompli à cet égard.

La pétition demande au Parlement de modifier le Code criminel du Canada afin d'interdire la distribution au Canada de matériel violent et dégradant comme le jeu du tueur en série.

LES SOINS DE SANTÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une autre pétition; celle-ci porte sur la sauvegarde de l'assurance-maladie et la réforme du régime de soins de santé.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de tenir compte des éléments suivants: réaffirmation d'un engagement envers un programme national et global de soins de santé; arrêt du blocage et des réductions imposés actuellement à la formule de financement; élaboration de nouvelles ententes après consultation et négociation avec les provinces; confirmation d'un engagement à l'égard des garanties accordées par la Loi canadienne sur la santé; retrait du projet de loi C-91 qui donne aux fabricants de médicaments brevetés un monopole de 20 ans sur le marché; dispositions permettant la production de médicaments génériques à prix peu élevé en remplacement des produits pharmaceutiques de marque vendus au Canada; dédommagement des régimes d'assurance-médicaments provinciaux pour la hausse du coût des médicaments; réaffirmation de la responsabilité fédérale en matière de protection et de promotion de la santé; élaboration d'une approche nationale coordonnée face à la réforme des soins de santé; reconnaissance du fait que la réforme des soins de santé exige une correction des inégalités structurelles et économiques qui sont à l'origine des inégalités en matière de santé et du fait que la sauvegarde de l'assurance-maladie et la modification de notre système de soins de santé doivent être assurées par la sensibilisation du public et la consultation générale de citoyens.

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition qui invite le Parlement à exhorter la secrétaire d'État aux Affaires extérieures à demander au gouvernement du

Brésil d'expulser Christine Lamont et David Spencer et de les renvoyer au Canada.

C'est là un sujet de préoccupation constante pour de nombreux députés. Beaucoup de gens jugent qu'il est plus que temps que le gouvernement du Canada demande l'expulsion de ces deux Canadiens afin qu'ils puissent rentrer chez eux.

• (1020)

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Enfin, monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par quelque 31 électeurs qui exhortent le Parlement à promulguer une loi prévoyant la tenue d'un référendum qui obligerait le Parlement à accepter ou à rejeter les deux langues officielles, l'anglais et le français, dans l'intérêt du gouvernement et de la population du Canada.

Aux termes de cette loi, pour que les modifications proposées soient acceptées ou rejetées, il faudrait qu'il y ait à la fois une majorité des voix exprimées partout au Canada et une majorité dans la plupart des provinces, les territoires étant considérés comme une province.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom du député d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui est signée par des résidents de sa circonscription et qui porte sur le bilinguisme.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 387 et 460.

[Texte]

Question n° 387—**M. Mifflin:**

En ce qui a trait au Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique (1990), a) quelle est la ventilation des 584 millions de dollars dépensés jusqu'à maintenant, b) combien reste-t-il d'argent à ce titre et comment prévoit-on le dépenser?

L'hon. John Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique (PAPA) prévoit la dépense de 584 millions de dollars sur une période de cinq ans se terminant le 31 mars 1995. Le PAPA, qui est constitué par un train de politiques et de programmes, est mis en oeuvre

Affaires courantes

par plusieurs organismes fédéraux. Le rapport ci-dessous expose la situation financière des diverses initiatives en les ventilant par organisme.

Ministère des Pêches et des Océans (MPO) millions de dollars

Budget total 3	56,0
Total des dépenses et des engagements quinquennaux prévus au 31 mars 1993	341,6
Reste des fonds disponibles	14,4

Pour les années restantes, le MPO entend axer ses efforts sur l'adaptation de l'industrie de la transformation, la professionnalisation dans la pêche du poisson de fond et la diversification économique du Canada atlantique. Les efforts seront ciblés sur les moyens d'arriver à l'efficacité dans la conservation, notamment par la sélectivité des engins, sur de nouvelles mesures d'application des règlements et de protection, et sur l'optimisation de l'efficacité du système actuel d'application des règlements.

Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA)

Budget total	90,0 millions
Total des dépenses et engagements quinquennaux au 30 avril 1993	62,3 millions
Fonds non engagés	27,7 millions

Les efforts déployés par l'APÉCA dans le cadre du Programme diversipêches seront axés sur le soutien des projets et activités admissibles proposés par le secteur privé qui vont promouvoir la diversification ou l'expansion économique dans les régions du Canada atlantique qui dépendent des pêches.

Ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur (AECEC)

Budget total	1,6 million
Total des dépenses et engagements quinquennaux au 31 mars 1993	1,6 million
Fonds non engagés	0,0 million

Les fonds du PAPA fournis à l'AECEC ont servi à compléter, sur une période de cinq ans, les efforts déployés par le ministère pour valoriser à l'échelle internationale la commercialisation et le commerce des espèces canadiennes sous-exploitées et des produits de la pêche à la valeur ajoutée. Les activités se poursuivent comme prévu.

Industrie, Science et Technologie Canada (ISTC)

Budget total	6,4 millions
Total des dépenses et engagements quinquennaux au 31 mars 1993	6,4 millions
Fonds non engagés	0,0 million

La Campagne sectorielle sur les produits de la mer, initiative de l'ISTC, a été partiellement financée par le PAPA. C'est une campagne nationale pluriannuelle menée en collaboration avec l'industrie pour améliorer à long terme la compétitivité du secteur canadien de la transformation du poisson. Les activités avancent selon le plan et le budget établis.

Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (CEIC)

Budget total	120,0 millions
Total des dépenses et engagements quinquennaux au 1 ^{er} octobre 1992	95,5 millions
Fonds non engagés	24,5 millions

Les engagements financiers au titre du Fonds de développement des collectivités vont se poursuivre selon les prévisions des dernières années du programme. La CEIC va aussi répondre aux personnes touchées dans le secteur des pêches qui demandent des services d'adaptation et d'autres avantages prévus par le programme.

Travail Canada

Budget total	10,0 millions
Total des dépenses et engagements quinquennaux au 31 mars 1993	2,8 millions
Fonds non engagés	7,2 millions

Travail Canada, par le biais du Programme d'adaptation des travailleurs âgés (PATA), a apporté une aide au revenu aux travailleurs d'usine touchés par certaines mises à pied à la suite du déclin des pêches de l'Atlantique. Le PATA a servi d'outil provisoire d'aide financière jusqu'à l'annonce en mai 1990 du Programme d'adaptation des travailleurs d'usine. Le PATA reste en vigueur, mais on ne prévoit pas qu'il suscitera de nouvelles demandes.

*Initiatives ministérielles*Question n° 460—**M. Hovdebo**:

Quels sont les fonds qui ont été radiés du Programme d'immigration des investisseurs du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui en sont les administrateurs et pour quels motifs ont-ils été radiés?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre du Travail et de l'Immigration): Il y a eu trois suspensions d'approbation des propositions dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs.

St. Jude Inc., un projet dans lequel l'offre maximale était de 5,1 millions de dollars a été suspendu pour cause d'utilisation de matériel publicitaire contrevenant aux règles du programme par leurs agents de marketing. Ce problème a été résolu et la suspension a par conséquent été levée. St. Jude est contrôlé par M. J.B. McCullough d'Hamilton en Ontario.

Giant Bay B.C. Fund Inc. et Giant Bay Investment Fund Inc., ayant tous les deux été acceptés dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs pour une offre maximale de 20 millions de dollars, ont été suspendus pendant la période de validité de l'offre, à cause d'un autre fonds en Saskatchewan, International Capital Corporation (ICC), qui leur était apparenté et qui contrevenait aux règles du programme relatives aux investissements. Chacun des fonds «Giant Bay» et ICC sont contrôlés par M. Reginald C. Schafer de Saskatoon en Saskatchewan. Le fonds ICC en tant que tel n'a pas été suspendu parce que les problèmes qui ont donné lieu à la suspension des fonds «Giant Bay» ont été identifiés après la date d'expiration de la période de validité de l'offre de ICC.

Les dérogations aux règles ou aux lignes directrices du programme commises après les 18 mois normalement alloués pour la période de validité de l'offre sont traitées autrement que par la suspension de l'approbation ou le désenregistrement. Dans le cas de ICC, l'affaire a été référée à la Gendarmerie royale du Canada qui, après avoir enquêté, a porté des accusations pour fraude, sous le Code Criminel. Ces accusations seront portées en cour.

[Français]

M. Langlois Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics) propose: Que le projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, soit maintenant lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, le moment est venu de construire un pont qui conduit à l'Île-du-Prince-Édouard. Le projet de loi C-110, qui est un outil important à cette fin, en est à l'étape de la troisième lecture et je suis très fier d'appuyer cette mesure législative.

Certains se souviennent peut-être qu'il y a une trentaine d'années, une importante initiative avait été lancée afin de construire un lien reliant le continent à l'Île-du-Prince-Édouard. Des travaux préparatoires avaient même été effectués à cette fin. À l'époque, pour situer le contexte, le gouvernement en place avait décidé de prendre les sommes affectées à ce projet et de s'en servir plutôt pour promouvoir un plan global de développement économique pour l'île.

Ce plan a évidemment donné de très bons résultats, et il est bien possible que la croissance qui en a découlé rende encore plus importante la création de ce lien, pour pouvoir profiter pleinement du potentiel économique de la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

Sauf erreur, ce projet est le plus important auquel les Travaux publics ont été associés depuis de nombreuses années, et je suis très fier, en tant que résident de la région de l'Atlantique, de participer à une initiative dont bénéficiera la population de cette région, de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que du Canada tout entier, et ce longtemps après que nous qui sommes actuellement ici à la Chambre aurons quitté la scène et aurons été oubliés.

Ce projet bénéficie de l'appui d'une solide majorité de résidents de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est ce qu'indiquent les sondages. Dans un sondage réalisé par la Société Radio-Canada plus tôt cette année, 63 p. 100 étaient en faveur du projet. À mon avis, n'importe quel gouvernement démocratique se considérerait vraiment très chanceux de pouvoir compter sur un tel appui populaire.

Le projet, élaboré de concert par le secteur privé et par notre gouvernement, reçoit constamment l'appui constructif des gouvernements passé et actuel de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que des gouvernements du Nou-

Initiatives ministérielles

veau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Le projet de construction du pont de Northumberland illustre parfaitement qu'au Canada, les gouvernements peuvent collaborer dans le meilleur intérêt de la population.

De plus, les organisations commerciales et la plupart des syndicats de l'Atlantique ont bruyamment exprimé leur appui. Par contre, les opposants ont été très discrets, peut-être pas tant en volume qu'en nombre, et, la plupart du temps, il s'agissait de membres du NPD.

Il vaut la peine de noter que ce parti n'a jamais réussi à faire élire le moindre député dans l'Île-du-Prince-Édouard où il ne recevra probablement jamais l'appui de plus de 3 ou 4 p. 100 de l'électorat, à tel point que même le chef du NPD de cette province a cru nécessaire de se chercher un emploi d'été pour permettre à son parti d'économiser, dit-il, sauf que malheureusement son salaire provient des fonds de l'assurance-chômage. Je n'approuve pas les Néo-Démocrates qui poussent la population canadienne à faire ce genre d'économies et à s'opposer au projet de lien.

• (1025)

Les opposants soutiennent que le gouvernement héritera d'une structure qui rouillera et qui tombera en ruine après 35 ans. Or, le pont est conçu pour durer une certaine d'années sans nécessiter de réparations majeures et, pendant la période de concession de 35 ans, des inspections annuelles indépendantes devront confirmer que des travaux d'entretien et de réparation auront été effectués avant que le promoteur ne reçoive des recettes provenant des droits de péage. Je pense que tous les députés conviendront que cela incitera très fortement les promoteurs à construire le pont comme il faut et à le maintenir en bon état pendant toute la période où ils seront chargés de l'administrer.

Le NPD a dit que la subvention de 42 millions de dollars par année était trop élevée. Cependant, son propre témoin ayant comparu devant le comité législatif formé de tous les partis qui a examiné ce projet de loi a admis que Transports Canada en était arrivé à ce montant après une étude minutieuse de la question et qu'il était assez juste, compte tenu du fait que les traversiers vont devoir être remplacés. Il va falloir remplacer plusieurs traversiers par des plus modernes, ce qui va coûter quelques centaines de millions de dollars, on le sait maintenant. Pourtant, les députés néo-démocrates de la Colombie-Britannique ne tiennent jamais compte de ce facteur-là.

À vrai dire, mon bon ami, le député de Skeena—et il est vraiment un bon ami—dans une de ses envolées lyriques portant sur ce projet de loi, a dit ceci le 8 février au sujet de ce qui se faisait en Colombie-Britannique: «[...] en Colombie-Britannique, [on essaie] de rendre le

touriste heureux en lui vendant un hot dog, une tasse de café ou des produits locaux, en laissant des gens jouer de la guitare, en distribuant des journaux, en un mot, en le distrayant.» N'est-ce pas merveilleux?

Eh bien, j'invite le député de Skeena à venir à l'Île-du-Prince-Édouard en une journée froide et pluvieuse pour s'entretenir avec les camionneurs et les gens d'affaires exaspérés qui attendent le traversier, pour constater combien d'entre eux sont heureux de manger un hot dog, de boire un café et d'entendre de la guitare, pour les convaincre qu'ils devraient préférer ce moyen de transport à un pont.

Mon bon ami, le député d'Annapolis Valley—Hants, a fait un discours l'autre jour au cours duquel il a dit qu'il vaudrait mieux raccorder l'île de Vancouver au continent plutôt que l'Île-du-Prince-Édouard au Canada. Eh bien, je ne suis pas contre cette idée. Si le secteur privé peut présenter une bonne proposition qui ne coûtera rien aux contribuables, je m'en réjouirai. Je rappelle toutefois à mon collègue qu'il n'y a aucune obligation constitutionnelle, ce qui est peut-être regrettable, de veiller à ce que l'île de Vancouver soit sur le même pied que l'Île-du-Prince-Édouard. Le député sait tout cela.

Certains prétendent qu'il s'agit d'une entreprise sans risques pour le promoteur. C'est faux. Aux termes du marché, le promoteur assumera la plupart des risques pour le projet, y compris le montage financier, la construction, l'entretien, les dépassements de coûts.

M. Fulton: Aucun risque.

M. MacKay: Mon collègue dit que le promoteur n'assume aucun risque. S'il avait raison, le vérificateur général insisterait pour que tous ces risques soient comptabilisés comme des dépenses du gouvernement du Canada. Il est bien évident que c'est le promoteur qui assume les risques.

Le député trouve aussi à redire contre le fait que des étrangers investissent dans cette infrastructure et en soient partiellement propriétaires. Qu'est-ce qu'il y a de mal à ça? Il s'agit d'une initiative du secteur privé. Elle est bonne pour la région de l'Atlantique et pour tout le Canada. De plus, si ce pont n'est pas prêt à temps, il devra être financé par les exploitants. Toutes sortes de garanties sont en place.

Évidemment, le NPD fait l'autruche devant une entreprise très populaire auprès de la population et des gouvernements en cause. Cela explique en partie pourquoi—le député et moi avons déjà plaisanté à ce sujet—le NPD ne peut guère compter que sur 4 ou 5 p. 100 du suffrage populaire à l'Île-du-Prince-Édouard, ce qui ne risque guère de changer dans un proche avenir. On peut même dire que ce parti n'existe pas dans le Canada atlantique.

Initiatives ministérielles

Cette attitude de «retour au futur» est un élément d'explication.

Les retombées économiques du projet, tant à court qu'à long terme, justifient largement un démarrage rapide des travaux. Dans l'immédiat, les coûts de construction seront d'environ 850 millions de dollars, ce qui se traduira par l'injection d'environ 1,3 milliard de dollars dans l'économie canadienne. Le nombre d'emplois que le projet créera, pendant les cinq ans de la construction, sera de 3 500 à 4 000 années-personnes. Presque tous ces emplois iront à des Canadiens de la région de l'Atlantique, ce qui rapportera environ 450 millions de dollars à l'économie locale.

On estime que 70 p. 100 des biens et services nécessaires seront achetés dans la région de l'Atlantique et plus de 80 p. 100 dans l'ensemble du Canada, ce qui, en soi, est plutôt exceptionnel pour un projet de cette envergure.

• (1030)

La construction d'un pont va donner à l'économie de la région de l'Atlantique un coup de fouet dont elle a grand besoin, mais les principaux avantages apparaîtront au fil des ans, une fois l'ouvrage en place et les artères de transport décongestionnées, permettant ainsi aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard de développer le potentiel de cette magnifique province insulaire dont le développement est étouffé pour le moment.

Ce n'est pas par coïncidence—mon ami de l'Île-du-Prince-Édouard en conviendra—que le taux de chômage est plus élevé dans l'île qu'en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick. Il y a un important outil de développement économique que l'on n'utilise pas.

Parmi les avantages économiques à long terme figure une augmentation de près de 25 p. 100 du volume annuel de touristes. Ce que bien des députés ignorent peut-être, c'est qu'une fois le pont en place, un service tout à fait adéquat de traversiers continuera d'être assuré par une entreprise privée, la Northumberland Ferries Limited, qui fait du bon travail. Elle doit d'ailleurs mettre en service un nouveau traversier la semaine prochaine. Des travaux totalisant quelque 15 millions de dollars ont été effectués sur les quais pour améliorer le service de traversiers, malgré l'impression qu'ont certains que le

gouvernement fédéral le laissait mourir de faim au profit d'installations plus modernes.

Il en coûtera beaucoup moins cher à l'industrie agricole et à celle de la pêche d'expédier leurs produits, sans compter que leurs chances d'arriver à bon port seront meilleures.

La commission de l'industrie du transport routier de l'Î.-P.-É. estime à 10 millions de dollars les économies annuelles découlant de la construction d'un pont, et les exploitants de services publics tels que les compagnies d'électricité et de téléphone tireront profit du corridor permanent qui fera partie intégrante du pont. La liste des avantages est longue.

Il suffit de dire que, une fois achevé, le raccordement fixe aura un effet positif durable sur l'économie d'une des provinces les plus pauvres du Canada, effet qui se répercutera sur l'ensemble de la région atlantique et sur le Canada tout entier.

Ceux qui s'opposent au projet ont beaucoup parlé de l'impact qu'un tel ouvrage peut avoir sur l'environnement. Aucun autre projet de ce genre entrepris dans notre pays n'a été soumis à une évaluation environnementale aussi rigoureuse. Je crois que c'est le député de Cap-Breton—Richmond—Est qui, hier, a parlé longuement de cette question. Il a déposé une liste des douzaines d'études qui ont été faites relativement à ce lien entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard. Le raccordement permanent a également fait l'objet du programme de consultation publique le plus complet qui soit. Quelque 64 réunions publiques ont eu lieu des deux côtés du détroit de Northumberland.

Il y a quand même des gens qui ne seront jamais convaincus. Lorsqu'il a abordé ce sujet en février, le député d'Egmont a fait allusion à ce fait en citant les paroles de Cathy Edward, une des personnes chargées de faire une évaluation objective de ce projet. Connaissant mon collègue, je suis certain que la citation est exacte. M^{me} Edward a dit ceci:

Nous pouvons atténuer les impacts en ce qui concerne les glaces. Je doute toutefois qu'il y ait des mesures pour atténuer les réactions émotives. Le coeur a ses raisons.

Il n'y a rien de mal à ce que le coeur ait ses raisons. Il n'y a rien de mal à ce que l'on soit philosophiquement opposé à la construction d'un lien, quel qu'il soit, entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard. Cependant, c'est

Initiatives ministérielles

intellectuellement malhonnête de dissimuler ces raisons sentimentales derrière des arguments à caractère économique. C'est un point que nous ne devrions pas oublier.

Travaux publics Canada a effectué ou commandé plus de 90 études dont des évaluations environnementales et des études de faisabilité. Tout récemment, en conformité avec une ordonnance de la Cour fédérale, le maître d'oeuvre du projet, Strait Crossing Incorporated, a préparé une étude environnementale précise de son projet de pont. Par la suite, mon ministère a tenu des réunions publiques et a mis en service une ligne téléphonique sans frais pour permettre à tous ceux qui le voulaient de faire connaître leur avis facilement.

L'étude environnementale de l'entreprise a été soigneusement examinée par mon ministère et par d'autres. J'ai examiné la proposition de SCI, le rapport de spécialistes indépendants des glaces, les avis d'autres ministères et organismes fédéraux compétents ainsi que les commentaires du public. Le 13 mai, j'ai conclu que les effets possibles sur l'environnement seraient négligeables, ou du moins pourraient être atténués, étant donné les connaissances techniques actuelles. Plus nous disposons d'études sur la question, plus cela devient évident.

• (1035)

Je continue d'examiner tous les commentaires que nous recevons du public et je ferai très bientôt savoir s'il vaut la peine de soumettre le projet à un groupe d'examen public. Après tout cela, les opposants au projet continuent de soutenir que nous n'avons pas respecté le processus d'étude environnementale et ils ont à nouveau fait appel aux tribunaux. Toute la question est maintenant devant les tribunaux.

Je suis tout à fait favorable à un débat public ouvert et approfondi, mais je crois aussi fermement que l'intérêt public doit primer les vues étroites de groupes défendant avec agressivité des intérêts particuliers comme c'est le cas du NPD.

Le projet de loi C-110 constitue un élément important du projet, car il en établit le cadre financier. Les arguments ont été présentés. Je constate que la règle de la pertinence est interprétée de façon assez souple, puisque les arguments que nous avons entendus ne portaient pas sur cette simple loi d'habilitation, qui fait partie du processus. La mesure législative garantit que les gouvernements fédéraux ultérieurs et les contribuables canadiens n'auront pas à assumer des frais exagérés ou insoupçonnés.

Transports Canada a bien analysé la situation avant de fixer la subvention annuelle à 42 millions de dollars, somme qui englobe les coûts directs payés à Marine Atlantique, les frais généraux administratifs, le remplacement des navires et la réparation des bateaux en cale sèche.

Si l'on revient aux années 1960, comme le souhaitent vivement les Néo-Démocrates, il est bon de mentionner que Marine Atlantique a tenté à l'époque de construire un pont ou une chaussée. Tout à coup, les subventions offertes à cette société et le service qu'elle offrait ont semblé s'améliorer et la situation s'est redressée, mais dès que le projet a été abandonné et qu'un nouveau plan global de développement économique a été élaboré, les subventions versées à Marine Atlantique ont commencé à augmenter. Ces faits sont consignés dans les archives et peuvent facilement être vérifiés.

Une fois le pont construit, le gouvernement fédéral sera propriétaire après 35 ans d'un pont de 850 millions de dollars en bon état. À ce moment-là, on pourra décider, parmi plusieurs options, ce qu'il adviendra de ce bien de la Couronne. J'imagine que, dans 35 ans, bon nombre d'entre nous ne s'intéresseront que de loin à la décision que prendra alors le gouvernement.

M. Nowlan: Je serai encore ici.

M. MacKay: Si le député d'Annapolis Valley—Hants siège encore à la Chambre à ce moment-là, j'y serai moi aussi. Nous pouvons faire un pari.

M. Nowlan: Ce sera le «pont aux pignons verts».

M. MacKay: Oui, ce sera le «pont aux pignons verts». Si le pont n'est pas construit, le gouvernement devra continuer de dépenser 42 millions de dollars pendant de nombreuses années. Je ne dirais pas éternellement, car l'éternité c'est long, mais pendant longtemps. Nul besoin d'être savant pour voir quelle option est la meilleure pour les contribuables canadiens.

Selon l'accord, le promoteur ne peut pas, pendant les 35 premières années, accroître les péages par plus des trois quarts de l'indice des prix à la consommation. Cela signifie qu'avec le temps, le coût relatif du pont va diminuer constamment pour les usagers.

En inscrivant ces conditions et d'autres dans le projet de loi, on indique clairement au promoteur quelles sont ses responsabilités et ses contraintes et on s'assure que les gouvernements futurs auront les outils nécessaires pour réduire les dépenses fédérales au minimum.

Initiatives ministérielles

Je le répète, ce projet constitue l'un des plus beaux exemples de collaboration fédérale-provinciale vraiment constructive. C'est avec plaisir que le présent gouvernement conservateur a collaboré avec le secteur privé et avec les provinces libérales de la région de l'Atlantique. Il y a une collaboration incroyable et nous sentons que nous faisons quelque chose de positif pour une région du Canada qui a vraiment besoin d'un stimulant de ce genre et, ce qui est beaucoup plus important, qui a besoin que son réseau de transport soit modernisé.

Il est arrivé à tout le monde, y compris à mes bons amis Néo-Démocrates, je crois, de dire que les transports font partie intégrante du développement économique et que sans véritable développement économique, il n'y a pas d'avenir possible pour notre pays et surtout pour les régions qui ne bénéficient pas des avantages naturels dont certaines autres sont favorisées.

Je tiens à remercier et à féliciter l'ancien premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Joe Ghiz. Je tiens à remercier la première ministre de la province, Catherine Callbeck, et le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, d'avoir appuyé ce projet et d'avoir accepté de travailler avec nous pour arrêter les détails d'un projet aussi gigantesque et complexe.

• (1040)

Je rappelle aux députés que le projet de loi C-110 n'est qu'un élément de ce projet. Il y a évidemment d'autres considérations, constitutionnelles et financières, qui sont encore à l'étude. Cependant, si cette mesure législative n'est pas adoptée, le projet manquera un peu de certitude et les promoteurs ne pourront rassembler les fonds nécessaires et commencer le travail dès que les autres détails seront réglés.

Comme les députés le savent, les trois parties visées ont conclu une entente globale fédérale-provinciale qui couvre une vaste gamme de questions clés, notamment les sondages environnementaux, l'indemnisation des pêcheurs, les droits, le traitement équitable des employés des traversiers qui seront touchés, etc. Je suis certain que cette entente nous permettra d'aller de l'avant dans la même harmonie et le même esprit de coopération dont nous avons été témoins jusqu'à maintenant.

La semaine dernière, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a présenté à l'assemblée législative de la province une motion qui, dans les faits, précise qu'un pont à péage est, pour le gouvernement fédéral, un moyen acceptable de respecter son engagement constitu-

tionnel de maintenir l'Île-du-Prince-Édouard en communication constante avec le reste du Canada. Mon collègue, le député d'Egmont, préférerait peut-être parler de maintenir le reste du Canada en communication constante avec l'Île-du-Prince-Édouard. Dans un sens comme dans l'autre, c'est important.

Je propose que nous présentions une motion semblable à la Chambre, plus tard cette année, afin de dissiper tout autre obstacle qui pourrait, au regard de la Constitution, empêcher l'interruption du service de traversiers entre Borden et Cap-Tormentin, compte tenu de ce que, comme je l'ai déjà dit, un service de traversiers tout à fait adéquat sera maintenu entre Wood Island et Caribou.

Il vaut la peine de mentionner ce que la première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M^{me} Callbeck, a dit à ce sujet la semaine dernière, à l'assemblée législative de sa province. Alors qu'elle parlait de l'objectif d'autodétermination et d'autonomie économique de son gouvernement, quelque chose qui est très important pour les Canadiens de l'Atlantique et plus particulièrement pour le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à un moment où ils sont aux prises avec des déficits budgétaires élevés et où ils ont besoin de toute l'aide possible pour développer leur économie, M^{me} Callbeck a dit ceci:

Le transport fait partie intégrante de cette équation. Nous ne serons plus à la merci d'un service de transport intermittent. Nous ne serons plus à la merci des incertitudes en matière de transport. Nous n'aurons plus à subir de longs débats qui sont source de division. Nous ne serons plus à la merci des hausses de tarifs arbitraires. En collaboration avec le Canada et la société SCI, nous sommes en voie d'accéder, d'une manière responsable et efficace, à l'autodétermination et à l'autonomie au chapitre du transport, grâce au lien qui nous rattachera à la partie continentale.

Le temps des longs débats est révolu. Il faut maintenant agir et prendre des décisions. Faisons en sorte que le projet aille de l'avant.

Voilà ce que la première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M^{me} Callbeck, avait à dire. Il est important que nous adoptions maintenant ce projet de loi et que nous franchissions une autre étape du processus dont l'aboutissement sera la construction d'un pont. Il s'agit d'un projet excellent et sûr. Je recommande fortement à mes collègues de la Chambre des communes d'appuyer ce projet fondé sur une forme de partenariat.

M. Fulton: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais poser quelques questions au ministre au sujet de cet important projet de loi.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime.

Initiatives ministérielles

En vertu de l'article 74 du Règlement, les deux premiers orateurs disposent de 40 minutes sans aucune période réservée aux questions et observations, tandis que le troisième orateur dispose de 20 minutes suivies d'une période réservée aux questions et observations.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je tiens à dire dès le départ que je me sens très honoré d'être le premier député à prendre la parole au sujet de ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

En tant que député venant d'une province insulaire, je puis dire en toute modestie que ceux d'entre nous qui sont insulaires ont peut-être une meilleure compréhension de certaines des questions importantes qui sont en jeu dans cette mesure législative remarquable. Étant donné que nous en avons une meilleure compréhension, peut-être parce que nous avons participé au processus de prise de décisions, nous sommes en mesure de comprendre les facteurs très difficiles qu'il faut prendre en considération pour en arriver à un jugement dans ce projet qu'on peut certainement qualifier d'historique.

• (1045)

Deuxièmement, je tiens à remercier le ministre des Travaux publics de l'exposé qu'il a fait au cours de sa brève intervention à la Chambre à l'étape de la troisième lecture. Il a abordé en termes simples les questions en jeu. Je pense que la Chambre devrait prendre note que le ministre a terminé son intervention en parlant de la première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, qui, en remportant tous les sièges sauf un, doit certainement avoir une idée de ce que les habitants de sa province pensent à ce sujet. Voilà qui, en soi, devrait constituer le test décisif concernant ce projet.

Troisièmement, j'ai discuté longuement de ce projet avec mes trois honorables collègues de l'Île-du-Prince-Édouard, les députés d'Egmont, de Hillsborough et de Cardigan. Ils m'ont fait valoir la somme de travail qu'ils ont dû accomplir et les décisions difficiles qu'ils ont été amenés à prendre pour aboutir à ce qu'ils considèrent comme étant la meilleure solution pour leurs électeurs. Je sais qu'ils ont eu des conversations pénibles lorsqu'ils ont étudié les projets et qu'il a fallu peser le pour et le contre.

Ils ne m'ont pas demandé de parler en leur nom ce matin. J'estime qu'après mûre délibération, ils souscrivent, tout bien considéré et en toute objectivité, à ce qui, à leurs yeux, semble convenir à l'ensemble de leurs électeurs. Il est fâcheux que, dans ce cas, les décisions aient dû porter sur un projet qui remonte à plus de cent

ans, et peut-être même à l'époque où l'Île-du-Prince-Édouard était encore une colonie, c'est-à-dire dans les années 1700. Il s'agit donc d'une question très litigieuse.

J'admire la façon dont ils se sont attaqués au dossier et le bon sens dont ils ont fait preuve. Ils ont pris en considération tous les aspects de ce projet très important qui, malheureusement, est débattu dans les derniers jours de la législature et doit faire les frais de l'infâme geste dictatorial du gouvernement qui, encore une fois, a eu recours à l'attribution de temps pour limiter le débat.

Voilà les trois observations préliminaires que je tenais à faire. Je voudrais maintenant vous donner un aperçu de ce que j'aurais souhaité faire aujourd'hui. Je vais être un peu plus long que de coutume parce que j'estime, en tant que principal orateur à l'étape de la troisième lecture et représentant du Parti libéral du Canada, des députés du Parlement de l'Île-du-Prince-Édouard et de la première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, qu'il est très important de rétablir certains faits et de dissiper la confusion qu'ont pu semer hier les propos déroutants et parfois malveillants des Néo-Démocrates, propos que nous entendrons sans doute aujourd'hui encore.

Je ne veux pas passer pour un rabat-joie ou un optimiste à tous crins. En tant que député qui ne vient pas de l'Île-du-Prince-Édouard, je voudrais d'abord parler aussi objectivement que possible de l'origine de ce projet. Ensuite, je voudrais examiner le projet de loi et faire quelques observations, en étant toujours le plus objectif possible. Je terminerai en disant que j'attends avec impatience d'entendre le reste du débat sur cette question qui aura lieu à la Chambre aujourd'hui.

Le projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland ou le raccordement permanent, comme on l'appelle désormais, a été déposé par le ministre des Travaux publics et lu pour la première fois en décembre de l'année dernière. Le projet de loi autorise essentiellement le ministre à conclure des accords avec le constructeur et l'exploitant de cet ouvrage de franchissement, qui viendra du secteur public. Il prévoit des dispositions concernant la subvention annuelle et un mécanisme d'établissement de droits de péage pour les 35 premières années. Il autorise également la réglementation des droits de péage, une fois que la Couronne sera à nouveau responsable du pont.

Lorsqu'on examine cette introduction, la première chose qu'on constate, c'est que cette façon de procéder n'est pas habituelle. Un des problèmes que pose ce projet, c'est qu'il n'est pas assorti d'un contrat gouvernemental habituel. Le projet de loi non plus n'est pas

Initiatives ministérielles

habituel parce qu'il prévoit la participation du secteur privé et que les pouvoirs du ministre sont différents.

• (1050)

Il y a aussi d'autres aspects qui nuisent à l'adoption de ce projet de loi, ce qui l'éloigne quelque peu du processus habituel. D'après mon expérience, lorsqu'un projet aussi délicat et aussi complexe que celui-ci s'éloigne de la façon habituelle de procéder, cela complique encore davantage les choses. J'espère que nous pourrons les éclaircir ce matin.

En ce qui a trait à l'origine de ce projet, elle est bien connue. Permettez-moi seulement d'en présenter les points saillants. L'Île-du-Prince-Édouard est devenue une colonie en 1769. Je doute que ses habitants songaient à se doter d'un pont à cette époque-là. L'établissement d'une colonie insulaire remonte à cette époque-là. C'est en 1832 que la première liaison entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent a vu le jour.

J'ai compté 30 étapes en faisant mes recherches hier, mais rassurez-vous je ne vais pas les mentionner toutes. La véritable étape suivante date de 1885, lorsque l'on a avancé pour la première fois l'idée d'une liaison fixe entre l'île et le continent. Le sénateur George Howland s'est intéressé à la chose. On peut donc dire que la discussion au sujet de la construction d'un ouvrage de franchissement a commencé en 1885, c'est-à-dire il y a plus de cent ans.

Le débat dure depuis 128 ans et il ne s'est sans doute pas passé une journée où quelqu'un, quelque part, à l'Île-du-Prince-Édouard ou ailleurs, sur la scène fédérale, provinciale ou municipale, n'ait pas parlé de cela. L'adoption de ce projet de loi ne se fera pas sans controverse ni divergences d'opinions, mais je crois au droit qu'ont les gens d'avancer des opinions différentes. Je vais parler de cela ce matin.

Lorsque l'Île-du-Prince-Édouard est entrée dans la Confédération, en 1873, le gouvernement s'engageait à assumer certains frais. Tout à fait dans l'ordre d'idées de la discussion de ce matin, il allait d'abord protéger les pêches qui étaient très importantes à l'Île-du-Prince-Édouard et ensuite établir et maintenir un service efficace de bateaux à vapeur entre l'île et le continent du Dominion, hiver comme été, afin d'assurer le transport du courrier et des voyageurs, ce qui offrait aux insulaires un moyen de communication permanent—et ce sont les

mots clés—avec le chemin de fer intercolonial et le réseau ferroviaire du Dominion.

L'une des difficultés qui se posait dans l'établissement de ce moyen de communication permanent avec le réseau ferroviaire ou routier du continent était la formation des glaces en hiver dans les détroits. Encore une fois, je connais très bien le problème que causent les glaces dans un bras de mer ou un détroit reliant une île au continent.

Je me souviens qu'en tant que jeune marin, à l'époque de ma formation dans la marine, j'ai dû attendre trois jours à North Sydney, un endroit merveilleux et très hospitalier, pour prendre un traversier au printemps, en mai je crois. Pour la première fois, je vivais personnellement la pénible expérience des inconvénients que comporte le passage du continent à une île.

Dès la fin des années 1880, on n'est pas d'accord sur la date exacte, le ministère canadien des Travaux publics a chargé une société d'ingénierie britannique de faire une étude de faisabilité sur la construction d'un tunnel. Néanmoins, l'établissement de traversiers brise-glace efficaces a vraiment remplacé l'idée d'un tunnel et, en 1917-1918, à la fin de la Grande Guerre, le premier service de traversiers fonctionnant toute l'année a été instauré grâce à l'avènement de services efficaces et rentables de brise-glace.

Je ne parlerai pas des 28 autres étapes marquantes que j'ai passées en revue avec intérêt hier soir. Elles sont intéressantes, et je suis certain que ceux et celles qui participent au débat les connaissent. Je laisse aux autres le soin d'aller fouiller dans leurs livres d'histoire, s'ils veulent savoir.

• (1055)

Pour entrer tout de suite dans le vif du sujet, on peut dire, je crois, que le projet a connu une période d'intense activité au milieu des années 80, lorsque le Cabinet fédéral a autorisé des études financières, socio-économiques et environnementales sur la faisabilité d'un ouvrage de franchissement permanent. Pour employer une expression populaire, on a décidé d'avalier la pilule. On a procédé à un appel d'offres au printemps de 1988, soit juste avant le déclenchement des dernières élections, et trois des sept offres ont été acceptées.

En janvier 1988, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a tenu un plébiscite sur le lien permanent. La démocratie a fait son œuvre et une majorité d'habitants de l'île ont voté en faveur du concept. À l'époque, il était question d'un tunnel et d'un pont. Avec le temps—je vais y revenir—le projet s'est simplifié, le tunnel cédant le pas

Initiatives ministérielles

au pont. Une partie de la controverse portait sur la question de savoir si on avait accordé une considération égale au tunnel et au pont, mais je ne m'éterniserai pas là-dessus.

En janvier 1989, le projet a été soumis au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales ou BFEEE et, en août 1990, le groupe d'étude signalait que, dans sa version actuelle, le projet présentait des risques d'effets nuisibles. Je m'empresse d'ajouter que le groupe a fixé comme niveau de risque acceptable un retard des glaces d'au plus deux jours. Autrement dit, suite à mes propos de tout à l'heure sur les dangers des glaces, il faut entendre par là que les glaces resteraient dans le détroit de Northumberland deux jours de plus que la normale, chaque année, durant une période de cent ans. C'est une latitude considérable. Je pense que cela semble raisonnable à quiconque connaît les glaces, la mer et les probabilités.

En somme, il fallait concevoir un projet qui ne modifie pas considérablement l'état des glaces et qui puisse résister aux forces générées par des glaces constamment en mouvement. Le principe en cause était le suivant: si la présence d'un pont devait entraîner une plus forte accumulation de glaces dans le détroit ou, comme on dit dans le métier, retarder le départ des glaces, cela pourrait avoir un effet négatif sur l'environnement marin de toute la région ainsi que sur la pêche pratiquée dans le détroit.

La pêche pratiquée dans le détroit de Northumberland, qui représente une valeur inestimable pour l'économie de l'île, consiste principalement en des prises de homard, de pétoncle et de hareng. J'ai beaucoup d'estime pour les pêcheurs. Je les côtoie pas seulement tous les jours, mais presque toutes les heures de la journée. La pêche au homard, qui a rendu l'Île-du-Prince-Édouard célèbre dans le monde entier, est pratiquée, dans une proportion de 75 p. 100, dans le détroit.

Cela rapporte aux pêcheurs quelque chose entre 45 et 60 millions de dollars et plus, selon la saison. Quand on songe au chômage et à la situation des pêches de nos jours, on voit que ce chiffre est très élevé et qu'il doit être pris en considération quand on examine l'incidence socio-économique globale. En outre, je suis aussi au courant de la présence de bancs de pétoncles dans le détroit dont il faut aussi tenir compte.

En janvier 1991, le Cabinet a autorisé qu'on choisisse un promoteur pour construire et exploiter le pont, et un comité d'experts sur les glaces a été formé. En avril 1991, quelques mois plus tard, le comité sur les glaces a rapporté qu'on pouvait construire un pont sur le détroit de Northumberland sans retarder sensiblement le déblaiement des glaces. Trois promoteurs ont ensuite fait des propositions initiales. Ils ont été invités à soumettre leurs propositions et, en janvier de l'année dernière, c'est-à-dire il y a environ 18 mois, on a déterminé que ces trois propositions respectaient les exigences environnementales.

En mai 1992, il y a environ un an, quand les trois sociétés ont soumis leurs programmes financiers et de sécurité, notamment le niveau nécessaire de subvention fédérale, Travaux publics Canada a déclaré que les trois soumissions ne répondaient pas aux conditions de l'appel d'offres pour le projet.

En juillet 1992, le Cabinet a autorisé qu'on entame des discussions avec la société Strait Crossing Incorporated, ou SCI en abrégé. Comme elle avait soumis l'offre la plus basse, on lui a demandé de déterminer si sa proposition pouvait être modifiée pour répondre aux critères fixés par le gouvernement fédéral.

• (1100)

En novembre, le Cabinet autorisait la négociation d'un contrat avec la SCI et le ministre des Finances annonçait dans son exposé financier du 2 décembre que des travaux avancés d'ingénierie et d'environnement allaient être entrepris pour que la construction de l'ouvrage de franchissement commence au printemps de 1993.

Comme je l'ai dit plus tôt, ce projet ne ressemble à aucun autre projet d'infrastructure, puisqu'il sera financé, construit et exploité par son propriétaire, un consortium du secteur privé qui, après 35 ans, le remettra au gouvernement fédéral. Cette façon de faire qui, je pense, découle des propositions initiales de 1985-1986, signifie essentiellement que le projet sera très étroitement surveillé pour déterminer si ce même mécanisme de financement pourrait s'appliquer à d'autres projets d'infrastructure. Si l'expérience est réussie, ce sera un projet pilote d'envergure.

Le pont lui-même tirera ses recettes de deux sources: la subvention annuelle de 42 millions du gouvernement fédéral pendant 35 ans—un montant qui correspond à la subvention versée à l'exploitant du service de traversiers, majorée d'environ 50 p. 100 pour diverses raisons—et ensuite les recettes provenant des droits de péage qu'ac-

Initiatives ministérielles

quitteront les usagers et qui correspondront aux droits de péage de 1990 majorés de l'inflation ou aux droits de péage la dernière année d'exploitation des traversiers. Ces recettes devraient s'établir à quelque 18 à 20 millions par année.

Pour entrer dans le vif du débat en troisième lecture aujourd'hui, tout juste avant Noël de l'année dernière, soit le 16 décembre, un accord tripartite a été conclu entre le gouvernement du Canada, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Cet accord portait sur un raccordement permanent et reposait sur dix conditions qu'avait établies le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard dans une lettre qu'il avait adressée au ministre des Travaux publics en 1987 et que j'ai lue hier soir. L'idée de présenter cette lettre était à mon avis très brillante, car on y traitait d'un grand nombre des propositions que les gens avaient faites avant 1987. Bien que les députés de l'Île-du-Prince-Édouard et ceux qui ont participé à cette discussion soient au courant de ces propositions, j'estime qu'il vaut la peine de les mentionner très brièvement pour faciliter le débat public.

La première voulait que l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick reçoivent tous deux des fonds pour améliorer leurs routes. Cette proposition s'élevait à 20,4 millions de dollars pour chacune des provinces. La deuxième était que le service de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse continuerait de fonctionner; il s'agit du service Wood Island-Caribou. Les terres servant à la construction des routes d'accès seraient réunies par le gouvernement fédéral et transférées aux provinces. Les droits de péage seraient justes et raisonnables, ce qui est très important pour l'économie de l'île et pour les personnes qui utiliseraient le pont.

Ensuite, le promoteur offrirait aux travailleurs compétents qui faisaient fonctionner les traversiers de nouveaux emplois sur le raccordement permanent et établirait un programme d'aide satisfaisant à l'intention des préposés aux traversiers qui ne pourraient pas obtenir ces nouveaux emplois.

Je ne saurais oublier de souligner l'importance de venir en aide aux personnes qui se retrouveront au chômage sans qu'elles y soient pour quelque chose et parce qu'elles auront sacrifié, si je puis dire, leur emploi au profit du mieux-être de leur île et de ses habitants. Je crois qu'il ne fait pas de doute que le régime en place a la responsabilité de s'occuper d'eux. Il ne s'agit pas de leur offrir une indemnisation symbolique ou minimale, mais de leur assurer des conditions respectables et dignes d'eux, te-

nant compte de ce qu'ils auraient gagné sans ce changement et de leur capacité de trouver un nouvel emploi.

Les deux collectivités touchées, sises aux deux terminaux du service de traversiers, Borden et Cap-Tourmentin, se partageraient une somme pouvant aller jusqu'à 20 millions de dollars tirée du Fonds spécial de prêt au développement. Les retombées économiques seraient immenses pour la région de l'Atlantique.

Le promoteur doit préparer un plan de gestion de l'environnement qui soit acceptable tant par le gouvernement fédéral que par les trois gouvernements des provinces de l'Atlantique.

J'ai un autre point très important à formuler: le promoteur indemnise les pêcheurs dont les activités seraient entravées par les travaux de construction.

• (1105)

J'ai parlé de l'importance de la pêche du homard et du hareng, de l'existence de bancs de pétoncles, de la grande contribution que font les pêcheurs à l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard et finalement, du fait que le corridor de services publics serait intégré au pont.

Ces dix conditions témoignent certainement de l'intérêt que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a accordé au bien-être des gens et des localités, ainsi que des industries qui seront touchées par ce projet.

C'est au nombre des obligations constitutionnelles du gouvernement fédéral. Il restait à faire une certaine interprétation à cet égard. À mon avis, cette interprétation de l'accord et des limites des obligations constitutionnelles du gouvernement fédéral inscrites dans l'accord a été examinée dans un exposé récent de la première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. Je crois que c'est une facette importante de ce projet.

Je vois que le temps passe. J'aurais voulu aborder d'autres points. Je vous dirai à tout le moins que je suis conscient des conséquences socio-économiques de ce projet pour les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard, particulièrement ceux qui se sont opposés à ce raccordement à l'occasion du plébiscite.

À mon avis, dans une démocratie, quand la majorité a exprimé son opinion, nous ne devons pas rester indifférents à l'inquiétude de ceux qui préféreraient ne pas participer à un projet. Ils ont leurs raisons et leurs croyances propres et ils tirent leurs propres conclusions. Selon eux, le gouvernement ne s'est pas conformé aux lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Ils prétendent en outre que le Canada enfreindrait les conditions de l'union en passant avec l'Île-du-Prince-Édouard et la SCI un accord

Initiatives ministérielles

qui permettrait l'interruption des communications permanentes et ne protégerait pas la pêche.

À mon avis, ce sont là des préoccupations légitimes dont il a été tenu compte, du moins en partie, je crois. La non-protection des pêcheries est l'un des dix points que le premier ministre Ghiz a soulevés dans la lettre qu'il a adressée au gouvernement du Canada. On a tenu compte de l'efficacité du service et pour ce qui est des conditions de l'union, j'y reviendrai avant de terminer.

Les principaux problèmes entourant le projet du lien fixe semblent être, si je puis les résumer ainsi à ce stade, les coûts et le moyen unique de financement, l'impact de ce projet sur l'environnement—notamment l'incidence de l'accumulation de glaces—donc sur les pêcheries dans le détroit de Northumberland, enfin l'impact du lien fixe sur le mode de vie traditionnel de l'île. Je suis particulièrement sensible à ce dernier point, comme je l'ai déjà dit.

Il existe plusieurs façons d'analyser l'impact d'un projet de cette envergure. Je ne veux pas et ne peux pas me lancer dans les détails étant donné que je n'ai pas pris part au processus. Cependant, je suis sûr que ça a été fait de façon objective.

Peu importe la façon dont on les additionne, peu importe que l'on soit objectif ou subjectif, il faut tenir compte de trois choses quand on analyse l'impact d'un projet.

On examine d'abord l'ampleur de l'effet prévu. Bien entendu, il y a toujours un élément d'incertitude. On doit prendre le meilleur et le pire scénarios et faire ce qu'on appelle une analyse de sensibilité. Je m'y connais très bien dans ce genre d'analyse. On examine avant tout l'ampleur de l'effet prévu. On examine ensuite l'importance de cet effet en ce qui concerne la qualité de vie, que ce soit sur le plan social, environnemental ou économique. On examine enfin quelles sont les probabilités que cela se produise. On examine donc trois choses: l'ampleur, l'importance et les probabilités.

Il existe diverses combinaisons possibles. Il peut se produire au niveau d'un facteur un changement qui serait relativement peu important et qui pourtant le serait autant qu'un petit changement qui pourrait être très important pour la qualité de vie. Ce que je veux dire, c'est que, quand on prend ces trois facteurs et qu'on les additionne pour voir quel sera l'impact des glaces, des vents et des marées et d'autres éléments, il y a un certain nombre de jugements de valeur qui interviennent. Dans

ce dossier, nous sommes en présence de jugements de valeur. C'est pourquoi tout ce qui n'implique pas un jugement de valeur ou qui peut être mesuré quantitativement se prête très peu à la critique subjective.

• (1110)

Le nombre d'études faites dernièrement sur ce projet est phénoménal. Quatre-vingt-onze en tout, dont 24 évaluations environnementales, 17 études sur les glaces, 4 études intégrées sur les vents et les marées, 9 études sur les avantages socio-économiques du projet, 23 études diverses faites par des organismes très respectables tels que le Conseil économique des provinces de l'Atlantique et plusieurs autres entreprises, 10 études sur l'incidence terrestre et 4 rapports sur les différents ouvrages possibles pour franchir le détroit et autres rapports connexes; en tout on a recensé 91 études.

Si on tient compte des études périphériques telles que les analyses de laboratoire et autres études individuelles dont j'ai connaissance mais que je n'ai pas vues, on a bien dû faire plus d'une centaine d'études sur ce projet.

Je m'aventure sur un terrain glissant car il est très dangereux de faire des prédictions devant la Chambre, mais je me risquerai quand même à dire que si nous laissons ce dossier traîner encore cent ans, il y aurait probablement une centaine d'études de plus. On pourrait continuer à l'étudier indéfiniment qu'on ne parviendrait jamais à faire changer d'idée ceux qui, pour des raisons subjectives, s'opposent à ce projet.

Je le comprends parfaitement et je m'incline. Je suis très ouvert à ce genre de situation. J'ai moi-même participé à de nombreux projets pour lesquels la ligne de démarcation n'était pas très claire, qui étaient loin de faire l'unanimité et qui suscitaient des jugements de valeur. Et c'est à ça que servent les gouvernements, à trancher, et lorsqu'on se trouve dans une situation où l'on doit trancher, on le fait et on en assume les conséquences. Quand on tranche, on doit pouvoir se dire le lendemain qu'on a pris la décision la plus objective qui soit, sans tenir compte de soi-même, de son profit personnel, de sa gloire personnelle, qu'on a pris, donc, la décision qui s'imposait.

Quand un politicien doit prendre une décision aussi importante, il doit, pour ce faire, étudier tous les facteurs, s'assurer de connaître toutes les préoccupations et, avec tous les renseignements dont il dispose, se fier à son instinct, à son idée, à sa compréhension et à tous les

Initiatives ministérielles

facteurs inhérents, à la façon dont il a été élevé, à son éducation et à tout le reste. C'est ce qui est arrivé ici.

Je ne veux pas m'étendre sur ce projet de loi qui est étonnamment court et qui contient très peu de choses. Comme pour tout projet de loi, les premières parties se rapportent, naturellement, aux définitions. Il est beaucoup question de l'indice des prix à la consommation, et c'est un point important parce que la base utilisée va déterminer ce qui vient après.

Les articles 4 et 5 donnent au ministre le pouvoir de conclure des accords relativement à ce lien fixe, tandis que l'article 6 l'autorise à céder à bail les biens immeubles appartenant à Sa Majesté qu'il estime nécessaires à la construction ou à l'exploitation de l'ouvrage. L'article 7 prévoit le versement annuel d'une subvention de 42 millions de dollars pendant 35 ans, montant qui est rajusté selon l'indice des prix à la consommation. L'article 8 dit que la subvention ne peut être retenue, par voie de déduction ou de compensation, sur les sommes payables à Sa Majesté.

Cela veut dire que pour offrir aux investisseurs potentiels le même niveau de garantie qu'offre un prêt garanti directement par le gouvernement, le gouvernement renoncerait à la possibilité de retenir la subvention pour compenser les sommes dues par les promoteurs qui, par exemple, n'auraient pas payé leur impôt sur le revenu. L'article 8 viserait essentiellement la Loi sur la gestion des finances publiques et le droit de porter en déduction les impôts à verser.

Enfin, en vertu de l'article 9, le ministre des Transports peut, par règlement, fixer le montant des droits de péage qui peuvent être imposés pour l'utilisation de l'ouvrage une fois expiré ou terminé le bail avec le promoteur.

Je voudrais maintenant parler d'une chose qui s'est produite récemment à l'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard.

• (1115)

La première ministre Callbeck, notre collègue qui a brillamment représenté sa circonscription de Malpèque, comme ses trois collègues de l'Île-du-Prince-Édouard, a pris une initiative très importante à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard peu après l'inauguration. Elle a prononcé un discours à ce sujet, et a ainsi fait preuve d'un grand courage en annonçant dès le début de son mandat les mesures qu'elle entend prendre. Elle a rappelé à sa province et au gouvernement du Canada qu'une nette majorité d'habitants de l'île appuient le projet et que le gouvernement fédéral et son gouvernement y sont également favorables.

La première ministre a également fait remarquer, à l'instar du ministre des Travaux publics, qu'on a longuement discuté du projet et qu'il a fait l'objet d'une centaine d'études et consultations qui démontrent que les insulaires veulent qu'on y donne suite. Elle a rappelé une récente décision judiciaire relativement à cette question. Elle a fait remarquer que la décision avait été rendue dans le but d'améliorer le projet. Elle a fait allusion à l'accord parallèle qui modifiait, ou étendait pour ainsi dire, l'accord tripartite de décembre 1992 entre le Canada, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. La première ministre, qui avait négocié l'accord, en a alors fait connaître le contenu.

J'ai déjà parlé des conditions de l'union. La première et peut-être la plus importante des dispositions de l'accord stipule que le Canada respecte son obligation constitutionnelle d'assurer un moyen continu de communication. Cet élément, très important, devrait atténuer les craintes de certaines personnes qui entretenaient des doutes au sujet du projet. La résolution et l'accord modificatif n'ont pas altéré l'obligation du gouvernement fédéral. L'obligation, qui faisait partie des conditions initiales de l'union, reste valable. Il n'y a donc pas matière à interprétation ni crainte à avoir. Cette obligation demeure, elle a été négociée et annoncée par la première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le taux de péage pour l'année d'exploitation de référence serait déterminé en fonction des tarifs de 1992 établis par Marine Atlantique, plus un rajustement suivant l'indice des prix à la consommation, au lieu d'appliquer les tarifs de 1996 qui avaient été négociés; j'allais dire imposés au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, mais ce gouvernement-là est trop avisé pour accepter ces tarifs.

Essentiellement et sans entrer dans les détails, l'approche éclairée adoptée par la première ministre Callbeck et ses collègues durant la négociation permettra d'économiser environ 250 millions de dollars durant la vie utile du projet. Il y a d'autres éléments, mais ce sont les deux plus importants selon moi.

J'ai fait ce que j'avais dit que je ferais; aussi, je n'ajouterai que quelques mots en terminant. Cette étude a non seulement été intéressante, mais elle a montré également la passion avec laquelle on a abordé ce projet et le nombre de gens qui y ont participé. Nous nous penchons souvent à la Chambre sur des projets de loi qui touchent divers groupes d'intérêts, certaines industries, certaines provinces et certaines régions du pays, mais j'ai rarement eu l'occasion d'intervenir au sujet d'un projet de loi qui intéresse tant tous les gens concernés. Il va avoir des

Initiatives ministérielles

répercussions sur le mode de vie de tous les habitants actuels et futurs de cette merveilleuse province.

On va pouvoir en tirer des avantages autres que les avantages globaux. Je parle, en l'occurrence, des emplois qui vont être créés. On va garantir les subventions voulues. Cependant, de mon point de vue, non seulement le projet de loi C-110 est essentiel au processus de financement de ce raccordement permanent, mais également ce raccordement apportera beaucoup d'avantages à l'Île-du-Prince-Édouard.

La construction du pont représentera environ 1 000 emplois directs pendant neuf mois sur une période de cinq ans. C'est merveilleux! En outre, 90 p. 100 des emplois en question seront occupés par des gens de la région. De plus, selon le ministère des Travaux publics, de 50 à 60 p. 100 de tous les matériaux et de l'équipement nécessaires seront achetés dans la région. Les secteurs du transport et du tourisme s'attendent également à retirer d'importants avantages économiques de ce projet, étant donné que ce pont permettra de se rendre à l'Île-du-Prince-Édouard plus rapidement et plus facilement.

• (1120)

En ce qui concerne les répercussions environnementales, je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà déclaré, mais quand on sait que ce projet a été étudié longuement, en profondeur et de façon tout à fait objective puisqu'il a fait l'objet d'une centaine d'études dans quatre ou cinq domaines essentiels, je pense que nous pouvons alors être certains, au moment de nous prononcer en faveur de ce projet de loi, que rien n'est parfait dans la vie, mais que ce projet est ce que nous pourrions faire de mieux.

En conclusion, je pense fondamentalement que l'aspect transport de tout ce projet et l'aspect pratique de ce raccordement sont, après tout, ce qui importe le plus. L'Île-du-Prince-Édouard n'aura plus à s'accommoder d'un service de transport intermittent. Les gens pourront se rendre dans l'île à leur gré, sans être à la merci des fluctuations du transport. J'entends souvent les gens dire qu'ils souhaitaient se rendre dans l'île, mais qu'ils ignoraient à quel moment ils pourraient y parvenir. L'Île-du-Prince-Édouard ne fera plus l'objet d'un débat prolongé et divers. Les insulaires n'auront plus à supporter des péages toujours plus élevés.

Je considère que c'est un privilège pour moi d'avoir l'occasion d'intervenir au nom du Parti libéral relativement à ce projet. Je suis conscient des problèmes associés au siècle d'histoire de ce projet et plus particulièrement des difficultés auxquelles nous sommes confrontés depuis cinq ans. Je tiens à féliciter mes collègues de l'Île-du-Prince-Édouard d'avoir pris la peine de comprendre tous

les aspects de cette question. Je veux les féliciter pour leur objectivité.

Je demande à la Chambre de tenir compte de ce que je viens de dire, de se rappeler, lorsqu'elle se prononcera sur ce projet de loi dans un avenir rapproché, que l'adoption de cette mesure est tout à fait dans l'intérêt des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et de tous les Canadiens.

Le président suppléant (M. O'Kurley): Les prochains orateurs disposeront de 20 minutes, puis de 10 minutes pour les questions et observations.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les Canadiens, surtout ceux de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick qui s'intéressent à ce projet, savent que le débat sur le projet de loi C-110 est comparable à *Alice au pays des merveilles*. Nous avons entendu, ce matin, le ministre des Travaux publics et, il y a quelques instants, le porte-parole officiel du Parti libéral. Ces partis semblent dire que le pont ne produira pas d'impact environnemental assez important pour qu'on s'y attarde et que les résultats pour les insulaires et l'économie des Maritimes ne seront que favorables.

J'ai écouté attentivement les deux orateurs précédents; ils ont tous deux parlé brièvement des inquiétudes que ressentent probablement la majorité des insulaires et des centaines de milliers de Canadiens des Maritimes. Dans les deux cas, les députés ont rapidement escamoté les préoccupations de ces Canadiens et particulièrement celles des pêcheurs du détroit de Northumberland et des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard qui aiment leur mode de vie actuel et sont très satisfaits du service de traversiers. Les Canadiens devraient savoir que les rancœurs quant aux retards considérables et aux lacunes du service de traversiers ne sont pas fondés, la réalité étant tout autre. En fait, en 1992, on a compté seulement 5 retards sur 1 300 voyages.

Je viens d'une localité sur la côte nord de la Colombie-Britannique où nous sommes fort heureux lorsque le traversier réussit à naviguer une fois par semaine. Dans le détroit d'Hécate les vents atteignent parfois 100 milles à l'heure. L'hiver dernier, on a noté qu'une vague mesurait 84 pieds dans l'entrée Dixon. Notre environnement maritime est tout aussi féroce et dangereux que celui du détroit de Northumberland. Dans tout grand projet, quel qu'il soit, il est imprudent et dangereux à mon avis de faire valoir des arguments comme les retards de quelques instants ou un peu de givrage ou d'autres arguments semblables pour justifier des risques comme ceux qu'entraînera la construction du raccordement permanent.

Libéraux et Conservateurs ont débattu ce projet de loi et bien des gens qui ont vu ce débat ont communiqué avec moi hier, par téléphone ou par télécopieur, parce qu'ils se demandaient pourquoi ces deux partis avaient tour à tour constamment laissé entendre que tout le processus était

Initiatives ministérielles

correct, légal et constitutionnel, alors que ce n'était pas le cas. Ces partis n'ont pas raté la moindre occasion de s'en prendre au NPD, qui avait dénoncé la corruption et les faux-fuyants qui caractérisent le processus suivi jusqu'à maintenant.

Bien sûr, les lobbyistes en faveur du SCI de l'autre côté de la rue doivent se réjouir d'avoir trouvé tant de Conservateurs et de Libéraux disposés à escamoter les véritables questions que soulèvent le projet de loi C-110 et l'élaboration de ce projet.

• (1125)

Ce projet n'a pas été évalué par une commission publique. Or, nous voyons les Libéraux et les Conservateurs se relayer pour brandir des documents et dire que, depuis de nombreuses années, il y a eu 91 ou 92 études qui ont coûté 20 millions de dollars. Il y a effectivement eu des études. Un plan générique du pont a été présenté à une commission publique d'évaluation environnementale, qui l'a étudié et rejeté. Le plan a été rejeté.

La SCI a présenté un plan spécifique du pont qui doit faire l'objet d'un examen long et minutieux en vertu du projet de loi C-13, la nouvelle loi canadienne sur le processus d'évaluation environnementale. Dès qu'un projet spécifique est présenté, il faut procéder publiquement à une évaluation environnementale et à un examen. Si l'on examinait publiquement un processus générique d'un certain type de chirurgie cardiaque, si ce processus était rejeté et si les mêmes chirurgiens proposaient un processus similaire qui serait cette fois spécifique, est-ce qu'avant de vous soumettre à cette chirurgie, vous ne voudriez pas qu'elle soit évaluée et examinée?

À titre de parlementaire, je considère les arguments que les Libéraux et les Conservateurs ont fait valoir à la Chambre comme étant extrêmement boiteux. C'est avec une grande tristesse que j'ai vu les deux partis argumenter faussement et malhonnêtement, sans tenir compte d'une ordonnance de la cour déjà rendue par la juge Barbara Reed. La modification constitutionnelle n'a pas été débattue ou adoptée ni par l'Île-du-Prince-Édouard ni par le Parlement fédéral.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il existe des règles de procédure à la Chambre et certains termes ne doivent pas être employés par les députés à l'endroit de leurs collègues dans cette Chambre. Le député le sait fort bien. Il vient tout juste d'accuser les membres du gouvernement et de l'opposition de corruption. S'il veut porter des accusa-

tions de corruption, qu'il le fasse de façon claire, au lieu de se servir de son temps de parole à la Chambre pour formuler des observations qui, à mon sens, sont antiparlementaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais consulter les «bleus» et revenir sur cette question. Le député est à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir que cela ne se fait pas. S'il a enfreint le Règlement, je lui saurais gré de s'en excuser et de se conformer à nos règles.

M. Fulton: Monsieur le Président, comme vous le constaterez lorsque vous consulterez les «bleus», je n'ai tenu aucun propos antiparlementaire. Ce n'est qu'une tactique typique des Libéraux qui veulent empiéter sur mon temps de parole. Ce que j'ai dit à la Chambre, je suis prêt à le répéter n'importe quand à l'extérieur, devant les caméras.

Permettez-moi de lire un extrait de la décision rendue plus tôt cette année par la juge Barbara Reed, parce que je pense que cette décision est très pertinente, pour les Canadiens en général et pour les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard en particulier. Ceux-ci doivent savoir à quel point ils ont été mal représentés par les députés de l'île et par le gouvernement dans ce dossier.

L'honorable juge Reed a dit:

La tenue d'audiences publiques sur une proposition générale ne saurait remplacer une évaluation spécifique du projet précis qui est envisagé. Si l'on avait confié l'examen de projets précis au groupe de travail, celui-ci aurait pu en arriver à une conclusion différente. Il est particulièrement inquiétant d'apprendre, dans le cas qui nous occupe, qu'on ait fait part d'un concept général à un groupe d'experts, alors que le gouvernement avait accès à des informations plus détaillées sur les trois propositions de concepts envisagées, mais non transmises audit groupe d'experts.

L'argument voulant que des évaluations continues en vertu de l'article 12 soient exigées à chaque étape du projet n'est pas convaincant. Il se pourrait fort bien qu'une évaluation continue ou une réévaluation constitue une façon de procéder commode, mais cela ne satisfait pas au fait que l'article 12 exige l'évaluation d'une proposition dès qu'elle est disponible sous une forme permettant une étude approfondie des considérations écologiques.

La Cour fédérale du Canada a par la suite jugé que le ministre des Travaux publics ne s'était pas conformé aux exigences de l'article 12 du Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et qu'il serait «inconstitutionnel de mettre fin au service de traversiers entre Cap-Tormentin, au Nouveau-Brunswick, et Borden, à l'Île-du-Prince-Édouard, sans modifier d'abord l'article 43 de la Loi constitutionnelle de 1982.»

Initiatives ministérielles

La Cour fédérale a émis ensuite l'ordonnance qui suit: «Le ministre des Travaux publics, le ministre des Transports et tout autre représentant du gouvernement du Canada ne doivent pas prendre de décision irrévocable concernant la proposition particulière de la société SCI avant qu'une décision aux termes de l'article 12 ait été prise et que les documents s'y rapportant aient été rendus publics conformément à l'article 15 du Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.»

La question a été portée devant les tribunaux. C'est ce que la Cour fédérale du Canada a dit. Cette disposition impose une obligation au lieu d'autoriser une mesure. La Cour fédérale a dit qu'on ne devait pas «prendre de décision irrévocable» tant que l'article 12 n'aurait pas été respecté.

• (1130)

Or, ce matin, le ministre des Travaux publics a pris la parole et déclaré que, une fois le projet de loi C-110 adopté au Parlement, il allait s'occuper de l'article 12. Eh bien, c'est un outrage au tribunal.

Je me suis entretenu avec le greffier de la Chambre, M. Marleau. Je reconnais avec vous, monsieur le Président—et je siége ici depuis 15 ans—que nous sommes le plus haut tribunal du pays. Nous adoptons les lois, nous interprétons souvent le contenu de la Constitution, nous décidons des orientations du pays.

Mais nous sommes ici en présence d'une cause judiciaire précise fondée sur les lignes directrices du Cabinet qui remontent à 1984. Le tribunal a conclu que cette théorie voulant qu'on fasse continuellement des évaluations aux termes de l'article 12 sans jamais présenter une proposition spécifique qui ferait l'objet d'un processus d'évaluation et d'examen en matière environnementale auquel les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick pourraient participer ne s'applique pas. Tout simplement pas.

Nous avons remarqué ce genre d'argumentation fautive. . .

M. MacKay: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'étais à côté, en train d'écouter avec intérêt le discours de mon collègue, mais j'ai tenu à revenir à la Chambre pour lui dire que, manifestement, il ne sait pas compter. Il confond les articles 12 et 13.

Comme le harsard en témoignera, j'ai pris la parole pour lui dire que, donnant suite à la décision du juge Reed, je me suis conformé à l'article 12. Les députés m'ont entendu. Je signale au député qu'il y a une différence entre les articles 12 et 13.

M. Fulton: J'en suis parfaitement conscient, monsieur le Président, mais cela ne répond à aucun des éléments de l'ordonnance du juge Reed quant aux décisions irrévocables. Ce qu'espèrent les gens des autres partis—le

ministre des Travaux publics, les ministériels et les Libéraux—c'est du pareil au même. Les Libéraux feraient aussi bien de s'asseoir en face aujourd'hui, sur les banquettes conservatrices, parce qu'ils ne semblent pas se préoccuper le moins du monde des besoins dans ce dossier. L'idée générale d'un pont a été rejetée au terme d'une évaluation environnementale, et des études particulières ont été soumises à la commission.

Nous savons tous pourquoi SCI et le gouvernement cherchent à se soustraire à une évaluation environnementale publique. C'est à cause de l'emplacement des piliers. Toute la question de l'embâcle referait surface. Le ministre des Travaux publics sait pourquoi les quatre prétendus «spécialistes des glaces» n'ont jamais publié leurs conclusions, ni ne les ont soumises à l'évaluation professionnelle, comme cela est normalement exigé dans ce genre d'activités techniques et scientifiques. Des centaines de millions de dollars de homard, de pétoncles et de poisson de fond sont en jeu. On n'a pas respecté la marche à suivre habituelle dans ce cas-ci. Il n'y a eu aucune évaluation environnementale concernant le pont de SCI.

L'idée générale d'un pont a été rejetée. La Cour fédérale a ordonné au gouvernement de ne prendre aucune décision irrévocable avant que les conditions relatives à l'évaluation environnementale n'aient été remplies. Or, le gouvernement évite sans cesse de mener de telles études. Dans le cas de Kemano II, il s'est révélé que le gouvernement avait agi illégalement et anticonstitutionnellement en exemptant le projet de la société Alcan du processus. Il se trouve que la société Alcan a été le fer de lance du gouvernement dans la bataille du libre-échange lors des dernières élections. Elle était aux premières lignes. Voilà comment on récompense ses efforts.

La Chambre elle-même a adopté à l'unanimité le rapport du Comité permanent d'examen de la réglementation qui disait que c'était illégal et anticonstitutionnel. Mais les ministres responsables n'ont rien fait pour remédier à la situation.

Passons à l'Alberta, au barrage de la rivière Oldman. Qui trouvons-nous là? La société SCI, celle-là même qui est impliquée dans le projet de raccordement permanent. Lorsqu'il a été question d'ériger un barrage sur la rivière Oldman, cette société s'est jointe au gouvernement de l'Alberta et au gouvernement fédéral conservateur pour mener une lutte acharnée contre le public jusqu'à ce que le plus haut tribunal au Canada décide qu'il devait y avoir une évaluation environnementale. À la suite de l'évaluation, on a ordonné que le barrage soit démolé parce qu'il n'avait pas sa raison d'être ni sur le plan économique ni sur le plan environnemental.

Je suis certain que si le projet de pont de la SCI était soumis à une évaluation environnementale en bonne et due forme, il connaîtrait le même sort que le barrage de la rivière Oldman. Il serait rejeté. Voilà encore un méga-

Initiatives ministérielles

projet proposé par la même société, avec les mêmes bénéficiaires. C'est de l'escroquerie. Il ne faut pas oublier que c'est une société étrangère à 70 p. 100.

Et qu'est-il advenu des 23 autres recommandations? Au total, 24 recommandations ont été faites au sujet du barrage de la rivière Oldman. Le gouvernement n'a donné suite à aucune d'entre elles. La première était de démolir le barrage après sa construction.

• (1135)

Dans le cas qui nous occupe, nous avons au moins la possibilité d'effectuer un examen intelligent de la légalité et de la constitutionnalité du projet. Mais non: les Libéraux s'y opposent; et les Conservateurs s'y opposent. Ils ne veulent pas d'un examen public des conséquences environnementales du pont parce que cela en révélerait les défauts. Ils veulent le pont au plus vite. Ils veulent injecter quelques centaines de millions de dollars dans leurs circonscriptions. C'est cela le véritable enjeu, et rien d'autre.

Le ministre des Travaux publics me fait rire lorsqu'il déclare à tout propos qu'il s'agit là d'un projet du secteur privé. Allons donc. Il s'agit là de la plus grande bêtise, du plus beau gaspillage et du plus gros cadeau que je n'aie jamais vus depuis que je suis député—1,47 milliard de dollars. Nous, les contribuables, payons un pont qui, selon le ministre des Travaux publics, coûtera 800 millions de dollars, et c'est SCI qui empochera l'argent du péage pendant 35 ans.

Pas un Libéral et pas un Conservateur ne veut dire à la famille canadienne moyenne de quatre personnes ayant une auto quel sera le montant du péage le jour de l'inauguration du pont. Ne pensez-vous pas qu'il ne serait que normal de dire à l'avance à la population de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick à combien s'élèvera le péage? Un autre secret, un autre accord particulier.

Le processus amorcé récemment par SCI et par Travaux publics n'a rien à voir avec le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et rien dans les documents produits par Travaux publics ne permet de croire que les répercussions du pont sont connues ou qu'elles seront négligeables. Dans le *Financial Post* d'hier, on lit un article intitulé «Le pont de l'île-du-Prince-Édouard: encore un procès». Je cite:

L'étude finale a été publiée à la mi-mai par le ministre des Travaux publics, Elmer MacKay, mais Mark Freiman, conseiller juridique des Amis de l'île, a déclaré que le ministère n'avait fait aucun effort particulier pour se conformer à l'ordonnance du tribunal ou aux normes contenues dans les lignes directrices du gouvernement lui-même. Freiman ajoute que rien dans l'étude ne permet de conclure que les répercussions du pont sur l'environnement seront négligeables.

Le ministre m'a interrompu plus tôt pour me dire de lire l'article 13 des lignes directrices du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Je connais très bien l'article 13, mais cette petite étude concoctée par SCI et Travaux publics n'a absolument aucune valeur. Elle ne contient aucune des données qu'il faudrait pour pouvoir arriver aux conclusions auxquelles ils sont arrivés, à savoir qu'il n'y aura aucun dommage grave à l'environnement et que tout ce qui pourrait se produire n'aurait que des effets négligeables. Les arguments utilisés sont des arguments spécieux. Cela constitue une atteinte à l'intelligence de l'électeur canadien moyen. Je trouve particulièrement gênant de l'entendre constamment de la bouche du ministre des Travaux publics, que je considère comme un bon ami et comme un bon parlementaire.

Je l'ai déjà dit maintes fois, l'ordonnance judiciaire fédérale rendue par la juge Barbara Reed n'a pas été respectée et aucune tentative n'a été faite pour s'y conformer. Ce n'est que plus tard, aujourd'hui, que la modification proposée commencera à être débattue à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous n'avons aucune raison de croire maintenant ni dans un avenir prévisible qu'un projet de modification de la Constitution pourrait faire une brève apparition ici un vendredi après-midi. Il est plutôt futile de croire cela et aucun tribunal au Canada qui a suivi le débat des propositions de Charlottetown ne s'attend à ce que des propositions de modification commencent tout à coup à apparaître ici les vendredis après-midi.

L'adoption du projet de loi C-110 fait partie d'une décision irrévocable. La réalisation des décisions est automatique et le gouvernement en est parfaitement conscient, je crois, car il met en branle une série d'autres mesures, dont la moindre n'est pas l'obtention rapide par la SCI de contrats signés qui feront qu'il sera impossible pour un gouvernement qui voudra faire passer l'intérêt public avant l'intérêt de cette société de replacer cela dans une juste perspective, c'est-à-dire d'exiger au moins un bon processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Il vaut la peine de s'arrêter ici un instant sur le peu de cas qu'on a fait du processus, car le groupe spécial du PEEÉ a dit non pour bien des raisons et non seulement à cause des problèmes causés par les glaces. Même le prétendu groupe de spécialistes des glaces ne s'est penché que sur un très petit nombre des principales préoccupations exposées par les spécialistes qui ont examiné le projet général de pont.

Le gouvernement a préféré masquer le problème des glaces. Voyons ce que M. Weale avait à dire, le 11 mars dernier, lorsqu'il a comparu devant le comité législatif concernant le projet de loi C-110. M. Weale enseigne à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Je sais que de nombreux Libéraux et Conservateurs ont des frissons

Initiatives ministérielles

lorsque son nom est mentionné, parce qu'il est l'un des rares qui a fouillé à fond ce dossier et découvert à quel point les arguments avancés tant par les Libéraux que les Conservateurs sont faux.

• (1140)

Permettez-moi de vous citer un extrait tiré de la page 2:18:

Le premier a trait à l'aspect constitutionnel. L'entente conclue entre l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement fédéral, ou le gouvernement du Dominion, au moment de l'admission de la province dans la Confédération en 1873, stipule clairement que le gouvernement fédéral accepte d'assumer toutes les dépenses liées au service destiné à relier la province au continent. Nous soutenons que le fait de remettre la propriété de l'ouvrage qui assurera ce lien à une entreprise privée qui sera chargée de l'exploiter et qui pourra exiger des droits de péage des insulaires, constitue une violation des conditions auxquelles la province a été admise dans la Confédération. Le texte de l'entente est très clair.

Il est important de rappeler les conditions d'adhésion, parce que j'ai l'impression que les Libéraux et les Conservateurs ont fait exprès pour les interpréter incorrectement. Selon les conditions d'adhésion:

Le gouvernement du Canada se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants: un service convenable de bateaux à vapeur, transportant les malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'île et les côtes du Canada, l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'île et le chemin de fer intercolonial, ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du Canada.

Voici une autre citation. Le ministre des Travaux publics a récemment déclaré ceci à la Chambre des communes:

L'approche repose sur le principe que le coût du projet, pour les contribuables canadiens, ne doit pas excéder les coûts de fonctionnement et d'immobilisation du service de traversier entre Borden et Cap-Tourmentin au cours des 35 prochaines années. Le montant de la subvention serait d'environ 42 millions de dollars, en dollars constants de 1992.

Le ministre continue de soutenir que le pont n'entraînera pas de coûts additionnels pour le contribuable canadien. C'est ici que se pose la grande question. La société Marine Atlantique, qui exploite actuellement le service de traversiers, a affirmé qu'elle pourrait assurer ce service durant les 35 prochaines années à un coût bien inférieur à la subvention annuelle de 42 millions de dollars accordée au constructeur du pont.

Dans le mémoire qu'elle a présenté au groupe d'évaluation environnementale, Marine Atlantique déclarait ceci:

Nos plans et nos projections démontrent très clairement que les subventions publiques seront de l'ordre de 25,2 à 28,1 millions de dollars par année au maximum pendant les 35 prochaines années, selon que les nouveaux navires seront construits au Canada ou à l'étranger. Ces chiffres englobent non seulement la subvention de

fonctionnement, mais aussi le niveau de soutien qu'Ottawa nous donnerait pour des projets d'immobilisations comme de nouveaux navires.

Voilà qui démolit les arguments que nous avons entendus de la part du ministre, de son secrétaire parlementaire et des Libéraux qui prétendent tous que cela permettra une économie de coûts. Je le répète, il s'agit d'un gigantesque cadeau fait à une entreprise appartenant à des intérêts étrangers. Elle obtient 1,47 milliard de dollars en dollars constants de 1992. Ce montant pourrait en fait être beaucoup plus élevé si l'inflation sévissait d'ici 35 ans. La société perçoit les droits de péage et peut, chaque année, les hausser jusqu'à 75 p. 100 si l'indice des prix à la consommation augmente. C'est simplement un autre petit bénéfice additionnel.

L'analyse financière de la Gordon Capital, qu'aucun député ministériel ou Libéral n'a contestée de quelque façon que ce soit, souligne que le gouvernement a retenu la solution des 42 millions de dollars pour pouvoir mettre plus d'argent à la disposition de ses amis qui vivent à Houston et à Londres. Voilà ce que le gouvernement fait.

Voyons maintenant ce qu'a à dire une autre société qui a analysé le problème des glaces. Si cette mesure législative est adoptée sans une modification de la Constitution, ce qui constituerait un outrage au Parlement, et sans qu'une évaluation environnementale soit effectuée selon les règles, ce qui constituerait un outrage aux tribunaux, voici ce dont nous devrions nous inquiéter. Permettez-moi de terminer en citant très brièvement ce que la société Bechtel Canada Incorporated a dit au sujet de l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland. Elle a dit ceci:

Nos données qui sont expliquées dans le mémoire en annexe et incluses dans nos plans de pont varient considérablement par rapport à celles de Travaux publics Canada.

La dernière phrase mérite d'être signalée.

Les résultats des études diffèrent aussi des autres paramètres de conception que Travaux publics Canada a établis au sujet de la fiabilité du service et de la durée de vie de la structure. La question de l'accumulation des glaces revêt toutefois une importance fondamentale ce qui concerne l'intégrité du projet; aussi, il pourrait être catastrophique de ne pas reconnaître ce paramètre à sa juste valeur.

• (1145)

On demande aux Canadiens d'accepter un projet à l'aveuglette. Le service de traversiers permettrait de maintenir plus d'emplois à long terme, la construction navale au Canada créant des emplois, et de protéger d'une manière plus permanente l'environnement des homards, des pétoncles et des poissons de fond qui vivent dans le détroit de Northumberland, de même que le milieu marin. Il nous permettrait d'éviter tous les problèmes dont j'ai déjà parlé ici en d'autres occasions.

Contrairement aux députés ministériels et Libéraux, je me réjouis que l'on me pose des questions à ce sujet et que l'on mette à profit ma connaissance du dossier.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je voudrais gentiment corriger certains faits rapportés à tort.

Les rapports des spécialistes des glaces, dont mon ami réclame la publication à cor et à cri, ont été publiés. Le premier a été publié, de même que le dernier, et ces experts, qui sont de renommée mondiale, ont assisté à toutes les réunions publiques. Ce que mon collègue a dit est donc faux.

En outre, il faut noter que dans son jugement, madame la juge Reed a dit ceci: «La modification constitutionnelle n'est pas nécessaire tant que le service de traversiers n'est pas remplacé, ce qui ne se fera pas avant plusieurs années.»

Ogden Nash a dit un jour que la seule chose qui pourrait permettre aux politiques canadiens d'être de beaucoup meilleurs serait de faire un usage plus restreint de la comparaison et de la métaphore. Tenons-nous-en donc aux faits.

M. Fulton: Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de toucher un mot de ce que le ministre vient de dire au sujet des spécialistes des glaces et du fait que leurs rapports ont été publiés.

Le ministre veut peut-être dire que leurs textes ont été tapés et rendus publics. À ma connaissance, leurs conclusions—que le ministre me reprenne, si j'ai tort—n'ont jamais été publiées dans un journal scientifique pour que leurs pairs puissent y jeter un coup d'oeil. Dans le cas contraire, je crois que le ministre devrait nous donner des précisions sur la date et le titre de la publication en question.

Deuxièmement, à propos des observations du ministre sur le jugement rendu par madame la juge Barbara Reed, je rappelle que celle-ci a dit: «Une interruption du service de traversiers qui fait actuellement la navette entre Cap-Tourmentin, au Nouveau-Brunswick, et Borden, à l'Île-du-Prince-Édouard, qui n'aurait pas été sanctionnée par une modification conformément à l'article 43 de la Loi constitutionnelle de 1982, serait inconstitutionnelle.» Cela, à mon sens, se passe de commentaires.

L'ennui, c'est que le ministre ne se rapporte pas directement à ce que le tribunal a ensuite ordonné. Le tribunal a ordonné que le gouvernement du Canada ne prenne pas de décision irrévocable en ce qui concerne la proposi-

tion particulière de la SCI. Le ministre laisse entendre qu'on n'a pas pris de décision irrévocable.

À mon avis, l'une des choses dont les tribunaux ont dû tenir compte est le fait qu'à un certain moment, on a bel et bien pris une décision irrévocable. Maintenant, l'adoption d'un projet de loi, qui prévoit le retrait de 1,47 milliard de dollars du Trésor canadien, est assurément une décision irrévocable.

Si le gouvernement avait vraiment voulu établir des règles du jeu équitables dans cette affaire, qu'il s'agisse de tenir compte des aspects environnemental, légal et constitutionnel du projet ou des préoccupations de la population, il aurait certainement commencé par faire un examen public d'évaluation environnementale de la proposition de pont en question.

Je serais le premier à féliciter le ministre d'avoir dit que nous commençons enfin à ne plus mettre la charrue devant les boeufs. Examinons la proposition en question, puis étudions la modification constitutionnelle. Tant que les Canadiens ne seront pas certains de ce que seront les répercussions du pont, qu'ils ne sauront pas si elles peuvent être atténuées et combien cela coûtera, alors on ne pourra pas commencer sérieusement et intelligemment à étudier la question. Au lieu de cela, nous voyons le gouvernement hâter l'étude du projet de loi à la Chambre. L'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard essaie de faire accepter une modification à la Constitution et les représentants de la SCI sont là qui tendent la main pour recevoir le chèque de 1,47 milliard de dollars.

Que doivent faire les tribunaux dans ce cas? Les amis de l'Île-du-Prince-Édouard ont demandé une injonction. À quel stade les tribunaux peuvent-ils dire qu'une décision irrévocable a été prise? Une fois que le pont sera terminé? Non. Une fois que le pont sera commencé? Non. Une fois que la décision est finalement prise par le Parlement? Quelque part, dans ce débat, nous parlons d'une décision irrévocable qui est sur le point d'être prise en dépit de ce qu'a déjà décidé le tribunal fédéral.

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, je voudrais faire une brève observation et peut-être poser une question.

Les députés ne le savent peut-être pas, mais cela pourrait bien être le dernier discours d'importance du député de Skeena si la Chambre ne siège pas longtemps entre maintenant et les prochaines élections.

Je ne voulais pas laisser passer cette occasion de parler d'un jeune homme que j'ai connu il y a 22 ans, alors qu'il travaillait pour moi au Yukon. Il avait, à cette époque, la même énergie, le même enthousiasme et le même mépris pour l'environnement que le député d'aujourd'hui

Initiatives ministérielles

montre pour la vérité et l'exactitude lorsqu'il nous parle de façon aussi grandiloquente.

Je me demandais si le député accepterait de nous relater le cheminement qui a amené ce jeune homme qui affichait, je pense, un mépris total pour l'environnement à devenir un homme largement respecté pour son souci de l'environnement, en dépit des exagérations qu'il fait dans son rôle de porte-parole.

• (1150)

M. Fulton: Monsieur le Président, je suppose que la différence entre certains députés de cette Chambre et moi, c'est que j'ai la capacité d'apprendre. À l'époque où je travaillais pour mon copain de l'Alberta, juste à l'extérieur de Carmacks dans un grand gisement aurifère—j'espère qu'en parler ici aujourd'hui n'aura pas d'effet sur le cours des actions—il avait pour habitude de me demander—c'était le patron, si vous pouvez imaginez ça—de suivre un Caterpillar D-8 et lorsque celui-ci prenait une énorme pelletée de matériaux, je devais prendre une petite cuillerée de matière et la mettre dans une enveloppe en papier que je devais lui remettre. Cela fait, il allait s'asseoir dans sa roulotte. Nous vivions dans des tentes, mais lui avait une roulotte. Donc, il allait s'asseoir là et avec une loupe, et d'autres instruments j'en suis sûr, car nous l'entendions travailler, il procédait à l'analyse de l'échantillon pour déterminer si c'était un bon endroit pour un forage.

J'ai également travaillé sur une plate-forme de forage. Nous faisons du forage par percussion dans une vieille plaine alluviale glaciaire, comme il pourrait vous le dire, une excellente propriété pour l'or. Un jour viendra peut-être où nous aurons des taupes géantes qui pourront exploiter l'or en sous-sol sans que l'on ait à enlever 300 ou 400 pieds de morts-terrains. Je suppose qu'il fait allusion aux travaux qu'il me faisait faire et qui n'étaient certainement pas tout ce qu'il y a de bon pour l'environnement.

Dans le bon esprit qui règne ici, je dois dire que, dans l'ensemble, il était plutôt aimable et d'un commerce agréable et je lui souhaite bien du succès dans sa carrière ici.

Pour terminer, je dois dire que tout ce que j'ai essayé de faire devant cette énorme mise en scène du gouvernement et des libéraux sur ce projet, c'est de prouver que l'avenir me donnera raison. J'estime que ce projet aurait dû faire l'objet d'une évaluation environnementale complète et, dans l'éventualité où une évaluation serait faite, je prédis qu'on découvrira d'importants défauts de conception, notamment en ce qui concerne le mouvement

des glaces et les répercussions du projet sur le milieu marin.

Quant aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick qui s'inquiètent des répercussions de ce projet sur leur mode de vie, j'estime regrettable que personne dans cette région n'ait pu dissiper ces inquiétudes, que ce soit à l'égard de l'accroissement du tourisme, de la diminution des emplois sur les traversiers ou de toutes les autres conséquences éventuelles. Un des témoins qui ont comparu devant le comité législatif a parlé de l'une de ces conséquences, qui n'est pas la moindre:

Il y aura des gens ici qui représenteront les employés des traversiers, mais j'estime qu'il est important de reconnaître que la perte d'un seul coup de quelque 600 emplois à l'Île-du-Prince-Édouard équivaut à la perte de 60 000 à 70 000 emplois en Ontario. C'est le prix que nous paierons au début pour construire ce raccordement permanent.

Je termine ce discours. Comme ce sera peut-être mon dernier, je tiens à vous souhaiter mes meilleurs vœux, à vous, monsieur le Président, qui êtes un grand Albertain, un grand président de la Chambre, ainsi qu'à notre président absent de Vancouver-Sud, à tous les députés ministériels, à tous les Libéraux, à tous mes collègues du Nouveau Parti démocratique et à mon collègue de Annapolis Valley—Hants. J'ai été ravi de travailler ici au cours des quelque 14 dernières années. Je vous souhaite tous mes meilleurs vœux et je souhaite bonne chance à cette institution.

• (1155)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre elle aussi vous offre tous ses vœux.

[Français]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui bien sûr, en ma qualité de député de Madawaska—Victoria de la province du Nouveau-Brunswick, me lever pour appuyer le projet de loi qui est devant cette Chambre et qui vise à accomplir dans les Maritimes, particulièrement à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, plusieurs choses.

Vous savez, monsieur le Président, on écoute les discours et les interventions dans cette Chambre et parfois, lorsqu'on est un produit de la région qui est visée par le projet qui nous intéresse aujourd'hui, c'est un peu avec déception qu'on peut voir certains des arguments qui sont avancés pour empêcher ou essayer de convaincre les députés de ce Parlement de voter contre ce projet de loi, qui va habiliter le ministre des Travaux publics, mon collègue, le député de Central Nova, en Nouvelle-Écosse, un bon ami, à procéder avec ce projet pour le pays.

Initiatives ministérielles

Je trouve cela étrange, au sortir d'une récession, où il y a beaucoup de Canadiens et Canadiennes d'un bout à l'autre du pays qui ont été durement affectés non seulement par la récession, mais par les changements et les vents de changements qui affectent notre économie, non seulement l'économie canadienne mais celle de tout le monde. Ce gouvernement-ci depuis 1984, lors des deux derniers mandats, a essayé de restructurer de façon fondamentale certains aspects de notre structure économique. La dernière récession, on s'en est sorti heureusement dans des conditions qui ne peuvent être comparées à celles de 1982.

Au sortir de cette récession, avec une reprise qui est lente mais quand même marquée dans le secteur manufacturier, on dit souvent que les éléments fondamentaux de l'économie doivent être en place, et ils le sont. On connaît des taux d'intérêt qui sont bas; on a jugulé l'inflation à un taux très minime, et le résultat en est que le climat économique est propice aux investissements.

Pourtant, chaque jour dans cette Chambre, je vois des députés du Nouveau Parti démocratique se lever et poser des questions au gouvernement sur la façon dont on peut le mieux agir. Au moins, on peut dire que les Libéraux sont cohérents et consistants parce que longtemps ont-ils argumenté qu'il devrait y avoir des investissements majeurs dans des projets d'infrastructures pour créer des emplois mais aussi créer de la nouvelle richesse. À une époque où tout le Canada atlantique parvient à se donner des moyens afin de mieux établir sa position en tant que producteur et en tant que participant à toute la société canadienne au point de vue économique, il se trouve des gens qui s'y opposent pour des motifs qui leur sont propres. Et parmi les raisons invoquées, que l'on parle d'environnement ou du nombre d'emplois que les traversiers fournissent, c'est comme s'il fallait comme gouvernement ne s'attacher qu'au passé, et de ce fait résister aux besoins, résister aux solutions qui peuvent aider notre pays, qui peuvent aider nos provinces, nos régions à améliorer le sort économique de nos concitoyens.

Autant du côté du Parti libéral que du côté du gouvernement, le Parti progressiste-conservateur, il n'y a personne qui va argumenter que ce projet-là est sciemment avancé dans le but de déranger ou de détruire l'environnement, ou même le mode de vie de nos pêcheurs.

• (1200)

J'ai moi-même été ministre des Pêches et des Océans et je connais les pêcheurs de la région maritime en question. Loin de nous l'idée d'essayer d'imposer ou de faire quelque chose qui pourrait détruire cet environnement-là.

Les gens de l'autre côté qui s'opposent à ce projet-là sont les premiers à monter sur des plates-formes pour crier qu'ils sont en faveur du développement durable.

Mais le développement durable ne veut pas dire qu'il faut arrêter tout investissement, tout développement en infrastructure qui peut avoir des incidences sur l'environnement. Ce qu'il est important de faire, c'est de contrôler ces incidences-là afin de protéger, non seulement la qualité de vie de nos concitoyens, mais également favoriser le développement économique. Dans ce cas-ci, d'aucuns prédisent que la construction d'un pont entre l'Île-du-Prince-Édouard et le reste du pays stimulerait de façon marquée l'économie, non seulement du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, donc des Maritimes en général, mais de tout le Canada atlantique et cela a été clairement confirmé par les personnes qui ont témoigné devant le Comité législatif.

Bien sûr, on peut retenir l'argument de ceux qui s'y opposent seulement, mais le vice-président de l'Université St. Mary's, quelqu'un du renom et de la qualité de Colin Dodds, lors l'occasion des séances du comité, a témoigné et a confirmé ce que plusieurs économistes ont conclu, à savoir, et je le cite: «La construction d'un raccordement fixe entraînerait une cascade de retombées économiques qui permettraient de restructurer l'économie et de diversifier sensiblement les investissements. Non seulement bénéficions-nous de cet investissement de base, mais nous pouvons aussi compter sur une gamme d'investissements connexes.»

Ce projet-là représente la solution idéale et agit comme catalyseur pour renouveler l'économie des provinces de l'Atlantique. On dit tous qu'il faut que les gens reprennent confiance dans l'économie. Tout ce qui est fondamentalement important est en place.

On me dit que l'économie doit reprendre. Eh bien, qu'est-ce qui incitera le secteur privé et qu'est-ce qui l'incitera à devenir un partenaire des deux ordres de gouvernement pour réaliser ce projet-là, sinon le climat économique qui prévaut à l'heure actuelle? Ces financiers-là qui appuieront le projet du secteur privé, s'ils réussissent à le faire, ce sera à cause justement des taux d'intérêt qui sont abordables et du taux d'inflation qui est raisonnable. Il faut que les gens sachent, comprennent et réalisent qu'effectivement, il y a des investissements qui prennent place et qui créent de l'emploi.

On sait tous que ce projet-là, je l'ai dit tout à l'heure, représente une situation idéale et cela agit comme catalyseur pour renouveler l'économie des provinces de l'Atlantique.

Au cours des réunions du comité, plusieurs témoins s'y sont présentés. S'il faut croire nos amis les Socialistes, qu'il s'agisse de Joe Ghiz ou de M^{me} Callbeck, la nouvelle première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, ou même de Frank McKenna ou de toutes les personnes qui appuient ce projet-là, eh bien, tous ces gens-là sont dans l'erreur. Tous ces gens-là, selon nos amis les Socialistes,

Initiatives ministérielles

travaillent contre l'intérêt du Canada, contre l'intérêt de l'Île-du-Prince-Édouard, contre l'intérêt des Maritimes.

Je ne crois pas que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays veuillent souscrire à pareille thèse, parce que ce pays-là est beaucoup plus grand et son produit est beaucoup plus grand que la somme de ses parties. La synergie canadienne provient de ces régions qui, ensemble, essaient de donner aux concitoyennes et concitoyens canadiens un bon niveau de vie et surtout des opportunités. Lorsque je parle d'opportunités, étant donné que je viens du Nouveau-Brunswick, je vois les bénéfiques, non seulement économiques, mais au niveau de la qualité de vie de nos gens d'affaires, parce que l'économie en soi n'est pas l'objectif. L'objectif c'est que nos gens puissent jouir d'un niveau de vie acceptable, qu'ils puissent travailler afin. . .

Une voix: Qu'ils puissent vivre avec leur famille.

M. Valcourt: Oui, qu'ils puissent vivre avec leur famille et voir leurs enfants grandir dans la dignité.

• (1205)

C'est exactement ce que cela va apporter en partie aux problèmes économiques qu'on connaît dans la région atlantique. Ils étaient les premiers, l'autre jour, à s'offusquer et à faire de grosses crises parce qu'un député du côté du gouvernement avait dit, au sujet de la pauvreté, que la situation était terrible dans la région atlantique. À mon avis, l'état de la pauvreté n'est pas pire là que dans beaucoup d'autres régions du pays, malgré qu'on ait des problèmes.

Lorsqu'on veut, par exemple, essayer d'alimenter les soupapes de la croissance économique et son bienfait social, ces gens-là s'y opposent pour des motifs que je qualifierais de partisans. Il ne faut pas se le cacher, on sait tous que ce parti-là voit ce qui se passe à Queen's Park—leurs cousins au provincial en Ontario—et cela les énerve pas mal. Mieux vaut s'objecter à un projet majeur d'investissement qui va créer des milliers d'emplois directs et indirects dans les Maritimes, au profit de paraître comme les défenseurs de ces travailleurs-là qui sont sur les traversiers. On ne fait pas cela parce qu'on souhaite des difficultés aux travailleurs qui obtiennent leur gain-pain des traversiers. Ce n'est pas le but. Ces gens-là vont être assistés, aidés.

Il faut regarder le tout, et l'ensemble des provinces maritimes va bénéficier de cela. Il y a des discours qui se tiennent tous les jours aux quatre coins du pays sur l'importance de la libre circulation des biens, du capital et des personnes. On veut justement essayer ici de favoriser la libre circulation des biens et des personnes par le biais d'un lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et le reste du Canada, mais il y a des gens qui s'y opposent.

Heureusement, il y a les arguments économiques, sociaux et même culturels, et je pense que le lien fixe en soi va permettre à une foule de Canadiens et d'étrangers qui viennent nous visiter, de découvrir beaucoup plus facilement ce joyau qu'est l'Île-du-Prince-Édouard. Non seulement les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard vont bénéficier de ce lien fixe, mais beaucoup de gens de la terre ferme pourront maintenant aller découvrir nos frères de l'Île-du-Prince-Édouard et voir sur place de quoi relève cette culture particulière aux gens de l'île.

M. Ghiz, l'ancien premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est maintenant à la retraite, a quand même assisté aux réunions du comité pour réitérer l'importance de ce projet pour l'économie de l'île. J'ai beaucoup de respect pour M. Ghiz; je crois que durant son mandat à l'Île-du-Prince-Édouard, il a fait beaucoup pour ses citoyens. Il disait et je le cite: «C'est pour le bien de l'Île-du-Prince-Édouard, pour le bien de la région et pour le bien du Canada. . .». Contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire, ou à ce qu'on serait porté à conclure par leurs propos, les gens de l'Île-du-Prince-Édouard sont d'abord des Canadiens; ce sont des gens de la région de l'Atlantique qui veulent être de fiers participants au succès de notre pays.

[Traduction]

Quant à la question du coût, je sais qu'il fera baisser les frais généraux. Pour la seule industrie du camionnage, l'ouverture du pont représentera une économie annuelle de 10 millions de dollars; une économie de temps aussi, fini les heures perdues à attendre le traversier. Il ne faudra aux camionneurs qu'un quart d'heure pour traverser le pont.

C'est également un avantage pour les touristes qui, j'en suis sûr, ont souvent été découragés par les longues queues et hésitent encore à visiter l'Île-du-Prince-Édouard. Avec un pont, le tourisme prendra sûrement de l'expansion sur l'île. Le pont lui-même, qui sera l'un des plus longs du monde, constituera une attraction touristique.

• (1210)

Il est clair que les arguments d'ordre économique en faveur de ce projet sont convaincants. Il s'agit là d'un projet qui présente des avantages directs et indirects, à long et à court terme, pour une région qui cherche à relancer son économie. Les générations futures seront reconnaissantes à ceux qui auront eu la vision nécessaire pour préparer la voie à ce grand projet.

Je suis heureux de voir que nos collègues libéraux d'en face appuient cette initiative car, en dépit de leur engagement en faveur du développement durable, ils reconnaissent que le développement économique peut aussi se

Initiatives ministérielles

faire de façon durable. Je pense que ce pont en sera la preuve éclatante.

Pour toutes ces raisons, je serai très fier, en tant que Canadien de l'Atlantique, en tant que Néo-Brunswickois et en tant que député de Madawaska—Victoria, de voter tout à l'heure en faveur de ce projet de loi.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je suis très heureux de parler aujourd'hui, à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, de cette question en particulier. Je voudrais tout d'abord faire quelque chose de plutôt inhabituel, c'est-à-dire féliciter mon collègue d'en face, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui vient tout juste de parler en faveur de cette mesure législative. Comme il vient lui aussi du Canada atlantique, il comprend sûrement l'importance de l'infrastructure des transports pour notre développement économique.

Je voudrais aussi féliciter le ministre des Travaux publics et député de Central Nova. Lui et moi avons croisé le fer à maintes reprises dans cette Chambre et dans nos circonscriptions. En toute honnêteté, je ne peux vraiment pas dire, à la fin de cette session en particulier, que cette fois-ci, il n'a pas eu à cœur les intérêts du Canada atlantique. Il a travaillé très fort à ce projet de loi. Il l'a fait alors que tout était contre lui, je suis sûr tant dans son parti que dans sa région, afin de permettre à ce projet d'aller de l'avant, de veiller à ce que les évaluations soient faites parce qu'il s'agit d'un des rares projets pouvant réellement favoriser le développement économique et présenter, pour le Canada atlantique, des débouchés économiques à long terme.

Je voudrais également rendre hommage à une ancienne collègue de cette Chambre qui est aujourd'hui première ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. Je me souviens de la première fois où il a été question de la construction d'un lien fixe à l'Île-du-Prince-Édouard. Venant d'une autre île, l'île du Cap-Breton, je m'intéressais beaucoup au débat que cette question suscitait, étant donné qu'il s'agissait d'un projet qui pouvait sûrement faire beaucoup pour le développement économique du Canada atlantique et favoriser l'injection de fonds dans cette région—surtout à l'île-du-Prince-Édouard et, je suppose, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse—et qui pouvait créer beaucoup d'emplois.

J'aurais pensé que M^{me} Callbeck, la première ministre de la province qui était alors députée de Malpèque, aurait immédiatement appuyé ce projet. Or, elle n'en a rien fait. Le ministre d'en face le sait. En fait, tant les députés de l'Île-du-Prince-Édouard que le gouvernement ont demandé, avant de faire connaître leur opinion,

que certains facteurs soient examinés. Ils l'ont été, en général.

Le député de Colombie-Britannique aimerait bien convaincre les Canadiens que c'était facile de vendre ce projet au Canada atlantique parce qu'il allait permettre de créer, non pas un petit nombre, mais un grand nombre d'emplois au cours de la période de construction. Bien au contraire, dans le cas de ce projet, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, les députés à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard et les députés de l'Île-du-Prince-Édouard ont absolument insisté sur le fait qu'un certain nombre de facteurs devaient être examinés soigneusement avant que ce projet ne puisse être approuvé. En fait, le premier ministre Ghiz a tenu très tôt un référendum sur cette question dans l'Île-du-Prince-Édouard pour veiller à ce que l'orientation donnée à ce projet soit bien celle que souhaitaient les habitants de l'île.

Je tiens à féliciter mes quatre collègues de l'Île-du-Prince-Édouard, dont l'une se trouve être à présent première ministre de cette province, d'avoir fait ce qu'il fallait au lieu de s'empressement de suivre le mouvement et d'approuver ce projet sans réfléchir. Ils se sont rendu compte que ce projet allait en effet changer fondamentalement l'économie de leur côté du Canada atlantique, que les personnes qui allaient être les plus touchées par ce projet—les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard—avaient leur mot à dire, et qu'il y avait beaucoup de choses à faire avant que ce projet ne puisse être approuvé.

• (1215)

On a dit beaucoup de choses au sujet des processus mis en place depuis l'époque de la Confédération. Je crois bien qu'au moment de la Conférence de Charlottetown en 1864, il était question d'une union maritime. Finalement, c'est devenu la Confédération canadienne. L'un des points à l'ordre du jour portait sur les transports et les communications, sur un lien qui relierait l'île—le jardin de l'Atlantique—au continent car on savait qu'il y avait plus à gagner qu'à perdre à mettre fin à l'isolement causé par l'absence de transports et à améliorer les communications avec le continent.

Dès 1864, les dirigeants et les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard avaient compris qu'effectivement c'était un équilibre délicat à réaliser, mais qu'ils devaient avoir des liens de communication modernes, pratiques et efficaces avec le continent. En fait, cela a été l'une des conditions de leur entrée dans la Confédération en 1873.

Les débats de la Chambre nous apprennent que les traversées étaient assez pénibles, du moins au début. Il existait des bateaux dotés de brise-glaces qui assuraient le transport des marchandises, du courrier et des person-

Initiatives ministérielles

nes, mais l'entreprise était périlleuse en hiver, même quand les conditions étaient bonnes. Je suis sûr que ce devait être assez dangereux également durant les grands vents d'automne.

On parlait déjà d'établir un raccordement permanent avec l'Île-du-Prince-Édouard dans les années 1880. Ce projet avait donné lieu à beaucoup d'études et de discussions parce qu'on avait déjà compris, il y a plus de 100 ans, que la prospérité économique de l'île dépendait de la qualité du transport vers les marchés de l'extérieur. Avec l'avènement des brise-glaces modernes, c'est devenu moins difficile de traverser durant les mois d'hiver. Je suppose que c'est pour cette raison qu'on a enterré l'idée pendant assez longtemps.

Dans les années 1960, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a reconnu qu'il fallait améliorer les transports reliant l'île au continent si l'on voulait que l'économie de la province se développe suivant un plan déterminé. C'est vers 1966 que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a commencé à faire des routes d'accès et des choses comme ça. Par la suite, on a interrompu ces travaux, parce qu'un accord de développement général avait été conclu entre les gouvernements du Canada et de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'idée a refait surface, pour diverses raisons. Notamment, l'augmentation des échanges commerciaux et le fait que plus de gens veulent aller à l'Île-du-Prince-Édouard font que le service de traversiers est devenu un obstacle à la croissance planifiée de l'île.

Le député de Skeena s'est emporté en discutant de ce projet. Il semblait dire qu'il savait mieux que quiconque la valeur de ce projet, que les autres n'y connaissent rien et que les pauvres illettrés de l'île ne savaient pas ce qui était bon pour eux. Le Nouveau Parti démocratique allait donc devoir s'en mêler et leur montrer ce qu'il fallait faire.

Si ce genre de projet a acquis un certain crédit et a dû être examiné, ainsi que toutes les propositions déjà formulées, c'est parce que des gens comme les membres de ma famille et moi-même, qui vivons à Dartmouth, aimeraient beaucoup pouvoir se rendre plus souvent dans l'Île-du-Prince-Édouard. Vous ne vous êtes peut-être jamais trouvé, monsieur le Président, dans la même situation que les touristes qui doivent parfois attendre des heures et des heures avant de pouvoir monter sur le traversier qui les emmènera dans cette merveilleuse île.

Le député de Skeena jouait sur les mots et jonglait avec les statistiques lorsqu'il a déclaré que les députés de la côte atlantique essayaient de faire croire que le service de traversiers n'est pas fiable, alors qu'il n'a accusé que

quatre retards en un nombre x de traversées. Nous n'avons jamais dit que le traversier était en retard, mais plutôt qu'il était bigrement difficile d'y embarquer. C'est tout ce que nous avons dit. La dernière fois que je me suis rendu dans l'île, j'ai dû attendre que le traversier ait effectué trois traversées avant de pouvoir monter à bord. Pourtant, je serais prêt à faire de nouveau la queue pour me rendre dans l'île, tant elle est belle et ses habitants charmants. C'est un endroit merveilleux pour passer des vacances, se relaxer et jouir de la beauté de l'endroit.

L'Île-du-Prince-Édouard a tenu un référendum sur le projet et 60 p. 100 des gens ont répondu oui. D'après ce que disait mon collègue de Hillsborough dans son discours, quoique j'ignore si un sondage a été fait, près de 70 p. 100 des habitants de l'île seraient en faveur du projet de raccordement permanent. C'est beaucoup de monde.

• (1220)

Je trouve offensante la façon dont le Nouveau Parti démocratique et le député de Skeena en particulier ont abordé cette question. On croirait plutôt que ce dernier est député du Parc jurassique. Il fait figure de dinosaure en matière de développement économique, à en juger par les propos qu'il a tenus à la Chambre et les injures qu'il a lancées à ses collègues, en particulier les députés de la région atlantique, qui appuient le projet. Il prononçait peut-être son dernier discours et il a peut-être abusé des hyperboles, mais les faits sont les faits.

Il ne s'agit pas d'un projet sur lequel nous nous serions tous rués aveuglément en nous disant qu'il fallait le défendre parce qu'il permettrait de créer des emplois dont le Canada atlantique a grandement besoin. Nous n'avons pas tenu ce genre de discours. Il est inutile que quelqu'un de la région d'où vient mon collègue vienne faire la leçon à quelqu'un de ma région au sujet de l'environnement. Il est inutile à qui que ce soit au Canada de vouloir me signaler, moi qui représente l'Île-du-Prince-Édouard, l'importance des pêcheries. J'ai trouvé ses observations condescendantes et un peu exaspérantes. Il a sans doute adopté ce ton parce que c'était probablement l'une des dernières fois qu'il s'adresserait à la Chambre.

Soyons précis. Le député de Skeena a très clairement dit qu'on ne devrait pas réaliser ce projet parce qu'il causera de multiples problèmes. On a procédé à seulement 90 études sur ce projet de raccordement, dont 24 concernent l'impact éventuel sur les pêches et 17 le problème des glaces qu'il pourrait engendrer. Le Nouveau Parti démocratique rejette chacune de ces études. Il semble, selon ce parti, que l'univers entier soit de connivence en quelque sorte pour entreprendre la réalisation de ce raccordement à l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne

Initiatives ministérielles

savais pas que les députés de l'Île étaient si puissants, mais ils le sont sans doute.

On a effectué neuf études socio-économiques, quatre études sur les vents. On pourrait peut-être demander au député de Skeena qu'il en fasse une autre. Dix études portaient sur les éléments terrestres et 23 sur des sujets divers. Ces études ont été menées par des organismes de haut calibre comme le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, le Centre géoscientifique de l'Atlantique, Coles Associates Ltd., Environnement Canada, Geo Consulting Engineers, etc.

L'ancien premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard n'est ni idiot ni empoté. Il comprenait très bien que sa première responsabilité était de protéger les intérêts des habitants de l'île lorsqu'il était en poste. Il a défini ce qu'il a qualifié de «dix commandements», c'est-à-dire les dix questions qui demeuraient en suspens, même après le référendum, et auxquelles il devrait répondre avant de se lancer dans la construction du raccordement.

Le premier ministre McKenna du Nouveau-Brunswick s'intéresse aussi à ce dossier. Le détroit de Northumberland touche autant les côtes de sa province. On a donc effectué toutes ces études. L'ancien premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, l'actuelle première ministre de l'île, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, le ministre des Travaux publics, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, les ministériels d'en face, tout le monde, en fait, s'entend pour dire qu'à ce stade-ci, on devrait entreprendre la construction d'un raccordement permanent ou d'un pont pour relier l'Île-du-Prince-Édouard au continent.

Les Néo-Démocrates ne cessent de nous dire que toutes les études qui ont été effectuées laissent à désirer. Ils veulent étudier ce projet à n'en plus finir. Leur position ressemble à celle du groupe Friends of the Island. Les intéressés sont intervenus à maintes reprises et se sont plaints du fait que ce projet de loi allait détruire le secteur de la pêche. Ils ont affirmé qu'il allait entraîner une catastrophe écologique et qu'il fallait procéder à davantage d'études.

On a donc effectué ces études qui ont montré qu'ils avaient tort. Ils ont alors enfourché un nouveau cheval de bataille et déclaré que les glaces allaient être le principal problème. Les études effectuées à ce sujet ont permis de voir qu'il n'en était rien. Ils ont trouvé alors un autre problème possible et décidé de s'adresser à la Cour fédérale pour empêcher qu'on donne suite à ce projet. S'ils s'appuyaient sur un ensemble solide de principes environnementaux pour s'opposer à ce projet, j'aurais davantage de respect pour eux. Je respecte en effet le droit des gens d'être d'avis contraire.

Je cite en l'occurrence un discours d'un de mes collègues; il est question du fait que lorsqu'ils se sont aperçus qu'on avait bel et bien respecté les dix conditions—les «dix commandements» comme on les appelait—posées par le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard pour souscrire à ce projet, les membres du groupe Friends of the Island ont alors parlé du problème des glaces. Lorsque le rapport sur la question a été publié et on a appris qu'il n'y avait aucun problème, lorsqu'un groupe d'experts internationaux en la matière a réduit à néant la théorie selon laquelle les glaces allaient poser un problème à cause de la structure du pont, les intéressés ont laissé tomber cette objection et ils ont trouvé un nouvel argument.

• (1225)

On a demandé aux membres du groupe Friends of the Island s'ils cesseraient de s'opposer à ce projet au cas où, dans le cadre d'un second plébiscite, les gens se seraient prononcés à nouveau en faveur de ce pont. Le porte-parole du groupe, Cathy Edwards, a déclaré qu'ils continueraient de soulever des objections même si les gens de l'Île-du-Prince-Édouard se prononçaient à nouveau en faveur d'un raccordement permanent, à la poursuite du projet, dans le cadre d'un autre plébiscite.

Les Néo-Démocrates sont peut-être dans la même situation. Ils ne veulent pas entendre parler des faits. Ils ne veulent pas comprendre fondamentalement la question de la péréquation au Canada. Penchons-nous sur le noeud de toute cette affaire. Le NPD n'a pas de députés dans la région d'Atlantique au niveau fédéral et ce, pour des bonnes raisons. À cause des activités qu'il a décidé d'entreprendre pour s'opposer à ce projet de loi, le Nouveau Parti démocratique s'est probablement aliéné plus d'éventuels partisans que nous n'aurions pu le faire de ce côté-ci de la Chambre en voulant faciliter son adoption.

Les Néo-Démocrates refusent de croire que l'infrastructure des transports est absolument nécessaire. C'est une condition préalable du développement économique. Pourquoi nous, les habitants du Canada atlantique et surtout de l'Île-du-Prince-Édouard, n'aurions-nous pas droit à des voies de communication modernes, efficaces et écologiques pour nous rendre dans l'île? Pourquoi donc? Nous avons attendu beaucoup trop longtemps les éléments indispensables à notre développement économique et nous en avons assez de toujours supplier le gouvernement fédéral pour obtenir des prestations d'aide sociale. Nous préférons verser des impôts plutôt que d'en bénéficier, c'est pourquoi il faut aller de l'avant avec des projets comme celui du lien fixe, après avoir effectué les études qui s'imposent évidemment et, compte tenu

Initiatives ministérielles

des 90 études qui ont été réalisées, je me demande bien ce qu'il faut de plus aux Néo-Démocrates.

Je comprends qu'ils savent un peu ce qu'est le chômage. Le chef du Nouveau Parti démocratique de l'Île-du-Prince-Édouard serait actuellement inscrit sur la liste des prestataires d'assurance-chômage, car il n'a pas d'emploi. J'aurais cru que les gens d'en face lui aurait accordé un contrat pour l'un de milliers d'emplois qui seront créés. Il pourrait peut-être pelleter un peu de terre ou faire autre chose, car ce projet stimulera le développement économique et aidera les néo-démocrates de l'île, voire même leur chef.

Il faut passer outre aux mesures entreprises à la Chambre pour s'opposer à ce projet de loi et aux balivernes débitées par les Néo-Démocrates. Au Canada atlantique, nous avons besoin d'une infrastructure pour les transports. Des lignes ferroviaires ont été abandonnées dans la région de l'Atlantique. Une demande a été présentée au ministre des Travaux publics afin que le chemin de fer qui traverse son importante région de la Nouvelle-Écosse pour se rendre à Sydney soit vendu à un exploitant privé de lignes secondaires. Cette question nous préoccupe, non pas parce que nous pensons que l'exploitant privé ne sera pas en mesure d'assurer ce service, mais plutôt parce que nous nous demandons ce qui va arriver au développement économique de la région s'il décide d'arrêter d'assurer ce service.

Il n'y aura pas de développement économique dans la région de l'Atlantique s'il n'y a pas d'abord des services de transport modernes, efficaces et multimodaux. Il n'y aura pas de développement économique sans un réseau routier efficace et sécuritaire, ni sans un aéroport dont l'exploitation viserait à assurer des possibilités égales à la région, au lieu d'être axée sur la récupération des coûts.

Nous savons tous, et le ministre des Travaux publics, qui a déjà été ministre responsable du développement économique, sait mieux que la plupart d'entre nous combien importants sont les services de transport à la croissance et au développement économiques de notre région.

Le gouvernement ne fait pas un cadeau. Le député de Skeena dit que c'est un projet bidon d'un milliard de dollars pour créer des emplois. Je l'invite à venir répéter cette déclaration aux résidents de l'Île-du-Prince-Édouard, qui sont aux prises avec un taux de chômage de 17 ou 18 p. 100, ou à ceux qui vivent dans le nord-est de la Nouvelle-Écosse, où ce taux atteint 22 p. 100, ou encore dans le sud du Nouveau-Brunswick, où il se situe probablement entre ces deux chiffres élevés. Qu'il vienne dire cela aux camionneurs qui doivent attendre des heures durant pour pouvoir prendre le traversier et transporter

leurs marchandises dans l'île. Qu'il vienne dire cela à ceux qui vivent de l'industrie du tourisme et qui font valoir que s'il était plus facile d'accéder à l'île, ils pourraient employer cinq, six, sept, dix ou quinze personnes de plus durant l'été.

Toutes ces activités contribuent au développement et à la prospérité économiques, et transforment en contribuables ceux qui, autrement, doivent compter sur l'aide de l'État. Les Néo-Démocrates voudraient que l'on renonce à cette initiative. Ils voudraient qu'on laisse tout tomber. Je suis tout à fait d'accord qu'un projet de cette nature doit d'abord faire l'objet d'une évaluation environnementale rigoureuse et complète, mais cela a été fait. Les Néo-Démocrates ont tellement l'habitude d'être négatifs et de toujours s'opposer à tout—sauf quand ils ont un avantage à retirer d'une mesure—qu'ils ne peuvent voir que cette initiative n'est pas simplement un autre projet. C'est finalement la réalisation de la condition que l'Île-du-Prince-Édouard a posée à son entrée dans la Confédération en 1873.

• (1230)

En 1873, elle est entrée dans la Confédération après avoir reçu l'assurance du Canada qu'elle obtiendrait des liens de transport efficaces avec le continent. Pendant plus d'un siècle, elle a souffert, à mon avis, d'un raccordement insatisfaisant au continent. La population de l'Île-du-Prince-Édouard a, dans une proportion de 70 p. 100, donné son accord à la proposition de raccordement permanent, à condition qu'une évaluation environnementale soit faite et que les pêches n'en souffrent pas. Les habitants de l'île ont dit oui dans une proportion de 70 p. 100. Ils ont donné le feu vert au gouvernement en lui demandant toutefois d'y aller prudemment.

Nous nous préoccupons des pêches. Ne laissez pas le NPD dire que les Libéraux du Canada atlantique ne s'inquiètent pas de ça. Nous en savons plus sur le poisson qu'ils en apprendront jamais de ce côté-là de la Chambre. Nous nous préoccupons beaucoup des pêches. C'est pourquoi l'ancien premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard et celle qui lui a succédé ont demandé que ces études soient faites avant que la moindre approbation soit accordée.

Je demande aux Néo-Démocrates de tenir compte pour une fois des intérêts des Canadiens au lieu de l'intérêt étroitement partisan de leur propre parti. C'est sans doute un des derniers projets de loi qui seront adoptés avant le déclenchement des élections. C'est un projet de loi qui redonnera espoir aux entrepreneurs de l'Est. C'est un projet de loi qui redonnera espoir aux sans-emploi. C'est un projet de loi qui, à long terme, donnera à l'Île-du-Prince-Édouard ce dont jouissent

Initiatives ministérielles

déjà toutes les autres provinces, c'est-à-dire un accès efficace aux marchés.

En conclusion, je voudrais féliciter les députés de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que le ministre et député de Central Nova de la ténacité dont ils ont fait preuve depuis quelques années en faisant progresser constamment ce dossier, en veillant à ce que toutes les études nécessaires soient faites, en veillant à ce que tous les intervenants soient entendus et, par-dessus tout, dans les derniers moments de la présente législature, en veillant à ce que ce projet de loi dont a grand besoin le Canada atlantique soit adopté par le Parlement.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, dans son intervention, le député a dit qu'il ne demandait pas mieux que les oppositions s'expriment et qu'il y ait débat. Puis, il s'est lancé dans une diatribe de 20 minutes contre cela, justement. C'est un jour bien sombre pour la Chambre. Depuis quelques jours, les Libéraux se sentent tellement peu sûrs d'eux dans ce débat qu'ils ne peuvent tolérer les critiques très valables présentées par le Nouveau Parti démocratique.

Voici ma question. Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales a recommandé, après l'évaluation, de ne pas donner suite au projet. Le ministère des Travaux publics a rejeté cette recommandation. Je voudrais que le député commente. Je voudrais également connaître son opinion sur la décision de la Cour fédérale selon laquelle le gouvernement agit au mépris du processus d'évaluation environnementale.

Les préoccupations qui ont été soulevées sont valables et n'ont rien à voir avec les élections. Il s'agit de l'examen des évaluations environnementales, du respect pour ce processus ainsi que pour le processus judiciaire. Je prierais le député de renoncer aux grandes phrases creuses et de parler des éléments que nous avons soulevés dans nos observations à la Chambre.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, c'est un peu fort que de parler de phrases creuses, quand on a entendu ce que les gens de son parti avaient à dire sur ce projet de loi. C'est absolument incroyable!

Elle s'enquiert des préoccupations de la cour. Je suis de ceux qui ne croient pas qu'en appuyant le projet de loi, le Parlement du Canada ou moi n'agissions au mépris de quoi que ce soit, sinon l'attitude du Nouveau Parti démocratique qui refuse de participer de façon constructive à l'élaboration de ce projet de loi. Voilà ce que je méprise.

Je peux vous dire tout de suite que les préoccupations auxquelles la Cour fédérale a répondu dans sa décision, le ministère des Travaux publics et l'Île-du-Prince-

Édouard y avaient répondu de façon adéquate. On peut débattre tant qu'on voudra de la question de savoir si elle croit qu'on y a répondu ou non.

• (1235)

Laissez-moi vous dire quelque chose. À en juger par les observations qui ont été formulées—et j'exagère à peine—je trouve personnellement la façon dont le Nouveau Parti démocratique aborde la question condescendante et insultante pour les 70 p. 100 de la population de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que les centaines d'autres personnes qui ont comparu devant des comités, participé à des études et contribué autrement au processus au fil des ans, je trouve extrêmement insultante l'attitude dont le Nouveau Parti démocratique a fait preuve. Ce qu'il nous dit, à nous, les parents pauvres, les pauvres péquignots de l'Est, c'est que nous ne savons pas ce dont nous avons besoin. Que de balivernes! Que de propos mensongers! Si vous y regardez sérieusement, vous verrez que, s'il y a quelqu'un qui prend vraiment à cœur l'intérêt des Canadiens de l'Atlantique, c'est bien les députés de la région de l'Atlantique.

Je suis sensible au fait que le Nouveau Parti démocratique et la députée d'en face portent un intérêt réel à cette question, qu'ils se préoccupent de l'environnement, mais ils sont bien plus intéressés à opposer n'importe quelle mesure présentée au Parlement pour attirer l'attention de la presse. C'est tout ce qui les intéresse en ce moment.

Je n'ai que faire de la publicité non payée. Ce qui m'intéresse, moi, c'est de mener à bien le long processus d'examen de ce projet de loi en cette fin de session, pour qu'il puisse être renvoyé à l'autre endroit et que la région de l'Atlantique, et plus particulièrement l'Île-du-Prince-Édouard et certaines régions du nord-est de la Nouvelle-Écosse et du sud du Nouveau-Brunswick, se retrouvent enfin sur un pied d'égalité avec les autres régions du pays en ce qui concerne la possibilité d'avoir un système de transport moderne assurant la liaison entre nos producteurs et le marché canadien ainsi que le marché mondial.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'ai un commentaire et une question. Je félicite mon collègue de Dartmouth pour son plaidoyer passionné en faveur du projet de loi C-110 concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland. J'imagine que la plupart des députés se demandent pourquoi je veux parler, en tant que députée de l'Ontario, du franchissement du détroit de Northumberland.

Mes ancêtres sont arrivés à Charlottetown, sur l'Île-du-Prince-Édouard, en 1789, mais à cette époque-là,

Initiatives ministérielles

l'île était connue sous le nom d'île Saint-Jean. J'ai des racines profondes dans cette île et je connais bien les problèmes de cette province, pour y avoir grandi. J'ai passé mon enfance dans le petit village rural de North Bedeque. En fait, la première ministre actuelle de l'Île-du-Prince-Édouard, M^{me} Catherine Callbeck, a grandi à quatre milles de mon village; elle à Central Bedeque et moi à North Bedeque.

Je me rappelle le sentiment d'isolement de mes premières années, surtout pendant les longs mois d'hiver. Je me rappelle notre grande joie quand le premier brise-glace, l'*Abegweit*, a réussi à passer à travers les banquises du détroit de Northumberland entre Cap-Tourmentin et Borden, Î.-P.-É.

Je me rappelle l'importance du chemin de fer pour l'île, mais le chemin de fer n'existe plus, et l'importance de la livraison du courrier à la campagne. Eh bien, on ne livre plus le courrier dans les régions rurales. L'île ne jouit plus des mêmes liaisons aériennes qu'auparavant, et les services de transport dont elle bénéficiait sont beaucoup plus limités.

L'Île-du-Prince-Édouard est le berceau de la Confédération. Elle est peu peuplée et elle ne le sera jamais beaucoup plus. Le raccordement permanent aura probablement pour effet d'accroître sa population.

Je pense que l'on oublie quelque chose dans le débat aujourd'hui, et voilà la raison de ma question. On a fait des études, comme le député de Dartmouth l'a dit, mais les paiements de transfert que le gouvernement fédéral verse à la province de l'Île-du-Prince-Édouard comptent probablement pour 65 p. 100 au moins de ses revenus.

La construction du pont contribuera énormément à la prospérité de l'île ou au moins à relancer son économie. Je me demande si l'on a effectué des études sur les retombées économiques pour l'Île-du-Prince-Édouard. Le député de Dartmouth est-il au courant? Nous savons que la construction du pont coûtera un peu moins d'un milliard de dollars, dépense qui s'échelonnait sur plusieurs années. De combien les revenus de la province devront-ils augmenter par la suite pour que le coût réel ne s'élève pas à un milliard de dollars, en fin de compte, mais à un montant moins élevé parce que les paiements de péréquation du gouvernement fédéral seront réduits en conséquence? A-t-on effectué des études à ce sujet?

• (1240)

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je ne sais pas si des études ont été faites ou non à cet égard. Cependant, la logique me dit que, si l'on prend une subvention qui continuera certainement d'être versée tant que le service de traversier sera exploité et qu'on la donne au constructeur du raccordement permanent sur une période de 35 ans, le gouvernement fédéral ne versera pas plus d'argent, du moins sous forme de subvention, qu'il ne l'aurait fait aux termes des conditions d'adhésion de l'Île-du-Prince-Édouard à la Confédération.

Une chose est claire: l'Île-du-Prince-Édouard a des avantages naturels. Les pommes de terre qu'elle produit sont parmi les meilleures dans le monde. Cependant, l'acheminement des produits vers le marché pose un problème sur le plan de la compétitivité parce que cela coûte cher d'avoir un camion qui reste sur les quais pendant des heures à attendre le traversier.

L'autre grande industrie de la province est certainement le tourisme. J'étais au Japon récemment et j'ai pu constater que tout le monde sait où se trouve l'Île-du-Prince-Édouard. Les Japonais ne connaissent rien d'autre à l'est des chutes Niagara, mais ils connaissent l'Île-du-Prince-Édouard et *Anne de la maison aux pignons verts*.

À long terme, ce projet favorisera la croissance économique qui, à son tour, conduira à une diminution des paiements de transfert du gouvernement fédéral. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il permettra à plus de gens de verser de l'argent au gouvernement sous forme d'impôt sur le revenu au lieu d'en recevoir.

Il y a une chose que je n'ai pas encore mentionnée et que je tiens à mentionner: je viens de l'île du Cap-Breton. Cette île a un raccordement permanent depuis environ 1955—quelqu'un me téléphonera probablement pour me dire que je me suis trompé d'une année ou deux—ou est-ce depuis 1953? L'île du Cap-Breton est un endroit très indépendant, tout comme le sont les insulaires. Nous avons une culture et un patrimoine dont nous sommes fiers et que nous exportons dans tout le Canada et peut-être même dans le monde entier.

Certaines personnes qui s'opposent au raccordement permanent disent que l'Île-du-Prince-Édouard ne sera plus vraiment une île, que ce lien routier lui enlèvera un peu de sa culture. Nous avons été annexés de force à la Nouvelle-Écosse en 1844 et nous avons été reliés de façon permanente à cette province au milieu des années 50, et je peux vous dire que l'esprit de l'île du Cap-Breton, sa culture et son patrimoine n'ont jamais été aussi forts. Je suis certain qu'il en sera de même pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Initiatives ministérielles

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre à nouveau la parole pour donner mon appui au projet de loi qui, après aujourd'hui, permettra au gouvernement de conclure une entente sur la construction d'un pont entre l'Île-du-Prince-Édouard et le reste du Canada.

Comme je le disais il y a quelques jours, le temps des belles paroles est terminé. Nous avons tout dit ce qu'il y avait à dire, les études ont toutes été faites, même si certains pensent qu'il n'y en a pas eu assez. Nous avons tous entendu les chiffres; il y en a probablement eu plus de 100. Je crois donc, comme le croient les habitants de ma province, qu'il est temps de mettre fin aux discours et de commencer les travaux.

Je suis fermement convaincu que les Canadiens doivent toujours être prêts à aller de l'avant et à affronter les changements qui sont nécessaires pour assurer leur avenir. Les députés savent que les provinces atlantiques connaissent depuis déjà de très nombreuses années la difficile situation économique que vit actuellement l'ensemble du Canada.

À une certaine époque, le Canada atlantique était à l'avant-plan du commerce mondial et était un centre important dans le domaine mondial des transports. Nos voiliers et nos équipages comptaient parmi les meilleurs du monde. Mais le temps des voiliers est passé. Nous étions prospères et innovateurs, et nous étions toujours à la fine pointe de la technologie. Nous ne devons pas perdre de vue que notre région ne pourra relever son économie qu'à la condition de se hisser à nouveau au premier rang dans les domaines des transports et de l'innovation technique.

Nous pensons tous avec nostalgie à l'époque révolue où tout était plus lent et beaucoup d'entre nous s'accrochent aux vieilles habitudes et aux vieilles méthodes. Cependant, lorsqu'il est question de transports, rien ne remplace l'efficacité et la vitesse, et pour que nous connaissions à nouveau la prospérité d'antan, il nous faut un système de transports efficace et fiable.

Je crois qu'en adoptant le projet de loi, nous serons en mesure d'atteindre cet objectif et nous aurons fait le premier pas sur la voie de la reprise économique dans notre province et dans notre région.

Le projet aura de très grandes répercussions tant à court qu'à long terme. À court terme, des milliers d'emplois seront créés dans le domaine de la construction et il y aura de nombreuses retombées économiques dans tou-

te la région. Il y aura des possibilités de formation et des emplois valorisants.

• (1245)

Une fois réalisé, ce projet sera d'envergure internationale, pour employer une expression galvaudée. Il suscitera l'intérêt et l'émerveillement du monde entier. Pour avoir été construite dans une région du monde où les conditions ne sont pas faciles, cette structure sera admise comme étant l'archétype en fonction duquel tous les futurs ouvrages de cette nature seront évalués.

Les gens qui vont construire et monter ce pont deviendront les spécialistes incontestés du domaine et ils auront, j'en suis sûr, bien des occasions de mettre à profit leur savoir-faire et leur compétence dans le monde entier. Comme je l'ai laissé entendre tout à l'heure, le lien fixe supprimera à la longue les problèmes d'embouteillage qui caractérisent les transports en direction de notre province et qui font monter inutilement le prix des marchandises qui entrent à l'Île-du-Prince-Édouard et le prix de revient des produits que nous envoyons à l'extérieur de l'île.

Nous nous rendons tous compte qu'il faudra toujours payer des droits de péage, mais les camions-remorques n'auront plus à attendre le traversier pendant des heures à Borden ni à Cap-Tourmentin. Cela réduira de plusieurs heures le temps de transport et permettra à nos producteurs, et notamment à ceux qui expédient des biens périssables, de mieux planifier leur acheminement vers le marché.

Cela aura sans aucun doute pour double incidence de faire baisser le coût de la vie à l'Île-du-Prince-Édouard et de rendre nos produits plus compétitifs sur le marché.

J'ai aussi signalé brièvement tout à l'heure l'état général de notre économie et le sentiment de désespoir qui étreint une bonne partie de la région canadienne de l'Atlantique, surtout ces dernières années. Une fois terminé, un ouvrage de cette envergure donnera peut-être à notre région non seulement un stimulant économique, mais encore le regain de confiance dont elle a davantage besoin. Lorsque ce méga-projet d'envergure internationale sera réalisé, nous pourrons affronter le monde avec confiance et dire que nous sommes aussi capables que quiconque de créer et de construire.

L'un des avantages additionnels qui découleront pour moi de la réalisation de ce projet sera la construction, dans Hillsborough, ma circonscription, d'un autre pont, un pont enjambant la rivière à Charlottetown, un pont qui reliera Charlottetown au sud-est de la province, à

Initiatives ministérielles

Southport, Bunbury, Keppoch-Kinlock et à cette région immédiate située de l'autre côté de la rivière.

Ce second pont est nécessaire depuis des années déjà, mais la province n'a jamais eu les moyens financiers de le construire. La construction d'un deuxième pont s'inscrit dans le cadre de l'entente inconditionnelle visant à assurer un lien et pourra ne coûter que la moitié du prix normal, compte tenu de l'expérience et des installations que la construction de l'ouvrage de franchissement nous aura procurées.

Les habitants de ma circonscription apprécieront beaucoup ce nouveau pont dont ils ont grand besoin et dont la construction sera rendue possible grâce au fait que le Canada atlantique et l'Île-du-Prince-Édouard deviendront un centre de haute technologie dans le domaine de la construction des ponts. Le deuxième pont dont je vous parle sera construit dans un secteur où la circulation est très dense deux ou trois fois par jour. Je le répète, le pont serait situé sur la route principale qui mène vers le sud-est de la province.

Au fil des ans, lorsque Charlottetown a organisé des événements spéciaux, les gens s'inquiétaient de la dense circulation sur le pont. Ces derniers temps, certaines sections des routes d'accès ont été refaites, ce qui a énormément facilité les choses. La construction d'un deuxième pont réduira notablement le temps de déplacement et, lorsque Charlottetown synchronisera ses feux de circulation, le débit sera beaucoup plus rapide.

Nous avons mentionné toutes les études qui ont été effectuées et qui étaient nécessaires. Comme je l'ai déjà, si tous les projets lancés au Canada faisaient l'objet de toutes les études, les analyses et les consultations publiques effectuées ces dernières années en vue de la construction de cet ouvrage, ils ne connaîtraient pas tous les problèmes dont nous entendons parler tous les jours à la Chambre, j'en suis convaincu.

Je m'inquiète, moi aussi, de l'environnement et du sort des employés des traversiers de Marine Atlantique.

• (1250)

Ces questions ont toutes été prises en considération. Pour ce qui est des employés du service de traversiers, je crois comprendre que des négociations doivent avoir lieu avec le syndicat représentant les employés de Marine Atlantique et qu'une entente doit être conclue d'ici à ce que la construction débute.

À mon avis, cela sera fait. Je ne vois pas pourquoi quelqu'un refuserait de s'occuper de ces personnes. C'était certainement là une de mes principales réserves, car, je le répète, il s'agit de bons emplois bien rémunérés. D'excellents employés, dont beaucoup de longue date, sont visés. Autrefois, les jeunes qui décrochaient un emploi à la société de chemin de fer—Marine Atlantique relevait autrefois du CN—savaient que c'était pour la vie. Il faut prendre des dispositions à cet égard. Je sais que la province en est consciente et qu'elle s'emploie à ce que des ententes soient conclues avec les personnes visées.

Nous avons parlé de l'environnement. Il s'agit probablement des seules pêcheries du Canada qui ne soient pas en difficulté d'une façon ou d'une autre. Personne dans cette région de notre pays ou n'importe où ailleurs au Canada ne voudrait mettre en oeuvre un projet qui nuirait à ces pêcheries. La pêche du homard, du pétoncle et de tous les mollusques et crustacés est excellente dans ce secteur. Il s'agit de l'une des meilleures pêcheries de homard de la province. Personne ne voudrait y porter préjudice.

Des mesures de protection sont prévues. Les pêcheurs et les gens qui sont associés à la pêche bénéficieront d'un fonds de fiducie de 10 millions de dollars qui sera constitué. Ces questions ont été prises en considération.

Ces dernières années, à partir du moment où l'idée a été lancée et jusqu'à la tenue du référendum, nous avons tous eu nos réserves. Je me souviens que les gens m'ont fait part de leurs réserves lorsque j'ai fait du porte-à-porte lors de la dernière campagne électorale. Ces réserves n'étaient pas très nombreuses, mais certains en avaient. Il y a par ailleurs des gens qui ne changeront jamais d'idée au sujet de ce projet. Ils ont leurs raisons, et c'est leur droit.

Je crois fermement que, en matière de transport, nous devons opter pour cette solution, ce qui nous permettra d'expédier plus efficacement nos produits sur les différents marchés et d'obtenir ceux dont nous avons besoin à l'Île-du-Prince-Édouard. C'est là ma ferme conviction.

La première ministre, M^{me} Callbeck, a rencontré les représentants de diverses entreprises au Canada dans l'espoir qu'ils viennent s'établir à l'Île-du-Prince-Édouard. À mon avis, ce raccordement permanent sera le catalyseur qui les incitera à venir s'installer dans cette province ou non. Ils doivent avoir certaines garanties que, à toute heure du jour, leurs produits et eux-mêmes pourront être transportés à l'extérieur de l'Î.-P.-É.

Initiatives ministérielles

Cela s'impose également à l'heure actuelle pour stimuler notre économie en plein marasme depuis plusieurs années. Ce sera un gros projet pour la région de l'Atlantique; ce projet d'un milliard de dollars va créer énormément d'emplois pour les manoeuvres et les gens de métier.

On dit que cela changera le mode de vie dans l'Île-du-Prince-Édouard, mais nos parents et nos grands-parents ont cherché chacun à leur façon à rendre la vie un peu meilleure dans notre province et dans notre pays pour la génération suivante. On a maintenant l'impression que cela pourrait nous faire perdre notre condition d'insulaires, mais je n'en crois rien. Nous resterons encore les gens indépendants que nous avons toujours été et que nous continuerons d'être.

Mon collègue de Dartmouth a parlé du raccordement du Cap-Breton à la partie continentale de la Nouvelle-Écosse au moyen d'une chaussée il y a plusieurs années; cela n'a certainement pas changé la nature des habitants de cette région. Je ne partage pas la crainte de certains qui croient que ce projet va changer radicalement le mode de vie dans l'île. S'il y a un changement, je suis convaincu que ce sera pour le mieux.

Ma collègue de Nepean a parlé de la faible population de l'Île-du-Prince-Édouard, et il est vrai que la province est peu peuplée. Nous devons notamment nous efforcer d'y attirer davantage de résidents permanents. La province pourrait facilement accueillir trois fois plus d'habitants qu'elle n'en compte présentement. Je crois que le projet y contribuera également.

• (1255)

Les gens des autres provinces maritimes disent qu'ils aimeraient traverser dans l'Île-du-Prince-Édouard en fin de semaine pendant l'été, mais ils hésitent à rouler jusqu'à Pictou ou à Cap-Tourmentin à cause des files d'attente pour le traversier.

Nous avons fait tout ce qui était nécessaire. Il y a probablement toujours autre chose qu'on pourrait faire. Mais quand le projet ira de l'avant, je suis convaincu que les systèmes de surveillance seront en place pour veiller à ce qu'on respecte bien toutes les exigences en matière d'environnement et à ce qu'on se préoccupe des questions de pêche; tout cela fera l'objet d'une surveillance quotidienne durant la réalisation du projet.

Ce pont aura des répercussions économiques phénoménales dans notre province comme au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Ce sera une des plus grandes réalisations qu'on aura vues depuis l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération.

Nous avons discuté de ce projet, nous l'avons étudié, nous avons tenu des séances de comité et nous avons eu des assemblées publiques dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick; s'il y a quelque chose que nous n'avons pas fait, je me demande bien quoi. Certains diront qu'on n'a pas entièrement respecté les exigences du tribunal, mais d'après les décisions que nous avons vu prendre et d'après les renseignements qu'on nous a donnés, nous pouvons dire qu'on les a respectées.

Le prochain pas qu'il nous reste logiquement à faire consiste à adopter le projet de loi afin que le ministère des Travaux publics mette tout cela en branle et que la SCI commence à construire son centre des opérations. Ce centre représente un projet de 65 millions de dollars qui va certainement stimuler l'économie à court terme.

Nous en sommes arrivés au terme de notre étude à ce sujet. Il ne nous reste plus qu'à nous prononcer sur le projet de loi pour passer enfin à la réalisation de ce grand projet.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Hillsborough de son excellente intervention et de ses très bons commentaires.

Je voudrais lui demander, en tant qu'ancien ministre du Travail de l'Île-du-Prince-Édouard, son point de vue sur l'appui manifesté par les syndicats de cette province. Certains ont dit à la Chambre que les syndicats n'appuyaient pas ce projet. Comme il l'a souligné, ce projet va entraîner des pertes d'emplois parmi le personnel des traversiers.

Mon collègue et moi avons travaillé très fort auprès de différents groupes de l'Île-du-Prince-Édouard au cours des derniers mois et des dernières années. Je voudrais simplement que le député me donne son opinion sur l'attitude des syndicats à l'égard de ce projet.

M. Proud: Monsieur le Président, je remercie le député d'Egmont de ses questions. Les centrales syndicales de l'Île-du-Prince-Édouard sont partagées. Il y a bien sûr les groupes qui sont du côté de la Ferry Workers Union, c'est-à-dire opposés à ce que l'on donne suite à ce projet, mais ce n'est pas l'ensemble de la fédération des travailleurs.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, rien, à mon avis, ne doit être négligé lors des négociations avec ces gens de façon à pouvoir leur faire une offre, qu'il s'agisse de leur proposer de nouveaux emplois, de les recycler, de les muter ou de leur proposer une retraite anticipée. Il va falloir le faire.

Pour leur part, les ouvriers, les artisans de la Fédération canadienne du travail appuient totalement ce projet parce qu'ils savent qu'il va relancer l'économie du Cana-

Article 31 du Règlement

da atlantique et qu'il va créer beaucoup d'emplois pour les travailleurs des différents corps de métiers représentés par la fédération. Il y a aussi, au sein de la Fédération du travail, des groupes qui appuient ce projet.

Je pense qu'après avoir pris toutes ces choses en considération, les syndicats vont appuyer ce projet de loi parce qu'il va créer des emplois pour les prochaines années. Si je comprends bien, les membres de la Fédération canadienne du travail qui s'opposent à ce projet le font sous prétexte qu'il va priver de leur emploi les travailleurs de Marine Atlantique. C'est une crainte tout à fait légitime.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne pense pas que la Chambre soit prête à se prononcer.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

WETASKIWIN

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Madame la Présidente, c'est probablement la dernière occasion que j'aurai de prendre la parole à la Chambre. Je veux dire combien je suis reconnaissant et honoré d'avoir pu servir le Canada et la circonscription de Wetaskiwin. Je remercie ma femme, Helen, et mes enfants, Teddi, Neil et Megan, qui ont appuyé ma décision et qui m'ont soutenu durant les cinq dernières années.

À tous les électeurs de Wetaskiwin, les membres des Quatre Nations de Hobbema, qui m'ont choisi pour les représenter ici, je peux dire sans mentir que j'ai fait de mon mieux. Je remercie tous les députés ainsi que le personnel du Parlement. Je considère que c'est un privilège que d'avoir pu travailler avec vous. Vous avez tous les qualités des gagnants. Que ce soit ici, aux réunions du caucus ou aux comités, vous m'avez tous appris quelque chose.

Je remercie sincèrement Emily Lank, Doug McLeod, Michele Larose et tous les autres avec qui j'ai travaillé. Au nom de tous les miens, je tiens à remercier le premier ministre sortant, ainsi que tous mes collègues de l'Alberta et du caucus national.

Finalement, je veux féliciter chaleureusement notre nouvelle première ministre, M^{me} Kim Campbell. Que le Grand Esprit la bénisse et l'éclaire dans ses décisions.

LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ESSENCE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, le ministre de l'Environnement devait s'occuper d'autre chose quand le gouvernement a décidé de modifier le règlement visant à interdire l'essence au plomb et d'en permettre l'utilisation pour les voitures de course au Canada.

Cette décision crée un précédent dangereux. Elle est regrettable. Premièrement, le plomb présente des risques pour la santé de l'homme. Deuxièmement, cette décision ôte une certaine force à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Troisièmement, elle porte un sérieux coup à l'industrie canadienne de production d'essence sans plomb qui est respectueuse de l'environnement et est à l'origine de la création d'emplois au Canada.

Cette décision devrait être rappelée car elle est rétrograde. Nous demandons instamment au ministre de l'Environnement de revenir sur sa décision afin de protéger la santé des Canadiens.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, je suis très troublé par la tournure des événements au CN. En ma qualité de député de Winnipeg, j'ai maintes fois soulevé la question de la disparition des emplois au CN, particulièrement en ce qui concerne la perte d'importance de Winnipeg en tant que centre régional du CN.

Malheureusement, cette tendance s'accroît. Il semble que le CN s'apprête à fermer son centre médical et son unité de premiers soins de Winnipeg, à transférer tous les dossiers à Edmonton et à affermer tout ce que ces services ont encore à faire à Winnipeg.

Des employés dévoués, travaillant au CN depuis des années, sont obligés de prendre leur retraite, soi-disant volontairement, et de signer des décharges dégageant leur employeur de toute responsabilité découlant de leur emploi au service du CN.

Je trouve cela injuste pour Winnipeg et injuste pour les employés concernés. J'en appelle au ministre des Transports pour qu'il s'occupe de ce dossier et fasse quelque chose.

* * *

LA PAUVRETÉ

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, j'aimerais poser certaines questions à l'opposition. Les Libéraux veulent institutionnaliser et financer des banques alimentaires, des programmes nationaux de

déjeuners pour les écoliers et d'autres façons tout aussi humiliantes d'aider les pauvres.

Croient-ils que les mères prestataires d'assistance sociale ne nourriront pas leurs enfants lorsqu'elles auront un revenu suffisant? Croient-ils que les mères canadiennes veulent céder au gouvernement leur rôle de nourricière? Doit-on refuser à nos enfants les gâteries que nous préparons pour eux, les soins et l'attention qui se rattachent à la préparation d'aliments qu'ils aiment, qui les aideront à grandir en bonne santé et à ressentir notre amour à leur égard?

Pourquoi les Libéraux veulent-ils un seuil de pauvreté qui tantôt ne tient pas compte de revenus bien réels et tantôt tient compte de revenus qui n'existent pas? Pourquoi veulent-ils tromper le public canadien?

Pourquoi le député de York-Ouest veut-il absolument que les chiffres soient les mêmes à Toronto et à Winnipeg? Ne sait-il pas qu'il en coûte beaucoup plus pour vivre à Toronto?

Les Libéraux croient-ils que les contribuables canadiens ont de l'argent à donner, que les bénéficiaires en aient besoin ou non? Pourquoi tiennent-ils tant à aider les plus cupides et à laisser souffrir des enfants pauvres?

* * *

• (1405)

LA JUSTICE

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, malheureusement, les Canadiens ne se sentent plus en sécurité. Ils se sentent plutôt menacés à l'école, dans la rue et même dans leur maison.

Depuis 1984, on assiste à une augmentation de 40 p. 100 des crimes violents, à des meurtres faisant de multiples victimes à Montréal et à des guerres de gangs à Toronto. On retrouve en outre de plus en plus de couteaux et d'armes à feu dans toutes les écoles du pays. Ce sont tous des symptômes d'une société en déclin. Les Canadiens veulent mettre un terme à ce déclin et ce, dès maintenant.

Le Parti libéral a proposé un programme complet et audacieux tendant à combattre le problème croissant de criminalité auquel le Canada fait face. Il s'agit notamment d'établir la catégorie des jeunes délinquants dangereux, dans le cas de certains jeunes contrevenants récidivistes. Il est également question de sentences plus sévères prononcées par des tribunaux pour adultes. Nous souhaitons en outre transférer certains délinquants sexuels dans des établissements psychiatriques sûrs une fois qu'ils ont purgé leur sentence et nous proposons des mesures tendant à faciliter l'éloignement du domicile conjugal des hommes qui agressent leur conjointe ou leurs enfants.

Article 31 du Règlement

Pour les millions de Canadiens qui craignent pour leur sécurité, la proposition du Parti libéral en matière de criminalité et de justice. . .

Mme le vice-président: Je suis désolée, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

[Français]

LES CARTES DE CRÉDIT

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, cette semaine, le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales a rendu public le plus récent numéro du rapport trimestriel intitulé *Les coûts d'utilisation des cartes de crédit*. Ce rapport informe les consommateurs sur les coûts reliés à l'utilisation des cartes de crédit afin de les aider à prendre des décisions éclairées tant au choix qu'à l'utilisation judicieuse du crédit.

De plus, à l'approche de la saison estivale, les consommateurs se doivent de penser à prendre des précautions supplémentaires au moment d'utiliser ces cartes de crédit et toujours veiller à garder les cartes de crédit en lieu sûr. Des vacances sont vite gâchées lorsqu'une personne se fait voler ses cartes et, en bout de ligne, ce sont tous les consommateurs qui paient suite à des vols.

J'invite donc tous les consommateurs canadiens à se procurer un exemplaire de la publication auprès du bureau de Consommation et Affaires commerciales le plus près de chez vous. C'est un guide indispensable.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE DES MOLLUSQUES ET CRUSTACÉS

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, le ministère des Pêches et des Océans menace encore une fois de fermer la station de pêche d'Ellerslie, dans l'Île-du-Prince-Édouard, et de ce fait compromet l'avenir de l'industrie des mollusques et crustacés de la région.

Compte tenu de l'état général des pêches dans le Canada atlantique, je ne puis croire que le ministère des Pêches et des Océans risque de compromettre l'avenir d'un secteur d'activité qui non seulement connaît une relative prospérité mais qui offre également des possibilités de croissance considérables.

Un programme d'aquaculture créé conjointement par le ministère des Pêches et des Océans, le ministère des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard et la P.E.I. Shellfish Association réalise des progrès importants.

Ce programme vise principalement à accroître la production des mollusques et crustacés des pêcheries publiques au moyen de techniques de repeuplement dans les secteurs offrant des possibilités importantes d'accroissement de la production selon des méthodes naturelles. Il

Article 31 du Règlement

serait tragique que ce programme disparaisse à cause du manque de clairvoyance du ministère des Pêches et des Océans.

L'exploitation de la station est peu coûteuse et son activité est très profitable à l'économie locale. Outre sa contribution à l'industrie des mollusques et crustacés, la station de recherche fournit des emplois à plus de 50 personnes dans une région déjà durement touchée par le chômage.

Il est impensable que le ministère des Pêches et des Océans abandonne un programme qui contribue autant à une industrie qui peut servir l'intérêt collectif.

Je demande au ministre de renoncer. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est): Madame la Présidente, la première ministre désignée a l'intention de convoquer immédiatement une réunion des premiers ministres des provinces afin d'élaborer conjointement une stratégie économique nationale. Une telle initiative est absolument essentielle.

En février 1992, le gouvernement fédéral a réduit l'impôt sur le revenu des particuliers afin de favoriser les dépenses des consommateurs, de stimuler l'économie et de créer des emplois. Deux mois plus tard, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario augmentait l'impôt sur le revenu des particuliers, neutralisant ainsi l'initiative prise par le fédéral pour créer des emplois.

Cette année, les Néo-Démocrates de l'Ontario ont encore une fois augmenté les impôts, cette fois-ci de deux milliards de dollars. Or, chaque tranche de 40 000 \$ en recettes fiscales correspond à la perte d'un emploi. Par conséquent, les augmentations d'impôt décrétées en 1993 par le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario entraîneront la disparition de 50 000 emplois. Compte tenu du taux de chômage de 10,7 p. 100 qui sévit dans cette province, cette mesure est tout à fait insensée. Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario doit se réveiller et comprendre que le Canada a désespérément besoin d'une stratégie économique nationale commune.

Audrey, je vous en supplie, faites entendre raison aux Néo-Démocrates de l'Ontario.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, lors du débat sur le projet de loi C-113, j'ai offert de déposer un document qui a fait l'objet d'une

fuite et qui renfermait des lignes directrices sur l'application des motifs valables pour laisser un emploi.

Aujourd'hui, j'ai en main le document officiel auquel se reporteront les agents pour rejeter injustement la demande de milliers de demandeurs de prestations d'assurance-chômage. Une fois de plus, tous les motifs valables sont assortis de conditions dans cette dernière version du «Livre des restrictions».

Il est fait état dans le document de solutions de rechange raisonnables, qui ne sont rien d'autre qu'un prétexte invoqué par le gouvernement pour ne pas payer les prestations. Que le ministre du chômage sache qu'il a créé une situation qui favorisera les injustices de façon quotidienne dans les centres d'Emploi et d'Immigration du pays. Je lui demande donc d'abroger cette loi.

* * *

• (1410)

LES GRANDS LACS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, il nous faut planifier attentivement l'avenir des Grands Lacs et du Saint-Laurent, car nous devons préserver les ressources limitées de ces voies navigables à l'intention des générations qui nous suivent.

Malheureusement, il n'y a pas de telle planification dans les recommandations formulées récemment dans l'étude portant sur le mandat de la Commission mixte internationale. Cette étude, qui a duré six ans, aurait dû comporter des plans de réglementation qui répondent aux préoccupations des riverains et leur permettent de rester où ils sont. Or, tous ces plans ont été rejetés par le comité chargé de l'étude.

Un de mes électeurs, M. Duncan McCracken, président de la Great Lakes Coalition, a présenté un plan concernant trois lacs, qui a aussi été rejeté.

Ceux qui ont des propriétés sur les rives de ces voies navigables sont mécontents de l'étude portant sur le mandat de la CMI ou de ses recommandations. Cette étude a uniquement servi à «reprocher aux riverains de s'être établis à ces endroits».

La CMI ne devrait pas accepter cette étude qui devrait être renvoyée au comité que dirigerait un nouveau président. Il faut qu'il y ait un plan de réglementation applicable.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, l'ONU et la Communauté européenne ont dénoncé les atteintes aux droits de la personne dont se rend coupable le gouvernement répressif du Soudan. Ce gouvernement,

dominé par des intégristes, cherche à imposer la loi de l'Islam aux chrétiens qui habitent dans le sud du pays.

Depuis près de dix ans, le Soudan est déchiré par une guerre qui oppose le Nord, en grande partie arabe et musulman, et le Sud, dont la population est africaine et chrétienne. Depuis dix ans, un million de personnes ont péri dans le Sud.

Le Canada doit adopter dans ses relations avec les autres pays une position qui soit à l'image des valeurs auxquelles nous sommes attachés. La liberté d'expression, la participation à la vie socio-économique, la dignité humaine sont autant de droits naturels et tous ceux qui peuvent les exercer librement ont l'obligation morale d'aider ceux qui en sont privés.

Les droits de la personne ne connaissent pas de frontières, et les relations que le gouvernement du Canada entretient avec le Soudan, comme du reste avec tous les autres pays, doivent être envisagées dans ce contexte.

* * *

LE SECTEUR DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Jack Shields (Athabasca): Madame la Présidente, la société Air Canada, sous la direction de Hollis Harris, a fait tout son possible pour éliminer toute concurrence dans le secteur de l'aviation commerciale.

Air Canada s'est adressée au Cabinet pour faire renverser la décision de l'Office national des transports, soutenant que le Cabinet ne devrait pas autoriser American Airlines à se porter acquéreur d'actions des lignes aériennes Canadien pendant qu'Air Canada renflouait la société américaine Continental Airlines qui était en faillite. Hollis Harris a ensuite demandé la reréglementation de l'aviation commerciale au Canada. Préconise-t-il également la même chose aux États-Unis? Hollis Harris et Air Canada veulent avoir le monopole du transport aérien au Canada. Air Canada ne veut pas de concurrence.

J'exhorte tous les députés et tous les ministres de répondre par un «non» retentissant à Hollis Harris et de lui dire de se remettre à la tâche de diriger Air Canada, de négocier le retrait du Canada de Gemini et de laisser la concurrence connaître un essor au Canada comme dans son pays d'origine: les États-Unis.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui au milieu de ce qui est probablement le débat le plus important au sujet de la

Article 31 du Règlement

province de l'Île-du-Prince-Édouard depuis que nous nous sommes unis au Canada en 1873. Beaucoup d'insulaires retireront de grands avantages de la construction d'un pont entre l'île et le Nouveau-Brunswick.

Au nombre de ces avantages, mentionnons la construction d'un nouveau pont sur la rivière Hillsborough, dans ma circonscription. Les embouteillages entre Charlottetown, sur une rive de la rivière, et les collectivités de Bunbury, Southport, et Keppock-Kinlock Crossroads, sur l'autre rive, impatientent les automobilistes et sont dangereux, c'est le moins que l'on puisse dire.

Un deuxième pont était nécessaire depuis des années, mais la province n'avait pas l'argent pour le construire. Cependant, grâce à l'expertise et aux installations mises à sa disposition en raison des travaux liés au pont du détroit de Northumberland, elle pourra construire le nouveau pont sur la Hillsborough pour environ la moitié de ce qu'il lui coûterait normalement.

La construction de ce deuxième pont ne fera pas uniquement le bonheur des habitants de ma circonscription, mais aussi celui de tous les gens qui doivent traverser la Hillsborough tous les jours, pour aller travailler, magasiner ou visiter des amis.

Ce pont sur la rivière Hillsborough n'est qu'un des avantages que les insulaires retireront de la construction d'un lien routier entre l'île et le continent. J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi sur ce lien routier.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'expérience incroyable que j'ai vécue la fin de semaine dernière. Comme nous le savons tous, le Parti progressiste-conservateur a tenu son congrès à la direction durant le week-end, et j'ai eu l'honneur et le privilège d'être l'un des cinq candidats.

Je veux remercier mon parti de m'avoir donné cette chance. Je veux aussi remercier le premier ministre et mes collègues du caucus de m'avoir appuyé et encouragé. Je veux même remercier certains députés de l'opposition à qui j'ai demandé conseil et qui m'ont encouragé également dans cette entreprise.

Je veux rendre hommage aux autres candidats et à leurs partisans qui ont travaillé inlassablement pour eux. Je veux féliciter la nouvelle première ministre désignée et lui dire qu'elle peut compter sur mon appui inconditionnel. Je sais qu'elle conduira notre parti vers un troisième mandat comme gouvernement majoritaire cet automne. La vraie victoire pour moi c'est d'avoir découvert

Questions orales

que, lorsque nous disons aux Canadiens ce qu'ils veulent entendre, ils répondent de façon incroyable comme ils l'ont fait pour moi.

• (1415)

Je tiens à dire que je n'ai jamais eu autant confiance dans notre parti et dans notre pays que maintenant.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, pourquoi la secrétaire d'État a-t-elle un Groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants, puisqu'elle ne tient aucunement compte de son existence? Inquiet des nouveaux accords financiers conclus avec les banques, du manque de renseignements sur les nouveaux critères d'évaluation des besoins, du nouveau nombre minimal de cours, des répercussions sur les étudiants à temps partiel et de la possibilité que les programmes gouvernementaux deviennent moins accessibles et moins abordables, le groupe a pris une décision sans précédent et convoqué lui-même une réunion pour se faire dire que les projets du ministère ne pouvaient pas encore être divulgués.

Il y a un an, le Conseil des ministres de l'Éducation a également reproché au gouvernement son inertie et le manque de consultation. Le groupe consultatif a demandé à rencontrer la secrétaire d'État afin de dénouer cette impasse dans l'intérêt des étudiants.

La secrétaire d'État devrait sortir de sa léthargie et faire acte de présence. Sinon, son attitude serait imparadmissible.

* * *

[Français]

LE PARTI CONSERVATEUR

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, les Conservateurs ont fait un beau spectacle vendredi dernier pour se rappeler leurs grandes réalisations. Ils ont réussi à se mentir à eux-mêmes et à donner de faux espoirs au peuple. En 1984, les Conservateurs avaient trois grands projets essentiels: la réconciliation nationale, il y a eu deux échecs—Meech et Charlottetown; la décentralisation des pouvoirs—dans Charlottetown, on proposait tous les pouvoirs à Ottawa et quelques gérances aux provinces: un autre échec; la dette nationale était de 180 milliards et est aujourd'hui de 565 milliards: un troisième échec. La preuve en est faite que ce système ne fonctionne plus et il faut le changer le plus vite possible.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Au cours de sa campagne à la direction du Parti conservateur, la ministre sortante de la Défense et première ministre désignée a dit qu'elle déclencherait des élections plus tôt que tard.

Le premier ministre sortant a déclaré, il y a trois semaines à peine, et je cite: qu'il est «inacceptable» qu'un premier ministre n'ait pas été élu. En 1984, il avait dit aussi qu'un gouvernement qui en était à sa cinquième année n'avait aucun mandat.

Le week-end dernier, 3 000 Conservateurs ont unanimement souscrit à l'orientation économique des années Michael Wilson—Brian Mulroney.

Quand les 27 millions de Canadiens auront-ils la chance de se prononcer sur la politique économique catastrophique du gouvernement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je suis persuadé que des élections auront lieu en temps opportun.

Je remarque à nouveau qu'il y a en face des paquets de nerveux et de pleurnichards qu'il nous faudra surveiller pendant un certain temps.

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Madame la Présidente, les seuls paquets de nerveux ici sont les gens d'en face qui n'ont pas le courage de déclencher des élections.

[Français]

Il y a trois semaines, le premier ministre a dit, et je cite: «... qu'il était inacceptable qu'un ministre non élu n'ait pas sollicité ni obtenu la confiance des Canadiens.» On sait qu'en fin de semaine dernière, la machine a choisi leur candidate. Quand le gouvernement donnera-t-il la chance aux Canadiens et aux Canadiennes de choisir leur candidat ou candidate?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je n'ai pas traité les Libéraux de paquets de nerveux. C'est leur chef

Questions orales

lui-même qui les a affublés de ce nom. Il en a aussi traité quelques-uns de pleurnichards.

Comme la députée ne l'ignore pas, la Constitution exige que des élections aient lieu en 1993, et des élections auront lieu en 1993.

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse encore une fois au vice-premier ministre.

Il y a trois semaines, son collègue, le premier ministre sortant, a déclaré, et je cite: «qu'il était inacceptable qu'un premier ministre qui n'a pas obtenu la confiance de la population prenne des décisions sur des questions comme les nominations».

Le vice-premier ministre partage-t-il encore l'opinion exprimée il y a trois semaines par son collègue qui estimait qu'un premier ministre qui n'a pas reçu de mandat de la population n'a pas le droit moral de gouverner?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le dernier vote qui a eu lieu à la Chambre démontre du moins clairement que le premier ministre et le gouvernement jouissent encore de la confiance de la Chambre, qui reflète la confiance que les Canadiens de tout le pays ont accordée à leurs représentants.

• (1420)

Le premier ministre et son gouvernement conservent donc très clairement la confiance de la Chambre. Lui et son gouvernement ont des responsabilités à exercer, et le nouveau chef désigné aura elle aussi des responsabilités à exercer, dont celle de déclencher des élections. J'espère que la députée sera prête.

* * *

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je me demande si le vice-premier ministre va se présenter.

Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Les Canadiens se souviennent tous que, en 1984, le premier ministre s'est profondément indigné du népotisme lorsqu'il a qualifié les nominations politiques de fraude, de supercherie et d'imposture.

Maintenant que le premier ministre n'est plus le chef de son parti et étant donné que celle qui lui succède n'a

pas de mandat de la population, le gouvernement s'engagera-t-il aujourd'hui à imposer un gel sur toutes les nominations par décret du conseil tant que les prochaines élections n'auront pas eu lieu? Sinon, pourquoi pas?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le 21 novembre 1988, notre parti, le premier ministre et son gouvernement ont obtenu un mandat de cinq ans. Nous avons un nouveau chef et, une fois la transition accomplie, des élections seront déclenchées au moment opportun. J'espère simplement que les députés d'en face sont prêts.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, sauf le respect que je lui dois, le ministre n'a pas répondu à ma question.

[Français]

J'aimerais poser la question suivante au vice-premier ministre et lui donner une deuxième chance de répondre à la question précise. Le premier ministre a déjà nommé au-delà de 600 personnes, depuis Noël l'an dernier, à différents postes par ordre en conseil, incluant Rinaldo le coiffeur, l'épouse du coiffeur, le gardien des enfants, le rédacteur des discours, le barman du Ritz et, maintenant, le perceur de fonds du parti. Alors les Canadiens en ont assez, ils demandent à ce gouvernement: est-ce que le vice-premier ministre est prêt à nous dire aujourd'hui qu'il y aura un gel sur toutes les nominations par ordre en conseil, effectif immédiatement, et cela jusqu'au jour des prochaines élections? Sinon, pourquoi pas?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je crois que ce que la population ne peut plus supporter, c'est d'entendre le député calomnier d'autres Canadiens. Le député semble d'avis qu'un homme d'affaires qui a réussi ne devrait pas être administrateur de la Banque fédérale de développement ou que quelqu'un qui a une maîtrise en administration publique de l'Université Harvard ne devrait pas faire partie du Conseil des normes.

Je me demande comment le député explique et justifie le fait que, le 26 mars 1979, le jour où le bref d'élection a été émis, le gouvernement Trudeau a fait 91 nominations et a continué d'en faire d'autres durant la campagne électorale. Le député devrait réfléchir à cela avant de pousser les hauts cris.

*Questions orales***LE TRANSPORT FERROVIAIRE**

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Lundi dernier, l'Office national des transports a inauguré des audiences à Sydney au sujet de la vente de la ligne de chemin de fer reliant Truro et Sydney. Vendredi dernier, le CN et le CP ont amorcé le processus juridique qui leur permettra de consolider leurs opérations dans la vallée de l'Outaouais où ils envisagent d'abandonner l'une des deux lignes principales. Hier, à Saint John, l'ONT a commencé l'audition de la demande du CP qui veut se retirer complètement du Canada atlantique.

Tout cela se passe en l'absence d'une politique des transports et, à tout le moins, d'une décision concernant un réseau national de chemin de fer. Est-ce que le ministre des Transports est prêt à envoyer un moratoire à l'Office national des transports afin qu'aucune autre demande touchant des lignes principales ne soit entendue tant que le réseau national de chemin de fer n'aura pas été établi?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, les deux compagnies de chemin de fer ont subi de nombreuses pertes ces dernières années. À mon avis, nous devrions les féliciter toutes deux de s'être attaquées au problème en rationalisant leurs opérations dans le but d'assurer l'avenir du transport ferroviaire.

Elles utilisent les dispositions prévues par la loi lorsqu'elles s'adressent à l'ONT pour obtenir l'autorisation d'abandonner certaines lignes, et l'ONT écoute leurs doléances, tout comme celles du député. À mon avis, c'est un processus tout à fait démocratique. En fin de compte, l'ONT rendra une décision, mais même s'il se prononce en faveur de l'abandon, celui-ci ne se produira pas ipso facto, car la décision doit ensuite être étudiée par le ministère des Transports. Je crois donc que le processus suit son cours normal.

• (1425)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire. Lorsque le Parlement a adopté la Loi sur les transports nationaux en 1987, il n'a pas considéré le fait que cette loi traitait de l'abandon de lignes principales. En fait, le gouvernement l'a reconnu, car, depuis lors, il n'a pas invoqué le pouvoir que lui confère le paragraphe 159(3) de la loi pour prescrire des règlements qui décrivent comment l'abandon de lignes principales devrait se faire.

Je voudrais poser encore une fois cette question au ministre. Étant donné l'absence d'une politique gouvernementale claire et le fait que les sociétés ferroviaires sont en difficulté financière, mais qu'en même temps le gouvernement supprime les voies ferrées au lieu de les réparer, le ministre imposera-t-il un moratoire, pas éternel, mais seulement jusqu'à ce qu'un réseau ferroviaire national ait été établi? Il sait que son comité y travaille depuis maintenant 18 mois. Imposera-t-il un moratoire et accordera-t-il un délai au comité pour qu'il établisse ce réseau?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, le député sait que non seulement le Comité permanent des transports examine la situation, mais que la commission d'examen de l'Office national des transports nous a présenté un rapport. La Commission royale sur le transport des voyageurs nous en a également soumis un. Le ministre des Transports les examine de concert avec l'Association des transports du Canada. Par ailleurs, l'Office national des transports étudie actuellement les demandes présentées par les deux sociétés ferroviaires.

Ces organismes arriveront tous à une conclusion et nous nous pencherons sur la question à ce moment-là. Rien ne presse pour l'instant.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, ma dernière question supplémentaire s'adresse au même ministre. Ce dernier sait pertinemment que le CN et le CP examinent actuellement l'avenir de l'industrie du rail à l'est de Winnipeg et qu'il est très possible que, cet été, ils annoncent leur intention de supprimer l'une des lignes principales rattachant Winnipeg à l'est du Canada, par Thunder Bay et le nord-ouest de l'Ontario.

L'enjeu ne concerne pas seulement les compagnies de chemin de fer. Des centaines, sinon des milliers de localités et des dizaines de milliers de travailleurs sont en cause. En fait, il s'agit de savoir si des régions de notre pays vont être reliées au reste du Canada.

Le ministre va-t-il enfin montrer l'exemple et donner comme consigne à l'ONT de n'accepter aucune autre demande avant que le gouvernement national, et non les sociétés de chemin de fer, ait pu mettre de l'ordre dans cette pagaille?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je répète à nouveau qu'on étudie actuellement un certain nombre de possibilités. Le processus suit bien son cours et, en fin de compte, lorsque nous aurons tous ces rapports, nous pourrions déterminer

Questions orales

ce qui est dans l'intérêt supérieur de l'industrie des transports au Canada.

* * *

[Français]

LA BOSNIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre des Affaires extérieures.

Hier, le Secrétaire général des Nations Unies a déposé un rapport demandant plus de troupes et d'équipement pour la Bosnie. La ministre de la Défense nationale a dit, il y a deux semaines, que le Canada n'a pas assez de soldats. En même temps, le premier ministre disait le contraire. Je demande donc à la ministre, maintenant qu'elle a eu le temps d'examiner toutes les options, si le Canada va envoyer plus de forces en Bosnie? Est-ce qu'on va changer le mandat de nos troupes qui sont là? Quelles sont les mesures concrètes prises pour bien équiper nos soldats afin d'assurer leur sécurité sous ce nouveau mandat des Nations Unies?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Premièrement, madame la Présidente, il n'y a pas de différence entre ce qui a été dit par la ministre de la Défense nationale, le premier ministre ou moi-même. Nous examinons nos ressources militaires et financières afin d'apporter notre contribution en Yougoslavie comme nous l'avons fait depuis le commencement de la guerre.

Hier, le rapport du Secrétaire général a été remis au Conseil de sécurité. Je ne l'ai pas encore vu, mais je vais l'examiner dès que je le recevrai. Toutefois, à ce moment-ci, nous avons pris une décision concernant la possibilité d'y envoyer d'autres soldats ou d'autres forces militaires canadiennes. J'ai parlé avec mes collègues internationaux la semaine dernière au Luxembourg et nous continuons à examiner les possibilités.

• (1430)

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire. Depuis des mois maintenant, la ministre de la Défense nationale et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous répètent que le Canada n'a pas suffisamment de ressources pour contribuer davantage au maintien de la paix.

Pourtant, ce matin, la ministre de la Défense a autorisé une dépense de 60 millions pour des missiles antichars,

alors que ce type d'armement ne figure pas dans la liste du secrétaire général de l'ONU définissant l'équipement nécessaire pour la Bosnie.

Je voudrais demander quand vont cesser ces décisions non planifiées dans le cadre de la politique de défense? Quand aurons-nous un plan clair de la façon dont seront dépensées nos maigres ressources? Pourquoi n'y a-t-il pas de définition de la façon dont le Canada entreprendra son nouveau rôle de maintien de la paix pour répondre à la crise que connaît l'ONU?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, d'après le communiqué, la ministre de la Défense nationale a annoncé l'attribution d'un contrat de 5,4 millions de dollars à la société française Aérospatiale pour un système de missiles de défense antiblindés.

Le communiqué porte la date du 6 juillet 1992. L'annonce n'est pas d'aujourd'hui, puisque cela fait presque un an. C'est dans la politique de défense et si le député y pense un peu, les armes antiblindés sont exactement ce dont les troupes de maintien de la paix ont besoin pour se défendre.

* * *

LES PÊCHES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Lorsque le ministre a annoncé un programme d'indemnisation pour les personnes touchées par le moratoire sur la morue du Nord, le gouvernement a pris les dispositions nécessaires pour que l'aide parvienne rapidement à ceux qui en avaient besoin. Il semble toutefois qu'un programme similaire pour venir en aide aux pêcheurs et aux employés des usines de traitement de poisson du golfe du Saint-Laurent soit mort-né. Cela fait maintenant sept semaines que le ministre a annoncé un programme pour cette région et pas un seul pêcheur ni une seule usine de traitement du poisson de la péninsule Great Northern n'a été désigné admissible à cette aide.

Attendu que dans ces communautés la morue a quasiment disparu, que les prises de homards ont diminué de 50 p. 100, qu'il n'y a plus de capelan et que, par conséquent, des milliers de pêcheurs et d'employés d'usine sont sans revenu, qu'attend donc le ministre pour donner le feu vert à ce programme d'indemnisation pour le golfe Saint-Laurent et pour venir en aide aux personnes qui sont dans une situation désespérée?

Questions orales

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, le programme d'aide aux pêcheurs de l'Atlantique qui a été annoncé est en bonne voie.

À ce jour, on a reçu 458 demandes des pêcheurs et 1 199 des employés d'usine. On en a approuvé 161 pour les pêcheurs et 397 pour les employés d'usine. De nouvelles demandes arrivent chaque jour. Je crois que 43 usines ont été désignées.

La nature de ce programme est telle qu'il ne se déclenche que lorsque les employés qui n'ont pas trouvé de travail cette année ne reçoivent plus de prestations d'assurance-chômage ou lorsque les pêcheurs s'aperçoivent qu'il n'y a plus de poissons à prendre; c'est alors qu'ils doivent faire leur demande et s'ils répondent aux critères, ils sont admis dans des programmes de création d'emplois. Ces derniers sont en place.

Contrairement à ce que prétend le collègue du député qui a posé la question, il n'a pas fallu modifier les formulaires. On les a simplement améliorés. Il n'a jamais été impossible de s'en procurer.

M. Peterson: Votre temps est épuisé.

M. Crosbie: Pourquoi le député me rappelle-t-il à l'ordre? Pourquoi poser des questions si on ne veut pas écouter les réponses?

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, le ministre dit que le programme est bien lancé. Or, pas une seule usine de transformation du poisson et pas un seul pêcheur de la péninsule Great Northern n'a été désigné à ce jour.

Les députés devraient savoir que le 15 mai dernier, les pêcheurs et les travailleurs d'usine de la péninsule Great Northern ne touchaient absolument aucun revenu, que ce soit de la pêche, de l'assurance-chômage, de l'assistance sociale ou d'une aide fédérale quelconque. De nombreuses familles se trouvent maintenant dans une situation désespérée.

• (1435)

Le ministre pourrait-il me dire ce qu'il a l'intention de faire pour donner le coup d'envoi à ce programme, pour faire bouger les gens au ministère des Pêches et au ministère de l'Emploi et pour aider sans plus tarder les personnes qui en ont désespérément besoin?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, apparemment, le député n'écoute pas.

Il y a, sur la péninsule Great Northern, des gens qui ont déjà droit à une aide en vertu du programme d'indemnisation et d'adaptation pour les pêcheurs de morue du Nord et les travailleurs d'usine. Ces gens bénéficient déjà d'une aide.

Les pêcheurs ne pouvaient pas recevoir d'aide avant le 15 mai, date à partir de laquelle ils n'avaient plus droit à l'assurance-chômage. Les seuls pêcheurs qui ont droit à une aide maintenant sont ceux qui ne pourront pas capturer de poisson au cours de la présente saison de pêche. Ils pourront alors participer à des projets d'emploi.

C'est la même chose pour les travailleurs d'usines. Nous avons désigné 44 usines regroupant un total de 3 840 travailleurs, dont les usines Erik King Fisheries Ltd., Compak Seafoods, Long Range Seafood, Burnt Islands, Rose Blanche et Isle aux Morts, toutes situées au bas de la côte ouest de Terre-Neuve.

Nous répondrons aux besoins de la péninsule Great Northern au fur et à mesure qu'ils se manifesteront. Que le député soit rassuré, maintenant qu'il a donné son approbation, nous veillerons à répondre aux besoins au fur et à mesure qu'ils se manifesteront.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Elle porte sur le canal de Sault Ste. Marie et son écluse, qui a déjà été une voie navigable internationale et qui n'est plus en service depuis six ans.

J'apprécie l'ardeur que le ministre a manifestée jusqu'à maintenant dans les discussions qui se poursuivent sur la remise en état de l'écluse. Il a même visité l'endroit. Cependant, la présente législature achève et l'affaire est toujours à l'état de projet.

Le ministre peut-il nous dire si le projet est en voie de se réaliser?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le député a raison. Il y a environ six ans, la société Fenco Engineers Inc. a fait savoir que cet élément historique de l'infrastructure du Canada avait besoin de réparations majeures.

Je partage l'intérêt du député pour ce canal historique et je veux faire quelque chose pour sa remise en état. Comme il le sait, le ministère des Travaux publics appuie

Questions orales

ce projet et je l'appuie moi-même, mais nous avons besoin de l'aide d'autres ministères. Je m'engage à continuer mes démarches à cette fin. Comme il l'a dit, la présente législature achève, mais nous pouvons peut-être réaliser quelque chose dans le peu de temps qu'il nous reste. Je vais faire de mon mieux.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, c'est une bonne réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Butland: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Travaux publics.

Selon les renseignements que j'ai obtenus de son cabinet, le ministre de l'Environnement serait favorable au projet. J'ai reçu une lettre du ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme, qui me dit qu'il appuie le projet. Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à apporter une somme de 5,9 millions de dollars à un projet fédéral. La ville de Sault Ste. Marie entretiendra le site quand l'écluse sera réparée.

Je demande encore une fois au ministre: continuera-t-il de travailler avec le ministre de l'Environnement afin que ce projet du fédéral de réparer l'écluse puisse se réaliser avant la fin du mandat de ce gouvernement?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, je m'engage fermement auprès de mon collègue à continuer de mon mieux à travailler avec mes collègues pour la poursuite de ce projet utile à plusieurs points de vue et qu'on pourrait qualifier de multidisciplinaire et de multidimensionnel. Nous ferons de notre mieux.

* * *

LES PENSIONS

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et concerne les délais qu'il faut compter pour l'examen des appels concernant les pensions d'invalidité.

Il y a deux ans, il fallait compter environ quatre mois. À présent, il faut compter près d'un an. Les députés de tous les côtés de la Chambre conviendront avec moi, je pense, que nul autre que le ministre ne s'est intéressé autant au sort des handicapés. Par contre, cette période d'attente nous préoccupe tous.

Ne peut-on revoir la procédure ou faire quelque chose pour l'accélérer car s'il est des Canadiens qui sont dans le besoin, ce sont bien les personnes handicapées. Imaginez leur angoisse et leur frustration!

M. Foster: Mais il se prend pour Maurice Chevalier, celui-là!

Une voix: «Quand j'ai les bleus, bébé. . .»

Mme Campbell (South West Nova): Chantez!

• (1440)

Mme le vice-président: Je suis sûre que tous les députés veulent, comme moi, écouter ce qu'a à dire le ministre. Je lui passe la parole.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je sais que mes collègues vont être déçus, mais j'ai dit que ma carrière de chanteur prenait fin vendredi soir. Je vais donc faire de mon mieux pour répondre à cette question au sujet des demandes de pensions d'invalidité, l'une des meilleures questions qui aient été posées aujourd'hui à la Chambre.

Je partage la frustration de mon collègue face au nombre sans cesse croissant des demandes de pensions d'invalidité dans le cadre du RPC. Nous essayons cette année de former un plus grand nombre d'employés de façon à régler ce problème à court terme.

Mais nous trouverons une solution à long terme à ce problème dans le cadre de la revue du programme de sécurité du revenu, en changeant de façon fondamentale la façon dont le ministère procède en ce qui concerne le Régime de pensions du Canada.

Si le député et les personnes qui s'en remettent à lui veulent bien se montrer patients, ce problème devrait être réglé dans l'année qui vient, à la satisfaction de tous les Canadiens.

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre d'État aux Petites entreprises.

Le gouvernement et les banques sont de mèche dans le cadre d'une manoeuvre de relations publiques trompeuse. Pour les petites entreprises il est pratiquement impossible d'obtenir du capital de risque et la Loi sur les prêts aux petites entreprises est fort peu utile à cet égard. Les banques continuent de fonctionner comme elles le faisaient dans le passé. Depuis 1989, les prêts aux petites entreprises ont diminué de 11 p. 100 et ceux aux grosses entreprises ont augmenté de 11 p. 100.

Quand le gouvernement va-t-il cesser de dire des balivernes et débloquent enfin les crédits voulus?

Questions orales

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): La question de mon collègue aurait pu se poser il y a dix ans, mais s'il avait été avec moi la semaine dernière lorsque nous sommes allés rencontrer les représentants de l'Association des banquiers canadiens, il aurait constaté avec plaisir l'amélioration de la situation aux termes du programme offert en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, programme dans le cadre duquel nous limitons la marge de manoeuvre des banques. Elles ne peuvent plus exiger des garanties personnelles supérieures à 25 p. 100 dans le cadre d'un prêt offert aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

On a ainsi complètement modifié le climat. Les petites entreprises présentent maintenant un plus grand nombre de demandes de prêts et nous nous attendons à ce que leur nombre soit deux ou trois fois plus important à la suite de l'adoption de la nouvelle Loi sur les prêts aux petites entreprises par rapport à l'ancienne.

Dans son dernier budget et dans son exposé économique de décembre, le ministre des Finances a offert toutes sortes de possibilités pour ce qui est des investissements sous forme d'achat d'actions dans les petites entreprises en permettant plus particulièrement aux intéressés d'utiliser leur régime enregistré d'épargne-retraite de façon créative pour investir dans les petites entreprises. En ce qui concerne les capitaux propres des petites et moyennes entreprises et leur endettement, notre gouvernement donne l'exemple dans tout un éventail de domaines et il continuera de le faire dans les prochains mois.

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, ce sont encore là des inepties, mais je voudrais poser une autre question au même ministre.

Les chefs de petite entreprise apprennent de leurs banquiers qu'on a réduit leur marge de crédit de moitié. Les femmes chefs d'entreprise essaient de lancer des entreprises dans cette nouvelle économie basée sur la connaissance, mais elles ne peuvent compter sur des prêts. Manifestement, le gouvernement ne comprend pas les exigences auxquelles les petites entreprises doivent faire face.

Quand le gouvernement va-t-il cesser de plier devant les banques et les forcer plutôt à financer les petites entreprises, qui sont le moteur de notre économie?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, il est merveilleux d'entendre le Parti libéral nous dire qu'il a enfin découvert en cette avant-dernière journée de la session l'importance des petites entreprises.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: Vous êtes le prochain ministre de la grande entreprise.

M. Hockin: Pratiquement tous les ministres de notre gouvernement travaillent à un programme ou un autre tendant à aider les petites entreprises. Nous sommes très fiers de ce que nous avons pu réaliser.

Des voix: Oh, oh!

M. Hockin: Le député veut-il écouter la réponse?

Mme le vice-président: Les députés posent des questions. Je pense qu'on devrait faire preuve de courtoisie pendant que le ministre y répond. La députée de South West Nova n'obtient peut-être pas la réponse qu'elle souhaite, mais on donne une réponse et elle devrait l'écouter.

M. Hockin: Madame la Présidente, je n'aime pas être provocateur, mais vous venez de voir nos collègues Libéraux agir de façon tout à fait infantine. En fait, ils abordent toute la question des petites entreprises de cette façon.

La seule idée créative qu'ils aient jamais eue, consiste à critiquer les banques. Je les critique moi aussi à bien des égards en ce qui concerne leur façon de traiter les petites entreprises. Cependant, nous ne nous contentons pas de critiques. Nous prenons des mesures constructives et les résultats que donne la Loi sur les prêts aux petites entreprises en sont le meilleur exemple.

* * *

LE PORT DE HALIFAX

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Depuis cinq ans, la politique budgétaire et la politique de transport du gouvernement conservateur ont éloigné les entreprises du port de Halifax, causant ainsi la perte de millions de dollars en trafic et de centaines d'emplois.

• (1445)

Maintenant que le nouveau premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. John Savage, a fait de la compétitivité du port de Halifax sa priorité, le ministre des Transports va-t-il faire de même et corriger enfin ces mesures régressives en matière d'impôt et de transport qui ont paralysé les ports de la côte est du Canada?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je suis heureux que le nouveau premier ministre de la province ait décidé de suivre l'exemple du port de Halifax, qui a constitué ces dernières années une équipe chargée de trouver de nouveaux débouchés, puisque c'est là la clé de l'avenir de ce port. Toutes les

infrastructures et les sources nécessaires à son succès existent déjà.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Hier, le premier article à l'ordre du jour du nouveau gouvernement et du nouveau premier ministre de la Nouvelle-Écosse était la rencontre entre le chef et les principaux ministres du Cabinet et les promoteurs d'un projet du secteur privé qui transformerait le port de Halifax en point d'entrée en Amérique du Nord pour les cargos européens.

Ils ont confirmé toutefois que les principaux obstacles à ce projet étaient les mesures du gouvernement fédéral en matière de transport ferroviaire, les taxes sur le gazole et la dépréciation, toujours les mêmes problèmes qui sont sans cesse rappelés à ce ministre à la Chambre, mais qui demeurent sans réponse.

Le ministre va-t-il finalement répondre à cette question avant que ce projet et les centaines de milliers d'emplois qu'il pourrait créer ne s'en aillent au sud de la frontière, aux États-Unis?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, avant de parler de taxes, le député devrait savoir que sur un total de 417 millions de dollars recueillis sous forme de taxes sur le transport ferroviaire au pays, 75 millions de dollars seulement reviennent au gouvernement fédéral; le reste est réparti entre les provinces qui reçoivent 203 millions de dollars et les municipalités dont la part s'élève à 139 millions de dollars.

Je crois qu'il s'agit d'un effort collectif et que tous devraient y participer; nous serons heureux de collaborer.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Pour autant que je sache, le désastreux décret visant à enlever à la Commission canadienne du blé la compétence exclusive qu'elle détient relativement à la commercialisation de l'orge n'a pas encore été proclamé.

Étant donné que les élections en Alberta ont lieu aujourd'hui et que la grande majorité des agriculteurs de l'Ouest sont toujours vivement opposés à la destruction du meilleur système de commercialisation des céréales au monde, et compte tenu de la politique d'inclusion

prônée par la première ministre de son choix et qui consiste en fait à écouter la population, le ministre peut-il nous dire s'il va renoncer à ce terrible décret qui a pour effet de porter atteinte aux pouvoirs de la Commission canadienne du blé?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je ne pense pas que nous soyons en train de porter atteinte aux pouvoirs de la Commission canadienne du blé. Nous offrons simplement aux producteurs la possibilité de décider de ce qu'ils veulent faire avec leurs produits.

Un grand nombre de personnes ont été consultées dans le cadre de cet exercice, et le député le sait fort bien. Le processus, amorcé il y a près d'une année et demie, est tout à fait transparent. Un comité a été créé et celui-ci incluait des représentants de tous le secteur. Ce comité a essentiellement défini son propre mandat, il a recruté ses propres conseillers, puis il a présenté son rapport. Il y a certainement de nombreux groupes dans l'Ouest qui appuient cette mesure.

Je termine en disant que cette initiative vise à offrir un choix aux producteurs et à leur permettre de décider eux-mêmes de la meilleure façon de commercialiser leurs produits.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, il est évident que malgré toutes ces histoires à propos de la nécessité de changement, de renouveau et d'inclusion, rien n'a bougé en face. Ce sont toujours les grosses sociétés qui dirigent le parti de John Diefenbaker.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, cette fois en sa qualité de ministre chargé des coopératives. Comment arrive-t-il à concilier son rôle de défenseur des principes coopératifs et sa récente décision concernant l'avenir de la Commission canadienne du blé et de la subvention du Nid-de-Corbeau, quand il sait fort bien qu'il s'agit là de piliers que quatre générations de Canadiens de l'Ouest ont érigés afin de garder un certain contrôle sur leur gagne-pain et sur leurs collectivités?

Comment le ministre peut-il préconiser des politiques qui minent complètement le principe fondamental qui consiste à organiser la société en faisant appel au coopératisme, alors qu'il a été assermenté pour défendre ce principe au sein du gouvernement?

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je rappelle très simplement au député qu'au départ, le coopératisme dans les Prairies remonte au procès Sentaluta, en 1904, qui a abouti à l'établissement de la *Territorial Grain Growers Associa-*

Questions orales

tion, qui est aujourd'hui l'Union des producteurs de grain et qui poursuit ses activités dans les quatre provinces, y compris la partie de la rivière de la Paix qui se trouve en Colombie-Britannique. L'Union des producteurs de grain est très favorable à cette décision. Je rappelle au député que de nombreux membres des coopératives de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba l'appuient également.

• (1450)

Le fait que le député se lève et mêle certaines de ces questions prouve qu'il ignore totalement ce dont il parle. Cette décision est excellente et elle a été prise dans l'intérêt des producteurs mêmes, qui pourront agir selon leur jugement. Ils en tireront de meilleurs revenus individuels.

Cette décision vise à permettre aux producteurs de mieux gagner leur vie, de sorte qu'ils n'auront plus à demander continuellement de l'aide au gouvernement. Nous sommes en faveur de cela. Le NPD voudrait mettre tout le monde sous la tutelle de l'État. Cela ne fonctionne pas.

* * *

LA SOCIÉTÉ GIANT YELLOWKNIFE MINES

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Depuis plus d'un an maintenant, la ville de Yellowknife est en proie à des tensions croissantes, à la violence, à l'exaspération totale, bref à une situation explosive en raison de la grève des mineurs qui se poursuit. Comme le gouvernement fédéral a pleine compétence dans ce dossier, la population de Yellowknife doit attendre que le ministre se décide à passer à l'action pour tenter de résoudre cette crise.

Quelle mesure supplémentaire le ministre entend-il prendre pour mettre un terme à l'angoisse de la population et éviter un autre incident mortel au cours de cette grève?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, la députée n'ignore pas que le ministre du Travail a dû s'absenter aujourd'hui pour s'occuper des affaires du gouvernement. Le ministre pourra sans doute répondre mieux que moi à la question de la députée dès son retour demain.

Par ailleurs, je voudrais souligner que le ministre du Travail s'est intéressé de très près à cette question, qui est vraiment très difficile et fort complexe. À ma connaissance, le ministre a fait tout ce qu'il pouvait dans les circonstances, si on tient compte des différents facteurs juridiques en cause, notamment.

Je ne doute pas que le ministre répondra lui-même à la question dès son retour.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, ce conflit dure depuis plus d'un an. Le ministre n'est même pas allé à Yellowknife durant ce temps-là. Les gens n'en peuvent plus. La violence s'aggrave. Neuf personnes sont mortes, et le processus de médiation n'a pas donné les résultats escomptés jusqu'à maintenant.

Le ministre a promis de résoudre le conflit il y a six mois, mais aujourd'hui la ville de Yellowknife est toujours aux prises avec une grève, sans compter qu'un arrêt de travail menace de se produire à l'autre mine.

La Chambre va ajourner ses travaux demain. Que va faire le ministre?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, comme je viens de le dire, le ministre répondra sûrement à la question dès son retour.

Il est vrai que le processus de médiation n'a pas donné les résultats escomptés. Quand j'étais ministre du Travail, je n'aimais pas que la médiation ne marche pas aussi bien qu'elle le devait. La médiation se fait entre les parties, et celles-ci doivent y consentir. Nul doute que le ministre fixera toute son attention sur cette question dès son retour.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Joe Fontana (London-Est): Madame la Présidente, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration se souviendra du problème suivant, que je lui ai soumis il y a une dizaine de jours. Il s'agit d'une femme de London à qui les prestations d'assurance-chômage ont été refusées parce qu'elle a fait partie d'un jury pendant près de neuf mois.

En effet, Betty McIntosh a été juré pendant plus de neuf mois dans une cause de meurtre. Le procès terminé, elle est retournée au travail, mais elle a été mise à pied au bout de huit semaines. Si, pendant ces neuf mois, elle n'a pas occupé un emploi, c'est uniquement à cause de ses fonctions de juré. N'empêche qu'on lui a refusé les prestations d'assurance-chômage.

Questions orales

Le ministre va-t-il cesser de pénaliser les Canadiens qui remplissent ainsi leur devoir de citoyen en étant membres d'un jury et va-t-il modifier la période de référence de cette femme pour qu'elle reçoive ce à quoi elle a droit?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, j'espère que le député expliquera à la personne en cause que la Loi sur l'assurance-chômage ne permet pas de prolonger la période de référence lorsque le demandeur a fait partie d'un jury.

M. Peterson: Alors modifiez la loi.

M. Valcourt: Si les Libéraux savent si bien faire, pourquoi n'ont-ils pas prévu la chose lorsqu'ils ont inséré cette disposition dans la loi?

Mme le vice-président: Je croyais que le député de London-Est souhaitait obtenir une réponse. Nous pourrions peut-être laisser le ministre répondre.

• (1455)

M. Valcourt: Madame la Présidente, le fait est que la loi actuelle ne permet pas de prolonger la période de référence. Dans la lettre que j'ai écrite au député pour lui expliquer les dispositions de la loi, je lui ai dit que ce genre de problème pourrait être étudié à l'occasion d'une réforme approfondie de la Loi sur l'assurance-chômage.

Les députés reconnaîtront avec moi que, puisque l'administration de la justice relève des provinces, c'est à elles de veiller à ce que les citoyens choisis comme jurés soient pleinement indemnisés, puisqu'il s'agit pour eux d'une obligation, d'un devoir.

M. Joe Fontana (London-Est): Madame la Présidente, cette réponse est inacceptable et irresponsable.

Le ministre sait que la Loi sur l'assurance-chômage prévoit actuellement le prolongement de la période de référence dans certains cas où il a été impossible de travailler. Prenons l'exemple des criminels condamnés. L'exemption ne s'applique pas aux Canadiens qui ont suspendu leur vie courante pour remplir les fonctions de juré dans un procès, mais elle s'applique aux criminels condamnés.

Le ministre prendra-t-il aujourd'hui la mesure qui s'impose, c'est-à-dire accorder à Betty MacIntosh les prestations d'assurance-chômage qui lui reviennent de plein droit?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, c'est pour cette raison précise que j'ai dit que pareille décision s'inscrirait dans le cadre d'une réforme de l'assurance-chômage.

Malheureusement, je ne peux pas enfreindre la loi aujourd'hui pour faire plaisir à la personne en question. La loi est explicite et, même si nous sommes investis de grands pouvoirs, nous n'avons pas celui de modifier unilatéralement la Loi sur l'assurance-chômage.

* * *

LE RÉSEAU ROUTIER

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministère a récemment publié des données selon lesquelles il faudrait consacrer au moins 14 milliards de dollars à la réfection de notre réseau routier pour qu'il satisfasse aux normes. C'est au Nouveau-Brunswick que l'état des routes est le plus lamentable.

Je me réjouis que le gouvernement fédéral ait décidé d'accorder 500 millions de dollars pour la construction de routes au cours des cinq prochaines années, mais ce montant signifie qu'il faudra 25 ans, ou jusqu'à la fin de notre vie, pour que notre réseau routier national ait été entièrement réparé.

Dans le cadre de leur processus conjoint de planification et d'établissement des budgets, les ministres des Finances et des Transports ont-ils classé la réfection des routes au rang des priorités? Y a-t-il des chances qu'ils s'entendent sur un objectif de réfection de nos routes en dix ans plutôt qu'en 25 ans ou plus?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, le député sait que, dans son exposé économique de décembre dernier, le ministre des Finances a annoncé qu'il avait décidé de consacrer 500 millions de dollars aux infrastructures routières, et qu'il s'agissait là d'une mesure temporaire.

Les ministres des transports de toutes les provinces et moi-même travaillons ensemble depuis cinq ans. Nous tentons maintenant de trouver le moyen de payer les nouvelles infrastructures sans ajouter au fardeau financier des gouvernements provinciaux et fédéral.

Nous avons tenté de trouver une solution en décembre dernier sans parvenir à nous entendre, mais nous essaierons à nouveau au début de l'automne lors de notre prochaine rencontre.

Questions orales

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire.

Des études sérieuses ont-elles été effectuées sur la possibilité, pour les gouvernements fédéral et provinciaux, d'adopter un programme conjoint de construction de routes pour stimuler l'économie et créer des emplois?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, nous étudions tous les moyens possibles de financement d'un tel programme, mais le gros obstacle pour les provinces et le gouvernement fédéral, c'est de trouver comment on pourrait dépenser pour la construction de nouvelles routes sans négliger l'entretien des routes déjà construites.

* * *

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Brad Magnus est une personne spéciale qui souffre du syndrome de Down. Il a fait mentir la sagesse et l'expérience conventionnelles qui disaient qu'il serait inapte à recevoir quelque formation que ce soit tant sur le plan social que sur le plan scolaire. Il a terminé ses études secondaires en 1991 dans le programme régulier et étudie actuellement la danse à Victoria.

Comme la ministre peut voir d'après la documentation que je lui ai envoyée, Brad a été invité à donner une représentation dans le cadre d'une conférence internationale qui aura lieu à Vienne en juillet. C'est un grand honneur pour lui et un témoignage de reconnaissance à l'égard de ses réalisations extraordinaires.

La ministre peut-elle trouver une façon d'aider Brad et sa famille à faire de ce voyage une réalité? Peut-elle trouver une façon d'aider cet ambassadeur canadien des personnes handicapées?

• (1500)

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je remercie la députée de la documentation qu'elle m'a envoyée aujourd'hui durant la période des questions et, après y avoir jeté un coup d'oeil très rapide, je suis d'accord avec elle pour dire que ce Canadien mérite bien qu'on l'honore et qu'on l'aide.

Je ne sais cependant pas dans quelle mesure cela relève de mon ministère. Je suis certainement disposée à

voir si nous pouvons faire quelque chose ou, si nous ne pouvons rien faire, à voir de quelle autre façon on pourrait aider ce Canadien vraiment exceptionnel. Nous ferons tout notre possible.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Madame la Présidente, un peu plus tôt au cours de la période des questions, le leader du gouvernement à la Chambre a laissé entendre, en répondant au député de Winnipeg—Sud-Centre, que le Canada n'avait pas, au cours des 48 dernières heures, conclu de marché avec la France en vue de l'achat d'armes. En fait, j'ai entre les mains copie d'un rapport selon lequel la société Aérospatiale SA aurait déclaré aujourd'hui, au Salon de l'aéronautique de Paris, que le Canada vient de lui commander de nombreux missiles antichars à lancement à l'épaule dans le cadre du plus important contrat d'armement jamais conclu entre la France et le Canada. Le contrat est évalué à environ 57 millions de dollars.

Pourquoi le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il refusé de divulguer ces renseignements à la Chambre aujourd'hui et qu'est-ce que la ministre de la Défense et lui tentent de dissimuler?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le projet d'armes antichars a été lancé en 1987. L'été dernier, nous avons annoncé que nous avons conclu un marché avec la société française Aérospatiale qui s'occuperait de l'industrialisation du projet. Cela s'inscrit dans la politique de défense de 1992. L'achat d'armes antichars à courte portée et de munitions est également prévu dans le cadre de ce programme. Cet après-midi, j'ai voulu dénoncer le député qui tentait de plonger la ministre de la Défense dans l'embarras en insinuant que le gouvernement avait signé ce matin une entente secrète, qui prenait tous les Canadiens par surprise. Seuls ceux qui n'ont pas pris la peine de se tenir au fait ont été pris par surprise.

M. Horner: Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer le dix-huitième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général, qui porte sur le projet de loi C-128.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dix-huitième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Conformément à l'ordre de renvoi en date du 3 juin 1993, votre comité a examiné le projet de loi C-128, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes (pornographie juvénile et corruption des moeurs), dont votre comité a convenu de faire rapport avec des propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Friesen: Monsieur le Président, je demande le consentement de la Chambre pour revenir à la présentation de pétitions.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Surrey—White Rock a-t-il le consentement unanime pour déposer une pétition?

Une voix: Non.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacKay: Que le projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Hillsborough dispose encore de sept minutes dans la période des questions et observations.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, on a beaucoup parlé plus tôt dans le débat de l'importance des consultations auxquelles les gouvernements provinciaux sous la direction de l'ancien premier ministre, M. Ghiz, et sous la direction de l'actuelle première ministre, M^{me} Callbeck, ont procédé auprès des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard avant de donner le feu vert à ce projet de raccordement fixe de l'île du Prince-Édouard.

• (1505)

Étant donné que certains députés néo-démocrates ont semblé absolument déterminés tout à l'heure à la Cham-

Initiatives ministérielles

bre à donner faussement l'impression qu'il n'y avait pas eu un minimum ou un niveau inhabituel de consultation auprès des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard avant qu'on donne le feu vert à ce projet, je voudrais demander à mon collègue, le député de Hillsborough, qui a été un tenant du processus d'évaluation tout au long de l'étude du projet de loi, quel a été exactement le niveau de consultation publique auquel on a procédé dans l'Île-du-Prince-Édouard. Plus précisément, pourrait-il nous dire quels ont été les résultats du référendum qu'on y a tenu en 1988 et quel niveau de soutien les sondages d'opinion publique révèlent aujourd'hui chez les habitants de la province?

M. Proud: Monsieur le Président, encore une fois, je remercie mon collègue, le député de Dartmouth, d'avoir posé des questions très pertinentes en l'occurrence.

Je suppose que la réponse concernant l'importance des consultations publiques dépend de la personne à qui l'on pose la question. Si on me la pose à moi, je répondrai que, à mon avis, la population a suffisamment participé au processus. Je ne vois pas ce que d'autres consultations donneraient. Il y a eu de nombreuses réunions à l'Île-du-Prince-Édouard, mais pas seulement dans cette province. Il y en a eu aussi au Nouveau-Brunswick et dans la région de Pictou, en Nouvelle-Écosse.

Certains peuvent sans doute soutenir qu'il n'y a pas eu assez de consultations. Personnellement, j'ai assisté à de nombreuses réunions. Un grand nombre de personnes ont participé à toutes ces réunions. Les tenants et les détracteurs de la mesure législative concernant ce projet ont tous eu la possibilité d'exposer leurs points de vue et, à ma connaissance, tout le monde a été entendu. J'imagine que nous pourrions encore tenir des audiences pendant six mois ou un an, mais je me demande ce que cela donnerait.

Comme je l'ai dit ce matin et l'autre jour, si tous les projets qui ont des répercussions environnementales étaient étudiés comme celui-ci l'a été et qu'ils mobilisaient autant d'énergies, je ne crois pas que les projets dont nous entendons actuellement beaucoup parler à la Chambre et partout au Canada poseraient des problèmes. À mon avis, la population de l'Île-du-Prince-Édouard s'est exprimée. Elle l'a fait en 1988. Les résultats étaient alors assez serrés; 60 p. 100 étaient en faveur, et 40 p. 100 étaient contre. Cependant, d'après des sondages réalisés en février et en mars, 65 p. 100 de la population de l'île étaient en faveur du projet.

Je crois savoir que, d'après des sondages plus récents, 70 p. 100 appuient maintenant le projet. Cela dépend du secteur de l'île où l'on se trouve. Dans la région où j'habite, je crois que près de 80 p. 100 de la population est en faveur du projet. De plus en plus de gens commencent

Initiatives ministérielles

à penser qu'il faut aller de l'avant et mettre en oeuvre ce projet dont nous avons réellement besoin. Nous en avons besoin maintenant pour relancer l'économie, mais nous en avons aussi besoin à long terme pour pouvoir bénéficier d'un accès stable et permanent au reste du Canada.

À mon avis, les études nécessaires ont été réalisées, mais certains prétendront sans doute qu'on peut en faire d'autres. Comme je l'ai dit ce matin, il arrive un moment où il faut prendre une décision; nous avons pris une décision qui satisfait à toutes les exigences des tribunaux, des écologistes, des gens qui vivent des pêches et des employés des traversiers qui devront changer d'emploi ou prendre leur retraite, selon le cas. Toutes ces questions ont été réglées ou sont sur le point de l'être. À mon avis, le temps des beaux discours est révolu et il nous faut mettre en oeuvre le projet.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, tous les députés seront heureux d'apprendre que j'ai des difficultés à parler aujourd'hui et que, par conséquent, mon discours sera bref.

En tant qu'originaire des Maritimes, je voudrais faire brièvement quelques observations sur ce projet d'une extrême importance. Il est important non seulement pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, mais aussi pour les habitants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

• (1510)

Je veux féliciter publiquement le ministre des Travaux publics d'être celui qui a mené ce projet à bien. Il est juste, à mon avis, que ce soit un ministre originaire des Maritimes qui ait accompli cette réalisation. C'est un projet, dont on parle depuis de nombreuses années. Il a été promis pour la première fois, aux élections fédérales de 1891 et bien des partis politiques ont repris cette promesse au cours des années. C'est tout à l'honneur du ministre des Travaux publics et du gouvernement d'avoir été ceux qui ont parrainé ce projet.

Ce pont durera naturellement au moins cent ans et sans doute davantage. Il aura un profond retentissement sur l'économie du Canada atlantique et sera manifestement très bénéfique pour l'Île-du-Prince-Édouard. On s'attend à une augmentation du tourisme de 25 p. 100, ce qui ne profiterait pas seulement à l'Île-du-Prince-Édouard, mais aussi à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Les touristes qui visitent la région veulent voir également les autres parties des provinces maritimes. J'espère qu'après leur visite à l'Île-du-Prin-

ce-Édouard, ils viendront voir les magnifiques plages de la côte sud de Nouvelle-Écosse, ainsi que les villes historiques de Lunenburg, Liverpool et Shelburne, sans oublier la ferme musée de New Ross.

Je pourrais continuer à parler des beautés de la côte sud, c'est si facile, mais je pense qu'il serait préférable que je me limite à l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland.

De toute évidence, il en résultera des avantages pour le secteur agricole et celui de la pêche. Les producteurs verront la durée et les coûts de transport réduits, ce qui profitera à tous.

On prétend, comme le disait mon collègue de Dartmouth il y a quelques minutes, que tous les habitants de l'île ne seraient pas du même avis. Il y a rarement eu autant de consultations que dans ce cas-ci. Le gouvernement provincial a même été jusqu'à tenir un référendum sur la question. Il est intéressant de noter que, selon les sondages, l'appui au projet a augmenté de plus de dix points depuis les résultats du référendum. Il est clair que les gens des provinces maritimes, et surtout de l'Île-du-Prince-Édouard, voient maintenant les avantages économiques, sociaux et culturels de ce projet.

Les avantages immédiats sont clairs aussi. Les 850 millions du projet seront dépensés à 70 p. 100 dans la région atlantique. Ce sera donc un apport énorme pour la région. On estime que les travaux créeront des emplois représentant 3 500 années-personnes. Au cours des prochaines années, nous allons avoir besoin de tous les emplois qui seront créés dans la région de l'Atlantique. Les avantages qui en découleront, notamment pour les habitants de part et d'autre du détroit, sont évidemment cruciaux.

Même s'ils ne sont pas toujours d'accord avec le gouvernement, les députés de l'Île-du-Prince-Édouard à la Chambre appuient, je crois, ce projet dans lequel ils ont investi tant d'efforts, pas autant toutefois que le ministre des Travaux publics et que le député de Cumberland—Colchester, qui a toujours été très partisan de ce projet depuis son arrivée en 1988. Si ce projet en est arrivé là, c'est aussi en partie grâce à lui.

On s'inquiète évidemment des conséquences de ce projet pour les employés des services de traversier de la compagnie Marine Atlantique. Il convient de faire remarquer que des mesures d'indemnisation appropriées seront négociées et que ces travailleurs se verront offrir les premiers la possibilité d'un emploi dans le cadre de ce projet.

Initiatives ministérielles

Pour conclure, cette mesure législative est à mon avis très importante. Je sais que les députés Néo-Démocrates s'inquiètent de l'impact de ce projet sur l'environnement. Je pense qu'on a tenu compte de leurs préoccupations. L'impact de ce projet sur l'environnement a été soigneusement examiné. Ce projet est une grande chose pour le Canada atlantique et je demande instamment à tous les députés d'appuyer cette mesure législative.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, c'est assez rare que je doive mettre mon écouteur pour entendre le député de South Shore. Il est certainement plus agréable de l'entendre ainsi aujourd'hui que ce l'est habituellement quand il hurle pour se faire entendre de l'autre côté de l'allée.

Aujourd'hui, nous sommes d'accord avec lui et nous lui préférons ce ton de voix. Je crois qu'il est satisfait de sa fin de semaine. Je vois qu'il reluque certains fauteuils à l'avant de la Chambre. Dieu sait pourquoi.

Une voix: Le ministre est favorable au raccordement permanent.

Une voix: Il veut un emploi d'été.

M. MacDonald (Dartmouth): On me dit qu'il cherche aussi un emploi d'été. Quoi qu'il en soit, j'ai une question sérieuse à lui poser.

Le député représente de son mieux le Canada atlantique, dont il est originaire, et je pense sincèrement qu'il fait ce qu'il croit être dans l'intérêt de tous les Canadiens. Nous avons entendu des propos très dangereux à la Chambre au cours de ce débat. Les Néo-Démocrates affirment qu'il s'agit d'un mégaprojet, et cette affirmation comporte de multiples connotations négatives. Nous les avons entendus diminuer l'importance de l'activité économique que ce projet pourrait susciter. Tout cela, disent-ils, pour attirer quelques millions de dollars dans cette région et créer une centaine d'emplois.

• (1515)

Mon collègue de South Shore, juste au sud de Dartmouth, que je représente, pourrait-il nous dire s'il croit que l'infrastructure des transports est cruciale pour le développement économique du Canada atlantique? Pourrait-il nous dire quel sera, à son avis, l'impact de ce projet particulier sur le développement économique non seulement de l'Île-du-Prince-Édouard, mais aussi de toute la partie nord-est de la Nouvelle-Écosse et la partie sud-est du Nouveau-Brunswick?

Le député de Skeena a dit aujourd'hui que les traversiers étaient toujours à l'heure, là-bas. Je lui ai répondu que là n'était pas le problème. Que le problème, c'est le temps qu'il faut attendre pour monter à bord du traversier, vu le grand nombre de personnes qui veulent visiter cette île splendide. Pourrait-il aussi nous parler des retombées que ce lien pourrait avoir sur le tourisme à des endroits comme la côte sud de la Nouvelle-Écosse?

M. McCreath: Monsieur le Président, c'est la première fois qu'une question est plus longue que le discours. La question devra être relativement courte également. Je dois dire qu'il est évident que le député de Skeena n'est jamais allé dans les Maritimes en hiver ou il saurait que les traversiers ne sont pas toujours à l'heure.

Je tiens à féliciter les employés de CN Marine et les équipages de ces navires pour leur remarquable travail. Mais quiconque habite dans les Maritimes et se rend fréquemment à l'Île-du-Prince-Édouard sait que l'hiver cause parfois de graves problèmes qui, je m'empresse de le répéter, n'ont absolument rien à voir avec la qualité des gens qui s'emploient à y remédier. Qu'on le veuille ou non, il y a accumulation de glaces, ce qui de temps à autre présente des inconvénients majeurs pour les gens qui font la navette.

Comme l'a dit mon ami, les retombées économiques pour la région tout entière seront énormes. Si l'on pense aux usines de transformation du poisson à l'Île-du-Prince-Édouard, je conviens que pour le moment nous avons de la difficulté à obtenir la matière première, mais les industries de la pêche et de l'agriculture économiseraient à elles seules quelque 10 millions de dollars en frais de transport annuellement; c'est extraordinaire. Comme le député l'a déclaré, il arrive fréquemment que des camions et des automobiles attendent de longues heures pour traverser, surtout l'été.

En fait, les inconvénients et les coûts reliés au temps perdu à attendre sont énormes et, à ce seul titre, les bénéfices seraient significatifs. Pour la région en général, le député fait sans doute allusion au tourisme. Il est évident que les gens attirés par cette région, les touristes qui visitent les Maritimes, ne vont pas habituellement voir un seul endroit. Ils arrivent en automobile et font un circuit. Ils vont peut-être suivre la piste Cabot, voir l'Île-du-Prince-Édouard, se rendre dans la région de Halifax-Dartmouth et descendre le long de la côte sud. Ils visiteront certainement différentes régions.

Initiatives ministérielles

Ainsi, l'Île-du-Prince-Édouard sera plus accessible. Il faut admettre que l'île est l'un des principaux centres touristiques du Canada. La géographie physique de l'endroit est tellement spectaculaire que le raccordement profitera à toute la région et donnera lieu, et ce sera mon dernier point, à des dépenses d'établissement et à la construction d'infrastructures de transport.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons entendu le député de Fredericton—York—Sunbury parler de l'état de l'autoroute transcanadienne au Nouveau-Brunswick. Je suis très heureux que le gouvernement se soit engagé à consacrer 800 millions de dollars à la réfection de l'autoroute dans le Canada atlantique. Il est vrai qu'il semble maintenant que nous ayons accès à des sommes illimitées pour la construction d'infrastructures de transport. C'est certainement un pas dans la bonne direction. Ce projet revêt une importance critique pour notre région. Je prie à nouveau les députés d'appuyer le projet de loi.

M. Pat Nowland (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je voudrais poser une question et je vous remercie de m'avoir donné la parole ainsi qu'aux députés de Dartmouth et de South Shore.

Nous sommes tous des représentants du Canada atlantique. J'apprécie la douceur de la voix du député de South Shore, mais je m'interroge sur sa capacité intellectuelle lorsqu'il justifie une dépense d'un milliard de dollars au Canada atlantique. Peut-il dire à la Chambre que la meilleure façon, abstraction faite des dépassements de coûts, de dépenser 860 millions de dollars, selon une estimation faite par Travaux publics—mais nous savons qu'en réalité ce sera plutôt un milliard, tout au plus 2 milliards—c'est de construire un pont au Canada atlantique?

M. McCreath: Monsieur le Président, si l'on parlait d'un milliard qui tombe des nues, on pourrait décider de le dépenser de différentes façons. Je rappellerai à mon collègue que le Canada dépense déjà 42 millions de dollars par an à perpétuité afin de subventionner le service de traversiers. Une fois la construction du pont terminée, cette subvention ne sera plus nécessaire. Non seulement le gouvernement cessera de verser la subvention mais la couronne acquerra un actif précieux. Il s'agit donc davantage d'un investissement que d'une dépense. Les coûts du projet seront principalement supportés par le secteur privé. La société qui effectuera les travaux devra trouver les fonds, de sorte que le gouvernement

n'aura rien à déboursier pour assurer le financement du projet.

• (1520)

Je répondrai au député que ce projet m'apparaît comme un très bon investissement à la fois pour les contribuables et pour le Canada atlantique.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat de cet après-midi, même si je suis un peu nerveuse étant donné qu'on pense parfois que les députés d'une côte du pays ne devraient pas se prononcer sur les questions qui touchent une autre côte. Je comprends qu'on puisse se formaliser du fait qu'un député de la Colombie-Britannique émette une opinion sur des événements qui touchent la région de l'Atlantique.

Je tiens à dire tout de suite que je n'ai pas la prétention de croire que je sais mieux que les députés de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Nouveau-Brunswick ce qu'il importe de faire dans leur région. Je veux seulement donner mon point de vue. J'estime qu'il nous incombe de le faire, en tant que membres d'un organisme national de prise de décisions.

Pour revenir à la question des susceptibilités que nous devons de ménager, compte tenu du fait que le Nouveau Parti démocratique n'a pas de député fédéral dans l'Île-du-Prince-Édouard, je saurais gré aux députés Libéraux de manifester le même respect, parce que le Parti libéral ne nous a pas très bien servi en Colombie-Britannique. Il n'y a qu'un député et celui-ci est rarement présent à la Chambre. Je pense que les deux côtés de la Chambre ont des frustrations relativement à cette question.

Je veux aussi dire pourquoi je manifeste un intérêt à l'égard de ce projet de loi. Je suis une insulaire. Je suis née dans l'île de Vancouver et j'ai la chance de continuer à vivre à cet endroit. J'ai aussi l'honneur de représenter six petites îles du Golfe. Toutes ces îles sont desservies par un service de traversiers qui est financé intégralement par le gouvernement provincial. Absolument aucune subvention n'est accordée. C'est le gouvernement provincial qui assume les coûts liés à ce service.

Par suite du ralentissement de l'économie, ce service a été réduit au cours des dernières années, en particulier les liaisons entre les îles du Golfe, c'est-à-dire d'une île du Golfe à une autre. Le gros des déplacements s'effectue entre le continent et l'île de Vancouver. Le service entre ces deux endroits est très bon, puisque des traversiers partent à toutes les heures, sans compter qu'une liaison rapide est offerte, et qu'un catamaran est aussi en service. Toutefois, le service entre les îles a été réduit, ce

Initiatives ministérielles

qui a eu pour effet de changer la façon de vivre dans celles-ci, et pas nécessairement pour le mieux, au dire de certains.

L'autre aspect qui m'intéresse est lié au fait que je respecte les îles en général, parce que lorsque vous vivez dans une île, vous vous rendez compte que les ressources ne sont pas inépuisables. Lorsque vous vivez dans une île, vous savez que votre réserve d'eau n'est pas inépuisable. Vous savez aussi que vous ne pouvez jeter vos déchets et les oublier. Si vous vivez sur un grand territoire, vous pouvez jeter vos déchets et faire semblant qu'ils disparaissent. Vous ne pouvez agir de la sorte lorsque vous vivez dans une île, et c'est la raison pour laquelle j'éprouve une grande affection pour les îles.

Ce qui m'amène au deuxième point qui m'intéresse. Je crois que ce projet de loi centre l'attention des députés et des téléspectateurs qui suivent ce débat sur l'avenir. Tant à l'échelle nationale qu'internationale, nous nous sommes leurrés en pensant qu'il fallait miser sur la croissance, en disant que la croissance, c'était le progrès. Le critère du succès dans l'avenir, ce sera la durabilité et ce projet de loi, ou son principe, va à l'encontre de la durabilité.

• (1525)

La durabilité, c'est la fusion des considérations environnementales et économiques. Quand certains députés Libéraux disent que ce n'est pas un mégaprojet, qu'ils me permettent d'en douter, car, à mon avis, lorsqu'il est question de milliards de dollars, c'est un mégaprojet. C'est beaucoup d'argent.

Je pense qu'on a fourni aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard une quantité énorme de renseignements pour leur permettre de prendre une décision à cet égard. Or, il n'y a pas que la quantité de renseignements qui compte, mais aussi leur nature et on les a inondés d'estimations, d'analyses et d'évaluations. En effet, on leur a remis une avalanche de documents.

Selon mon collègue de Skeena, ils ont été secoués par un vrai raz-de-marée d'arguments fallacieux et j'en conviens, parce que ces arguments cachent ce qui se passe réellement dans ce cas-ci. On a promis aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard un renouveau économique et de nombreux emplois, mais le projet de loi n'en fait pas mention, il n'en donne aucune garantie. Il y a bien des aspects à prendre en compte.

Le gouvernement en place a fait adopter la loi sur le processus d'évaluation environnementale. Au Nouveau Parti démocratique, nous n'avons pas appuyé cette mesure. Les Libéraux l'ont fait. Comme cette mesure n'a pas encore été promulguée, l'évaluation environnementale a été réalisée selon les anciennes lignes directrices. Les

lignes directrices ont été énoncées et la commission en a pris connaissance après le référendum qui a eu lieu en 1987. Les entrepreneurs et le gouvernement Mulroney prenaient suffisamment au sérieux les propositions pour les envoyer à la Commission d'évaluation environnementale.

Les nombreux témoignages recueillis par la commission ont confirmé un certain nombre de choses: le raccordement permanent pourrait profiter aux entreprises de transport et à l'industrie du tourisme, et stimuler la création d'emplois dans la construction dans tout le Canada atlantique. Je sais que c'est ce que prétendent les députés de la région de l'Atlantique.

Mais il faut ajouter ceci: la commission a conclu que les risques d'effets néfastes que pourrait entraîner le concept du pont proposé sont inacceptables et a recommandé qu'on ne donne pas suite au projet.

Il faut le dire pour dissiper la confusion que les envolées oratoires ont créée dans cette affaire et qui continue de masquer le fait que la commission a recommandé qu'on ne donne pas suite au projet. Le ministère des Travaux publics a décidé de rejeter la recommandation de la commission.

Le groupe de l'Île-du-Prince-Édouard qui s'oppose au projet, Friends of the Island, a traduit le gouvernement devant les tribunaux à cause de ses promesses de donner suite au projet. Le 19 mars 1993, la Cour fédérale du Canada, présidée par la juge Barbara Reed, a jugé, au sujet du raccordement permanent proposé entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, que le ministre des Travaux publics ne s'était pas conformé aux exigences de l'article 12 du Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Ainsi, ceux qui sont en faveur de ce projet vont à l'encontre non seulement d'une recommandation en matière d'évaluation environnementale, mais encore de la Cour fédérale du Canada. Ce ne sont pas quelques Néo-Démocrates farfelus, comme d'aucuns voudraient nous le faire croire, mais la Cour fédérale du Canada et la Commission d'évaluation environnementale qui sont contre ce projet.

• (1530)

Il se pose un problème de crédibilité. Comment les députés peuvent-ils prétendre qu'il faut respecter les lois adoptées au Parlement si eux-mêmes ne respectent pas ces lois, si eux-mêmes ne respectent pas un jugement de la Cour fédérale? Il est bien déplorable que, pendant les derniers jours de la législature, nous nous rendions coupables d'outrage à la Cour fédérale et que nous faisons fi

Initiatives ministérielles

du processus d'examen des évaluations environnementales.

Cela explique pourquoi une partie des discours enflammés, notamment des Libéraux, ont été du vrai vitriol: ils ont été révélés sous leur vrai jour. Leurs porte-parole en matière d'environnement n'ont pas parlé du projet de loi. Ils préfèrent se cacher, soucieux de passer pour des verts. Ils veulent défendre l'environnement.

Une voix: Ils n'ont pas voté pour leur propre amendement.

Mme Hunter: Mon collègue signale qu'ils n'ont même pas voté pour leur propre amendement.

Voilà qui montre une fois de plus que les Libéraux ont un talent étonnant pour ménager presque toujours la chèvre et le chou. C'était peut-être suffisant dans la politique d'autrefois, mais ce ne l'est plus aujourd'hui, car les citoyens regardent ce qui se passe. Ils constatent que le porte-parole en matière d'environnement et les députés de la région de l'Atlantique se retrouvent dans un même parti et se font les complices du gouvernement pour imposer l'adoption de ce projet, malgré tous leurs beaux discours sur les évaluations environnementales et sur le respect du système judiciaire canadien.

Nous nous opposons pour diverses raisons à ce projet. Il défie toute logique. Ce projet de loi enrichirait les grandes sociétés étrangères. Il priverait de travail quelque 600 employés des traversiers.

Je sais qu'on a dit que le service des traversiers n'est pas efficace et que ce service ne peut pas fonctionner quand les conditions atmosphériques sont défavorables. L'année dernière, la région de l'Atlantique a connu un hiver dur, mais les traversiers ont fait 13 000 trajets, dont seulement cinq ont été retardés.

Les gens devraient savoir que le service des traversiers fonctionne sept jours par semaine, dont cinq jours par semaine à raison de 24 heures sur 24, afin de transporter les marchandises dangereuses aux petites heures du matin.

Le transport par traversier est beaucoup plus sain pour l'environnement qu'un pont ou un raccordement permanent. Nous savons que les conditions atmosphériques peuvent nécessiter la fermeture de routes ainsi que celle

de ponts, j'en suis sûre, quand on pense aux conditions qui existent dans le détroit de Northumberland.

On peut imaginer des vents de 120 kilomètres heure sur un pont suspendu à 120 pieds au-dessus de l'eau. Je ne voudrais pas être là. Je préférerais rester sur la terre ferme jusqu'à la fin de la tempête. C'est ce qu'on fait quand les traversiers ne circulent pas et les routes sont fermées dans ce temps-là.

Les partisans de ce projet sont pris d'engouement pour les mégaprojets. Je comprends la motivation de ceux et celles qui viennent de localités où le chômage est élevé. On saisit n'importe quelle occasion de donner du travail aux gens. Je ne blâme pas les députés de l'Île-du-Prince-Édouard. Ils doivent vraiment croire qu'ils agissent dans l'intérêt de leurs électeurs. Je voudrais qu'ils accordent le même respect aux députés Néo-Démocrates et acceptent que l'on puisse avoir des opinions différentes.

À mon avis, le point central de ce débat, c'est le développement durable, comme je l'ai déjà dit. Si nous n'adoptons pas ce principe, l'avenir ne présage rien de bon. Non seulement à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, mais en Colombie-Britannique aussi. Nous avons nos propres problèmes à ce chapitre.

• (1535)

Nous, les députés de cette auguste Chambre, devons faire preuve de leadership et avoir le courage de dire: «Attendez, est-ce vraiment une bonne idée? Est-ce qu'on veut vraiment utiliser cette somme de 42 millions de dollars ainsi, pour relancer l'économie de notre collectivité? Est-ce que ce qui est plus gros est forcément meilleur? Y a-t-il vraiment progrès?»

Pour ma part, je dis non, pas si vite. En tant que Canadienne, je ne veux pas que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard connaissent le chômage et le marasme. Je veux que le Canada prospère et je veux que notre pays soit un chef de file en matière d'environnement et d'économie. Nous devons faire nôtre l'idée du développement durable et de l'interdépendance de l'environnement et de l'économie et nous devons élaborer nos politiques en conséquence.

En conclusion, je pense qu'on a échangé beaucoup de paroles acerbes à ce sujet depuis quelques jours. Cela fait ressortir les problèmes fondamentaux auxquels nous devons faire face, en tant que politiciens, parce que notre

Initiatives ministérielles

économie est en transition. Cela fait peur, parce que personne n'a toutes les réponses, même si certains d'entre nous prétendent le contraire.

Je demande qu'on mette de côté les intérêts sectaires et qu'on pense à long terme. Il nous incombe de faire de notre mieux au nom de tous les Canadiens. Je vous demande simplement de reconsidérer votre appui à ce projet, de penser à ce qui va arriver aux pêcheurs de homard et de pétoncle ainsi qu'à l'environnement proprement dit. Qui parle pour les créatures et pour la terre qui vont souffrir à cause de ce projet?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, en tant que gens de la côte ouest, je suppose que nous avons un intérêt légitime dans ce débat sur le raccordement permanent de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je suis le débat depuis quelques jours, depuis des mois en fait. Les attaques du Nouveau Parti démocratique ont été pour le moins violentes, surtout depuis quelque temps. Elles ne sont pas en harmonie avec sa contribution aux travaux du comité ou au débat sur le sujet. Il n'y a pas de mal à débattre des divergences de vues.

Par contre, je crois que bien des gens auront perçu l'hypocrisie dont a été empreint le débat. Cela n'a pas été le cas dans le cadre des audiences du comité législatif. Le député de Sault Ste. Marie a dignement représenté son parti et il a fait des observations fort constructives. Il a travaillé en collaboration avec nous, et sa contribution a été utile. Évidemment, il a trouvé à redire à certaines choses et il a parfois invité d'autres néo-démocrates à venir formuler des critiques, mais celles-ci étaient généralement constructives et jetaient un éclairage différent sur la question. Le comité n'a pas entendu que des témoignages positifs.

Nombreux sont les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard—quelque 30 p. 100 d'entre eux pour être plus précis—qui ont des réserves au sujet du raccordement permanent ou qui s'y opposent carrément. De toute évidence, il y a deux points de vue qui s'opposent, et ils se sont exprimés dans le cadre des consultations en cours depuis nombre d'années déjà. C'est quand un parti se met à les interpréter sans tenir le moindre compte du contexte que cela devient franchement ridicule.

On nous traite de tous les noms. Or, je sais que les députés fédéraux qui ont contribué à l'élaboration de ce projet de loi ainsi que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qui ont

travaillé avec nous ne sont ni des vendus, ni des crapules qui essaient de duper les Canadiens.

Il s'agit d'une mesure législative des plus sérieuses, élaborée dans l'intérêt des insulaires. Venant de la côte ouest, en Colombie-Britannique, nous comprenons leur enthousiasme, car les insulaires, l'Île-du-Prince-Édouard, les Maritimes et la région de l'Atlantique ne veulent pas être subventionnés à perpétuité. L'occasion se présente de donner une chance à la libre entreprise et. . .

• (1540)

Une voix: Ne faites pas de discours.

M. Worthy: On me dit de ne pas faire de discours. Je suis désolé, monsieur le Président, mais je commençais à me laisser emporter par mon élan.

J'ai une question à poser au sujet du thème du développement durable dont la députée a parlé durant son discours. Je veux simplement signaler que la principale préoccupation de la commission d'évaluation environnementale concernait les problèmes qui pourraient être causés par les glaces. À la suite de cela, Environnement Canada a formé une équipe d'experts sur les glaces composée du capitaine Eugene Barry, de la base de la Garde côtière canadienne de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse; de M. Kenneth Croasdale de la société Esso Ressources Canada Ltée, de Calgary; de M. Robert Frederiking, du Conseil national de recherches du Canada; et M. Torkild Carstens, du Laboratoire hydrotechnique de Norvège. Non seulement ces experts sur les glaces ont examiné. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le député devrait poser sa question.

M. Worthy: Ils ont produit leur rapport et ont témoigné devant le comité législatif. Je voudrais demander à la députée de faire des observations ou des critiques au sujet de la compétence de ces personnes ou de la crédibilité de leur rapport.

Mme Hunter: Monsieur le Président, je ne critiquerai certainement pas ces personnes. Je ne doute pas du tout de leur compétence.

Le député a parlé d'hypocrisie, et c'est sur ce point que je veux axer ma réponse. J'estime que c'est hypocrite de la part d'un gouvernement de faire adopter une mesure législative sur le processus d'évaluation environnementale et de ne pas en tenir compte par la suite. J'estime que c'est hypocrite de la part d'un gouvernement d'aller à l'encontre d'un jugement de la Cour fédérale.

Nous avons un système de contrepoids dont le gouvernement et la soi-disant opposition Libérale ne semblent pas tenir compte. En fait, les Libéraux semblent faire

Initiatives ministérielles

équipe avec le gouvernement sur cette question. Je ne dis pas que c'est nous qui avons absolument raison. Je sais qu'on a fait dire bien des choses à bien des gens durant ce débat. Je demande simplement au député d'attendre un instant.

La population de l'Île-du-Prince-Édouard est légèrement plus nombreuse que celle de ma circonscription. Cette province est représentée par quatre députés, et ma circonscription par un seul. Il y a ici une utilisation disproportionnée des ressources. Si nous voulons être responsables sur le plan financier, nous devons faire une utilisation équitable des recettes fiscales. Dans ma circonscription, les traversiers ne bénéficient d'aucune subvention fédérale. . .

M. Worthy: C'est prévu dans la Constitution.

Mme Hunter: Je comprends que le service de traversier est prévu dans la Constitution. Cependant, la Constitution n'exige pas que nous donnions de l'argent aux sociétés étrangères à qui ce projet rapportera des bénéfices. Notre devoir consiste à donner des emplois aux Canadiens et à nous servir du régime fiscal à cette fin.

Même en écartant les préoccupations environnementales dont j'ai parlé dans mon discours, je ne crois pas que ce projet puisse nous aider à nous acquitter de notre devoir. En parlant d'hypocrisie, je crois que le député devrait se demander si c'est hypocrite ou non de la part du gouvernement de faire adopter une mesure législative sur le processus d'évaluation environnementale et de ne pas tenir compte des recommandations faites à cet égard.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je commencerai par quelques commentaires sur les dernières paroles de la députée de Saanich—les Îles du Golfe.

Je suis d'une circonscription qui compte pratiquement plus d'habitants que l'Île-du-Prince-Édouard et je ne suis pas indigné que l'Île-du-Prince-Édouard ait quatre députés fédéraux, et je ne crois pas que d'autres députés devraient s'en indigner non plus ou soulever des questions à ce sujet. Cela est un trait de notre Confédération. Cela fait partie du phénomène de compromis dont on ne retrouvait pas la trace dans l'intervention de la députée. Le Canada est fondé sur le compromis, notre Confédération aussi.

Affirmer que ceux qui ne s'opposent pas au projet de loi manquent de courage n'est pas seulement insultant, mais dénote une incompréhension totale de la situation de la part de la députée.

• (1545)

Il est évident que le pont crée des problèmes. Il est évident qu'il y a des problèmes environnementaux qu'il

faudra surmonter. Bien sûr, des questions se posent au sujet de la rentabilité du pont. Tout cela sera réglé et tout cela est prévu dans le projet de loi.

Tout ce que le projet de loi vise, c'est donner un atout économique aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et des provinces maritimes. Il ne s'agit pas de priver la Colombie-Britannique de quoi que ce soit ou de briser la Confédération, il s'agit plutôt de renforcer la Confédération et de renforcer l'économie des Maritimes. Il faut être des Maritimes pour comprendre cela.

Bien sûr, nous prenons des chances. Bien sûr, nous prendrons toujours des chances. Nous ne pouvons pas transplanter toutes les ressources de la Colombie-Britannique dans les Maritimes, nous devons tirer le meilleur parti des ressources que possèdent ces provinces. La députée nous insulte en déclarant que notre attitude équivaut à manquer de courage.

Je veux ajouter quelque chose. La députée a exprimé une préoccupation au sujet des 600 et quelque employés qui risquent de perdre leur emploi après la construction du pont. Chacun d'entre nous, et je sais que je parle pour les libéraux et les conservateurs des Maritimes, s'en inquiète. Il y a cependant une solution. Mais ce n'est pas une raison pour mettre un frein au développement économique des Maritimes. Ces gens ne seront pas abandonnés, ils trouveront peut-être un autre emploi et je sais que le gouvernement s'occupera d'eux.

Donc, que la députée ne se serve pas de ces gens comme prétexte, ne se laisse pas aveugler par l'appui que donne son parti aux syndicats et n'y cherche par le prétexte pour voter contre le projet de loi.

Mme Hunter: Monsieur le Président, ce n'est là, je crois, qu'une autre preuve d'un manque flagrant de respect pour des opinions divergentes. En ces derniers jours de la présente législature, il est indigne du député de laisser entendre que je calomnie les Canadiens de la région de l'Atlantique.

En tant que députée, je représente tous les Canadiens et pas seulement les électeurs de Saanich—Les Îles-du-Golfe. Je crois que ma longue expérience comme membre du comité atteste que je comprends beaucoup mieux que le député la Confédération et les concessions mutuelles qu'elle suppose.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, en cette dernière heure de débat sur le lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, je me réjouis de pouvoir dire que j'appuie entièrement la notion de franchissement, ce projet de loi et la construction au plus tôt de cet ouvrage.

Initiatives ministérielles

Comme d'autres l'ont dit avant moi, nous savons tous qu'au cours d'un plébiscite tenu à l'Île-du-Prince-Édouard en 1988, plus de 60 p. 100 des insulaires se sont prononcés en faveur de l'aménagement de ce franchissement, ce qui est significatif. Depuis lors, le projet est probablement devenu, avec la mise au point des plans et le choix d'un entrepreneur, l'entreprise économique la plus importante à voir le jour dans les provinces maritimes et il a l'appui entier d'un large éventail de partisans.

La majorité des gens appuie les gouvernements fédéral et provincial et les gouvernements fédéral et provincial, indépendamment de leur affiliation politique, appuient le projet. Les organisations patronales et la plupart des syndicats de la région canadienne de l'Atlantique ne cachent pas leur appui au projet.

Plus tôt, cet après-midi, au cours de la période des questions, j'ai demandé au ministre des Transports si des études innovatrices sérieuses avaient été menées sur la construction de routes en tant que stimulant économique. L'un des avantages de ce projet de loi qui se révélera extrêmement valable, je l'espère, ce sera que nous pourrions évaluer si ce projet d'immobilisations, mise à part sa faisabilité comme solution de remplacement du service de traversier, revitalisera et relancera l'économie autant que le prédisent tellement de gens.

• (1550)

J'espère que le projet offrira, outre ses avantages évidents, la possibilité d'évaluer dans quelle mesure ce genre d'investissement peut stimuler la reprise économique. On nous a dit que 40 p. 100 de la route transcanadienne, de notre réseau routier national, ne répondait pas aux normes et qu'il faudrait, selon des estimations datant de 1989, dépenser 14 milliards de dollars pour améliorer nettement l'état de la transcanadienne. Il est très tentant de croire que nous pourrions investir dans la réfection de cette infrastructure canadienne et que notre investissement contribuerait à accélérer la reprise économique qui est d'une lenteur de tortue ces temps-ci.

Le projet a été examiné sous tous les angles. Je veux, quant à moi, me pencher sur ses répercussions environnementales et financières. Au mois de mars 1993, le juge Reed, de la Cour fédérale, a décidé que Travaux publics devrait évaluer les répercussions environnementales du projet de pont conçu par la société Strait Crossing Inc.

avant qu'une décision irrévocable ne soit prise et que les travaux soient amorcés.

Le gouvernement n'approuve pas la décision rendue par la juge Reed et a déposé un avis d'appel. Le gouvernement estime que la procédure d'évaluation environnementale a été respectée, que l'approbation donnée à un projet général devrait s'appliquer à un projet précis et qu'un autre examen d'impact environnemental ne ferait que retarder indûment le projet. Pourquoi un projet précis satisfaisant à des normes environnementales déjà établies et évaluées devrait-il faire l'objet d'une évaluation individuelle?

La menace de contestations judiciaires semble n'être qu'une autre tactique qu'on utilise pour retarder le projet en espérant qu'il meurt de sa belle mort.

Nous espérons pouvoir donner le feu vert à ce projet sans plus tarder, car il s'agit d'un projet très important dont nous avons grandement besoin pour relancer l'économie de notre région du Canada. Voilà pourquoi j'appuie la décision du gouvernement qui demande à Travaux publics Canada de respecter la décision de la juge Reed, jusqu'à ce que l'appel soit entendu. Nous aurons ainsi de meilleures chances de profiter de la belle saison pour entreprendre la construction du pont.

La juge Reed a ordonné au ministre des Travaux publics d'évaluer au regard de l'environnement, le bien-fondé du projet de pont de la SCI, en vertu de l'article 12 du décret sur les lignes directrices et, en conformité de ce décret, la société Strait Crossing Inc. a préparé une évaluation environnementale de son projet. Le document d'évaluation a été rendu public, et le ministère des Travaux publics a tenu des audiences, à titre de ministère parrainant le projet, afin d'examiner publiquement les informations disponibles et d'inviter la population à faire part de ses commentaires.

Devant la menace de nouvelles contestations devant les tribunaux, on peut se demander pendant combien de temps encore certaines personnes s'emploieront à retarder ce projet que bien des gens appuient fermement.

La province de l'Île-du-Prince-Édouard a pris des dispositions pour proposer une modification à la Constitution. Voilà qui résout un autre problème soulevé en l'occurrence.

Tout au long du processus, la population a été énormément consultée. Le ministre a invité les gens à lui faire part de leurs observations sur sa décision concernant le comité d'examen public. Évidemment, on trouvera des solutions justes et équitables pour compenser les principales répercussions environnementales du projet. Les

Initiatives ministérielles

pêcheurs, qui n'auront peut-être pas entièrement accès à leurs zones de pêche traditionnelles à certaines étapes de la construction du pont, seront indemnisés et, comme nous le savons tous, le promoteur a constitué un fonds en fiducie de 10 millions de dollars qui sera administré par un comité de liaison dirigé par les pêcheurs eux-mêmes.

Maintenant que le ministère des Travaux publics s'est conformé à la décision de la Cour fédérale, je ne vois pas pourquoi un projet, même de cette envergure, ferait encore l'objet d'autres études scientifiques et publiques. Il y a eu 64 assemblées publiques qui ont été organisées et plus de 90 études qui ont porté sur tous les aspects du projet. Je suis donc persuadé que celui-ci satisfait aux critères environnementaux et qu'il peut être mis en oeuvre.

Depuis 1876, le gouvernement fédéral s'est acquitté de son obligation constitutionnelle, aux termes de laquelle il est tenu d'assurer les communications entre l'Île-du-Prince-Édouard et la partie continentale du Canada, grâce à un service de traversiers. Le premier service de traversiers fonctionnant durant toute l'année remonte à 1917. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gouvernement fédéral doit assumer des coûts qui, au fil des ans, ont varié selon l'évolution des services et les besoins d'immobilisation. On prévoit toutefois que, en général, le coût moyen sera de 40 à 42 millions de dollars par année, en dollars de 1992.

• (1555)

Comme l'ont expliqué des représentants de Transports Canada aux membres du comité législatif, ce coût de 42 millions de dollars est la somme des subventions de fonctionnement directes consenties à la société Marine Atlantique, des frais généraux d'administration, du coût de remplacement des bateaux, du coût de radoub des vieux traversiers et des coûts d'immobilisation relatifs aux installations terrestres comme les quais et les ponts de transbordement.

Ce montant tient compte également des dépenses annexes comme le coût des améliorations routières, la rémunération des employés du service de traversier ainsi que les frais d'administration et les frais généraux engagés par le ministère des Travaux publics.

Autrement dit, c'est le montant que le contribuable canadien devrait fournir durant les 35 prochaines années sans espoir de soulagement pour financer ce mode de transport. Lors des séances du comité de la Chambre, même le spécialiste Néo-Démocrate en économie admettait que ce montant était «assez plausible», même si les traversiers vont devoir être remplacés.

Essentiellement, le projet de loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland prévoit

qu'un consortium privé financera, construira et exploitera un pont destiné à remplacer le service de traversier entre Borden et Cap-Tourmentin. Le gouvernement s'engage pour sa part à verser durant 35 ans une subvention annuelle à cette entreprise du secteur privé. Le projet de loi C-110 porte précisément sur le versement de cette subvention qui ne doit pas dépasser 42 millions de dollars par année en dollars de 1992; il faut noter que la subvention ne sera pas versée au promoteur avant qu'on ait convenu préalablement d'une date d'achèvement des travaux. Si le pont n'est pas terminé dans ce délai, le promoteur devra payer pour le service de traversier.

Nous proposons au fond un transfert de fonds publics d'un système de traversier à l'exploitation d'un pont sans aucun chevauchement. Grâce à la mesure à l'étude, les futures dépenses publiques liées aux obligations constitutionnelles envers l'Île-du-Prince-Édouard seront effectivement plafonnées et fixées pour les 35 années à venir.

Il va donc sans dire que la conception financière de ce projet est à la fois équitable et réaliste, car elle entraînera des coûts minimums pour le contribuable canadien.

Je voudrais parler brièvement des répercussions économiques que ce pont aura sur l'économie des provinces de l'Atlantique. Une exigence importante liée au projet oblige le promoteur à recourir d'abord au maximum aux fournisseurs de biens et de services de la région de l'Atlantique, ce qui veut dire que 70 p. 100 des 850 millions de dollars que coûtera ce projet seront dépensés dans cette région.

Cet ouvrage de franchissement fournira des emplois représentant environ 3 500 années-personnes et injectera plusieurs centaines de millions de dollars d'achats dans la région de l'Atlantique au cours des cinq prochaines années. Ce projet contribuera beaucoup à l'objectif global du gouvernement qui souhaite réactiver l'économie.

Compte tenu de cela, et compte tenu du fait que ce pont est souhaité par les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard de même que par ceux du Nouveau-Brunswick, ce projet aidera l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard à de nombreux égards. Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et a obtenu l'approbation la plus générale possible à cet égard. Il représente un investissement financier qui remplacera les coûts déjà supportés par le gouvernement du Canada. Il n'occasionnera aucune dépense d'argent neuf et à la fin, dans 35 ans, nous aurons un ouvrage reliant l'île du Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick qui nous aura été livré pratiquement libre des investissements que nous aurions eu à faire de toute façon.

Initiatives ministérielles

En cette période très difficile où l'économie se relève péniblement d'une très grave récession, je pense que la réalisation toute prochaine de ce projet de pont dont la construction s'étendra sur cinq ans aura des avantages incalculables pour la revitalisation de l'économie de la région de l'Atlantique et, partant, du Canada tout entier.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, c'est la troisième ou quatrième fois que j'ai la possibilité de parler de ce projet de loi, et je ne veux pas contrarier mes collègues des Maritimes, en particulier ceux de l'Île-du-Prince-Édouard.

• (1600)

Je conviens avec ma collègue de Saanich—Les Îles-du-Golfe que le débat est effectivement devenu assez caustique. D'une manière générale, des gens très sensés ont dit des choses qui sont, à mon avis, fort déraisonnables. À la suite de mon discours initial et de la présentation de certains des amendements, je n'ai pas tellement apprécié les observations concernant les beaux discours des néo-démocrates. Les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard et du reste du Canada atlantique ne sont pas très satisfaits des critiques qui ont été faites. Nous ne voulons nullement critiquer les habitants du Canada atlantique ou de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous affirmons toujours que 30 p. 100 des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard sont encore opposés probablement à ce lien routier.

Si nous étions à la place des députés de l'Île-du-Prince-Édouard, nous dirions la même chose. Cela fournit une excellente occasion de créer des emplois. Ce serait un véritable test. Pour faire une comparaison, c'est comme si quelqu'un annonçait qu'on allait construire un skydome du genre de celui de Toronto à Sault Ste. Marie et qu'on me demandait si j'étais en faveur de cette initiative. Si quelqu'un le construit pour moi, je sauterais de joie probablement en déclarant que je suis absolument d'accord. C'est une autre affaire de décider s'il vaut mieux dépenser l'argent des promoteurs privés ou celui des contribuables. La députée de Halifax a en quelque sorte laissé entendre que, là où il y a du chômage, il faut construire des ponts.

Les gens parlent du programme municipal d'infrastructures. Nous parlons d'égouts et de ponts qui s'effondrent d'un bout à l'autre du pays. Nous déversons des eaux-vannes non traitées dans les cours d'eau de notre pays. Je ne pense pas qu'il soit vraiment acceptable d'assimiler cela au programme national d'infrastructures.

On nous dit constamment que nous n'avons pas de député élu dans le Canada atlantique, à l'Île-du-Prince-Édouard, et que nous n'avons aucun espoir d'en avoir jamais. Eh bien, nous espérons en avoir un. Mais de là à

dire que nous n'avons pas le droit de commenter ou de contester le projet, c'est autre chose.

Il n'est pas nécessaire d'être autochtone, pour comprendre les questions autochtones, ou juif, pour comprendre l'antisémitisme, ou encore noir, pour comprendre la discrimination. À mon humble avis, il n'est pas nécessaire non plus de vivre dans le Canada atlantique pour comprendre quelques-uns des inconvénients que présente un raccordement permanent. Permettez-moi de m'expliquer. J'admets que mon point de vue n'est peut-être pas essentiel, mais je tiens à dire que nous avons proposé des amendements au projet de loi que nous estimions importants, dont certains que je croyais très raisonnables et que le gouvernement trouverait peut-être acceptables. Ils ne l'étaient pas.

Comme le député d'Annapolis Valley—Hants me l'a suggéré lorsque je cherchais les termes exacts, ce projet de loi qu'on a présenté ne fait rien de plus que permettre au promoteur privé de soumettre le contrat dans tous ses détails. Il n'est rien de plus qu'un projet de loi habitant et non limitatif. Il n'y a donc rien de mal à faire connaître quelques-unes de ces préoccupations à la population canadienne. Il s'agit là d'un mégaprojet, et je ne sais pas encore si je suis favorable ou non aux mégaprojets. Il n'est pas justifié de nier qu'il s'agit là d'un mégaprojet.

Je voudrais parler un instant de la longueur des ponts et des dangers qu'ils présentent. On me dit que ce pont aura neuf milles de longueur. J'habite assez près d'un pont. Il s'agit d'un pont international qui relie Sault Ste. Marie, en Ontario, à Sault Ste. Marie, au Michigan. Sa travée est très courte. Non loin de là, à 50 milles, il y a le pont Mackinaw, un des plus beaux au monde. Il a cinq milles de longueur. Or, rien ne garantit qu'on peut le traverser par mauvais temps. Parfois, les vents sont si violents qu'il faut le fermer. Il serait faux de dire qu'on peut le traverser chaque fois dans les deux sens. Or, le raccordement proposé est plus long, et j'ai l'impression que le mouvement des glaces est beaucoup plus puissant.

Il n'y a certes rien de mal à faire ressortir quelques-unes de ces préoccupations. Je demanderais aux députés de nous accorder au moins cela.

• (1605)

Si on remettait des fonds aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard pour qu'ils créent des projets communautaires ou des emplois, je me demande si ce raccordement serait leur premier choix, ou leur deuxième, ou peut-être même leur dixième. Je n'en suis pas convaincu.

Je reviens toujours au tout début de cette affaire. Qui a proposé ce pont? C'est un promoteur qui a dit: «Que diriez-vous si nous vous construisions un pont?» Je sais qu'il y a toute une chronologie d'événements à ce sujet. Je ne la connais pas très bien, mais je sais que c'est le promoteur, et non pas les habitants de l'île, qui a manifesté de l'intérêt pour la dernière solution. Je n'utilise

Initiatives ministérielles

pas l'expression exacte, mais il s'agit en quelque sorte du mode clés en main: «Nous construisons le pont et nous vous le remettons dans 35 ans.»

Une voix: Avez-vous visité l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Butland: Non, je n'ai jamais visité l'Île-du-Prince-Édouard, mais je vous promets d'y aller. Ce que je ferai, c'est prendre le traversier, car, voyez-vous, j'ai des affinités avec les traversiers. Lorsque j'étais jeune, il n'y avait pas de pont à Sault Ste. Marie et il y avait des traversiers qui faisaient la navette. J'ai financé mes études en travaillant sur ces traversiers pendant l'été. C'est sans doute pour cela que je préfère les traversiers aux ponts. Je promets aux députés que j'irai à l'Île-du-Prince-Édouard et si les traversiers fonctionnent toujours—et je pense que ce sera nécessaire—je prendrai le traversier.

Je n'ai pas lu ces oeuvres, mais j'ai peut-être été convaincu d'acheter *Anne de la maison aux pignons verts* et *Anne d'Avonlea* et d'en lire des passages. Les gens nous accusent de faire un retour vers le futur. Le NPD revient toujours au futur. Je peux vous dire que beaucoup de Canadiens regardent en arrière et se disent que c'était le bon temps. Que diront-ils dans 50 ans? Ils voudront peut-être revenir au futur de 1994, lorsque nous avions les traversiers et *Anne de la maison aux pignons verts* telle que nous la connaissons. Je vais terminer par un commentaire de 30 secondes.

Je cite Lucy Maud Montgomery, qui a fait cette observation en 1911:

Lorsqu'on me demande si *Anne* est une personne réelle, je réponds toujours non, mais avec une étrange hésitation et le sentiment inconfortable de ne pas dire la vérité, car, pour moi, elle est et a toujours été, depuis que je l'ai imaginée, si réelle que je pense faire violence à quelque chose lorsque je nie son existence ailleurs que dans mon imagination.

C'est une citation de l'auteure de *Anne de la maison aux pignons verts*. C'est un peu nostalgique, mais je me demande si, dans 50 ans, nous ne regretterons pas la décision qui va être prise ce soir par le parti au pouvoir et l'opposition officielle.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je suis moi aussi ravi de prendre la parole à la toute fin du débat sur ce projet de loi qui en est à l'étape de la troisième lecture. Je suis encore tiraillé.

Je tiens à féliciter le député de Sault Ste. Marie qui m'a précédé. Même si nous n'appartenons pas au même parti, cela a peu d'importance, car il s'agit, selon moi, d'une question qui outrepassa l'allégeance politique.

Monsieur le Président, j'interviens ici en ma qualité de Canadien des provinces atlantiques. Je respecte évidemment les vues exprimées par tous les députés qui sont intervenus, notamment ceux qui ont parlé au nom du Canada atlantique et qui se sont prononcés tout de go sans tenir compte des chiffres, des rapports, des évaluations et des problèmes environnementaux, des bancs de poisson ou des employés des traversiers. En principe, je n'ai rien contre quelque lien que ce soit qui relierait le continent à l'île. Je suis parfaitement convaincu que cela va changer le caractère sociologique de l'île et que Lucy Montgomery, qui a écrit *Anne de la maison aux pignons verts* et d'autres romans nostalgiques, pourra vraiment dire que la patrie d'Anne est devenue *Le fantôme de Cavendish Beach* s'il y a un raccordement permanent entre le continent et l'île.

• (1610)

Je suis originaire de la Nouvelle-Écosse. J'ai vécu dans l'île. Je respecte mes collègues de l'île. Bien sûr, si je me trouvais devant un projet bien ficelé et entièrement financé par l'entreprise privée, je serais comblé en pensant à tous les emplois possibles.

Je suis ici depuis quelques années déjà. Prenons le cas du tunnel sous la Manche qui relie l'Angleterre et le continent européen. Il devait être entièrement financé par l'entreprise privée. Or, les contribuables sont fortement mis à contribution. Je suis prêt à mettre mon siège en jeu et je lance un défi à tous les députés qui prétendent que les contribuables canadiens ne participeront d'aucune façon au financement du raccordement permanent si ce projet de loi est adopté.

Les chiffres défient eux-mêmes toute logique, car le projet de 860 millions qui était prévu il y a plusieurs années de cela va se transformer en un pont d'un milliard de dollars.

Il y a un député qui est encore ici et dont la mère y était quand beaucoup d'énergie et un montant de 14,9 millions, si je ne m'abuse, ont été consacrés aux fondations de la chaussée dans les années 60, projet qui a finalement été abandonné en 1969. On peut encore voir les pierres, les fondations et les rails de la chaussée qui devait traverser le détroit. C'était très intéressant à l'époque. Nous étions à la veille d'une élection. Il s'agissait d'une de ces

Initiatives ministérielles

promesses électorales qui ne valent rien. Je crains fort, malgré la sincérité de mes collègues qui ont pris la parole et tout le respect que je leur dois, que l'étude de ce projet de loi sur le raccordement permanent à l'approche des élections soit une autre coïncidence intéressante.

Je suis originaire de la région de l'Atlantique, comme le sont les députés de York—Sunbury, d'Egmont et de Hillsborough et d'autres qui ont pris la parole. J'aimerais bien croire ce qu'a dit le ministre des Travaux publics en présentant le projet de loi à l'étape de la troisième lecture, cet après-midi. Si je le croyais, je n'aurais pas pris la parole.

Après l'expérience de ce projet de construction entrepris en 1960 et des nombreux rapports contradictoires, je pense franchement que toute cette histoire de subventions est une farce. Des députés qui ont pris la parole ont dit que nous allions consacrer au pont l'argent de la subvention. Il n'y a rien dans ce projet de loi qui dit qu'on ne verserait plus de subvention aux traversiers. Dans la circonscription du ministre des Travaux publics, on doit mettre en service sous peu un tout nouveau traversier de quelque 48 millions de dollars commandé à la société Pictou Industries, dans le comté de Pictou, pour faire la traversée du détroit.

Ce traversier aura la même durée de vie que ce qu'il est convenu d'appeler le raccordement permanent. Nous n'allons tout de même pas remiser un traversier tout neuf après trois ou quatre mois de service parce qu'on a construit un raccordement permanent! Il y a trop de choses qui clochent dans ce projet de loi.

La population devrait être outrée, mais moi je n'ai rien contre le fait que l'opposition—mis à part les députés de l'Île-du-Prince-Édouard dont je comprends le point de vue—et le gouvernement couchent dans le même lit. Mais cette fois je remercie le ciel parce que, au moins, les députés du NPD ne sont pas avec eux, comme c'était le cas pour la Constitution.

J'ai été l'un des rares à exprimer leur opposition au sujet de l'Accord de Charlottetown. Quelques-uns d'entre nous s'y sont opposés à la Chambre et ont voté contre, mais tous les partis y étaient favorables, chacun pour ses propres raisons. Le 26 octobre, la population a dit ce qu'elle pensait de l'Accord de Charlottetown. Je ne reviendrai pas sur ce qui s'est vraiment passé dans le cas du lac Meech. Le député de Mont-Royal, Donald Johnston, qui est devenu président du parti par la suite, du côté libéral, et moi, du côté de l'opposition, étions les seuls à être assez téméraires pour critiquer le lac Meech. Je ne veux pas revenir sur la Constitution. Compte tenu

de ce qui s'est passé, ce Parlement n'est digne de foi ni en ce qui concerne la Constitution, ni en ce qui concerne un projet comme celui que nous sommes en train d'examiner à cette heure tardive.

• (1615)

Comment pouvons-nous parler aux Canadiens d'austérité financière, leur dire que nous devons réduire ici et là et leur faire croire tout à coup au père Noël en leur annonçant qu'il y a assez d'argent pour construire l'ouvrage de raccordement permanent dont il était déjà question avant la Confédération?

Je viens du Canada atlantique. Pourquoi ne construisons-nous pas le canal de Chignecto? Il en a déjà été question, et pour moi qui viens de Moncton, c'est tout à fait réalisable. Pourquoi ne pas construire ce fameux barrage de la baie de Fundy? Il y a pas mal d'excellents projets possibles.

En conclusion, les gens ne nous croiront pas quand on va leur annoncer que grâce à un bienfaiteur, ce projet ne va rien coûter aux contribuables. Alors que nous devons tous réduire les dépenses, voilà que nous allons faire croire aux Canadiens que nous allons construire un ouvrage de raccordement permanent qui ne va pas coûter un sou aux contribuables.

Monsieur le Président, c'est clair. Vous le savez, je le sais, et tous les Canadiens le savent aussi.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de passer la parole au député de Moncton, je passe la parole au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pour un rappel au Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Charles Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et de la ministre de la Défense nationale): Pour un rappel au Règlement, monsieur le Président. Je pense que vous verrez qu'il y a consentement unanime pour autoriser la présentation des deux motions suivantes:

Que l'heure réservée aujourd'hui à l'étude des initiatives parlementaires soit annulée, que l'ordre retombe au bas de la liste de priorité et que la Chambre continue de siéger pour étudier les initiatives ministérielles.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Langlois: Je propose aussi:

Initiatives ministérielles

Que, nonobstant tout article du Règlement, immédiatement après qu'on aura disposé du projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland,

1. Le projet de loi C-128, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes (pornographie juvénile et corruption des moeurs) soit réputé avoir été agréé à l'étape du rapport et qu'il en soit ordonné que la Chambre passe immédiatement ensuite à la troisième lecture dudit projet de loi;

2. Que la Chambre ne s'ajourne aujourd'hui qu'après avoir disposé dudit projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-20, Loi modifiant le nom de l'Association médicale canadienne, qu'il la prie d'approuver.

Conformément au paragraphe 135(2) du Règlement, le projet de loi est lu pour la première fois et sa deuxième lecture est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Chambre.

* * *

LOI SUR L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacKay: Que le projet loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. George S. Rideout (Moncton): J'ai attendu ce moment toute la journée. Je suis très heureux de faire partie des députés qui vont clore ce débat. Nous avons entendu beaucoup de choses, beaucoup de commentaires très intéressants, et beaucoup de théories. Dans les quelques minutes dont je dispose, je compte parler de certains faits.

Il est vrai que la Constitution prévoit qu'il faut relier l'Île-du-Prince-Édouard au reste du Canada. C'est seulement le moyen de le faire qui pose un problème. Nous nous demandons s'il y aurait lieu de maintenir le service de traversier ou de construire un pont.

Ce que tout le monde semble oublier dans tout ça, c'est que si nous décidons de conserver le service de traversier, nous allons continuer de payer pour ce service une subvention de 42 millions de dollars par an, en dollars d'aujourd'hui, et que nous allons consacrer 500 millions de dollars ou plus à l'achat de nouveaux traversiers d'ici 35 ans. Nous parlons donc, pour ainsi dire, de sommes presque équivalentes si nous additionnons la subvention que nous allons payer et les coûts en capital, une somme de 800 à 850 millions de dollars pour le pont, et de 500 ou 600 millions de dollars pour les traversiers. Nous parlons donc de dépenses comparables.

• (1620)

La question ici n'est pas de savoir si ces deux moyens sont aussi pratiques l'un que l'autre pour les personnes qui veulent se rendre sur l'île voir *Anne de la maison aux pignons verts*, pour les personnes qui veulent visiter l'île et pour celles qui, de temps en temps, pour une raison ou pour une autre, décident de sortir de l'île pour de courtes périodes. Ces personnes n'auront pas à attendre trois ou quatre heures pour prendre le traversier. Elles pourront emprunter le pont et faire ce qu'elles veulent une fois rendues sur l'île.

J'ai lu des ouvrages traitant de l'histoire de l'île, les différentes pièces et *Anne de la maison aux pignons verts*, mais jamais il n'est fait mention du traversier. Il y est question de l'île, de ce qui s'y trouve et de ce qu'elle a à offrir. La construction du pont ne changera rien à tout cela. Il s'agit là d'un pont qui va relier l'île au continent. On ne fait que réunir l'île au reste du pays, comme le prévoit la Constitution. On va simplement essayer de moderniser le réseau de transport.

J'ai écouté les interventions de certains qui affirment que nous ne répondons pas aux préoccupations environnementales. On nous a parlé du jugement selon lequel tout était à refaire. La liste des récriminations est longue; cependant, penchons-nous à nouveau sur les faits. Le tribunal a parlé simplement d'une étude générale de l'environnement. Cela permettait peut-être de résoudre tous les problèmes, mais il était nécessaire d'analyser dans une certaine mesure le projet de pont et de tenir des audiences publiques à ce sujet. On a amorcé ce processus. La liste des audiences publiques au cours des derniers jours et des dernières semaines est très longue. On a procédé à ces audiences.

La juge a déclaré que le gouvernement devait se pencher sur les diverses exigences aux termes de la Constitution, ainsi que sur les articles 12 et 13 du texte législatif pertinent portant sur l'environnement. Aux termes de l'article 12, tous les ministères responsables d'un projet

Initiatives ministérielles

doivent évaluer chaque proposition au sujet de laquelle ils doivent prendre la décision finale pour déterminer si les répercussions environnementales négatives possibles sont importantes ou pas et c'est ce qu'on a fait.

En vertu du texte législatif qui, selon nos collègues néo-démocrates, empêche ce genre de chose, le ministre précise la procédure à suivre pour approuver le projet. Or, on a suivi cette procédure. L'approbation voulue a été donnée. Sur le plan environnemental, le gouvernement a répondu aux exigences.

Je me rappelle ce qui s'est passé dans le cadre du débat entourant le renvoi de cette mesure au comité. Nous voulions nous assurer de trois choses: il s'agissait premièrement de savoir si ce projet respectait les exigences sur le plan de l'environnement; deuxièmement, de s'assurer qu'on allait bien s'occuper des pêcheurs durant les travaux de construction; et troisièmement, de veiller à ce que les employés de Marine Atlantique ne soient pas abandonnés à leur sort. Quatrièmement, de mon point de vue, je voulais que le gouvernement s'engage à s'assurer que le siège social de Marine Atlantique demeurerait à Moncton. On a répondu à ces quatre préoccupations.

Il y a des conditions dans l'entente qui prévoient le maintien de Marine Atlantique à Moncton. L'étude d'impact écologique sur le projet général de pont a été effectuée. Les évaluations prévues aux termes de l'article 12 l'ont été également. On a procédé aux audiences publiques voulues. On a débloqué d'énormes crédits pour s'occuper des pêcheurs durant les travaux de construction ainsi que les travailleurs qui sont déplacés à cause de ce projet. On a pris toutes les mesures voulues. Cependant, on s'aperçoit que chaque fois qu'on veut faire quelque chose pour la région de l'Atlantique en lançant un projet qui sera profitable pour cette région, il y a quelqu'un de la côte ouest ou d'ailleurs qui s'y oppose.

M. MacDonald (Dartmouth): Ce sont généralement des néo-démocrates.

M. Rideout: Le député de Dartmouth me rappelle que ce sont, en général, des Néo-Démocrates. C'est exact.

M. McGuire: Hibernia

M. Rideout: Hibernia est un autre exemple. Lorsqu'on entend parler de tous ces projets qui profiteront au Canada atlantique, les députés disent: si l'Île-du-Prince-Édouard obtient un pont, j'en veux un aussi dans ma circonscription. Je réponds à tous ces gens qu'ils devraient rafraîchir leurs données constitutionnelles.

On veut un projet profitable pour l'Île-du-Prince-Édouard, qui va relier les deux provinces par une voie de transport moderne, qui sera avantageux pour les insulaires, de même que pour les autres Canadiens de l'Atlantique qui travailleront à la réalisation de ce projet. L'île en

retirera les plus grands bénéfices. À mon avis, il est temps d'exécuter un projet dans cette région; cela vaut mieux que les sempiternelles plaintes qu'on entend toujours. Je ne cache rien en m'exprimant ainsi et je n'essaie pas de décocher des flèches à mes collègues du NPD car certains d'entre eux ont été très raisonnables à l'égard de ce projet, bien que d'autres ne l'aient pas été du tout. Ces derniers rendent un bien mauvais service au mouvement écologique car on ne peut pas ainsi faire obstacle à tous les projets en prenant toujours l'environnement pour prétexte. Certains projets peuvent être réalisés; c'est le cas de ceux qui ne menacent absolument pas l'environnement.

• (1625)

Celui-ci vise tout simplement la construction d'un pont. On construit des ponts depuis des milliers d'années. Ce projet n'a donc rien de particulier. Des scientifiques ont parlé des glaces dans le détroit. Des environnementalistes ont parlé de toutes les répercussions qui allaient se produire. Le pont est probablement la construction la plus sûre pour l'environnement.

Je devrais avouer qu'au début, lorsque j'ai examiné ce projet pour la première fois, je croyais qu'il serait préférable de construire un tunnel. À mon avis, c'était la meilleure construction possible du point de vue environnemental, mais c'est faux, pour deux raisons. Premièrement, par rapport à l'environnement, ce n'est pas la meilleure façon de procéder, contrairement à l'opinion publique. Deuxièmement, le coût est presque deux fois plus élevé car il faut tout construire en double lorsqu'on creuse un tunnel.

Nous devons tout simplement nous faire à cette idée. Il s'agit d'un mégaprojet du point de vue financier, j'en conviens, mais il n'est pas unique; on veut tout bonnement construire un pont, comme on le fait constamment. Les Hullois aimeraient bien en avoir un ou deux de plus pour se rendre à Ottawa tous les matins au lieu d'être immobilisés dans des bouchons de circulation. Nous devons donc écarter l'idée qu'il s'agit d'un projet unique, grandiose, et extraordinaire.

Nous avons simplement comparé le coût du service de traversiers au coût d'un pont et nous proposons un projet qui sera avantageux pour les habitants de la région. Mettons-nous à l'oeuvre. Les Canadiens des Maritimes entendent parler de ce dossier depuis très longtemps; il est temps de cesser de parler et de se mettre au travail.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, le 8 février dernier, je me souviens de la date parce que c'était l'anniversaire de naissance de ma femme et que je l'avais complètement oublié, j'ai été le premier député de mon parti à prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-110, qui permettra au gouvernement de passer un contrat avec une entreprise privée en vue de

Initiatives ministérielles

la construction d'un raccordement permanent avec l'Île-du-Prince-Édouard.

Aujourd'hui le 15 juin, je serai le dernier député à prendre la parole en troisième lecture du même projet de loi. Je suis très heureux de la tournure du débat, car à un moment donné j'ai cru que le projet de loi ne serait jamais présenté à la Chambre des communes. Il a été lu pour la deuxième fois le 8 février et aujourd'hui le 15 juin, en toute fin de législature, il revient à la Chambre pour la lecture finale.

Je voudrais, en ces derniers jours, féliciter les députés francophones et anglophones de mon parti, de toutes les provinces atlantiques, de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, qui représentent des circonscriptions de diverses régions de ce vaste pays.

Ils ont consacré beaucoup de temps non seulement à parler à la Chambre du projet de raccordement entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, mais aussi à effectuer des recherches poussées. Il était évident, en les écoutant prononcer leurs discours, qu'ils ne prenaient pas la chose à la légère. Ils ont vraiment travaillé d'arrache-pied pour composer leurs allocutions et exprimer le point de vue de leurs électeurs au sujet de ce projet. Je les en remercie.

Je tiens également à remercier le député de Sault Ste. Marie qui a mené le débat au nom du Nouveau Parti démocratique. Il a tenu des propos exemplaires non seulement à la Chambre mais aussi en comité. Le député a été objectif dans ses observations. Il s'acquitte de son mandat en tant que membre de l'opposition.

De toute évidence, son parti a jugé que ce projet de loi n'était pas une bonne mesure. Toutefois, cela n'empêche pas le député d'exercer son droit de parole à la Chambre et de critiquer ce projet de loi, ou d'essayer de l'améliorer en comité et à l'étape de la troisième lecture, comme son parti s'est efforcé de le faire. Certains membres de son parti sont allés un peu loin dans leurs observations, ce qui a entraîné des réactions comme c'est souvent le cas ici. Les débats qui se tiennent à la Chambre sont en général houleux.

Le député a dit qu'il n'était jamais allé à l'Île-du-Prince-Édouard. Je l'invite à venir visiter notre belle province.

• (1630)

Le député représente une circonscription où l'on trouve un lien fixe entre les deux parties de Sault Ste. Marie. Il a mentionné que lorsqu'il était jeune il prenait le traversier, et que c'est peut-être pour cela qu'il s'oppose si vivement à ce que l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick perdent leur service de traversiers.

Je veux poser une question au député. Où sont les traversiers aujourd'hui? Pourquoi ne sont-ils plus en service? Si ces traversiers ne sont plus là c'est parce qu'ils n'assuraient pas adéquatement le transport des personnes et des marchandises entre la région de l'Ontario d'où vient le député et les États-Unis, de l'autre côté de la frontière. Les traversiers ont été retirés parce qu'ils n'y avait plus de raison de les maintenir en service.

Nous nous trouvons devant la même situation aujourd'hui. Il serait insensé, du point de vue économique, de maintenir ce service. Comme l'Angleterre a été à même de le constater en Europe, il n'y a plus aucune raison, dans le contexte actuel, de s'isoler du reste du monde ou du reste du pays. Nous avons des liens et des ponts qui relient le Canada et les États-Unis; pourtant, il s'en trouve pour dire que la création d'un lien entre des provinces de notre pays n'est pas une bonne chose.

J'invite le député à réfléchir à tout cela et à venir nous rendre visite. Nous dégusterons du bon homard et peut-être prendrons-nous le traversier et irons-nous à la pêche à la morue, s'il en reste.

Je veux aussi féliciter le ministre des Travaux publics, qui a beaucoup travaillé à ce projet. Il a toujours été un bon représentant de la région de l'Atlantique. Étant donné que nous ne sommes pas représentés au sein du gouvernement, nous, de l'Île-du-Prince-Édouard, avons beaucoup compté sur le député de Central Nova au fil des années, notamment lors de la fermeture de la Base des Forces canadiennes. Il a donc bien agi envers l'Île-du-Prince-Édouard, envers sa province et envers les Maritimes.

Lundi de la semaine dernière, le ministre a dû se rendre à l'Île-du-Prince-Édouard pour ouvrir l'impasse entre certains de nos fonctionnaires et des bureaucrates qui demandaient essentiellement à la province d'acquitter un prix très élevé pour que le gouvernement aille de l'avant avec ce projet.

Le ministre a alors usé de son privilège de député, de ministre et de décideur. Cela prouve que les politiciens et les ministres peuvent encore prendre des décisions. Le ministre est allé dans notre province et, en quelques

Initiatives ministérielles

heures à peine, il a obtenu un accord entre le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard concernant la modification constitutionnelle que la province doit adopter aujourd'hui.

Je puis garantir à tous les députés que cette modification constitutionnelle sera adoptée, parce que nous avons 31 députés Libéraux dans cette assemblée législative. Même le chef de l'opposition est en faveur de ce pont, de sorte que le juge qui rendra la décision aujourd'hui n'a vraiment pas à craindre que la modification constitutionnelle ne soit pas adoptée.

Demandons-nous pourquoi les députés de ce côté-ci et les ministériels veulent ce pont. C'est que nous vivons dans une démocratie et que la population s'est prononcée, non pas une, mais bien trois fois sur ce projet particulier. Il y a d'abord eu un référendum. Bien des députés y ont fait allusion aujourd'hui, disant que le oui l'avait emporté et que l'appui en faveur du lien augmentait, si l'on se fie aux sondages.

De plus, nous avons eu une élection provinciale en 1989, soit après le référendum, et le gouvernement, formé par le parti qui appuyait le lien fixe à l'Île-du-Prince-Édouard, a été reporté au pouvoir avec 30 des 32 sièges. Cette année, il y a encore eu une élection et le parti qui était favorable au lien fixe a été reporté au pouvoir avec une majorité de 31 à 1.

• (1635)

Si nous étions vraiment à l'écoute des gens, nous saurions que cette question n'a pas été un enjeu important des deux élections. Si tel avait été le cas, nous l'aurions su pendant les campagnes. Les opposants se seraient manifestés. Mais rien de tout cela n'est arrivé.

Je suis d'avis, à l'instar de la majorité des députés sans doute, que la population de l'Île-du-Prince-Édouard a appuyé en masse cette idée en trois occasions. Nous ne faisons donc aujourd'hui que respecter la volonté de la majorité de la population de l'Île-du-Prince-Édouard.

Je voudrais aussi féliciter le député de Cariboo-Chilcotin, qui était le leader du gouvernement quand le projet de loi a été étudié par le comité. Je pense qu'il s'est assuré de la collaboration de tous les partis en ce qui concerne les témoins.

Tous ceux qui voulaient comparaître devant le comité ont pu le faire, qu'ils soient pour ou contre le projet, qu'ils fassent partie du groupe Friends of the Island ou du groupe Island for a Better Tomorrow, de l'association des pêcheurs, du syndicat des travailleurs des traversiers, qu'ils soient représentants du patronat ou des syndicats de l'Île-du-Prince-Édouard. Même les gens qui étaient en faveur de services de traversier gratuits ont pu comparaître, donner leur point de vue et répondre aux questions. Certains d'entre eux n'ont pas eu le temps de répondre aux questions parce qu'ils ont consacré tout leur temps à leur exposé, mais c'était leur choix. Ils ont tous pu comparaître devant le comité et se faire entendre par le Parlement du Canada.

Je voudrais féliciter le député de son ouverture d'esprit et de sa collaboration à cet égard.

Je pense qu'il n'y a rien de nouveau à ajouter au sujet de ce projet de loi. J'estime que tout a été dit dans ce débat. Après le vote d'aujourd'hui, il sera renvoyé au Sénat. J'invite les sénateurs à l'adopter rapidement pour que les travaux puissent commencer cet été. Rien ne garantit que le projet ira de l'avant. Ce n'est qu'une autre étape, mais une étape des plus importantes. Nous avons encore pas mal de chemin à faire jusqu'à la conclusion du contrat et le début des travaux.

Je fais la prédiction que ce pont entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick sera la concrétisation d'une promesse constitutionnelle faite il y a 120 ans et qu'il deviendra une des merveilles du monde moderne. On viendra de tous les coins de la planète pour l'admirer. Comme le dit le député de Labrador, le concept sera utilisé souvent pour d'autres projets, il sera financé suivant une méthode particulière et construit d'une manière unique.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, juste au moment où on pensait que tout avait été dit, je trouve autre chose à ajouter. C'est tout de même le député d'Egmont qui aura le dernier mot, ce qui n'est que normal.

Je n'ai qu'une très brève observation à faire. C'est John Donne, je crois, qui a dit qu'aucun homme n'est une île. Il faudrait sans doute dire, par souci de rectitude politique, qu'aucune personne n'est une île. Une question surgit tout à coup: quand les îles cessent-elles d'être des îles? Lorsque l'on construit un pont.

Initiatives ministérielles

Le député a établi un parallèle entre le pont international qui relie Sault Ste. Marie, en Ontario, à la ville du même nom au Michigan et le pont dont nous discutons ici. Il sait que cela est absolument injustifiable. Mon collègue et voisin d'Algoma a demandé comment le député de Sault Ste. Marie pouvait s'opposer à ce projet alors qu'il souhaite la reconstruction d'un petit raccordement dans sa propre circonscription. Il s'agit d'une écluse, et les travaux sont de l'ordre de 12 ou 13 millions de dollars. Il a demandé comment le député pouvait voter contre ce pont alors qu'il demande au gouvernement de débloquent des crédits pour réparer cette écluse. Les deux analogies sont complètement erronées, et je sais que le député se dira d'accord avec moi lorsqu'il prendra la parole.

Il y a eu divers sondages et nous devons sans doute admettre que le référendum ou la consultation d'il y a plusieurs années a donné une majorité de 65 contre 35 p. 100. Je crois savoir aussi qu'un autre sondage a eu lieu et que la majorité est toujours favorable au projet. Je me demande si les députés de l'Île-du-Prince-Édouard ont demandé leur avis aux jeunes, car c'est pour eux que les enjeux sont les plus importants.

• (1640)

Je viens de tomber sur une lettre d'Ilana Kunlius, présidente des Students for Environmental Action de l'école secondaire Bluefield. Elle signale que l'étude se fait de façon précipitée. «Nous estimons qu'il est irresponsable que Travaux publics Canada continue à réaliser ce mégaprojet sans que les études environnementales cruciales qui ont été proposées n'aient été faites.» Ce sont les observations d'une jeune femme, et je me demandais en toute sincérité quel est le sentiment des jeunes insulaires au sujet de ce pont.

M. McGuire: Monsieur le Président, personne n'a demandé directement aux jeunes ce qu'ils en pensaient, du moins je ne le crois pas, mais il va sans dire que les parents de nombre d'entre eux ont été consultés.

J'ai ici une lettre adressée à un certain nombre de personnes sur la Colline par le Congrès du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, dont font partie les parents de bien des jeunes gens de l'île. J'ai 2 000 lettres à mon bureau, que je vais transmettre au ministre, de gens d'affaires et de partisans qui sont aussi les parents d'enfants de l'Île-du-Prince-Édouard.

Laissez-moi vous en lire une: «La Fédération canadienne du travail—Conseil de l'Île-du-Prince-Édouard a

été le premier organisme provincial à souscrire officiellement au projet par une résolution adoptée lors du congrès de 1986.» C'est-à-dire deux ans avant qu'il ne se fasse quoi que ce soit de concret. «Depuis, nous avons confirmé notre position chaque année. Aujourd'hui, ce projet est plus près d'être concrétisé que jamais. Il reste cependant quelques obstacles à surmonter.» On fait ici allusion à l'action en justice.

Tant les milieux syndicaux et patronaux de l'Île-du-Prince-Édouard que de simples citoyens nous ont inondés de lettres depuis que la juge a rendu sa décision, il y a un mois et demi. Ils demandent non seulement aux députés d'opposition, mais aussi aux ministériels de tenir bon, de persévérer et de donner suite aux préoccupations de la juge Reed, ce qu'on a fait. Malgré tout, voyez ce qui arrive maintenant. Les tracasseries juridiques et les préoccupations écologiques écartées, qu'est-ce que les Néo-Démocrates ont encore inventé? Ils veulent savoir si nous avons demandé aux jeunes de l'Île-du-Prince-Édouard ce qu'ils en pensaient.

Je pense qu'il est temps d'arrêter de sonder les opinions et de s'atteler à la tâche de réaliser le projet.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Moncton—Christine Lamont et David Spencer; la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe—L'environnement; le député de Bonavista—Trinity—Conception—La défense nationale; le député de Notre-Dame-de-Grâce—L'immigration; le député de Prince-Albert—Churchill River—Les affaires indiennes.

Une voix: Une courte question.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est terminée. Il ne restait que cinq minutes. Je me fie à l'horloge qui est devant moi.

Puisqu'il est 16 h 45, conformément à l'ordre adopté le lundi 14 juin 1993, je dois, aux termes du paragraphe 78(3) du Règlement, interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la troisième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Initiatives ministérielles

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

• (1705)

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. On a un problème avec l'un des autobus verts. Les portes sont bloquées ou quelque chose du genre, et certains députés ne peuvent venir. Nous allons attendre deux minutes.

M. Andre: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons appris qu'un des principaux députés de la Chambre ne sera pas avec nous demain en raison d'engagements dans sa province, un député qui siège ici avec grande distinction depuis quelque 25 ans, et je veux parler du Président lui-même.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Vous ne voudrez pas que les larmes lui montent aux yeux.

M. Andre: Monsieur le Président, au nom de nous tous ici, je vous exprime nos félicitations. Faisant partie du groupe illustre de députés élus le 25 juin 1968—je crois qu'il reste six d'entre vous à la Chambre—vous êtes ici depuis plus longtemps que la plupart d'entre nous. Vous avez survécu à sept élections générales et avez servi de façon distinguée et diligente vos électeurs, la Chambre, le gouvernement à titre de ministre sous le gouvernement Clark. Au nom de tous vos collègues et amis ici, à la Chambre, et des millions de Canadiens qui vous connaissent et vous aiment, je vous souhaite beaucoup de bonheur là où se retrouvent les anciens joueurs de ligne.

Des voix: Bravo!

M. Foster: Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre au leader parlementaire pour vous rendre hommage pour votre 25^e anniversaire à la Chambre des communes.

Vous faites partie des 96 députés élus en 1968 et dont il ne reste que six représentants, et qui ne seront plus que deux, je crois, à la fin de la présente législature. Nous

vous félicitons pour vos 25 années de vie parlementaire. Comme le disait le leader parlementaire, vous êtes un ancien membre de l'équipe des Eskimo d'Edmonton et lorsque vous avez été whip adjoint de l'opposition de 1972 à 1976, vous avez posé de sérieux défis et lancé de remarquables attaques contre les banquettes ministérielles.

Je me souviens de vous avoir vu à quelques reprises diriger de magnifiques chorales à la résidence d'été du Président Jerome, dans la Gatineau.

Sous le gouvernement Clark, en 1979, vous avez été ministre d'Etat chargé du Sport amateur et du Multiculturalisme et, en 1984, vous avez été choisi comme vice-président des comités pléniers de la Chambre. Vous avez réussi à faire jouer toute votre diplomatie à la Chambre.

Je tiens à vous féliciter. Vous avez un excellent sens de la famille. Vous avez cinq enfants et trois petits-enfants, dont un qui est né le 30 mars, je crois. Je me souviens de vous avoir félicité, ou d'avoir félicité votre nouvelle petite-fille, au moment de l'heureux événement. J'ai eu l'honneur de mentionner le nom de Kathleen à la Chambre. C'était probablement la première fois qu'un enfant était présenté à la Chambre des communes le lendemain de sa naissance. C'est quelque chose dont je me souviens au sujet de votre famille.

• (1710)

Dans votre biographie, il est dit que vous êtes un excellent chanteur. Ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion d'être avec vous lors de fêtes savent quelle belle voix vous avez.

Des voix: Bravo!

M. Foster: Vous pourriez même faire honte au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si vous interprétiez votre version de *Hello Dolly* ici même, tout de suite. Une autre de vos chansons préférées est *Sunny Side of the Street*.

C'est là un des grands hommages qui peuvent vous être rendus, monsieur le Président. Dès que vous entrez dans une pièce, dès que vous vous joignez à un groupe, vous apportez la joie, la gaieté et la bonne humeur. C'est probablement de ce trait de votre personnalité que nous nous souviendrons le mieux.

Nous sommes heureux que vous ayez été ici pendant 25 ans. Vous avez apporté de la joie, de la bonne humeur et une influence positive à la Chambre, surtout depuis que vous présidez nos travaux. Nous vous souhaitons beaucoup de bonheur. Nous souhaitons beaucoup de bonheur à Betty ainsi qu'à toute votre famille.

Initiatives ministérielles

M. Benjamin: Monsieur le Président, au nom de mes collègues, de mon chef, de mon épouse et en mon nom personnel, je veux faire écho aux observations que mes deux collègues ont faites à votre sujet.

Depuis que je vous connais, ou du moins que j'ai entendu parler de vous, il y a de cela bien des années, j'ai été très furieux contre vous à une seule occasion. C'est lorsque vous avez contribué à la victoire contre les Rough Riders de la Saskatchewan.

Une voix: C'est une honte.

Une voix: Vous devriez avoir honte, Steve.

M. Benjamin: Je ne vous l'ai jamais pardonné.

Monsieur le Président, comme tous les autres députés, j'ai remarqué que vous ne vous êtes jamais pris pour un autre. Pour nous tous et pour des milliers de Canadiens, notamment ceux d'Edmonton et de l'Alberta, vous êtes toujours resté vous-même. Vous avez toujours été des nôtres et des leurs. C'est tout à votre honneur.

Pour avoir été comme vous de la promotion de 68, je tiens à vous dire que, sur les 96 députés de cette promotion, nous ne sommes plus que six, dont mon collègue, le député de Yorkton—Melville, et mon collègue, le député d'Algoma. Cela est révélateur du taux de survie à cet endroit.

Vous et moi avons compris il y a longtemps que, dès qu'on peut se faire élire deux fois, on a du talent. Quand on se fait élire trois ou quatre fois, on est chanceux. Quand on se fait élire sept fois, comme comme nous l'avons fait, c'est que les gens ont décidé que c'est là la meilleure façon de nous garder à l'extérieur de la ville et de ne pas nous verser d'aide sociale.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Monsieur, j'attends avec impatience l'occasion de vous revoir, Dieu sait où et quand.

Une voix: À faire la queue à l'assistance sociale.

Des voix: Oh, oh.

M. Benjamin: Nous nous retrouverons peut-être tous à faire la queue au même endroit.

Ce fut un plaisir d'être votre ami et votre collègue. Nous avons vécu bien des moments heureux ensemble. Il y a une chose que j'aimerais dire au sujet de cet endroit et que vous avez bien su illustrer. Peu importe ce que la plupart, sinon la totalité, d'entre nous faisaient ou disaient, cela n'a jamais eu de connotation personnelle et nous ne nous sommes jamais sentis visés personnellement. Notre Parlement s'est comporté de façon très noble, et en cela, nous nous sommes inspirés des Britanniques et d'autres peuples. Vous vous êtes toujours com-

porté avec beaucoup de dignité. Je ne vous ai jamais vu attaquer quelqu'un personnellement.

Vous avez été une inspiration pour nous et pour cet endroit. Nous vous souhaitons, à vous et à votre famille, la meilleure des chances dans l'avenir. Connie vous envoie ses salutations. Je vous reverrai dans des circonstances où nous pourrions évoquer d'autres souvenirs. Bonne chance, Steve. Vous nous manquerez.

• (1715)

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais que vous voulez passer au vote, ce qui ne saurait tarder, mais je veux d'abord remercier mes collègues de la promotion de 78. . .

Des voix: De 68.

Le président suppléant (M. Paproski): Oh, je suis désolé. De la promotion de 68. Ce doit être l'émotion. Je veux remercier le député de Regina—Lumsden, celui de Yorkton—Melville, celui d'Algoma, Charlie, de la circonscription de Davenport, et mon collègue, le vice-premier ministre et député de Végréville. Ces 25 années furent merveilleuses. Elles l'ont été grâce aux excellents députés qui sont présents ici aujourd'hui.

Je le dis du fond du coeur, vous avez été merveilleux de 1984 à . . . nous sommes bien en 1993?

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): De 1984 à 1993, j'ai eu plaisir à exercer les fonctions de la présidence. Vous avez été très gentils avec moi. Vous n'avez pas été vraiment indisciplinés. Vous avez fait tout ce que je vous ai dit, et c'est pour cela que nous nous sommes bien entendus.

Encore une fois, je vous remercie infiniment.

Des voix: Bravo!

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 539)

POUR

Députés

Allmand
Andre
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Beatty
Belsher
Bertrand
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Brightwell
Cadieux
Clancy
Clifford
Collins

Anderson
Atwell
Baker
Bellemare
Berger
Bevilacqua
Bjornson
Blais
Bosley
Browes
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper

Initiatives ministérielles

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Corbett	Corbett
Côté	Couture
Crawford	Crosbie (St. John's West)
Darling	de Cotret
Desjardins	Dionne
Dommm	Dorin
Duplessis	Edwards
Fee	Feltham
Ferguson	Ferland
Flis	Fontaine
Fontana	Foster
Friesen	Gaffney
Gagliano	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gray (Windsor West)	Greene
Guilbault	Halliday
Harb	Harvard
Hawkes	Hicks
Hockin	Holtmann
Hopkins	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Johnson	Joncas
Jordan	Jourdenais
Kempling	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Lee
Lewis	Lopez
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacKay	MacLellan
Maheu	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McGuire	McLean
Mifflin	Milliken
Mitges	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurlley
Peterson	Pickard
Porter	Proud
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Rideout	Robitaille
Rompkey	Roy-Arcelin
Schneider	Shields
Simmons	Sobeski
Soetens	Speller
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Vanclief
Van De Walle	Vankoughnet
Vien	Wappel
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	Worthy
Winegard	
Young (Acadie—Bathurst)—146	

CONTRE

Députés

Angus	Benjamin
Blaikie	Butland
Fulton	Funk
Grey (Beaver River)	Heap
Hunter	Leblanc (Longueuil)
McCurdy	McLaughlin
Nowlan	Nystrom
Plamondon	Samson
Stupich—17	

DÉPUTÉS «PARÉS»

Nil/aucun

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, je demande la permission de la Chambre pour proposer la motion suivante au sujet d'une pétition tardive tendant à présenter un projet de loi privé pour lequel il y a consentement unanime. La voici:

Que, notwithstanding les articles 131(5), 132 et 140 du Règlement, la pétition introductive d'un projet de loi privé de l'Association médicale canadienne présentée plus tôt aujourd'hui soit réputée avoir été présentée dans les délais requis et avoir été reçue par la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Halliday: Monsieur le Président, je propose:

Que, notwithstanding le Règlement et les usages de la Chambre, la Chambre passe maintenant à l'étude du projet de loi S-20, Loi modifiant le nom de l'Association médicale canadienne, à l'étape de la deuxième lecture et l'adopte à toutes les étapes.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE

M. Bruce Halliday (Oxford) propose: Que le projet de loi S-20, Loi modifiant le nom de l'Association médicale canadienne, soit lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

• (1725)

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, étudié en comité, agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-128, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes (pornographie juvénile et corruption des mœurs) dont le Comité permanent de la justice et du solliciteur général a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Barbara McDougall (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Initiatives ministérielles

(La motion est adoptée.)

Mme McDougall (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je suis ravi d'ouvrir ce débat de troisième lecture du projet de loi C-128 et d'appuyer cette mesure visant à modifier le Code criminel à l'égard de la pornographie juvénile.

J'ajouterai que j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui aurait été débattu ces jours-ci. Mais comme il porte aussi sur la pornographie et pour le tiers, sur la pornographie juvénile dont traite le projet de loi C-128, il a été décidé de fusionner les deux projets de loi et d'aller de l'avant avec le projet de loi C-128. Je vais parler ici de quelques aspects de mon projet de loi de même que du projet de loi dont nous sommes saisis, le C-128.

• (1730)

J'ai été ravi que mon projet de loi soit désigné comme étant digne de faire l'objet d'un vote. Il satisfait aux critères et aurait été examiné si le calendrier parlementaire permettait de tenir une seconde heure de débat après la séance d'aujourd'hui et, finalement, de le mettre aux voix. S'il avait été adopté, il aurait été renvoyé au comité, et ainsi de suite. Malheureusement, nous savons tous que la session tire à sa fin et que tout cela n'aura pas lieu. Je vais me contenter de parler du contenu de mon projet de loi et du présent projet de loi.

Je suis heureux que le projet de loi C-128 réponde à une préoccupation que j'avais en présentant mon projet de loi d'initiative parlementaire. En présentant mon projet de loi, en décembre dernier, je visais deux objectifs.

Mon premier objectif était d'inciter le gouvernement à s'attaquer à la question de la pornographie et à s'inspirer de l'objet de mon projet de loi pour présenter une mesure législative similaire. Le gouvernement aurait même pu prendre mon projet de loi à son compte, reconnaître sa provenance et le faire adopter.

Au cas où le gouvernement n'aurait pas voulu faire adopter ma mesure législative, je m'étais fixé un deuxième objectif, celui de voir au moins les Conservateurs proposer un projet de loi de leur cru pour lutter contre la pornographie. Mon vœu a été partiellement exaucé grâce à la présentation du projet de loi C-128.

Je tiens également à souligner que de nombreux membres de mon caucus ont appuyé mon projet de loi; d'ail-

leurs 14 d'entre eux figurent à titre d'appuyeurs dans le hansard. Je veux également signaler que le député de Niagara Falls a toujours fortement appuyé les mesures proposées au gouvernement pour régler le problème de la pornographie. Le député de Niagara Falls et moi avons été élus en 1984. Lorsque le rapport Fraser a été déposé en 1985, nous étions de ceux qui exhortaient le ministre de l'époque à combattre la pornographie. Nos démarches ont mené à la présentation de deux projets de loi que je décrirai dans un instant. Finalement, nous touchons au but avec le projet de loi C-128 qui, grâce aux efforts qu'a déployés le député de Niagara Falls en tant que secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, a été étudié en comité, franchira la prochaine étape aujourd'hui et sera adopté à la Chambre plus tard aujourd'hui, du moins nous l'espérons.

Je voudrais également mentionner le travail accompli par le député de Mississauga-Ouest qui a présidé le Comité permanent de la justice et des questions juridiques et veillé à ce que l'objet du projet de loi sur la pornographie juvénile soit étudié et à ce que la mesure législative elle-même franchisse l'étape de la troisième lecture aujourd'hui.

Je tiens aussi à préciser que le comité de la famille du Parti conservateur a fortement incité le ministre de la Justice à prendre à son compte mon projet de loi et à présenter une mesure législative traitant de la pornographie. Aujourd'hui, nous donnons au moins suite à une de ces mesures. J'ai reçu des centaines de lettres et d'appels téléphoniques et je continue d'en recevoir pour appuyer le projet de loi que j'ai proposé à propos de la pornographie. J'ai fait des pressions sur le ministre pour qu'il s'occupe de mon projet de loi et, heureusement, il y en a maintenant au moins une partie qui a été reprise.

Le projet de loi du ministre sur la pornographie juvénile est essentiellement le même que le mien. Étant donné les amendements qui ont été ajoutés au projet de loi du ministre à l'étape de l'étude en comité, celui-ci est vraiment identique à celui que j'ai proposé sur la pornographie juvénile. Je suis vraiment très heureux que nous ayons beaucoup progressé dans son étude et que nous allions l'adopter aujourd'hui, avant l'ajournement de la Chambre et les élections prévues pour l'automne.

Mon projet de loi était composé de trois parties. La première consistait à proposer une mesure législative pour criminaliser l'utilisation d'enfants dans la production de la pornographie. C'est ce dont traite le projet de loi C-128. Dans la deuxième partie de mon projet de loi,

Initiatives ministérielles

pour la première fois parce que la pornographie juvénile ne figure pas actuellement dans le Code criminel, nous faisons oeuvre innovatrice. Mon projet de loi, pour la première fois, je le répète, adopterait de nouvelles mesures énergiques pour criminaliser la violence dans la pornographie contre les femmes et pour protéger ces dernières.

• (1735)

Certains m'ont dit que ce que nous faisons avec le projet de loi C-128 concernant la pornographie juvénile, c'était s'attaquer à la forme la plus vile et la plus cruelle de pornographie, celle qui touche les enfants. Il y a bien de la vérité là-dedans, et j'y souscris.

Toutefois, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que la façon dont on traite les femmes dans la pornographie, cette façon d'en faire des victimes et des objets plutôt que des êtres humains, est tout aussi répugnante et conduit parfois aux mêmes résultats que la pornographie juvénile que nous voulons combattre avec le projet de loi C-128, c'est-à-dire la persécution et parfois le meurtre. Je trouve les deux situations révoltantes.

C'est pour cela que mon projet de loi contient deux additions au Code criminel, une concernant la pornographie juvénile et une autre concernant la violence faite aux femmes dans un contexte pornographique et sexuel. Je pense que les deux cas méritent de lourdes peines criminelles, car les deux sont aussi répugnants dans une société qui veut que le Code criminel reflète nos valeurs, comme il se doit.

Il y a aussi dans mon projet de loi un autre article qui, pour la première fois, propose que l'on ajoute au Code criminel une définition précise de la pornographie. Cela aiderait la police, les tribunaux et tous les Canadiens à déterminer ce que le bon sens considère généralement comme de la pornographie.

Cela signifierait qu'au lieu de se reporter à l'actuel terme «obscène» du Code criminel qui n'est pas défini clairement et aussi à l'expression «exploitation indue», nous aurions une définition claire de ce que l'on entend par pornographie.

Mon projet de loi ajoutait également que tout matériel visuel ou autre, qui favorise, encourage ou préconise l'utilisation d'enfants, c'est-à-dire une personne de moins de 18 ans ou qui semble avoir moins de 18 ans, dans un contexte sexuel réel ou simulé, ou qui illustre des actes de violence contre un enfant de sexe masculin ou féminin ou des activités sexuelles dégradantes, définies dans mon projet de loi, contre un enfant ou un adulte de sexe masculin ou féminin, ferait l'objet de sanctions

criminelles exposées dans le projet de loi. Je suis heureux que la dernière partie de mon projet de loi, qui porte sur les enfants, ait été ajoutée en amendement au projet de loi d'initiative ministérielle et qu'elle fasse partie du rapport que nous avons reçu ici aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture.

Permettez-moi de relater un peu l'histoire des mesures gouvernementales qui ont été prises au sujet de la pornographie. Au début des années 80, le Parlement a créé deux comités spéciaux. Le comité présidé par le Dr Robin Badgley avait fait des recommandations sur les problèmes d'exploitation sexuelle des enfants et avait publié son rapport en août 1984.

Un deuxième comité également créé au début des années 80 et présidé par Paul Fraser avait examiné la pornographie et la prostitution chez les enfants. Ce rapport avait été rendu public en avril 1985. Par conséquent, ces deux rapports avaient été présentés au tout début du mandat du nouveau gouvernement qui avait été élu à l'automne de 1984. Il en avait ensuite étudié les conclusions.

Des mémoires qui avaient été présentés à ces comités montraient clairement que la plupart des Canadiens voulaient un contrôle de la pornographie violente pour protéger les enfants et les femmes. En réponse à ces mémoires, le comité Fraser avait fait 58 recommandations concernant la pornographie, dont neuf traitaient de la pornographie juvénile. Le comité avait également recommandé la révision et le remaniement complets des dispositions du Code criminel portant sur l'obscénité.

Il faut se rappeler que le terme «pornographie», utilisé dans le contexte de matériels ou d'actes offensants, ne figure dans aucune loi canadienne ni dans notre Code criminel.

Beaucoup de gens qui ont assisté aux audiences du comité Fraser ont soutenu qu'il faudrait clairement définir le terme «obscène» à cause de son manque de précision. Le gouvernement a réagi à cela en tenant compte de la myriade d'opinions exprimées dans ces deux rapports et dans les consultations qu'il a menées sur la question de la pornographie. Le gouvernement a alors agi promptement et a présenté le projet de loi C-114 qui, malheureusement, est mort au *Feuilleton* en 1986, puis le projet de loi C-54, qui a connu le même sort en 1987.

• (1740)

La protection des groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants est un aspect important à considérer lorsqu'on doit déterminer le niveau de toute intervention faite en vertu du Code criminel. Des mesures vigoureuses s'imposent pour faire en sorte que les personnes

Initiatives ministérielles

qui sont exposées aux effets néfastes de la pornographie soient protégées par les dispositions du Code criminel.

Dans ces deux projets de loi que j'ai mentionnés, de même que dans le projet de loi que j'ai proposé, j'ai cherché un avis juridique pour m'assurer que le projet de loi que j'ai présenté à titre d'initiative parlementaire en vue du débat en cours assurerait un certain équilibre entre la nécessité de protéger les personnes et le droit à la liberté d'expression qui est garanti dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Le projet de loi que j'ai présenté et celui-ci, à savoir le projet de loi C-128, reconnaissent le besoin de justifications d'ordre éducatif, scientifique et médical avec certaines restrictions pour assurer la liberté d'expression. C'est à cela que nous nous sommes appliqués et nous avons tenté de répondre à l'objectif légitime consistant à protéger les enfants et les femmes contre la violence liée à la pornographie et, dans le projet de loi C-128, à protéger les enfants contre la violence et l'exploitation liées à la pornographie, tout en respectant la liberté d'expression.

La décision que le juge Sopinka a rendue dans l'affaire Butler, en 1992, a été très utile. Le juge y explique comment il traiterait de la question de la pornographie, en l'absence de toute réglementation de la Chambre pour préciser le contenu du Code criminel sur la pornographie. Il définit ce qui devrait être considéré soit comme de l'obscénité au sens du Code criminel, soit comme de l'exploitation illégitime de la sexualité.

Sa définition comporte trois critères. Je cite: «Le premier serait la représentation d'activités sexuelles comportant de la violence. Cela constitue presque toujours de l'exploitation illégitime de la sexualité.» Le juge Sopinka continue ainsi: «La représentation explicite d'activités sexuelles dégradantes ou inhumaines peut être illégitime si ces activités comportent un risque important de faire du tort.» C'est le deuxième critère. Le juge Sopinka décrit le troisième de cette façon: «Finalement, la représentation explicite d'activités sexuelles qui ne sont ni violentes ni dégradantes ni inhumaines est généralement tolérée dans notre société et n'est pas considérée comme de l'exploitation illégitime de la sexualité, à moins qu'elle n'implique des enfants.»

Ce qu'il nous dit, c'est que lorsque des enfants sont en cause, c'est toujours obscène et c'est toujours de l'exploitation illégitime de la sexualité. C'est ce qui est établi dans le projet de loi C-128 et c'est pourquoi je suis heureux que nous ayons finalement pris les mesures qui s'imposaient, au moins pour cet aspect de la pornographie.

Il y en a qui disent ou qui défendent l'idée que la pornographie est un inoffensif passe-temps pour adultes. Je veux seulement dire quelques mots à ce sujet. J'ai lu quelque chose d'intéressant dans le *Washington Post*. J'admets que c'est une source américaine, mais j'ai trouvé cela vraiment intéressant. Le chroniqueur en question est Nicholas Von Hoffman. Il dit ceci:

«Pourquoi certains esprits libéraux croient-ils que les modèles de rôle présentés dans les livres de lecture de troisième année exerceront une influence décisive sur le comportement des enfants en matière de racisme ou de sexisme, alors qu'ils rient à l'idée que la pornographie puisse enseigner le viol? Tous les manuels utilisés dans les écoles publiques d'un bout à l'autre du pays ont été révisés au cours des 20 dernières années», et c'est également vrai au Canada, «parce qu'on croyait que les petits banlieusards blonds aux yeux bleus qu'on y voyait donnaient à ce petit monde un modèle d'ethnocentrisme dangereux pour la société.»

L'auteur poursuit ainsi: «Si ces manuels insipides et sans intérêt, qui ne peuvent exercer qu'une très légère influence, risquent d'avoir un effet aussi dévastateur, que faut-il penser de l'effet que peut avoir un film pornographique ou réservé aux adultes, sur grand écran, en technicolor, avec son Dolby et tout ce qui peut contribuer au réalisme du cinéma, sur des jeunes impressionnables?»

• (1745)

Si nous estimons essentiel de réécrire les manuels scolaires de notre enfance, où il était question de Jean et de Marie, de petits enfants blonds aux yeux bleus—ce qui ne nous rajeunit pas—de façon à inclure des personnages de divers groupes ethniques et portant des noms différents, il faut se dire que les films, vidéos, magazines et tout ce dont disposent les enfants de nos jours font autant de tort aux gens, sinon plus. Ça tombe sous le sens. À mon avis, les gens qui prétendent que la pornographie ne fait aucun mal ne savent pas ce qu'ils disent.

J'ai parlé du projet P, pour pornographie, à M. Bob Mathews de la Police provinciale de l'Ontario. C'est lui qui est à la tête de ce groupe. Il était très en faveur du projet de loi que je propose et m'a supplié de veiller à ce que le gouvernement prenne à tout le moins des mesures contre la pornographie juvénile. Mon projet de loi lui a plu, mais il m'a dit de veiller au moins à cela. Et je me réjouis donc que nous soyons rendus aujourd'hui au stade de l'adoption de ce projet de loi.

Tant au Canada qu'aux États-Unis, des statistiques ont été recueillies et des études ont été faites. L'une de ces études, réalisée par W.L. Marshall de l'Université Queen's de Kingston, en Ontario, portait sur les détenus du pénitencier de cette ville. Il ressort de son étude que

plus du tiers des 89 personnes détenues au pénitencier de Kingston pour avoir agressé ou violé des enfants ont commis leur acte sous l'influence de la pornographie.

Dans son témoignage devant le Comité de la famille du Parti conservateur, il a déclaré que sur 51 personnes coupables d'avoir agressé des enfants, 34 avaient utilisé régulièrement des matériels pornographiques avant de commettre leur acte, et 19 se servaient de la pornographie comme stimulant et catalyseur pour les aider à commettre leur crime. Le témoignage est clair.

Il y a aussi l'interview de cet homme coupable d'agressions envers des enfants et des femmes. Cet homme avait tué 18 enfants et 10 femmes au cours d'agressions sexuelles. Il s'appelait Ted Bundy. Il a été exécuté en Floride. Cette interview avait été réalisée par le Dr James Dobson.

Le Dr Dobson était membre de l'Attorney General's Commission on Pornography en 1985, sous le gouvernement Reagan aux États-Unis. Cette commission a déclaré à l'unanimité qu'il existait une relation directe entre la pornographie et la violence à l'égard des femmes et des enfants.

Durant son entrevue avec le Dr Dobson, Ted Bundy lui avait parlé de ses antécédents. Il lui avait dit qu'il avait grandi dans une maison fantastique—c'est le terme qu'il a employé—parmi des parents, cinq frères et soeurs tous dévoués et affectueux. Ils allaient à l'église tous les dimanches. Et puis, à 12 ou 13 ans, il était tombé pour la première fois sur une revue pornographique. Il avait feuilleté ce que j'appellerais des revues pour adultes. C'étaient des revues de pornographie douce que son grand-père avait cachées dans la serre, au fond de la cour. Ted Bundy les avait trouvées là, et ça avait été sa première initiation à la pornographie.

À force de feuilleter ces revues, il en était venu à en rechercher d'autres mêlant violence et pornographie. Il a ensuite cherché de plus en plus de revues de ce genre. Il s'est alors mis à fantasmer sur ce qu'il avait vu et lu.

Il dit qu'à 18 ans:

Cela m'obnubilait complètement[. . .] Tous mes fantasmes étaient alimentés par la pornographie[. . .] Pendant deux ans, j'ai recherché du matériel pornographique de plus en plus violent[. . .] C'était devenu pour moi une véritable obsession[. . .] Il n'y avait plus de limites[. . .] Je n'arrivais plus à me contrôler, à respecter les limites

Initiatives ministérielles

que j'avais appris étant enfant[. . .] J'ai commencé à vivre mes fantasmes.

C'est ainsi qu'il a tué 18 enfants et 10 femmes.

• (1750)

Il a ensuite avoué:

La pornographie me poussait à tuer.

Il a ajouté qu'aucun enfant, aux États-Unis ou en Amérique du Nord, n'était à l'abri de la pornographie. Il a expliqué que

Tous les meurtriers auxquels j'ai parlé dans la prison d'État de la Floride. . .

—et il y avait, dans cette prison, 81 tueurs en série. . .

—ont dit qu'ils avaient l'esprit obnubilé par la pornographie.

Ce sont là certains faits que nous connaissons et que nous examinons. La pornographie n'est pas sans danger pour les adultes. Elle perturbe les gens et, malheureusement, les pousse à vouloir rechercher dans la réalité les choses qu'ils voient dans les films et lisent dans les revues.

Dans la prison de l'État de Floride, 36 des tueurs en série qui y étaient incarcérés ont dit que la pornographie violente et dure était le facteur principal qui les avait poussés aux crimes qu'ils avaient commis. Ils ont ajouté que ce qui les avait tous conduits à ce genre de pornographie était la pornographie plus douce.

Je suis ravi que nous soyons en train d'aller de l'avant avec au moins un tiers de ce que mon projet de loi tentait de faire, à savoir, prendre des mesures contre la pornographie juvénile. J'aurais aimé que nous nous attaquions également à la pornographie violente à l'égard des femmes que je trouve tout aussi répugnante, tout aussi dégradante et tout aussi ignoble que la pornographie juvénile. J'aurais bien aimé que nous nous occupions de ça aussi.

J'aimerais également que le Code criminel contienne une définition claire de ce qu'est la pornographie dégradante ou déshumanisante, comme tentait de le faire mon projet de loi. Il faudra attendre une autre législature. J'espère que les bonnes gens de Kitchener me rééliront et s'ils le font, je m'engage à faire ajouter ces deux éléments plus tard. Au moins, nous nous occupons au premier aujourd'hui.

Pour terminer, permettez-moi de dire ceci. Dans l'une des études que j'ai lues sur les effets de la pornographie,

Initiatives ministérielles

j'ai trouvé une déclaration remarquable sur laquelle s'entendent tous ceux qui étudient ce sujet, ici et aux États-Unis.

Les fanatiques de pornographie passent par quatre étapes. Dans la première, les consommateurs de pornographie deviennent dépendants et ne peuvent plus s'en passer. Ils en redemandent. La deuxième étape est celle de l'accroissement de la consommation et de la recherche de moyens de stimulation plus explicites et plus brutaux. La deuxième étape mène à la troisième. C'est alors que survient un phénomène de désensibilisation qui rend ordinaire ce qui était jadis choquant, répugnant et odieux. Cette progression conduit malheureusement parfois à la quatrième étape qui consiste à passer aux actes avec des conséquences violentes et brutales qui entraînent souvent la mort de femmes et d'enfants.

Permettez-moi de conclure en disant qu'il est temps que tous les députés de cette Chambre et tous les Canadiens s'engagent dans la lutte contre le fléau social et personnel qu'est la pornographie. Au niveau personnel, la pornographie corrompt la fibre morale de l'utilisateur et le prive d'un sain respect pour la vie. Au niveau social, elle est la cause de souffrances énormes pour des innocents, femmes et enfants, et pour leur famille et entraîne parfois leur mort.

Le projet de loi C-128 est au moins un premier pas dans la bonne direction. Comme je l'ai déjà dit, si je suis réélu, je m'engage à faire en sorte que les deux autres éléments soient ajoutés. Je recommande à la Chambre d'adopter dès aujourd'hui le projet de loi C-128 afin que nous puissions au moins faire ce premier pas.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur ce que le député de Kitchener a déclaré. Je tiens à le féliciter d'avoir présenté ce projet de loi d'initiative parlementaire sur la pornographie. Il renferme beaucoup de dispositions réfléchies. Je voudrais le remercier de sa gentillesse et le féliciter d'avoir su nous faire part de ses idées au sujet de son propre projet de loi dans le cadre de son excellente intervention tout à fait convaincante relativement au projet de loi C-128, à l'étape de la troisième lecture. J'ai écouté très attentivement ce qu'il a déclaré.

• (1755)

Je pense que tous les députés appuient le projet de loi C-128. Je crois que le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il s'agit là d'un projet de loi extrêmement important. Je voudrais préciser que contrairement à ce que le député de Kitchener a déclaré, selon moi, la pornographie juvénile est plus grave que les autres types de pornographie impliquant des adultes de n'importe quel sexe. En effet, les enfants sont les êtres les plus vulnérables de notre société.

Ce sont également des membres de notre société qui sont sans défense, des gens qui après avoir subi les horreurs de la pornographie juvénile n'oublient jamais leur expérience et doivent garder en eux pour le reste de leur vie cette expérience horrible et dégradante. Dans bien des cas, ils souffrent pour le reste de leur vie de troubles psychologiques et ne sont pas vraiment en mesure de se réaliser pleinement ni d'avoir la vie bien remplie que nous souhaitons pour eux et en outre, après avoir été dans bien des cas victimes d'agression sexuelle, ils deviennent souvent, une fois adultes, des agresseurs eux-mêmes.

Si vous me permettez de me pencher un instant sur toute la question de la pornographie comme le député de Kitchener l'a fait, je voudrais préciser que selon moi, ni la Chambre ni qui que ce soit au Canada ne comprend vraiment à quel point le terrible mal qu'est la pornographie est répandu dans notre société.

Au début des années 1970, la pornographie était une industrie de 5 millions de dollars en Amérique du Nord. À l'heure actuelle, elle représente 10 milliards de dollars. Parmi les dix magazines les plus rentables offerts sur le marché, six sont à caractère sexuel et s'adressent aux hommes. On vend plus de *Playboy* et de *Penthouse* au Canada que de *Time* et de *Maclean's*. Les magazines pornographiques représentent maintenant 30 p. 100 de toutes les ventes des kiosques à journaux.

On ne saurait avoir un problème de pornographie de cette ampleur au Canada sans être confronté également à un problème d'exploitation sexuelle des enfants. Je le répète, ceux qui craignent que le gouvernement aille trop loin en censurant certains documents oublient trop souvent que ces documents ont une influence profonde sur la vie et l'avenir des enfants du pays. Chaque fois qu'on montre un enfant en train d'avoir une relation sexuelle ou posant nu dans une position contre nature, cela signifie qu'on a exploité cet enfant pour prendre cette photographie ou tourner la vidéocassette en question. Le fait même que cela se soit produit est la preuve qu'on a exploité cet enfant.

La pornographie juvénile est l'un des types les plus dangereux de tous les types de pornographie pour deux raisons. Tout d'abord, on s'en sert souvent pour attirer d'autres enfants et leur faire perdre leurs inhibitions. On dit à ces enfants qu'ils n'ont rien à craindre puisque tous les autres enfants le font. On leur laisse croire que c'est tout à fait naturel.

Si un pédophile exerce ses activités dans un certain quartier, il peut influencer certains jeunes en leur montrant des photos où ils reconnaissent un de leurs semblables. Ce sont des enfants après tout. Il ne s'agit pas d'adultes mûrs, même si dans bien des cas on se demande si les adultes ont toute la maturité voulue; le fait est que les enfants sont des êtres vulnérables. Leur esprit est en plein développement et on ne peut s'attendre à ce qu'ils

Initiatives ministérielles

comprennent, en voyant ces photos, que tous les enfants ne font pas la même chose. Si ces enfants ne sont pas guidés par les adultes auxquels ils peuvent normalement s'adresser pour parler de ces choses-là, ils seront influencés par les pédophiles qui s'adonnent à de telles activités.

• (1800)

La deuxième raison pour laquelle il s'agit d'une question si grave pour notre société, c'est que l'enfant qui participe à la production de vidéocassettes ou de photographies pornographiques est marqué pour la vie. On se trouve à enregistrer de façon permanente l'image de l'enfant prenant part à des actes sexuels ou prenant des poses de nature sexuelle. L'enfant portera cette cicatrice toute sa vie. Même une fois devenu adulte, il saura que quelque part on utilise peut-être encore ces images pour séduire d'autres enfants. La personne ne pourra jamais oublier qu'elle a été agressée et exploitée de cette façon.

Ce projet de loi interdit la simple possession de matériel de pornographie juvénile et c'est très important. À l'heure actuelle, il n'est pas illégal de posséder du matériel de cette sorte. Seule la vente ou la distribution est illégale. Celui qui produit de la pornographie juvénile uniquement pour son propre usage échappe donc à la responsabilité criminelle et je suis heureux de voir que cette situation va changer.

L'importation de pornographie juvénile sera aussi interdite en vertu de ce projet de loi. Les policiers pourront donc suivre toute livraison de pornographie juvénile, puis arrêter et inculper le destinataire. Cette disposition est importante car les policiers peuvent aussi faire délivrer un mandat de perquisition et trouver d'autre matériel pornographique chez le destinataire. De telles mesures peuvent éventuellement mener à la découverte d'autres pédophiles lesquels échangent souvent entre eux du matériel et des informations.

En vertu de la présente Loi sur les douanes, tout matériel pornographique importé au pays est détruit. Aucune accusation n'est portée contre la personne qui a importé ce matériel qui sera tout simplement détruit, sans plus.

Un pédophile qui tente de se constituer une collection de matériel pornographique n'aura qu'à tenter de nouveau d'obtenir le genre de matériel recherché par les douaniers. Quelles sont les chances de ces derniers de l'intercepter encore une fois? Bien faibles. En fait, les douaniers saisissent chaque année à peine plus de trois cents colis contenant du matériel pornographique. Ils ne peuvent pas ouvrir tous les colis. Les découvertes sont

faites à la faveur de vérifications au hasard. Si une personne commande d'autre matériel, il est probable qu'il lui parviendra.

Nous ignorons la situation qui existe au point de destination du matériel, mais en suivant un colis jusqu'à son destinataire on peut en apprendre beaucoup et même, dans certains cas, remonter jusqu'à des enfants qui sont molestés et utilisés dans la production de films pornographiques.

Il est même possible, comme je le disais, de retracer le nom et l'adresse de la personne ou de la société qui expédie le matériel par la poste. Cette information pourra permettre d'ouvrir une enquête pouvant révéler la présence d'autre matériel pornographique dans la résidence ou dans un autre endroit secret.

Il est très important de se rendre compte que nous ne nous bornons pas ici à dire que nous voulons faire quelque chose au sujet de la pornographie juvénile. Comme parlementaires, nous devons adopter une mesure efficace. Nous ne pouvons nous contenter de discuter continuellement de la question.

• (1805)

En 1984, la commission Badgley a déclaré que nous devions prendre des mesures pour lutter contre la pornographie mettant en cause des enfants au Canada et que nous devions rendre illégale la possession de matériel de pornographie juvénile. En 1985, ou l'année suivante, l'institut Fraser a fait la même déclaration: «Nous devons prendre des mesures pour lutter contre la pornographie juvénile au Canada et nous devons rendre illégale la possession de matériel de pornographie juvénile.»

Rix Rogers, qui est une autorité reconnue en ce qui concerne les abus contre les enfants et qui est un conseiller spécial auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a fait la même déclaration dans son rapport de 1990.

Nous discutons de cette question depuis dix ans. Combien d'enfants ont été victimes d'abus et ont eu des vies pratiquement ruinées à cause d'expériences faisant suite à de la pornographie juvénile? Nous ne pouvons qu'imaginer la réponse.

Si nous voulons éliminer la pornographie juvénile, si nous voulons combattre l'abus sexuel des enfants, nous devons faire quelque chose pour les enfants qui sont victimes d'abus actuellement. Comme je l'ai dit, ces enfants sont souvent susceptibles de commettre eux-mêmes des abus. C'est un cycle perpétuel qu'il faut arrêter. La seule façon d'y arriver, c'est en légiférant; nous devons déclarer ce que nous entendons faire et nous

Initiatives ministérielles

engager à ne pas tolérer la pornographie juvénile au Canada.

Au Parti libéral, nous appuyons fermement ce projet de loi. Je remercie mon collègue de Scarborough pour son aide. Il sera le prochain à prendre la parole au nom de notre parti. Les députés savent l'énorme contribution qu'il a fournie.

Selon nous, ce projet de loi s'est fait trop longtemps attendre. Mais maintenant que nous l'avons enfin sous la main, il importe de s'assurer qu'il soit efficace. Nous tenons à ce que ce projet de loi soit adopté. Celui-ci a rapidement franchi les diverses étapes, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il n'a pas fait l'objet d'un examen sérieux. En fait, cette mesure a été étudiée avec beaucoup d'attention. Nous avons entendu des témoins, et nous avons tenu compte des préoccupations formulées par les intéressés.

Nous avons aussi dit que nous ne voulons certainement pas porter atteinte à la liberté d'expression. En fait, nous ne pensons absolument pas que ce projet de loi porte atteinte de quelque façon que ce soit à la liberté d'expression. Cela dit, nous devons prendre position. Nous devons examiner cette question, prendre un engagement et adopter une mesure efficace.

Un récent sondage effectué par le gouvernement révèle que 94 p. 100 des Canadiens veulent que des mesures soient prises afin d'interdire la pornographie juvénile au pays. Cela ne sous-entend pas que du matériel pornographique est produit partout au Canada avec des enfants. En fait, ce matériel n'est pas produit à grande échelle chez nous, mais il peut-être importé très facilement.

Il y a eu des rapports selon lesquels rien n'a été fait, mais je veux mentionner une cause très importante, à savoir la cause Butler, qui a été engagée dans le cadre du Programme de contestation judiciaire. Dans cette affaire, la Cour a confirmé de façon unanime la constitutionnalité des dispositions du Code criminel qui ont trait à l'obscénité. Même si l'interdiction visant la pornographie allait à l'encontre de la liberté d'expression garantie dans la Charte des droits et libertés, cette interdiction était justifiée en vertu de l'article 1 de la Charte, en tant que limite raisonnable prescrite par la loi. C'est très important parce que le plus haut tribunal du pays se prononçait en faveur des dispositions sur l'obscénité. C'était la première prise de position importante dans cette cause.

• (1810)

Le juge Sopinka, au nom du tribunal, a dit que même s'il est difficile, mais non impossible, d'établir un lien

direct entre l'obscénité et le tort que cela cause à la société, il y avait assez de preuves attestant que les représentations d'actes sexuels dégradants ou déshumanisants faisaient du tort à la société et, notamment, qu'elles influaient d'une façon néfaste sur les attitudes envers les femmes. C'était la deuxième prise de position très importante parce que le tribunal liait ainsi le traitement dégradant et déshumanisant de la femme à l'obscénité et, en définitive, à la pornographie. Il existe un deuxième lien fort important.

Le tribunal a jugé que la représentation d'actes sexuels violents, dégradants ou déshumanisants sera presque toujours considérée comme une exploitation indue du sexe, contrairement aux dispositions du code sur l'obscénité. C'est la relation entre les actes sexuels dégradants et déshumanisants, d'une part, et l'obscénité et la violation du code, d'autre part. La représentation explicite d'actes sexuels non violents ou déshumanisants sera tolérée, d'après le tribunal. Cependant, deux juges étaient d'avis que la teneur était aussi condamnable que la représentation elle-même.

Néanmoins, il importe de souligner ce que le juge Sopinka a dit: «Enfin, la représentation explicite d'actes sexuels non violents ni dégradants ni déshumanisants est généralement tolérée dans notre société et ne sera pas considérée comme une exploitation indue du sexe, sauf si on se sert d'enfants pour le faire.»

Dans cette loi, nous parlons d'activité sexuelle explicite, à propos de pornographie juvénile, et du traitement déshumanisant et dégradant des enfants. On trouve les mots «activité sexuelle explicite». Il y a ce contexte. La Cour suprême du Canada nous a invités à légiférer contre la pornographie juvénile.

Je ne voudrais pas être trop long, parce que beaucoup de députés veulent prendre la parole, mais je tiens à dire qu'il y a eu une excellente collaboration entre tous les partis, et je remercie le gouvernement, car ce projet a été présenté tardivement et je craignais fort que nous n'en arrivions pas jusqu'ici. Nous avons réussi de justesse.

Notre parti a dit dès le début qu'il ne voulait pas que la Chambre ajourne tant que ce projet ne serait pas adopté. Il semble que ce sera le dernier adopté au cours de cette législature. Cette mesure est très importante pour les Canadiens, ainsi que pour les forces policières qui s'occupent avec diligence de ce problème. Le projet est aussi très important pour les groupes de défense des intérêts des enfants qui, jour après jour, tentent d'arracher à leurs problèmes psychologiques des enfants qui ont été victi-

Initiatives ministérielles

mes de ces traitements, en grande partie à cause des lacunes de nos lois.

En conclusion, je dirai que ce projet de loi est bon et que la Chambre doit l'adopter. Moi et les autres députés de mon parti l'appuyons sans réserve.

• (1815)

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais ajouter, au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique, que nous appuyons l'adoption du projet de loi. Il me semble que nous devrions être capables de lui faire franchir toutes les étapes aujourd'hui, comme cela a été convenu au préalable.

J'aimerais simplement faire quelques brèves observations sur l'origine de cette mesure et sur certaines des questions qui en découlent.

Je voudrais commencer par rendre hommage au député de Saskatoon—Clark's Crossing. Il se trouve dans chaque caucus, semble-t-il, une personne qui s'est faite la championne de cette cause. Mes collègues du Parti libéral et du Parti conservateur qui viennent de prendre la parole ont mentionné des membres de leur caucus respectif qui se sont vivement intéressés à cette initiative.

Il ne fait aucun doute qu'en présentant son projet de loi d'initiative parlementaire C-396, le député de Saskatoon—Clark's Crossing a grandement contribué, lui aussi, à donner l'impulsion politique qui a conduit la Chambre jusqu'ici, c'est-à-dire sur le point d'adopter une mesure législative sur la pornographie juvénile.

J'ajouterais que, nonobstant la satisfaction que nous tirons d'adopter une telle mesure et de faire quelque chose pour lutter contre la pornographie juvénile, il serait négligent de notre part de ne pas souligner le fait que cela arrive à la toute fin d'une législature, au cours de la neuvième année du règne des gens d'en face.

Un jour peut-être, pour mémoire—et je le dis en toute sincérité—on nous dira pourquoi il a fallu attendre si longtemps. Certains députés d'en face ont fait de la campagne contre la pornographie leur cheval de bataille pendant qu'ils étaient dans l'opposition. Maintenant, neuf ans plus tard, nous sommes à la toute fin de leur

mandat, peut-être à la fin de leur carrière politique, et on nous présente ce projet de loi.

C'est vraiment dommage que nous devions en traiter si rapidement. Il méritait plus d'attention, mais les députés de l'opposition devraient dire mieux vaut tard que jamais. Ce projet de loi vaut mieux qu'une loi hypothétique qui pourrait être le fruit d'un processus plus long. Nous acceptons la réalité de ce projet de loi et nous sommes heureux de pouvoir collaborer avec d'autres députés pour faire avancer un projet de loi qui traite de la pornographie juvénile.

Je crois qu'à un moment donné il faudra expliquer aux Canadiens pourquoi cela a pris si longtemps. J'en connais quelques raisons. Je sais qu'à un moment donné on avait un projet de loi qui prétendait traiter de la pornographie en général ainsi que de la pornographie juvénile et le tout est devenu trop compliqué pour le gouvernement et pour beaucoup d'autres intéressés.

Au lieu de scinder le projet de loi, comme on le leur a demandé à l'époque, le gouvernement a décidé d'abandonner le tout, si je me rappelle bien. Il a mis tout ce temps encore pour traiter uniquement de la pornographie juvénile, ce qu'on lui a demandé de faire par le passé quand il était incapable de traiter de la question de la pornographie dans son ensemble.

Je pense que le député ministériel l'a bien dit. Il existe une incohérence au sujet de certaines questions, mais, à mon avis, cette incohérence se trouve des deux côtés de la Chambre, chez les gens de la gauche et de la droite.

Parfois les Conservateurs n'aiment pas voir l'importance qui est accordée aux personnages modèles dans la littérature, l'éducation et même dans les symboles religieux. Ils voient très clairement que la pornographie influence la façon dont les gens voient le monde et ce qu'ils vivent.

Le député a signalé que les Libéraux se montrent souvent très inquiets au sujet des modèles de comportement dans les manuels scolaires, mais qu'ils sont prêts à dire—pas tous mais certains d'entre eux—que la pornographie ne nuit à personne. Il y a ici une certaine incohérence intellectuelle, mais je dirai en toute justice qu'on la trouvera aux deux extrémités de l'éventail politique.

Initiatives ministérielles

• (1820)

Il n'y a pas si longtemps, lorsque je cherchais à être nommé candidat en 1977-1978, le fait d'être contre la pornographie était considéré comme un principe presque exclusivement Conservateur. À mesure que le temps a passé et surtout que les groupements féminins ont commencé à s'affirmer, nous avons vu se former une plus vaste coalition de gens qui s'inquiètent de la pornographie et de ses effets sur les femmes et, évidemment, sur les enfants, problème que cette mesure législative cherche à atténuer.

Toutefois, nous avons encore, quant à moi, une étape à franchir, et j'espère que j'aurai le temps d'aborder cette question. En attendant, je tiens simplement à dire que je suis heureux de voir cette coalition se développer. Nous en voyons la preuve ici, aujourd'hui, en écoutant les différentes personnes qui parlent de ce projet de loi et en voyant les différents partis qui appuient ce projet de loi.

Il est évident que la pornographie juvénile est un problème qu'il faut régler. Je ne peux penser à rien de plus ignoble que l'exploitation d'enfants à des fins violentes ou sexuelles non seulement du point de vue des enfants dont on se sert pour créer ces images, mais aussi du point de vue des enfants qui peuvent devenir de vraies victimes parce que certains consommateurs de pornographie juvénile sont poussés à commettre les actes qui y sont illustrés. L'orateur qui m'a précédé, je crois, a parlé de tous les liens qui ont été établis grâce à la recherche sur ce phénomène et à l'expérience.

Il y a peut-être des gens qui ont peur de limiter la liberté d'expression, mais pas moi. Je ne pense pas que la liberté d'expression soit quelque chose d'absolu, et je ne l'ai jamais pensé. Il y a une question dont nous discutons dans les cours de philosophie de première année: les gens sont-ils libres de crier au feu dans une salle de cinéma pleine à craquer? Non, parce que leur liberté d'expression est limitée par leur sens de responsabilité à l'égard du bien-être des autres, dans ce cas celui des personnes présentes dans la salle.

La liberté d'expression des auteurs de pornographie juvénile, si elle existe, est limitée par la loi et surtout, j'espère, par la responsabilité que nous avons tous à l'égard du bien-être des enfants, c'est-à-dire ceux qui sont exploités directement ou indirectement par la pornographie, et du bien-être de la société en général.

On peut lire dans la Charte des droits, tant dans le préambule que dans la clause de dérogation, que les droits qui y sont consacrés ne sont pas absolus. Je pense que si quelqu'un voulait critiquer le projet de loi ou tout autre projet de loi traitant de pornographie en invoquant la liberté d'expression, cette personne se tromperait de cible.

Je veux revenir à ce que je disais plus tôt. Je suis désolé que le député qui a parlé au nom du gouvernement ne soit pas ici. Je crois que nous avons encore une étape à franchir. Nous n'avons pas abordé la question de la pornographie adulte et c'est une tâche à laquelle nous devons nous attaquer.

Cependant, disons que nous avons réussi à établir une distinction entre la pornographie et l'érotisme et que c'est parce que cette distinction n'avait pas pu être faite qu'une mesure précédente avait échoué. Nous n'avons pas encore réglé la question de la pornographie douce que l'on retrouve partout, que l'on nous présente à la télévision chaque jour, jour et nuit, et qui nous arrivera bientôt par l'«étoile de la mort», ce satellite qui nous bombardera littéralement de centaines de canaux.

• (1825)

Aujourd'hui, les parents qui ont un téléviseur à la maison ont beaucoup de difficulté à protéger leurs enfants en décidant ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas voir, à moins d'être toujours présents.

Je ne parle pas uniquement de la programmation, mais aussi de la publicité. Ce qui choque de la pornographie, dans un sens abstrait ou dans un sens conceptuel, c'est la déshumanisation du corps humain, la déshumanisation des relations humaines, surtout dans le traitement réservé aux femmes qui sont transformées en objets, en objets sexuels, en objets de violence et le reste.

Je crois que nos enfants comprennent rapidement que l'on veut faire passer les femmes pour des objets sexuels sans même avoir jamais vu de pornographie. Ils n'ont qu'à regarder toute la publicité où l'on utilise les femmes et le sexe de façon subliminale et parfois même explicite pour vendre de tout, du dentifrice au rince-bouche, des voitures aux jeans, et j'en passe. Dans les comédies de situation et d'autres émissions, on entend constamment des insinuations à caractère sexuel et des expressions à double sens. De bien d'autres façons, on bombarde les

Initiatives ministérielles

jeunes d'une image du sexe à laquelle ils ne devraient pas être exposés aussi tôt.

Certains verront peut-être des tendances conservatrices dans le socialiste que je suis. Il reste que la question préoccupe de plus en plus de gens. J'aimerais que mes collègues d'en face, ardents défenseurs du marché et de la déréglementation qui donnent libre cours aux pratiques des consommateurs et des entreprises ainsi qu'aux forces du marché, nous disent comment, en bout de compte, nous lutterons contre ce genre de pornographie. Les publicitaires et les faiseurs d'image, qui ont déjà carte blanche, pourraient obtenir encore plus de latitude grâce à la prolifération des technologies de télécommunications et au fait que les forces du marché sont élevées au rang des forces toutes puissantes, à cause de l'Accord de libre-échange et d'autres initiatives du même genre qui élèvent le marché à un rang qu'il n'avait jamais occupé auparavant dans la société canadienne, car nous tentions toujours de trouver un juste milieu entre les forces du marché, d'autres valeurs et d'autres façons d'envisager le monde.

Il y a contradiction entre le fait que les adeptes du libéralisme s'inquiètent des stéréotypes utilisés dans les manuels scolaires et le fait qu'ils défendent la pornographie. Je ne crois pas être en proie à cette contradiction, car je ne crois pas être partisan du libéralisme. Mais la contradiction existe, et je ne sais pas très bien qui le député citait lorsqu'il a lu un extrait du *Washington Post*, mais il me semble qu'il s'agissait de ce Hughes, qui a publié l'ouvrage intitulé: *Culture of Complaint: The Fraying of America* qui, soit dit en passant, est une longue tirade contre le politiquement correct, si cela vous intéresse, à gauche comme à droite.

Telle est la pire contradiction dans la mentalité politique de mes collègues à tendance conservatrice. Comment ces gens-là vont-ils encaisser l'incidence sur le marché et sur l'utilisation implicite de la sexualité et des images sexuelles pour vendre des produits? Notre société admire au plus haut point les vendeurs, les intervenants du marché, les personnes qui sont capables de bien vendre des choses et d'en vendre des millions. Ces personnes forment la crème de notre société. Trop souvent, cela se fait en exploitant la chose même que nous voulons restreindre lorsqu'elle se présente sous une autre forme, soit celle de la pornographie.

• (1830)

Lorsqu'on exploite la sexualité pour faire la promotion d'un produit, cela nous semble habile. On a su mettre au point une réclame qui assure une plus grande part du

marché. On a réussi. La valeur de ses actions ou de ses dividendes, je ne sais trop, a monté.

Je vous laisse réfléchir à cela. Nous sommes impatients de voir adopter le projet de loi et nous espérons qu'il aura l'incidence que tellement de députés espèrent sincèrement qu'il aura, à savoir qu'il réduira considérablement, s'il n'élimine pas totalement, la pornographie juvénile au Canada.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il y a neuf ans ce mois-ci je me portais pour la première fois candidat à des élections, et je me rappelle avoir pris la parole à une assemblée de militants conservateurs dans la ville de Niagara-on-the-Lake, qui fait partie de ma circonscription, et avoir déclaré que l'une des choses que j'espérais voir et à laquelle j'espérais contribuer lorsque je serais député à Ottawa, si je réussissais à me faire élire, c'était l'adoption de nouvelles dispositions législatives plus rigoureuses contre la pornographie. Je suis ravi aujourd'hui de constater après neuf ans que la Chambre des communes est sur le point d'adopter en effet de nouvelles dispositions plus rigoureuses contre la pornographie juvénile.

Je suis tenté de ne pas réagir à certaines des observations sectaires de mon collègue néo-démocrate, mais je lui dirai quand même une chose. Il pose une question bien légitime, je suppose. Il demande comment il se fait qu'il a fallu neuf années pour faire adopter un projet de loi de ce genre à la Chambre des communes. Je puis lui dire que ce n'est certes pas faute d'avoir essayé. Ce n'était pas faute d'essayer en effet de la part du député de Kitchener, ni de ma part ni de la part de mon parti.

C'est en 1985 que nous avons essayé pour la première fois de présenter un projet de loi à ce sujet. Il s'agissait d'un projet de loi général qui s'attaquait à tous les aspects de la pornographie. Le projet de loi me plaisait. Il me remplissait d'enthousiasme et j'étais heureux lorsque nous l'avons présenté à la Chambre des communes.

Nous le présentions en réaction, une réaction honnête, aux rapports dont on avait fait état à la Chambre, et en réponse aux particuliers et aux groupes qui nous avaient demandé de présenter un projet de loi sur la pornographie. Or, le projet de loi a été vertement critiqué par de nombreuses personnes et de nombreux groupes. Certains Canadiens éminents ont fait tout ce qui était possible à propos de ce premier projet de loi sur la pornographie. C'était l'une des premières mesures législatives dont je me suis occupé dans le domaine de la justice. Dans ma naïveté, j'ai pensé que nous n'avions peut-être pas cerné complètement la question et je me suis dit que si nous tenions compte des critiques au sujet du premier projet

Initiatives ministérielles

de loi sur la pornographie, nous obtiendrions peut-être les effets escomptés. Nous apporterions les modifications nécessaires et nous resserrerions les définitions.

Je me souviens d'avoir examiné le projet de loi et d'avoir écouté toutes les critiques formulées au sujet de la définition qui était trop vaste. J'ai cru que, au regard de la loi, il était préférable de restreindre la définition et de clarifier ce dont il était question.

J'étais un peu naïf, car le député qui a ensuite été nommé ministre de la Justice, l'actuel gouverneur général du Canada, a présenté un deuxième projet de loi sur la pornographie, et j'ai alors été étonné de constater que la même bande qui avait critiqué le premier projet de loi s'est aussi élevée contre le deuxième. J'ai alors perdu beaucoup d'illusions sur le caractère épineux de cette question. J'ai voulu voir si je pouvais faire quelque chose à titre de membre du Comité permanent de la justice et si je pouvais essayer de rencontrer les administrateurs des bibliothèques, de répondre aux critiques et d'écrire des lettres ouvertes aux journaux pour défendre le deuxième projet de loi présenté par le gouvernement. Je dois dire qu'il y a eu passablement de critiques. Comme l'a dit le premier député du Parti libéral qui a parlé de cette question, il s'agit d'une industrie qui représente des milliards de dollars. Il y a des gens qui sont prêts à dépenser des millions de dollars pour avoir l'assurance qu'il n'y aura pas de nouveau projet de loi sur la pornographie au Canada.

• (1835)

Je me souviens que, peu après mon élection, la Cour suprême du Canada a rendu une décision invalidant les dispositions de la Loi sur les douanes ayant trait à la pornographie. Je vais vous expliquer ce qui m'a fasciné dans tout cela. Qui peut bien s'exposer à tous les problèmes et à toutes les dépenses que suppose le fait d'aller devant la Cour suprême du Canada pour contester une loi interdisant d'importer au Canada du matériel de pornographie intégrale? Évidemment, ce sont les gens qui bénéficient de la pornographie et qui réalisent, grâce à elle, d'énormes bénéfices. Ce sont eux qui sont prêts à se rendre devant toutes les instances judiciaires au Canada pour essayer de neutraliser tout effort des parlementaires.

Il y a, au Canada, un lobby très bien organisé et financé qui contestera toute définition de la pornographie. D'une certaine façon, le fait que cette définition soit très difficile à cerner joue en leur faveur. Souvent, on entend des gens dire qu'ils sont contre la pornographie, mais que le gouvernement n'a pas su bien la définir. Lorsque j'étais membre du Comité permanent de la justice et dans le cadre de mes fonctions de secrétaire parlementaire du ministre de la Justice que j'exerce depuis quatre ans, j'ai souvent dit à ces gens que s'ils estimaient que la défini-

tion posait un problème, il suffisait qu'ils nous en proposent une. Évidemment, cela ne donne pas grand-chose. En fait, je me souviens qu'un témoin m'a déjà dit que son travail consistait à examiner ce que le gouvernement proposait et à nous dire ensuite si cela satisfaisait à ses normes et à ses critères.

Le deuxième projet de loi sur la pornographie a été un échec. Je me rends compte que les personnes et les associations qui veulent, à juste titre, que quelque chose soit fait dans le domaine de la pornographie sont restées très silencieuses, un peu trop à mon goût. Quand ce projet de loi a été proposé et quand les gens sont venus à mon bureau pour m'en parler, je leur ai répondu qu'à mon avis, nous pourrions et nous devrions essayer de proposer un troisième projet de loi. Je leur ai demandé de ne pas exiger la perfection parce qu'aucun de nous n'est capable de perfection, en particulier quand il s'agit d'une question aussi difficile. Je leur ai demandé d'examiner ce que nous faisons et, peut-être dans ce cas-ci, de nous donner le bénéfice du doute. Si nous ne pouvons pas avoir un projet de loi sur la pornographie juvénile, je ne suis pas certain que nous puissions avoir un projet de loi sur la pornographie en général.

Je suis reconnaissant à l'égard des personnes qui ont parlé à cette occasion et de celles qui ont une certaine compréhension du processus parlementaire et qui, quand elles se sont présentées devant le comité ou qu'elles nous ont écrit, ont déclaré qu'elles voulaient naturellement aller plus loin. Il n'existe pas de groupe de pression qui examinera un projet de loi et qui dira qu'il est parfait. Cela n'arrivera pas parce que le rôle de ces groupes est de déclarer que c'est bien, mais que nous devrions faire plus. Je comprends qu'ils viennent dire que ce n'est peut-être pas parfait, mais pour l'amour du ciel, qu'ils l'adoptent ces derniers jours de la 34^e législature. Comme on l'a fait remarquer, pour la première fois, la possession de pornographie juvénile constitue une infraction dans notre pays, comme il est normal.

Je voudrais remercier le ministre de la Justice d'avoir eu le courage de prendre cette mesure. Il est le troisième ministre de la Justice activiste de cette législature, et l'un d'entre eux va être assermenté premier ministre du Canada dans une semaine. J'ai eu l'honneur de servir sous tous les trois comme secrétaire parlementaire. Je suis conscient du fait qu'ils ont proposé un grand nombre de projets de loi et que ce ministre de la Justice a déposé ce projet de loi sur la pornographie juvénile parce que c'est un bon projet de loi. J'apprécie aussi le travail effectué par les fonctionnaires du ministère de la Justice. Plus je me suis occupé de projets de loi judiciaires, plus je me suis mis à apprécier le travail qu'ils ont fait en rédigeant ce projet de loi et en faisant en sorte que le Parlement en soit saisi. Je remercie aussi les membres du comité.

Initiatives ministérielles

• (1840)

Je ne vous livre aucun secret que personne au Parlement ne connaît déjà. Si on faisait obstruction à ce projet de loi, il ne serait pas adopté et resterait en plan.

Je dis au député du NPD que s'il veut savoir pourquoi il arrive que des projets de loi ne soient pas adoptés, c'est que nous participons tous à un processus qui permet d'en retarder l'adoption. C'est la raison pour laquelle j'estime que nous avons connu une expérience très enrichissante et très positive dans le cadre du processus auquel nous avons participé et que les comités, surtout ceux qui traitent des questions de justice, ont fait un excellent travail.

En tant qu'adjoint du ministre de la Justice, je n'ai jamais cherché à être réfractaire aux amendements. Je suis heureux de ce projet de loi. La semaine dernière, nous avons celui sur les harceleurs et d'autres mesures législatives également. J'ai la ferme conviction que si des députés de n'importe quel parti représenté à la Chambre ont de bonnes idées, il faudrait les examiner très attentivement et les mettre en oeuvre si c'est possible et si elles permettent d'améliorer la loi.

Je rends hommage à mon collègue, le député de Red Deer. Si la participation à des comités de la justice ou à des comités législatifs chargés d'étudier les questions de justice donnait accès à un diplôme en droit, il l'aurait déjà obtenu à l'heure qu'il est. Sa contribution a été fort utile, et j'en dis autant pour les autres membres de ce comité législatif, dont les observations font maintenant partie intégrante de ce projet de loi.

Nous avons fait quelques modifications très importantes aujourd'hui. L'une d'elles découle des observations qu'ont faites des députés de l'opposition, des ministériels et quelques-uns des témoins.

Je félicite particulièrement l'organisation Citizens Against Child Exploitation pour son travail. Sa directrice générale, Monica Rainey, je crois, a fait valoir un très bon argument auprès du comité. Elle disait que la définition de la pornographie juvénile qui figure dans le projet de loi permettrait de s'attaquer à la pornographie qui présente des enfants de moins de 18 ans dans des activités sexuelles explicites. Elle et d'autres ont fait état de beaucoup d'autres choses qui peuvent toucher les enfants sans être dans un contexte sexuel, mais en constituant malgré tout une exploitation dégoûtante et répréhensible.

Avec d'autres, elle disait que les photographies d'enfants nus dans un contexte sexuel devraient être visées par cette loi. C'est pour cela qu'un amendement a été proposé cet après-midi pour inclure cela dans la définition.

Un des amendements très importants que nous avons apportés également à la définition de la pornographie juvénile, aujourd'hui, concerne le matériel écrit ou la représentation visuelle qui encourage ou préconise des actes sexuels avec des mineurs de moins de 18 ans.

Monsieur le Président, je vais vous dire ce que cela apporte. Du matériel importé des États-Unis a été distribué aux membres du comité. Je l'ai examiné personnellement. Ce matériel préconise des actes sexuels avec des enfants de moins de 18 ans. Il encourage cela. C'est sa raison d'être.

Je trouve cela dégoûtant. Franchement, je ne savais même pas qu'il existait des groupes de cette sorte. Je ne savais pas qu'il existait des publications qui se consacraient à ce genre de choses, mais il y en a effectivement. Je me suis demandé si le public canadien pouvait accepter cela, mais je ne pense pas. Je continue de penser qu'il y a des normes de décence que le Code criminel doit protéger et c'en est un parfait exemple.

J'ai dit que nous avons adopté la semaine dernière un projet de loi sur le harcèlement, des dispositions qui permettent aux tribunaux d'interdire à vie à des agresseurs sexuels de se tenir dans des parcs, piscines et autres endroits fréquentés par les enfants. J'ai dit et je le répète, le mois de juin est un mauvais mois pour les agresseurs d'enfants dans notre pays.

• (1845)

Une des choses qui m'a intéressé quand j'ai vu le document qui a été remis à ce comité, c'est qu'on se préoccupe de ce qui se passe dans cette enceinte. On est très au courant de ce qui se passe au Parlement. Je vois l'honorable député d'en face. Sa photo est parmi les méchants, si vous arrivez à l'imaginer, aux yeux de cet organisme qui encourage les activités sexuelles entre les hommes et les enfants. Ma foi, j'espère que nous sommes tous des méchants pour les responsables de cette revue. Je suis très fier d'ajouter mon nom à la liste des méchants qui s'opposent à des organismes comme celui-là. À cet organisme, je dis: «Tant pis pour vous, car je vous l'assure, nous avons fait en sorte que la mesure législative combatte les publications comme la vôtre, en vertu du Code criminel, et que les personnes qui appliquent les lois au

Initiatives ministérielles

Canada puissent passer à l'action. Nous sommes sans pitié pour les publications comme la vôtre.»

Il a fallu neuf ans pour qu'un projet de loi sur la pornographie soit présenté à la Chambre avec des chances d'être adopté, et je me réjouis de ce qu'il va être adopté. S'il s'agit du dernier projet de loi de la 34^e législature, cette Chambre aura grandement mérité le respect encore une fois, tout comme au cours des 126 dernières années. Des millions de Canadiens, s'ils connaissent ou viennent à connaître le contenu de ce projet de loi, diront que cette législature a très bien fait d'adopter cette mesure pour protéger nos enfants contre ceux qui font de l'argent en les exploitant et qui prennent plaisir à leur faire du mal.

Je félicite tous les députés pour leur empressement à faire adopter ce projet de loi afin qu'il ait très bientôt force de loi au Canada.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter un mot à l'appui de ce projet de loi.

En ma qualité de mère et de femme, je sais que nous avons besoin d'une mesure législative comme celle-ci. Je partage l'aversion du député à l'égard des personnes qui tirent des bénéfices de la distribution de matériels de pornographie juvénile. Je pense que c'est une atteinte portée au groupe le plus vulnérable. Le mal qu'elle fait aux enfants n'est pas seulement physique. Il est aussi psychologique.

L'une des joies de l'enfance est l'innocence, le fait pendant un certain temps de ne pas faire de distinction entre les sexes, de pouvoir être entièrement libre de sa personne. Il n'y a pas de petits garçons ou de petites filles. Il y a des enfants avec toute l'innocence qui les caractérise.

La pornographie est en réalité un prolongement des rapports de force en ce sens qu'elle est attrayante pour les personnes qui y ont recours. C'est une sensation de pouvoir. C'est le mouvement de libération de la femme qui a attiré l'attention sur cet aspect de la pornographie et c'est à lui que nous devons l'adoption de cette mesure législative.

Ma question découle des remarques du député de Winnipeg qui a déclaré que la pornographie juvénile était en réalité un prolongement de la pornographie douce qui envahit notre société. Je me suis souvent demandé en regardant la télévision, ce que quelqu'un venu d'une autre planète penserait de notre société en voyant les images que nous présente la télévision. Quand on pense au support puissant que sont la télévision et les images, à toute la pornographie douce qui est disponible sur le marché! Quand on pense à l'argent qui pousse ces enfants et ces femmes à devenir uniquement des objets

sexuels et oublier tous les autres aspects qui font leur richesse!

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense du marché et de son rôle dans la diffusion de la pornographie douce dont la question que nous examinons aujourd'hui n'est que le prolongement?

• (1850)

M. Nicholson: Monsieur le Président, la députée soulève une question très importante, que j'ai moi-même abordée quand j'ai parlé de tout l'argent que ce marché représentait. Je lui ai dit que c'est l'argent qui fait qu'on s'oppose tellement à ce genre de mesure. Chaque fois qu'on essaie de faire quelque chose dans ce domaine, on est sûr que d'éminents Canadiens—dans un cas particulier, ce fut même l'un des plus éminents écrivains du Canada—viendront critiquer notre entreprise. C'est un problème croissant.

Je crois que les gens n'assument pas leurs responsabilités en tant que membres de la société. Ils ne s'assurent pas que les films proposés aux enfants ont du bon sens. Tous ceux d'entre nous qui ont des enfants ont eu l'occasion de constater que les films qui passent à la télévision nous font parfois dresser les cheveux sur la tête tellement ils sont violents.

Je dis à mes enfants qui me demandent à voir tel ou tel film qu'il me semble violent. Je constate alors que tous les enfants de leur classe l'ont déjà vu. Ma belle-mère a amené un de mes enfants voir *Batman*. Elle n'en revenait pas de la violence contenue dans ce film. Elle avait présumé que ce ne serait pas violent parce que l'émission de télévision du même nom est vraiment destinée aux enfants.

Dans de tels cas, c'est souvent une dure surprise pour beaucoup de parents qui ne sont peut-être pas aussi prudents qu'ils le devraient. C'est malheureusement la réalité, et cela profite financièrement à bien des gens. La publicité s'adresse aux enfants et tous les produits de marketing qui s'y ajoutent sont conçus pour les intéresser. On capte ainsi l'intérêt des enfants pour avoir la clientèle des parents, des grands frères et des grandes sœurs.

C'est pourquoi une question comme la pornographie juvénile m'inquiète. Je pense que cela devient de plus en plus difficile de présenter un tel projet de loi au Parlement. C'est comme s'il fallait lutter contre un raz-de-marée de commercialisation et de matérialisme. Je trouve de plus en plus difficile de l'éviter, et c'est pourquoi je suis très fier que nous ayons pu présenter ce projet de loi. Cela portera fruit plus tard, quand les choses seront encore plus difficiles, même si j'espère que cela ne se produira jamais.

Initiatives ministérielles

À la prochaine législature, j'espère que nous pourrions examiner la proposition du député de Kitchener et aborder certains autres domaines de la pornographie. Si cette tendance se poursuit, si les temps deviennent de plus en plus difficiles, les Canadiens seront heureux de pouvoir au moins compter sur cette mesure. Ils seront heureux que nous ayons fait ce que nous avons pu en 1993 et d'avoir ainsi une loi très utile pour tenter d'enrayer cette marée et de repousser les gens qui veulent exploiter nos enfants et abuser de leur innocence.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de pouvoir prendre la parole ce soir dans le débat sur le projet de loi C-128. Selon toute vraisemblance, ce discours sera pour moi le dernier de cette 34^e législature.

C'est une occasion historique dans ma vie de député. Je me souviens de mon premier discours; c'était sur l'accord de libre-échange, première mesure législative de cette 34^e législature. Et maintenant, selon toute vraisemblance, je fais mon dernier discours sur le dernier projet de loi avant la fin de la 34^e législature.

J'ai écouté très attentivement les députés qui ont pris la parole avant moi et, pendant le temps dont je dispose, je me propose de considérer cette mesure législative sous un angle différent. Le thème de mon intervention peut se résumer en ces mots: «Qui veut la fin veut les moyens.» J'aimerais expliquer à tous les Canadiens ce que j'entends par là.

En ma qualité de porte-parole de l'opposition officielle sur les questions relevant du solliciteur général, j'ai le privilège d'être membre du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

• (1855)

Chaque fois que j'ai participé aux travaux de ce comité j'ai trouvé qu'il faisait un excellent travail et qu'il s'efforçait d'avoir une attitude aussi peu partisane que possible dans une institution où l'inverse est la règle; de sa propre initiative, il s'intéresse à des sujets qu'il estime être dans l'intérêt de la société et à mon avis, l'un des éléments du projet de loi C-128 prend sa source dans l'étude qu'a faite le comité de la justice de la question de la prévention du crime.

Le comité avait en effet décidé d'essayer de trouver les causes du crime et de faire des recommandations visant à prévenir le crime à long terme.

L'une des choses que nous avons décidé de faire était de nous rendre un peu partout au pays pour y entendre différents témoins. Dans tous les témoignages, il est un point qui est constamment revenu, peu importe où nous nous trouvions, d'un océan à l'autre, et qui a trait aux agressions sexuelles, notamment aux agressions sexuelles contre les enfants. Ce point, c'est que les enfants qui ont

été agressés deviennent à leur tour des agresseurs. Il est important de le reconnaître parce que comme nous l'avons vu dans d'autres études, environ 30 p. 100 des personnes qui agressent de jeunes enfants sont elles-mêmes jeunes. Ce sont, en effet, de jeunes contrevenants. A mon sens, ces statistiques troublantes prouvent bien que les personnes qui ont été agressées deviennent à leur tour des agresseurs.

Quand le Comité de la justice a proposé de se rendre à Vancouver pour entendre les témoignages, la détective Noreen Wolff, de la police de Vancouver, s'est mise en rapport avec moi. Elle m'a alors parlé d'une organisation dont je n'avais jamais entendu parler avant, et j'ai entendu le secrétaire parlementaire dire la même chose. Il s'agit de la North American Man-Boy Love Association, la NAMBLA. Elle m'a envoyé un exemplaire d'un de ses bulletins.

On pardonnera aux Canadiens qui sont à l'écoute de ne pas savoir ce qu'est la NAMBLA et ce qu'elle fait. J'ai été franchement choqué. Vous voulez savoir en quoi consiste cette organisation et quels sont les objectifs qu'elle poursuit? Voici ce qui était écrit sur la page éditoriale de son bulletin. Je pense qu'il est extrêmement important que nous le lisions, aux fins du compte rendu, pour bien comprendre l'objet de ce projet de loi et des amendements qui ont été proposés en comité.

Voici ce qu'on y lit: «Nous cherchons à favoriser la rencontre des garçons et des hommes qui ont ou veulent avoir des rapports sexuels et affectifs, et nous voulons renseigner la société sur la nature positive de ces rapports. Nous voulons dénoncer l'oppression dont sont victimes les hommes et les garçons qui s'aiment et défendre le droit de tous à des rapports consensuels entre partenaires de différentes générations.»

Je poursuis: «La NAMBLA condamne l'exploitation sexuelle et toute forme de coercition, mais nous insistons sur le fait qu'il faut faire une distinction entre la coercition et les actes sexuels avec consentement mutuel. Les lois qui mettent l'accent uniquement sur l'âge des participants ne font pas cette distinction puisqu'elles ne tiennent pas compte de la qualité de la relation. La différence d'âge n'empêche pas les relations d'amour mutuel entre personnes, pas plus que la différence de race ou de classe.»

Donc, que préconise au fond la NAMBLA? L'absence totale de restrictions pour raison d'âge. La sexualité entre un homme et un bambin, un très jeune enfant, un nourrisson même serait légale selon ce groupe insidieux. Voilà pourquoi il publie son bulletin dans lequel il explique aux gens comment s'attaquer aux très jeunes enfants tout en échappant aux poursuites, comment conseiller aux enfants qu'ils exploitent d'éviter de se faire repérer, comment détruire les preuves, comment mentir aux en-

Initiatives ministérielles

quêteurs et comment devenir ami de la famille de la victime.

• (1900)

Voilà le genre de propos que l'on retrouve dans les bulletins de la NAMBLA. Nous avons entendu le témoignage de la détective Wolff. Nous avons entendu Monica Rainey du groupe Citoyens contre l'exploitation des enfants décrire d'autres cas horribles d'exploitation d'enfants.

Dans notre rapport unanime, le 12^e rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général, intitulé *Criminalité et prévention au Canada*, on parle précisément de ce sujet. On y cite la détective Wolff, qui est d'avis qu'il faudrait que nous ayons des lois interdisant la possession de ce type de pornographie et de documents comme ceux que publie la NAMBLA.

Nous avons donc constaté qu'il fallait prendre des mesures. Et quelles furent les recommandations du comité? D'abord, que le comité étudie la question de la pornographie juvénile et de l'exploitation sexuelle des enfants dans le contexte de son examen des dispositions du Code criminel concernant l'exploitation sexuelle des enfants, qui devait commencer en avril de cette année.

Et, tel que prévu, le comité a effectivement commencé à étudier le projet de loi C-15, comme on l'appelait à l'époque, qui fut adopté lors de la précédente législature. À cette occasion aussi nous avons entendu des témoignages de diverses sources au sujet de l'exploitation sexuelle des enfants. Nous savions déjà alors que le gouvernement présenterait le projet de loi C-128.

Nous avons donc fait la recommandation suivante en juin 1993: «Le comité fait siens les objectifs du projet de loi C-128, mais il demande qu'on songe sérieusement à apporter des amendements au projet à l'étape de l'étude en comité afin que l'on considère comme un délit la possession de matériel montrant de quelque manière que ce soit ou prônant l'exploitation sexuelle des enfants sous toutes ses formes.» Je n'hésite absolument pas à vous dire que j'ai contribué à faire ajouter cette disposition au rapport.

Je reprochais au projet de loi C-128 présenté par le gouvernement le 13 mai de ne pas inclure le matériel écrit. J'estimais qu'il s'agissait d'une très sérieuse lacune. Ce qui ne veut pas dire que le projet de loi était parfait par ailleurs, car il faut bien comprendre qu'aucune oeuvre humaine n'est parfaite. J'estimais néanmoins que le projet de loi comportait une grave lacune.

Pourquoi quelqu'un serait-il préoccupé par NAMBLA? Je voudrais que tout le monde s'inquiète au sujet

de cet organisme et des buts qu'il poursuit. Bien que je ne m'en formalise pas, le n° 4 du fascicule n° 14, la plus récente publication de cet organisme, me décrit comme un malotru et un affreux personnage parce que je veux protéger les enfants contre des relations amoureuses volontaires avec des hommes. Je suis fier de défendre ce point de vue, car je ne crois pas qu'un enfant ait la capacité de consentir à une relation sexuelle avec un adulte.

Il n'y a pas que ce genre de matériel qui soit en cause. Un des témoins que nous avons entendus est le sergent-détective Bob Matthews, dont il a déjà été question. M. Matthews fait partie du Projet «P». Il a lui aussi demandé que le matériel écrit soit inclus. Il a déclaré: «Je recommande par conséquent que le projet de loi soit amendé afin que le fait de prôner les relations sexuelles entre des adultes et des enfants constitue une infraction. La possession de matériel écrit devrait constituer une infraction à la loi. Toute publication qui prône des relations sexuelles entre adultes et enfants devrait être interdite au Canada.» Je me suis déclaré du même avis et nous avons ensuite discuté de la question.

Le témoin est allé encore plus loin et a donné un autre exemple. Je n'ai certes pas l'intention de vous en donner une description frappante car je tiens à vous dire que j'ai conservé des audiances du comité et de l'audition des témoins des souvenirs que je voudrais pouvoir oublier, mais qui restent gravés dans ma mémoire de façon indélébile. Ce sont des souvenirs dont on ne peut plus se débarrasser, des images représentant des actes de pornographie juvénile. Cette oeuvre, si on peut dire, est tirée d'un tableau d'affichage informatique offert à tous ceux qui peuvent avoir accès à un ordinateur; il s'agit d'un document écrit; il n'y a pas de photos. Je vais simplement vous lire la première partie: «Avertissement. L'histoire qui suit est la première partie d'un fantasme au sujet de la vie sexuelle d'une très jeune fille, d'une pré-adolescente, de ses amis et de sa mère. Si vous êtes en quoi que ce soit offensé par ce type de fantasme, n'allez pas plus loin et effacez ce fichier immédiatement. D'un autre côté, si vous adorez lire des histoires au sujet de jeunes filles ayant des relations sexuelles, poursuivez alors votre lecture et profitez-en pleinement.»

• (1905)

C'est tout à fait dégoûtant et inadmissible; il s'agit de présenter sous un beau jour le fait qu'une petite fille ait des relations sexuelles avec des adultes. C'est là une chose dont nous pouvons nous passer au Canada.

Initiatives ministérielles

Je voudrais rendre hommage au gouvernement et au comité pour avoir écouté attentivement les témoignages et pour avoir présenté aujourd'hui des amendements qui portent sur ces questions. Je tiens à dire en passant qu'il est regrettable que ce projet de loi n'ait été présenté que le 13 mai, mais il est faux de prétendre que nous l'avons étudié en toute hâte.

J'ai parlé des deux autres rapports de comité; durant six mois, nous avons étudié cette question très attentivement et entendu des témoins, des professeurs et toutes sortes de groupes d'intérêt auxquels j'ai personnellement posé des questions. Sauf erreur, ils ont tous inclus *NAMBLA* et ses objectifs dans leur propre définition de la pornographie juvénile. De là, ces modifications.

Je sais que les Canadiens appuient ce projet de loi. Je voudrais vous lire une lettre parmi bien d'autres que j'ai reçues de mes électeurs. Elle m'est adressée personnellement. Voici ce qu'on y dit: «Si je ne m'abuse, la Chambre est maintenant saisie du projet de loi C-128 tendant à s'attaquer à la pornographie juvénile. Ce projet de loi rendra illégales la production, la vente, la distribution ou la possession de pornographie juvénile, qu'il s'agisse de films, de vidéocassettes ou d'images réalisées par ordinateur. On doit l'adopter et inclure dans la définition les documents imprimés, en plus des photos.»

Je tiens à dire à M. et M^{me} Leslie qu'en fait, dans les amendements que nous avons adoptés aujourd'hui figurent les documents écrits. Je suis très fier d'avoir joué un rôle à cet égard.

Ces dispositions renferment également une autre chose que le détective Matthews a réclamée, à savoir qu'on considérera dorénavant l'importation comme un délit. Il est question en l'occurrence de l'importation de photos et de documents où on décrit de façon explicite des activités choquantes dans le cadre desquelles des enfants sont exploités sexuellement. Qui veut importer ce type de document? Qui veut lire *Vicky's Lessons in Life*? Qui lit *NAMBLA*? Ce genre de littérature n'intéresse que des pédophiles, car personne d'autre ne veut regarder ces photos dégoûtantes, ces images d'abus sexuels contre des enfants.

En fait, il n'y a pas de choix à faire entre les pédophiles et les enfants et il n'y en aura jamais. Notre critique en matière de justice, mon collègue de Cap-Breton—The Sydneys, a dit que les enfants étaient les moins en mesure de se défendre dans notre société et il a raison, alors qui parlera au nom des enfants du Canada? Nous le ferons, grâce à cette mesure.

Comme je l'ai dit au début: quand on veut, on peut. Il importe peu que ce projet de loi ait été présenté plutôt tardivement et qu'on ait craint qu'il ne soit pas adopté,

car, même si cette crainte était réelle, tous les députés ont reconnu sa valeur. Tous les députés ont travaillé fort pour en arriver à un consensus afin que ce projet de loi soit adopté et faire en sorte que nos enfants soient protégés.

Je suis donc très fier d'avoir été associé à ce projet de loi et à la protection qu'il assure à nos enfants, et je considère que c'est un honneur pour moi de prononcer mon dernier discours de la 34^e législature sur ce sujet très important.

• (1910)

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole après le député de Scarborough—Ouest, qui est le porte-parole de notre parti sur les questions qui concernent le solliciteur général. Durant son premier mandat en tant que député fédéral, mon collègue a grandement contribué à améliorer le niveau et la qualité de vie au Canada. C'est grâce à des députés comme lui et à tous ceux qui ont pris la parole au sujet de ce projet de loi si les Nations Unies ont placé notre pays au premier rang l'an dernier. Malheureusement, nous sommes tombés au deuxième rang en 1993.

J'ai été sensibilisé au problème de la pornographie juvénile et des enfants victimes d'agressions sexuelles au cours des 28 années que j'ai passées au conseil scolaire de Toronto, dont un bon nombre à l'éducation de l'enfance en difficulté. À titre de conseiller dans ce secteur, j'avais des professeurs qui travaillaient à ce qu'on appelait à l'époque le tribunal de la jeunesse. Aujourd'hui, on parle de maison de détention.

Il était toujours très triste de voir des jeunes de 14 à 18 ans être mis derrière les barreaux, en attendant de comparaître devant le juge. Des professeurs du conseil scolaire de Toronto devaient alors faire une évaluation scolaire, tandis que des psychologues effectuaient une évaluation psychologique, et ainsi de suite.

La plupart de ces jeunes avaient été victimes d'une forme ou d'une autre d'abus lorsqu'ils étaient en bas âge. Il y avait toutes sortes d'histoire. Dans un cas, une mère invitait des hommes à la maison non pas pour leur offrir son corps, mais bien celui de sa petite fille. Cette femme de 18 ans se retrouvait devant les tribunaux année après année.

De jeunes garçons avaient commis des vols par effraction, ils avaient agressé des personnes, ou encore ils avaient été retrouvés après s'être enfuis de la maison plutôt que d'écouter leur professeur ou leurs parents. Là encore, ces jeunes avaient été battus, avaient été harcelés, ou avaient été victimes d'agressions sexuelles lorsqu'ils étaient des enfants.

Initiatives ministérielles

Je suis très heureux d'appuyer le projet de loi C-128. Je suis quelque peu contrarié par le fait qu'il aura fallu neuf ans au gouvernement pour enfin adopter cette mesure, ce soir ou demain, selon ce qui va se produire. Je félicite le député de Kitchener de s'être autant démené pour son projet de loi d'initiative parlementaire. Il veut certainement être réélu. Nous avons besoin de députés comme lui, mais j'espère que son parti ne sera pas réélu, parce que des mesures aussi importantes ne peuvent être adoptées aussi lentement.

Personne n'a dit d'où venaient les enfants qui sont photographiés dans diverses positions sexuelles avec des adultes. Le député de Scarborough-Ouest et moi-même avons été comodérateurs lors d'une conférence dans l'agglomération urbaine de Toronto sur la prévention du crime et la sécurité dans les quartiers. Des représentants des divers corps policiers étaient présents, et un policier avait apporté des publications montrant de la pornographie juvénile. C'était révoltant.

J'ai appris, après cette conférence, que certains de ces enfants étaient vendus par leurs parents dans des pays en développement, parce qu'ils souffraient de la pauvreté. C'était la seule façon pour ces parents-là de survivre. Ils devaient vendre certains de leurs enfants à des producteurs de matériel pornographique exploitant des enfants. Je n'oublierai jamais ce message.

J'estime qu'il faut savoir, nous qui vivons dans un pays riche comme le Canada, que nos compressions budgétaires visent habituellement l'aide au développement à l'étranger. Comme le veut l'adage, «charité bien ordonnée commence par soi-même».

• (1915)

Pourquoi envoyons-nous de l'argent à ce pays? Pourquoi? La prochaine fois qu'on nous le demandera, il faudra penser à ce que la pauvreté fait aux enfants sans défense de ces pays-là. Certains d'entre eux servent de figurants dans du matériel pornographique provenant de ces pays.

En tant que citoyens du monde, nous avons un devoir à remplir non seulement envers les enfants du Canada, mais encore envers ceux du reste du monde. Tous les pays ont parlé avec sagesse à la Conférence des Nations Unies sur les enfants, qui s'est tenue il y a quelques années. Après la conférence, tout le monde a oublié les recommandations que nous avons faites.

Je lance un appel non seulement aux députés de cette Chambre, mais aussi aux parlementaires, aux parlements

du monde entier, aux gouvernements du monde entier, peu importe leur régime politique. Ils doivent veiller sur les enfants pour qu'ils échappent aux agressions sexuelles, pour qu'ils soient bien vêtus et nourris, pour qu'ils ne se retrouvent pas dans des revues de pornographie juvénile.

Tout le reste de ce que je voulais dire a été dit. Je tenais simplement à ajouter ce point. Il y aurait aussi autre chose, le problème des enfants de maternelle ou de première année qui sont harcelés dans les rues par des bandes de jeunes. Des groupes de jeunes adultes se forment et harcèlent les jeunes enfants sur le chemin de l'école. Ce n'est pas une façon d'élever nos enfants.

Je suis aussi désolé que ces enfants de cinq ou six ans soient témoins du trafic de drogue, de la prostitution. Tout cela se passe au grand jour, sous leurs yeux, lorsqu'ils rentrent à la maison à midi ou à la fin de la journée.

Les politiques de Parkdale—High Park et moi essayons d'enrayer ce fléau. Il n'y a pas que les politiques. Il y a aussi une excellente participation de la collectivité. La police assure un très bon soutien. Nous espérons, si tous se mettent de la partie, réussir à assainir nos quartiers de manière que, au moins, les jeunes de quatre ou cinq ans ne soient pas exposés à ces activités sexuelles en si bas âge, car qui sait quelle impression cela peut laisser dans leur jeune esprit.

Je suis heureux que ce soit là notre dernier projet de loi. J'espère que, après les prochaines élections, les gouvernements auront changé, car nous prenons enfin conscience qu'il faut relever le niveau de vie dans notre pays. Et cela concerne notamment la santé, l'éducation, la sécurité au foyer et dans les quartiers, la sécurité dans les institutions publiques et dans les rues.

Je termine là-dessus, mais non sans féliciter les trois partis et plus particulièrement les députés qui ont travaillé très fort au comité et ont participé au débat à la Chambre.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi dire quelques mots à l'appui de ce projet de loi et des effets déterminants que nous espérons qu'il ait.

La pornographie juvénile vient en tête de liste parmi les crimes extrêmement crapuleux qui sont commis contre la société; aucun d'entre nous ne prétendra le contraire. Tous les témoins, même ceux qui mettaient en doute la légitimité de la mesure et se demandaient si nous ne

Initiatives ministérielles

faisons pas fausse route, se sont entendus pour dire que ce crime est de ceux qu'il convient d'essayer de prévenir.

Il ne reste plus qu'à s'entendre sur les moyens. Tous les membres du comité ont jugé que le projet de loi C-128 constituait un effort courageux en ce sens. Je sais que l'opposition se plaint depuis quelques jours et quelques semaines de la quantité de mesures législatives dont la Chambre a été saisie, ce qui nous a forcés à procéder de façon expéditive, et l'on n'a pas fait d'exception pour ce projet de loi-ci. Il a été présenté assez rapidement. En fait, nous avons fini d'entendre les témoins ce matin au comité et avons ensuite fait l'étude article par article du projet de loi. Nous nous sommes servis des règles du mieux que nous pouvions afin de pouvoir être ici ce soir pour faire la troisième lecture.

• (1920)

Ce que nous voulons, c'est adopter une mesure législative qui traite de la pornographie juvénile avant l'ajournement du Parlement. Reste à savoir si ce projet de loi répond à nos attentes. Je crois que nous avons fait un vaillant effort.

À certains égards, j'aurais préféré avoir plus de temps pour entendre plus de témoins, car même aujourd'hui c'était intéressant d'entendre les représentants du milieu du cinéma, de la radio et de la télévision nous faire part de leurs préoccupations au sujet de cette mesure législative. Dans ce sens, cela aurait été bien de pouvoir entendre plus de témoignages et d'avoir le temps de les relire attentivement. Cependant, l'opposition s'est vue obligée d'étudier cette mesure législative rapidement. Nous avons le choix entre ce projet de loi avec des amendements ou aucun projet de loi.

Nous avons donc choisi ce projet de loi avec des amendements. Je crois que les amendements contribueront à améliorer cette mesure. L'un des principaux amendements présentés par l'opposition concernait les écrits et allait au-delà de ce qui était prévu à l'origine à l'article 2 du projet de loi, qui vise à modifier l'article 163.1 du Code criminel portant sur la définition de la pornographie juvénile.

Nous avons donc ajouté les écrits à cette définition. Je crois que nous avons tous été tellement scandalisés de voir certains messages envoyés d'un endroit à un autre

par ordinateur et les détails explicites que contenaient ces messages que nous avons jugé bon d'inclure les écrits dans la définition.

Je crains qu'en incluant l'écrit, nous nous exposions à des contestations judiciaires pour inconstitutionnalité. Mais j'imagine que dans un tel cas, il faut ou bien ne rien faire de crainte des contestations, ou bien faire quelque chose et attendre de voir ce qui se passera après.

Dans le cas de la pornographie juvénile, je pense que nous devons choisir la deuxième option et prendre la décision que nous croyons être la bonne en nous disant que si elle ne résiste pas à une contestation devant les tribunaux, nous pourrions alors tenter de corriger la situation.

Un autre atout du projet de loi, c'est qu'il criminalise la possession au même titre que l'importation, la distribution et la vente. C'est un crime parce que le matériel pornographique est utilisé par les pédophiles et par d'autres personnes pour inciter des enfants à se prêter à la pornographie et à d'autres actes sexuels abusifs, comme je les vois. En déclarant que la possession est un crime, nous permettons aux corps policiers d'intervenir et d'enrayer le phénomène.

J'ai une préoccupation. Je l'explique brièvement et ensuite, je conclus. Nous avons inclus dans le Code criminel tout un ensemble de règles de droit sur la pornographie, l'obscénité et le reste, dont la jurisprudence a culminé avec la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Butler. Ce qui m'inquiète, c'est qu'avec le projet de loi, nous mettons toutes ces règles de côté et forçons les tribunaux à établir de nouveaux critères dans les causes de pornographie juvénile.

Parmi ses recommandations, l'Association canadienne de production de films et télévision nous enjoignait de tenter d'inclure la pornographie juvénile dans la législation déjà existante pour que la jurisprudence accumulée avec le temps serve la loi sur la pornographie juvénile, ce qui nous éviterait de risquer qu'une contestation fondée sur la Charte n'aboutisse à l'annulation des dispositions relatives à ce type de pornographie.

J'ai trouvé les arguments de l'Association très persuasifs. J'aurais aimé que la Chambre ait le temps de bien traiter cette question, car j'ai peur que la mesure que nous prenons comporte certains risques.

Initiatives ministérielles

• (1925)

Cependant, c'est toujours la même vieille question qui se pose: doit-on légiférer ou non? C'est la question que nous devons nous poser lorsque nous parlons d'un crime aussi abominable que la pornographie juvénile, une forme de pornographie funeste pour les consommateurs, mais encore plus funeste pour les enfants qui sont obligés de participer à la production du matériel pornographique. Appelé à prendre ce genre de décision, j'ai conclu qu'il était préférable d'adopter le projet de loi plutôt que de ne pas légiférer.

J'aurais aimé que la Chambre produise un meilleur projet de loi, mais c'est mieux que rien.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis ravi de présenter quelques observations à l'étape du rapport de cet important projet de loi visant à interdire la pornographie juvénile.

Un certain nombre de députés ont collaboré étroitement au Comité de la justice pour que ce projet de loi soit adopté avant que le Parlement ne soit dissous. Même si cela est imminent, nous sommes tous d'avis qu'il s'agit ici d'une question extrêmement importante, d'une question qu'on a remise pendant trop longtemps, pendant un trop grand nombre d'années à plus tard. Nous serions collectivement moins que responsables si nous ne profitons pas du délai qui nous est imparti et de l'apparente volonté politique de tous les partis de promulguer un projet de loi répondant à une préoccupation de plus en plus importante de la société canadienne.

Grâce à la collaboration du ministre et de son personnel, le Comité de la justice a pu produire un projet de loi qui atteint à notre avis l'objet voulu. C'est la deuxième fois seulement que la Chambre est saisie du projet de loi.

Le projet de loi restreint dans une certaine mesure une liberté que réclament des membres de la société canadienne. Quoique ce ne soit pas tout le monde qui veut avoir le droit d'user et d'abuser sexuellement de nos enfants, il y a des gens qui le font et il s'agit apparemment d'un marché croissant. Nous estimons avoir dans ce contexte un meilleur projet de loi.

J'estime important de placer dans une certaine perspective, dans un historique et dans un certain contexte mon point de vue de député sur le contenu du projet de loi et sur la nécessité de l'adopter maintenant.

J'ai trois choses à dire au sujet du projet de loi. D'abord, le projet de loi a été critiqué au comité par des gens que je considère comme des porte-parole très responsables, crédibles et réputés de l'industrie cinématographique, du secteur de la télévision et des organisations d'écrivains. Ce sont tous là des segments légitimes et fort importants de notre collectivité culturelle canadienne. Ils

ont laissé entendre que le projet de loi va trop loin à certains égards. Il va trop loin et il n'est pas assez bien conçu pour répondre à leurs besoins.

Ils ont dit que l'interdiction du Parlement de présenter une activité sexuelle explicite mettant en cause des enfants pourrait porter atteinte à leur capacité de travailler dans leur domaine. Cela aurait de graves répercussions sur leur travail à la télévision, dans l'industrie cinématographique, dans le domaine de la création littéraire et dans d'autres secteurs. Le projet de loi interdit de présenter, dans un film, dans un vidéo ou en photo, une activité sexuelle explicite mettant en cause un enfant. Le projet de loi définit un enfant comme quelqu'un qui a moins de 18 ans.

• (1930)

Le projet de loi interdit aussi la publication de publier quoi que ce soit qui décrive une activité sexuelle explicite. Il interdit également aussi la promotion de l'activité sexuelle entre des adultes et des enfants. Cela va très loin. Ce que je viens d'expliquer est le résultat d'un amendement qui a été proposé par le comité parce que cette question suscitait de vives inquiétudes.

En fait, depuis quelques mois, il y a des gens qui, dans notre société canadienne, ont littéralement mis le Parlement au défi. Leur petit groupe, s'appuyant sur l'interprétation de la Charte des droits et libertés, a mis le Parlement et les Canadiens au défi d'essayer de porter atteinte à leur droit de faire la promotion de l'exploitation sexuelle des enfants, de nos jeunes. Nous avons relevé le défi.

Nous n'avons rien contre les gens des milieux artistiques et culturels, de l'industrie cinématographique ou de la télévision. Nous avons simplement pris des mesures pour protéger nos jeunes. Il s'agit d'une subtilité, et nous estimons que lorsqu'il est question, dans ce projet de loi, de ce document, il ne s'agit pas simplement de ce qu'on peut lire dans un journal. Mes collègues ont décrit certains des sévices sexuels auxquels sont soumis des enfants dans notre société actuelle. Ce n'est pas uniquement ce qui est imprimé qui est visé.

Je tiens à préciser que lorsque nous parlons au Parlement de cette forme de document, nous parlons de documents qui sont contenus sur une puce ou dans une mémoire d'ordinateur ou qui sont présentés sur un écran d'ordinateur ou de télévision. Nous ne parlons pas uniquement de ce qui est rédigé et imprimé sur un bout de papier. Nous parlons d'un document qui présente et décrit littéralement une activité sexuelle explicite. Je tiens à apporter cette précision, au cas où il y aurait des doutes sur les intentions du Parlement lorsqu'il a adopté ce projet de loi.

La deuxième question dont je veux parler, c'est de la définition d'un enfant. Je veux simplement faire comprendre qu'à mon avis, on se demande si les enfants que nous voulons protéger grâce à la mesure à l'étude sont tous ceux de moins de 18 ans ou plus jeunes, peut-être de moins de 17, 16 ou 15 ans. Je ne sais pas. Le comité et les députés ont, par consensus, accepté la limite d'âge proposée par le gouvernement. Ils ont décidé que cela s'appliquait à tous les jeunes de moins de 18 ans. J'y vois un consensus nécessaire pour assurer l'adoption du projet de loi.

Troisièmement, je veux parler du froid que cette mesure risque de jeter dans le monde culturel et de la création qui produisent des films, des livres et des oeuvres d'art.

Quand ils feront appliquer le Code criminel et particulièrement ces dispositions auxquelles nous espérons donner maintenant force de loi, les agents de police, les procureurs et autres agents publics devront en l'occurrence agir de façon responsable et bien tenir compte des moyens de défense qui sont prévus dans le projet de loi.

Ces moyens y sont exprimés très clairement pour permettre à un accusé de se défendre lorsque la représentation incriminée a un but médical, éducatif ou scientifique ou possède une valeur artistique. Comme quelqu'un l'a fait remarquer, il existe sûrement aujourd'hui dans les musées des beaux-arts de notre pays et de l'étranger des représentations d'êtres humains de moins de 18 ans se livrant à une activité pouvant entrer dans la catégorie des activités sexuelles explicites dont il est question dans la définition que le projet de loi donne de la pornographie juvénile.

• (1935)

J'invite donc instamment les agents publics raisonnables au Canada à bien tenir compte de ces moyens de défense lorsqu'ils font appliquer les dispositions à ce sujet.

Je ferai remarquer à ceux qui prétendent que cette mesure aura pour effet de jeter un froid sur l'industrie de la télévision, du cinéma et de l'édition que nous avons pour objectif de protéger nos enfants et non de paralyser leurs talents créateurs. Ils ont le monde entier à leur disposition pour écrire, créer et peindre. Je les enjoins cependant de s'abstenir de dépeindre les activités sexuelles de sorte que nos enfants n'y soient pas exposés, car cela ne fait pas partie de notre projet de société au Canada. Nous n'en voulons pas et nous ne voulons pas

L'ajournement

leur donner toute licence pour dépeindre cela dans leur travail de création.

Enfin, je tiens à souligner le travail qu'ont accompli plusieurs députés—je ne vais pas les citer tous—plusieurs membres du Comité de la justice qui ont oeuvré dans ce domaine et qui ont été très utiles dans l'élaboration du projet de loi. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice a également collaboré, tout comme le personnel du comité, à la mise au point d'amendements à un projet de loi qui répond, selon nous, aux besoins de tous les députés de la Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé, en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, c'est probablement le dernier débat d'ajournement que nous aurons pendant cette session de la 34^e législature.

Je veux donc parler rapidement du suivi d'une question qui concerne la chronologie des événements qui se sont produits en Somalie au milieu du mois de mars, et cela se rapporte à la question. La chronologie des événements était essentiellement la suivante.

Le 16 mars, un prisonnier somalien a été trouvé battu à mort dans sa cellule et est décédé plus tard en détention. La ministre de la Défense nationale, le 17 mars, a été informée de la situation par le personnel militaire supérieur. Le lendemain, le 18 mars, le ministère de la Défense a publié à 260 kilomètres de Mogadiscio un communiqué sur cette mort. Le communiqué disait que cet homme avait été emprisonné et qu'il était mort en détention. Aucun détail supplémentaire n'a été fourni. Aucun journaliste canadien n'a signalé avoir vu ce communiqué et celui-ci n'a pas été envoyé à Ottawa pour être diffusé.

L'ajournement

Le 18 mars, le même jour, un caporal-chef a été arrêté et placé aux arrêts à propos de cet incident et trois autres personnes ont été arrêtées les 29 et 30 mars, un peu plus tard.

La suite des événements s'est produite le 21 mars quand deux enquêteurs militaires canadiens ont été envoyés en Somalie pour enquêter sur cette mort. Le 1^{er} avril, un reporter d'un journal de Pembroke a relaté l'incident. La ministre de la Défense nationale n'en avait pas parlé jusqu'à ce moment-là. Chose curieuse, le 19 mars, on n'a pas renvoyé les journalistes au communiqué de presse. En fait, lorsqu'ils ont posé des questions sur la raclée que des militaires avaient apparemment donnée à cet homme, ils n'ont obtenu aucune réponse.

• (1940)

Ensuite, le 2 avril, j'ai interrogé le leader du gouvernement à la Chambre, qui répondait en l'absence de la ministre. Puis, après les vacances de Pâques, le 19 avril, j'ai encore interrogé la ministre de la Défense nationale et lui ai posé d'autres questions. Le 26 avril, j'ai posé une autre question au sujet du même incident. Je demandais essentiellement pourquoi la ministre de la Défense nationale n'avait pas informé le Parlement, la Chambre des communes et les Canadiens de cet incident.

Le 28 avril, le chef d'état-major de la défense a dit au cours d'une entrevue que la ministre de la Défense nationale savait dès le 18 mars que le décès du Somalien avait peut-être été motivé par des intentions criminelles. Ce n'est pas étonnant, car l'incident s'était produit le 18 mars. Cet homme avait été battu à mort. Un soldat avait été placé aux arrêts à la suite de ce décès. Il devait donc sûrement y avoir des indices qu'il se passait quelque chose de malencontreux. En effet, trois autres soldats ont été arrêtés plus tard en mars. Les preuves étaient donc évidentes. La ministre avait été informée.

Je ne sais pas de quoi la ministre avait été informée, mais elle avait sûrement été informée des détails de l'incident. Si rien ne s'était produit, le 21 mars, des enquêteurs spéciaux ont tout de même été envoyés en Somalie. Je trouve très troublant et vexant que, lorsque j'ai demandé à la ministre, le 26 avril, pourquoi elle n'avait pas informé la Chambre et pourquoi elle l'avait induite en erreur et présenté des renseignements inexacts, elle ait répondu: «À propos de l'incident dont parle le député, j'ai été informée le lendemain qu'il y avait eu mort d'homme. Mais ce n'est que le 31 mars qu'on m'a informée que ce décès était maintenant considéré. . .»

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps du député est écoulé. Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, si le député est heureux de participer au dernier débat d'ajournement, je suis heureux de lui répondre au nom de la ministre de la Défense nationale qui sera bientôt première ministre.

Le député a soulevé ces questions un certain nombre de fois, et je vais essayer de préciser la chronologie des événements.

Tout d'abord, les observations concernant ces événements doivent être replacées dans le contexte des messages de félicitations que le Canada a reçus de partout pour le rôle de ses troupes. . .

M. Mifflin: La question n'est pas là.

M. Nicholson: Je pense que cela doit néanmoins être dit officiellement.

M. Mifflin: Parfait, parfait.

M. Nicholson: Monsieur le Président, j'espère que cela sera ajouté au temps dont je dispose, car si je suis interrompu, je veux malgré tout pouvoir terminer ma réponse au député, s'il veut connaître la chronologie des événements.

Certains ont prétendu que la ministre et la fonction publique cherchaient à éviter de parler publiquement de cette question. La réalité, c'est que l'on a pris en considération ce qui s'est déroulé ces deux derniers mois.

Chacun des incidents qui se sont produits en Somalie ont fait l'objet d'une enquête et, dans chaque cas, les Forces armées ont informé la presse. Les détails ont été rendus publics et expliqués dans une déclaration que la ministre a faite à la Chambre le 26 avril 1993.

Le député, qui a une longue expérience militaire, devrait savoir que le ministère n'a pas pour habitude de faire un rapport au Parlement sur tous les événements qui se produisent. À cet égard, la ministre a bien précisé à la Chambre qu'elle avait été informée le 17 mars de l'incident survenu le 16 mars au cours duquel un citoyen somalien détenu par des soldats canadiens est décédé.

Le 21 mars, une équipe d'enquêteurs de la police militaire s'est rendue en Somalie afin d'enquêter sur les faits entourant le décès du citoyen somalien. À la suite de l'enquête préliminaire, la ministre a été informée le 31 mars que des actes criminels avaient pu être commis, que des accusations avaient été portées et, bien sûr, que l'enquête se poursuivait.

Comme l'a mentionné la ministre, elle doit tenir compte de ses deux responsabilités. Elle doit administrer et gérer les Forces armées et assumer des fonctions quasi judiciaires à l'intérieur du système de justice militaire.

L'ajournement

Elle doit aussi trouver un juste milieu entre la nécessité d'informer la population et le Parlement et la nécessité de ne pas porter atteinte au système de justice militaire. Consciente de ses responsabilités, la ministre s'est informée de la meilleure façon de jouer ces deux rôles très différents et a incité le chef d'état-major à accélérer les démarches en vue de la création d'une commission d'enquête.

En terminant, je voudrais rappeler au député, à la Chambre et à tous les Canadiens l'excellent travail qu'ac-

complissent nos Forces armées et dont tous les Canadiens devraient être fiers.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 45.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 juin 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

[Français]

LES PAGES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mme le vice-président: Avant de commencer officiellement cette journée, je voudrais dire quelques mots au sujet de nos pages à la Chambre des communes. Au nom de tous les députés, j'aimerais saluer sincèrement tous nos pages pour une tâche accomplie avec ardeur et dévouement au cours de l'année, laquelle leur a permis de voir le processus parlementaire en marche et nous a rendu à nous, députés et Présidents, la vie beaucoup plus facile.

[Traduction]

Il est toujours stimulant de voir ces jeunes assis près du fauteuil de la présidence. J'espère qu'un jour certains d'entre eux reviendront occuper un fauteuil de député.

Je demanderais aux députés de se joindre à moi pour souhaiter aux pages le succès dans leurs études et dans leurs futures carrières.

Des voix: Bravo!

Mme le vice-président: Même s'ils vont nous quitter, je sais qu'ils emporteront avec eux un souvenir mémorable et une précieuse expérience de leur stage au Parlement du Canada et qu'ils les partageront avec d'autres.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

GLOBAL VISION

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Madame la Présidente, en tant qu'ancien ministre responsable de la jeunesse, je me réjouis certes de vous entendre parler des jeunes.

Je suis heureux d'annoncer qu'un programme exceptionnel créé pour les jeunes entame sa campagne de 1993. Il s'agit de Global Vision: Our Competitive Advantage,

qui en est à sa troisième année d'existence. Ce programme vise à constituer une équipe commerciale composée de jeunes Canadiens en vue de favoriser l'implantation d'une culture du commerce au Canada. Les participants au programme commenceront leurs études le 10 juillet à l'Université Western Ontario.

Je suis également heureux d'annoncer que les députés de tous les partis à la Chambre, mettant de côté leurs divergences d'opinion politique, ont su reconnaître la valeur et l'importance de cette initiative.

Depuis trois ans, Global Vision est parrainé principalement par des parlementaires mais aussi par diverses sociétés, des membres du public et des ministères provinciaux et fédéraux, en particulier le ministère du Commerce.

[Français]

Mme le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest): Madame la Présidente, nous célébrons cette semaine, du 13 au 19 juin, la deuxième Semaine nationale de la fonction publique, conformément au projet de loi d'initiative parlementaire que j'avais présenté, qui a été approuvé à l'unanimité par la Chambre et a reçu la sanction royale le 4 juin 1992.

Les fonctionnaires au service des Canadiens n'ont jamais autant mérité une manifestation de respect à leur égard et ils en ont grand besoin car le gouvernement, qui cherche désespérément un bouc émissaire à blâmer pour sa mauvaise gestion, s'en prend sans cesse à ses employés, qu'il intimide et malmène.

Le gouvernement qui prêche le partenariat et la coopération a plutôt engendré la confrontation et les conflits avec ses propres employés, il a miné leur moral et nui à leur productivité. Les employés au service du peuple canadien espèrent changer d'employeur tout autant que les Canadiens espèrent changer bientôt de gouvernement.

Article 31 du Règlement

• (1410)

**LES AUTOCHTONES ET LES ÉTUDES
SUPÉRIEURES**

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, la semaine dernière, j'étais à Norway House et j'y ai rencontré le conseil de bande. J'ai découvert entre autres que 80 enfants autochtones aimeraient faire des études postsecondaires, mais ne reçoivent aucune subvention du gouvernement fédéral.

À une époque où le nombre de chômeurs et d'assistés sociaux est élevé, je crois qu'il est temps que le gouvernement revienne sur sa position, qu'il déplafonne son financement et qu'il fasse en sorte que ces 80 élèves désireux de poursuivre leurs études au niveau collégial ou universitaire aient la possibilité de le faire.

Le ministre des Affaires indiennes est présent à la Chambre aujourd'hui; j'espère qu'il lira cette lettre, qu'il examinera le cas de ces 80 étudiants éventuels et leur fournira le financement nécessaire pour qu'ils puissent fréquenter l'école et quitter les rangs des assistés sociaux.

* * *

LE SECTEUR DU MAGAZINE

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour féliciter le gouvernement fédéral d'avoir créé ce printemps un groupe de travail chargé d'examiner les mesures nécessaires pour améliorer sa politique d'aide aux magazines canadiens.

Les éditeurs de magazines comme *Equinox* dans ma circonscription de Hastings—Frontenac—Lennox and Addington s'inquiètent de l'avenir de ce secteur et ce groupe de travail va s'assurer que les instruments de la politique structurée actuelle qui ont permis le développement de ce secteur, sont à jour et efficaces.

Il s'agit d'un secteur important de notre économie et d'un élément essentiel de la culture et de l'identité canadiennes. Ce groupe de travail est chargé de proposer les mesures qui permettront au gouvernement de bien réaliser son objectif qui consiste à s'assurer que les Canadiens ont accès à de l'information canadienne par l'entremise de magazines vraiment canadiens.

Le groupe de travail a récemment soumis un rapport provisoire au ministre des Communications. Mes électeurs attendent avec impatience de voir les répercussions positives de ce rapport.

**LA MESURE LÉGISLATIVE SUR LES CONFLITS
D'INTÉRÊTS**

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, au moment où la législature prend fin, il convient d'évaluer la performance des conservateurs. Lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre avait dit qu'il présenterait un projet de loi sur les conflits d'intérêts. Ce dernier n'avait évidemment pas le choix, compte tenu du grand nombre de ses députés qui avaient trempé dans des scandales.

Le 8 novembre 1989, les conservateurs déposaient une mesure sur les conflits d'intérêts dont le premier ministre avait promis qu'elle serait claire et rigoureuse. Tout ce qu'on peut dire au sujet de ce projet de loi c'est que, presque quatre ans après son dépôt, le gouvernement n'a jamais même demandé que celui-ci fasse l'objet d'un débat.

Les conservateurs ont aussi jugé préférable de renoncer à adopter une mesure législative qui limiterait l'activité des lobbyistes. Il ne fait aucun doute que les très nombreux conseillers qui ont travaillé gratuitement pour divers candidats à la direction du Parti conservateur ont le sourire aux lèvres aujourd'hui. Pour les remercier de leur soutien en coulisses ainsi que de leurs dons en espèces, le gouvernement et le nouveau premier ministre vont encore une fois fermer les yeux sur les pratiques des intéressés.

Un grand coup de balai s'impose, madame la Présidente. Attention au balai libéral!

* * *

[Français]

LES ARBRES DE L'AVENIR

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, permettez-moi aujourd'hui de rendre hommage à M. Jocelyn Pépin, propriétaire des supermarchés IGA Pépin à Lebourgneuf, au Québec. Le samedi 31 mai dernier, je participais avec M. Pépin et toute sa dynamique équipe au Mois de l'environnement en plantant quelque 400 arbres. De plus, 125 autres épiciers IGA ont fait de même pour ainsi totaliser une plantation de 50 000 arbres à travers la province.

L'environnement est une cause pour laquelle les gens sont vraiment sensibilisés, et c'est en portant un geste comme celui-ci que nous pourrions revitaliser de nombreux espaces libres et des lieux publics. Ce projet étalé sur cinq ans se révèle très bénéfique pour tous les citoyens et citoyennes et je les encourage à continuer de s'impliquer activement afin de faire de ce projet «les arbres de l'avenir».

Article 31 du Règlement

[Traduction]

**LA DIRECTION DU PARTI
PROGRESSISTE-CONSERVATEUR****LES ÉLECTIONS EN ALBERTA**

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, je voudrais féliciter Laurence Decore qui a mené une campagne électorale propre et digne en Alberta.

Les habitants d'Edmonton ont accordé aux libéraux tous les 18 sièges de la région de la capitale. Les conservateurs ont peut-être remporté l'élection, mais ils n'ont certes pas conquis le cœur de ma province. J'espère que mes compatriotes albertains n'auront pas trop à se repentir sous un autre règne des conservateurs. À l'automne, au moins, ils auront l'occasion de se donner un nouveau gouvernement libéral.

Les libéraux provinciaux ont remporté 32 sièges en tout, soit 23 de plus qu'avant les élections, et leur plus grand nombre de sièges depuis 1917. Les conservateurs ont gagné plus de sièges, mais la victoire des libéraux est beaucoup plus éclatante. À mon avis, cette victoire est un signe précurseur de ce qui vient.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, depuis plusieurs années, ma collègue néo-démocrate de New Westminster—Burnaby et moi écrivons à la ministre responsable de la situation de la femme et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet d'une bien triste affaire.

En effet, Helen Davis a été mariée pendant 33 ans et elle a eu huit enfants de son mari. Elle a divorcé quand ce dernier est devenu alcoolique et s'est mis à commettre des actes de violence physique et mentale. Puis, elle est revenue vivre avec lui pour en prendre soin lorsqu'il a été atteint d'un cancer. Le gouvernement a refusé de verser à cette femme les prestations au survivant du RPC, parce qu'elle n'a pas vécu avec son ex-mari pendant toute une année complète avant son décès.

• (1415)

Les prestations au survivant devraient être versées en proportion du nombre d'années que le couple a vécu ensemble. Que cette femme soit obligée de vivre dans la pauvreté après avoir passé tant d'années au service de sa famille et du Canada est scandaleux et c'est une insulte pour les femmes, en particulier pour les femmes au foyer et les femmes âgées.

Je demande instamment au gouvernement de modifier cette politique injuste sans tarder.

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Madame la Présidente, je félicite tous les candidats qui ont pris part au congrès de direction du Parti progressiste-conservateur le week-end dernier.

Avant et pendant le congrès, ils ont tous exposé leur position sur les diverses questions qui préoccupent le parti ou concernent l'intérêt public. Comme l'économie est un problème pressant, je suis heureux que beaucoup de temps ait été consacré aux propositions visant à stimuler l'économie tout en maintenant le cap sur nos objectifs, réduire le déficit et multiplier les possibilités qui s'offrent aux entreprises.

Je tiens à remercier les cinq candidats de leur participation à la course à la direction. Chacun d'eux a travaillé d'arrache-pied pour présenter ses idées aux membres de notre parti, et ces idées ont nourri un débat dont notre parti sort plus fort que jamais.

Je me suis entretenu avec beaucoup de mes collègues et avec beaucoup de membres qui ont appuyé les divers candidats. Tous reconnaissent l'importance de la solidarité et de l'unité du parti. J'ai hâte de travailler avec mes collègues et d'épauler notre nouveau chef. Nous lui adressons nos meilleurs vœux et l'assurons de notre appui.

* * *

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, le bilan des quatre dernières années de règne conservateur est désastreux, tout particulièrement en ce qui concerne les personnes handicapées. En fin de compte, le budget de 158 millions de dollars affecté à la Stratégie nationale d'intégration des personnes handicapées se traduit par un peu plus d'un dollar par personne handicapée par année. Il n'y a pas de quoi se vanter.

Tout en disant se soucier du bien-être des personnes handicapées, le gouvernement, sous la direction de la ministre de la justice d'alors, a décidé d'abolir le Programme de contestation judiciaire qui jouait un rôle capital dans la protection des droits des personnes handicapées au Canada. De plus, le plafond que le gouvernement a imposé à l'égard des prestations au titre du Régime d'assistance publique du Canada a limité la capacité des provinces de continuer d'offrir certains programmes aux personnes handicapées et d'en créer d'autres à leur intention.

Hommage

Manifestement, l'engagement des conservateurs envers les personnes handicapées sonne creux. Les Canadiens handicapés n'ont que faire de gestes qui ne signifient rien; ils veulent être reconnus et intégrés dans une société où ils peuvent devenir des partenaires à part entière.

* * *

LE DÉPUTÉ DE CALGARY-CENTRE

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à quelqu'un de très spécial au sein de notre parti et de la Chambre. J'espère que vous me permettrez de dire le nom du leader parlementaire du gouvernement, l'honorable Harvie Andre.

Cet homme de fer est notre leader à la Chambre depuis le mois de février 1990. Avant cela, il a occupé nombre de postes importants au Cabinet, dont ceux de ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, de ministre associé de la Défense nationale et de ministre responsable de la Société canadienne des postes—il est d'ailleurs celui qui a servi le plus longtemps à ce poste-là.

[*Note de l'éditeur: Et le premier ministre et la ministre de la Défense nationale ayant pénétré dans la Chambre.*]

Des voix: Bravo!

• (1420)

Mme le vice-président: La Chambre admettra avec moi que le député de Parry Sound—Muskoka devrait finir sa déclaration.

M. Darling: Madame la Présidente, cet homme-là a obtenu son doctorat en génie chimique à l'âge de 26 ans seulement.

Il a bien servi ses électeurs de Calgary-Centre depuis 1972 et il a défendu les intérêts des Albertains pendant plus de 20 ans. Notre pit bull s'est déjà demandé pourquoi il valait mieux connaître Harvie Andre que d'être Harvie Andre; comme il a tellement d'influence au Cabinet, c'est facile à comprendre.

Tout ce que je sais, c'est que je suis heureux de compter Harvie Andre parmi mes amis. Au nom de mes collègues, je tiens à lui exprimer notre gratitude.

HOMMAGES

LA DIRECTION DU PARTI PROGRESSISTE-CONSERVATEUR

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je sais que les téléspectateurs du monde entier qui nous regardent par le truchement de CNN et de C-SPAN seront ravis d'avoir appris tant de choses au sujet de Harvie Andre.

Le 21 juin 1957, le Cabinet du premier ministre nouvellement élu, John Diefenbaker, était assermenté. Parmi ses membres se trouvait l'hon. Ellen Fairclough, nommée au poste de secrétaire d'État, qui devenait ainsi la première femme dans l'histoire du Canada à être membre du Cabinet fédéral.

Trente-six ans plus tard, au mois de juin également, j'ai l'honneur d'entrer à la Chambre avec la députée de Vancouver-Centre qui, le 25 juin, deviendra la première femme à occuper le poste de premier ministre du Canada en 126 ans.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ce sera également la première fois que nous aurons un premier ministre qui vient de la Colombie-Britannique. Les compétences impressionnantes de M^{me} Campbell, son grand dévouement au service de l'État, son sens aigu de l'histoire et son grand amour pour le Canada l'aideront certainement à bien s'acquitter de ses nouvelles fonctions.

Diriger une démocratie moderne en cette période difficile sur le plan économique est un défi de taille. Comme l'ont appris tous les premiers ministres de tous les partis politiques, la plus importante responsabilité d'un premier ministre du Canada, c'est de préserver et de renforcer l'unité nationale.

[*Français*]

Depuis que j'ai assumé les responsabilités de premier ministre du Canada il y a presque neuf ans, l'unité nationale a été ma constante préoccupation. Et, bien que nous n'ayons pas réussi à refaire complètement l'unité de la famille constitutionnelle canadienne, j'ai toujours senti partout au pays qu'il existe chez tous les Canadiens et Canadiennes un amour profond et une forte fierté de leur pays. Que l'on soit de Bonavista, de Baie-Comeau ou de Burnaby, que l'on parle français ou anglais, nous partageons tous et toutes le privilège inestimable d'être citoyens canadiens.

Hommage

• (1425)

[Traduction]

Les Canadiens ont, à juste titre, de grandes attentes envers les chefs élus de tous les partis politiques, du côté du gouvernement comme du côté de l'opposition, et il faut répondre à ces attentes de façon sérieuse et sereine dans des circonstances parfois difficiles.

Dans les trois portefeuilles qu'elle a occupés, la députée de Vancouver-Centre a déjà montré qu'elle a beaucoup d'assurance, un bon jugement et une vision claire de la politique gouvernementale. Je crois qu'elle a tous les atouts nécessaires pour s'acquitter des responsabilités de premier ministre avec efficacité, détermination et compassion.

Je sais que tous les députés, quelle que soit leur affiliation politique, et tous les Canadiens se joignent à moi pour lui souhaiter la meilleure des chances.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est aujourd'hui que je vais quitter la Chambre et le Parlement. Je dirais normalement que les députés de l'opposition vont me manquer, mais j'ai l'impression que je vais les revoir souvent. Certains d'entre eux quitteront en même temps que moi, dont certains qui ne s'y attendent pas. La vie publique n'est pas toujours aussi gratifiante qu'on le pense. Imaginez, dix ans de bataille avec Tobin à la Chambre, et on ne me donne même pas une Timex en or.

[Français]

Je voudrais également féliciter, au nom de tout le monde—je sais qu'il a été retenu ailleurs à cause d'une obligation importante, mais il devrait être ici sous peu—donc, je me permets de féliciter, dis-je, le député de Sherbrooke qui a gagné le respect et l'affection de milliers et de milliers de Canadiens et de Canadiennes au cours des derniers mois. Les députés de cette Chambre connaissent bien les qualités remarquables du ministre de l'Environnement et je sais qu'ils voudront aussi lui exprimer leurs félicitations pour la dignité, l'intelligence et l'élévation d'esprit dont il a fait preuve durant toute la course à la direction du Parti progressiste-conservateur.

[Traduction]

Accompagné de sa femme, Michèle, il a mené une superbe campagne dont nous nous souviendrons longtemps, marquée par la distinction et l'éloquence, et a apporté une contribution extraordinaire au débat politique. Au nom de tous les députés, je souhaite tout le succès possible au ministre de l'Environnement.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Aujourd'hui le dernier jour où je siége à la Chambre en tant que premier ministre du Canada. J'ai eu le privilège de pouvoir servir le Canada avec vous tous. Nous avons des manières différentes de défendre le Canada, nous appartenons à des partis politiques différents, mais, au bout du compte, nous partageons tous les valeurs les plus importantes, c'est pourquoi tous les députés des principaux partis politiques à la Chambre agissent avec la conviction que le Canada est et doit rester le meilleur pays du monde et un pays uni.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je tiens à remercier tous les députés de mon parti qui sont restés à mes côtés dans les moments difficiles et qui ont travaillé sans relâche pour tâcher de respecter les engagements que nous avons pris envers les Canadiens. Nous n'avons pas toujours réussi, mais nous avons toujours cru en notre pays, le Canada, comme tous nos vis-à-vis. J'adresse mes meilleurs vœux de succès à tous les députés des partis d'opposition.

Je sais que je manquerai au chef de l'opposition. Il s'ennuie habituellement de moi. En passant, je voulais lui dire—mais je sais que lui aussi avait un engagement à Winnipeg, ou ailleurs, aujourd'hui—que je laisse à Kim mon aide-mémoire dont la première page contient un conseil exprimé en un seul mot: «Esquive!»

Je garderai toujours d'excellents souvenir de cet endroit et de tous les amis que je m'y suis faits et je penserai souvent à vous. Je penserai souvent à vous mes amis, Nunziata, Langdon, Audrey et Nelson. Que ferez-vous pendant votre retraite, Nelson?

• (1430)

M. Riis: Vous avez des suggestions?

M. Mulroney: Ce n'est pas vous mais quelqu'un d'autre qui a eu des mots durs pour le Sénat, n'est-ce pas?

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je dois admettre que j'éprouve non seulement du respect et de l'admiration, mais énormément d'affection pour le député et pour tous les autres députés qui ont si bien servi le Canada. Je penserai souvent à vous, surtout lorsque je serai confortablement assis à mon bureau entre 14 h 15 et 15 heures tous les après-midi, sachant qu'une autre séance de brillantes questions et de réponses non moins réfléchies et convaincantes est télédiffusée d'un bout à l'autre du pays dans les deux langues officielles à l'intention d'un peuple éternellement reconnaissant.

Des voix: Bravo!

Hommage

[Français]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, à l'instar du premier ministre, je voudrais aussi offrir mes plus chaleureuses félicitations à madame la ministre de la Défense nationale pour sa belle victoire de dimanche dernier. Je le fais au nom du chef de l'opposition qui, malheureusement, a des engagements à l'extérieur d'Ottawa aujourd'hui et qui m'a prié de vous transmettre ses félicitations. Je le fais également au nom de tous mes collègues du caucus et du Parti libéral du Canada.

Je voudrais également féliciter les quatre autres candidats à la chefferie du Parti conservateur. Ils ont tous mené une belle campagne. Ils ont fait preuve de dignité et démontré un grand sens démocratique. En particulier, vous me permettrez de mentionner la performance du ministre de l'Environnement qui me rappelle celle d'un autre illustre collègue de cette Chambre qui a les mêmes initiales. . .

M. Mulroney: John Crosbie?

M. Ouellet: . . . et qui, en 1984, avait gagné le coeur de beaucoup de Canadiens. . .

M. Clark (Yellowhead): Merci, André.

M. Ouellet: . . . à l'occasion d'une autre course au leadership, mais pour un autre parti politique.

[Traduction]

Je voudrais signaler le haut fait qu'a accompli la députée de Vancouver—Centre en gagnant l'appui de son parti. Non seulement elle deviendra chef de son parti, mais elle remplira également, si je ne m'abuse, les fonctions de premier ministre du Canada dans quelques jours.

C'est tout un exploit. Je lui conseille cependant de ne pas trop prendre goût à son nouvel emploi.

Une voix: Son emploi d'été.

M. Ouellet: Nombreux sont ceux qui prétendent que ce n'est peut-être qu'un emploi d'été.

M. Beatty: N'y comptez pas, André.

• (1435)

M. Ouellet: Comme vous le savez, la députée de Vancouver—Centre a maintenant une prérogative qu'elle seule peut exercer, soit celle de se rendre chez le gouverneur général pour lui demander de dissoudre la Chambre et de déclencher des élections. Je tiens à lui préciser qu'elle peut compter sur l'appui des députés de ce côté-ci de la Chambre si elle décide de prendre cette initiative.

Permettez-moi de rappeler les paroles qu'a prononcées en 1984, dans des circonstances similaires, le premier ministre actuel à l'époque où il était chef de l'opposition et qui traduisent exactement nos sentiments. Il a déclaré que son parti était prêt et attendait avec impatience d'entrer en campagne dès l'émission du bref d'élection.

M. Mulroney: Nous l'étions.

M. Ouellet: Et nous le sommes maintenant. Je suis persuadé que la députée n'abusera pas de la situation, qu'elle respectera les traditions et les conventions et qu'elle voudra donner, dès que possible, l'occasion aux Canadiens d'élire un nouveau gouvernement.

En terminant, je voudrais de nouveau souhaiter la bienvenue à la députée de Vancouver—Centre à titre de nouveau chef de son parti. Mes meilleurs voeux de santé et de bonheur l'accompagnent.

Je ne m'étais pas rendu compte, en répondant au premier ministre qui présentait à la Chambre le nouveau chef de son parti, que c'était la dernière fois que je l'entendais intervenir au cours de la présente législature.

[Français]

J'ai été un ami de longue date, j'ai étudié avec le premier ministre et j'ai eu l'occasion de le côtoyer en différentes occasions, et en particulier en cette Chambre. Je veux lui souhaiter, au nom de notre parti, une retraite heureuse avec sa femme et ses enfants. Je suis certain, comme il l'a dit lui-même, qu'il ne pourra résister à la tentation de regarder la période des questions. Et, comme il le disait, il y aura sûrement de très bonnes questions, puisque ce sont les gens de son parti qui les poseront.

Je veux dire au premier ministre que le travail qu'il a accompli comme député, comme parlementaire est un travail que nous devons tous, dans des occasions comme celle-ci, reconnaître comme étant éminemment important. Par-delà les partis politiques, par-delà la rivalité des partis politiques, il se crée des liens de respect et d'amitié qui sont très importants. Même si nous sommes contents de vous voir partir, on se rappellera de beaucoup de bonnes choses à votre endroit.

Nos meilleurs voeux vous accompagnent dans le futur.

Des voix: Bravo!

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je voudrais me joindre à mes collègues pour souhaiter la bienvenue à la Chambre à la première ministre désignée.

Hommage

[Traduction]

Je tiens à la féliciter aussi d'être la première femme à avoir été choisie pour diriger le Parti conservateur. C'est bien de ne plus être la seule femme à la tête d'un parti.

Comme on sait, les courses à la direction de partis sont extrêmement stimulantes et madame l'honorable première ministre désignée a fait preuve du début à la fin de bonne humeur et de détermination, et nous la félicitons certes de son haut fait.

[Français]

On peut dire la même chose de tous les autres candidats à la course au leadership de nos voisins d'en face. Je tiens à les féliciter pour leurs efforts. La politique est une profession très exigeante et, bien que je sache que les politiciens ne sont pas toujours populaires, vouloir diriger un parti et aider à diriger le pays est très honorable.

• (1440)

[Traduction]

Dans un esprit, peut-on dire, de camaraderie—mais je suppose que cela n'est désormais plus opportun et je dirai donc dans un esprit d'amitié—je rappellerai au nouveau chef du Parti conservateur que son élection à la tête de son parti n'est qu'un début.

Beaucoup de défis restent à venir. Je suis impatiente de débattre avec elle de la politique du parti qu'elle représente. Je lui demanderai d'appliquer au plus tôt sa politique en matière de participation et cela, en déclenchant des élections fédérales le plus tôt possible, soit immédiatement après le 25 juin, afin que tous les Canadiens aient leur mot à dire. Cela aurait vraiment pour effet de faire participer tous les Canadiens à la bonne marche de leur pays.

Je suppose que la question est de savoir si les Canadiens sont prêts à élire pour la première fois une femme au poste de premier ministre. Je dis que oui et, cette fois-ci, ils auront très nettement le choix.

Enfin, comme le reconnaissent le premier ministre sortant et tous les premiers ministres de tous les partis politiques, aucun premier ministre n'est jamais aussi populaire que lorsqu'il démissionne, mais je tiens à transmettre mes meilleurs vœux au premier ministre sortant, à son épouse, Mila, et à ses enfants. La voie est difficile. Je sais que tout le monde fait de son mieux à ce poste, dans l'intérêt du pays tout entier. Nous ne sommes peut-être pas d'accord, mais nous partageons la même motivation lorsqu'il s'agit de travailler dans l'intérêt du Canada.

Je tiens seulement à dire au premier ministre sortant que nous savons que sa tâche n'a pas été facile et qu'il croit l'avoir assumée dans l'intérêt du Canada. Nous vous souhaitons à votre famille et à vous, monsieur le premier ministre, tout ce qu'il y a de mieux pour l'avenir. Vous allez quitter cet endroit, mais votre esprit restera certes ici en la personne de cette femme qui a été choisie pour diriger les destinées du Parti conservateur.

[Français]

Encore une fois, madame la Présidente, je voudrais féliciter la première ministre désignée. Je vous offre mes meilleurs vœux dans vos nouvelles fonctions.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, en ce jour historique, je veux prendre la parole à la Chambre pour remercier mes collègues et les personnes qui m'ont appuyée de m'avoir permis de devenir la première femme qui sera assermentée, le 25 juin prochain, à titre de première ministre du Canada.

Je veux rendre hommage à mes collègues qui étaient aussi candidats dans cette merveilleuse course. D'entrée de jeu, je dois dire que le congrès a été très excitant et que des députés d'autres partis y ont assisté. J'ai été saisie d'une vive émotion et d'une euphorie extraordinaire lorsque, de ma place, dans les gradins du Centre municipal, j'ai vu le député de Burnaby—Kingsway courir vers moi en affichant un grand sourire enthousiaste. Je me suis demandé si mon appel avait réellement eu autant de portée. Malheureusement, le député n'était là qu'à titre d'observateur.

Dans cette course à la direction du parti, le député de Halton—Peel, celui d'Etobicoke—Lakeshore, le whip du gouvernement et le ministre de l'Environnement ont été des candidats extraordinaires.

[Français]

Il est surtout important de souligner le rôle qu'a joué le ministre de l'Environnement. C'était vraiment une course. C'était vraiment une opportunité pour notre parti de démontrer aux Canadiens et aux Canadiennes la richesse de talents dans notre parti. Je félicite tous les candidats, mais je félicite surtout le ministre de l'Environnement qui continuera à jouer un rôle central dans notre parti, dans notre gouvernement et dans le pays.

Des voix: Bravo!

Questions orales

[Traduction]

Mme Campbell (Vancouver-Centre): J'aimerais parler brièvement de l'histoire des femmes au sein de notre parti. Récemment, j'ai lu l'histoire de la Chambre des communes et j'ai été heureuse d'apprendre que c'est sir John A. Macdonald, le premier premier ministre progressiste conservateur du Canada, qui a pris la parole à la Chambre et proposé d'accorder le droit de vote aux femmes. En fait, c'est un premier ministre conservateur, sir Robert Borden, qui était en fonction lorsque les Canadiennes ont obtenu le droit de vote. Comme le premier ministre l'a dit, c'est un autre premier ministre conservateur, John Diefenbaker, qui a nommé la première membre du Conseil privé et ministre au Canada.

• (1445)

Deux premiers ministres conservateurs qui sont actuellement à la Chambre, le député de Yellowhead et le premier ministre, ont aussi confié pour la première fois un certain nombre de ministères fédéraux à des femmes. En conséquence, c'est pour moi un honneur, à titre de membre du Parti conservateur et de députée, d'avoir obtenu la confiance de mon parti lors de ce congrès à la direction et de pouvoir participer à un autre moment historique pour les femmes et pour notre parti.

Des voix: Bravo!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Madame la Présidente, c'est une journée chargée d'émotions pour tous les députés de ce côté-ci de la Chambre et d'en face aussi, je crois, car c'est le dernier jour à la Chambre des communes de notre collègue et ami, le premier ministre du Canada.

Lorsque le premier ministre a annoncé qu'il prenait sa retraite, de nombreux hommages lui ont été rendus à la Chambre. Dans les mois et les années qui viendront, les mesures et les politiques qu'il a adoptées feront l'objet de nombreuses analyses. Je le répète, de nombreux députés de part et d'autre de cette Chambre ont été touchés par les qualités personnelles du premier ministre.

Le premier ministre et sa famille ont fait une forte impression sur notre ville. À Ottawa, la présence cordiale et amicale de Brian et de Mila Mulroney et de leur famille a été vivement appréciée. Je sais que, non seulement ceux d'entre nous qui ont eu le plaisir de travailler avec eux regretteront beaucoup leur absence, mais tous les habitants de cette ville qui ont été touchés par leur grâce, leur charme, leur chaleur et leur merveilleux dévouement à notre pays. Je tiens à les remercier.

Des voix: Bravo!

[Français]

Madame la Présidente, je remercie sincèrement l'honorable député de Papineau—Saint-Michel pour ses remarques et je veux lui dire que j'ai hâte de travailler avec lui et tous ses collègues, mais particulièrement avec l'honorable chef de l'opposition. Je l'admire beaucoup pour ses qualités personnelles et ce, depuis mon adolescence, dois-je dire. Je veux remercier sincèrement l'honorable chef de l'opposition pour son appel, immédiatement après mon élection comme chef de mon parti. J'ai vraiment hâte de travailler avec lui.

[Traduction]

Je veux aussi remercier le chef du NPD de ses bonnes paroles et lui rendre hommage parce qu'elle a été la première femme à diriger un parti national au Canada.

Des voix: Bravo!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Toutes les femmes ont vu, avec admiration, la députée du Yukon redéfinir le rôle de chef de parti, faire valoir son point de vue et expliquer ce que signifie, pour une femme, le fait d'assumer cette forme de leadership. Je tiens à lui dire que je l'admire beaucoup. J'espère que l'admiration que je lui voue, conjuguée à celle que Bob Rae et Roy Romanow lui vouent également, ne sera pas trop lourde à porter.

En terminant, je tiens à dire que si la Chambre se réunit avant les prochaines élections, j'aurai l'honneur de participer à un moment historique en occupant ce fauteuil, grâce à l'appui que m'ont témoigné les membres de mon parti. J'attends avec impatience le moment historique où j'assumerai les fonctions de première ministre du Canada grâce à l'appui que les Canadiens nous témoignent à moi et à mon parti.

Des voix: Bravo!**QUESTIONS ORALES**

• (1450)

[Traduction]

LES TENANTS DE LA SUPRÉMATIE BLANCHE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, les Casques bleus canadiens ont terminé hier après 29 ans une remarquable et fructueuse mission de maintien de la paix dans l'île de Chypre. Nous rendons aujourd'hui hommage à ces militaires qui ont servi avec

Questions orales

succès la cause de la paix durant 29 ans, suivant la meilleure tradition des Forces armées canadiennes.

Étant donné cette tradition, il était troublant d'apprendre hier soir au bulletin de nouvelles de Radio-Canada que des tenants de la suprématie blanche étaient infiltrés dans les Forces armées canadiennes. Plusieurs personnes ont donné un témoignage personnel à ce sujet. En fait, les autorités de la base militaire d'Esquimalt ont ordonné la tenue d'une enquête sur le mouvement en faveur de la suprématie blanche et sur l'infiltration de certains de ses adeptes dans les Forces armées sur la côte ouest du Canada.

Je voulais poser une question à la ministre de la Défense nationale, et je m'adresse maintenant à quiconque répond à sa place à la Chambre des communes. Quand l'avait-on informée de ce rapport préparé par son ministre et qu'a-t-elle fait à la suite de cette information?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on fait enquête sur toutes les allégations de racisme.

Quant à la situation à Victoria, deux des cinq individus concernés ont été renvoyés et les trois autres ont été prévenus que ce genre de comportement était totalement inacceptable et que s'ils se livraient de nouveau à ce genre d'activité ou le laissaient soupçonner, ils seraient renvoyés des Forces armées conformément à la politique des Forces armées à cet égard.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, en l'absence de la ministre de la Défense nationale, le ministre a affirmé ces derniers mois que des politiques adéquates sont en place. Néanmoins, les conclusions de cette enquête menée il y a un an n'ont toujours pas été rendues publiques. Ainsi, M. McAleer, en Colombie-Britannique, continue d'animer une ligne ouverte raciste et de conseiller aux tenants de la suprématie blanche de s'infiltrer dans les Forces canadiennes et de les utiliser à leurs propres fins.

C'est bien la preuve que des politiques adéquates ne sont pas en place. Le gouvernement, qui connaît la gravité de cette situation depuis des mois, n'a absolument rien fait pour arrêter cela, si ce n'est user de faux-fuyants et chercher à dérouter les gens. Pourquoi n'a-t-il rien fait pour empêcher les tenants de la suprématie blanche de s'infiltrer dans les Forces canadiennes?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le gouvernement est passé à l'action. J'ignore pourquoi le député affirme que des politiques adéquates

ne sont pas en place. Des politiques adéquates sont bel et bien en place.

Ce n'est pas parce qu'il existe des lois pour limiter la vitesse que les automobilistes ne font pas d'excès de vitesse de temps à autre. Il peut arriver que des personnes inaptes fassent une demande d'enrôlement dans les Forces canadiennes, mais lorsque leurs activités sont établies ou découvertes, on les prie de quitter.

Comme la ministre de la Défense nationale l'a dit plus tôt, elle a demandé que l'on rédige un règlement prévoyant que des questions concernant les activités, attitudes et organismes racistes soient posées au cours du processus initial de recrutement de façon plus explicite que ce n'est le cas actuellement. Et tout cela se fait en respectant les restrictions imposées par la Charte canadienne des droits.

Le député a tout à fait tort d'affirmer que les politiques actuelles sont inadéquates. Les politiques actuellement en vigueur sont adéquates. Lorsqu'on découvre un comportement inacceptable, on s'en occupe.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, nous ne savons pas si c'est très généralisé, mais nous connaissons un couple qui a un atelier d'imprimerie en Colombie-Britannique et qui prétend avoir rencontré plus d'une douzaine de tenants de la suprématie blanche, dont certains se trouvent dans différentes unités des forces armées partout au Canada. Ce couple hésite à parler publiquement, à moins d'avoir l'assurance que l'on agira sérieusement.

• (1455)

Je voudrais demander au ministre quelle est la position du gouvernement. Vu qu'il y a des preuves croissantes que les racistes utilisent les forces armées, dont la compétence remarquable est reconnue dans le monde entier, est-ce que le ministre instituera une enquête publique à ce sujet?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, d'une part, le député reconnaît la compétence des Forces canadiennes, mais, d'autre part, il ne les juge pas aptes à régler ce problème et il demande une enquête publique. Il devrait choisir.

Bien sûr qu'elles sont compétentes et que cette affaire sera élucidée. En fait, l'incident mettant en cause les cinq militaires a été réglé de façon appropriée. Deux ont été renvoyés et trois ont reçu du counselling. S'ils persistent à se conduire de cette façon, ils seront eux aussi rayés des cadres. Je ne sais pas ce que le député veut de plus, à moins que ce ne soit la pendaison préventive.

Questions orales

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, il ne s'agit pas d'une sottise de jeunesse. Je veux assurer à la Chambre et au gouvernement que les membres des Forces canadiennes sont aussi alarmés par cette révélation inquiétante que nous le sommes, nous de l'opposition officielle, et que devrait l'être le gouvernement.

Le fond de la question est que des membres de groupes qui militent pour la suprématie blanche s'infiltrèrent délibérément dans les Forces canadiennes. Ils utilisent des installations militaires comme terrains d'entraînement et les casernes comme points de liaison.

Quand le gouvernement a-t-il appris la chose, qu'a-t-il découvert et qu'a-t-il fait pour y remédier?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, comme je l'ai déclaré dans une réponse à son collègue, la politique des forces armées est bien connue et le vice-amiral à la retraite le sait bien.

Il conteste la compétence des Forces canadiennes lorsqu'il y a lieu de régler le cas d'indésirables dans leurs rangs. Elles règlent en fait leur sort quand des indésirables sont découverts. Elles procèdent dans les règles et selon nos traditions de justice, mais elles le font.

Il est simplement faux de laisser entendre que, d'une manière ou d'une autre, il y a une complicité, une connivence ou un signe d'intelligence quelconque et que cela nous est égal que des racistes et des tenants de la suprématie blanche s'infiltrèrent—pour reprendre ce terme—dans les Forces canadiennes. Aucune preuve ne vient étayer cette accusation en dehors des déclarations faites à la télévision par un quelconque tenant de la suprématie blanche. Quand on y pense, il est dans l'intérêt de ce genre de personne de répandre des rumeurs fausses et malveillantes comme celles-là.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, ce qui est troublant dans cette affaire, c'est qu'on a dit à ces membres de groupes racistes de ne pas se faire remarquer. Ils n'assistent pas aux réunions et se montrent très discrets, de sorte qu'il est très difficile de les reconnaître.

On a la preuve qu'un groupe bien organisé s'infiltra dans les Forces canadiennes un peu partout dans le pays. Ces gens menacent les civils, qui n'osent même pas les dénoncer aux autorités, par crainte de représailles. La police militaire de la base a fait une enquête, mais le

commandant de la base refuse de rendre les conclusions publiques.

Le gouvernement s'engagera-t-il immédiatement à rendre publiques les conclusions de cette enquête, pour qu'on mette au jour cet élément cancéreux de la société canadienne qui se cache dans les Forces canadiennes et sur lequel on a des preuves abondantes?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, sauf votre respect, je souhaiterais que l'animal, pardon, l'amiral à la retraite. . .

Une voix: L'animal politique.

M. Andre: . . . l'amiral à la retraite nous présente ses éléments de preuve.

Une voix: Il y a eu une émission télévisée à ce sujet.

M. Andre: J'ai vu cette émission. Elle est un exemple du genre de journalisme qui ne me manquera pas lorsque je quitterai la Chambre.

Le député vient de laisser entendre qu'on dit à ces personnes de ne pas se faire remarquer. Qui leur dit cela? Est-ce que c'est implicite ou si ce sont les Forces canadiennes qui leur disent cela? Bien sûr que non. Si elles les découvraient, elles les mettraient à la porte.

Que propose le député, mis à part le règlement qui est déjà établi? Lorsque les autorités militaires découvrent que des personnes se comportent de cette façon, elles prennent les mesures qui s'imposent. Elles ont une politique qui vise à empêcher, autant que possible, que des personnes de ce genre entrent dans les Forces canadiennes, car elles sont indésirables.

Lorsqu'on en découvre, qu'on constate qu'elles agissent d'une manière que tous considèrent comme étant incorrecte et qu'elles font partie de ces groupes, on prend les mesures qui s'imposent. À mon avis, les Forces canadiennes sont l'organisation militaire la meilleure au monde, et je leur fais entièrement confiance.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1500)

L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre. Aujourd'hui, nous avons transmis tous nos vœux de bonheur au premier ministre, mais malheureusement, je ne suis pas sûre que la population s'en sorte aussi bien.

Questions orales

Après neuf ans de gouvernement conservateur, les Canadiens se posent plusieurs questions. Sur le plan des soins de santé, notre situation s'est-elle améliorée? Avons-nous un meilleur système d'éducation? Avons-nous moins de chômeurs? La pauvreté est-elle moins répandue? La réponse à toutes ces questions est non. Notre dette est-elle plus élevée? La réponse à cette question est oui.

Même si les élections s'en viennent avec leur cortège de promesses, le premier ministre peut encore faire quelques changements dès maintenant.

Voici mes questions au premier ministre: s'engagera-t-il à ne pas mettre en oeuvre le projet de loi sur l'ALÉNA, cette mesure sur le libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, afin que les Canadiens puissent exprimer leur point de vue aux prochaines élections? Son gouvernement redonnera-t-il l'espoir aux Canadiens et mettra-t-il de l'avant un véritable plan pour leur redonner du travail?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je prie instamment ma collègue de lire un discours que le premier ministre de l'Ontario, l'honorable Bob Rae, a prononcé hier à Washington. Avec éloquence et efficacité, il a fait savoir que ce sont la productivité et la croissance économique qui entraîneront la reprise. Il dit aussi que son gouvernement a appris qu'on ne peut pas emprunter pour assurer sa prospérité. Ils savent maintenant qu'il faut contrôler les dépenses et engendrer une croissance réelle du secteur privé. Or, c'est exactement ce que nous essayons de faire.

Je presse ma collègue de lire ce discours, dans son propre intérêt, parce que je ne suis plus un politique, mais un homme d'État, et je ne fais qu'essayer de l'aider. C'est avec affection que je lui recommande de lire le discours de Bob Rae et je pense qu'après réflexion, elle y trouvera des raisons de répudier bien des politiques de son parti. Il y a en effet bien des politiques que ses prédécesseurs lui ont léguées depuis les années 30 et 40.

Nous sommes maintenant dans les années 90 et il est temps de comprendre que la véritable croissance ne peut venir que du secteur privé et d'un pays régénéré. Voilà ce que nous avons fait.

[Français]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, il est difficile, voire impossible pour le premier ministre de défendre son gouvernement. Il a refusé de répondre aux questions en ce qui concerne la situation du Canada en ce moment, et pourtant, c'était la responsabilité de ce gouvernement d'établir des politiques. Nous avons, ici au Canada, un million et demi de chômeuses et de chômeurs, 2,2 millions d'assistés sociaux et 4,2 millions de personnes qui vivent dans la pauvreté. Tous ces gens

n'ont pas besoin de beaux discours, ils ont besoin d'un emploi et c'est à cause du gouvernement que nous avons un tel désastre, ici au Canada. Ils ont besoin d'un changement fondamental.

Est-ce que le premier ministre croit vraiment que lui et son caucus québécois peuvent espérer défendre une politique économique qui a mis presque un demi-million de Québécois et de Québécoises au chômage?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je serais, madame la Présidente, très intéressé de voir les critères de succès de mon amie en ce qui concerne la position économique d'un grand pays industrialisé comme le Canada. Est-ce qu'elle croit que le taux d'inflation est important? Je lui soumets que le taux d'inflation aujourd'hui, au Canada, est le plus bas depuis 30 ans. Est-ce qu'elle croit que les taux d'intérêt sont importants? Ils sont aujourd'hui à leur plus bas niveau depuis 20 ans. Est-ce qu'elle croit que le taux de croissance économique est important? Au Canada, le taux de croissance économique et le taux de croissance d'emploi sont les plus élevés de tous les pays du G-7, de tous les grands pays industrialisés au monde.

Nous venons, bien sûr, de traverser une récession difficile, il est vrai. On en voit les effets un peu partout, et on le déplore. Ce sont les mêmes réalités que l'on connaît maintenant en France, en Angleterre ou en Allemagne. C'est un peu partout ainsi. Mais le Canada sort de cette récession renforcé, grandi, avec une capacité énorme de générer une nouvelle prospérité durable pour les jeunes de notre pays. Voilà, je ne dis pas que c'est parfait, mais les éléments les plus importants d'une économie se retrouvent au Canada, le numéro 1 au monde.

[Traduction]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je suis choquée par le refus du premier ministre de reconnaître, alors qu'il s'appête à quitter le pouvoir, la misère dans laquelle est plongé le pays tout entier par suite du chômage et de la pauvreté qui ont augmenté de façon spectaculaire ces neuf dernières années. Le pays souffre énormément. Alors qu'il s'appête à quitter le gouvernement, le premier ministre part en laissant au Canada un taux de chômage et une dette d'une importance encore jamais vue dans l'histoire de notre pays.

• (1505)

J'ai déjà dit que c'est la dernière chance qu'a le premier ministre de faire quelque chose. Le premier ministre va-t-il profiter de l'annonce faite par le ministre du Commerce extérieur, qui a déclaré qu'il ne serait pas candidat aux prochaines élections et qu'il a l'intention de prendre sa retraite, pour retirer l'Accord de libre-échange nord-américain, cet accord désastreux qu'a négocié ce ministre?

Questions orales

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, dans le discours tout à fait remarquable qu'il a prononcé hier à Washington, le premier ministre Rae a fait savoir que son gouvernement se rendait compte qu'il ne pouvait se tenir à l'écart des courants des affaires internationales et refuser d'assumer les responsabilités commerciales, économiques et financières qui existent en Amérique du Nord.

J'espère ne pas être présomptueux—ma mère me dit que la présomption est toujours péché—mais j'espère qu'après un tel discours, le gouvernement de l'Ontario donnera promptement son aval à l'ALÉNA.

Mme McLaughlin: Vous plaisantez!

M. Mulroney: J'espère ne pas avoir offensé la députée, mais si elle s'oppose à l'ALÉNA, elle s'oppose au libre-échange. Audrey, vous savez ce qui est arrivé aux dernières élections. Si vous vous opposez à l'ALÉNA, c'est que vous voulez défaire le progrès. Vous tentez de ramener le Canada à l'époque du protectionnisme des années trente, quarante et cinquante.

Nous sommes en faveur d'une approche moderne, énergique et ouverte qui favorisera la prospérité et la création d'emplois pour tous les jeunes Canadiens.

* * *

[Français]

LE RACISME

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre responsable de la Défense nationale. J'ai en main copie d'une lettre de B'nai Brith, en date du 6 mai, adressée à la ministre, lui demandant ce qu'elle comptait faire pour enrayer le racisme dans les forces armées. À ce jour, cette lettre demeure sans réponse. Pourquoi la ministre refuse-t-elle de s'occuper de ce dossier? Pourquoi néglige-t-elle son devoir de ministre?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, bien entendu, la ministre n'a pas refusé d'examiner la question. Quant à la lettre, si la députée avait demandé qu'elle soit envoyée par les soins de la Société canadienne des postes, nous l'aurions reçue et y aurions déjà répondu. Elle doit avoir été expédiée par d'autres voies.

En réponse à ses collègues et à son voisin de pupitre, j'ai expliqué que les politiques des Forces armées cana-

diennes à ce sujet étaient claires. Elles sont en place. Il est inacceptable que des membres des forces armées adoptent une attitude raciste ou prônent la suprématie de la race blanche. En fait, il y a diverses autres activités qui sont interdites aux personnes qui ont le privilège de porter l'uniforme des Forces armées canadiennes.

Il existe effectivement des politiques et elles sont appliquées. Cela ne nous met pas pour autant à l'abri des incidents, pas plus, comme je l'ai déjà dit, que le fait d'avoir des lois sur les limites de vitesse nous garantit que plus jamais personne ne fera d'excès de vitesse.

Le fait est qu'il existe des politiques et que celles-ci sont rigoureusement appliquées par les Forces armées canadiennes. Le public n'a aucune raison de s'en faire à ce point.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, ma question est très sérieuse et n'a rien à voir avec la Société canadienne des postes. Au nom de tous les Canadiens que le racisme choque et dérange, je demanderais au premier ministre de bien vouloir répondre à cette question.

[Français]

Il y a déjà un an, une enquête du ministère de la Défense en Colombie-Britannique révélait que des groupes néo-nazis avaient infiltré nos forces militaires. L'inaction de ce gouvernement est totalement inacceptable. Quand la ministre va-t-elle instituer une enquête publique sur l'infiltration des néo-nazis dans les forces armées? Va-t-elle, par sa négligence permettre à ces indésirables de recevoir de la formation militaire aux frais de nos contribuables?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): La députée continue d'affirmer, à tort, que rien n'a été fait. Des mesures ont été prises contre les cinq personnes qui étaient en cause dans cette affaire. Deux d'entre elles ne font plus partie des forces armées, et trois ont reçu du counseling. Des mesures ont été prises. Je me demande pourquoi la députée s'entête à dire que rien n'a été fait, quand ce n'est pas vrai.

Voici maintenant qu'un partisan de la suprématie de la race blanche a déclaré, à la télévision, qu'il y avait d'autres cas du genre. Je demande à la députée, comme je l'ai demandé à son voisin de pupitre, de nous donner des preuves. On peut être certain que les Forces armées canadiennes examineront cette affaire et prendront les mesures nécessaires.

Questions orales

• (1510)

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre. Le leader parlementaire du gouvernement ne semble pas vouloir prendre au sérieux la question qui est soulevée aujourd'hui.

Il y a seulement trois semaines, ici, à Ottawa, dans la capitale nationale, nous avons été témoins d'un affrontement violent entre des membres du groupe Heritage Front et des manifestants opposés à la philosophie de ce mouvement. Il y a eu des blessés et des arrestations. Peu de temps après, il y a eu une manifestation à Toronto.

Le racisme organisé est devenu une réalité visible au Canada. Et en dépit de l'excellente réputation de nos forces armées, il est regrettable de devoir dire qu'il est également présent et visible dans notre organisation militaire.

Le 26 avril, la ministre de la Défense nationale a annoncé la tenue, à huis clos, d'une commission d'enquête militaire pour «permettre de comprendre les problèmes que connaissent les Forces armées canadiennes en Somalie». C'est un début.

Nous avons appris, non pas d'un tenant de la suprématie blanche, mais de deux personnes qui tiennent une petite imprimerie à Victoria, qu'au moins une douzaine de membres d'un groupe raciste étaient venus leur demander leurs services.

Voici les questions qui s'adressent à la ministre et au premier ministre. La commission d'enquête militaire annoncée par la ministre de la Défense nationale sera-t-elle remplacée par une commission publique chargée d'enquêter sur l'infiltration des Forces armées canadiennes par des groupes prônant la suprématie blanche? Le gouvernement a-t-il l'intention de passer à l'action pour débarrasser la société canadienne de ce cancer?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député doit être cohérent. Il laisse entendre qu'il fait confiance aux militaires mais, par ailleurs, il réclame une commission d'enquête publique, une chasse aux sorcières, sur la foi d'allégations dénuées de tout fondement.

Il est vrai qu'en raison du nombre—nous parlons de 70 000 personnes en uniforme—il arrive qu'on accepte des gens qui n'auraient jamais dû s'enrôler. Dès qu'on s'en aperçoit, leur cas est réglé.

Les directives à cet égard sont très claires. La ministre de la Défense nationale a déclaré que le racisme et les attitudes racistes étaient totalement inacceptables dans les Forces armées canadiennes et ces dernières font tout ce qui est en leur pouvoir pour faire respecter cette politique.

Si le député a des preuves du contraire, qu'il les communique et je puis l'assurer qu'on s'en occupera.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, la ministre de la Défense nationale a annoncé l'enquête militaire en avril, en donnant quatre raisons. Elle n'a pas parlé à ce moment-là de l'enquête complète menée par l'Unité des enquêtes spéciales l'été dernier à Victoria dans le dossier du racisme et des activités des tenants de la suprématie blanche chez les militaires de cette région.

J'aimerais citer brièvement le *Times*, où le porte-parole militaire, le major Don Roy, a confirmé qu'une enquête complète devait avoir lieu et que les résultats de celle-ci ne seraient pas révélés à moins que quelqu'un n'en fasse la demande en invoquant la Loi sur l'accès à l'information.

À mon avis, les Canadiens préféreraient qu'une commission d'enquête soit chargée de mettre fin immédiatement à la propagation de ce cancer qu'est le racisme au sein de la société canadienne et surtout à l'utilisation de nos forces canadiennes pour répandre de telles idées méprisables.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, mon collègue et moi partageons plusieurs opinions; nous croyons entre autres que le racisme est un mal profond et qu'il constitue le fléau de toute société qui se veut civilisée. Malheureusement, dans un pays de 28 millions d'habitants, il est inévitable de trouver des dingues, des idiots et des racistes et cela ne porte nullement atteinte aux grandes et très nobles traditions des Canadiens.

Je me souviens d'avoir été frappé, lorsque je suis devenu premier ministre, par le fait qu'on réclamait depuis des décennies la tenue d'une commission royale d'enquête sur les crimes de guerre nazis, et par le fait qu'il puisse se trouver au Canada des criminels de guerre nazis. À moi aussi cette pensée était insupportable et nous avons immédiatement institué une commission royale qui a, je crois, donné lieu à des poursuites judiciaires.

Une autre affaire s'est présentée. Je me rappelle la contribution active et constructive que mon collègue a prise dans le dossier du racisme envers les Canadiens

Questions orales

d'origine japonaise. Pendant 40 ans, les Canadiens d'origine japonaise avaient subi de graves préjudices. Le gouvernement du Canada avait agi de façon extrêmement raciste. Notre gouvernement a voulu redresser ce tort et l'a fait avec la collaboration de tous les députés de l'opposition. J'en remercie mon collègue.

• (1515)

Voilà le genre de leadership que tous les partis politiques tentent d'adopter au Canada. Ces deux cas montrent bien à tous ces gens bornés qui prônent le racisme, qu'ils représentent une infime minorité et que l'ensemble des citoyens vigilants prendront à leur égard des mesures fermes et efficaces.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur les emplois et la compétence provinciale aux termes de la Constitution.

Avant de poser cette question, je voudrais remercier le premier ministre d'avoir rappelé à tous les Canadiens que la citoyenneté est un bien précieux que personne ne devrait perdre à cause de sa race.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Alors qu'il siège pour la dernière fois à titre de premier ministre dans cette enceinte, je voudrais lui rappeler une lettre que lui a envoyée le 27 mai 1993 le premier ministre de la Colombie-Britannique au sujet de la récente décision du groupe binational sur les billes de bois de la Colombie-Britannique.

Le ministre a reçu cette lettre dans laquelle M. Harcourt, le premier ministre de la Colombie-Britannique, s'inquiétait du fait qu'aux termes d'un article de l'ALÉNA qui a été adopté par la Chambre, il se peut que les provinces perdent le pouvoir qui leur appartient sur les ressources, et plus particulièrement le contrôle sur les billes et leur exportation, ce qui entraînera des pertes d'emplois.

Avant de quitter son poste, le premier ministre pourrait-il garantir à tous les habitants de la Colombie-Britannique que l'ALÉNA n'empêche en rien notre province de contrôler l'exportation des billes de bois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, si mon collègue me demande si aux termes de l'ALÉNA, les provinces perdent leur contrôle

sur les ressources naturelles, en l'occurrence, les billes de bois, la réponse est non.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, je suis heureux que le premier ministre adopte cette position.

Je veux qu'il soit clair que du fait de cette position, le premier ministre est prêt à envoyer une lettre au président des États-Unis et au président du Mexique pour leur préciser que les déclarations venant à l'heure actuelle de Washington au sujet des billes de la Colombie-Britannique sont tout à fait inexactes et qu'il en va de même de la décision du groupe binational qui laisse entendre que la province n'a pas de contrôle sur ces billes. Il pourrait ainsi dire clairement aux Canadiens, et surtout aux habitants de la Colombie-Britannique, qu'aucune province ne perdra sa compétence aux termes de cette loi et que dans le cas contraire, elle ne sera pas appliquée sous sa forme actuelle.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, mon collègue sait pertinemment que dans le passé, par exemple, en ce qui concerne le libre-échange et ensuite l'ALÉNA, on s'est demandé si notre culture, notre eau, nos ressources naturelles et notre sang étaient visés et la réponse, dans tous les cas, a été non.

Je pense que mon collègue connaît pertinemment la réponse à la question qu'il vient de poser et je lui ai donné la réponse. Il m'a demandé si j'étais disposé à écrire au président des États-Unis et à celui du Mexique. Je suis tellement sûr de la position que je viens d'exprimer que je suis prêt à démissionner, au besoin, à propos de cette question.

* * *

LA BOSNIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Sud—Centre): Il a toujours eu des difficultés à choisir le moment propice, madame la Présidente. J'ai une question à poser à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Hier, à la Chambre des communes, le ministre a répondu à une question que je lui avais posée en disant, et je cite le hansom: «nous avons pris une décision concernant la possibilité d'envoyer d'autres soldats ou d'autres forces militaires canadiennes en Bosnie.»

Comme c'est aujourd'hui le dernier jour où la Chambre se réunit pour quelque temps, nous devons absolument bien comprendre cette décision, pour que tous les Canadiens se rendent compte de sa gravité et de ses incidences.

Questions orales

La ministre peut-elle nous dire si nous allons envoyer d'autres troupes en Bosnie? Est-ce que le mandat de nos troupes qui sont actuellement dans la région sera modifié pour leur confier davantage un rôle de combattant? D'où viendront les ressources et l'équipement, étant donné que la ministre a toujours dit que nous ne sommes plus en mesure de contribuer aux opérations de maintien de la paix?

• (1520)

Compte tenu des graves implications de cette décision pour nos troupes et leurs familles, j'espère que la ministre pourra fournir des réponses précises à ces questions.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, avant de répondre à la question, de façon très précise selon mon habitude, permettez-moi de souligner qu'on a beaucoup parlé aujourd'hui à la Chambre des femmes, du rôle de premier plan qu'elles ont joué et de leur rôle à la Chambre, étant donné que les chefs de deux partis nationaux sont des femmes.

Je sais que vous n'êtes pas la première femme à assumer la présidence, mais je voudrais vraiment reconnaître aujourd'hui l'excellent travail que vous avez accompli dans cette fonction.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Pour revenir à la question du député, je dois m'excuser de ne pas avoir vérifié la transcription, mais j'ai vraiment dit le contraire. J'ai dit que la décision n'avait pas été prise.

J'ai toujours dit que nous ne pouvions presque plus envoyer d'autres soldats et que nous allions examiner notre capacité de contribuer. Nous n'avons pas pris de décision à cet égard, parce que les Nations Unies n'ont pas demandé au Canada de participer à l'envoi d'autres troupes. Par contre, l'ONU connaît très bien la limite de notre capacité de fournir d'autres troupes et d'autres ressources, et sait que notre contribution serait plutôt limitée. Je voulais répondre que nous n'avons pas encore pris de décision à cet égard.

Le député et la Chambre voudront bien m'excuser de ne pas avoir vérifié si le texte du hansard était correct.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire.

Si la ministre dit que le Canada a décidé de ne pas envoyer de troupes, peut-elle nous préciser ce que l'on va faire avec les troupes qui sont déjà en Bosnie? Allons-nous accepter que leur mandat soit modifié conformé-

ment à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité et énoncée dans le rapport du secrétaire général? Cette résolution dit en fait que l'on va maintenant demander aux troupes d'assurer la protection militaire des civils dans les enclaves de sécurité, ce qui constitue un changement important au mandat des troupes et aux conditions liées à une intervention militaire de leur part.

Dans un tel cas, qu'est-ce qui sera fait pour s'assurer que nos troupes possèdent le matériel et les ressources nécessaires? Tous les rapports mentionnent clairement que les troupes en place actuellement ne possèdent pas le matériel requis pour s'acquitter des tâches que l'ONU veut maintenant confier à sa force de protection en Bosnie.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, il est très difficile de parler des ressources et du matériel supplémentaires nécessaires à nos troupes avant d'obtenir des Nations Unies une description précise des tâches qui pourraient être confiées à nos soldats, qui font de l'excellent travail en Bosnie et en Croatie.

Je tiens à dire au député et aux Canadiens que nous n'avons encore jamais demandé à nos troupes d'accomplir une mission sans leur fournir le matériel adéquat et que nous continuerons d'appliquer cette politique. Nous n'allons pas tolérer que nos troupes soient équipées de façon inadéquate. Nous ne l'avons jamais fait et ce n'est pas maintenant que nous allons le faire.

* * *

LA CONTREBANDE DU TABAC

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au solliciteur général.

Presque tous les soirs, on entend le crépitement des mitraillettes et le vrombissement de vedettes qui foncent dans le noir tous feux éteints. Et il ne s'agit pas de la vie à Sarajevo ou à Mogadiscio, mais bien des activités de contrebande du tabac sur le Saint-Laurent près de Glengarry, dans ma circonscription.

En cette dernière journée de la présente législature, je voudrais demander au solliciteur général ce qu'il a l'intention de faire pour mettre fin à ces activités illégales qui mettent en danger la vie et la sécurité de mes électeurs. Qu'a-t-il l'intention de faire pour qu'on cesse de perdre des milliards de dollars d'impôts à cause de cette activité illicite qui se poursuit en ce moment même à 50 milles de la colline du Parlement?

Questions orales

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je reconnais que la situation est grave. Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour y remédier. Il m'est impossible de les révéler toutes à la Chambre des communes. Qu'il suffise de dire que nous avons augmenté les crédits pour assurer une surveillance policière et douanière accrue.

En outre, avec l'aide de l'opposition, nous avons récemment modifié la loi sur les produits de la criminalité afin d'avancer sur un autre front.

Il ne fait pas de doute que la situation est grave. Mais nous avons fait des progrès et nous ne ménageons pas nos efforts pour régler ce problème.

• (1525)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je voudrais rappeler au ministre qu'il n'y a à l'heure actuelle que 24 agents de la GRC pour patrouiller tout le secteur, y compris les points d'entrée, et lutter contre ces activités criminelles.

Je voudrais savoir si le ministre va, au nom du gouvernement et du ministre du Revenu national, s'engager d'abord à arrêter de supprimer des postes aux douanes et ensuite à accroître l'effectif actuel afin qu'on puisse rétablir la sécurité et l'ordre avant que d'autres personnes se fassent tuer, comme c'est arrivé il y a trois ans lors de l'insurrection à Akwasasne.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je puis dire au député que des mesures ont été prises pour accroître l'effectif des douaniers et de la GRC sur les lieux.

* * *

CHRISTINE LAMONT

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, j'ai une question très brève à poser à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Il y a deux semaines, à Managua, une maison a été soufflée par l'explosion d'une cache de missiles. Les enquêteurs ont trouvé sur les lieux une série de documents et des fausses pièces d'identité. Il semblerait que six de ces pièces d'identité portaient la photo de Christine Lamont, que d'autres étaient à son nom et que d'autres encore portaient un nom fictif, Lisa Lynn Walker.

La ministre pourrait-elle nous dire quelle importance elle attache à ces faits? Ces renseignements sont-ils véridiques?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, vers la fin de la semaine dernière, nous avons été mis au courant d'un article publié dans un journal de Managua, *Barricada*, qui montrait des photos des cartes d'identité de Christine Lamont. L'article décrivait les documents découverts dans une grande cache d'armes récemment découverte à Managua.

Selon le journal, les documents portent sur un plan d'enlèvement d'hommes d'affaires et de dirigeants politiques importants en Amérique latine. Les autorités nicaraguayennes ont informé notre ambassadeur que 306 passeports étrangers, dont trois passeports canadiens, avaient été trouvés avec les armes et elles ont demandé au Canada de vérifier l'authenticité de ces trois passeports. Le bureau des passeports a confirmé l'authenticité des deux passeports délivrés à Christine Lamont à Ottawa en novembre et en décembre 1988 et d'un passeport remis à David Spencer au même moment. L'un des passeports avait été modifié.

Je dois dire que ces faits nouveaux ne modifient pas notre attitude dans l'affaire Lamont-Spencer. Nous continuerons d'insister sur l'application régulière de la loi et sur la justice pour tous les Canadiens incarcérés à l'étranger. Nous continuerons d'intervenir auprès du Brésil pour que ce pays ratifie le plus rapidement possible le traité sur le transfert des délinquants pour que M^{lle} Lamont et M. Spencer puissent rentrer au Canada purger leur peine.

Le traité a été adopté par la chambre basse du Congrès du Brésil et il est maintenant à l'étude au Sénat. Je tiens également à garantir à tous les députés que, entre temps, nous fournissons tous les services consulaires possibles à M^{lle} Lamont et à M. Spencer et surveillons leurs conditions d'incarcération, comme nous le faisons pour d'autres Canadiens qui sont dans la même situation à l'étranger.

* * *

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire d'État qui, le 10 juin, a déclaré qu'elle avait entrepris de

vastes consultations en vue d'améliorer le programme de prêts aux étudiants pour leur donner une aide accrue.

N'est-il pas vrai que le Groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants a été laissé de côté pendant un an et a finalement dû exiger une rencontre, qui lui a été accordée le 2 juin? Entre autres choses, au lieu d'être consulté lors de cette rencontre, le groupe consultatif s'est fait dire que les limites de prêts aux étudiants resteraient inchangées et que, contrairement à ce que le gouvernement avait promis, la taxe de 3 p. 100 ne serait pas supprimée.

[Français]

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Madame la Présidente, le premier commentaire que je voudrais faire, c'est que mon honorable collègue hier, le 15 juin, dans une déclaration à la Chambre, a prétendu—ce qui signifie qu'il n'était pas au courant—que j'avais déjà rencontré le conseil consultatif en question. Je n'ai pas eu besoin d'attendre les recommandations de mon collègue, je l'ai fait parce qu'il me semblait très important de continuer les consultations qui avaient d'abord été entreprises par mon prédécesseur.

Les consultations avaient été faites à l'époque de mon prédécesseur. J'en ai fait moi-même et le gouvernement est à revoir le projet de prêts aux étudiants. Nous sommes conscients des nécessités du programme et nous avons pris l'engagement. Quant à moi, je suis très fière et très heureuse des consultations que j'ai menées avec le groupe consultatif en question, il y a quelques semaines.

• (1530)

[Traduction]

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, j'ai en ma possession une lettre qui a été largement diffusée. Il s'agit de la lettre dans laquelle le groupe consultatif exigeait une rencontre, qui a finalement eu lieu le 2 juin. J'ai demandé pourquoi cette rencontre a tant tardé et pourquoi elle a donné si peu de résultats.

N'est-il pas vrai également que pratiquement tous les secteurs universitaires représentés au sein du groupe consultatif s'opposent aux réformes que le gouvernement a proposées, mais qu'il n'a pas encore déposées, parce qu'elles n'accroissent pas l'aide aux étudiants et ne font en fait rien d'autre que limiter davantage l'accessibilité, particulièrement pour les étudiants à temps partiel?

Pourquoi le gouvernement n'entreprend-il pas un véritable processus de consultation afin d'élaborer un programme qui soit plus fidèle à la réalité, un programme qui tienne compte du fait que les limites de prêts aux étudiants n'ont pas changé depuis 1984?

Questions orales

[Français]

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Madame la Présidente, je regrette, mais mon collègue est très mal informé. J'ai eu cette rencontre, qui fut, à mon avis, très bénéfique, avec le comité consultatif. Je leur ai fait part, bien sûr, des changements que je voulais apporter, en leur expliquant très bien que les changements souhaités par le gouvernement étaient, premièrement, en fonction d'améliorer le programme pour les étudiants, dans le but de leur permettre d'avoir un plus gros montant d'argent par semaine et de réduire le coût du programme à leurs yeux.

Je pense que ce gouvernement-ci a été très conséquent dans l'aide qu'il a accordée aux étudiants. Le programme a très bien servi les étudiants au cours des années. Nous cherchons à le bonifier pour leur donner encore un meilleur accès à l'éducation. Je dois dire que je suis très fière de nos réalisations en ce qui regarde l'ensemble du soutien accordé aux étudiants au cours des dernières années.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Pêches.

Cela fait plus de deux mois que le ministre a annoncé un programme d'aide à l'intention des pêcheurs de la côte est. Or, les hommes et les femmes qui pêchent au Cap-Breton attendent toujours que leur demande soit approuvée; ils attendent qu'on leur fournisse la formule et, dans bien des cas, des précisions sur le programme.

Ces personnes se demandent sérieusement comment elles vont arriver à faire honneur à leurs obligations financières en ce qui concerne leurs bateaux et à subvenir aux besoins de leur famille.

Le ministre accepterait-il, pour accélérer un peu les choses, de décentraliser l'administration du programme de sorte que les agents et représentants régionaux de Pêches et Océans Canada ainsi que d'Emploi et Immigration Canada soient autorisés à approuver les demandes d'aide?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, l'administration du programme en question n'accuse aucun retard. C'est un programme compliqué, qui vise à venir en aide à certains pêcheurs des Maritimes.

Hommage

Dans cette région où il se pêche divers poissons, la plupart des pêcheurs détiennent des licences à l'égard de plusieurs espèces, pas seulement les poissons de fond. Le programme vise à indemniser ceux dont la subsistance dépend principalement des stocks de poissons de fond. Ce n'est pas une mince affaire.

Comme je l'ai signalé à la Chambre hier, au 15 juin, nous avons reçu 458 demandes, dont 161 ont été approuvées. Je n'ai pas tous les chiffres devant moi. En réponse à la question du député, ces demandes viennent de pêcheurs. Nous en avons reçu 1 199 autres de travailleurs d'usine de transformation de poisson. De ce nombre, 722 sont à l'étude, 397 ont été approuvées, et 80 ont été rejetées jusqu'ici. Nous avons également reconnu 43 usines, si je ne m'abuse, comme admissibles au programme. Je pense donc que tout se déroulera beaucoup plus rapidement à l'avenir.

Il ne faut pas oublier que le programme s'applique seulement si un travailleur d'usine ne réussit pas à trouver de travail cette année et que ses prestations d'assurance-chômage sont épuisées ou si un pêcheur se rend compte qu'il n'arrive pas à prendre du poisson dans le secteur où il a l'habitude de pêcher, fait confirmé par le ministère des Pêches, et qu'il ne sera pas admissible. . .

Des voix: Ça suffit!

M. Crosbie: C'est une affaire compliquée, mais déjà les néo-démocrates s'impatientent. Ils ne veulent pas savoir comment on s'y prend pour demander de l'aide. . .

Des voix: Règlement!

M. Crosbie: N'allez pas prétendre que cela vous intéresse le moins, si vous n'êtes même pas prêts à écouter la réponse.

Mme le vice-président: Peut-être le ministre pourrait-il profiter de la question supplémentaire du député de Burin—Saint-Georges pour finir de répondre à cette question.

• (1535)

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, le ministre ne comprend pas. Ce n'est pas le moment de tempêter. Des gens souffrent là-bas. Certains d'entre eux n'ont touché aucun revenu depuis des mois. Ils veulent simplement aller à la pêche, si possible, mais il n'y a pas de poisson à prendre.

Pourquoi le ministre ne reconnaît-il pas ce qu'est le problème au juste? Les gens veulent que le ministre leur

viennent en aide. Est-ce qu'il prend plaisir à les faire mendier? Pourquoi n'exerce-t-il pas son autorité et ne demande-t-il pas à ses fonctionnaires de régler le problème une fois pour toutes? Les choses ne vont nulle part sans direction claire de sa part.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, si c'était le moment de tempêter le député serait emporté par le vent.

Ce n'est pas le moment non plus de prendre une attitude moralisatrice, comme le fait une certaine personne tout près de moi, dont je tairai le nom. C'est le temps de prêter secours à ceux qui en ont besoin parce que la pêche au poisson de fond n'est pas aussi bonne qu'on le souhaiterait. Les stocks sont faibles.

Comme je viens de l'expliquer à l'autre intervenant, la situation est très compliquée, parce que ce ne sont pas tous les pêcheurs qui seront admissibles, seulement ceux qui dépendent surtout de la pêche au poisson de fond et à la morue. C'est très difficile.

Tout a été mis en place, et j'espère que nous pourrions régler le problème et même améliorer le programme si nous constatons qu'il est inadéquat. J'ose espérer que le gouvernement le bonifiera dans ce cas-là, mais la situation est très complexe.

* * *

L'HONORABLE JOHN FRASER

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour rendre hommage à l'un de nos collègues les plus distingués, notre ami, le député de Vancouver—Sud et Président de la Chambre, l'honorable John Fraser.

La plupart d'entre nous le connaissent tout simplement comme «monsieur le Président» parce que c'est la fonction qu'il occupe avec humour et compétence depuis sept ans. Comme beaucoup d'entre vous, j'ai aussi eu le privilège de le connaître avant, en tant que député, en tant qu'ami et en tant que membre du Parti conservateur.

Au nom du parti et au nom du gouvernement du Canada, je suis heureux et fier de souligner la remarquable contribution qu'il a apportée à notre institution et à la cause de la démocratie au Canada.

Hommage

L'honorable John Fraser est député depuis près de 21 ans et a siégé près de 11 ans du côté de l'opposition. Homme de principes, il s'occupait alors des dossiers importants qui le préoccupaient le plus et qui préoccupaient les gens et la région qu'il représentait.

Il s'est particulièrement illustré sur les questions d'environnement, ce qui s'explique, j'imagine, par sa grande passion du plein air. Grand amateur de chasse et de pêche, il adore aussi le ski. Une de ses filles est championne mondiale de ce sport.

Il importe de souligner que pendant la campagne électorale de 1972, c'est-à-dire bien avant que l'environnement ne devienne un sujet populaire, c'était l'un des principaux éléments de sa plate-forme électorale personnelle.

En tant que ministre de l'Environnement au sein du gouvernement du très honorable député de Yellowhead, il a été le premier ministre canadien à entreprendre des négociations avec les États-Unis en vue de la signature d'un traité sur les pluies acides. C'est sa perspicacité et son travail de pionnier qui ont permis à notre gouvernement de conclure, quelques années plus tard, un accord historique sur les pluies acides avec les États-Unis. Cet accord nous aide à protéger notre patrimoine national pour le profit des générations futures. La création d'un parc national dans le sud de l'île Moresby et la mise sur pied d'un programme de recyclage sur la colline du Parlement ne sont que deux autres exemples qui illustrent le leadership dont a fait preuve le député de Vancouver-Sud.

• (1540)

J'ai toutes les raisons du monde de croire que, même à la retraite, le député continuera de plaider en faveur du développement durable, de la protection et de l'amélioration de l'environnement.

En tant que premier président de la Chambre des communes à être élu, le député de Vancouver a tout de suite senti l'obligation de gagner la confiance et l'appui de ses collègues parlementaires, et il l'a fait avec beaucoup de panache. Il a été appelé à rendre des décisions historiques que les députés des deux côtés de la Chambre ont jugées équitables et qui lui ont valu le respect inconditionnel de tous ses collègues.

John Fraser vénère l'institution du Parlement et comprend très bien le rôle que cette institution doit jouer dans le maintien de notre société démocratique et le renforcement de nos principes démocratiques. Plus que tout autre député, il a contribué à préserver la réputation

de la Chambre des communes en tant que haut lieu où se déroulent des discussions vives mais dignes sur l'état de la nation. Il a toujours veillé à ce que la dignité et le décorum règnent à la Chambre.

Tous les députés conviendront avec moi que le député de Vancouver-Sud était équitable et toujours disposé à faire l'impossible pour accorder à chacun des députés le bénéfice du doute. Je dirais même qu'il allait parfois jusqu'à exaspérer les membres du gouvernement. Ses talents, sa vive intelligence, son sens de l'humour et son tact sont autant de qualités importantes qui lui ont permis de bien jouer le rôle pourtant difficile de président de la Chambre.

Voilà donc l'héritage que le président de la Chambre des communes laisse à notre institution et à la population du Canada. Les parlementaires et les Canadiens lui en sont très reconnaissants.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Tous les députés voudront sûrement se joindre à moi pour rendre hommage à John et souligner sa scrupuleuse impartialité, son jugement sûr et son sens de l'humour souvent mordant, mais jamais déplacé.

[Français]

John a aussi toujours démontré une grande sensibilité et une grande sympathie pour l'égalité linguistique et culturelle qui caractérise les débats de cette Chambre.

[Traduction]

Je me souviendrai toujours de John Fraser comme d'un Canadien passionné, un homme qui croit dans un Canada uni, généreux et tolérant, un homme animé d'un extraordinaire appétit de vivre, un grand champion de notre institution, un amateur de débats animés, et un homme sensible et bon. Ce sont ces principes qui l'ont poussé à se consacrer inlassablement à la vie publique et à notre régime démocratique.

En tant que Canadien, collègue parlementaire et ami, je voudrais tout simplement remercier le député de Vancouver-Sud d'offrir un tel modèle d'excellence à ceux qui viendront après lui et de nous avoir enseigné à tous le sens véritable des mots «honneur» et «engagement».

Le député de Vancouver-Sud est un vrai patriote et notre institution se trouve effectivement enrichie, améliorée et plus efficace par suite de sa présence ici pendant de nombreuses années. Nous regrettons tous que John n'ait pas pu être ici aujourd'hui, mais nous unissons tous nos vœux pour souhaiter avec sa famille et lui-même qu'il puisse bientôt continuer à mettre ses talents remarquables au service de ses concitoyens.

Hommage

Au nom de tous les députés ministériels, nous lui souhaitons donc, de même qu'à son épouse, Cate, et à ses trois filles tout le succès possible dans leurs futures entreprises. De concert avec mes collègues de la Chambre des communes, je vous transmets, John Fraser, mes meilleurs voeux de même que mes félicitations et mes remerciements les plus sincères pour du travail bien fait.

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, au nom de l'opposition officielle, il me fait énormément plaisir de joindre mes hommages à ceux qui viennent d'être rendus, en cette Chambre, par le vice-premier ministre, en l'honneur de notre Président, M. John Fraser.

• (1545)

Juste avant l'ajournement des travaux parlementaires à l'occasion du congé de Pâques, vous vous rappellerez que le député de Vancouver-Sud nous annonçait son intention de ne pas se présenter aux prochaines élections générales. Cette annonce marquait l'aboutissement d'une carrière politique qui s'étend sur plus de 20 ans et au cours de laquelle notre honorable collègue a participé aux travaux de six législatures.

Si je dois avouer que cette annonce ne m'a pas forcément surpris, je dois admettre que j'ai alors éprouvé un grand regret, parce que tout au long de sa carrière, il s'est toujours distingué par la qualité de son engagement envers la population canadienne, par sa courtoisie envers tous les députés de cette Chambre, en particulier envers moi-même alors que j'étais ministre et qu'il siégeait dans l'opposition. Il venait participer à des travaux des comités parlementaires, non pas dans un esprit d'opposition et de blocage systématique, mais dans un esprit très ouvert, très positif, pour tenter d'améliorer les projets de loi et d'apporter une contribution aux travaux parlementaires. C'est donc un grand parlementaire qui nous quitte.

[Traduction]

Cela reflète bien sa robuste ascendance écossaise et son éducation résolument chrétienne. Ces traits se sont imposés très tôt dans son tempérament et lui ont conféré un sens vigoureux de la justice et de l'équité; si on y ajoute un soupçon d'entêtement écossais pas tout à fait dissimulé, tout cela compose une qualité qu'on appelle le courage de ses convictions.

Son dévouement au service du public s'est d'abord manifesté quand il a fait son service militaire en Allemagne dans le monde moins sûr de l'après-guerre. À son retour au Canada, il a entamé une brillante carrière en droit qui l'a amené à se révéler comme un véritable leader de la communauté multiculturelle du sud de la Colombie-Britannique.

Le prestige dont il jouissait dans son milieu l'a amené tout naturellement à tenter une première fois de se faire élire à la Chambre des communes, mais cela se passait en 1968, une année qui, bien que propice pour le Canada dans son ensemble, n'a pas été particulièrement favorable à son parti politique.

Je voudrais signaler brièvement que c'est probablement une des dernières occasions pour le vice-premier ministre de prendre la parole à la Chambre. Il est probablement le membre le plus prestigieux de ce que nous appelons la promotion de 1968. Tandis que je rends hommage à notre Président, je ne puis résister à la tentation de rendre hommage également à un grand parlementaire qui a connu une carrière très remarquable. Il nous manquera certainement beaucoup et je tiens à lui souhaiter de réussir dans ce qu'il entreprendra à l'avenir.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Je disais donc que notre collègue, le député de Vancouver-Sud, n'avait pas réussi à se faire élire en 1968. Nous en connaissons cependant quelques-uns qui sont entrés à la Chambre en 1968 et qui représentent la promotion de 1968, une promotion très prestigieuse. Certains d'entre eux ne se porteront plus candidat aux élections. Je voudrais mentionner tout particulièrement le député d'Algoma, le député de York-Centre, le député d'Edmonton-Nord et le député de Regina—Lumsden. Tout comme le vice-premier ministre et ministre des Finances, ils ne se présenteront pas aux prochaines élections, mais ils ont apporté une importante contribution au Parlement canadien, ils ont bien servi leurs électeurs et ils ont manifesté le plus grand respect pour notre institution. Je veux aussi profiter de cette occasion pour leur rendre hommage à tous.

• (1550)

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Heureusement, notre ami a pu se porter candidat quatre ans plus tard, et le destin politique lui a alors souri. La nomination à l'autre endroit du grand député libéral de l'époque, Arthur Laing, a probablement facilité les choses à M. Fraser.

Hommage

Qu'il ait réussi à se faire élire dans une circonscription considérée comme très incertaine est tout à son honneur, tout comme le fait que ses électeurs ont cru en lui et lui ont témoigné leur loyauté à l'occasion de cinq élections consécutives.

[Français]

Je veux souligner sa contribution exceptionnelle à l'unité canadienne. Ses interventions au Parlement ont clairement démontré sa tolérance et une grande compréhension envers les groupes culturels et linguistiques de notre pays. Il a toujours exercé une très saine influence sur le renforcement et le maintien de l'unité canadienne. Il a également été l'un des premiers parlementaires, et le vice-premier ministre l'a mentionné, à prendre position sur les questions écologiques à un moment où encore très peu de personnes parlaient de cette question. Il a été sans aucun doute un très brillant défenseur de la protection et de la revalorisation du patrimoine naturel.

[Traduction]

Les membres de son parti politique ne se sont pas prévalus de l'occasion qu'ils avaient de le choisir comme chef, mais ses chefs successifs lui ont confié deux ministères, d'abord celui de l'Environnement, puis celui des Pêches et des Océans.

C'est probablement pendant qu'il était titulaire de ce dernier ministère qu'il a vécu la période la plus difficile de sa vie publique ou, à tout le moins, certainement la plus controversée. Même ceux qui lui ont reproché son rôle dans cette affaire ont compris que, s'il s'était trouvé en difficulté, ce n'était nullement parce qu'il avait enfreint la loi ou qu'il était incompetent. C'est, bien au contraire, parce qu'il a voulu protéger, parmi la clientèle de son ministère, les personnes les plus vulnérables, c'est-à-dire les travailleurs d'usine mal rémunérés et souvent sans emploi.

[Français]

Ses adversaires politiques, je le répète, n'ont jamais interprété sa démission du Cabinet comme un aveu de culpabilité. Bien au contraire, ils y ont vu là l'expression de ses convictions profondes sur la démocratie parlementaire, un geste malheureusement de plus en plus rare de nos jours. S'il avait choisi de mettre fin à sa carrière politique à ce moment-là, tous se souviendraient d'un homme qui, malgré ses fonctions, a eu le courage de rester fidèle à ses principes.

[Traduction]

C'est justement pour cela, parce qu'il a toujours fait passer ses principes avant le pouvoir, que sa carrière

politique ne s'est pas terminée là. Quelques mois plus tard, ses collègues à la Chambre des communes étaient à la recherche d'une personne comme lui pour assumer la présidence de la Chambre. Après avoir hésité un peu, il a accepté de se porter candidat parmi une brochette de candidats comprenant de nombreux autres parlementaires compétents et respectés. Il fut donc choisi par ses pairs, pour la première fois depuis l'adoption de nouvelles règles prévoyant l'élection du Président de la Chambre, pour présider leurs travaux et être le principal défenseur de leurs droits démocratiques.

[Français]

À titre de Président de la Chambre des communes, il n'a pas connu les sept années les plus reposantes de sa vie. Mais il n'a pas eu à faire régner l'ordre dans un Parlement formé de minorités turbulentes. Il a néanmoins présidé la Chambre au cours de périodes que je qualifierais de particulièrement intenses avec certains des débats les plus difficiles, dont ceux sur le libre-échange et sur les questions constitutionnelles.

En effet, les orages de ces débats et l'effritement de plus en plus marqué du tissu économique que nous connaissons au pays ont exacerbé les tensions nationales et chargé d'une façon particulière l'atmosphère de cette Chambre qui pourtant n'a pas la réputation d'être le temple de la sérénité.

• (1555)

Au cours de ces années, il a su s'armer de patience et faire preuve d'une impartialité qui ont rendu de fiers services à la Chambre des communes.

[Traduction]

À l'instar d'un grand nombre de ses prédécesseurs, il a dû, à l'occasion, se porter à la défense des droits et des libertés qui sont essentiels au maintien de la démocratie. Il a parfois dû faire preuve d'opiniâtreté lorsqu'il a eu à composer avec la bureaucratie anonyme et la tyrannie du parti ministériel majoritaire. Il n'est pas facile de décrire, en termes simples, le rôle capital que joue le Président de la Chambre des communes lorsqu'il s'agit de maintenir l'équilibre fragile d'un système démocratique. C'est seulement l'histoire qui peut dire à quel point un Président, quel qu'il soit, s'est bien acquitté de la mission qui lui avait été confiée.

[Français]

Lorsque l'on tournera la page, et je le dis sans présu- mer de ce qu'écriront les historiens, je crois que l'on retrouvera le nom de John Fraser parmi la liste des cinq meilleurs Orateurs de l'histoire du Parlement du Canada.

Hommage

Même s'il est regrettable que la maladie empêche notre Orateur d'être présent cet après-midi—j'espère que peut-être il pourra suivre ce débat à la télévision— nous sommes tous heureux d'apprendre qu'il reprend ses forces à son chalet de montagne, bien à l'abri du téléphone. Non seulement lui souhaitons-nous une guérison complète, mais nous espérons également que sa compétence et sa sagesse lui permettront d'entreprendre de brillante façon la prochaine étape de son illustre carrière.

[Traduction]

Nous ne connaissons pas ses projets et nous ne savons même pas s'il en a fait, mais la plupart d'entre nous ont la certitude qu'il trouvera bien une façon de continuer à servir ses concitoyens. Nous avons tous la certitude qu'il n'a pas encore atteint l'âge heureux où un homme peut être oisif en toute impunité.

Nous voulons le remercier de son excellent travail et lui souhaiter, à lui, à sa femme, à ses filles et à toute sa famille, la meilleure des chances dans l'avenir. John Bunyan a écrit qu'une démocratie était avant tout une attitude de l'esprit, un testament spirituel dans lequel la politique constituait la plus grande et la plus honorable des aventures. Les idées et la façon de faire de John Fraser ont, pendant plus de 20 ans, contribué à donner un sens à ces paroles aujourd'hui.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, c'est vraiment un honneur que de prendre la parole aujourd'hui, au nom de mes collègues du caucus néo-démocrate, pour rendre hommage à une personne qui a certainement été un des parlementaires et présidents les plus remarquables que ce pays ait connu. Collègue distingué et ami de tous, l'honorable John Fraser adorait cet endroit.

Le fait que nous avons tous les deux une circonscription de la côte ouest a marqué de façon mémorable ma carrière politique, parce que j'ai eu l'occasion de passer de longues heures assis à côté de John Fraser, à bord d'un avion d'une de nos deux sociétés nationales. Une des choses que l'on remarquait, c'était la façon dont les gens répondaient à John Fraser. C'était l'ami de tous. Quel que soit l'endroit où l'on s'arrêtait et qui que soit qui était à bord, il y avait toujours un défilé de gens qui venaient le saluer, faire un brin de conversation ou simplement lui témoigner le respect qu'ils avaient pour lui en tant que Président de la Chambre des communes et parlementaire.

Nous reconnaissons ce qu'il a fait pour ses électeurs en plus de vingt ans de carrière. Le fait qu'il ait été constamment réélu prouve que les gens étaient satisfaits de la

façon dont il les servait. Il était fort intéressant de se rendre à Vancouver avec lui et de voir la façon dont des habitants de n'importe quel quartier le saluaient et le remerciaient de ce qu'il avait fait pour eux, pour leur famille ou pour un ami. C'était vraiment un représentant extraordinaire.

Il adorait cet endroit. Si quelqu'un sait personnifier le parlementaire, c'est bien John Fraser. J'ai souvent pensé qu'il ressemblait à l'image qu'on se fait du parlementaire idéal. Chaque jour, il entrait à la Chambre avec grâce, dignité et résolution. Il aimait les débats à la Chambre des communes. Il a toujours dit que ce n'était pas un endroit facile pour ceux qui n'ont pas le cuir épais et un cœur solide et que le débat y était vigoureux. Il en parlait d'expérience, car il avait siégé des deux côtés.

• (1600)

Ce qui le rendait spécial en tant que président, c'était son humour et sa répartie, ainsi que sa capacité d'apaiser les tensions et son hésitation à exclure quelqu'un. Il se contentait de ne pas voir les irréductibles pendant de longues périodes, leur refusant ainsi la parole. Avec le temps, il a ainsi amélioré la conduite des députés et la façon dont se fait le travail à la Chambre.

Je dois noter également qu'il savait aider les gens personnellement. Il avait un réseau de contacts extrêmement fiables qui lui permettait de savoir qui avait des difficultés en comité ou qui avait du mal à se faire remarquer de la présidence et donc à poser des questions. Bien souvent, il pouvait discerner les difficultés personnelles. Nous pouvions compter sur John Fraser pour nous envoyer une note au bon moment ou pour nous inviter à venir discuter dans son bureau devant un café avec des petits gâteaux, où il abordait le problème du moment.

Je voudrais aussi rendre hommage à l'équipe qui travaillait avec lui. Non seulement ceux qui l'assistaient dans sa tâche de président, mais aussi sa femme, Cate, et ses trois filles. À maintes occasions, lorsque ses fonctions obligeaient le Président à recevoir des groupes et des délégations, à inviter des gens à prendre part à des discussions et ainsi de suite, sa femme l'accompagnait toujours et il fallait voir combien il appréciait la collaboration de son épouse et de ses trois filles. Il ne ratait jamais une occasion de faire l'éloge de sa famille. Cela en dit long sur la personnalité de John Fraser.

Nous nous souvenons du travail que John Fraser a accompli à la Chambre, d'abord à titre de ministre de l'Environnement. Ses premières initiatives ont consisté à lutter contre les pluies acides. On sait qu'il a travaillé dans les coulisses en faveur du parc de Moresby-Sud. En

Hommage

sa qualité de Président, il ne pouvait se trouver sur le devant de la scène, mais nous lui étions tous reconnaissants des efforts inouïs qu'il a déployés pour faire de ce parc une réalité.

Nous nous souvenons également de tout ce qu'il a fait pour l'écologisation de la colline du Parlement. Tous les changements qui y ont été apportés reflètent bien l'importance qu'il accordait aux questions environnementales et son amour de la nature. C'était assurément un grand amateur de plein air. Lorsqu'on voulait joindre le Président, on y parvenait toujours, mais on n'était jamais sûr de l'endroit où il se trouverait. Il pouvait être dans un chalet de montagne ou dans quelque campement niché dans les montagnes de l'ouest du Canada en train de s'adonner à son sport préféré, la pêche.

Je sais que l'une de ses grandes déceptions a été de ne pas pouvoir être à Kamloops pour l'ouverture officielle du championnat du monde de pêche à la mouche. Il attendait impatiemment depuis au moins un an le moment d'y participer, mais la maladie l'a empêché de s'y rendre pour souhaiter aux amateurs de pêche à la mouche du monde la bienvenue au Canada et à Kamloops dans le cadre de ce championnat.

Je vais conclure, car je sais que d'autres députés veulent également rendre hommage à John Fraser. Je voudrais simplement ajouter que, grâce à John Fraser, le Canada est davantage un pays où il fait bon vivre. La Chambre a bénéficié de l'apport de John Fraser. Il avait l'étoffe d'un vrai parlementaire. Premier Président élu, il n'a pas mis de temps à se montrer à la hauteur de la situation, à imposer le respect et à obtenir la collaboration de tous les députés de la Chambre.

• (1605)

En terminant, je voudrais lui souhaiter bonne chance. Nous faisons tous nos vœux de bonheur à son épouse, Cate, et à ses trois filles. Nous sommes tous les amis de John Fraser. Nous le retrouverons souvent dans la vie publique. Comme d'autres l'ont fait observer, personne n'avait plus à cœur le bien public que John Fraser, comme en témoigne toute sa vie.

Encore une fois, je lui souhaite plein de bonnes choses au nom de mon caucus. Puisse-t-il désormais s'adonner à la pêche de longues années durant.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, en ce jour important d'ajournement, je voudrais ajouter seulement quelques mots en l'honneur de notre collègue et ami, le Président de la Chambre, qui ne peut pas être avec nous aujourd'hui.

John Fraser représente la circonscription voisine de la mienne depuis vingt ans. Il a été un véritable ami pour tous les députés, en particulier pour nous qui faisons partie du caucus de Colombie-Britannique et qui avons appris à le connaître intimement, je dois dire. Il nous a manqué ces dernières années où il a présidé la Chambre. Nous avons pu, bien sûr, continuer de partager son amitié. À sa manière tranquille et serviable, il a toujours été là pour nous, comme pour tous les députés, d'ailleurs.

Je me souviens d'avoir entendu parler de John Fraser pour la première fois il y a bien des années, quand j'organisais une conférence sur l'environnement à l'Université de Colombie-Britannique. J'ai appris ce paradoxe plutôt bizarre: un conservateur qui se soucie de l'environnement. J'ai appris à connaître ce grand homme qui était alors le porte-parole du Parti conservateur en matière d'environnement, mais qui avait aussi mené une croisade contre le projet de construction d'un barrage sur la Skagit, entre le sud de la Colombie-Britannique et l'État de Washington.

Cela a été le premier amour de John, préserver les eaux et les ressources naturelles, les poissons et la faune, puis aussi aimer le plein air comme un vrai sportif. Or, c'était sa compassion et son dévouement à l'égard de ces valeurs environnementales qui, à mon avis, ont fait avant tout du Président un grand Canadien qui a apporté une contribution énorme à nos enfants et à notre mode de vie.

Le Président, on ne s'en souvient peut-être pas, était candidat, en 1976, à la direction du Parti progressiste conservateur et a dû, j'en suis sûr, être rivé à son poste de télévision, la fin de semaine dernière, pendant que se déroulait le grand congrès national. Je suis certain que si ce n'avait été de ses fonctions plus importantes, il aurait souhaité être au congrès, pour en vivre les grands moments passionnants.

Je sais qu'en tant que Canadien, historien et habitant de la Colombie-Britannique, notre Président aurait été fier et heureux d'assister à l'élection de la première femme originaire de Colombie-Britannique au poste de chef du parti et de premier ministre du Canada.

Nous avons tous apprécié ces moments chaleureux dans le bureau du Président. D'autres députés évoqueraient d'autres souvenirs. Je me souviens d'un dîner de Noël dans l'appartement du président Fraser, où il avait invité toute sa famille élargie. C'est une expérience rare, et je pense que cela montre bien qu'il voulait se rapprocher des gens et réunir ses nombreux amis avec sa famille.

Hommage

Quand j'étais jeune député, je ne dirais pas que j'ai pris l'avion avec lui comme le disait le député de Kamloops, mais je me souviens que le président Fraser, qui était ministre à l'époque, a raccompagné à notre maison d'Ottawa ma femme et ma fille, qui n'était encore qu'un bébé, parce qu'il était le seul disponible pour le faire. Je me souviens aussi quand il a fait campagne pour moi, lors de mes premières élections. Il a combattu ardemment les hordes de partisans libéraux. Il n'en reste pas tant dans l'Ouest, mais lorsqu'il a fait campagne dans ma circonscription, il s'est même fait mordre par un chien tellement il était prêt à prendre tous les risques pour m'aider.

• (1610)

Je tenais donc à exprimer brièvement ma gratitude envers notre Président, même s'il ne peut pas être avec nous aujourd'hui. Nous savons qu'il a des problèmes de santé depuis quelque temps. Je suis très reconnaissant envers toute la famille Fraser, Cate, les filles et surtout John, pour l'amitié qu'ils m'ont témoignée. Je souhaite un prompt rétablissement à John. Nous regrettons vivement son absence, mais nous savons qu'au plus profond de son cœur, il est des nôtres aujourd'hui, et nous l'en remercions.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, je serai très bref. Je connais John Fraser depuis plus longtemps que quiconque à la Chambre et, en écoutant tous ces témoignages d'estime exprimés à son endroit, je m'attendais presque à le voir, complètement remis, nous faire l'agréable surprise de venir s'asseoir dans ce fauteuil avant la fin de nos hommages. L'hommage que je veux lui rendre sera très bref car je lui ai en fait écrit une lettre. Mais avant tout, je voudrais dire combien j'apprécie qu'avant que la Chambre ne s'ajourne pour l'été et que des élections ne soient déclenchées, le vice-premier ministre ait pris la peine de rendre hommage à John Fraser.

Avant de vous donner lecture de ma lettre, qui est très courte, j'aimerais ajouter une remarque à l'intention du vice-premier ministre qui est un collègue et un ami de longue date. Malheureusement, ces dernières années, nos voies se sont quelque peu séparées, peut-être parce que son rôle à lui était de voir à ce que le gouvernement maintienne le cap, alors que le mien était parfois de l'en détourner.

Mais ce qui est intéressant dans les propos du vice-premier ministre, c'est ce que le député de Papineau a aussi évoqué. Je ne faisais pas partie de la promotion de 1968, mais de celle de 1965. Le député d'Algoma a bien fait ressortir ce point lors de l'hommage rendu récem-

ment dans la salle du Commonwealth à l'occasion du 25^e anniversaire de son arrivée à la Chambre: les gens se demandent comment font les députés pour rester aussi longtemps à la Chambre. Je suis dans une certaine mesure une exception. Bref, pour en revenir à la promotion de 1968, je vais peut-être vous apprendre quelque chose, madame la Présidente, il ne reste plus que deux des 96 députés de cette promotion qui aient annoncé qu'ils brigueraient encore les suffrages. Il s'agit des députés de Yorkton—Melville et de Davenport. Donc, disais-je, 94 des 96 députés arrivés à la Chambre en 1968 ont quitté pour une raison ou pour une autre, et il n'en reste que deux aujourd'hui. J'estime que les députés de la promotion de 1968 ont fait beaucoup et que le vice-premier ministre a certes, lui aussi, fait une contribution très importante.

Je veux parler, vous l'aurez deviné, madame la Présidente, de John Fraser, que je connais depuis plus longtemps que quiconque ici. J'ai exercé le droit avec lui en Colombie-Britannique bien avant notre arrivée à la Chambre en tant que députés. Je me souviens de lui quand il jouait au rugby anglais, sur le terrain de Brockton Oval. J'étais venu de l'Est pour montrer aux gens de l'Ouest comment jouer au rugby anglais, le seul sport que nous pratiquions.

Je n'ai pas l'intention de répéter tout ce qui a été dit à propos de l'amitié, ni de mentionner que j'ai reconduit sa fille chez lui dans mes bras ou de préciser qui a reconduit l'autre, en certaines occasions. Je voudrais cependant, madame la Présidente, vous lire la lettre que j'ai écrite au Président Fraser parce qu'elle est courte et couvre, je pense, l'essentiel de tout ce qui a été dit ici aujourd'hui.

Mon cher John,

Le rideau va bientôt tomber sur cette législature marquant, malheureusement, la fin de votre mandat. Espérons que vous reviendrez au fauteuil lors de la courte session de septembre (si cette session est souhaitable, du point de vue politique) qu'à l'intention d'organiser le nouveau gouvernement afin que les députés puissent vous rendre hommage et souligner votre contribution historique en tant que premier Président élu. Sérieusement, votre santé est plus importante que toutes les marques publiques d'approbation, surtout de la part de certains députés qui vous ont peut-être donné plus de fil à retordre.

Prenez soin de vous, et conformez-vous au Règlement de la profession médicale et aux ordres de vos médecins. Notre hansom prouve déjà que vous avez occupé le fauteuil avec dignité, que vous avez fait preuve de diligence et que vous nous avez régales de votre subtil humour écossais. Grâce au calme que vous avez su afficher dans cette jungle de discours tendancieux et de débats de procédure, vous avez su faire preuve de bon sens et de diplomatie afin de froisser le moins possible l'ego des guerriers parlementaires en les guidant dans les dédales du Beauchesne de façon à maintenir la paix à la Chambre.

Je vous félicite de votre excellent travail et vous souhaite, ainsi qu'à votre épouse, Cate, mes meilleurs voeux.

Hommage

• (1615)

Je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de rendre hommage à un ami, à un grand parlementaire et à notre premier Président élu. J'ai été très honoré de servir sous sa férule.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, j'espère que monsieur le Président, où qu'il soit, alors qu'il se remet chez lui de ses ennuis récents, nous regarde aujourd'hui. J'espère, madame la Présidente, que vous me pardonneriez si parfois, je dis monsieur le Président, car je m'adresserai, en fait, au Président qui, je l'espère, nous regarde et non à la présidence.

Mme le vice-président: Permettez-moi d'interrompre le député un instant. Cela pourrait répondre à sa question. On m'a dit tout à l'heure que notre Président avait entendu parler de l'hommage qu'on entendait lui rendre aujourd'hui. En réponse—et je pense que vous vous rendez compte que ces paroles viennent bien de lui, car je ne pourrais pas inventer cela—il aurait répondu: «Cela m'intrigue beaucoup et me terrifie également. Je n'ai aucun contrôle là-dessus.»

M. Blaikie: Madame la Présidente, plusieurs députés sont intervenus aujourd'hui pour rendre hommage au premier ministre sortant et maintenant au Président ainsi qu'à la promotion de 1968—et qui sait qui sera le prochain—et cela m'a rappelé l'histoire que Tommy Douglas avait l'habitude de raconter lorsqu'on le présentait en des termes très élogieux. C'est l'histoire d'une veuve qui assiste aux funérailles de son mari avec sa jeune fille et qui, au beau milieu de l'éloge funèbre, lui demande d'aller voir dans le cercueil si c'est bien son père qui repose là.

La journée d'aujourd'hui m'a rappelé cette histoire, car il semble que souvent, nous disons de bien belles choses de nos collègues après avoir passé de nombreuses années à leur adresser de vives critiques.

Je pense que la carrière de monsieur le Président en est un bon exemple, car nous nous rappelons tous les graves problèmes auxquels il a été confronté même si on n'en n'a pas parlé aujourd'hui. Je vais revenir là-dessus, car cela montre quand même qu'il y a quelque chose de bon dans cette enceinte. À la suite du célèbre scandale du thon, il a dû quitter son poste de ministre. La Chambre dans son ensemble sait que parfois la politique est bien injuste à l'égard de personnes qui sont victimes de circonstances tout à fait indépendantes de leur volonté.

C'est justement parce que la Chambre avait ce sentiment, à propos notamment de ce qui était arrivé au député de Vancouver-Sud, que lorsqu'elle a eu la chance de le réhabiliter en quelque sorte en le choisissant comme Président dans le cadre d'une élection tout à fait

inattendue à l'époque, en 1986, elle l'a fait. Il est devenu le premier Président élu de la Chambre. Le scrutin a duré 11 heures. Je pense qu'il s'est fort bien acquitté de ses fonctions.

J'ai parfois jugé, et je le lui ai dit, qu'il n'exerçait peut-être pas toute l'autorité que lui conférait sa position enviable de premier Président élu. Cependant, je sais que dans son esprit, il a toujours eu le sentiment de ne jamais outrepasser les pouvoirs que lui avait octroyés la Chambre.

Je pense qu'il convient de lui rendre hommage aujourd'hui. Nous sommes tous désolés qu'il ne puisse être parmi nous, mais comme l'a dit Robert Burns:

Les plans les mieux conçus des souris et des hommes avortent bien souvent.

Il a aussi ajouté:

Il serait merveilleux que nous puissions nous voir comme les autres nous perçoivent.

Dans des occasions comme celles-ci, le Président et d'autres peuvent voir comment leurs collègues les ont vus au fil des ans et je pense que c'est tout à fait pertinent à la fin d'une carrière politique aussi longue que remarquable.

L'hon. Walter McLean (Waterloo): Madame la Présidente, j'aimerais me joindre au vice-premier ministre et aux autres qui ont rendu hommage au Président John Fraser; je crois que le moment se prête bien à l'anecdote historique entre un McLean et un Fraser.

Comme John Fraser, j'appartiens au groupe de candidats qui n'ont pas réussi à être de la promotion de 1968. Ça ne s'est pas produit souvent en Amérique du Nord, mais John m'a aidé à rédiger mon premier discours politique, que j'ai ensuite présenté dans la circonscription de Victoria. Je ne sais pas s'il a utilisé le même discours peu après à Vancouver, mais lui au moins a été nommé candidat, pas moi. C'est lui, cependant, qui m'a initié à la vie publique. J'arrivais d'un séjour de plusieurs années en Afrique, et il m'a encouragé à venir faire valoir certaines préoccupations internationales sur la scène politique et au sein du Parti progressiste-conservateur du Canada.

• (1620)

Je me rappelle des intérêts et des préoccupations de John à dimension internationale. On a beaucoup parlé de l'intérêt qu'il porte à l'environnement et nous savons tous qu'il a fait preuve de leadership en ce domaine. Je me souviens être entré à la Chambre au début des années 1980, à l'époque de la menace nucléaire; j'ai alors découvert qu'il se préoccupait énormément de la guerre et de l'armement nucléaires. Nous avons collaboré afin de maintenir la vigilance de nombreuses ONG à ce sujet.

Hommage

Je crois que le député de Fort Garry a fait allusion au goût de John pour la poésie. Dans notre maison familiale à Victoria, on peut lire, au dessus du manteau de la cheminée, cet adage écossais: *Lang mai yur lum reck*. Permettez-moi de faire écho à ce vœu et de souhaiter à John que «sa cheminée fume longtemps encore».

Nous vous avons vu sous votre meilleur jour au déjeuner-prière alors que vous parliez de la vie et de la sagesse; plusieurs d'entre nous souhaiteraient posséder ne serait-ce que la moitié de cette sagesse. Nous vous souhaitons une excellente santé et un prompt retour parmi nous.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je voudrais dire quelques mots, je serai très bref. S'il y en a un dans cette Chambre qui a connu John Fraser dans des moments assez difficiles par bout, c'est le député d'Ottawa—Vanier. Vous vous souviendrez que j'ai été whip du Parti libéral, qui regroupait 40 députés, alors qu'il y avait 211 ou 212 députés ministériels. Il n'était pas facile de tenir compte des droits et des privilèges des députés quand on devait faire face à des situations parfois difficiles de la part de la Présidence et de la part des députés.

Pendant les sept années où j'ai occupé le poste de whip, j'ai eu affaire avec le Président de la Chambre, M. Fraser. Nous étions amis avant, mais nous sommes devenus de bons amis durant cette période de quelques années, entre le 1^{er} octobre 1986 et aujourd'hui. Je voulais dire à la Chambre des communes que c'est peut-être un peu parce que j'ai du sang écossais que j'ai apprécié M. Fraser. Ma mère était une Leslie. Donc ma moitié Gauthier, ici, semblait avoir un attrait pour l'Écossais Fraser.

Il avait un sens de l'humour, il avait un sens du devoir. Il savait aussi reconnaître les situations dans lesquelles une personne pouvait avoir besoin de son aide, de ses conseils. Pour toute l'aide qu'il a accordée aux députés de cette Chambre, tant à ceux de l'opposition, surtout à ceux de l'opposition, parce qu'il était là pour nous protéger, je voudrais dire un gros merci, et cela s'adresse également à vous, madame la Présidente, et à tous ceux qui l'ont accompagné et qui ont travaillé avec lui. Je veux vous dire un gros merci au nom des députés pour qui j'ai représenté, pendant quelque temps, la discipline du parti. Les whips étant ce qu'ils sont, ils ont parfois des choses difficiles à faire. Mais je voulais simplement dire à John Fraser: John, merci beaucoup! *John Fraser is a good man.*

[Traduction]

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, je sais que mon ami pourra prendre la parole bientôt. Je suis heureux d'avoir pu quitter le cabinet de mon dentiste qui vient tout juste de m'extraire une dent. Je n'aurais pas voulu rater l'occasion de dire quelques mots à John et Cate, même si ce doit être par l'intermédiaire de la caméra de la Chambre.

Le Président est non seulement un bon ami de tous les députés mais il est aussi un bon ami de tous les Canadiens, quelle que soit leur allégeance politique.

Je me souviens notamment de deux cas, que je voudrais rappeler à la Chambre, où le Président a démontré une vision des choses qui a redonné à des centaines de milliers sinon des millions de Canadiens le sentiment que les députés ont du cœur et qu'ils peuvent agir dans le meilleur intérêt de tous à la fois.

Je me souviens notamment du jour, il y a presque six ans, où une motion avait été présentée à la Chambre au sujet de Gwaii Haanas, que beaucoup d'entre nous connaissent sous le nom de South Moresby. Même s'il s'agissait d'une motion d'initiative parlementaire inscrite à mon nom, mon collègue de Winnipeg Birds Hill, qui est presque aussi astucieux que le Président lui-même, est parvenu à reformuler la motion pour qu'elle puisse être adoptée à l'unanimité par la Chambre.

• (1625)

Le Président mit la motion aux voix et elle fut adoptée, comme de nombreux députés ministériels s'en souviennent sûrement. C'est un miracle que la motion ait été adoptée. Comme l'a dit Miler Richard son, président de la nation Haida, l'esprit des peuples autochtones du continent a dû planer brièvement ce jour-là au-dessus de la Chambre pour permettre ce miracle de l'adoption d'une motion tendant à protéger le territoire Haida Gwaii à perpétuité.

Mais ce fut aussi en quelque sorte un miracle que cette motion soit adoptée compte tenu qu'elle était inconstitutionnelle. Aucun simple député ne peut présenter une motion qui finit par coûter 100 millions de dollars au gouvernement, mais c'est pourtant ce qui s'est passé ce jour-là, et la motion a donné de merveilleux résultats.

Une autre motion adoptée plus récemment, et dont John se souviendra certainement, découlait de la Commission Brundtland. La motion a été présentée de bonne foi par moi-même l'an dernier et elle a par la suite été modifiée par l'actuel ministre de l'Environnement, qui a manqué de peu de devenir premier ministre il y a trois jours. Avec la coopération du député de La Salle—

Énard, les trois partis se sont unis et, avec l'aide du Président, ils ont présenté une motion visant à réserver à perpétuité, en collaboration avec les provinces et les territoires, un territoire équivalent à 12 p. 100 de la superficie totale du Canada. Cette initiative de bonne foi est en voie de réalisation.

Sans l'intervention stimulante du Président, une décision aussi importante n'aurait pu être prise. En fait, le Parlement canadien, avec l'aide du Président, a été le premier Parlement au monde à adopter une telle résolution visant à préserver 12 p. 100 du territoire national.

Il y a une chose que la Chambre pourrait peut-être faire, mais la décision lui appartient. Une très belle photographie de Winston Churchill est accrochée dans le bureau du Président. Beaucoup d'entre nous ont pu la regarder à de nombreuses reprises pendant qu'ils étaient assis dans la pièce et parlaient de privilège ou de quelque autre sujet, notamment l'environnement. Je me suis fait la remarque à plusieurs reprises que le Président ressemble beaucoup, à certains égards, à Winston Churchill. Aussi, je crois que nous devrions rendre hommage au Président en faisant en sorte que cette photographie lui soit envoyée, en notre nom à tous, afin qu'il puisse l'admirer à Whistler où il doit se trouver actuellement.

Le Président avait été très ému par le film *The River Runs Through It*. Je termine mon discours en rappelant à John et à Cate qui nous regardent qu'une rivière d'amitié traverse également cette Chambre et coule jusqu'au Président. Nous remercions tous Dieu et le grand esprit que John soit en bonne santé. Nous espérons qu'il le restera longtemps et nous lui souhaitons tous, ainsi qu'à Cate et aux membres de leur famille, de vivre longtemps en bonne santé.

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Madame la Présidente, on a présenté les hommages et dit tout ce qui s'imposait, mais je tenais à me lever pour faire l'éloge de notre Président.

L'hon. John Fraser et moi avons été élus pour la première fois en 1972 et je crois que nous faisons alors partie d'un groupe d'environ 55 progressistes-conservateurs, ce qui était un chiffre impressionnant à l'époque. Parmi ces élus de 1972, j'en vois encore deux ou trois ici. Il n'en reste que onze, dont seulement trois ont dit qu'ils ne prenaient pas leur retraite. Pour ma part, je quitterai probablement la Chambre après 21 années formidables.

Hommage

John Fraser a fait bien des choses qui m'ont marqué. À partir de 1981, je me suis occupé du dossier des pluies acides et, comme on l'a déclaré à maintes reprises, le Président Fraser est un ardent environnementaliste. Ensemble, nous sommes allés à Washington occasionnellement, sans trop de succès.

Il reste que l'accord sur la qualité de l'air transfrontière a bel et bien été signé en 1991, et je sais que c'est en grande partie grâce au Président. Je lui souhaite une retraite remplie d'événements heureux.

Il y a quelques semaines, il nous a reçus dans ses appartements et il a alors déclaré: «Vous savez, Stan, j'ai 61 ans aujourd'hui et vous aviez cet âge quand vous avez été élu pour la première fois à la Chambre des communes; c'est une drôle de coïncidence.»

• (1630)

Malgré tout le respect que je vous dois, madame la Présidente, il a été un Président remarquable. Acceptez, John, Cate et tous les vôtres, mes meilleurs voeux pour les années qui viennent, et je suis certain que la Chambre des communes regrettera sûrement son Président.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet d'un compatriote de souche écossaise.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: On a déjà fait l'éloge de John Fraser, mais je veux rassurer tous ceux qui nous écoutent et leur dire que le Président est bien en vie et qu'il se porte très bien, malgré tout ce qu'on a pu dire à son sujet ici aujourd'hui.

Je veux ajouter un mot aux propos de mon collègue, le député d'Annapolis Valley—Hants, sur son expérience de joueur de rugby. Je n'ai pas eu non plus le privilège de faire partie de la même équipe que le Président, mais je tiens à dire que celui-ci était le joueur le plus salaud qu'il m'ait été donné de voir.

Le Président était un joueur dur et solide, mais c'est aussi une personne qui a des qualités importantes aux yeux des habitants de la Colombie-Britannique et du Canada tout entier. La circonscription qu'il représente est un microcosme de toutes les races, croyances, cultures et religions qu'on trouve en Colombie-Britannique.

Nous avons eu des problèmes de racisme, comme d'autres régions du pays. Après avoir été élu dans sa circonscription, le Président s'est mis au service de tous ceux qui ont fait appel à lui. En fait, celui-ci a toujours été le modèle même de ce que devrait être un représentant élu. Il n'y a pas un seul endroit à Vancouver où John

Hommage

Fraser puisse se rendre sans être immédiatement reconnu et apprécié.

Il n'y a pas un seul membre de quelque groupe religieux que ce soit dans sa circonscription, où se trouve notamment le plus important temple sikh de la Colombie-Britannique, qui n'apprécie pas l'engagement et le dévouement de John Fraser envers la population du Canada en général et celle de sa circonscription en particulier.

Si chacun d'entre nous avait la même classe, la même ouverture d'esprit et la même compréhension des différences qui caractérisent les Canadiens d'un océan à l'autre, nous aurions beaucoup moins de problèmes.

C'est un honneur pour moi que d'avoir siégé ici en même temps que lui. C'est un honneur aussi que d'avoir été son adversaire, et j'espère que les nombreuses années qui lui restent seront heureuses, parce qu'il le mérite amplement.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, je vous remercie de m'accorder quelques minutes pour parler de notre illustre Président, M. John Fraser. Il est un ami de longue date. Comme l'a dit le député de Parry Sound—Muskoka, John Fraser est arrivé à la Chambre en 1972 en compagnie d'un fort contingent de députés et il était destiné à de grandes choses aux Communes.

Les députés des deux côtés de cette enceinte ainsi que, sans doute, la population canadienne qui l'écoute depuis des années l'aiment et le respectent. Ils ont vu en lui un homme capable de faire régner l'équité, de faire respecter le décorum à la Chambre. Quand il y avait un peu trop de chahut, il lui suffisait de se lever et de dire «La population canadienne vous regarde» pour que le calme revienne comme par magie. L'ordre se rétablissait très vite.

Il a été élu Président par les députés de la Chambre des communes, qui lui vouent tous un grand respect.

S'il a remporté autant de succès comme Président et s'il a été aussi aimé, c'est à cause de sa longue expérience des deux côtés de la Chambre. Il a été dans l'opposition pendant un certain temps, mais il a également fait partie du gouvernement.

• (1635)

Il était capable de deviner la pensée des députés. Il pouvait prendre le pouls de la Chambre et agir en conséquence. C'est très important pour quiconque préside les travaux de cette Chambre. Grâce à sa sensibilité, il pouvait se sortir de situations difficiles avec beaucoup de doigté et gagner ainsi le respect des députés.

Il était un grand écologiste, comme nombre de députés l'ont déjà dit, et le sera toujours. Il avait également une compréhension approfondie du domaine militaire. Il respectait beaucoup les unités de milice du pays et il les a toujours tenues en haute estime.

Il s'intéressait de très près non seulement au Parlement et aux députés, mais aussi à ses collaborateurs. Il traitait ses collaborateurs de façon irréprochable, ne négligeant jamais de souligner l'excellence de leur travail, la diligence avec laquelle ils s'acquittent de leurs tâches à la Chambre et sur la colline du Parlement en général. Il a donc mérité leur respect.

Une autre de ses qualités est que, malgré son horaire chargé, il trouvait toujours quelques minutes pour écouter celui qui voulait lui parler d'un problème ou attirer son attention sur une question.

Comme on l'a déjà signalé à la Chambre aujourd'hui, il est un grand admirateur de Winston Churchill. Il adore l'histoire, et il connaît fort bien celles du Canada et du Commonwealth, ce qui lui a donné une perspective différente qui est nécessaire à la Chambre. Il connaît les traditions parlementaires séculaires.

J'ai eu le grand plaisir, vers la fin de 1978, de me rendre au Moyen-Orient avec lui et notamment en Israël. Pendant notre séjour là-bas, les réunions ont été nombreuses. Nous nous sommes rendus au Parlement d'Égypte et nous avons rencontré le Cabinet et le premier ministre de ce pays. John Fraser était tout à fait dans son élément, même à l'époque, bien avant d'avoir occupé un poste de réelle importance à la Chambre.

À John Fraser, qui écoute les éloges que lui rendent les Communes aujourd'hui, certainement en compagnie de son épouse, Kate, et de sa famille, je souhaite un prompt rétablissement, moi qui ai triomphé de problèmes de santé semblables. Mes meilleurs vœux l'accompagnent dans les jours à venir. Nous espérons qu'il poursuivra ses activités et proposera ses services à sa ville, à sa province et à son pays pendant de longues années encore. Chose

Hommage

certaine, il va nous manquer, à la Chambre, et aucun d'entre nous n'oubliera jamais John Fraser, premier Président élu de la Chambre des communes.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je veux attirer l'attention de la Chambre aujourd'hui sur le fait que le 25 juin marquera le 25^e anniversaire des élections de 1968, à l'occasion desquelles 96 nouveaux députés ont été élus.

Elles constituent un événement historique. Ont été élus plus précisément, 64 libéraux, 16 conservateurs, 9 néo-démocrates et 7 candidats du Ralliement créditiste et, parmi eux, le vice-premier ministre, l'ancien chef du NPD, M. Broadbent, l'ancien chef du Ralliement créditiste, M. André Fortin, qui a malheureusement été tué dans un tragique accident de la route, l'ancien Président de la Chambre, M. Jerome, l'ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario, M. Lincoln Alexander, ainsi qu'un grand nombre de juges, quatre ou cinq sénateurs et quelques chefs de parti au niveau provincial.

• (1640)

Hélas! il n'y en a plus que six qui siègent encore à la Chambre aujourd'hui: le vice-premier ministre et député de Végréville, le vice-président du comité plénier ainsi que les députés de Yorkton—Melville, de Regina—Lumsden, de York—Centre, de Davenport et moi-même. Au terme de la présente législature, seul deux d'entre nous se présenteront de nouveau, comme on l'a mentionné tout à l'heure, à savoir le député de Yorkton—Melville et celui de Davenport. Nous les félicitons pour leur ténacité, leur endurance et leur longévité politique.

J'aimerais signaler en passant que le Président de la Chambre, M. Fraser, s'était présenté en 1968, mais n'avait malheureusement pas été élu. Ce qui ne l'a pas empêché d'offrir l'hospitalité à la «promotion de 68» à l'occasion de leurs dîners et soirées annuels parrainés par son épouse, Cate, et lui-même. Je me devais de leur offrir mes vœux en cette journée d'hommages.

Il est arrivé souvent aussi que le député de Papineau—Saint-Michel se joigne à nous. Il ne fait pas partie de notre promotion, mais nous l'avons pour ainsi dire adopté. Il a été élu lors d'une élection partielle, en novembre 1967, mais il s'est toujours tenu avec nous. Notre leitmotiv, aujourd'hui ou cet après-midi, pourrait bien être *They're Breaking Up that Old Gang of Mine* parce qu'après les élections, il ne restera probablement plus que deux membres de notre groupe à la Chambre.

Quand on jette un regard rétrospectif sur les élections de 1968, aux lendemains des célébrations du Centenaire, il va sans dire qu'une grande confiance et qu'un grand enthousiasme régnaient au Canada, cette espèce d'esprit de corps qui nous a gravement manqué l'an dernier. J'espère que nous retrouverons cet esprit de corps quand les nouvelles Chambres seront convoquées, à l'automne ou au début de l'hiver, pour l'ouverture de la 35^e législature. Je crois que nous avons besoin de cet esprit de corps, de cette confiance et de cet enthousiasme pour surmonter les nombreux problèmes que nous connaissons aujourd'hui dans notre pays.

J'offre mes meilleurs vœux à mes collègues qui ont été élus en 1968 et à tous mes autres collègues à la Chambre. Les 25 années que j'ai passées ici ont été pour moi l'expérience la plus excitante, la plus stimulante et la plus gratifiante de ma vie. Je suis certain que cela est vrai aussi pour tous les autres députés, particulièrement ceux qui quitteront la Chambre à la fin de la présente législature.

Mme le vice-président: Avant que nous poursuivions, je voudrais que la Chambre me permette de dire quelques mots au sujet de notre cher ami et Président, John Fraser. Il y a deux mots en particulier que je veux lui dire: merci beaucoup.

J'ai connu John Fraser au Cabinet en 1984 et je suis un de ses suppléants depuis 1986.

[Français]

John Fraser, c'était d'abord et avant tout un grand Canadien. Il aura marqué la Présidence par sa loyauté, son équité, son sens du devoir, son sens de l'humour aussi, et sa patience. Pour ceux et celles qui le suivront au cours des décennies à venir, il deviendra un modèle combien difficile à émuler. Parlementaire, environnementaliste, il a toujours fait preuve de dévouement, de générosité, de chaleur et de compréhension.

[Traduction]

Ce fut un honneur de vous connaître. Sébastien et moi nous sentirons toujours privilégiés de compter parmi vos amis. Nous vous souhaitons, à vous, à Cate et à la famille, toutes ces années de bonheur et de tranquillité durement gagnées et largement méritées. Bonne chance!

Honorables collègues, je me dois de respecter la tradition aujourd'hui et, au nom du Président, de vous inviter tous à ses appartements pour les au revoir habituels.

Hommage

• (1645)

[Français]

À compter de maintenant—et je l'aurais dit plus tôt, mais je n'avais pas l'occasion vraiment d'interrompre cet hommage que je considérais extrêmement touchant et tellement dû à notre Président—donc à compter de maintenant, dans les appartements du Président, à son invitation, c'est le temps du verre de l'amitié.

* * *

[Traduction]

LA PROMOTION DE 68

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je suis désolé de prolonger les hommages, mais en tant que membre de la promotion de 68, je voulais ajouter ma voix à celle du député d'Algoma et de mon bon ami de Papineau—Saint-Michel pour rendre hommage à ceux de 1968 qui ont tenu bon et, aussi, à ceux qui vaquent maintenant à d'autres affaires.

On peut dire, je crois, que les 96 nouveaux députés élus à la Chambre des communes le 25 juin 1968 représentaient, par leurs occupations, un très large éventail de la société canadienne. Il y avait des cheminots—de vrais cheminots—des dirigeants syndicaux, des maires, des gens d'affaires, des agriculteurs, des pêcheurs, des avocats, des enseignants, des médecins, des courtiers en valeurs mobilières, des gestionnaires, un marchand d'automobiles et des membres d'autres professions. Ces gens apportaient des points de vue et des opinions très variés à la Chambre des communes et, bien sûr, ils reflétaient les préoccupations de leurs régions d'origine.

La promotion de 1968 a établi bien des précédents. Trois exemples me viennent à l'esprit. Lincoln Alexander, plus tard lieutenant-gouverneur de l'Ontario, a été le premier député de race noire à être élu au Parlement du Canada. Cela avait été un événement marquant, pour lui certainement, et pour nous tous aussi, d'autant plus qu'il était membre de notre parti.

Len Marchand, actuellement bien installé à l'autre endroit, qui a été un grand député et un grand employé de la fonction publique et qui est maintenant un sénateur

remarquable, a été le premier Indien élu à la Chambre des communes.

Le député de Yorkton—Melville—je dois le dire parce qu'il serait trop modeste pour le dire lui-même—était, au moment de son élection, le plus jeune député de l'histoire de la Chambre des communes. Je crois qu'il a dû quitter l'école pour venir à Ottawa occuper son poste.

La grande diversité des députés élus en 1968 n'était pas passée inaperçue, mais les trois députés que je viens de mentionner ressortaient nettement du groupe.

Il est très intéressant de voir où se trouvent et ce que font aujourd'hui les députés de la cuvée 68. J'ai déjà mentionné Lincoln Alexander, maintenant lieutenant gouverneur. Il y a l'ancien député d'Oshawa, l'hon. Ed Broadbent, qui a été chef du Nouveau Parti démocratique.

Nous avons eu des gens comme Judd Buchanan, qui poursuit une éminente carrière dans le milieu des affaires; Walter Carter, de Terre-Neuve, qui siège maintenant à l'Assemblée législative de Terre-Neuve; Louis Comeau, qui est maintenant, je crois, P.D.G. de la Nova Scotia Power; Eymard Corbin, qui siège au Sénat; Bud Cullen, qui a été ministre et qui est aujourd'hui à la Cour fédérale; Pierre De Bané, qui a été ministre et qui est aujourd'hui sénateur; toujours de la promotion de 68, Alastair Gillespie, qui a été ministre; Phil Givens, l'ancien maire de Toronto, personnalité très originale qui ne s'est jamais adaptée ici et qui est retournée à Toronto; notre bon ami Joe Guay, grand parlementaire et membre éminent des comités, qui est devenu ministre et sénateur. Il y a aussi le Président Jerome, membre très distingué de la promotion de 68, qui a présidé la Chambre avec beaucoup de distinction, est devenu et est encore à l'heure actuelle le juge en chef adjoint de la Cour fédérale.

• (1650)

Il y a aussi Otto Lang, ancien doyen de la Faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan, qui a mené une brillante carrière ici; John Lundrigan, membre très original de la promotion de 68, a été élu député à l'Assemblée législative de Terre-Neuve; Mark MacGuigan et Patrick Mahoney, qui sont aujourd'hui à la Cour fédérale; et ainsi de suite. Keith Penner, qui est maintenant à l'Office national des transports du Canada; Frank Moores, qui est devenu premier ministre de Terre-Neuve; Mark Rose. . .

Hommage

Je sais que les souvenirs ennuient quelque peu mon collègue d'en face, mais un de ces jours, il aura la chance de méditer sur 25 années de service.

Nous avons là un bon échantillon de ce que représente vraiment la Chambre des communes. Oui, certains sont décédés et nous pensons à eux et à leur famille et nous nous souvenons de leur amitié et de la collaboration que nous avons eue avec eux ici.

Comme d'autres l'ont dit dans le cours de leurs observations, ce que nous voulons vraiment dire, je crois, c'est que ces députés ont grandement contribué à l'institution que constitue le Parlement. Nous chérissons les liens d'amitié que nous avons tissés avec eux dans le cours de notre association.

Nous reconnaissons tous, je crois, que nous croyons dans la carrière politique et dans la présente institution. Ici se trouve vraiment le principal foyer de préservation de notre démocratie et de notre liberté. Nous pouvons tous bénéficier, je crois, de la précieuse contribution que la promotion de 68 a apportée à cette institution et, en fait, à la Chambre.

Je tiens à féliciter ceux qui sont ici et qui ont survécu ainsi que ceux qui ont apporté leur contribution non seulement à cette institution, mais à d'autres secteurs de la société, dans la poursuite des buts et objectifs exigés par l'édification d'un Canada meilleur.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je suis ravi de me joindre à mes collègues d'Algoma et de Végréville qui évoquent leurs vieux souvenirs. Pendant leur intervention, je pensais non seulement aux députés de la promotion de 1968 qui siègent encore à la Chambre, mais également à ceux qui sont venus faire leur tour et qui sont repartis.

Je me souviens en particulier du printemps 1969, lorsque le Cercle des journalistes a invité les députés à participer à une partie de base-ball. Ce que les journalistes ne savaient pas, c'est qu'il y avait de grands et solides gaillards et de bons joueurs de base-ball parmi les députés élus en 1968.

Le regretté Gerry Cobb, député libéral de Portage à l'époque, jouait au premier but. Jack Horner, même s'il n'avait pas été élu pour la première fois en 1968, était receveur. Au champ intérieur Roch LaSalle était un excellent intercepteur. Je jouais au deuxième but. Un autre de mes anciens collègues de l'époque, John Skoberg, ex-cheminot de Moose Jaw, jouait au champ droit et courait à toute vitesse pour attraper les balles frappées en hauteur. Mon collègue de Yorkton—Melville, M. Nystrom, était notre lanceur. En fait, il a lancé pendant six manches sans accorder de coup sûr.

Le président de l'époque, l'honorable Lucien Lamoureux, était un grand amateur de base-ball et avait fait

installer un filet d'arrêt temporaire sur la pelouse devant les édifices du Parlement. Il assistait à toutes les parties et, de son poste derrière le filet, encourageait les députés. Je vous raconte cette anecdote pour vous expliquer comment j'ai eu droit à une question supplémentaire au cours de la période des questions.

J'ai réussi un attrapé spectaculaire sur une balle fautive. Je jouais au deuxième but et j'ai couru attraper la balle derrière le premier but. Naturellement, cela m'a valu une belle culbute, mais lorsque je suis revenu au banc des joueurs, M. Lamoureux s'est approché et m'a dit: «Mon collègue, pour ce bel attrapé, je vous accorde une question supplémentaire à la période des questions.»

• (1655)

Cela se passait en juin. À la fin du mois de septembre ou au mois d'octobre, mon caucus m'a demandé de lancer la période des questions. Je me suis exécuté en posant une question sur les wagons, le transport des céréales et ainsi de suite. J'ai posé la première question, puis deux questions supplémentaires. Ensuite, Réal Caouette, du Ralliement des créditistes, qui siégeait juste ici, s'est levé pour poser la première question accordée à son parti.

J'ai bondi de mon siège en criant: «Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.» À l'époque, on pouvait invoquer le Règlement même pendant la période des questions. Le Règlement était bien meilleur, à mon avis. J'ai ajouté: «Vous vous souviendrez, monsieur le Président, d'un événement qui s'est produit en juin dernier et qui me donne droit à une autre question supplémentaire.» Il a souri et annoncé: «Je donne la parole au député de Regina—Lake Centre pour poser une autre question supplémentaire», et c'est ainsi que j'ai pu poser quatre questions de suite.

Tommy Douglas et plus spécialement Stanley Knowles en perdaient la boule à chercher à comprendre comment j'avais bien pu m'y prendre, jusqu'à ce que je leur dise que c'était grâce à une fautive balle.

Le député de Végréville, un excellent ami et collègue, a mentionné quelques députés qui siégeaient ici autrefois, mais on l'a interrompu et il a omis de mentionner un député avec qui nous étions tous deux bons amis, Mark Rose. Il mentionnait aussi des députés qui sont passés à d'autres carrières. Mark est maintenant délégué général de Colombie-Britannique à Londres, en Angleterre.

Tous les députés qui siégeaient ici à cette époque—là sont passés à de meilleures et plus brillantes carrières, et je pense que c'est en grande partie attribuable à l'excellente formation qu'ils ont reçue ici.

Monsieur le Président, ce fut un honneur et un privilège de servir nos électeurs dans nos circonscriptions, de servir notre pays et de nous livrer ici à des batailles en règle inspirées par l'esprit de parti, mais démocratiquement. Vous aurez pourtant remarqué, monsieur le Prési-

Hommage

dent, que cela prend beaucoup plus de temps, deux fois plus longtemps, quand nous nous montrons aimables les uns envers les autres que lorsque nous nous faisons la lutte sur un sujet quelconque. C'est très bien. Nous ne le faisons pas bien souvent, peut-être une fois tous les quatre ou cinq ans.

Quoi qu'il en soit, ce fut un merveilleux après-midi. Nous l'apprécions tous, et ceux d'entre nous qui ont été distingués et complimentés en cette occasion l'apprécient encore davantage.

Je tiens à rendre moi aussi un hommage personnel à John Fraser, un autre excellent ami qui deviendra, je l'espère, un compagnon de chasse à l'oie.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je veux simplement dire quelques mots, à titre de dernier député de la promotion de 68 à n'avoir pas pris la parole cet après-midi. Ces 25 années ici ont été toute une expérience. On ne peut pas imaginer à quel point le temps passe vite.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois, je me souviens que j'étais venu auparavant à Ottawa seulement une fois. L'été précédent, en 1967, j'avais fait de l'auto-stop jusqu'ici, en blue jeans et en sandales, je m'étais arrêté devant la Flamme du centenaire et j'avais pris une photo de l'endroit où je ne me serais jamais imaginé revenir un an plus tard.

Pour quelqu'un qui venait d'avoir 22 ans durant la campagne électorale, c'était toute une expérience que d'arriver ici et d'y voir des gens comme Pierre Trudeau, qui à l'époque était comme une vedette rock lorsqu'il se déplaçait au Canada, ou dans ce coin-ci, John Diefenbaker, qui était une figure monumentale à la Chambre des communes, ou Tommy Douglas, Stanley Knowles et David Lewis, de mon parti, ainsi que Réal Caouette, qui occupait le fauteuil où est assis aujourd'hui le député de Nickel Belt. Ils étaient vraiment des figures historiques. C'était vraiment un moment très particulier pour être élu à la Chambre des communes.

On s'interroge par ailleurs sur le taux de survie dans ce milieu. Comme un de mes amis l'a dit, sur les 96 députés alors élus, il ne reste plus que six d'entre nous, et seulement deux comptent briguer à nouveau les suffrages. Cela nous amène à nous interroger sur le taux de survie ici.

Avant de me rasseoir, je voudrais prendre une minute pour rendre un hommage particulier à mon collègue, le député de Regina—Lumsden, au cas où le Parlement ne se réunirait pas à nouveau. Nous avons tous les deux été élus en 1968. Nous l'appelons affectueusement Benji ou

Benjamin le Cheminot. Il a été très important pour notre parti et pour moi. Nous sommes amis depuis très longtemps.

• (1700)

Un bon jour, en 1965, alors que j'avais 19 ans et que j'étais très timide—d'ailleurs, je suis encore un garçon de la campagne très timide—je suis entré dans son bureau et je me suis présenté. Il était alors secrétaire provincial de notre parti, qui s'appelait à l'époque le CCF. C'est l'une des personnes qui m'a incité à me lancer en politique. À l'époque, il a aussi incité un certain nombre d'autres personnes à faire de même.

Au nom de mon parti, je veux dire à mon bon ami, Les, que nous regretterons son absence lorsque le Parlement se réunira à nouveau. Je suis certain que mon ami de Regina—Est partage mon opinion. Nous voulons aussi le remercier du travail qu'il a accompli. Nous remercions Connie de son appui et de l'aide qu'elle nous a apportée ainsi qu'au parti, et nous lui rendons hommage ici aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: En terminant, je tiens à dire que Les Benjamin est l'une de ces personnes qui, même dans l'adversité, n'abandonne jamais le combat. Il a aussi un excellent sens de l'humour; il sait détendre l'atmosphère ici et faire de la politique un véritable plaisir.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais ajouter mon commentaire à ceux de mon collègue au sujet de Les Benjamin. Pour ma part, je tiens à remercier Les Benjamin pour ses nombreuses années de bons et loyaux services et pour les sages conseils qu'il a prodigués à profusion non seulement à notre caucus, auquel il apportait beaucoup, mais également au Parlement et au pays tout entier.

Je rends également hommage à un collègue de l'autre Chambre qui a représenté Kamloops des années durant. Il a été élu pour la première fois en 1968. Le sénateur Len Marchand a été le premier autochtone à siéger au Parlement en qualité de député. M. Marchand a très bien représenté ses électeurs. En tant que député, il rendait les habitants de Kamloops très fiers de l'avoir comme représentant.

Le sénateur Marchand est admiré et respecté de tous ceux qui le connaissent. Il est entouré d'une famille dévouée et aimante. Je tiens également à souligner les immenses services qu'il a rendus non seulement à ses électeurs, mais aussi aux habitants de la Colombie-Britannique et à tous les Canadiens, grâce à l'excellent travail qu'il a accompli également au Sénat du Canada.

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

[Français]

L'EXPORTATION DE MARCHANDISES MILITAIRES DU CANADA

TROISIÈME RAPPORT ANNUEL

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le troisième rapport annuel sur l'exportation de marchandises militaires du Canada. Ce rapport a trait à l'année 1992.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 49 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

M. Gagliano: Monsieur le Président, par votre entremise, j'aimerais demander le consentement unanime pour passer à la rubrique des pétitions avant celle des motions. Étant donné qu'il se peut que ce soit la dernière journée de séance avant l'été, cela permettrait aux députés qui ont des pétitions de les présenter.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

* * *

PÉTITIONS

L'ÉDUCATION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par plusieurs commettants d'Ottawa—Vanier.

[Traduction]

Ces pétitionnaires se préoccupent des normes d'éducation au Canada et ils prient humblement le Parlement de

mettre sur pied, de concert avec les provinces, un examen normalisé à l'intention de tous les étudiants canadiens.

Ils ont déposé plusieurs pétitions. Selon moi, leur objectif est d'améliorer l'éducation que reçoivent nos enfants et c'est pourquoi j'appuie la pétition.

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter 27 pétitions certifiées conformes et signées par 26 966 habitants de Burlington, de Hamilton, d'Ancaster, de Dundas, de Stoney Creek et de plusieurs autres localités du Canada.

Les pétitionnaires appuient M^{me} Debbie Mahaffy dans ses efforts visant à ce qu'on interdise l'importation au Canada de cartes de tueurs. Nous approuvons les efforts du ministre du Revenu national qui a fait une déclaration en faveur d'une intervention dans ce sens.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement modifie la loi afin d'interdire l'importation, la diffusion, la vente et la fabrication des cartes de tueurs.

• (1705)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de présenter toute une pile de pétitions signées littéralement par des milliers d'habitants de localités de tout l'ouest du Canada, y compris certaines du centre du pays. Les pétitionnaires sont très inquiets au sujet de l'Accord de libre-échange nord-américain et de ses dispositions qui rendent possible l'échange d'eau entre bassins pour vendre celle-ci au Mexique et aux États-Unis. Ils s'y opposent énergiquement et demandent au gouvernement canadien de chercher à exclure des négociations les rivières et les lacs de notre pays pour faire en sorte que notre eau ne soit pas vendue aux États-Unis ou au Mexique.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Dans cette deuxième pétition, les pétitionnaires demandent qu'on réexamine la Loi sur les jeunes contrevenants et ils exposent toutes sortes de préoccupations à ce sujet. Encore une fois, cette pétition est signée par des centaines de personnes qui viennent toutes de la circonscription de Kamloops. Elles veulent qu'on revoie et qu'on modifie la Loi sur les jeunes contrevenants pour qu'elle reflète mieux son objectif original.

Affaires courantes

LE JOUR D'EXPRESSION NATIONALE DE SOLIDARITÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Voici une autre pétition qui demande au Parlement d'adopter le projet de loi C-268, concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des autochtones du Canada.

VIA RAIL

J'ai ici une autre pétition, monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh.

M. Riis: On m'a demandé de présenter des pétitions. Monsieur le Président, j'estime que nous pourrions trouver amplement de temps pour permettre aux députés d'en présenter. Si le député me demande de ne pas présenter de pétitions au nom de mes électeurs, je lui dirai de laisser tomber, car je fais simplement mon travail.

M. Benjamin: Ne vous occupez pas d'eux, Nelson.

M. Riis: Encore une fois, cette pétition demande à la Chambre des communes de rétablir le service de VIA Rail, surtout sur la rive nord du lac Supérieur, où il a été supprimé.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Enfin, un pétitionnaire demande que je présente cette pétition pour que le Parlement modifie la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada de sorte que la pension alimentaire versée au conjoint ayant la garde des enfants n'entre pas dans le calcul du revenu imposable.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Je vais devoir suspendre la présentation de pétitions, et je m'en excuse. La motion qui a été adoptée portait qu'on devait passer à la rubrique des pétitions avant celle des motions. J'aimerais disposer des autres éléments, puisque les députés qui ont des rapports à présenter s'attendaient à être appelés immédiatement. En toute courtoisie et par respect des traditions de la Chambre, j'aimerais mieux qu'on dispose des autres rubriques de l'ordre du jour.

* * *

[Traduction]

DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

RAPPORT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai

l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du groupe canadien de l'Union interparlementaire qui a représenté le Canada au Symposium interparlementaire sur *Le Parlement, gardien des droits de l'homme*, qui a eu lieu à Budapest, en Hongrie, du 19 au 22 mai 1993.

* * *

DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE

RAPPORT SUR UN VOYAGE AU VENEZUELA ET EN COLOMBIE

M. Bob Porter (Medecine Hat): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation du Parlement canadien qui s'est rendue au Venezuela et en Colombie du 9 au 18 mai 1993.

* * *

[Français]

MULTICULTURALISME ET CITOYENNETÉ

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, je voudrais que vous soyez mon porte-parole pour souhaiter au Président de la Chambre la meilleure santé possible.

J'ai l'honneur de déposer aujourd'hui le deuxième rapport du Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté. Le rapport intitulé: «Étude de l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien» est le résultat d'environ deux années de travail durant lesquelles les membres du Comité ont minutieusement étudié comment les institutions fédérales s'ajustent à la diversité ethnoculturelle et raciale de notre nation.

• (1710)

Le Comité a constaté que la plupart des institutions centrales du gouvernement fédéral sont désormais conscientes, non seulement des liens étroits qui existent entre le multiculturalisme et les principes de la démocratie canadienne, mais aussi des bénéfices psychologiques, socio-culturels, économiques et politiques d'une intégration harmonieuse des membres des minorités ethnoculturelles au sein de la grande nation canadienne.

Tout en soulignant les succès réalisés par les institutions fédérales dans la mise en oeuvre de la Loi sur le multiculturalisme canadien, le Comité n'a pas manqué de soulever des questions de fonds concernant la gestion de la diversité ethnoculturelle du pays et les pistes à suivre pour en tirer les plus grands avantages.

*Affaires courantes***SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES
SOCIALES**

Le Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté demande au gouvernement de donner suite à ce rapport, conformément à l'article 109 du Règlement.

* * *

[Traduction]

**DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES
PERSONNES HANDICAPÉES**

SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'aimerais, si vous le permettez, déposer les rapports de deux comités permanents.

D'abord, j'ai l'honneur de présenter, dans le format habituel, mais aussi en braille, sur disque audionumérique, en gros caractères et sur cassette, le sixième rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées intitulé *Passer aux actes: le transport des voyageurs et les personnes handicapées*.

Conformément à son mandat unique en vertu de l'alinéa 108(3)b) du Règlement, le comité a étudié la question du transport des personnes handicapées et a examiné certaines sections précises se rapportant aux personnes handicapées dans le rapport de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux intitulé *La concurrence dans les transports—Regard sur la politique et la législation*. Le ministre des Transports avait présenté ce rapport à la Chambre le 9 mars 1993.

Conformément aux dispositions de l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

Puisque l'on parle de ce rapport concernant les personnes handicapées et vu qu'on rend hommage aujourd'hui au président, M. John Fraser, j'aimerais souligner le fait qu'il s'est toujours intéressé aux questions environnementales et militaires, à son héritage écossais et à d'autres sujets de cet ordre, mais je tiens à rappeler aussi qu'il s'intéresse depuis fort longtemps au dossier des handicapés. Lui-même et son personnel de la colline n'ont pas mesuré leurs efforts pour que la colline parlementaire devienne plus accessible qu'auparavant aux handicapés. J'aimerais le féliciter à cet égard.

NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, au nom du président du Comité permanent de la santé, du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport de ce comité intitulé *La divulgation d'information au personnel des services d'intervention d'urgence*.

Le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport dans les 150 jours qui suivent.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Si j'interviens, ce n'est pas pour contester le rapport que le député vient de déposer, mais pour dire que le représentant du Nouveau Parti démocratique qui siègeait au comité a aussi présenté un rapport minoritaire. Ce rapport recommande plutôt, dans un esprit de coopération, d'intervenir sur le plan législatif.

Puisque nous essayons d'accélérer les choses, je me demande s'il serait possible d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour que le rapport minoritaire soit annexé au rapport initial.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LE PROJET DE LOI C-301

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (renseignements financiers), sans propositions d'amendement.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

Affaires courantes

• (1715)

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est) demande à présenter le projet de loi C-458, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radiocommunication.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Kilgour: Monsieur le Président, en bref, il s'agit là d'un projet de loi tendant à modifier la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radiocommunication et à s'assurer qu'elles n'empiètent pas sur le droit fondamental des Canadiens de communiquer dans une société libre et démocratique.

Selon moi, sous sa forme actuelle, la loi permet trop d'interprétations différentes et impose un trop grand nombre de restrictions. Ainsi, elle précise que les entreprises souhaitant radiodiffuser des émissions religieuses dans le cadre du service de câblodistribution de base doivent offrir divers points de vue sur les questions d'intérêt public. On ajoute également que les intéressés peuvent être exemptés de cette exigence en offrant leurs services par câble à ceux qui sont disposés à payer pour les recevoir.

En somme, il me semble injuste et irréaliste de demander à des radiodiffuseurs d'émissions religieuses de présenter également divers points de vue et il semble également inéquitable, dans une société libre, de refuser une licence à des radiodiffuseurs d'émissions religieuses réalisées surtout dans un autre pays.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Kilgour propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

LOI SUR LE MONUMENT AUX PIONNIERS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-459, Loi visant à honorer les immigrants et les pionniers venus au Canada des quatre coins du monde par l'érection sur la Colline du Parle-

ment d'un monument destiné à reconnaître leur apport à la société canadienne.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, il y a sur la Colline du Parlement des monuments qui reconnaissent l'apport de Canadiens à titre individuel. Je propose donc de reconnaître la contribution collective des immigrants qui sont venus s'établir au Canada de tous les coins du monde ainsi que des pionniers qui ont contribué à bâtir notre pays.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Rodriguez propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

LA LOI DE 1987 SUR LES TRANSPORTS NATIONAUX

MESURE MODIFICATIVE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona) demande à présenter le projet de loi C-460, Loi modifiant la Loi de 1987 sur les transports nationaux.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Thorkelson: Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre pour présenter un projet de loi d'initiative parlementaire visant à modifier la Loi de 1987 sur les transports nationaux. Ce projet de loi a pour objet de modifier la définition de «canadien» dans la Loi sur les transports nationaux dans la mesure où cette expression s'applique aux transporteurs aériens. On propose de changer le pourcentage des actions assorties du droit de vote détenues et contrôlées par des Canadiens pour le faire passer de 75 à 51 p. 100. Cette mesure permettrait d'augmenter les investissements étrangers dans les transporteurs aériens, afin de préserver la concurrence au Canada.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Thorkelson propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Affaires courantes

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona) demande à présenter le projet de loi C-461, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les systèmes correctionnels et la mise en liberté sous condition.

• (1720)

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Thorkelson: Monsieur le Président, j'aimerais présenter un projet de loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les systèmes correctionnels et la mise en liberté sous condition. Ce projet de loi a pour but de donner aux tribunaux le pouvoir d'annuler ou de modifier une ordonnance d'interdiction dans le cas des permis de conduire dont la révocation remonte à plus de cinq ans, et de retirer ce pouvoir à la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Cela permettra de veiller à ce que l'annulation ou la modification de ces ordonnances se fasse en public afin de faciliter le débat.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Thorkelson propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE BON VOISINAGE AU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis) demande à présenter le projet de loi C-462, Loi instituant une Journée nationale de bon voisinage.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Layton: Monsieur le Président, je veux présenter un projet de loi d'initiative parlementaire intitulé Loi instituant une Journée nationale de bon voisinage.

Un électeur de ma circonscription, M. Daniel Latour, de Pointe-Claire, au Québec, est venu me rencontrer pour la première fois l'an dernier, à mon bureau, pour obtenir la reconnaissance de ce jour digne d'être souligné. Cette année, mes électeurs et d'autres députés se sont joints à moi pour organiser plusieurs activités de promotion afin d'encourager la population à célébrer cette journée dans toutes les circonscriptions.

La Journée nationale de bon voisinage s'est tenue pour la première fois à l'été 1991, plus précisément le deuxième dimanche de juin. M^{me} Joannie Halas, de Winnipeg, avait organisé ce jour-là une fête en l'honneur de ses voisins et avait encouragé tous les Canadiens à faire de même.

L'an dernier, on estime que 10 000 fêtes se sont tenues d'un bout à l'autre du Canada. On n'a pas encore fini de dénombrer celles de la semaine dernière. La Journée nationale de bon voisinage nous donne à tous l'occasion de connaître nos voisins et favorise la sécurité des collectivités et la prévention du crime.

Je crois que c'est un événement qui mérite d'être reconnu officiellement chaque année, dans tout le Canada. Pour ce faire, je propose que le deuxième dimanche de juin soit désigné jour non férié marquant la Journée nationale de bon voisinage. Je demande par conséquent à la Chambre d'appuyer la réalisation de ce projet.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Layton propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES PENSIONS ALIMENTAIRES VERSÉES POUR LA GARDE D'ENFANTS

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par plus de 2 700 personnes demandant que les pensions alimentaires versées au parent qui a la garde des enfants ne soient pas imposables.

L'imposition des pensions alimentaires contribue grandement à accroître la pauvreté des femmes et des enfants. Les deux tiers des familles monoparentales ayant à leur tête une femme sont pauvres alors que les contribuables canadiens offrent pour 2,5 milliards de dollars d'allègements fiscaux aux pères divorcés qui ont un revenu élevé.

Affaires courantes

Cette pétition a été signée en très peu de temps par des habitants de la Colombie-Britannique surtout, mais aussi par des gens du reste du Canada, ce qui indique l'ampleur du mouvement en faveur de la suppression de cette mesure fiscale injuste.

J'aimerais rendre hommage à la diligence de ma collègue et amie, la députée de New Westminster—Burnaby, qui s'occupe activement de ce dossier. C'est un honneur pour moi de présenter cette pétition au nom de ses 2 700 signataires.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur, cet après-midi, de présenter à la Chambre des communes deux pétitions venant de la circonscription fédérale d'Elk Island et des environs, plus précisément des collectivités suivantes: Sherwood Park, Fort Saskatchewan, Ardrossan, Beaumont, New Sarepta, Leduc, Edmonton et St. Albert.

• (1725)

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants ou de la remplacer par une mesure qui détournera davantage les jeunes des activités criminelles. Ces gens s'inquiètent vivement des récidives de jeunes contrevenants violents et recommandent d'imposer à ces derniers des peines plus sévères, y compris l'internement dans des camps de travail. En cas de vols ou de dommages à la propriété, ils proposent que les contrevenants indemnisent les victimes de leurs actes criminels.

Ces Canadiens veulent que les lois protègent les victimes d'actes criminels plutôt que de dispenser les contrevenants de l'obligation de rendre des comptes.

LA VIOLENCE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom de 350 habitants de ma circonscription qui se préoccupent beaucoup de la vente des cartes de tueurs.

Produites par des éditeurs comme Eclipse Comic Books, True Crime Trading Cards, entre autres, ces cartes représentent des tueurs en série, des meurtriers et des bandits. Mes électeurs ne veulent pas de ces cartes dans leur voisinage. Ils s'opposent fermement à l'importation de ces cartes au Canada et appuient les efforts du gouvernement pour saisir toutes les cargaisons de ce genre de cartes à la frontière canado-américaine. Je suis tout à fait d'accord avec ces pétitionnaires.

Ces cartes n'apportent rien de positif à la vie canadienne. Au contraire, elles incitent à la violence. Par consé-

quent, ces pétitionnaires pressent le Parlement de modifier la loi pour interdire l'importation, la vente et la fabrication de cartes de tueurs au Canada.

LA PROTECTION DES ANIMAUX

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter qui vient de nombreux habitants de l'Ontario.

Ces pétitionnaires estiment que les animaux errants ne sont pas assez protégés et veulent donc qu'on modifie la Loi sur les maladies et la protection des animaux pour mieux protéger ces animaux.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par 40 000 personnes qui demandent à la Chambre de modifier et de moderniser la Loi sur les jeunes contrevenants.

Cette pétition a été dédiée à la mémoire de Ryan Garrioch, un jeune qui a été tué dans une cour d'école à Calgary. Je voudrais, en cette dernière séance de la Chambre, rendre hommage aux parents de ce jeune homme qui ont essayé de transformer cette tragédie en un geste susceptible de rendre service à la société canadienne. Cela devrait être reconnu aujourd'hui en cette dernière journée de séance.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter un grand nombre de pétitions signées par des milliers d'habitants de la région de Calgary qui se préoccupent de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Ces pétitionnaires pressent le Parlement de réviser les lois pour remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une loi remise à jour sur la délinquance juvénile qui abaisserait l'âge maximum.

Je voudrais que l'âge maximum soit abaissé, comme le souhaite nombre de mes électeurs.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter des pétitions signées par un grand nombre de mes électeurs de Sarnia, Corunna, Brigden et Point Edward. Le greffier les a jugées correctes quant à la forme et au contenu.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi prévoyant un référendum dont les résultats lieraient le Parlement et qui porterait sur l'emploi de deux langues officielles, l'anglais et le français, dans l'administration publique et la population. Les modifications proposées devraient être acceptées ou rejetées selon la majorité des voix exprimées partout au Canada et un vote majoritaire dans la majorité des provinces, les territoires comptant comme une province.

LA VIOLENCE

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux citoyens de Regina, dans ma circonscription. Ils signalent que la violence occupe de plus en plus de place dans notre culture et qu'elle devient un élément de plus en plus courant dans la vie de nos enfants.

Une manifestation de cette culture est un jeu du tueur en série qui s'accompagne d'un sac de 25 bébés. Le but du jeu est de tuer le plus grand nombre possible d'enfants sans défense. Les lois du Canada ne disent pas un mot des représentations de la torture, du viol et du meurtre comme objet de divertissement, et des jeux comme celui-ci.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'envisager de modifier le Code criminel du Canada pour interdire la diffusion au Canada de présentations dégradantes de la violence, comme ce jeu du tueur en série.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi présenter une pétition signée par des milliers de personnes qui réclament l'interdiction du jeu du tueur en série. Comme le signalait l'intervenant précédent, le jeu comprend un sac à dépouille ainsi que 25 figurines de bébés et 4 de tueurs en série. Le but du jeu est de commettre des meurtres, et c'est la personne qui a accumulé le plus de cadavres qui gagne.

• (1730)

Ce jeu ne sert pas l'intérêt des jeunes Canadiens, ni celui de notre société en général. Je prie donc la Chambre de proscrire ce jeu dégoûtant.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Ken Hughes (MacLeod): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter les pétitions dûment certifiées que voici, au nom de résidents de la circonscription de MacLeod.

Ces centaines de pétitionnaires demandent que soient harmonisées certaines normes et procédures prévues dans les lois canadiennes et américaines sur la viande et le porc. À leur avis, on réduirait ainsi les risques de voir les États-Unis imposer des restrictions au commerce de

Affaires courantes

produits canadiens, ce qui favoriserait le bon fonctionnement du système de commercialisation du boeuf en Amérique du Nord et la confiance dans le système.

Les pétitionnaires font observer que cette confiance encouragera les producteurs à faire les investissements nécessaires pour rester compétitifs. Soit dit en passant, ces principes sont énoncés dans le projet de loi C-406 que j'ai présenté à la Chambre et auquel une vingtaine de députés ont donné leur appui par écrit.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter quatre pétitions à la Chambre.

Les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement au Parlement d'adopter une mesure législative prévoyant la tenue d'un référendum, qui lierait le Parlement, sur l'emploi de deux langues officielles, l'anglais et le français, au sein de l'administration fédérale et de la population canadienne.

Ils demandent que l'acceptation ou le rejet des modifications proposées soit déterminé par la majorité des voix exprimées dans l'ensemble du Canada ainsi que par la majorité des voix exprimées dans la majorité des provinces, les territoires comptant comme une province.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'ai une pétition semblable à présenter, conformément à l'article 36 du Parlement.

Les pétitionnaires viennent principalement de la circonscription de Regina—Qu'Appelle, la plupart étant des habitants de Fort Qu'Appelle.

Ils demandent la tenue d'un référendum, qui lierait le Parlement, sur l'emploi de deux langues officielles. Ils veulent aussi que l'acceptation ou le rejet des modifications proposées soit déterminé par la majorité des voix exprimées dans l'ensemble du Canada ainsi que par la majorité des voix exprimées dans la majorité des provinces, les territoires comptant comme une province.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter une autre pétition qui a été jugée correcte.

Affaires courantes

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de faire en sorte que l'orge demeure du ressort de la Commission canadienne du blé. Ils craignent qu'on affaiblisse la commission en lui enlevant la responsabilité de l'orge.

Ils prient le Parlement et le gouvernement de voir à ce que l'orge continue de relever de la Commission canadienne du blé.

LES CANADIENS UKRAINIENS

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition certifiée correcte que j'ai reçue du Comité des Ukrainiens-Canadiens.

Cette pétition porte sur la question de la réparation pour les injustices commises par le gouvernement du Canada à l'endroit des colons ukrainiens pendant et après la Première Guerre mondiale.

La pétition est signée par de nombreux habitants de ma circonscription d'Edmonton et j'exhorte le gouvernement à donner suite à leurs doléances.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première est identique à celles que viennent de présenter le député de Peterborough et le député de Regina-Est. Elle porte sur le bilinguisme officiel et les pétitionnaires réclament, dans les mêmes termes, un référendum sur la question.

LES CHEVAUX SAUVAGES

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, la deuxième pétition, présentée conformément à l'article 36 du Règlement, contient les signatures de milliers d'Albertains et de Canadiens d'autres provinces. Elle a trait au projet de capture, de vente et d'abattage de chevaux sauvages dans le parc faunique national à la base des Forces canadiennes Suffield.

Les pétitionnaires réclament diverses mesures de remplacement dont un plan de gestion à long terme et une protection juridique pour les chevaux sauvages. Évidemment, ils soulignent l'importance des chevaux dans ma région.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Murray Cardiff (Huron—Bruce): Monsieur le Président, j'ai également trois pétitions à présenter au nom d'habitants de la circonscription de Huron—Bruce et de la région de Wingham.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement songe à modifier le Code criminel du Canada pour interdire la

distribution au Canada de matériel violent et dégradant comme le jeu du tueur en série.

LE FONDS DE FIDUCIE POUR LA PAIX

M. Murray Cardiff (Huron—Bruce): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par des habitants de la région de Zurich, située dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'établir un fonds en fiducie pour la paix dans lequel les contribuables canadiens qui sont objecteurs de conscience pourraient verser la partie de leurs impôts qui serait normalement consacrée à des fins militaires et qui servirait désormais à promouvoir la paix et à financer des programmes d'éducation, de recherche, d'aide humanitaire et d'autres activités pacifiques.

• (1735)

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Murray Cardiff (Huron—Bruce): Ma dernière pétition ressemble à d'autres pétitions qui ont déjà été présentées aujourd'hui.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de tenir un référendum qui lierait le Parlement en ce qui concerne l'utilisation des deux langues officielles, l'anglais et le français, au sein de l'administration fédérale et de la société canadienne. Je ne lirai pas toute la pétition, puisque le temps nous presse et que d'autres pétitions du genre ont déjà été présentées.

L'USAGE DE LA MARIJUANA

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition de la *P.E.I. Atlantic Mission Society* de l'Église presbytérienne du Canada.

Les pétitionnaires estiment que l'usage de la marijuana est cause de problèmes physiques, psychologiques et financiers qui mènent à une recrudescence de la criminalité, de l'éclatement des familles, de la pratique d'autres drogues et de nombreux autres problèmes.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à ne pas décriminaliser l'usage de la marijuana au Canada.

Je présente cette pétition au nom de mon collègue, le député d'Hillsborough.

LES CANADIENS UKRAINIENS

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition qui concerne la réparation des torts causés aux Ukrainiens lors de leur emprisonnement et qui est signée par nombre de mes électeurs.

Affaires courantes

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de conclure rapidement les négociations en cours. Ils sollicitent la reconnaissance qu'ils méritent à juste titre, compte tenu de la façon dont leurs aïeux et eux ont été traités en particulier au cours de la Première Guerre mondiale.

J'invite et j'exhorte le gouvernement à agir le plus vite possible à cet égard.

LA CHAMBRE DES COMMUNES**MOTION D'AJOURNEMENT**

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que, lorsque la Chambre s'ajourne le jour où le présent ordre est adopté, elle demeurera ajournée jusqu'à 11 heures, le lundi 20 septembre 1993; et

Que, à tout moment pendant l'ajournement, le Président, après avoir consulté le gouvernement, puisse convoquer la Chambre à la seule fin d'accorder la sanction royale à un ou plusieurs projets de loi et après chaque sanction royale, le Président, chaque fois, ajourne de nouveau la Chambre, sur-le-champ, jusqu'au lundi, 20 septembre 1993, à 11 heures.

— Monsieur le Président, c'est sans doute la dernière fois que je prends la parole à la Chambre. Cela suscite chez moi des sentiments contradictoires, étant donné que je siège ici depuis 21 ans, tant de ce côté-ci qu'en face, en diverses qualités et pendant de longues heures chaque jour.

Je me souviens que, dans les premiers temps, nous siégeons jusqu'à 22 heures. Je me demande parfois si je n'ai pas passé plus de temps ici que dans toute autre pièce, ailleurs au pays, y compris ma propre chambre à coucher. Cette Chambre est donc vraiment devenu une partie de ma vie et elle me manquera. Mais toute bonne chose a une fin.

Ma carrière parlementaire tire à sa fin, la présente session parlementaire tire à sa fin et la présente législature, en fait, tire à sa fin.

J'ai pensé vous parler un peu de ce que nous avons accompli au cours de la présente session parlementaire, qui aura duré de mai 1991 à juin 1993. Elle aura été fort importante. Elle aura englobé l'initiative constitutionnelle, le référendum et toutes ces questions qui ont dominé l'ordre du jour de 1992. Il intéressera peut-être la Chambre de savoir que, au cours de cette période, 138 projets de loi ministériels ont été présentés, 124 ont été adoptés en troisième lecture à la Chambre des communes, 107 ont reçu la sanction royale et je suis persuadé que les autres la recevront bientôt.

En tout, 265 rapports de comités ont été déposés à la Chambre, dont 60 demandaient une réponse du gouver-

nement; 41 d'entre eux ont eu cette réponse et, comme les autres sont tardifs, cette réponse n'a pas encore été donnée. Du côté des affaires d'initiative parlementaire, 146 projets de loi et motions ont été débattus, 36 ont fait l'objet d'un vote et 4 projets de loi ont été adoptés et ont reçu la sanction royale.

• (1740)

Jusqu'aux dernières années, ce nombre aurait été de zéro, car, de tout le temps où j'ai été dans l'opposition, je crois qu'il y a peut-être deux motions d'initiative parlementaire qui ont vraiment été adoptées; il y a donc une évolution. Cinq motions ont été adoptées, ce qui porte le total à neuf, c'est-à-dire que le quart des projets de loi et des motions faisant l'objet d'un vote ont été adoptés par la Chambre.

On a répondu à 511 des 537 questions inscrites au *Feuilleton*.

Sans compter celles d'aujourd'hui, on a répondu à 4 722 des 5 100 pétitions que nous avons reçues. Peu importe le barème, le travail a été productif.

Mon personnel a calculé le nombre de projets de loi adoptés depuis 1984 et le nombre de jours consacrés à chacun d'eux. Il est intéressant de noter qu'en moyenne, la Chambre a semblé consacrer environ 3,5 jours de séance à chaque projet de loi.

Récemment, certains m'ont accusé d'être enclin à étouffer le débat, mais, de janvier à juin, cette année, nous avons consacré 3,6 jours à chaque projet de loi. En comparaison, la moyenne avait été de 2,5 jours en 1992. Nous avons donc augmenté d'un peu plus d'une journée le temps consacré à chaque projet de loi par rapport à l'an dernier. Les chiffres contredisent donc l'impression que l'on coupe court au débat.

Les députés trouveront peut-être intéressant de savoir comment se répartit le temps que nous passons à la Chambre chaque jour. La population ne sait peut-être pas que 60 p. 100 des séances est consacré aux initiatives ministérielles. Sur ce pourcentage, 42 p. 100 va aux projets de loi; 12 p. 100 à l'étude des crédits et 6,4 p. 100 aux budgets. Les questions orales occupent jusqu'à 10,3 p. 100 de notre temps, les initiatives parlementaires, 8,6 p. 100 et les affaires courantes, les pétitions et le reste, 5 p. 100. Les déclarations de députés représentent 3,5 p. 100 du temps passé à la Chambre, les débats d'ajournement 2,1 p. 100, et diverses activités telles que les discours du Trône, les recours au Règlement, les questions de privilège, les décisions de la présidence et autres, 10 p. 100.

Affaires courantes

En fait, les accusations selon lesquelles le gouvernement accapare la plupart du temps passé à la Chambre ne sont pas étayées par les statistiques pertinentes. En effet, les projets de loi d'initiative ministérielle ne représentent que 42 p. 100 du temps passé en Chambre durant la session.

Si vous tenez compte des journées consacrées aux crédits, des périodes réservées aux questions orales et aux initiatives parlementaires—qui sont évidemment partagées—des déclarations de députés et des débats d'ajournement, vous constaterez effectivement que le gouvernement, qui compte le plus grand nombre de députés, accapare entre 55 et 60 p. 100 du temps passé à la Chambre. Le reste, soit de 40 à 45 p. 100, est pris par l'opposition.

L'ordre du jour est fixé par l'opposition. Encore une fois, les déclarations portant que c'est le gouvernement et lui seul qui dirige notre institution ou qui contrôle ses travaux ne sont pas confirmées par les faits.

L'un des sujets intéressants dont la Chambre discute depuis quelques années a trait aux mesures prévoyant des compressions budgétaires, étant donné le problème posé par le déficit. Nous avons déposé plusieurs budgets imposant des compressions à divers programmes gouvernementaux. Chacun de ces projets de loi, et il y en a eu onze au cours de la seule session allant de mai 1991 jusqu'à maintenant, a été rejeté par l'opposition. Cette dernière s'est opposée à toutes ces mesures, sans aucune exception. Dans cinq cas, le gouvernement a dû recourir à la force de la clôture, parce que les députés d'en face ne voulaient pas mettre fin à la discussion ou au débat.

Il est intéressant de voir que lorsque nous traitons du déficit, l'opposition semble convenir que celui-ci est trop élevé. Pourtant, toutes les initiatives pertinentes prises par le gouvernement ont été vigoureusement dénoncées par l'opposition, et si celle-ci a proposé d'autres solutions, elle doit l'avoir fait en secret quelque part, parce que je n'en ai pas entendu parler. L'opposition a-t-elle...

Une voix: Parlez-nous des hélicoptères.

• (1745)

M. Andre: Le député crie «les hélicoptères!». Son parti a cependant donné son accord au rapport adopté à l'unanimité qui recommandait d'acheter les hélicoptères.

Le député représente la ville de Kingston qui, crois-je savoir, compte plusieurs électeurs chez les militaires. Irait-il déclarer à Kingston qu'il préconise de réduire le budget de la défense de 400 millions de dollars par année,

soit la part que représentent les hélicoptères? Irait-il dans sa circonscription déclarer aux jeunes recrues du Collège militaire royal qu'ils seront envoyés servir à bord de frégates qui ne seront pas dotées d'hélicoptères parce que son parti n'en voit pas l'utilité? Irait-il à Kingston déclarer devant les militaires qu'ils auront à participer à des missions de recherche et de sauvetage par mauvais temps, c'est-à-dire quand leurs services sont requis, à bord d'hélicoptères vieux de 30 ans, parce qu'il est contre la modernisation de ces hélicoptères? Irait-il à Halifax, où la construction des nouveaux hélicoptères va permettre de créer plusieurs centaines d'emplois, pour dire aux gens qu'ils ne devraient pas avoir ces emplois parce qu'il s'oppose à l'achat de ces hélicoptères?

Quand lui et son parti seront prêts à le faire, ils auront le droit de dire qu'ils contestent cette décision. Tant qu'ils n'y seront pas prêts, tout ce qu'ils diront sera intellectuellement malhonnête.

Que s'est-il passé dans le cas des projets de loi prévoyant des compressions budgétaires? Apparemment, on dit que les libéraux sont en faveur de la réduction du déficit. Leur chef en Alberta se préoccupait beaucoup des déficits. Il se montrait partout avec une horloge qui égrenait l'augmentation du déficit. Nous entendons tout le temps parler de déficit, et pourtant ils ont voté contre chacun de nos projets de loi à cet égard.

Combien de temps avons-nous consacré à ces projets de loi? À la Chambre, nous avons passé 162 heures à débattre de mesures de réduction du déficit, ou 61 jours. Nous y avons passé 55 jours au comité, ou 82 heures. Nous avons passé un total de 116 jours à en discuter. Nous y avons passé en moyenne dix jours et demi par projet de loi. Cela, parce que les députés d'opposition se disaient contre chacune des mesures de réduction que nous proposons: «Le déficit est-il un problème? Oui, il nous faut éliminer le déficit.»

Si les libéraux veulent vraiment que les Canadiens votent pour eux lors des prochaines élections, ils devront faire mieux que ça.

M. Milliken: Le déficit continue d'augmenter.

M. Andre: Le député dit que le déficit continue d'augmenter. Que suggère-t-il? Voter contre chacune des mesures prévoyant des compressions budgétaires et des réductions des dépenses. Il n'y a qu'une seule autre solution de rechange à la réduction des dépenses: augmenter les taxes et les impôts. Aura-t-il l'honnêteté intellectuelle de le proposer? L'opposition aura-t-elle l'honnêteté intellectuelle de préconiser une augmenta-

Affaires courantes

tion des taxes et des impôts? Aura-t-elle cette honnêteté envers les Canadiens? Elle ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Elle ne peut pas voter contre toutes les mesures de réduction des dépenses, n'en recommander aucune autre, dire que le déficit est un problème et ne pas augmenter ni les taxes ni les impôts. C'est impossible.

Le député a plus d'honnêteté que cela, et je suis certain qu'il aura très honte quand il repensera à ce qu'il dit actuellement. Il sait que l'intégrité et l'honnêteté intellectuelles ne sont pas des conditions préalables pour être un libéral actif ou bien en vue.

Nous avons eu une session très productive. J'ai été étonné de lire la une de l'*Ottawa Citizen*, important quotidien de la capitale nationale. On y dit que plusieurs projets de loi sont morts au *Feuilleton*. Il s'agit environ de 0,6 p. 100 des projets de loi présentés.

Cet organe de presse n'aurait jamais eu l'idée de souligner qu'il s'est agi d'une session très productive. Cela a beau être la vérité, je crois que n'importe quel journaliste qui aurait écrit cela aurait été congédié par le rédacteur en chef parce que les bonnes nouvelles ne sont pas tolérées. Il faut dénigrer, critiquer et ridiculiser toutes les institutions canadiennes. On remet des prix Gémeaux à des réalisateurs qui, dans leurs films, disent que l'Aviation canadienne a contribué davantage à faire souffrir des civils allemands qu'à lutter contre le nazisme. Nous attribuons des millions de dollars à des réalisateurs qui, dans leurs films, disent que Billy Bishop était un menteur et un imposteur. Nous publions au Canada des journaux qui ne font rien d'autre que critiquer continuellement et qui n'ont rien de positif à dire au sujet de notre pays. Ce n'est pas uniquement le gouvernement qui est visé. C'est tout. Je crois qu'ils portent sérieusement atteinte à cette institution.

• (1750)

Je vais regretter cette institution. Je suis fier d'y avoir passé 21 ans. À mon avis, c'est un endroit qui a une grande valeur. C'est un endroit important. Notre travail l'est aussi, mais Bon Dieu qu'il est désolant de parler à des gens qui pourraient envisager de poser leur candidature pour nous remplacer et de constater ce qu'ils disent: «Un instant. Vous voulez que je renonce à ma carrière et à ma vie de famille et que je fasse campagne pour me faire élire à Ottawa et m'y faire accuser d'être un voleur, de ne m'intéresser qu'à l'assiette au beurre et aux escroqueries et pour que les médias me traitent avec mépris comme ils traitent tous les politiciens? Pourquoi voudrais-je faire cela? Croyez-vous que je sois fou? Pourquoi ferais-je cela?»

Quand on entend cette réponse à quelques reprises, on prend le temps d'y réfléchir. Peu importe le parti dont nous parlons, si c'est là le message que les Canadiens retiennent de ce qu'ils lisent et de ce qu'ils voient, où cela va-t-il nous mener? Cela va-t-il permettre une meilleure représentation à la Chambre des communes? Cela va-t-il renforcer celle-ci? Cela va-t-il mener à un meilleur gouvernement? À un meilleur pays? La réponse à toutes ces questions est non.

S'il y a une chose qui m'a déçu, notamment durant les trois années où j'ai été le leader parlementaire du gouvernement, c'est que nous n'ayons pas réussi à modifier la perception que les gens ont de la Chambre et de leurs élus. De part et d'autre de cette Chambre, les hommes et les femmes avec lesquels j'ai eu le plaisir de travailler sont, sauf quelques rares exceptions, des personnes honorables, honnêtes et bien intentionnées, et leur présence ici les oblige à faire d'énormes sacrifices sur le plan financier et par rapport à leur famille et à leurs autres obligations, quel que soit le parti auquel ils appartiennent.

Mais s'il faut en croire les journaux, nous sommes tous trop payés, cupides, égoïstes et malhonnêtes et nous n'avons qu'une chose à coeur, notre bien-être. Ce n'est pas ce que m'a enseigné mon expérience, longue de 21 ans. Je suis parfois au désespoir quand je pense à tout le tort que ces critiques font à cette institution et au pays tout entier.

Je souhaite que, pour une fois, les journalistes prennent le temps de réfléchir une seconde et prennent un tant soit peu la responsabilité de leurs écrits, qu'ils vérifient les faits et ne cherchent pas qu'à prendre les politiciens en défaut. J'en ai marre de ce journalisme voué à la perte des politiciens, d'entendre les membres du Cercle national des journalistes clamer que «tous les politiciens sont des menteurs». Qu'est-ce qu'un journaliste gagne à dire de telles choses à la population canadienne? A qui cela profite-t-il? C'est là une de mes déceptions.

À mes yeux, c'est un problème grave. Je n'ai ni réponse ni solution. J'espère seulement que la prochaine législature aura la sagesse de trouver une solution, car cela urge. Il faut trouver une solution à ce grave problème.

Cela dit, au bout du compte, pour nous tous, que nous soyons de ce côté-ci ou de ce côté-là, ce qui importe, c'est que nous soyons bien dans notre peau. Avons-nous la conscience tranquille? Avons-nous fait notre possible? Pour ma part, j'ai la conscience en paix. D'accord, je suis loin d'être parfait. J'ai dit bien des choses que je n'aurais pas dû dire. J'ai fait des choses que je regrette aujourd'hui. Je voudrais avoir fait un peu plus attention de ne pas blesser ceux qui ont été l'objet de mes attaques. Je n'ai

Affaires courantes

peut-être été aussi sensible que j'aurais dû l'être. Je suppose que tout le monde a la couenne aussi épaisse que moi, mais ce n'est pas toujours le cas.

• (1755)

Mais tout compte fait, il n'y a vraiment pas de meilleur travail qu'on puisse faire que de servir ses concitoyens dans cette merveilleuse institution. Pour cela, je suis éternellement reconnaissant envers mes électeurs de Calgary-Centre qui m'ont fait l'honneur de m'élire six fois de suite. Je remercie mes collègues et amis des deux côtés de la Chambre que j'ai eu, que j'ai encore plaisir à côtoyer et avec qui j'espère rester en bons termes.

Quant aux greffiers au Bureau et à ceux de la Chambre, ils ont toujours fait preuve de professionnalisme. Ils ont été formidables. Je n'ai absolument pas eu à me plaindre du greffier et d'autres personnes en ce qui concerne les travaux de la Chambre des communes. Cela a été une merveilleuse expérience. J'espère que, quand tout sera dit et fait, les autres pourront arriver à la conclusion que cela a valu la peine de siéger ici. De toute façon, cela a été formidable.

Je répète que c'est une meilleure institution, composée de membres meilleurs qu'on ne le reconnaît quelquefois, quand on n'a d'autre source d'information que certains membres de la tribune de la presse. C'est une grande institution, et j'ai été heureux d'en faire partie.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je voudrais faire suite au discours du leader du gouvernement à la Chambre, le député de Calgary-Centre. J'ai travaillé pendant de nombreuses années avec ce dernier, puisque je suis arrivé à la Chambre à la même époque que lui, en 1972. Bien que nous ayons parfois eu des divergences d'opinions, j'estime que la plupart d'entre nous ont continué de respecter leurs collègues. Je voudrais dire au député qu'il nous manquera.

Nous espérons qu'il embrassera une carrière qui lui donnera encore une fois la possibilité de faire valoir ses grandes qualités. Je suis convaincu que, quelle que soit l'activité qu'il entreprendra, il l'exercera avec le plus grand soin et le plus grand dévouement. Je sais qu'il n'est pas facile d'être leader du gouvernement à la Chambre, mais il fallait qu'il fasse son travail.

Il y a quelques années, j'avais à la Chambre un ami qui s'appelait Walter Baker. Il était de la région d'Ottawa et occupait lui aussi le poste de leader du gouvernement à la Chambre. Walter était un bon camarade; je l'aimais bien et je le taquinais souvent. Je lui disais: «Walter, tu es un sacré bon gars, mais c'est la bande que tu fréquentes que

je ne peux pas supporter.» Nous donnons parfois dans le sectarisme politique, mais je présume que cela fait partie du jeu.

Le ministre a raison: la Chambre des communes va probablement ajourner et les prochaines élections apporteront avec elles une foule de nouveaux visages. Je me porterai encore candidat et j'espère que les gens de la circonscription d'Ottawa—Vanier m'accorderont leur confiance une nouvelle fois. Mon travail à la Chambre me plaît réellement. J'espère que mes électeurs auront toujours confiance en moi. Je suis également de ceux qui croient qu'il n'y a pas de plus belle vocation que celle de servir ses électeurs et, à l'instar de bien d'autres députés à la Chambre, j'en suis venu à aimer la Chambre et les gens qui y travaillent.

À mon avis, la presse nous malmène parfois lorsqu'elle dit que les députés sont ici pour favoriser leurs propres ambitions et pour faire leur propre nid. Il y a parfois des gens qu'on ne voudrait pas inviter à partager notre table.

Tout comme le ministre, cela fait vingt longues années que je suis ici. J'espère sincèrement que nous pourrons changer cette image au cours des prochaines années, afin que les Canadiens nous respectent et nous comprennent. Notre tâche n'est pas facile. Elle est parfois une gageure, mais elle est assurément enrichissante, au point où certains d'entre nous veulent revenir et répéter l'expérience. Alors, aux députés qui sont arrivés en 1972 et qui nous quittent, dont le député de Calgary-Centre qui a annoncé qu'il ne se présentera pas de nouveau aux prochaines élections, je dis: bonne chance et que Dieu vous bénisse!

• (1800)

Je voudrais traiter, dans la motion d'ajournement, de quelques-uns des aspects que le ministre a mentionnés au début de son discours, c'est-à-dire le bilan du gouvernement et du Parlement. Il est bon, parfois, de faire une rétrospective sur ces questions pour savoir où nous en sommes et où nous nous en allons.

Le week-end dernier, nous avons eu le congrès à la direction du Parti conservateur, dont vous étiez, madame la Présidente, l'un des coprésidents. Je tiens à vous féliciter. Je pense que vous avez fait un très bon travail. Il ne s'agit pas de votre présence, mais en entendant tous ces grands discours, je me disais que les conservateurs nous administraient une bonne dose de révisionnisme historique. Certains conservateurs ont la mémoire courte, mais les Canadiens qui ont été durement touchés par les décisions du gouvernement n'ont pas gardé, je pense, le même souvenir de ces neuf années que ce que nous disait le ministre il y a quelques minutes.

Affaires courantes

Nous n'avons pas entendu beaucoup parler du taux de chômage élevé au Canada ni du doublement de la dette nationale. On ne parlait pas non plus du dépérissement des institutions nationales. Pas surprenant que les Canadiens aient perdu confiance dans le gouvernement conservateur, et cela depuis quelque temps déjà, et qu'ils n'attendent que des élections pour le remplacer.

Après les prochaines élections, il y aura un nouveau premier ministre. Nous espérons que la situation s'améliorera avec l'élection d'un nouveau gouvernement et d'un nouveau premier ministre.

La nouvelle première ministre, M^{me} Campbell, qui sera assermentée le 25 juin, aura bien du mal à se distancer du bilan conservateur. Je ne pense pas que ce soit un bilan bien glorieux sur le quel elle pourra appuyer sa campagne. En fait, le bruit court qu'elle rappellera la Chambre en juillet pour présenter un discours du Trône et peut-être un budget.

Elle n'a plus beaucoup de temps. La première ministre désignée, qui sera assermentée le 25 juin, veut créer une dynamique qui lui soit propre; nous lui souhaitons bonne chance, mais nous ne pensons pas qu'il lui reste suffisamment de temps.

[Français]

Bien que la nouvelle première ministre tentera nécessairement de se dissocier des politiques de son prédécesseur, il n'en demeure pas moins que les politiques qu'elle a prêchées elle-même lors de sa campagne au leadership réaffirment son engagement envers la continuité des politiques du gouvernement conservateur qu'on a connues depuis 1984. Un de ses parrains d'ailleurs, le ministre, M. Wilson, dans la course au leadership, était le père de la TPS, l'une des taxes les plus détestées des Canadiens.

Il n'est pas surprenant pour nous de constater qu'une grande majorité des ministres des premières banquettes, des députés aussi, qui ont une longue expérience à la Chambre, quittent cette Chambre pour d'autres occupations. Je pense qu'ils ont entendu le message. C'est clair, c'est précis, ils n'ont pas de chance de se faire réélire et ils vont laisser la chance aux autres.

[Traduction]

De toute évidence, les conservateurs ont peur, en ce moment, de déclencher des élections. Ils vont hésiter jusqu'à la fin, violant ainsi la tradition qui veut qu'il y ait des élections tous les quatre ans.

• (1805)

Je ne veux pas trop m'étendre là-dessus parce qu'il s'agit d'une situation difficile, quand on a un bilan aussi négatif que celui du gouvernement. Se présenter aux élections avec un tel bilan, c'est courir à l'échec. Regardons un peu les faits.

Les Canadiens se souviennent des nombreux emplois qui leur avaient été promis en 1984. C'était le premier ministre qui leur disait que son gouvernement créerait des emplois, des emplois et encore des emplois. À mon avis, le gouvernement du premier ministre sortant a si mal géré l'économie qu'il a provoqué la pire récession que le pays ait connue depuis le début des années 30. Malgré la prospérité du milieu des années 80, il a réussi à faire passer le taux de chômage de 10,3 p. 100 en 1991 à 11,3 p. 100 en 1992, avec un taux record de 11,8 p. 100 en novembre. En avril de cette année 1993, le Canada affichait un taux de chômage de 11,4 p. 100. Selon les experts, il est peu probable que ce taux tombe à un niveau inférieur à 11 p. 100 cette année.

Par contre, le taux moyen de chômage dans les pays industrialisés où la situation est comparable à la nôtre est inférieur à 8 p. 100. C'est nous, qui devons avoir tant d'emplois, qui affichons le taux de chômage le plus élevé. N'oublions pas le slogan: «Des emplois, des emplois et encore des emplois».

À quoi attribuer cela? L'accord de libre-échange avec les États-Unis a eu d'importantes répercussions sur les emplois au Canada. Il a beaucoup été question du libre-échange lors des dernières élections, en 1988. On nous avait dit, à ce moment-là, que le libre-échange serait ce qui pourrait arriver de mieux pour l'avenir économique du Canada et qu'il créerait chez nous de nombreux emplois. Le gouvernement avait promis de mettre en place des programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre. Nous les attendons toujours. Il avait promis de faire quelque chose pour remplacer les emplois qui s'en iraient aux États-Unis.

Nous savons que des centaines de milliers de Canadiens ont cessé de chercher du travail et qu'ils attendent, à la maison, que l'économie reprenne. Il n'y a plus d'argent, nous dit-on, pour les cours de formation dans certains secteurs. Depuis 1989, il y a eu 400 000 pertes d'emplois dans le secteur manufacturier. La plupart de ces pertes ont été enregistrées dans ma province, l'Ontario. Or, il semblerait que les deux tiers de ces 400 000 emplois soient perdus à tout jamais. Il s'agissait, dans bon nombre de cas, d'emplois rémunérateurs.

Affaires courantes

En 1992, 61 822 personnes et 14 317 entreprises ont fait faillite.

[Français]

C'est une augmentation de 4,8 p. 100 par rapport à 1991. Pour la troisième année consécutive, on a compté un nombre record de faillites. Je pose la question, madame la Présidente: Qui promettait, en 1988, de réduire sensiblement les cotisations et d'accroître les prestations du Régime d'assurance-chômage? Les Conservateurs. Qui disait que les primes à l'assurance-chômage seraient diminuées? C'est faux; les cotisations ont été majorées à deux reprises. Les modifications apportées à la loi ont réduit l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage.

Depuis l'arrivée au pouvoir des Conservateurs, en septembre 1984, il y a eu 38 hausses de taxes. En 1991, les ménages canadiens ont vu leur impôt augmenter de 21,8 milliards de dollars, les transferts de paiement exceptés, par rapport à ce qu'ils auraient payé si la fiscalité en 1984 était restée inchangée. La part des recettes fiscales fédérales que représente l'impôt sur les sociétés a diminué, passant de 13,2 p. 100 en 1984-1985 à 10,4 p. 100 en 1990-1991. Les particuliers les plus riches, qui constituent 1 p. 100 de la population paient moins d'impôt sur le revenu après la première étape d'une réforme fiscale conservatrice qu'ils n'en payaient en 1984. Les riches paient moins aujourd'hui qu'ils ne payaient en 1984.

• (1810)

Une étude du Canadian Business Economics intitulée: *Taking Stock of Tory Tax Reform, published recently* révélait que depuis l'arrivée au pouvoir des Conservateurs, une famille moyenne paie 1 884 \$ de plus en taxes, et ce sans compter la TPS. Donc, 1 884 \$ de plus en taxes depuis que les Conservateurs ont pris le pouvoir.

Il n'est pas étonnant que les Canadiens et les Canadiennes aient perdu confiance. Aujourd'hui, plus de deux millions de Canadiens et de Canadiennes vivent de l'aide sociale. En Ontario, ma province, un Ontarien sur dix dépend de l'aide sociale. En 1991, deux millions de Canadiens et de Canadiennes ont eu recours aux banques alimentaires et de ce nombre 40 p. 100 sont des enfants de moins de 18 ans. Au Canada, il y a plus de banques d'alimentation qu'il y a de restaurants McDonald. On évalue à 3,8 millions le nombre de Canadiens qui vivaient sous le seuil de la pauvreté en 1990, c'est-à-dire au début de la récession; 60,6 p. 100 des femmes, seul soutien de famille, vivaient dans la pauvreté en 1990. Dans mon comté, 20 p. 100, une famille sur cinq est monoparentale et la grande majorité vivent sous le seuil de la pauvreté.

La majorité des pauvres occupent un emploi à temps plein et à temps partiel. Ils sont obligés de travailler pour arriver, essayer de faire un lien entre les besoins de leurs familles qui souvent sont grands et une économie qui leur offre très peu.

[Traduction]

Sous le règne de Mulroney, la lutte contre la pauvreté n'a pas avancé. La pauvreté chez les enfants s'est aggravée. De 1989 à 1990, le nombre d'enfants pauvres a augmenté de 171 000. Au total, 1,105 million d'enfants, soit 16,6 p. 100 de tous les enfants au Canada, vivaient dans la pauvreté en 1990. Ces chiffres ont probablement augmenté depuis. C'est carrément inacceptable pour tout le monde y compris, je l'espère, pour tous les conservateurs d'en face.

En 1988, le gouvernement s'est engagé à consacrer 6,4 milliards de dollars à la création, de 400 000 nouvelles places en garderie d'ici 1995. Mais il n'a pas tenu cette promesse, rendant ainsi la vie plus difficile aux Canadiens et les empêchant d'échapper à la pauvreté.

[Français]

Qui, en 1992, a éliminé le programme fédéral de logement coopératif et a réduit le budget des programmes de logement social? Le gouvernement conservateur.

Samedi dernier, dans mon comté, j'ai eu l'honneur d'assister à une cérémonie d'ouverture d'une coopérative d'habitation, la Coopérative Desloges, située dans l'est du comté. C'est la seule province, l'Ontario, où il y a encore un mouvement coopératif. C'est la seule province où dans le Canada on peut avoir encore accès à un programme d'habitation coopératif. Le gouvernement fédéral s'étant détaché du programme, ayant aboli le programme, il n'y a plus aucune province, excepté l'Ontario, où on peut développer le logement coopératif. En fait, là-dessus je dois dire que le dossier du gouvernement conservateur fait énormément pitié.

En 1983, le premier ministre promettait que notre dette nationale, notre déficit annuel serait réduit. Bien, à chaque année, et les comptes publics sont là pour le prouver, ils se sont trompés dans leurs prévisions, et non pas par des «peanuts», mais par des milliards de dollars. On a aujourd'hui un déficit annuel qui frise les 34 milliards. On a une dette nationale qui est autour de 460 milliards. C'est beaucoup d'argent, et les Canadiens et les Canadiennes sont en droit de s'attendre des députés, des gouvernements, des réponses aux questions qu'ils se posent: Où allons-nous? Qu'allons-nous faire? Il y a tout de même des choses que nous pouvons faire.

Affaires courantes

[Traduction]

Le premier ministre actuel n'a pas profité de l'essor qu'on a connu au milieu des années 80 pour contenir cette dette. Comme son gouvernement, il est plutôt devenu obsédé par l'inflation. À cette époque, on nous disait que le problème de l'inflation existait à Toronto, mais nulle part ailleurs. En maintenant des taux d'intérêt élevés pour freiner la croissance, on a réussi à faire baisser la vapeur à Toronto, mais le reste du pays s'est retrouvé au ralenti.

• (1815)

Les conservateurs ont volontairement créé la première récession d'origine canadienne. Une fois qu'ils l'eurent créée, madame la Présidente, ils ont refusé d'en reconnaître l'ampleur, et c'est pourquoi nous voilà maintenant dans la situation que l'on sait.

Ils ont aussi essayé de rejeter une grande partie du blâme sur les forces mondiales et le ralentissement économique qui frappait également d'autres pays, mais certains économistes ont carrément blâmé notre gouvernement.

Un récent rapport de l'institut d'analyse des politiques de l'Université de Toronto affirme que l'augmentation des taxes et des impôts fédéraux et la lutte contre l'inflation ont précipité la récession en 1990 et sont la principale cause de notre reprise laborieuse.

En 1991, la récession est devenue encore plus grave quand on a ressenti les conséquences du ralentissement américain et que la taxe sur les produits et services est entrée en vigueur. Imaginez donc! Au moment le plus difficile, le gouvernement a appliqué une taxe à la consommation qui faisait soudainement augmenter l'inflation d'un point et demi. Il dirigeait le pays comme un chauffeur qui appuie en même temps sur l'accélérateur et sur les freins. Ce n'est pas ainsi qu'on va bien loin.

Madame la Présidente, je vois qu'il ne me reste plus qu'une minute. J'aurais aimé poursuivre encore pour démontrer davantage à quel point ce gouvernement a été incompetent et incapable de relever les défis des années 90. Je sais qu'un bon nombre de députés de mon caucus souhaitent participer ce soir au débat sur cette motion d'ajournement.

[Français]

Conformément à l'article 26(1) du Règlement, je propose:

Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement quotidien afin d'étudier cette motion d'ajournement.

Mme le vice-président: Que tous les députés qui s'opposent à cette motion veuillent bien se lever.

Et moins de 15 députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Moins de 15 députés d'étant levés, la motion est donc adoptée.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

M. Nelson Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part à ce débat sur la motion d'ajournement. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'a dit mon collègue de Calgary-Centre, le leader du gouvernement à la Chambre, et je me ferais en fait volontiers l'écho de nombre des ses remarques à propos de cette institution, de la façon dont les gens ont tout fait pour critiquer et ridiculiser le système parlementaire, de la façon dont ils ont accusé les députés de toutes sortes de choses ignobles—complètement fausses pour la plupart.

Disons que ce système n'est pas parfait, mais en est-il un meilleur? Nous convenons tous, je crois, qu'il est un certain nombre de réformes que nous aimerions voir apporter à notre système parlementaire. Je pense notamment et avant tout à l'abolition du Sénat qui pourrait être remplacé par une autre forme d'institution mieux adaptée à un système démocratique, ou tout au moins par un Sénat élu, ainsi qu'à toute une série de réformes qui changeraient la façon dont fonctionne cette institution.

Ces dernières semaines, un comité s'est penché sur ces questions. Il a déposé son rapport et le Règlement fait actuellement l'objet de révisions visant à tenir compte de certains changements qui feront de la Chambre une institution beaucoup plus inclusive où les simples députés joueront un rôle plus important, où plus de gens participeront aux prises de décision, où la période des questions sera menée d'une façon mieux adaptée aux besoins des gouvernements des années 1990. Les gens veulent une réforme.

J'ai essayé de penser à ce que je pourrais dire de gentil au sujet de mon collègue de Calgary-Centre avec qui j'ai eu le plaisir de travailler pendant de nombreuses années. Plusieurs choses me sont venues à l'esprit. Une chose qu'il faut dire au sujet du député de Calgary-Centre, c'est qu'on sait toujours exactement quelle est sa position. Elle est toujours claire. Il a toujours un point de vue très précis sur pratiquement chaque question, chaque sujet.

C'est quelqu'un de très direct, de très franc, de très honnête et donc une personne avec laquelle il est facile de traiter. En tant que leader parlementaire souvent appelé à négocier avec le député de Calgary-Centre, je dois dire que j'ai toujours apprécié sa franchise, son ouverture d'esprit et sa volonté—je ne dirais pas de discuter—mais au moins de faire part aux autres de la façon dont, à son avis, les choses devraient se passer dans cette enceinte.

Affaires courantes

• (1820)

Mes meilleurs vœux l'accompagnent. Il a, de diverses façons, bien servi son gouvernement. On lui avait confié la tâche ingrate de faire adopter des lois très impopulaires à la Chambre des communes, et il a réussi. Nous pourrions aussi lui reprocher certaines choses, mais pour ce qui est de son mandat, soit de faire adopter les lois du gouvernement, il s'en est acquitté avec célérité. Grâce à sa façon de faire, la présente législature a promulgué un plus grand nombre de lois que toute autre législature de l'histoire canadienne.

Je voudrais aussi transmettre mes meilleurs vœux à son épouse et à sa famille. Quelles que soient les entreprises futures du député de Calgary-Centre, je sais qu'il s'y consacrera avec autant de dévouement qu'il en a mis à servir son gouvernement et la Chambre des communes. Je souhaite de nouveau à sa famille la protection divine et la prospérité.

Passons maintenant au sujet à l'ordre du jour, c'est-à-dire le débat d'ajournement; la présente session parlementaire se termine sur une note plutôt triste pour le pays; certains points nous viennent à l'esprit. D'abord, à mon avis, les Canadiens en ont assez du gouvernement du Canada. Ils sont frustrés entre autres parce que plusieurs mesures prises par le gouvernement ont changé le visage de notre pays.

Nous nous souvenons tous de 1988, alors que le premier ministre parcourait le pays pendant la campagne électorale. Je me souviens de sa visite à Kamloops. Le député de Yellowhead et plusieurs autres ministres étaient venus à Kamloops et avaient déclaré que, si l'accord de libre-échange était adopté, il créerait des emplois, de très nombreux emplois. Ils ont omis de préciser toutefois que ces emplois seraient créés aux États-Unis; on croyait qu'il allait créer des emplois au Canada.

Ainsi, il est juste de dire que si aujourd'hui, neuf ans après l'élection pour la première fois du gouvernement actuel en 1984, les Canadiens se demandaient si leurs perspectives d'avenir sont maintenant meilleures, si leur emploi, leur carrière sont davantage assurés, si l'avenir de leurs enfants va être meilleur et si le Canada est un pays plus dynamique et productif qu'en 1984, je pense qu'ils répondraient non.

C'est ce que nous disent les sondages. Les Canadiens sont très inquiets de l'avenir. Le fait est que 70 p. 100 des

Canadiens ignorent s'ils vont avoir un emploi dans un avenir immédiat et si leur famille et eux-mêmes vont pouvoir compter sur une certaine sécurité économique. Il n'y a probablement rien de pire dans une société que de voir des gens se demander s'ils vont être en mesure de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille à l'avenir. Cela réduit en grande partie la confiance que les gens ont dans leurs institutions gouvernementales et peut-être d'autres institutions également, qu'il s'agisse des syndicats ou des chambres de commerce. Les gens se demandent si oui ou non ces organismes, ces organisations et le reste sont en mesure de répondre à leurs besoins comme ils l'ont fait dans le passé.

Il y a quatre millions de Canadiens qui devraient normalement avoir un emploi décent et qui, à l'heure actuelle, sont complètement au chômage, sans travail, ou qui ne travaillent que quelques heures par semaine. Il n'est pas surprenant alors que le Canada soit confronté à un déficit. Lorsqu'il y a quatre millions de Canadiens qui sont sous-utilisés sur le marché du travail, on n'obtient manifestement pas les recettes fiscales qu'on souhaiterait. Le coût de l'assurance-chômage et des divers autres programmes sociaux constitue un énorme fardeau pour le Trésor fédéral.

C'est ce qui explique notre énorme déficit. La meilleure façon de relancer le Canada, c'est de redonner de l'emploi aux gens. Nous devrions imiter d'autres pays et prendre de grandes mesures pour redonner de l'emploi aux Canadiens.

Prenons l'exemple du Japon. Ce pays s'est aperçu que son taux de chômage avait atteint les 3,5 p. 100. Le gouvernement a alors décidé de prendre des mesures pour remédier à cette situation. Il a lancé un vaste programme tendant à remettre les Japonais au travail. Il était conscient du fait que les gens qui travaillent paient des impôts de toutes sortes et n'exigent pas alors d'énormes dépenses publiques sous la forme de prestations d'assurance-chômage, de prestations d'assistance sociale et le reste.

• (1825)

Il a donc pris les mesures nécessaires. Même le président Clinton, aux États-Unis, a décidé d'essayer à nouveau de faire adopter un train de mesures par le Congrès dans le seul but de remettre un nombre grandissant d'Américains au travail, de parfaire leur éducation ou de leur donner une formation professionnelle.

Affaires courantes

Et nous, que faisons-nous? En tête de liste, il y a l'ALÉNA, cet accord de libre-échange entre le Mexique, le Canada et les États-Unis. Je ne veux pas être trop simpliste dans mon jugement, mais qu'est-ce qu'il fait, cet accord? Nous mettons nos fabricants, nos fournisseurs et nos producteurs dans un contexte nord-américain où ils doivent soutenir la concurrence de leurs homologues mexicains qui payent leurs employés 58 cents l'heure.

Il ne faut pas être un génie pour comprendre les conséquences d'un tel accord pour l'avenir de notre pays, sans parler du présent. Il suffit de songer aux milliers de jeunes qui sortent de nos écoles, de nos collèges, de nos écoles techniques, de nos écoles commerciales, de nos universités et qui cherchent du travail, qui cherchent à jouer le rôle qui leur revient dans le développement économique de notre pays.

Ils se trouvent maintenant devant une situation où les employeurs ont un choix à faire, qu'ils dirigent une usine, de quelque sorte que ce soit, qu'ils traitent du bois ou des données. Ils peuvent rester au Canada et payer leurs employés 18 \$ l'heure, ou aller s'installer dans le nord des États-Unis et payer 12 \$ l'heure des employés ayant les mêmes qualifications et la même formation qu'au Canada, ou encore s'installer en Louisiane, dans le Mississippi ou dans le sud du Texas et payer un salaire horaire de 7 \$. Et maintenant, ils ont également le choix de traverser le Rio Grande et de payer leurs employés 58 cents l'heure.

Si vous êtes un industriel, un homme d'affaires dont le rôle est de rentabiliser au maximum les investissements de vos actionnaires et que vous pouvez payer des employés ayant les mêmes qualifications soit 18 \$ l'heure soit 58 cents l'heure, il n'est pas difficile de deviner où vous allez vous installer. Il suffit d'allumer la télévision et d'écouter Ross Perot. Cet Américain multimillionnaire qui a amassé une petite fortune dit, à propos de l'ALÉNA, qu'il pourrait quintupler sa fortune en quelques années s'il déménageait une bonne partie de ses activités au Mexique. S'il pouvait payer ses employés 58 cents l'heure et ne consentir presque aucun avantage social, il pourrait gagner beaucoup plus qu'aux États-Unis en ce moment.

Il prétend que la signature de l'ALÉNA sera accompagnée d'un exode massif d'emplois, du Canada et du nord des États-Unis, vers le Mexique. Telle est la réalité.

On peut toujours dire qu'il y a d'autres avantages, mais en définitive on nous demande de réduire des salaires de

18 \$ l'heure pour rendre nos travailleurs compétitifs face à d'autres qui sont rémunérés 58c. l'heure. Il s'agit d'un exemple extrême, mais c'est la situation à laquelle nous sommes confrontés.

La chose s'est déjà produite. D'autres députés ont déclaré aujourd'hui que, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, 400 000 emplois ont été perdus dans le secteur manufacturier parce que les exploitants, comment pourrait-on les blâmer, ont déménagé leurs installations aux États-Unis. Ils n'avaient plus de raison de garder en activité une succursale au Canada.

Voyons la réalité en face. La frontière mexicaine n'est qu'à 48 heures de route, et il ne faut pas plus longtemps aux fabricants mexicains pour livrer leurs produits chez nous. Voilà le genre de système continental dont nous parlons. Quelque 400 000 emplois ont été perdus dans le secteur manufacturier, dont une bonne partie irrémédiablement.

Nous parlons de l'avenir. Pour quelle raison les entrepreneurs ou les industriels canadiens s'installeraient-ils au Canada s'ils peuvent plutôt aller s'installer dans les États du sud ou dans le nord du Mexique, payer à leurs employés le tiers ou même le dixième du salaire qu'ils paient aux travailleurs canadiens, en sachant que leurs produits finis ont parfaitement accès à tout le marché nord-américain? Ils auraient bien peu de raisons de s'installer au Canada. Je crois que c'est le genre de situation que le gouvernement actuel nous laisse en héritage.

L'autre aspect crucial, et je ne saurais mettre un terme à mon intervention sans le souligner, c'est qu'il ne fait aucun doute, lorsqu'on lit l'accord de libre-échange, que le gouvernement désire être exclu de certains secteurs de l'entente. Les billes de bois sont l'un de ces produits. En d'autres mots, nous ne voulons pas vendre nos billes aux États-Unis pour qu'elles y soient transformées. Nous ne voulons pas non plus les vendre au Mexique pour la même fin. Pas de problème! Les billes sont exclues.

• (1830)

Un autre produit exclu est le poisson non transformé de la côte est, c'est-à-dire de la région de l'Atlantique et de certaines parties du Québec, qui ne peut être expédié aux États-Unis aux fins de traitement ou de transformation.

Affaires courantes

Voilà pour ces deux produits. Toutefois, un produit dont l'absence est remarquée dans la liste des exclusions est l'eau douce. En ce qui me concerne, cela signifie que l'eau de nos lacs et de nos rivières peut maintenant être vendue aux plus offrants, qu'il s'agisse de compagnies américaines, pour l'heure, ou peut-être, dans l'avenir, d'entreprises mexicaines. Voulons-nous réellement vendre cette ultime ressource comme si c'était du charbon, du cuivre ou de la morue?

L'eau fait-elle partie de la même catégorie? Je ne le crois pas. L'eau c'est la vie. Je pense que nous aurions intérêt, compte tenu des pressions qui s'exerceront au fur et à mesure que la population augmentera dans le sud-ouest des États-Unis et le nord du Mexique, à avoir le plus grand contrôle possible dans l'avenir, afin de faire en sorte que cette eau réponde aux besoins des générations futures de Canadiens, au lieu d'être donnée ou vendue comme s'il s'agissait d'une ressource ordinaire.

Ceux qui disent que l'eau n'est pas visée par l'ALÉNA ne rendent vraiment pas service aux Canadiens, parce que même si le comité n'a entendu qu'un nombre limité de témoins, ceux-ci ont dit clairement que l'eau est visée par cette entente. Certains députés d'en face prétendent le contraire, mais je préfère m'en remettre à l'opinion des experts, en particulier les spécialistes du commerce international.

Je veux aborder une autre question, à savoir la TPS. Cette taxe, dit-on, a été mise en place pour réduire le déficit. Or, le déficit n'a pas été réduit. En fait, celui-ci se maintient à peu près au même niveau année après année.

Par contre, la TPS affecte l'économie canadienne d'une manière telle qu'il faut absolument réagir. En effet, cette taxe est littéralement en train de tuer les petites entreprises au pays. Le plus triste dans tout cela, c'est que ce sont les petites entreprises qui créent des emplois et qui continueront de le faire. Ce ne sont pas les grandes compagnies, ni les sociétés d'État, mais bien les petites entreprises de 10, 20, 30 ou 40 employés. C'est là que se trouvent les emplois et, à mesure que les grandes entreprises se rendent compte qu'elles sont comme des dinosaures dépassés par une économie en constante évolution, elles confient de plus en plus de travaux à de petites compagnies ou à des petites filiales.

C'est là que se trouvent les emplois de l'avenir et, pourtant, le gouvernement étouffe complètement ces petites entreprises avec la TPS. Non seulement cela, tous les parlementaires savent fort bien qu'à cause de la TPS, l'économie souterraine augmente. Cette croissance est

attribuable à tout notre régime fiscal qui est tellement bizarre, mais surtout à la TPS.

Lors d'une conférence sur les finances, tenue récemment à Toronto, on a soutenu qu'il y aurait aujourd'hui environ 100 milliards de dollars de transactions annuelles dans l'économie souterraine et qui échapperaient donc au fisc. Si cette estimation est exacte, elle correspond au déficit. Si l'on pouvait mettre à jour cette économie souterraine, la traiter comme nous traitons toutes les transactions commerciales et l'imposer à des taux normaux, le problème du déficit serait réglé.

Un nombre grandissant de Canadiens font du troc et paient en argent comptant la construction d'une maison ou d'une résidence secondaire. Depuis une semaine, deux ou trois personnes m'ont dit qu'elles se faisaient construire une maison et qu'elles payaient presque tous les travaux en argent comptant parce qu'elles croyaient réaliser ainsi une économie de 25 à 30 p. 100. Évidemment, ces montants ne sont pas imposés.

Les gens demandent: «Sans la TPS, où allez-vous trouver l'argent?» C'est une question fort légitime.

Je vais donner deux ou trois exemples, dont un se rapporte à la fiducie familiale. J'ignore comment mes collègues d'en face ont adopté ça, mais lorsque le Comité des finances s'est penché sur la disposition concernant l'impôt sur les fiducies familiales, j'ai assisté à cette séance parce que je n'arrivais pas à croire que la disposition était aussi mauvaise qu'on le disait. Les fiscalistes canadiens ne pouvaient pas croire que le gouvernement allait faire cela. On fait des cadeaux aux familles les plus riches au Canada, en leur permettant de se soustraire à des impôts pendant toute une génération.

Or, est-ce le genre d'impôt que nous voulons? Pourquoi le gouvernement ferait-il adopter une disposition pareille? Il l'a pourtant fait. Combien de milliards de dollars échapperont à l'impôt seulement à cause de cette disposition?

Que penser d'un impôt sur la richesse? Même l'autre jour dans les pages financière du *Globe and Mail*, on lisait qu'un porte-parole d'une des grandes sociétés de garantie avait dit que nous sommes l'un des rares pays occidentaux où il n'existe pas d'impôt sur la fortune. Les gens qui héritent de 10 millions de dollars, par exemple, devraient avoir à payer des impôts là-dessus.

• (1835)

Presque tous les pays le font, à l'exception du Canada. Qui hérite de 10 millions de dollars? Ce sont les membres des plus riches familles du pays. Ces gens-là profitent de la grande générosité du fisc. Nous sommes l'un des seuls

Affaires courantes

pays à favoriser ainsi les familles riches. Nous pourrions passer en revue notre régime fiscal et supprimer l'une après l'autre toutes ces échappatoires.

Quand on va dans les stades du pays, on voit tous ces gens dans les loges prendre un verre, manger des petits fours et bénéficier de billets gratuits. Toutes ces dépenses sont déductibles d'impôt. Pourquoi les travailleurs devraient-ils payer pour aller voir un match de hockey, de football ou de baseball pendant que les riches y assistent gratuitement aux frais des contribuables? Pourquoi permettons-nous que cela se produise année après année?

Il est évidemment nécessaire de prendre un certain nombre de mesures. Nous devons réexaminer la TPS et la remplacer par une autre formule au moyen d'une réforme fiscale appropriée. Il faut en outre renoncer à l'ALÉNA avant que le Canada y laisse sa chemise et hypothèque l'avenir de ses enfants.

Il faut reconnaître que notre régime de soins de santé est gravement menacé à cause du désengagement que pratique le gouvernement fédéral. À mon point de vue, le gouvernement fédéral n'a pas payé sa juste part pour l'établissement et le maintien d'un régime d'assurance-maladie universel qui soit le même partout au Canada, que ce soit dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba ou en Colombie-Britannique. Tout cela risque maintenant de changer. Si on n'y prend garde, on se retrouvera avec 12 régimes différents et non un seul.

N'oublions pas non plus l'enseignement postsecondaire. S'il est une chose qu'il faudra reconnaître, c'est bien que les jeunes constituent la plus importante composante du pays et qu'ils devront d'instruire, se recycler et s'améliorer afin de pouvoir jouer le rôle qui leur revient dans l'économie. Il importe donc d'accorder une attention particulière à notre système d'enseignement postsecondaire, soit à nos collèges, à nos écoles de métiers, à nos universités, à nos écoles de commerce, etc. Afin d'aider les Canadiens à accroître leurs connaissances pour pouvoir soutenir la concurrence, tant au Canada qu'à l'étranger, nous devons mettre davantage l'accent sur ce qu'on appelle généralement le secteur de l'éducation postsecondaire. En d'autres termes, il faut accroître l'aide financière accordée à l'éducation postsecondaire, voire utiliser à meilleur escient les ressources disponibles.

En guise de conclusion, je voudrais simplement dire que nous vivons les dernières heures de la présente législature. La prochaine fois que nous nous réunirons,

ce sera après les élections. Entre-temps, la population du Canada aura l'occasion, pendant la campagne électorale, d'évaluer le programme des partis et de participer à ce grand processus qu'on appelle la démocratie. Et je remercie le ciel de vivre dans un pays démocratique.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur de prendre la parole à l'occasion de cette motion d'ajournement, en ce dernier jour de la législature, en ce dernier jour de ma carrière de législateur, qui a duré environ 14 ans.

En écoutant des députés élus en 1972 et en 1968 qui prennent leur retraite après avoir siégé ici 25 ans, je me dis que 14 ans, ce n'est pas très long. Je devrais peut-être me représenter. Par contre, lorsque je constate que la carrière moyenne d'un député est de moins de cinq ans, même une période de 14 ans semble très longue; 25 ans, c'est une éternité.

Je pourrais passer tout mon temps à réfuter les arguments avancés par le député de Kamloops. Je pourrais débiter son discours par coeur, mais jamais aussi bien que lui, sans rien omettre, parce qu'il ressasse toujours les mêmes arguments, même si nous y avons répliqué avec le plus grand soin. Je pourrais démontrer qu'il est tout simplement dans l'erreur, mais je n'en ferai rien.

Je me contenterai de dire, à propos des observations de mon collègue de Kamloops, que le Canada doit décider s'il veut participer à l'économie mondiale, comme il doit le faire en tant que nation commerçante tirant le tiers de ses revenus du commerce international, ou s'il veut s'isoler, avec ses 26 millions d'habitants, en dressant autour de lui une muraille de Chine. Les Canadiens savent d'instinct que nous ne pouvons à la fois nous isoler et maintenir notre haut niveau de vie.

• (1840)

Aux élections, en Alberta, le Nouveau Parti démocratique a été balayé. Pas un seul siège. Cela montre à quel point le simple citoyen comprend la différence entre l'idéologie socialiste et ses effets dans la réalité de leur vie, en voyant ce qui s'est passé en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et surtout en Ontario.

J'ai bon espoir que, lorsqu'ils iront aux urnes, les Canadiens éliront de nouveau un gouvernement progressiste-conservateur parce que, comme le député de Calgary-Centre, nous faisons face à la réalité. Nous prenons des décisions qui s'appuient sur la réalité actuelle plutôt que sur quelque conception socialiste du monde, à la fois éphémère et idéaliste.

Affaires courantes

J'interviens ici ce soir, d'abord et avant tout, pour remercier les électeurs et les résidants de Lethbridge et du sud-ouest de l'Alberta de m'avoir permis, par leurs votes, de venir les représenter ici, à Ottawa, durant 14 ans. Cela a été un honneur pour moi. Ils m'ont élu à quatre reprises, lors d'élections générales, et avec une belle majorité chaque fois. Je leur en suis reconnaissant.

Vous aurez remarqué, madame la Présidente, que j'ai utilisé le terme «représentant» plutôt que «délégué», parce qu'il a plus de valeur pour moi. Je ne me suis jamais senti obligé d'aller sonder par quelque moyen l'opinion de la majorité de mes électeurs, à Lethbridge, comme le ferait un délégué, pour revenir ensuite voter comme un automate.

Non, madame la Présidente, le rôle du député est de représenter. Je représente ma région. Par ailleurs, je suis un député qui parle au nom de tous les Canadiens et, à ce titre, je dois tenir compte des intérêts, de l'opinion et plus particulièrement des points de vue des autres Canadiens. Le représentant doit, bien sûr, connaître les vues de ses propres électeurs. Il doit également écouter celles qu'expriment les autres députés qui ont, eux aussi, été élus par plus de 100 000 personnes et qui offrent des éclairages différents.

La principale distinction qui existe entre les Canadiens de nos jours, comme vous le savez, madame la Présidente, ne tient plus au fait que l'on soit catholique ou protestant, francophone ou anglophone, québécois ou de l'extérieur du Québec. La distinction s'établit entre les habitants des grands centres urbains et ceux d'entre nous qui venons de petites localités ou de régions rurales. C'est à ce genre de changement, d'adaptation et de compromis que nous devons réfléchir longuement en tant que députés.

Nous sommes également tenus, en tant que députés et représentants, de nous renseigner sur l'objet des mesures législatives dont nous sommes saisis et de les étudier pour ensuite poser un jugement de valeur, ce qui est notre responsabilité ultime, en agissant dans l'intérêt de tous les Canadiens.

J'ai été très fier de remplir les fonctions de représentant et, même si j'ai pris des décisions contre lesquelles se sont élevés nombre de mes électeurs, la plupart d'entre eux sont venus me dire que je m'étais acquitté de mon rôle correctement et que j'avais agi de façon juste, dans l'intérêt de l'ensemble du pays.

J'adresse un dernier remerciement, en terminant, à mon personnel qui m'a si bien servi tout au long des 14 dernières années. Sans nommer tout le monde, j'aimerais mentionner quelques personnes en particulier, en commençant par M^{me} Sheelagh Brown, qui avait travaillé de nombreuses années sur la Colline avant mon arrivée et qui m'a secondé durant toutes ces années, tout comme M. Robert Harrison d'ailleurs. Il y a aussi M. James Christie, qui a travaillé durant de nombreuses années au niveau de la circonscription. Ces gens se trouvent dans une situation délicate parce que c'est sur eux que se déversent toute la hargne et tout le désespoir de nos commettants. M. Christie m'a très bien servi à cet égard. Je veux mentionner aussi M. David Robins, M. Darrell Pack, M^{me} Kathy Dedo-Markus, M^{me} Cathy Tron, mon personnel actuel à Ottawa, Anne Lanier, Alan Andron, Bridget Pastor Jr. et Meagan Thompson. Ils ont tous travaillé très fort non seulement pour moi, mais aussi pour les gens de Lethbridge. Je les en remercie.

Que puis-je dire en résumé? Il vaut certainement mieux gagner que perdre, et j'ai fait les deux. Il vaut mieux être du côté du gouvernement que du côté de l'opposition, et j'ai fait les deux. La raison pour laquelle il vaut mieux être du côté du gouvernement, c'est parce qu'on peut, même à titre de simple député, contribuer à changer les lois et les politiques de notre pays. Même lorsqu'on commet une erreur, et nous en avons commis quelques-unes, on peut se ressaisir et essayer de faire mieux parce qu'on est encore au pouvoir.

• (1845)

Comme habitant de l'Ouest, je me souviens que, lorsque je suis arrivé ici, nous avions trois sujets de plainte traditionnels que nous avions tous entendus de la bouche de nos grands-parents et de nos parents. Le premier, c'était la taxe sur les ventes des fabricants que l'Ouest estimait injuste parce que la plupart des produits manufacturés venaient du centre du pays. Il y a beaucoup de mythologie dans toute cette histoire qui, souvent, ne correspond pas à la réalité. Mais c'est quand même ce que les gens croyaient. Cette taxe n'existe plus maintenant, et nous n'avons plus ce sujet de plainte traditionnel dans l'Ouest. Cela contribuera largement à nous donner de plus en plus l'impression que nous faisons partie du Canada.

Il y a aussi les iniquités en matière de transport. Nous déplorions le fait d'avoir à payer les frais de transport des matières premières qui sortaient des Prairies et des produits manufacturés qui revenaient dans l'Ouest. Depuis

Affaires courantes

quelques années, nous avons un secteur manufacturier très sophistiqué dans l'Ouest, et les iniquités en matière de transport sont pratiquement disparues. Par exemple, le coût du transport ferroviaire des marchandises a diminué de quelque 27 p. 100 depuis 1984. Cela nous aide beaucoup. Les tarifs, qui constituent au fond des taxes imposées à nos concitoyens, sont à toutes fins pratiques disparus.

Pour ce qui est de l'absence de commercialisation à l'échelle continentale, beaucoup d'habitants de l'ouest du Canada appuyaient le Parti libéral lorsque ce parti préconisait le libre-échange et la commercialisation à l'échelle continentale. C'était la position traditionnelle du Parti libéral, et le Parti conservateur s'y opposait parce qu'il était trop enraciné dans ses liens commerciaux et obsédé par l'idée que nous faisons partie de l'Empire britannique. Cela n'a jamais été dans l'intérêt de l'ouest du Canada.

Je suis fier d'avoir fait partie d'un gouvernement qui a eu le courage de faire face à la réalité, de prendre des décisions difficiles et de déclencher ensuite des élections, qu'il a gagnées. À mon avis, le dernier acte d'émancipation des Canadiens, qui nous a libérés en tant que pays et en tant que nation, a été la réaffirmation du libre-échange. Cet acte, ils l'ont posé lorsqu'ils nous ont portés de nouveau au pouvoir après une campagne électorale dont le libre-échange était l'enjeu. Le Canada a vraiment grandi lorsque nous nous sommes rendu compte que nous faisons partie du monde et qu'un accord de libre-échange nous aiderait à affronter le monde.

Sur un plan purement personnel, je veux dire à quel point j'ai aimé participer à l'élaboration des politiques et des lois, que ce soit dans le domaine des transports, de la justice ou, dans une moindre mesure, de l'agriculture. Je remercie le premier ministre de m'avoir confié des tâches intéressantes en tant que membre de comité, en tant que président de comité permanent et de comité législatif, et deux fois en tant que secrétaire parlementaire. Un jour, les parlementaires s'inspireront du rapport sur l'accès à l'information et sur la protection de la vie privée que nous avons rédigé il y a un certain nombre d'années pour modifier les lois sur ces sujets. J'ai fait partie d'un groupe d'étude qui a examiné les questions de sécurité nationale, ce qui m'a permis de voir le Canada sous un angle très intéressant. Ce groupe a plus récemment produit un rapport qui a servi à la refonte du Code criminel.

Je tiens également à remercier le premier ministre d'avoir fait preuve d'un tel leadership dans les relations fédérales-provinciales et dans les dossiers financiers et sociaux parce que je suis fermement convaincu que les historiens porteront un jugement favorable sur lui et prouveront qu'il avait raison. Je dois dire qu'il n'a jamais oublié qui faisait partie de son caucus.

Vous savez qu'en 1990, j'ai dû subir une intervention chirurgicale et que pendant le congé des fêtes, j'étais en convalescence. Le lendemain de Noël, le téléphone a sonné et, au bout du fil, c'était le premier ministre. Le premier ministre téléphonait personnellement à un simple député. Il se souciait assez de moi pour téléphoner. J'ai trouvé cela magnifique.

Mon seul regret, c'est le traitement que lui ont réservé les médias qui ont refusé de présenter une image équilibrée de notre premier ministre.

- (1850)

S'ils avaient été justes, il serait resté parmi nous encore de nombreuses années parce qu'il avait encore beaucoup à donner.

Cela m'amène à mon dernier sujet: le rôle des médias. Il n'appartient pas au Parlement de sévir contre les médias, mais je crois que la tribune des journalistes devrait réagir et former un organisme administratif pour s'autodiscipliner.

À mon grand regret, je constate depuis 14 ans que les médias ont eu un effet destructeur sur la vie publique de la nation. Ils ont mis l'accent sur des traits de caractère de députés et d'autres personnes ayant des responsabilités publiques sans égard au fait que ces traits n'ont en général rien à voir avec leur capacité de s'acquitter de leurs tâches. Bref, les médias n'ont pas fait preuve de mesure et ils ont été injustes.

Je le répète, la solution ne passe pas par la voie législative, mais par l'autodiscipline de la profession. J'imagine que lorsque de plus en plus de gens plus instruits et meilleurs se dirigeront vers le journalisme et aspireront à de plus hautes normes de professionnalisme, nous verrons des comptes rendus plus équilibrés, plus impartiaux, plus justes et, par-dessus tout, davantage axés sur les sujets qu'ils abordent. À ce moment, je crois que la vie publique de la nation s'en trouvera beaucoup améliorée.

En conclusion, je dirai que je suis fier d'avoir fait carrière en politique.

Affaires courantes

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je suppose qu'aujourd'hui est en quelque sorte un jour historique pour quiconque est à l'écoute. Nous ne pouvons tous que le supposer, car il reviendra à la nouvelle première ministre, une fois assermentée, de décider quand cet endroit s'ajournera finalement pour de bon et quand des élections générales seront déclenchées.

Quiconque a suivi le débat sait que beaucoup de députés font aujourd'hui leurs discours d'adieu. En fait, on a beaucoup rendu hommage hier à M. Paproski pour ses longues années de service à la Chambre et pour l'amitié et les changements qu'il y a apportés.

Je voudrais dire tout d'abord que Steve Paproski, si je peux me permettre cette entorse au Règlement, est l'un des rares parlementaires à avoir vraiment exercé une certaine influence sur les nouveaux venus ici. En sa qualité de Président suppléant, M. Paproski s'est montré maintes fois obligeant à la Chambre en réglant lui-même certaines difficultés et en laissant certains nouveaux venus comme moi faire parfois une entorse au Règlement sans jamais nous le laisser violer cependant. Il nous adressait de petits mots pour nous dire comment procéder un peu mieux la prochaine fois. Il m'a certainement aidé. Ce fut un plaisir de siéger avec quelqu'un d'un tel calibre.

Lorsque j'ai appris que M. Paproski ne reviendrait plus, cela m'a un peu chagriné. Il est de ceux qui ont certes beaucoup contribué à faire respecter cet endroit et je regretterai certainement son absence. Je lui souhaite tout ce qu'il y a de meilleur.

Aujourd'hui, le débat porte sur autre chose. Il s'agit du débat d'ajournement qui porte, en fait, sur les réalisations du gouvernement. Ce sera peut-être la dernière occasion pour beaucoup de députés de prendre la parole ici. Pour la plupart d'entre nous, il s'agit probablement de la dernière chance d'intervenir au cours de la législature actuelle.

Le temps est propice à la réflexion. Il y a environ cinq ans, le gouvernement précédent déclenchait des élections générales. Nous avons eu droit au grand débat canadien sur le libre-échange, au cours duquel les gens ont pris position. La question faisait appel aux sentiments. À maintes reprises, on a été à même de constater que les faits n'avaient plus aucune importance. Néanmoins, le libre-échange a été au coeur de cette campagne électorale fédérale et a suscité de vives discussions parmi les Canadiens.

Pendant la campagne, le gouvernement a prétendu que, grâce au libre-échange, non seulement nos producteurs et nos biens auraient libre accès au marché américain, mais que le Canada connaîtrait une période de croissance sans précédent, attribuable justement au libre accès au marché américain. Il a également promis que la situation se redresserait.

• (1855)

À l'époque, le premier ministre actuel a déclaré: «Pardonnez-moi, car lorsque je vous ai promis des emplois, des emplois et encore des emplois en 1984, je ne savais pas comment je m'y prendrais pour tenir ma promesse. J'ai maintenant la solution à tous nos maux, l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.»

Il y a environ cinq ans, je me suis vivement opposé à cet accord commercial, car, à titre de partisan du libre-échange, j'estimais que l'accord négocié par le premier ministre et le cabinet du premier ministre était préjudiciable au Canada. À mon avis, l'accord ne contenait pas les mesures de protection nécessaires pour permettre à l'industrie canadienne de prendre de l'expansion et de prospérer, de manière à ce que les intérêts des Canadiens soient bien défendus.

Et que constatons-nous, presque cinq ans plus tard? Le secteur manufacturier du Canada, mais surtout du sud de l'Ontario, le moteur de notre économie, est ravagé. Il a été frappé par une catastrophe économique. On a enregistré la perte de plus de 400 000 emplois seulement dans ce secteur d'activité.

Voilà ce que vaut le libre-échange. Si la population canadienne pouvait remonter dans le temps jusqu'à ce grand débat, les résultats des élections seraient bien différents et l'accord n'aurait pas survécu.

Il reste que, peu après avoir été élu député du Canada atlantique, de Dartmouth, je me suis présenté à cette Chambre pour défendre les intérêts des habitants de ma circonscription, de ma région et de l'ensemble du pays. Selon l'un des principes fondamentaux de notre pays, qui a d'ailleurs présidé à la fondation de notre nation, tous les citoyens du Canada, peu importe la région où ils vivent, sont en droit de s'attendre à partager la richesse collective du pays.

Les gouvernements qui se sont succédés depuis la Confédération ont tous tendu vers ce principe fondamental de notre nation. On n'a cessé de le répéter, peu importe que l'on vive en Saskatchewan pendant les terribles années 1930, ou que l'on vive dans les Prairies en proie à la sécheresse, ou que l'on vive dans les provinces de l'Atlantique ou dans le nord de l'Ontario quand l'éco-

Initiatives parlementaires

nomie locale sombre dans le marasme, le gouvernement du Canada a le devoir fondamental d'intervenir au besoin dans la libre circulation des capitaux et des marchandises dans notre pays pour égaliser les chances.

Voilà pourquoi nous sommes différents des États-Unis. C'est parce que nous croyons fondamentalement que c'est notre droit et le devoir de nos gouvernements.

Nous avons au Canada ce que nous appelons le développement régional, et ça n'a pas toujours fonctionné, j'en conviens. Certains des programmes que nous avons mis en oeuvre pour tâcher d'appliquer la politique de développement régional ont été de purs désastres.

Cependant, à partir de 1987 environ, nous avons vu le gouvernement actuel commencer à rogner sur son engagement à l'égard du développement régional. Il disait essentiellement que si cela n'avait pas de bon sens économique absolu aujourd'hui, il s'en retirerait. Dans le premier budget après que cette même bande eût été reportée au pouvoir en 1988, nous avons vu le gouvernement commencer à réduire son budget consacré au développement régional.

Nous avions auparavant des ententes de développement économique et régional, les EDER comme on les appelait. Il s'agissait d'ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux concernant des programmes à frais partagés très spéciaux visant à développer l'industrie sylvicole dans des provinces comme la Nouvelle-Écosse, ou des ententes concernant la prospection et l'exploitation minières et des ententes de développement des pêches. C'est le genre d'activités qui créent de la richesse et des occasions d'emploi dans nos régions.

Il s'agissait de programmes négociés entre les deux paliers de gouvernement pour tâcher d'assurer une égalisation des chances dans notre pays. Mais entre 1984 et 1989-1990, le gouvernement a refusé de renégocier des ententes de développement régional d'une valeur de 1,44 milliard de dollars avec des provinces comme Terre-Neuve—avant que l'industrie des pêches y soit ruisée—ou la Nouvelle-Écosse ou l'Île-du-Prince-Édouard. Il a retiré 1,44 milliard de dollars de l'économie d'une région de 2,4 millions d'habitants seulement. Il soutenait pourtant que le développement régional lui tenait à coeur.

J'étais le porte-parole de mon parti concernant l'APECA. Mon collègue de Central Nova, qui siège sur les premières banquettes en face, était le ministre responsable. Je ne doute absolument pas qu'il s'efforçait très sérieusement de promouvoir à la table du Cabinet les intérêts véritables des Canadiens de l'Atlantique.

• (1900)

C'est toutefois lui qui a présidé aux compressions draconiennes visant le budget de l'APECA. Le gouvernement a annoncé, à grand renfort de publicité, l'octroi de 1,05 milliard de dollars pour l'APECA. Celle-ci devait remplacer l'autre programme de développement régional alors en place. Dans ses deux premiers budgets, le gouvernement actuel a toutefois réduit les fonds consentis et les a étalés sur deux autres années.

Une voix: Réaffectés.

M. MacDonald (Dartmouth): Comme l'a dit le ministre, il s'agissait d'une réaffectation. Quelqu'un à la Chambre a dit que le ministre devrait lui-même faire l'objet d'une réaffectation parce qu'il est incapable de défendre les intérêts des Canadiens de l'Atlantique.

Prenons l'exemple du port de Halifax. Dartmouth est sur l'une des rives. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé, mais comme il est 19 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LE DROIT DE POURSUIVRE EN JUSTICE LES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES EN FAUTE

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager d'instituer un droit public de poursuivre les institutions gouvernementales en justice pour manquement à la protection de l'environnement.

—Monsieur le Président, à plusieurs occasions cette semaine, en fait, à quatre occasions différentes, j'ai prononcé des discours à cet endroit et, alors que je sortais de la Chambre, des collègues m'ont serré la main dans le couloir en me disant: «C'était un excellent discours. C'est bon de vous voir quitter, cher ami.»

En fait, je suis à peu près certain que nous avons ici le dernier article de l'ordre des travaux. J'ai l'honneur de proposer la dernière motion dont nous discuterons durant la 34^e législature, une motion qui porte sur un domaine qui me tient particulièrement à coeur, celui de la protection de l'environnement.

Depuis longtemps, on avait besoin d'instituer un droit public de poursuivre les institutions gouvernementales en justice pour manquement à la protection de l'environnement, ainsi que le prévoit la motion. Durant les 20

Initiatives parlementaires

prochaines minutes, je vais expliquer à la Chambre pourquoi, dès la reprise des travaux, elle devrait adopter un projet de loi en ce sens.

L'idée, c'est de protéger et de conserver les écosystèmes canadiens, non pas à l'état entièrement sauvage, mais plutôt dans un état d'équilibre écologique. Comme nous le savons, ce n'est pas le cas actuellement avec la pollution des Grands Lacs, des fleuves Saint-Laurent et Fraser, de la plupart des cours d'eau du Canada, pollution qui frappe même l'Arctique, les populations d'ours polaires, etc.

Seuls ceux qui, à la Chambre, auraient besoin de cours de rattrapage n'auront pas encore compris que nous sommes au bord d'un précipice. Nous devons faire en sorte que les institutions changent leurs habitudes de fonctionnement, habitudes dont je suis témoin depuis plus de 14 ans et dont nous pouvons être témoins partout au Canada et dans le monde entier.

En instituant un droit public de poursuivre en justice les institutions gouvernementales pour manquement à la protection de l'environnement, on encouragerait la prise de décisions valables au regard de l'environnement, ce qui n'est pas chose courante au sein des ministères ni même à la Chambre.

On favoriserait ainsi une participation significative de la population, participation qui est actuellement inexistante au Canada. Nous n'avons pas les organismes et les fondations à vocation environnementale, bien financés et bien intégrés, qui existent aux États-Unis ou dans d'autres pays. Nos organismes qui s'occupent d'environnement sont petits. Ils sont mal financés et exclus du processus décisionnel politique et institutionnel.

Cette possibilité obligerait le gouvernement à rendre des comptes, ce qui se produit actuellement très rarement, sinon jamais, dans notre pays. Elle permettrait de garder intacts tous les écosystèmes du Canada grâce à l'établissement d'un registre environnemental. Je me rappelle un témoin qui a comparu récemment devant un comité où je siégeais; il a dit que, si on a un rêve et un échéancier, alors on a un plan.

Ce que je propose avec cette motion, c'est le rêve d'un écosystème protégé pour toute la planète. On a essayé de mettre en place un calendrier au sommet mondial de Rio, il y a un an, mais, malheureusement, il n'a pas été adopté par les grands pays industrialisés ou en développement du monde. Il faut espérer que le sommet de Rio a au

moins déclenché une nouvelle prise de conscience politique. Il n'a certes pas encore déclenché une nouvelle prise de conscience de l'environnement.

Cette proposition déclencherait des examens. Il donnerait au public la possibilité de participer. Il provoquerait des enquêtes et des poursuites judiciaires et, plus particulièrement, il donnerait accès aux tribunaux et permettrait qu'il n'y ait pas que le pollueur qui paie, mais aussi celui qui fait la réglementation et qui l'applique. En fait, c'est le gouvernement lui-même qui est responsable de la réglementation et de son application relâchée et de la destruction de notre environnement.

• (1905)

Avant de passer aux détails de cette motion, je voudrais prendre un moment pour remercier les nombreuses personnes de ma circonscription qui m'ont envoyé à la Chambre et qui m'ont aidé ici aussi bien que dans ma circonscription. Elles savent qui elles sont, et je leur suis reconnaissant ainsi qu'à mon personnel à la Chambre des communes et dans ma circonscription pour leur appui soutenu.

Pour mon éducation en politique et dans la vie en général, je remercie mon père Blair et ma mère Margaret qui habitent à Vancouver et qui ont supporté un fils extravagant et presque toujours ingrat. Leur appui a été total et cela a fait ma fierté.

Je remercie ma femme Elizabeth pour avoir supporté les voyages interminables, les heures tardives et le stress. Elle a porté le fardeau de ce poste et a mis au monde en cours de route deux enfants merveilleux, Blair, qui a maintenant 11 ans et ma fille, Katie, qui a 9 ans. Je prévois d'être le père que je n'ai pas été pendant les années de grande activité parlementaire que j'ai vécues ici depuis 1979.

C'est pour l'amour de ma famille, de mes amis, de ma circonscription, de notre grand pays et de notre merveilleuse planète que je l'ai fait et j'en suis fier.

Cette motion cherche à remettre dans son contexte un processus de surveillance pour que les institutions gouvernementales veillent à l'application des lois et des règlements qui ont été adoptés par les assemblées législatives de notre pays et accélèrent le nouveau processus.

On déroge aux règlements et aux lois qui protègent l'environnement, et cela atteint des proportions épidémiques au Canada. Je me souviens qu'il y a seulement deux ans, dans certaines parties de la Colombie-Britannique,

Initiatives parlementaires

les conditions de plus de 80 p. 100 de certains types de permis de décharge de déchets, délivrés à de grandes compagnies, n'étaient pas respectées depuis plus d'un an. Des sociétés comme Alcan se contentaient de faire fi la loi, considérant les amendes comme une partie des frais d'exploitation. Ce n'est pas ainsi que l'environnement canadien peut survivre.

Je vais donner un autre exemple, qu'on peut trouver pas très loin d'ici. Une compagnie nommée Tioxide vient de fermer. Elle avait été une des pires pollueuses de tout le bassin du Saint-Laurent. Alors que depuis dix ans, en Europe, elle est sous surveillance intense et vient maintenant de recevoir un prix pour son respect de l'environnement, ici au Canada, parce que l'on ne faisait pas appliquer convenablement les règlements et parce que les politiciens n'avaient pas la volonté d'agir, elle est restée une des pires pollueuses du pays. Lorsqu'on lui a demandé d'assainir un peu, elle a fermé ses portes. Elle a dit au Canada d'aller se faire voir et elle a déménagé ses opérations à l'étranger.

C'est ce qui continuera d'arriver si nous mettons en vigueur l'Accord de libre-échange nord-américain, dont a parlé mon collègue de Kamloops. Les normes environnementales adoptées seront ramenées au plus petit commun dénominateur sur le continent, si jamais cette mesure est mise en oeuvre par le gouvernement libéral ou conservateur qui prendra le pouvoir après les prochaines élections. L'Accord de libre-échange nord-américain est, à l'heure actuelle, le plus grand danger pour l'environnement nord-américain.

La grande majorité des libéraux et des conservateurs, et certains néo-démocrates également, je dois le dire, principalement parce qu'ils sont mal informés, sont opposés à une comptabilisation des coûts réels.

Vu l'intégration verticale des médias de ce pays, qui sont entre les mains de gens comme Conrad Black, il ne faut pas être un génie pour se rendre compte que ce que dit Noam Chomsky depuis des années, dans ses livres comme *Manufacturing Consent*, est vrai. Si vous laissez faire le secteur privé, qui a avantage à prélever les matières premières, à utiliser l'environnement comme une décharge et à sacrifier la main-d'oeuvre, ces mêmes intérêts économiques intégrés, qui contrôlent la radio, la télévision, les journaux et les magazines éviteront de bien renseigner la population, qui serait capable de se battre pour ses droits et de se battre pour l'environnement.

Je regrette de devoir dire que pendant les 14 ans que j'ai passés ici, j'ai assisté à une diminution constante de la couverture des questions environnementales par ce que l'on appelle les grands médias.

Ces médias comprennent Radio-Canada où, depuis qu'elle a été investie par le Parti progressiste conservateur du statut de mini-Sénat, quiconque s'en donne la peine peut constater que le contrôle des nouvelles est évident. Il ne s'agit pas ici des questions que couvrent les médias et de la façon dont elles le font, mais de celles qu'elles choisissent de couvrir. C'est là où la direction de la SRC et la direction du Parti conservateur ont réussi à faire croire aux Canadiens que tout allait pour le mieux dans le domaine de l'environnement.

- (1910)

Malheureusement, ce n'est que lorsque surviennent des désastres et des catastrophes que la Chambre daigne réagir. Il faut un déversement du *Nestucca* ou de l'*Exxon Valdez* ou un incendie de pneus pour que les gouvernements se décident à agir et que les autorités policières commencent à porter la pléthore d'accusations qu'elles ont déjà le pouvoir de porter.

Notre environnement continue de se détériorer parce que ceux qui croient que l'approche institutionnelle donne des résultats sont également ceux qui pensent que la solution à la pollution est l'édulcoration, ce qui est l'ultime mensonge. Ceux qui estiment que les ressources ne sont là que pour être exploitées, sans qu'il ne soit nécessaire de les protéger et de les préserver, ont la même attitude. Ce sont eux aussi qui croient que le rejet des déchets ne coûte rien ou ne vaut pas la peine qu'on s'en préoccupe. Ils ne pensent qu'aux résultats, et nous savons quels sont déjà ces résultats dans le monde.

Aujourd'hui même, pendant que nous prononçons les discours de clôture de cette 34^e législature à la Chambre, 40 000 enfants dans le monde mourront de maladies que nous aurions pu prévenir. Pourtant, dans notre pays, nous faisons peu pour prévenir ces maladies ou éviter un grand nombre des autres crises auxquelles notre planète doit faire face. L'environnement continuera de se détériorer dans un avenir prévisible, tandis que la seule solution offerte aux Canadiens, c'est le régime politique actuel, qui est mal équilibré et qui, d'élections en élections, repose sur la politique du plus fort.

Initiatives parlementaires

Il y a quelques instants, un député de l'Alberta a dit qu'il était merveilleux que les néo-démocrates aient été décimés en Alberta et que M. Klein soit maintenant premier ministre de cette province. Comme je suis né en Alberta, je déplore ce qui se passe là-bas. Il suffit de regarder le taux d'augmentation de la dette et le rythme d'exploitation des ressources dans cette province pour se rendre compte que ceux qui ont encore voté pour les conservateurs et qui ont élu un gouvernement majoritaire lui ont donné le mandat de poursuivre les mêmes politiques, de continuer à surexploiter et à détruire l'environnement albertain, sans jamais penser aux générations à venir et à l'environnement qu'on détruit et qu'on sacrifie à des intérêts étrangers, ce qui accroît la dette des enfants qui naissent actuellement en Alberta.

Qu'on songe, par exemple, à un autre secteur où des poursuites judiciaires seraient utiles si ma motion était adoptée. En 1987, le premier ministre du Canada et le président Reagan des États-Unis ont signé un accord exécutoire ayant force de loi qui prévoyait une tolérance zéro pour ce qui est du rejet de déchets toxiques dans les Grands Lacs. Six ans plus tard, jour après jour, année après année, la quantité de produits toxiques déversés reste la même. Quant au niveau d'application de la loi, c'est zéro. C'est d'ailleurs le seul zéro de l'équation. La situation au Love Canal ne s'est pas améliorée. On déverse toujours des substances toxiques du côté américain des chutes du Niagara, tout comme dans la rivière Sainte-Claire et les autres cours d'eau canadiens qui se jettent dans les Grands Lacs.

Si nous commençons à redonner certains instruments et pouvoirs à la population canadienne et aux gens de l'endroit, afin qu'ils obligent les entreprises à assumer quotidiennement leur responsabilité, nous pourrions atteindre notre objectif, c'est-à-dire appliquer la méthode de la comptabilisation du coût complet. Nous devons connaître le coût réel et ne pas nous contenter de savoir qu'on puise de l'eau dans une rivière. Lorsque la société Alcan puise toute l'eau de la rivière Nechako, moins 14 p. 100, nous ne devons pas connaître seulement les conséquences que cela aura, en aval, dans la rivière Kemano. Il nous faut également en connaître le coût complet. Qu'advient-il du Fraser? Quelle incidence cela aura-t-il dans l'estuaire du Fraser? Qu'en sera-t-il du golfe de Georgie? Comment réagiront les microclimats, en aval, dans le Fraser? Si on abaisse de trois pieds le niveau d'eau au Hell Gate pour permettre à la société Alcan de vendre et d'exporter de l'énergie comme elle le souhaite, quelles répercussions cela aura-t-il sur les éleveurs qui vivent sur les plateaux surplombant le Fraser et qui veulent y puiser l'eau pour abreuver leur bétail?

• (1915)

Quelle est la somme des incidences sur d'autres projets à venir? Sans la méthode de comptabilisation du coût complet, ceux qui se trouvent du bon côté de la clôture sont les seuls bénéficiaires. Les générations futures et tous les écosystèmes sont les grands perdants.

Le public doit avoir le droit d'engager des poursuites contre les organismes gouvernementaux qui ne protègent pas l'environnement. Les décisions politiques doivent porter une étiquette de prix calculé en temps, en espace et en coûts réels, ce qui n'est actuellement pas le cas.

En quittant cette institution, je peux faire une observation puisque j'ai travaillé dur en comité et à la Chambre. Je peux dire que notre institution a encore beaucoup de chemin à faire avant d'atteindre le développement durable. Les propos qu'a tenus aujourd'hui à la radio Maurice Strong, qui présidait le sommet mondial sur l'environnement à Rio, ont confirmé ce que je pensais, à savoir que nous continuons, à cause de notre inaction sur le plan institutionnel, à courir à notre perte comme si de rien n'était.

Cette institution ne fonctionne pas selon la méthode du coût global. Quand je parle de cette institution, je ne parle pas seulement du Parlement, mais de toutes les composantes du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des gouvernements des territoires, bref, de tous ceux qui sont responsables de l'intérêt public. Ces institutions, donc, ne fonctionnent pas selon la méthode du coût global, pas plus que n'importe quelle autre assemblée législative en ce moment sur la Terre, mais il n'y a pas de raison de continuer sur cette voie, qui rendra la Terre inhabitable.

Je suis profondément reconnaissant à mon père de m'avoir enseigné ce qu'est la vraie vie et de m'avoir fait comprendre que la vraie politique, c'est celle du partage et de l'attention à tout ce qui nous entoure. Aux gens, certes, mais aussi aux oiseaux, à la faune, à la propriété de l'eau et à la pureté de l'air des montagnes. J'ai hérité du flambeau et même si je me suis fait des amis ici et que nous avons ensemble gagné et perdu nombre de batailles importantes, j'ai le regret de leur dire et de dire aux membres de ma famille, aux habitants de ma circonscription et à tous les Canadiens, que nous sommes en train de gaspiller l'héritage écologique qui nous a été transmis depuis des temps immémoriaux.

Notre environnement est une mémoire universelle vivante et les régions sauvages, notre fenêtre sur l'univers. Nous courons à notre perte quand nous détruisons les habitats naturels. Mais que pouvons-nous faire pour que la liste des espèces de plantes et d'animaux en voie de disparition au Canada et sur toute la planète cesse de s'allonger?

Initiatives parlementaires

Les parcs et les mesures de conservation ne suffisent pas. Nous devons modifier notre façon de penser et d'agir. Nous connaissons les causes de nos problèmes et certains des effets. Pourtant l'hiver, on n'a que faire des phénomènes aussi importants que le réchauffement de la planète, dont on se moque dans la plupart des émissions d'interviews-variétés de fin de soirée à la télévision. On entend quelqu'un à Chicago dire qu'il a hâte que le réchauffement de la planète atteigne sa région alors qu'un autre dans le Nord canadien espère qu'il atteigne plutôt la sienne en plein hiver.

J'ai siégé plusieurs années à un comité de la Chambre et nous avons dépensé près d'un million de dollars de fonds publics pour poursuivre l'étude de cette question. Notre comité, composé de conservateurs, de libéraux et de néo-démocrates, en est arrivé à une conclusion unanime: le réchauffement de la planète constitue un plus grand danger pour les Canadiens et le reste du monde que toute autre menace existante, exception faite de la guerre nucléaire totale.

Qu'est-ce que cette 34^e législature canadienne a fait, sous la direction de notre dix-huitième premier ministre? Nous avons la promesse que l'effet de serre serait stabilisé au niveau de 1990 d'ici l'an 2000. Cette promesse nous a été faite il y a deux ans, et les résultats des études sont maintenant connus. Certains sont gardés secrets par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais le public a pu connaître des bribes des autres. On s'attend maintenant à ce que, en l'an 2000, l'effet de serre soit supérieur de 13 p. 100 au niveau de 1990.

C'est une réponse gouvernementale ou institutionnelle typique, et la plupart des parlementaires n'ont rien trouvé à redire. C'est pourtant le plus grand danger que nous connaissions après la guerre nucléaire, mais il n'y a eu aucune protestation. Je vis dans la région du Pacifique, cet océan dont le niveau a déjà commencé à monter. Personne ne semble s'en préoccuper.

Je serai l'un des derniers à prendre la parole dans la présente législature, le dernier à présenter une motion. Je veux donc vous laisser sur une note originale et qui, je l'espère, laissera des traces. Je souhaite que la prochaine législature prenne l'environnement plus au sérieux que celle-ci et qu'on fera vraiment quelque chose pour régler les grands problèmes comme le réchauffement de la planète, l'appauvrissement de la couche d'ozone ou la déforestation massive, qui commence à se répandre non seulement dans ma province, mais aussi dans d'autres régions de notre pays. Je ne voudrais pas paraître trop triste ni trop négatif. Cependant, je me dois de profiter des derniers moments dont je dispose afin de réfléchir, au nom de mes électeurs et des Canadiens en général, à ce que l'on pourrait faire pour changer cette institution.

• (1920)

Tout d'abord, je suggère que l'on donne certains outils aux Canadiens, qu'on leur donne la possibilité de poursuivre les institutions gouvernementales qui ne veillent pas à la protection de l'environnement, car ce sont elles les organismes de réglementation. Dans ma vie d'homme politique, je n'ai que trop souvent vu le ministère des Pêches et des Océans se refuser à faire son propre procès, à faire appliquer les lois et à maintenir les règlements et les lois adoptés par la Chambre.

Certes, nous pouvons continuer d'élire des gens pour remplir les banquettes, mais si nous ne sommes pas mieux organisés, si nous ne sommes pas au courant de ce qui se passe dans le monde autour de nous, de monde, il n'y en aura plus.

Les gens comme David Suzuki et d'autres qui disent de cette décennie qu'elle marque un nouveau départ ne sont pas des idiots. Les scientifiques que nous avons entendus à Rio ne sont pas des idiots. Les plus grands scientifiques de la planète s'accordent tous à dire que nous devons changer radicalement d'orientation au cours de cette décennie, que nous devons adopter la méthode du coût global et nous engager à l'égard du développement durable.

Pour terminer, je voudrais remercier les pages et le personnel de la Chambre. Je voudrais également vous adresser mes remerciements, monsieur le Président, ainsi qu'au personnel de la Bibliothèque du Parlement, aux services de sécurité et à toutes les personnes qui ont travaillé dans cet endroit depuis mon arrivée, notamment les greffiers au Bureau que j'ai harcelés avec toutes mes questions, certaines sans importance, d'autres pas. C'est un honneur d'avoir travaillé à la Chambre.

J'adresse mes meilleurs vœux de succès à tous ceux et celles qui seront réélus et à tous ceux qui vont continuer de servir les Canadiens.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je prends la parole non pas pour commenter la motion mais pour dire quelques mots sur le parrain de cette dernière.

Aujourd'hui, on a rendu hommage à de nombreux députés. Le député de Skeena ne se représentera pas, ayant décidé de faire autre chose de sa vie. Au nom de mon caucus et au nom de tous les Canadiens, j'aimerais dire quelques mots sur Jim Fulton.

Au cours des dernières minutes, nous avons été témoins de sa passion pour l'environnement. Sa détermination à faire en sorte que ce pays et cette planète survivent ne fait aucun doute. Il a également milité très activement en faveur de la justice pour les autochtones. Il s'est démené pour que le Canada reste le Canada. Il a oeuvré pendant de très nombreuses années au sein de l'association parlementaire canado-américaine, se rendant aux États-Unis ou faisant venir des législateurs américains au

Initiatives parlementaires

Canada pour parler d'enjeux que nous partageons. Je me souviens du nombre de fois où, au caucus, il a proclamé: «54o 40' ou la mort». Il est passionné par les choses qui nous touchent.

Au nom des Canadiens, au nom de la Chambre et au nom du caucus néo-démocrate, je veux dire merci à Jim Fulton. Je tiens également à remercier Liz et les enfants de nous avoir prêté Jim pour quelque temps. Certains d'entre nous savent quand il est temps de passer à autre chose, de retourner à leur famille, comme Jim qui a décidé de consacrer son temps à ses enfants pendant qu'ils sont encore jeunes et qu'il peut encore apprendre à les connaître.

Monsieur le Président, j'aimerais dire à Liz et aux enfants que nous aimerions qu'il nous revienne un jour. Nous aimerions qu'il se représente dans quatre ou huit ans, car nous apprécions son intelligence, ses connaissances et son grand coeur qui font partie de ces choses qui contribuent à la grandeur de cette institution et de ce pays.

Je suis heureux de pouvoir dire que Jim Fulton est un de mes amis, bien qu'en ma qualité de whip de notre parti, il m'ait parfois rendu presque fou et même plus. On m'a raconté qu'un whip qui m'a précédé a même dû une fois appeler Air Canada pour empêcher Jim de prendre l'avion parce qu'il devait être ici pour voter. Je n'ai jamais eu à le faire mais je dois dire qu'il m'est arrivé de l'attraper par l'oreille, par le cou ou par la manche et de lui demander ce qu'il fabriquait. Nous sommes quand même de bons amis et il va nous manquer. Tous, nous lui disons un grand merci.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je vais parler de la motion du député, mais je voudrais auparavant rendre hommage au même député, peut-être d'une manière quelque peu différente. Le dernier orateur l'invitait à revenir et à solliciter un autre mandat, mais je préférerais qu'il reste à la maison car c'était un adversaire redoutable.

• (1925)

Je me souviens très bien d'un soir où nous avons discuté d'une question à la Chambre et nous nous sommes ensuite rencontrés dans le vestibule. Je ne répéterai pas en détail ce qui s'est dit alors, mais une remarque quelconque nous a fait sourire tous les deux; nous avons eu le sentiment de mieux nous comprendre, de nous

reconnaître réciproquement et nous avons alors senti un lien se créer. Je tiens à reconnaître, comme les autres députés, la contribution du député de Skeena.

Lorsqu'il parlait de ses deux enfants, il me faisait penser à ma propre famille. J'ai été maire de la capitale de la Saskatchewan pendant neuf ans et, durant cette période, j'ai vu naître trois enfants chez moi; toutefois, à cause des exigences de mon poste, j'ai été peu présent durant leur croissance, même si j'étais à la maison presque tous les soirs.

C'est pourquoi je peux comprendre non seulement les problèmes du député, mais aussi ceux de tous les autres députés qui ont des enfants et des proches qui les attendent au foyer. Ils travaillent pendant de très longues heures et le public n'est pas conscient de cela. Les gens regardent parfois les débats de la Chambre des communes à la télévision; ils voient certains fauteuils occupés et veulent savoir pourquoi je n'étais pas présent à telle heure, et à telle date précise. Je dois leur expliquer les nombreux comités où siègent les députés et à quel point leur horaire est chargé.

Il est évident que le public comprend mal la tâche gigantesque des députés. Je voudrais à nouveau rendre hommage au député de Skeena. Je tiens à dire que j'apprécie l'amour et l'affection que sa famille lui prodigue manifestement; c'est ce qui lui permet d'être un remarquable adversaire.

Pendant que j'ai la parole, je dois également, hélas, me pencher sur cette motion d'initiative parlementaire alors que je voudrais parler de l'apport de certains députés à notre merveilleuse institution. Je dois parler de cette motion pour exprimer certaines réserves.

Comme on nous l'a dit tout à l'heure, le député de Skeena a présenté cette motion qui exhorte le gouvernement à envisager de donner à la population le droit de poursuivre les institutions gouvernementales pour manquement à la protection à l'environnement.

De prime abord, je pense que tous les députés partagent la préoccupation dont s'inspire cette motion. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'on doit faire en sorte que nos lois protègent mieux l'environnement non seulement au Canada, mais également partout dans le monde. Nous reconnaissons également que la législation actuelle pourrait être améliorée et qu'on devrait la renforcer au besoin.

Initiatives parlementaires

Chose certaine, lorsqu'il est question d'environnement, les gouvernements ont un rôle de premier plan à jouer en collaboration avec le secteur privé et la population dans son ensemble. Que propose donc cette motion au juste? Même si le libellé exact porte quelque peu à confusion, je pense que cette motion vise deux objectifs. Tout d'abord, il vise à créer une sorte d'obligation concrète pour tous les services et ministères gouvernementaux qui devront s'assurer que leurs décisions ou leurs actions ne nuisent pas à l'environnement.

Ensuite, la motion donnerait la possibilité à n'importe quel citoyen de poursuivre l'organisme gouvernemental responsable lorsque ses actions ou son inertie ont pour effet de nuire à l'environnement.

Ce sont là des propositions plutôt radicales qu'on doit examiner attentivement même si leur objectif ultime est, sans aucun doute, tout à fait honorable. Je crois qu'elles posent d'importants problèmes. Tout d'abord, on part du principe que les citoyens peuvent poursuivre la Couronne lorsqu'elle prend une mesure pouvant nuire à l'environnement ou, au contraire, lorsqu'elle ne prend pas les mesures voulues pour protéger l'environnement.

Qu'est-ce que cela englobe au juste? Est-il question d'une décision du ministre des Communications qui aux termes de la Loi sur la radiocommunication, émet un permis permettant à une entreprise d'installer une antenne de télévision à un endroit donné, ce qui exigerait de couper quelques arbres? Qu'arriverait-il si ces arbres sont sur des terrains appartenant à l'entreprise en question? Qu'en est-il si ces arbres sont morts et devaient être abattus de toute façon? L'incapacité du gouvernement de protéger l'environnement constitue-t-elle un délit et dans l'affirmative, quelle est la portée des devoirs de la Couronne et quelles normes doit-on appliquer?

Je crains qu'en adoptant cette motion, on n'élargisse beaucoup trop la responsabilité de la Couronne et que pratiquement toutes les décisions d'un organisme gouvernemental puissent faire l'objet d'une poursuite au civil.

Depuis 10 ou 15 ans, les tribunaux se penchent sur cette question en ce qui concerne l'exercice de fonctions publiques, surtout au niveau municipal.

• (1930)

Dans leur sagesse, les tribunaux ont établi une distinction entre les décisions de principe et les décisions fonctionnelles. L'importance de cette distinction tient au fait que les tribunaux ont toujours refusé de lier une responsabilité aux décisions de principe, c'est-à-dire celles qui obligent les organismes gouvernementaux à faire des choix en ce qui concerne les priorités publiques, l'établissement de la hiérarchie de l'intérêt public, la dépense des deniers publics et l'affectation des ressources rares.

Ces questions touchent l'essence même du gouvernement. Nous élisons les dirigeants politiques pour qu'ils prennent des décisions sur ce genre de questions. Celles-ci échappent d'ailleurs aux tribunaux, et je crois qu'il doit en être ainsi.

Je souligne cet aspect parce que je crains que la motion, qui a pour objet de renforcer la protection de l'environnement, n'ait pour effet d'empêcher complètement les organismes gouvernementaux de remplir leurs fonctions et leurs mandats.

Parlant de mandats, je crois que le député ne se rend tout simplement pas compte que l'un des effets de sa motion est que la protection de l'environnement, quelle que soit la définition qu'elle prenne, devra nécessairement être inscrite dans le mandat de chaque organisme fédéral. Ce sera juridiquement nécessaire pour que les considérations environnementales constituent un élément valide et applicable du mandat d'organismes comme le CRTC, la Commission d'indemnisation des marchands marins, le Tribunal de l'aviation civile, etc.

La motion soulève également des problèmes d'ordre constitutionnel incontournables. La Loi constitutionnelle n'attribue pas la protection de l'environnement exclusivement au gouvernement fédéral, comme c'est le cas par exemple du Code criminel, des transactions bancaires ou de la navigation, ou aux provinces. Les deux niveaux de gouvernement se partagent cette responsabilité. Une des conséquences évidentes de cette réalité est l'absolue nécessité d'une coopération et de consultation poussées entre le gouvernement fédéral et les provinces en matière de protection de l'environnement.

Il s'ensuit que l'un ou l'autre niveau de gouvernement ne devrait pas apporter des changements radicaux à la législation concernant l'environnement et la protection de l'environnement sans avoir au préalable eu des discussions et des consultations.

Initiatives parlementaires

Je pourrais utiliser tout mon temps de parole à dresser la liste des problèmes juridiques sérieux que pose cette motion. En guise d'observations générales, je dirai cependant que la conception absolutiste inhérente à la motion exclut catégoriquement toute valeur ou intérêt légitime concurrent que le gouvernement doit prendre en considération dans tous les cas, notamment en ce qui concerne l'environnement.

Je parle notamment de développement durable, de croissance économique et de compétitivité, qui sont des éléments importants de la gestion des affaires publiques, des questions qui ne peuvent tout simplement pas être mises à l'écart dans le monde réel.

La protection de l'environnement est une noble cause dont il faut tenir compte quand on tente d'équilibrer les nombreux objectifs différents de la gestion des affaires publiques. Le député le sait certainement. Il le sait, mais il semble l'avoir momentanément oublié quand il a présenté sa motion dans sa forme actuelle.

Je dois avouer qu'en principe, j'accepte certains aspects de cette motion. Par exemple, je ne m'oppose pas à ce qu'on confère à des particuliers des droits qu'ils peuvent faire valoir pour s'opposer à l'État devant les tribunaux. Je ne crois pas que l'État devrait jouir d'une immunité qui le protégerait des actions en dommages-intérêts que lui intenteraient des particuliers pour des actes fautifs. En fait, le député sait sûrement que la common law et le droit civil prévoient déjà des recours contre le responsable d'un déversement ou d'un autre incident écologique causant un dommage matériel ou corporel aux particuliers.

Par exemple, un organisme gouvernemental peut effectivement être responsable d'un déversement ou d'un incident écologique. À mon avis, il n'est pas avisé de prévoir dans la loi des recours privés pour défendre des intérêts publics tels que la protection de l'environnement, comme semble précisément le proposer cette motion.

Qui devra payer pour exercer ces recours privés? Le député pense-t-il que, si sa motion aboutit à une mesure législative, les particuliers seront prêts à assumer le coût des poursuites devant les tribunaux contre des organismes publics?

Ou alors, est-ce que cela voudrait dire qu'un programme gouvernemental financerait les poursuites devant les tribunaux? Même si rien de tout cela n'est mentionné, je pense que la motion implique la création d'un tel programme. Si nous pouvons voir clair dans cette question

implicite du financement, à quelle sorte de poursuite le député songe-t-il pour qu'on permette à des particuliers d'intenter des poursuites contre des organismes gouvernementaux notamment en cas d'actions en dommages-intérêts ou d'injonctions?

Il aurait peut-être été préférable en droit de renforcer et, si nécessaire, d'étendre les mécanismes d'octroi des licences ou de réglementation pour la protection de l'environnement, qui imposent une obligation positive aux gouvernements et à la population, obligation qui serait sanctionnée par des recours judiciaires, y compris des sanctions pénales.

Bref, même si la motion est admirable et objective, elle est mal conçue. Même si nous voulons tous créer un cadre juridique qui place au premier rang la protection de l'environnement, nous devons éviter de recourir à des solutions qui consistent simplement à intenter des poursuites contre le gouvernement, comme le propose cette motion, car elles peuvent sembler acceptables sur papier ou à première vue, mais elles ne résistent guère à un examen approfondi.

• (1935)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer la motion n° 323, présentée par le député de Skeena, qui se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager d'instituer un droit public de poursuivre les institutions gouvernementales en justice pour manquement à la protection de l'environnement.

En un sens, cette motion est un test décisif pour savoir si le gouvernement croit ou non à la protection de l'environnement. Mon collègue de Skeena propose ce test afin que l'on sache si le gouvernement veut vraiment accorder la priorité aux questions environnementales dans les années qui viennent.

Il est intéressant de voir que les membres du gouvernement ont refusé d'appuyer cette motion, compte tenu que ce même gouvernement a appuyé le projet de la baie James et toutes les conséquences néfastes que celui-ci aura sur l'environnement, qu'il a appuyé le projet Hibernia qui consiste à extraire du pétrole dans un secteur où des icebergs se déplacent vers le Sud, et qu'il a appuyé aussi le projet de barrage de la rivière Oldman, de même que divers projets de dérivation de cours d'eau dans les Prairies et le projet Kemano II, sur la rivière Nechako.

S'il y a une personne qui s'est levée à maintes reprises pour prendre la défense de l'environnement c'est bien le député de Skeena qui, avec ses collègues, s'est occupé avec toute son énergie des questions écologiques et environnementales soulevées à la Chambre.

Initiatives ministérielles

C'est à regret que je dis que le gouvernement a souvent montré que l'environnement n'était pas une priorité, ce qui est très décourageant. Le plus récent exemple est le projet Kemano II, au sujet duquel une entente secrète a été conclue entre les gouvernements provincial et fédéral afin de dire que ce projet, qui vise à détourner 80 p. 100 du volume d'eau de la rivière Nechako, l'un des principaux tributaires du Fraser, ne nécessitait aucune évaluation environnementale. Je dis bien que cette entente a été conclue en secret. Aujourd'hui, nous apprenons donc que l'on veut détourner 80 p. 100 du volume d'une rivière importante sans faire une évaluation des conséquences écologiques et environnementales d'une telle mesure.

Le député de Skeena voue un profond respect à l'environnement et il tient à ce que celui-ci soit protégé pour les générations futures. Je me rappelle fort bien qu'en juin 1992, le député de Skeena a présenté une motion dans laquelle il proposait qu'on réserve le douzième du territoire canadien à la création de parcs nationaux. Grâce à son incroyable talent de négociateur, il a pu s'entendre avec le ministre de l'Environnement et le porte-parole de l'opposition officielle pour l'environnement afin d'obtenir le consentement unanime pour présenter la motion.

C'était là, d'après une foule d'auteurs et d'écologistes américains, l'une des plus importantes transactions immobilières jamais conclue dans l'histoire du Canada. La population du Canada sera éternellement redevable au député de Skeena d'avoir présenté cette motion proposant que le gouvernement réserve 12 p. 100 du territoire canadien à la création de parcs pour que les futures générations puissent profiter de terres restées à l'état sauvage. Personne ne comprend mieux que lui les questions écologiques.

Je pense que tous les députés, tant nos vis-à-vis que les membres de l'opposition officielle, conviendront que le député de Skeena a montré au fil des ans qu'il connaissait parfaitement bien les questions écologiques. En fait, il a à maintes reprises captivé le Parlement et la population canadienne en attirant leur attention sur des questions environnementales d'une grande importance, que ce soit les pluies acides, la couche d'ozone et, enfin, le point culminant peut-être, la création du parc Moresby-Sud.

• (1940)

Il y a toutes sortes de raisons qui expliquent que ce miracle se soit produit, qu'une importante zone écologique sur la côte ouest du Canada ait été protégée par la création d'un parc. De nombreux protagonistes sont intervenus, et mon collègue de Skeena n'est pas le moindre. Il a été en mesure de manoeuvrer dans ce dossier très complexe et compliqué pour que le projet se réalise, et les générations futures lui en seront éternellement reconnaissantes.

Le député de Skeena s'est montré déterminé à protéger, à préserver des zones dans leur état naturel. Il a manifesté un profond sens du devoir envers non seulement la génération actuelle, mais aussi celles qui suivront, pour faire en sorte que, dans l'avenir, tous puissent profiter de ces zones naturelles.

J'appuie cette motion avec enthousiasme. Son adoption montrerait que le gouvernement prend vraiment au sérieux les questions d'environnement: «Oui, nous voulons que le public ait le droit de poursuivre les institutions gouvernementales si elles ne protègent pas l'environnement.» Qui pourrait voter contre pareille proposition? Qui voudrait dire que des citoyens consciencieux ne doivent pas avoir le droit de poursuivre le gouvernement s'il agit de façon à nuire à l'environnement ou s'il prend des mesures qui entraîneront la dégradation de nos systèmes écologiques?

Je présume que la motion sera adoptée, mais je voudrais en terminant m'adresser au député de Skeena, qui vit dans une maison en rondins dans les îles Reine-Charlotte, sur la côte ouest, et a manifesté pendant toute sa vie un profond attachement à l'environnement et à l'écologie. Il a montré qu'il comprenait très bien des questions environnementales complexes qui échappent à d'autres. Il a toujours pu compter sur le soutien de sa femme, Liz et de ses enfants, Blair et Katie. Il s'est toujours montré prêt à faire ce qu'il fallait pour représenter non seulement ses propres électeurs de la belle circonscription de Skeena, mais aussi l'ensemble des Canadiens, pour ce qui touche certaines des grandes questions écologiques de l'heure.

Initiatives ministérielles

Nous nous souvenons tous des nombreuses occasions où, dans le cadre de conférences internationales, surtout celles entre le Canada et les États-Unis, le député de Skeena a dirigé les discussions sur des questions environnementales d'importance capitale transcendant les frontières qui nous séparent des États-Unis, que ce soit le 49^e parallèle ou la ligne de démarcation entre l'Alaska et la Colombie-Britannique et le reste du Canada.

Jim Fulton va nous manquer. Il est cependant réconfortant de savoir qu'il va continuer de s'intéresser aux questions environnementales. Nous lui souhaitons du succès dans ses entreprises visant à aider les autres—gouvernements de n'importe quel ordre, particuliers, organismes—à faire en sorte que les générations à venir puissent profiter des lieux vierges qu'on trouve encore dans notre beau pays.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme aucun autre député ne demande la parole, la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt, nous reprenons le débat d'ajournement. Il reste 12 minutes au député de Dartmouth.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre (p.).

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, comme je le disais, nous parlions du bilan du gouvernement, au cours des cinq dernières années. C'est un bilan épouvantable. Le désespoir absolu. Le gouvernement a trompé les Canadiens quant à ses véritables intentions en matière économique.

Avant l'interruption, je parlais du port de Halifax. C'est probablement l'un des deux ports les plus efficaces de toute l'Amérique du Nord, mais il a souffert des

politiques rétrogrades du gouvernement en matière de fiscalité, d'amortissement et de transport ferroviaire.

• (1945)

À maintes reprises, j'ai prié le premier ministre, le ministre des Transports ou quiconque s'en souciait de se pencher sur les véritables préoccupations soulevées par des intervenants comme la commission de développement portuaire de Halifax-Dartmouth et le Conseil des transports des provinces de l'Atlantique, au sujet des politiques qui font dévier du port de Halifax les conteneurs destinés au Canada, au profit des ports de New York et de Baltimore.

Le trafic perdu à cause de ces politiques représente une perte d'emplois, mais chaque fois que j'ai posé la question à la Chambre—je l'ai posée plus de 30 fois, et je suis revenu à la charge hier—le ministre des Transports, qui ne se soucie pas de l'importance du port de Halifax, a refusé catégoriquement pendant cinq ans de même répondre à une des demandes qui ont été présentées, pas par moi, parce que je suis partisan, mais par ceux qui ont pour tâche de promouvoir le port de Halifax et de ramener le trafic à cet endroit à son niveau antérieur.

Des débardeurs et des manutentionnaires de céréales au silo du port de Halifax ont donc perdu leur emploi, parce que le gouvernement a annulé le programme des tarifs de l'Est qui subventionnait le transport de céréales expédiées par les ports du Canada atlantique. C'était brillant, n'est-ce pas? Pensez à tous ces travailleurs du terminal céréalier qui ont perdu leur emploi lorsque le gouvernement a décidé sans réfléchir d'éliminer la subvention, mais de ne pas toucher au tarif du Nid-de-Corbeau ni à aucune des subventions accordées en vertu du programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Chaque fois que le gouvernement actuel a procédé à des compressions, le Canada atlantique a dû en absorber une part disproportionnée. Donc, le port a souffert sous l'administration conservatrice.

Un peu plus tôt, j'ai parlé des conditions essentielles à la prospérité du Canada en mentionnant la redistribution de la richesse. J'ai aussi dit que les programmes comme l'APECA et les ententes de développement économique régional avaient été vidés de toute substance par le gouvernement conservateur au cours des cinq dernières années.

Je veux maintenant parler du système de financement des programmes établis qui est un autre moyen à la disposition des gouvernements pour transférer des fonds afin de mieux équilibrer les chances des différentes régions. Je l'ai dit et répété à la Chambre et partout où je

Affaires courantes

suis passé au Canada, le gouvernement a joué dans les livres et manipulé les chiffres pour se libérer de l'engagement historique en faveur du développement régional.

Il a modifié la formule de calcul du système de financement des programmes établis qui sert à déterminer les montants transférés aux provinces pour des programmes comme la santé afin que les habitants de toutes les provinces, que ce soit Terre-Neuve, la Colombie-Britannique, l'Alberta ou la Nouvelle-Écosse, les provinces riches ou les provinces pauvres, aient accès à des soins de qualité comparable. Nous croyions qu'il s'agissait là de programmes fondamentaux, du ciment qui gardait le Canada uni.

Qu'a fait le gouvernement? Parce qu'il a modifié la formule de calcul des coûts partagés, les hôpitaux de la Nouvelle-Écosse ont perdu 111 millions de dollars en 1992 seulement.

Pour l'enseignement postsecondaire, nous avons un programme de transfert de fonds qui doit permettre à toutes les provinces d'offrir un enseignement postsecondaire de qualité. Les conservateurs ont changé la formule.

En 1992, la Nouvelle-Écosse a reçu 46 millions de moins. Pour l'amour de Dieu, nous sommes une province de 900 000 habitants seulement. Notre assiette fiscale diminue. Le groupe d'en face a détruit notre industrie des pêches. Il a causé une récession qui a laissé la Nouvelle-Écosse avec le plus haut taux de faillite de son histoire.

En 1991, à cause des politiques économiques du gouvernement conservateur, nous avons eu dans la province une faillite commerciale ou personnelle pour 305 habitants.

Les conservateurs ont ravagé les industries axées sur les ressources au Canada atlantique. Pourtant, chaque fois que la question est soulevée ici, ils nient les faits et disent à tout le monde que la situation va s'améliorer.

• (1950)

Pensons au chômage. Il y a cinq longues années, le gouvernement a dupé la population, a été élu et a promis de régler le problème fondamental que connaît notre pays: il a dit qu'il redonnerait des emplois aux Canadiens. Allez dire cela aux habitants de North Preston, dans ma circonscription. Allez dire cela aux habitants d'Eastern Passage. Allez dire cela aux habitants du Cap-Breton et

de Terre-Neuve, où le taux de chômage atteint jusqu'à 40 p. 100.

Dites-leur à quel point les politiques de ce gouvernement étaient meilleures. Dites-leur que le pays sera en meilleure posture à la fin de la présente législature qu'il ne l'était au début. Ils vous diront que les cinq dernières années ont été des années de désespoir. Les Canadiens ont perdu espoir que demain soit un jour meilleur.

Il y a, dans ma circonscription, des étudiants d'université dont les parents, qui n'avaient jamais été mis à pied, se retrouvent aujourd'hui sans emploi. Le pécule qu'ils avaient amassé pour faire face à des temps plus difficiles a disparu. Ces étudiants ne peuvent pas fréquenter les universités, car la politique économique du gouvernement fédéral a fait grimper les frais de scolarité à un niveau excessif.

Que fait le gouvernement? Propose-t-il des programmes pour redonner du travail aux Canadiens? Se penche-t-il sur les problèmes économiques provoqués par les mesures qu'il a adoptées? Non. Au moins à trois reprises, le gouvernement s'en est pris aux chômeurs au lieu de s'attaquer au chômage. Il a même déclaré: «Si vous n'avez pas d'emploi, Jacques, c'est votre problème. Vous cherchez probablement à exploiter le système.»

Les tout derniers changements que le gouvernement a tenté de faire adopter auraient réduit le montant des prestations de même que la période pendant laquelle les chômeurs peuvent toucher les prestations, et ce, au beau milieu de la pire récession de notre histoire. Toutefois, le nombre de semaines de travail qu'il faut avoir accumulé pour pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage a, quant à lui, augmenté.

Bref, c'est aux plus pauvres d'entre les pauvres et aux plus démunis d'entre nous que le gouvernement a refilé la note de sa politique économique démentielle.

La dette nationale a atteint de nouveaux sommets. Les gens d'en face ne savent tout simplement pas compter. Aux prochaines élections, les conservateurs de ma circonscription vont probablement présenter un candidat qui dira: «Donnez-nous une autre chance. Nous réussirons cette fois. Nous savons maintenant comment juguler la dette.» Si un de mes électeurs s'était trompé aussi souvent que les conservateurs en dressant son budget, il serait acculé à la faillite. Voilà ce qui se produirait.

La dette nationale est un véritable scandale, mais ce qui est encore plus scandaleux, c'est que le gouvernement ait absolument refusé, après avoir infligé quatre

Affaires courantes

années et demie de désespoir aux Canadiens, d'aller au peuple et de déclencher des élections.

Nous avons eu à traiter d'autres questions aussi. Il y a eu le prix des médicaments. Nous savons que le gouvernement travaille pour la grande entreprise. Il ne travaille certes pas pour mes électeurs. Le gouvernement a décidé de supprimer les licences obligatoires pour les médicaments.

Qu'est-ce que cela signifie pour les Canadiens moyens? Cela veut dire qu'ils ne pourront plus obtenir de médicaments génériques bon marché. Cela veut dire que, en Nouvelle-Écosse, le Programme Pharmacare ne sera plus accessible à toutes les personnes âgées de la province parce que les coûts sont désormais excessifs. Mais le gouvernement se félicite de sa décision.

Nous avons parlé de la question des pêches, pas en profondeur, mais quand même un peu. Les pêches de l'Atlantique sont à l'origine de la fondation de notre pays. Si les Européens sont venus ici, c'est pour pêcher la morue. Pendant des siècles, le stock de morue a contribué à nourrir non seulement les quelques personnes qui vivent sur la côte est du Canada, mais le pays tout entier.

En quelques années de mandat seulement, le gouvernement a tellement mal géré cette ressource renouvelable qu'il a dû interdire la pêche à la morue et que ce secteur s'est complètement effondré. Des dizaines de milliers de Canadiens de la région de l'Atlantique n'ont plus de revenu, ne peuvent plus utiliser leur bateau et ont perdu tout d'avenir à cause du présent gouvernement.

Le gouvernement que nous avons depuis quelques années a réussi à faire tomber dans le discrédit cette merveilleuse institution qu'est le Parlement. Le gouvernement d'en face n'a cessé d'abuser de sa majorité. Il a eu recours 45 fois à la clôture ou à l'attribution de temps. C'est probablement plus qu'on y a eu recours dans les cent années précédentes.

• (1955)

Chaque fois que le gouvernement saisissait la Chambre d'une mesure sur laquelle il ne voulait pas d'un véritable débat, il m'a privé de mon droit d'en discuter. Pire encore, il a privé les Canadiens de leur droit d'en faire discuter par leurs représentants élus.

Et puis il y a la politique que personne n'oubliera jamais ni ne pardonnera jamais au gouvernement: sa politique fiscale. Depuis quelques années, nous avons vu le gouvernement hausser taxes et impôts ou en imposer

de nouveaux 40 fois, ce qui a fait entrer des milliards de dollars dans ses coffres. Aucune mesure fiscale n'a été plus méprisée et haïe que la taxe sur les produits et les services, qui a fait entrer dans la clandestinité une grande partie de notre économie.

En conclusion, l'histoire ne jugera peut-être pas bien la présente législature. Elle y verra probablement la législature qui a brisé le moral des Canadiens. Ces derniers auront cependant le dernier mot, car ils pourront se prononcer sur les grands partis politiques canadiens et retrouver peut-être un peu d'espoir après les prochaines élections générales au Canada.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce seront probablement les dernières paroles que je prononcerai à la Chambre des communes, à supposer que nous n'y revenions pas avant les prochaines élections.

Je suis l'un des nombreux députés qui ont décidé de ne pas briguer les suffrages à nouveau. Je dois avouer que je vois approcher avec beaucoup de nostalgie et énormément de chagrin ce qui sera probablement la fin de ma carrière parlementaire.

Je suis très fier d'avoir été député à la Chambre des communes. Les 10 dernières années n'ont certes pas été toujours faciles et, en fait, elles ont parfois été très difficiles, parce que notre gouvernement a décidé de s'attaquer à des problèmes très épineux, d'autant plus épineux que la population se montre très cynique à l'endroit des politiciens.

Je le déplore vivement et j'espère qu'il sera possible, au cours des prochaines législatures, de venir à bout de ce problème et de réduire le cynisme qui existe actuellement. Je crains que, au bout du compte, bien des gens qui seraient tentés de se porter candidats ne se découragent. Je le crains franchement.

Je tiens à dire à tous mes collègues qui ont été députés ici que je les tiens en très haute estime. J'ai passé la majeure partie de ma vie à étudier l'histoire politique. Aussi, lorsque je suis arrivé au Parlement, je pensais avoir une assez bonne idée de ce que j'allais y trouver.

J'ai été agréablement surpris de constater que le député moyen, presque n'importe quel député, travaille beaucoup plus fort, consacre beaucoup plus de temps à l'édification de son pays et consent des sacrifices beaucoup plus importants que ce que j'aurais pu imaginer. Je n'ai que du respect pour ceux qui ont été députés dans le passé et je suis certain que je tiendrai aussi en haute estime ceux qui le deviendront dans l'avenir.

Affaires courantes

Je crois que l'occasion est tout indiquée pour que je remercie les habitants de la circonscription de Brandon—Souris qui m'ont élu en 1983, lors d'une élection partielle tenue à la suite du décès de l'honorable Walter Dinsdale, et qui m'ont ensuite réélu en 1988. Je les remercie sincèrement de l'honneur qu'ils m'ont fait en me permettant de siéger à la Chambre et de faire partie du gouvernement de notre pays.

Je voudrais aussi remercier le premier ministre de m'avoir permis d'assumer les fonctions de président du Comité permanent de l'agriculture et celles de secrétaire parlementaire de plusieurs ministres de l'Agriculture et de l'Environnement.

Ce fut particulièrement important pour moi, car cela m'a permis d'avoir un aperçu du fonctionnement interne de l'appareil gouvernemental. Au moment de partir, je comprends mieux les subtilités, le processus décisionnel et les défis auxquels font face les titulaires des plus importantes charges publiques au Canada.

Je voudrais remercier les nombreuses personnes qui se sont mises à notre service au cours des dix dernières années. Je songe aux présidents qui ont occupé votre fauteuil, monsieur le Président, et je vous félicite, vous et les autres, pour la patience dont vous avez fait preuve à bien des occasions. En effet, nous, les députés, avons sûrement mis à rude épreuve la patience d'un grand nombre de présidents.

Justement, ma fille était à la Chambre il y a à peine quelques jours. Elle est repartie en hochant la tête et en disant: «On ne nous permettait pas une telle conduite à l'école.» Vous et d'autres présidents avez bien dû nous considérer un peu comme des élèves turbulents, peut-être même pire.

• (2000)

J'ai tenté de rappeler à ma fille que nous faisons partie d'une tribune assez spéciale et que, par conséquent, les règles qui dictent notre conduite au cours des débats sont quelque peu exceptionnelles. Bien que nous dépassions parfois la mesure, j'estime que d'une façon générale, nous servons bien le pays.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les greffiers au Bureau et tous les autres qui travaillent à la Chambre des communes. Ils m'ont toujours traité avec le plus grand respect. Ils sont trop nombreux pour que je les nomme, mais je tiens à mentionner particulièrement les gardes de sécurité, qui nous saluent chaque fois que nous entrons à la Chambre et que nous en ressortons. Avec

leur sens de l'humour et leurs manières affables, ils incarnent à bien des égards le bon côté du Parlement et du Canada. Je crains que, très souvent, nous ne tenions pour acquis la contribution des autres.

Je voudrais mentionner et remercier les pages qui nous ont servis pendant les 10 dernières années. Ce sont de jeunes personnes distinguées. Ce sont tous des étudiants de première année à l'Université Carleton ou à l'Université d'Ottawa et ils doivent combiner leur lourde charge de travail ici avec leurs études de première année. Ayant passé une grande partie de ma vie dans l'enseignement, je sais quels efforts cela représente. Ils nous ont bien servis, et je sais, d'après les conversations que j'ai pu avoir avec eux, que ce sont également de bons étudiants. Ceux qui les ont sélectionnés ont bien choisi, et je les en remercie.

Je voudrais mentionner maintenant le bureau du whip et son personnel qui ont la responsabilité de s'assurer que nous sommes ici lorsqu'on a besoin de nous et le personnel du bureau du leader à la Chambre du gouvernement avec lequel j'ai eu l'occasion de travailler au cours des années. Je ne voudrais pas passer sous silence non plus le personnel du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Environnement, car ce fut un plaisir que de travailler avec leurs fonctionnaires et, en particulier, avec les ministres que j'ai eu l'occasion de servir. Sans exception, c'étaient des Canadiens sincères et résolus qui m'ont donné l'impression que j'étais, en tant que secrétaire parlementaire, partie intégrante de leur équipe. C'était important pour le député d'arrière-ban que j'étais.

À mes collègues qui se représenteront—il y en a ici ce soir—je souhaite le succès. Je les félicite de vouloir continuer à servir la nation car je sais, ayant été ici pendant 10 ans, que c'est un sacrifice que chacun d'eux fera. Quand je dis cela, je parle évidemment de tous les députés, car franchement, je trouve que l'un de nos problèmes, c'est qu'il y a trop de sectarisme à la Chambre. Je sais qu'une partie de nos divergences ne sont qu'une apparence que se donnent les députés pour bien paraître à la télévision. Pourquoi pas? Mais je pense que moins nous adopterons une attitude sectaire, plus nous serons efficaces, ensemble et individuellement.

Je veux parler de ceux qui se retirent de la vie parlementaire pour diverses raisons. Nous avons rendu hommage à certains d'entre eux à la Chambre, et avec raison. Certains sont à la Chambre depuis très longtemps et certains y ont occupé des fonctions spéciales. Si je me souviens bien, il y a une soixantaine de députés qui ne

Affaires courantes

reviendront pas parce qu'ils ont décidé de ne pas se représenter. Bien que je ne puisse pas les nommer, je tiens à remercier chacun d'entre eux et à leur dire que je crois sincèrement qu'ils ont bien servi leurs électeurs et leur pays. Je regrette que nous n'ayons pas conçu de moyen plus approprié de saluer leur contribution parce que, si je puis m'exprimer ainsi, ceux qui partent laissent comme un vide.

J'ai dit que je ne voulais pas les nommer, mais je vais faire une exception. Je veux saluer mon ami et homonyme, le très honorable Joe Clark, qui a souvent été ma source d'inspiration. C'est un peu grâce à son amitié et à cause de son exemple que je me suis présenté comme député, la première fois. Curieuse coïncidence, nous avons annoncé le même jour notre décision de ne pas nous représenter. Pour une raison étrange et inexplicquée, son annonce a fait couler beaucoup plus d'encre que la mienne. Je tiens à souligner sa grande contribution à notre nation. Je lui souhaite bonne chance, ainsi qu'à tous les autres qui ne reviendront pas, au moment où ils entreprennent une nouvelle vie moins publique. Je pense que tous ceux qui partent, sans exception, ont bien mérité d'avoir une vie un peu plus privée.

Je veux également parler de mon personnel. Je ne nommerai pas mes employés, mais ceux qui ont travaillé pour moi au cours des dix dernières années m'ont certainement bien servi. Franchement, ce sont eux qui font le plus pour aider mes électeurs. Ils travaillent en notre nom, mais sans eux, nous ne pourrions pas faire notre travail, puisque nous ne pouvons pas être partout, comme il le faudrait parfois. Nos employés passent trop souvent inaperçus, mais ce sont eux les véritables héros du système parlementaire.

• (2005)

En dernier lieu, mais non le moindre, je voudrais remercier ma famille. Je pense que nous tous ici présents sommes parfaitement convaincus que, sans l'appui de nos familles, nous ne serions d'abord jamais parvenus jusqu'ici et, deuxièmement, nous n'aurions pas pu y rester.

Si je prends le cas de mon épouse, Barbara, elle est devenue, dans toute l'acception du terme, un parent seul par suite de ma décision de m'engager en politique. Étant donné que mes enfants étaient âgés de 18 et 13 ans, je croyais que mon rôle de parent était terminé et que je

n'avais plus beaucoup de soucis à me faire sur ce plan-là. Après m'être engagé en politique, j'ai découvert que c'était faux. J'ai vraiment l'impression de les avoir négligés, qu'ils ont fait les frais de ma décision de devenir parlementaire. Je m'excuse publiquement auprès d'eux pour le nombre de fois que je n'ai pas été aussi présent que j'aurais pu et pour le rôle que, malgré moi, je n'ai pas toujours pu jouer.

À dire vrai, je pense que les Canadiens sont très bien servis par les gens qui sont ici, tous partis confondus, et j'espère seulement qu'à l'avenir, il se trouvera des Canadiens de toutes conditions sociales, de tous âges et des deux sexes, qui voudront venir ici par ce que c'est un endroit honorable.

Même si, à titre individuel, on n'arrive peut-être pas à satisfaire toutes nos ambitions parce que la vie est ainsi faite, je pense que ceux d'entre nous qui ont la chance d'être ici comprendront qu'il s'agit là d'un rôle unique, d'un lieu unique. C'est un honneur de servir le Canada. C'est un honneur de siéger au Parlement, et je suis très reconnaissant des privilèges qui m'ont été accordés.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier le député de Brandon—Souris—qui était mon voisin dans l'édifice de l'Ouest—pour son excellent exposé. À mon avis, il a dit dans un esprit absolument pas sectaire ce que nous aurions tous voulu déclarer. Maintenant qu'il l'a fait, nous n'avons pas vraiment besoin de le répéter.

J'apprécie vraiment ses observations au sujet des amis que nous nous sommes faits ici et des sacrifices que nous-mêmes et nos familles ont consentis. Certes, c'est volontairement qu'on décide d'être député et de représenter ses électeurs à la Chambre des communes. Le fait d'être ici ne facilite en rien les choses. Nous sommes tous ici parce que nous le voulons et parce qu'en dépit de nos sacrifices, si vous voulez, et cela vous concerne aussi, monsieur le Président, nous croyons que nous servons nos électeurs et notre pays. On ne peut pas se sentir plus fier et plus utile, peu importe ce que les médias ou d'autres gens peuvent dire. Je suis très heureux d'être associé aux observations de mon collègue qui vient de parler et qui, est une personne très franche et honnête. Cela a été un plaisir d'être son voisin.

Affaires courantes

Dans le temps dont je dispose, je ne vais pas faire ce que je fais normalement, c'est-à-dire parler essentiellement des choses qui m'ont préoccupé et qui touchent ma circonscription, ma province et le Canada atlantique. J'ai été aussi partial que les autres, je suppose, dans les discours que j'ai prononcés et pendant la période des questions. Je n'ai pas préparé de discours. J'ai pensé que si je prenais la parole ici, je profiterais des 15 minutes pour parler des choses qui me viendraient à l'esprit et qui m'ont le plus frappé au cours de cette législature.

Je dois commencer par mes électeurs. Je me souviens de mon premier discours. Nous nous souvenons tous de cette période de bousculade avant Noël quand nous avons tous dû prendre la parole, prononcer notre discours et nous asseoir. C'était assez éprouvant pour les nerfs. Je n'ai pas eu la possibilité de décrire ma circonscription. Je n'ai pas l'intention de le faire en détail ce soir, mais je veux rappeler à la Chambre que je représente la côte est de Terre-Neuve. Quand les résultats des élections sont donnés, ceux de ma circonscription sont les premiers à être annoncés.

Le nom de Bonavista—Trinity—Conception représente les trois grandes baies du Canada qui se trouvent sur la côte est de Terre-Neuve, probablement la plus grande zone de pêche pour une circonscription, et j'ai effectivement la plus grande circonscription de pêche commerciale du Canada. La beauté des paysages, le potentiel touristique de chacune des 250 communautés qui bordent le littoral font de cette région de Terre-Neuve un coin magnifique, comme en conviendront tous ceux qui y sont allés. C'est vraiment une région splendide.

• (2010)

Mais, hélas, les temps sont durs; au cours de ces quatre ans et demi, j'en ai suffisamment parlé à la Chambre et je suis certain que mes électeurs savent que je suis au courant de leurs besoins et de leurs difficultés dont ont également parlé mes collègues; je n'entrerai donc pas dans les détails ce soir. De toute façon, la réalité parle plus fort que les paroles.

Je reviendrai à ma circonscription. Je veux parler de la fierté qu'on éprouve en servant dans cette Chambre. Je puis vous dire que bien que n'ayant pas vraiment d'ambitions politiques, j'admire la tour de la Paix et je me sentais rempli de fierté en pensant à ce qui se passait à l'intérieur, sans m'arrêter aux détails que j'ignorais. Maintenant que je sais ce qui s'y passe, en détail, et que je sais tout du travail en comité, des visites, des déplacements, des discussions partisans, des débats emportés, des hauts et des bas, des événements heureux ou tristes, des moments difficiles et jamais faciles, j'ai un point de vue entièrement différent de la tour de la Paix et de ce qui se passe ici.

Comme vous le savez, monsieur le Président, je me représente et j'espère être de retour, si mes électeurs le

veulent. Le sentiment le plus émouvant que l'on ressent après avoir passé un mandat dans cette Chambre est celui qu'on éprouve pour les talents extraordinaires et pour l'intensité des personnes qui y représentent leurs électeurs, qu'ils soient ministériels ou dans l'opposition. Je n'ai encore jamais rencontré de député, de quelque parti que ce soit, qui ne tente pas de faire de son mieux pour servir ses électeurs. Je n'ai pas toujours approuvé, en fait j'ai très souvent désapprouvé les idées et les façons de faire les choses de certains députés, mais j'ai toujours dit à mes électeurs que je ne reprocherais jamais à une organisation d'avoir fait des erreurs de jugement ou autres. Par contre, je reprocherai toujours à une personne de ne pas avoir tenu ses promesses, que soit dans la vie politique ou dans la vie de tous les jours.

Il est très difficile de citer des personnes en particulier, mais il arrive qu'il y ait des gens qui vous inspirent. Ainsi, j'ai toujours été inspiré par le chef de l'opposition. Tout n'a pas toujours été facile pour lui et pourtant, il a su se montrer fort. J'ai une très grande admiration pour lui et sa famille, pour le leadership dont il fait preuve—particulièrement en cette période difficile que traverse notre pays et face aux difficultés qui nous attendent encore.

De même, le whip et le leader parlementaire, anciens et actuels, de ce côté de la Chambre, n'ont pas eu la tâche facile. Se trouver du côté de l'opposition suppose certaines responsabilités et permet également certaines actions que l'on ne verrait pas si l'on faisait partie du gouvernement. J'ai toujours été du côté de l'opposition. Sans vouloir me montrer présomptueux, j'espère bien aux prochaines élections pouvoir prendre place de l'autre côté.

Il m'est arrivé certains matins de me pointer très tôt à la Chambre, et j'avais un peu l'impression d'être un héros. On se sent bien quand on arrive au bureau à 7 heures du matin, voire plus tôt. Quand j'arrivais à 7 heures du matin, le député de Parry Sound—Muskoka qui est nouveau à la Chambre, que j'ai appris à connaître et que j'admire beaucoup—il n'est guère plus âgé que moi, mais je pense que les quelques années qui nous séparent font toute la différence—m'avait invariablement devancé. Chaque fois que j'arrivais tôt le matin, sa voiture bien particulière était déjà garée. Le soir, vers minuit, quand je rentrais chez moi, fatigué après avoir abattu près de 18 heures de travail, m'apitoyant sur mon sort, sa voiture était encore là.

Affaires courantes

• (2015)

Cela devrait servir d'exemple à tous. Ensuite, il y a mes compagnons. J'ai parlé du député de Brandon—Souris et du député de York—Simcoe qui est ici, je crois, ce soir, et qui est mon autre voisin.

Ces deux députés siègent du côté ministériel, ce qui ne nous empêche pas d'avoir des conversations civilisées à propos du monde en général, de comparer nos problèmes, nos succès et nos échecs en tant que députés. Après tout, c'est ce qui rend la vie tolérable dans cet endroit.

Nous n'obtenons aucune sympathie de l'extérieur. Heureusement que nous pouvons compter sur la sympathie des députés car autrement, la vie à la Chambre serait presque intolérable.

À propos de ce même député, je me souviens de grands moments, notamment de celui où nous avons lancé le programme Voyageurs Canada, ce merveilleux programme d'échanges qui permettait à de jeunes Canadiens de partager des expériences. Il y a des jeunes de ma circonscription de Terre-Neuve, qui sont allés pour la plupart à Newmarket et ailleurs en Ontario. Certains quittaient le domicile familial pour la première fois de leur vie. Ils se sont fait de nouveaux amis et ont connu de nouvelles expériences. Pour moi, ce fut un grand moment.

Ce fut pour moi un autre grand moment quand j'ai participé, avec d'autres députés, au tournoi sur l'unité organisé dans le cadre du 125^e anniversaire du Canada. J'essaie d'ailleurs d'obtenir un enregistrement vidéo de ce tournoi pour un des habitants de ma circonscription qui avait participé à son organisation. Je ne lui ai rien promis, mais je suis pratiquement sûr d'en obtenir un d'ici une ou deux semaines. C'est presque fait.

Dans le laps de temps relativement court que j'ai passé ici, quatre ans et demi, les Forces canadiennes ont connu énormément de bouleversements en tant qu'organisation et qu'institution. À mon arrivée à la Chambre, il était beaucoup question de la guerre froide. Maintenant, c'est chose du passé. La planification des forces de défense et l'établissement de plans de défense sont aussi difficiles pour le gouvernement que cela pourrait l'être pour l'opposition. Nous sommes à un tournant de notre histoire. Nous ne sommes plus à l'époque où on pouvait planifier facilement car on connaissait son ennemi et ses moyens et on pouvait deviner ses intentions.

Nous n'avons plus d'ennemis connus. On ne peut donc pas savoir les moyens que ceux-ci ont à leur disposition. Il est impossible de connaître leurs intentions. Si on veut, nous en sommes arrivés à un moment de notre histoire où nous ignorons au juste ce qui va se produire, maintenant que la guerre froide est terminée. C'est, à peu de choses près, ce qui s'est passé à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il a fallu quatre ou cinq ans avant que le rideau de fer ne tombe et que nous entrions alors dans une sorte de cadre de planification dans lequel nous sommes restés figés pendant quarante et quelques années.

J'ignore à quel moment nous serons à nouveau en mesure de planifier comme à l'époque. Tout semble indiquer que le maintien de la paix est tout à fait à la mode. Cependant, cet objectif pose lui aussi des problèmes et il a placé les Forces canadiennes dans l'embarras. C'est ce qui est arrivé également à la ministre surtout au moment de sa vie où elle était candidate à la direction de son parti et elle a réussi à se faire élire; c'était vraiment un épisode regrettable.

Cependant, cela n'enlève rien à l'énorme fierté que tous les Canadiens éprouvent à l'égard de leurs militaires. Nos forces régulières ou notre réserve remplissent aussi bien que celles de n'importe quel autre pays leur mission en mer, sur terre ou dans les airs. Ce sont les autres pays qui sont les mieux placés pour juger de leur réputation. Il suffit de demander à n'importe quel pays et chose certaine, aux pays membre de l'OTAN, à tous les pays industrialisés et, en fait, même à certains des pays qui étaient auparavant derrière le rideau de fer, pour s'apercevoir qu'ils considèrent tous que nos militaires de carrière n'ont vraiment rien à envier à ceux des autres pays; ce sont les meilleurs ou presque.

Rien dans ce qui s'est dit pendant la période des questions ou dans le cadre de débats n'enlève quoi que ce soit à l'énorme fierté que nous inspirent nos militaires. Je sais que je parle pour les députés de tous les côtés lorsque j'affirme cela.

Nous vivons des temps difficiles. Nous avons maintenant 4 500 jeunes hommes et femmes déployés dans 17 pays différents, alors que lorsque nous sommes arrivés pour la première fois dans cette enceinte, il n'y en avait que 1 500 environ dans sept ou huit pays. Je voudrais aussi mentionner certains des objectifs que je visais en arrivant ici. Je suppose que le premier était de servir mes électeurs de mon mieux.

Affaires courantes

• (2020)

À mon avis, l'un de mes objectifs était réalisable et même si je ne l'ai pas atteint dans les faits, je crois que j'ai fait avancer la cause, avec l'aide d'autres députés à la Chambre, et il s'agit essentiellement de la tâche qui incombe au Canada d'assumer le contrôle de cette partie de notre territoire que l'on appelle le nez et la queue ou les extrémités des Grands Bancs.

Je crois que chaque député m'a entendu parler de ce dossier. L'un des moments qui ont compté pour moi fut la présentation d'une motion d'initiative parlementaire qui a fait l'objet d'un débat à la Chambre à trois occasions différentes: en février, en mars, puis, vers la fin du mandat du gouvernement, lundi matin. Tous les côtés de la Chambre ont exprimé leur avis à ce sujet. On a voté sur la motion. Je n'aurais pu faire mieux en ce sens que j'ai réussi après quatre ans et demi à la mener à cette étape-là. Malheureusement, ma motion a été rejetée parce que les votes favorables n'étaient pas assez nombreux, mais j'ai eu l'honneur de représenter mes électeurs, près de 100 000 Terre-Neuviens, et de faire valoir leur point de vue avec cette motion qui concerne sinon directement chacun d'entre eux, du moins indirectement la moitié ou le tiers de ce nombre.

Je terminerai en disant que j'ai connu certaines déceptions, c'est un fait; l'économie se porte mal, c'est vrai; certaines décisions ne m'ont pas toujours plu, bien entendu; j'en ai parlé amplement, mais il n'est plus temps ce soir d'entrer dans les détails. D'autres députés des deux côtés de la Chambre le feront sans doute.

Je veux simplement répéter une dernière fois à quel point c'est avec plaisir, émotion et fierté que je prends la parole ici ce soir au nom de près de 100 000 personnes, les habitants de ma circonscription qui sont parmi les meilleurs. Comment puis-je l'affirmer? Comme tous mes collègues à la Chambre, j'ai été chez bien des gens qui avaient parfois une idéologie bien différente de la mienne, mais on m'a toujours manifesté la plus grande politesse et l'hospitalité qui font la réputation des Terre-Neuviens et notamment celle de mes électeurs.

Je tiens à leur dire que j'ai bien aimé les servir, et qu'ils continueront de me voir cet été tout autant que les étés précédents. Même si la Chambre ne siège pas, j'entends continuer de m'intéresser à leurs préoccupations, dans

l'espoir de revenir défendre ici leurs intérêts, peu importe le côté de la Chambre où je siégerai.

Mon discours n'est pas un discours d'adieu, mais je ne peux y mettre un terme sans remercier ma famille, qui a fait des sacrifices, et en particulier mon épouse Gwenneth qui vient me rejoindre à Ottawa durant les fins de semaine. En hiver, je me rends dans ma circonscription, alors que l'été c'est parfois mon épouse qui vient me rejoindre. Je l'admire beaucoup parce que, comme tous les conjoints, elle accepte tout cela sans se plaindre. Quant aux membres de mon personnel, qui travaillent souvent de longues heures, je n'aurais pu trouver, ni d'ailleurs aucun autre député, des collaborateurs plus fidèles et plus dévoués et je tiens à leur témoigner toute ma reconnaissance et celle de mes électeurs.

Enfin, monsieur le Président, je salue tous les employés de la Chambre des communes, qui sont devenus d'excellents amis, les employés du bureau du Président, vous-même, le vice-président adjoint, le Président, à qui de nombreux hommages ont été rendus aujourd'hui, en particulier, les agents de sécurité, qui s'acquittent si bien de leurs tâches et qui ont toujours un sourire pour nous, même quand nous sommes tellement occupés que nous oublions de le faire, ainsi que tous mes collègues, dont l'amitié m'a toujours été précieuse et qui ne devraient jamais considérer comme personnelle une remarque formulée au plus fort d'un débat. Le Parlement est dissous et nous passons à autre chose, que ce soit la 35^e législature ou une autre session de la 34^e, mais je voudrais croire que nous partons tous satisfaits de nous-mêmes et de nos collègues, convaincus d'avoir bien servi les Canadiens.

Monsieur le Président, je vous remercie, je remercie tous ceux qui m'ont aidé et je remercie mes collègues et mes électeurs qui m'ont accordé ce privilège, et à tous, je souhaite bonne chance et j'offre mes meilleurs voeux.

• (2025)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je sais que le député de Parry Sound—Muskoka doit prononcer un discours. Par conséquent, je vais être bref. Je veux simplement poursuivre dans la même veine que le député qui m'a précédé et dire combien nous sommes heureux de la façon dont nous avons été servis par le Président Fraser, Madame Champagne et vous. Nous sommes bien conscients du fait que votre impartialité a permis à notre institution de fonctionner aussi bien qu'elle l'a fait.

Affaires courantes

Je veux aussi remercier le greffier de la Chambre et toute son équipe au Bureau d'avoir travaillé aussi fort, souvent très tard, pour faciliter nos travaux. Je remercie également le personnel de la direction des Journaux et les attachés de recherche, qui nous ont fourni un soutien remarquable, les pages, le personnel de sécurité, et en particulier les leaders à la Chambre, les collègues avec qui je travaille depuis plusieurs années, les whips des différents partis, mon collègue de Thunder Bay—Atikokan, ainsi que mon collègue de Nanaimo—Cowichan, qui préside notre caucus. Je veux aussi souligner le fait que nous avons tous beaucoup collaboré ensemble au cours des mois et des années passées. Je pense que les gens ne se rendent pas compte du degré de collaboration et des compromis qui caractérisent l'activité de la Chambre des communes et lui permettent de fonctionner aussi efficacement.

Je remercie aussi les employés de la Chambre de leur soutien. Ceux-ci forment une équipe très dévouée et compétente. Je m'en voudrais d'oublier le personnel des députés. Ces personnes nous aident à nous acquitter de nos responsabilités et obligations envers nos électeurs.

Je veux remercier tout particulièrement ma famille et mes amis. Ma famille a dû renoncer à beaucoup de choses au cours des 14 dernières années, et je tiens à dire à mes enfants et à ma femme que je suis conscient des sacrifices qu'ils ont dû faire parce que j'étais absent de la maison durant de longues périodes.

Je veux aussi remercier mon chef, la députée du Yukon, ainsi que notre whip, notre leader adjoint à la Chambre, le député de Winnipeg Transcona, et les résidents de Kamloops qui, depuis 13 ans, m'ont fait confiance et permis de les servir, ce qui a toujours été un honneur et un privilège pour moi.

J'ajouterai que nous avons tenu des débats passionnés dans cette enceinte. Nous nous sommes affrontés sur diverses questions. Cependant, les débats parlementaires ont pour caractéristique fondamentale que même si nous différons d'avis sur ce qu'il faut faire sur les plans économique, social, culturel et politique, nous continuons de nous respecter mutuellement.

En effet, même si les débats entre l'opposition et le gouvernement ou entre les partis de l'opposition sont très

souvent acharnés et orageux, il n'en reste pas moins que nous éprouvons tous une grande compassion et un grand respect mutuels.

C'est avec un certain regret que je souhaite bonne chance à tous pour les mois à venir et, bien sûr, les prochaines élections. Entre-temps, je dois dire que nous respectons tous la population et que nous croyons tous que, peu importe ce qu'elle décidera, ce sera la bonne décision. Je pense qu'il est juste de dire que l'élection des députés ne fait que refléter la volonté populaire exprimée grâce aux principes démocratiques auxquels nous adhérons et croyons tous fermement.

Je voudrais encore une fois remercier mes collègues de cette expérience et j'ai hâte de voir comment se reflétera la volonté populaire dans les prochaines élections.

• (2030)

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots. Je remercie du fond du coeur mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception.

J'ai eu l'honneur de siéger avec lui au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, auquel il a beaucoup apporté. Chose certaine, il s'y connaissait beaucoup mieux que moi en matière de défense.

Mes connaissances ne sont pas encore très vastes, mais je l'ai écouté et je lui ai parlé brièvement. Il m'a dit que, il y a quelques années, il s'était enrôlé comme jeune marin, lui qui venait d'un petit village de pêcheurs à Terre-Neuve, je crois, et que, encore jeune homme, il avait pris sa retraite comme contre-amiral et s'était fait élire aux Communes. Il a été très agréable de le côtoyer.

J'ai été député de Parry Sound—Muskoka pendant 21 ans. J'ai été élu pour la première fois à un âge avancé, si je me compare à la plupart des autres. À l'époque, on a dit que, si je me faisais élire à cet âge, je ne ferais qu'un mandat, que je serais une sorte de député de transition.

Ils avaient sans doute raison, et j'étais d'accord avec eux pour dire que ce serait probablement ce qui se passerait. Je suis demeuré député de transition en réussissant à me faire élire six fois. À l'âge tendre où j'arrive, il m'a semblé que le moment était venu de prendre ma retraite avant que les électeurs ne prennent la décision

Affaires courantes

pour moi. On dit que c'est une bonne idée de partir lorsqu'on veut encore que vous restiez. Quelques-uns m'ont demandé de me présenter de nouveau. Mais les jeunes ne manquent pas.

Il y a deux ou trois élections, bien des gens s'intéressaient à mon poste. Certains s'enquéraient de ma santé, allant parfois jusqu'à me tâter le pouls. Quoi qu'il en soit, j'ai trouvé le moyen de poursuivre mes activités, et mes journées étaient bien remplies, comme le mentionnait mon collègue.

Le moment du départ finit néanmoins par arriver, et la nouvelle se répand. J'ai donné un préavis de six mois à mon association de circonscription et je l'ai chargée de trouver quelqu'un pour me remplacer, mais en précisant bien que la circonscription devait rester dans le giron progressiste-conservateur. C'est ça l'essentiel. Je ne doute pas que le congrès de présentation sera enlevant et qu'on trouvera quelqu'un de très bien.

Bien sûr, c'est avec tristesse que j'évoquerai mon séjour ici. C'est vraiment un endroit extraordinaire. Tous les députés se font des amis. Je suppose qu'il se trouvera toujours des gens dans nos circonscriptions pour s'étonner et dire: «Quelle idée est-ce qui vous prend de fraterniser avec les libéraux et les néo-démocrates? Vous êtes là pour les battre et faire ceci ou cela.» À ces gens, je réponds: «Au risque de vous surprendre, il y a beaucoup de personnes très sympathiques dans l'opposition.» On peut dire que j'entretiens de bons rapports avec les gens d'en face. J'aime discuter avec eux et je me plais en leur compagnie. Je n'apprécie pas tout ce qu'ils disent à la Chambre, mais c'est dans l'ordre des choses. Je ne suis pas du genre à soulever trop de controverse, je suppose. Je suis ici pour veiller aux besoins de mes électeurs, et ces besoins sont nombreux.

• (2035)

Depuis quelques années, le rôle de ministériel nous met automatiquement sur la sellette en permanence. On nous tient responsable de tout. On nous dit que le Canada est le pire pays du monde et que la récession a été concoctée par le premier ministre lui-même. Pourtant, dès qu'on sort du Canada, on rencontre des gens qui nous regardent avec admiration et le plus grand respect. «Vous venez du Canada, le plus beau pays du monde, nous disent-ils.» Je ne compte plus les personnes que j'ai

invitées à venir le dire aux Canadiens parce qu'ils ne semblent pas le croire.

J'ai eu le grand plaisir, il y a un an environ, de visiter Rio de Janeiro à l'occasion de la CNUED, la merveilleuse conférence sur l'environnement à laquelle ont participé 180 pays, je crois, et les chefs de 20 des plus grands pays de la planète. Lorsque ces gens ont vu la feuille d'érable, leur visage s'est illuminé et ils ont voulu nous parler de ce qu'ils avaient entendu dire sur le Canada.

J'avoue que je suis très malheureux que nous ayons 1,5 million de sans-emploi. Il y a beaucoup de chômeurs dans ma circonscription qui est en région rurale et ne possède pas beaucoup d'industries, mais reste tout de même un endroit magnifique. Les gens aiment vivre dans Parry Sound—Muskoka. Il y a probablement des emplois mieux rémunérés ailleurs, mais les gens veulent vivre où ils ont grandi. L'économie de ma circonscription s'améliore, c'est indéniable.

Ma circonscription se trouve dans une région touristique et l'industrie touristique a été durement frappée par la récession. Bien sûr, l'an dernier a été désastreuse parce que le mauvais temps s'est conjugué à la récession. Il a plu et il a fait froid toutes les fins de semaines, ce qui a été une véritable catastrophe.

J'ai entendu des députés parler d'économie et reprocher au gouvernement l'ALÉ et l'ALÉNA plus récent. Je me demande à quoi ils pensent au juste parce qu'il ne suffit pas de dire que beaucoup d'emplois ont été perdus. Le député de Kamloops a mentionné à quelques reprises la perte de 400 000 emplois dans le secteur manufacturier. Personne n'a parlé des milliers et des milliers d'emplois créés. Personne n'a dit qu'il y avait actuellement plus de gens au travail qu'auparavant. Personne ne semble tenir compte des étudiants et des jeunes gens qui sont entrés sur le marché du travail ces deux ou trois dernières années.

Par ailleurs, le Canada compte 27 millions d'habitants. Allons-nous nous contenter de produire pour notre propre population et oublier les exportations? Nous sommes une nation commerçante et si nous voulons faire du commerce, nous devons ouvrir nos frontières et acheter des produits chez nos voisins.

De plus, si l'Accord de libre-échange est si catastrophique et nous a fait perdre tant d'emplois, comment se fait-il que le Canada et les États-Unis soient les deux plus grands partenaires commerciaux du monde?

Affaires courantes

• (2040)

Un jour, on a demandé au président Reagan qui était le plus grand partenaire commercial des États-Unis. N'étant pas, je suppose, un très bon économiste, il a répondu: «Je suppose que c'est le Japon.» Nous sommes le pays voisin et nous dépassons certainement le Japon de beaucoup sur ce plan. Les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis s'élèvent maintenant à 200 milliards de dollars par année, et notre balance commerciale est excédentaire. Nous vendons plus que nous achetons. La situation est-elle si mauvaise?

Nous avons peut-être perdu des emplois, c'est vrai. Mais nous avons aussi gagné des emplois. Beaucoup de nouvelles industries sont venues s'installer ici et d'autres ont augmenté leur capacité en raison de l'Accord de libre-échange.

Comment se fait-il que d'autres pays rêvent d'avoir un jour un accord comme l'ALÉ? Israël bénéficie de certains avantages dans ses relations commerciales avec les États-Unis, mais pas autant que le Canada.

Ce sont là des choses auxquelles les Canadiens doivent penser. Et maintenant l'ALÉNA, qui est censé être un désastre selon l'opposition et selon les médias, nous donnera accès à un marché d'environ 300 millions de personnes. Ce sera le plus grand marché dans le monde entier. Beaucoup de préoccupations et de critiques ont été formulées au sujet des 85 millions de Mexicains par des gens qui ne tiennent pas compte du fait que les Mexicains achèteront nos produits. Actuellement, les échanges commerciaux entre le Mexique et le Canada sont minimes. Ils s'élèvent à 2,5 milliards de dollars, et ce qui est le pire dans tout cela, c'est que le Canada n'a que 600 millions de dollars de ce total et que la plupart de ces produits traversent les frontières en franchise de droits.

Je suis certain que l'ALÉNA sera un franc succès. Le premier ministre a été critiqué pour ce qu'il a fait. Il a eu le courage de prendre des mesures que d'autres gouvernements ont eu peur de prendre. La TPS; l'opposition et la population en général la considèrent comme une nouvelle taxe. En fait, elle remplace la taxe sur les ventes des fabricants qui était de 13,5 p. 100. Et, juste à titre d'exemple, la chaîne Canadian Tire dit maintenant que 90 p. 100 ou plus des produits vendus dans ses magasins d'un bout à l'autre du pays coûtent moins cher que lorsque la taxe sur les ventes des fabricants étaient en vigueur. Et c'est un fait, mais les gens ne semblent pas s'en rendre compte.

L'autre chose, c'est que la TPS est une taxe à grande échelle. Elle aurait même pu être à plus grande échelle encore, mais nous n'avons pas voulu inclure les aliments.

Les gens critiquent la TPS, qui est de 7 p. 100, mais ne semblent avoir rien à redire contre la taxe de vente provinciale de l'Ontario, qui est de 8 p. 100. Je me demande si cela est juste. Mais, évidemment, lorsqu'on fait partie du gouvernement, il faut prendre le bon et le mauvais.

Nos collègues d'en face ne cessent de parler de l'Accord de libre-échange, de l'ALÉNA, et des dispositions qu'ils contient. Ils tentent de faire croire aux Canadiens que l'eau sera dérivée ou exportée aux États-Unis, ce qui est tout à fait faux. Nous vendrons effectivement de l'eau aux Américains, mais ce sera de l'eau embouteillée. Nous vendrons des bouteilles d'eau minérale ou encore des bouteilles de bière et de vin. Il ne se trouvera sûrement aucun Canadien pour dénoncer cette pratique. Il faut éduquer la population. Il y a beaucoup d'eau dans ma circonscription et je dis bien aux gens qu'il n'est pas question de dériver nos cours d'eau.

• (2045)

Je tiens à rendre hommage à tous les habitants de ma circonscription, Parry Sound—Muskoka, qui m'appuient depuis 21 ans. Je me suis toujours efforcé de bien les représenter. D'après les lettres que je reçois, il est évident que je n'ai pas réussi à plaire à tout le monde. De nombreux électeurs, qui viennent me voir pour me dire que je fais du bon boulot, ne font toutefois pas l'éloge du premier ministre.

À propos du premier ministre, je tiens à dire que, même si sa cote de popularité n'est pas très élevée, il occupera une place importante dans l'histoire du Canada. Le premier ministre et son gouvernement ont su prendre des mesures impopulaires auprès des Canadiens et ce, dans l'intérêt du Canada. Voilà la position qu'a prise le premier ministre, et c'est tout à son honneur.

Je voudrais maintenant rendre hommage aux membres de mon personnel. Le succès d'un député et sa réélection dépendent du travail des membres de son personnel. Ce sont eux qui répondent aux appels téléphoniques et amassent tous les renseignements requis. Je puis compter sur un personnel remarquable.

J'aimerais rendre hommage en particulier à la secrétaire de mon bureau de circonscription, à Burks Falls, M^{me} Ina Trollove, qui travaille six et même sept jours par semaine et qui est la personne la mieux informée qui soit. Elle peut s'occuper de tout; elle est plus jeune que moi, mais seulement d'environ trois mois. Que dites-vous de cela? Puis, bien sûr, j'ai d'excellents collaborateurs à Ottawa, soit ma secrétaire principale, Mary Culinin, Melanie Byck et un chercheur exceptionnel, Phillip McNeil.

Affaires courantes

Ce fut un honneur pour moi de servir la magnifique circonscription de Parry Sound—Muskoka, de l'avoir fait au moment où la plupart des gens prennent leur retraite et d'avoir pu poursuivre pendant 21 ans cette carrière, qui est la plus passionnante qu'on puisse avoir. Je sais que nous sommes tous fiers ici de siéger à la Chambre des communes même si les Canadiens de tout le pays ont une bien mauvaise opinion de nous. Il faudrait leur faire comprendre que la politique est une profession honorable. Davantage de gens devraient songer à servir leur pays de cette manière.

Lorsque je songe à ma carrière ici et que je me demande si j'ai fait autre chose que voter comme le voulait mon parti et être ici aussi souvent qu'on me le demandait, je vois que j'ai beaucoup travaillé dans le domaine des pluies acides et de la protection de l'environnement et j'estime avoir beaucoup fait à cet égard.

Je sais que j'y travaillais déjà lorsque c'était le secret le mieux gardé aux États-Unis et qu'on n'en parlait pas trop ici. Mais j'ai insisté pour m'entretenir encore et encore avec des membres du Congrès américain. Je me rappelle qu'un membre éminent de la Chambre des représentants m'a dit un jour ceci: «M. Darling, ne nous parlez plus de pluies acides! Si vous venez ici, c'est pour essayer de nous intimider et de nous vendre l'hydroélectricité de l'Ontario et du Québec.» Cela a été difficile à surmonter et c'est l'une des choses dont je m'enorgueillis aujourd'hui. La Chambre me manquera certainement lors de la prochaine session, mais je suppose que le temps est venu pour moi de relaxer et de me la couler douce.

Je vais célébrer mon quatre-vingt-deuxième anniversaire dans un mois exactement, soit le 16 juillet.

• (2050)

Encore une fois, je tiens à remercier tous mes électeurs et à leur dire combien j'ai été ravi de représenter la magnifique circonscription de Parry-Sound—Muskoka.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, nous ajournons une fois de plus avant le temps comme si tout le travail était terminé à la Chambre. Quelle illusion! Une fois de plus le gouvernement conservateur nous démontre que le peuple canadien ne compte pas beaucoup à ses yeux. Une fois de plus il force l'ajournement avant d'avoir réglé les problèmes majeurs. Rien n'est fait pour créer des emplois. Rien n'est annoncé pour assurer une éducation adéquate aux jeunes. Rien n'est à l'horizon pour le mieux-être des aînés. Aucun programme pour assurer des logements à

prix modique au trop grand nombre de Canadiens qui en ont besoin.

Malheureusement, ceci n'est que le début d'une longue liste. En d'autres mots, le gouvernement conservateur—parce qu'il vient de travailler fort à élire un nouveau chef du parti—croit qu'il est temps de prendre une pause et que de laisser en suspens les problèmes des Canadiens est la meilleure façon de le faire. Peut-être se prépare-t-il mentalement à tout simplement laisser au prochain gouvernement libéral le soin de régler ces problèmes et de réparer leurs gaffes. Nous aurons définitivement beaucoup de boulot, mais nous n'avons pas peur du travail. Nous sommes prêts à travailler de longues heures pour assurer une meilleure qualité de vie à tous nos concitoyens.

[*Traduction*]

Depuis qu'ils sont arrivés au pouvoir, les conservateurs n'ont cessé de dire qu'ils allaient encourager le secteur de la technologie de pointe. Je vais vous citer un incident local qui caractérise bien à mon avis la façon dont les conservateurs se sont comportés au gouvernement.

Durant des années, la ville de Saint-Laurent a été à l'avant-garde du développement industriel en matière de technologie de pointe et d'aérospatiale au Canada. Dans ma circonscription de Saint-Laurent—Cartierville, nous avons deux aéroports, Dorval et Cartierville. Canadair et les autres entreprises du secteur aérospatial sont situées à quelques minutes du centre-ville de Montréal. Malgré ces caractéristiques, les conservateurs ont décidé d'installer l'Agence spatiale à Saint-Hubert, loin des gens avec qui ils doivent traiter.

Il est temps que ça change. Il est temps que le gouvernement agisse en tenant compte des besoins de la population et mette de côté les considérations partisans pour le bien du Canada. Les Canadiens en ont assez du gouvernement actuel à cause du tort qu'il a causé au processus politique. Il a cherché à rendre insignifiante notre institution, le Parlement. Il a écarté la voix du peuple du processus de prise de décision pour le remettre entre les mains des lobbyistes et des bureaucrates. Quand la Chambre des communes finit par être saisie d'une politique, il ne reste plus beaucoup de marge de manoeuvre pour en discuter.

Depuis cinq ans que je siégerai à la Chambre, je n'arrive plus à compter le nombre de fois où le gouvernement conservateur s'est servi de sa majorité pour limiter le débat sur toute une série de mesures. Les Canadiens n'éprouvent plus que du cynisme à l'égard de cette manière de gouverner. Ils souhaitent de la franchise et de la responsabilité et, plus important encore, ils souhaitent que leur voix compte et que le Parlement s'occupe des questions qui les préoccupent.

Affaires courantes

[Français]

Les personnes âgées, aujourd'hui, sont celles qui ont travaillé pour améliorer les conditions de vie de ce pays. Ce sont ces gens qui ont contribué financièrement le plus pour un régime de soins de santé. Ce sont ces Canadiens et Canadiennes qui ont bûché dur toute leur vie pour assurer un meilleur avenir à leurs enfants et petits-enfants. Que fait le gouvernement conservateur pour leur témoigner sa reconnaissance? Vous vous attendez sûrement à ce que je vous annonce un projet grandiose. Détrompez-vous!

• (2055)

Les Conservateurs ont bien gentiment annoncé que l'imposition des frais modérateurs sur les soins de santé était une suggestion à considérer sérieusement, tellement sérieusement que leur chef de parti a déclaré au *Toronto Star* le 30 avril de cette année que si elle devenait premier ministre, elle permettrait l'imposition des frais modérateurs. Le 25 juin, elle sera premier ministre. Qu'est-ce qui nous attend? Ce n'est pas tout.

Le gouvernement conservateur a aussi décidé de réformer les pensions de vieillesse, ce que nous Libéraux avons mis en place en 1952 pour assurer à tous les Canadiens et Canadiennes une pension pour aider à arrondir leur revenu de retraite. L'argent que les aînés d'aujourd'hui ont contribué au cours de leur vie en espérant assurer leurs vieux jours, eh bien, cet argent, les Conservateurs ont décidé qu'ils avaient d'autres priorités sur lesquelles le placer.

Ils semblent préférer dépenser 5,8 milliards de dollars pour des hélicoptères plutôt que de s'acquitter des prestations de vieillesse. Après cela, ils se demandent pourquoi ils ne sont plus populaires.

[Traduction]

Les conservateurs ont non seulement abandonné les personnes âgées, ils ont aussi abandonné les jeunes, qui représentent l'avenir du Canada. Le bilan économique décevant du Canada sous le gouvernement conservateur est un des plus grands obstacles auxquels les jeunes Canadiens font face. D'après les statistiques, le taux de chômage s'établira à au moins 11,5 p. 100 l'an prochain, alors que le taux de chômage chez les jeunes est au moins supérieur de 5 p. 100 au taux de chômage général.

L'avenir paraît sombre pour ceux dont la scolarité ne dépasse pas le niveau secondaire. À mesure que nous approchons de l'an 2000, la proportion de la population active qui devra être hautement spécialisée passera de 45 à 64 p. 100. Les deux tiers de tous les nouveaux emplois créés au Canada entre 1989 et l'an 2000 exigeront au

moins 12 années d'études et l'autre tiers au moins 16 années d'études. Ces chiffres démontrent très clairement que le gouvernement a abandonné les jeunes Canadiens.

[Français]

Ce gouvernement qui oublie si facilement ses aînés a la mémoire aussi courte lorsqu'il s'agit des jeunes. À ceux-là mêmes qui ont la connaissance, l'énergie et la volonté de travailler, les Conservateurs parlent et promettent, promettent et parlent d'emplois, mais c'est tout ce qu'ils font.

Où sont leurs merveilleux programmes de création d'emplois? Où sont les postes permanents qui permettront aux jeunes gradués à tous les niveaux, de gagner leur vie adéquatement? Où sont ces emplois d'été qui garantiront aux jeunes étudiants le moyen de financer leurs études? Où est la motivation pour encourager les jeunes à décrocher un diplôme, qui, si les Libéraux ne prennent pas le pouvoir au plus vite, ne sera qu'un bout de papier inutile? Ça parle beaucoup, des Conservateurs, mais ça n'agit pas vite.

Il est urgent de récupérer notre richesse humaine, tout ce potentiel qui risque d'être perdu à jamais, et je veux que vous le reteniez. Nous, Libéraux, sommes prêts à tendre la main, à travailler de concert avec ces jeunes afin qu'ils aient, comme nous avons eu, un avenir.

[Traduction]

Dans notre société, bien des jeunes se sentent rejetés ou marginalisés, ce qui occasionne d'autres problèmes de criminalité, de toxicomanie et d'alcoolisme. Plus que jamais auparavant, il faut axer nos efforts sur la jeunesse, mettre enfin un terme à la politique d'exclusion et encourager nos jeunes à participer.

La mise en place d'un programme national d'apprentissage qui encouragerait nos jeunes à continuer leurs études et qui faciliterait leur transition au marché du travail est un premier pas en ce sens. Cela constituerait aussi une solution de rechange aux études collégiales ou universitaires.

La création d'une brigade de jeunes environnementalistes, une organisation bénévole qui participerait à des projets de remise en état de l'environnement et à des programmes de sensibilisation, aurait non seulement des effets bénéfiques sur notre environnement lourdement victime des politiques du gouvernement actuel, mais elle aiderait aussi les jeunes à développer leurs aptitudes d'apprentissage et à acquérir de saines habitudes de travail. L'intérêt porté aux sciences et la sensibilisation aux problèmes environnementaux s'en trouveraient accrues, et ce serait là une excellente chose.

Affaires courantes

• (2100)

Le moment est venu d'élire un gouvernement qui non seulement parle des jeunes, mais qui fait aussi quelque chose pour eux. Le gouvernement actuel a la note de passage lorsqu'il s'agit de faire de beaux discours, mais il échoue lamentablement lorsqu'il s'agit de passer à l'action.

Ainsi, les conservateurs ont appris tout ce qu'il convenait de dire à propos de la lutte contre le racisme, mais ils n'ont toujours pas lutté efficacement contre ce fléau.

Je ne m'explique pas pourquoi le gouvernement actuel, et plus particulièrement la ministre de la Défense nationale ainsi que le premier ministre, n'ont rien fait au sujet de l'infiltration délibérément organisée des Forces armées par des groupes néo-nazis et racistes. Permettez-moi de ne pas mâcher mes mots. Comme pour toutes les autres questions qui ont trait aux relations ethniques au Canada, le gouvernement fait simplement l'autruche.

[Français]

Ce gouvernement qui néglige les aînés et décourage les jeunes a abandonné les tout petits et leurs parents. Je sais très bien qu'il peut nous sortir des chiffres et des études pour nous prouver le contraire. Mais où est, entre autres, le programme de garderie dont on a tant entendu parler depuis 10 ans?

Et que dire de ses propositions pour changer les normes pour déterminer, statistiquement, le nombre de gens pauvres au pays. Les Conservateurs s'imaginent-ils vraiment que le peuple canadien est si facile à duper? S'imaginent-ils que les Canadiens ne voient pas la réalité quotidienne? Est-ce que le gouvernement conservateur croit vraiment que les données de Statistique Canada, mêmes forcées à la baisse, effaceront les faits? L'économie n'est pas encore à la hausse, les emplois sont toujours aussi difficiles à trouver, pour ne pas dire de plus en plus rares.

Où sont les programmes que le gouvernement conservateur semble vouloir étudier jusqu'à ce que mort s'ensuive pour sortir les milliers d'enfants d'un niveau de pauvreté inacceptable?

Il est inadmissible que, dans un pays qui fait partie du G-7, il y ait près d'un million d'enfants qui souffrent, physiquement et psychologiquement, à cause de malnutrition. Il est inacceptable qu'au Canada, dans notre propre cour, les enfants ne puissent recevoir la nourritu-

re nécessaire pour être en santé. Il est inacceptable que des milliers d'enfants canadiens aillent à l'école mal nourris, souvent mal habillés pour le climat, incapables de se concentrer parce qu'ils ont le ventre creux.

En 1993, à la fin du terme du gouvernement conservateur, les gens financièrement démunis se retrouvent dans un tunnel sans issue. Après 10 ans de promesses, non tenues, le peuple canadien n'a plus confiance et n'a plus d'espoir. Les Conservateurs ont mis ce pays à plat, et ce sera à nous, Libéraux, à le remettre sur pied.

Il faut absolument que les enfants du Canada puissent commencer leur vie sur le bon pied. Il faut absolument que les jeunes puissent avoir une vision d'avenir et qu'elle puisse se réaliser. Il faut redonner aux adultes la sécurité d'un travail et aux aînés la sécurité d'une pension adéquate.

Nous, du côté libéral, savons écouter les Canadiens et les Canadiennes, d'un bout à l'autre du pays. Nous savons aussi ne pas faire de promesses que nous ne pourrions tenir.

Il est plus que temps de redonner à tous les gens de ce pays les outils pour s'en sortir vraiment: la formation et les emplois. Il est plus que temps de dire adieu à ce gouvernement conservateur.

[Traduction]

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, c'est assurément un plaisir et un grand honneur de prendre part au débat sur la motion d'ajournement.

À la fin de presque cinq ans de gouvernement depuis mon élection, depuis ma première intervention à la Chambre et mon premier discours—j'étais probablement plus nerveux à l'époque que je ne le suis aujourd'hui—et il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts.

Qu'on veuille l'admettre ou non, le processus qui a cours ici est une véritable initiation. Cela a été une période très intéressante et très enrichissante pour moi, à titre de député.

• (2105)

J'attends avec impatience la tenue des prochaines élections. J'ai bon espoir que les bonnes gens de York—Simcoe auront vu en moi une personne qui a essayé de les servir de son mieux et qu'ils voteront pour moi en se disant que ce député mérite qu'il les serve de nouveau à la plus haute cour du pays, car c'est pour moi un grand plaisir et un insigne honneur de servir les habitants de York—Simcoe à la Chambre des communes du Canada.

Affaires courantes

C'est vraiment un endroit spécial. On n'a qu'à songer à tout ce qui s'y passe, aux mesures législatives qui y sont débattues, aux discussions sur le libre-échange, peu importe qu'on soit d'accord ou pas. On n'a qu'à songer à tout un tas d'autres choses qui s'y passent.

Nous savons tous que ça été une des sessions les plus chargées que le Parlement du Canada ait jamais connues, et nous le reconnaissons. Le chef du Nouveau Parti démocratique a eu une formule heureuse quand elle a dit que l'on peut dire bien des choses du gouvernement actuel, mais il n'en reste pas moins qu'il a pris une foule de décisions. Le Nouveau Parti démocratique a été en désaccord avec un grand nombre de ces décisions, et c'est tout naturel, mais je ne pense pas qu'on puisse jamais accuser le gouvernement d'avoir eu peur de prendre des décisions.

Soit, certaines de ces décisions n'étaient pas des plus populaires. Je reste néanmoins convaincu que c'étaient les bonnes décisions à prendre. C'étaient les bonnes décisions législatives. C'étaient les décisions qui feront davantage du Canada un pays où il fera bon vivre pour mes enfants et même, si le ciel me comble un jour, pour mes petits-enfants.

Nous pouvons songer à bien des choses qui ont été difficiles. Le monde a changé au cours de ces cinq dernières années. Qu'on pense à l'ex-Union Soviétique, à l'Allemagne, où le mur est tombé, et à tous les changements qui se sont produits dans nos moyens de communication et nos rapports avec d'autres pays.

Qui aurait cru, il y a cinq ans, que nous conclurions un accord de libre-échange avec le Mexique? Qui aurait pensé, il y a cinq ou même dix ans, que presque tous les foyers canadiens auraient un ordinateur et que nous imaginerions de nouvelles façons de gérer tous les moyens de communication?

En tant que représentant de la population de York—Simcoe, je peux dire que cette période a été très stimulante et que j'ai vécu une expérience merveilleuse.

Depuis que j'ai élu en novembre 1988, les gens me demandent souvent de leur expliquer ce que je ressens en tant que député. Lorsque j'écoutais un leader de la Chambre plus tôt aujourd'hui, il a dit, je crois, que les médias se plaisaient à nous malmenier et à nous critiquer. À leurs yeux, les députés ont tous les défauts. Étant sur place, nous savons tous que ce n'est pas vrai.

Lorsque des gens me demandent quelle impression cela fait d'être député, je n'ai que deux mots pour la résumer: stimulant et exténuant. C'est que, lorsque nous

arrivons pour la première fois à la Chambre et que nous songeons à toute l'histoire qu'elle traîne derrière elle, nous éprouvons tous, je crois, un mélange de crainte et d'agitation.

Nous voyons les traditions. Nous comprenons alors ce que signifie le fait d'être député. Nous voyons alors l'importance de notre poste et de cette institution, car elle est au coeur de notre démocratie, au coeur de notre pays. Nous voyons alors ce que signifie réellement le Canada pour nous tous, avec les hauts et les bas que cela comporte. Il est très stimulant de sentir qu'on participe à ce processus démocratique.

C'est aussi très épuisant. Je peux le dire parce que j'ai vu des députés de tous les côtés de la Chambre, pratiquement tous, travailler tard le soir, se lever très tôt, assister à des réunions de comité, le matin, le midi et le soir et prendre part à des débats à la Chambre qui durent quelquefois pendant 24 heures.

C'est très épuisant parce que non seulement nous avons nos responsabilités ici, mais nous en avons aussi dans nos circonscriptions. C'est ainsi que nous envisageons toutes ces choses et que nous pensons à notre circonscription et aux gens qui y sont la plupart du temps.

Nous pensons souvent à notre famille et à nos amis que nous ne pouvons pas voir aussi fréquemment que dans le passé. Nous avons fait ce choix. En tant que députés, nous avons fait le choix de venir ici et de pouvoir faire partie de cette institution.

• (2110)

Je sais, en parlant à pratiquement tous les députés, qu'ils sont très fiers d'être ici et de pouvoir représenter leur circonscription. Les décisions que nous devons prendre sont une véritable gageure. Elles ne sont pas faciles. Il n'est pas évident de faire face aux conséquences de la décision d'avoir accepté que son pays prenne part à une mission dans le Golfe dirigée par l'ONU et qui pourrait éventuellement conduire à une guerre mondiale. Ce n'est pas une décision facile.

Nous avons dû faire face à de nombreuses décisions au cours des cinq dernières années. En fait, un député m'a dit, quand je lui ai parlé il n'y a pas très longtemps, qu'il en avait vu plus au cours des cinq dernières années que pendant 25 ans. Cela a été vraiment une merveilleuse expérience pour ceux d'entre nous qui sont des novices et qui ont connu tout cela en venant ici.

L'autre avantage d'être député—probablement le plus important et sans doute le plus excitant, pour beaucoup d'entre nous qui sommes arrivés en 1988—était de pou-

Affaires courantes

voir rencontrer tous ces gens que nous avons admirés au cours des années, de profiter de leur expérience, de leurs connaissances et de leur compétence, des gens comme vous, madame la Présidente.

Nous ne vous avons pas admirée très longtemps, car vous n'avez pas été ici aussi longtemps que certains autres, mais nous avons certainement admiré les connaissances et les talents dont vous avez fait preuve et ce que vous avez fait pour le Canada, car c'est très important.

Beaucoup de députés ont reçu des hommages aujourd'hui, le vice-premier ministre, le leader du gouvernement à la Chambre et des membres de l'opposition qui ne reviendront peut-être pas, parce qu'ils en ont décidé ainsi après avoir servi le pays pendant des années, et je dois dire qu'il a été merveilleux de pouvoir les rencontrer, de parler avec eux, de siéger aux mêmes comités qu'eux, de pouvoir les appeler par leur prénom. Pour moi, ce fut vraiment quelque chose. Cela ne se mesure pas, mais ce sont des souvenirs que je chérirai toute ma vie.

Nous rencontrons également des gens de partout. Je ne comprenais pas la différence entre les difficultés que j'avais dans la région au nord de Toronto que je représente et les difficultés de mon collègue de Regina. Eh bien oui, nous avons des différences dans ce pays.

Il n'y a pas très longtemps, j'ai eu le privilège d'aller à Iqaluit. Trois heures d'avion, cela ne paraît pas grand-chose, mais lorsque nous avons débarqué, il faisait moins 70°. C'était frais. J'ai pu parler avec des habitants de l'endroit, ainsi qu'avec le député de la circonscription qui siège de l'autre côté. Nous avons parlé des difficultés de notre pays, un pays qui connaissait des écarts de température de près de 80 degrés Celsius ce jour-là.

Nous avons tendance à oublier l'étendue du pays, les changements et les différences qu'on peut observer en se rendant dans le Nord ou en traversant le pays de l'est à l'ouest; car on franchit ainsi les limites de cinq fuseaux horaires et demi. Pas surprenant que nous ayons des difficultés à communiquer et à travailler ensemble. Il est plus rapide pour les gens de la côte est d'aller en Angleterre ou dans un autre pays d'Europe. Ils ont moins de fuseaux horaires à traverser que s'ils vont à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Quand on pense à ce que nous avons accompli en tant que nation et en tant que pays, il y a de quoi se réjouir du

petit rôle que nous avons joué à notre façon. Pour moi, c'est fantastique.

J'ai écouté tout à l'heure ce qu'a dit le député de Trinity—Bonavista—Conception. L'été dernier, nous avons eu le privilège de jumeler nos deux circonscriptions. Cent vingt jeunes de ma circonscription sont allés sur la côte est de Terre-Neuve et 120 jeunes de la côte est de Terre-Neuve sont venus à York—Simcoe.

Quand nous avons parlé à ces jeunes et aux personnes qui les accompagnaient, ils nous ont dit que ça avait été une expérience très enrichissante, un véritable choc culturel. Tous ont ressenti à leur arrivée un véritable choc culturel. Ils ne comprenaient pas, en effet, les différences entre nos deux collectivités avant de venir. Quand ils sont repartis, ils avaient une meilleure idée de la vie dans une autre partie du Canada séparée de leur région par trois ou quatre fuseaux horaires. Cela a été une expérience fantastique, une expérience que je n'aurais pu partager si je n'avais pas été député.

Je pense aux députés de l'opposition avec lesquels j'ai eu le privilège de travailler, aux whips, et au whip de l'opposition officielle qui vient d'arriver. Je suis très heureux d'avoir travaillé avec lui et avec le whip du Nouveau Parti démocratique.

• (2115)

Je dois dire que j'ai grandement apprécié les connaissances et les talents des whips sous lesquels j'ai servi ou dont j'ai eu le privilège d'être l'adjoint, et je n'oublie pas non plus leur personnel. Je sais que je leur mène parfois la vie dure, mais au fond, nous savons tous que c'est sur leurs épaules que repose le fonctionnement de cet endroit. Décidément, ils font marcher rondement bon nombre de ministériels. Je leur suis reconnaissant du travail qu'ils font, tout comme je suis reconnaissant à mon personnel du travail qu'il fait, soit ici sur la colline parlementaire soit à Newmarket et dans le reste de ma circonscription.

Avant de terminer ce soir, j'ai quelque chose d'autre à dire et je tiens à le faire car c'est probablement pour moi la plus grosse déception que j'aie connue en cet endroit. Cette déception est double. Avant le 21 novembre 1988, ceux d'entre nous qui étaient nouveaux venus en cet endroit étaient là parce qu'ils étaient dévoués, honnêtes, probes, parce qu'ils faisaient leur devoir de citoyens. Nous étions respectés dans nos communautés et tout le reste.

Affaires courantes

Deux jours plus tard, nous n'étions plus que l'un de ces politiciens d'Ottawa. Il nous semblait que tout respect avait disparu. La presse avait eu vite fait de nous en dépouiller.

Quand je rentre dans ma circonscription, les gens me disent: «Nous comprenons bien que ça ne s'applique pas à vous, John, notre député. Loin de nous une telle pensée, mais nous sommes quand même prêts à généraliser.» C'est dur à supporter car je sais avec quel acharnement travaillent les députés, des deux côtés de la Chambre; je vois leur dévouement.

Nous n'avons pas les mêmes idées sur la façon d'améliorer le sort des Canadiens. Mais personne ne contestera que nous sommes tous ici, à l'exception de quelques-uns, pour faire du Canada un pays meilleur. Nous sommes tous d'accord là-dessus.

Ceci m'amène à mon deuxième point, qui est aussi ma deuxième préoccupation majeure. Certains députés à la Chambre ne veulent pas que le Canada s'améliore. Ils ne souhaitent pas la croissance du Canada. Ils ne veulent pas faire du Canada le meilleur pays du monde. Ils veulent diviser notre pays. Ils veulent se servir de leur siège à la Chambre pour agir en traîtres à la nation. J'en vois là-bas dont le seul but, dont l'ambition avouée est de détruire le Canada, et de s'y attaquer de l'intérieur.

Comme nous constituons une société libre et démocratique, nous nous sommes fait violence et nous avons accepté que ces gens siègent, à titre de représentants de certaines régions, au Parlement, à la Chambre des communes, la plus haute institution du Canada. Nous avons accepté qu'ils occupent un siège et qu'ils fassent tout en leur pouvoir, depuis les tactiques dilatoires jusqu'aux déclarations faites en dehors de la Chambre, sans oublier le fait qu'ils ont été élus ou qu'ils pourraient être réélus sur la base de leur idéologie, qui est de détruire notre beau et grand pays. A mon avis, il ne faut pas que cela arrive, ni maintenant ni jamais. J'espère que les gens qu'ils représentent y réfléchiront.

Je ne veux pas me lancer dans un discours sectaire, mais je ne crois pas que cette question puisse être qualifiée de sectaire. C'est une question d'intérêt pour le Canada. Nous sommes ici pour servir le Canada et pour en faire un pays meilleur. Je suis fier de représenter les électeurs de York—Simcoe et de faire ce que je peux pour que cela n'arrive pas.

Je n'ai aucun respect pour ces gens qui prennent la parole à la Chambre pour nous faire des discours pompeux et tellement moralisateurs qu'on pourrait croire qu'ils ont atteint le sommet de la gloire en arrivant ici. Nous savons tous qui sont ces députés, et ils n'ont pas été élus pour défendre ici l'idée de diviser notre pays. Ils ont été élus pour d'autres raisons. Parce que quelque chose ne leur a pas plu, ils ont décidé d'aller s'asseoir là-bas, en arrière, et de faire tout en leur pouvoir pour détruire ce grand pays.

Madame la Présidente, je suis sûr que vous êtes d'accord avec moi pour dire que, si vous aviez le pouvoir de les faire sortir d'ici et de les poursuivre pour haute trahison ou que sais-je, vous le feriez. Je sais que vous aimez votre pays autant que moi, même si nous venons de régions différentes.

• (2120)

Ce fut certainement un honneur pour moi que de siéger à la Chambre des communes. En terminant, je veux remercier tous les députés, le personnel de la Chambre, le greffier et le Président. Nous avons tous fait un excellent travail, et en particulier les pages. Je me considère privilégié d'avoir occupé ce siège. Je remercie donc tout spécialement les gens de York—Simcoe pour m'avoir permis de les représenter ici pendant près de cinq ans. J'espère les servir encore pendant les quatre ou cinq prochaines années.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je voudrais dire au député que nous sommes tous d'accord sur ce qu'il a dit. Nous désapprouvons les intentions des quelques députés qui représentent le Bloc québécois et qui ne cherchent qu'à diviser le pays. Ce n'est pas bien de leur part. Ensemble, nous ferons tout notre possible pour les en empêcher.

Je profite de l'occasion pour remercier, au nom des habitants de Kamloops et de toutes les localités et les régions rurales des alentours de Kamloops, le député qui représente le gouvernement ici ce soir, ainsi que ses collègues de nous avoir accordé le privilège d'accueillir les Jeux d'été du Canada, cette année.

Je sais qu'un certain nombre de localités avaient sollicité cet honneur et s'étaient dites intéressées à accueillir ces jeux. Je voudrais lui dire que nous sommes très heureux de pouvoir être le point de mire du Canada cet été. J'invite tous les députés de la Chambre des communes à venir à Kamloops cet été afin de montrer leur appui aux jeunes athlètes qui participeront aux jeux d'été.

Affaires courantes

Je voudrais également profiter de cette occasion pour revenir sur un point dont le député a parlé tout à l'heure, celui des hommes et des femmes qui ont servi dans la guerre de Corée. Nous avons eu plus tôt une discussion au cours de laquelle nous avons rendu hommage aux hommes et aux femmes qui se sont vu récemment décerner des médailles en reconnaissance des services qu'ils ont rendus au cours de la guerre de Corée. Je pèse bien mes mots ici. Comme vous le savez, on parle souvent non pas de la guerre, mais du conflit coréen. On n'a jamais reconnu qu'il s'agissait bien d'une guerre, et que des hommes et des femmes du Canada avaient été détachés en Corée pour se porter, au péril de leur vie, à la défense de la liberté et de la démocratie. J'estime sincèrement que nous devrions tous remercier ces hommes et ces femmes qui, au nom du Canada, ont servi si courageusement au cours de cette guerre et défendu les valeurs que prône notre pays: la démocratie, la liberté et la paix.

Permettez-moi d'ajouter, en terminant, que nous désirons tous remercier ceux qui ont servi dans les Forces canadiennes et particulièrement ceux qui, de nos jours, assurent le maintien de la paix dans certaines régions de la Somalie, de l'ancienne Yougoslavie et dans certains autres points chauds de la planète, par exemple au Cambodge. On m'a dit que ces jeunes hommes et femmes sont prêts à donner leur vie au nom du Canada. C'est notre responsabilité de voir à ce qu'ils puissent exécuter leurs tâches convenablement, à leur procurer le meilleur matériel possible et les meilleurs mécanismes de soutien. Nous reconnaissons et nous apprécions le travail des membres de l'armée, de la marine et de l'aviation canadiennes, tout autant que le travail des membres de la réserve et du corps de cadets.

J'aimerais attirer votre attention tout particulièrement sur les Rocky Mountain Rangers qui apportent une contribution remarquable aux Forces canadiennes depuis de nombreuses années et signaler aussi les sous-marinières et les marins de la marine marchande. Ces gens appuient à titre d'auxiliaires ceux qui sont en service sur les océans du globe et ils ont déjà prouvé leur engagement à l'égard du Canada et des principes qu'il défend. Les Forces canadiennes ne le cèdent en rien à aucune autre. Il est intéressant de remarquer que dès qu'il faut remplir une mission de paix ou de maintien de la paix, on fait toujours appel en premier lieu aux Forces canadiennes. De cela, nous pouvons tous être très fiers.

• (2125)

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, lorsque le député de Kamloops est intervenu, je pensais qu'au moins, il allait offrir de

loger le député de York—Simcoe. Il attendait cela également durant les jeux de cet été.

Cependant, je tiens à dire tout d'abord que cet après-midi, alors qu'on rendait toutes sortes d'hommages bien mérités à M. le Président, on ne vous a jamais mentionnée en tant que présidente par intérim. Lorsque je me suis rassis, j'ai déploré cela, car je pense que vous vous acquittez fort bien de votre tâche au fauteuil, quand on considère que vous avez été appelée à remplacer le Président plutôt subitement et je veux vous rendre cet hommage ce soir; je suis persuadé que mes collègues seront d'accord avec moi.

Je voudrais commencer ce soir par parler de nos forces armées. Une base importante se trouve dans ma circonscription; en fait, j'habite dans le canton de Petawawa à trois milles à peine à l'entrée de la base. Avant d'être élu dans cette enceinte, j'ai travaillé à l'école secondaire Général Panet de la base elle-même et j'ai ainsi fait la connaissance d'un grand nombre de familles de militaires. J'ai alors appris comment elles vivent et ce à quoi elles aspirent.

J'ai toujours considéré les militaires comme les gens les plus visionnaires du Canada car aucune institution ni organisation au Canada n'a jamais réussi à servir le Canada avec fierté dans un aussi grand nombre de régions du monde que nos forces armées.

À l'heure actuelle, alors que nous sommes témoins de divers incidents dans le monde entier, nous savons qu'il y a de très nombreux points chauds et nous demandons à nos forces armées de relever toutes sortes de défis, de se placer dans bien des situations difficiles et d'être confrontées ainsi à un large éventail de cultures. Ainsi, il leur est parfois très difficile de s'adapter à tout cela. En tant que Canadiens, alors que nous nous attendons à ce que nos militaires relèvent ces défis difficiles avec dignité, sous les auspices des Nations Unies, nous devons rendre hommage à leur travail lorsqu'ils s'acquittent fort bien de leurs tâches, lorsqu'ils construisent des écoles, des routes ou des ponts, lorsqu'ils montrent aux gens de l'endroit comment cultiver la terre et leur enseignent des rudiments d'agriculture.

Aucun autre groupe n'est disposé de tant de façons à aider d'autres peuples du monde à s'en sortir. Ainsi, étant donné que nous les envoyons faire face aux situations les plus difficiles dans le monde entier, il peut arriver parfois que des incidents se produisent, qu'on doive procéder à des enquêtes et le reste. Cependant, rien n'excuse d'éti- queter de telle ou telle façon nos militaires en général et je m'offusque beaucoup de ce que certains médias disent d'eux et, plus particulièrement, du Régiment aéroporté canadien stationné à Petawawa.

Affaires courantes

Vous savez, ce sont aussi des familles, et elles doivent pouvoir vivre normalement. Lorsqu'ils se font critiquer dans les médias ou par le public, c'est difficile à accepter pour leurs familles. Certains de leurs enfants ont vécu des situations pénibles à l'école. Il est tout à fait injuste que quelqu'un qui sert son pays à l'étranger doive subir ce genre de situation chez lui. Ces gens ont un travail à faire et ils le font.

• (2130)

Certains affirment que puisque la guerre froide est terminée nous n'avons plus besoin de nos forces armées, nous pouvons en réduire les effectifs, nous pouvons nous tirer d'affaire avec beaucoup moins, et ainsi de suite. Quelle est la situation dans le monde à l'heure actuelle? Il y a des problèmes dans toutes les régions du globe et c'est justement là qu'on demande aux Forces canadiennes d'aller. Si nous réduisons nos effectifs militaires, nous serons moins aptes à relever les défis qui nous attendent un peu partout dans le monde.

Comment le Canada pourrait-il alors remplir son rôle au sein des Nations Unies? Le Canada jouit d'un tel respect dans le monde qu'il doit continuer de collaborer avec les Nations Unies, avec les autres États qui en sont membres, et manifester son unité non seulement sur le plan intérieur, comme beaucoup d'entre nous tiennent à le faire à l'heure actuelle et en tout temps, mais également travailler pour l'unité et la paix sur la scène mondiale.

Si nous laissons les troubles qui se manifestent dans diverses régions du monde dégénérer en guerres majeures, nous ne nous serons pas donné le plaisir et nous n'aurons pas assumé notre obligation de ramener la paix dans le monde.

Comment la Première Guerre mondiale a-t-elle commencé? Revoyons brièvement l'histoire. Ce conflit a éclaté parce que le reste des pays du monde libre n'étaient pas préparés à affronter ce qui les attendait lorsque la guerre a commencé. Le Canada a perdu plus de 66 000 soldats dans ce conflit. Plus de 66 000 jeunes semblables à ceux d'aujourd'hui.

Qu'avons-nous fait après la Première Guerre mondiale? Nous avons fait exactement la même chose, tenu le même raisonnement qu'aujourd'hui. Nous avons réduit le nombre de nos soldats, puisque nous n'allions plus avoir besoin de notre force militaire. Après tout, la Première Guerre mondiale devait mettre fin à tous les conflits.

Toujours est-il qu'il s'est à peine écoulé un quart de siècle avant que la Seconde Guerre mondiale ne soit déclenchée. Sur qui avons-nous compté? Encore une fois, nous avons fait appel à nos jeunes et nous en avons enrôlé 1,1 million au cours de ce conflit. Il y en avait eu plus de 600 000 durant la Première Guerre mondiale, et plus de 45 000 jeunes Canadiens ont perdu la vie lors du second conflit. Ce chiffre ne tient pas compte de ceux qui ont été blessés et qui ont subi des incapacités permanentes ou des problèmes d'ordre nerveux. Ces jeunes ont payé un tribut très lourd.

Après la Seconde Guerre mondiale, nous n'avons pas eu le temps d'effectuer des rajustements avant la guerre de Corée. Nous étions par conséquent prêts pour ce conflit et nous avons donc pu appuyer solidement les Nations Unies. Cette organisation a gagné la guerre de Corée, fait établir une frontière sous ses auspices, et défendu cette frontière. Nous avons encore perdu 516 jeunes au cours de la guerre de Corée, sans compter les blessés.

Au fil des années, c'est le ministère des Anciens combattants qui s'est occupé de ceux qui avaient participé à des conflits. Étant donné que ces jeunes soldats sont devenus des personnes d'un certain âge, il incombe au Parlement de leur donner leur dû et de leur donner aussi le bénéfice du doute lorsqu'ils présentent des demandes liées à des blessures subies durant ces guerres.

Il suffit de songer à ce qui se passe en Yougoslavie pour mesurer les problèmes énormes qui découlent des conflits.

• (2135)

Nous devons faire face à ces situations. Certes, des pays collaborent pour en venir à bout, mais nous devons continuer à appuyer les Nations Unies. Nous ne devons jamais laisser tomber cette organisation internationale parce que, jusqu'à maintenant, elle a accompli un travail nettement supérieur à celui de tout autre organisation internationale qui ait existé dans le même but.

Alors que nous envoyons nos soldats partout dans le monde pour s'acquitter de missions et régler des situations difficiles, pensons aux familles qu'ils laissent ici, au Canada, et qui ont besoin d'aide et surtout d'un appui considérable.

Avant de terminer, je dois absolument parler de l'assurance-maladie. Hospitalisé pendant plusieurs jours dernièrement, j'ai appris par la télévision qu'il nous fallait réduire le financement des soins de santé au Canada. Le coût devenait excessif et la limite devait être fixée à tel ou tel chiffre.

Affaires courantes

S'il y a une chose au Canada que tout parlementaire devrait défendre avec la dernière énergie, c'est bien le régime d'assurance-maladie. En effet, quand on est hospitalisé, on rencontre bien des gens qui, s'ils ne pouvaient compter sur l'assurance-maladie au Canada, ce pays où nous pensons à nos semblables, perdraient leur maison, leur ferme et leur entreprise. Il n'y a aucun doute là-dessus. Nous savons ce que coûtent aujourd'hui les soins de santé.

Avec les années, la science médicale a fait des merveilles au Canada. Un des discours les plus convaincants que j'aie entendus à la Chambre et que je n'oublierai jamais a été prononcé par le député de Crowfoot, lorsqu'il est revenu, en novembre dernier, après une absence de cinq mois, au cours de laquelle il avait subi une transplantation cardiaque. J'ai envoyé son discours à un grand nombre de gens, dont des médecins, des infirmières et des employés d'hôpitaux. C'est une inspiration pour eux parce qu'il n'arrive pas souvent qu'on leur dise merci.

Nous avons ici dans la capitale nationale l'un des meilleurs instituts de cardiologie du monde. Qui en est l'artisan? Il y a eu bien sûr des ingénieurs, des administrateurs qui l'ont bien appuyé. Beaucoup de gens de la vallée de l'Outaouais et de la région de la capitale nationale s'y sont intéressés, mais son grand artisan est le Dr Wilbert Keon.

Je me rappelle fort bien l'avoir vu à mon bureau de l'édifice de l'Ouest au début des années 80. Il venait me dire qu'il fallait améliorer les installations servant aux opérations cardiaques à Ottawa pour l'est de l'Ontario, l'Ouest du Québec et quiconque nécessite des soins. Il m'a dit qu'ils devaient loger des patients dans les corridors faute d'espace et d'installations.

Je me suis mis au travail pour lui au sein d'un lobby qui a fait pression pour obtenir des fonds du gouvernement fédéral afin d'améliorer les installations de l'institut de cardiologie. J'étais loin de me douter que quelques années plus tard je serais l'un des responsables de cet excellent projet.

Le Dr Keon est né dans une toute petite localité du comté de Pontiac, soit Sheenboro, au Québec. Il était appelé à devenir un grand chirurgien. Comme je l'ai déjà dit, il aurait pu s'en aller en Californie, au Texas ou à

Boston, et y faire fortune. Mais il ne l'a pas fait. Il a choisi plutôt de rester chez lui et de travailler au Canada pour soigner les Canadiens, et nous l'en remercions.

Et les exemples de gens comme lui sont légion, et ils ont servi d'inspiration aux médecins, aux infirmières, aux techniciens et aux administrateurs de cet institut, qui sont tous des gens des plus compétents. Je voudrais leur rendre hommage à la Chambre ce soir.

• (2140)

Le Centre médical de la Défense nationale assure beaucoup de services à notre corps diplomatique du monde entier et aux membres des Forces canadiennes qui peuvent aller à cet hôpital, d'où qu'ils viennent. Les militaires ont leur propre hôpital et ils n'ont pas à occuper des lits pour les civils dans les autres hôpitaux d'Ottawa ou d'autres régions.

Le Dr Leach dirige le service de cardiologie au Centre médical de la Défense nationale. Son grand-père, Harry Leach, vit encore dans sa maison de Chalk River, dans ma circonscription, à l'âge de 96 ans. Son père est le général Leach, à la retraite. Le Dr Leach dirige un nombre considérable de médecins, d'infirmières et d'employés, dans ce centre; ils font la fierté non seulement des Forces canadiennes, mais du Canada lui-même. Je voudrais leur rendre hommage ce soir, car c'est une équipe extraordinairement dévouée que celle du Centre médical de la Défense nationale.

Lorsque j'ai séjourné dans cet hôpital, j'ai rencontré une dame de 85 ans qui avait subi un triple pontage coronarien à 72 ans. Elle était de retour pour une deuxième opération à 85 ans. Avec ses nouveaux pontages, elle arpente les couloirs. La médecine a fait des progrès extraordinaires, au Canada, depuis quelques années.

Ces gens ont une autre qualité, outre leurs connaissances et leur expérience en médecine. C'est leur attitude envers les patients. Ils sont de la plus grande prévenance qui puisse s'imaginer. Pour beaucoup de patients, c'est là une source d'encouragement et de réconfort.

Quant à ceux qui veulent limiter les soins de santé au Canada, n'importe qui peut aller prêcher sur un coin de rue la réduction des dépenses à ce chapitre, sous prétexte que la situation de la dette ou du déficit ou je ne sais quoi encore l'impose. Force est de se demander s'ils ne veraient pas les choses d'un autre oeil si leur médecin leur

Affaires courantes

apprenait qu'ils étaient gravement malades et qu'ils devaient être hospitalisés et subir le traumatisme d'une opération et de traitements contre le cancer. Je me demande si leur attitude serait différente à leur sortie de l'hôpital, après que le dernier examen ait révélé que le traitement a été une réussite. Comment peut-on, en toute conscience, réduire des services aussi fondamentaux qui sont offerts à l'ensemble de la population?

Il n'est pas de mon parti, mais je dois dire que j'ai eu du chagrin pour un homme public qui a été pas mal actif sur la scène canadienne et qui a récemment été hospitalisé à l'hôpital Civic. On a demandé au Dr Keon si celui-ci avait bénéficié d'un traitement de faveur parce qu'il était progressiste-conservateur. Je trouve ça franchement dégueulasse parce que nous savons tous—en tout cas, on devrait tous les savoir—qu'une transplantation cardiaque n'attend pas. Cela m'a fait de la peine pour Dalton Camp qu'outre le traumatisme d'une telle opération, on pose pareille question à son sujet dans la rue et dans les médias. Ce n'est pas de cette façon que nous devons traiter nos compatriotes. Peu importe notre rôle dans la vie, notre affiliation politique, notre religion, etc., nous sommes tous des Canadiens et devrions être traités de façon juste et équitable.

• (2145)

Je veux signaler que les troupes canadiennes ont descendu le drapeau canadien à Chypre et que nos soldats qui étaient en mission là-bas ces derniers mois rentreront à la BFC Petawawa. Je suis certain que tout le monde se joint à moi pour leur souhaiter la bienvenue chez eux.

Alors que nous nous préparons pour l'été et l'automne, je veux rendre hommage aux députés qui ont pris la parole aujourd'hui pour nous dire qu'ils quittent la politique. Ils ont bien servi leurs électeurs et leur pays. Le député de Parry Sound—Muskoka est mon voisin depuis 21 ans, mais nous avons tous deux des circonscriptions si grandes que nous habitons à quelques centaines de milles de distance l'un de l'autre. Cependant, nous avons beaucoup d'intérêts communs.

Madame la Présidente, nous voulons vous souhaiter un bon été. Nous voulons souhaiter un très bon été également au Président de la Chambre, John Fraser, qui se rétablit de sa maladie à Vancouver. Nous espérons que la nouvelle première ministre défendra les intérêts des fermes familiales de notre pays au sommet de Tokyo et qu'elle essaiera de sortir vainqueur des discussions du

GATT sur la gestion de l'offre dans le secteur agricole. Nous espérons qu'elle soulèvera cette question au sommet économique et qu'elle gagnera cette bataille pour le Canada. Nous avons besoin de la gestion de l'offre dans ce pays pour que nos fermes familiales puissent survivre.

Je vous remercie, madame la Présidente, et je vous souhaite un bon été, ainsi qu'aux pages, au personnel de la Chambre des communes et au personnel chargé de la sécurité, à tous ces gens qui sont toujours très gentils envers nous.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir intervenir dans le débat d'ajournement d'aujourd'hui, le dernier avant qu'ils éteignent les lumières et ferment tous les microphones pour l'interruption d'été.

Je tiens à profiter de l'occasion pour remercier les électeurs de ma circonscription de m'avoir donné la possibilité, au cours des quatre dernières années et demie de les représenter ici, à la Chambre des communes. Représenter mon pays constitue pour moi l'une des plus grandes missions que je pourrais avoir et je tiens à dire aux électeurs de ma circonscription que j'ai beaucoup apprécié ces quatre ans et demi à la Chambre des communes.

Je tiens également à remercier le personnel de la Chambre, notamment les pages. Je m'entretenais avec Steve Drover ce soir, un des pages, qui me parlait de ses projets d'été. Je vois les pages faire leur travail et je tiens à les remercier parce qu'ils jouent un rôle important à la Chambre.

Je profite aussi de l'occasion pour remercier les stagiaires qui viennent ici, ceux du Michigan et les stagiaires en droit qui ont travaillé pour moi. Comme ils viennent des États-Unis, j'ai pu mieux comprendre nos amis américains et échanger avec eux, parler avec eux de certaines préoccupations que nous, les Canadiens, avons.

Enfin, je tiens à rendre hommage à mon personnel parce que, comme le personnel de tous les députés, c'est vraiment grâce à ces gens que nous pouvons faire notre travail. Sans l'appui des membres du personnel de mon bureau de circonscription, qui s'emploient à représenter mes électeurs après des bureaucrates et à leur expliquer comment fonctionne le gouvernement pendant que je suis à Ottawa, mon travail serait beaucoup plus difficile. Voilà pourquoi je veux profiter de l'occasion pour les remercier.

Affaires courantes

• (2150)

Il y a sept mois, j'ai célébré l'arrivée de mon premier fils, Christopher Speller, qui fait tout mon bonheur. Cela m'a permis de mieux comprendre certaines des préoccupations des jeunes parents canadiens. Je profite de l'occasion qui m'est donnée ce soir pour récapituler les inquiétudes et les craintes manifestées par mes électeurs, et surtout par des jeunes familles de ma circonscription, depuis quatre ans et demi. À mon avis, le gouvernement a fermé les yeux sur certaines de ces questions et, si je les mentionne, c'est pour signaler le fait que la Chambre ne devrait pas ajourner ses travaux aujourd'hui, madame la Présidente.

Tout le monde pense que nous devrions en finir ce soir, mais je ne partage pas cet avis. La Chambre a encore beaucoup de travail à accomplir, et le pays fait face à de graves problèmes auxquels nous devrions nous attaquer.

Le leader parlementaire du Parti conservateur a relevé tous les beaux projets de loi qui ont été adoptés ici ces derniers temps mais les Canadiens nourrissent un certain nombre de préoccupations, dont la moindre n'est pas celle qui concerne le fonctionnement de la Chambre. Les Canadiens, surtout ceux des provinces défavorisées et ceux qui n'ont pas l'occasion de s'entretenir avec un député ni de voir comment la Chambre fonctionne, estiment que la Chambre ne les représente pas, que la démocratie ne fonctionne tout simplement pas au Canada. C'est un sentiment qu'expriment des gens comme les membres du Parti réformiste, qui estiment que les députés et surtout les députés de l'arrière-ban devraient avoir davantage la liberté de représenter leurs électeurs, de se prononcer librement lors des votes qui ont lieu à la Chambre.

Pour avoir quelquefois voté contre mon parti—je me réjouis de constater que le whip de mon parti est ici et qu'il m'adresse toujours la parole—je dois dire que je conviens que les votes libres sont importants, qu'ils sont pour les députés un outil important pour exprimer le sentiment de leurs électeurs mais qu'ils ne constituent pas la partie la plus importante de la réforme parlementaire. Franchement, sur les centaines de votes auxquels j'ai participé au nom de mes électeurs au cours des quatre dernières années et demie, il ne m'est arrivé que trois fois peut-être d'estimer que la question était d'une telle importance pour mes électeurs que je me devais de voter à l'encontre de la volonté de mon parti.

Il y a beaucoup plus de choses que la Chambre pourrait faire et beaucoup plus de changements qu'elle pourrait apporter pour rendre cet endroit beaucoup plus démocratique et davantage à l'écoute des besoins des Canadiens. Je veux notamment parler d'un examen plus approfondi des dépenses publiques et aussi de la possibilité pour la Chambre d'avoir son mot à dire dans l'élaboration des mesures législatives.

Les mesures législatives sont élaborées à l'heure actuelle dans les officines de certains ministères ici à Ottawa. Les représentants des ministères se réunissent et échangent différents points de vue et différentes idées. Tous les compromis se font à l'extérieur de la Chambre, dans des bureaux quelque part à Ottawa et dans les environs.

Un député comme moi qui souhaite aider ses électeurs grâce à la préparation de projets de loi et participer à la prise de décisions n'a absolument rien à dire dans ce processus. Les comités de la Chambre doivent avoir le pouvoir d'élaborer des projets de loi et de les faire adopter à la Chambre de façon impartiale.

• (2155)

Beaucoup de Canadiens ne comprennent pas comment fonctionne au juste un comité. Les députés de l'opposition et les ministériels collaborent vraiment très bien ensemble à l'examen des projets de loi. Cependant, sans cette possibilité de participer davantage à la préparation des projets de loi aux étapes initiales, à l'étape peut-être du livre blanc ou du livre vert, nous, les députés d'arrière-ban ou qui que nous soyons, ne serons pas en mesure de représenter librement et équitablement certains des intérêts de nos électeurs.

Il faut discuter davantage des problèmes d'intérêt local. J'ai soulevé de nombreuses questions concernant ma circonscription. Je me rappelle un cas où il y avait eu un terrible incendie de pneus dans ma circonscription. Les Canadiens s'en rappellent. Je voulais qu'on tienne un débat d'urgence sur ce problème. En vertu du Règlement, il n'était à l'époque pas loisible au Président de modifier l'ordre du jour de la Chambre pour me permettre de faire tenir un débat sur cette question.

Il y a de nombreux autres cas que j'ai remarqués au fil des années où, à cause de règles strictes, on n'a pas pu modifier l'ordre du jour pour permettre de discuter de situations d'urgence à la Chambre. Il faudrait accorder au Président plus de latitude à cet égard ou modifier le Règlement pour qu'on puisse tenir ce genre de débats.

Affaires courantes

sans avoir besoin de l'assentiment des chefs de parti uniquement.

Quant aux déclarations d'une minute des députés, il faudrait prévoir plus de 15 minutes pour ces déclarations faites en vertu de l'article 31 du Règlement. Les députés doivent avoir plus de latitude pour pouvoir saisir la Chambre des préoccupations des habitants de leur circonscription. Je ne sais pas comment cela se passe dans les autres partis, mais je sais que dans le nôtre, il faut toujours faire la queue pour pouvoir saisir la Chambre d'une question car, malheureusement, les députés de ce côté-ci ne disposent que de 4 ou 5 minutes sur les 15 minutes qui sont allouées.

En conséquence, il faut prévoir plus de temps chaque jour, même si cela doit être à la fin de la journée, pour permettre aux députés d'avoir plus qu'une minute pour aborder ces questions. Par ailleurs, il faut aussi accorder plus d'importance à la réforme de la période des questions.

À mon avis, le gouvernement actuel ou la Chambre n'ont absolument pas réglé ces problèmes. Ils n'ont pas montré aux Canadiens ce qu'il en est de cette institution ni la meilleure façon de la réformer pour qu'elle soit le reflet de leurs valeurs et de leur vision du Canada.

Il est évident que, partout au Canada, et cela vaut aussi pour la circonscription de Haldimand—Norfolk, ce qui préoccupe surtout les Canadiens à l'heure actuelle, ce sont les pertes d'emplois et la récession. Je ne crois pas que la Chambre ou le gouvernement ait, au cours des dernières années, apaisé les inquiétudes des Canadiens.

Les Canadiens ont peur. Ils ont peur parce qu'ils n'ont pas d'emploi ou parce qu'ils n'arrivent pas à en dénicher un. Ils se demandent d'où viendra leur prochain repas, ou alors, s'ils ont un emploi, ils ont peur de le perdre. En fait, ils croient que la récession n'est peut-être pas finie. Ils reprochent aux députés, aussi bien ceux du parti ministériel que les autres, de n'avoir pas réussi à résoudre ce problème.

Un certain nombre d'habitants de ma circonscription m'ont dit ceci: «Vous êtes 296 députés là-bas. Ne pouvez-vous pas essayer ensemble de trouver une solution pour que nous surmontions cette période difficile? Ne pouvez-vous pas vous entendre au moins sur un seul projet afin d'aller de l'avant et de donner des emplois aux Canadiens?»

Évidemment, je leur dis que ce n'est pas aussi facile que cela. Les députés de l'opposition ont beaucoup de difficulté à convaincre un gouvernement majoritaire. Il

semble que le fait de nous attribuer une partie de la responsabilité ne produise pas non plus beaucoup de solutions. Je crois que, souvent, nous sommes tous à blâmer à la Chambre.

Certaines des questions que nous abordons ici ne semblent pas intéresser directement les habitants de nos circonscriptions. Ce que ces derniers veulent d'abord et avant tout, c'est que la Chambre prenne des mesures pour redonner du travail aux Canadiens. Je ne crois pas que, à titre de parlementaires, nous ayons réussi, au cours de la dernière session, à donner aux Canadiens une idée des mesures que nous pouvons prendre pour surmonter ce problème.

• (2200)

J'espère que, à la suite des prochaines élections et une fois qu'une nouvelle Chambre sera formée, il y aura un grand nombre de nouveaux députés. Le parti ministériel—évidemment, j'espère que ce sera le nôtre—pourra alors présenter les solutions et les idées que les Canadiens attendent.

Dans ma région, outre l'emploi et les possibilités offertes aux Canadiens pour suivre les études et les programmes de formation qui leur permettront de travailler, ce qui préoccupe bon nombre de mes électeurs, c'est la situation dans laquelle se trouve l'agriculture au Canada.

Ce n'est pas la première fois que j'aborde le dossier de l'agriculture. Évidemment, j'ai toujours soutenu que nos fermes étaient les plus productives et les plus dynamiques du monde et qu'elles fournissaient des produits alimentaires de qualité. Je suis convaincu que c'est également l'avis de tous les députés de la Chambre.

Malheureusement, ces dernières années, nous avons été témoins du déclin du secteur agricole au Canada. Nos agriculteurs pourraient relever de formidables défis au niveau mondial et ils sont assaillis de toutes parts. Nos secteurs assujettis à la gestion de l'offre ont été attaqués. Comme mon collègue l'a dit auparavant, les ministériels ne semblent pas résolus à mener ce combat jusqu'au bout.

Malheureusement, nous avons vu un gouvernement s'écraser au GATT, qui ne tenait pas mordicus au maintien des secteurs assujettis à la gestion de l'offre au Canada. Le gouvernement et, il n'y a pas si longtemps, le ministre de l'Agriculture, ainsi que les ministériels ont fait, ici et ailleurs, de bons discours qui ont été sans effet sur nos produits assujettis à la gestion de l'offre et ils ont affirmé que ces secteurs allaient être maintenus.

Le gouvernement affirme que la solution à nos problèmes passe par une certaine forme de tarification, qui se fera dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ou GATT, que ce sera une bonne chose et que nos agriculteurs vont être comblés. Or, la vérité est tout autre. J'ignore si le gouvernement a parvenu à comprendre un tant soit peu l'importance des produits assujettis à la gestion de l'offre pour nos infrastructures rurales.

Je sais que nous avons ici, ce soir, un certain nombre de députés qui représentent des régions rurales. À ceux-là, je tiens à dire que les temps sont durs pour le secteur agricole canadien. Dans le Canada rural, quand un gouvernement ferme des bureaux de poste, comme dans la circonscription du ministre, quand il supprime des possibilités, quand il élimine certains programmes qui aident à financer l'agriculture, cela rend les temps difficiles.

Nous avons été doublement touchés dans le sud-ouest de l'Ontario, ces dernières années, parce que le gouvernement n'a pas prévu de programmes spéciaux pour notre région. Il y a des programmes de financement pour le nord de l'Ontario, pour certaines régions du Canada et pour certaines des petites provinces. Ma région, qui est dans le sud-ouest et qui se trouve entre des grands centres urbains, a des difficultés à créer des possibilités d'emploi pour notre population. Malheureusement, le gouvernement n'a prévu aucun programme pour permettre de créer des débouchés ou leur donner des emplois.

• (2205)

Comme je l'ai dit, l'agriculture est importante dans ma région. Je me suis souvent battu à la Chambre pour défendre la cause de mes producteurs de tabac, comme je l'ai déjà dit à propos de mon whip. Au cours des dernières années, le gouvernement n'a fourni à ces agriculteurs aucune solution de rechange. Il a parlé beaucoup de certains programmes, mais ceux-ci n'existent plus depuis deux ans. Le programme REDUX n'a pas été mis à leur disposition pour aider ces agriculteurs à résoudre certains de leurs problèmes. Le Programme de remplacement des entreprises qui aide les agriculteurs à s'orienter vers de nouveaux débouchés ne leur a pas été offert l'année dernière.

Avant de partir, je voudrais parler de commerce. Les Canadiens ont l'impression, à tort ou à raison et cela se discute de l'autre côté, que l'Accord de libre-échange n'a pas profité à notre pays. J'entends cela dans tout le Canada et des gens viennent nous le dire. Nous pouvons constater que nous n'avons pas l'accès au marché américain que l'on nous avait promis dans l'accord de libre-échange.

Affaires courantes

J'estime que le gouvernement, au lieu de négocier l'ALÉNA, au lieu de nous présenter un autre accord qui ajoutera un autre pays, aurait dû d'abord essayer de remédier à certains problèmes du premier. Nous en avons parlé ces dernières années et il me semble que le gouvernement a une fois de plus choisi d'aller de l'avant au lieu de régler d'abord les problèmes que les Canadiens avaient dans le domaine du commerce.

Le plus grand problème que nous avons pour créer des emplois dans notre région, c'est de les faire créer par la petite entreprise, car celle-ci n'a pas accès au financement dont elle a besoin. La Loi sur les prêts aux petites entreprises a grandement besoin d'être réformée et modifiée.

Le gouvernement ne s'est pas penché sur les préoccupations des petites entreprises dans notre pays. Par exemple, dans ma région, les petites entreprises qui veulent créer des emplois et qui pourraient en créer un grand nombre doivent fermer leurs portes à cause des banques. Je sais que les autres députés connaissent les mêmes problèmes dans leur région, car les banques serrent davantage la vis en cette période difficile.

La Banque fédérale de développement devrait venir en aide à ces entreprises. Dans ma région, cette institution agit davantage comme une vraie banque. Les députés étaient à la Chambre lorsqu'elle a été créée. Ces entreprises n'ont pas accès au capital dont elles ont besoin pour créer ces emplois. Malheureusement, sans capital, elles ne pourront pas en créer.

Pour terminer, madame la Présidente, je tiens à remercier particulièrement la présidence et vous-même pour l'excellent travail que vous avez accompli à la Chambre au cours des dernières années. Nous avons été membres de délégations ensemble, et je vous ai vue à l'action le week-end du congrès à la direction du Parti conservateur. À mon avis, vous y avez fait un excellent travail. Je voudrais également profiter de l'occasion pour remercier mon chef et mon whip pour le travail admirable qu'ils ont fait à la Chambre. Il me tarde de voir mes collègues d'en face après les prochaines élections. Je garderai une place, tout juste là, pour le député. Je suis certain qu'elle lui plaira.

[Français]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, je regarde l'heure et je réalise qu'il ne reste que quelques minutes avant l'ajournement pour faire quelques commentaires. Je n'ai pas l'intention de prendre beaucoup de temps, ni de commenter les propos et les statistiques du leader du gouvernement en présentant cette motion cet après-midi, ni de faire le bilan sur l'activité du gouvernement. Je pense que le temps et les historiens vont se charger de faire cela.

Affaires courantes

• (2210)

De toute façon, nous allons bientôt avoir une campagne électorale et on y tiendra ce débat à ce moment-là. Cet après-midi, tous mes collègues ont fait leurs remarques.

Au cours de la journée, plus particulièrement en après-midi, on a fait l'éloge de plusieurs personnalités. On a parlé de la classe de 1968 et de celle de 1972 et j'aimerais féliciter toutes les classes. Plusieurs députés ont annoncé qu'ils ne se présenteront pas aux prochaines élections. Alors, peu importe la classe ou l'année de leur arrivée ici, je les félicite et leur souhaite bonne chance, la santé, le bonheur et une bonne carrière dans quelque domaine que ce soit. Il faut souligner leur dévouement pour ce pays et pour les Canadiens. Ils se sont fait élire, ils sont venus ici et ils ont participé aux débats de cette Chambre.

Madame la Présidente, j'ai eu l'honneur et le privilège, en 1984—et vous et moi sommes de la même classe car nous sommes arrivés tous les deux lors des élections de 1984—d'être élu député, et pour moi, ce fut un honneur et un privilège. Mais il y a deux ans et demi, quand mon chef, le chef de l'opposition, m'a nommé whip en chef de l'opposition, cela m'a permis de connaître et d'apprécier cette Chambre, le travail et la façon dont elle fonctionne. Souvent, les Canadiens, à travers les médias et la télévision, voient des scènes ou des moments qui sont électrisants dans cette place. C'est le système politique qu'on a à la Chambre, des deux côtés. Mais aussi, ce que les Canadiens ne voient pas, ne connaissent pas, c'est que dans la majorité des cas, cette Chambre fonctionne par accord unanime des différents partis.

Comme whip, j'ai eu cet honneur et ce privilège de travailler avec les trois partis, et même parfois avec quelques députés indépendants, afin que cette Chambre puisse fonctionner et vraiment être ici et travailler pour l'objectif premier, qu'on a tous ici, de servir le mieux possible nos citoyens et rendre ce beau pays, le Canada, actif, pays moderne que tout le monde aime. Des gens à travers le monde paieraient des fortunes, donneraient tout ce qu'ils ont pour venir habiter ici et partager ce bonheur et cette prospérité que nous connaissons.

Je vois ici tous ces bons pages qui nous ont servis pendant cette période et je les remercie—et je pense parler au nom de tous mes collègues—pour leur travail. Félicitations et bravo!

Des voix: Bravo!

M. Gagliano: J'ose espérer que plusieurs d'entre eux pourront revenir ici comme députés.

J'aimerais, madame la Présidente, vous féliciter pour la tâche que vous avez accomplie, surtout ces dernières semaines après que notre Président ait dû s'absenter pour cause de maladie. Au nom de l'opposition officielle, je vous félicite, car vous vous êtes acquittée de votre tâche avec brio. Je sais que ce n'est pas facile, surtout pendant la période des questions. Mais, je vous félicite, vous avez bien accompli cette tâche.

Je veux remercier notre greffier et ses collègues du Bureau, tout le personnel, le journal des *Débats*. Je sais que pour faire fonctionner cette Chambre, il y a beaucoup de personnes qui s'impliquent, et on les remercie toutes pour leur support et leur aide. J'aimerais remercier mes collègues, le whip du gouvernement et tout son personnel pour leur collaboration, de même que le whip du Nouveau Parti démocratique, les leaders à la Chambre, mon propre personnel, mes collègues, le leader de l'opposition à la Chambre et tout son personnel, et bien sûr, les constables et tout le personnel qui fait partie de cette grande famille de la Chambre des communes, les messagers, qui nous permettent de fonctionner dans une profession dont les tâches sont parfois difficiles et mouvementées.

• (2215)

Nous voilà donc à la fin de cette troisième session, et j'ajouterais peut-être à la fin de cette 34^e législature puisque des élections seront tenues bientôt. Donc merci à tous et à toutes pour leur collaboration. En ma qualité de whip, cela a été une expérience formidable, une expérience que je recommanderais, même s'il y a des moments difficiles.

[Traduction]

Comme le disait le député qui a pris la parole avant moi, il lui arrivait parfois de ne pas écouter le whip. Il avait le choix entre écouter ses électeurs ou le whip du parti. Ce n'est pas un travail facile que celui de whip. Par contre, après une longue journée comme aujourd'hui, on se prend à réfléchir. Après toutes les difficultés et toutes les misères que j'ai endurées, je peux dire que cela a valu la peine. Ce fut un plaisir pour moi que d'accomplir ce travail. Je pense sincèrement que les deux années et demie qui viennent de s'écouler ont été les meilleures de ma carrière politique.

Madame la Présidente, à vous et à tous ceux qui partagent votre fauteuil, au Président John Fraser, au greffier, aux pages, aux constables, aux messagers et à tous ceux qui participent au bon fonctionnement de la Chambre, je dis merci et je vous souhaite un bon été.

Nous allons laisser les Canadiens décider de notre sort, dans l'espoir d'être de retour ici l'automne prochain.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Madame la Présidente, je me demande si je pourrais abuser une minute ou deux de la patience de mes collègues afin de dire, au nom des députés de ce côté de la Chambre, un mot à l'appui des commentaires qu'a faits le whip en chef de l'opposition au sujet de l'extraordinaire contribution des personnes qui nous aident chaque jour à nous acquitter des responsabilités qui sont les nôtres en tant que députés.

Je partage certes l'avis de mon collègue, le whip en chef de l'opposition en ce qui concerne les pages à qui l'on demande non seulement d'être des étudiants extraordinaires, d'avoir des notes excellentes, de manquer des cours sans que cela pose de problèmes et d'obtenir malgré tout des notes supérieures à leurs examens, mais aussi d'être toujours d'excellente humeur, toujours patients quand les ministres du Cabinet ou d'autres se lancent à la fin de la soirée dans des discours interminables et d'apporter une certaine fraîcheur aux travaux de la Chambre, ce qu'ils font de façon incroyable.

Je conviens avec mon collègue qu'il serait tout à fait souhaitable que bon nombre d'entre eux reviennent un jour à la Chambre en tant que députés. La seule chose que je crains, c'est que le fait d'avoir vu ce qui se passait au Parlement puisse les pousser à vouloir faire autre chose, entrer dans les ordres, se lancer dans l'immobilier, bref, n'importe quoi plutôt que de revenir ici. J'espère que nous ne les avons découragés de la vie publique.

Pour terminer, je voudrais dire deux choses. Je voudrais tout d'abord dire au revoir à tous mes collègues qui ont décidé de ne pas se présenter aux prochaines élections. Je voudrais les remercier. C'est pour moi un immense privilège que de pouvoir travailler avec tous ces hommes et ces femmes dévoués, membres des différents partis représentés à la Chambre des communes, qui ont pour objectif commun de servir leur pays.

Et pour finir, madame la Présidente, j'aimerais vous offrir à vous et à tout le personnel de la Chambre des Communes, à tous vos collègues, aux greffiers du bureau

et à tous ceux dont la contribution est si précieuse, nos remerciements les plus sincères pour le dévouement avec lequel vous servez les Canadiens. C'est un privilège de travailler avec tout un chacun.

Mme le vice-président: Avant de mettre la motion aux voix, j'aimerais dire quelques mots.

Comme je l'ai dit un peu plus tôt, cela semble bizarre de clore la session sans que le député de Saint-Denis, maintenant sénateur Prud'homme, soit le dernier à parler. Je le vois entrebâiller la porte. Je savais bien qu'il ne pourrait résister. Je vais quand même le saluer au nom de tous nos collègues.

Chers collègues, il y a quelques semaines j'ai accepté une énorme responsabilité lorsque le Président est tombé malade. Si vous me permettez de m'exprimer dans le jargon de mon ancienne profession, je dirais qu'être la doublure de John Fraser n'est pas facile. Il est l'un des plus grands présidents que cette Chambre ait jamais connus et il le restera, comme en attestent les hommages qui lui ont été rendus aujourd'hui.

Si j'ai eu relativement peu de mal à m'acquitter de ma tâche, c'est à vous tous que je le dois, aux députés de deux côtés de la Chambre, aux ministériels, à l'opposition, aux néo-démocrates comme aux indépendants.

[Français]

Je voudrais remercier ceux qui ont fait ce petit geste supplémentaire ou alors celui de tous les jours pour me faciliter la vie. Bien sûr, notre greffier, son adjointe et toute son équipe, des personnes dévouées et talentueuses qui sont toujours là pour aider la personne qui occupe le fauteuil, autant que pour aider les députés.

Vous me permettez de dire rapidement merci à mon équipe, autant sur la Colline que dans la circonscription, qui a redoublé d'effort.

[Traduction]

Je voudrais remercier également le personnel du Président qui a été vraiment fantastique et qui m'a acceptée comme une des leurs. Nous souhaitons tous au Président un prompt rétablissement.

J'adresse à tous, aux pages et à toutes les personnes qui les dirigent et qui les aident, un très grand merci. Vous nous manquez. J'espère que nous vous manquerons aussi. Merci beaucoup.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Affaires courantes

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? [Français]

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Mme le vice-président: Comme il est 22 h 21, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 20 septembre 1993, à 11 heures, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui.

(La séance est levée à 22 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 juin 1993

La séance est ouverte à 13 h 25.

Prière

[Français]

Mme le vice-président: Je désire informer la Chambre que, conformément à l'ordre adopté le mercredi 16 juin 1993, j'ai convoqué la Chambre aujourd'hui à la seule fin d'accorder la sanction royale à des projets de loi.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu du Sénat un message l'avisant que le Sénat a adopté sans amendements les projets de loi suivants: projet de loi C-121, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et une autre loi en conséquence; projet de loi C-123, Loi concernant l'administration de biens saisis ou bloqués relativement à certaines infractions l'aliénation de biens après confiscation et, dans certains cas, le partage du produit de leur aliénation; projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications; projet de loi C-122, Loi modifiant le Tarif des douanes (réduction du tarif sur le textile); projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radio-communication; projet de loi C-103, Loi permettant l'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds et modifiant certaines lois en conséquence; projet de loi C-101, Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique; projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland; projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain; projet de loi C-126, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants; projet de loi C-128, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes (pornographie

juvénile et corruption des moeurs); projet de loi C-106, Loi modifiant certaines lois concernant les hydrocarbures en ce qui touche les critères de participation canadienne et confirmant la validité d'un règlement.

* * *

• (1330)

[Traduction]

LA SANCTION ROYALE

Mme le vice-président: À l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

Le 23 juin 1993

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Beverley McLachlin, juge puînée de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 23 juin 1993, à 13 h 15, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

[Français]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléante de son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se présente à elle immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Présidente et les députés se rendent au Sénat.

• (1335)

Et de retour:

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès de la suppléante de Son Excellence le Gouverneur général dans la Chambre du Sénat, la suppléante de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à des projets de loi.

Sanction Royale

Projet de loi C-72, Loi constituant la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie—Chapitre 31.

Projet de loi C-107, Loi modifiant la Loi sur les explosifs—Chapitre 32.

Projet de loi C-124, Loi modifiant la Loi sur la monnaie—Chapitre 33.

Projet de loi C-125, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement—Chapitre 34.

Projet de loi C-89, Loi modifiant la Loi sur Investissement Canada—Chapitre 35.

Projet de loi C-121, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et une autre loi en conséquence—Chapitre 36.

Projet de loi C-123, Loi concernant l'administration de biens saisis ou bloqués relativement à certaines infractions, l'aliénation de biens après confiscation et, dans certains cas, le partage du produit de leur aliénation—Chapitre 37.

Projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications—Chapitre 38.

Projet de loi C-122, Loi modifiant le Tarif des douanes (réduction du tarif sur le textile)—Chapitre 39.

Projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radio-communication—Chapitre 40.

Projet de loi C-103, Loi permettant l'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds et modifiant certaines lois en conséquence—Chapitre 41.

Projet de loi C-101, Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique—Chapitre 42.

Projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement de détroit de Northumberland—Chapitre 43.

Projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain—Chapitre 44.

Projet de loi C-126, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants—Chapitre 45.

Projet de loi C-128, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes (poronographie juvénile et corruption des moeurs)—Chapitre 46.

Projet de loi C-106, Loi modifiant certaines lois concernant les hydrocarbures en ce qui touche les critères de participation canadienne et confirmant la validité d'un règlement—Chapitre 47.

[Traduction]

Comme il est 13 h 36, la Chambre, conformément à l'ordre adopté le mercredi 23 juin 1993, s'ajourne au lundi 20 septembre 1993, à 11 heures, sous réserve d'un rappel de la présidence.

(La séance est levée à 13 h 36.)

[Note de l'éditeur: La trente-quatrième législature a été dissoute le mercredi 8 septembre 1993, par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général.]